ALMANACH DE PARIS: ANNUAIRE GÉNÉRAL DE DIPLOMATIE, DE POLITIQUE, ...

Digitized by Google

H. Un. 694 d (1 3

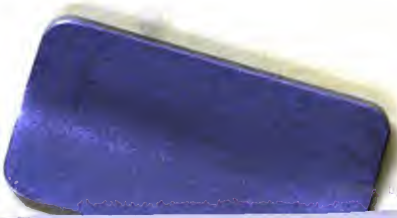

Digitized by Google

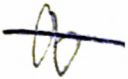

Digitized by Google

Digitized by Google

ALMANACH
DE PARIS
1865

Digitized by Google

4. A. 1868 = H Hu. 494 d

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE
Rue de Fleurus, 9

Digitized by Google

C

ALMANACH

0T673

DE PARIS

—

1865

—

ANNUAIRE GÉNÉRAL

DE DIPLOMATIE, DE POLITIQUE, D'HISTOIRE
ET DE STATISTIQUE

POUR

TOUS LES ÉTATS DU GLOBE

8
Alma

AMYOT, ÉDITEUR DES ARCHIVES DIPLOMATIQUES
8, RUE DE LA PAIX

—

POUR L'ÉTRANGER
LIBRAIRIE A. FRANCK
PARIS ET LEIPZIG

Ga|66|709

Digitized by Google

Bayerische
Staatsbibliothek
München

Altbestand ... 1668

Digitized by Google

PRÉFACE.

Paraissant à Paris, venant après tant d'autres Almanachs, dont les défauts, aussi bien que les qualités, ont pu nous instruire, nous nous sommes proposé de produire une œuvre hors ligne.

Nous avons conscience de l'étendue de la tâche que nous venons d'entreprendre, et nous ne reculerons devant aucune peine, aucun effort pour la remplir.

Ce que nous voulons avant tout, c'est être complet, exact, correct, bien informé, riche en renseignements les moins connus, et en même temps accessible à toutes les bourses.

Voilà notre but, et grâce à l'appui et à la bienveillance que nous avons rencontrés dans les gouvernements, nous sommes assuré dès aujourd'hui de l'atteindre.

Certes nous n'avons pas la prétention d'arriver tout d'abord à la perfection ; l'enfantement d'une œuvre semblable est pénible, laborieux. Nous avons dû commencer par établir notre cadre afin de montrer plus clairement aux uns ce que nous avions à

Digitized by Google

leur demander et aux autres ce que nous aurions à leur offrir.

Sans que notre plan fût connu, sur la foi d'une simple promesse, toutes les portes se sont ouvertes devant nous. Quand on aura parcouru notre livre, on y trouvera à chaque page la trace de ce concours bienveillant sur lequel nous n'avons pas vainement compté; quand on aura pu le juger, on reconnaîtra son importance et son utilité.

Ce que nous avons pu accomplir, dès la première année pour une publication composée de détails multipliés à l'infini, est un sûr garant de ce que nous serons en mesure de faire pour l'avenir. L'*Almanach* ne sera pas notre œuvre individuelle ; il sera l'œuvre de tous. Nos lecteurs deviendront nos collaborateurs. Dans tous les pays du monde, des rapports directs, établis jusqu'aux plus hautes sphères gouvernementales, nous permettront de puiser nos informations aux sources les plus authentiques, les plus officielles.

Notre publication est ouverte à tous; renseignements nouveaux, rectifications, conseils : nous accepterons tout avec reconnaissance.

Il ne nous reste plus qu'à dire quelques mots de la confection matérielle de l'Almanach de Paris.

Grâce aux immenses ressources de l'imprimerie de M. Charles Lahure, l'Almanach a été imprimé tout d'une fois (900 pages, 2 millions et demi de

Digitized by Google

lettres), ce qui nous a permis, jusqu'à la dernière heure, de le tenir au courant et d'y introduire les changements les plus récents.

Le caractère tout entier reste réservé à notre publication; nous y pourrons donc insérer directement les modifications au fur et à mesure qu'elles nous parviendront, et atteindre ainsi en peu de temps toute la perfection désirable.

Paris, le 24 octobre 1864.

Digitized by Google

ANNUAIRE POUR 1865.

Année 6578 de la période julienne.
— 2641 des Olympiades, ou la 1re année de la 661e Olympiade, commence en juillet 1865, en fixant l'ère des Olympiades 775 ans et demi avant J. C., ou vers le 1er juillet de l'an 3938 de la période julienne.
— 2618 de la fondation de Rome, selon Varron.
— 2612 depuis l'ère de Nabonassar, fixée au mercredi 26 février de l'an 3967 de la période julienne, ou 747 ans avant J. C. selon les chronologistes, et 746 suivant les astronomes.
— 1865 du Calendrier grégorien, établi en octobre 1582, depuis 282 ans; elle commence le 1er janvier. L'année 1865 du Calendrier julien, en usage en Russie, commence 12 jours plus tard, le 13 janvier.
— 1281 des Turcs ou de l'hégire, commence le 6 juin 1864 et l'année 1282 commence le 27 mai 1865, selon l'usage de Constantinople, d'après *l'Art de vérifier les dates.*

Comput ecclésiastique.

Nombre d'or	4
Epacte	III
Cycle solaire	26
Indication romaine	8
Lettre dominicale	A

Quatre-Temps.

Mars	8, 10 et 11
Juin	7, 9 et 10
Septembre	20, 22 et 23
Décembre	20, 22 et 23

Fêtes mobiles.

Septuagésime.	12 février	Pentecôte	4 juin
Cendres	1er mars	Trinité	11 juin
Pâques	16 avril	Fête-Dieu	15 juin
Rogations	22, 23 et 24 mai	1er dimanche de l'Avent	3 décembre
Ascension	25 mai		

Digitized by Google

JANVIER (le **Verseau**).

1 DIM.	*La Circoncision.*
2 lundi	s. Basile, évêque.
3 mardi	ste Geneviève.
4 mercredi	s. Rigobert.
5 jeudi	ste Amélie.
6 vendredi	*L'Epiphanie.*
7 s	s. Théodore.
8 DIM.	s. Lucien.
9 lundi	s. Julien.
10 mardi	s. Guillaume.
11 mercredi	ste Hortense.
12 jeudi	ste Césarine.
13 vendredi	Baptême de N. S!
14 samedi	s. Hilaire.
15 DIM.	s. Maur.
16 lundi	s. Marcellus.
17 mardi	s. Antoine.
18 mercredi	Chaire S. P. à R.
19 jeudi	s. Sulpice.
20 vendredi	s. Sébastien.
21 samedi	ste Agnès.
22 DIM.	s. Vincent.
23 lundi	s. Ildefonse.
24 mardi	s. Babylas.
25 mercredi	Conv. de s. Paul.
26 jeudi	ste Paule.
27 vendredi	ste Angélique.
28 samedi	s. Charlemagne.
29 DIM.	s. François de Sales.
30 lundi	ste Martine.
31 mardi	ste Marcelle.

FÉVRIER (les **Poissons**).

1 mercredi	s. Ignace.
2 jeudi	*Purification.*
3 vendredi	s. Blaise.
4 samedi	s. Gilbert.
5 DIM.	ste Agathe.
6 lundi	s. Wast.
7 mardi	s. Amand.
8 mercre	s. Jean de M.
9 jeudi	ste Apolline.
10 vendredi	ste Scholastique.
11 samedi	ste Euphrosine.
12 DIM.	*Septuagésime.*
13 lundi	s. Polyeucte.
14 mardi	s. Valentin.
15 merc	s. Faustin.
16 jeudi	s. Onésime.
17 vendredi	s. Sylvain.
18 samedi	s. Siméon.
19 DIM.	*Sexagésime.*
20 lundi	s. Eucher.
21 mardi	s. Pépin.
22 mercredi	ste Isabelle.
23 jeudi	ste Marthe.
24 vendredi	s. Mathias.
25 samedi	ste Taraise.
26 DIM.	*Quinquagésime.*
27 lundi	ste Honorine.
28 mardi	*Mardi gras.*

MARS (le **Bélier**).

1 mercredi	*Cendres.*
2 jeudi	s. Simplice.
3 vendredi	ste Camille
4 samedi	s. Casimir.
5 DIM.	*Quadragésime.*
6 lundi	ste Colette.
7 mardi	ste Perpétue.
8 mercredi	s. Jean de D. Q. T.
9 jeudi	ste Françoise.
10 vendredi	40 martyrs.
11 samedi	s. Constantin.
12 DIM.	*Reminiscere.*
13 lundi	s. Maximin.
14 mardi	ste Mathilde.
15 mercredi	ste Euphrasie.
16 jeudi	s. Abraham.
17 vendredi	ste Gertrude.
18 samedi	s. Alexandre.
19 DIM.	*Oculi.* s. Joseph.
20 lundi	s. Joachim.
21 mardi	s. Benoit.
22 mercredi	s. Octavien.
23 jeudi	*Mi-Carême.*
24 vendredi	s. Gabriel.
25 samedi	*Annonciation.*
26 DIM.	*Lætare.*
27 lundi	ste Lydie.
28 mardi	s. Gontran.
29 mercredi	s. Eustase.
30 jeudi	s. Amédée.
31 vendredi	ste Cornelie.

Digitized by Google

AVRIL (le Taureau).		MAI (les Gémeaux).		JUIN (l'Écrevisse).	
1 samedi	s. Hugues.	1 lundi	s. Philippe.	1 jeudi	s. Pamphile.
2 DIM.	*Passion.*	2 mardi	s. Athanase.	2 vendredi	s. Potin.
3 lundi	s. Richard.	3 mercredi	ste Antonine.	3 samedi	ste Clotilde. *v. j.*
4 mardi	s. Ambroise.	4 jeudi	ste Monique.	4 DIM.	PENTECOTE.
5 mercredi	ste Irène.	5 vendredi	s. Augustin.	5 lundi	s. Boniface.
6 jeudi	s. Célestin.	6 samedi	s. Jean Porte-Latine.	6 mardi	ste Pauline.
7 vendredi	s. Hégésippe.	7 DIM.	s. Auguste.	7 mercredi	s. Prime. Q. T.
8 samedi	s. Gauthier.	8 lundi	s. Désiré.	8 jeudi	s. Médard.
9 DIM.	*Rameaux.*	9 mardi	s. Grégoire.	9 vendredi	ste Pélagie.
10 lundi	ste Azélie.	10 mercredi	s. Isidore.	10 samedi	s. Landri.
11 mardi	s. Léon.	11 jeudi	s. Mamert.	11 DIM.	*Trinité.*
12 mercredi	s. Jules.	12 vendredi	s. Pancrace.	12 lundi	ste Olympe.
13 jeudi	s. Marcellin.	13 samedi	s. Servais.	13 mardi	s. Antoine de Pad.
14 vendredi	*Vendredi saint.*	14 DIM.	s. Eram. *v. j.*	14 mercredi	s. Elysée.
15 samedi	s. Paterne.	15 lundi	ste Delphine.	15 jeudi	FÊTE-DIEU.
16 DIM	PAQUES.	16 mardi	s. Honoré.	16 vendredi	s. Cyr.
17 lundi	s. Aniset.	17 mercredi	s. Pascal.	17 samedi	ste Laure.
18 mardi	s. Parfait.	18 jeudi	s. Eric.	18 DIM.	s. Marine.
19 mercredi	s. Timon.	19 vendredi	s. Yves.	19 lundi	ste Aline.
20 jeudi	ste Emma.	20 samedi	s. Bernard.	20 mardi	s. Gervais.
21 vendredi	s. Anselme.	21 DIM.	ste Virginie.	21 mercredi	s. Alban.
22 samedi	ste Opportune.	22 lundi	*Rogations.*	22 jeudi	s. Paulin.
23 DIM.	*Quasimodo.*	23 mardi	s. Didier.	23 vendredi	s. Félix.
24 lundi	s. Robert.	24 mercredi	ste Jeanne.	24 samedi	s. Jean-Baptiste.
25 mardi	s. Marc.	25 jeudi	ASCENSION.	25 DIM.	s. Prosper.
26 mercredi	s. Clet.	26 vendredi	s. Adolphe.	26 lundi	s. Babolein.
27 jeudi	s. Anthyme.	27 samedi	s. Olivier.	27 mardi	ste Adèle.
28 vendredi	ste Prudence.	28 DIM.	s. Germain.	28 mercredi	ste Irénée.
29 samedi	ste Antoinette.	29 lundi	ste Emilie.	29 jeudi	s. Pierre. s. Paul.
30 DIM.	s. Eutrope.	30 mardi	s. Maximilien.	30 vendredi	s. Bertrand.
		31 mercredi	ste Perrine.		

Digitized by Google

JUILLET (le Lion).		AOUT (la Vierge).		SEPTEMBRE (la Balance).	
1 samedi	s. Martial.	1 mardi	s. Pierre-ès-liens.	1 vendredi	s. Leu et s. Gill.
2 DIM.	Vis. N. D.	2 mercredi	ste Alphonsine.	2 samedi	s. Lazare.
3 lundi	s. Anatole.	3 jeudi	Inv. de s. Étienne.	3 DIM.	s Grégoire.
4 mardi	ste Berthe.	4 vendredi	s. Dominique.	4 lundi	ste Rosalie.
5 mercredi	ste Zoé, m.	5 samedi	s. Abel.	5 mardi	s. Bertin.
6 jeudi	s. Tranquille.	6 DIM.	Tr. de N. S.	6 mercredi	ste Ève.
7 vendredi	s. Procope.	7 lundi	s. Gaëtan.	7 jeudi	s. Cloud.
8 samedi	s. Aquila.	8 mardi	s. Justin.	8 vendredi	*Nativité de la Vierge.*
9 DIM.	s. Cyrille.	9 mercredi	s. Florent.	9 samedi	s. Omer, évêque.
10 lundi	ste Félicité.	10 jeudi	s. Laurent.	10 DIM.	ste Pulchérie.
11 mardi	Tr. de s. Ben.	11 vendredi	ste Suzanne.	11 lundi	s. Hyacinthe.
12 mercredi	s. Gualbert.	12 samedi	ste Claire.	12 mardi	s Raphaël.
13 jeudi	s. Eugène.	13 DIM.	s. Hippolyte.	13 mercredi	s. Aimé.
14 vendredi	s. Bonaventure.	14 lundi	s Alfred, *v. j.*	14 jeudi	Ex. de la ste Croix
15 samedi	s. Henri.	15 mardi	ASSOMPTION.	15 vendredi	s. Nicomède.
16 DIM.	N. D. M. C.	16 mercredi	s. Roch.	16 samedi	ste Lucie.
17 lundi	s. Alexis.	17 jeudi	s. Mammès.	17 DIM.	s. Lambert.
18 mardi	s. Clair.	18 vendredi	ste Helene.	18 lundi	s. Jean Ch.
19 mercredi	s. Vincent de P.	19 samedi	s. Louis, évêque.	19 mardi	s. Janvier.
20 jeudi	ste Marguerite.	20 DIM.	s. Bernard.	20 mercredi	s. Eustache. Q. T.
21 vendredi	s. Félicien.	21 lundi	s. Privat.	21 jeudi	s. Matthieu.
22 samedi	ste Madeleine.	22 mardi	s. Symphorien.	22 vendredi	s. Maurice.
23 DIM.	ste Apollinaire.	23 mercredi	s. Sidoine.	23 samedi	ste Constance.
24 lundi	s. Christophe, *v.*	24 jeudi	s. Barthélemy.	24 DIM.	s. Germer.
25 mardi	s. Jacques, s. C.	25 vendredi	s. Louis, roi.	25 lundi	s. Firmin.
26 mercredi	Tr. de s. M.	26 samedi	s. Zéphirin.	26 mardi	ste Justine.
27 jeudi	ste Nathalie.	27 DIM.	s. Césaire.	27 mercredi	s. Côme.
28 vendredi	ste Anne.	28 lundi	s. Gustave.	28 jeudi	s. Céran.
29 samedi	ste Marthe.	29 mardi	s. Méry.	29 vendredi	s. Michel, archange.
30 DIM.	s. Ours.	30 mercredi	s. Fiacre.	30 samedi	s. Jérôme.
31 lundi	s. Germain l'Aux.	31 jeudi	s. Ovide.		

Digitized by Google

OCTOBRE (le Scorpion).		NOVEMBRE (le Sagittaire).		DÉCEMBRE (le Capricorne).	
1	DIM.	s. Remi, évêque.	1 mercredi	TOUSSAINT.	1 vendredi	s. Éloi.
2	lundi	ss. Anges gardiens.	2 jeudi	Les Trépassés.	2 samedi	ste Aurélie.
3	mardi	s. Denis, abbé.	3 vendredi	s. Marcel.	3 DIM.	S. François X. *Avent.*
4	mercredi	s. François d'Ass.	4 samedi	s. Charles.	4 lundi	ste Barbe.
5	jeudi	ste Flavie.	5 DIM.	ste Bertile.	5 mardi	s. Sabas, abbé.
6	vendredi	s Bruno.	6 lundi	s. Léonard.	6 mercredi	s. Nicolas.
7	samedi	s. Serge, s. B.	7 mardi	s. Ernest.	7 jeudi	ste Léonce.
8	DIM.	ste Brigitte.	8 mercredi	stes Reliques.	8 vendredi	*Conception.*
9	lundi	s. Denis, évêque.	9 jeudi	s. Mathurin.	9 samedi	ste Léocadie.
10	mardi	s. François.	10 vendredi	s. Juste.	10 DIM.	ste Eulalie.
11	mercredi	s. Venant.	11 samedi	s. Martin.	11 lundi	s. Daniel.
12	jeudi	s. Vilfrid.	12 DIM.	s. René, évêque.	12 mardi	s. Valeri.
13	vendredi	s. Édouard.	13 lundi	s. Brice, évêque.	13 mercredi	ste Luce, vierge.
14	samedi	s. Caliste.	14 mardi	s. Achille.	14 jeudi	s. Nicaise.
15	DIM.	ste Thérèse.	15 mercredi	s. Léopold.	15 vendredi	s. Mesmin.
16	lundi	s. Léopold.	16 jeudi	s. Edme.	16 samedi	ste Adélaïde.
17	mardi	s. Cerbonet.	17 vendredi	s. Malo.	17 DIM.	ste Yolande.
18	mercredi	s. Luc, évêque.	18 samedi	s. Mandé.	18 lundi	s. Gratien.
19	jeudi	s. Amable.	19 DIM.	ste Élisabeth.	19 mardi	s. Meurice.
20	vendredi	ste Cléopâtre.	20 lundi	s. Edmond.	20 mercredi	ste Philogone. Q. T.
21	samedi	ste Ursule.	21 mardi	Présent. de la Vierge.	21 jeudi	s. Thomas.
22	DIM.	s. Mellon.	22 mercredi	ste Cécile.	22 vendredi	s. Honorat.
23	lundi	s. Hilarion.	23 jeudi	s. Clément.	23 samedi	ste Victoire, *v. j.*
24	mardi	s. Magloire.	24 vendredi	ste Flore.	24 DIM.	ste Delphine.
25	mercredi	s. Crépin, s. Cr.	25 samedi	ste Catherine.	25 lundi	NOEL
26	jeudi	s. Rustique.	26 DIM.	ste Victorine.	26 mardi	s. Étienne.
27	vendredi	s. Frumence, *v.*	27 lundi	ste Odette.	27 mercredi	s. Jean, apôtre.
28	samedi	s. Simon, s. Jude.	28 mardi	s. Sosthène.	28 jeudi	ss. Innocents.
29	DIM.	s. Narcisse.	29 mercredi	s. Saturnin.	29 vendredi	s Trophim.
30	lundi	s. Lucain.	30 jeudi	s. André.	30 samedi	ste Colombe.
31	mardi	s. Quentin, *v. j.*			31 DIM.	s. Sylvestre.

Digitized by Google

ALMANACH DE PARIS.

1865

FRANCE.

PAVILLON.

Pavillon tricolore, partagé en trois bandes, bleue, blanche et rouge, disposées verticalement, le bleu près de la hampe et le rouge flottant.

I. HISTORIQUE.

Parmi les chefs francs qui envahirent la Gaule figure Merwig ou Mérovée, d'où vient le nom de *Mérovingiens*, sous lequel on désigne la première race des rois de France. Nous nous bornons à en donner ici le tableau.

Pharamond.....	de 420 à 427
Clodion le Chevelu.....	de 427 à 448
Mérovée.....	de 448 à 456
Childéric Ier.....	de 456 à 481
Clovis Ier se fait chrétien en 496.....	de 481 à 511

Rois de Metz.	*Roi d'Orléans.*	*Roi de Paris.*	*Roi de Soissons.*
Thierry I.... 534	Clodomir, tué	Childebert I. 552	Clotaire I.
Théodebert I. 548	dans une ba-		
Thibaut. . . , 555	taille.		

Clotaire seul..... de 558 à 561

Digitized by Google

Roi de Paris.	*Rois d'Orléans et de Bourgogne.*	*Rois de Metz ou d'Austrasie.*	*Rois de Soissons.*
Caribert I. . 567	Gontran. . . 596	Sigebert I. . 575	Chilpéric I . 580
	Thierry. . . 615	Childebert II 596	Clotaire II.
		Théodebert II 612	

Clotaire II seul..... de 618 à 628
Dagobert Ier..... de 628 à 638
Caribert II, son frère..... de 628 à 631

Rois de Neustrie et de Bourgogne.

Clovis II..... de 631 à 656
Clotaire III.... de 656 à 670
Thierry III, déposé et rétabli en 673.... .. de 670 à 691
Clovis III..... de 691 à 695
Childebert III.. de 695 à 711
Dagobert III... de 711 à 715
Chilpéric II.... de 715 à 720

Rois d'Austrasie.

Sigebert II meurt.... en 656
Childéric II, assassiné..... en 674
Dagobert II.... de 674 à 679

Ducs d'Austrasie.

Pépin d'Héristal..... de 679 à 714
Charles Martel, mort.. en 741

Roi d'Austrasie.

Clotaire IV.... de 717 à 719

Rois de Neustrie, de Bourgogne et d'Austrasie.

Thierry IV, dit de Chelles..... de 719 à 737

Interrègne de cinq ans.

Childéric III, enfermé dans un cloître en..... 752

Le maire du palais, Pépin le Bref, se fit roi avec l'approbation du pape. Sa dynastie, dite la 2e race, tire son nom de son fils, Charlemagne (Charles le Grand).

Voici la liste des rois *carlovingiens :*

Pépin le Bref..... de 752 à 768
Charlemagne ou Charles Ier et Carloman, frères, jusqu'en..... 771
Charlemagne seul, roi de Lombardie, en 774
Empereur d'Occident en 800, meurt en..... 814
Louis le Débonnaire, empereur d'Occident..... de 814 à 840
Charles II le Chauve, empereur d'Occident..... de 840 à 877
Louis II le Bègue..... de 877 à 879
Louis III et Carloman, frères, jusqu'en. 882
Carloman seul, en 882, meurt en..... 884
Charles le Gros, roi d'Italie et empereur d'Occident, déposé en..... 888
Eudes ou Odon, fils de Robert le Fort

Digitized by Google

et comte de Paris, élu en 887.....	de 888 à 898
Charles III le Simple, fils posthume de Louis le Bègue.....	de 893 à 929
Il partage le trône avec Eudes, dont le frère Robert, qui prend le titre de roi, est tué par Charles III.	
Raoul, duc de Bourgogne, élu en 923 sur le refus de son beau-frère Hugues le Grand, règne seul.....	de 929 à 936
Louis IV dit d'Outre-Mer, fils de Charles le Simple.....	de 936 à 954
Lothaire.....	de 954 à 986
Louis V le Fainéant.....	de 986 à 987

Charlemagne avait rétabli l'empire romain d'Occident (800) au bénéfice des Francs, et y avait fait entrer tous les peuples germains et slaves qui avaient conquis le monde romain, ou que lui-même avait soumis. Cette unité dura encore sous son fils; mais après celui-ci, les diverses nations se séparèrent.

Au partage fait en 855 entre les fils de l'empereur Lothaire I^er^, Louis eut l'Italie et l'Empire, Lothaire l'Austrasie (la Lorraine), Charles la Provence.

Eudes, fils de Robert le Fort, comte d'Anjou, fut élu roi en 887, du vivant de Charles le Gros.

Rodolphe I^er^, fils de Conrad le Jeune, se fit déclarer roi de la Bourgogne transjurane, en 888; son fils Rodolphe II réunit une partie de la Provence à ses premiers États en 933, et prit le titre de roi d'Arles. Ce royaume dura jusqu'en 1125 et finit en la personne de l'empereur Henri V, mort sans enfants. Les maisons de Saxe et de Souabe se le disputèrent.

En 876 les Normands envahirent la Neustrie, sous la conduite de Rollon; Charles le Simple ratifia cette conquête; la Neustrie prit le nom de Normandie, et Charles conféra à Rollon le titre de duc en lui donnant la main de Gézèle, sa fille, à la condition de se faire chrétien.

Rois de la troisième race.

Capétiens. Le dernier roi carlovingien était mort sans postérité. Charles, duc de Lorraine, fils de Louis d'Outre-Mer et héritier naturel de la couronne de France, qui avait juré foi et hommage à Othon II, empereur d'Alle-

Digitized by Google

magne, fut déclaré incapable de succéder à Louis V, et le trône fut déféré à Hugues Capet. La généalogie de Hugues Capet commence à *Ansprand*, roi des Lombards, en 712; la filiation directe suit ainsi : *Sigibrand*, prince lombard et fils d'Ansprand; *Childebrand*, roi des Lombards et beau-frère de Charles Martel; *Nibelong*, *Théodebert*, *Robert*, *Robert le Fort*, duc de France; *Robert Ier*, roi de France; *Hugues le Grand*, duc de France; HUGUES CAPET.

Voici la liste des rois de cette race antérieurs aux Valois :

Hugues Capet	de 987 à 996
Robert II	de 996 à 1031
Henri Ier	de 1031 à 1060
Philippe Ier	de 1060 à 1108
Louis VI le Gros	de 1108 à 1137
Louis VII le Jeune	de 1137 à 1180
Philippe II Auguste	de 1180 à 1223
Louis VIII Cœur-de-Lion	de 1223 à 1226
Louis IX (saint Louis)	de 1226 à 1270
Philippe III le Hardi	de 1270 à 1285
Philippe IV le Bel, roi de France et de Navarre	de 1285 à 1311
Louis X le Hutin	de 1311 à 1316
Jean Ier, fils posthume de Louis X	1316
Philippe V le Long, oncle de Jean	de 1316 à 1322
Charles IV le Bel, oncle de Jean	de 1322 à 1328

La branche directe des Capétiens se divisa en plusieurs rameaux : ceux des premiers *ducs de Bourgogne*, des *comtes de Vermandois* et *de Valois*, des *maisons de Dreux* et *de Bretagne*, des *comtes de Boulogne*, de la *branche d'Artois*, éteinte en 1472, des *comtes d'Anjou*, qui furent la tige des rois de Sicile, celle des *comtes de Clermont*, tige des *branches de Bourbon*.

Isabelle, sœur des rois Louis X, Philippe V et Charles IV, épousa Édouard II, roi d'Angleterre, ce qui donna naissance, par la prétention des Plantagenets, aux rivalités des deux royaumes.

Branche des Valois. Louis X, Philippe V et Charles VI, fils de Philippe le Bel, étant morts sans postérité mâle, le fils aîné de *Charles de Valois* monta sur le trône de France sous le nom de Philippe VI, comme plus proche héritier mâle de la race capétienne. Cette élévation des Valois

Digitized by Google

amena les guerres de l'Angleterre contre la France. Édouard était petit-fils de Philippe le Bel par sa mère, et se prétendait *roi de France;* il en prit le titre et ses successeurs aussi, jusqu'à Georges III.

Louis XII, fils de Charles, fils de Louis, frère de Charles VI, créé duc d'Orléans, et de Valentine de Milan, fut le seul roi de la branche de *Valois-Orléans;* il mourut sans laisser d'enfants mâles. Il eut pour successeur François Ier, de la *branche cadette des comtes d'Angoulême*, fils de Charles d'Angoulême, premier prince du sang, arrière-petit-fils de Louis Ier, duc d'Orléans, par qui il descendait de Charles V, petit-fils de *Jean*, comte d'Angoulême, et fils de Charles d'Angoulême et de Louise de Savoie. Voici le tableau des rois de la maison de Valois.

Branche de Valois.

Philippe VI de Valois.....	de 1328 à 1350
Jean II le Bon, meurt prisonnier en Angleterre en.....	1364
Charles V le Sage.....	de 1364 à 1380
Charles VI le Bien-Aimé.....	de 1380 à 1422
Charles VII le Victorieux.....	de 1422 à 1461
Louis XI.....	de 1461 à 1483
Charles VIII.....	de 1483 à 1498

Branche de Valois-Orléans.

Louis XII le Père du peuple.....	de 1498 à 1515

Branche de Valois-Angoulême.

François Ier le Père des lettres.....	de 1515 à 1547
Henri II.....	de 1547 à 1559
François II, époux de Marie Stuart...	de 1559 à 1560
Charles IX.....	de 1560 à 1574
Henri III, roi de Pologne, assassiné en	1589

La *première maison de Bourbon* remonte à Childebrand II, fils de Nibelong Ier, petit-fils de Childebrand Ier, frère puîné de Charles-Martel. La *seconde maison* s'ouvre par Guy de Dampierre, qui épousa en 1197 Mathilde, fille d'Archambault VIII, dernier prince de la seconde maison. La *troisième lignée* descend de Béatrix, fille d'Agnès, qu'Archambault X, mort le 15 janvier 1249 à la croisade conduite par saint Louis, avait eue d'Yolande de Chastillon, sa femme, et qui avait épousé Jean de Bourgogne,

Digitized by Google

seigneur de Charolais, frère d'Eudes. Béatrix avait épousé, en 1272, son parent, Robert de France, comte de Clermont en Beauvaisis, sixième fils de saint Louis, qui, devenu possesseur du Bourbonnais, n'en porta pas le titre; ses successeurs l'ajoutèrent à leur nom. Robert de France mourut le 7 février 1317; son fils, Louis Ier, lui succéda et fonda la *troisième maison de Bourbon.*

C'est la *quatrième maison de Bourbon* qui est la maison royale. Charles, sire de Bourbon, descendant de Louis Ier par Jacques, son troisième fils, devint le chef de toute la *maison de Bourbon* à la mort du connétable. Il mourut en 1537.

Son fils, Antoine de Bourbon, devint roi de Navarre par son mariage avec Jeanne d'Albret, qui lui donna HENRI DE BOURBON, chef de la branche royale des Bourbons, sous le nom d'Henri IV. Ce dernier eut deux fils, Louis XIII, marié à Anne d'Autriche, et Gaston, duc d'Orléans.

Louis XIII laissa deux enfants, Louis XIV et Philippe d'Orléans. Louis XIV continua la branche aînée des Bourbons jusqu'à Henri, duc de Bordeaux, comte de Chambord; Philippe Ier d'Orléans fonda la branche cadette des Bourbons.

Maison de Bourbon.

Henri IV, roi de Navarre, assassiné en	1610
Louis XIII, roi de Navarre.....	de 1610 à 1643
Louis XIV.....	de 1643 à 1715
Louis XV.....	de 1715 à 1774
Louis XVI.....	de 1774 à 1792
Décapité le 21 janvier.....	1793
Louis XVII, fils de Louis XVI, n'a pas régné.	

Première République.

Convention nationale et comités de gouvernement.....	de 1792 à 1795
Directoire exécutif.....	de 1795 à 1799
Consulat.....	de 1799 à 1804

Premier Empire.

Napoléon Ier.....	de 1804 à 1814

Première Restauration.

Louis XVIII.....	de 1814 à 1815

Rétablissement de l'Empire.

Napoléon Ier.....	1815

Digitized by Google

Seconde Restauration.

Louis XVIII..... de 1815 à 1824
Charles X..... de 1824 à 1830

Les ordonnances du 25 juillet 1830 amenèrent l'insurrection dite des Trois journées. Le 29, le duc d'Orléans fut nommé lieutenant général du royaume.

Charles X et son fils, le duc d'Angoulême, abdiquèrent le 2 août en faveur du duc de Bordeaux (Henri V); le 9, la Chambre des députés offrit le trône au duc d'Orléans, Louis-Philippe, qui l'accepta. Il était né en 1773 et descendait de Louis XIII par les princes : Philippe (1640-1700), Philippe, régent (1674-1723), Louis (1703-1752), Louis-Philippe (1725-1785), Louis-Philippe, dit Égalité (1747-1793).

Monarchie de Juillet.

Louis-Philippe Ier régna dix-huit ans. Il abdiqua devant la révolution de 1848, en faveur de son petit-fils le comte de Paris. La République fut proclamée; le roi se retira en Angleterre, à Claremont, où il mourut le 26 août 1850.

Deuxième République.

A partir du 25 février..... 1848 à 1852.

La branche aînée des Bourbons est représentée dans l'exil par Henri-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, né le 29 septembre 1820, *duc de Bordeaux*, aujourd'hui *comte de Chambord*, marié le 7 novembre 1846 à Marie-Thérèse-Béatrix-Gaëtane, archiduchesse d'Autriche-Este, fille aînée de feu François IV, duc de Modène, née le 14 juillet 1817. Ce mariage est resté sans enfants.

La branche cadette est représentée par la reine Amélie, les enfants et petits-enfants du roi Louis-Philippe, savoir :

Reine *Marie-Amélie*, née le 26 avril 1782, fille de feu Ferdinand Ier (IV), roi des Deux-Siciles; mariée le 25 novembre 1809. Ses enfants :

1. *Ferdinand*-Philippe-Louis-Charles-Henri-Joseph, duc d'Orléans (né le 3 septembre 1810, † le 13 juillet 1843), a épousé le 30 mai 1839 *Hélène*, de Mecklembourg-Schwérin (née le 24 janvier 1814, † le 18 mai 1858. Enfants : *Louis-Philippe*, comte de Paris, né le 24 août 1838, a épousé le 30 mai 1864 *Marie-Isabelle*, fille aînée du duc de Montpensier (*voy. plus loin*), et *Robert*, duc de Chartres, né le 9 novembre 1840.

2. *Louis*-Charles-Philippe-Raphaël, duc de Nemours, né le

Digitized by Google

25 octobre 1814, a épousé le 27 avril 1840 *Victoire*, de Saxe-Cobourg-Gotha, née le 14 février 1822; veuf le 10 novembre 1857. Enfants : *Louis*, comte d'Eu, né le 28 avril 1842, et *Ferdinand*, duc d'Alençon, né le 12 juillet 1844; *Marguerite*, née le 16 février 1846, et *Blanche*, née le 28 octobre 1857.

3. *Clémentine*, née le 3 juin 1817, mariée le 20 avril 1843 à *Auguste*, prince de Cobourg-Gotha, duc de Saxe.

4. *François*, prince de Joinville, né le 14 août 1818, a épousé le 1er mai 1843 *Françoise*, née le 2 août 1824, fille de feu don Pédro Ier, empereur du Brésil. Enfants : *Françoise*, née le 14 août 1844; *Pierre*, duc de Penthièvre, né le 4 novembre 1845.

5. *Henri*, duc d'Aumale, né le 16 janvier 1822, a épousé le 25 novembre 1844 *Caroline*, née le 26 avril 1822, fille de feu Léopold des Deux-Siciles, prince de Salerne. Fils : *Louis-Philippe*, prince de Condé, né le 15 novembre 1845; *François*, duc de Guise, né le 5 janvier 1854.

6. *Antoine*, duc de Montpensier, né le 31 juillet 1824, a épousé le 10 octobre 1846 *Louise*, infante d'Espagne, née le 30 janvier 1832, sœur de la reine Isabelle II. Enfants : *Marie-Isabelle*, née à Séville le 21 septembre 1848, mariée le 30 mai 1864 au comte de Paris (*Voy.* ci-dessus); *Marie-Amélie*, née à Séville le 28 août 1851; *Marie-Christine*, née le 29 octobre 1852; *Ferdinand*, né le 29 mai 1859; *Marie-de-las-Mercedes*, née le 24 juin 1860; *Philippe*, né le 12 mai 1862.

Deuxième Empire.

Napoléon III, empereur le 2 décembre (*voy. plus loin*)..... 1852

Voici, d'après le *Dictionnaire général de la politique* de M. Maurice Block [1], la généalogie de la *branche Napoléonienne*, dont un descendant occupe actuellement le trône de France.

I. *François Bonaparte*, qui fut père (acte de 1567) de :

II. *Gabriel Bonaparte*, messire, *qui s'établit à Ajaccio* : il rendit de grands services à la république de Gênes, contre les Barbaresques.

III. *Jérôme Bonaparte*, qualifié de Magnifique, et nommé, par le sénat de Gênes, chef des anciens de la ville d'Ajaccio; il fut père de :

IV. *François Bonaparte*, élu ancien de la ville d'Ajaccio, en 1596, avec le titre de Magnifique, que portèrent tous ses descendants; il fut père de :

V. *Sebastien Bonaparte*, né en 1603 et de *Fulvio Bonaparte*,

1. Paris. Lorenz, 1864.

Digitized by Google

qui fut père de *Louis Bonaparte*; ce dernier épousa, en 1633, Marie de Gondi.

VI. *Charles Bonaparte*. Un décret du commissaire de la république de Gênes, du 1er septembre 1661, lui donne le titre de *noble*, et un acte de l'an 1681 prouve qu'il était élu *ancien* de la ville d'Ajaccio.

VII. *Joseph Bonaparte*, premier du nom, élu *ancien* de la ville d'Ajaccio, le 3 mars 1702.

VIII. *Sébastien Bonaparte*, élu, le 17 avril 1720, *ancien* de la ville d'Ajaccio.

IX. *Joseph Bonaparte*, élu, en 1760, *ancien* de la ville d'Ajaccio.

X. *Charles-Marie Bonaparte*, né le 29 mars 1746. Des lettres patentes de l'archevêque de Pise, en Toscane, du 30 novembre 1769, lui reconnaissent le titre de *noble* et de *patrice*. Il fut nommé plusieurs fois membre de la commission intermédiaire des états de Corse. Il mourut à Montpellier en 1785. Il avait épousé Lætitia Ramolino, issue également d'une famille noble; elle fut connue également sous le nom de *Madame-mère*, depuis l'élévation de Napoléon à l'Empire. Les enfants issus de ce mariage sont :

1° *Joseph Bonaparte*, né en Corse le 7 janvier 1768, roi de Naples en 1808, puis d'Espagne, connu pendant son exil sous le nom de comte de Survilliers. A la chute de l'Empereur, il se retira aux États-Unis, où il avait de vastes propriétés; il s'établit plus tard à Florence, où il est mort le 28 juillet 1844. Il avait épousé, le 1er août 1794, Marie-Julie-Clary, sœur aînée de la reine de Suède, épouse du roi Charles-Jean XIV, morte le 7 avril 1845. De ce mariage sont nées deux filles, *Zénaïde-Julie* (8 juillet 1804), mariée au prince Charles-Lucien Bonaparte, son cousin, fils du prince Lucien, et *Charlotte*, morte en 1837; elle avait été mariée au prince Napoléon-Louis, son cousin, fils du roi Louis; il mourut à Forli le 17 mars 1831.

2° *Napoléon Bonaparte*, né à Ajaccio le 15 août 1769, empereur des Français. (*Voy. plus loin*, XI.)

3° *Lucien Bonaparte*, prince de Canino, né à Ajaccio en 1775, mort à Viterbe le 29 juin 1840, après avoir été marié deux fois, et laissant de nombreux enfants. Le prince Lucien n'a accepté aucune couronne, et ses enfants font partie de la famille *civile* de l'Empereur. (*Voy. plus loin.*)

4° *Louis Bonaparte*, né à Ajaccio le 2 septembre 1778, roi de Hollande, le 5 juin 1806. Il a épousé, le 3 janvier 1802, la princesse Hortense-Eugénie de Beauharnais, née le 10 avril 1783, fille du premier mariage de l'impératrice Joséphine avec Alexandre, vicomte de Beauharnais. Elle fut connue depuis sous le nom de comtesse de Saint-Leu (c'est le nom qu'avait pris le roi Louis), et mourut le 30 octobre 1837. De ce mariage sont issus :

Digitized by Google

Napoléon-Charles, prince royal de Hollande, mort à la Haye le 5 mars 1807;

Napoléon-Louis, mort le 17 mars 1831, à Forli, en Italie;

Napoléon-Louis-Charles, né à Paris le 8 avril 1808, actuellement empereur des Français, sous le nom de Napoléon III. (*Voy. ci-après*, XII.)

5° *Jérôme Bonaparte*, né à Ajaccio le 15 décembre 1784, roi de Westphalie le 1er décembre 1807. Il a épousé, le 12 août de cette même année, Catherine-Sophie-Dorothée, princesse de Wurtemberg, morte en 1835. Il est mort à Paris le 24 juin 1860. De ce mariage sont issus:

Jérôme-Frédéric-Napoléon-Louis-Charles-Félix, né à Trieste en 1814, décédé en 1847.

Mathilde-Lætitia-Wilhelmine, née à Trieste le 27 mai 1820.

Napoléon-Joseph-Charles-Paul, né à Trieste le 9 septembre 1822. (*Voy. plus loin.*)

6° *Marie-Anne-Élisa Bonaparte*, née à Ajaccio le 3 janvier 1777, princesse de Lucques et de Piombino, grande-duchesse de Toscane. Elle mourut au mois d'avril 1820, et avait épousé, le 5 mars 1797, Félix Bacciocchi, d'une famille noble de Corse, né le 18 mai 1762.

7° *Marie-Pauline*, mariée en premières noces au général Leclerc, en secondes noces, le 6 novembre 1803, au prince Camille Borghèse; elle fut créée princesse et duchesse de Guastalla le 30 mars 1806, et mourut sans postérité.

8° *Marie-Annonciade-Caroline*, née à Ajaccio le 25 mars 1782; mariée, le 20 janvier 1800, à Joachim Murat, roi de Naples; morte à Florence, le 18 mai 1839, sous le nom de comtesse de Lipona. De ce mariage sont issus deux fils et deux filles. Son fils aîné, Napoléon-Achille, né en 1801, est mort en Amérique en 1847. Le second, Napoléon-Lucien-Charles, est né à Milan en 1803; celui-ci a trois fils et deux filles.

XI. *Napoléon Bonaparte*, fondateur de la dynastie qui porte son nom, né le 15 avril 1769, empereur des Français le 18 mars 1804, marié: 1° en 1796, à Joséphine-Rose Tascher de la Pagerie, veuve d'Alexandre, vicomte de Beauharnais; elle mourut le 29 mars 1814, sans avoir eu d'enfants de Napoléon, qui épousa, après avoir divorcé, le 11 mars 1810: 2° Marie-Louise, archiduchesse d'Autriche, née le 12 décembre 1791, qui fut, après 1814, duchesse de Parme, Plaisance et Guastalla. Il mourut à l'île Sainte-Hélène le 5 mai 1821; il laissa de son second mariage:

Napoléon (II), né le 20 mars 1811, prince impérial, roi de Rome, décédé duc de Reichstadt, à Vienne, le 22 juillet 1832.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte catholique.)

Napoléon III, empereur des Français, est le troisième

Digitized by Google

fils du roi Louis de Hollande. Élevé sous la direction de sa mère la reine Hortense, à Aremberg en Suisse, et à l'école de grammaire d'Augsbourg, il étudia les sciences militaires à Thün sous le général Dufour, prit part à la révolte des carbonari, dans les États pontificaux, en mars 1831. Après sa tentative à Strasbourg, le 3 octobre 1836, il fut exilé en Amérique, d'où il revint en septembre 1837 et arriva à temps pour assister aux derniers moments de sa mère, 3 octobre. A la suite de son débarquement à Boulogne, 6 août 1840, il fut jugé par la haute cour de justice de la Chambre des pairs, et condamné à la détention perpétuelle le 9 octobre 1840. Il réussit à s'échapper, le 24 mai 1846, avec l'aide du docteur Conneau, du fort de Ham, où il était retenu prisonnier.

Élu membre de l'Assemblée constituante par cinq départements en août 1848, il rentra en France le 21 septembre suivant. Élu président de la République pour 4 ans par 5,562,834 voix, le 10 décembre 1848, il dissout l'Assemblée nationale par le coup d'État du 2 décembre 1851, est élu, les 21-22 décembre 1851, président de la République pour 10 ans par 7,439,216 voix; élu empereur héréditaire les 21-22 novembre 1852 par un plébiscite de 7,864,189 voix contre 231,145, et prend le titre de Napoléon III, empereur des Français, le 1er décembre 1852.

Napoléon III (Charles-Louis), empereur des Français, né le 20 avril 1808, fils de Louis-Napoléon, ancien roi de Hollande († 25 juillet 1846) et de la reine Hortense-Eugénie († 5 octobre 1837), épouse le 29 janvier 1853 :

Eugénie-Marie de Guzman et Porto-Carrero, comtesse de Téba, fille du comte Manuel de Montijo, duc de Peneranda, née le 5 mai 1826.

Fils : **Napoléon**-Eugène-Louis-Jean-Joseph, prince impérial, né le 16 mars 1856.

BRANCHE CADETTE, FAMILLE IMPÉRIALE.

Enfants de **Jérome**-Napoléon Bonaparte, ancien roi de Westphalie († le 24 juin 1860) et de Frédérique-**Catherine**-Sophie-Dorothée de Wurtemberg († le 28 nov. 1835) :

1. **Mathilde**-Lætitia-Wilhelmine, née le 27 mai 1820,

Digitized by Google

mariée au prince Anatole Demidoff de San-Donato le 10 octobre 1841.

2. **Napoléon**-Joseph-Charles-Paul, né le 9 septembre 1822, épouse le 30 janvier 1859 :

Clotilde-Marie-Thérèse-Louise, fille de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie, et de Marie-Adélaïde-Françoise-Reinière-Élisabeth-Clotilde, archiduchesse d'Autriche († 20 janvier 1855).

Fils : 1° **Napoléon**-Victor-Jérôme-Frédéric, né le 18 juillet 1862.

2° Napoléon-**Louis**-Joseph-Jérôme, né le 10 juillet 1864.

Descendants de Lucien, frère de l'empereur Napoléon Ier.

Joseph-Lucien-Charles-Napoléon Bonaparte, né le 13 février 1824, fils de **Charles**-Jules-Laurent-Lucien Bonaparte (né à Paris le 24 mai 1803, mort le 29 juillet 1857) et de **Zénaïde**-Charlotte-Julie (née le 8 juillet 1802, morte le 8 août 1854), fille de feu l'ancien roi de Naples et d'Espagne **Joseph**-Napoléon Bonaparte.

Frères et sœurs du prince Joseph.

1. **Lucien**-Louis-Joseph-Napoléon Bonaparte, né le 15 novembre 1828, prêtre et camérier secret de Sa Sainteté le pape.
2. **Julie**-Charlotte-Zénaïde-Pauline-Létitia-Désirée-Bartholomée Bonaparte, née le 6 juin 1830, mariée le 30 août 1847 au marquis Alexandre del Gallo de Roccagiovine.
3. **Charlotte**-Honorine-Joséphine Bonaparte, née le 4 mars 1832, mariée le 4 oct. 1848 au comte Pierre Primoli.
4. **Marie**-Désirée-Eugénie-Joséphine-Philomène Bonaparte, née le 18 mars 1835, mariée le 2 mars 1851 au comte Paul de Campello.
5. **Augusta**-Amélie-Maximilienne-Jacqueline Bonaparte, née le 19 nov. 1836, mariée le 2 févr. 1856 au prince Placido Gabrielli.
6. **Napoléon**-Grégoire-Jacques-Philippe Bonaparte, né le 5 févr. 1839, a épousé le 25 nov. 1859

Digitized by Google

Marie-**Christine**, née le 25 juillet 1842, fille du prince **Jean**-Népomucène Ruspoli.

Oncles et tantes du prince Joseph du mariage de Lucien, prince de Canino, avec Christine Boyer (divorcée en 1801, † en 1840) :

1. **Charlotte,** née le 13 mai 1796, mariée en 1815 au prince Marius Gabrielli, veuve en 1841.

Du mariage de Lucien avec Alexandrine-Laurence de Bleschamps († en 1855) :

2. **Létitia**, née le 1er déc. 1804, mariée en 1821 à Thomas Wyse, env. extr. et ministre plénipot. de la Grande-Bretagne en Grèce; veuve le 15 avril 1862.
3. **Louis**-Lucien, né le 4 janv. 1813, sénateur.
4. **Pierre** Napoléon, né le 12 sept. 1815.
5. **Antoine,** né le 31 oct. 1816.
6. Alexandrine-**Marie,** née le 12 oct. 1818, mariée au comte Vincent-Valentini de Canino; veuve en juill. 1858.
7. **Constance,** née le 30 janvier 1823, abbesse du couvent du Sacré-Cœur à Rome.

Princes et princesses de la famille civile de l'Empereur ayant rang à la cour.

LL. AA. Les princes Louis-Lucien Bonaparte. — Pierre-Napoléon Bonaparte. — Lucien Murat. — Joseph Bonaparte. — Joachim Murat. — Napoléon-Charles Bonaparte.
Les princesses Baciocchi. — Lucien Murat. — Joachim Murat. — Napoléon-Charles Bonaparte.

III. COUR.

Maison de l'Empereur.

Grand-aumônier : Mgr Georges *Darboy*, archevêque de Paris, sénateur.
Aumônier de l'Empereur : Mgr *Tirmarche*, évêque d'Adras.
Grand-maréchal du palais : le maréchal *Vaillant*, sénateur, membre du conseil privé, ministre de la Maison de l'Empereur et des beaux-arts.
Adjud. gén. du palais : le général de division *Rolin*.
Préfets du palais : le baron *de Montbrun*; le baron *de Va-*

Digitized by Google

raigne du Bourg; *M. de Valabrègue de Lawœstine*; le baron *Morio de l'Isle*.

Maréchaux-des-logis : le comte *Lepic*, aide de camp de l'Empereur (1er maréchal-des-logis) : le baron Émile *Tascher de la Pagerie*; M. *Oppermann*.

Gouverneur des palais des Tuileries et du Louvre : le général *Lechesne*, GO.

Gouverneur du palais de Saint-Cloud : le col. *Thiérion*.

Grand-chambellan : le duc *de Bassano*, sénateur.

Premier chambellan : le comte *Bacciocchi*, surintendant des théâtres impériaux.

Chambellans : le duc *de Tarente*; le vicomte Georges *d'Arjuzon*; le vicomte Olivier *de Walsh*; le marquis *de Chaumont-Quitry*; le marquis *de Conégliano*; le vicomte *de Laferrière*, ; le baron *de Zorn de Bulach*; le marquis *d'Havrincourt*; le marquis *de Trévise*; le comte *d'Ayguesvives*.

Cabinet de l'Empereur : MM. *Mocquard*, sénateur, secrétaire de l'Empereur, chef du cabinet; *Sacaley*, sous-chef du cabinet; M. F. *Pietri*, att. au secrétariat.

Service des dons et secours : le docteur *Conneau*, directeur; M. *Peupin*, directeur adjoint.

Grand-écuyer : *N.*

Premier écuyer : le général *Fleury*, aide de camp de l'Empereur, dir. gén. des Haras; écuyer commandant : M. *Davillier*; écuyers : le baron *de Bourgoing*; M. Raoul *de Grammont*; le baron *Lejeune*; le comte *de Castelbajac*; le marquis *de Caux*; le marquis *de la Tour du Pin Montauban*; le prince Stanislas *Poniatowski*; le comte Antonin *du Bourg*.

Grand-veneur : le maréchal *Magnan*, sénateur, commandant le 1er corps d'armée.

Premier veneur : le général prince *de la Moskowa*, aide de camp de l'Empereur, sénateur.

Commandant des chasses à tir : le colonel marquis *de Toulongeon*, aide de camp de l'Empereur.

Lieutenants de vénerie : le baron *Lambert*; le marquis *de Latour-Maubourg*, député.

Lieutenant des chasses à tir : le baron *de Lage du Chaillou*.

Digitized by Google

Grand-maître des cérémonies : le duc *de Cambacérès*, sénateur.
Premier maître des cérémonies : le comte Rodolphe *d'Ornano*.
Introducteurs des ambassadeurs, maîtres des cérémonies : le baron *Feuillet de Conches;* le baron *de Lajus*.
Aides des cérémonies, secrétaires à l'introduction des ambassadeurs : M. Jules *Lecocq;* le baron *Sibuet*.
Trésorier général de la couronne : M. *de Bure*.
Trésorier de la caisse : M. Ch. *Thélin*.
Musique de la chapelle et de la chambre : MM. *Auber*, directeur; *Alary*, pianiste accompagnateur; *Labarre*, inspecteur de la musique, M. F. *Cohen*, insp. hon.
Service de santé : le docteur *Conneau*, premier médecin de l'Empereur.
Médecins et chirurgiens ordinaires : MM. *Andral; Rayer, Jobert de Lamballe;* le baron Hipp. *Larrey; Corvisart; Arnal*.
Chirurgien-accoucheur : le baron Paul *Dubois*.
Médecins et chirurgiens consultants : MM. *Lévy*, *Bouillaud; Cloquet; Velpeau; Vernois; Mélier; Alquié; Lhéritier; Tardieu*.
Médecins et chirurgiens par quartier : MM. *Delarroque* fils, *Tenain; Longet; Boulu; de Pietra-Santa; Maffei; Davaine; Berrier-Fontaine*.
Chirurgien-dentiste : M. *Evans*.
Premier pharmacien : M. *Acar*.

Maison militaire de l'Empereur.

Ministre de la maison militaire de l'Empereur : le maréchal comte *Vaillant*, sénateur, grand-maréchal du palais.
Adjudant général du palais : M. *Rolin*, général de division.
Aides de camp de l'Empereur : MM. les généraux de division comte *Roguet*, sénateur; le comte *de Goyon*, sénateur; *de Failly*, le comte *de Montebello; Le Bœuf; Frossard; Mollard;* le baron *de Béville;* le prince *de la Moskowa*, sénateur; *Fleury;* le vice-amiral *Jurien de la Gravière;* les généraux de brigade *Cas-*

Digitized by Google

telnau; *de Waubert de Genlis*; les colonels d'état-major marquis *de Toulongeon*; comte *Lepic*; comte *Reille*, et le colonel d'artillerie *Favé*.

Cabinet topographique de l'Empereur : M. le baron *de Béville*, général de division, chef.

Officiers d'ordonnance de l'Empereur : MM. *Stoffel*, chef d'esc. d'art.; *Jumel de Noireterre*, capit. d'état-major; *Verchère de Reffye*, capit. d'art.; *Guillier de Souancé*, capit. de chass. à pied; *Lescot*, capit. de cav.; *Rolin*, capit. d'état-major; *d'Aubigny*, capit. d'inf.; *Bourdon de Vatry*, chef de bat. d'inf.; *de Ligniville*, capitaine d'infanterie; *de Viel d'Espeuilles*, capit. de lanciers de la garde imp.; *Duperré* (Charles), lieutenant de vaisseau; marquis *de Galiffet*, capit. de cav.; *Lamey*, capit du génie.

Escadron des cent-gardes à cheval.

Lieutenant-colonel commandant : M. *Verly*.

Garde impériale.

État-major général : le maréchal *Regnault de Saint-Jean-d'Angély*, sénateur, commandant en chef. (*Voir plus loin* ARMÉE.)

Maison de l'Impératrice.

Grande-maîtresse de la maison : la princesse *d'Essling*.

Dame d'honneur : la duchesse *de Bassano*.

Dames du palais : la comtesse *de Montebello*, la comtesse *de Lézay-Marnésia*, la baronne *de Pierres*, la vicomtesse *Aguado*, la marquise *de Latour-Maubourg*, la comtesse *de Labédoyère*, la comtesse *de Lourmel*, la comtesse *de la Poèze*, la comtesse *de Rayneval*, *Mme de Sancy*, *Mme de Saulcy*, la baronne *de Viry-Cohendier*.

Dame lectrice : la comtesse *de Pons de Wagner*.

Premier chambellan : le duc Charles *de Tascher la Pagerie*, sénateur.

Chambellans : le comte *de Lézay-Marnésia*; le marquis *de Piennes*; le comte *de Cossé Brissac*.

Premier écuyer : le baron *de Pierres*.

Écuyer : le marquis Gustave *de Lagrange*.

Secrétaire des commandements : M. *Damas-Hinard*.

Digitized by Google

Bibliothécaire particulier : M. *de Saint-Albin.*

Maison du Prince Impérial.

Écuyer : M. *Bachon.*
Médecin : M. *Barthez.*
Précepteur : M. *Monnier.*
Gouvernante des enfants de France : l'amirale *Bruat.*

Maison du prince Napoléon.

Chambellan : le comte *de Rayneval.*
Médecin ordinaire : M. *Ricord.*
Secrétaire particulier : M. *Hubaine.*

Maison militaire.

Premier aide de camp : M. *Franconière de la Morte Charens*, général de brigade.
Aides de camp : MM. *Ferri-Pisani*, lieut.-colonel d'état-major; *Ragon*, lieut.-colonel du génie; *Georgette-Dubuisson*, capit. de frégate; baron *de Pussin-Amory*, chef d'esc. de cavalerie.
Officiers d'ordonnance : MM. *Brunet*, lieut. de vaisseau; *Villot*, lieut. d'infanterie.

Maison de la princesse Marie-Clotilde.

Dame d'honneur : la duchesse *d'Abrantès.*
Dames pour accompagner : la baronne *de la Roncière-le-Noury*, la vicomtesse Henri *Bertrand*, la baronne *Barbier.*
Chambellan : le comte *de Rayneval.*

Maison de la princesse Mathilde.

Dame d'honneur : la baronne *de Serlay.*
Dames pour accompagner : Mmes F. *de Reiset, Espinasse.*
Dame lectrice : Mme *Defly.*
Chevalier d'honneur : le général de division *Bougenel*
Secrétaire des commandements : M. *de Marcol.*
Médecin : M. *Le Helloco*; M. *Verdé de Lisle*, médecin adjoint.

DÉCORATION.

Ordre civil et militaire : Légion d'honneur, fondé le 19 mai 1802 par le premier consul et maintenu par les gouvernements suivants. Ruban rouge. Les grades sont : chevalier, — officier,

Digitized by Google

commandeur, — grand-officier, — grand'-croix. Pour les militaires, un traitement est attaché à chaque grade (250 fr., — 500 fr. — 1,000 fr. — 2,000 fr. — 3,000 fr.).....

Médaille militaire instituée par décret du 22 janvier 1852. Une rente viagère de 100 fr. y est attachée.

Médaille de Sainte-Hélène. Décret du 12 août 1857.

Médaille de Crimée, fondée par la reine d'Angleterre, autorisée en France par décret du 26 avril 1856.

Médaille de la Baltique (*id.*). Décret du 10 juin 1857.

Médaille de la valeur militaire, fondée par le roi de Sardaigne, autorisée par le même décret.

Médaille d'Italie. Décret du 11 août 1859.

Médaille de Chine. Décret du 23 janvier 1861.

Médaille du Mexique. Décret du 29 août 1863.

Grand-chancelier de la Légion d'honneur[1] : le comte *de Flahault* (1864).

Secr. gén. : le général de brig. *Maizière* (juin 1861).

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

1. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le prince Richard *de Metternich-Winneburg*, ambass.; le comte de *Mülinen*, cons.; le baron *de Walterskirchen*, 1er secr.; le baron *Pirkey de Cesenatico*,

1. Le premier qui fut revêtu de cette haute dignité, le comte de Lacépède, la conserva depuis la fondation de l'ordre jusqu'au 7 avril 1814, pendant tout le temps que dura le premier Empire. Ses successeurs furent le baron de Pradt, sous la première Restauration, du 7 avril 1814 au 13 février 1815; le vicomte de Bruges, jusqu'au 1er avril 1815; le comte de Lacépède, qui reprit cette charge du 1er avril et la garda jusqu'au 2 juillet 1815. Vinrent ensuite le maréchal Macdonald, duc de Tarente, remplacé le 11 septembre 1831; le maréchal Mortier, duc de Trévise, qui eut pour successeur le maréchal Gérard, le 4 février 1836; celui-ci resta en possession jusqu'au 17 mars 1839, fut remplacé par le maréchal Oudinot, duc de Reggio; le 22 octobre 1842, le maréchal Gérard revint une seconde fois jusqu'au 19 mars 1848; le général Subervic lui succéda jusqu'au 23 décembre 1848; le maréchal Molitor jusqu'au 15 août 1849; le maréchal Exelmans jusqu'au 13 août 1852; le général comte d'Ornano jusqu'au 26 mars 1853; le général Lebrun, duc de Plaisance, jusqu'en 1858; de 1858 à 1861, le maréchal Pélissier, duc de Malakoff; et enfin, de 1861 à 1864, l'amiral Hamelin.

Digitized by Google

2e secr.; le comte *de Deym*, attaché; le général *de Loewenthal*, le major *de Kopfinger*, attachés milit.

BADE : le cons. int. baron F. Allesina *Schweizer*, E. e. et M. pl.; le baron *de Schweizer* fils, secr. de lég.

BAVIÈRE : le chamb. baron A. *de Wendland*, E. e. et M. pl.; M. *de Gasser*, sec. de lég.

BELGIQUE : le baron E. *de Beyens*, E. e. et M. pl.; le baron *d'Anethan*, cons.; le comte L. *Cornet*, le prince de *Caraman-Chimay*, secrétaires de 1re cl.; le vicomte F. *de Marnix*, le baron F. *Daelman*, secrétaires de 2e cl.; M. E. D. *de Gheest*, le prince C. *de Ligne*, attachés; M. E. *Bastin*, chanc. et consul hon.

BOLIVIE : le maréchal *de Santa-Cruz*, M. pl.; M. Octave *de Santa-Cruz*, secr.

BRÊME : le Dr. J. H. *Heeren*, ch. d'aff. hanséat.

BRÉSIL : le chev. J. Marques *Lisboa*, E. e. et M. pl.; M. H. Luiz *Ratton*, secr.; M. A. *Correa*, M. L. C. *de Lima e Silva*, M. *Rocha de Moncorvo*, att.

CHILI : M. F. X. *Rosalès*, E. e. et M. pl.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE : M. *Balcarce*, E. e. et M. pl. (aussi nommé près les cours de Grande-Bretagne, Espagne et Italie; Paris); M. M. K. *Garcia*, secr.; M. E. *Landevar*, att.

COLOMBIE (États-Unis de) ou CONFÉDÉRATION GRENADINE : M. *de Francisco Martin*, E. e. M. pl.; M. E. C. *Ordoñez*, secrét.; M. M. *de Francisco Martin*, M. *Ricardo Santa-Maria*, M. F. *Malo*, att.

DANEMARK : le chamb. comte G. L. *de Moltke-Hvitfeldt*, E. e. et M. pl.; M. D. L. R. *Koeford*, sec.; le comte H. *de Moltke-Hvitfeldt*, attaché.

ESPAGNE : M. F. X. *de Isturiz y Montero*, ambass. extr. et plén.; M. G. *Muro*, 1er secr.; M. le comte *de Galve*, 2e secr.; M. *Alvaro Ruiz*, secr.; M. *Osborne*, M. *Urrutia*, att.; le marquis *de Isabella*, M. *Menendez*, M. J. *Moreno de Mora*, M. *Romero*, M. G. F. *Vallin*, M. A. de *Toledo*, att.; le commandant *Osma*, att. militaire.

ÉTATS-ROMAINS : Mgr le prince Flavius *de Chigi-Albani*, arch. de Myre *in part.*, nonce du saint-siége apostol.; Mgr G. *Aloysi*, auditeur; l'abbé *Lucciardi*, secr.

Digitized by Google

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. W. L. *Dayton*, E. e. et **M.** pl. ; M. W. S. *Pennington*, 1er secr. ; M. W. L. *Dayton*, jun., 2e secr.

FRANCFORT (ville libre de) : le D. J. H. *Heeren*, ch. d'aff.

GRANDE-BRETAGNE : le comte *Cowley*, ambass. extr. et plén. ; l'hon. W. G. *Grey*, 1er secrét. ; M. G. J. W. A. *Ellis*, M. E. *Clay*, 2es secr. ; M. *Falconer Atlee*, secr. part. ; M. R. *Conolly*, M. R. H. *Hildyard*, 3es secr. ; le vic. *Sudley*, attaché ; le colonel E. S. *Claremont*, le capit. de vaiss. M. E. G. *Hore*, attachés milit. et marit.

GRÈCE : le gén. *Kalergi*, E. e. et M. pl. ; M. M. *Antonopoulo*, 1er secr. ; M. M. *Dragoumis*.

GUATÉMALA : M. J. *de Francisco Martin*, M. pl. ; M. R. *Palacios*, secrét. ; M. *Mannequin*, le colonel M. *Garcia Granados*, M. J. L. *de Francisco Martin*, M. José *de Francisco Martin*, M. P. *Nussard*, att.

HAÏTI (République) : M. *Dubois*, MR. ; M. D. *Denis*, sec.

HAMBOURG : le Dr J. H. *Heeren*, ch. d'aff. hanséat.

HANOVRE : le baron *de Linsingen*, E. e. et M. pl. ; M. E. *Hattensaur*, chanc.

HAWAÏ (Iles) : M. W. *Martin*, ch. d'Aff.

HESSE ÉLECTORALE : le cons. de cab. priv. *Meyer*, MR.

HESSE GRAND-DUCALE : le baron *de Wambolt*, E. e. et M. pl.

HONDURAS : M. V. *Herran*, M. pl. ; M. *Lopez de Arosemena*, secrét. ; M. E. *Herran*, att.

ITALIE (Royaume d') : le commandeur C. *Nigra*, E. e. et M. pl. ; M. *Artom*, cons. ; le marquis L. *Incontri*, 1er secr. ; le comte A. *Boyl di Putifigari*, le comte L. *Sormani Moretti*, 2es secr. ; le duc *de Noja*, M. C. *Ressman*, att. ; le comte O. *Vimercati*, att. milit.

LUBECK : le Dr J. H. *Heeren*, ch. d'aff. hanséat.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN : le cons. int. de légat. M. E. *Bornemann*, MR. ; le baron *de OErtzen*, secrét.

MECKLEMBOURG-STRÉLITZ : le cons. de légat. É. *Bornemann*, MR.

MEXIQUE : M. J. *Hidalgo*, E. e. et M. pl. ; M. F. *Gutierrez de Estvada*, secrét.

MONACO : le duc *d'Aquaviva*, comte *Avigdor*, ch. d'aff.

Digitized by Google

NASSAU : M. L. A. *de Lightenvelt*, ch. d'aff.

NICARAGUA : le commandeur J. *de Marcoleta*, E. et M. pl. (accr.; en même temps accr. comme ch. d'aff. près les Pays-Bas).

PARAGUAY : M. *Candido Pereiro*, ch. d'aff.; M. G. *Benites*, secrét.; M. A. *Maciel*, att.

PAYS-BAS : M. L. A. *de Lightenvelt*, E. e. et M. pl. (ch. d'aff. pour Nassau); M. O. W. J. *Berg de Middelburgh*, cons.; le lieut.-colonel C. H. F. *de Capellen*, att. milit.; le baron de *Briénen*, att.; M. *Van Lier*, chanc.

PÉROU : M. F. L. *Barreda*, E. e. et M. pl.; M. S. *Lorente*, 1er secrét.; M. *de la Jorre*, att.; le cap. *Guarda*, att. milit.

PERSE : le gén. *Hassan-Ali-Khan*, E. e. et M. pl. absent; *Mirza-Suleyman-Khan*, ch. d'aff.; le colonel *Ali-Khan*, 1er secrét.; *Nazare-Aga*, 1er secrét. interprète; *Mirza-Ali*, chancelier; le colonel *Abdul-Ressul-Khan* et le major *Mohammed-Taghi-Khan*. att. milit.

PORTUGAL : le vicomte *de Païva*, E. e. et M. pl. absent; le chev. *d'Antas*, ch. d'aff. et secrét.; le major *Navarro d'Andrade*, cons.; le chev. *de Lencastre Saldanha*, secrét.; le vicomte A. *de Païva*, att.

PRUSSE : le comte R. H L. *de Goltz*, ambass. extr. et pl.; le comte *de Solms Sonnewalde*, 1er secrét.; le comte P. *de Hatzfeldt*, 2e secrét.; M. *de Stein*, att.; le baron major *de Loë*, att. milit.; le cons. aulique *Gaspérini*, chef de la chancellerie; M. *Taglioni*, rédact. secrét.

RUSSIE : le baron *de Budberg*, ambass. extr. et pl.; le cons. d'État B. *Tchitcherine*, cons.; le cons. d'État et gentilh. de la cour G. *Okouneff*, 1er secrét.; le cons. de cour et gentilh. de la cour I. *Paskewitch*, le cons. hon. et gentilh. de la cour *Obreskoff*, 2es secrét.; le cons. d'État act. J. *Tolstoy*, le cons. et gentilh. de la cour prince N. *Gortchakoff*, l'assesseur de coll. et gentilh. de la cour *Golenitcheff-Koutousoff-Tolstoy*, le secrét. de gouvern. et gentilh. de la cour, prince *Demidoff*, l'enregist. de coll. *de Balsch*, att. Agrégé à l'ambassade : le prince *de Sayn-Wittgenstein*; le cap. *Giulani*, att. mil.

Digitized by Google

SAN-MARINO : le duc *d'Acquaviva*, comte H. *d'Avigdor*, ch. d'aff.

SAN-SALVADOR : M. V. *Herran*, ch. d'aff.; M. L. *de Arosemena*, secrét.

SAXE (Royaume de) : le cons. int. act. et chamb. baron A. L. *de Seebach*, E. e. et M. pl.; le baron F. A. C. *de Luttichau*, cons. de légat.; le baron Ch. *de Seebach*, le baron *de Watzdorff*, att.

SAXE-COBOURG-GOTHA : le cons. de légat. H. *Kœnigswarter*, min. résid.

SUÈDE et NORVÉGE : le baron G. N. *d'Adelswärd*, E. e. et M. pl.; M. F. G. *Due*, secrét.; M. *de Lagerheim*, att.; le major *Staaff*, att. mil.

SUISSE : le Dr *Kern*, E. e. et M. pl.; M. *Delley*, secrét.; M. A. *Roth*, 2e secrét.

TURQUIE : *Mehemed-Djemil-Pacha*, ambass. extr.; *Ali-Bey*, 1er secrét.; *Artin-Effendi-Dadian*, 1er secrét.-interprète; *Fahri-Bey*, 2e secrét.; *Essad-Bey*, 2e secrét.-interprète; *Aristarchi-Bey*, att.; le lieutenant-col. *Essad-Effendi*, att. milit.; M. *Donon*, att.

VÉNÉZUELA : le général *Guzman Blanco*, E. e. et M. pl.; le général J. R. *Pachano*, secrét.

WURTEMBERG : le chamb. et cons. d'État, baron A. *de Waechter*, E. e. et M. pl.; le baron *de Maucler*, M. *Loubat*, att.

II. CORPS CONSULAIRE.

ANHALT-DESSAU : Paris, M. M. *Schlesinger*, C.

AUTRICHE : Alger : M. E. *Couput*, C. gén.; Bordeaux : M. *Bethmann*, C. gén.; le Havre : M. E. *Troteux*, C.; Marseille : M. J. A. *de Lavisory*, C. gén.; Nantes : M. P. T. *Briandeau*, C.; Paris : le baron Jacob *de Rothschild*, C. gén.

BADE : Bordeaux : M. P. *Clossmann*, C.; le Havre : M. T. *Rosenlecher*, C.; Lyon : M. C. *Meurer*, C.; Marseille : M. *Bazin*, C.; Strasbourg : M. L. *Hasenclever*, C.

BAVIÈRE : Bayonne : M. Bonnat, C.; Bordeaux : le baron J. H. *de Sulzer-Wart*, C.; Cette : M. A. *Westphal*, C.; le Havre : M. F. *Kestner*, C.; Lyon : M. J. *Schlenker*,

Digitized by Google

C.; Marseille : N.; Montpellier : M. A. *Westphal*, C.; Paris : le baron Salomon *de Rothschild*, C.

BELGIQUE : Alger : M. C. *Bounevialle*, C.; Avignon : M. *Méra*, C.; Bayonne : M. A. *Miramon*, C.; Bône : E. *Ricordeau*, C.; Bordeaux : M. J. B. *Damas*, jun., C.; Boulogne : M. A. *Adam*, C.; Brest : M. *de Kerjegu*, C.; Calais : M. C. L. *Dessin*, C.; Cette : M. L. *Bazille*, C.; Cherbourg : M. J. J. V. *Mauger*, C.; Dunkerque et Gravelines : M. *Dewulff-Cailleret*, C.; la Rochelle : M. P. *Romieux*, C.; le Havre : M. A. *Krelinger*, C.; Lille : M. P. *De Cock*, C.; Lorient : M. A. J. *Quinchez*, C.; Lyon : M. J. V. *Quisard*, C.; Marseille : M. C. *Ferrari*, C.; Montpellier : M. L. *Bazille*, C.; Mulhouse : M. E. *Wehrlin*, C.; Nantes : M. P. B. *Goullin*, C.; Nice : M. P. *de Ricordy*, C.; Oran : M. A. *Giulani*, C.; Paris : M. E. *Bastin*, C. hon. : Reims : M. C. *Rivart*, C.; Rouen : M. E. *Matenas*, C.; Toulon : M. E. *Aube*, C.; Tourcoing : M. L. *Sioën*, C.; Valenciennes : M. E. *Ewbank*, C.

BOLIVIE : Bordeaux : M. *Seoane*, C.; le Havre : M. V. *Germain*, C.; Paris : M. A. *Honegger*, C.

BRÊME : Alger, M. *Honsz*, C.; Bayonne : M. C. *Landré*, C.; Bordeaux : M. W. C. *Moetz*, C.; Boulogne : M. L. *Fontaine*, C.; Brest : M. J. M. *Kerros*, C.; Cette : M. A. *Westphal-Castelnau*, C.; Cherbourg : M. E. *Postel*, C.; Dunkerque : M. J. B. *Morel*, C.; le Havre : M. F. A. F. *Kestner*, C.; Marseille : M. O. *Heilborn*, C.; Montpellier : M. A. *Westphal-Castelnau*, C.; Nantes : M. M. *Bardot*, C.; Paris : M. H. J. A. *Bleymuller*, C. hanséat.

BRÉSIL : Alger; M. F. *Ravan*, C.; Cayenne : M. *de Abranches*, C.; Marseille : Henri *Hoffsmith*, C.; Paris : M. J. Maciel *da Rocha*, chargé du C. gén.

BRUNSWICK : Bordeaux : M. C. *Schencke*, C.; Paris : M. H. C. *Debbeld*, C.

CHILI : Bayonne : M. E. *de la Puente*, C.; Bordeaux M. E. *de Santa-Colonna*, C.; Cette : M. C. *Caron*, C. le Havre : M. C. *de Yrigoyen*, C.; Marseille : M. C. *Ferrari*, C.; Nice : M. G. *Raynaud*, C.; Paris : M. F. F. *de Rodella*, C., chargé du C. gén.; Taïti : M. *Gibson*, C.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE : Bayonne : M. *Roby*, C.; Bor-

Digitized by Google

deaux : M. E. M. *de Santa-Colonna*, C. gén.; Cette : M. S. P. *Vivares*, C.; Dunkerque : M. *Vanderest*, C. ; le Havre : M. C. *Napp*, C.; Marseille : M. J. *Pianello*, C.; Nantes : M. de *Ruiz Dias*, C.; Paris : M. Otto *Bemberg*, C.

CONFÉDÉRATION GRENADINE : Bayonne : M. E. *Maliaño*, C.; Bordeaux : M. *Hue*, C.; Cette : M. F. G. *Gauthier*, C.; le Havre : M. *Lemaître*, C.; Marseille : M. *Chaix*, C.; Nantes : M. *Briandeau*, C.; Paris : M. *Rampon*, C. gén.

COSTA-RICA. Bayonne : M. R. *Poydenot*, C.; Bordeaux : M. G. *Baour*, C.; Dunkerque : M. P. *de Baecque*, C. ; le Havre : M. F. *de Coninck*, C.; Marseille : M. C. *Roussier*, C.; Nantes : M. E. *Toché* fils, C.; Paris : M. G. *Lafond de Lurcy*, C. gén.; Rouen : M. A. *du Boullay*, C.; Saint-Malo : M. E. *Duguen*, C.

DANEMARK : Alger : M. *Rouget de Sainte-Hermine*, C.; Bayonne : M. J. *Roth*, C.; Bordeaux : M. E. *Kirstein*, C.; Cette : M. J. M. *Jansen*, C.; Dunkerque : M. A. *Bonvarlet*, C.; la Rochelle : M. F. *Becker*, C.; le Havre : M. F. *Duntzfelt*, C.; Marseille : M. *Hoskiar*, C.; Nantes : M. H. *Bourcard*, C. : Paris : le baron *Delong*, C. gén.; Pondichéry : M. J. G. *de Colons*, C.; Port-Vendres : M. *Pams Bohé*, C.; Saint-Nazaire : M. H. *Bourcard*, C.

ÉQUATEUR : Bordeaux : M. *Gauthren*, C.; le Havre : M. *Géry*, C.; Marseille : M. *Estarico*, C.; Paris : M. A. *Honegger*, C.

ESPAGNE : Alger : M. P. *Jove y Hevia*, C. gén.; Bayonne : M. P. *Aurrecoechea*, C.; Bordeaux : M. *de Barberia*, C.; Cette : M. C. *Vidal*, C.; le Havre : M. *Ortega de Morejon*, C.; Marseille; M M. *de la Roca*, C.; Nantes : M. *Florez*, C.; Nice : M. L. *Guerra de la Vega*, C.; Oran : M. T. *Ortuño*, C.; Paris : M. *Navarro*, C. gén.; Perpignan : M. R. G *Zabala*, C.; Rouen : M. *Mauri*, C.

ÉTATS-ROMAINS : Bastia : M. F. *Lota*, VC. gén.; Bayonne : M. A. *Miramon*. C.; Bordeaux : M. P. L. E. *de Griffon*, C.; Marseille : M. C. *Ferrari*, C. gén.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : Alger : M. E. L. *Kingsberry*, C.; Bordeaux : M. Clarendon *Davisson*, C.; Cayenne : M. S. E. *Fabens*, C.; le Havre : M. J. O. *Putnam*, C.;

Digitized by Google

la Rochelle : M. T. *Hyatt*, C.; Marseille : M. G. W. *van Horn*, C.; Martinique : M. W. F. *Given*, C; Nantes : M. J. *de la Montagnie*, C.; Napoléon-Vendée : M. T. P. *Smith*, C.; Nice : M. W. *Slade*, C.; Paris : M. J. *Bigelow*, C.; Sedan : M. *Antoine*, C.; Taïti : M. J. *Vander*, C.

FRANCFORT : Alger : M. J. C. G. *Honsz*, C.; Bordeaux : M. A. *de Luze*, C.; le Havre : M. F. A. F. *Kestner*, C.; Lyon : M. J. *Schlenker*, C.

GRANDE-BRETAGNE : Alger : M. H. A. *Churchill*, C. gén.; Bastia : M. E. *Smallwood*, C.; Bayonne : M. F. J. *Graham*, C.; Bordeaux : M. T. B. G. *Scott*, C.; Boulogne : M. W. *Hamilton*, C.; Brest : sir A. *Perrier*, C.; Calais : le capit. B. W. *Hotham*, C.; Cherbourg : M. H. *Hamond*, C.; Dunkerque : le major N. *Pringle*, C.; Guadeloupe : M. J. *Crawford*, C.; Guyane : M. G. R. *Perry*, C.; le Havre : M. G. W. *Featherstonhaugh*, C.; Marseille : M. E. W. *Mark*, C.; Martinique : M. W. *Lawless*, C.; Nantes : M. P. *Barow*, C.; Nice : M. A. *La Croix*, C.; Paris : M. T. *Pickford*, C.; Réunion : M. J. D. *Hay Hill*, C.; Taïti : M. G. C. *Miller*, C.

GRÈCE : Alger : M. *Zigomalas*, C.; Bone : M. C. *Arnaud*, C.; Bordeaux : M. *Provenzal*, C.; Marseille : M. G. *Zizinia*, C.; Paris : M. *Wey*, C. gén.

GUATÉMALA : Bayonne : M. *de la Puente*, C.; le Havre : M. *Géry*, C.; Marseille : M. B. *Chaix Bryan*, C.; Paris : M. B. *Alcain*, C. gén.

HAÏTI (République) : Bordeaux : M. P. *Closmann*, C.; le Havre : M. A. *Baudeuf*, C.; Marseille : M. *Fabry*, C.; Nantes : M. L. A. *Regis*, C.; Nice, M. E. *Muscat*, C.

HAMBOURG : Alger : M. J. C. W. *Honsz*, C.; Bayonne : M. Ch. *Landré*, C.; Bordeaux : M. J. C. H. *Cruse*, C.; Boulogne (Calais) : M. L. *Fontaine*, jun., C.; Brest : M. J. M. *Kerros*, C.; Dunkerque : M. J. B. *Morel-Agie*, C.; le Havre : M. F. A. F. *Kestner*, C.; Marseille : M. O. *Heilborn*, C.; Menton : M. de B. A. *Partouneaux*, C.; Montpellier (Cette) : M. A. *Westphal-Castelnau*, C.; Nantes : M. *Bardot*, C.; Nice : M. A. *Raynaud*, C.; Paris : M. H. J. A. *Bleymüller*, C. hanséat.; Rouen : M. J. *Levasseur* fils, C.; Toulon : M. A. B. *Schenking*, C.

Digitized by Google

HANOVRE : Alger : M. *Seitz*, C.; Bayonne : M. L. *Daguerre*, C.; Bordeaux : M. F. *Klepper*, C.; Boulogne : M. A. *Adam*, C.; Brest : M. J. M. *Kerros*, C.; Calais : M. J. *Devot*, C.; Cette : M. J. G. *Rump*, C.; Cherbourg : M. E. *Liais*, C.; Dunkerque : M. A. *Bonvarlet*, C.; le Havre : M. F. *Kestner*, C. gén.; M. *Ménard*, C.; Marseille : M. J. *Drensz*, C.; Nantes : M. J. L. *Goupilleau*, C.; Rouen : M. A. *Verdrel*, C.; Saint-Martin (Ile de Ré) : M. A. *Rivaille*, C.

HESSE-ÉLECTORALE : Paris : M. A. *Bleymuller*, C.

HESSE GRAND-DUCALE : Alger : M. H. C. *Hoskier*, C.; Bordeaux : M. A. *de Luze*, C.; le Havre : M. T. *Rosenlecher*, C.; Lyon : M. J. *Schlencker*, C.; Marseille : M. *Usslaub*, C.; Paris : M. A. *Ewald*, C.

HONDURAS : Paris, M. J. *Thirion*, C. gén.

ITALIE (royaume d') : Alger : le chev. *de Saint-Agabio*, C. gén.; Bastia : M. N. *Ballero*, C.; Bordeaux : M. J. *Provenzal*, C.; Cette : M. J. *Grassi*, C.; Chambéry : M. *Della Torre*, C. gén.; Grenoble : M. J. J. *Pilot*, C.; le Havre : M. J. *Ancel*, C.; Lyon : le chev. Ch. *Salino*, C. gén.; Marseille : le comte A. *Castellinard*, C. gén.; Mulhouse : M. O. *de Bourcart*, C.; Nantes : M. P. A. *le Roux*, C.; Nice : le comm. *Benzi*, C. gén.; Paris : M. L. *Cerutti*, C. gén.; Rouen : M. A. *Lafond*, C.; Toulon : M. L. *Basso*, C. gén.

LUBECK : Paris : M. H. J. A. *Bleymuller*, C. hanséat.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN : Alger : M. H. *Probst*, C.; Bordeaux : M. J. H. *Basse*, C.; Brest : M. *Dubreuil*, C.; Cette : M. H. *Hirschfeld*, C ; Cherbourg : M. E. *Liais*, C.; Dunkerque : M. E. *Darras*, C.; le Havre : M. C. *Batsch*, C.; Marseille : M. V. *Demeezemaker*, C.; Rouen : M. *Ernault Jottral*, C.; Toulon : M. A. B. *Schenking*, C.

MEXIQUE : Boulogne : M. H. *Probst*, C.; Bordeaux : M. *Rus*, C.; le Havre : M. *de Mora y Ozta*, C.; Marseille : M. *Armero de Ruiz*, C.; Paris : le com. *Gallotti*, C.

MONACO : Bordeaux : M. L. *Weill*, C.; Marseille : M. H. *Abbeille*, C. gén.

NASSAU : Bordeaux : M. E. *Tourneur*, C.; Paris : M. J. H. *van Lier*, C.

Digitized by Google

NICARAGUA : Bayonne : M. J. M. *Garcia de Isla*, C.; Bordeaux : le baron *de Expeleta*, C.; le Havre : M. A. *Letellier*, C.; Marseille : M. E. *Darier*, C.; Nice : M. J. B. *Risso*, C.; Paris : M. C. *Melvil*, C. gén.

OLDENBOURG : Bordeaux : M. L. *Kuhlmann*, C.; Boulogne : M. A. *Adam*, C.; Cette : M. *Ichon*, C.; Dunkerque : M. G. *Beck*, C.; le Havre : M. F. A. *Kestner*, C. gén.; Marseille : M. A. B. *Schencking*, C.; Paris : M. F. *Grieninger*, C.; Toulon : M. A. B. *Schencking*, C.

PARAGUAY : Paris : M. L. *Tenré*, C.

PAYS-BAS : Alger : M. H. *Stucklé*, C.; Bayonne : M. C. *Landré*, C.; Bordeaux : M. H. N. *Hovy*, C.; Boulogne : M. Alex. *Adam*, C.; Brest : M. E. *Pesron*, C.; Caen : M. L. *Holzmann*, C.; Calais : M. J. P. *Vendroux*, C.; Cette : M. J. P. H. *Bergeyron*, C.; Dunkerque : M. P. M. C. *Alard*, C.; la Rochelle : M. E. *Bonnemort*, C.; le Havre : M. L. *d'Allens*, C.; Honfleur : M. A. *Auber*, C.; Marseille : M. H. W. *Alma*, C.; Nantes : M. E. *Boubée*, C.; Paris : M. J. F. *van den Broek*, C. gén.; Saint-Malo : M. A. *Hovius*, C.; Strasbourg : M. E. *Klose*, C.; Toulon : M. L. J. P. V. *Jouve*, C.

PÉROU : Bayonne : M. I. *Garcia*, C.; Bordeaux : M. B. *Alvarez*, C.; le Havre : M. L. B. *Cisneros*, C.; Lyon : M. *Armero*, C.; Nantes et Saint-Nazaire : M. L. E. *Albertini*, C.; Paris : M. J. M. *Costas*, C. gén.

PERSE : Bordeaux : M. H. *Carvallo* jeune, C.; le Havre : M. *Molet* jeune, C.; Marseille : M. J. *Deville*, C.; Paris : M. *Flury-Hérard*, C. gén.

PORTUGAL : Alger : M. F. *Ravan*, C.; Bastia : M. J. *Valéry*, C.; Bayonne : M. J. *Dubrocq*, C.; Bordeaux : M. C. *Doney*, C.; Cette : M. *Lagarrigne*, C.; le Havre : M. J. *Ferreira Alves*, C. gén.; Marseille : M. E. *Barroil*, C.; Nantes : M. J. M. *do Nascimento*, C.; Nice : M. P. *Bounin*, C.; Paris : M. H. *Gitton*, C.; Saint-Denis (Réunion) : M. J. *de Rontaunay*, C.

PRUSSE : Abbeville : M. *Thomas*, C.; Alger : M. H. *Hoskiar*, C.; Bayonne : M. F. *Roth*, C.; Bordeaux : M. J. *Michaelsen*, C.; Brest : M. J. M. *Kerros*, C.; Dunkerque : M. C. *Bourdon*, C.; la Rochelle : M. F. A. G. *de Heimbach*,

Digitized by Google

C.; le Havre : M. F. *Langer*, C.; Marseille : M. U. *Schnell*, C.; Montpellier : M. E. *Castelnau*, C.; Nantes : M. M *Bardot*, C.; Paris : le baron Alphonse *de Rothschild*, C. gén..; M. F. *Bamberg*, C.; Rouen : M. J. *Rondeaux*, C.; Saint-Valery-sur-Somme : M. E. *Schytte*. C.; Toulon : M. M. *Barnéoud*, C.

RUSSIE : Alger : M. *Boysmann*, C.; Bayonne : M. *Virgile*, C.; Brest : M. J. M. *Kerros*, C.; Bordeaux : M. P. *Lenz*, C.; Cherbourg : M. *Postel*, C.; le Havre : M. *Popoff*, C.; Marseille : M. *Boukharine*, C. gén.; Nice : M. *Grieve*, C.; Paris : le baron T. *de Foelkersam*, C. gén.; Rouen : M. *Popoff*, C.

SAN-MARINO : Paris : M. *Paltrinieri*, C.

SANDWICH (Iles) : Paris : M. C. *Vidal*, C. gén.

SAN-SALVADOR : Bayonne : M. *Soulez Lacaze*, C.; Bordeaux : M. *Fauché*, C.; le Havre : M. *Toussaint*, C.; Paris : M. J. *Thirion*, C. gén.

SAXE (Royaume de) : Bayonne : M. H. *Poydenot*, C.; Bordeaux : M. T. *Albrecht*, C.; le Havre : M. C. L. *Pusinelli*, C.; Paris : M. T. *Albrecht*, C.

SAXE-WEIMAR-EISENACH : Bordeaux : M. *Klipsch*, C.; le Havre : M. R. F. *Mohr*, C.; Lille : M. *Alwin Stahr*, C.; Lyon : M. J. *Schlenker*, C.; Nice : M. H. *Nolfi*, C.; Paris : M. H. G. *Wagner*, C.

SCHAUMBOURG LIPPÉ : Paris : M. *Thirion*, C. gén.

SIAM : Paris : M. A. *Gréhan*, C.

SUÈDE ET NORVÉGE : Alger : M. F. *Rouget de Saint-Hermine*, C. gén.; Bordeaux : M. N. T. *Sandblad*, C.; Calais : M. H. *Dupont*, C ; Cette : M *Ahman*, C.; Dunkerque : M. A. *Thiéry*, C.; le Havre : M. C. G. *Brostroem*, C. gén.; Marseille : M. E. G. *Foelsch de Fels*, C. gén.; Nantes : M. A. *Backman*, C ; Paris : M. J. *Leroux*, C. gén.

SUISSE : Alger : M. R. *Bieler*, C.; Bastia : M. S *Feretti*, C.; Bordeaux : M. P. *Mestrezat*, C.; le Havre : M. F. *Wanner*, C.; Lyon : M. R. *Dobler*, C.; Marseille : M. J. *Robert*, C.; Oran : M. J. D. L. *Manuel*, VC.

TURQUIE : Bordeaux : M. R. *Balguerie*, C.; Brest : M. *Lefebvre* fils, C.; Boulogne : M. Ach. *Adam*, C.; Dieppe : le marquis A. *de Bilmare*, C.; le Havre : M. L. *Cor*, C.; Lyon : M. *Yemenitz*, C.; Marseille : M. C. *Emeric*, C.

Digitized by Google

gén.; Nantes : M. *Lagrelière*, C.; Paris : M. A. *Donon*, C. gén.; Rouen : M. *Tavernier*, C.

URUGUAY : Bayonne : M. J. M. *Goyetche*, C.; Bordeaux : M. . . . . ., C.; Cette : M. *Durand*, C.; le Havre : M. . . . . ., C.; Nantes : M. *Gourdon*, C.; Paris : le docteur P. *Vavasseur*, C. gén.

VÉNÉZUELA : Bayonne : M. M. *Salzedo*, C.; Bastia : M. *Gaspari*, C.; Bordeaux : M. *Degrand*, C. Boulogne : M. *Rouxel*, C.; Cherbourg : M. *Hauvet*, C.; Dunkerque : M. *Collet*, C.; le Havre : M. A. *Parra Bolivar*, C.; Marseille : M. A. *Boncajato*, C.; Martinique : M. *Assier de Pompignan*, C.; Nantes : M. *Nascimento*, C.; Paris : M. J. *Thirion*, C. gén.

WURTEMBERG : Alger : M. *de Solms*, C. gén.; le Havre : M. *Rosenlecher*, C.; Lyon : M. J. *Schlenker*, C.; Nice : M. *Avigdor*, C.; Strasbourg : M. E. *Hecht*, C.

V. CONSTITUTION.

L'organisation politique actuelle est régie par les plébiscites des 21 et 22 décembre 1851, la Constitution du 14 janvier 1852, le décret organique du 22 mars 1852, le sénatus-consulte du 7 novembre 1852, les plébiscites des 21 et 22 du même mois, le sénatus-consulte du 25 décembre 1852, celui du 17 juillet 1856, et ceux du 1er février 1858, et le décret du 24 novembre 1860.

Par les premiers de ces actes, le peuple, consulté par le président de la République, donnait son adhésion à une constitution à faire, et devant porter sur les bases suivantes : « 1° Un chef responsable nommé pour dix ans; 2° des ministres dépendants du pouvoir exécutif seul; 3° un conseil d'État formé des hommes les plus distingués, préparant les lois et en soutenant la discussion devant le Corps législatif; 4° un Corps législatif discutant et votant les lois, nommé par le suffrage universel, sans scrutin de liste...; 5° une seconde Assemblée (Sénat), formée de toutes les illustrations du pays, pouvoir pondérateur, gardien du pacte fondamental et des libertés publiques. »

Cette Constitution fut promulguée le 14 janvier suivant. Elle divise ainsi les pouvoirs publics : « Le président de la République gouverne au moyen des ministres, du conseil

Digitized by Google

d'État, du Sénat et du pouvoir législatif. — La puissance législative s'exerce par le président de la République, le Sénat et le Corps législatif. »

Le sénatus-consulte du 7 novembre 1852 rétablit la dignité impériale dans la personne de Napoléon Bonaparte, président de la République, et lui donne le droit de régler l'ordre de succession au trône. Cette modification à la Constitution fut adoptée par le plébiscite des 21 et 22 du même mois.

Analyse de la Constitution : L'Empereur est le chef de l'Etat; il commande les forces de terre et de mer, déclare la guerre, fait les traités de paix, d'alliance et de commerce, nomme à tous les emplois, fait les règlements et les décrets nécessaires pour l'exécution des lois. La justice se rend en son nom. Il a seul l'initiative des lois. Il a le droit de faire grâce. Il sanctionne et promulgue les lois et les sénatus-consultes. Il a le droit de proclamer l'état de siége dans un ou plusieurs départements, sauf à en référer au Sénat dans le plus bref délai. La fidélité à l'Empereur et l'obéissance à la Constitution sont les deux parties du serment que doivent prêter les ministres, les membres du Sénat, du Corps législatif, du conseil d'Etat, les officiers de terre et de mer, les magistrats et les fonctionnaires publics.

Les ministres « sont responsables, chacun en ce qui le concerne, des actes du gouvernement », mais il n'y a pas de « solidarité » entre eux; ils ne forment point un cabinet dont les assemblées puissent juger la politique.

Le conseil d'Etat est nommé par l'Empereur, qui en est le président naturel, et qui peut en révoquer les membres. En dehors de ses fonctions administratives et judiciaires, le conseil d'Etat prépare les projets de loi, et en soutient la discussion devant le Corps législatif.

Le Sénat, conservateur de la Constitution et des libertés, intervient pour résoudre toute difficulté qui pourrait s'élever pendant l'absence du Corps législatif, pour expliquer le texte de la Constitution, et assurer ce qui est nécessaire à sa marche. Il a le droit d'annuler tout acte arbitraire ou illégal; les lois votées par le Corps législatif lui sont soumises, et il s'oppose à leur promulgation s'il les

Digitized by Google

juge inconstitutionnelles. Il peut statuer sur les modifications de la Constitution que le pouvoir exécutif lui propose, ou qu'il peut même provoquer lui-même, à condition de se mettre d'accord avec le pouvoir exécutif; il reçoit les pétitions des citoyens, et il peut, dans des rapports au président, poser les bases de projets de loi d'un grand intérêt national.

Le Sénat se compose des cardinaux, des maréchaux, et de tous les citoyens que l'Empereur élève à la dignité de sénateur.

Le Corps législatif discute et vote les projets de loi et l'impôt; il n'a pas le droit d'initiative. Les députés au Corps législatif sont élus par tous les citoyens. L'élection a pour base la population; il y a un député à raison de 35,000 électeurs. Lorsque, dans un département, le nombre excédant des électeurs dépasse 19,000, il nomme un député en plus. Chaque département est divisé en circonscription par le gouvernement; cette division est revue tous les 5 ans. Les députés sont élus pour 6 ans. L'Empereur a le droit de dissoudre le corps législatif, mais il doit en convoquer un autre dans le délai de six mois. Les fonctionnaires publics ne peuvent être députés.

Les députés sont élus par le suffrage universel; tout citoyen âgé de 21 ans est électeur, sans conditions de cens, si d'ailleurs il n'a été rendu indigne par une condamnation pour infractions spécifiées, ou s'il n'est frappé d'incapacité naturelle. Tout citoyen est éligible au Corps législatif s'il est âgé de 25 ans. Mais pour voter, il faut être inscrit sur les listes électorales, tandis qu'on est éligible même si l'on n'est pas inscrit.

Pour être éligible aux conseils généraux et aux conseils d'arrondissement, il faut avoir 25 ans, jouir de ses droits civils et politiques, être domicilié dans le département ou l'arrondissement, ou y payer une contribution directe. Les conseils généraux se composent d'autant de membres que le département comprend de cantons, mais sans que ce nombre puisse excéder celui de 30. Les conseils d'arrondissement comprennent un nombre de députés égal à celui des cantons, sans cependant que ce nombre puisse être inférieur à neuf.

Digitized by Google

Les conseils municipaux sont élus par le suffrage universel. Le gouvernement peut prendre les maires et les adjoints en dehors des conseils : l'Empereur nomme le maire des chefs-lieux de département, d'arrondissement et de canton, ainsi que ceux des villes de 3,000 âmes et au-dessus; le préfet nomme les autres. Pour être éligible il suffit d'être citoyen, âgé de 25 ans, sauf les incompatibilités prononcées par la loi. L'élection se fait au scrutin de liste. Les conseils municipaux peuvent être suspendus pour 2 mois par les préfets, pour un an par les ministres : ils peuvent être dissous par l'Empereur. En cas de suspension ou de dissolution, ils sont remplacés par une commission municipale. A Paris et à Lyon, il n'y a que des commissions municipales.

La Constitution de 1852 a institué une haute cour de justice, chargée de juger, sans appel ni recours en cassation, toutes personnes qui auront été renvoyées devant elle comme prévenues de crimes, attentats ou complots contre le président de la République (l'Empereur) et contre la sûreté intérieure ou extérieure de l'État.

Le décret organique du 22 mars 1852 modifié en quelques points par des actes postérieurs règle les rapports du Sénat et du Corps législatif avec l'Empereur et le conseil d'État, et établit les conditions organiques de leurs travaux.

Le sénatus-consulte du 6 décembre 1852 ajoute au droit de grâce possédé par l'Empereur, le droit de prononcer des amnisties; — appelle au Sénat les princes français; fixe à 150 le nombre des sénateurs nommés par l'Empereur; — déclare que les traités de commerce faits par lui ont force de loi pour les modifications de tarifs qui sont stipulées; — et que tous les travaux d'utilité publique et toutes les entreprises d'intérêt général, sont ordonnés ou autorisés par l'Empereur.

Le sénatus-consulte du 17 juillet 1856 donne à l'Impératrice mère la régence et la garde de son fils mineur; si l'Empereur n'a pas disposé, par acte rendu public, avant son décès de la régence de l'empire. A défaut, la régence appartient au premier prince français, ou à l'un des autres princes français dans l'ordre de l'hérédité de la couronne. Le même acte fixe la composition du conseil de régence.

Digitized by Google

La régence a été confirmée à l'Impératrice par un décret du 1er février 1858.

Un sénatus-consulte du 17 février suivant établit que les députés devront déposer par écrit la formule du serment en présentant leur candidature.

Par le décret du 24 novembre 1860, l'Empereur, usant du droit que la Constitution lui assure de déterminer le fonctionnement des Assemblées législatives, décide : 1° que le Sénat et le Corps législatif voteront tous les ans, à l'ouverture de la session, une adresse en réponse au discours de la couronne; que l'adresse sera discutée en présence des commissaires du gouvernement, qui donneront aux Chambres des explications sur la politique de l'empire; que des ministres sans portefeuille seront désignés pour défendre avec le président et les membres du conseil d'État les projets de loi du gouvernement (*voy.* plus loin); que le droit d'amendement sera rétabli; — 2° qu'un projet de sénatus-consulte sera présenté au Sénat pour rendre *plus complète* la publicité des débats parlementaires, par la reproduction *in extenso* dans *le Moniteur*. Le Sénat adopta cette idée par vote du 2 février 1862.

Le 14 novembre 1861, l'Empereur, par une lettre insérée au *Moniteur*, renonce au pouvoir d'ouvrir des crédits supplémentaires et extraordinaires en l'absence des Chambres et annonce une proposition au Sénat sur le vote du budget. Par suite de cette lettre, un sénatus-consulte du 2 décembre suivant a supprimé la faculté qu'avait le gouvernement d'ouvrir, *par décret*, les crédits dont il s'agit; — substitué au vote du budget par ministère le vote *par grandes sections*, en conservant toutefois au gouvernement le droit de *virement* entre tous les chapitres d'un ministère, même entre ceux qui appartiennent à des sections différentes.

Enfin, par décret du 23 juin 1863, l'institution des ministres sans portefeuille est supprimée, et le ministre d'État « dégagé de toute attribution administrative, » est chargé des rapports entre le gouvernement et les Chambres; il est secondé par le président et des vice-présidents du conseil d'État et pour les matières spéciales par les conseillers d'État spécialement désignés.

Digitized by Google

VI. ADMINISTRATION.

MINISTÈRE.

Les ministres prennent rang entre eux d'après la date de leur nomination, à l'exception du ministre d'État, qui conserve la préséance. (*Moniteur* du 21 décembre 1860.)

M. *Rouher*, sénateur, ministre d'État.

M. *Baroche*, sénateur, membre du conseil privé, garde des sceaux, ministre de la justice et des cultes.

M. le maréchal *Vaillant*, sénateur, ministre de la maison de l'Empereur et des beaux-arts, membre du conseil privé, grand-maréchal du palais (déc. 1860).

M. le maréchal comte *Randon*, sénateur, ministre de la guerre (5 mai 1859).

M. le marquis Prosper *de Chasseloup-Laubat*, sénateur, ministre de la marine et des colonies (24 novembre 1860).

M. Achille *Fould*, sénateur, membre du conseil privé, ministre des finances (14 nov. 1861).

M. *Drouyn de Lhuys*, ministre des affaires étrangères (15 oct. 1862).

M. *Boudet*, ministre de l'intérieur (23 juin 1863).

M. *Duruy*, ministre de l'instruction publique (23 juin 1863).

M. Armand *Béhic*, ministre de l'agriculture, du commerce et des travaux publics (23 juin 1863).

M. *Vuitry*, ministre présidant le conseil d'État (28 sept. 1864).

CONSEIL PRIVÉ.

OBSERVATION. Le conseil privé devient, avec l'adjonction des deux princes français les plus proches dans l'ordre d'hérédité, conseil de régence, lorsque l'Empereur n'en a pas désigné un autre par acte public. (Décret du 1er févr. 1858.)

MM. Achille *Fould*, le duc *de Persigny*, le maréchal *Vaillant*, *Troplong*, le duc *de Morny*, *Baroche*, le comte Colonna *Walewski*, *Magne*.

SÉNAT.

Bureau du Sénat.

Président : M. *Troplong*, premier président de la cour de cassation, membre du conseil privé.

Digitized by Google

Vice-présidents : M. *Delangle*, premier vice-président; S. E. le maréchal comte *Baraguey-d'Hilliers*, S. E. le maréchal comte *Regnaud de Saint-Jean-d'Angély*; M. *de Royer*, premier président de la cour des comptes, vice-présidents.
Grand-référendaire : le général marquis *d'Hautpoul.*
Secrétaire : le baron *de Lacrosse.*

Prince de la famille impériale.

S. A. I. le général prince *Napoléon.*

Princes de la famille civile de l'Empereur.

S. A. le prince Louis-Lucien *Bonaparte.*
S. A. le prince Lucien *Murat.*

Sénateurs de droit.

LL. EE. MMgrs le cardinal *de Bonald*, le cardinal *Mathieu*, le cardinal *Gousset*, le cardinal *Donnet*, le cardinal *Billet*, le cardinal *de Bonnechose*, — LL. EE. MM. le maréchal comte *Vaillant*, (11 déc. 1851), le maréchal *Magnan* (31 déc. 1852), le maréchal comte *Baraguey-d'Hilliers*(28 août 1854), le maréchal comte *Randon* (14 mars 1856), le maréchal *Canrobert*, (14 mars 1856), le maréchal *Mac-Mahon*, duc de *Magenta* (6 juin 1859), le maréchal *Regnaud de Saint-Jean-d'Angély* (6 juin 1859), le maréchal *Niel*, (25 juin 1859), l'amiral Romain *Desfossés* (9 juillet 1860), le maréchal *Forey* (2 juillet 1863), l'amiral *Rigault de Genouilly* (27 janvier 1864), le maréchal *Bazaine* (5 septembre 1864).

CORPS LÉGISLATIF.
renouvelé en 1863.

Bureau du Corps législatif.

Président : S. E. M. le duc *de Morny.*
Vice-présid. : MM. *Schneider*, Alfred *Le Roux*, Secrétaires : MM. *Busson-Billault*, le comte Joachim *Murat*, le comte *Le Peletier d'Aunay*, le marquis *de Talhouët*, Séverin *Abbatucci*, *Noubel*, Questeurs : MM. *Hébert*, *de Romeuf.*

Digitized by Google

CONSEIL D'ÉTAT.

L'EMPEREUR.

Le prince *Napoléon*.

Ministre président le conseil d'État, M. *Vuitry*.

Vice-présidents : MM. *de Parieu*, présidant la section de législation, justice et affaires étrangères; *de Forcade de la Roquette*, *Chaix-d'Est-Ange*.

Secrétaires du ministre-président : MM. *Hély d'Oissel*, auditeur de 1re classe, et G. *Osmont*.

Présidents des sections. Législation, justice et affaires criminelles : M. *Esquirou de Parieu*, vice-président, du conseil d'État.

Guerre, marine et colonies : le général de div. *Allard*.

Contentieux : M. Quentin *Bauchart*.

Finances, agriculture et commerce, M. *Forcade de la Roquette*, vice-président du conseil d'État.

Intérieur, instruction publique et cultes : M. *Thuillier*.

Travaux publics et beaux-arts : M. *Chaix-d'Est-Ange*, vice-président du conseil d'État.

Secrétaire général : M. E. *Boilay*, cons. d'État.

CHEFS DE SERVICE DES MINISTÈRES.

I. Ministère d'État. Cabinet du ministre. Chef : M. Gust. *Rouher*, M. *Giraudeau*, chef du bureau.

II. Ministère de la justice et des cultes. Cabinet du ministre. Chef : M. *Bayard*.

Secrétaire général : M. *Lenormant*, cons. d'Ét. hors section.

Justice. Directeurs. Affaires civiles : M. *Greffier*.

Affaires criminelles : M. *Babinet*.

Imprimerie impériale : M. A. *Petetin*, cons. d'État.

Cultes. Directeur des cultes : M. V. *Hamille*.

Culte catholique : 1re div. (personnel et contentieux) : M. A. *Tardif*, chef.

2e div. (administ. temporelle) : M. *de La Motte*, chef.

Sous-direction des cultes non catholiques : M. *Sayous*, sous-directeur.

III. Ministère des affaires étrangères. Cabinet du ministre et secrétariat : le baron *d'André*, m. pl., directeur; le comte *de Chaudordy*, sous-dir.

Digitized by Google

Bureau du protocole : le baron *Feuillet de Conches*, sous-directeur.

Directeurs. Affaires politiques : le marquis *de Banneville*, min. pl.; MM. *Faugère*, *Desprez*, *Noël*, *Villefort*, sous-directeurs.

Consulats et commerce : M. *Herbet*, min. pl., cons. d'État; MM. *Meurand*, *Jagerschmidt*, le vicomte *d'Arlot*, sous-directeurs.

Archives et chancellerie : M. *Cintrat*, dir.; M. *Dumont*, sous-dir.

Fonds et comptabilité : M. F. *de Billing*, dir.: M. *Guéroult*, sous-dir.

IV. Ministère de l'intérieur. Cabinet du ministère. Chef : M. *Perret*.

Secrétaire général : M. *Chamblain*, cons. d'État.

Direction de la presse : le comte *Treilhard*.

Direction générale de la sûreté publique : M. *Boitelle*, préfet de police.

Direction des lignes télégraphiques : le vicomte *de Vougy*.

Direction des prisons : M. *Dupuy*.

V. Ministère des finances. Cabinet du ministre. Chef : M. A. *Berger*.

ADMINISTRATION CENTRALE.

Personnel et inspection : M. Pline *Harmand*, directeur; M. *Lemaire*, sous-directeur.

Secrétaire général : M. *Haudry de Janvry*, cons. d'État; MM. *Grimprel* et *Le Clerq*, sous-directeurs.

Mouvement général des fonds : M. *Sapia*, directeur; M. *Raffard*, sous-directeur.

Dette inscrite : M. *Herson*, directeur; M. *de Gouttes*, sous-directeur.

Comptabilité générale : M. *de Roussy*, directeur; M. *Thiboust*, sous-directeur.

Caisse centrale du trésor : M. *de Perthuis*, directeur; M. Ch. *Thomas*, sous-directeur.

Contrôle central du trésor : M. *Tournus*, contrôleur centr.

ADMINISTRATIONS FINANCIÈRES.

Contributions directes : M. J. M. *Chouri*, dir. gén.

Digitized by Google

Enregistrement et domaines : M. *Roy*, direct. gén.
Douanes et impôts indirects : M. *Barbier*, cons. d'État, directeur général.
Tabacs : M. *Rolland*, directeur général.
Postes : M. *Vandal*, cons. d'État, directeur général.
Forêts : M. L. H. *Vicaire*, directeur général.
Commission des monnaies et médailles : M. *Pelouze*, prés.
Caisse des dépôts, d'amortissement et des retraites : M. *Guillemot*, directeur général.
VI. Ministère de la guerre. Cabinet du ministre. Chef : M. *Colson*, colonel d'état-major, aide de camp du ministre.
1re direct. Personnel : le gén. de brigade *de Castelnau*. M. *Hartung*, direct.-adj.; M. *Fellmann*, s.-dir.
2e direct. Cavalerie et gendarmerie : le comte *de Vignolle*, général de brigade; M. *Caillard*, sous-dir.
3e direct. Artillerie : M. *Suzane*, col. d'art.
4e direct. Génie : le vicomte P. C. *Dejean*, gén. de brig.
5e direct. Administration : M. P. C. *Robert*, intend. gén.
6e direct. Dépôt de la guerre : M. L. A. *Blondel*, gén. de brigade, cons. d'État.
7e direct. Comptabilité générale . M. D. C. A. *Darricau*, d'État, intendant gén. insp.
Service de l'Algérie : M. C. A. *Tassin*, chef.
VII. Ministère de la marine. État-major du ministre : le baron *de la Roncière le Noury*, contre-amiral, chef.
Conseil d'amirauté : S. Ex. M. le ministre de la marine, président; MM. *Jurien de la Gravière*, *Bonard*, *Fournichon*, vice-amiraux; le baron *Didelot*, M. *Touchard*, contre-amiral; P. *Pénaud*, inspect. en chef de 1re classe; M. *Prétot*, inspect. gén. du génie maritime; *Buquet*, commissaire de la marine, secrétaire; le marquis *de Montaignac de Chauvance*, M. *de Cornullier-Lucinière* et M. *Méquet*, capitaines de vaisseau membres adjoints.
Cabinet du ministre Chef : M. *Gallet de Kulture*, chef du bureau.
1re direct. Mouvements de la flotte et opérations milit. : le contre-amiral baron *de la Roncière le Noury*, chef d'état-major du ministre.

Digitized by Google

2e direct. Personnel : le contre-amiral *Moulac.*
3e direct. Matériel : M. *Du Puy de Lôme*, cons. d'État.
4e direct. Service du matériel de l'artillerie : M. *Regnaud*, colonel d'artillerie de la marine.
5e direct. Colonies : M. *Zoepffel.*
6e direct. Comptabilité gén. : M. C. F. A. *Delarbre.*
Établissement des Invalides : M. *Turbest*, administrateur de l'établissement ; M. *Hennequin*, sous-directeur ; M. *Quéru*, trésorier général.
Contrôle central : le baron *de Roujoux*, cons. d'État, inspecteur en chef de la marine.
Dépôt général des cartes et des plans ; le contre-amiral *Matthieu*, directeur général.
VIII. Ministère de l'instruction publique. Cabinet du ministre : M. *Glachant*, chef.
Secrétariat et personnel : M. *Genteur*, cons. d'État.
Instruction publique. 1re division : administration académique et instruction supérieure : M. *Petit*, chef.
2e division : instruction secondaire : M. *Mourier*, chef.
3e division : instruction primaire : M. G. *Pillet*, chef.
4e division : sciences et lettres : M. *Bellaguet*, chef.
5e division : comptabilité centrale : M. *Jourdain*, chef.
IX. Ministère du commerce, de l'agriculture et des travaux publics. Cabinet du ministre : M. *Regnault de Savigny*, chef.
Secrétaire général : M. *de Boureuille*, cons. d'État, inspecteur gén. des mines.
Secrétariat : M. *Dillé*, chef de division.
Personnel : M. *Porée*, chef de division.
Comptabilité : M. V. *Marchand*, chef de division.
Cartes et dépôt des plans : M. *Vignon*, directeur.
Division de la statistique gén. de la France : M. *Legoyt*, chef.
Direction de l'agricul. : M. *de Monny de Mornay*, direct.
Commerce intérieur : M. *Julien*, directeur.
Commerce extérieur : M. *Ozenne*, direct. cons. d'État.
Direction générale des ponts, des chaussées et des chemins de fer : M. *de Franqueville*, inspecteur général et directeur général, conseiller d'État.
Inspection générale des chemins de fer : M. P. *Tourneux*, inspecteur général.

Digitized by Google

Routes et ponts : M. *Challot*, chef de division.
Navigation : M. *Dumoustier*, chef de division.
Service hydraulique : M. *de Pistoye*, chef de division.
Chemins de fer { Études et travaux : M. *Delorme*, chef de div. / Exploitation : . . . ., chef de division.
Mines et usines. Directeur : le secrétaire général (voy. plus haut); M. *Jabineau*, chef de division.
X. Ministère de la maison de l'empereur et des beaux arts. Cabinet du ministre. Chef : M. *Delacharme*.
Secrétaire général : M. *Gauthier*, conseiller d'État.
Bâtiments : M. *Frémont*, chef de division.
Bâtiments civils : M. *de Cardaillac*, directeur.
Comptabilité générale : M. *de Mongeot*, chef de division.
Établissements agricoles : M. *Tisserand*, chef de div.
Domaines et forêts : M. *Cetto*, administrateur général.
Beaux-arts : le comte *de Nieuwerkerke*, surintendant sénateur.
Division des beaux-arts : M. *Courmont*, directeur.
Théâtre : le comte *Bacciocchi*, intendant général.
Administration : M. Camille *Doucet*, directeur.
Haras. Directeur général : M. É.-F. *Fleury*, général de division et aide de camp.

GOUVERNEMENT GÉNÉRAL DE L'ALGÉRIE.

Gouverneur général : le maréchal *de Mac-Mahon*, duc de *Magenta*.
Chef d'état-major général : . . . . .
Secrétaire-général : M. S. B. *Lapaine*.

ARCHEVÊQUES.

Besançon : le cardinal J.-M.-A.-C. *Mathieu* (1834), sénateur.
Bordeaux : le cardinal F.-A.-F. *Donnet* (1836), sénateur.
Chambéry : le cardinal A. *Billet* (1840), sénateur.
Lyon et Vienne : le cardinal L.-J.-M. *de Bonald* (1839), sénateur.
Reims : le cardinal T. *Gousset* (1840), sénateur.
Rouen : le cardinal H.-M.-G. *de Bonnechose* (1858), sénat.
Aix, Arles et Embrun : Mgr G.-C.-L.-P. *Chalandon* (1857).
Albi : Mgr J.-J.-M.-E. *de Jerphanion* (1842).
Auch : Mgr *Delamare* (1861).

Digitized by Google

Avignon : Mgr L. A. *Dubreuil* (1863).
Bourges : Mgr C. *Amable de la Tour-d'Auvergne-Lauraguais* (1861).
Cambrai : Mgr R.-F. *Régnier* (1850).
Paris : Mgr G. *Darboy* (1863), sénateur.
Rennes : Mgr G. *Brossays-Saint-Marc* (1859).
Sens et Auxerre : Mgr Mellon *Jolly* (1843).
Toulouse et Narbonne : Mgr J.-F. *Desprez* (1859).
Tours : Mgr J.-H. *Guibert* (1857).
Évêques : 67 en France, 1 en Algérie, 3 dans les colonies.

CULTES PROTESTANTS.

A. Église réformée.

Conseil central des églises réformées (26 mars 1852).
Président : le général *Dautheville* (1858).
Église consistoriale de Paris : M. *Juillerat-Chasseur*, président.

B. Église de la confession d'Augsbourg.

Consistoire supérieur (Strasbourg) : M. T. *Braun*, président.
Église consistoriale de Paris : M. *Meyer*, président.

CULTE ISRAÉLITE.

Consistoire central : M. S. *Ulmann*, grand-rabbin.
Synagogue consistoriale de Paris : M. L. *Isidor*, grand-rabbin.

COUR DE CASSATION.

Un président, 3 présidents de chambre (chambre des requêtes, chambre civile, chambre criminelle), chaque chambre se composant d'un président et 15 conseillers.

La Cour de cassation n'est pas une 3e instance, elle ne juge pas au fond ; elle a pour mission spéciale de veiller à la saine interprétation des lois et à l'observation des règles de la procédure. Lorsqu'elle casse un arrêt, elle renvoie l'affaire devant une autre Cour pour être jugée de nouveau. Si la même affaire revient une seconde fois à son forum, elle délibère chambres réunies, et sa nouvelle décision fait jurisprudence pour la Cour impériale, à laquelle cette même affaire est renvoyée.

Digitized by Google

1er président : M. *Troplong*, président du Sénat.
Présidents : MM. *Nicias Gaillard* (1856), *Vaïsse*, conseiller d'État (1857) ; *Pascalis* (1860).
Procureur général : M. *Dupin*, sénateur (23 nov. 1857).
Premier avocat général : M. *Chaudru de Raynal*.

COUR DES COMPTES.

Elle vérifie et juge les comptes des recettes du Trésor, ceux des receveurs généraux, des receveurs des contributions indirectes, des dépenses du Trésor et des payeurs, enfin les comptes des receveurs municipaux des communes ayant plus de 30,000 fr. de revenu. Les comptes des autres communes sont examinés par les conseils de préfecture. Elle se compose d'un premier président, de 3 présidents de chambre, 15 conseillers maîtres, 80 référendaires et 40 auditeurs.

1er président : M. *de Royer*, sénateur (1863).
Présidents : MM. *Gombert* (1858), *Pelletier* (1862), *Grandet* (1864), *Savin de Surgy* (1848).
Procureur général : le comte *de Casabianca* (1863).

COURS IMPÉRIALES.

Elles statuent sur les appels des juges de 1re instance, rendus par les tribunaux civils (1 par arrondissement) et par les tribunaux de commerce. Il y a 27 Cours impériales en France, 1 en Algérie, 6 dans les colonies.

La Cour impériale à Paris se compose d'un premier président, 6 présidents de chambre, 59 conseillers ; son ressort embrasse les départements suivants : Aube, Eure-et-Loir, Marne, Seine, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Yonne.

1er président : M. *Devienne* (25 juin 1858).
Présidents de chambre : MM. *Casenave*, *Hély d'Oissel*, *Anspach*, *Henriot*, *Barbier*, *Tardif*, *Haton de la Goupillière*, *Filhon*.
Procureur général : M. *de Marnas*, conseiller d'État hors section (1862).
Premier avocat général : M. O. *de Vallée*.
Gouverneur de la Banque de France, M. A. *Rouland*, sénateur ; MM. *Andouillé* et le baron *Doyen*, sous-gouv.
Gouverneur du Crédit foncier de France, M. *Frémy*, conseiller d'État ; MM. *de Soubeyran* et *Leviez*, sous-gouv.

Digitized by Google

PRÉFETS DES DÉPARTEMENTS.

Ain, M. *de Saint-Pulgent.*
Aisne, M. *Castaing.*
Allier, M. *Le Masson.*
Alpes (Basses-), M. *Gimet.*
Alpes (Hautes-), M. *A. Le Peintre.*
Alpes Mar., M. *Gavini de Lampile.*
Ardèche, M. *Demanche.*
Ardennes, le vicomte Tib. *Foy.*
Ariége, M. *Amelin.*
Aube, M. *Salles.*
Aude, le baron *Le Pic.*
Aveyron, M. *Isoard.*
Bouches-du-Rhône, M. *de Maupas*, sénat., chargé de l'administration.
Calvados, M. *Le Provost de Launay.*
Cantal, M. *d'Arnoux.*
Charente, le comte *Michel.*
Charente-Infér., M. *Boffinton.*
Cher, M. *Paulze d'Ivoy.*
Corrèze, M. *Bohat.*
Corse, M. *Géry.*
Côte-d'Or, le baron *de Bry.*
Côtes-du-Nord, le comte *Rivaud de la Raffinière.*
Creuse, M. *de la Rousselière.*
Dordogne, M. *Ladreit de Lacharrière.*
Doubs, M. *Pastoureau.*
Drôme, le marquis *de Castellane.*
Eure, M. Janvier *de la Motte.*
Eure-et-Loir, le comte *de Charnailles.*
Finistère, le baron *Richard.*
Gard, le baron *Pougeard-Dulimbert.*
Garonne (Haute-), M. *Boselli.*
Gers, le vicomte *de Gauville.*
Gironde, le comte *de Bouville.*
Hérault, M. Jos. *Piétri.*
Ille-et-Vilaine, M. *Lefebvre.*
Indre, M. *de Laire.*
Indre-et-Loire, M. *Podevin.*
Isère, M. *Paul Odent.*
Jura, M. *Nou de Beauregard.*
Landes, le baron *de Vougy.*
Loir-et-Cher, M. *de Souberan.*
Loire, M. *Mouzard-Sencier.*
Loire (Haute-), M. *Démonts.*
Loire-Inférieure, M. *Mercier-Lacombe.*
Loiret, M. *Dureau.*
Lot, M. *de Pebeyre.*
Lot-et-Garonne, M. *Féart.*
Lozère, M. *Menche de Loisne.*
Maine-et-Loire, M. *Bourlon de Rouvre.*
Manche, M. *Pron.*
Marne, M. *Chassaigne.*
Marne (Haute-), M. *de Rostan d'Ancezuno.*
Mayenne, M. *Belurgey de Grandville.*
Meurthe, M. *de Saint-Paul.*
Meuse, M. *Poriquet.*
Morbihan, M. *Reneufve.*
Moselle, le baron *Jeanin.*
Nièvre, le comte *de Callac.*
Nord, M. *Vallon.*
Oise, M. L. *Chevreau.*
Orne, M. *Lerat de Magnitot.*
Pas-de Calais, M. *Levert.*
Puy-de-Dôme, M. *Paillard.*
Pyrénées (Basses-), M. Guill. *d'Auribeau.*
Pyrénées (Hautes-), M. *Garnier.*
Pyrénées-Orientales, M. *Lempereur de Saint-Pierre.*
Rhin (Bas-), M. *Migneret.*
Rhin (Haut-), M. *Ponsard.*
Rhône, M. H. *Chevreau.*
Saône (Haute-), le baron *Thar-reau.*
Saône-et-Loire, M. Ch. *de la Guéronnière.*
Sarthe, le comte *d'Andigné.*

Digitized by Google

Savoie, M. *Jolibois.*
Savoie (Haute-), M. *Ferrand.*
Seine, M. *Haussmann*, sénat.
Seine-Infér., le baron *le Roy*, sénateur.
Seine-et-Marne, le baron *de Lassus Saint-Geniès.*
Seine-et-Oise, le comte *de Saint-Marsault.*
Sèvres (Deux-), M. *Lorette.*
Somme, M. *Cornuau*, conseiller d'État.
Tarn, le vicomte *de Vezins.*
Tarn-et-Garonne, M. *Levainville.*
Var, M. *Montois.*
Vaucluse, M. *Durand Saint-Amand.*
Vendée, M. *Girard de Villesaison.*
Vienne, M. *Tourangin.*
Vienne (Haute-), M. *Boby de la Chapelle.*
Vosges, le marquis *de Fleury.*
Yonne, M. *Sohier.*

Algérie.

Alger, M. S. *Poignant.*
Constantine, M. C. G. *Toustain-Dumanoir.*
Oran, M. C. H. E. *Brosselard.*

Commandant en chef des gardes nationales de la Seine, le général de division *Mellinet* (1863), sénateur.

ARMÉE.

Maréchaux de France. Voy. plus haut *Sénat.*

Gouverneur de l'hôtel des Invalides : le général marquis *de Lawœstine*, sénateur.

Présidents des Comités et Commissions.

Comité consultatif d'état-major : M. *de Tourville*, général de division président.
— de la gendarmerie : le général de division *de la Ruë*, sénateur.
— de l'infanterie : le général de division *Herbillon*, sénateur.
— de la cavalerie : le général de division *Cassaignolles.*
— de l'artillerie : le général de division *Le Bœuf*, sénateur.
— des fortifications : le général de division *Charon*, sénateur.

Comité permanent d'administration : M. *Paris de Bollardière*, intendant général inspecteur.
Conseil de santé des armées : M. *Vaillant*, médecin-inspecteur.
Commission supérieure de la dotation de l'armée : le maréchal *Magnan.*

Digitized by Google

Commission d'hygiène hippique : M. *Dupuch de Feletz*, général de division.

Commission de défense des côtes : le maréchal *Niel*.

Corps d'armée, divisions militaires et subdivisions.

(Chaque subdivision est commandée par un général de brigade.)

Garde impériale. — Commandant en chef : le maréchal comte *Regnaud de Saint-Jean-d'Angély*. — Chef d'état-major général : M. *Lebrun*, général de brigade.

1re division d'infanterie : M. *de Ladmirault*, général de division.

2e — — M. *Vinoy*, général de division.

Division de cavalerie : M. *Feray*, général de division.

Artillerie : M. *Grimaud de Rochebouët*, général de brigade.

1er corps d'armée. (Quartier-général, Paris) : le maréchal *Magnan*, commandant en chef. — Chef d'état-major général : M. *Courson de la Villeneuve*, général de brigade.

1re division territoriale (Paris) : Commandant : le maréchal, commandant du corps d'armée. — Chefs-lieux de subdivisions : Paris, Versailles, Beauvais, Melun, Orléans, Troyes, Auxerre et Chartres.

2e division territoriale (Rouen) : le baron *Renault*, général de division, sénateur. — Chefs-lieux de subdivisions : Rouen, Évreux, Caen, Alençon.

Divisions actives. 1re div. d'infanterie (Paris) : M. *d'Autemarre d'Ervillé*, général de division. — 2e division (Paris) : M. *Uhrich*, général de division. — 3e division (Paris) : M. *de Wimpffen*, général de division. — Division de cavalerie (Versailles) : M. *d'Allonville*, général de division.

2e corps d'armée (Lille) : le gén. *Montauban*, comte de Palikao, commandant. — Chef d'état-major général : M. *Jarras*, général de brigade.

3e division territoriale (Lille) : M. *Maissiat*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Lille, Arras, Amiens.

4e division territoriale (Châlons) : le marquis *de Liniers*, gén. de division. — Chef-lieux de subdivisions : Châlons, Laon, Mézières.

Digitized by Google

3e corps d'armée (Nancy) : le maréchal *Forey*, commandant en chef. — Chef d'état-major général : M. *d'Auvergne*, général de brigade.

5e division territoriale (Metz) : M. *de Martimprey*, gén. de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Metz, Verdun, Nancy, Épinal.

6e division territoriale (Strasbourg) : M. *d'Autemarre d'Erville*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Strasbourg, Colmar.

7e division territoriale (Besançon) : M. *Decaen*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Besançon, Dijon, Vesoul, Chaumont, Lons-le-Saunier.

Division active de cavalerie (Lunéville) : M. *Geneslet de Planhol*, général de division.

4e corps d'armée (Lyon) : le maréchal *Canrobert*, commandant en chef. — Chef d'état-major général : M. *Espivent de la Villesboisnet*, général de brigade.

8e division territoriale (Lyon) : le maréchal et commandant le corps d'armée. — Chefs-lieux de subdivisions : Lyon, Saint-Étienne, Mâcon, Valence, Bourg, Privas.

Divisions actives de l'infanterie.

1re (Lyon) : M. *Jannin*, général de division. — 2e (Lyon) : M. *Vergé*, général de division. — 3e (Lyon) : le comte *Jaillet de Saint-Cergues*, général de division. — Division active de cavalerie (Lyon) : le comte *Partouneaux*, général de division.

9e division territoriale (Marseille) : M. *d'Aurelle de Paladines*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Marseille, Avignon, Toulon, Digne, Nice.

10e division territoriale (Montpellier) : M. *Picard*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Montpellier, Rodez, Mende, Nîmes.

17e division territoriale (Bastia) : le baron *Marion*, général de division. — Chef-lieu de subdivision : Ajaccio.

20e division territoriale (Clermont-Ferrand) : M. A. A. *de Martimprey*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Clermont, le Puy, Aurillac.

22e division territoriale (Grenoble) : le comte *de Monet*,

Digitized by Google

général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Grenoble, Chambéry, Annecy, Gap.

Divisions actives : 1re d'inf., le gén. de division *Jannin ;* 2e d'inf., le gén. de division *Vergé;* 3e d'inf., le gén. de division comte *Jaillet de Cergues;* div. de cavalerie le gén. de division comte *de Champéron.*

5e corps d'armée (Tours) : le comte *Baraguey-d'Hilliers*, maréchal de France. — Chef d'état-major général : M. *de Margadel*, général de brigade.

15e division territoriale (Nantes) : M. *de la Motterouge*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Nantes, Angers, Napoléon-Vendée, Niort.

16e division territoriale (Rennes) : M. *Perigot*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Rennes, Vannes, Brest, Saint-Brieuc, Cherbourg, Laval.

18e division territoriale (Tours) : M. *de Géraudon*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Tours, Le Mans, Blois, Poitiers.

19e division territoriale (Bourges) : M. *Sol*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Bourges, Nevers, Moulins, Châteauroux.

21e division territoriale (Limoges) : M. *Lafont de Villiers*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Limoges, Guéret, Tulle.

6e corps d'armée (Toulouse) : le maréchal *Niel*, commandant en chef. — Chef d'état-major général : M. *Pourcet*, général de brigade.

11e division territoriale (Perpignan) : M. *Niol*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Perpignan, Foix, Carcassonne.

12e division territoriale (Toulouse) : le comte *de Noüe*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Toulouse, Alby, Montauban, Cahors.

13e division territoriale (Bayonne) : le baron *Durrieu*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Bayonne, Mont-de-Marsan, Auch, Tarbes.

14e division territoriale (Bordeaux) : M. *Daumas*, sénateur, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Bordeaux, la Rochelle, Angoulême, Périgueux, Agen.

Digitized by Google

7e corps d'armée (Alger) : le maréchal *de Mac-Mahon*, duc de Magenta. — Chef d'état-major général : M. E. *de Martimprey*, général de division.

23e division territoriale (Alger) : M. *Jusuf*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Alger, Dellys, Aumale, Médéah, Milianah, Orléansville.

24e division territoriale (Oran) : M. *Deligny*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Oran, Mostaganem, Sidi-bel-Abbès, Mascara, Tlemcen.

25e division territoriale (Constantine) : M. *Desvaux*, général de division. — Chefs-lieux de subdivisions : Constantine, Bone, Bathna, Sétif.

Corps d'occupation à Rome. Commandant : M. Gust.-Olivier *Lannes*, comte de Montebello, général de division et aide de camp de l'Empereur.

Corps expéditionnaire au Mexique. Commandant en chef : le maréchal *Bazaine*.

MARINE.

Amiraux : M. C. *Rigault de Genouilly*, (janvier 1864), sénateur.

Vice-amiraux : F.-T. *Tréhouart*, sénateur (1851). — L.-V.-J. *Charner*, sénateur; M.-C.-A. *Lebarbier de Tinan*, (1855). — J. *Lugeol* (1858). — M. *Fourichon* (1859). — L.-E. comte *Bouët-Willaumez* (1860). — A.-P. *Clavaud*, L.-H. comte *de Gueydon*, T.-F. *Page*, O.-P.-A.-H. vicomte *de Chabannes-Curton* (1861). — J. P. E. *Jurien de la Gravière*, L.-A. *Bonard* (1862.) — *Pénaud*, *Larrieu*, *Chopart*, *Dupouy* (1864).

Conseil d'amirauté. (*Voy.* plus haut ministère de la marine.)

Inspections générales de la marine.

Matériel de l'artillerie : le général de division *de Preuilly*, inspecteur général.

Infanterie de la marine : le général de division *Barolet de Puligny*, inspecteur général.

Génie : *Robiou de Lavrignais*, inspecteur général.

Service de santé : A.-A.-M. *Reynaud*, inspecteur général.

Travaux maritimes : le directeur *Reibell*, inspecteur général des ponts et chaussées.

Pêches : M. *Costa*, inspecteur général.

Digitized by Google

Aumônerie de la marine : l'abbé *Coquereau,* aumônier en chef.

Arrondissements maritimes (Préfets maritimes).

1er arrond. Cherbourg : le vice-amiral *Dupouy.*
2e arrond. Brest : le vice-amiral comte *de Gueydon.*
3e arrond. Lorient : le vice-amiral *Chopart.*
4e arrond. Rochefort : le vice-amiral *Larrieu.*
5e arrond. Toulon : le vice-amiral vicomte *de Chabannes-Curton.*
Commandant de la marine en Algérie :....
Commandant en chef de l'escadre d'évolution de la Méditerranée : le vice-amiral comte *Bouët-Willaumez.*

Stations navales (Commandants en chef).

Manche et Mer du Nord : le capitaine de vaisseau *de la Roche-Kerandraon.*
Littoral ouest de la France : le capitaine de vaisseau *de Selva.*
Littoral sud de la France : le capitaine de vaisseau *Pothuau.*
Islande : le capitaine de vaisseau *Thoyon.*
Grèce et Archipel : le contre-amiral *d'Aboville.*
Côtes de Syrie : le capit. de vaisseau *Marye de Marigny.*
Chine : le contre-amiral J.-L.-C. *Jaurès.*
Indo-Chine : le vice-amiral *Bonard;* en son absence : le contre-amiral *de la Grandière.*
Côtes occidentales de l'Afrique : le contre-amiral *Laffon de Ladebat.*
Côtes orientales de l'Afrique : le capitaine de vaisseau *Dupré.*
Amérique du Nord et Antilles. Golfe du Mexique : le contre-amiral *Bosse.*
Brésil et La Plata : le contre-amiral *Chaigneau.*
Côtes occidentales de l'Amérique et océan Pacifique : le contre-amiral A.-C.-E. *Bouët.*

COLONIES.

Établissements dans l'Inde. Gouverneur : N.-J.-L. *Bontemps,* commissaire général de la marine.
Cochinchine (Basse-). Commandant en chef : le contre-amiral *de la Grandière.* — Commandant supérieur de Saïgon : le capitaine de vaisseau *Dariès.*

Digitized by Google

Sénégal. Gouverneur : le général de brigade L.-L.-C. *Faidherbe.*

Établissements de la Côte d'Or et du Gabon : le contre-amiral *Laffon de Ladebat.*

Sainte-Marie de Madagascar. Commandant : *de la Grange,* lieutenant de vaisseau.

Mayotte et dépendances (Nossi-Bé, îles Comores). Commandant supérieur : M. *Colome,* colonel d'inf.

La Réunion. Gouverneur : le baron *Darricau,* contre-amiral.

Oboch (Abyssinie). Commandant :.....

Saint-Pierre et Miquelon. Commandant : M. *Cren.*

Martinique. Gouverneur : M. *de Lapelin,* capitaine de vaisseau.

Guadeloupe et dépendances (Désirade, les Saintes, Marie-Galante, Saint-Martin). Gouverneur : M. *de Lormel.*

Guyane. Gouverneur :.....

Établissements de l'Océanie (îles Marquises et Taïti). Commandant et commissaire impérial aux îles de la Société : le comte *de la Roncière.*

Nouvelle-Calédonie et dépendances. Gouverneur : *Guillain,* capitaine de vaisseau.

VII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

(Recensement de 1861.)

Départements.	Hectares.	Habitants.	Départements.	Hectares.	Habitants.
Ain.	579,897	369,767	Cher	719,934	323,393
Aisne.	735,209	564,597	Corrèze.	586,609	310.118
Allier.	730,837	356,432	Corse.	874,741	252,889
Alpes (Basses-). .	695,419	146,368	Côte-d'Or	876,116	384,140
— (Hautes-) .	558,961	125,100	Côtes-du-Nord. .	688,562	628.676
— Maritimes.	393,000	194,578	Creuse.	556,830	270,055
Ardèche	552,665	388.529	Dordogne.	918,256	501,687
Ardennes.	523.289	329,111	Doubs.	522,755	296.280
Ariége	489,387	251,850	Drôme	652,155	326,684
Aube.	600,139	262,785	Eure.	595,765	398.661
Aude.	631,324	283,606	— -et-Loire. . .	587,430	290,455
Aveyron	874,333	396,025	Finistère.	672.112	627,304
Bouch.-du-Rhône	510,487	507,112	Gard.	583,556	422,107
Calvados.	552,072	480,992	Garonne (Haute-)	628,988	48•,081
Cantal	574,147	210 523	Gers	628,031	298,931
Charente.	594,238	379,081	Gironde.	974,032	667,193
— Inférieure.	682,569	481,060	Hérault.	619,799	409,391

Digitized by Google

Départements.	Hectares.	Habitants.	Départements.	Hectares.	Habitants.
Ille-et-Vilaine. .	672,583	584,930	Rhin (Haut-). . .	410,771	515,802
Indre.	679 530	270,054	Rhône	279,039	662,493
Indre-et-Loire. .	611,370	323,572	Saône (Haute-). .	533.992	317.183
Isère.	828 934	577,748	— et-Loire. .	855,174	582,137
Jura	499,401	298 053	Sarthe	620,668	466.155
Landes.	932.131	300,839	Savoie	591,358	275,039
Loir-et-Cher. . .	635,092	269,029	— (Haute-). .	341,715	267,496
Loire.	475,962	517,603	Seine.	47,550	1,953,660
— (Haute). .	496,225	305,521	— Inférieure .	603,329	789,988
— -Inférieure	687,456	580,207	— et-Marne. .	573,635	352,312
Loiret	677,119	352,787	— et-Oise . . .	560,365	513,073
Lot	521,174	295,342	Sèvres (Deux-). .	599,988	328,817
Lot-et-Garonne .	535,396	332,065	Somme.	616,120	572.646
Lozère.	516,973	137,367	Tarn.	574,216	353,633
Maine-et-Loire. .	712 093	526.012	— et-Garonne .	372.016	232,551
Manche.	592,838	591,421	Var.	608.325	315.526
Marne	818,044	385,498	Vaucluse.	354,770	268.255
Marne (Haute-) .	621,968	254,413	Vendée.	670,349	395.695
Mayenne.	517,063	375,168	Vienne.	697,036	322,028
Meurthe	609.004	428,643	— (Haute-). .	551,657	319,595
Meuse	622,787	305,540	Vosges.	607.995	415,485
Morbihan.	679,781	486,504	Yonne	742,804	370,305
Moselle.	536,889	446,457	Troupes en Algérie. Syrie, Rome.		90.507
Nièvre	681,636	332,814	Total (France) .	54,239,679	37.472,732
Nord.	568 087	1,303,380			
Oise.	585.506	401,417			
Orne.	609,729	423,350	ALGÉRIE. Provinces.		
Pas-de-Calais . .	660,563	724.338			
Puy-de-Dôme . .	795,051	576.409	Alger.	11,300.000	974,491
Pyrénées (Bses).	762,266	436,628	Constantine. . . .	17,500,000	1,402.027
— (Hautes) . .	452,945	240,179	Oran.	10,200,000	622,606
— Orientales .	412,211	181,763	Total.	39,000,000	2.999,124 [1]
Rhin (Bas-) . . .	455.345	577,574			

Recensements depuis l'an 1700.

Années.	Population totale.	Accroissement total.	Moyenne annuelle.
1700	19,669,320	»	»
1762	21,769,163	2,099,843	55,259
1772	22,672,000	902,837	90,283
1784	24,800,000	2,128,000	177,333
1801	27,349,003	2,549,003	149,941
1806	29,107,425	1,758,422	351,685
1821	30,461,875	1,334,450	90,295
1826	31,858,937	1,397,062	279,412
1831	32,569,223	710,286	142,057
1836	33,540,910	971,687	194,331

1. Dont 2,806,378 indigènes et 192,746 européens (185,100 catholiques, 6,730 protestants, etc.)

Digitized by Google

Années.	Population totale.	Accroissement total.	Moyenne annuelle.
1841	34,..30,178	676,809	135,362
1846	35,4 0,486	1,170,308	254,062
1851	35,7[illegible],170	382,684	75,537
1856	36,039 3[illegible]4	256,194	51,238
1861	37,472,732	764,309 et 669,059 par suite d'annexion.	152,862

D'après la *Statistique de la France* de M. Maurice Block (Paris, Amyot), les populations de la France et de l'Algérie se divisent ainsi d'après leurs cultes :

	FRANCE.	ALGÉRIE.	TOTAUX.
Catholiques.....	35,734,667	185,100	35,919,767
Protestants.....	1,561,250	6,736	1,567,986
Israélites.....	156,000	29,007	185,007
Mahométans.....	»	2,778,281	2,778,281
Cultes non reconnus..	20,815	»	20,815
	37,472,732	2,999,124	40,471,856

CAPITALE : PARIS.

Population au treizième siècle, 120,000 habitants; en 1474, 150,000; sous Henri II, 210,000; en 1590, 200,000; sous Louis XIV, 492,600; en 1719, 509,640; en 1776, 658,000; en 1778, 670,000; en 1784, 660,000; en 1798, 640,000; en 1802, 672,000; en 1817, 713,966; en 1827, 890,431; en 1836, 909,126; en 1841, 912,033; en 1846, 1,053,897; en 1851, 1,053,262; en 1856, 1,174,346. Après l'annexion de la banlieue (1860), Paris compte (recensement de 1861), 1,696,141 hab. Superficie de la ville avant l'annexion, 3,288 hectares; après, 7,806; arrondissements, 20, divisés en 80 quartiers; maisons, 56,000; logements, 603,444; longueur des rues pavées en 1863, 531,400 mèt.; des rues macadamisées en 1863, 178,900 mèt.; longueur totale des rues, 710,300 mèt.; superficie totale des rues, 5,937,000 mèt.; longueur des trottoirs, 550,000 mèt.

Becs de gaz en 1861, 462,875; longueur des conduits de gaz, 817,575 mèt.

Nombre des omnibus circulant dans Paris, 585; nombre

Digitized by Google

des chevaux d'omnibus, 7,251 ; voyageurs dans les omnibus en 1863, 92,786,773.

Budget de recettes en l'an VI (1798), 503,818 fr.; en l'an IX (1801), 12,530,740 fr.; en 1811, 34,336,918 fr.; en 1821, 41,654,360 fr.; en 1831, 50,084,128 fr.; en 1841, 44,297,145 fr.; en 1851, 60,494,058, en 1859 (dernière année avant l'annexion), 108,251,898 fr.; en 1861 (Paris agrandi), 202.554,092 fr.; en 1864, 151,408,942 fr.

Culte : 66 paroisses cathol., 5 paroisses réformées, 5 paroisses luthériennes, 2 synagogues principales.

Instruction : 5 lycées et 403 écoles primaires (y compris 6 protest. et 2 israél.), non compris les grands pensionnats et les colléges privés.

Bienfaisance : 8 hôpitaux généraux, 7 hôpitaux spéciaux ; hospices, maisons de retraite, 6. Selon le recensement de 1860, 100488 pauvres formant 41,529 familles, sont inscrits au bureau de bienfaisance; selon le recensement de 1863, on compte 90,287 indigents.

Consommation en 1862.

Vins en cercles	2,455,431	hect.
— en bouteilles	15,622	—
Eaux-de-vie (alcools)	105,406	—
Bière à l'entrée	197,029	—
— à la fabrication	152,901	—
Viande de bœuf, vache, veau, mouton, bouc et chèvre (des abattoirs)	91,022,149	kilog.
Abats et issues de veau	2,253,221	—
Viande et graisse de porcs	8,504,678	—
Abats et issues de porcs	1,312,124	—
Viande de bœuf, veau, mouton, chèvre (de l'extérieur)	14,521,679	—
Abats et issues de veaux	282,716	—
Porcs	7,844,362	—
Abats de porcs	758,349	—
Charcuterie	1,590,531	—
Pâtés, écrevisses, truffes, etc	102,556	—
Fromages secs	2,971,556	—
Marée (montant de la vente)	10,906,031	fr.
Huîtres	2,446,097	—
Poissons d'eau douce	1,445,677	—
Volailles et gibiers	20,280,414	—
Beurre	24,595,856	—
Œufs	12,160,828	—

Digitized by Google

Sel gris et blanc		12,031,395 kilog.
Glace à rafraichir		8,370,506 —
Bois dur		536,942 stères
— blanc		289,387 —
Cotrets et fagots		116,497 —
Charbon de bois		4,772,637 hect.
Poussier de charbon		198,017 —
Charbon de terre, coke		678,371,745 kilog.
Fourrages.	Orge	5,586,503 —
	Avoine	142,897,294 —
	Foin	16,767,116 bottes
	Paille	25,840,112 —

VILLES PRINCIPALES. — *Population en* 1861.

Lyon, 318,803; Marseille, 260,910; Bordeaux, 162,750; Lille, 131,827; Nantes, 113,625; Toulouse, 113,229; Rouen, 102,649; Saint-Étienne, 92,250; Toulon, 84,987; Strasbourg, 82,014; le Havre, 74,336; Amiens, 58,780; Nîmes, 57,129; Metz, 56,888; Reims, 55,808; Montpellier, 51,865; Angers, 51,797; Limoges, 51,053; Orléans, 50,798.

FINANCES.

I. *Budget général des voies et moyens ordinaires.*

(Exercices 1864 et 1865.)

RECETTES.	1864.	1865.
Contributions directes (fonds génér.)		
Contribution foncière	167,600,000	168,300,000
— personnelle et mobilière	47,619,000	48,438,000
— des portes et fenêtres	34,971,600	36,361,220
— des patentes	57,362,400	59,007,200
— sur les chevaux et voitures de luxe	2,700,000	2,700,000
Taxe de 1er avertissement (Portion)	555,000	555,000
Total	310,808,000	315,361,400
Enregistrem., timbre et domaines.		
Droits d'enregistrement, de greffe	334,388,000	319,222,000
Droit de timbre	75,581,000	76,278,000
Total	409,969,000	395,500,000

Digitized by Google

RECETTES.	1864.	1865.
Revenus et prix de vente de domaines	6,296,000	5,264,000
Vente d'objets mobiliers provenant des ministères	6,058,800	5,500,000
Produits d'établissem. spéciaux régis ou affermés par l'État	1,436,416	1,425,416
Total	13,791,216	12,189,416
Produit des forêts.		
Produits des coupes de bois	34,220,500	34,205,500
Produits divers	3,276,000	3,626,000
Bois cédés directement aux arsenaux	1,200,000	1,200,000
Contrib. des comm. et établ. publics pour la régie de leurs bois	1,225,000	1,225,000
Total	39,921,500	40,256,500
Douanes et sels.		
Droits de douanes à l'importation :		
Marchandises diverses	81,363,000	72,196,000
Sucres coloniaux	39.680,000	35,293,000
— étrangers	36,494,000	11,425,000
Droits de douanes à l'exportation	410,000	410,000
— de navigation	4,408,000	4,163,000
— et produits divers de douanes	1,598,000	1,390,000
Taxe des sels, perçue dans le rayon des douanes	23,420,000	22,548,000
Total	187,373,000	147,425,000
Contributions indirectes.		
Droits sur les boissons	203,709,000	213,427,000
Taxe des sels, perçue hors du rayon des douanes	10,443,000	8,415,000
Droit de fabric. sur les sucres indig.	58,816,000	58,930,000
Droits divers et recettes à différents titres	53,951,000	57,998,000
Produit de la vente des tabacs	220,376,000	226,478,000
— — des poudres à feu	14,183,000	12,754,000
Total	561,478,000	578,002,000

Digitized by Google

RECETTES.	1864.	1865.
Produits des postes.		
Produit de la taxe des lettres.....	63,682,000	67,146,000
Droit de 1 p. 100 sur les env. d'argent	1,776,000	1,072,000
— de transp. des valeurs déclarées	631,000	665,000
— de transit des corresp. étrang.	3,106.000	3,485,000
Recettes diverses.....	38.000	42,000
Total.....	69,233,000	72,410,000
Produits universitaires.....	2,846,500	2,858.500
— et revenus de l'Algérie.....	18,800,000	19,250,000
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles....	14,399,000	14,578,700
Produits de la réserve de l'amortissement.....	96.022,745	95,522,745
Produits divers du budget [1]	55,846,025	58,681,801
	187,914,270	190,891,746
Total général des voies et moyens ordinaires.....	1,780,487,986	1,752,036,062

II. *Tableau des dépenses sur ressources spéciales et des recettes corrélatives.*

RECETTES.	1864.	1865.
Contributions directes.		
Fonds pour dépenses départemental.	107,050,000	109,354,000
— — communales...	78,676,355	81,874,271
— pour secours spéc. à l'agricult.	2,083,000	2,097,000
— de non-valeurs, réimpositions.	8,517,778	8,729,994
— pour frais de confect. de rôles spéciaux d'impos. extraord.	27,500	27,500
Portion de la taxe de 1er avertissem.	390,000	390,000
Total.....	196,744,633	202,472,765
Produits éventuels départementaux	22,670,000	24,300,000

1. Par ex. : télégraphie privée 6,400 fr. ; produit des brevets d'invention 1, 400,000 fr. ; redevance des mines, 1,199, 978 fr.

Digitized by Google

RECETTES.	1864.	1865.
Ressources spéciales pour l'instruction primaire.		
Ressources spéciales pour dépenses des écoles normales primaires....	450,000	500,000
Produits éventuels départementaux attribués à l'instruction primaire..	50,000	50,000
Subvention prélevée sur les centimes facultatifs pour les dépenses de l'instruction primaire.....	300,000	300,000
Total.....	800,000	850,000
Produits divers spéciaux.		
Centimes pour frais de distribution des avertissem. de taxes spéciales (mainmortes et mines).....	2,070	2,070
Remboursement des frais de contrôle et de surveillance des chemins de fer en France et en Algérie.....	1,618,520	1,754,300
Remboursement des frais de surveill. de sociétés et établissements divers	79,900	90,900
Subvention locale de l'Algérie pour les frais de l'exposition permanente de ses produits à Paris.....	19,000	23,000
Total.....	1,719,490	2,720,270
Total des recettes.....	212,934,123	229,493,035
DÉPENSES.		
Ministère de l'intérieur.		
Service départemental.....	123,933,000	127,822,000
Ministère des finances.		
Contrib. perçues en vertu de rôles..	519,570	519,570
Restitutions sur contrib. directes...	87,194,133	90,604,265
Total.....	87,713,703	91,123,835
Ministère de l'instruct. publique.		
Instruction primaire sur ressources spéciales.....	6,487,000	6,582,000

Digitized by Google

DÉPENSES.	1864.	1865.
Ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics.		
Secours spéciaux à l'agriculture....	2,083,000	1,700,000
Contrôle et surveillance des chemins de fer.....	1,600,000	2,097,000
Surveillance de sociétés et établissements divers.....	79,900	90,900
Total.....	3,762,900	3,887,900
Gouvernement de l'Algérie.		
Exposition permanente des produits de l'Algérie.....	19,000	23,000
Contrôle et surveillance des chemins de fer concédés.....	18,520	54,300
Total.....	37,520	77,300
Total des dépenses.....	221,934,123	229,493,035

III. *Budget extraordinaire.*

RECETTES. (Exercice 1864.)

Réserve de l'amortissement.....	80,515,236
Versements des compagnies de chemins de fer....	3,000,000
Valeur de terrains cédés pour la construction de l'Opéra.....	3,500,000
4e annuité de l'indemnité chinoise.....	7,000,000
Produit de la vente d'une partie des bois des Dunes	12,000,000
Coupes extraordinaires de bois.....	2,000.000
Total.....	108,015,236
Total général des recettes.....	2,110,437,345
Report des dépenses.....	2,105,093,124
Excédant des recettes.....	5,344,221

RECETTES. (Exercice 1865.)

Rentes de l'amortissement.....	66,170,011
Prélèvements sur la dotation de l'amortissement..	22,500,000
Indemnité de Chine (annuité).....	10,000,000
— de Cochinchine (id.).....	1,080,000

Digitized by Google

Solde de l'indemnité mexicaine	13,900,000
Produit de l'aliénation du terrain des fortifications du Havre	3,500,000
Produits extraordinaires des forêts pour reboisements des routes	2,000,000
Intérêt d'une somme due par le Mont-de-Milau	200,000
Total	119,350,011

DÉPENSES. (Exercices 1864 et 1865.)

Budget ordinaire.	1864.	1865.
Liste civile et dotations des princes et princesses	26,500,000	
Sénat et Corps législatif (dotations, indemnités et frais d'administrat.)	9,404,000	
Supplément à la dotation de la Légion d'honneur	9,209,280	699,107,112
Dette consolidée	385,937,547	
Dotation de l'amortissement	118,022,745	
Intérêts de capitaux exigibles	60.308,617	
Dette viagère	76,607,931	
Ministère d'État	17,095,900	3,112,400
— de la justice et des cultes [1]	33,167,610	81,047,196
— des affaires étrangères	12,534,200	12,597,200
— de l'intérieur	51,109,006	51,925,845
— des finances	22,747,522	22,070,517
— de la guerre	370,284,040	367,862.620
Gouvernement général de l'Algérie	14,206,013	14,356,013
Ministère de la marine et des colon.	153,242,332	151,092,332
— de l'instr. publ. et cultes [1]	64,533,257	19,469,121
— de l'agricult., du comm. et des travaux publics	71,711,253	71,370,753
— de la maison de l'Empereur et des beaux-arts [2]	»	12,314,200
Frais de régie, d'exploitation et de perception des impôts	233,451,248	234,001,774
Non-valeurs, remboursements et restitutions, primes, escompte	45,071,500	10,595,500
Total	1,775,144,101	1,750,922,583

1. Les cultes ont été séparés de l'instruction publique et rattachés (budget de 1865) au ministère de la justice.

2. Services que le budget de 1864 comprend avec ceux du ministère d'État.

Digitized by Google

Budget extraordinaire.	1864.	1865.
Ministère d'État	8,500,000	8,070,000
— de l'intérieur	4,510,000	4,510,000
— des finances	3,725,000	3,255,000
— de la guerre	6,889,000	5,259,000
Gouvernement général de l'Algérie	5,200,000	5,635,000
Ministère de la marine et des colon.	14,000,000	12,505,000
— de l'instr. publ. et cultes.	4,800,000	900,000
— de l'agricult., du comm. et des travaux publics	60,391,000	74,253,000
Total	108,015,000	118,852,000
Total général des dépenses	2,105,093,124	2,099,267

Services rattachés pour ordre au budget.

(Recettes et dépenses).	1864.	1865.
Légion d'honneur	16,204,659	16,808,109
Imprimerie impériale	4,640,000	4,640,000
Monnaies et médailles	1,861,745	1,861,745
Chancellerie consulaire	1,350,000	1,350,000
Dotations de l'armée	60,740,000	63,006,000
Invalides de la marine	14,830,000	15,950,000
École centrale des arts et manufact.	420,300	420,300
Total	100,046,704	104 036,154

Supplément de crédit de l'exercice 1864. (Loi du 2 juillet 1864.)

CRÉDITS. (Dépenses.)	Budget ordinaire.	Budget extraordin.
Dette publique	17,016,416	»
Ministère de la justice et des cultes.	41,000	»
— des affaires étrangères	283,520	»
— de l'intérieur	181,000	598,713
— des finances	5,312,600	500,000
— de la guerre	1,179,940	54,965,780
Gouvernement général de l'Algérie	300,000	»
Ministère de la marine et des colon.	2,489,847	49,503,839
— de l'instruction publique	95,000	200,000
— de l'agriculture, du commerce et des trav. pub.	127,500	1,755,000
— de la maison de l'Empereur, etc	345,000	»
Frais de régie	185.166	»
	27,556,989	107,513,332

Digitized by Google

Dépenses sur ressources spéciales	200,780
Supplém. de crédit rattachés pour ordre au budget.	649,000

VOIES ET MOYENS. (Recettes.)

Contributions directes	4,208,000
Domaines. — Vente d'immeubles militaires	2,223,000
Impôts et revenus indirects	18,170,000
Retenues et autres produits affectés au service des pensions civiles	450,000
Produit de la réserve de l'amortissement	203,187
Produit de la télégraphie privée	1,000,000
Entrée à l'exposition de peinture	200,000
Versement à faire au Trésor par la Légion d'honneur	57,000
Prélèvement autorisé sur le produit de l'emprunt de 300 millions (loi du 30 décembre 1863)	15,000,000
Total	41,511,187

DETTE PUBLIQUE. (Dépenses pour 1864.)

	Dette consolidée.	Amortissement.
1° *Dette consolidée et amortissement.*		
Rentes 4 1/2 pour 100	39,750,628	—
Rentes 4 pour 100	478,081	—
Rentes 3 pour 100	345,699,838	118,022,745
	385,937,547	118,022,755
	503,960,292	

2° *Intérêts des capitaux exigibles.*	
Intérêts de la dette flottante	34,000,000
Intérêts de capitaux de cautionnement	8,500,000
Emprunts spéciaux pour canaux	17,547,785
Rachat du péage du Sund	248,832
Redevance à l'Espagne pour délimitation de la frontière des Pyrénées	12,000
	60,308,617
3° *Dette viagère.*	
Pensions et secours civils et caisse des retraites pour la vieillesse	34,207,931
Pensions et secours militaires	42,400,000
	76,607.931
Dette flottante	840,000,000

Digitized by Google

1re période. — 1er avril 1814 au 31 juillet 1830.

Mouvement des rentes du 1er avril 1814 au 1er janvier 1863.

Situation au 1er avril 1814.....		63,307,637
Rentes créées.....	187,308,054	
Rentes annulées.....	51,198,483	

2e période. — 1er août 1830 au 28 février 1848.

Situation au 1er août 1830.....		199,417,208
Rentes créées.....	77,746,064	
Rentes annulées.....	32,876,066	

3e période. — 1er mars 1833 au 31 décembre 1851.

Situation au 1er août 1848.....		244,287,206
Rentes créées.....	78,665,712	
Rentes annulées.....	83,648,391	

4e période. — 1er janvier 1852 au 31 décembre 1862.

Situation au 1er janvier 1852.....		239,304,527
Rentes créées.....	474,168,025	
Rentes annulées.....	337,705,071	
Situation au 1er janvier 1863.....		375,767,481

Situation de la dette consolidée en 1862 et 1863.

Nombre d'inscriptions ou de parties.

	1862.	1863.
4 1/2 °/o 1852.....	709,220	197,866
4 1/2 °/o 1825.....	1,519	»
4 °/o.....	2,145	938
3 °/o.....	395,792	769,698
Totaux.....	1,108,676	968,502

Montant des rentes.

4 1/2 °/o 1852.....	172,425,877	39,726,987
4 1/2 °/o 1825.....	884,560	»
4 °/o.....	2,112,015	472,386
3 °/o.....	180,621,924	335,568,108
Totaux.....	356,044,276	375,767,481

Capital nominal des rentes.

4 1/2 °/o 1852.....	3,831,686,155	882,821,933
4 1/2 °/o 1825.....	19,656,888	»
4 °/o.....	52,800,375	11,809,650
3 °/o.....	6.020,730,800	11,185,603,600
Totaux.....	9,924,874,218	12,080,235,183

Digitized by Google

RECETTES ET DÉPENSES ANTÉRIEURES, D'APRÈS LE RÈGLEMENT DÉFINITIF.

1. Restauration (en millions de francs).

	Total gén. des recettes.	Dépenses ord. et extr.		Total gén. des recettes.	Dépenses ord. et extr.
1814..	560	572	1822..	950	949
1815..	876	931	1823..	1,043	1,118
1816..	1,037	1,056	1824..	989	986
1817..	1.270	1,189	1825..	979	882
1818..	1,414	1,434	1826..	983	977
1819..	937	896	1827..	948	986
1820..	939	907	1828..	1,029	1,024
1821..	935	908	1829..	1,022	1,015

2. Gouvernement de Juillet (en millions de francs).

	Recettes.	Dépenses.		Recettes.	Dépenses.
1830..	1,031	1,095	1839..	1,181	1,179
1831..	1,305	1,219	1840..	1,234	1,364
1832..	1,063	1,174	1841..	1,381	1,425
1833..	1,062	1,134	1842..	1,330	1,441
1834..	1,038	1,064	1843..	1,378	1,445
1835..	1,068	1,047	1844..	1,384	1,428
1836..	1,072	1,066	1845..	1,393	1,489
1837..	1,087	1,078	1846..	1,399	1,566
1838..	1,111	1,136	1847..	1,372	1,630

3. République (en millions de francs).

	1848.	1849.	1850.	1851.
Budget primitif.....	1,748	1,434	1,358	1,372
Augmentation.....	20	»	73	»
Diminution.....	»	2	»	12
Recettes définitives.....	1,768	1,432	1,431	1,360
Dont ressources extraordinaires..	561	175	135	87
Dépenses prévues.....	1,825	1,591	1,461	1,435
Augmentation.....	»	55	12	26
Diminution.....	54	»	»	»
Dépenses définitives.....	1,771	1,646	1,473	1,461

Digitized by Google

4. Empire.

	RECETTES.				DÉPENSES.		
	Budget primitif amendé.	Augmentations.	Recettes définitives.	Dont ressources extraord.	Budget primitif amendé	Augmentations.	Dépenses définitives.
1852.....	1,450	37	1,487	151	1,505	8	1,513
1853.....	1,454	70	1,524	133	1,488	60	1,548
1854.....	1,782	20	1,802	384	1,429	459	1,988
1855.....	2,712	81	2,793	1,257	1,573	826	2,399
1856.....	1,778	136	1,914	276	1,620	576	2,196
1857.....	1,743	56	1,799	116	1,752	140	1,892
1858.....	1,782	89	1,871	124	1,761	97	1,858
1859.....	2,144	35	2,179	451	1,776	432	2,208
1860.....	1,917	45	1,962	240	1,831	253	2,084
1861.....							

Budget primitif. Recettes votées.

1852.....	1,449,413,604	1858.....	1,737,115,171
1853.....	1,450,820,531	1859.....	1,773,919,114
1854.....	1,520,288,089	1860.....	1,825,854,379
1855.....	1,566,012,213	1861.....	1,840.775,640
1856.....	1,601,586,732	1862.....	1,974,070,028
1857.....	1,709,874,512	1863.....	1,851,589,733

Dépenses votées (lois de finances).

1852.....	1,503,398,846	1858.....	1,716.989,496
1853.....	1,485.013,325	1859.....	1,765,780.877
1854.....	1,516,710,439	1860.....	1,824,957,778
1855.....	1,560,199,152	1861.....	1,840.121,858
1856.....	1,598,286,528	1862.....	1,969,769,031
1857.....	1,698,904.664	1863.....	1,842,695,577

Impôts et revenus indirects aux années suivantes.

Années.	Millions.	Années.	Millions.
1844.....	787.9	1854.....	847.3
1845.....	803.9	1855.....	950.»
1846.....	823.3	1856.....	1,026.2
1847.....	820.6	1857.....	1,052.7
1848.....	676.8	1858.....	1,091.7
1849.....	701.7	1859.....	1,094.6
1850.....	738.2	1860.....	1,073.7
1851.....	737.8	1861.....	1,099.6
1852.....	804.3	1862.....	1,190.7
1853.....	846.8	1863.....	1,244.4

Digitized by Google

ARMÉE FRANÇAISE.

(D'après le budget du ministère de la guerre pour 1864.)

ÉTATS-MAJORS.	Officiers. activité.	réserve.	Sous-officiers.	Total.
Maréchaux	10	—	—	10
Généraux de division	90	80	—	170
Généraux de brigade	160	180	—	340
Corps impér. d'état-major.	534	—	—	534
État-major des places	252	—	367	719
	1146	260	367	1773

GENDARMERIE.

	Hommes.
Gendarmerie à pied	1,462
Gendarmerie à cheval	135
Gendarmerie des départements et d'Algérie	20,174
Garde de Paris	2,897
Vétérans	161
	24,829

1 régiment, 28 légions, 4 bataillons, 5 escadrons, 129 compagnies avec 14,769 chevaux. (Pied de guerre : 25,688 hommes.)

INFANTERIE. (Pied de paix.)	Régim.	Bataill.	Hommes.
Grenadiers de la garde	3	12	6,600
Voltigeurs id.	4	16	8,800
Infanterie de ligne	100	300	199,222
Chasseurs à pied	—	21	15,116
Zouaves	4	11	9,746
Infanterie légère d'Afrique	—	3	1,614
Corps étrangers	1	3	2,049
Tirailleurs algér.	3	9	6,000
Compagnie de discipline	—	—	876
Vétérans	—	—	116
Sapeurs pompiers de Paris	—	1	1,298
	115	376	251,437

2,953 compagnies, plus 116 comp. et 24 sections hors rang, avec 326 chevaux. — Pied de guerre : 515,037 h.

Digitized by Google

CAVALERIE. (Pied de paix.)	Garde imp. Régim.	Garde imp. Escadr.	Ligne. Régim.	Ligne. Escadr.	Ligne. Comp.	Hommes.
Cent-Gardes	—	1	—	—	—	221
Carabiniers	—	—	2	12	—	1,764
Cuirassiers	2	12	10	60	—	10,915
Dragons	1	6	12	72	—	11,631
Lanciers	1	6	8	48	—	8,103
Chasseurs	1	6	12	72	—	11,876
Guides	1	6	—	—	—	1,047
Hussards	—	—	8	48	—	7,546
Chasseurs d'Afrique	—	—	3	18	—	3,381
Spahis	—	—	3	18	—	3,489
Cavaliers de la remonte	—	—	—	—	9	2,583
École de cavalerie	—	—	—	—	—	242
	6	37	58	348	9	62,798

64 rég., 385 escadr., 9 comp. et 64 pelotons hors rang ; 47,616 chev. — Pied de guerre : 100,221 h. et 65,000 chev.

ARTILLERIE. (Pied de paix.)	Garde imp. Régim.	Garde imp. Batt.	Garde imp. Comp.	Ligne. Régim.	Ligne. Batt.	Ligne. Comp.	Hommes.
État-major particulier.	—	—	—	—	—	—	1,477
Artillerie à pied	—	1	—	5	80	—	31,373
Artillerie à cheval	1	6	—	4	32	—	
Artillerie montée	1	8	—	10	100	—	
Pontonniers	—	—	1	1	—	12	1,639
		Esc.			Esc.		
Train	—	1	2	—	6	30	3,709
Ouvriers	—	—	—	—	—	12	944
Armuriers	—	—	—	—	—	2	208
Vétérans	—	—	—	—	—	4	532
	2	16	3	20	218	60	39,882

23 régim., 227 batt., 7 escadr., 63 comp., 29 pelotons hors rang; 16,646 chevaux et 1,362 canons. En temps de guerre, les compagnies du train sont doublées (32 comp. en plus), et l'on forme 29 dépôts de régiments et d'escadr.

Pied de guerre : 66,132 hommes et 49,839 chevaux.

Digitized by Google

GÉNIE. (Pied de paix.)	Rég.	Batail.	Hommes.
État-major particulier.....	—	—	1,101
Troupes.....	4	8	6,951
Ouvriers.....	—	—	358
	4	8	8,410

3 rég., 1 divis, 6 bat., 73 comp., plus 8 comp. hors rang; 1,115 chev. — Pied de guerre : 15,443 hommes et 1,400 chev.

ÉQUIPAGES MILITAIRES. (Pied de paix.)	Ligne. Esc.	Comp.	Hommes.
État-major du train des parcs.....	—	—	66
Train des équipages.....	6	44	5,094
Ouvriers constructeurs.....	—	5	495
	6	49	5,655

6 escadr., 49 comp. et 6 pelotons hors rang, et 5,496 chev. — Pied de guerre : 15,829 hommes et 12,000 chevaux.

ADMINISTRATION. (Pied de paix.)

Intendance (activité et réserve).....	304	hommes.
Officiers d'administration.....	1,174	—
Aumôniers, médecins, pharmaciens.....	819	—
Vétérinaires.....	370	—
Commis des bureaux de l'intendance.....	550	—
Ouvriers d'admin. des subsistances milit...	2,265	—
Ouvriers d'admin. de l'habillem. et camp...	500	—
Infirmiers militaires.....	3,429	—
Total.....	9,411	hommes.

31 sections et 240 chevaux. — Pied de guerre : 17,536 hommes.

RÉCAPITULATION.	Pied de paix. Hommes.	Chevaux.	Pied de guerre. Hommes.	Chevaux.
États-majors.....	1,773	160	1,841	—
Gendarmerie.....	24,829	14,769	25,688	15,000
Infanterie.....	251,437	326	515,035	—
Cavalerie.....	62,798	47,616	100,221	65,000
Artillerie.....	39,882	16,646	66,132	49,838
Génie.....	8,410	1,115	15,443	1,400
Équipages militaires...	5,655	5,496	15,829	12,000
Administration.....	9,411	240	17,536	—
	404,195[1]	86,368[1]	787,725	143,238

1. Y compris 2,897 hommes et 663 chevaux de la garde de

Digitized by Google

Invalides : Officiers et soldats	2,300
Écoles militaires : Officiers et élèves	2,285
Justice militaire : Agents de surveillance et condamnés.	4,403
Total	8,988

MARINE IMPÉRIALE EN 1863.

	Nombre.	Chevaux.	Canons.
VAPEURS A HÉLICE.			
I. Cuirassés.			
Vaisseaux de 120 canons	1	1,200	130
Frégates de 60 —	3	3,000	180
— de 40 —	19	16,600	760
Batteries flottantes de 18 canons	5	1,125	90
— — de 16 —	14	2,100	196
Navires à éperon	1	»	»
Total	43	24,025	1,356
II. Non-cuirassés.			
Vaisseaux de 120 canons	5	2,540	600
— de 100 —	19	15,150	1,900
— de 90 —	14	7,350	1,260
Frégates de 60 —	6	4,800	360
— de 40 —	22	9,650	880
— de 16 à 20 canons	2	800	32
Corvettes de 4 à 10 —	20	6,720	130
Avisos de 2, 4 et 6 —	53	5,850	110
Transports de 2 et 4 —	44	7,700	140
Canonnières de 1, 2 et 4 —	60	3,300	116
Total	245	63,860	5,528
VAPEURS A ROUES.			
Frégates de 16 à 20 canons	18	8,480	300
Corvettes de 4 à 10 —	9	3.040	42
Avisos de 2 à 6 —	58	7,670	196
Total	85	19,190	538
NAVIRES A VOILES.			
Vaisseaux de 70 à 120 canons	6	»	560
Frégates de 40 à 60 —	24	»	1,180
— de 30 —	10	»	300
Bricks de 8 à 12 —	16	»	180
Bâtiments légers	21	»	48
Transports	28	»	76
Total	105	»	2,344

Paris, et 1,298 hommes des sapeurs pompiers de Paris, en total 4,195 hommes et 663 chevaux.

Digitized by Google

478 navires, 9,766 canons, 107,075 chevaux. Parmi les 43 navires cuirassés, 2 vaisseaux, 12 frégates, 10 batteries flottantes sont en construction.

Personnel de la marine.

1° Service de la flotte.

Amiraux, 2; vice-amiraux, 15 (activité), 14 (réserve); contre-amiraux, 30 (activité). 20 (réserve); capitaines de vaisseau, 130; capitaines de frégate, 270; lieutenants de vaisseau, 825; enseignes, 600; aspirants, 300; élèves de l'école navale, 300. —

Total	2,506	hommes
Génie maritime, hydrographie, commissariat, inspection, etc.	922	—
Aumôniers, médecins et justice maritime	643	—
Mécaniciens en chef et principaux de la flotte	262	—
Maistrance, gardiennage et surveillance, etc.	3,292	—
Équipages de la flotte	33,140	—
Total (pied de paix)	40,765	hommes

Pied de guerre, 66,535 hommes. — Marins faisant partie de l'inscription maritime et susceptibles d'être appelés en temps de guerre, 17,000 hommes.

2° Troupes de la marine et des colonies.

Généraux en activité	4	Compagnie de discipline	216
— en réserve	5	— disciplinaires des colonies	1,410
Gendarmerie coloniale	632	Artillerie (état-major et troupes)	3,865
— maritime	382	Ouvriers d'artillerie	1,000
Infanterie de marine	14,689	— indigènes du génie	644
Tirailleurs sénégalais	824	Gardes-chiourmes	422
— annamites	»	Total	24,797
Cipayes	314		
Infanterie indigène	390		

5 régiments, 3 bataillons, 25 batteries, 159 compagnies et 5 compagnies hors rang. Pied de guerre, 28,000 hommes.

Troupes de l'administration des douanes placées dans les attributions du ministre des finances : infanterie, 23,469 ; marins, 2,040 ; total, 25,509.

CULTES.

Catholique. 16 archevêques (dont 6 sont cardinaux); 65 évêques; 3,519 cures; 31,139 succursales; 82 grands et 130 petits séminaires; 1,547 couvents consacrés à l'enseignement avec 6,178 religieux et 23,359 religieuses; 712 consacrés à la charité avec 922 religieux et 10,187

Digitized by Google

religieuses ; 333 consacrés aux exercices du culte avec 2,039 religieux et 6,845 religieuses.

Église réformée. 105 circonscriptions consistoriales avec 572 pasteurs.

Église de la confession d'Augsbourg (luthérienne). 44 circonscriptions consistoriales avec 262 pasteurs.

Culte israélite. Un consistoire supérieur et 7 consistoires embrassant chacun plusieurs départements.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Il existe aujourd'hui 82,135 établissements d'instruction primaire [1], ou 16,136 de plus qu'en 1848, et la population scolaire, qui n'était, à cette dernière époque, que de 3,771,597, s'était élevée, en 1862, à 4,731,946; ce qui donne une augmentation de près d'un million ou du quart.

Les 36,499 communes pourvues des moyens d'instruction renferment 41,426 écoles publiques et libres, spéciales aux garçons, ou mixtes quant aux sexes[2], dont 37,895 recevant 2,145,420 élèves, sont dirigées par des laïques, et 3,531, qui comptent 482,008 élèves, ont des maîtres congréganistes.

Sur les 2,627,428 enfants reçus dans ces écoles, 922,820, ou plus du tiers, y sont à titre gratuit.

La dépense pour les 37,895 écoles publiques de garçons ou mixtes quant aux sexes s'est élevée, en 1862, à 31,324,615 fr. 49 c., dont 29,732,477 fr. 6 c. pour les maîtres, ce qui donne pour chacun d'eux une moyenne de 790 fr. environ.

Le nombre des écoles de filles est de 26,592, dont 13,491 sont dirigées par des institutrices laïques pourvues du *brevet de capacité* et 13,101 par des religieuses dont 12,335 n'ont que des lettres d'obédience.

Ces écoles reçoivent 1,669,213 élèves, dont 604,247 dans les écoles laïques et 1,059,966 dans les écoles congréganistes.

1. Dans ce nombre sont comprises 90 écoles normales pour les deux sexes, 4,161 classes d'adultes, 3,162 salles d'asile et 26,592 écoles de filles.

2. Les écoles mixtes rentrent encore dans ce nombre pour le chiffre de 18,147.

Digitized by Google

Un quart de ces élèves sont admis à titre gratuit, dont 130,210 dans les écoles laïques, 490,094 dans les écoles congréganistes.

Les émoluments des institutrices publiques s'élèvent à 9,169,020 fr. 5. c., ce qui donne une moyenne de 665 fr. 33 c. Cependant 4,756 institutrices n'ont encore qu'un traitement inférieur à 400 fr.

Le nombre des salles d'asile est de 3,162.

Les lycées et colléges ont reçu en 1863 62,762 élèves.

Les facultés ont conféré en 1862 8,326 diplômes, dont 1,945 de bachelier ès sciences et 3,288 de bachelier ès lettres.

On compte en France 5 facultés (théologie, sciences, lettres, droit, médecine).

Les facultés de médecine sont à Paris, Strasbourg, Montpellier.

Les facultés de droit à Paris, Aix, Caen, Dijon, Grenoble, Poitiers, Strasbourg, Toulouse, Rennes.

Les facultés de théologie catholique à Paris, Aix, Bordeaux, Lille, Lyon, Rouen.

Les 2 facultés de théologie protestante : réformée à Montauban; luthérienne à Strasbourg.

Les facultés de sciences à Paris, Besançon, Bordeaux, Caen, Clermont, Dijon, Grenoble, Lille, Lyon, Marseille, Montpellier, Nancy, Poitiers, Rennes, Strasbourg, Toulouse.

Les facultés des lettres, mêmes villes, sauf Lyon et Marseille.

Écoles de pharmacies : Paris, Lyon, Marseille.

AGRICULTURE.

Superficie des cultures selon le cadastre,
Applicable à la France continentale d'avant 1860.
(85 départements.)

	hectares.		hectares.
Terre labourable...	25,500,075	Autres terrains....	3,282,686
Prés.....	5,159,179		
Vignes.....	2,088,048	Total.....	52,153,149
Forêts.....	7,688,286	Corse.....	874,745
Vergers, jardins....	627,704		53,027,894
Châtaigneraies.....	559,629		
Oliviers, amandiers.	109,260	En ajoutant Savoie et Nice.....	54,239,697
Landes, bruyères..	7,138,282		

Digitized by Google

Production du froment dans les années suivantes.

1815.....(hectol.).	39,460,971	1856.....(hectol.).	85,308,953
1816.....	43,316,694	1857.....	110,426,462
1825.....	61,035,177	1858.....	109,989,747
1835.....	71,697,484	1859.....	87,545,960
1845.....	71,963,280	1860.....	101,386,017
1846.....	60,696,968	1861.....	75,116,287
1847.....	97,611,140	1862.....	99,292,224
1855.....	72,936,726	1863.....	116,781,794

Bétail.

Chevaux....(têtes).	2,983,966	Bêtes à laine (têtes)	33,281,592
Anes.....	398,149	Porcs.....	5,882,141
Mules et mulets....	327,720	Chèvres.....	1,385,940
Bêtes à cornes [1]....	10,093,737	Volailles. (valeur).	40,500,000

Production du vin.

1788.....(hectol.).	25,000,000	1854.....(hectol.).	10,789,869
1808.....	28,000,000	1855.....	15,175,000
1829.....	30,973,000	1856.....	21,294,000
1848.....	51,622,152	1857.....	35,400,000
1849.....	35,555,000	1858.....	45,805,000
1850.....	44,717,553	1859.....	29,800,000
1851.....	39,429,222	1860.....	29,700,000
1852.....	28,460.601	1861.....	39,000,000
1853.....	22,661,717		

COMMERCE SPÉCIAL.

(Valeurs dites *actuelles* en millions de francs.)

	IMPORTATION.		EXPORTATION.	
	Marchandises.	Métaux précieux.	Marchandises.	Métaux précieux.
1863.....	2,368	532	2,622	619
1862.....	2,198	537	2,242	456
1861.....	2,442	420	1,926	502
1860.....	1,897	604	2,277	448
1859.....	1,640	940	2,266	570

1. Non compris 4,103,623 veaux nés dans l'année.

Digitized by Google

Mouvement de la navigation avec l'étranger et les colonies pendant l'année 1863 (navires chargés).

PAVILLONS.	ENTRÉES.		SORTIES.	
	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
Français.....	10,312	1,550,697	6,893	1,124,168
Étrangers.....	16.780	2,640,526	11,636	1,644,473
Total.....	27,092	4,191,223	18,529	2,768,671

Marine marchande au 31 décembre 1862.

	Navires.	Tonnage.
Navires à voile.....	14,794	903,590
— à vapeur.....	338	78,981
Total.....	15,132	982,571
Bâtiments employés à la pêche côtière.		
Ports de l'Océan.....	6,356	53,725
— de la Méditerranée.....	1,886	8,208
Total.....	8,242	61,933

Banque de France.

Fondée le 24 germ. an XI (11 avril 1803). Le privilége de la Banque de France a été prorogé par une loi du 9 juin 1857 jusqu'en 1897; le capital a été augmenté de 100 millions au moyen de 91,250 actions émises à 1,100 fr. Cette somme a été versée au Trésor contre des rentes 3 pour 100 à 75. Total du capital social : 182,500,000 fr. Elle devra avoir des succursales dans tous les chefs-lieux de départements, 55 en sont fondées.

Opérations en 1863.

1. Masse des opérations.....	7,542,276,000 fr.
2. Taux de l'escompte : 1er janv., 4 p °/o; 16 janv., 5 p. °/o; 13 mars, 4 1/2 p. °/o; 27 mars, 4 p. °/o; 8 mai, 3 1/2 p. °/o; 12 juin, 4 p. °/o; 9 oct., 5 p. °/o; 7 nov., 6 p. °/o; 13 nov., 7 p. °/o.	
3. Escompte.....	5,688,234,600
4 Avances sur effets publics.....	999,249,800
5. Réserves métalliques, max. 406,349,400 min.	196,683,300

Digitized by Google

6. Circulation des billets, max. 864,439,900. min. 739,721,800
7. Mouvements généraux des espèces, billets, virement..... 28,865,790,000
8. Effets au comptant, 1,302,042 avec effets pour..... 1,752,262,100
9. Compte courant, maxim. 211,053,700, min. 138,130,410
10. Billets à ordre tirés sur les succursales, et *vice versa*..... 788,341,600
11. Service des recettes en ville. Effets, 3,885,474 pour..... 4,629,385,200
12. Caisse des dépôts de titres, 2,082,194 pour 1,076,676,864
13. Succursales, leurs opérations..... 4,194,813,200
14. Dépenses de la Banque et des succursales 6,701,190
15. Dividendes : 165 fr. par action répartis entre 13,979 actionnaires représentant 182,500 actions.

Autres Banques et établissements de crédit.

BANQUES.	Date de fondation.	Durée (années).	Capital autorisé.	Capital émis.	Valeur nom. de l'action.
Savoie.....	1851	30	4,000,000	4,000,000	1,000f
Algérie.....	1851	20	10,000,000	4,000,000	500
Martinique.....	1849	»	3,000,000	3,000,000	500
Guyane.....	1849	»	600,000	600,000	500
Guadeloupe.....	1849	»	3,000,000	3,000,000	500
Réunion.....	1849	»	3,000,000	3,000,000	500
Sénégal.....	1849	»	230,000	230,000	500
Crédit foncier...	1852	»	60,000,000	60,000,000	500
— agricole..	1861	»	20,000,000	20,000,000	500
Comptoir d'escompte.....	1848	»	40,000,000	40,000,000	500
Crédit foncier colonial.....	1861	»	12,000,000	12,000,000	500
Crédit mobilier..	1852	99	60,000,000	60,000,000	500
Société générale du créd. indust. et commercial.	1859	30	60,000,000	60,000,000	500

Digitized by Google

CHEMINS DE FER.

NOMS des chemins.	LONGUEUR totale exploitée au 31 décemb.	LONGUEUR moyenne expl. pendant l'ann. entière.	TOTAL des recettes. 1863.	Recettes kilométriques.
Ancien réseau.	kil.	kil.	fr.	fr.
Nord	1,053	1,053	66,827,576	63,464
Est	977	965	46,605,464	48,296
Ouest	901	901	49,711,734	55,174
Orléans	1,680	1,640	70,125,762	42,760
Paris à Lyon et à la Médit.	1,699	1,699	134,159,082	78,964
Midi	797	797	30,386,275	38,085
Victor-Emm. (sect. du R.)	116	116	1,853,336	15,977
Ceinture	17	17	2,120,346	124,726
Graissessac à Béziers	51	51	798,608	15,659
Bességes à Alais	32	32	1,929,700	60,303
Anzin à Somain	19	19	632 694	33,300
Carmaux à Albi	15	15	225,573	15,038
Lyon à la Croix-Rousse	1	»	»	»
La Croix-R. à Sathonay	7	3	73,638	24,546
Totaux et moyennes	7,365	7,308	405,419,788	55,476
Nouveau réseau.				
Nord	131	117	2,788,876	23,837
Est	1,331	1,216	28,495,608	23,434
Ouest	644	495	6,684,188	12,503
Orléans	895	813	12,037,374	14,806
Paris à Lyon et à la Médit.	1,228	1,172	36,396,813	31,055
Midi	397	397	3,431,740	8,669
Totaux et moyennes	4,661	4,210	89,844,599	21,341
Récapitulation.				
Ancien réseau	7,365	7,308	405,419,788	55,476
Nouveau réseau	4,661	4,210	89,844,599	21,341
Ensemble	12,026	11,518	495,264,387	76,817

Digitized by Google

Les sections ouvertes du 1er avril 1863 au 31 mars 1864 ont une étendue de 847 kilomètres, savoir :

1° *Ancien réseau.*	Est.....	13 kil.
—	Ouest.....	1
—	Orléans.....	52
—	La Croix-Rousse à Sathonay.	7
	Total pour l'ancien réseau.	74 kil.
2° *Nouveau réseau.*	Nord.....	9 kil.
—	Est.....	185
—	Ouest.....	188
—	Orléans.....	140
—	Paris-Méditerranée.....	138
—	Midi (Mousserolles).....	103
	Total pour le nouveau réseau.	773
	Ensemble.....	847 kil.

Longueur totale exploitée au 31 mars 1863. 11,225
Longueur totale exploitée au 31 mars 1864 [1]. 12,072

Recettes brutes kilométriques de 1852 à 1863.

Exercices.	Réseau moyen exploité.	Produits.	Exercices.	Réseau moyen exploité.	Produits.
	kil.	fr.		kil.	fr.
1852	3,694	35,712	1858	8,100	41,330
1853	3,978	41,712	1859	8,851	43,908
1854	4,348	45,663	1860	9,271	43,975
1855	4,800	51,317	1861	10,090	48,038
1856	5,392	48,048	1862	10,503	45,319
1857	6,804	45,259	1863	11,518	42,999

1. Y compris 20 kil. sur le territoire suisse exploités par les compagnies françaises et non compris 15 kil. (ligne de Chauny à Saint-Gobain), dont les produits ne figurent pas dans les comptes d'exploitation.

Digitized by Google

NOMS des chemins.	En exploitation (31 déc. 1863.)	A achever (31 déc. 1863.)	Total. (Concédés au 15 oct. 1863.)
	kil.	kil.	kil.
Nord.....	1,184	425	1,609
Est.....	2,308	779	3,087
Ouest.....	1,545	963	2.508
Orléans	2,575	1,636	4,211
Lyon.	2,927	2,852	5,779
Midi.....	1,229	950	2,179
Divers.	258	761	1,019
Totaux.....	12,026	8,366	20,392

ROUTES IMPÉRIALES.

Le nombre des routes impériales classées est aujourd'hui de 230, y compris les routes de la Corse et des départements annexés, et leur longueur totale est de 38,262 kilomètres, dont 37,352 kilomètres sont à l'état d'entretien. Le surplus, c'est-à-dire 910 kilomètres, représente la longueur totale des lacunes, qui sont comprises en majeure partie dans les départements annexés, dans les pays de montagnes, dans les départements frontières.

CHEMINS VICINAUX DE 1837 A 1862.

Pendant ces vingt-cinq années, il a été construit :

66,000 kilomètres de chemins de grande communication ;
38,000 kilomètres de chemins vicinaux d'intérêt commun ;
116,000 kilomètres de chemins vicinaux ordinaires.

Il restait à construire, au 1er janvier 1862, pour compléter le réseau :

14,500 kilomètres de chemins de grande communication ;
36 000 kilomètres de chemins d'intérêt commun ;
267,000 kilomètres de chemins vicinaux ordinaires.

NAVIGATION INTÉRIEURE.

Le développement total des rivières navigables est de 9,500 kilom. environ, non compris les parties simplement flottables en train ; mais sur une longueur de plus de 3,000 kilom. la navigation est ou purement nominale, ou presque nulle ; en sorte qu'on peut réduire à 6,500

Digitized by Google

kilom. l'étendue réelle des cours d'eau où la navigation est effective. Quant aux canaux, leur longueur est de 4,750 kilom.

TÉLÉGRAPHIE EN 1862.

Nombre de kilomètres de lignes		28,003
Nombre de kilomètres de fils		87,096
Nombre de bureaux ayant donné des produits		500
Nombre des dépêches taxées	françaises	1,285,335
	internationales	225,238
		1,510,573
Produits totaux des taxes	française	2,973,011
	internationale	2,313,227
		5,286,248
Produits moyens par kilomètre de lignes		188,77
Produits moyens par kilomètre de fils		60,69
Produits moyens par dépêches	françaises	2,31
	internationales	10,27

POSTES.

Nombre et produit des lettres.

Années.	Nombre total des lettres.	PROPORTION des lettres. Affranch.	Taxées.	Produits réalisés.	Observat.
1847	126,480,000	10 %	90 %	45,048,120	
1848	122,140,400	10	90	43,941,056	
1849	158,268,000	15	85	32,186,156	Taxe à 20 c., 1er jr 1849.
1850	159,500,000	20	80	35,622,732	Taxe à 25 c., 1er jt 1850.
1851	165,000,000	20	80	38,588,515	
1852	181,000,000	22	78	40,633,199	
1853	185,542,000	22	78	42,899,745	
1854	212,385,000	49	51	46,543,604	Taxe à 20 et 30c 1 jt 1854.
1855	233,517,000	85	15	45,835,279	
1856	252,014,800	88	12	47,882,826	
1857	252,453,800	80 1/4	11 3/4	48,041,958	

Digitized by Google

Années.	Nombre total des lettres.	PROPORTION des lettres. Affranch.	Taxées.	Produits réalisés.	Observat.
1858	253,234,000	88 1/2	11 1/2	48,874,182	Taxe à 20 et
1859	258,900,000	88 2/3	11 1/4	52,017,762	30c 1 jt 1854.
1860	263,500,000	89	11	53,479,291	
1861	273,200,000	89 1/3	10 2/3	55,719,000	
1862	283,000,000	89 2/3	10 1/3	58,000,000	
1863[2]	290,000,000	90	10	60,000,000	

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. L'unité monétaire est une pièce d'argent du poids de cinq grammes, contenant un dixième d'alliage et neuf dixièmes d'argent pur; elle s'appelle FRANC, et se subdivise en 10 décimes et 100 centimes. (1 sou = 5 centimes.) Il y a, en argent : des pièces de 5 francs, 2 francs, 1 franc, 50 centimes, 20 centimes ; en or, des pièces de 5 francs, 10 francs, 20 francs, 40 francs et 100 francs (assez rares); en cuivre, des pièces de 1 centime, 2 centimes, 5 centimes et 10 centimes.

Mesures de longueur. Base : le MÈTRE = un 40,000,000e de la circonférence de la terre (3 pieds 11,29 lignes). — Décamètre = 10 mètres — Hectomètre = 100 mètres. — Kilomètre = 1,000 mètres (4 kilomètres = 1 lieue). — Myriamètre = 10,000 mètres. — Décimètre = $^1/_{10}$ de mètre. — Centimètre = 0m,01. — Millimètre = 0,001. — L'ancienne toise = 6 pieds. — Le pied = 12 pouces. — Le pouce = 12 lignes.

Mesures agraires. L'hectare = hectomètre carré (10,000 mètres carrés) ou 100 ares. — Le centiare = un mètre carré.

Mesures de capacité. Le litre = 1 décimètre cube. — Kilolitre = 1 mètre cube ou 1,000 litres. — Hectolitre =

1. Élévation de 7 1/2 à 10 grammes le poids des lettres simples circulant de bureau en bureau.

2. Loi qui porte à 15 c. la taxe des lettres non affranchies de et pour la circonscription postale des bureaux.

Digitized by Google

10 décalitres ou 100 litres. — Décilitre = $0^{lit},1$. — Centilitre = $0^{lit},01$. — Millilitre = $0^{lit},001$.

Mesure pour le bois. Stère = 1 mètre cube.

Poids. Le kilogramme est égal au poids d'un litre d'eau à 4°; il se divise en 10 hectogrammes, 100 décagrammes, 1,000 grammes. — Le gramme (poids d'un centimètre cube d'eau), se divise en 10 décigrammes, 100 centigrammes, 1,000 milligrammes. — Le quintal métrique = 10 myriagrammes ou 100 kilogrammes.

IX. COLONIES.

	Hectares.	Population.
Asie. Inde. [Pondichéry, Karikal, Yanaon, Mahé, Chandernagor.	48,962	221,507
Basse-Cochinchine (6 provinces)].	2,750,000	2,000,000
Possessions en Asie.....	2,798,962	2,221,507
Afrique. Sénégal et dépendances....	25,000,000	54,655
Ile de la Réunion.....	213,550	178,238
Sainte-Marie (Madagascar).....	90,975	
Mayotte et dépendances.....	53.000	22,570
Possessions en Afrique, non compris l'Algérie.....	25,357,525	255.463
Amérique. Martinique.....	98,782	136,562
Guadeloupe et dépendances.....	108,590	136,602
Guyane.....	18,000,000	25,687
Saint-Pierre et Miquelon.....	21,023	2,311
Possessions en Amérique...	18,228,395	300,162
Océanie. Iles Marquises.....	130,000	12,000
Iles Fomotou, Wallis, Gambier et Toubouai.....	200,000	18,460
Iles de la Société.....	150,000	9,000
Nouvelle-Calédonie et dépendances..	2,000,000	45,000
Possessions en Océanie.....	2,480.000	84,460
Total des colonies.....	48,864,882	2,862,592

Digitized by Google

ANDORRE.

I. HISTORIQUE.

La république d'Andorre (val d'Andorre) est située sur le versant occidental des Pyrénées, entre la France (département de l'Ariége) et l'Espagne (prov. de Lérida). On fait remonter à Charlemagne l'institution de cette république (778). L'empereur s'était cependant réservé certains droits que son fils Louis le Débonnaire partagea avec l'évêque d'Urgel. Il lui conféra notamment la juridiction ecclésiastique et la nomination de l'un des viguiers. Lors de la Révolution de 1789, le droit de suzeraineté de la France fut abandonné; néanmoins, les habitants d'Andorre conservèrent leur attachement à la France et sollicitèrent de Napoléon le rétablissement de l'ancien ordre de choses. Le décret du 27 mars 1806, inséré au *Bulletin des Lois*, y pourvut. Les droits de la France consistent à nommer l'un des viguiers; à percevoir 960 fr., moins à titre de tribut que comme dédommagement pour la suppression de droit de douanes opérée en faveur des Andorriens; enfin à nommer, alternativement avec l'évêque d'Urgel, le juge civil.

Le gouvernement de la république est exercé par le *conseil souverain*, dont les 24 membres sont élus à vie par les citoyens. Ce conseil est présidé par un syndic nommé également à vie, par ses membres. Le syndic est chargé du pouvoir exécutif, les viguiers et le juge civil de l'administration de la justice.

II. CONSEIL SOUVERAIN.

Syndic : M. *Jaaquin de Riba*, à Ordino.
Viguier nommé par la France : M. *Saint-André*, maire à Tarascon-sur-Ariége.
Viguier nommé par Mgr l'évêque d'Urgel : M. *Roussel*.
Juge civil, M. *Rousse*, juge de paix aux Cabanes.

III. STATISTIQUE.

Superficie : 450 à 460 kilom. carrés. Popul. : 12,000 h.[1]
Capitale : Andorre. 1,200 à 1,500 h.

1. Nous avons trouvé des évaluations diverses, mais la république compte 6 villages et une quarantaine de hameaux; nous

Digitized by Google

FINANCES.

Les revenus de la république consistent dans le produit du fermage des pâturages communaux et en un impôt personnel et foncier. Toutes les fonctions étant gratuites, ces revenus sont destinés à acquitter le tribut dû à la France et la redevance (450 fr.) payée à l'évêque d'Urgel.

ARMÉE.

Il n'y a pas d'armée permanente; mais les citoyens doivent se réunir en armes, sur l'appel du viguier, lorsque la sécurité est ou paraît menacée.

ANHALT.

DRAPEAU.

Le drapeau est blanc, rouge et vert.

I. HISTORIQUE.

Erico de Ballenstaedt (940) est considéré comme le premier de la maison d'Anhalt, appelée aussi maison Ascanienne. Le prince Henri d'Anhalt est le fondateur de trois lignes qui se sont réunies en une seule en 1570. Un nouveau partage eut lieu en 1603, d'où sont venues les lignes de Dessau, de Bernbourg, de Cœthen et de Zerbst. Cette dernière s'est éteinte en 1793, la ligne de Cœthen en 1847, et celle de Bernbourg en 1863, et le duc d'Anhalt-Dessau a réuni tous les territoires de sa famille en un seul *duché d'Anhalt.* (Patente du 22 mai et décret du 30 août 1863.)

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte évangélique.)

Duc : **Léopold**-Frédéric, né le 1er oct. 1794: fils du prince

n'avons pas cru adopter l'évaluation de 4,000 h., ni de 9,000 qu'on trouve dans diverses publications.

Digitized by Google

Frédéric-Louis-Guillaume-Chrétien de Hesse-Hombourg); succ. le 9 août 1817 au duc **Léopold**-Frédéric-François d'Anhalt-Dessau-Coethen, son grand-père, dans le duché d'Anhalt-Dessau Coethen, et le 19 août 1863 au duc **Alexandre**-Charles d'Anhalt-Bernbourg, dans le duché d'Anhalt-Bernbourg, et prend le titre de duc d'Anhalt; il a épousé, le 18 avril 1818, **Frédérique**-Louise-Wilhelmine-Amélie (née le 30 sept. 1796), fille de feu le prince Frédéric-Louis-Charles de Prusse, frère du feu roi de Prusse Guillaume III; veuf depuis le 1er janv. 1850.

Enfants : 1. Frédérique-Amélie-**Agnès**, née le 24 juin 1824; mariée le 28 avril 1853 au duc **Ernest** de Saxe-Altenbourg.

2. Léopold-**Frédéric**-François-Nicolas, prince héréd., né le 29 avril 1831; a épousé le 22 avril 1854 **Antoinette**-Charlotte-Marie-Joséphine-Caroline-Frida, née le 17 avr. 1838, fille de feu le duc Edouard de Saxe-Altenbourg.
   Enfants : 1) **Léopold**-Frédéric-François-Ernest, né le 18 juill. 1855.
   2) Léopold-**Frédéric**-Ed.-Ch.-Alex., né le 19 août 1856.
   3) **Elisabeth**-Marie-Fréd.-Amélie-Agnès, née le 7 sept. 1857.
   4) **Edouard**-George-Guill.-Max., né le 18 avril 1861.
3. **Marie**-Anne, née le 14 sept. 1837, mariée le 29 nov. 1854 au prince **Frédéric-Charles**-Nicolas de Prusse.

Frères du duc.

1. **George**-Bernard, né le 21 fév. 1796; a épousé 1° le 6 août 1825, **Caroline**-Auguste-Louise-Amélie (née le 4 avril 1804), fille de feu le prince Charles-Gonthier de Schwarzbourg-Rudolstadt, veuf le 14 janv. 1829; 2° le 4 oct. 1831 (morganatiquement), la comtesse **Thérèse**-Emma d'Erdmannsdorff de Reina, née le 12 sept. 1807; veuf pour la 2e fois le 28 fév. 1848.
   Enfants : *a*) du 1er lit : 1) **Louise**, née le 22 juin 1826. — *b*) du 2e lit (portant le titre de comte ou comtesse de Reina) : 2) **François**, né le 2 sept. 1832.
   3) **Mathilde**, née le 7 oct. 1833; mariée le 19 mai 1859 à Othon de Koenneritz, directeur-gén. du théâtre et de la chapelle de la cour de Saxe.

Digitized by Google

héréditaire Frédéric († le 27 mai 1814) et de Chrétienne-**Amélie** († le 3 fév. 1846, fille de feu le landgrave
4) **Emma**, née le 5 avril 1837.
5) **Marie**, née le 8 mai 1839.
6) **Rodolphe**, né le 23 oct. 1842.
7) **Charles**, né le 15 mai 1844.

2. **Frédéric**-Auguste, né le 23 sept. 1799, a épousé le 11 sept. 1832 **Marie**-Louise-Charlotte, née le 9 mai 1814, fille de feu le landgrave Guillaume de Hesse-Cassel.
Filles : 1) **Adélaïde**-Marie, née le 25 déc. 1833; mariée le 23 avril 1851 au duc **Adolphe**-Guillaume-Charles-Auguste de Nassau.
2) **Bathilde**-Amalgonde, née le 29 déc. 1837; mariée le 30 mai 1862 au prince **Guillaume**-Charles-Auguste de Schaumbourg-Lippe.
3) **Hilda**-Charlotte, née le 13 déc. 1839.

3. **Guillaume**-Woldemar (né le 29 mai 1807, † le 11 oct. 1864), a épousé morganatiquement le 9 juill. 1840 Caroline-**Emilie**, née Klausnitzer, baronne de Stolzenberg, née le 30 janv. 1812.

Ligne éteinte dans les mâles.

ANHALT-BERNBOURG.

Frédérique-Caroline-Julienne, fille de feu le duc **Guillaume**-Frédéric-Paul-Léopold de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg, née le 9 oct. 1811, mariée le 30 oct. 1834, co-régente depuis le 8 oct. 1855; veuve du duc **Alexandre**-Charles (né le 2 mars 1805, † le 19 août 1863), dernier duc d'Anhalt-Bernbourg.

Sœur du feu duc.

Wilhelmine-**Louise**, née le 30 oct. 1799, mariée le 12 nov. 1817 au prince **Frédéric**-Guillaume-Louis de Prusse.

III. COUR.

Grand-écuyer : . . . . .
Grand-maréchal de la cour : le baron F. *de Loën.*
Grand-veneur : le comte F. *de Solms-Roesa.*
Ecuyer de la cour : le baron F. *de Strachwitz-Grosszauche.*
Maréchal : le chamb. L. *de Trotha.*
Intendant de la chapelle : le chamb. baron *de Brandt.*

Digitized by Google

DÉCORATIONS.

Ordre d'Albert l'Ours, fondé par les trois princes duc Henri d'Anhalt-Cœthen, duc Léopold-Frédéric de Dessau, duc Alexandre-Charles de Bernbourg, le 18 novembre 1836.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le cons. de lég. chev. J. *de Gruner*, C. gén. à Dresde, chargé d'affaires.

BELGIQUE : le baron J. B. *Nothomb*, E. e. et M. pl., à Berlin.

GRANDE-BRETAGNE : Sir A. *Buchanan*, M. pl., à Berlin.

PRUSSE : le baron *de Schulenburg*, E. e. et M. pl., à Dresde.

SUISSE : M. G. *Hirzel-Lampe*, C. gén., à Leipzig.

V. CONSTITUTION.

Le duc fait les lois avec le concours des Etats réunis en diète. La diète se compose de 36 membres (12 de l'ordre équestre, 12 des villes et 12 des campagnes). Les représentants de l'ordre équestre sont élus à vie par les membres de cet ordre, les députés des villes sont les bourgmestres des 4 principales villes et 8 conseillers municipaux nommés pour 6 ans par les conseils urbains; les députés des campagnes sont élus également pour 6 ans par les maires des villages. Tout citoyen âgé de 30 ans, appartenant à l'un des cultes chrétiens et habitant le pays depuis 3 ans, est électeur. Les diètes sont convoquées au moins tous les 3 ans; les séances ne sont pas publiques. Dans l'intervalle des sessions fonctionne un comité permanent de 9 membres, élu par la diète et assisté de 2 légistes. (Règlement du 24 septembre 1859.)

Les communes s'administrent par le corps municipal, composé du bourgmestre et du conseil urbain ou rural, et auquel s'ajoute, pour les affaires importantes, une assemblée de délégués.

VI. ADMINISTRATION.

MINISTÈRE D'ÉTAT.,

(En 3 départements, d'après le décret des 10-12 novembre 1862.)

Affaires étrangères, justice, culte et instruction : M. le *Dr Sintenis*, cons. int. actuel, président du tribunal supérieur, président du ministère.

Digitized by Google

Affaires militaires : le major-général A. *Stockmarr.*
Finances, domaines, forêts : M. le chamb. *Zerbst*, présid. de gouvernement.
Administration intérieure, police, mines et usines, M. le cons. d'État F. *Hagemann.*

Administration de la dette publique.

Présid. 1. Pour l'ancien duché de Dessau : le cons. supér. de tribunal M. C. *Funke;* 2. pour l'ancien duché de Bernbourg : M. le cons. de gouvernement *Steinkopf.*

Tribunaux.

La troisième instance est la cour d'appel supér. de Jéna (*voy.* Saxe-Weimar).
2e instance. Tribunal sup. Président : M. le Dr *Sintenis;* vice-présid. : M. *Siegfried;* procureur-général : M. *Lagemann.*
3e instance : les tribunaux des cercles.

Autorités administratives.

Gouvernement. 1re section : finances, domaines et forêts : président, M. *de Zerbst;* 2e section : intérieur, et police : président, M. *d'Albert*, cons. int. de gouv.
Consistoire (culte et instr. publ.). Directeur, pour l'ancien duché de Dessau : le cons. privé de justice *Klinghammer;* pour l'ancien duché de Bernbourg : M. *Walther*, superintendant général.
Commandement militaire : le major-général A. *Stockmarr.*
Direction des impôts indirects : *de Jordan*, direct. royal prussien des impôts provinciaux à Magdebourg.
Commission générale. Président : M. *Fels.*

VII. STATISTIQUE.

Superficie : 47 mèt. carr. géograph. ou 2575 kil. carr.
Population : 181,824 hab. au 3 déc. 1861.
Capitale : Dessau, 15,613 hab.
Autres villes : Bernbourg, 11,058 hab.; Cœthen : 10,593 hab.; Zerbst : 10,189 hab.

Digitized by Google

FINANCES.

Budget de 1864 (en thalers).

	Dessau.	Bernbourg.
RECETTES.		
Produit des domaines	795,634	618,290
Impôts directs	76,435	53,373
— indirects	1,116,670	552,529
Droits régaliens : postes et mines, dîme de la houille	20,120	»
Taxes : justice et administration	78,615	30,914
Taxes ecclésiastiques	6,470	»
Revenus du fonds de l'instr. publique	27,700	»
Divers	2,300	4,065
Prélèvements sur les fonds disponibl.	34,000	13,000
Total des recettes	2,157,944	1,271,271
DÉPENSES		
Maison ducale	187,415	82,062
Confédération germanique	23.000	17,192
Ministère d'État	5,806	6,764
Légations	2,420	550
Dette publique	136,700	66,830
Justice	81,889	52,603
Administr. des finances et de l'intér.		
1. Administration centrale	44,700	20,419
2. Domaines	173,810	38,620
3. Frais de perception et de régie.	870,900	718,941
4. Admin. de l'intér. et de la police	93,175	93,085
Commission générale	10,065	3,300[1]
Culte et instruction	132,091	54,365
Armée	102,704	53,511
Rentes et indemnités	15,550	3,663
Pensions	78,865	40,689
Travaux publics	197,625	»
Dépenses diverses	»	7,280[2]
Total des dépenses	2,156,715	1,260,146

1. Dépense des états. La forme du budget de Bernbourg n'étant pas la même que celle du budget de Dessau, nous avons dû changer l'ordre des chapitres et articles.

2. Y compris 3,300 thalers versés à la caisse de l'impôt sur les boissons.

Digitized by Google

DETTE PUBLIQUE AU 1er JANVIER 1864.

De l'ancien duché d'Anhalt-Dessau-Cœthen.. 1,827,593 th.
— — — Bernbourg..... 1,618,634

ARMÉE.

Le service militaire est de 6 ans, dont 2 sous les drapeaux et 4 en congé illimité. La troupe se compose d'un régiment de 1836 hommes.

CULTE.

Les cultes jouissent de la plus entière liberté.

119 paroisses protestantes, 3 paroisses catholiques, 11 synagogues.

INSTRUCTION.

Gymnases, 4; écoles primaires supérieures de filles, 5; écoles de commerce, 4; 3 écoles normales primaires; 312 écoles primaires; 5 colléges municipaux; 1 collége israélite.

BANQUE.

Banque de Dessau, fondée par acte du 2 janvier 1847. Capital social : 4,000,000 de thal., divisé en 40,000 actions de 100 thal. Intérêt : 4 p. %. Dividende en 1858, 4 1/2 %; en 1859, 1 %; 1860 à 1862, néant.

VIII. POIDS ET MESURES.

Voy. Prusse.

AUTRICHE.

PAVILLON.

Le pavillon impérial est jaune, aux armes d'Autriche, et dentelé de vert, de rouge et de blanc. Le pavillon de guerre et de commerce est à trois bandes horizontales, une blanche entre deux rouges. Le pavillon lombard-vénitien reproduit ces couleurs sur fond jaune.

I. HISTORIQUE.

Un petit-fils de Gontran le Riche, comte de Brisgau, fonda la *maison des comtes de Habsbourg*, ainsi nommée d'un château que Werner, évêque de Strasbourg, avait

Digitized by Google

bâti sur les bords de l'Aar, au nord du canton de Berne. Rodolphe V, fils d'Albert le Sage, de la maison de Habsbourg, né en 1218, mort en 1291, fut appelé au trône par tous les princes de la Germanie. Il donna, en 1282, à ses deux fils, Albert et Rodolphe, l'Autriche, la Styrie et la Carniole, et c'est à dater de cette époque que ses descendants ajoutèrent le nom d'Autriche à celui de leur famille. La *ligne de Rodolphe*, son second fils, mort en 1289, s'éteignit en 1308, dans la personne de son fils Jean, qui avait assassiné son oncle Albert Ier; le second fils de ce dernier, Albert ou Aubert II le Sage, réunit, en 1344, toute l'Autriche et mourut en 1358.

Voici la liste de ses successeurs :

Rodolphe IV	de 1358 à 1365
Albert III (son frère)	de 1365 à 1385
Albert IV	de 1385 à 1404
Albert V, archiduc d'Autriche	de 1404 à 1438
Élu empereur d'Allemagne sous le nom d'Albert II le Magnanime	de 1438 à 1439
Frédéric III, son arrière-petit-fils	de 1440 à 1493
Maximilien Ier	de 1493 à 1519
Charles-Quint abdique en	1556
Ferdinand Ier, roi de Bohême et de Hongrie (ainsi que les suivants)	de 1556 à 1564
Maximilien II	de 1564 à 1576
Rodolphe II	de 1576 à 1612
Mathias	de 1612 à 1619
Ferdinand II	de 1619 à 1637
Ferdinand III	de 1637 à 1657
Léopold Ier	de 1657 à 1705
Joseph Ier	de 1705 à 1711
Charles VI	de 1711 à 1740
Marie-Thérèse	de 1740 à 1765
(Son mari, François Ier Étienne de Lorraine, grand-duc de Toscane, fut emper. d'Allemagne de 1745 à 1765.)	
Joseph II	de 1765 à 1790
Léopold II	de 1790 à 1792
François II, empereur d'Allemagne	de 1792 à 1804
Prend le titre d'empereur d'Autriche, sous le nom de François Ier, jusqu'en	1835
Ferdinand Ier, succède à son père en	1835
François-Joseph Ier succède à son oncle, qui abdique en	1848

Digitized by Google

La *ligne masculine* de la *maison de Habsbourg* s'est éteinte dans la personne de Charles VI (*voy.* ci-dessus), après avoir donné vingt-deux souverains aux pays héréditaires autrichiens, seize empereurs à l'Allemagne, onze rois à la Hongrie et à la Bohême et six à l'Espagne. Marie-Thérèse fut l'héritière de Charles VI.

Le mariage de cette princesse avec François-Étienne, grand-duc de Toscane, en 1736, ou François Ier (nom qu'il portait comme empereur d'Allemagne), fonda la maison de LORRAINE-AUTRICHE actuellement régnante.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte catholique romain.)

EMPEREUR : **François-Joseph** Ier Charles, né le 18 août 1830, fils de l'archiduc *François-Charles*-Joseph ; empereur d'Autriche, roi de Hongrie et de Bohême, roi de la Lombardie et de la Vénétie, de Dalmatie, de Croatie, d'Esclavonie, de Galicie, Lodomérie et Illyrie, archiduc d'Autriche, etc. ; succéda à son oncle l'empereur Ferdinand Ier en vertu de l'abdication de celui-ci (2 décembre 1848) et de la renonciation de l'archiduc François-Charles, son père; a épousé le 24 avril 1854,

Elisabeth-Amélie-Eugénie, née le 24 décembre 1837, fille de *Maximilien*-Joseph, duc en Bavière.

Enfants : 1. **Gisèle**-Louise-Marie, née le 12 juillet 1856.

2. **Rodolphe**-François-Charles-Joseph, prince héréditaire, prince impérial d'Autriche, prince royal de Hongrie et de Bohême, etc., né le 21 août 1858.

OBSERVATION. Les princes et princesses de la maison d'Autriche portent le titre d'archiduc et d'archiduchesse.

Frères de l'empereur :

1. **Ferdinand**-Maximilien-Joseph, né le 6 juillet 1832, empereur du Mexique (*voy.* Mexique); a épousé le 27 juillet 1857, Marie-**Charlotte**-Amélie-Auguste-Victoire-Clémentine-Léopoldine, née le 7 juin 1840, fille du roi des Belges Léopold Ier.
2. **Charles**-Louis-Joseph-Marie, né le 30 juillet 1833, a épousé : 1° 4 novembre 1856, **Marguerite**-Caroline-Frédérique-Cécile-Auguste-Amélie-Joséphine-Élisabeth-

Digitized by Google

Marie-Jeanne, fille du roi Jean de Saxe, née le 24 mai 1840; veuf le 15 septembre 1858; 2° le 21 octobre 1862, Marie-**Annonciade**-Isabelle-Filomène-Sabazie, princesse des Deux-Siciles, née le 24 mars 1843.

Fils : **François-Ferdinand**-Charles-Louis-Joseph-Marie, né le 18 décembre 1863.

3. **Louis**-Joseph-Antoine-Victor, né le 15 mai 1842.

Père et mère de l'empereur :

François-Charles-Joseph, né le 7 décembre 1802, fils de l'empereur François Ier et de sa deuxième épouse Marie-*Thérèse*-Caroline-Josèphe, fille du feu roi des Deux-Siciles, Ferdinand Ier (IV); renonce le 2 déc. 1848 après l'abdication de son frère l'empereur Ferdinand Ier, à la succession au trône, en faveur de son fils aîné *François-Joseph*-Charles; a épousé le 4 nov. 1824, Frédérique-*Sophie*-Dorothée-Wilhelmine, née le 27 janvier 1805, fille du feu roi ***Maximilien Ier*** de Bavière.

Oncle et tante de l'empereur (frère et sœur du père).

1. Empereur **Ferdinand** Ier Charles-Léopold-Joseph-François-Marcellin, né le 19 avril 1793, fils de François Ier; succède le 2 mars 1835 à son père; renonce au trône en faveur de son neveu **François-Joseph** par manifeste du 2 déc. 1848; a épousé le 27 févr. 1831, Marie-**Anne**-Caroline-Pie, née le 19 sept. 1803, fille de Victor-Emmanuel Ier, de Sardaigne.
2. **Marie-Clémentine**-Françoise-Josèphe, née le 1er mars 1798, a épousé le 28 juillet 1816 *Léopold*-Jean-Joseph des Deux-Siciles, prince de Salerne; veuve le 10 mars 1851.

Grand'mère de l'empereur François-Joseph Ier :

Impératrice **Caroline**-Auguste, née le 8 février 1792, fille de Maximilien Ier de Bavière; a épousé (4e épouse) le 10 nov. 1816 l'empereur François Ier (né le 12 février 1767, † le 2 mars 1835).

Cousins et cousines de l'empereur, descendants des frères décédés de feu François Ier.

1° Enfants de l'archiduc Ferdinand-Joseph-Baptiste (Ferdinand III comme grand-duc de Toscane), né le 6 mai 1860, † le 18 juin 1824. (*Voy.* Italie.)

Digitized by Google

2° Enfants de l'archiduc Charles-Louis-Jean-Joseph-Laurent (né le 5 sept. 1771, † le 30 avril 1847).

1) Marie-**Thérèse**-Isabelle, reine douairière des Deux-Siciles, née le 31 juillet 1816.

2) **Albert**-Frédéric-Rodolphe, né le 3 août 1817 : a épousé le 1er mai 1844 **Hildegarde**-Louise-Charlotte-Thérèse-Frédérique (veuf le 8 avril 1864), née le 10 juin 1825, fille du roi Louis de Bavière.

Filles : (1) **Marie-Thérèse**-Anne, née le 15 juillet 1845, fiancée le 15 oct. 1864 au duc Philippe de Wurtemberg.

(2) **Mathilde**-Marie-Adelgonde-Alexandrine, née le 25 janvier 1849.

3) **Charles-Ferdinand**, né le 29 juillet 1818; a épousé le 18 avril 1854 **Elisabeth**-Françoise-Marie, née le 17 janv. 1831, fille de feu l'archiduc Joseph, palatin de Hongrie, et veuve le 15 déc. 1849 de l'archiduc **Ferdinand**-Charles-Victor d'Este. (*Voy.* Italie.)

Enfants : (1) **Frédéric**-Marie-Albert-Guillaume-Charles, né le 4 juin 1856.

(2) **Marie-Christine**-Henriette-Désirée-Félicité-Reinière, née le 21 juillet 1858.

(3) **Charles**-Etienne-Eugène-Victor-Félix-Marie, né le 5 sept. 1860.

(4) **Eugène**-Ferdinand-Pie-Bernard-Félix-Marie, né le 21 mai 1863.

4) **Marie-Caroline**-Louise-Christine, née le 10 sept. 1825, a épousé le 21 févr. 1852 **Reinier**-Ferdinand, archiduc d'Autriche, etc.

5) **Guillaume**-François-Charles, né le 21 avril 1827, grand-maître de l'ordre teutonique dans le royaume.

3° Enfants de l'archiduc Joseph-Antoine-Jean (né le 9 mars 1776, palatin de Hongrie, etc., † le 13 janvier 1847) : de son second mariage (avec Herminie d'Anhalt-Bernbourg, née le 2 déc. 1797, mariée le 30 août 1815, † le 14 sept. 1817.)

1) **Étienne**-François-Victor, né le 14 sept. 1817.

De son troisième mariage (avec Marie-Dorothée de Wurtemberg, née le 1er nov. 1797, mariée le 24 août 1819, † le 30 mars 1855).

2) **Élisabeth**-Françoise-Marie, née le 17 janv. 1831, a épousé : 1° le 4 oct. 1847 l'archiduc **Ferdinand**-Charles-Victor d'Este (*voy.* Italie); veuve le 15 déc.

Digitized by Google

1849; 2° le 18 avril 1854 l'archiduc Charles-Ferdinand.

3) **Joseph**-Charles-Louis, né le 2 mars 1833, a épousé le 12 mai 1864 Marie-**Clémentine**, fille du prince Auguste de Saxe-Cobourg-Cohary.

4) **Marie**-Henriette-Anne, née le 23 août 1836; a épousé le 22 août 1853 le duc **Léopold**-Louis-Philippe-Marie-Victor de Brabant, prince royal des Belges.

4° Enfants de l'archiduc Reinier-Joseph-Jean-Michel-François-Jérôme, ancien vice-roi du royaume Lombard-Vénitien (né le 30 sept. 1783, † le 16 janvier 1853).

1) **Léopold**-Louis-Marie-François-Jules-Eustache-Gérard, né le 6 juin 1823.

2) **Ernest**-Charles-Félix-Marie-Rénier-Godefroi-Cyriaque, né le 8 août 1824.

3) **Sigismond**-Léopold-Marie-Reinier-Ambroise-Valentin, né le 7 janvier 1826.

4) **Reinier**-Ferdinand-Marie-Jean-Evangéliste-François-Hygin, né le 11 janv. 1827, chargé de la présidence du conseil des ministres, a épousé le 21 févr. 1852 **Marie-Caroline**-Louise-Christine, fille de feu l'archiduc **Charles**-Louis d'Autriche, etc., née le 10 sept. 1825.

5) **Henri**-Antoine-Marie-Rénier-Charles-Grégoire, né le 9 mai 1828.

Grand-oncle frère de feu l'empereur François Ier.

Louis-Joseph-Antoine, né le 13 déc. 1784.

III. COUR.

Maison de l'Empereur.

Premier grand-maître : le cons. int. et chamb. prince Charles *de Liechtenstein*, commandant en chef des gardes et gén. de cavalerie.

Grand-chambellan : le prince Vincent-Charles *d'Auersperg*, cons. int. et chambellan.

Grand-maréchal : le comte François *de Kuefstein baron de Greillenstein*, cons. int. et chambellan.

Grand-écuyer : le lieut. feld-maréchal, cons. int. et chamb. comte Charles *de Grunne*.

Gardes.

Commandant en chef : le prince Charles *de Liechtenstein*.

Digitized by Google

Capitaine de la garde allemande : le comte Eugène *Wratislaw de Mittrowitz-Nettolitzky*, feld-maréchal, cons. int. et chamb.

Lieutenant-capitaine : le cons. int. prince Edmond *de Schwarzenberg*, général de cavalerie.

Capitaine des gardes du corps : le cons. int. baron Henri *de Hess*, feld-maréchal.

Capitaine de la gendarmerie de la garde : le comte Charles *de Grunne*, cons. int. et chamb., etc.

Grand-sénéchal (Oberststabelmeister) : le comte George *Esterhazy de Galantha*, cons, int. et chamb.

Grand-veneur : le comte Rodolphe *de Wrbna et Freudenthal*, cons. int. et chamb.

Grand-maître des cérémonies : le landgrave Jean-Népom.-Joachim-Egon *de Furstenberg*, cons. int. et chamb.

Maison de l'Impératrice.

Grand-maître : le comte Alfred *de Kœnigsegg-Aulendorf*, cons. int. et major général.

Grande-maîtresse : la comtesse Pauline *de Kœnigsegg-Aulendorf*, née comtesse de Bellegarde.

Dames de la cour : la comtesse Caroline *de Lamberg*, la princesse Marie-Hélène *de Thurn et Taxis*, la comtesse Marie-Louise *de Bombelles*.

Aja (gouvernante) de l'archiduc *Rodolphe* et de l'archiduchesse *Gisèle :* la baronne Caroline *de Welden*, née de Lamay, décorée de l'ordre de Thérèse de Bavière.

Maisons des autres membres de la famille impériale.

Grand-maître de la cour de l'empereur Ferdinand : le baron Paul *d'Airoldi*, cons. int. et lieutenant-feld-maréchal.

Grande-maîtresse de la cour de l'imp. Marie-Anne-Carol.-Pie : la landgrave Thérèse *de Furstenberg*, née princesse de Schwarzenberg, dame de la cour et du palais.

Grand-maître de la cour de l'impératrice-mère Caroline-Auguste : le comte Clément *de Saint-Julien*, major et cons. inst.

Grand-maître de la cour de l'archiduc François-Charles : le comte Ferdinand *de Wurmbrand-Stuppach*, cons. int., chamb. et colonel.

Grand-maître de la cour de l'archiduchesse Sophie : le comte *Szécsen de Temerin*, cons. int.

Digitized by Google

Grand-maître de la cour de l'archiduc Ferdinand-Maximilien :....

Grande-maîtresse de la cour de l'archiduchesse Marie-Charlotte : la comtesse Marie-Ignace *de Lutzow*, née de Saint-Just de Teulada, dame de la cour et du palais.

Grand-maître de la cour de l'archiduc Charles-Louis : le baron G. *de Hornstein*, cons. int., chamb. et colonel.

Grande-maîtresse de la cour de l'archiduchesse Marie-Annonciade : la comtesse Marie *de Goëss*, dame de la cour et du palais.

Grand-maître de la cour de l'archiduc Louis-Victor :....
Directeur de la cour : le baron François *de Wimpffen*, chamb. et capitaine.

Grand-maître de la cour de l'archiduc Albert : le comte Maurice *de Braïda*, cons. int., chamb. et lieut.-feld-mar.

Grand-maître de la cour de l'archiduchesse Hildegarde : le comte François *d'Eltz*, cons. int., chamb. et lieutenant-feld-maréchal.

Grande-maîtresse : la comtesse Antoine *d'Elt*, née de Lodron, dame de la cour et du palais.

Grand-maître de la cour de l'archiduc Charles-Ferdinand :....

Grand-maître de la cour de l'archiduc Guillaume : le baron Jean *de Sallaba*, cons. int. et lieutenant-feld-maréchal.

Grand-maître de la cour de l'archiduc Etienne :....
Directeur de la cour : le baron Joseph *d'Anders*, cons. int. et lieutenant-feld-maréchal.

Grand-maître de la cour de l'archiduc Joseph :....
Directeur de la cour : le major baron François *d'Ettz*

Grand-maître de la cour de l'archiduc Ernest :....
Directeur de la cour : le comte François *de Gorgo*, chamb. et colonel.

Grand-maître de la cour de l'archiduc Régnier :....
Directeur de la cour : le comte Gustave *Messey de Bielle*, chamb. et lieutenant-colonel.

DÉCORATIONS.

Ordre de la Toison-d'Or, fondé par Philippe III, le Débonnaire, le 10 janvier 1430.

Ordre militaire de Marie-Thérèse, par Marie-Thérèse, le 18 juin 1757.

Digitized by Google

Ordre de Saint-Etienne de Hongrie, le 8 janvier 1830.
Ordre de la Couronne de fer, par Napoléon, le 5 juin 1805; restauré par François Ier en 1816.
Ordre de Léopold, par François Ier, le 8 janvier 1808.
Ordre de François-Joseph, par François-Joseph, le 2 déc. 1849.
Ordre militaire d'Elisabeth-Thérèse, par Elisabeth-Christine, en 1750. Renouvelé, changé de forme en 1771, par Marie-Thérèse. Nombre des membres : 21.
Ordre de la Croix étoilée (pour les dames), par Eléonore Gonzague, mère de Léopold Ier, le 18 sept. 1668.
Ordre teutonique, renouvelé et modifié, par François Ier, le 28 juin 1840.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

BADE : le baron Louis *d'Edelsheim*, chamb., E. e. et M. pl.; le gentilh. de la chambre F. *de Mollenbeck*, de lég.

BAVIÈRE : le comte O. *de Bray Steinbourg*, chamb., min. d'Etat et cons. d'empire hérédit., E. e. et M. pl.; le comte F. *Fugger zu Kirchberg-Weissenhorn*, secrét.; M. *Spiegel*, sec. de la chancel.

BELGIQUE : le comte Alph. *O'Sullivan de Grass de Seovaud*, E. e. et M. pl.; M. A. *van Loo*, cons. de lég.; le comte Ch. *O'Sullivan de Grass*, 1er secr.

BRÉSIL : M. D. J. G. *de Magalhães*, chev. *du Cruzeiro*, MR.; le chev. de *Colaço Sarmento;* le chev. J. P. *Werneck Ribeiro de Aguilar*, att.

BRUNSWICK : le chamb. bar. *de Thienen-Adlerflycht*, ch. d'aff.

DANEMARK : ...., E. e. et M. pl., le baron H. *de Rosenkrantk-Rosenholm*, secr. de lég.

DEUX-SICILES : le baron Ant. *de Winspeare*, E. e. et M. pl.; M. A. *Ulisse Barbolani*, secr. de lég.

ESPAGNE : M. L. Lopez *de la Torre Ayllon*, E. e. et M. pl.; M. A. *Guillamas y Castanon*, secr.; MM. J. *de Brunetti*, S. *Baguez*, le vic. *de la Laguna*, att.

ÉTATS-ROMAINS : Mgrs M. *Falcinelli Antoniacci*, archevêque d'Athènes in part.; l'abbé Giov. *Capri*, auditeur.; l'abbé L. *Bruschetti*, 2e audit.; le chanoine M. *Mocenni*, secr.; l'abbé A. *Falcinell*, att.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. J. *Lothrop Motley*, E. e. et M. pl.; M. G. W. *Lippitt*, secr. de lég.

Digitized by Google

FRANCE : le duc A. Alf. Ag. *de Gramont*, ambass.; le comte *de Mosbourg*, 1er secr.; M. E. *de Saint-Ferriol*, 2e secr.; le vicomte *de la Bourdonnaye*, 3e secr.; *M. de la Selle*, le vicomte *d'Espeuilles*, le comte *de l'Aigle*, attachés; M. H. *Pierret*, chanc. consul honoraire.

GRANDE-BRETAGNE : lord J. A. D. *Bloomfield*, ambass.; hon. J. H. C. *Fane*, secr. d'ambass.; M. G. *Strachey*, M. F. C. *Ford*, 2e secr.; M. A. H. *Mounsey*, M. J. P. *Harris*, M. W. A. C. *Barrington*, 3e secr.

GRÈCE : le prince *Ypsilanti*, E. e. et M. pl.; M. N. A. *Lidorikis*, secr. de lég.

HAMBOURG : le Dr J. M. *Heckscher*, MR.

HANOVRE : le chamb. et cons. int. Bodo, baron *de Stockhausen*, E. e. et M. pl.; M. G. *Rheinfelder*, chancel.

HESSE ÉLECTORALE : le chamb. Al. *de Baumbach*, E. e. et M. pl.; M. O. *de Malsbourg*, att.

HESSE GRAND-DUCALE : le baron H. *de Gagern*, E. e. et M. pl.

ITALIE. Voir la légation de Suède et Norvége.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN et STRÉLITZ : le cons. int. de lég. et major baron Ch. *de Gamm*, E. e. et M. pl.

MEXIQUE : M. *Murphy*, E. e. et M. pl.; M. *Nunez*, secr.; le col. M. *Leisser*, att. mil.; M. E. *de Radonetz*, cons.; M. A. *Nuñez*, secr.

MODÈNE : le chamb. comte Th. Bayard *de Volo*, ; M. F. *Bussetti*, sec. et direct. de la chancellerie.

NASSAU : le chamb. baron *de Thienen-Adlerflycht*, ch. d'aff.

OLDENBOURG : le col. *Plate*, min. résid.

ORDRE DE SAINT-JEAN DE JÉRUSALEM : le chamb. comte F. *Kolowrart-Krakowski*, bailli, E. e. et M. pl.; le Dr C.-E. *Langer de Lannsperg*, cons.

PARME : M. J.-R. *Thomassin*, ch. d'aff. *par int.*

PAYS-BAS : le chamb. baron J. D. B. A. *van Heeckeren van Beverwaard*, E. e. et M. pl.; le baron *de Pallanck*, secr. de lég.

PORTUGAL : le vicomte *de Santa-Quiteria*, E. e. et M. pl.; M. H. *Teixeira de Sampaio*, att.

PRUSSE : le cons. int. act. et chambr. baron C. A F. *de Werther*, E. e. et M. pl.; M. *de Ladenberg*, cons.; le comte Cl. *de Galen*, secr.; le baron *de Rothkirch-*

Digitized by Google

Trach, att.; le major comte *v. der Groeben*, att. milit.; le cons. int. aulique Ch. *Weymann*, chef de la chancellerie; le cons. aulique *Wustrow*, secr.

REUSS-GREITZ : le commandeur G. *Schwarz*, ch. d'aff.

REUSS-SCHLEITZ : le chamb. baron Ch. *deThienen-Adlerflycht*, ch. d'aff.

RUSSIE : l'aide de camp gén. comte E. *de Stackelberg*, amb.; le cons. d'Etat act. et chamb. C. *de Knorring*, cons. d'ambassade; le cons. d'Etat et chamb. baron C. *d'Uxhull-Gyllenband*, 1er secr.; le cons. de coll. et gentilh. de la chambre *de Wassiltchikoff*, 2e secr.; le cons. de cour P. *Mertchinsky*, 3e secr.; le cons. d'Etat M. *de Kramer*, attaché; le major général baron *de Tornauw*, agent militaire.

SAXE (royaume de) : le chamb. et cons. int. R. *de Koenneritz*, E. e. et M. pl.; M. A. *de Villers*, cons. de lég.

SAXE (grand-duché de) : le chamb. baron Ch. *de Thienen-Adlerflycht*, ch. d'aff.

SAXE (duchés) : le cons. int. et chamb. baron F. *de Borsch et Borschod*, MR.

SUÈDE et NORVÉGE : le ministre d'État Fréd. *Due*, E. e. et M. pl.; le chamb. Cb. R. *Burenstamm*, le chamb. baron *Benett*, secr.; le lieut.-col. baron R. M. *Kinkowstrom*, att. militaire.

SUISSE : M. L. E. *Steiger*, ch. d'aff.

TOSCANE : le chamb. marquis P. *Provenzali*, M. pl.; le chamb. C. *Bargagli*, secr. de légat. (absent); le chev. G. *Samminiatelli*, ch. d'aff., att. provis.

TURQUIE : le prince *Callimaki*, amb. extr.; M. *Sadek*, effendi, secr.; M. G. *Manass*, 1er interprète; M. *Chryssidi*, 2e secr.

WURTEMBERG : le chamb. et cons. int. de légat. baron A. *d'Ow*, E. e. et M. pl.; le baron *de Tessin*, secr. de légat.; le chamb. baron *Gremp de Freudenstein*, att.

II. CORPS CONSULAIRE.

ANHALT-DESSAU. Vienne : M. Ch. *Horny*, C. gén.

BADE. Trieste : le baron H. *de Lutteroth*, C.; Vienne : M. L. *Ladenbourg*, C.

BAVIÈRE. Botzen : M J. *Putzer de Reibegg*, C.; Trieste :

Digitized by Google

M. A. *Bernau*, C., M. G. *Gwinner*, C.; Venise : M. F. *Oexle*, C.; Vienne : M. L. *Wertheimer* chev. *de Wertheimstein*, C.

BELGIQUE. Trieste : M. J. *Morpurgo*, C. gén.; Venise : M. J. *de Reali*, C.; Vienne : M. Ed. *Renkin*, C.

BRÊME. Trieste : M. Alex. *Schroeder*, C.; Venise : M. J. *Karrer*, C.; Vienne : M. Ch. *Horny*, C. gén.

BRÉSIL. Trieste : M. G. Pereira *Vianna di Lima*, C. gén.

BRUNSWICK. Trieste, Fiume et Venise : le chev. S. *de Parente*, C. gén.; Vienne : M. L. *Stern*, C.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Trieste : M. E. *Bauer*, C.; Vienne : M. J. *Bossi*, C.

COLOMBIE. Trieste : M. Aug. *Ravasini*, C.

CHILI. Vienne : M. J. *Bossi*, C.

DANEMARK. Trieste : le conseiller d'État *Renner von Oesterreicher*, C. gén.; M. H. *Renner*, VC.; Venise : M. G. H. *Bloot*, C.; Vienne : M. *Moritz de Koenigswarter*, C. gén.

ESPAGNE. Trieste : M. Ad. *Guillemard d'Aragon*, C.; Venise : M. A. *de Coopmans y Aguirre de Yoldi*, C.; Vienne : M. T. *Bauer*, C.

ETATS-ROMAINS. Fiume : M. L. *Milanta*, ch. d'aff., C. gén.; Raguse : M. A. *Agujari* C.; Trieste : le commandant N. *Mosca*, C. gén.; Venise : M. A. *Battagia*, C.; Zara : M. D. N. B. C. gén.; *d'Aquila*, C.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Trieste : M. R. *Hildreth*, C.; Venise : M. W. D. *Howels*, C.; Vienne : M. Théod. *Canisius*, C.

FRANCE. Trieste : *M. D. Oury*, C. gén., chargé du consulat; Venise : M. L. *Pillet*, C. gén.

FRANCFORT. Trieste : M. Ch. *Hütteroth*, C.

GRANDE-BRETAGNE. Cattaro et Raguse : M. A. A. *Paton*, C.; Venise : M. W. *Perry*, C. gén.; Vienne : M. P. *Brandeis Weikersheim*, VC.

GRÈCE. Trieste : M. G. C. *Canellos*, C.; Vienne : M. B. *Manzurany*, C., chargé du consulat général.

HAÏTI. Trieste : M. Ed. *Bauer*, C.

HAMBOURG. Trieste : M. A. *Schroeder*, C.; Venise : M. J. *Karrer*, C.

HANOVRE. Fiume : M. F. *Verzenassi*, C.; Trieste : M. C.

Digitized by Google

H. *Schroeder*, C.; Venise : M. L. *Foehr*, C.; Vienne : M. H. *Rogge*, C.

HESSE ÉLECTORALE. Trieste : M. E. *de Morpurgo*, C.; Vienne : M. J. M. *Trebisch*, C.

HESSE GRAND-DUCALE. Trieste : M. A. *Boekman*, C.; Vienne : M. F. *Schey de Koromla*, C. gén.

ITALIE (royaume d') Les sujets du royaume d'Italie sont représentés par la légation de Suède et de Norvége.

LUBECK. Trieste : M. A. *Schroeder*, C.; Venise : M. J. *Karrer*, C.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN et STRÉLITZ. Trieste : baron H. *de Lutteroth*, C. gén.; Vienne : M. Max *Todesco*, C.

MEXIQUE : Vienne, M. Et. *Herzfeld*, C. gén.

NASSAU. Trieste : M. Sal. chev. *de Parente*, C.; Venise : M. C. E. *Apperle*, C.; Vienne : le cons. aulique int. A. *Forsboom-Brentano*, C.

OLDENBOURG. Trieste : M. J. *Guebhard*, C. gén.; Venise : M. G. C. gén. *Zesso*, C.

PAYS-BAS. Trieste : M. D. P. *Dutilh*, C. gén. (pour tous les ports autrichiens de l'Adriatique); Vienne : le baron *de Hennikstein*, C. gén.

PORTUGAL. Trieste : M. P. *Sartorio*, C. gén.; Venise : le chevalier L. *Ivancich*, C.; Vienne : M. E. *Wiener*, C. gén.

PRUSSE. Raguse : le baron F. *de Lichtenberg*, C.; Trieste : le baron H. *de Lutteroth*, C. gén.; Venise : M. le baron A. *Kunkler*, C.; Vienne : le chev. M. *de Goldschmidt*, C.

REUSS-GREITZ, REUSS-SCHLEITZ. Trieste : M. J. *Bühler*, C.

RUSSIE. Brody : le conseiller de cour Th. *d'Eberhardt*, C.; Raguse : le cons. de cour C. *Petkowitch*, C.; Trieste et Venise : le cons. d'Etat comte Paul *Cassini*, C. gén.

SAXE (royaume de). Fiume : M. P. *de Scarpa*, C.; Trieste : le chev. J. W. *de Sartorio*, C.; Venise : M. A. *de Kunkler*, C.; Vienne : le chev. Chr. H. *de Coith*, C.

SAXE (grand-duché de). Trieste : M. S. *de Parente*, C.; Vienne : M. F. *Rosenberg*, C.

SAXE (duchés). Vienne : M. F. *Rosenberg*, C.

SCHWARTZBOURG : M. A. *de Lindheim* C.

SUÈDE et NORVÉGE. Trieste : M. J. *Konow*, C. gén.; Venise : M. F. R. *Oexle*, C.; Vienne : M. H. *Mayer*, C. gén.

SUISSE. Trieste : . . . . ., C.; Venise : M. E. *Rothpletz*, C.

Digitized by Google

TOSCANE. Trieste : le Dr Aug. *de Hochkofler*, C. gén.; Venise : M. H. *Moschini*, VC. gén.
TURQUIE. Raguse : M. A. *Persich*, C.; Trieste : M. Sp. *Cazzaiti*, C. gén.; Venise : M. J. B. *Braganza*, C. gén. Vienne : M. A. *Perten* effendi, C. gén.
URUGUAY. Vienne : M. J. *Mallmann*, C.
VÉNÉZUELA. Trieste : M. G. A. *Gaddum*, C.
WURTEMBERG. Trieste : M. G. *Ritter de Zahony*, C.; Venise : M. J. B. *Braganza*, C.; Vienne : M. J. M. *Pfeiffer*.

V. CONSTITUTION.

CONSTITUTION DE L'EMPIRE. — Cette constitution a pour bases : 1° La pragmatique-sanction de Charles VI (1734), qui déclare l'indivisibilité du territoire et règle l'ordre de succession; 2° la pragmatique sanction de François II (1er août 1804), relative à l'adoption du titre impérial par le souverain de l'Autriche; 3° le diplôme du 20 octobre 1860 de François-Joseph II, en vertu duquel l'Empereur partage le pouvoir législatif avec les États provinciaux et le conseil de l'Empire; 4° la loi du 26 février 1861, sur la représentation nationale.

L'Empereur règne et gouverne. La succession a lieu par ordre de primogéniture et en donnant la préférence aux mâles. Le couronnement de l'empereur est prescrit, pour l'Autriche, par la pragmatique de 1804, pour la Hongrie, par la décision de la diète de 1791.

Le conseil de l'Empire (*Reichsrath*) se compose de deux Chambres : la Chambre des seigneurs, dont font partie les princes impériaux, les membres héréditaires (au nombre de 62), les archevêques et évêques-princes, et les seigneurs nommés à vie (au nombre de 47) par l'empereur, et la Chambre des représentants, qui compte 343 membres : 203 pour les provinces allemandes et slaves, 85 pour la Hongrie, 9 pour la Croatie, 76 pour la Transylvanie, 20 pour la Vénétie. Les représentants sont élus par les diètes provinciales et parmi leurs membres.

Le *Reichsrath* fonctionne : 1° comme *conseil restreint* ou spécial aux provinces allemandes, slaves et italiennes; 2° comme *conseil de tout l'Empire*. Dans le premier cas,

Digitized by Google

il ne comprend que les députés des pays intéressés, dans le second il se complète des députés de Hongrie, de Croatie-Esclavonie et de Transylvanie. Il fait alors les lois générales, règle le service militaire, le budget, les impôts, la dette, les douanes, le commerce, etc.

L'initiative des lois appartient à l'Empereur et aux deux Chambres; le vote à celles-ci, la sanction à l'empereur, qui a droit d'ajourner et de dissoudre le Reichsrath. Le Reichsrath s'assemble tous les ans; ses séances sont publiques. Les présidents sont nommés par l'Empereur.

L'Empereur exerce le pouvoir exécutif par l'intermédiaire de ministres *politiquement* responsables et qui se forment en conseil pour les affaires générales. Les départements ministériels sont, pour l'ensemble de la monarchie : la maison de l'Empereur et les affaires étrangères; la police; les finances; la guerre; la marine; le commerce; l'industrie et l'agriculture. Le conseil d'État, dont les ministres font partie, donne son avis sur les projets de loi, les mesures d'administration, et juge certains conflits d'attributions.

Constitution des divers États de la couronne. — Ces États, dont on trouve la liste complète plus loin, sont représentés séparément par des diètes provinciales, qui ont des pouvoirs semblables à ceux du conseil de l'Empire, mais limités à l'État intéressé. Elles se composent, pour les pays allemands et slaves, des évêques, des recteurs d'universités, des représentants des grands propriétaires, des délégués des villes, du commerce et de l'industrie, et des délégués des campagnes, ces derniers élus à deux degrés, les autres élus directement par des électeurs censitaires (payant, pour les classes des grands propriétaires, de 50 à 250 fl., et les villes et les campagnes, 10, 15 ou 20 fl. d'impôt direct, selon les pays), ou faisant preuve d'une instruction déterminée. Les éligibles sont tous les citoyens âgés de 30 ans. Les présidents des diètes sont nommés par l'empereur. Ces assemblées se réunissent une fois par an; leurs membres sont élus pour six ans. Dans les intervalles des sessions, siége un comité élu par la diète.

En Hongrie, la diète se divise en deux Chambres ou

Digitized by Google

tables, celle des *magnats* (évêques, barons de l'Empire, obergespans, princes et seigneurs), et celle des *représentants* (représentants des seigneurs absents, délégués des chapitres et couvents, députés des comitats, villes et districts libres). Les électeurs doivent posséder un revenu de 105 florins, ou présenter certains brevets. On est électeur à 20 ans. Tous les électeurs âgés de plus de 24 ans sont éligibles. La diète se réunit tous les ans, et les députés sont élus pour trois ans. L'empereur nomme les présidents de la table des magnats. La table des représentants nomme les siens.

La Croatie-Esclavonie et la Transylvanie ont des diètes analogues. La première est présidée par le *ban*.

En Vénétie, la *Congrégation centrale* se compose de 28 membres, élus par les villes et les propriétaires ruraux. Les éligibles doivent être âgés d'au moins 30 ans, posséder une fortune d'au moins 8000 florins, appartenir au culte chrétien, et n'être ni prêtres ni fonctionnaires. Les députés sont nommés pour six ans, par l'empereur, parmi 3 candidats présentés par chaque collége électoral.

Les ministères territoriaux sont, pour les pays allemands, slaves et italiens, les ministères d'État (intérieur, instruction, armée) et de la justice; pour la Hongrie, la Transylvanie et la Croatie, les chancelleries de chacun de ces États. Le chancelier de Croatie est ministre d'État et de la justice; les chanceliers de Hongrie et de Transylvanie sont seulement ministres d'État: la justice est administrée par les tribunaux suprêmes. Ces chanceliers font partie du conseil des ministres de l'Empire.

Les *Confins militaires* sont administrés par le ministre de la guerre.

Sous l'autorité des diètes fonctionnent, dans chaque subdivision des pays de la couronne, des corps consultatifs qui assistent les administrateurs : en Hongrie ces assemblées ont voix délibérative et s'appellent *Congrégations générales*.

Administrativement, les pays de la couronne sont divisés : les uns, en districts seulement, les autres, en cercles et en districts, les plus grands en provinces,

Digitized by Google

cercles et districts. Ainsi il peut y avoir un, deux ou trois intermédiaires entre l'État et les communes.

La Hongrie est administrée par le *conseil de la lieutenance :* elle est divisée en comitats et en districts, avec conseils délibérants. La Croatie est régie par une *lieutenance*, et se divise en comitats seulement; la Transylvanie est administrée par un conseil appelé *gubernium*, et divisée en comitats et en districts.

ORGANISATION COMMUNALE. (Loi du 17 mars 1849.) — Les communes, composées de bourgeois, d'habitants et d'étrangers, sont administrées par un conseil municipal élu pour trois ans par les membres de droit de la commune (bourgeois) et par certains membres de fait (habitants), tels que les ecclésiastiques, les fonctionnaires, les officiers et les docteurs. Tous les électeurs âgés de 30 ans sont éligibles. Le conseil élit parmi ses membres un comité directeur appelé dans quelques villes *magistrat.* Le bourgmestre préside les assemblées; il représente à la fois la commune et l'État.

A ses « pouvoirs naturels, » qui sont, en Autriche, l'administration de ses biens, le soin de la sécurité des personnes et des propriétés, la voirie, la police de santé, des subsistances, de l'industrie, la bienfaisance, l'instruction primaire, la juridiction arbitrale, la commune ajoute les pouvoirs administratifs qui lui sont délégués par l'État, la publication des lois, la coopération au recrutement, la répartition de l'impôt, etc.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

CONSEIL DES MINISTRES.

Chargé de la présidence : l'archiduc *Régnier* (4 févr. 1861).

Le cons. int. et chamb., le comte J.-B. de *Rechberg-Rothenloewen*, ministre de la maison de l'empereur et des affaires extérieures (17 mai 1859); membre à vie de la Chambre des seigneurs.

Le cons. int. et chamb. le baron C. *Mecséry de Tsoor*, ministre de la police (20 oct. 1860).

Le feld-lieut.-mar. C. *de Franck*, ministre de la guerre (20 févr. 1864).

Digitized by Google

Le cons. int. le chev. A. *de Schmerling*, ministre d'État (13 déc. 1860: chargé de la gestion des affaires des corps de représentation politique, des affaires du culte et de l'instruction, et des institutions d'arts et de sciences).

Le cons. int. J. *Lasser* chev. *de Zollhein* (20 oct. 1860); chef du service de l'administration politique (qui est dans les attributions du ministre d'État).

Le cons. int. I. *de Plener*, ministre des finances (prov. 22 avril 1860, définit. 13 déc. 1860.)

Le cons. int. et chamb. comte H. *Zichy*, chancelier aulique de Hongrie (26 avril 1864).

Le cons. int. et chamb. comte M. *d'Esterhazy*, ministre sans portefeuille (19 juill. 1861).

Le cons. int. comte F. *Nádhásdy*, ministre, chef de la chancellerie aulique de la Transylvanie (7 nov. 1861).

Le cons. int. J. *Mazuranic*, chancelier aulique pour les royaumes de Dalmatie[1], Croatie et Esclavonie (3 févr. 1862).

Le cons. int. baron F. *de Burger*, ministre de la marine (30 août 1862).

Le cons. int. Fr. *Hein*, min. de la justice (18 déc. 1862).

Le ministre du commerce ....

CONSEIL D'ÉTAT.

Président : le cons. int. baron T. *Peithner de Lichtenfels* (9 mars 1861).

Conseillers d'État. — Le cons. int. baron C. *Geringer d'Oedenberg;* — le cons. int. art. et chamb. comte M. *de Almasy de Zsadany et Török-Szent-Miklos;* — le cons. int. baron L. *de Fliesser;* — le cons. int. baron Metell *de Ozegovic de Barlabasevec et Bela;* — le cons. int. É.-J. *Quesar* (tous nommés le 23 mars 1861); — le cons. int. baron A. *Halbhuber de Festwill* (1862); — le cons. int. chevalier A. *de Schurnd* (1864).

CONSEIL DE L'EMPIRE (REICHSRATH).

Chambre des seigneurs. — Président : le cons. int. prince

1. Bien que la Dalmatie ressortisse au ministère d'État, on a conservé le nom de ce pays dans le titre du conseiller aulique.

Digitized by Google

Ch.-G. *d'Auersperg.* — Vice-président : le cons. int. comte F. *de Kuefstein*, grand-maréchal de la cour.

Chambre des représentants. — Président : chev. L. *Hasner d'Artha*, président du conseil de l'instruction publique. — Vice-présidents : M. François *de Hopfen*, propriétaire en Moravie ; M. *Schmidt.*

ADMINISTRATION CENTRALE.

I. Ministère de la maison de l'empereur et de l'extérieur.
Sous-secrétaire d'État : le cons. int. baron O. *Rivalier de Meysenboug.*
Archives de l'État et de la cour : le conseiller aulique chev. F. *d'Erb*, directeur.
Académie orientale : le cons. de légat. baron Ottocar *de Schlechta-Wschehrd*, directeur prov.

II. Ministère d'État.
Chefs des sections : l'altgrave Rob.-Ant. *de Salm-Reifferscheidt*, cons. int. et chamb. ; le cons. int. baron M. *de Sala ;* le baron Ch. *de Levinsky.*
Conseil d'instruction publique. Président : chev. L. *Hasner d'Artha.*
Académie impériale des sciences : le cons. int. baron A. *de Baumgartner*, président ; M. Th.-G. *de Karajan*, vice-président.
Commission centrale pour la recherche et la conservation d'anciens monuments : le cons. int. baron J.-A. *de Helfert*, président.
Directeur de l'institut impérial de géologie : le cons. aulique G.-Ch. *Haidinger.*

III. Ministère de la justice.
Chefs des sections : chev. A. *de Hye-Gluneck ;* chev. G. *de Mitis ;* Dr. T. *Rizy*, provis.

IV. Ministère des finances.
Adjoint du ministre : le cons. int. chev. L. *de Uolzgethan.*
Chefs des sections : le cons. int. baron Ch. *de Hock ;* le cons. int. L. *de Rosenfeld ;* chev. M. *Fraenzl de Vesteneck ;* le chev. J. *Radda de Boskowstein ;* le cons. int. baron J. *de Brentano.*
Direction de la loterie : . . . . .

Digitized by Google

Direction centrale des fabriques de tabac : . . . . .
Direction de l'imprimerie impériale : le cons. aulique chev. A. *Auer de Welsbach*, directeur.

V. Ministère pour le commerce et l'économie politique.
Suppléant du ministre : le cons. int. baron J. *de Kalchberg.*

VI. Ministère de la police.
Chef de section : chev. A. *de Martinez.*

VII. Ministre de la guerre.
Suppléants du ministre : le lieut.-feld-maréc. et cons. int. baron A. S. *de Herdern* (affaires du ressort de la chancellerie centrale, affaires politiques et représentation au conseil des ministres) ; le lieut.-feld-mar. et cons. int. baron F. *de Teuchert* (affaires économiques, subsistances, habillement, etc.).

VIII. Ministère de la marine.

A. Division de la marine de guerre.

Suppléant : le vice-amiral chev. L. *de Tautz.*
Directeur des affaires techniques : M. E. *Filippi*, colonel du corps de l'arsenal de la marine.
Chancellerie centrale de la marine. Chef : le capit. de frégate baron É. *Schwaeger de Hohenbruck.*

B. Division de la marine de commerce.

Suppléant du ministre : baron Philibert *Cattanei di Momo.*

IX. Chancellerie aulique de Hongrie.
Second chancelier : le conseiller intime Etienne *de Privitzer.* Vice-chancelier : Koloman *Beke de Szabadszentkiraly.*

X. Chancellerie aulique de Croatie et d'Esclavonie.
Suppléant du chancelier aulique : le conseil. aulique F. *Zigrovic de Pretoka.*

XI. Chancellerie aulique de Transylvanie.
Vice-chancelier : le cons. int. baron Franç. *de Reichenstein.*

CONTROLE GÉNÉRAL DES COMPTES.

Président : le cons. int. comte F. *de Mercandin.* Vice-président : le cons. int. chev. A. *de Pitreich.*

BANQUE NATIONALE.

Gouverneur : le chev. J. *de Pipitz*, cons. int.

Digitized by Google

Suppléant : le chev. Ch.-H. *de Coith*, directeur de la banque.

AUTORITÉS POLITIQUES (ADMINISTRATION SUPÉRIEURE) DES ROYAUMES ET PAYS.

Autriche [basse] (Vienne). Gouverneur : le cons. int. comte G. *de Chorinsky*, le baron *de Ledske*. Vice-président : le chev. F. *Rie de Riedenau*. Cons. aulique : le chamb. comte P. *de Coudenhove*.

Autriche [haute] (Linz). Gouverneur : le chamb. baron F. *de Spiegelfeld*.

Salzbourg (Salzbourg). Chef du pays : le comte E. *de Taaffe*.

Styrie (Gratz). Gouverneur : le cons. int. et chamb. comte M. *de Strassoldo-Graffenberg*. Cons. aulique : M. P. *de Schlosser*.

Carinthie (Klagenfurt). Chef du pays : le baron F. *de Schluga*.

Carniole (Laibach). Chef du pays : le baron Jean *de Schloisnigg*.

Goerz, Gradiska, Istrie, Trieste (Trieste). Gouverneur : le cons. int. baron E. *de Kellersperg*. Cons. aulique : M. Sigismond *Conrad d'Eibesfeld*.

Tyrol et Vorarlberg (Innsbruck). Gouverneur : le cons. int. C.-J. Pr. *de Lobkowitz*. Vice-président : le comte C. *de Coronini-Cronberg*. Délégué à Trente : le cons. aulique comte C. *de Hohenwart*.

Bohême (Prague). Gouverneur : le cons. int. et chamb. comte R. *Belcredi*. Vice-président : le chev. P. *de Zivna*. Cons. auliques : le chamb. comte A. *de Lazansky ;* le baron Adalbert *de Henniger*.

Moravie (Brunn). Gouverneur : le cons. int. baron A. *de Poche*. Vice-président : le baron J. *de Metzburg*.

Silésie (Troppau). Chef du pays : le baron H. *de Pillersdorff*.

Galicie (Lemberg). Gouverneur : le cons. int. et lieut.-feld-mar. comte A. *de Mensdorff-Pouilly*, commandant général en Galicie et en Bukowine. Vice-présid. : le chev. C. *de Mosch*. Cons. auliques : le chev. F. *de Vukassowich ;* le chev. J. *de Mikuli*, surnuméraire. Président de la commission gouvernementale de Cracovie : le cons. aulique le chev. A. *de Merkl*.

Digitized by Google

Bukovine (Czernowitz). Chef du pays : comte R. *d'Amadei.*

Dalmatie (Zara). Gouverneur : le cons. int. et lieut.-feld-mar. baron L. *de Mamula*, commandant général. Vice-président : le cons. int. baron C. *Roszner de Rosznek.*

Royaume lombard-vénitien (Venise). Gouverneur : le cons. int. chev. G. *de Toggenburg.* Vice-président : le cons. int. comte J. *de Marzani.*

Hongrie (Bude). Gouverneur : le cons. int. et lieut.-feld-mar. comte M. *de Palffy d'Erdoed.*

Croatie et Esclavonie (Agram). Ban : le cons. int. et lieut.-feld-mar. baron J. *de Sokcevicz*, capitaine-général et commandant général de province. Suppléant : M. A. *Rubido de Zagorje.*

Transylvanie (Klausembourg). Présid. du gouv. (prov.) : le cons. int., chamb. et lieut.-feld-mar. comte L. *Folliot de Crenneville.* — Vice-présid. : le comte J. *de Nemes.*

CARDINAUX, PATRIARCHES ET ARCHEVÊQUES.

Agram : le cardinal G. *de Haulik*, cons. int. (1853).

Carlowitz : le patriarche S. *Masierevicz* (1864), du rite grec oriental.

Erlau (Hongrie) : M. Ad. *de Bartacovic*, cons. int. (1850).

Fogaras (Transylvanie) [du rite grec cath.] : M. A. *Sterka Sulutz de Kerpenyes*, cons. int. (1854).

Goerz : M. A. *Gollmayr* (1855).

Gran : le cardinal J. *Scitovsky de Nagy-Kér*, primat de Hongrie, cons. int. (1849).

Kalocza (Hongrie) : M. J. *Kunszt*, cons. int. (1852).

Lemberg Galicie :
- Archevêque du rite latin : le chev. F.-X. *de Wierzchleyski*, cons. int. (1860).
- Archevêque du rite grec : M. Spiridion *Litwinowicz* (1863).
- Archevêque du rite arménien : M. G. *Szymonowicz* (1861).

Olmütz : le landgrave F. *de Fürstenberg*, cons. int. (1853).

Prague : le cardinal Fr.-Jos. prince *de Schwarzenberg* (1850).

Salzbourg : M. M. *de Tarnoczy*, cons. int. (1850).

Udine : M. B. *Casasola* (1863).

Digitized by Google

Venise : le cons. int. J.-L. *Trevisanato,* cardinal et patriarche (1862).
Vienne : le cardinal J.-O. *de Rauscher,* cons. int. (1853).
Zara : M. P.-D. *Maupas* (1862).

DIRECTIONS DES FINANCES.

OBSERV. (Les directeurs des finances dans les pays allemands-slaves-italiens sont placés sous les ordres des gouverneurs.)

Vienne (Autriche basse et haute et Salzbourg). Directeur des finances : le chev. U. *de Merfort,* vice-président.
Gratz (Styrie, Carinthie, Carniole et Littoral). Directeur des finances : le chev. A. *de Weidlich*).
Innsbruck (Tyrol et Vorarlberg). Directeur des finances : chev. F. *de Mitis.*
Prague (Bohême). Directeur des finances : M. V. *de Kappel,* le chev. *de Savenau,* vice-président.
Brunn (Moravie et Silésie). Directeur des finances : M. W. *Schaulawy.*
Cracovie (Galicie occidentale). Directeur des finances : M. J. *de Rosenberg.*
Lemberg (Galicie orientale et Bukowine). Directeur des finances : M. C. *Eminger.*
Zara (Dalmatie). Directeur : M. V. *degli Alberti.*
Venise (roy. lombard-vénitien). Président de la préfecture des finances : le baron J.-T. *de Spiegelfeld.*
Bude, Oldenbourg, Pressbourg et Kaschau (Hongrie sans les comitats désignés ci-dessous). Directeurs des sections de la direction des finances du pays : les cons. auliques M. J. *Marcher,* chev. F. *de Litzelhofer,* M. F. *Schosulan* et M. J. *Curter de Breinlstein.*
Temesvar. (Comitats : Bacs-Bodrog, Torontal, Temes et Krasso avec la frontière militaire serbe-banate). Direct. des finances : . . . . . .
Agram (Croatie et Esclavonie, avec la frontière militaire croate-slavonienne). Directeur des finances : le chev. F. *de Pollak,* cons. minist.
Hermannstadt (Transylvanie avec les comitats de Szolnok-Moyen, Kraszna, Zarand et le district Kövar). Président : le cons. int. et chamb. comte G. *Beldi d'Uzon.*

COURS ET TRIBUNAUX.

Cour suprême de Vienne. Président : le cons. int. baron

Digitized by Google

C. *de Krauss.* — Présidents de sénat : le cons. int. F. *Heissler;* le cons. int. et chamb. landgrave J.-E. *de Fürstenberg;* le docteur I. *Szymonowicz.*

Cour de la table septemvirale à Pesth. Président : le cons. int. et chamb. comte George *Andrassy de Csik-Szent-Kiraly et Krasznastorka*, judex curiæ.

Cour de la table septemvirale à Agram. Président : le Ban baron *de Sokcevicz.* Vice-président : Jean *Zidaric de Sudovec.*

En Transylvanie, le gouvernement f. f. de cour suprême.

Tribunaux supérieurs.

Autriche [basse et haute] et Salzbourg (Vienne). Président : .... — Vice-président : .....

Styrie, Carinthie et Carniole (Gratz). Présid. : le baron François de *Lattermann.* — Vice-présid. : R. *de Pflügl.*

Goertz, Gradisca, Istrie et Trieste (Trieste). Présid. : le cons. int. J. *Bakesch.*

Tyrol et Vorarlberg (Innsbruck). Présid. : le baron F. *d'Ulm*, cons. int.

Bohême (Prague). Présid. : le cons. int. le baron L.-O. *de Hennet.* — Vice-présid. : le baron R.-*d'Audritzky.*

Moravie et Silésie (Brunn). Présid. : le baron I. *de Streit.*

Galicie [orient.] et Bukowine (Lemberg). Présid. : le cons. int. chev. Ignace *de Stroynowski.* — Vice-présid. : M. *Füger de Rechtborn.*

Galicie [occid.] et Cracovie (Cracovie). Présid. : le chev. E.-H. *Komers de Lirdenbach.*

Dalmatie (Zara). Présid. : le baron Fr. *d'Ulm.*

Royaume lombard-vénitien (Venise). Président : le baron J. *de Resti-Ferrari*, cons. int. Vice-présid. : le baron F. *de Casella.*

Hongrie (Pesth). 1) Président de la Table royale (tribunal supérieur) : le cons. int. M. É. *Melczer de Kellemes.* — 2) Président du tribunal d'appel pour les changes : M. I. *de Zsoldos.*

Croatie et Esclavonie (Agram). Présid. de la Table banale (cour supér.) : M. Charles *de Klobucaricz.*

Transylvanie 1) (Maros-Vasarhely). Président de la Table Roy. (tribunal supérieur pour les Hongrois et les Szek-

Digitized by Google

lers) : le cons. aulique baron C. *d'Apor;* 2) (Hermannstadt). Président de l'Université de la nation saxonne (tribunal supérieur pour les Saxons) : M. C. *Schmidt, comes* de la nation. Vice-présid. : M. E. *Herbert.*

ARMÉE.

Chef suprême de l'armée : S. M. l'*Empereur.*

Aides de camp généraux de l'empereur : le lieut.-feld.-mar., cons. int. et chamb. comte F. *Folliot de Crenneville,* 1er aide de camp de l'empereur, 1er aide de camp de l'armée, chef du corps des adjudants; le major général et chamb. le comte C. *de Coudenhove.*

Aides de camp : les lieutenants-colonels : le prince C. *de Hohenlohe-Schillingsfürst,* le comte L. *de Falkenhayn;* les majors : le comte R. *de Clam-Martinitz,* J. *Latour de Thurnbourg,* comte H. *de Fünfkirchen,* le chev. Théodore *de Maina,* chambellan.

Tout homme âgé de 20 à 25 ans doit le service militaire. En temps de paix, le gouvernement fournit des remplaçants à raison de 1200 florins, soit 3075 francs chaque. La durée du service est de huit années, après lesquelles chaque soldat doit servir pendant deux autres années dans la réserve. En temps de paix, un grand nombre de soldats restent dans leurs foyers en congé illimité. Le gouvernement encourage par des primes le rengagement des anciens soldats.

Président du tribunal suprême militaire : le baron Charles *de Mertens,* feld-zeug-mestre et cons. int.

Etat-major général de l'armée, chef : le feld-zeug-mestre et cons. int. chev. L. *de Benedek,* etc., v. Commandement général de l'armée, etc., pour le royaume lombard-vénitien. — Chargé des fonctions de chef de l'état-major général : le lieut.-feld-mar. et cons. int. baron L. *Nagy d'Also-Szopor.* — Bureau de la direction, chef : le major gén. et chamb. comte J.-C. *Huyn.* — Archives de la guerre, directeur : le colonel Ad. *Rothmund.*

Inspecteur gén. de l'artillerie : l'archiduc *Guillaume,* lieut.-feld-mar.

Inspecteur gén. du génie : l'archiduc *Léopold,* lieut.-feld-m.

Inspecteur gén. de cavalerie : le général de cavalerie prince F. *de Liechtenstein.*

Digitized by Google

Inspecteur gén. des haras militaires : le lieut.-feld-mar. F. *Ritter de Waljemare.*

Commandant du corps des équipages : le major gén. J. *Castle de Mollineux.*

Inspecteur gén. d'équipement milit. : le major gén. baron F. *Mertens.*

Comité de l'artillerie. Président : le colonel comte Arthur *Bylandt-Rheidt.*

Comité du génie. Chargé de la présidence : le major gén. J. *de Wurmb.*

Comité de santé : le médecin d'état-major, chev. Dr. C. *Heidler d'Egeregg.*

Commandant du corps des pionniers : le major général E. *Ghilain de Hembyce.*

Direction des cultes de l'armée. Directeur : Mgr D. *Mayr*, aumônier en chef de l'armée impériale.

Tribunal d'appel militaire. Président : le cons. int. et lieut.-feld-mar. baron L. *de Kudriaffsky.*

Feld-maréchaux.

Le comte E. *Wratislaw-Nettolitzky de Mitrowitz*, le baron H. *de Hess*, l'archiduc *Albert.*

Commandements généraux des circonscriptions militaires et des corps d'armée.

Circonscr. milit. de la haute et basse Autriche, de Salzbourg et de la Styrie (2e corps d'armée à Vienne). Command. général : le lieut.-feld-mar. et cons. int. comte Ch. *de Thun-Hohenstein.*

Circonscr. milit. de Bohême (1er corps d'armée à Prague). Command. général : le gén. de cav., cons. int. et chamb. comte Ed. *Clam-Gallas.*

Circonscr. milit. de Moravie et de Silésie (4e corps d'armée à Brunn). Commandant général : l'archiduc *Charles-Ferdinand*, général de cavalerie.

Circonscr. milit. de Galicie et de Bukowine (Lemberg). Commandant général : le lieut.-feld-mar. cons. int. et chamb. comte Alex. *Mensdorff-Pouilly*, gouverneur en Galicie.

Armée et circonscription milit. du roy. lombard-vénitien, du Tyrol, de la Carinthie, de la Carniole et du Littoral. Quartier gén. du commandement général de l'armée :

Digitized by Google

Vérone, siége du commandement général de la circonscription : Udine. — Command. gén. et command. de l'armée : le feld-zeugmestre et cons. int. chev. L. *de Benedek*. Suppléant du comm. gén. à Udine : le lieut.-feld-mar. et cons. int. E. *Kussevitch de Szamobor*.

3e corps d'armée. Quartier gén. : Laibach. Commandant : l'archiduc *Ernest*, lieut.-feld-mar.

5e corps d'armée. Quartier gén. : Vérone. Commandant : le lieut.-feld-mar. cons. int. et chamb. baron Alfred *de Henikstein*.

6e corps d'armée. Commandant : le lieut.-feld-mar. et cons. int. baron L. *de Gablenz*.

7e corps d'armée. Quartier gén. Trévise. Commandant : le lieut.-feld-mar. et cons. int. chev. Jos. *de Schmerling*.

Circonscr. milit. de Hongrie (Bude). Commandant gén. : le feld-zeugm. comte J. *Coronini-Cronberg*, cons. int. et chamb. Ad latus (adjoint) du command. gén. : le lieut.-feld-mar. et cons. int. comte Ch. *Bigot de Saint-Quentin*.

Circonscr. milit. de Transylvanie (Hermannstadt). Commandant gén. : le lieut.-feld-mar. cons. int. et chamb. prince Guil.-Alb. *de Montenuovo*.

Circonscr. milit. pour le Banat et la Voïvodie de Servie (Temesvar). Command. gén. : le prince Fréd. *de Liechtenstein*, général de cavalerie et cons. int.

Circonscr. milit. de Croatie et Esclavonie (Agram). Gouverneur et commandant gén. : le lieut.-feld-mar. et cons. int. baron Jos. *de Sokcevicz*, ban, capitaine en chef, gouverneur de Croatie, d'Esclavonie et de Fiume, etc.

Circonscr. milit. de Dalmatie (Zara). Commandant gén. : le lieut.-feld-mar. et cons. int. baron Laz. *de Mamula*.

Inspecteur général de la gendarmerie à Vienne : le lieut.-feld-mar. et cons. int. baron Ch. *de Steininger*.

MARINE.

Commandement supérieur de la marine impériale.

Commandant : . . . . . .

Suppléants : les vice-amiraux baron Jean *Birch de Dahlerup* ; . . . . . .

Digitized by Google

Amirauté.

Contre-amiraux : M. Bernard *de Wüllersdorf et Urbair;* M. Guillaume *de Tegethoff.*

Inspecteur des troupes de la marine : le chev. Apol. *de Vieyski*, major général.

Rapporteur en matière judiciaire : chev. Aug. *d'Alram*, major-auditeur.

Contrôleur du matériel : chev. J. *de Poelt*, contre-amiral (en retraite).

VII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.
(*Recensement de* 1857.)

PAYS DE LA COURONNE.	MILLES CARRÉS GÉOGR.	POPULATION.
Autriche (Basse).....	360 08	1,681,697
— (Haute).....	217 90	707,450
Salzbourg.....	130 15	146,769
Styrie.....	407 84	1,056,773
Carinthie.....	188 42	332,456
Carniole.....	181 42	451,941
Goertz, Gradisca, Istrie et Trieste	145 10	520,978
Tyrol et Vorarlberg.....	532 04	851,016
Bohême.....	943 70	4,705,525
Moravie.....	403 77	1,867,094
Silésie.....	93 50	443,912
Galicie.....	1425 78	4,597,470
Bukowine	189 91	456,920
Dalmatie.....	232 36	404,499
Royaume lombard-vénitien.....	456 69	2,446,056
Hongrie.....	3896 32	9,900,785
Croatie et Esclavonie.....	350 16	876,009
Transylvanie.....	997 51	1,926,727
Confins militaires.....	609 38	1,064,922
De plus l'armée active.....	»	579,989
Total.....	11 762 04	35,018,988

Soit 643,911 kilom. carrés.

Capitale : Vienne. Population : 560,000 hab.

Autres villes importantes : Prague, 142,588; Pesth, 131,705; Venise, 118,172; Trieste (la ville seule), 65,874;

Digitized by Google

Lemberg, 70,384; Gratz, 63,176; Szegedin, 62,700; Vérone, 59,169; Brunn, 58,809; Bude, 55,240; Padoue, 53,584; Maria-Thérésienstadt, 53,499; Pressbourg, 43,863; Cracovie, 41.086; Keczkemét, 39,434; Debreczin, 36,283; Vicence, 33,306; Mantoue, 29,884; Linz, 27,628, Arad, 26,959; Cronstadt, 26,826; Chioggia, 26,667; Czernovitz, 26,345; Udine, 25,201.

Population d'après les cultes.

Cathol. romains...	23,968,686	Prot. d'Augsbourg.	1,218,831
— grecs.....	3,526,952	— réformés...	1,963,785
— arméniens.	9,737	Unitaires.....	50,870
Non-unis grecs....	2,918,126	Juifs.....	1,049,871
— arméniens.	3,513	Autres sectes.....	3,955

Population selon les nationalités.

Allemands.....	7,889,925	Madgyares.....	4,947,134
Czèques, Moraves, Slovaques.....	6,132,742	Italiens.....	2,557,913
Polonais.....	2,159,648	Frioulens.....	416,725
Ruthènes.....	2,752,482	Arméniens.....	16,131
Slovènes.....	1,183,533	Zigeuner (Bohémiens).....	146,100
Croates.....	1,337,010	Juifs.....	1,049,871
Serbes.....	1,438,201	Autres.....	2,967,543
Bulgares.....	240,030	Total égal...	35,018,988

Pays d'Autriche faisant partie de la Confédération Germanique.

PAYS.	POPULAT.	PAYS.	POPULAT.
Archid. d'Autriche.	3,389,147	Comté de Tyrol et de Vorarlberg.....	851,016
Duché de Salzbourg.	146,769	Royaume de Bohême	4,705,525
Duché de Styrie...	1,056,773	Margraviat de Moravie.....	1,867,094
Duché de Carinthie.	332,456	Duché de Silésie...	443,912
Duché de Carniole..	451,941	De la Galicie : Les duchés d'Auschwitz et de Zator.....	196,339
Du littoral : Ville de Trieste et territoire... Cercle de Goertz. Partie du cercle d'Istrie.....	361,972	Total...	12,802,944

3588 milles carrés géographiques ou 196,622 kilomètres carrés.

CULTES.

Catholique. 11 archevêques, 36 évêques, 9,528 paroisses, 1,949 chapelles, 26,287 prêtres séculiers, 758 couvents

Digitized by Google

avec 7,955 religieux et 5,747 religieuses, 93 aumôniers militaires.

Grec (non-uni). 2 évêques, 238 paroisses, 8 chapelles, 499 prêtres.

Évangélique (protestant). 8 superintendants, 162 paroisses, 224 pasteurs.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Universités. Vienne, 162 professeurs; Gratz, 37; Innsbruck, 40; Prague, 111; Lemberg, 32; Cracovie, 61; Padoue, 59: Pesth, 66.

Académies de droit. Pressbourg, Kaschau, Grosswardein, Agram, Hermanstadt avec 6 à 9 professeurs chacune.

Écoles de chirurgie. Salzbourg, Gratz, Innsbruck, Olmutz, Lemberg, Pesth avec 4 à 15 professeurs.

Écoles de sages-femmes, 16.

Institutions technologiques. Vienne, Gratz, Triest, Prague, Brunn, Lemberg, Cracovie, Bude (Ofen).

Écoles des mines. Lesben, Pribram.

Académie forestière. Mariabronn. Schemnitz (Hongrie), académie forestière et des mines.

Institut agronomique. Ungrisch-Altemburg, de plus, 17 écoles d'agriculture.

Gymnases (lycées et colléges), 218 avec 2764 professeurs et 204,549 élèves.

Realschulen (écoles des sciences exactes), 33 avec 7820 élèves.

Écoles navales. Raguse, Spalato, Cattar, Venise, Fiume; de plus, une école navale privée à Fiume.

Écoles militaires. Pour les différents corps et des différents degrés 29, de plus 11 maisons d'éducation militaire.

Écoles spéciales et diverses, 618 avec 7,263 garçons et 23,534 filles.

Écoles primaires, 16,811 avec 33,416 instituteurs et institutrices, et 2,507,075 élèves, dont 1,379,117 garçons et 1,127,958 filles.

Digitized by Google

FINANCES. — *Budget de* 1864.
(Voyez plus loin les poids et mesures.)

I. *Recettes ordinaires et extraord.*	12 MOIS nov. 1863 à oct. 1864.	14 MOIS nov. 1863 à déc. 1864.
Impôts directs :		
Contribution foncière	69,981,100	81,644,700
— des maisons	23,235,500	27,108,100
— industrielle (Erwerb et Personalewerbst.)	12,061,500	14,071,800
Impôt sur le revenu	19,783,300	23,748,500
— de succession	42,600	49,700
Total des impôts directs	125,104,000	146,622,800
Impôts indirects :		
Eau-de-vie	17,630,400	22,588,328
Vin	5,949,354	6,952,799
Bière	16,500,000	19,500,000
Viande	5,588,860	6,536,795
Sucre	5,005,000	5,005,000
Autres taxes de consommation	2,201,886	2,607,486
Fermages	5,235,916	6,108,238
Divers	1,019,885	1,190,500
Douanes	15,700,000	18,300,000
Sel	41,849,147	48,987,194
Tabac	61,960,280	72,096,952
Timbre	19,200,000	22,422,846
Taxes	729,361	844,738
Frais de justice	24,304,138	28,353,082
Loterie	18,268,960	21,313,800
Impôts indirects divers	3,948,740	4,642,205
Total des impôts indirects	245,092,887	287,829,858
Domaines	6,642,372	7,699,504
Forêts	11,575,129	13,123,424
Propriétés sous séquestre	600,658	723,941
Fabriques impériales	1,647,941	1,921,391
Mines	32,562,751	37,727,050
Monnaies	16,472,804	19,268,251
Postes	13,653,908	15,916,519
Télégraphes	2,247,800	2,600,000
Impôt des confins militaires	2,498,000	2,929,833
Autres impôts et revenus	31,849,825	33,678,764
Total des recettes	489,953,075	570,047,395

Digitized by Google

II. *Dépenses ordinaires et extraord.*	12 MOIS nov. 1863 à oct. 1864.	14 MOIS nov. 1863 à déc. 1864.
Maison de l'empereur	7,454,800	8,566,086
Chancellerie du cabinet	63,482	72,112
Reichsrath (conseil de l'empire)	452,766	455,285
Conseil d'État	152,971	172,747
Conseil des ministres	65,407	75,273
Ministère des affaires extérieures	2,277,759	2,651,456
Ministère d'État	29,830,698	34,379,439
Chancellerie aulique de Hongrie	12,015,833	13,592,052
Chancellerie aulique de Croatie et Esclavonie	1,935,642	2,182,136
Chancellerie aulique de Transylvanie	3,326,361	3,799,205
Ministère de la police	3,010,112	3,498,653
Ministère de la justice	8,084,227	9,476,969
Ministère des finances	314,949,686	377,477,547
Ministère du commerce et de l'agriculture	12,799,136	14,797,601
Contrôle (de la comptabilité)	3,882,131	4,457,474
Dépenses diverses		
Ministère de la guerre	106,691,870	122,842,350
Ministère de la marine	9,599,305	10,891,557
Total	516,592,186	609,417,942
Compris dans le ministère des finances.		
Dette publique	114,503,980	133,482,730
Amortissement	37,135,000	52,161,000

Dette publique au 31 avril 1863 (capital nominal calculé au taux de 5 p. 100.)

Dette consolidée	2,083,854,321
— flottante : portant intérêts	178,637,501
— — ne portant pas intérêts.	193,240,994
— diverses	15,452,375
— lombardo-vénitienne	68,044,867
— du rachat des servitudes territoriales (Grundentlastung)	522,430,753

Banque nationale d'Autriche.

Fondée par décret du 15 juillet 1815. Capital social : 157,500,090 flor., divisé en 150,000 actions nominatives de 1,000 flor. Succursales : à Linz, Prague, Reichenberg, Brünn, Olmütz, Pesth, Debreczin, Temeswar, Fiume, Lemberg, Cracovie, Innsbrück, Trieste, Gratz, Klagenfürth, Laybach, Troppau, Kronstadt, Agram, Hermanstadt, Kaschau, Salzbourg.

Digitized by Google

Dividende en 1858, 60,57 flor.; en 1859, 57; en 1860, 56; en 1861, 56; en 1862, 56.

Situation à la fin de 1863.

Créance de la Banque sur l'État à rembourser :

En 1864.....	21,696 830
1865.....	39,023,674
1866.....	45,652.636
	106,373,140

Effets (obligations de l'État, titres de rentes) vendus.	13,366,062
Circulation des billets (fin 1862, 426,877,273 fr.), fin 1863.....	396,655,626
Numéraire en caisse au 31 décembre 1863.....	110,709,583
Lettres de change sur l'étranger.....	567,653
Mandats de payement (17,340).....	73,660,118

Escompte :

Vienne.....	121,949 effets,	ensemb.	271,149,471 fl.
Succursales	71.401 —	—	95.794.131
	193,350 —	—	366,943,602 fl.

Prêts sur effets publics.....	50,781,900
Dépôts d'effets publics.....	105,185,551
Virements.....	40,705,940

Crédit (prêts) hypothécaire :

Prêts nouveaux (1863).	204	pour	8,641,500 fl.
Remboursements.....	88	—	5 001,726
Accroissement...	176	—	3,639,773 fl.
Ancien prêt.....	1,474	—	58,679.495
	1,650	—	62,319,268 fl.

Mouvement de la caisse :

Reste à la fin de 1862.....	161,839,557	
Rentré en 1863.....	2,510,050,786	
	2,671,890,343	
Sorti.....	2,498,554,581	
Reste au 31 décembre 1863.....	173,335,762	

Produit brut de l'année.....	10,987,763	
Dépenses.....	2,060,829	
Bénéfice.....	8,926.934	
Fonds de réserve.....		13,050,719
Fonds des pensions.....		1,356,728

Banque hypothécaire de Pesth.

Fondée par décrets impériaux et royaux des 14 octobre 1841, 29 avril, 2 juillet 1854 et 20 janvier 1860.

Capital social : 2,100,000 flor., divisé en 4,000 actions de 525 fl.,

Digitized by Google

dont 2,000 sont émises. Intérêt, 5 p. 100. Dividende en 1858, 32 flor. conv.; en 1859, 33,12 1/2 flor. autr.; en 1860, 38,12 1/2; en 1861, 47,02 1/2; en 1863, 50,47 1/2.

Banque commerciale de Trieste.

Fondée par décret impérial du 23 décembre 1857. Capital social 50,000,000, divisé en 10,000 actions de 500 flor. chacune au porteur. Intérêt, 5 p. 100.

AGRICULTURE.

Sol productif.		*Bétail.*	
Terre arable (Jochs)	35,854,995	Chevaux	3,460,399
Vignes	1,091,984	Mulets	23,781
Prairies	12,785,989	Anes	88,283
Pâturages	14,569,318	Bêtes à cornes	14,257,116
Forêts	31,864,873	Bêtes à laine[1]	16,964,236
Autres	1,582,802	Chèvres	1,517,825
Total	97,749,964	Porcs	8,151,608

Valeur totale de la propriété foncière..... 9,500,969,276 fl.

MINES.

Production en 1862.

Or	31 liv.	90	Fer brut	4,934,122 q.
Argent	68	18	Fonte	647,216
Mercure	4,194 q.	22	Alun	32,616
Zinc	24,405	43	Manganèse	9,623
Cuivre	47,022		Graphite	174,848
Antimoine	4,979		Asphalte	5,984
Nickel	31	67	Houille	34,713,075
Arsenic et soufre	32,973		Anthracite	27,856,504

Valeur totale de la production 41,765,866

INDUSTRIE EN 1861.

Fabriques de sucre, 125 avec 451 machines à vapeur, ont employé 14,317,890 gr. de betteraves.

Fabriques d'alcool, 96,503, dont 381 sur une grande échelle, 4,835 formant des établissements industriels, les autres n'étant qu'annexées à des exploitations agricoles.

Brasseries, 3,278.

1. Non compris les agneaux.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER A LA FIN DE 1862 ET 1863.

NOMS DES LIGNES.	LONGUEUR	FRAIS d'établissement par mille	RECETTES en 1862.	DÉPENSES en 1862.
	milles	florins.	florins.	florins.
Société Impér.-Royale des chemins de fer de l'État. — Lignes : du Nord			2,512,862	
du Sud-Est	173 20	754,921	8,465,741	
Vienne-N.-Szony.			1,673,460	
Ensemble...			18,652,063	8,761,869
Société Impér.-Royale des chemins de fer du Sud de l'Autriche Lomb.-Vénit. et de l'Italie centrale. — Lignes : du Sud (Vienne-Trieste)			14,770,272	
Vénitiennes	213 58	957,644	3,678,641	
du Nord et du Sud du Tyrol			1,068,541	
Hongroises			3,314,158	
Ensemble...			22,831,612	8,475,049
Empereur Ferdinand du Nord	82 50	918,844	15,662,416	8,370,792
Impératrice Élisabeth	74 05	1.006,755	5,906,829	2,872,307
Jonction Sud-Nord-Allemande	25 88	758,476	1,046,829	673,075
Charles-Louis de Galicie	47 50	776.139	3 640,412	1,771,098
Société Impériale-Royale des chemins de la Theiss	76 99	545,280	2,904,851	1,716.805
Aussig-Tœplitz	2 40	1,381,753	360,129	168,076
Gratz-Kœflach	5 30	507,735	374,738	163,748
Buschterad	10 25	265,461	744,661	384,608
Ligne de l'Ouest de Bohême	27 27	896,742	955,911	418,691
— de Brunn-Rossitz	3 30	836.055	320,275	152,003
— de Presbourg-Tiznaw	8 42	153,818	143, 37	110.729
— de Fünfkirchen-Mohacz	8 02	845,464	656,145	312,613
Totaux généraux	755 46	801,204		

A la fin de 1863, la longueur totale des chemins de fer a été de 793 milles (7 kil. 4), le nombre des voyageurs transportés pendant l'année de 11,848,958 ; le nombre des quintaux (50 kil.) de marchandise, 167,348,137 ; les recettes, 68,493,749 flor.; les dépenses, 28,538,282 flor.

Digitized by Google

Routes à la fin de 1861.

Routes principales, 3,082 milles de 7 k. 4.
— secondaires, 11,325 milles.

POSTES EN 1862.

Nombre de lettres privées.....	87,887,914	
— dépêches officielles.....	23,022,441	
Poids des lettres privées.....	8,139,154	livres.
— dépêches officielles.....	6,105,168	—
Envois d'espèces par l'autorité.....	1,121,106,103	flor.
— des particuliers.	1,734,942,062	

TÉLÉGRAPHES EN 1863.

Longueur des lignes en milles géographiques (de 7 k. 4).....	2,141,4	
Longueur des fils.....	3,789,8	
Nombre des dépêches officielles...	149,670	(3,759,377 mots.)
— privées.....	887,397	(17,699,678 mots.)
Nombre des stations télégraphiques.....	290	

COMMERCE EXTÉRIEUR EN 1863.

	Importations.	Exportations.
Commerce des douanes générales de l'Autriche (florins).....	214,918,496	332,853,018
Commerce des douanes de la Dalmatie.....	7,305,094	5,662,073
Total.....	222,223,590	338,515,091

EFFECTIF DE LA MARINE MARCHANDE EN 1863.

Bâtiments à voiles :	Nombre de nav.	Tonn.	Equip.
Vaisseaux de long cours.....	537	207,628	5,979 h.
— de cabotage.....	2,702	78,975	9,750
Barques de pêcheurs, alléges, etc.	6,527	23,396	17,100
Vapeurs (d'une force de 11,570 chevaux.).....	59	21,338	1,701
Total.....	9,825	331,337	34,530
Savoir :			
Goertz, Trieste, Istrie.....	2,578	257,635	14,281
Royaume-lombardo-vénitien.....	1,701	36,268	5,868
Croatie.....	304	3,315	762
Confins militaires.....	152	2,362	518
Dalmatie.....	5,09	31,757	13,101

Digitized by Google

ARMÉE A LA FIN DE MAI 1863.

	En activité.	En non-activité.
Feldmaréchaux	3	—
Généraux de caval. et feldzeugmestres.	14	28
Lieutenants-feld-maréchaux	76	133
Majors-généraux	125	178
	Pied de paix.	Pied de guerre.
Garde allemande, garde du corps, garde du palais, gendarmerie de la garde	781	781
Infanterie de ligne, 80 rég. (ou 4 bat. de 24 compagnies)	150,430	331,230
Infanterie des frontières, 14 rég. (de 3 bat. ou 18 comp.) et le bat. d'inf. de Titel	8,640	55,598
Infanterie légère, 1 rég. de chasseurs tyroliens de 8 bat. (pied de guerre 9 bat.) et 32 bataill. de chasseurs de campagne	25,282	46,922
Corps sanitaire (pied de paix 10 c., pied de guerre 12 comp.)	830	2,858
Cavalerie de ligne, 12 rég. de cuirassiers (de 6 escadrons) Cavalerie légère, 2 régim. de dragons, 12 rég. de hussards, 12 rég. de lanciers (de 6 escadrons, pied de guerre 7 escadrons), 2 rég. de volontaires hussards et 1 régiment de volontaires lanciers (de 8 escadrons)	39,188	41,862
10 rég. d'artillerie et 2 rég. d'artillerie de réserve, 1 régim. d'artillerie des côtes et 1 régiment de fuséains (avec 6,098 chev., pied de guerre 21,318 chevaux)	27,661	50,300
2 rég. de génie (de 4 bat.) et 6 bat. de pionniers (de 4 comp.)	8,932	14,028
54 escadrons de train des équipages (pied de paix)	2,862	22,670
Total sans les gardes	263,825	565,468
10 régiments de gendarmerie et le corps militaire de police	10,500	10,500

Digitized by Google

EFFECTIF DE LA MARINE MILITAIRE EN 1863.

Vapeurs.

1° En mer :	chevaux.	canons.
1 vaisseau de ligne à hélice de.....	800	92
5 frégates à hélice de.....	1,800	194
5 frégates cuirassées de.....	2,950	158
2 corvettes à hélice de.....	460	44
3 goëlettes à.....	220	18
10 chaloupes canonnières à hélice de...	1,880	40
10 vapeurs à aubes de.....	1,500	36
2 yachts à vapeur de.....	420	6
2° Dans les lagunes :		
3 chaloupes canonnières à hélice.....	150	6
4 vapeurs à aubes.....	240	
6 chaloupes canonnières à aubes.....	150	10
3° Sur le lac de Garda :		
6 chaloupes canonnières à hélice.....	150	24
2 vapeurs à aubes.....	180	10
4° Sur le Danube :		
3 vapeurs à aubes.....	400	18
2 chaloupes canonnières.....	25	2
64 vapeurs.	11,325	668
EN CONSTRUCTION.		
2 frégates cuirassées.....	1300	68

Bâtiments à voiles.

	canons.		canons.
2 frégates.....	76	28 péniches, chaloupes canonnières, etc.....	64
3 corvettes.....	56	1 batterie flottante.....	16
4 bricks.....	64	6 autres canonnières de position.....	32
3 goëlettes.....	24	4 transports (goëlettes).	16

Total. 51 bâtiments à voiles avec 348 canons.

Bâtiments à voiles et à vapeur, total : 117 portant 1,084 canons.

Personnel (non compris les officiers d'administration).

2 vice-amiraux, 3 contre-amiraux, 1 major général de la marine, 10 capitaines de vaisseau, 25 capitaines de frégate, 84 lieutenants de vaisseau, 125 enseignes de vaisseau, 170 cadets de marine, 20 élèves de 1re classe.

Corps des matelots : 4 officiers d'état-major, 46 officiers, 6,100 sous-officiers et matelots.

Corps de l'arsenal de la marine : 6 officiers d'état-major, 39 officiers, 1,876 sous-officiers et subordonnés.

Digitized by Google

Régiment d'infanterie : 6 officiers d'état-major, 76 officiers, 6,115 sous-officiers et soldats y compris la gendarmerie des arsenaux.

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le (nouveau) florin vaut 2 fr. 50 c. Il se divise en 100 kreutzers. — Ducat de l'empereur = 11 f. 85 c. — Pièce de 10 fl. = 21 fr. 37 c.

OBSERV. Nous donnons ici les mesures dites *de Vienne*, légalement en usage dans toutes les provinces autres que celles de l'Italie. Dans la Lombardo-Vénitie, on emploie le système métrique français.

Mesures de longueur. Klafter (de 6 pieds) = $1^{m},8967$. — Pied (12 pouces) = $0^{m},316$. — Perche métrique = 2 klf. (div. en 20 pieds). — 4 striches (recrutement) de 3 lignes = 1 pouce. — Faust (chevaux) = 4 pouces. — L'aune = $0^{m},7792$. — Le lachter (mines) = 1 klf. — Mille (double lieue) = 4000 klf.

Mesures agraires. Joch, ou Ioch (1600 klf. carr.) = $58^{ares},56$. — Pfund = $2^{ares},98$. — Metze = $^1/_3$ de joch.

Mesures de solidité. Klafter de bois = $3^{st},4114$. — Stubich de charbons = 123 litres.

Mesures de capacité. (Céréales.) Metzen (16 maassels) = $61^{lit},5045$. — Muth = 30 metzen. — (Liquides.) Maas ou cannette (4 seidels) = $1^{lit},4151$ — (Vin.) Eimer (41 maas) = $58^{lit},02$. — (Bière.) Eimer = $42^1/_2$ maas ou $60^{lit},14$.

Poids. Livre (32 loths) = $560^{gr},012$. — Quintal = 100 livres. — Stein = 20 liv. — Saum = 275 liv. (en Styrie, 2 laegel ou 250 livres). — Karch = 4 quint. — Tonneau, last = 20 quintaux. — Marc = $^1/_2$ liv., divisé en 16 loths ou 64 quentchens, ou 256 pfennigs, ou 512 hellers de 128 richtpfennigs. — Ducat (poids) de 60 grans = $3^{gr},4905$. — Carat d'or = $^1/_{24}$ de marc. — Carat de diamants = $0^{gr},2061$. — Livre médic. = 420 gr., divisée comme en Prusse.

Les postes et les douanes emploient, comme toute l'Allemagne, le zollpfund (divisé en 30 loths) qui est égal au demi-kilogramme. Le quintal des douanes a 100 zollpf. ou 50 kilog., ou $89^{liv},284$ autrichiens.

Digitized by Google

BADE.

DRAPEAU.

Le drapeau du grand-duché de Bade est rouge et jaune.

I. HISTORIQUE.

La maison de Bade (ou de Zaehringen) remonte, comme celle d'Autriche et plusieurs familles souveraines d'Italie, à Etlischon I^er^, duc d'Alemanie et d'Alsace. Le comte d'Altembourg, fils de Gontran le Riche, eut deux fils : Radboton, souche de la maison de Habsbourg, et Landulus, comte de Brisgau. Le fils de Landulus, Berthold I^er^, bâtit le château de Zaehringen et prit le titre de margrave de Bade; il mourut en 1130.

Les fils de Herman III (1130-1160) se partagèrent le pays; mais, après l'extinction des différentes branches, le margraviat fut réuni de nouveau dans la même main, sous Christophe, mort en 1527.

Ses fils se partagèrent de nouveau le pays, et c'est de la ligne de Baden-Durlach, formée par Ernest, second fils de Christophe, que descendent les grands-ducs actuels.

Voici la liste de ses successeurs :

Charles II	de 1553 à 1577
Georges-Frédéric	de 1577 à 1638
Frédéric V	de 1638 à 1659
Frédéric VI	de 1659 à 1677
Frédéric VII (Magnus)	de 1677 à 1709
Charles III (const. de Carlsruhe 1715)	de 1709 à 1738
Charles-Frédéric	de 1738 à 1811
(Extinction de la maison Baden-Baden et réunion de tout le territ., 1771.)	

Le margrave Charles-Frédéric fut revêtu de la dignité d'électeur, et en 1806 de celle de grand-duc. Son petit-fils Charles régna de 1811 à 1818. Son oncle Louis lui succéda

Digitized by Google

et mourut en 1830. Son frère morganatique Léopold lui succéda jusqu'en 1852.

Le grand-duc aujourd'hui régnant est Frédéric-Guillaume-Louis, second fils du précédent.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte évangélique.)

Grand-duc : **Frédéric**-Guillaume-Louis, né le 9 septembre 1826, succède le 24 avril 1852, comme régent, à son père Charles-**Léopold**-Frédéric (né le 29 août 1790), son frère aîné le grand-duc Louis II (né le 15 août 1824, † le 22 janvier 1858), étant incapable de régner. Il prend le titre de grand-duc par patente du 5 sept. 1856. Il a épousé le 20 sept. 1856 :

Louise-Marie-Élisabeth, née le 3 décembre 1838, fille de Guillaume Ier, roi de Prusse.

Enfants : 1. **Frédéric-Guillaume**-Louis-Léopold-Aug., né le 9 juillet 1857, grand-duc héréditaire.

2. **Marie**-Victoire, née le 7 août 1862.

Frères et sœurs du grand-duc.

1. **Alexandrine**-Louise-Amélie-Frédérique-Élisabeth-Sophie, née le 6 décembre 1820; mariée le 3 mai 1842 à Ernest II, duc régnant de Saxe-Cobourg-Gotha.
2. Louis-**Guillaume**-Auguste, né le 18 déc. 1829, a épousé le 11 février 1863 Marie-Maximilianovna-Romanovska, née le 16 oct. 1841, fille de feu le duc Maximilien de Leuchtenberg. (Culte grec orthodoxe).
3. **Charles**-Fréd.-Gust.-Guill.-Max., né le 9 mars 1832.
4. **Marie**-Amélie, née le 20 nov. 1834, mariée le 11 sept. 1858 au prince **Ernest** de Linange.
5. **Cécile**-Auguste (**Olga-Féodorowna**), née le 20 sept. 1839, mariée le 16 août 1857 au grand-duc Michel-Nicolaïevitch, frère de l'empereur de Russie. (Culte grec orthodoxe.)

Mère du grand-duc.

Sophie-Wilhelmine, née le 21 mai 1801, fille de feu Gustave-IV-Adolphe, roi de Suède; veuve le 24 avril 1852, du grand-duc Charles-**Léopold**-Frédéric.

Oncle et tantes du grand-duc (frère, sœur et belle-sœur du père).

1. **Amélie**-Christine-Caroline, née le 26 janv. 1795, veuve le 22 oct. 1854 du prince Charles-Egon de Furstenberg.

Digitized by Google

2. **Maximilien**-Frédéric-Jean-Ernest, né le 8 déc. 1796.
3. **Élisabeth**-Alexandrine-Constance, née le 27 févr. 1802, fille de feu le duc **Louis**-Frédéric-Alexandre de Wurtemberg; veuve le 11 octobre de **Guillaume**-Louis-Auguste, margrave de Bade.

Cousines du grand-duc, filles de *Guillaume*-Louis-Auguste, frère aîné du père, avec *Élisabeth* de Wurtemberg.

1) **Sophie** - Pauline - Henriette - Marie - Amélie-Louise, née le 7 août 1834, mariée le 9 nov. 1858 au prince Gonthier-Frédéric-**Woldemar** de Lippe.
2) Pauline-Sophie-**Élisabeth**-Marie, née le 18 déc. 1835.
3) **Léopoldine** - Wilhelmine-Pauline-Amélie - Maximilienne, née le 22 févr. 1837; mariée le 24 sept. 1862 au prince **Hermann**-Ernest-François-Bernard de Hohenlohe-Langenbourg.

Filles du grand-duc *Charles*-Louis-Frédéric († le 8 déc. 1818), et de Stéphanie-Louise-Adrienne (née le 28 août 1789, † le 29 janv. 1860, fille adoptive de l'empereur Napoléon Ier).

1. **Joséphine**-Frédérique-Louise, née le 21 oct. 1813, mariée le 21 oct. 1834 au prince Charles de Hohenzollern-Sigmaringen.
2. **Marie**-Amélie-Élisabeth-Caroline, née le 11 oct. 1818, mariée le 23 févr. 1843 avec le duc de Hamilton et de Brandon en Écosse et en Angleterre, et duc de Chatellerault en France; veuve le 15 juillet 1863.

III. COUR.

Grand-écuyer : le major général baron *de Seldeneck*.
Maréchal de la cour : le baron Pleikardt *de Gemmingen*.
Grand-veneur : M. F.-G. *de Kettner*, chamb. et intendant des domaines.
Grand-chambellan : le baron C. *de Reischach*.
Veneur de la cour: le bar. R. *de Schœnau-Wehr*, chamb.
Écuyer de la cour : le lieut.-col. A *de Holzing*, aide de c.
Chambellan de la grande-duchesse : le baron G. *d'Edelsheim*.
Grande-maîtresse : la bar. douairière A. *de Roggenbach*.
Dame de la cour : la baronne A. *de Berstett*.

DÉCORATIONS.

Ordre de la Maison et de la Fidelité, fondé par le margrave Charles-Guillaume, le 17 juin 1715.

Digitized by Google

Ordre du Mérite militaire de Charles-Frédéric, fondé par le grand-duc Charles-Frédéric, le 4 avril 1807.
Ordre du Lion de Zahringen, fondé par le grand-duc Charles-Louis-Frédéric, le 26 décembre 1812.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : E. e. et M. pl.; le seigneur *de Pilat*, secr. de lég. chargé d'affaires.
BAVIÈRE : le chamb. baron C.-A. *de Malsen*, E. e. et M. pl.
BELGIQUE : le baron A. *Beaulieu*, E. e. et M. pl. à Francfort-sur-le-Mein; le chev. A. *Moyard*, cons.; le baron A. *Rousselière-Clouard*, att.
ESPAGNE : M. D.-H. *Garcia de Quevedo*, ch. d'aff.
FRANCE : le marquis *de Cadore*, E. e. et M. pl.; le baron *d'Acher de Mont-Gascon*, secr.; M. *de Noirmont*, att.; M. J. *de la Porte*, chanc.
GRANDE-BRETAGNE : M. G.-J.-R. *Gordon*, E. e. et M. pl. à Stuttgart; M. E.-M. *Baillie*, ch. d'affaires à Carlsruhe.
HANOVRE : le cons. de lég. *de Heimbruch*, E. e. et M. pl. à Francfort-sur-le-Mein.
HESSE (grand-duché) : le cons. int. de lég. M. J. *de Breidenbach*, E. e. et M. pl. à Stuttgart.
ITALIE (royaume d') : le marquis P. *Oldoini*, min. résid.; le baron M. *Marochetti*, secr.; le chev. *Avogabro*, att.
PAYS-BAS : le cons. d'État F. H. W. *von Scherff*, E. e. et M. pl. à Francfort-sur-le-Mein; M. B. O. T. H. *Westenberg*, secr.; M. B. A. A. E. *von Pestel*, att.
PRUSSE : le cons. de lég. comte A. *de Flemming*, E. e. et M. pl.; M. *de Neumann*, secr.; M. H. *Schwartz*, secr. expédit.
RUSSIE : le cons. d'État act. et chamb. *de Stolypine*, chargé d'affaires; le cons. de cour N. *Blühmer*, secr.; le cons. de cour A. *Stcherbinine*; le secr. de coll. A. *Vasffiltchikon*, att.
SAXE (royaume de) : le cons. int. act. G. A. *de Rose*, E. e. et M. pl., à Francfort.

Digitized by Google

SUISSE : M. G. *Hirzel-Lampe*, plénipotentiaire en matière de commerce et de péage près les États du Zollverein à Leipzig.
WURTEMBERG : le cons. int. de lég. et chamb. baron *de Thumb-Neubourg*, chargé d'affaires.

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE : Mannheim : M. E. *Eissenhardt*, C.
BAVIÈRE : Carlsruhe : M. C. *Barthold*, C.
BELGIQUE : Mannheim : M. E. *Moll*, C.
BRÊME. Carlsruhe : M. J. *Stuber*, C.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Carlsruhe : M. B.-O. *Duncan*, C.
FRANCE : Mannheim : M. T.-C.-T. *Gœpp*, C. et com. pour la navig. du Rhin.
ITALIE (royaume d'). Mannheim : M. Ed. *Traumann*, C.
PAYS-BAS : Mannheim : M. E.-F.-E. *Testa*, C. gén.
PORTUGAL : Bade : M. E. *Strohmayer*, C.
WURTEMBERG : Carlsruhe : M. *de Haber*, C.

V. CONSTITUTION.

La Constitution du grand-duché de Bade confie le pouvoir exécutif au grand-duc, le pouvoir législatif aux *États*, composés de deux Chambres. La 1re Chambre comprend : les princes du sang ; les chefs de dix familles médiatisées ; les propriétaires de biens-fonds d'une valeur de 200,000 florins ; l'archevêque catholique de Fribourg, le président du consistoire protestant, deux délégués des universités et huit membres nommés par le grand-duc, sans condition de rang ni de naissance. La Chambre des députés se compose de 63 représentants, 22 élus par les villes, et 41 par les campagnes. Tout citoyen qui n'a pas subi de condamnations, et qui n'est pas indigent, est électeur ; le suffrage est à deux degrés. Pour être éligible, il faut être âgé de trente ans, posséder un bien-fonds d'une valeur de 10,000 florins, ou remplir une fonction dont les appointements soient d'au moins 1,500 florins.

Les députés sont élus pour huit ans, ils se renouvellent par quart tous les deux ans ; les Chambres doivent être convoquées au moins tous les deux ans.

Digitized by Google

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

(Chaque département ministériel forme un conseil présidé par le ministre. Le titre de conseiller intime est personnel, par conséquent indépendant de la fonction.)

CABINET PRIVÉ DU GRAND-DUC.

Chef du cabinet : le cons. de lég. baron J.-P.-F.-A. *d'Ungern-Sternberg* (juin 1861).

MINISTÈRE.

Président : le ministre de la justice D.-A. *Stabel*, cons. int. (2 mai 1861). — Membres : les ministres (*voy.* plus loin) et le cons. d'État *Nusslin*, président du conseil supérieur du culte évangélique.

ADMINISTRATION CENTRALE.

I. Ministère de la maison du grand-duc et des affaires étrangères : le baron *de Roggenbach* (2 mai 1861), ministre. — Conseillers : le cons. int. de lég. F. *de Pfeuffer*, le cons. de lég. et chamb. baron J. *de Turckheim*, et le cons. de lég. Dr J. *Minet*.

II. Ministère de la justice : le Dr *Stabel*, ministre (2 avril 1860). — Directeur : le cons. int. C. *Junghanns*. — Conseillers : les cons. de ministère C. *Ammann*, E. *de Seyfried*, R. *de Freydorf*.

III. Ministère de l'intérieur : M. *Lamey*, ministre (2 avril 1860). — Conseillers : le cons. int. Dr F.-G. *Froehlich;* les cons. de ministère : MM. L. *Cron*, référendaire intime ; C. *Burger*, C.-J. *Schmitt*, G. *de Dusch*, W. *Schwarzmann*, le cons. int. de gouv. Dr *Jolly*.

Services dépendant de ce ministère.

Conseil supér. du culte évangélique. Président : M. A. *Nusslin*. Les membres de ce conseil sont au nombre de sept.

Conseil sup. du culte catholique. Président : M. A. *Zingler*.

Conseil sup. des écoles (autorité suprême pour l'instruction publique). Directeur : le Dr C. *Knies*.

Commission pour les affaires sanitaires : le cons. de ministère C. *Schmitt*.

Archiv. gén. de l'État : le Dr F. *Mone*, président.

Gendarmerie : le colonel H. *de Renz*, commandeur.

IV Ministère du commerce. Le ministre des affaires

Digitized by Google

étrangères est chargé de l'*intérim*. — Conseillers : M. le Dr R. *Dietz*, référendaire intime ; les cons. ministériels : MM. H.-F. *Muth*, L.-C.-F. *Turban*, A. *Nicolai* et H. *Poppen*.

Direction supér. des travaux publics : M. J. *Baer*, dir.

Direction des voies de communication : M. H. *Zimmer*, directeur.

Direction centrale de l'agriculture. Directeur : . . . .

V. Ministère des finances : le cons. int. Dr Vollrath *Vogelmann*, ministre (2 avril 1860). — Conseiller président : M. C. *Mathy*, cons. d'État. — Conseillers : les cons. ministériels G. *Troeger*, F. *Schmidt*, A. *Walli* et *Regenauer*.

Chambre des domaines de la couronne. Directeur : C. *Mathy*, cons. d'État.

Direction des forêts et des mines. Directeur : M. I. *de Boeckh*, référendaire intime.

Direction des impôts directs. Directeur : M. G. *Kühlenthal*.

Direction des douanes. Directeur : M. E. *Kirchgessner*.

Direction des bâtiments. Directeur : . . . .

Direction des travaux du cadastre. Président : le cons. de ministère G. *Troeger*.

VI. Ministère de la guerre : le lieutenant-général D. *Ludwig*, ministre.

1re section (affaires militaires) : le major général *de Boeckh*, directeur du ministère de la guerre et représentant de Bade près la commission militaire fédérale, le colonel *Goetz*, le major *Lebeau*, le major *Schuberg*, aide-de-camp du président du ministère d'État.

2e section (administration) : le cons. int. de guerre A. *de Froben*, et le cons. de guerre F. *Ekert*.

3e section (juridiction) : M. G. *Brauer*, cons. int. de 2e cl. et auditeur général ; C.-F. *Obermuller*, cons. de guerre.

Tribunal supérieur militaire. Président : l'auditeur général G. *Brauer*.

Direction des affaires sanitaires : le médecin d'état-major gén. Dr *Siegel*.

Direction de l'arsenal : le lieut.-colonel *de Neubronn*.

Digitized by Google

VII. Cour des comptes : le cons. int. baron Dr F. *de Stengel*, président. — Conseillers : les cons. int. des finances C. *Widmann*, É. *Roman*, C. *Forch*.

COURS DE JUSTICE.

Cour suprême de justice de Manheim. Juge de la cour suprême : le baron A. *Marschall de Bieberstein*, cons. int. de 1re cl. — Chancelier : . . . . Vice-chancelier : M. F. *Haass*. Avocat-général : le conseiller de justice F. *Mays*.

Cours de justice. 1. Cercle du Lac (Constance). Juge aulique : M. B.-A. *Prestinari*.

2. Cercle du Haut-Rhin (Fribourg). Juge aulique : M. A. *Fetzer*. Directeur : le baron C. *de Stockhorn*, chamb.

3. Cercle du Moyen-Rhin (Bruchsal). Juge aulique : M. G. *Muhling*. Directeur : M. C. *Bohm*.

4. Cercle du Bas-Rhin (Manheim). Juge aulique : . . . . Directeur : F. *Nestler*.

CULTE CATHOLIQUE.

Archevêché de Fribourg : Mgr H. *de Vicari* (1843).

COMMISSION CENTRALE POUR LA NAVIGATION DU RHIN.
(Siégeant à Manheim.)

Membres. Bade, le cons. int. de lég. *Kuhlenthal;* — Bavière, le cons. int. de lég. *de Kleinschrod;* — France, M. T.-C.-T. *Goepp;* — Hesse, le cons. int. de gouvern. *Schmitt;* — Nassau, le cons. de minist. *Vigelius;* — Pays-Bas, le consul gén. E.-F.-H. *Testa;* — Prusse, le cons. int. de gouvernement *Moser*.

Inspecteur gén. de la navigation du Rhin : le cons. int. de gouv. *Bitter*. — Archiviste : *Schirges*.

GOUVERNEMENTS DES CERCLES.

Cercle du Lac (Constance) : le cons. int. J.-N. *Fromberz*, directeur.

Cercle du Haut-Rhin (Fribourg) : le cons. int. F.-T. *Schaaff*, directeur.

Cercle du Moyen-Rhin (Carlsruhe) : M. M. *Fieser*, dir.

Cercle du Bas-Rhin (Manheim) : le cons. int. C.-L. *Boehme*, directeur.

ARMÉE.

Commandant en chef : S. A. R. *le grand-duc*.

Digitized by Google

Aides-de-camp du grand-duc.

Aide-de-camp gén. : . . . .

Aides-de-camp : le major général C. *Scutter de Loetzen*, en même temps gouverneur de la forteresse fédérale de Rastatt; le colonel G. *de Neubronn*, le lieut.-colonel A. *de Holzing*, le major L. *Dürr* et le major J. *Federer*.

Chef de l'état-major : le colonel F. *Keller*.

Command. de l'infanterie : le lieut.-gén. G. *Kuntz*.

Command. des brigades d'infanterie : 1re le major-général L. *Waag*; 2e le major-général baron G. *Rinck de Baldenstein*.

Command. de la cavalerie : le major-général baron L. *de Freystedt*.

Command. de l'artillerie : le major-gén. P. *de Faber*.

VII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION AU 3 DÉCEMBRE 1861.

CERCLES.	Milles carrés.	Habitants.
Cercle du Lac	64	198,160
— du Haut-Rhin	73	345,913
— du Moyen-Rhin	76	469,782
— du Bas-Rhin	65	355,436
	278	1,369,291

Savoir : catholiques, 896,683; évangéliques, 445,539; mennonites et autres dissidents, 2,970; israélites, 24,099.

Capitale : Carlsruhe, 27,103 h.; autres villes, Manheim, 27,172; Fribourg, 16,883; Heidelberg, 16,289.

FINANCES.

Budget de 1862 et 1863 :

	Pour chaque année.	Pour les deux années.
Recettes ordinaires	17,117,838 fl.	34,235,676 fl.
Frais d'administration et de perception	5,554,107	11,108,214
Recettes nettes	11,563,731	23,127,462
Dépenses ordinaires		21,721,364
Excédant des recettes		1,406,098
Versement du fonds d'exploitation		1,266,519
Dépenses extraordinaires		2,672,617

Digitized by Google

Les budgets des administrations qui ont des comptes spéciaux, s'élèvent pour les années 1862 et 1863, aux chiffres ci-après pour les deux années.

	Recettes pour les deux années.	Dépenses pour les deux années.
Administration des postes.....	2,874,866 fl.	2,235,270 fl.
Direction des chemins de fer...	13,200,276	8,263,893
Administration de la construction des chemins de fer.....	—	24,988,125
Le budget *fixé* par les Chambres s'élève à :		
Dépenses ordinaires pour 1862.....		16,434,244
— — — 1863.....		16,395,334
— — — les deux années.....		32,829,578
— extraord. — —		2,672,617
Total des dépenses.....		35,502,195
Recettes ordinaires pour les deux années.....		34,235,676
— extraord. — —		1,266,519
Total des recettes.....		35,502,195

DETTE PUBLIQUE (au 1er janvier 1863).

1. Dette générale.		
a) Le passif s'élève à.....		39,849,004 fl.
Dont ne portant pas d'intérêts :		
Fonds des domaines.....	12,000,000	
Papier-monnaie.....	3,000,000	15,858,121
Autres sommes ne portant pas d'intérêts.....	858,121	
Reste, dette portant intérêts.....		23,990,883
b) L'actif s'élève à.....		10,629,311
2. Dette des chemins de fer.		
a) Le total du passif s'élève à.....		69,834,424
Dont ne portant pas d'intérêts..	5,789,406	
b) L'actif s'élève à.....		1,563,917
Montant net de la dette des chemins de fer.....		68,270,507

ARMÉE.

Contingent principal et réserve sur pied de guerre.

État-major.....	30 h.
Infanterie : 1 régiment de grenadiers, 4 régiments d'infanterie de ligne (le régiment a 2 bataillons de 4 compagnies de 202 h.), 2 bataillons de fusiliers et 1 de chasseurs (ce dernier compte 6 comp. de 130 h.), ensemble : 1 division de 2 brigades.....	10,877
Cavalerie : (1 brigade de 3 régiments de dragons)....	1,875
Artillerie : (1 régiment de 5 batteries de campagne et 1 bataillon de fortification de 4 batteries).....	2,077

Digitized by Google

Compagnie de pontonniers	150
Administration militaire	16
Gouvernement de la forteresse fédérale de Rastatt	19
Réserve	3,334
Total des combattants	18,378
— sur le pied de paix	7,383

CULTES.

Évangélique (luthériens et réformés unis). Le grand-duc exerce le pouvoir épiscopal par l'organe d'un conseil supérieur. Le pays se divise en 28 decanats et renferme 343 paroisses, avec environ autant de pasteurs.

Catholique. Sous l'archevêque de Fribourg fonctionnent 35 doyens et près de 600 prêtres. Il y a 735 paroisses.

Israélite. Conseil supérieur à Carlsruhe.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Universités. Heidelberg (protestante) avec 15 professeurs; Fribourg en Brisgau (catholique) avec 36 professeurs.

École des beaux-arts à Carlsruhe.

Écoles secondaires, colléges, lycées, 15, avec 90 profess.

École polytechnique à Carlsruhe.

Écoles industrielles, 32.

Écoles normales, 2 pour des instituteurs catholiques (Ettlingen et Meersbourg) et 1 pour des instituteurs protestants (Carlsruhe).

Institution de sourds-muets à Pforzheim.

Institution d'aveugles à Fribourg.

Instruction primaire: 1,400 écoles catholiques, 600 évangéliques, 30 israélites. L'instruction primaire est obligatoire.

CHEMINS DE FER EN 1862.

Longueur, 457 kilomètres; recette totale en francs, 11,935,999; recette kilom., 29,840 ; capital employé : 107,549,801 fr.

VIII. MONNAIES. POIDS ET MESURES.

Monnaies. Florins (de 60 kreutzers) = 2 fr. 12.

Mesures de longueur. Pied (10 pouces, 100 lignes, 1,000 points) = 30 centimètres. — Aune (elle) = 2 pieds ou 60 centimètres. — Ruthe (perche) = 10 pieds. — Klafter (toise) = 6 pieds. — Mille = 2 lieues de 25 au degré.

Mesures agraires. Morgen (arpent) = 4 viertels de

Digitized by Google

100 perches carrées. — Perche carrée = 3 mètres carrés. — Morgen = 36 ares.

Mesures cubiques. Klafter (corde) = 6 × 6 × 4 = 144 pieds cubes ou 3^{st},888.

Mesures de capacité. L'unité pour les matières sèches est le masselein ; pour les liquides, le maas ; l'un et l'autre de 1^{lit},50. — Le zuber (matières sèches) et le fuder (liquides) = 1000 masseleins ou maas. — Le malter (blé) et l'ohm (vin) = 100 maas. — Le sester et la stütze = 10 maas.

Poids. La livre = 500 grammes (½ kil.), divisée légalement en 10 zehnlinge, 100 centas, 1000 decas et 10,000 as ; dans la pratique en 16 onces. Dans les pharmacies on se sert encore du poids médicinal de 357^{gr},780, subdivisé comme en Prusse. (*Voy.* Prusse.)

BAVIÈRE.

DRAPEAU.

Le drapeau bavarois est bleu et blanc.

I. HISTORIQUE.

La maison de Bavière descend d'un comte de Wittelsbach, Othon le Grand. L'empereur Frédéric Barberousse lui donna l'investiture de ce duché.

Les descendants d'Othon I^{er}, auteur de la ligne Guillelmine, ont possédé la Bavière sans interruption. L'un d'eux, Maximilien I^{er}, a été revêtu de la dignité électorale en 1623.

Électeurs de Bavière.

Maximilien I^{er} (électeur depuis 1623).	de 1596 à 1651
Fernand Marie.....	de 1651 à 1679
Maximilien Emmanuel.....	de 1679 à 1726
Charles-Albert (élu empereur d'Alle-	

Digitized by Google

magne sous le nom de Charles VII en 1742)	de 1726 à 1745
Maximilien-Joseph III	de 1745 à 1777
Charles-Théodore	de 1777 à 1799
Maximilien-Joseph de la maison de Deux-Ponts	de 1799 à 1805
Rois de Bavière.	
Le même, *roi*	de 1805 à 1825
Louis Ier	de 1825 à 1848
Maximilien Ier	de 1848 à 1864
Louis II, depuis	1864

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte catholique.)

Roi : **Louis II**, Othon-Frédéric-Guillaume, né le 25 août 1845, fils de Maximilien II, né le 28 novembre 1811, † le 10 mars 1864, roi de Bavière, comte palatin du Rhin, duc de Franconie et Souabe.

Frère du roi.

Othon-Guillaume-Luitpold-Adalbert-Waldemar, né le 27 avril 1848.

Mère du roi.

Frédérique-Françoise-Auguste-Marie-Hedwige, née le 15 octobre 1825, fille de feu le prince Guillaume de Prusse, mariée le 12 octobre 1842 à feu le roi Maximilien II.

Oncles et tantes.

1. **Othon**-Frédéric-Louis, né le 1er juin 1815, roi de Grèce le 7 mai 1832 (*voy.* Grèce).
2. **Luitpold**-Charles-Joseph-Guillaume-Louis, né le 12 mars 1821 ; a épousé le 15 avril 1844 l'archiduchesse **Auguste**-Ferdinande-Louise-Marie-Jeanne-Joséphine, née le 1er avril 1825, fille du grand-duc Léopold II de Toscane.

   Enfants : 1) **Louis**-Léopold-Joseph-Marie-Aloïs-Alfred, né le 7 janvier 1845.

   2) **Léopold**-Maximilien-Joseph-Marie-Arnoulphe, né le 9 février 1846.

   3) **Thérèse**-Charlotte-Marianne-Auguste, née le 12 novembre 1850.

   4) François-Joseph-**Arnoulphe**-Adalbert-Marie, né le 6 juillet 1852.
3. **Adelgonde**-Auguste-Charlotte-Caroline-Élisabeth-Amé-

Digitized by Google

lie-Marie-Sophie-Louise, née le 19 mars 1823; mariée le 30 mars 1842 au duc François V de Modène.

4. **Alexandrine**-Amélie, née le 26 août 1826.
5. **Adalbert**-Guillaume-George-Louis, né le 19 juill. 1828; a épousé le 25 août 1856 **Amélie**-Philippine-Pilar d'Espagne, née le 12 octobre 1834, fille de François-de-Paule, oncle de la reine d'Espagne.

   Enfants : 1) **Louis-Ferdinand**-Marie-Charles-Henri-Adalbert-François-Philippe-André-Constantin, né le 2 octobre 1859.

   2) **Adolphe**-Marie-François-d'Assise-Clément-Max-Emmanuel, né le 24 janvier 1862.

   3) Marie-Isabelle-Louise-Amélie-Elvire-Blanche-Éléonore, née le 31 août 1863.

Grand-père.

Le roi Charles-**Louis**-Auguste, né le 25 août 1786, succède à son père feu le roi Maximilien-Ier-Joseph (né le 27 mai 1756) le 13 octobre 1825 et abdique le 20 mars 1848 en faveur de son fils aîné **Maximilien**-Joseph; veuf le 26 octobre 1854 de **Thérèse**-Charlotte-Louise-Frédérique-Amélie (née le 8 juillet 1792), fille de feu le duc Frédéric de Saxe-Altenbourg.

Grand-oncle et grand'tantes. Frère et sœurs du roi Louis Ier.

A. Du mariage du roi Maximilien-Ier-Joseph avec Wilhelmine-Auguste († le 30 mars 1796), fille du prince George de Hesse-Darmstadt :

1. **Charlotte**-(*Caroline*)-Auguste, née le 8 février 1792; veuve de l'empereur François Ier d'Autriche.
2. **Charles**-Théodore-Maximilien-Auguste, né le 7 juillet 1795.

B. Du mariage du roi Maximilien-Ier-Joseph avec Caroline († le 13 nov. 1841), fille de feu le prince Charles-Louis de Bade :

3. **Élisabeth**-Louise, reine de Prusse, mariée le 29 novembre 1823 au roi Frédéric-Guillaume IV de Prusse; veuve le 2 janvier 1851.
4. **Amélie**-Auguste, mariée le 21 novembre 1822 au roi de Saxe;

nées le 27 janv. 1801.

Digitized by Google

5. Frédérique-**Sophie**-Dorothée-Wilhelmine, mariée à **François-Charles**-Joseph d'Autriche le 4 novembre 1824.
6. **Marie**-Léopoldine-Anne-Wilhelmine, mariée le 24 avril 1833 au roi Frédéric-Auguste de Saxe; veuve le 9 août 1854.

} nées le 13 nov. 1805

7. **Louise**-Wilhelmine, née à Munich le 30 août 1808 mariée le 9 septembre 1828 à **Maximilien**-Joseph, duc en Bavière. (*Voy.* ligne ducale.)

BRANCHE DUCALE,
Autrefois palatine de Deux-Ponts-Birkenfeld.
(Les princes et princesses de cette maison portent le titre de duc et duchesse *en* Bavière.)

Maximilien-Joseph, né le 4 décembre 1808, fils du duc Pie (né le 1er août 1786, † le 3 août 1837); a épousé le 9 septembre 1828 **Louise**-Wilhelmine, née le 30 août 1808, fille de feu le roi Maximilien-Ier-Joseph de Bavière.

Enfants : 1. **Louis**-Guillaume, né le 21 juin 1831; a renoncé à son droit de succession dans le majorat en faveur de son frère Charles-Théodore.
2. Caroline-Thérèse-**Hélène**, née le 4 avril 1834, mariée le 24 août 1858 au prince Maximilien de la Tour et Taxis.
3. **Élisabeth**-Amélie-Eugénie, née le 24 décembre 1837, mariée le 24 avril 1854 à l'empereur François-Joseph Ier d'Autriche.
4. **Charles-Théodore**, né le 9 août 1839.
5. **Marie**-Sophie-Amélie, née le 4 octobre 1841, mariée le 3 février 1859 au roi François II des Deux-Siciles.
6. **Mathilde**-Ludovique, née le 30 septembre 1843, mariée le 5 juin 1861 au comte **Louis**-Marie de Trani, frère du roi François II des Deux-Siciles.
7. Sophie-**Charlotte**-Auguste, née le 22 février 1847, a épousé en janvier 1864 **Philippe**-Alexandre-Marie-Ernest, duc de Wurtemberg.
8. **Maximilien**-Emmanuel, né le 7 décembre 1849.

III. COUR.

Grands dignitaires de la couronne.

Grand-maître de la couronne : le prince O. *d'Oettingen-Spielberg*.

Digitized by Google

Grand-chambellan de la couronne : . . . . .
Grand-maréchal de la couronne : . . . . .
Grand-maître des postes : le prince M. *de Thurn et Taxis.*

Grandes charges de la Cour.

Grand-maître : . . . . .
Grand-chambellan : le baron J. N. *de Poyssl.*
Capitaine-général des gardes du corps : le baron *de Hohenhausen*, gén. de caval. et aide de camp général.
Grand-maître des cérémonies : le comte *de Pocci*, chambellan.
Grand-maréchal de la cour : . . . . .
Grand-trésorier de la vaisselle : . . . . .
Vice-grand-écuyer : le chamb. bar. *de Lerchenfeld-Aham.*
Maréchal de la cour : le major général et aide de camp comte *de Butler-Clonebough.*
Intendant de la chapelle : le directeur général de la musique *Lachner*, est chargé des fonctions d'intendant.
Intendant du théâtre : le cons. d'intendance G. *Schmitt* est chargé des fonctions.
Secrétaire du roi : le cons. aulique F. *de Pfistermeister.*

Maison de la reine.

Grand-maître : le chamb. vicomte V. H. *de Vaublanc.*
Grande-maîtresse : la comtesse J. *von der Mülhe*, née baronne *de Woellwarth.*

Maison du roi Louis.

Maréchal de la cour : le chamb. et major général F. *du Jarrys*, baron *de la Roche.*

Maison d'Othon, roi de Grèce (Bamberg).

Maréchal de la cour : le major général *Notaras.*
Grand-maître de la cour de la reine : le baron *de Malsen.*

DÉCORATIONS.

Ordre de Saint-Hubert, fondé par Gérard V, duc de Juliers et Berg, en 1444.
Ordre de la chevalerie de Saint-Georges, fondé par l'électeur Charles-Albert (Charles VII), le 28 mars 1729.
Ordre de Sainte-Élisabeth, fondé par l'électrice Élisabeth-Auguste, le 18 octobre 1766.
Ordre militaire de Maximilien-Joseph, établi par Maximilien-Joseph Ier, le 1er janvier 1806.
Ordre du Mérite de la Cour de Bavière, établi par Maximilien-Joseph Ier, le 19 mai 1808.

Digitized by Google

Ordre du Mérite de Saint-Michel, fondé par le roi Louis Ier, le 16 février 1824.
Ordre royal de Louis, par le même, le 25 août 1827.
Ordre de Thérèse, créé par la reine Thérèse, le 12 décembre 1827.
Ordre de Maximilien (arts et sciences), établi par Maximilien II, le 28 novembre 1853.
Ordre de Sainte-Anne du Couvent des Dames, fondé à Munich, par l'électrice Anne-Marie-Sophie, le 6 décembre 1784.
Ordre de Sainte-Anne du Couvent des Dames, fondé à Wurtzbourg, par la comtesse Anne-Marie de Dernbach, en 1714, restauré par l'électeur Ferdinand, le 22 janvier 1811.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le comte G. *de Blome*, E. e. et M. pl.; le chev. F. R. *de Zwierzina*, cons.; le comte C. de *Kuefstein*, secrét.; le comte A. *de Pergen*, att.
BADE : le baron *de Berkheim*, E. e. et M. pl.
BELGIQUE : le baron A. *Beaulieu*, E. e. et M. pl. à Francfort-sur-le-Mein.
BRÉSIL : M. C. S. V. *de Lima*, ch. d'aff.
ESPAGNE : M. D. H. *Garcia de Quevedo*, ch. d'aff.
ÉTATS-ROMAINS : Mgr M. E. *Gonella*, archevêque de Neo-Cesarea, nonce apostol.; l'abbé F. X. *Jaecfiel*, secrét.; l'abbé *Alpiost*, audit.
FRANCE : le vicomte *des Méloizes-Fresnoy*, E. e. et M. pl.; le comte *de Gabriac*, 1er secr.; M. A. *Deshorties*, chanc.
GRANDE-BRETAGNE : lord A. W. F. S. *Loftus*, E. e. et M. pl.; M. A. G. G. *Bonar*, 1er secrét.; M. G. B. C. *Lonsdale*, 2e secrét.; l'hon. P. H. *le Poer Trench*, 3e secr.
GRÈCE : ...., E. e. et M. pl. à Vienne; M. N. A. *Lidorikis*, secrét.; M. G. *Tipaldos*, att.
HANOVRE : le major général d'état-major E. J. G. *von dem Knesebeck*, E. e. et M. pl.
HESSE ÉLECTORALE : le chamb. *de Trott*, M. R.
HESSE (grand-duché de) : le baron H. *de Gagern*; E. e. et M. pl. à Vienne.
PAYS-BAS : le baron F. H. G. *de Scherff*, cons. d'État, E. e. et M. pl., à Francfort-sur-le-Mein; M. B. O. T. H. *Westenberg*, secr.; le baron R. A. A. É. *von Pestel*, att.

Digitized by Google

PRUSSE : le baron *Harry von Armin*, E. e. et M. pl.; le baron *de Landsberg-Steinfurt*, secrét.
RUSSIE : le cons. Ivan *Ozeroff*, E. e. et M. pl.; le cons. de cour A. *Nelidoff*, 1er secrét.; le cons. d'État A. *de Martini*, le secr. de collége prince *de Sayn-Wittgenstein*, attachés.
SAXE (Royaume de): M. H. *Könneritz*, MR. aussi à Stuttgart.
SICILES (DEUX-) : le comte L. *Cito de Torrecuso*, E. e.
SUÈDE ET NORVÉGE : le ministre d'État F. *Due*, E. e. et M. pl.; le chambellan *de Burenstam*, secr.; le lieutenant-colonel baron R. *de Klinkowstroem*, att. mil. à Vienne.
SUISSE : M. C. *Hirzel-Lampe*, plénipotentiaire en matière de péage et de commerce près tous les États du Zollverein, à Leipzig.
WURTEMBERG : le cons. d'État et chamb. comte F. C. *de Degenfeld-Schomberg*, E. e. et M. pl.; le chamb. baron O. *de Soden*, secrét.

II. CORPS CONSULAIRE.

BELGIQUE. Munich : M. M. *de Hirsch*, C.
BRÊME. Aschaffenbourg : M. F. *Dessauer*, C.
BRÉSIL. Munich : M. L. *Peixoto de Lacerda Werneck*, C. gén.
ESPAGNE. Aschaffenbourg : M. F. *Dessauer*, C.
ÉTATS-UNIS. Augsbourg : M. G. O. *Geberding*, C.; Munich : M. F. *Webster*, C.; Nuremberg : M. C. G. *Wheeler*, C.; Palatinat (Bavière rhénane) : M. B. O. *Duncan*, C. gén. (à Carlsruhe).
GRÈCE. Munich : M. R. *de Froelich*, C.
PAYS-BAS. Ludwigshafen : le baron E. P. E. *Testa*, C. gén. à Manheim; Nuremberg : M. C. *Meijer*, C.
PORTUGAL. Aschaffenbourg : M. F. *Dessauer*, C. gén.
République ARGENTINE. Furth : M. D. *Ley*, C.
SAXE grand-ducale. Munich : M. H. *de Kraft*, C.
WURTEMBERG. Munich : M. J. *de Hirsch*, C.

V. CONSTITUTION.

La Bavière est une monarchie représentative depuis la charte de 1818, qui, d'ailleurs, a été modifiée constitutionnellement par divers actes postérieurs. La couronne est héréditaire, de mâle en mâle, par ordre de primo-

Digitized by Google

géniture, dans la maison de Wittelsbach. Le roi est le chef du pouvoir exécutif; il participe avec la Diète au pouvoir législatif. La Diète se divise en deux Chambres, celle du *Reichsrath* (pairs) et celle des députés. La première est composée de membres héréditaires pour les deux tiers, et pour l'autre tiers de membres nommés à vie par le roi. Les princes du sang, les grands dignitaires de la couronne, les deux archevêques, l'un des évêques, le président du consistoire supérieur protestant, les chefs des familles princières médiatisées, les propriétaires des majorats sont reichsraethe de droit.

La Chambre des députés est élue pour six ans par le suffrage à deux degrés. Tous les citoyens qui payent une contribution directe sont électeurs primaires; tous les citoyens majeurs de 30 ans sont éligibles.

La Diète doit être convoquée au moins tous les trois ans. Elle partage avec le roi l'initiative des lois; mais le roi peut refuser sa sanction. Aucune disposition sur la liberté individuelle, sur la propriété, sur l'impôt, ne peut être prise sans l'assentiment de la Diète; les deux Chambres peuvent faire des remontrances sur l'inobservation de la constitution, mettre les ministres en accusation devant une haute cour de justice.

Les communes s'administrent par leurs assemblées. On distingue les communes locales, les communes de district (ou simplement les districts) et les communes de cercle (ou cercles). La réunion des premières forme les secondes; la réunion des secondes, les troisièmes. Les communes locales *rurales* sont administrées par un maire et un conseil municipal; les communes locales *urbaines* par un bourgmestre, un comité dit *magistrat* et un conseil municipal. Les districts sont administrés par un conseil élu parmi les membres des corps municipaux et les délégués de la grande propriété; ce conseil désigne un comité permanent pour exécuter ses décisions. Les cercles sont administrés par un conseil général, composé des délégués des conseils des districts et de ceux des conseils municipaux des grandes villes, des propriétaires, de l'université et du clergé. Ce conseil nomme aussi un comité permanent.

Digitized by Google

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTRES.

Ministère de la maison du roi et des affaires étrangères : M. *de Neumayer* (5 oct. 1864), par intérim.
Ministère de la justice : M. *de Borhard* (1854).
Ministère de l'intérieur : M. M. *de Neumayr* (1859).
Ministère de l'intérieur pour les affaires du culte et de l'instruction publique : M. *de Koch* (1860).
Ministère des fin. : M. B. *de Pfeufer* (1er juillet 1859).
Ministère du commerce et des travaux publics : M. B. *de Pfeufer* (par intérim).
Ministère de la guerre : le colonel E. *Luz*, cons. d'État (12 août 1863).

CONSEIL D'ÉTAT.

Le Roi; les princes *Luitpold*, *Adalbert* et *Charles*.

Conseillers d'État en service ordinaire.

Les ministres à portefeuille : le baron M. *de Pelkhoven*, M. B. L. F. *de Voltz*, le Dr F. *de Ringelmann*, le Dr A. *de Fischer*, le Dr M. A. *de Schilcher*, le Dr B. G. G. *de Hermann*, le Dr J. *de Kiliani*.
Secrétaire général : le cons. de gouv. S. *de Kobell*.
(15 cons. d'État en service extraord.)

DIÈTE.

Chambre des Reichsräthe (conseillers du royaume) : 1er prés. : le baron F. *Schenk de Stauffenberg;* 2e présid. : le comte C. *de Seinsheim*.
Chambre des députés : 1er présid. : le comte F. *Hegnenberg-Dux;* 2e présid. : le prof. Dr J. *Poezl*.

MINISTÈRES.

I. Ministère de la maison du roi et des affaires étr. Cons. ministériels : le Dr S. *de Daxenberger;* G. *de Weber;* le Dr J. *Rappel;* le baron C. *de Tautphoeus*, M. A. *Roesgen;* le Dr F. *Loschge;* M. F. G. *Mayer;* secr. gén.
Archives de l'État. Chef : le chamb., cons. int. et cons. du roy. baron C. M. *d'Aretin*, aussi direct. du musée national et des archives royales.
II. Ministère de la justice. Conseillers ministériels : le Dr F. *de Vogt;* M. C. *Steyrer* (secr. gén.); le Dr L. *Weiss;* le Dr J. G. *Heinzelmann*.
III. Ministère de l'intérieur. Conseillers ministériels :

Digitized by Google

M. F. *de Dillis*; M. H. *de Schubert*; le comte F. H. *de Hundt*, chamb.; le Dr G. *de Feder*; M. C. *d'Epplen* (secr. gén.); M. Marquard *de Rehlingen*. — Les conseillers supér. de médecine : le cons. int. act. J. N. *de Rinseis*; le professeur Dr C. *de Pfeufer*.

Comité supér. de médecine. 1er et 2e présidents : les deux cons. supér. de médecine.

Rédaction des lois et du journal officiel (annuaire de la cour et de l'État) : le cons. F. T. *Voelkel*.

Archives gén. du royaume. Chef : N. . . . . .

IV. Ministère de l'intérieur, du culte et de l'instruction. Conseillers ministériels : M. G. *de Bezold* (secr. gén.); le doyen baron H. *de Hermann*; MM. G. *Voelk*, M. *Pracher*, C. *Poellath*.

V. Ministère des finances. Conseillers ministériels : M. J. B. *de Graf*, procureur de la couronne; M. F. X. *de Schoenwerth*; le baron F. *de Lobkowitz*, chamb.; M. G. *Hasler*, procureur de la couronne; M. G. *d'Engerer*; M. A. *de Pfretzschner*; le Dr J. N. *de Mantel*; M. H. A. *de Morgenroth*; M. A. *Roos*; M. L. *Pummerer*, secrétaire général.

Cour des comptes. Président : le Dr G. K. *de Seuffert*.

Administration générale des mines et salines. Chef : le baron L. R. *de Raesfeldt*, cons. minist.

VI. Ministère du commerce et des travaux publics. Conseillers ministériels : M. E. *de Wolfanger*, direct. du ministère; M. C. *de Meixner*; M. A. *Nuessler*, secr. gén.; M. M. *Suttner*; M. F. X. R. *Messerschmidt*.

Direction supérieure des constructions. Direct. supér. : le chev. F. A. *de Pauli*.

Bureau de statistique. Chef : le Dr F. B. G. *de Hermann*, cons. d'État en service ordinaire.

Direction générale des voies de communication : le chamb. baron L. *de Bruck*, directeur général.

VII. Ministère de la guerre. Direct. gén. de l'administration : le chev. C. *de Feinaigle*. Rapporteurs : M. J. *de Lehmair*, major gén.; le baron M. *d'Ow*, colonel; le Dr L. *Feder*, médecin d'état-major général; le baron F. *Reichlin de Meldegg*, auditeur général; M. L. *de Gropper*, commiss. supér. de la guerre.

Digitized by Google

M. J. *Schmitt*, audit. supér.; les lieut.-colonels : C. *Fortenbach*; le baron S. *de Prankh*, I. *Dietl*, P. *Schuhmacher*; les majors : F. *Himmelstoss*, J. *Maillinger*, le baron C. *de Treuberg*, S. *Loy*, commissaire supér. de la guerre; J. *Backert*, commissaire de la guerre; N. *Graeff*, médecin vétérinaire supér. — M. *de Goenner*, secrét. gén.

Auditoriat général. Président : le lieut. gén. H. *de* — Vice-président : le lieut. gén. B. *de Hess*.

AUTORITÉS JUDICIAIRES SUPÉRIEURES.

Cour d'appel supér., en même temps Cour de cassation pour le Palatinat. 1er président : M. C. B. *de Lehner*. 2e président : M. C. F. *de Heintz*, cons. d'État en serv. extraord. et membre de la prem. chambre. — Directeur : le chamb. baron G. *de Tautphoeus*, MM. F. X. *de Molitor*, E. *de Zink*, N. *d'Endres*. — Procureur général : le cons. d'État Dr J. J. *de Kiliani*.

Cour d'appel commerciale pour la Bavière proprement dite (rive droite du Rhin), siégeant à Nuremberg. Présid. : le Dr G. K. *de Seuffert*.

Présidents des cours d'appel.

Haute-Bavière (Munich) : M. L. *de Neumayer* (oct. 1860).

Basse-Bavière (Passau) : le baron C. C. *de Valdenfels*, chamb.

Palatinat (Deux-Ponts) : M. P. E. *de Korbach*.

Haut-Palatinat et Ratisbonne (Amberg) : M. E. *de Will*.

Haute-Franconie (Bamberg) : le cons. d'État en service extraord., baron Dr C. A. *de Kleinschrod*.

Franconie centrale (Eichstaedt) : le Dr J. *de Barth*.

Basse-Franconie (Aschaffenbourg) : M. F. *de Papius*.

Souabe et Neubourg pour les territoires situés en deçà du Rhin (Nuremberg) : le Dr F. A. *de Heigl*.

PRÉSIDENTS DES GOUVERNEMENTS DE CERCLE.

Haute-Bavière (Munich) : le baron P. *de Zu-Rhein*, chamb.

Basse-Bavière (Landshut) : M. A. A. *de Schilcher*.

Palatinat (Spire) : M. G. *de Hohe*.

Haut-Palatinat et Ratisbonne (Ratisbonne) : M. *de Gutschneider*.

Haute-Franconie (Bayreuth) : M. *de Koch*.

Franconie centrale (Ansbach) : le baron J. N. *de Pechmann*.

Digitized by Google

Basse-Franconie et Aschaffenbourg (Wurzbourg) : le cons. d'État, cons. de la couronne et chamb. baron F. *de Zu-Rhein.*

Souabe et Neubourg (Augsbourg) : le baron E. *de Lerchenfeld*, chambellan.

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

Archevêché de Munich et Freisingen (Munich) : Mgr G. *de Scherr* (1856).

Archevêché de Bamberg : Mgr M. I. *de Deinlein* (1858).

Evêché d'Augsbourg : Mgr P. *de Dinkel* (1858).

— d'Eichstaedt : Mgr J. G. *d'Oettel* (1846).

— de Passau : Mgr H. *de Hofstaetter* (1839).

— de Ratisbonne : Mgr I. *de Senestrey* (1858).

— de Spire : Mgr N. *de Weis* (1842).

— de Wurzbourg : Mgr G. A. *de Stahl* (1840).

ET CULTE PROTESTANT.

Consistoire supér, protestant (Munich). Présid. : le cons. d'État Dr A. *de Harless* (30 sept. 1852).

DIRECTION CENTRALE DES ARTS, DES SCIENCES. DE L'INSTRUCTION.

Académie des sciences. Président : le baron J. *de Liebig.*

Conservatoire gén. des collections scientifiques de l'État. Directeur : *le même.*

Bibliothèque de la cour et de l'État. Directeur : le professeur Dr C. *Halm.*

Académie des arts. Directeur : M. G. *de Kaulbach.*

Galerie centrale de tableaux. Directeur : M. C. de *Zimmermann.*

Fonderie roy. de caractères à Munich. Insp. : M. F. *de Miller.*

Musée national bavarois. Dir. : le baron C. M. *d'Arétin.*

ARMÉE.

La durée du service est de 6 ans dans l'armée active; l'ancien soldat compte dans la réserve jusqu'à l'âge de 40 ans. Les autres citoyens capables de porter les armes figurent dans la Landwehr (rive droite du Rhin).

Feld-maréchal : le prince *Charles* de Bavière.

Généraux : le général de cav. prince Théodore *de Thurn et Taxis*; le duc *Maximilien*, général de cavalerie; le prince *Luitpold*, grand-maître de l'artillerie; le général de cavalerie baron Léonard *de Hohenhausen.*

Digitized by Google

Aides de camp généraux du roi. Le général de cavalerie baron L. *de Hohenhausen;* le lieut. gén. H. Delphy *de la Roche;* le lieut. gén. L. baron *de Tann;* le major gén. comte L. *de Rechberg et Rothenloewen.*

Inspection générale de l'armée. Inspecteur général : le prince *Charles.* — Inspecteur de la cavalerie : P.-C.-T. *de Thurn et Taxis,* général de cavalerie. — Inspecteur de l'infanterie : le prince *Luitpold* de Bavière, grand-maître de l'artillerie.

Capit. gén. des gardes du corps (*Voy.* Cour).

Quartier-maître gén. : le lieut. gén. A. *van der Mark.*

Commandement du corps de la gendarmerie. Chef : le major général G. *Merkel.*

Commandants généraux.

1er (Munich) : le baron L. *de Tann,* lieutenant général et aide de camp général (juin 1861).

2e (Augsbourg) : le lieut. général M. *de Feder* (janv. 1862).

3e (Nuremberg) : le lieutenant général baron Oscar *de Zoller* (1861).

4e (Wurzbourg) : le lieutenant général chevalier J. *de Hartmann* (fév. 1861).

Commandant du corps d'artillerie : le major général chev. C. *de Brodesser* (mai 1863).

Commandant du corps du génie : le major général H. *de Buz* (mai 1863).

VII. STATISTIQUE.

SUPERFICIE ET POPULATION.

Cercles.	Milles carrés géographiques.	Population fin 1861.
Haute-Bavière	311	779,991
Basse-Bavière	194	575,338
Palatinat	108	608,069
Haut-Palatinat	174	485,895
Haute-Franconie	124	516,743
Franconie centrale	138	545,285
Basse-Franconie	161	601,758
Souabe et Neubie	174	576,758
	1,384	4,689,837

Capitale : Munich; 148,201 hab. (124,722 sans les militaires).

Digitized by Google

Autres villes : Nuremberg, 62,797 hab.; Wurzbourg, 36,119; Bamberg, 23,542; Furth, 19,125; Passau, 13,360; Spire, 12,810; Landau, 12,244; Kaiserslautern, 12,029; Erlangen, 10,896; Augsbourg, 45,389; Ratisbonne, 27,875; Ingolstadt, 19,398; Bayreuth, 18,044.

FINANCES.

Projet de budget annuel pour la 8e période financière (1861-1867).

Recettes (en florins).

Impôt foncier...	4,804,031 fl.	Feuille officielle.	11,597 fl.
Impôt sur les maisons.....	717,076	Télégraphes....	30,000
Impôt sur l'industrie.....	1,222,921	Banque de Nuremberg.....	150,000
Impôt sur le capital.....	536,171	Autres droits régaliens.....	8,656
Impôt sur les revenus.....	232,708	Forêts, etc.....	5,000,000
Impôts supplémentaires.....	1,820,130	Domaines agricoles et industrie.....	305,911
Taxes.....	4,500,000	Redevances.....	4,116,234
Timbre.....	1,210,343	Intérêts des capitaux de l'État..	1,543
Malt.....	6,200,000	Contribut. particulières.....	27,545
Douanes.....	6,350,000	Autres recettes..	271,193
Salines.....	3,130,000	Total.....	46,520,597 fl.
Mines.....	250,000	Retenues annuelles des années précédentes....	200,000
Chemins de fer.	5,003,256		
Postes.....	570,000		
Bateaux à vapeur sur le Danube.	25,149		
Canal de Louis..	26,133	Total général.	46,720,597 fl.

Dépenses.

Dette publique.....	13,556,376	merce et des trav. publics.....	252,846
Liste civile.....	2,995,605	Ministère des financ.	879,712
Conseil d'État.....	74,905	Instruction pub....	1,153,073
Diète.....	75,000	Culte catholique....	1,240,522
Ministère de la maison du roi et des affaires étrangères.	472,712	Culte protest.....	433,623
		Affaires sanitaires..	289,850
Ministère de la justice.....	3,373,192	Bienfaisance.....	218,111
		Sûreté publique....	1,304,504
Ministère de l'intérieur.....	1,650,000	Arts et industrie...	404,657
		Ponts et chaussées.	2,954,887
Ministère des cultes	99,037	Subvent. aux communes.....	195,48
Ministère du com-			

Digitized by Google

Cadastre.....	290,000	Pensions.....	700,000
Monnaie.....	11,328	Entretien des forte-	
Peinture sur verre.	3,000	resses.....	95,200
Subventions accor-		Aumônerie militaire	15,000
dées aux caisses		Agriculture.....	774,003
des cercles en fa-		Pensions de veuves	
veur de l'instruc-		et orphelins.....	716,000
tion primaire.....	503,900	Fonds de réserve..	1,008,274
Armée	9,500,000	Intérêts garantis aux	
Gendarmerie.....	962,800	chemins de fer...	475,000
Bureau topograph..	50,000		
Fonds des Invali-		Total des dépenses..	46,720,597
des, etc.....	92,000		

Dette à la fin du mois de mai 1862 :

Dette ancienne.....	90,604,928 fl.
Nouvelle dette (y compris l'emprunt militaire de 1855).....	45,688,447
Dette des chemins de fer.....	104,735,559
Rachat des redevances foncières.....	101.874,580
Total.....	342,903,514 fl.

CULTES.

Catholique. 3 archevêques, 5 évêques (*Voy. ante*), 2,756 paroisses, 6,000 prêtres, 56 couvents de religieux (1,000), 76 de religieuses (2,600).

Protestant. 1 consistoire supér. à Munich, 2 consistoires (Auspach, Bayreuth), 37 décanats, 1,036 paroisses. Le consistoire de Spire (indépendant du consistoire supér.) compte 14 inspections, en tout 1,230 pasteurs.

Israélite. 76 synagogues.

ARMÉE.

Infanterie.	16 régiments de 3 bataillons chaque.....	70,528 h.
—	6 bataillons de chasseurs de 980 hommes	5,808
—	3 compagnies sanitaires de 291 hommes	873
—	Réserve, y compris les comp. sanitaires	74,539
Cavalerie.	8 régiments.....	10,280
—	Réserve	12,289
Artillerie.	3 régiments de 12 batteries.....	8,031
—	Train des équipages	3,276
—	1 régiment d'artillerie à cheval (4 batt.)	1,131
—	1 compagnie d'ouvriers.....	284
—	Réserve.....	13,521
Génie.	1 régiment de 8 compagnies.....	1,823
—	Réserve.....	1,253
—	2 compagnies de garnison.....	1,280

Digitized by Google

Ensemble : infanterie, 151,748 hommes; cavalerie, 22,569 h.; artillerie (sans le train), 22,967 (136 bouches à feu); génie (sans les comp. de garnison), 3,076 hommes.
A ajouter : Landwehr active, infanterie, 54,000 h.; cavalerie, 2,500.

BANQUE.

Banque royale de Bavière (ancienne banque de la cour).
Le capital se compose des sommes engagées par l'État et des cautionnements fournis par les employés de la banque. Le produit net est partagé par moitié entre l'État et les employés, l'autre moitié est versée au fonds de réserve. Ses comptes ne sont pas publiés. Elle reçoit des dépôts d'argent à 2 ou 3 pour 100 d'intérêt.

CHEMINS DE FER EN 1862.

CHEMINS EXPLOITÉS par les COMPAGNIES.	LONGUEUR en kilom.	RECETTE totale en francs.	RECETTE kilomét. en francs.	CAPITAL employé.
Est Bavarois.....	452	7,311,859	16,505	94,950,326
Louis du Palatinat.....	145	4,457,248	30,953	37,838,395
Maximilien du Palatinat..	47	888,992	18,915	9,662,575
Nuremberg-Fürth.....	6	217,751	36,292	»
Totaux des chemins de fer exploités par les comp..	650	12,875,850	102,665	142,451,296
Totaux des chemins de fer exploités par l'État[1].	1,272	26,750,651	22,613	264,459,670

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Universités, 3, Munich, Wurzbourg, Erlangen (protest.).
Lycées (égaux aux facultés), 10.
Gymnases, 28. *Écoles latines* (colléges ou classes inférieures des gymnases), 96.
Écoles normales pour instituteurs, 10.
Écoles primaires (dites écoles allemandes), 7,126 avec 8,700 instituteurs et 320 institutrices et environ 950,000 élèves des deux sexes, non compris les pensionnats, etc. L'instruction primaire est obligatoire.

1. Y compris les embranchements d'Ansbach, de Newenmarkt et de Starnberg, dont la longueur ensemble est de 68 kil.

Digitized by Google

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. (Or.) Ducat valant 5 florins 24 kreutzers, ou 2 thalers. 25 gr. — (Argent.) Florin (Gulden) de 60 kreutzers valant 2 fr. $14^2/_7$ c. (On compte habituellement 2 fr. 10 c.) — 105 kreutzers ($1^2/_4$ fl.) = 1 thaler. (Ne pas confondre ce florin, dit *du Rhin*, avec celui de l'Autriche. *Voy.* plus haut.)

Mesures de longueur. Pied = 12 p. = 144 l. (pour les arpenteurs 10 p. et 100 l.); il équivaut à 292 millim. — Klafter (toise) = 6 pieds. — Ruthe (Perche) = 10 pieds. — Aune (Elle) = $0^m,833$.

Mesures de superficie. Perche carrée = $8^m,518$ carrés. — L'arpent (Tagwerk, Morgen, Juchert) de 400 perches carrées = $37^{ares},07$.

Mesures de solidité. Klafter $6 \times 6 \times 3^1/_2 = 126$ pieds cubes ou $3^{st},13$.

Mesures de capacité. (Matières sèches). Metzen (de 2 viertels, 8 maassls, 32 dreissigers) = $37^{lit},06$. Le schaff, schäffel ou scheffel, à 6 metzens, donc $222^{lit},36$. (Pour l'avoine, le schaff est compté à 7 metzens.) — Le muth = 4 schaffs. — (Liquides.) Maass $1^{lit},07$. — Pour la bière, l'eimer (Visir-Eimer) — 24 maass ou $68^{lit},42$. — L'eimer (ou Schenk-Eimer) de vin n'a que 60 maass ($64^{lit},14$) de 4 quartels.

Poids. Livre (de 32 loths à 4 quentchens.) = 560 gram. — Le quintal = 100 l. — Le marc employé pour les métaux précieux = 234 gram., subdivisé comme en Prusse (*voy.* Prusse). — Livre médicinale, dite de Nuremberg = 360 gram., divisée comme en Prusse. La livre des douanes (zollpfund) = 500 grammes.

Dans la Bavière rhénane, le pied = $^1/_3$ de mètre. — L'aune = $1^m,20$. — Le klafter = $3^m,58$ cubes. — L'hectolitre = 8 simmers. — La livre = 500 grammes. — Le quintal = 100 kilogrammes.

Digitized by Google

BELGIQUE.

DRAPEAU.

Tricolore vertical, noir, jaune et rouge.

I. HISTORIQUE.

La Belgique, peuplée par des Gaulois de race cimbrique, conquise par les Romains et par les Francs, s'organisa en communes au moyen âge, sous la suzeraineté des ducs de Bourgogne; elle passa ensuite sous la domination de l'Espagne, qui la conserva malgré l'insurrection des Pays-Bas, et qui la céda, en 1714, à l'Autriche, par le traité de Rastadt. Elle se souleva en 1789, fut réunie à la France en 1795 et à la Hollande en 1814, avec laquelle elle forma le royaume des Pays-Bas. Le 25 août 1830, une insurrection éclata dans Bruxelles. Un congrès national proclama l'indépendance de la Belgique, la déchéance du roi des Pays-Bas et proclama la Constitution qui est analysée plus loin.

Les plénipotentiaires des cinq grandes puissances s'étant réunis à Londres pour statuer sur les affaires de Belgique confirmèrent sa déclaration d'indépendance; cependant le roi de Hollande envahissait la Belgique. Louis-Philippe, roi des Français, qui avait refusé pour l'un de ses fils la couronne du nouveau royaume, intervint par les armes : la prise d'Anvers (1832) mit fin à la résistance de la Hollande, et la conférence de Londres obtint l'adhésion des Belges et du roi de Hollande au traité des vingt-quatre articles qui constituait la Belgique en monarchie indépendante. La couronne fut donnée au duc de Saxe-Cobourg, Léopold I^{er}, qui épousa une fille de Louis-Philippe. Le nouveau royaume se composa des anciens Pays-Bas autrichiens : une portion de la Flandre orientale et de la Flandre occidentale, l'évêché de Liége, les comtés de

Digitized by Google

Hainaut et de Namur, une portion des duchés de Brabant, de Bouillon, de Limbourg et de Luxembourg.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte : le roi est luthérien, les princes sont catholiques.)

OBSERVATION. Les princes et princesses de la famille royale ont droit au titre de *duc* et *duchesse de Saxe*.

Léopold Ier Georges-Chrétien-Frédéric, roi des Belges, né le 16 déc. 1790; élu roi des Belges par le congrès national de Belgique le 4 juin 1831, monte sur le trône le 21 juillet 1831. Il a épousé : 1° le 2 mai 1816 **Charlotte**-Augusta, fille du roi George IV, de Grande-Bretagne et d'Irlande, veuf le 6 déc. 1817; 2° le 9 août 1832 **Louise**-Marie-Thérèse-Charlotte-Isabelle, née le 3 avril 1812, fille de Louis-Philippe Ier, roi des Français; veuf le 11 oct. 1850.

Enfants du 2me mariage : 1. **Léopold**-Louis-Philippe-Marie-Victor, prince royal, duc de Brabant, né le 9 avril 1835, a épousé le 22 août 1853 **Marie**-Henriette-Anna, née le 23 août 1836, fille de feu l'archiduc **Joseph**-Antoine-Jean d'Autriche, palatin de Hongrie.

Enfants : 1. **Louise**-Marie-Amélie, née le 18 février 1858.

2. **Léopold-Ferdinand**-Élie-Victor-Albert-Marie, comte de Hainaut, né le 12 juin 1859.

3. **Stéphanie**-Clotilde-Louise-Herminie-Marie-Charlotte, née le 21 mai 1864.

2. **Philippe**-Eugène-Ferdinand-Marie-Clément-Baudoin-Léopold-Georges, comte de Flandre, né le 24 mars 1837.

3. Marie-**Charlotte**-Amélie-Auguste-Victoire-Clémentine-Léopoldine, née le 7 juin 1840; mariée le 27 juill. 1857 à **Ferdinand**-Maximilien-Joseph, empereur du Mexique. (*Voy.* Mexique.)

(Frère, etc.; du roi. *Voy.* Saxe-Cobourg-Gotha.)

III. COUR.

Grandes charges de la cour.

Grand-maréchal de la cour : le comte Th. *van der Straten Ponthoz*.

Digitized by Google

Adjudant du palais : le baron L. *Prisse*, officier d'ordonnance du roi.

Cabinet : M. J. *van Praet*, ministre de la maison du roi; M. J. *Devaux*, secr. de lég. de 1re cl., secrétaire du roi.

Liste civile : le vicomte É. *de Conway*, intendant de la liste civile.

Département du grand écuyer. Chef : le général major comte *d'Hanins de Moerkerke*.

Maison militaire du roi. Aide de camp gén. : le lieut. gén. (en retr.) H.-F.-P. *de Liem*.

Aides de camp : le lieut.-gén. (en retr.) L.-M. *Brialmont*; le lieut.-gén. (en retr.) P.-L. *Du Pont*, lieut.-gén., inspect.-gén. de l'artillerie; le lieut.-gén. baron *Chazal*, ministre de la guerre; le lieut-gén. (en retr.) E. *Delannoy*; le lieut.-gén. B. *Renard*, command. de la 2e division territoriale; le lieut.-gén. C.-A. *Lahure*, inspect.-gén. de la gendarmerie et command. de la 1re division de cavalerie; le major-gén. (hon., en retr.) C.-G. *Bormann*; le lieut.-gén. (en retraite) *Leboutte*, aide de camp hon.; le gén. major *d'Hanins de Moerkerke*.

En outre, dix officiers d'ordonnance.

Maison du duc et de la duchesse de Brabant.

Grand-maître : le comte G. *de Lannoy*.

Grande-maîtresse : la duchesse *d'Ursel*.

Dames du palais : la comtesse E. *d'Hemricourt de Grunne*, la baronne F. *de Marches*, la comtesse M. *d'Yve*, la comtesse H. *d'Hanins de Moerkerke*.

Maison militaire du duc de Brabant.

Adjudant général. Chef : le lieut. gén. (en retr.) H.-F.-P. *de Liem*.

Aides de camp : le baron A.-C.-A.-L. *Goethals*, major-gén.; le lieut.-col. *Goffinet*; le général major E.-J. *Frison*; le lieut.-gén.-major A. J. *Soudain de Niederwerth* — (1 officier d'ordonnance.)

Aide de camp *du comte de Flandre :* le major T.-A.-S. *Burnell*. — (2 officiers d'ordonnance.)

DÉCORATION.

Ordre de Léopold (civil et militaire), fondé par Léopold Ier, le 11 juillet 1832.

Digitized by Google

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le baron C. *de Hügel*, E. e. et M. pl.; le baron C. *de Bruck*, secr.

BADE : le baron *de Schweiser*, E. e. et M. pl. à Paris; le baron *d'Althaus*, secr.

BAVIÈRE : le chamb. et cons. de lég.. le comte M. de *Marogna*, MR. (aussi à la Haye); le F. *Fugger-Kirchberg-Weissenhorn*, secr.

BRÉSIL : M. J. T. *do Amaral*, MR.; le chev. *de Sousa Lisboa*, secr.; M. A. D. V. *Berquo*, attaché.

CHILI : M. M. *Carvallo*, E. e. et M. pl.; M. W. *Carvallo*, secr. de lég.

DANEMARK : le grand-veneur P. F., baron *de Bille-Brahe*, MR. (aussi à la Haye).

ESPAGNE : le marquis de San-Carlos, E. e. et M. pl.; M. *Lapazaran Olazabal*, 1er secr.; MM. *Pizarro*, *Estefani*, *Delavar*, att.

ÉTATS-ROMAINS : Mgr Miecislas *Ledôchowski*, archevêque de Thèbes, nonce apost.; l'abbé E. *Colognesi*, auditeur.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. H. S. *Sanford*, M. pl.; M. Aaron *Goodrich*, secr.

FRANCE : le comte *de Comminges-Guitaud*, E. e. et M. pl.; le vicomte *Treilhard*, 1er secr.; le baron *de la Tour du Pin*, 2e secr.; le comte *Costa de Beauregard*, M. *le Peletier d'Aunay*, attachés; M. *Verneuil*, chanc.

GRANDE-BRETAGNE : lord *Howard de Walden et Seaford*, E. e. et M. pl.; M. H. P. T. *Barron*, 1er secr.; M. *Percy Pfrench*, 2e secr.; hon. E. J. *Monson*, 3e secr.

HANOVRE : le baron B. *de Hodenberg*, cons. de lég., MR. à la Haye.

HESSE GRAND-DUCALE : le baron *de Wambolt*, E. e. et M. pl. à Paris.

ITALIE : le comte A. *Lupi de Montalto*, E. e. et M. pl. le comte L. *Rati Opizzoni*, secr.; le chevalier C. A. *Gerbaix de Sonnaz*, attaché.

MEXIQUE : M. *Arrangoiz*, E. e. et M. pl.; M. *Negrete*, att.

PAYS-BAS : le baron M. L. *Gericke de Herwynen*, E. e. et

Digitized by Google

M. pl.; M. *van Oldenbarneveld*, M. *Witte Tulling*, attachés.

PÉROU : le Dr M. *Yrigoyen*, ch. d'aff.; M. *Cuculon*, secr.; M. *de la Riva Aguero*, att.; M. Diez *Canseco*, chanc.

PORTUGAL : le vicomte *de Seisal*, E. e. et M. pl. à la Haye; le vicomte *de Païva*, att.

PRUSSE : le prince *Henri VII de Reuss*, E. e. et M. pl.; le cons. de légat. prince G. *de Croy-Dulmen*, secrét.; M. *Ebert*, chancelier.

RUSSIE : le major général et aide de camp général prince *Orloff*, E. e. et M. pl.; l'assess. de collége et gentilh. de la chambre Paul, prince P. *Galitzin*, secrét.; le cons. de cour D. *Kalochine*, 2e secrét.; le prince *Metscherski*, attaché.

SAXE ROYALE : le baron *de Fabrice*, E. e. et M. pl.

SUÈDE et NORVÉGE : le chamb. A. *de Mansbach*, MR.

TURQUIE : *Musurus*-bey, ambass. à Londres; M. *Khalil*-effendi, 1er secrét.; M. F. *Glavany*, secrét.; M. E. *Musurus*, 2e secrét.; M. P. *Musurus*, att.

II. CORPS CONSULAIRE.

ANHALT. Anvers : M. J. *van den Wouwer d'Hanis*, C.

AUTRICHE. Anvers : M. T. *Kreglinger*, C.; Gand : M. C. *Verhaeghe*, C.

BADE. Anvers : M. L. *Weber de Treuenfels*, C.; Ostende : M. A. E. *van Iseghem-Duclos*, C.

BAVIÈRE. Anvers : M. C. *Coomans*, C.

BOLIVIE. Anvers : M. Denis *Haine*, C. gén.

BRÉSIL. Bruxelles : M. M. A. *Moreira*, C. gén.; Liége : M. J. *Nagelmackers*, C.

BRUNSWICK. Anvers : M. E. *Bruynseraede*, C.; Ostende : M. A. E. *Iseghem-Duclos*, C.

CHILI. Anvers : M. V. *Lynen*, C.; Bruxelles : M. H. *Schmidt*, C.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Bruxelles : M. C. *de Mot* père, C. gén.; J. A. *de Mot*, C.; Anvers : M. A. *van den Eyndt*, C.

COSTA-RICA. Anvers : M. L. *de Terwangne* C. gén.; Bruxelles : M. J. M. A. *Gillon*, C.

DANEMARK. Anvers : M. G. *Nottebohm*, C. gén.; Gand : M. D. J. *Lévison*, C.; Liége : M. V. *van der Straten*, C.; Ostende : M. A. E. *van Iseghem-Duclos*, C.

Digitized by Google

ÉQUATEUR. Bruxelles : M. E. *Deville*, C.; Anvers : M. É. *Lysen*, C.
ESPAGNE. Anvers : M. J. *Rey*, C.
ÉTATS-ROMAINS. Anvers : M. M. *Kramp*, C. gén.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Anvers : M. A. W. *Crawford*, C.; Bruxelles : M. G. *Sauer*, C.; Gand : M. M. J. *Levison*, C.: Liége : M. G. *van Campen*, C.; Verviers : M. A. G. *Brigham*, C.
FRANCE. Anvers : M. *de Ségur-Dupeyron*, C. gén.; Mons : M. *Rouzé*, C. hon.; Ostende : M. *Hennequin*, C.
FRANCFORT. Anvers : M. G. *Born*, C.; Bruxelles, M. E. *Parmentier*, C.; Ostende : M. A. *van Iseghem-Duclos*, C.
GRANDE-BRETAGNE. Anvers : M. E. A. *Grattan*, C.; Ostende : M. E. T. *Curry*, C.
GRÈCE. Anvers : M. *van den Berg-Elsen*, C.; Bruxelles : M. S. *Lambert*, C. gén.
GUATÉMALA. Anvers : M. J. *Cateaux*, C.; Bruxelles : M. L. A. G. *Veydt*, C. gén.
HAÏTI. Anvers : M. M. *Kramp*, C.
HANOVRE. Anvers : M. W. A. *Ellerman*, C. gén.; Gand, M. G. W. *Drory*, C.; Ostende : M. A. E. *van Iseghem-Duclos*, C.
HESSE GRAND-DUCALE. Anvers : M. J. A. *Heim*, C.; Bruxelles : M. S. *Lambert*, C.; Ostende : M. A. E. *van Iseghem-Duclos*, C.
HESSE ÉLECTORALE. Anvers : M. F. *van der Wouwer d'Hanis*, C.
ITALIE. Anvers : M. C. A. *Verhoustracten*, C.; Bruxelles : M. J. *Errera*, C.; Liége : M. A. *de Loueux*, C.
LIBÉRIA. Anvers : M. P. *Schwind*, C.
MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. Anvers : M. W. A. *Ellerman*, C.; Bruxelles : M. *Talobs-Varlez*, C.; Gand : M. *Vandoo de Serset*, C.; Ostende : M. A. E. *van Iseghem-Duclos*, C.
MECKLEMBOURG-STRÉLITZ. Anvers : M. A. *Delaters*, C.
MEXIQUE. Anvers : M. E. *Fuch*, C.
NASSAU. Anvers : M. E. *Fester*, C.
NICARAGUA. Bruxelles : M. J. *de Gotta*, C. gén.
NOUVELLE-GRENADE. Anvers : M. L. *David*, C.; Bruxelles : M. J. *Linden*, C.
OLDENBOURG. Anvers : M. J. *Fuchs*, C. gén.
PAYS-BAS. Anvers : M. R.-C. *Cankrien*, C. gén.; Bruxelles :

Digitized by Google

M. J. *Kint Van der Kun*, C.; Gand : M. A. *Grenier*, C.; Liége : M. C. A. C. *de Rossius-Orban*, C.; Ostende : M. J. J. A. *van Iseghem*, C.

PÉROU. Anvers : M. F. *d'Hanis*, C.

PERSE. Anvers : M. L. *Verken*, C.; Bruxelles : M. J. V. *van Hoegaerden*, C. gén.

PORTUGAL. Anvers : le baron P. J. *de Terwangne*, C. gén.; Bruxelles : M. J. *Matthieu*, C.; Liége : M. L. *d'Andrimont de Moffarts*, C.

PRUSSE. Anvers : M. O. *Günther*, C.; Bruxelles : M. W. E. *Neuhaus*, C.; Gand : M. J. *Pauli*, C.; Ostende : M. G. A. *Bach*, C.

REUSS, ligne cadette. Anvers : M. J. *van Stratum*, C.

RUSSIE. Anvers : M. E. *Agie*, C.; Gand : M. A. *Verhaeghen*, C.; Ostende : M. J. *Brasseur*, C.

SAN-SALVADOR. Anvers : M. D. *Haine*, C.; Bruxelles : M. C. O. *Waller*, C. gén.

SAXE ROYALE. Anvers : M. *van den Wouwer d'Hanis*, C.; Bruxelles : M. E. H. *Brugmann*, C. gén.

SAXE-ALTENBOURG. Bruxelles : M. J. *Matthieu*, C. gén.

SAXE-COBOURG-GOTHA. Anvers : M. E. A. *Kums*, C.; Bruxelles : M. *Claessens-Moris*, C. gén.; Gand : M. J. *Verhaeghe*, C.; Ostende : M. C. *van Iseghem*, VC.

SAXE-MEININGEN. Anvers : M. J. *van Stratum*, C.

SAXE-WEIMAR. Anvers : M. A. L. *Stein*, C.; Bruxelles : M. C. *Rahlenbeck*, C.

SUÈDE et NORVÉGE. Anvers : M. O. L. *Berg*, C.; Bruxelles : M. G. *Brugmann*, C.

SUISSE. Anvers : M. M. *Tschander*, C.; Bruxelles : M. J. *Borel*, C.

TURQUIE. Anvers : M. P. J. *Posno*, C. gén.; Bruxelles : M. G. *Couteaux*, C.; Liége : M. A. *Dupont*, C.

URUGUAY. Anvers et Bruxelles : M. C. *Ronstorff*, C. gén.

VÉNÉZUELA. Anvers : M. J. D. *Winkelmann*, C.; Bruxelles : M. J. A. *Hauman*, C.

WURTEMBERG. Anvers : M. L. *Haug*, C.; Bruxelles : M. A. *Waechter*, C.

V. CONSTITUTION.

La constitution du 7 février 1831 proclame l'égalité des

Digitized by Google

citoyens belges devant la loi, la liberté des cultes et de leur exercice, la liberté de la presse, de la parole, de l'enseignement, de l'association, le droit de réunion, l'institution du jury, la souveraineté du peuple.

Le pouvoir législatif est délégué au roi et au congrès, assemblée divisée en deux Chambres, toutes deux élues directement, le Sénat et la Chambre des représentants. Le Sénat, composé de 58 membres, se renouvelle tous les quatre ans par moitié, la Chambre aussi par moitié tous les deux ans. Celle-ci est actuellement de 116 membres, à raison d'un député pour 40,000 habitants. L'initiative appartient aux trois pouvoirs législatifs, la sanction au roi.

Le pouvoir exécutif est confié au roi, qui l'exerce par des ministres responsables. Le roi a, en outre, le droit de faire la guerre et la paix, mais nulle cession, échange, adjonction de territoire ne peut avoir lieu qu'en vertu d'une loi.

Les électeurs nomment, outre les sénateurs et les représentants, les conseillers de leur province et de leur commune. L'organisation provinciale et communale est régie par les lois du 30 mars et du 30 avril 1836. Le bourgmestre, les échevins, le conseil communal administrent la commune; le gouverneur, le conseil provincial, la députation permanente de ce conseil administrent la province. Le commissaire d'arrondissement, assisté du collége des bourgmestres et des échevins, sert d'intermédiaire entre les autorités provinciales et les groupes de communes.

Pour être électeur, il faut être citoyen belge, âgé de 25 ans et payer 42 fr. 32 c. de contributions directes.

Pour être éligible à la Chambre des représentants, il faut être Belge de naissance ou avoir obtenu la grande naturalisation, jouir des droits civils et politiques, être âgé de 25 ans, être domicilié en Belgique. Pour être éligible au Sénat, il faut réunir ces conditions et payer en Belgique mille florins d'impôt foncier. Il y a incompatibilité entre le mandat législatif et les fonctions salariées autres que celles de ministre.

Digitized by Google

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

CONSEIL DES MINISTRES.

Ministres des affaires étrangères : M. C. *Rogier* (26 oct. 1861).
— de la justice : M. V. *Tesch* (9 nov. 1857).
— des finances : M. H. J. W. *Frère-Orban* (26 oct. 1861).
— des travaux publics : M. J. E. *van der Stichelen* (14 janv. 1859).
— de la guerre : le lieut.-général baron *Chazal* (6 avril 1859).
— de l'intérieur : M. A. *van den Peereboom* (26 oct 1861).

MINISTRES D'ÉTAT.

(Les ministres d'État n'ont pas, en cette qualité, entrée au conseil).

Le comte B. T. *de Theux de Meylandt* (12 nov. 1831). — Le lieut.-général comte *de Goblet d'Alviella* (12 sept. 1832). — Le baron J. B. *Nothomb*, E. e. et M. pl. à Berlin (19 juin 1845). — Le baron E. D. M. J. *d'Huart* (30 juill. 1845). — M. E. J. *Mercier* (12 août 1845). — M. C. *Liedts* (12 août 1847). — M. H. G. J. M. *de Brouckere* (12 oct. 1849). — M. A. *Dechamps* (6 juin 1856). — Le baron J. J. *d'Anethan* (6 juin 1856). — Le comte C. A. J. *Lehon* (6 juin 1856). — M. J. J. L. *Lebeau* (12 nov. 1857). — M. H. J. W. *Frère-Orban* (3 juin 1861). — Le baron A. *de Vrière* (4 nov. 1861). — Le prince E. L. *de Ligne* (13 mai 1863). — M. S. *van de Weyer*, E. e. et M. pl. à Londres (13 mai 1863). — M. C. *d'Offschmidt* (6 juin 1863).

Secrétaires généraux des ministères.

Affaires étrangères : le baron F. A. *Lambermont.*
Intérieur : M E. *Stevens.*
Justice : M. J. *Putzeys.*
Finances : M. J. H. *Quoilin.*
Travaux publics : M. E. *Bidaut.*
Administration des ponts, chaussées et mines (au ministère des travaux publics). Directeur-général : M. J. F. *Noel.*
Administration des chemins de fer, postes et télégraphes. Directeur-général : M. C. A. *Fassiaux.*

Digitized by Google

Statistique générale du royaume (au ministère de l'intérieur). Chef de division : M. X. *Heuschling*.

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

Malines : S. Ém. le cardinal Engelbert *Steerkx*, archev. (1832).
Bruges : Mgr ....
Gand : Mgr . . . . , évêque.
Liége : Mgr. T.-A.-J. *de Montpellier*, évêque (1852).
Namur : Mgr. N.-J. *Dehesselle*, évêque (1836).
Tournay : Mgr. G.-J. *Labis*, évêque (1835).

COURS DE JUSTICE.

Cour de cassation.

Premier président : le baron E.-C. *de Gerlache* (1832).
Président de chambre : le comte E. *de Sauvage* (1832).
Procureur général : M. M.-N.-J. *le Clercq* (1836).
Avocats généraux : MM. C.-J.-B.-F. *Faider*; P.-A.-F. *Cloquette*.

Cour d'appel.

De Bruxelles : M. F.-J.-G. *de Page* (août 1842), 1er président.
De Gand : M. H.-M. *van Innis* (oct. 1858), 1er président.
De Liége : M. F.-C.-J. *Grandgagnage* (juillet 1862), 1er président.

Cour des comptes.

Président : M. T.-G.-A. *Fallon*.

Cour supréme militaire.

Président : M. T. *van Mons*.
Auditeur général : M. F.-N.-J. *Houyet*.

GOUVERNEURS DES PROVINCES.

Anvers : le chev. E. *Pyke* (5 avril 1862).
Brabant : M. F. *Dubois-Thorn* (9 nov. 1862).
Flandre occident. : M. B. *Vrambout* (25 déc. 1859).
Flandre orient. : M. E. *de Jaegher* (1er sept. 1848).
Hainaut : M. L. *Troye* (13 avril 1849).
Liége : C. J. *de Luesemans* (30 sept. 1863).
Limbourg : le comte *de T'Serclaes de Wommersom* (24 juin 1857).
Luxembourg : M. C. *van Damme* (9 nov. 1862).
Namur : le comte L. *de Baillet* (10 mars 1853).

Digitized by Google

COMMANDANTS MILITAIRES DES DIVISIONS TERRITORIALES.

1re division (Gand) : M. *van der Linden*, lieut. général.
2e division (Mons) : M. *Renard*, lieut. général.
3e division (Liége) : M. *Fleury-Duray*, lieut. général.
4e division (Bruxelles) : M. *van Casteel*, lieut. général.

VII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION (31 déc. 1863).

PROVINCES.	Hectares.	Habitants.
Anvers	283,176	471,908
Brabant	328,296	840,851
Flandre occidentale	323,473	652,372
Flandre orientale	299,996	816,232
Hainaut	372,180	845,961
Liége	289,390	554,739
Limbourg	241,238	199,242
Luxembourg	441,765	206,291
Namur	366,025	306,975
	2,945,539	4,894,071

Capitale : au 31 décembre 1863, Bruxelles avait 185,892 habitants, et, avec les 8 communes adjacentes, 300,341 habitants.

Autres villes : Gand, 122,900 hab; Anvers, 120,444; Liége, 101,710; Bruges, 50,981; Malines, 34,974; Louvain, 32,730; Tournay, 31,414; Verviers, 29,799; Mons, 27,173; Namur, 26,204; Saint-Nicolas, 23,922; Courtrai, 23,497 hab.

VIII. FINANCES.

I. — BUDGET DE L'ÉTAT POUR 1864.

Recettes. — (Voies et moyens.)

1. — Impôts, additionnels compris. — Foncier.	18,886,290 fr.
Personnel	10,760,000
Patentes	4,070,000
Débit des boissons alcooliques	1,250,000
— des tabacs	210,000
Redevances sur les mines	400,000

Digitized by Google

Douanes [1]	13,515,000
Accises : sel	5,400,000
— vins étrangers [2]	2,100,000
— eaux-de-vie étrangères [2]	85,000
— — indigènes [2]	6,055 000
— bières et vinaigres [2]	8,580,800
— sucres de canne et de betterave [2]	3,900,000
— glucoses, etc	20,000
Garantie d'or et d'argent	250,000
Droits de magasin des entrepôts, etc	225,000
Enregistrement	14,000,000
Greffe	275,000
Hypothèques	2,500,000
Droits de succession et de mutation par décès	9,050,000
Droit de mutation en ligne directe	1,600,000
Droit dû par les époux survivants	150,000
Timbre	3,650,000
Naturalisations	5,000
Amendes en matière d'impôts	150,000
— de condamnation	140,000
Total des impôts	107,226,290 fr.
2. — Péages. — Routes de l'État	1,550.000 fr.
Rivières et canaux	2,850,000
Bateaux à vapeur entre Ostende et Douvres	225,000
Postes [3]	3,160,000
Total des péages	7,785,000 fr.
3. — Capitaux et revenus. — Chemins de fer	31,750,000 fr.
Télégraphes électriques	600,000
Domaines (valeurs capitales), forêts, dépendances des chemins de fer, établissements et services régis par l'État, produits divers, revenus des domaines	3,650,000
Abonnements au *Moniteur*, etc., perçus par l'administration des postes	24,000
Produits divers des prisons, fonds des cautionnements, actes des commissariats maritimes, droit de chancellerie, de pilotage	

1. Déduction faite des 3/4 du produit probable sur les cafés, soit 1,900,000 fr., affectés au fonds communal, créé par suite de la suppression des octrois.

2. Déduction faite des 35 pour 100 du produit probable, affectés au fonds communal.

3. Déduction faite des 41 1/2 pour 100 du produit probable, soit 2,190,000 fr., attribués au fonds communal.

Digitized by Google

et de fanal, fabrication de monnaie de cuivre et de nickel	4,330,000
Chemin de fer rhénan. — Dividendes	232,500
Part dans les bénéfices de la Banque nationale	350,000
Total des capitaux et revenus	40,936,500 fr.
4. — Remboursements	1,735,000
Total du budget	157,682,790 fr.
Fonds spécial. — Produits des ventes de biens domaniaux	100,000
Total général des recettes en 1864	157,782,790 fr.
Total général en 1863	156,046,790

Dépenses.

Dotations. —	Liste civile	2,751,322 fr.
—	Dotation du prince royal	500,000
—	— du comte de Flandre.	150,000
—	Sénat	50,000
—	Chambre des représentants	602,287
—	Cour des comptes	184,370
	Total des dotations	4,237,980
Justice		14,747,568 fr. »
Affaires étrangères		3,237,622 50
Intérieur		11,347,994 26
Travaux publics		26.295,221 [1] »
Finances		13,823,900 »
Guerre		34,952,100 »
Non-valeurs et remboursements		975,200 »
Dette. Capital nominal au 1er mai 1862		641,000,000 »

II. — FINANCES PROVINCIALES.

Budget de recettes en 1865.

Anvers	516,173 fr.	Report	8,839,108 fr.
Brabant	4,372,959 [2]	Liége	962,704
Flandre occidentale	1,811,986	Limbourg	185,104
Flandre orientale	818,514	Luxembourg	405,196
Hainaut	1,319.476	Namur	497,975 [3]
A reporter	8,839,108 fr.	Total	10,890,087 fr.

1. Les circonstances détermineront sans doute l'augmentation de ce chiffre, pendant le cours des prochaines discussions parlementaires, pour arriver au prompt achèvement des divers travaux d'utilité publique.

2. Plus 133,300 fr. de recettes pour ordre.

3. Plus 32,051 fr. de recettes pour ordre.

Digitized by Google

ARMÉE.

D'après une loi du 8 juin 1853, l'armée doit être portée pour le cas de guerre à 100,000 hommes; elle se compose comme suit :

Infanterie. 16 régiments, savoir :

		Bataillons de guerre.	Compagnies.	Bataillons de réserve.	Compagnies.
1 régiment	de carabiniers.	4	24	2	8
2 —	de chasseurs..	6	36	4	16
1 —	de grenadiers .	3	18	2	8
12 —	de ligne.....	36	216	24	96
16 —		49	294	32	128

Cavalerie. 7 régiments :	Escadrons de guerre.	Escadrons de dépôt.
2 régiments de chasseurs.....	10	2
4 — de lanciers.....	20	4
1 — de guides.....	6	1
7 —	36	7

1 école de cavalerie forte de 2 escadrons.

Gendarmerie. 9 compagnies.

Artillerie. 4 régiments :	Batteries à cheval.	Batteries montées.	Batteries de siége.
1 régiment (1 batterie de dépôt).	4	6	6
3 — (chac. 1 batt. de dépôt).	»	15	18

La force de l'artillerie se décompose ainsi :

Batteries à cheval.....	864	8,124 hommes et 3,933 chevaux avec 152 bouches à feu.
— montées.....	3,180	
— de siége.....	4,080	

En outre font partie de l'artillerie :

4 compagnies du train à 143 h.	572	hommes.	1,029 hommes.
1 — de pontonniers..	195	—	
1 — d'ouvriers d'artillerie.....	132	—	
1 — d'ouvriers armuriers.....	130	—	

Génie : 1 régiment (1,829 hommes), 2 bataillons à 5 compagnies et 1 dépôt.

Force totale de l'armée.

	Hommes.	Chevaux.
Infanterie.....	75,087	»
Cavalerie et gendarmerie....	8,589	7,368
Artillerie (4 rég., pontonniers et ouvriers).....	9,406	3,949 avec 152 pièces.
Train.....	572	873
Génie.....	1,829	»
Total.....	95,483	12,190

Digitized by Google

COMMERCE PENDANT LES ANNÉES 1856 A 1862.
(Valeurs actuelles exprimées en millions de francs.)
Commerce général et spécial.

ANNÉES.	IMPORTATION.		EXPORTATION.	
	Commerce général.	Mises en consommation.	Commerce spécial.	Denrées et marchandises.
1856.....	927.4	435.5	863.5	369.8
1857.....	927.2	434.8	892.0	414.3
1858.....	800.9	440.2	743.2	381.2
1859.....	888.9	451.1	853.4	413.3
1860.....	923.8	516.7	879.6	470.3
1861.....	964.9	556.8	845.8	453.6
1862.....	1027.9	588.8	939.9	502.1

Mouvement de la navigation.

Les transports maritimes ont eu lieu par 3,629 navires à l'entrée et par 3,644 à la sortie, ensemble 7,273 arrivages et départs, y compris le mouvement de la navigation à vapeur. Les 3,629 navires entrés jaugeaient ensemble 694,800 tonneaux, dont 647,234 occupés par des marchandises. Le tonnage des 3,644 navires sortis était de 696,773 tonneaux, dont 1,971 avec un chargement de 376,964 tonneaux. Dans les 3,629 navires entrés, 1,266, soit 33.8 pour 100 étaient des bâtiments à vapeur ; le nombre des vapeurs sortis est de 1,231, soit 33,8 pour 100 du total des navires.

Effectif de la marine marchande.

ANNÉES.	VOILES.	VAPEURS.	ENSEMBLE.	TONNAGE.
1837.....	151	4	155	23,097
1842.....	145	7	152	27,864
1847.....	140	3	143	27,176
1852.....	155	5	160	35,012
1857.....	142	5	147	42,447
1859.....	131	4	135	37,191
1860.....	108	8	116	33,111
1861.....	104	8	111	31,736
1862.....	96	7	103	28,947

* De ces 103 navires, le port d'Anvers en possédait 57 (tonnage 19,633), et le port d'Ostende 31 (tonnage 6,330).

Digitized by Google

BANQUES.

1° Banque nationale de Belgique, fondée par la loi du 5 mai 1850. Capital de garantie : 25,000,000 de fr., divisé en 25,000 actions de 1,000 fr. Elle émet des billets au porteur et à vue de 20, 50, 100, 500 et 1,000 fr. Succursale à Anvers.

Intérêt et dividende : 1858, 91 »; 1859, 91 75; 1860, 109 25; 1861, 123 25; 1862, 113 75; 1863, 112 50.

2° Banque de Belgique, fondée le 12 février 1835 par arrêté royal. Capital social : 30,000.000 de fr., divisé en 30,000 actions de 1,000 fr. chacune, nominatives ou au porteur. Elle est tenue à recevoir les fonds du Trésor public à un intérêt minimum de 1 pour 100.

Intérêt et dividende : en 1858, 67 »; 1859, 60 »; 1860, 60 »; 1861, 70 50; 1862, 70 50; 1863, 76

CHEMINS DE FER EXPLOITÉS PAR L'ÉTAT
au 1er janvier 1863.

		Mètres.
Ligne du Nord. Bruxelles à Anvers et autres.....		56,745
Ligne de l'Ouest. Malines à Ostende.....	122,349	
Gand à la frontière de France.....	58,722	
Mouscron à Tournai.....	19,135	
Tournai à Jurbise.....	47,506	361,018
Dendre-et-Waes (Ath à Lokeren).....	74,112	
Bruxelles à Gand par Alost.....	34,171	
Bureau de Bruges au bassin.....	2,675	
Station de Gand à l'entrepôt.....	2,348	
Ligne de l'Est. Malines à la frontière de Prusse, etc...		134,864
Ligne du Midi. Bruxelles à la front. de France	80,671	
Braine-le-Comte à Namur.....	78,590	
Bruxelles (Allée-Verte) à Bruxelles (midi)...	2,782	195,979
Bureau de Namur à la Meuse.....	1,191	
Mons à Manage.....	32,745	
Total.....		748,606

De ce total des chemins exploités par l'État, 558,885 m. ont été construits par l'État, et 189,721 m. par des sociétés.

Les dépenses de premier établissement des chemins construits par l'État s'élevaient, à la date du 31 décembre 1862, à 202,304,554 francs, ce qui fait ressortir le coût moyen d'un kilomètre de chemin à 355,478 francs.

L'exploitation par l'État a produit, en 1862, les résultats suivants :

Recettes brutes.....	32,548,265 fr.
Dépenses.....	14,898,474
Recette nette.....	17,649,791

Digitized by Google

soit 54.23 (en 1861, 54.40 pour 100 du produit total.

Par kilomètre de voie :

	1860.	1861.	1862.
Recette brute.....	39,636 fr.	42,655 fr.	43,478 fr.
Dépenses.....	19,003	19,451	19,901
Recette nette.....	20,633	23,204	23,577

CHEMINS DE FER CONCÉDÉS.

CHEMINS EXPLOITÉS PAR LES COMPAGNIES.	Longueur en kilomètres.	Recette totale en francs.	Recette kilométrique en francs.	Capital employé en francs.
Lierre-Turnhout.....	37	292,425[1]	7,824	4,300,000
Est-Belge	131	2,331,396[2]	17,739	28,710,627
Manage-Wavre	41	400,467[3]	9,746	9,978,695
Flandre-Occidentale....	121	1,276,152[4]	10,546	15,023,294
Lichterwelde à Furnes.	34	140,632[5]	10,064	5,122,643
Entre Sambre-et-Meuse	104	2,245,141	17,172	27,816,197
Namur à Liége et Charleroy à Erquelines ..	100	4,865,783	45,429	52,315,364
Pepinster à Spa	12	293,828	24,245	2,836,671
Hainaut et Flandres....	76	726,055	9,576	26,305,502
Anvers à Rotterdam...	119	1,607,060[6]	13,470	15,091,123
Anvers à Gand.....	50	817,243	16,447	4,961,186
Dendre-et-Waes et Bruxelles vers Gand.....	106	1,322,910	»	22,000,000
Tournay à Jurbise et				
Landen à Hasselt....	75	844,473	»	13,740,205
Landen à Aix-la-Chapelle	66	1,112,617	11,389	20,812,584

1. Non compris une somme de 137,383 fr. payée par le gouvernement du chef de la garantie.

2. Non compris une somme de 187,074 fr. payée par le gouvernement du chef de la garantie.

3. Non compris une somme de 203,532 fr. payée par le gouvernement du chef de la garantie.

4. Non compris une somme de 200,000 fr. payée par le gouvernement du chef de la garantie.

5. Non compris une somme de 161,435 fr. payée par le gouvernement du chef de la garantie.

6. Y compris la voie fluviale de Mœrdyck-Rotterdam (37 kilom.) exploitée par bateaux à vapeur.

Digitized by Google

CHEMINS EXPLOITÉS PAR LES COMPAGNIES.	Longueur en kilomètres.	Recette totale en francs.	Recette kilométrique en francs.	Capital employé en francs.
Carrières de Gnenast..	7	88,628	11,817	398,246
Haut et Bas-Flénu.....	7	1,038,435	16,855	4,469,485
Mons à Hautmont et St-Ghislain	60	1,239,000	27,677	18,391,156
Liége à Maestricht.....	29	341,586	11,745	8,413,731
Gand à Ecloo.....	19	131,390	6,907	»
Chimay.....	30	224,984	7,394	3,869,358
Centre.....	36	546,614	15-299	12,318,438
Grand-Luxembourg....	218	5,599,970	25,679	62,670,061

TÉLÉGRAPHES.

Longueur des lignes, 1,890 kilom., soit 4,803 kilom. de fils.

Le coût d'un kilomètre de fil revient à 214 fr. 50 c. en moyenne.

Recettes brutes en 1862.....	605,044 fr.
Dépenses.....	405,300
Revenu net.....	199,744

Le nombre des télégrammes de toute espèce avait été, en 1861, de 268,968; il s'est élevé en 1862 à 291,787, soit 22,819 dépêches ou 8.5 pour 100 d'augmentation.

Les télégrammes se répartissent comme suit, quant à la nature et à l'objet des correspondances :

	Intérieur.	international.
Transactions commerciales.....	43 p. 100.	63 p. 100.
Nouvelles de bourse.....	9	21
Affaires privées.....	45	12
Correspondances des journaux.....	2	2
Correspondances des gouvernements..	1	2
	100	100

Nombre des stations. Au 31 décembre 1858, 75; au 31 décembre 1861, 165; au 31 décembre 1862, 196.

Digitized by Google

ENSEIGNEMENT PUBLIC.

I. — *Enseignement primaire.*

1. *Écoles normales en* 1860-61. Lierre, 88 élèves, et Nivelles, 117 élèves.

2. *Écoles primaires au* 31 *décembre* 1860.

Soumises à l'inspection.		Entièrement libres.	
Écoles communales....	3,095	Écoles primaires.....	1,450
— adoptées.....	749	Pensionnats	200
— privées.....	28	Total.....	1,650
Pensionnats.....	36		
Total.....	3,908		

Total des écoles..... 5,558.

Les écoles communales se divisent en écoles de garçons, 838, écoles de filles, 369, et écoles mixtes, 1,888. Total, 3,095.

3. *Nombre des élèves au* 31 *décembre* 1860.

Écoles soumises à l'inspection :

	Garçons.	Filles.
Communales.....	200,378	116,620
Adoptées.....	21,243	64,488
Privées.....	490	4,039
Pensionnats.....	379	596
Entièrement libres :		
Écoles primaires.....	40,270	50,027
Pensionnats.....	2,427	6,035
Totaux.....	265,187	241,805
	506,992	

4. *Personnel enseignant au* 31 *décembre* 1860.

Instituteurs, sous-instituteurs, assistants, etc...	4,966
Institutrices, sous-institutrices, assistantes, etc.	4,254
Total.....	9,220

La dépense totale a été, en 1860, de 6,783,300 fr.

II. — *Enseignement moyen* (secondaire).

Établissements de l'État.

En vertu de la loi du 1er juin 1850, il y a dix athénées royaux et 50 écoles moyennes.

	Athénées royaux.	Écoles moyennes.
1859	de 2,891 élèves.	6,948 élèves.
1860	— 2,939 —	6,962 —
1861	— 3,057 —	7,190 —
1862	— 3,131 —	7,465 —
1863	— 3,177 —	7,576 —

Digitized by Google

III. — *Enseignement supérieur.*

Universités de l'État : Gand et Liége.

Professeurs, Gand, 32 ; Liége, 37.

Nombre des élèves : Gand, 322 en 1861 et 367 en 1862 ; Liége, 745 en 1861 et 753 en 1862.

Il existe, en outre, un grand nombre d'écoles spéciales.

VIII. POIDS ET MESURES.

Les mêmes qu'en France.

BIRMANIE.

PAVILLON.

Le pavillon porte un paon sur fond bleu.

L'empire Birman occupe l'ouest de l'Inde au delà du Gange. Les habitants de l'empire sont les esclaves de l'empereur et lui doivent, à titre de redevance, une partie de leur travail. La Birmanie dépendait autrefois du royaume de Pégu; elle en a été séparée vers le milieu du dix-huitième siècle, par la révolte d'Alom-Prah, fondateur de la dynastie actuelle. En 1824, des hostilités commencèrent entre la compagnie des Indes et l'empire Birman ; ces luttes, reprises plusieurs fois, et toujours terminées à l'avantage des Anglais, ont amené plusieurs cessions de territoire; la plus importante est celle du Pégu, dont l'Annam n'a réussi à s'emparer que pour le voir enlever par la compagnie des Indes (juin 1853). Néanmoins, cette situation n'a pas été régularisée par un traité, mais le Pégu paraît définitivement acquis à la compagnie. Une des conventions précédentes (1826) accorde à cette société le droit d'entretenir un résident à la cour d'Ava, droit que les rois de l'extrême Orient n'accordent qu'avec une extrême difficulté. L'empire Birman a envoyé, en 1859, une ambassade à Paris, mais aucune convention n'en est résultée.

Souverain : Boa (empereur) ***Meungdoum.***

Superficie et population : 4,500 m. c. g., avec environ 2 millions d'habitants.

Villes : Ava ou Aingwa, capitale; Amarapura, résidence du Boa.

Digitized by Google

BOLIVIE.

PAVILLON.

Le pavillon est jaune, rouge et vert horizontalement, portant au milieu les armes de la république dans une couronne de feuillage.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

Cette contrée faisait partie, sous la domination espagnole, d'abord de la vice-royauté de Buenos-Ayres. La guerre de l'indépendance éclata en 1809 et se termina en 1824, sous la direction du général Sucre, lieutenant de Bolivar, qui venait d'affranchir toute cette partie de l'Amérique. Le 11 mars 1825, il donna à cette partie du Haut-Pérou, qu'il enleva aux Espagnols, le nom de *Bolivie*, en l'honneur de son maître, et la réunit à la république péruvienne.

Une assemblée, composée de représentants des quatre provinces appelées le Haut-Pérou, proclama l'indépendance de ce pays, sous la protection de Bolivar, et leur donna le nom de république de Bolivie, le 18 août 1826, en l'honneur de leur libérateur.

La même année, le Congrès péruvien et celui de la république Argentine renoncèrent à leurs droits ou à leurs prétentions sur les provinces du Haut-Pérou, dont l'indépendance ne fut dès lors plus mise en question.

La Bolivie accepta ensuite la constitution octroyée par Bolivar et connue sous le nom de Constitution bolivienne. En vertu de ses dispositions, le pouvoir exécutif était confié à un président élu à vie, à un vice-président et à trois secrétaires d'Etat; le pouvoir législatif était partagé en trois assemblées . des censeurs, des sénateurs et des tribuns, élus par le suffrage à deux degrés. Chaque

Digitized by Google

Chambre était composée de 30 membres, élus pour quatre ans. Le premier président, qui fut le maréchal Sucre, se vit obligé, après trois ans d'une administration digne d'éloges, de déposer son autorité et de quitter le territoire de la république, par suite des insurrections suscitées par le général Gamarra, qui, avec une armée de 5,000 Péruviens, pénétra jusqu'à la capitale de la Bolivie.

Le général Blanco, établi président sous les auspices de Gamarra, fut bientôt renversé et assassiné.

La guerre civile continua jusqu'à l'avénement au pouvoir du maréchal de Santa-Cruz en 1829. Représentant alors au Chili le gouvernement du Pérou, le maréchal fut appelé par ses compatriotes à gouverner son pays et à le délivrer de l'anarchie. La république jouit de dix ans de prospérité sous cette administration, la plus libérale envers les nationaux comme envers les étrangers qu'elle ait eue. C'est le maréchal qui dota le pays des *corps légaux* (*cuerpos legales*), composés des codes civil, criminel, de procédure, de commerce et des mines. Ces codes furent dénommés, en vertu de la loi du Congrès du 15 juillet 1861, codes de Santa-Cruz, et ce sont encore eux qui sont en vigueur dans le pays.

Depuis lors, la guerre civile a encore plus d'une fois désolé le pays.

Actuellement, le pouvoir exécutif est délégué à un président élu à vie, le pouvoir législatif à un congrès.

II. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Président de la république : M. J.-M. *d'Acha* (1861·)

MINISTÈRE (mars 1863) :

Extérieur, instruction publique et culte : M. R. *Bustillos.*
Finances, commerce et industrie : M. M. *Aguirra.*
Intérieur : M. le Dr *Benaventa.*

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

La Plata (Charcas) : Mgr P. J. *Puch y Solona,* archevêque et métropolitain.
Cochabamba : Mgr R. *Salinas.*
Santa Cruz de la Sierra : Mgr . . . .
La Paz de Ayacucho ; Mgr M.-F. *de Cordova.*

Digitized by Google

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

BELGIQUE. Cobija : M. L. *Durandeau*, C.; La Paz : M. J. *Granier*, C.

BRÉSIL : M. A.-P. *Carvalho de Borges*, MR.; M. B.-F. *Torredo de Barros*, att. de lég.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Cobija : M. J.-J. *Aguirrezabala*, C.

ESPAGNE. Cobija : M. J.-I. *Goicoehea*, C.; Chuquisaca : M. J.-B. Gomez *y Carranzo*, C.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. *Allen A. Hall*, MR. à La Paz; Cobija : M. L. *Joel*, C.

GRANDE-BRETAGNE : . . . . , ch. d'affaires et C. gén. à Sucre; Cobija : M. L. *Joel*, VC.

PÉROU : M. J. N. *Campos*, ch. d'aff. ; M. N. *Porcet*, secr.

IV. STATISTIQUE.

Superficie : 24,015 m. c. géogr. ou 1,315,022 kil. carr.

Provinces.	Habitants.
La Paz.....	475,322
Cochabamba.....	349,892
Potosi.....	281,229
Chuquisaqua.....	223,668
Oruro.....	110,931
Santa Cruz.....	153,164
Tarija.....	88,900
A reporter.....	1,683,106

Provinces.	Habitants.
Report.....	1,683,106
Veni.....	53,973
Atacama.....	5,273
Total.....	1,742,352
Indiens.....	245,000
Population totale.	1,987,352

Capitale : Chuquisaca, 19,200 hab.

Autres villes : La Paz, 76,000 hab.; Cochabamba, 41,000; Potosi, 22,850; Sucre, 24,000.

FINANCES (1863).

Recettes, 2,370,000; dépenses, 2,210,000 piastres.

Dette publique.

La république n'a pas de dette extérieure. Sur un emprunt ait à l'intérieur en 1857, lors de la révolution, il reste encore 100,000 dollars à payer.

COMMERCE.
3,450,000 dollars.

ARMÉE.
1,500 hommes environ.

V. POIDS ET MESURES.

Comme le reste de l'Amérique autrefois espagnole.

Digitized by Google

BRÊME.

PAVILLON.

Pavillon à bandes rouges et blanches, aux armes de la ville.

I. HISTORIQUE.

On ignore l'époque de la fondation de cette ville; mais on sait que c'est l'une des plus anciennes du nord de l'Allemagne. En 788, Charlemagne y établit l'évêché du Nord pour la conversion des Saxons; cet évêché devint, en 858, un archevêché. Les habitants de Brême, enrichis par le commerce et la marine, entrèrent, vers la fin du treizième siècle, dans la ligue hanséatique; lors de la dissolution de cette ligue, en 1630, Brême se réunit avec Hambourg et Lubeck pour former une hanse restreinte. Ces trois villes étaient au nombre des villes impériales libres, relevant seulement de l'empereur. En 1806, l'empire d'Allemagne ayant cessé d'exister, Brême devint complétement indépendante; mais, en 1811, elle fut annexée à l'empire français et comme chef-lieu du département des Bouches-du-Wéser. Brême redevint libre en 1815, prit part au congrès de Vienne, et signa, le 18 mai 1825, l'acte de confédération d'Allemagne.

II. CONSTITUTION.

La ville libre et anséatique de Brême fait partie de la Confédération germanique. Elle a, en commun avec Hambourg, Lubeck et Francfort, la 17e voix dans le conseil restreint de la Diète et une voix individuelle dans l'assemblée générale de la Diète fédérale. La Constitution du 21 février 1854 a partagé le gouvernement de Brême entre le Sénat et la bourgeoisie. Le Sénat se compose de 18 membres, dont 10 au moins doivent être des juristes et 5 des négociants : ils sont élus à vie par le concours du Sénat et de la bourgeoisie. Deux des membres du

Digitized by Google

Sénat, élus pour quatre ans par ce corps, ont le titre de bourgmestre, et le président alternativement.

La bourgeoisie est l'assemblée des 150 représentants de citoyens ou bourgeois : 16 sont élus par les lettrés, 48 par les négociants, 24 par les industriels et 30 par les autres habitants; 32 par les villes de Bremerhafen, Vegesack et les campagnes.

Le Sénat exerce seul le pouvoir exécutif. Les deux assemblées votent les lois et les décisions politiques, soit séparément, soit au moyen de comités mixtes. Le budget est soumis tous les ans aux deux assemblées par le comité des finances.

III. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

1er bourgmestre : M. C. F. G. *Mohr*, président du Sénat pour 1864 (du 31 déc. 1863 au 31 déc. 1867).
2e bourgmestre : M. J.-D. *Meier* (du 31 déc. 1861 au 31 déc. 1865).
Affaires étrangères : le sénateur A. *Duckwitz*.
Culte et instruction : le bourgmestre C.-F.-G. *Mohr*.
Justice : le bourgmestre J.-D. *Meier*.
Finances : le sénateur C.-F.-L. *Hartlaub*.
Police : le sénateur G.-H. *Groening*.
Affaires médicales : le sénateur G.-G. *Albers*.
Affaires militaires : le sénateur H.-C.-H. *Lampe*.
Commerce et navigation : le bourgmestre C.-F.-G. *Mohr*.
Président de la bourgeoisie : le Dr F.-A. *Meyer*.
Président de la chambre de commerce : M. Ed. *Meyer*.
Commandant du contingent fédéral : le lieut.-colonel J.-G.-F.-W. *Niebour*. (*Voy.* aussi Oldenbourg.)

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ÉTRANGER. (*Voy.* HAMBOURG.)

CONSULS A BRÊME ET A BREMERHAVEN :

AUTRICHE : M. G.-A. *Schroeder*, C.
BADE : M. G. *Fehrmann*, C.
BAVIÈRE : M. T. *Lurmann*, jun., C. gén.
BELGIQUE : M. E. *Ichon*, C.
BOLIVIE : M. H.-J. *Lampe*, C.
BRÉSIL : M. F.-M. *Barreto de Aragão*, C. gén.
BRUNSWICK : M. G.-A. *Bechtel*, C.
CHILI : M. J. *Hirschfeld*, C.

Digitized by Google

CONFÉDÉRATION ARGENTINE : M. J.-A. *Borchers*, C.
COSTA-RICA : M. J.-H. *Jantzen*, C.
DANEMARK : Bremerhaven : M. P. H. *Ulrich*, C.
ESPAGNE : M. É. *Olloqui*, C. gén.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. W.-W. *Murphy*, C. gén. à Francfort-sur-le-Mein ; Brême : M. H. *Boernstein*, C.
FRANCE : M. M.-A.-R. *Duflos de Saint-Amand*, C.
GRANDE-BRETAGNE : ....; Bremerhaven : M. M. *Schwoon*, VC.
GRÈCE : M. F.-G. *Spielter*, C.
GUATEMALA : M. C.-H.-L. *Weber*, C. gén.
HAÏTI : M. *Reimers*, C.
HANOVRE : M. A.-G.-L. *Brauer*, C. gén.; Bremerhaven : M. H. *Beurmann*, C.
HESSE ÉLECTORALE : M. J. *Albers*, C.
HESSE GRAND-DUCALE : M. A. *Wortmann*, C.
ILES SANDWICH : M. J.-F. *Muller*, C.
ITALIE, royaume : M. C. *Stockmeyer*, C.
LIPPE-DETMOLD : M. C. *Pokrantz*, C.
MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN : M. C.-É.-A.-G. *Tewes*, C.
MEXIQUE : M. L.-H.-A. *Meyer*, VC.
NASSAU : M. G. *Fehrmann*, C.
NOUVELLE-GRENADE : M. J.-A. *Adami*, C.
OLDENBOURG : M. O. *Thyen*, C.
PAYS-BAS : M. G.-H. *Roessingh*, C.
PORTUGAL : le chev. J. *de Zeller*, C. gén.
PRUSSE : M. L. *Delius*, C. gén.; Bremerhaven : M. J.-G. *Claussen*, VC.
RUSSIE : M. J. *Achelis*, VC.
SAXE (roy. de) : M. H. *Leupold*, C.; Bremerhaven : M. J.-G. *Claussen*, VC.
SAXE-WEIMAR : M. H.-G. *Boemers*, C.
SAXE (les duchés) : M. H.-G. *Boemers*, C.
SCHAUMBOURG-LIPPE : M. C. *Pokrantz*, C.
SUÈDE ET NORVÉGE : M. H.-H. *Meier*, C.
SUISSE : M. É. *de Heyman*, C.
TURQUIE : M. H. *Schellhass*, C.
URUGUAY : M. H. *Roosen*, C. gén.
VENEZUELA : M. H.-G. *Boeving*, C.
WURTEMBERG : M. G.-F. *Mjgault*, C.

Digitized by Google

V. STATISTIQUE.

Superficie : 468 milles carrés, ou 192 kil. c. — Population au 16 février 1862 : 98,575; Brême (ville) : 67,217; campagne : 20,923; ville de Vegesack : 3,942; Bremerhaven : 6,493.

FINANCES.

Projet de budget pour l'année 1864.

	Thalers-or.
Recettes.....	1,571,464
Dépenses.....	1,773,216
Déficit.....	201,752

Intérêts de la dette publique pour 1864 : 439,359 thalers-or.
Un bataillon de fusiliers de 760 hommes sous les drapeaux; l'artillerie et la cavalerie sont fournies par Oldenbourg. — Budget militaire : 146,073 thalers-or.

NAVIGATION COMMERCIALE EN 1863.

(Capacité des navires exprimée en lasts de 4,000 livres.)

Venant de et en partance pour	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Navires.	Lasts.	Navires.	Lasts.
Ports allem. de la mer du Nord y comp. Heligoland, Schleswig et Holstein...	1,349	32,364	1,595	39,427
Pays de la mer Baltique et Norvége.....	670	32,468	795	37,518
Grande-Bretag. et Irlande	299	60,403	430	78,549
Hollande et Belgique....	157	6,742	289	9,216
France.....	16	1,789	24	4,234
Reste de l'Europe.....	36	3,229	21	3,790
Amérique du Nord.....	110	75,820	116	80,336
Indes occident., Amérique centrale et méridionale.	235	39,565	188	33,454
Afrique et îles d'Afrique..	5	1,079	13	1,704
Indes orientales, Chine, îles de Sandwich.....	66	27,973	52	19,641
Pêcherie de Groëtland....	4	687	4	687
Total.....	2,947	282,119	3,527	308,556
Dont : chargés.....	2,396	265,811	2,468	201,121
vides et sur lest.	551	25,308	969	107,435

Digitized by Google

NAVIGATION SUR LE WESER EN 1863.

Venant de et en partance pour	ARRIVAGES. Navires et radeaux chargés.	ARRIVAGES. Navires et radeaux sur lest.	ARRIVAGES. Capacité en lasts.	DÉPARTS. Navires et radeaux chargés.	DÉPARTS. Navires et radeaux sur lest.	DÉPARTS. Capacité en lasts.
Hanovre.....	2,425	438	72,427	787	983	57,524
Oldenbourg...	1,578	284	49,398	1,252	717	48,360
Brunswick....	125	8	8,793	30	44	4,395
Prusse.....	259	»	15,017	206	98	18,439
Lippe-Detm...	12	»	910	7	»	578
Hesse-Elector..	143	»	9,518	84	28	7,679
Ports brémois du Weser...	2,306	135	113,540	1,469	806	106,277
Total.....	6,848	865	269,103	3,835	2,676	243,252

COMMERCE EN 1863.

Valeur des marchandises importées..... 67,145,146 thalers or.
— — exportées..... 60,406,656 —

MARINE MARCHANDE A LA FIN DE 1863.

302 bâtiments jaugeant ensemble 103,162 lasts de 4,000 livres, dont 10 vapeurs à hélice et 70 frégates.

BANQUE.

Banque de Brême, fondée par acte du 4 février 1856. Capital social, 4,000,000 de thalers-or (à 4 fr. 03), divisé en 16,000 actions de 250 thalers-or.

Intérêt, 4 p. 100.

Dividende en 1858, 4 14/15 p. 100; 1859, 5 p. 100; 1860, 5 p. 100; 1861, 5 3/5 p. 100; 1862, 5 p. 100; 1863, 5 4/5 p. 100.

VI. POIDS ET MESURES.

Monnaies. Thalers (3 fr. 75 c.) divisés en 72 gros de 5 schwaren.

Mesures de longueur. Pied (de 12 pouces, quelquefois de 10 pouces) = 0m289. — Ruthe (perche) = 16 pieds (terrassement, etc., 20 pieds). — Klafter = 6 pieds. — Aune (Elle) = 2 pieds (0m57870). — Brabanter-Elle de Brême = 1 1/5 aune ou 0m669444.

Mesures agraires. Pied carré = 0m08372 carrés. — Tagewerk (journal ou journée de travail) indéterminé.

Mesures de solidité. Faden = 72 pieds cubes ou 1st,74. — Reep = 2st,45.

Digitized by Google

Mesures de capacité. (Céréales.) Last = 4 quarts ou 40 scheffels, divisé en 4 viertels de 4 spind. — Scheffel = 74^{lit},103. — (Drêche.) Bräu = 45 scheffels. — (Sel.) Tonne = 3 $^1/_3$ scheffels. — (Vin du Rhin.) Fuder = 6 ohms de 4 ankers ou de 45 stübchens, soit 540 stübchens. — (Vin de Bordeaux et eau-de-vie.) Oxhoft = 1 $^1/_2$ ohms ou 66 stübchens. — Stübchen = 3^{lit},221. — (Bière.) Tonne = 45 stübchens (le stübchen de bière = 3^{lit},77, la tonne = 169^{lit},7). — (Huiles.) Tonne = 216 livres. — Stübchen = 4 quarts ou 16 mengels.

Poids. Quintal commercial = 116 livres (chaque livre de 32 loths de 4 quentchens ou 16 orths). — Livre = 498 $^1/_2$ grammes (pour la vente en détail, on se sert d'une livre un peu plus légère: 100 livres commerciales = 106 livres des *petits* détails). — Schiffslast = 4000 l. — Stein de lin = 20 l. — Stein de laine ou de plume = 10 l. — Wage de fer = 120 l. — Liespfund = 14 l. — Pfund schwer = 308 l.

BRÉSIL.

PAVILLON.

Le pavillon est vert avec les armes de l'empereur au milieu sur un fond d'or.

I. HISTORIQUE.

Le Brésil, découvert en 1500 par le Portugais Alvarès Cabral, appartint à la couronne de Portugal jusqu'en 1821. Pendant la guerre de l'indépendance du Portugal, le roi (Jean VI) avait dû passer au Brésil; il s'y trouvait encore pendant que les Anglais dominaient dans la métropole, que des juntes de soulèvement s'organisaient contre eux et que des cortès préparaient une constitution, qui fut votée en 1822. Le roi revint à Lisbonne en 1822,

Digitized by Google

pendant les délibérations. Comme on apprit au Brésil que les cortès refusaient d'admettre cette colonie à la représentation nationale, les colons résolurent de se séparer Portugal, et proclamèrent l'indépendance du Brésil (7 septembre 1821). Le régent, fils aîné du roi, D. Pedro, resté à Rio-Janeiro, fut proclamé empereur. Une assemblée constituante fut convoquée, mais l'empereur mit fin aux séances par un coup d'État et fit lui-même la constitution, qui est la charte du 25 mars 1824. La séparation du Brésil fut sanctionnée par un traité conclu le 29 août 1825 entre le roi de Portugal et son fils, qui y prit le titre que lui avaient donné les colons brésiliens *d'empereur constitutionnel et défenseur perpétuel du Brésil.* A la mort de son père, il renonça au trône de Portugal en faveur de sa fille dona Maria.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte catholique.)

EMPEREUR : **Pedro-II**-de-Alcantara-Jean-Charles-Léopold-Salvador-Bibiano-François-Xavier-de-Paula-Leocadio-Michel-Gabriel-Raphaël-Gonzague, né le 23 déc. 1825, fils de Pedro Ier; monte sur le trône par suite de l'abdication de son père le 7 avril 1831, sous tutelle jusqu'au 23 juill. 1840, le 4 sept. 1843 a épousé

Thérèse-Christine-Marie, née le 14 mars 1822, fille de feu François Ier, roi des Deux-Siciles.

Filles : 1. **Isabelle**-Christine-Léopoldine-Auguste-Michaële-Gabrièle-Raphaële-Gonzaga, née le 29 juill. 1846, princesse impériale.

2. **Léopoldine**-Thérèse-Françoise-Caroline-Michaële-Gabrièle-Raphaële-Gonzaga, née le 13 juillet 1847.

Sœurs du premier mariage de l'empereur Pedro Ier (né le 12 oct. 1798, † le 24 sept. 1834) et de Léopoldine-Caroline-Joséphine, archiduchesse d'Autriche († 11 déc. 1826):

1. **Januaria**-Marie-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Candide-Françoise-Xavière-de-Paule-Michaëla-Gabrielle-Raphaële-Gonzague, née le 11 mars 1822; mariée le 28 avril 1844 à **Louis**-Charles-Marie-Joseph de Bourbon, prince des Deux-Siciles, comte d'Aquila, fils de feu François Ier, roi des Deux-Siciles.
2. **Françoise**-Caroline-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-Romaine-Xavière-de-Paule-Micheline-Gabrielle-Raphaële-

Digitized by Google

Gonzague, née le 2 août 1824; mariée le 1er mai 1843 à **François**-Ferdinand-Philippe-Louis-Marie d'Orléans, prince de Joinville.

III. COUR.

Grandes charges de la cour.

Grand-écuyer : le marquis d'*Itanhaem.*
Grand-huissier : le marquis de *S. João Marcos.*
Grand-chapelain : . . . . .
Grand-aumônier : M. F. P. *de Santa Marianna*, évêque de Chrysopolis *in partibus.*
Capitaine de la garde impériale des archers : . . . . .
Grands-officiers : M. P. B. *da Sylva*, le Dr C. B. *Monteiro*, le Dr M. *de Valladão Pimentel.*
Grande-maîtresse de l'impératrice (camareira-mór) : . . . .
Grand-maître de la cour de l'impératrice douairière : le marquis *de Rezende.*
Grande-maîtresse : la marquise *de Cantagallo.*

DÉCORATIONS.

Ordre de la Croix du Sud, établi par don Pedro Ier, fondateur de l'empire, le 1er décembre 1822.
Ordre de don Pedro Ier, par le même, le 16 avril 1826.
Ordre impérial de la Rose, par le même, le 17 oct. 1829.
Ordre du Christ (civil), importé du Portugal par don Pedro II, le 9 sept. 1843.
Ordre de Saint-Bento d'Aviz, idem.
Ordre de Saint-Jacques de l'Épée, idem.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le chev. H. *de Sonnleithner*, MR.
BELGIQUE : le comte P. *de Borchgrave*, MR.; M. Ed. *Anspach*, secr.
ESPAGNE : M. *Sorela y Maury*, MR.; M. L. *Castellanos*, secrét. de légat.
ÉTATS-ROMAINS : Mgr D. *Sanguigni*, internonce apostolique; Mgr M. *Ferrini*, auditeur; M. M. *Mocenni*, secr.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. J. W. *Webb*, E. e. et M. pl.
FRANCE : le chev. *de Saint-Georges*, E. e. et M. pl.; le comte *de Bréda*, 2e secr.; M. *des Michels*, 3e secrét.; M. T. *Taunay*, chancelier et cons. hon.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE[1].
ITALIE (royaume d') : le comte A. *Fé d'Ostiani*, MR.
MEXIQUE : Don Pedro *Escando*, E. e. et M. pl.
PÉROU : M. B. *Sevane*, MR.; M. J. B. *Selaya*, secrét.
PORTUGAL : M. J. *de Vasconcellos e Souza*, E. e. et M. pl.; M. F. F. *de la Figanière*, secr.; M. *de Moura*, attaché.
PRUSSE : le cons. de légat. act. *d'Eichmann*, E. e. et M. pl.; M. *de Bunsen*, secrét.; M. *Linde*, chanc. de légat.
RUSSIE : le cons. privé baron D. *Glinka*, E. e. et M. pl.; le cons. aulique M. *Gamaléia*, secrét.
SUÈDE et NORVÉGE : M. G. O. *Hyltén-Cavallius*, ch. d'aff. et C. gén.

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE. Bahia : M. G. *Lohmann*, C.; Rio de Janeiro : M. F. *Schmidt*, C. gén.
BADE. Rio de Janeiro : M. de *Laemmert*, C.
BAVIÈRE. Rio de Janeiro : M. F. C. *Kerstein*, C., f. f. du consulat général.
BELGIQUE. Bahia : M. E. *Champion*, C.; Ceará : M. A. *da Rocha*, C.; Fernambouc : M. L. A. *Sequeira*, C.; Maranhâm : M. H. *Season*, C.; Nossa Senhora do Desterro : M. H. *Schutel*, C.; Parà : M. J. A. *Alves*, C.; Rio de Janeiro : M. E. *Pecher*, C. gén.; Rio Grande : M. E. *Nunez*, C.; Santos : M. C. *Budich*, C.
BOLIVIE. Fernambouc : M. C. C. G. *Alcoforado*, C.
BRÊME. Bahia : M. H. A. O. *Neussel*, C ; Ceará : M. H. M. *Brunn*, C.; Fernambouc : M. G. *Puttfarcken*, C.; Parà : M. G. F. A. *Tappenbeck*, C.; Rio de Janeiro : M. C. *Stockmeyer*, C. gén.
BRUNSWICK. Santa Catharina : M. R. *Gaertner*, C.
CHILI. Fernambouc : M. J. J. *d'Amorim*, C.; Parà : M. H. *de la Rocque*, C.; Paranagua : M. A. *Pereira da Costa*, C.; Rio de Janeiro : M. J. O. *Owen*, C.; Santa Catharina : M. H. *Schutel*, C.; Santos : M. J. *Vergueiro*, C.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Bahia : M. J. E. P. *Marinho*, C.; Fernambouc : M. J. J. *d'Amorim*, C.; Parà : M. J. C. *da Gamas d'Abreu*, C.; Porto Alegre : M. F. *Duval*,

1. La légation britannique a été rappelée le 6 juin 1863, à la suite du différend avec le Brésil. (*Voy.* Archives diplomatiques.)

Digitized by Google

C.; Rio de Janeiro : M. J. *Frias*, C. gén.; Uruguayana : M. C. *Kasten*, C.

DANEMARK. Bahia : M. M. *Wylie*, C.; Fernambouc : E. *Bidoulac*, C.; Rio de Janeiro : M. L. A. *Prytz*, C. gén.; Rio Grande do Sul : M. F. E. *Krannichfeldt*, C.

ÉTATS-ROMAINS. Bahia : M. J. *Parena*, C.; Rio de Janeiro : le chev. C. *Hochkofler*, C. gén.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Bahia : M. T. F. *Wilson*, C.; Maranham : M. W. H. *Evans*, C.; Parà : M. S. G. *Pond*, C.; Fernambouc : M. T. *Adamson* jun., C.; Rio de Janeiro : M. J. *Monroe*, C.; Rio Grande do Sul : M. *Aaron Young* jun., C.; Santa Catharina : M. B. *Lindsey*, C.; Santos : M. C. F. *de Vivaldi*, C.

FRANCE. Bahia : M. *Izarié*, C.; Fernambouc : M. *Osmin Laporte*, C.

FRANCFORT. Fernambouc : M. P. *Feidel*, C.

GRANDE-BRETAGNE. Bahia : M. J. *Morgan*, C.; Pernambouc : M. G. S. *Lennon-Hunt*, C.; Parà : M. G. R. *Perry*, C.; Rio de Janeiro : M. R. *Bunch*, C.; Rio Grande do Sul : M. H. P. *Vereker*, C.; Santos : le cap. A. F. *Burton*, C.

GRÈCE. Bahia : M. J. *Witt*, C.; Rio de Janeiro : M. H. *Riédy*, C.

HAMBOURG. Bahia : M. J. *Witt*, C.; Fernambouc : M. C. L. P. *Roeck*, C.; Joinville (colonie Donna-Francisca) : le Dr O. *Doerffet*, C.; Rio de Janeiro : M. H. *Bauch*, C. gén.; Santos : M. E. *Elvers*, C.

HANOVRE. Bahia : M. C. O. *Neussel*; Donna-Francisca : M. J. O. L. *Niemeyer*, C.; Fernambouc : . . . C.; Rio de Janeiro : M. A. *Heyn*, C.; Porto-Allegro : M. F. D. *Bormann*, C.; Rio Grande do Sul : M. C. H. *Claussen*, C.

HESSE GRAND-DUCALE. Rio de Janeiro : M. A. *Heyn*, C. gén.

ITALIE (royaume d'). Rio de Janeiro : le baron C. *Kemperle Philippsborn*, C.

LUBECK. Bahia : M. J. P. *Lütjens*, C.; Maranham : M. J. C. P. *Prazeres*, C.; Rio de Janeiro : M. A. A. *Lallemant*, C. gén.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. Bahia : M. T. T. *Gomes*, C.; Fernambouc : M. A. *de Moraes Gomes Ferreira*, C.; Rio de Janeiro : M. L. *de Boenninghausen*, C.

MECKLEMBOURG-STRÉLITZ. Bahia : M. J. J. *de Araujo*, C.; Fernambouc : M. J. A. *de Araujo*, C.

Digitized by Google

NASSAU. Rio de Janeiro : M. E. *de Laemmert*, C.
OLDENBOURG. Bahia : M. T. T. *Gomes*, C.; Fernambouc : M. G. H. *Praeger*, C.; Rio de Janeiro : M. J. *Liberalli*, C.; Rio Grande do Sul : M. P. F. A. *Baethgen*, C.
PAYS-BAS. Bahia : M. R. *Deppermann*, C.; Fernambouc : M. P. C. *de Söhsten*, C.; Rio de Janeiro : M. J. *Posno*, C. gén.
PÉROU. Parà : M. A. *Page*, C.; Rio de Janeiro : M. J. *Romaguero*, C.
PORTUGAL. Bahia : M. A. *Peixoto*, C.; Ceará : M. M. C. *de Gouvêa*, C.; Fernambouc : M. J. H. *Ferreira*, C.; Maranham : M. C. *d'Oliveira Guimarães*, C.; Parà : le Dr J. B. *Moreira*, C.; Rio de Janeiro : M. A. J. D. *Nazareth*, C. gén.
PRUSSE. Bahia : M. C. A. *Kleinschmidt*, C.; Fernambouc : M. G. H. *Praeger*, C.; Parà : M. G. *Tappenbeck*, C.; Porto Alegre : M. F. *Fotzer*, C.; Rio Grande do Sul : M. L. *de Loessel*, C.
RUSSIE. Rio de Janeiro : M. O. *Koehler*, C.
SAXE ROYALE. Rio de Janeiro : M. D. *Moers*, C.
SUÈDE et NORVÉGE. Bahia : M. D. *Lindgren*, C.; Fernambouc : M. C. L. P. *Roeck*, C.
SUISSE. Bahia : M. R. *Stephen*, C.; Desterro : M. F. *Hackradt*, C.; Fernambouc : M. F. *Linden*, C.; Parà : M. L. *Brélaz*, C.; Rio de Janeiro : M. E. E. *Raffard*, C. gén.; Rio Grande do Sul : M. R. *Luchsinger*, C.
URUGUAY. Paranagua : M. J. F. *Corrêa*, C.; Rio de Janeiro : M. G. *Perez*, C. gén.
VENEZUELA. Rio de Janeiro : M. P. R. F. *Chao*.
WURTEMBERG. Rio de Janeiro : M. F. *Samann*, C.

V. CONSTITUTION.

La Constitution confie le pouvoir législatif à l'empereur et à l'assemblée générale, qui se compose du Sénat et de la Chambre des députés. Les deux Chambres émanent l'une et l'autre de l'élection populaire. Les députés sont nommés par un suffrage à deux degrés; les sénateurs sont désignés par l'empereur sur des listes de trois candidats présentées par les électeurs en cas de vacances. Les sénateurs sont nommés à vie; la Chambre des dépu-

Digitized by Google

tés se renouvelle tous les quatre ans. Les sénateurs doivent avoir quarante ans et justifier d'un revenu de 2,400 francs; les députés peuvent être élus à vingt-cinq ans et posséder un revenu de 1,200 francs.

Le droit d'initiative appartient à l'empereur et aux deux Chambres. La Chambre des députés a l'initiative exclusive des questions d'impôt et de recrutement, et statue la première sur les propositions du pouvoir exécutif. Elle peut accuser les ministres devant le sénat. En cas de conflit entre les deux Chambres, la constitution les autorise à se constituer en assemblée générale, et à décider à la majorité des voix. L'empereur a un *veto* suspensif, mais pour qu'une proposition des Chambres non sanctionnée ait force de loi, il faut qu'elle ait été adoptée par trois législatures successives, à des intervalles de quatre ans.

L'empereur est chargé du pouvoir exécutif; ses autres fonctions politiques, telles que la nomination des sénateurs, la convocation extraordinaire de l'assemblée générale, la sanction des décrets de cette assemblée, la prorogation ou l'ajournement de la même assemblée, l'approbation ou la suspension des résolutions des chambres provinciales, la dissolution de la Chambre des députés, la nomination ou le renvoi des ministres, la suspension des magistrats dans les formes légales, la grâce et l'amnistie, sont réunies par la Constitution sous le titre de pouvoir *modérateur*.

L'empereur prend, pour l'exercice du pouvoir exécutif, du pouvoir modérateur, les avis du conseil d'Etat, qui a la préséance sur l'assemblée générale; ce conseil est composé d'anciens ministres; ses membres sont inamovibles.

Les provinces s'administrent elles-mêmes par des assemblées provinciales, qu'a instituées la réforme de 1834; les villes s'administrent par des maires de leur choix, sous le contrôle d'assemblées élues. Tout citoyen brésilien âgé de vingt-cinq ans, possédant un revenu quelconque de 200 francs, est électeur primaire; tout citoyen possédant un revenu de 600 francs est électeur provincial.

La déclaration des droits qui termine la constitution du

Digitized by Google

Brésil assure aux citoyens toutes les garanties de la liberté civile et de la liberté politique, spécialement l'institution du jury. Le catholicisme est la religion de l'État, et l'état civil est régi par la règle du concile de Trente.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE (4 sept. 1864).

Justice : M. F.J. *Furtado*, président du conseil des ministres.
Intérieur : M. J. *Liberato Barroso.*
Affaires étrangères : M. C. *Caneiro de Campos*, par intérim.
Finances : M. C. *Caneiro de Campos*,
Guerre : M. *de Beaurepaire-Rohan.*
Marine : M. *Pinto-Lima.*
Travaux publics, du commerce et de l'agriculture : M. J. *Marcondes de Olivera e Sa.*

DIRECTEURS GÉNÉRAUX.

Intérieur : le cons. Dr F. B. *de Aguiar*, direct. gén.
Justice : le cons. J. do Nascimento *Silva*, direct. gén.
Affaires étrangères : le cons. J. M. N. *de Azambuja*, directeur général.
Finances : le cons. J. S. *da Rocha*, direct. gén.
Marine : le cons. F. X. *Bontempo*, direct. gén.
Guerre : 1re direction générale. Directeur général : M. V. F. *da Costa Piragibe*, cons. et colonel dans l'état-major général.
2e direction générale. Adjudance générale. Adjudant général : le lieutenant général J. M. *Bittancourt.*
3e direction générale. Bureau du quartier-mestre général. Directeur général : M. A. N. *de Aguiar*, cons. et brigadier.
4e direction générale. Comptabilité militaire. Directeur général : le cons. J. A. *de Galazans Rodrigues.*
Directeur général des postes : le Dr T. J. P. *Cerqueira.*
Agriculture, commerce et travaux publics : le Dr J. A. *Moreira Guimaraës*, dir. cent.
Terres publiques et colonisation : le Dr B. A. N. *de Azambuja.*

CONSEIL D'ÉTAT.

Membres ordinaires : le marquis *d'Abrantes*, le marquis

Digitized by Google

d'Olinda, le vicomte *de Abaeté*, le vicomte *de Itaborahy*, le vicomte *de Jequitinhonha*, le vicomte *de Maranguape*, le vicomte *de Sapucahy*, le vicomte *do Uruguay*.

PRÉSIDENTS DES PROVINCES.

Alagôas : le Dr J. M. *de Souza-Gonzaga*.
Amazonas : le Dr S. O. *de Moura*.
Bahia : le cons. A. C. *de Sa e Albuquerque*.
Ceará : le Dr J. B. *da Cunha Figueiredo* jeune.
Espirito-Santo : le Dr A. A. *de Padua Fleury*.
Fernambouc : le Dr J. S. *de Soûza*.
Goyaz : le Dr J. V. *do Couto Magalhães*.
Maranhão : le Dr A. *Leitao de Cunha*.
Matto Grosso : le col. M. A. *Albino de Carvalho*.
Miñas Geraes : le cons. Dr J. C. *Soares*.
Pará : le Dr F. C. *d'Araujo Brusque*.
Parahyba : le Dr F. *d'Araujo Lima*.
Paraná : le Dr J. F. *Moreira*.
Piauhy : le Dr P. L. *Vellozo*.
Rio Grande do Norte : le Dr O. J. *Meira*.
Rio de Janeiro : le Dr P. L. *de Leão*.
Santa-Catharina : le Dr P. L. *da Cunha*.
San-Paulo : le cons. Dr V. P. *da Motta*.
San-Pedro do Sul : le Dr E. E. *de Barros Pimentel*.
Sergipe : le Dr A. R. *de Silva Chavez*.

ARCHEVÊQUE.

Mgr M. J. *da Silveira*, archevêque à Bahia, métropolitain et primat du Brésil (mars 1861).

ÉVÊQUES.

Fortaleza (prov. de Ceará) : Mgr L. A. *dos Santos* (1861).
Cuyaba (prov. de Matto Grosso) : Mgr J. A. *dos Reis* (1832).
Diamantina : le Dr J. A. *dos Santos*.
Goyaz : Mgr D. Q. *de Souza* (1860).
Maranhão : Mgr L. *da Conceicão Saraiva* (1860).
Minas-Geraes (Marianna) : Mgr A. F. *Viçoso* (1844).
Pará : Mgr A. *de Macedo Costa* (1860).
Pernambuco : Mgr J. da Purificação M. *Perdigão* (1831).
Rio de Janeiro : ....
Rio Grande do Sul : Mgr S. D. *Larangeira*.
San-Paulo : Mgr S. *Pinto do Rego* (1861).

Digitized by Google

COURS ET TRIBUNAUX.

Tribunal supér. de justice (Rio Janeiro). Présid. : le baron *de Montserrate*, cons. — 16 membres (ministros). — Secrétaire : le Dr J. P. *do Coutto Ferraz*.

Tribunaux d'appel :

1) de *Rio Janeiro*. Présid. : le cons. d'État E. *de Queirós Coitinho Mattoso Camara*. Procureur de la couronne et de l'État : le cons. baron *de Campo-Grande*. — 25 membres (desembargadores).
2) de *Bahia*. Présid. : M. F. J. Coelho *Netto*. — 13 membres. — Secrétaire : M. F. *da Cunha Nabuco*.
3) de *Fernambouc*. Présid. : le cons. A. E. *de Leão*. — 15 membres. — Secrétaire : dom A. *Ferreira*.
4) de *Maranhão*. Présid. : le sénat. et cons. J. V. *da Silva e Souza*. — 14 membres. Secrétaire : vacat.

Tribunaux de commerce. — Les membres de ces tribunaux (président, procureur et adjoints), hormis les « deputatos, » sont en même temps membres des tribunaux d'appel.

1) *Rio de Janeiro*. Présid. : le cons. M. *de Jesus Valdetaro*.
2) *Bahia*. Présid. : M. J. A. *de Vasconcellos*.
3) *Fernambouc*. Présid. : M. F. A. *de Souza*.
4) *Maranhão*. Présid. : M. *de Cerqueira Pinto*.

ARMÉE.

Tribunal suprême de justice militaire. Président : S. M. *l'empereur*. — 15 membres. Secrétaire : le lieut.-colonel J. A. X. *de Mello*.

Généraux. Maréchal de l'armée (ad hon.) : le marquis *de Caxias*, sénateur.

Lieutenants-généraux : le baron *de Suruhy*; M. F. X. C. *da Silva Cabral*; M. J. M. *da Silva Bittancourt*; M. J. F. *Caldwell* (caractérisé).

(En outre 8 majors généraux, 15 généraux de brigade.)

Aides de camp de l'empereur : le maréchal marquis *de Caxias*; le lieut.-général *de Silva Cabral*; le vice-amiral baron *de Tamandaré*.

MARINE.

Conseil de la marine. Président : le ministre de la marine. — 7 membres. — Secrétaire : M. S. E. *Pessoa*, lieut.-capitaine de la flotte.

Digitized by Google

Comptabilité. Chef : M. L. A. *de Freitas*, capitaine de frégate honoraire.

Intendance de la marine. Intendant : M. J. M. *Wandenkolk*, chef de division de la flotte.

Auditoriat-général. Auditeur : le Dr J. *de Almeida Couto*.

Amirauté. Amiral honoraire : le comte don L. *d'Aquila*, prince des Deux-Siciles. Amiral (caractérisé) : M. J. P. *Grenfell*. — Vice-amiraux : le baron *de Tamandaré*; M. A. P. *de Carvalho* (caractérisé). — Chefs d'escadre : M. G. *Parker*; M. J. J. *Ignacio*; M. D. I. *Tavares*; M. J. M. *Wandenkolk* (caractérisé).

VII. — STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

PROVINCES (Les chefs-lieux sont placés entre parenthèses.)	Superf. en m. c. géogr.	Population en 1856.	Nombre des Sénat.	Nombre des Députés.
Parà (Parà)	54,507	207,400	1	3
Maranhão (Maranhão)	6,759	360,000	3	6
Piauhi (Oeiras)	4,597	150,400	1	3
Ceará (Aracate)	1,735	385,300	4	8
Rio grande do Norte (Natal)	802	190,000	1	2
Parahyba (Parahyba)	1,138	209,300	2	5
Pernambuco (Pernambuco)	2,908	950,000	6	14
Alagoas (Porto Calvo)	530	204,200	2	5
Sergipe (Sergipe)	528	183,600	2	4
Bahia (San-Salvador)	6,091	1,100,000	7	14
Espirito Santo (Vittoria)	643	51,300	1	2
Rio de Janeiro (Janeiro)	860	1,200.000	6	12
S. Paulo (Santo Paulo)	8,050	500,000	4	9
Sta Catharina (Sta Catharina)	694	105,000	1	2
Rio grande do Sul (S. Pedro do Sul)	4,059	201;300	3	6
Minas Geraes (Ouro Preto)	11,413	1,300,000	10	20
Matto Grosso (Cuyaba)	28,716	85,000	1	2
Goyas (Goyas)	13,594	180,000	1	2
Amazonas (Manáos)	[1]	42,600	1	1
Paranà (Coritiba)	[2]	72,400	1	2
20 provinces.	147,624	7,677,800	58	122

en outre les petites îles de Fernando de Noronha, Trinidad et Martin Vatz.

1 et 2. Superficie inconnue.

Digitized by Google

Capitale : Rio de Janeiro, 296,136 hab.

FINANCES.

Les recettes totales se sont élevées, pendant l'exercice 1858-1859, à 50,375,723 milreïs; en 1859-1860, à 47,310,955, et en 1860-1861, à 53.350.905.

Projet de budget pour l'exercice 1863-1864. — Dépenses :

	Milreïs.		Milreïs.
Intérieur[1].....	4,727,960	Report.....	16,224,269
Justice.....	3,155,292	Guerre.....	11.637,365
Extérieur.....	877,009	Finances.....	17.722,609
Marine.....	7.464.008	Agriculture, etc. ..	8.294,423
A reporter....	16,224,269	Total.....	53,878,666

Total des recettes..... 51,500,000

Dette publique.

Dette extérieure fondée, au 31 déc. 1861. (En livres sterling.)

Emprunts.	Capital primitif.		Montant des amortissements.		En circulation.
de 1824	2,999.940	3,686,200	1,029,591	1,135,600	2,550,600
1839	312,512	411,200	69,544	70,400	340,800
1843	622,702	732.600	297,404	297,400	435,200
1852	954,250	1,040,600	107,547	115.500	925,100
1859	508.000	508.000	63,720	63,800	444,200
	5,397,404	6,378,600	1,566,806	1,682,700	4,695,900
pour la constr. de chemins de fer :					
1. de 1858	1,425,000	1,526,500	111,919	123,080	1,402,700
2. de 1860	1,210,000	1,373,000	86,455	39,500	1,333,500
	8,032,404	9,278.100	1.715,180	1,845,280	7,432,100

Dette interieure fondée.

Elle s'élevait au 31 mars 1861 à 67,450,600 milreïs, et, par suite d'une nouvelle émission de bons du Trésor à 5 pour 100, au 31 déc. 1861, à 68,579.000 milreïs.

L'*actif* de l'État consistait à la fin de déc. 1861, outre les contributions arriérées, en une dette des États de la Plata, d'une valeur totale de 7,312,925 milreïs, répartie comme suit :

	Capital.	Intérêts.	Total.
Uruguay.....	3.570,223	1,841,004	5.411,227
République Argentine..	1,370,880	530,818	1,901.698
Totaux.....	4,941,103	2,371,822	7,312,925

1. Dont 1,078,400 milréis pour la maison impériale.

Digitized by Google

MOUVEMENT DES PORTS EN 1860-1861.

PAVILLONS.	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Navires.	Tonnage.	Navires.	Tonnage.
Brésilien.....	499	22,089	265	21,281
Étranger.....	2,265	856,509	2,204	895,210
Total.....	2,764	878,598	2,469	916,491
Cabotage (sous pavillon brésilien	4,795	799,350	4,435	746,430

COMMERCE EN 1861. milreïs.

Importation 119,326,301
Exportation 127,293,599

BANQUES.

1° Banque générale du Brésil, autorisée le 5 juillet 1853 par une loi. Siége Rio de Janeiro. Capital social, 90,000,000 fr., dont 67,500,000 fr. sont versés. Succursales à Fernambouc, Bahia et Rio-Grande.

2° Banque rurale du Brésil. Capital social, 18,000,000 de fr. moitié réalisé. Siége à Rio de Janeiro.

ARMÉE.

Effectif des forces de terre, 14,000 hommes, et dans les cas extraordinaires 25,000 h. Effectif des troupes de la marine, 3,000 h. et 5,000 hommes.

MARINE.

Bâtiments armés.

1° à voiles : 1 frégate, 6 corvettes, 1 barque, 4 bricks, 1 schooner et 3 navires de petite dimension, ensemble 16 ; 2° à vapeur : 22, dont 1 de 300, 1 de 220, 1 de 150, 5 de 120, et les autres de moins de 100 chevaux, en outre 7 chaloupes canonnières à vapeur, dont 1 d'une force de 120, 1 de 100, et les autres de 80 chevaux.

Bâtiments non armés.

2 frégates, 1 corvette, 1 brick, 1 bâtiment de transport, 1 vapeur, 1 chaloupe canonnière à vapeur.

VIII. MONNAIES. POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le franc, selon le change, 180 reïs en espèce ou 360 reïs en papier. — Le pesos ou milreïs (§) = 1000 reïs. — Peças Brazil joaos = 6400 reïs (en papier, 16,000 reïs). — Moeda = 400 reïs (en papier, 9000 reïs). Patacoes du Brésil = 1920 reïs en papier. — Pataca = 640 reïs en papier. — Conto de reïs = 1000 milreïs. — Le réal, comme en Espagne.

Digitized by Google

Mesures de longueur. Le pé (pied) se divise en 12 pollegadas ou polligas (pouces) de 12 linhos à 10 pontes. — Le pé = $0^{m},33$. — Le palmo = $0^{m},22$. — Vara (5 palmos) = $1^{m},10$. — Covado (3 palmos) = $0^{m};66$. — Covado avantejado = $0^{m},680$. — Braça = 2 varas. — Passo geometrico = 1 $^{1}/_{2}$ varas. — Estadio = 117 $^{11}/_{30}$ braças ou $258^{m},207$. — Milha (mille) = 8 estadios (stades). — Le legoa = 3000 braças ou 6600 mètres.

Mesures agraires. Braça (brasse) carrée = $4^{m},84$ carrés. — Geira = $58,^{ares}564$.

Mesures de capacité. (Matières sèches). Moio = 15 fangas ou 60 alqueires du pays. — Alqueire du pays = $21^{lit},76$ l'alqueire de Lisbonne pour le sel = 35 litres). — (Liquides.) Canada (4 quatilhas) = $2^{lit},66$. — Pipo (180 canadas) = $479^{lit},16$. A Bahia, la pépa de 60 c. = $413^{lit},40$; à Fernambouc, 414 litres.

Poids. Livre (2 marcs de 8 onces ou de 64 oitavas) = $0^{k},4587$. — Arrobe = 32 livres. — Quintal = 128 livres. — Tonneau = 56 arrobes.

BRUNSWICK.

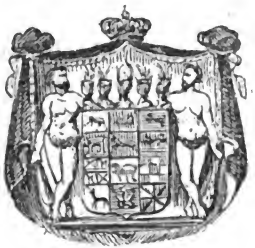

DRAPEAU.

Le drapeau du duché de Brunswick est bleu clair et jaune.

I. HISTORIQUE.

La maison de Brunswick-Lunebourg tire son origine du margrave d'Esse, Azon I^er^, mort en 968, qui avait épousé Cunégonde, fille de Guelfe II, de la famille des comtes souabes d'Altdorf; cette dernière, après la mort de son frère Guelfe III, hérita, en 1055, de tous ses biens, dont son fils, Guelfe IV, hérita aussi en totalité. Guelfe réunit

Digitized by Google

les duchés de Carinthie et de Bavière, par suite de ses deux mariages successifs, et prit le nom de Guelfe Ier. Henri le Noir, son second fils, eut deux fils, Henri l'Orgueilleux et Guelfe III.

Le duc Guillaume perpétua la tige des trois fils d'Henri le Lion, fils d'Henri l'Orgueilleux, dont la veuve épousa Henri d'Autriche; son fils, Othon l'Enfant, fut déclaré premier duc de Brunswick par l'empereur Frédéric II, en 1235.

Plusieurs lignes sortirent de cette souche. Albert, mort en 1729, fonda la *ligne de Brunswick*; Jean, qui mourut en 1277, celle de *Lunebourg*. Ces deux lignes se subdivisèrent, et les extinctions successives de ces maisons permirent à Magnus II, dit *A la chaîne*, de la *maison de Brunswick-Lunebourg*, d'en réunir toutes les possessions sous sa couronne ducale.

Les fils de Magnus donnèrent naissance à trois nouvelles lignes : *Limberg*, *Lunebourg* et *Brunswick*; les deux premières éteintes, celle de *Brunswick* se perpétua par le duc Ernest de Celle, souche de la nouvelle dynastie de *Brunswick-Lunebourg*.

La nouvelle maison de Brunswick se partagea, par les fils d'Ernest, Henri et Guillaume, en deux lignes, savoir : de *Dannenberg* et de *Lunebourg*, et par les fils d'Henri, en celles de *Dannenberg* et de *Wolfenbuttel*.

Le duc Auguste de Wolfenbuttel, qui hérita du duché de Brunswick en 1634, avait trois fils; les deux premiers succédèrent à leur père, le troisième fonda la ligne de Bevern. Il eut deux fils : l'aîné eut Wolfenbuttel, le cadet Bevern. Le duc de Wolfenbuttel eut pour successeur Charles qui, en 1754, transféra sa résidence à Brunswick; Charles eut pour successeur son fils Charles-Guillaume-Ferdinand, mort en 1805. Celui-ci avait quatre fils, ce fut le dernier qui régna; mais il tomba sur le champ de bataille le 16 juin 1815; son successeur fut placé sous la tutelle de Georges IV, roi de la Grande-Bretagne, et il prit les rênes du gouvernement le 30 octobre 1823; mais des troubles graves ayant éclaté en Allemagne et dans le Brunswick particulièrement, le 7 septembre 1830, la diète germanique le déclara incapable de régner; il vécut à Londres et habite actuellement Paris.

Digitized by Google

Aujourd'hui la couronne ducale de Brunswick-Wolfenbuttel est portée par son frère cadet *Guillaume*, Il n'est pas marié, et après sa mort le Brunswick passera à la ligne de Hanovre.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte luthérien.)

Duc : Auguste-Louis-**Guillaume**-Maximilien-Frédéric, né le 25 avril 1806, deuxième fils du duc **Guillaume**-Frédéric (né le 9 oct. 1771, † le 16 juin 1815), et de la duchesse **Marie**-Élisabeth-Wilhelmine († le 21 avril 1808, fille de feu Charles-Louis de Bade); se charge du gouvernement du consentement de son frère, avec l'adhésion de son oncle Guillaume IV, roi de Grande-Bretagne, et de la Diète germanique décis. féd. du 2 déc. 1830. L'arrangement définitif est daté du 25 avril 1831.

Frère aîné du duc.

Charles-Frédéric-Auguste-Guillaume, né le 30 oct. 1804, précédemment duc régnant (habite Paris).

III. COUR.

Grand-veneur : M. H. *de Veltheim.*

Grand-écuyer : le major général, chamb. et aide de camp baron *de Girsewald.*

Vice-grand-écuyer : le colonel baron A. *de Girsewald.*

Grand-maréchal : N.

Grand-chambellan : N.

Maréchal de la cour et intendant du théâtre ducal : le chamb. baron *de Munchhausen.*

Veneurs de la cour : le chamb. H. M. *de Kalm*; F. *de Veltheim.*

DÉCORATION.

Ordre d'Henri le Lion (civil et militaire), fondé par le duc Guillaume, le 25 avril 1834.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le comte *d'Ingelheim*, E. e. et M. pl. à Hanovre.

BELGIQUE : le baron J. B. *Nothomb*, E. e. et M. pl. à Berlin.

FRANCE : le comte *de Reiset*, à Hanovre.

GRANDE-BRETAGNE : M. H. F. *Howard*, E. e. et M. pl. à Hanovre.

Digitized by Google

PRUSSE : le prince Gustave *d'Isembourg-Budingen*, E. e. et M. pl. à Hanovre.
RUSSIE : le comte *Persiani*, E. e. et M. pl. à Hanovre.
SUISSE : M. G. *Hirzel-Lampe*, plénipotentiaire en matière de péage et de commerce près les États du Zollverein à Leipzig.

V. CONSTITUTION.

La constitution du duché est de 1832; elle a été amendée par la loi du 22 nov. 1851. Le pouvoir législatif est confié à une Chambre unique (Landesversammlung, assemblée du pays) composée de 43 membres, nommés pour six ans, dont 9 sont élus par les propriétaires les plus imposés, 10 par les comitats magistrats municipaux, 3 par le clergé protestant, 10 par les habitants des villes et 11 par les habitants des campagnes. La Chambre se réunit tous les 3 ans et le budget est voté pour une période triennale.

Le duc exerce le pouvoir exécutif par l'intermédiaire d'un ministère responsable.

Depuis 1850, la publicité, la procédure orale et le jury ont été introduits dans la pratique judiciaire.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

M. A. B. C. F. *de Campe*, ministre d'État (avril 1862).
M. J. J. E. G. *Schulz*, cons. int. (avril 1861).
M. F. A. *de Liebe*, cons. int. (déc. 1861).
Chancellerie privée. Chef : M. C. H. *Nieper*, cons. de chancellerie.
Bureau de statistique. Chef : M. F. *Bussius*, directeur de cercle.
Archives générales du pays. Archiviste et chef : le cons. int. des archives C. G. *Schmidt* (avril 1863).

Membres ordinaires de la commission ministérielle.

Administration intérieure et police : le directeur de cercle A. *Culemann*, le cons. des finances C. F. *Zimmermann* et le cons. d'agriculture G. *de Pawel*.
Finances et commerce : le directeur des finances G. E. F. *de Thielau*, le cons. des finances T. J. C. *de Hantelmann*, et le cons. des domaines C. H. P. *Krüger*.

Digitized by Google

Justice : le président du tribunal suprême d'appel : . . . , le vice-président C. C. G. *Knittel*, et le procureur-général E. *Rhamm*.

Culte et instruction : le cons. de consistoire Dr H. T. L. C. *Ernesti*, le profess. Dr G. T. A. *Kruger*, le superintendant H. M. *Sachtleben*. Membre extraordinaire : le prédicateur de la cour Dr H. A. L. *Thiele*.

Affaires militaires : M. A. *d'Erichsen*, lieut.-général; M. A. F. *de Bause*, major-général et aide de camp général; M. G. *de Seckendorff*, major.

Diète. Président : M. C. H. *Caspari*, premier bourgmestre de Brunswick.

Syndic du pays : M. J. G. *Oesterreich*.

Chambre des domaines. Directeur : le ministre d'État Dr F. *Schulz*.

Collége (comité) des finances et direction des impôts et des douanes. Directeur : M. G. E. *de Thielau*.

Postes et chemins de fer. Directeur-général : M. A. P. C. T. *d'Amsberg* (avec le rang de major-général).

JUSTICE.

Cour suprême siégeant à Wolfenbüttel. Président : N. Vice-présidents : M. W. G. T. *Henke*, M. C. C. G. *Knittel*. Avocat-général : M. E. *Rhamm*.

Il y a 6 tribunaux de cercles (Brunswick, Wolfenbüttel, Helmstedt, Gandersheim, Holzminden, Blankenburg) fonctionnant, selon les affaires, comme première instance ou comme instances d'appel pour les tribunaux locaux.

CULTE.

Le consistoire évangélique siége à Wolfenbüttel et se compose outre le président, M. F. *Schulz*, de 5 membres. Président : le ministre d'État.

6 inspections générales (*Wolfenbüttel, Brunswick, Helmstedt, Gandersheim, Holzminden, Blankenbourg*) ressortissent au consistoire, et chacune d'elles a pour chef un superintendant-général.

ÉTAT-MAJOR DE L'ARMÉE.

Aide de camp général de S. A. le duc : le major-général *de Bause*. Aides de camp : le colonel *de Hohnhorst*, le capitaine *de Rudolphi*.

Digitized by Google

Commandant de la garnison de Brunswick : le lieut.-général A. *d'Erichsen.*

Commandant de la brigade : le major-général *de Bernewitz.*

VII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

CERCLES.	Milles carrés géograph.	Habitants en 1861.
Brunswick	10	72,996
Wolfenbüttel	14	54,573
Helmstedt	14	48,160
Gandersheim	10	42,965
Holzminden	10	40,116
Blankenbourg	9	22,898
Total	67 [1]	281,708
En commun avec le Hanovre		692
		282,400

Population selon les cultes : luthériens, 276,922; réformés, 993; catholiques, 3,633; individus appartenant à diverses sectes chrétiennes, 99; israélites, 1,061.

Capitale : Brunswick, 42,209 habitants, non compris 1,023 hommes de troupes.

FINANCES.

Budget de 1861-1863 : 4,983,000 thalers en recettes, et en dépenses,

Dette publique. Au 1er sept. 1860 elle était de 11,251,219 thalers, y compris 7,059,400 thalers pour la construction de voies ferrées. — La dette de la chambre des domaines est de 422,805 thalers.

Le capital de la chambre des domaines se monte à 1,277,375 thalers.

1. Possessions médiates du duc, c'est-à-dire soumises à une autre souveraineté : dans la Silésie prussienne : 1° dans le gouvernement de Breslau, la principauté d'Oels avec la seigneurie de Medzibor (37,25 m. c. géogr., 8 villes, 1 bourg, 324 villages, etc.), et la terre de Plomnitz dans le comté de Glatz, cercle de Habelschwerdt; 2° dans le gouvernement d'Oppeln, cercle de Lublinitz, la seigneurie de Gutentag. Le mille = 7 kil. 4.

Digitized by Google

CULTE ET INSTRUCTION.

Les 6 inspections générales (luthériennes) renferment 34 insp. spéciales avec 221 paroisses et 261 pasteurs.
Les réformés ont une église à Brunswick.
Les calholiques font partie du diocèse de Hildesheim ; ils forment un décanat avec 3 paroisses et 4 prêtres.
Les israélites ont 4 synagogues.
L'université est à Gœttingue (royaume de Hanovre).
Collegium carolinum à Brunswick (lycée supérieur).
Séminaire évangél., institut agronom. et forestier à Wolfenbuttel.
5 gymnases et 25 petits colléges.
2 écoles normales et 383 écoles primaires publiques (instruction obligatoire).
Diverses autres institutions d'enseignement.

ARMÉE.

(5 années de service dans la ligne, 7 ans dans la réserve.)

Un régiment d'infanterie (2 bat. de ligne et un bat. de gardes), 1 régiment de hussards (3 escadrons); artillerie (12 pièces), 1 bat. de landwehr de 6 compagnies, soit 4857 hommes en temps de guerre et 2476 hommes en temps de paix; l'artillerie compte 502 hommes sur le pied de guerre et 244 hommes sur le pied de paix.

CHEMINS DE FER EN 1862.

Longueur en kilomètres, 200 ; recette totale en francs, 7,013,137 ; recette kilométr. en francs, 35,066 ; capital employé, 31,524,533.

BANQUE.

Banque de Brunswick, fondée par décret ducal du 11 mai 1853, capital social : 3,000,000 de thalers, divisé en 30,000 actions de 100 thalers. Intérêts, 4 p. 100 ; dividende en 1858, 6 1/3 p. 100 ; 1859, 4 p. 100 ; 1860, 4 p. 100 ; 1861, 4 p. 100 ; 1862, 4 p. 100.

VIII. MONNAIES. POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le thaler (3 fr. 75 c.), divisé en 24 gros ou groschen (*bons* gros) à distinguer des silbergroschen ou neugroschen, dont 30 font un thaler, de 12 pfennings.
Mesures de longueur. Pied (12 pouces ou 144 lignes) = 0^{m},285. — Aune = 2 pieds. — Perche = 16 pieds (divisée aussi en dixièmes). — Lachter (mines) = 1^{m},919. — Mille = 7419 mètres.
Mesures agraires. Perche carrée = 20^{m},846 carrés. —

Digitized by Google

Morgen (*terre arable*) de 120 perches carrées = 25 ares.
Morgen *forestier* = 160 perches carrées = $33^{ares},35$.

Mesures de solidité. Malter (bois) = 80 pieds cubes = $1^{st},86$. — Karre ou charrette (charbon) = 100 pieds cubes = $2^{st},32$. — Mesure (Maas) pour les minerais et la houille = 2 pieds cubes = $0^{st},0464$. — *Idem* pour pierres, sable, terre (Schachtruthe) = $5^{st},95$.

Mesures de capacité. (Céréales.) Wispel = 40 himtens de 4 vierfass ou 16 metzens. — Le himten = $31^{lit},145$. — (Liquides.) Quartier = $0^{lit},9368$. — Oxhoft = 1 ½ ohms ou 6 ankers ou 240 quartiers. — Tonne = 108 quartiers.

Poids. *(V. Prusse.)*

CHILI.

PAVILLON.

Le pavillon est tricolore. Le blanc et le rouge sont disposés horizontalement; le bleu, au milieu duquel brille une étoile, occupe le carré supérieur près de la hampe.

I. HISTORIQUE.

Cette contrée formait, sous la domination espagnole, une capitainerie générale placée sous l'autorité d'un lieutenant général qui portait le titre de président, gouverneur et capitaine-général du royaume du Chili. Le Chili proclama son indépendance le 18 septembre 1810, et l'autorité fut confiée à un congrès. Ce congrès fut dispersé, le 11 décembre 1811, par les trois frères Carrera, dont l'aîné présida une nouvelle junte; mais, après avoir mal défendu le pays contre les troupes espagnoles envoyées par le vice-roi du Pérou, il fut contraint de se retirer en 1814. Le général San-Martin vint de Buenos-Ayres, en 1817, avec 3,000 hommes, et par deux victoires sur les troupes du vice-roi, assura l'indépendance du Chili. Il

Digitized by Google

est considéré comme le fondateur de cette république. La première Constitution du Chili fut établie en 1818 par le général Prieto; elle sembla trop démocratique et, après une guerre civile entre le parti « libéral » et le parti « modéré »; un gouvernement provisoire, expression de ce dernier parti, rédigea la Constitution de 1838, qui est encore en vigueur.

II. CONSTITUTION.

Le Chili est régi par la Constitution de 1838. Le pouvoir législatif se compose d'un sénat de 20 membres élus pour neuf ans, et d'une Chambre des représentants, élue pour trois ans, qui renferme un député pour 20,000 habitants, soit environ 76, la population étant de 1,500,000 âmes. Le pouvoir exécutif s'exerce par le Président de la république, élu pour cinq ans, qui gouverne par des ministres et par un conseil d'État composé de ces mêmes ministres, de deux membres de la cour de justice, d'un dignitaire ecclésiastique, de deux généraux et de deux ex-ministres.

III. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Président : M. J. J. *Perez* (18 sept. 1861).

MINISTÈRE (juin 1862 et mai 1863).

Intérieur et extérieur : M. M. A. *Covarrubias.*
Justice, culte et instruction publique : M. M. *Guëmes.*
Finances : M. D. A. *Reyes.*
Guerre et marine : le général M. *Maturana.*

CONSEIL D'ÉTAT.

Président : le Président de la république.
Cour suprême de Santiago. Président : M. M. *Montt.*
Cour d'appel (Santiago) : M. M. *Mujica.*
Cour d'appel (Concepcion) : M. C. R. *Patron.*
Cour d'appel (Serena) : M. J. M. *Cobo.*
Cour des comptes. Chef : M. J. M. *Berganza.*
Administration générale des postes. Directeur général : M. M. *Riesco.*

ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES.

Archevêque (Saint-Jacques) : Mgr R. V. *Valdivieso* (1847).
Évêques. Serena : Mgr J. *Donoso* (1853); Concepcion :

Digitized by Google

Mgr J. H. *Salas* (1854); San Carlos de Chiloë : Mgr F. de P. *Solar* (1857).

ARMÉE.

Général en chef : le général de division M. M. *Bulnes*.
Inspecteur général de l'armée et des gardes nationales : M. E. *Jofré*.

MARINE.

Commandant général : M. R. *Liva*.
Commandant des arsenaux : le capit. de frég. S. G. *Bynon*.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

BOLIVIE : M. . . . . ch. d'affaires à Santiago.
BRÉSIL. : M. F. A. *de Varnhagen*, MR. accr. au Pérou et à l'Équateur, à Lima.
EQUATEUR : M. V. *Piedrahita*, chargé d'aff.
ESPAGNE : M. S. *de Tavira*, ch. d'aff. et CG.; M. D. *Roberts*, secr.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. T. H. *Nelson*, E. e. et M. pl.
FRANCE : M. *Flory*, ch. d'aff.
GRANDE-BRETAGNE : M. . . . . ch. d'aff. et CG.
GUATÉMALA : M. H. *de Irizarri*, ch. d'aff.
NOUVELLE-GRENADE : M. F. *Gonzales*, E. e. et M. pl.
PÉROU : le gén. M. M. I. *Vivanco*, MR.; M. J. B. *Selaya*, secr.
PRUSSE : M. C. F. *Levenhagen*, cons. de lég. chargé d'aff. et CG.
SANDWICH (îles) : M. D. *Thomas*, ch. d'aff. et CG. (Valparaiso).

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE. Valparaiso : M. O. A. *Berkemeyer*, C. gén.
BELGIQUE. Copiapo : M. E. *Crooy*, C.; Santiago : M. J. *Ellies*, C.; M. J. *Grisar*, C.
BRÊME. Concepcion et Talcahuano : M. P. *Moeller*, C; Valdivia : M. F. C. *Mohr*, C; Valparaiso : M. A. T. *Droste*, C. gén.
BRÉSIL : Valparaiso : M. J. H. *Pearson*, VC.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Atacama : M. E. *Rodriguez*, C; Concepcion : M. D. *Navarro*, C.; Valparaiso : M. G. *Béeche*, C. gén.

Digitized by Google

DANEMARK. Valparaiso : M. N. C. *Schuth*, C. gén.
ESPAGNE : M. A. *Agacis*, C.
ÉQUATEUR. Santiago : M. A. *Sanchez*, C. gén.; Valparaiso : M. J. M. *de los Santos*, C.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE DU NORD. Coquimbo : M. C. C. *Greene*, C; Talcahuanho : M. J. H. *Trumbull*, C.; Valparaiso : M. B. F. *Hall*, C.
FRANCE. Santiago : M. *Flory*, C. gén.—Valparaiso : M. *Girardo*, C.
GRANDE-BRETAGNE. Coquimbo : M. D. *Ross*, C.; Valparaiso : M. H. W. *Rouse*, C.
HAMBOURG. Copiapo et Caldera : M. H. M. *Paulsen*, C.; Valdivia et le port d'El Corral : M. J. *Fehlandt*, C.; Valparaiso : M. C. *Pini*, C. gén.
HANOVRE. Valparaiso : M. F. *Mattahei*, C.
ITALIE. Valparaiso : M. N. *Rondanelli*, C. gén.
LUBECK. Valparaiso : M. H. F. W. *Ludermann*, C.
MEXIQUE. Valparaiso : M. P. *Garmendia*, C.
NICARAGUA. Valparaiso : M. R. *Rosenberg*, C.
NOUVELLE GRENADE. Santiago : M. A. *Laiseca*, C.
OLDENBOURG. Valparaiso : M. A. T. *Droste*, C.
PAYS-BAS. Coquimbo : M. P. E. *Barnes*, C.; Valparaiso : M. E. *Boonen*, C.
PÉROU. Caldera : M. E. *Escobar*, C; Coquimbo : M. J. C. *Pomareda*, C.; Talcahuano : M. C. F. *Costa*, C.
PORTUGAL. Valparaiso : M. G. *Lyon*, C. gén.
PRUSSE. Santiago : M. G. *Wachowski*, C.; Valparaiso : M. J. G. *Fehrmann*, C.
RUSSIE. Valparaiso : M. H *Griffin*, C.
SANDWICH (îles). Coquimbo : M. W. E. *Delano*, C.
SAN SALVADOR. Valparaiso : R. *Rosenberg*, C.
SAXE ROYALE. Valparaiso : M. J. *Heyer*, C.
SUÈDE ET NORVÈGE. Valparaiso : M. C. *Bahlsen*, C. gén.
SUISSE. Valparaiso : M. J. T. *Hagnauer*, C.
URUGUAY. Santiago : M. J. C. *Arrieta*, C. gén.; Valparaiso : M. S. *Vidal*, C.
VÉNÉZUELA. Copiapo : M. D. *Sutil*, C.; Santiago : M. T. *Eduardo*, C.

Digitized by Google

V. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

PROVINCES.	Milles carrés géogr	Habitants.	PROVINCES.	Milles carrés géogr.	Habitants.
Atacama.....	1,463	50,690	Concepcion...	256	110,291
Coquimbo....	762	110,589	Arauco.	742	43,466
Aconcagua...	347	111,504	Valdivia.	579	29,293
Valparaiso...	62	116,043	Chiloë.	»	61,586
Santiago.....	339	272,499	Llanquihue...	227	3,826
Colchagua....	222	192,704	La colonie.		
Talca.....	142	79,439	Magellanes...	»	153
Maule.....	165	156,245	Total en 1854.	2,260	1,439,120
Nubie.....	147	100,792	Évaluation pour 1864		1.650,000

FINANCES EN 1860.

Recettes.

	Piastres		Piastres
Droits sur les marchandises.....	4,824,801	Impôt sur l'industrie.	79,118
Monopoles de l'État.	1,076,113	Péages.....	70,434
Impôt foncier.....	591,090	Monnaies.....	5,125
Droits de mutations.	293,111	Chemins de fer.....	92,500
Postes et télégraphes	115,640	Impôt sur les capit.	4,674
Impôts du cadastre.	220,672	Recettes extraordin..	112,451
Timbre.....	109,021	Total.....	7,494,750

Dépenses.

La dépense a été de..... 7,507,025

Dette publique.

I. Dette intérieure (1862)..... 2,339,600 piastres.

II. Dette extérieure fin de mars 1863....

Emprunt à 6 °/₀ de 1822.....	538,900	
Reste.....	395,100	
Consolidation 3 °/₀ d'intérêts pendant la guerre de l'indépendance.	527,600	liv. sterling.
Emprunt de 4 1/2 °/₀ de 1858, pour la construction des chemins de fer.	1,506,700	

ARMÉE.

Troupes de ligne.....	3 093	hommes
Garde nationale (15 mai 1861).....	29,698	—

MARINE.

1 corvette à hélice d'une force de	200	chevaux,	portant	20	canons.
1 vapeur à helice —	200	—	—	5	—
2 vapeurs à aubes —	100	—	—	2	—

De plus, une frégate-école.

Digitized by Google

Corps des officiers de la marine.

2 amiraux, 14 capitaines, 18 lieutenants, 18 gardes-marine, 20 aspirants. — Matelots : 381 hommes ; 1 brigade d'infanterie de marine comptant 300 hommes.

COMMERCE EN 1860.

Importation.....	26.764,199 p.	Exportation...	25,451,179 p.
Augmentation sur 1859	2,039,283	—	5,891,025

Mouvement de la navigation en 1861.

Entrée.....	2,450 navires,	jaugeant	884,959 tonneaux.
Sortie.....	2,423 —	—	874,887 —

Dont sortis de Valparaiso 1,037 navires, jaugeant 325,463 tonn. (dont 7 vapeurs, jaugeant 1,367 tonn.), jaugeant 60,847 tonn.

Effectif de la marine marchande à la fin de 1860.

267 navires jaugeant 60,847 tonn. et ayant 2,900 h. d'équipage.

CHEMINS DE FER.

La ligne entre Valparaiso et Quillota a produit en 1861 la somme de 215,773 piastres (1,078,865 fr.), qui se répartit de la manière suivante :

174,332 voyageurs.....	108,517	piastres.
Marchandises.....	96,577	—
Bagages et paquets.....	9,622	—
Magasinage.....	57	—
Total.....	215,773	piastres.

MINES.

Dans l'arrondissement de Coronel, pendant le cours de l'année 1860, 228 mines étaient en plein rapport, 17,796 mineurs étaient employés aux travaux, et le charbon extrait s'élevait au nombre de 140,388 tonn., dont 70,406 pour le cabotage et 22,145 pour l'exportation étrangère, formant un total embarqué de 92,551 t.

Dans l'arrondissement de Lota, le nombre des mines en rapport a été de 36, celui des gites reconnus de 1,967, les mineurs employés 4,156, le charbon extrait 51,950 tonneaux, dont 43,744 tonneaux embarqués, 35,730 pour le cabotage et 3,114 pour l'étranger.

L'usine de Lota, destinée à l'élaboration des cuivres, compte 7 fourneaux en activité et renferme 70,000 quintaux de métal destinés à l'exportation.

VI. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le piastre (peso, peso fuerte, duro) a 8 réaux de plata de 4 quartillos ou 100 cents (centavos). Le piastre de Chili vaut 5 fr. (4^{f},9944).

Mesures. Les anciennes sont les mêmes que celles de l'Espagne. Une loi récente a introduit le système métrique français.

Digitized by Google

CHINE.

I. HISTORIQUE.

La Chine, peuplée par des races mongoles, doit probablement l'origine de ses institutions à des colons de race blanche, Couschites ou Chamites, dont l'histoire ressemble étrangement à celle des anciens Égyptiens. Les premiers établissements civils de la Chine s'étageaient sur les bords des fleuves du Milieu ; au temps de Confucius, l'empire chinois ne dépassait pas la « Chine propre » et se trouvait même divisé en plusieurs royaumes indépendants. Ce n'est qu'au moyen âge que les invasions tartares d'un côté, les extensions successives du royaume de Pékin de l'autre, ont réuni sous une seule monarchie, non-seulement les pays chinois, mais encore la Mandchourie et la Mongolie tributaires, et même étendu la suzeraineté de l'empire sur la Corée, le Thibet, Siam et la Cochinchine.

La société chinoise a éprouvé de nombreuses vicissitudes ; elle paraît, avant Jésus-Christ, soumise au régime des fiefs, sous une aristocratie propriétaire du sol ; puis une loi agraire ouvre à tous l'accès de la propriété ; les terres sont partagées, avec interdiction d'hypothèque et de vente (C. Lavollée, article du *Dictionnaire général de la Politique*). Vers le huitième siècle de notre ère, le besoin d'argent conduit le gouvernement à ajouter à l'impôt foncier, jusque-là unique et général, puisque tout le monde était propriétaire, divers impôts sur l'industrie et le commerce : la liberté du travail en fut la conséquence, et les arts industriels, non moins que l'agriculture, prirent un développement inconnu à l'Europe.

Les premières relations de la Chine avec les Européens datent du seizième siècle, car le voyage de Marco Polo, vers 1274 ne fut qu'une découverte isolée. Les Portugais et les Espagnols commencèrent le commerce dans les îles ; les Hollandais, les Anglais y vinrent ensuite. La Compagnie anglaise des Indes orientales fonda, vers la fin du douzième siècle, la factorerie de Canton, et par diverses ambassades s'assura le monopole des relations avec la Chine. Ce monopole fut aboli en 1834, et le droit de com-

Digitized by Google

merce avec la Chine étendu à tous les Anglais et aux Américains; mais ce commerce était réduit au port de Canton, tenu par la corporation chinoise des Hanistes. Les vexations des gouvernements chinois excitèrent l'indignation de l'Angleterre; la guerre éclata en 1840, et, le 29 août 1842, le traité de Pékin, conclu par l'entremise de sir Henry Pottinger, abolit le monopole des Hanistes et ouvrit au commerce anglais quatre nouveaux ports (Shang-haï, Ningo-po, Fout-chou et Amoy); Hong-kong devint possession anglaise. Les États-Unis et la France conclurent aussi des traités analogues les 24 février et 24 octobre 1844. En outre, le plénipotentiaire français, M. de Lagréné, obtint la publication d'un édit qui autorisait en Chine l'exercice de la religion catholique. Mais le gouvernement chinois, bien qu'engagé dans une guerre civile contre les rebelles Taë-ping, qui s'emparèrent de Nankin, entrava le commerce européen et persécuta les missionnaires. La France et l'Angleterre firent en commun une expédition contre la Chine, expédition qui se termina par la prise de plusieurs forts, voisins de la capitale, ce qui détermina le gouvernement chinois à signer le traité de Tien-tsing (27 juillet 1858). Outre les cinq ports ci-dessous désignés, sept autres ports, Tien-Tsin, Teng-tchéou, Nankin, Tai-wan, Tann-hoï, Swa-tow et Kning-tchan étaient ouverts au commerce européen, ainsi que le fleuve Yang-tse-Kiang. Les puissances européennes pouvaient accréditer des légations à Pékin. C'était contre les traditions chinoises; aussi les premiers ministres qui se présentèrent (juin 1859) trouvèrent-ils le fleuve du Pei-ho barré et les forts armés : une guerre s'ensuivit qui se termina par la prise de Pékin et par un troisième traité (25 octobre 1860), qui ratifiait entièrement celui de Tien-tsin et qui ouvrait en outre au gouvernement français, comme à celui de la nation la plus favorisée, les autres ports ouverts par les traités au commerce britannique : Hang-kao, Kiéou-kiang et Tching-kiang.

II. CONSTITUTION.

Les lois de la Chine et de son gouvernement reposent sur le principe de l'autorité paternelle. L'empereur est, selon l'expression officielle, « père et mère du peuple. »

Digitized by Google

Il a la direction de tout, mais il n'a la décision de rien. C'est le caractère original du gouvernement chinois, que tout soit réglé par des tribunaux, la législation et l'administration comme la justice. Les gouvernements des provinces, les chefs de départements, de districts, sont tous obligés de consulter ces tribunaux, qui forment une hiérarchie compliquée. Les mandarins (kouann), qui les composent, sont au nombre d'à peu près 100,000, divisés en 18 classes. Ils ne parcourent les degrés de la hiérarchie qu'après avoir passé des examens. Ils sont conseillers de l'empereur, ministres, gouverneurs, commandants militaires, juges, inspecteurs des lettres, etc., et membres des tribunaux qui assistent tous les fonctionnaires. Les tribunaux de premier ordre contrôlent les actes de l'empereur. Les communes s'administrent elles-mêmes, comme dans toute l'Asie. (*Dictionnaire de la politique* de M. Maurice Block.)

III. GOUVERNEMENT.

Empereur : **Tong-tché**, né en 1855, 8e empereur de la dynastie Tsing, succède sous tutelle à son père Hiengfung, décédé le 22 août 1861.

Cabinet. L'oncle de l'empereur, **Yih-soo**, prince de Kong, est à la tête du cabinet.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

Espagne : M. S. *Mas*, E. e. et M. pl. à Pékin; M. T. *Caro y Alvarez de Toledo*, secrét. de légat.

États-Unis d'Amérique : M. A. *Burlingame*, E. e. et M. pl. à Pékin; M. S. *Wells Williams*, secrét.; M. S. W. *Williams*, interprète.

France : M. *Berthemy*, E. e. et M. pl.; M. *de Bellonet*, secrét.; M. A. *Pichon*, att.; M. *du Chesne*, chancelier et C. hon.

Grande-Bretagne : Sir F. W. A. *Bruce*, E. e. et M. pl.; M. T. F. *Wade*, secrét., secrét. chinois et traducteur; M. F. R. *Saint-John*, M. *Dudley E. Saurin*, 2e secrét.; M. G. H. *Wyndham*, att.; M. J. *Mac Leary Brown*, secrét.-assist. chinois.

Digitized by Google

PORTUGAL : M. J. R. C. *do Amaral*, cons., E. e. et M. pl. ; M. A. J. *Marquez Pereira*, secrét.; M. J. O. *de Castro Cabral e Albuquerque*, att. à Tien-tsin.

RUSSIE : le colonel *Vlangali*, E. e. et M. pl. à Pékin ; l'asses. de collége M. *Glinka*, secrét.; le cons. de cour D. *Petchouroff*, drogman; le cons. de cour A. *Popoff*; le secr. de coll. M. *Henning*.

II. CORPS CONSULAIRE.

BELGIQUE. Canton : M. W. *Walkinshaw*, C.; Hong-Kong : M. R. C. *Antrobus*, C.; Shang-haï : M. J. *Scarth*, C.

BRÊME. Canton : M. W. *Nissen*, C.; Foo-tchou : M. G. G. *Schwemann*, C.; Hong-Kong : M. L. *Wiese*, C.; Shang-haï : M. R. *Heinsen*, C.; Swatow : M. H. A. *Dircks*, C.

CHILI. Canton : M. G. W. *Robinet*, C.

DANEMARK. Amoy : M. J. *Elles*, C.; Canton : M. H. *Saint-Léger-Magniac*, C.; Hong-Kong : M. F. H. *Block*, C.; Shang-haï : M. J. *Whittal*, C.; Swatow : M. H. A. *Dircks*, C.

ÉQUATEUR. Hong-Kong : M. W. M. *Robinet*, C.

ESPAGNE. Amoy : M. T. *Faraldo*, C.; Hong-Kong : M. J. *de Aguila*, C.; Shang-haï : M. E. *de Fortuny*, C.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Amoy : M. A. B. *Bradford*, C.; Canton : M. O. H. *Perry*, C.; Che-fou : M. P. *Knight*, C.; Foo-tchou : M. W. H. *Carpenter*, C.; Hang-Kow : M. W. *Breck*, C.; Hong-Kong : M. H. M. *Congar*, C.; Kin-Kiang : M. H. *Bridges*, C.; Ning-po : M. W. P. *Mangum* jun^r, C.; Shang-haï : M. G. F. *Seward*, C.; Swatow : M. J. A. C. *Wingate*, C.

FRANCE. Canton : le baron *de Trenqualye*, C.; Hang-kow : M. *Dabry*, C.; Hong-Kong : M. *Godeaux*, C.; Shang-haï : le vicomte *Brenier de Montmorand*, C. gén.; Tien-tsin : M. *Edan*, C.

GRANDE-BRETAGNE. Amoy : M. W. H. *Pedder*, C.; Canton : M. D. B. *Robertson*, C.; Foo-tchow : M. C. A. *Sinclair*, C.; Hang-kow : M. W. H. *Medhurst*, C.; Ning-po : M. M. W. H. *Fittock*, C.; Niu-tchang : M. T. T. *Meadows*, C.; Shang-haï : sir H. S. *Parkes*, C.; Swatow : M. G. W. *Caine*, C.; Tang-tchou : M. M. C. *Morrison*, C.; Tching-kiang : M. F. *Harvey*, C.; Tien-tsin : M. J. *Mongan*, C.

Digitized by Google

HAMBOURG. Amoy : M. C. J. *Paseday*, C.; Canton : M. W. *Nissen*, C.; Foo-tchou : M. G. G. *Schwemann*, C.; Hong-Kong : M. L. *Wiese*, C.; Shang-haï : M. R. *Heinsen*, C.; Swatow : M. H. A. *Dircks*, C.

HANOVRE. Amoy : M. C. J. *Pasedag*, C.; Canton : M. W. *Dreyer*, C.; Hong-Kong : M. C. *Brodersen*, C.; Shang-haï : M. W. *Probst*, C.

ITALIE (Royaume d'). Hong-Kong : M. P. *Chomley*, C.; Shang-haï : M. J. *Hogg*, C.

LUBECK. Hong-Kong : M. L. *Wiese*, C.

MECKLEMBOURG. Canton : M. G. T. *Siemssen*, C.

OLDENBOURG. Amoy : M. C. J. *Pasedag*, C.; Canton : M. R. *de Carlowitz*, C.; Hong-Kong : M. C. *Brodersen*, C.; Shang-haï : M. W. *Probst*, C.

PAYS-BAS. Canton : M. J. des Amorie *van der Hoeven*, C.; Hong-Kong : M. A. W. P. *Kup*, C.

PÉROU. Canton : M. J. *Piñeiro*, C.; Hong-Kong : M. B. *Hackorf*, C.

PORTUGAL. Canton : M. E. *Petit*, C.; Foo-tchou : M. G. H. *Luce*, C.; Hang-Kow : M. J. E. *Evans*, C.; Hong-Kong : M. M. *Pereira*, C.; Shang-haï : M. H. W. *Dent*, C.; Swaow : M. W. P. *Lewes*, C.; Tching-Kiang : M. J. T. *Ellioit*, C.; Tien-tsin : M. J. *Hanna*, C.

PRUSSE. Canton : M. R. *de Carlowitz*, C.; Shang-haï : le cons. de légat. *de Rehfues*, C. gén.

RUSSIE. Hong-Kong : M. J. *Heard*, C.; Kouldja : l'ass. de coll. C. *Pavlinow*, C.; Shang-haï : M. A. F. *Heard*, C.; Tchongou-tchak : le cons. de coll. *Skatchkoff*, C.; Tien-tsin : le cons. de cour *Butzoff*, C.; Ourga : le secr. de coll. *Schischmareff*, ch. du consul.

SAXE ROYALE. Canton et Macao : M. R. *de Carlowitz*, C.

SUÈDE et NORVÉGE. Hong-Kong : M. L. *Wiese*, C.

V. STATISTIQUE

Superficie : 3,500,000 kilom. carrés.

Population : Selon les uns 350, selon les autres 415 millions d'âmes.

Capitale : Pékin, 1,650,000 habitants.

FINANCES.

Les revenus publics ont été évalués par Rienzi à

Digitized by Google

217 millions de thalers de Prusse, par le comte d'Escayrac de Lauture à 340 millions de francs.

VI. MONNAIES. POIDS ET MESURES [1].

Monnaies. Tale, tael, taile (liang) = 10 maces, maices (tsian), soit 100 condorins (fen), ou 1000 cash, pitjes (li), ou 10,000 hao, chou, ou 100,000 lse ou soï. Le taile pèse 35^{gr},58, et vaut environ 7 fr. 50 c. Les noms entre parenthèses sont chinois. On ne frappe d'autre monnaie que le *li* en laiton. On se sert d'argent en barres, de dollars et surtout de piastres.

Mesures de longueur Pied (covid. cobre, chih, tscheh du commerce = 0^{m},338. — Pied mathématique = 0^{m},333. — Pied de construction (kong-pu) = 0^{m},322. — Pied des ingénieurs = 0^{m},319. — Tchan = 10 pieds des ingénieurs. — Tœng de 100 houn = 3^{m},6575. — Li (180 toises de Chine) = 575^{m},5.

Mesures agraires. King ou fu (100 mu ou mow) = 24^{ares},53.

Mesures de capacité. Sei (schih, cheh, tane) = 2 hwo ou 4 yo, ou 10 tow (teu), ou 100 schin, ou 1000 ho, ou 10,000 tscho ou cho. Sei = 122^{lit},43. En général, les céréales et les liquides sont vendus au poids.)

Poids. Pikol, picule (quintal) = 100 catties ou (tchin) livres de 16 tailes (ou liang). — Livre = 604^{gr},78. — (A Pékin, pikol = 97 catties.)

COCHINCHINE.

Pavillon jaune, dentelé de bleu et de blanc.

I. HISTORIQUE.

La Cochinchine ou empire d'Annam occupe le nord-est de la presqu'île indo-chinoise; elle se compose du Tonking, du Cambodge et de l'Annam proprement dit. L'empereur est feudataire de l'empereur de Chine; mais cette vassalité n'est plus que nominale. Le gouvernement est, comme celui de Chine, un despotisme « paternel » servi par une hiérarchie de tribunaux et de fonctionnaires.

1. Nous donnons principalement les poids et mesures de Canton, les plus usités dans le commerce international.

Digitized by Google

Les Français s'établirent en Cochinchine à la fin du dix-huitième siècle à l'aide de l'influence qu'avait prise l'évêque d'Adran à la cour de l'empereur Gya-Long. En vertu d'un traité signé à Versailles, le 28 novembre 1787, entre le ministre des affaires étrangères de France et l'évêque d'Adran, représentant la Cochinchine, une armée française fut envoyée dans ce pays rétablir Gya-Long, qu'une insurrection avait dépossédé de son trône. En échange, l'empereur céda aux Français le port de Tourane et l'île de Poulo-Condor. Les persécutions que les successeurs de Gya-Long exercèrent contre les Européens déterminèrent la France et l'Angleterre, de 1820 à 1855, à envoyer des navires de guerre dans la baie de Tourane ; mais ces tentatives ne réussirent pas à protéger les Européens ni les Cochinchinois que les missionnaires avaient convertis au christianisme. En 1858, de nouvelles persécutions amenèrent une expédition franco-espagnole dirigée par le vice-amiral Rigault de Genouilly, qui s'empara de Tourane et de Saïgon. En juin 1859, l'empereur Tu-Duc consentit à la conclusion d'un traité de paix qui cède à la France les provinces de Bien-hoâ, de Saïgon et de Mythô.

Souverain. Roi (Dschialoung) : **Tu-Duc,** depuis 1847.

II. STATISTIQUE.

Superficie. D'après Crawfurd : 97,800 m. c. g.

Population. Selon de Chaigneau : 15 à 20 millions d'habitants; selon l'amiral Vannier : 10 millions, et selon Crawfurd : 5,195,000 habitants.

Villes. Hue-Tou, capitale : Ke-Scho, Turanne, Saingun.

III. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Kwan ou quan = 10 maces ou 600 sapèques. Le kwan vaut environ 2 fr. 60 c.

Mesures de longueur. Le covid = $0^{m},381$.

Poids. *V*. Chine. (Le sucre se vend au picol de 150 catties, et le sac de riz pèse en droit 50 catties, en réalité 48).

Digitized by Google

COLOMBIE

OU ÉTATS-UNIS DE LA CONFÉDÉRATION GRENADINE.

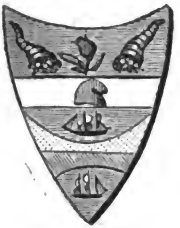

PAVILLON.

Le pavillon est rouge, bleu et jaune. Une étoile brille au milieu.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTIONS.

La vice-royauté espagnole de Colombie comprenait les républiques actuelles de Colombie ou Nouvelle-Grenade, de l'Équateur et de Vénézuela. Ces États se déclarèrent en 1811 indépendants de la métropole, et formèrent de 1818 à 1830 la confédération de Colombie. En 1831, ils se séparèrent. La Nouvelle-Grenade se donna une Constitution modelée sur celle des États-Unis, d'après laquelle le président de la république exerce le pouvoir exécutif; les deux Chambres du congrès, Sénat et Chambre des représentants, exercent le pouvoir législatif; mais cette Constitution a été modifiée, en 1843, par l'établissement du suffrage universel à deux degrés, de conditions d'âge, de propriété de la part des mandataires de la nation, et en 1850 par l'établissement du suffrage direct. Les lois organiques de 1850, supprimées en 1854, furent rétablies quelque temps après, mais avec des modifications importantes, telles que la faculté pour chaque province de se déclarer indépendante avec l'assentiment du congrès, tout en continuant de faire partie de la Confédération.

L'État de Panama usa le premier de cette faculté; la séparation a été prononcée récemment pour les autres, bien que le lien politique de la confédération soit maintenu. A la suite d'une guerre civile, les députés des différents États se rassemblèrent, le 4 février 1863, à Rio-

Digitized by Google

Negro, dans l'État d'Antioquia. Le général Mosquera, dictateur depuis 1861, déposa le pouvoir entre les mains de l'Assemblée constituante, qui nomma un gouvernement provisoire de cinq ministres, destiné à fonctionner pendant l'élaboration de la Constitution. Celle-ci a été proclamée le 23 avril 1863. Elle accorde à chaque État le droit d'administrer ses affaires locales indépendamment du gouvernement fédéral; la forme du gouvernement n'est pas changée; mais le président et le congrès, au lieu d'être élus par les citoyens, sont élus par les États. La première élection du président a été fixée au 1er avril 1864; le général Mosquera, nommé président provisoire jusqu'à cette époque, a été élu. Le choix de la capitale fédérale est réservé au Congrès prochain. Jusqu'ici le siége du gouvernement a été Bogota.

La Confédération grenadine a repris seule le nom de Colombie, qu'elle possédait autrefois en commun avec l'Équateur et le Vénézuela.

II. GOUVERNEMENT.

Président : le général *Santa-Colonna* (1er sept. 1864).

MINISTÈRE.

Intérieur : M. E. *Salgar*.
Finances : M. A. G. *Caraso*.
Trésor et crédit national : M. F. *Largacha*.
Extérieur : M. *Bustellos*.
Guerre et marine : M. S. *Acosta*.

TRIBUNAL SUPRÊME (3 membres).

MM. L. M. *Lléras*, E. *Castilla*, J. M. *Pérez*.
Procureur-général de la nation : M. *Uricoechea*.

ARCHEVÊQUE.

Santa-Fé de Bogota : Mgr A. *Herran* (1854).

PANAMA.

Gouverneur de l'Etat : M. M. M. *Diaz* (1862).
Secrétaire d'État : M. J. M. *Aleman*.
Secrétaire des finances : M. M. *Iturralde*.
Préfet du département de Panama : M. J. J. *Diaz*.
Procureur-général de l'État : M. B. A. *Mata*.
Capitaine du port de Panama : M. G. *Gutièrres*.

Digitized by Google

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. A. A. *Burton*, MR.
FRANCE : le baron *Goury du Roslan*, E. e. et M. pl.; M. *de Bourgoing*, secr.; M. E. *Burdet*, chanc.
GRANDE-BRETAGNE : M. P. *Griffith*, ch. d'aff. et CG. (Bogota).
PÉROU : M. J. A. *Garcia y Garcia*, ch. d'aff.; M. B. *Medina*, secr.

II. CORPS CONSULAIRE.

BELGIQUE. Carthagène : M. J. *Eckart*, C.; Panama : M. J. M. *Hurtado*, C.
BOLIVIE. Panama : M. M. *Arosemena*, C.
BRÉSIL. Carthagène : M. P. *Macia*, VC.: Panama : M. J. M. *Hurtado*, VC.
CHILI. Bogota : M. M. A. *Cordovez*, C.; Buenaventura : M. J. A. *de Francisco*, C.; Panama : N. C. *Miro*, C.
COSTA-RICA. Panama : M. G. *Miro*, C.
DANEMARK. Bogota : M. C. *Michelsen*, C. gén.; Carthagène : M. J. *Eckardt*, VC.; Panama : M. D. *Jones*, VC.; Rio de la Hacha : M. D. A. *Velez*, VC; Sabanilla : M. J. A. *Mier*, VC.; Santa-Marta : M. M. J. *de Mier*, VC.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Aspinwall : M. F. W. *Rice*, C.; Carthagène : M. A. S. *Hanabugh*, C.; Panama : M. A. R. *Mac Kee*, C.; Sabanilla : M. W. A. *Chapman*, C.; Santa-Marta : M. E. H. *Simonds*, C.; Rio de la Hacha : M. N. *Danies*, C.; Turbo : M. J. *Capela*, jun., C.
ÉQUATEUR. Panama : M. T. *de Sabla*, C.
FRANCE. Panama : M. *de Zeltner*, C.; Santa-Marta : M. *du Courthial*, C.
GRANDE-BRETAGNE. Bogota : M. P. *Greffith*, C. gén.; Carthagène : M. B. W. *Doyle*, C.; Panama : M. C. A. *Henderson*, C.
GUATÉMALA. Panama : M. M. *Hurtado*, C.
HAMBOURG. Santa-Marta et Sabanilla : M. C. H. *Simmonds*, C.
ITALIE (Royaume d'). San-Josué : M. T. A. *Berti*, C.; Panama : M. J. B. *Donalisio*, C.; Santa-Marta : M. E. R. *de Mier*, C.

Digitized by Google

MEXIQUE. Panama : M. F. *Gogorza*, C.
PAYS-BAS : M. T. D. G. *Rolandus*, CG. et agent politique (en même temps pour Vénézuela et Equateur; réside à Caracas) ; Barranquilla et Sabanilla : M. D. H. *Dovale*, VC.; Bogota : M. G. *van Arcken*, VC·; Carthagène : M. J. P. *Brandao* junr, VC.; Rio de la Hacha : M. E. *Pinedo*, VC.; Santa-Marta, M. D. *Senior*, VC.
PÉROU. Panama : M. N. *Rubio*, C.
PRUSSE. Carthagène: M. J. Capela, VC.; Honda : M. J. R. *Treffry*, VC.; Sabanilla : M. A. *Hasselbrink*, VC.
VÈNÉZUELA. Panama : M. F. *de Alvarado*, C.

IV. STATISTIQUE.

SUPERFICIE : 24,560 milles carrés géographiques.

POPULATION EN 1851.

États Panama,	capitale	Panama.....	138,108
— Bolivar,	—	Carthagène.....	182,157
— Magdalena,	—	Sainte-Marthe.....	73,093
— Santander,	—	Pampelune.....	378,376
— Antioquia,	—	Antioquia	224,442
— Boyaca,	—	Tunja.....	379,682
— Cundinamarka,	—	Funza.....	474,648
— Tolima,	—	Purification.....	
— Cauca,	—	Popayan.....	330,331
— District fédéral,	—	Bogota.....	43,000
		Total.....	2,223,837

FINANCES (1861-1862, du 1er sept. au 31 août).

Recettes.....	1,824,000 piastres.
Dépenses.....	2,136,517 —

DETTE.

Intérêts de la dette extérieure.	202,000
— intérieure.	218,104
— flottante.	68,100
Total.....	488,204 piastres.

ARMÉE : 19,385 hommes.

COMMERCE ET NAVIGATION.

En 1857, la valeur de l'importation a été de 3,255,843, celle de l'exportation, de 7,064,584 piastres.

Digitized by Google

MOUVEMENT DU CHEMIN DE FER DE PANAMA EN 1862.
Longueur du chemin : 47 3/5 mille anglais, soit 76,630 mètres.
(Il a été construit de 1850 à 1854 et ouvert le 28 janvier 1855, et a coûté plus de 8 millions de dollars.)

OBJETS TRANSPORTÉS.	PARTANT de Panama	PARTANT d'Aspinw.	Total.
Passagers. nombre.	8,113	18,307	26,420
Or et perles, val. en piastres.	35,745,214	4,451,259	40,196,473
Argent, —	14,687,131	»	14,687.171
Bijouterie, —	»	573,239	573,239
Postes ou malle des États-Unis. livres	63,712	348,810	412,522
Malle de l'Europe. —	9,406	36,617	46,023
Bagages. —	214,508	458,267	672,775
Marchandises :			
Grande vitesse. pieds.	2,464	7,795	10,259
Expéd. de 1re classe. —	11,958	533,261	545,219
— 2e — livres.	2,616,764	811,383	3,428,147
— 3e — —	3,099,434	3,177,878	6,277,312
— 4e — —	5,350,475	13,662,215	19,012,690
— 5e — —	5,731,244	294,070	6,025,314
— 6e — —	68,775	229,985	298,760
Autres marchés d'expéd.....	3,421,103	11,715,162	15,136,265
— — — pieds.	2,190	258,818	261,008
Houille. livres.	»	21,378,537	21,378,537

MONNAIES, POIDS ET MESURES.
La piastre vaut 5 fr. Pour les mesures, voy. Espagne et Mexique.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE.

PAVILLON.

Le pavillon est bleu, blanc et bleu par bandes horizontales, avec un soleil au milieu.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

Les provinces qui composent cette confédération fai-

Digitized by Google

saient partie, sous la domination espagnole, de la vice-royauté de la Plata, dont le chef-lieu était à Buenos-Ayres. Ce fut cette ville qui dirigea, de 1810 à 1819, la guerre de l'indépendance, non-seulement des provinces de la vice-royauté, mais d'une moitié de l'Amérique du Sud. Après la proclamation de l'indépendance, les États de la Plata pensèrent à se donner une Constitution fédérale semblable à celle des États-Unis; mais tous les partis y renoncèrent. Le parti unitaire fit la Constitution du 24 décembre 1826, qui établissait la centralisation politique. Cette Constitution fut renversée en 1829, et Rosas, capitaine général, se fit déléguer par la législature *la somme des pouvoirs publics*. Sa tyrannie dura vingt-quatre ans. En 1852, les provinces se soulevèrent; une nouvelle Constitution fut proclamée, qui établissait un congrès romposé d'un Sénat et d'une Chambre des représentants possédant la plénitude du pouvoir législatif et une grande partie du pouvoir politique. La confiscation et la peine de mort en matière politique furent abolies, ainsi que les contributions extraordinaires. Un conflit d'intérêts au sujet des douanes de Buenos-Ayres amena en 1853, entre la province de ce nom et les treize autres provinces confédérées, une séparation qui a duré jusqu'en 1859; la paix de San José de Flores, du 10 juin 1859 et l'acte d'union du 6 janvier 1860. ont rétabli la confédération. La révision de la Constitution en est résultée. Le pouvoir exécutif est confié à un président élu pour six ans; le vice-président préside le Sénat; ils sont élus l'un et l'autre par l'élection à deux degrés. Le président nomme les ministres et les agents diplomatiques, avec la ratification du Sénat. Les membres de la Chambre des représentants sont soumis, comme leurs électeurs, à certaines conditions d'âge, de résidence et de propriété. Chaque province a son gouverneur et sa législature. La législation civile est celle de l'Espagne. La religion catholique est la religion dominante, mais la liberté des cultes est garantie par la constitution.

II. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Président de la république : le général B. ***Mitre***, entré en fonctions le 12 oct. 1862.

Digitized by Google

Vice-président de la république : le colonel M. *Paz*.

MINISTÈRE (1862).

Ministère de l'intérieur : M. G. *Rawson*.
Ministre de l'extérieur : M. R. *de Elizalde*.
Ministre des finances : M. Lucas *Gonzales*.
Ministre de la justice : M. E. *Costa*.
Ministre de la guerre : le général J. A. *Gelly y Obes*.

CONGRÈS NATIONAL.

Président du Sénat : le colonel M. *Paz*, président de fait.
Les présidents du Sénat et de la Chambre des députés sont renouvelés tous les mois.

ÉVÊQUES.

Cordova (Tucuman) : Mgr J. V. R. *de Arellano*.
Parana : Mgr L. *Segura*.
Cuyo : Mgr F. N. *Aldazor*.
Salta : Mgr B. *Rizo*.
Buenos-Ayres : Mgr M. *Escalada*.

GOUVERNEURS DES PROVINCES.

Buenos-Ayres : M. M. *Saavedra*.
Ministre de l'intérieur : M. Pablo *Cardenas*.
Ministre des finances : M. L. *Dominguez*.
Catamarca : M. J. L. *Lobo*.
Cordova : M. J. *Posse*.
Corrientes : M. M. G. *Lagraña*.
Entre-Rios : M. A. José *Dominguez*.
Jujuy : M. P. *Portal*.
Mendoza : M. L. *Gonzalès*.
La Rioja : M. D. A. *Villafañe*.
Salta : . . . . ,
San Juan : . . . . .
San Luis : M. J. *Barbeyto*.
Santa Fé : M. P. *Cullen*.
San Jago del Estero : M. M. *Tarboada*.
Tucuman : M. J. M. *del Campo*.

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

BRÉSIL : M. *Léal*, E. e. et M. pl.
ESPAGNE : M. *Albistar*, M. pl.

Digitized by Google

ETATS-ROMAINS : Mgr *Marini*, délégat apost.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. R. C. *Kirk*, MR.
FRANCE : M. *Lefebvre de Bécourt*, M. pl. (absent) ; M. *de Vernouillet*, chargé d'affaires, secr. ; M. *Lavezzari*, chanc.
GRANDE-BRETAGNE. : M. E. *Thornton*, M. pl.; hon. F. J. *Pakenham*, secr. : M. V. A. W. *Drummond*, 2e secr.
ITALIE : M. R. U. *Barbolani*, MR. pour les États de la Plata.
PÉROU : M. B. G. *Vigil*, ch. d'aff.; M. E. *Souza Eerreyra*, secr.
PORTUGAL : M. L. *de Sousa Leite e Acevedo*, ch. d'aff. et CG. à Montevideo.
PRUSSE : M. F. *de Gulich*, cons. de lég., ch. d'aff. à Montevideo.

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE. Buenos-Ayres : M. J. *Parravicini*, C.
BELGIQUE. Buenos-Ayres : M. J. *Derote*, CG; dans les États de la Plata : M. H. *Pelzer*, C.; Parana : M. J. *Otano*, C. ; Rosario : M. A. *Zubelzu*, C.
BOLIVIE. Buenos-Ayres: M. A. A. *Carranza*, VC.; Salta : M. *Silvetti*, C.
BRÊME. Buenos-Ayres : M. P. B. *Moeller*, GG.
BRÉSIL. Buenos-Ayres : M. *Pdreira Pinto*, CG.
CHILI. Mendoza : M. M. *de los Santos*, C. ; Salta : M. J. *O-Rian*, C.
DANEMARK. Buenos-Ayres : M. C. C. E. *Lenguick*, C.
ESPAGNE. Buenos-Ayres : le duc *de San Fernando*, F. X. *Losada y Melgarejo*, C.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Buenos-Ayres : M. H. R. *Helger*, C.; Rio-Negro : M. W. H. *Smiley*, C. ; Rosario : M. B. *Upton*, C.
FRANCE. Buenos-Ayres : M. *de Beauval*, CG. (absent).
FRANCFORT. Buenos-Ayres : M. F. *Mohr*, agent de comm.
GRANDE-BRETAGNE. Buenos-Ayres : . . . . . , C. ; Rosario : M. T. J. *Hutchinson*, C.
HAMBOURG. Buenos-Ayres : M. H. H. R. *Runge*, C. ; Rosario : M. G. *Ruscheweyh*, C.
HANOVRE. Buenos-Ayres : M. H. *Cammann*, C.
ITALIE. Buenos-Ayres : M. F. *Astengo*, C ; Rosario : M. J. A. *Grasso*, C.

Digitized by Google

LUBECK. Buenos-Ayres : M. J. H. *Hartenfels*, C. gén.
OLDENBOURG. Buenos-Ayres : M. C. *Santa-Maria*, C gén., en même temps pour le Paraguay et l'Uruguay.
PARAGUAY. Parana : M. J. R. *Caminos*, Ç. gén.; Buenos-Ayres : M. *Egusquiza*, agent C.; Rosario : M. E. *Garro*, Ç.
PAYS-BAS. Buenos-Ayres : M. H. *van Houten*, C. gén.; Rosario : M. G. *Ruscheweyh*, C.
PÉROU. Rosario : M. J. *Grasso*, C.
PORTUGAL. Buenos-Ayres : M. A. J. *Alves-Pinto*, C.
PRUSSE. Buenos-Ayres : M. F. *Halbach*, C.; Guaileguaychu : M. J. A. *Spangenberg*, VC.; Rosario : M. E. *Frias*, C.
SAXE ROYALE. Buenos-Ayres : M. R. Soehn, C.
SUÈDE ET NORVÉGE. Buenos-Ayres : M. G. *Billbergh*, C.
SUISSE. Buenos-Ayres : M. A. *Demarchi*, C.
URUGUAY. Buenos-Ayres : M. M. *de Espina*, Ç. gén.; Guaileguaychu : M. J. *de Maria*, C; Rosario : M. S. *Revuelta*, C.

IV. — STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

PROVINCES.	Superficie.	Population.
	m. c. géogr.	Habitants.
Jujuy	1,577	33,200
Salta	2,985	66,600
Catamarca	1,683	50,000
Tucuman	1,100	88,500
San Jago del Estéro	1,825	60,000
Corrientes	2,138	85,000
La Rioja	1,463	34,500
Cordova	2,775	130,000
Santa Fé	1,180	40,000
Entre-Rios	1,409	80,000
San Juan	883	62,000
San Luis	1,136	32,000
Mendoza	1,444	60,000
Buénos-Ayres	3,933	350,000
	25,531	1,171,800

Digitized by Google

On attribue encore à la Confédération le territoire de Gran Chaco, de 6,667 m. c., avec environ 100,000 Indiens libres, et le désert méridional jusqu'au Rio Negro; enfin la république revendique la Patagonie, jusqu'au détroit de Magellan.

Capitale : Buénos-Ayres, 120,000 habitants.

On compte parmi la population actuelle de la ville fédérale et de la Province de Buénos-Ayres : 25,000 Espagnols européens, 25,000 Anglais et Irlandais, 30,000 Italiens, 3,500 Allemands, 3,000 Américains du Nord, 2,500 Portugais et 7,000 autres nationaux; ensemble 126,000 étrangers.

FINANCES.

Recettes en 1863.....	8,900,562 piastres fortes.
Dépenses.....	9,500,000 —
Dette extér. à 6 p. 100.....	962,000 l. sterl.
— à 3 p. 100.....	1,323,000 —
Papier-monnaie en circulation.	351,000,000 piastres[1].
Dette intér. à 4 p. 100.....	617,648 piastres[2].
— à 6 p. 100.....	103,600,000 —
	104,217,648 piast. (900,000 l.st.).

ARMÉE : 6,000 hommes, non compris la milice.

MARINE : 7 vapeurs et 10 navires à voiles.

COMMERCE.

Les deux principaux ports du pays sont : Buénos-Ayres (importation en 1860, 100,000,000 fr.; exportation, 103,000,000 fr.), et Rosario (importation 1862, 12,742,270 dollars; exportation, 5,752,085 dollars).

V. POIDS ET MESURES.

Monnaies. (*V.* Chili et la note ci-dessus relativement au papier-monnaie.]

Mesures de longueur. Vare = 0^{m},866. — Pied 1/3 de vare ou 0^{m},2889 (subdivisés comme en Espagne. — Cuadra = 150 vares. — Legua (lieue) 6000 vares = 5.196 mèt.

Mesures agraires. (Pâturages.) Suertes de estancia = 27,000 vares carrés, soit 202^{ares}50. — (Champs.) Suerte de chacra, très-variable = 19,000 vares carrés ou

1. 25 piastres en pap. équivalent à 5 fr. 40 c. ou à un peso duro; 400 pesos en pap. = 1 once.

2. Coté à Londres 94 p. 100.

Digitized by Google

10,000 vares carrés (75 ares), ou 250,000 vares carrés (1875 ares).

Mesures de capacité. (Matières sèches.) Cuartille = 34^{lit},30. — Fanègue = 4 cuartilles. — (Liquides.) Frasco (bouteille) = 2^{lit},375. — 1 Caneca = 8 frascos. — Baril = 32 frascos ou 76 litres. — Pipa catalana = 4 cargas ou 16 cortagnes (cortans), soit 192 frascos (456 litres).

Poids. Livre = 459^{gr},367 (livre = 2 marcs ou 16 onces, ou 256 adarmns, ou 9,216 granos). — Quintal = 4 arobos de 25 livres, soit 100 livres (46^{k},937). — Tonelade (tonneau) = 20 quintaux (918^{k},735).

CONFÉDÉRATION GERMANIQUE.

PAVILLON OU DRAPEAU.

Le pavillon ou drapeau national allemand est tricolore : noir, or et rouge. (Ce sont généralement les drapeaux particuliers des États confédérés qui figurent dans les circonstances officielles.)

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

Charlemagne fonda, en 800, le second empire d'Occident. Après le dernier empereur carlovingien (912), la couronne devint élective; l'empire, séparé définitivement de la France en 888, avait pris le titre d'empire d'Allemagne ou de Saint-Empire romain germanique. La couronne se maintint, bien qu'élective, dans quelques familles, la maison de Saxe (919-1024); la maison de Franconie (1024-1138); la maison de Souabe ou de Hohenstaufen (1038 à 1254). Des empereurs de diverses maisons furent élus, mais sans régner, jusqu'en 1257. L'empire fut vacant jusqu'en 1373; c'est ce qu'on appelle le *grand interrègne*. En 1373, Rodolphe de Habsbourg fut élu par les princes d'Allemagne. Il donna à ses deux fils l'Autriche, la Styrie et la Carniole; ses descendants ajoutèrent alors le nom d'Autriche à celui de leur famille. La succession des Habsbourg fut interrompue d'abord par l'avénement d'Adolphe de Nassau (1291-1298), ensuite par celui des maisons de Luxembourg et de Bavière. Un prince de cette première maison (Charles IV) donna la Bulle d'or ou constitution de l'empire d'Allemagne. L'empire revint dans

Digitized by Google

la maison de Habsbourg en 1438, où elle resta jusqu'en 1806, date de la dissolution de l'empire germanique.

Les États de l'Allemagne occidentale formèrent, en juillet 1806, la *Confédération du Rhin*, sous le protectorat de Napoléon Ier.

Le traité de Paris du 30 mai 1814 posa en ces termes la base de la nouvelle organisation de l'Allemagne : *Les États de l'Allemagne seront indépendants et unis par un lien fédératif.* Les *Conférences générales* des plénipotentiaires des États allemands reconnus comme indépendants s'ouvrirent le 23 mai 1815 et furent closes le 8 juin. L'*acte fédéral* fut signé le 10. La Diète fédérale ne fut assemblée que le 5 novembre 1816.

D'après la définition de ses lois fondamentales, l'acte fédéral de 1815 et l'acte final de Vienne de 1820, la Confédération germanique est une union internationale, perpétuelle et indissoluble des princes souverains et des villes libres d'Allemagne, en vertu de laquelle les États allemands forment une unité politique. Le but de cette confédération est le maintien de la sûreté extérieure et intérieure de l'Allemagne et de l'indépendance des États confédérés.

La Confédération se compose de 31 souverains et de 4 villes libres. Les droits de tous les membres sont égaux, mais l'Autriche et la Prusse, qui n'y sont entrées que pour ceux de leurs États qui ont autrefois appartenu à l'empire et le roi des Pays-Bas pour les duchés de Luxembourg et de Limbourg; (le roi de Danemark y figurait jusqu'en 1864 pour les duchés de Holstein et de Lauenbourg), ont une action indépendante de la Confédération, comme puissances autonomes européennes. L'Autriche préside l'assemblée fédérale et la Prusse jouit de la vice-présidence.

Cette assemblée (la Diète fédérale o Bundestag) est formée des plénipotentiaires de tous les États. Elle siége dans la ville libre de Francfort. La répartition des voix dans la diète a été établie d'après l'importance des États : c'est ce qui fait la différence entre le *conseil restreint* ou *ordinaire* et l'*assemblée générale* ou *plenum* de la Diète. Dans le conseil restreint, on ne compte que 17 voix, c'est-à-dire que onze membres y ont des voix viriles ou individuelles

Digitized by Google

et que les autres forment six voix collectives ou curiales. Dans l'assemblée générale, chaque État a au moins une voix; le Brunswick, le Mecklembourg-Schwérin et le Nassau en ont chacun 2; Bade, la Hesse électorale, le grand-duché de Hesse, le Holstein, le Luxembourg, 3; la Prusse, l'Autriche, la Saxe, la Bavière, le Hanovre, le Wurtemberg, 4; on ompte en tout 66 voix.

La compétence de la diète comprend : les affaires fédérales, c'est-à-dire l'organisation de la Confédération et ses relations internationales; les contestations entre les États qui ne sont pas terminées à l'amiable; l'intervention des forces fédérales dans les États confédérés, quand l'ordre légal y est menacé par insurrection ou refus illégal de l'impôt de la part des corps représentatifs. Chaque État doit avoir une constitution représentative, mais la diète n'a pas le droit d'en établir les conditions.

L'introduction de nouvelles lois fondamentales, de nouvelles institutions organiques, la réception de nouveaux membres doivent être décidées dans l'assemblée générale, à l'unanimité. — Les questions de religion, de droits individuels peuvent être soumises au conseil restreint, mais doivent être décidées à l'unanimité. – Les déclarations de guerre et les traités de paix doivent être décidés dans l'assemblée générale à la majorité des deux tiers. L'assemblée statue sur le rapport de commissions formées dans son sein.

Les résolutions fédérales sont exécutoires par la décision même, mais elles ne peuvent être exécutées que de l'assentiment des Chambres de chaque État confédéré.

La Confédération germanique étant un corps politique souverain, des agents diplomatiques sont accrédités auprès d'elle; elle a aussi le droit d'envoyer des ambassadeurs; mais elle n'en a encore usé qu'une fois, lors des conférences de Londres sur la question du Schleswig-Holstein en 1864. Elle peut faire des traités, mais uniquement pour le maintien de son autonomie et de l'indépendance des États confédérés.

La nécessité d'une réforme de la Constitution fédérale selon les *besoins du temps et de la nation* fut reconnue par la résolution de la diète du 8 mars 1848; les *lois d'ex-*

Digitized by Google

ception votées précédemment furent abolies le 2 avril. Un *parlement provisoire* s'établit à Francfort, et, sous son influence, la diète prit les résolutions des 30 mars et 7 avril, par lesquelles tous les pays appartenant à la Confédération, même possédés par des princes étrangers à l'Allemagne, furent appelés à élire une *assemblée nationale* pour reviser la Constitution.

Cette assemblée se réunit à Francfort le 18 mai 1848 ; elle créa un vicaire de l'empire et un ministère de l'empire responsable ; abolit la Diète (28 juin 1848) et proclama, (28 mars 1849), une constitution de l'empire d'Allemagne, qui transformait l'Allemagne d'une confédération d'États en un État fédéral constitutionnel régi par un empereur héréditaire. La Prusse, à qui cet empire était destiné, y renonça par le traité d'Olmütz (29 novembre 1850) ; la Diète fut rétablie par l'Autriche en 1851 et tous les États allemands y rentrèrent après avoir essayé en vain de décréter une autre organisation dans les Conférences de Dresde.

Le 16 août 1863, les princes d'Allemagne (sauf le roi de Prusse) et les bourgmestres des villes libres se réunirent à Francfort sur l'invitation de l'empereur d'Autriche, pour discuter un projet de réforme fédérale présenté par ce souverain. Selon ce projet, l'autorité fédérale devait être composée : 1° d'un directoire, comprenant l'empereur d'Autriche, les rois de Prusse et de Bavière, et deux des princes dont les contingents font partie des 8e, 9e et 10e corps d'armée fédéraux ; 2° du conseil fédéral, composé des commissaires des 17 voix du conseil restreint actuel de la Diète ; 3° de l'assemblée des délégués, élus par les corps représentants des différents États de la Confédération ; 4° de l'assemblée des princes et des magistrats supérieurs des villes libres ; 5° du tribunal fédéral.

Ces conférences n'ont pas abouti.

II. ASSEMBLÉE FÉDÉRALE OU DIÈTE.

Membres de l'assemblée fédérale.

1. Autriche : le baron A. *de Kubeck*, cons. int. act., président de la Diète ; le chev. A. *de Braun*, cons. de légat. ; le chev. H. *de Haymerle*, secrét. de légation.

Digitized by Google

2. Prusse : M. *de Savigny*, cons. int. et chamb., M. pl.; le cons. int. de légat. O. *de Wentzel*, cons. d'ambass. et résident près la ville libre de Francfort; le Dr J. H. *de Jasmund*, cons. de légat.; le Dr *Hardegg*, att. — Le cons. aulique J. A. *Kelchner*, chef de la chancellerie; C. *Knatz*, cons. de chancellerie.
3. Bavière : le baron L. C. H. *von der Pfordten*, cons. d'État, ambass.; le chamb. *de Niethammer*, secrét. de légat.; M. W. C. *Sehmetzer*, secr. d'ambassade.
4. Saxe royale : M. *de Bosc*, ambass.; M. R. F. *de Maistre*, secrét. de légation.
5. Hanovre : M. G. E. A. *de Heimbruck*, cons. int. de légat. et E. pl.; M. G. *Hoppe*, chancelier de légation.
6. Wurtemberg : le cons d'État L. *de Reinhard*, ambass.; M. L. *Treffz*, secrét.
7. Bade : M. *de Mohl*, ambass.; le Dr G. *Bohlen-Halbach*, secrét. de legat. — M. F. *Kaiser*, chancelier de légat.
8. Hesse électorale : le chamb. et cons. de légat. G. *de Hesberg*, ambass. — M. T. *Gunther*, chancelier de légation.
9. Hesse grand-ducale : le cons. int. de légat. A. *de Biegeleben*, E. e. et M. pl.; le major à la suite G. *Allewyn*, att. — M. E. *Ihm*, chancelier de légat.
10. Holstein et Lauenbourg : . . . . . .

11. Pays-Bas (pour le Limbourg et le Luxembourg) : le cons. d'État. F. H. W. *de Scherff*, E. e. et M. pl.; M. B. O. T. H. *Westenberg*, secrét.; M. R. E. A. E. *de Pestel*, att.
12. (Voix curiale ou collective.) Saxe (le grand-duché et les duchés de) : le cons. int. act. et chamb. baron C. *de Fritsch*, M. pl. — M. B. *Heydmann*, chancelier de légation.
13. (Voix curiale.) Brunswick et Nassau : le baron G. *de Breidbach-Burreisheim*, cons. int. de légat. et chamb. au service de Nassau.
14. (Voix curiale.) Mecklembourg (Schwérin et Strelitz) : le chamb. et cons. int. de légat. baron B. *de Bulow*, ambass. et M. pl.; M. F. *Falkenhainer*, secrétaire.
15. (Voix curiale.) Oldenbourg, Anhalt et Schwartzbourg,

Digitized by Google

Rudolstadt et Sondershausen : le Dr G. *d'Eisendecher*, cons. int. d'État au service d'Oldenbourg, ambass. et M. pl.; M. C. *Siebold*, secrét.

16. (Voix curiale.) Liechtenstein, Reuss, Schaumbourg-Lippe, Lippe, Waldeck et Hesse-Hombourg.

16a Liechtenstein, Reuss, ligne aînée et Hesse-Hombourg : le Dr baron J. T. B. *de Linde*, cons. int. act. au service de Liechstenstein, ambass. et M. pl. le baron L. *de Linde*, assesseur de gouv. au service de Liechtenstein, att. — M. F. W. *Stedtfeld*, chanc. de légat.

16b Reuss, ligne cadette : le baron C. F. G. *de Fritch*, cons. int. act. au service de Saxe, ambass.; M. F. W. *Stedtfeld*, chanc. de légat.

16c Schaumbourg-Lippe : M. V. *de Strauss*, cons. int. de cabinet, ambass. et pl.

16d Lippe : N.

16e Waldeck : M. R. *de Mohl*, cons. int. au service de Bade, ambass. et pl.

17. (Voix curiale.) Lubeck, Brême, Francfort, Hambourg.

17a Lubeck : le syndic Dr *Elder*.

17b Francfort : le sénateur et syndic Dr G. S. *Müller*.

17c Brême : N.

17d Hambourg : N. — M. F. *Redeck*, chanc. de lég.

Commissions composées de membres de la Diète.

1. Finances fédérales : royaume de Saxe, Wurtemberg (les États formant la 15e voix).
2. Affaires politiques : Autriche, Prusse, Bavière, royaume de Saxe, Hanovre, Wurtemberg, grand-duché de Hesse.
3. Affaires politico-commerciales : Autriche, Prusse, Bavière, royaume de Saxe, Hanovre, Wurtemberg, maisons de Saxe.
4. Affaires militaires : Autriche, Prusse, Bavière, royaume de Saxe, Hanovre, Wurtemberg, grand-duché de Hesse.
5. Publication des procès-verbaux de la Diète : Autriche, Prusse, Bavière, royaume de Saxe, Wurtemberg, maisons de Saxe, Mecklembourg. Cette commission est renouvelée tous les ans.
6. Commission chargée de veiller à l'exécution de l'ar-

Digitized by Google

ticle XIV de l'acte fédéral relatif aux droits des princes et seigneurs médiatisés : Bavière, royaume de Saxe, Brunswick, Nassau, Mecklembourg (15e voix).

7. Commission d'exécution (est renouvelée tous les 6 mois : Autriche, Prusse, Bavière, royaume de Saxe, grand-duché de Hesse.

8. Commission de réclamation (renouvelée annuellement) : Bavière, Bade, Mecklembourg (15e voix), Francfort.

Commission militaire de la Confédération.

(Les membres en sont nommés par les États ci-après.)

Autriche : le chamb. et major général baron L. *Rzikowski de Dobrschitz*, présid. de la commission. — Le lieut.-colonel C. *Tiller de Turnfort*, 2e plénip.

Prusse : le lieut.-général E. H. *Dannhauer*, 1er plénip.; le colonel *de Dewall*, 2e plénip.

Bavière : le lieut.-colonel P. *Lessel*.

Du 8e corps d'armée : le colonel F. *Bayer d'Ehrenberg* (Wurtemberg); le major général *de Boeckh* (Bade); le major général C. *Frey* (Hesse grand-ducale).

Du 9e corps d'armée : la major C. H. *de Brandenstein* (Saxe); le major général et aide de camp du roi des Pays-Bas G. E. A. *de Panhuys*.

Du 10e corps d'armée : . . . . . (Holstein)); le major général *Scheffer* (Hanovre).

Chancellerie fédérale.

Directeur : le cons. de légat. autrichien chev. A. *de Dumreicher-Oesterreicher*, chargé du procès-verbal.

Inspecteur : M. S. *Harveng*. Secrét. : M. A. *Leutheusser*.

Caisse fédérale.

Caissier : le Dr H. *de Meyer*. M. L. *Fickel*, réviseur supér. de comptabilité. Contrôleur : M. G. *Ebeling*.

Archives fédérales.

Archiviste et régistrateur : M. J. D. *Leutheusser*.

Garnison fédérale à Francfort-sur-le-Mein.

Commandant en chef : le prince *Woldemar* de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg, lieut.-général au service de la Prusse.

Commandant de place : le baron *de Palombini*, lieut.-colonel au service de l'Autriche.

Digitized by Google

Direction des places fortes soumises au commandement de l'autorité centrale.

Landau (la Bavière fournit la garnison en temps de paix et nomme les officiers; en temps de guerre les troupes de garnison sont fournies par la Bavière, Liechstenstein, la Prusse, Reuss Greitz et Schleitz et Schwartzbourg Rudolstadt et Sondershausen. Gouverneur : le major général F. *de Schnizlein.*

Luxembourg (les officiers nommés par la Prusse ; en temps de paix, Luxembourg et Prusse; en temps de guerre, en outre Lippe, Luxembourg, Prusse, Waldeck et Schaumbourg-Lippe). Gouverneur : M. C. A. *de Brauchitsch*, lieut.-général.

Mayence (en temps de paix par l'Autriche, la Hesse grand-ducale et la Prusse; en temps de guerre l'Autriche, Anhalt, Hesse-Hombourg, la Prusse, Saxe-Weimar et les duchés de Saxe). Gouverneur : *Guillaume*, archiduc d'Autriche, lieut.-feld-maréchal.

Rastatt (en temps de paix et de guerre l'Autriche, Bade et la Prusse). Gouverneur : le baron C. *Seutter de Loetzen*, lieut.-général.

Ulm (en temps de paix et de guerre l'Autriche, la Bavière et le Wurtemberg). Gouverneur : le comte *Guillaume* de Wurtemberg, lieut.-général.

III. CORPS DIPLOMATIQUE ÉTRANGER

Accrédité auprès de la Confédération germanique.

Belgique : le baron A. *Beaulieu*, E. e. et M. pl.; le chev. A. *Moyard*, cons.; le baron A. *de la Rousselière Clouard*, att.

Espagne : le marquis *San Carlos*, E. e. et M. pl. aussi à Bruxelles; M. M. *Zarco del Valle*, secrét. de légat.; M. M. *Azcona*, M. R. *de Garay*, att.

France : le comte *de Réculot*, E. e. et M. pl. ; le baron *de Reinach*, 1re secrét.; *de Bersolle*, 2e secrét.; le vicomte *Daru*, att.; le baron C. *Chazal*, chanc. consul hon.

Grande-Bretagne : sir A. *Malet*, bt., E. e. et M. pl.; M. E. *Corbett*, 1er secrét.; lord *Schomberg Kerr*, 2e secrét.; M. P. *Mitford*, 3e secr.

Digitized by Google

ITALIE (Royaume d') : le comte C. *de Barral*, E. e. et M. pl.; le marquis *Centurioni*, 1er secr.; la chev. A. *Scotti*, le chev. L. J. *Franchetti*, att.

RUSSIE : le cons. privé act. et chamb. baron E. *d'Ungern-Sternberg*, E. e. et M. pl.; le cons. d'État baron A. *de Mengden*, 1er secrét.; le secr. de coll. E. *Kotzebue*, 2e sect.

SUÈDE et NORVÉGE : le chamb. baron A. *de Mansbach*, MR. (accr. 28 juill. 1859; à Bruxelles).

IV. STATISTIQUE.

La Confédération a une superficie de 11,467 milles carrés géographiques ou 628.282 kilomètres carrés avec une population de 45,013,034 hab, dont 3,589 milles carrés avec 12,802,944 hab. appartenant à l'Autriche et 3,390 milles carrés géographiques avec 14,138,804 habitants à la Prusse.

Voici le tableau des contingents fédéraux :

ÉTATS.	CONTINGENTS.				Corps d'armée.
	Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Pionniers, Génie.	Divisions.
Autriche (1857).....	135,279	21,731	15,481	2,350	I, II, III.
Prusse.....	113,515	18,633	13,134	1,888	IV, V, VI.
Bavière.....	49,418	8,159	6,766	925	VII.
Saxe.....	17,344	2,750	1,686	220	IX. 1e div.
Hanovre.....	18.690	2,992	2,011	240	X. 1e »
Wurtemberg.....	19,219	3,199	2,790	377	VIII. 1e »
Bade.....	13,382	2,291	2.477	184	VIII. 2e »
Hesse électorale.....	8,201	1,301	806	105	IX. 2e »
Hesse grand-ducale..	8,878	1,420	946	113	VIII. 3e »
Holst. et Lauenbourg.	5,015	825	694	66	X. 2e »
Luxembourg (1863)..	1,913	1,064	»	»	IX. 2e »
Limbourg (1862).....					
Brunswick.....	3,030	481	294	37	X. 1e »
Mecklenbourg-Schw.	5.162	822	514	66	X. 2e »
Nassau (1862).....	6,039	17	586	78	IX. 2e »
Saxe-Weimar.....	2.910	461	277	37	Division de réserve.
Saxe-Meiningen.....	1,667	264	158	21	
Saxe-Altembourg....	1,420	226	137	19	
Saxe-Cobourg-Gotha..	1,615	256	154	21	
Mecklemb.-Strélitz ..	1,097	»	220	»	X. 2e div.
Oldenbourg.....	3,201	506	422	41	X. 2e »
Anhalt-Dess.-Coethen	1,238	196	115	15	Division de réserve.
Anhalt-Bernbourg...	534	85	51	7	
Schw.-Sondershausen	653	103	62	8	

Digitized by Google

ÉTATS.	CONTINGENTS. Infanterie.	Cavalerie.	Artillerie.	Pionniers. Génie.	Corps d'armée. Divisions.
Schwérin-Rudolstadt.	781	123	79	10	
Liechtenstein (1856).	79	12	0	»	
Waldeck.....	753	120	75	10	Division de réserve.
Reuss, ligne ainée....	1,078	172	102	13	
Reuss, ligne cadette.					
Schaumbourg-Lippe.	306	48	28	3	
Lippe (-Detmold)....	1,025	162	97	13	
Hesse Hombourg.....	292	45	26	3	
Lubeck (1857).....	590	93	»	8	X. 1e div.
Francfort.....	693	110	66	10	Div. de rés.
Brême.....	702	111	»	10	X. 2e div.
Hambourg.....	1,916	440	»	23	X. 2e »
Ensemble	426,635	869,21	50,254	6,921	

L'armée fédérale comptait en 1863 : 754,599 h. (675,506 combattants, 59,093 non-combattants) avec 112,131 chevaux, 1226 pièces de campagne et 267 pièces de siége.

FINANCES.

Taux d'après lequel les États de la Confédération contribuent aux dépenses communes (résolutions de l'Assemblée fédérale des 14 avril 1842, 3 octobre 1851 et 26 janvier 1860).

(Florins de 2 fr. 12 c.)

États fédéraux.	à 60,000 fl.		à 30,000 fl.		à 1,000 fl.
	fl.	kr.	fl.	kr.	fl.
Autriche.....	18.861	6	9,430	33	314,35167
Prusse et Hohenzollern....	15,912	28	7.956	13	265,20768
Saxe (royaume de).....	2,386	55	1,193	28	39,78200
Bavière.....	7.081	12	3 540	36	118,01994
Hanovre.....	2,596	28	1,298	14	43 27456
Wurtemberg.....	2,775	43	1,387	51	46.26189
Bade.....	1,989	6	994	33	33,15167
Hesse (électorat de).....	1,129	33	564	46	18 82583
Hesse (grand-duché de) ..	1,232	15	616	7	20,53746
Holstein et Lauenbourg...	716	5	358	2	11,93460
Luxembourg et Limbourg..	504	24	252	12	3,40670
Brunswick.....	416	55	208	28	6,94859
Mecklembourg-Schwérin. .	712	6	356	3	11,86829
Nassau.....	602	14	301	7	10,03729

Digitized by Google

États fédéraux.	à 60,000 fl.		à 30,000 fl.		à 1,000 fl.
	fl.	kr.	fl.	kr.	fl.
Saxe-Weimar	399	49	199	54	6,66348
Saxe-Meiningen-Hilburgh.	228	45	114	22	3,81244
Saxe-Altenbourg	195	20	97	40	3,25549
Saxe-Cobourg-Gotha	221	59	111	—	3,69972
Mecklembourg-Strélitz	142	45	71	23	2,37926
Oldenbourg	439	2	219	31	7,31717
Anhalt-Dessau-Coethen	169	52	84	56	2,83118
Anhalt-Bernbourg	73	41	36	51	1,22813
Schwarzb.-Sondershaus.	89	45	44	52	1,49570
Schwarzb.-Rudolstadt	107	17	53	39	1,78806
Liechtensteien	11	2	5	31	0,18385
Waldeck	103	11	51	36	1,71980
Reuss, branche aînée	44	16	22	8	0,73779
Reuss, branche cadette	103	50	51	55	1,73068
Schaumbourg-Lippe	41	46	20	53	0,69618
Lippe	140	41	70	21	2,34488
Hesse-Hombourg	39	47	19	54	0,66303
Lubeck	80	52	40	26	1,34761
Francfort	95	11	47	35	1,58630
Brême	96	28	48	14	1,60785
Hambourg	258	11	129	6	4,30308
Totaux	60,000	—	30,000	—	1,000 —

COMMERCE. *Voy.* Zollverein.

V. POIDS ET MESURES.

Voy. les divers États et Zollverein.

COSTA-RICA.

PAVILLON.

Divisé en cinq bandes horizontales. Celle du milieu est rouge, les intermédiaires blanches, les extrêmes bleues.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

Cette république faisait partie, sous la domination es-

Digitized by Google

pagnole, de la vice-royauté de Guatémala. Elle entra dans la guerre de l'indépendance en 1821, et fut reçue en 1824 dans l'Union centrale américaine, à titre d'État fédéré, comme le Guatémala, le Nicaragua, le Honduras et le Salvador. Elle se donna une Constitution en 1825. L'Union fut dissoute en 1842, et Costa-Rica est depuis lors une république indépendante. La loi fondamentale du 31 août 1848, la huitième depuis la Constitution de 1825, est actuellement en vigueur. Tous les habitants du pays, blancs, indiens ou nègres, sont libres. La liberté des cultes est proclamée.

Le pouvoir exécutif est confié à un président responsable, élu pour trois ans, par le suffrage à deux degrés, et rééligible après six ans d'intervalle. Le pouvoir législatif s'exerce par un congrès national composé de deux Chambres, un Sénat et une Chambre des représentant élus. Cette assemblée élit sept magistrats qui forment la cour suprême pour trois ans.

II. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Président : le Dr J. *Ximenès*.
1er Vice-président : M. J. M. *Tastro* 2e vice-présiden M. J. J. *Ulloa*.

MINISTÈRE.

Ministère de l'extérieur et de l'instruct. publ. : M. J. *Volio*.
Ministre de l'intérieur et des travaux publics : M. J. *Ulloa*.
Ministre des finances, de la marine et de la guerre : M. *Vincento Aguilas Iglésias*.

JUSTICE.

Président de la cour suprême : le Dr J. M. *Castro*.

ARMÉE.

Commandant général : le général J. *Salazar*.

CULTE.

Évêque de Saint-Joseph : Mgr A. *Llorente* (1851).

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

BELGIQUE. San-José : . . . . . C.
BRÊME. San-José : M. C. *Johanning*, C.
ESPAGNE : M. M. *Lujan*, C. gén.

Digitized by Google

ETATS-UNIS DE L'AMÉRIQUE DU NORD : M. C. N. *Riotte*, MR. San José : M. L. *Hine*, C.
FRANCE : M. J. *de Cabarrus*, ch. d'aff et CG. à Guatémala; M. T. L. *Hardy*, chanc. de lég.; San José : M. *Tournon*, agent C.
GRANDE-BRETAGNE : M. G. B. B. *Mathew*, M. pl. à Guatémala; San José : A. *Wallis*, C.; Hambourg : M. J. *Knoehr*, C., à Punta Arénas.
HANOVRE. San José : M. O. E. *Muller*.
ITALIE. San José : M. L. O. *Schroeter*, C.
PAYS-BAS : M. F. T. *Kint*, CG. à Guatémala.
PÉROU : M. F. *Pezet*, C. gén.
PRUSSE : M. J. *Knoehr*, C. à Punta-Arenas.

IV. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

Superficie : 1011 m. c. g. ou 55,393 kil. car. — 6 Provinces : San José, Cartago, Heredia, Alajuela, Moracia, Punta-Arenas.
Population : 150,000 hab. environ.
Capitale : San José, 30,000 hab.

ARMÉE.

7000 hommes

FINANCES.

Revenus ordinaires : 1 million de piastres.

COMMERCE.

Environ 1,500,000 piastres à l'entrée et à peu près autant à la sortie.
Port unique : Punta-Arenas, avec un mouvement de 72 à 65 navires, tant à l'entrée qu'à la sortie.

V. POIDS ET MESURES.

Comme le reste de l'Amérique espagnole.

Digitized by Google

DANEMARK.

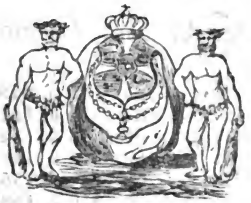

PAVILLON.

Pavillon rouge traversé d'une croix blanche; le pavillon de guerre se sépare en deux flammes; le pavillon royal porte les armes du roi.

I. HISTORIQUE.

Les divers pays dont se compose le Danemark, occupés primitivement par les Finnois, puis par les Celtes et les Cimbres; enfin par un rameau de la race gothique, les *Danes* ou Danois, furent réunis par Gorm le Vieux, en 875. Vers la même époque, le Danemark se convertit au christianisme. Pendant plus de quatre siècles, toute l'Europe retentit de l'éclat de son nom et de ses victoires. Knud ou Canut le Grand (1014-35) conquit l'Angleterre, la Norvége, une partie de l'Écosse et de la Poméranie. Ces conquêtes échappèrent peu à peu à ses successeurs. De 1397 à 1448, par suite de l'acte dit *Union de Calmar*, le Danemark, la Suède et la Norvége ne formèrent qu'un seul État. En 1448, la Suède ayant déjà, de fait, rompu l'Union, Christian Ier, de la maison d'Oldenbourg, fut élu roi de Danemark et de Norvége. Plus tard, en 1814, la Norvége fut réunie à la Suède. En vertu des actes du Congrès de Vienne, la monarchie danoise comprenait, outre le Jutland et les îles, les duchés de Schleswig, de Holstein et de Lauenbourg. Comme duc de Holstein et de Lauenbourg, le roi de Danemark était membre de la Confédération germanique. En 1863, Frédéric VII, dernier roi danois de la maison d'Oldenbourg, étant mort sans postérité, le prince Christian de Glücksbourg lui succéda, conformément au traité de Londres de 1852, sous le nom de Christian IX. Par suite d'une série de circonstances qu'il n'entre pas dans notre cadre de développer, la Prusse et l'Autriche lui déclarèrent la guerre, et, par un traité de paix dont les préliminaires ont été signés le

Digitized by Google

1er août 1864, les duchés de Schleswig, de Holstein et de Lauenbourg ont été cédés par le Danemark à ces deux puissances.

Voici la liste des rois de Danemark, depuis l'avénement de la maison d'Oldenbourg :

Christian I	de 1448 à 1481
Jean	de 1481 à 1513
Christian II	de 1513 à 1523
Frédéric I	de 1523 à 1534
Christian III	de 1534 à 1559
Frédéric II	de 1559 à 1588
Christian IV	de 1588 à 1648
Frédéric III	de 1648 à 1670
Christian V	de 1670 à 1699
Frédéric IV	de 1699 à 1730
Christian VI	de 1730 à 1746
Frédéric V	de 1746 à 1766
Christian VII	de 1766 à 1808
Frédéric VI	de 1808 à 1839
Christian VIII	de 1839 à 1848
Frédéric VII	de 1848 à 1863
Christian IX	1863.

Nous croyons devoir, avant de clore ce résumé, donner le tableau complet des descendants de Frédéric V, qui, né en 1728, régna de 1746 à 1766 (*Voy.* ci-dessus). Il eut cinq enfants, savoir : *Sophie-Madeleine*, *Wilhelmine*, *Christian*, *Louise* et *Frédéric*.

I. SOPHIE-MADELEINE

née 1746, décédée 1833,
épousé Gustave III, de Suède ;
leur fils
Gustave IV, roi de Suède,
né 1778, décédé 1837,
a épousé Frédérique de Bade.

Gustave,
prince de Wasa,
né 1799,
a épousé Louise de Bade ;
fille
Caroline,
née 1833,
a épousé le prince royal
Albert de Saxe.

Sophie,
née 1801,
a épousé le grand-duc
Léopold de Bade ;
fils
Frédéric,
grand-duc de Bade,
a épousé Louise de Prusse ;
fils
Frédéric-Guillaume,
né 1857.

Cécile,
née 1807, décédée 1844,
a épousé Auguste,
grand-duc d'Oldenbourg,
né 1807, décédé 1853 ;
fils
Elimar, duc d'Oldenbourg,
né 1844.

Digitized by Google

II. WILHELMINE

née 1747, décédée 1820,
a épousé Guillaume I, électeur de Hesse,
né 1743, décédé 1821 ;
fils
Guillaume II, électeur de Hesse,
né 1777, décédé 1847,
a épousé Frédérique-Chrétienne-Auguste de Prusse, née 1780, décédée 1841.
|
Frédéric-Guillaume, électeur de Hesse,
né 1802.

III. CHRISTIAN VII

né 1749, décédé 1808,
a épousé Mathilde de Grande-Bretagne,
née 1751, décédée 1775.

Frédéric VI,
né 1768, décédé 1839,
a épousé Marie de Hesse électorale,
née 1767, décédée 1852
|
Caroline,
née 1793,
a épousé Ferdinand,
prince
de Danemark,
né 1792,
décédé 1863.

Wilhelmine,
née 1808,
a épousé :
1 roi Frédéric VII,
2 duc Charles
de Glücksbourg,
né 1813.

Louise,
née 1771, décédée 1843,
a épousé duc Frédéric-Christian II
d'Augustembourg,
né 1765, décédé 1814.

duc Christian
d'Augustembourg,
né 1798,
REN.;
a épousé
comtesse Louise
de Daneskiold.

duc Frédéric
d'Augustembourg,
né 1800,
a épousé Henriette
de Daneskiold.
|
Frédéric, né 1830.

Frédéric
d'Augustembourg,
né 1829,
a épousé Adelheide
de Hohenlohe-
Langenbourg.
|
Ernest Gunther,
né 1863

Christian,
né 1831.

IV. LOUISE

née 1750, décédée 1831,
a épousé landgrave Charles de Hesse électorale,
né 1744, décédé 1836.
|
Louise, l'aînée, de Hesse, née 1789.
a épousé duc Guillaume de Glücksbourg, né 1785, décédé 1831.

Charles
de Glücksbourg,
né 1813,
a épousé Wilhelmine,
de Danemark,
née 1800.

Frédéric
de Glücksbourg,
né 1814,
a épousé Adelheide
de Lippe.
|
Frédéric
de Glücksbourg,
né 1855.

Albert
de Glücksbourg,
né 1863,

Guillaume
de Glücksbourg,
né 1816.

Christian
de Glücksbourg
né 1818,
a épousé Louise,
la cadette,
de Hesse.

Digitized by Google

V. FRÉDÉRIC

né 1753, décédé 1805.

- **Christian VIII**, né 1786, décédé 1848, a épousé 1 Charlotte de Mecklembourg-Schwérein ; 2 Caroline d'Augustembourg.
  - **Frédéric VII**, né 1808, décédé 1863, a épousé 1 Wilhelmine de Danemark; 2 Caroline de Mecklembourg-Strelitz; 3 (morganat.) comtesse Danner.
- **Ferdinand de Danemark**, né 1792, décédé 1863, a épousé Caroline de Danemark, née 1793.
- **Charlotte de Danemark**, née 1789, REN.; a épousé landgrave Guillaume de Hesse, né 1787.
  - **Marie de Hesse**, née 1814, REN.; a épousé prince Frédéric d'Anhalt-Dessau, né 1799.
    - **Adelheide de Dessau**, née 1833, a épousé duc Adolphe de Nassau.
    - **Bathildis de Dessau**, née 1837, a épousé prince Guillaume de Schaumbourg-Lippe.
    - **Hilda de Dessau**, née 1839.
  - **Louise de Hesse**, née 1817, a épousé Christian de Glücksbourg, né 1818.
    - **Frédéric de Glücksbourg (Danem.)**, né 1843.
    - **roi Guillaume George Ier des Hellènes**, né 1845.
    - **Alexandra** née 1844, a épousé prince Albert-Edouard de Galles, né 1841.
  - **Frédéric de Hesse électorale**, né 1820, REN.; a épousé 1 Alexandra-Nicolajewna; 2 Anne de Prusse.
  - **Auguste de Hesse**, né 1823, REN.

OBSERVATION. — Les lettres REN. indiquent la renonciation aux droits de succession en Danemark.

La ligne de Glücksbourg a été fondée par Jean le Jeune, second fils de Christian III. Alexandre, le fils aîné de Jean, eut deux fils, dont le second, Auguste-Philippe (mort en 1675), fonda la ligne de Glücksbourg.

Voici le tableau abrégé de ses descendants :

Louis-Frédéric	mort en	1728
Pierre-Auguste-Frédéric	—	1748
Charles-Antoine-Auguste	—	1779
Frédéric-Charles-Louis	—	1815
Frédéric-Guillaume-Paul-Louis	—	1831

Il eut six fils (Charles, Frédéric, Guillaume, Christian, Jules, Jean), dont le quatrième est actuellement roi de Danemark, et 3 filles (Marie, Frédérique et Louise).

Digitized by Google

II. FAMILLE RÉGNANTE (culte luthérien).

Roi : **Christian** IX, né le 8 avril 1818, déclaré héritier du trône par le protocole de Londres du 8 mai 1852, prince de Danemark par la loi du 31 juillet 1853, succède au roi Frédéric VII le 15 novembre 1863 ; a épousé le 26 mai 1842

Louise-Wilhelmine-Frédérique-Caroline-Auguste-Julie, princesse de Danemark, née le 7 sept. 1817, fille du landgrave Guillaume de Hesse-Cassel.

Enfants : 1) Christian-**Frédéric**-Guillaume-Charles, né le 3 juin 1843.

2) **Alexandra**-Caroline-Marie-Charlotte-Louise-Julie, née le 1er déc. 1844 ; mariée le 10 mars 1863 au prince Albert-Édouard de Galles.

3) Christian-**Guillaume**-Ferdinand-Adolphe-George, né le 24 déc. 1845, accepte le 6 juin 1863 la couronne de Grèce, avec le titre de George Ier, roi des Hellènes. Le 12 septembre 1863, il signe un acte conformément auquel son frère cadet et la postérité de celui-ci le précéderont, lui et sa postérité mâle, dans l'ordre de succession du trône danois.

4) **Marie**-Sophie-Frédérique-Dagmar, née le 26 nov. 1847, fiancée au grand-duc héritier de Russie le 28 septembre 1864.

5) **Thyra**-Amélie-Caroline-Charlotte-Anne, née le 29 sept. 1853.

6. **Waldemar**, né le 27 oct. 1858.

Mère.

Louise-Caroline, née le 28 sept. 1789, fille du landgrave Charles de Hesse-Cassel ; veuve du duc Frédéric-**Guillaume**-Paul-Léopold (né le 4 janv. 1785) le 17 févr. 1831.

Frères et sœurs.

Ducs et duchesses de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg : 1. **Charles**, né le 30 sept. 1813, fils de Frédéric-**Guillaume**-Paul-Léopold (né le 4 janv. 1785, † le 17 févr. 1831) [*Kiel*] ; marié le 19 mai 1838 à

Wilhelmine-Marie, née le 18 janv. 1808, fille de feu le roi Frédéric VI de Danemark.

2. Louise-**Marie**-Frédérique, née le 23 oct. 1810 ; mariée

Digitized by Google

1° le 19 mai 1837 à Frédéric-Ernest-Ferdinand de Lasperg; veuve le 9 mai 1843; 2° le 3 oct. 1846 au comte Pierre-**Alfred** de Hohenthal; veuve le 16 nov. 1860. [Résid. à Dresde.]

3. **Frédérique**-Caroline-Julienne, née le 9 octob. 1811, duchesse douairière d'Anhalt-Bernbourg.
4. **Frédéric**, né le 23 oct. 1814 [résid. à Kiel]; marié le 16 oct. 1841 à

Adélaïde-Christine-Julienne-Charlotte, née le 9 mars 1821, fille de feu le prince George de Schaumbourg-Lippe.

Enfants : 1) Marie-Caroline-**Auguste**-Ida-Louise, née le 27 févr. 1844.
2) **Frédéric**-Ferdinand-George-Chrétien-Charles-Guillaume, né le 12 oct. 1855.
3) **Louise**-Caroline-Julienne, née le 6 janv. 1858.
4) **Marie**-Wilhelmine-Louise-Ida-Frédérique-Mathilde-Hermine, née le 31 août 1859.
5) **Albert**-Chrétien-Adolphe-Charles-Eugène, né le 15 mars 1823.

5. **Guillaume**, né le 10 avril 1816.
6. **Louise**, née le 18 nov. 1820, abbesse du couvent d'Itzehoe depuis le 3 août 1860.
7. **Jules**, né le 14 oct. 1824.
8. **Jean**, né le 5 déc. 1825.

Lignes d'Augustenbourg et de Gottorp.

(*Voy.* Schleswig et Russie.)

Ligne de Holstein-Danemark.

Oncle et tante du roi Frédéric VII.

[Frédéric VII, né le 6 oct. 1808, fils de Christian VIII, succède à son père le 20 janv. 1848; décédé sans postérité le 15 novembre 1863.]

1. Louise-**Charlotte**, née le 30 oct. 1789, mariée le 10 nov. 1810 au landgrave Guillaume de Hesse-Cassel († en 1864).
2. Frédéric-**Ferdinand** (né le 22 nov. 1892, † le 29 juin 1863). Sa veuve :

Caroline, née le 28 oct. 1793, fille de feu le roi Frédé-

Digitized by Google

ric VI de Danemark; mariée le 1er août 1829 au prince héréditaire Frédéric-**Ferdinand** (*voy.* ci-dessous).

Belle-mère de Frédéric VII.

Caroline-Amélie, née le 28 juin 1796, fille de feu le duc Frédéric-Christian de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg; mariée au roi **Christian** VIII Frédéric le 22 mai 1815: veuve le 20 janv. 1848.

Filles de Frédéric VI (né le 28 janvier 1768, † le 3 déc. 1831):

1. **Caroline**, née le 28 oct. 1793, mariée à feu le prince héréditaire Ferdinand de Danemark.
2. **Wilhelmine**-Marie, née le 18 janv. 1808; mariée le 1er nov. 1828 au roi Frédéric VII, alors prince de Danemark; divorcée en sept. 1837; remariée le 19 mai 1838 au duc Charles de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg.

III. COUR.

Maison du roi.

Grand-chambellan : le comte A. W. *de Moltke.*
Grand-échanson : le comte *Dannesjkjold-Sansœ.*
Grand-maréchal : le général *Oxholm.*
Grand-écuyer : le chambellan *Rœptorff.*
Maréchal de la cour : le chamb.-major *Lövenskiold.*
Aides de camp généraux : le lieutenant-général *Hegermann-Lindencrone*; le capitaine de vaisseau *Irminger.*
Premier écuyer : le chambellan *Haxthausen.*
Second écuyer : M. L. F. A. *Van Scheele.*
Secrétaire du cabinet et chef du secrétariat du cabinet : le conseiller d'État privé *Trap.*
Intendant général de la liste civile : M. *Lange.*

La maison du roi comprend en outre 7 aides de camp, 1 aumônier, 2 prédicateurs de la cour, 2 médecins et environ 500 dignitaires non rétribués avec les titres de chambellans, gentilshommes de la chambre, veneurs de la cour ou veneurs. Par rapport à leur rang à la cour, les dignitaires et fonctionnaires du royaume sont divisés en trois classes.

Maison de la Reine.

Grande maîtresse : Mme Ida *Bille*, née comtesse *Bille-Brahe.*
Dame d'honneur : la comtesse Hilda *Reventlow.*

Digitized by Google

Maison de la reine douairière.

Chef de la cour : le chambellan *Wedel-Heinen.*

Dames d'honneur : Mlle Charlotte V. *Rosen* ; Mlle Juliana V. *Paulsen.*

Maison du prince royal.

Aide de camp : le capitaine L. V. *Lieud.*

DÉCORATIONS.

Ordre de l'Éléphant, grand ordre civil et militaire fondé en 1452 par Christian Ier, renouvelé et soumis à des statuts en 1693 par Christian V. Cet ordre n'a qu'un seul degré, celui de chevalier. Il se confère exclusivement aux monarques, aux princes, aux grands fonctionnaires du royaume et aux personnages illustres de l'étranger. Il a pour devise : *Magni animi pretium*,

Ordre de Dannebrog, civil et militaire, fondé en 1219 par Waldemar II, renouvelé en 1671 par Christian V ; ses statuts établis par ce même prince en 1693 ont été successivement étendus et modifiés en 1808, 1809, 1812 et 1842. Il comprend quatre degrés : grand commandeur, grand'croix, commandeur et chevalier. Sa devise est : *Gud og kongen*, Dieu et le roi.

A l'ordre de Dannebrog, dont la croix est émail et or, se rattache une décoration formée d'une croix en argent, réservée aux personnes d'un rang inférieur, mais qui s'accorde aussi à ceux qui ont déjà la croix principale, dont alors elle rehausse et complète le mérite. Les décorés de la croix d'argent portent le titre de *Dannebrogsmœnd*, hommes du Dannebrog. Les étrangers ne reçoivent cette croix que par une faveur royale insigne et tout à fait exceptionnelle,

Toutes les affaires relatives aux ordres danois relèvent d'un chapitre présidé par le roi et composé de 18 membres. Ce chapitre a sa chancellerie et une garde d'honneur dite *Corps de drabonts des ordres*, formée de 74 officiers.

Outre les ordres, il y a en Danemark neuf espèces de médailles ou signes honorifiques dont une médaille d'or, fondée en 1831, pour récompenser *la découverte des comètes.*

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : . . . . . E. e. et M. pl.;

BELGIQUE : M. H. *Bosch-Spencer*, MR. ; M. J. *Jooris*, 1er secr.

BRÉSIL : . . . . . ch. d'aff.

Digitized by Google

ESPAGNE : M. V. G. *de Teran* MR.; MM. L. *del Castilo y Trigueros*, secr. de lég., J. *delCaturla y Rosas*, att.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. B. R. *Wood*, MR.

FRANCE : M. A. *Dotézac*, E. e. et M. pl.; M. *de Vorges*, 2e secr.; M. *Auguiot*, chanc.

GRANDE-BRETAGNE : sir A. B. *Paget*, E. e. et M. pl. J. H. *Burnley*, secr.; l'hon. F. R. *Plunkett*, 2e secr.; MM. R. T. G. *Kirkpatrick*, C. S. *Scott*, 3es secr.

ITALIE : le comte R. *Doria di Prela*, E. e. et M. pl.; M. C. *Conelli de Prosperi*, att.

MEXIQUE : Don F. *Arrangoiz y Berzabal*, E. e. et M. pl.

PAYS-BAS : M. F. H. W. *Rochussen*, MR. (aussi en Suède et Norvége.)

PORTUGAL : le command. A. *da Cunha de Sotto-Major*, MR.

PRUSSE : . . . . . E. e. et M. pl.

RUSSIE : le cons. d'État actuel et chamb. baron N. *de Nicolay*, E. e. et M. pl.; le cons. de cour comte J. *Koskull*, 1er secr.; le cons. de cour baron A. *Wrangell*, 2e secr.

SUÈDE ET NORVÉGE : le comte *Björnstjerna*, E. e. et M. pl.; le baron J. H. *d'Essen*, secr. de lég.; le comte M. J. *de la Gardie*, attaché.

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE. Copenhague : le cons. de commerce M. *Salomonsen*, C. gén.; Saint-Thomas : M. A. *Schlaeger*, C.

BELGIQUE. Elseneur : M. J. *von Mehren*. C.; Copenhague : M. P. F. *Gotschalk*, C.; Hioerring : M. C. H. *Nielsen*, C.; Saint-Thomas : M. H. A. *Schmidt*, C.

BRÊME. Copenhague : le Dr D. C. F. *Krüger*, C. gén.; Elseneur : M. C. F. A. *Dreyer*, C.; St-Thomas : M. A. *Schlager*, C.

BRÉSIL. Copenhague : M. E. *de Sousa-Leconte*, C. gén. pour la monarchie; Saint-Thomas : M. J. H. *Moron*, C.

CHILI. Copenhague : M. P. F. *Gottschalk*, C.; St-Thomas : M. H. *Victorie*, C.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Copenhague : M. C. G. *Saxilo*, C.

EQUATEUR. Copenhague : M. A. P. *Hansen*, C.; Saint-Thomas : M. J. A. *Philips*, C.

Digitized by Google

ESPAGNE. Elseneur : M. H. L. *Belmann*, C. gén..; St-Thomas : M. F. *Segundo*, C.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Elseneur : M. C. L. *Bernay*, C.; Sainte-Croix : M. E. H. *Perkins*, C.; Saint-Thomas : M. J. T. *Edgar*, C.

FRANCE. Elseneur : M. *Vessillier*, C.; Saint-Thomas : le cons. hon. *Letellier*.

GRANDE-BRETAGNE. Elseneur : M. B. *Taylor*, C.; Sainte-Croix : M. H. T. A. *Rainals*, C.; Saint-Thomas : M. R. *Boyd Lamb*, C.

GRÈCE. Copenhague : M. L. G. *Fürst*, C. gén.; Elseneur : M. H. C. *Carey*, C.

HAÏTI. Saint-Thomas : M. J. D. *Delatte*, C.

HAMBOURG. Copenhague : le Dr D. C. F. *Krüger*, C.; Elseneur : M. C. F. A. *Dreyer*, C.; Hioerring : M. C. H. *Nielsen*, C.; Saint-Thomas : M. E. *Schutt*, C.

HANOVRE. Aalborg : M. H. G. *Heinemann*, C.; Allinge : M. F. *Hjort*, C.; Copenhague : M. C. E. *de Coninck*, C.; Elseneur : M. C. L. C. *Penwick*, CG.; M. R. L. *Ulstrüp*, C.; Frédéricshaven : M. P. J. *Kall*, C.; Hiorring : M. C. H. *Nielsen*, C.; Horsens : M. A. F. P. *Crome*, C., et pour Aarhous, Veile; Odense : M. C. *Nielsen*, C.; Randers : M. A. *Falkenberg*, C.; Ringkjoebing : M. C. *Husted*, C.; Roenne : M. H. B. *Rasch*, C.; Saint-Thomas : M. A. *Schlager*, C.

ITALIE. Elseneur : M. . . . . C.; Saint-Thomas : M. F. *Fontana*, C.

LUBECK. Copenhague : le Dr D. C. *Krüger*, C.; Elseneur : M. C. F. A. *Dreyer*, C.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. Copenhague : le cons. d'Etat H. L. *Froelich*, CG.; Elseneur : M. J. *van Mehren*, C.; Frédéricshaven : M. P. J. *Kall*, C.; Saint-Thomas : M. E. *Schütt*, C.

MEXIQUE. Saint-Thomas : M. G. *da Costa-Gomez*, C.

NOUVELLE-GRENADE. Copenhague : M. O. B. *Suhr*, C.; Saint-Thomas : M. S. *Benedetti*, C.

OLDENBOURG. Copenhague : M. N. G. *Halkier*, C.; Elseneur : M. J. M. *Ellah*, C. gén.; Hioerring : M. C. H., *Nielsen*, C.; Svaneke (Bornholm) : M. J. M. *Nansen* C.; Saint-Thomas : M. E. *Eberbach*, C.

Digitized by Google

PAYS-BAS. Copenhague : M. C. E. *de Coninck*, C. ; Elseneur : M. K. H. A. *Gad*, C. pour la monarchie à l'exception de Copenhague ; Reikiavick : M. M. *Smith*, C. ; Saint-Thomas : M. C. *Cappé*, C.

PÉROU. Saint-Thomas : M. A. *Lozano*, C.

PORTUGAL. Elseneur : M. H. L. *Bellmann*, C. gén. pour la monarchie.

PRUSSE. Aalborg : M. J. B. *Faerch*, C. ; Aarhous : M. J. M. *Moerk*, C. ; Roenne (Bornholm) : M. T. H. *Roenne*, C ; Copenhague : . . . . . , C. gén. pour la monarchie ; Elseneur : M. C. *Prytz*, C. ; Randers : M. C. F. *Westermann*, C. ; Ringkjoebing : M. A. C. *Husted*, C. ; Saint-Thomas : M. E. *Eberbach*, C. ; Roenne : M. T. H. *Roenne*, C. ; Sdenike : M. S. Andersen, C. ; Wysck sur Foehr : M. L. *Heymann*, C.

RUSSIE. Copenhague : le cons. d'État M. C. *de Freytag Loringhoven*, C. gén. ; Elseneur : le cons. de coll. B. *de Tunckll*, C.

SANDWICH. M. S. *Hoffmeyer*, C.

SAXE ROYALE. Copenhague : M. C. *K.-Hansen*, C.

SUÈDE ET NORVÈGE. Copenhague : M. F. A. *Ewerloef*, CG. ; St-Thomas : M. H. *Krebs*, C.

VÉNÉZUELA. M. G. B. *Sprotto*, C. gén. ; M. J. H. *Eggers*, C. à Hambourg ; Saint-Thomas : M. C. *Hernaiz*, C.

V. CONSTITUTION.

La *Loi fondamentale* du 5 juin 1849, ou Constitution danoise, comprend 100 articles. Après avoir déclaré que la forme du gouvernement est celle d'une monarchie tempérée, héréditaire, elle fixe les bases de la souveraineté. Le roi, chef suprême et irresponsable exerce le pouvoir législatif de concert avec le *Rigsdag* ou assemblée représentative. Le Rigsdag se compose de deux Chambres électives, le *Folkething* et le *Landsthing*. Tout citoyen âgé de 30 ans, libre de sa personne et de ses actes, bien famé, non soutenu par la caisse des pauvres ou qui a remboursé ce qu'il en a reçu, domicilié depuis un an au moins dans l'endroit où a lieu le vote, est électeur. Les membres du *Folkething*, au nombre de 101, dont 1 pour les îles Feroer, peuvent être élus à

Digitized by Google

25 ans. La durée de leur mandat est de 3 ans. Les membres du *Landsthing*, au nombre de 52, dont 1 pour les îles Feroer, sont élus à deux degrés. Ils doivent avoir 40 ans, payer un impôt dtrect de 200 rigsdalers, ou justifier d'un revenu de 1,200 rigsd. La durée de leur mandat est de 8 ans, mais ils sont renouvelés par moitié tous les 4 ans. Pendant la session, les membres des deux Chambres reçoivent une indemnité de 3 rigsdalers par jour.

Le Rigsdag se réunit tous les ans, sur la convocation du roi; sa session dure deux mois. Le roi peut dissoudre les deux Chambres ou seulement l'une d'elles. Dans ce dernier cas la Chambre non dissoute s'ajourne; mais la représentation doit être intégralement rétablie dans un délai de deux mois. Le roi peut, suivant les circonstances. convoquer le Rigsdag en session extraordinaire. Les séances du Rigsdag sont publiques, mais l'assemblée a le droit de se constituer en comité secret.

Le Rigsdag fait les lois, vote l'impôt et contrôle les dépenses publiques. Aucun projet de loi ne peut être adopté qu'après avoir subi l'épreuve de trois discussions. Chaque membre a le droit d'initiative et d'interpellation; il peut aussi présenter personnellement des adresses au roi Les deux Chambres nomment leur président respectif.

Les ministres défendent les projets de loi et les intérêts de leur département devant les Chambres; mais ils ne prennent part au vote qu'autant qu'ils en font eux-mêmes partie. Ils sont responsables et peuvent être mis en accusation.

La loi fondamentale garantit aux citoyens la liberté des élections, d'association, de la presse; le droit de réunion, la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile, l'autonomie des communes.

La religion luthérienne, à laquelle le roi doit appartenir, est dite religion nationale et jouit d'une subvention de l'Etat. La liberté de conscience n'en est pas moins complète et absolue; et s'il est interdit aux dissidents de prétexter de leur foi pour se soustraire à leurs devoirs de citoyen, on ne peut non plus s'en prévaloir contre eux

Digitized by Google

pour les troubler dans l'exercice de leurs droits civils et politiques.

La loi fondamentale abolit tous les priviléges attachés au rang, aux titres et à la naissance, et supprime, pour l'avenir, l'institution des majorats ou des fidéicommis.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION,

CONSEIL ROYAL D'ÉTAT INTIME.

Le Roi.
Le prince royal.
Le président du conseil et ministre des affaires étrangères, M. *Bluhme*.
Le ministre de la guerre, général *Hansen*.
Le ministre de la marine, capitaine de vaisseau *Lütken*.
Le ministre de la justice, Dr *Casse*.
Le ministre des cultes et de l'instruction publique, professeur *Hetsch*.
Le ministre des finances, conseiller de conf. *David*.
Le ministre de l'intérieur, M. *Tillisch*.
Secrétaire d'Etat : le conseiller *Liebe*.
Ministres sans portefeuilles : le comte de *Moltke-Mucklau* et M. *Quaade*.

CHEFS DE SERVICE DE L'ADMINISTRATION CENTRALE.

Ministère des affaires étrangères.

Département politique. Directeur général : le cons. int. de lég. P. A. F. S. *Vedel*.
Département du commerce et des consulats. Secrétaire du départ. : le cons. de lég. Dr G. T. *Thomsen*.

Ministère de la guerre.

Comité constitutif. Président : le lieut. gén. *de Schlegel*.
Membres : les lieutenants-généraux *de Luttichau* et *de Gerlach*, le général major *Branner*, le colonel *Diederichsen*, le lieutenant-colonel *de Reich*. Secrétaire du comité : le capitaine d'état-major général *Thompsen*.
Secrétariat du ministère. Chef : M. H. C. *Ploëkross*.
Direction des commandements. Directeur : le major *Aukiœr*.
Intendance de l'armée. Chef : le commissaire général de guerre *de Schmidt*.

Digitized by Google

Contrôle général de l'armée. Contrôleur-général ; le conseiller d'Etat *Jetsmark.*
Auditeur gén. de l'armée : le chamb. Dr *Scheel.*

Personnel supérieur de l'armée relevant du ministère de la guerre.

Tout Danois, de même que tout étranger fixé en Danemark, doivent le service militaire depuis l'âge de 22 ans jusqu'à 38 ans, savoir : 4 ou 6 ans dans la *ligne*, 4 ou 2 ans dans la *réserve*, et 8 ans dans le *renfort.* L'enrôlement dans l'armée a lieu par tirage au sort, sur une liste d'inscription où tout individu mâle est porté dès l'âge de 15 ans. Pendant les 16 ans qu'il fait partie de l'armée, le soldat danois n'est que 20 mois sous les drapeaux, et après son entrée dans la *réserve* il n'est astreint, chaque année, à l'exercice que pendant deux ou trois semaines. Il passe le reste du temps dans ses foyers. La *ligne* et la *réserve* forment l'année permanente proprement dite. Le *renfort* n'est appelé à l'activité que lorsque la patrie est en danger.
Lieutenants généraux : MM. *Hansen, de Meza, Bruhn, de Schlegel, Thestrup, Lüttichau, Hedermann-Lindencrone, de Gerlach.*
Généraux-majors : MM. *de Lunding, de Fensmark, de de Steinmann, de Plat, de Brauner, de Ulfstrup, de Honnens, de Caroe, de Marche, de Bogt.*
Aide de camp gén. de l'armée, chef du corps des aides de camp du roi. : le lieut.-gén. *Hegermann-Lindencrone.*
Chef du corps du génie : le lieut.-gén. *de Schlegel.*
Chef de l'artillerie : le major-gén. *de Lüttichau.*
Chef et inspecteur gén. de l'artillerie : le lieut.-général *Hegermann-Lindencrone.*
Inspecteur-général de l'infanterie : le général-major : *de Brauner.*
Auditeur général de l'armée : le chamb. Dr *Scheel.*
Médecin d'état-major : le Dr *Djœrup.*
École royale militaire. Chef : le lieut.-col. *de Reich.*
Milice de Bornholm. Commandant : le lieutenant-col. *de Schœning.*

Digitized by Google

Ministère de la marine.

Secrétariat et départ. des commandements. Chef : le cons. de just. N. A. *Petersen.*
Département de l'amirauté. Directeur : N.
Département du commissariat. Directeur : le cons. de justice F. E. *Eskildsen.*
Département du contrôle. Contrôleur-général : le cons. de justice N. A. *Petersen.*
Auditeur-gén. de la marine : le cons. de confér. *Mollerup.*

États-majors de la marine relevant du ministère de la marine.

Chef du corps des officiers : le vice-amiral *Bilte.*
Chef des chantiers de constructions navales : le contre-amiral *Bœcher.*
Capitaines de vaisseau : 26, dont 2 contre-amiraux.
Inspecteur de la flotte : le contre-amiral *van Dockum.*
Directeurs des constructions navales : N. E. *Tuxen,* O. L. *Suenton,* O. W. *Luci Skibsted.*
Aide de camp général du roi pour la marine : le capitaine de vaisseau *Irminger.*
Médecin d'état-major : le Dr *Mansa.*
Corps des cadets. Chef : le lieut. capit. *Bruun.*

Ministère des finances.

Administration centrale des finances.
1er départ. (affaires générales) : le cons. de conférence C. F. *Holm*, directeur.
2e département (assignations, monnaies et impôts) : le cons. d'État E. *Collin*, directeur.
3e département (gestion de l'actif de l'État) : le cons. de confér. W. F. *Johnsen*, directeur.
4e département (dette de l'Etat et payements à l'étranger) : le cons. d'État J. T. *Schovelin*, directeur.
Comptabilité : le cons. d'État *Schiern*, contrôleur gén. des finances.
Douanes. Directeur gén. : M. F. E. *Ramus.*
Postes, télégraphes, etc. : le comte O. S. *Danneskjold-Samsoe*, directeur-gén.
Administration centrale des colonies : le cons. int. de légat. A. *Skrike*, directeur des colonies.

Digitized by Google

Contrôle et révision. 1. Pour les contributions indirectes : le cons. de conférence S. H. A. *Vedel*, contrôleur-général.
2. Pour les affaires postales : le chamb. G. H. *Monrad*, contrôleur-gén.
Bureau de statistique. Chef : . . . . .

Ministère de la justice.

1er départ. (affaires de justice et de police). Chef : le cons. d'État P. G. *Leuning*.
2e départ. (Recrutement pour l'armée et la marine, institutions publiques, fiefs et fidéicommis, etc.). Chef : le cons. d'État O. *Stephensen*.
Départ. de l'Islande. Directeur : le cons. d'État O. *Stephensen*.
Procureur-général : le cons. de confér. T. *Algreen-Ussing*.

TRIBUNAUX.

Cour suprême. Justicier : le cons. int. de confér. *Rottbœll*. — 12 assesseurs ordinaires et 9 assesseurs extraordinaires.
Cour supérieure du pays. Justicier : le cons d'Etat *Fiedler*. — 16 assesseurs.
Cour criminelle et de police correctionnelle. Justicier : le cons. d'État *Drewsen*. — 9 assesseurs.
Cour supérieure pour le Jutland. Justicier : M. E. N. *Tang*. — 7 assesseurs.
Tribunal de navigation et de commerce à Copenhague. Président : le conseiller de justice C. L. *Klein*. — 30 juges.
Tribunaux de 1re instance : 18 pour tout le royaume.

Ministère de l'intérieur.

1er départ. (Affaires concernant la Diète, les communes, industrie, etc.) Directeur : le cons. d'État S. *Linnemann*.
2e dép. (affaires d'agriculture, de forêts et de chasse, etc.; impôts). Directeur : N.
3e départ. (travaux publics, affaires concernant le Groenland). Directeur : le cons de confér. L. P. *Larsen*.

Digitized by Google

Préfectures ou bailliages.

Séland et Copenhague : le chamb. *Simony.*
Frédériksborg : le comte *Schulin.*
Hobœk : le chamb. *Plœyen.*
Sorœ : le chamb. *Hoppe.*
Præstœ : le chamb. *Brun.*
Bornholm : le chamb. *Wegener.*
Fionie et Odensé : le cons. de confér. *Unsgaard.*
Svendborg : le chamb. *Sederfeld de Simonsen.*
Lolland-Falster et Maribo : le baron *Holsten.*
Aalborg : M. *Dahlstrœm.*
Hjœrring : M. *Esbensem.*
Thisted : le baron *Rosenkrants.*
Viborg : le baron *Bretton.*
Aarhus : le chamb. *Dahl.*
Skanderborg : le baron *Bille-Brahe.*
Rander : le chamb. *Rosenœrn.*
Ringjœbing : le comte *Trampe.*
Veile : le cons. de confér. *Dahl.*

Ministère des cultes et de l'instruction publique.

1er départ. (cultes). Chef : le cons d'État C. M. *Weis.*
2e départ. (enseignement supérieur) : le cons. d'Etat A. C. *Linde.*
3e départ. (instruction primaire). Directeur : le dir. sup. A. H. *With.*

ÉVÊQUES (luthériens).

Séland : le Dr H. L. *Martensen* (1854).
Fionie : N.
Lolland-Falster : le Dr S. C. W. *Bindesboell* (1856).
Jutland (Aalborg) : le Dr P. C. *Kierkegaard* (1856) ; Viborg : le Dr O. C. *Laub* (1854) ; Aarhus : le Dr G. P. *Brammer* (1845) ; Ribe : le Dr J. B. *Daugaard* (1860).
Islande (Reykiavik) : M. H. G. *Thordersen* (1845).

CULTE CATHOLIQUE.

Vicaire apostolique pour la monarchie : Mgr P. *Melchers*, évêque d'Osnabruck (royaume de Hanovre).

ÉTABLISSEMENTS RELEVANT DU MINISTÈRE DES CULTES ET DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE.

Université de Copenhague.

Fondée en 1478.

Digitized by Google

Recteur : le prof. Dr *Madvig*.

A l'Université se rattachent : l'observatoire, le jardin botanique, le musée minéralogique et zoologique, le laboratoire de chimie, la collection zootomico-philologique, et une bibliothèque composée de 180,000 volumes et de 4,000 manuscrits.

L'enseignement secondaire est donné par 14 écoles, dites écoles savantes, *lœrdeskoler*, soit 1 école par 100,000 habitants; l'instruction primaire, par 2,500 écoles, soit 1 école par 490 hab. 5 écoles normales ou séminaires forment les instituteurs. L'instruction primaire est obligatoire. Chaque père de famille est tenu d'envoyer ses enfants aux écoles publiques depuis 7 ans jusqu'à 14 ou 16 ans, à moins de fournir la preuve qu'il pourvoit d'une autre manière à leur instruction.

L'institut polytechnique, l'institut technologique de Copenhague, l'école technologique de Rœnne, distribuent l'enseignement spécial pratique.

Séminaire ecclésiastique de Copenhague.

Directeurs et professeurs : l'évêque *Martensen*, le Dr *Münter*, le Dr *Paulli*, le Dr *Müller*.

Académie et école des beaux-arts.

Fondée en 1754, renouvelée et perfectionnée en 1814, 1842, 1857, 1859 et 1863, elle est à la fois une société recevant dans son sein des membres indigènes et étrangers, et un centre d'enseignement théorique et pratique.

Protecteur : le *roi*.

Directeur : le profess. *Marstrand*.

Sous-directeur : le profess. *Hansen*.

17 maîtres ou professeurs, dont 1 d'histoire de l'art et de mythologie et 1 d'anatomie.

Archives royales.

Archiviste : le cons. de confér. historiographe du royaume Dr *Wegener*.

Grande bibliothèque royale.

500,000 vol. et 20,000 manuscrits.

Théâtre royal.

Chef : le cons. privé de conf. chamb. *Tillisch*.

Digitized by Google

MUSÉES ET COLLECTIONS.

Directeur gén. : . . . . .

Musée de peinture.

Directeurs : le cons. de conf. *Thompsen ;* le prof. *Hayen.*
Conservateur : M. S. P. *Petersen.*

Cabinet des monnaies et médailles.

Cabinet des antiques et musée de sculpture et d'arts industriels.

Collection des gravures.

Musée des souverains ou collection chronologique des rois de Danemark.

Ce musée est sous la direction du ministre des finances et du grand échanson du roi.

Musée ethnographique.

Musée des antiquités du Nord.

Directeur : le cons. de conf. *Thompsen.*
Conserv. adj. et archiviste : M. C. L. *Herbst.*
Cons. adj. et secrét. : M. A. L. *Strunk.*

Musée de Thorvaldsen.

Ce musée, qui est en même temps le tombeau de Thorvaldsen, a été érigé en 1848 par la municipalité de Copenhague, avec l'aide d'une souscription nationale. Le grand sculpteur danois y repose entouré de ses œuvres et des objets d'art et de curiosité qu'il avait rassemblés pendant sa vie. Le musée est administré par une direction composée de 5 membres.
Inspect.-conserv. : le Dr *Müller.*

Direction pour la conservation des monuments antiques.

Directeur : le prof. *Worsaae.*

ACADÉMIES ET SOCIÉTÉS SAVANTES.

Académie royale des sciences de Copenhague; société royale pour la langue et l'histoire de la patrie; société des antiquaires du Nord; société d'histoire naturelle; académie royale de médecine: société royale d'agriculture; société biblique.

VII. ANNEXES ET COLONIES.

ISLANDE.

Par ordonnance royale du 8 mars 1843, il a été créé en Islande une assemblée dite *althing*, composée de 26 membres, dont 6 nommés par le roi et 20 élus par le peuple. Pour être électeur ou éligible il faut, outre les qualités

Digitized by Google

personnelles, posséder une propriété valant au moins 1,000 rigsdalers. L'*althing* se réunit une fois par an, à Reykiantk, et prend part au gouvernement en qualité d'assemblée consultative.

Sous le rapport ecclésiastique, l'Islande forme 1 diocèse; sous le rapport administratif, 1 bailliage général, 3 bailliages et 18 sous-bailliages, en même temps tribunaux de 1re instance (*syslarne*).

Bailliage général : N. . . .
Bailliage du midi : N. . . .
Bailliage de l'ouest : N. . . .
Bailliage du nord et de l'est : J. P. *Harstens*.
Trésorier général (landfogde) : A. B. *Thorstenison*.
Evêché : L. G. *Mhordensen*.
Cour d'appel : bailli général président, Th. *Jonassen*, justicier; J. *Paturston* et B. *Sveinston*, assesseurs; M. J. *Gudmmidston* et *Pallchelster*, procureurs.
Séminaire ecclésiastique : le prof. Dr P. *Paturston*, direct.
Ecole secondaire de reykearek : B. *Johhsen*, recteur.
Deux écoles élémentaires. Les enfants reçoivent en général la première éducation dans leur famille.

ILES FEROER.

Assemblée élective *Lagthing* (loi du 15 avril 1854), composée de 20 membres, y compris le bailli et le pasteur qui en font partie de droit. Le *Lagthing* se réunit tous les ans et tient une session de 4 semaines; il discute les projets de loi du gouvernement dont il propose la révision, la modification ou l'approbation; propose de nouvelles lois, et s'occupe, en outre, de toutes les questions relatives aux intérêts généraux des îles.

Bailliage unique : M. P. *Holten*.
Pasteur principal (relevant de l'évêque de Séland) : M. M. A. *Djurhuus*.
Trésorier général : M H. C. G. *Fiusen*.
Ecole pratique de Thorshavn : E. J. *Boïsen*.

GROENLAND.

Inspecteurs : le cons. *Olrik*, le Dr H. J. *Rink*.
Gouvernement de la colonie : 13 membres, dont 7 pour le nord et 6 pour le sud.
Missionnaires : 10.

Digitized by Google

INDES OCCIDENTALES.

Iles de Sainte-Croix, Saint-Thomas et Saint-Jean.

Conseil colonial (loi du 26 mars 1852 et ordonnance royale du 26 sept. 1863) composé de 20 membres, dont 4 nommés par le roi et 6 élus par le peuple, savoir : 8 pour Sainte-Croix, 6 pour Saint-Thomas, et 2 pour Saint-Jean. Ce conseil a les mêmes attributions que le *Lagthing* des îles Feroer, et le roi peut donner suite à ses propositions sans en référer à l'assemblée représentative du royaume.
Gouverneur des trois îles : M. L. *Birch.* Vice-gouverneur : le chamb. *L. Röthe.* Secrétaires du gouvernement : MM. P. P. *Rosenstand* et C. A. J. C. *Hattensen.*
Grand juge : le conseiller de conf. C. L. *Kunzen.*
6 procureurs, 3 sous-procureurs, 1 avocat stagiaire.
Président de Saint-Thomas et de Saint-Jean, en même temps vice-gouverneur des îles : le chamb. *Rothe.*
Secrétaire de la présidence : le lieut. S. W. *Van Brackle.*
Juge : M. A. *Rosenstand.*
Pasteurs principaux (relevant de l'évêque de Séland) : MM. J. G. *Willemoës,* D. C. *Bater.*
Chefs de la douane : le chamb. S. J. *Bre,* le cons. C. E. *Rahr.*
Intendant de la douane : le cons. C. F. *Ohsten.*
Force armée : 2 compagnies d'infanterie.
Lieutenant-colonel : le chamb. L. L. C. V. *Cœstonier.*
Capitaine : M. G. C. L. V. *Holstein.*

VIII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

Pays de la monarchie.	Milles carrés géogr.	Habitants 1er février 1860.
Copenhague	134	155,143
Séland, Moen et Samsoe		419,668
Bornholm	10 50	29,304
Fionie et Langeland	60 50	205,826
Lolland-Falster, etc.	30 50	86,797
Jutland	460 50	703,813
Total	696 »	1,600,551

Digitized by Google

Pays de la monarchie.	Milles carrés géogr.	Habitants 1er février 1860.
Feroer (17 îles habitées)...	24	8,922
Islande.....	1,867	66,987
Groënland.....	186	9,880
Indes occidentales.....	56	38,130
Total.....	2,082	123,719

FINANCES.

Après la guerre qui vient d'aboutir à la cession des duchés, le Danemark se trouve dans un état transitoire, et nous croyons devoir reproduire d'une part l'un des comptes de finances antérieurs (1862-1863), et de l'autre le budget le plus récent.

Voici d'abord le compte de l'exercice 1862-1863.

Recettes et dépenses communes pour	Recettes.	Dépenses.
la monarchie.....	12,341,230	15,123,748
Pour le Danemark seulement.....	11,294,378	7,593,113
Pour le Slesvig.....	1,531,979	1,288,053
Pour le Holstein.....	1,867,119	1,662,789
Total.....	27,073,890	25,720,960

Dette publique au 31 mars 1861.

Dette commune de la monarchie.....	98,261,793	rigsdalers.
— particulière du royaume.....	1,289,781	—
— du Holstein (bons du trésor).....	666,000	—
Total.....	100,217,574	rigsdalers.

L'actif de l'État, par contre, s'élevait, au 31 mars 1863, à 8,925,754 rigsdalers.

Par suite de la séparation des duchés d'avec le royaume de Danemark, une partie de la dette publique danoise sera mise à la charge du Slesvig-Holstein, qui recevra également une partie de l'actif.

Au moment où nous mettons sous presse la répartition n'a pas encore été faite.

Voici le budget de l'exercice 1865-1866 (1er avril 1865 au 31 mars 1866) :

Recettes.	Rigsdalers.
Contributions directes.....	4,034,125
— indirectes.....	1,382,150

Digitized by Google

Revenus de l'Islande et des îles Feroer.....	57,713
Divers.....	3,248,313
Total.....	8,722,300

Dépenses.

Rigsdad.....	60,000
Ministère de l'intérieur.....	3,779,855
— de la justice.....	989,398
— de l'instruction et des travaux publics.	395,999
Intérêt de la dette.....	468,000
Fonds des pensions.....	169,250
Dépenses extraordinaires.....	298,779
Total.....	6,161,281

En plus, 2,400,000 rigsd. seront demandés dans le courant de l'année pour l'achèvement des chemins de fer en Fionie et dans le Jutland, puis une somme de 60,000 rigsd. pour réparer les dégâts faits par les troupes alliées à la ligne du Jutland.

La dette nationale, qui s'élevait au 1er avril 1863 à 8,377.000 rigsd., monte au 31 mars 1864 à 12,576,000.

Les travaux de chemins de fer pour 1865-1866 ajouteront à la dette une augmentation de 2,849,000 rigsd.

ARMÉE.

Pied de paix :

État-major général et corps d'ingénieurs (2 comp.), 337 hommes, dont 60 officiers.

Artillerie (2 régiments, 12 batteries et 8 pièces, 1 section d'arsenal, 1 compagnie de pontonniers), 3,411 hommes, dont 87 officiers.

Cavalerie (6 régiments), 3,625 hommes, dont 140 officiers.

Infanterie (3 brigades de 23 bataillons et 4 compagnies), 24,096 hommes, dont 415 officiers.

Soit, en tout, 31.000 h. dont 900 seulement restent en garnison.

Pied de guerre (plan de 1842).

A l'effectif ci-dessus s'ajoutent 7 escadrons et 12 bataillons de la réserve, ce qui donne 46,000 hommes. — Si le *renfort* est appelé à l'activité, l'armée totale peut former un effectif de 90 à 100,000 hommes.

Milices diverses.

Milice de Bornholm.....	5,000	hommes.
Garde royale civique de Copenhague.....	544	—
Corps des étudiants (garde royale universitaire).	900	—
Garde civique de Copenhague.....	4,800	—
Corps des pompiers de Copenhague.....	4,000	—
Corps d'artillerie d'Elseneur.....	343	—

Digitized by Google

Corps des pompiers d'Elseneur..... 500 hommes.
Garde civique de Nyborg..... 237 —

MARINE.

Vapeurs à hélice.

1	vaisseau de ligne.....	300	chevaux	64	canons.
1	frégate —	400	—	44	—
2	frégates —	300	—	42	—
1	frégate —	200	—	34	—
1	corvette cuirassée.....	600	—	»»	—
1	corvette —	400	—	15	—
1	batterie flottante cuirassée...	235	—	4	—
2	schooners cuirassés.....	100	—	3	—
1	corvette.....	260	—	16	—
1	corvette.....	260	—	12	—
1	corvette.....	300	—	16	—
2	schooners.....	150	—	3	—

7 chaloupes canonnières en fer, dont 6 avec 2 canons et 4 obusiers et 1 avec 4 canons et 4 obusiers.

Vapeurs à roue.

1	vapeur.....	260	chevaux	7	canons.
1	vapeur.....	240	—	12	—
1	vapeur.....	200	—	7	—
1	vapeur.....	160	—	8	—
1	vapeur.....	120	—	2	—
1	vapeur.....	80	—	2	— et 8 fauconneaux.
1	vapeur.....	90	—	2	—

Bâtiments à voile.

2	vaisseaux de ligne de.....	84	canons.
1	frégate.....	48	—
1	frégate.....	46	—
1	corvette.....	20	—
1	corvette.....	14	—
2	bricks.....	16	—
1	cutter.....	9	fauconneaux

Flottille à rames.

40	chaloupes et yolles, canonnières et bombardes, avec chacune.....	2	canons.
10	chaloupes canonnières ordinaires, avec chacune	2	—
30	navires et yolles à vapeur de transport.....	»	—

Ainsi la flotte danoise se compose de 120 navires tant à voiles qu'à vapeur, armés ensemble de 816 canons. Les vapeurs ont une force totale de 5,205 chevaux. — Le personnel de la flotte, y compris 141 officiers, les équipages, etc., ne compte guère, en temps de paix, que 2,000 hommes ; en temps de guerre, il est

Digitized by Google

de 11,000 hommes, et si tous les marins inscrits étaient appelés, il pourrait s'élever jusqu'à 30,000 hommes.

COMMERCE EN 1862.

	Poids (livres).	Valeurs (rigsdal.)
Importation.....	1,303,000,000	38,968,879
Exportation.....	543,000,000	17,722,484

Production de l'eau-de-vie en 1862.

33,999,168 potts.

Effectif de la marine marchande à la fin de 1862.

(En lasts de commerce de 6,000 livres.)

OBSERVATION, — Dans le tableau qui suit, nous n'avons pas pu séparer la navigation des duchés de celle du royaume.

Royaume.....	2,763 navires,	68,603	lasts.
Slesvig	1,553 —	30,546	—
Holstein,.....	1,411 —	25,008	—

Mouvement de la navigation en 1862.

Cabotage.....	82,431 navires,	352,449	lasts.
Long cours.....	48,392 —	503,116	—

De plus, 9,975 vapeurs (73,129 lasts) au cabotage et 3,409 vapeurs (52,701 lasts) à la navigation extérieure.

CHEMINS DE FER EN 1861.

Compagnie du chemin de fer du roi Frédéric VII.

Copenhague-Korsoër.....	109
Copenhague-Elseneur.....	50
Aarhuus-Randers.....	60
Langaa-Struer.....	102
Chemin du roi Frédéric VII.	115
Total.....	431

BANQUE.

Banque nationale de Copenhague, fondée le 4 juillet 1818, par ordonnance royale. Capital social, 13,461,600 rigsd. de banque (38,298,075 fr. 61 c.), divisé en 134,617 actions de 100 rigsd. (284 fr 50 c.) Dividende en 1856-57, 9 %; en 1857-58, 5 %; en 1858-59, 5 %; en 1859-60, 5 %; en 1860-61.

IX. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Rigsdalers spécies (5 fr. 66 c.) = 2 rigsdalers. — Le rigsdaler = 6 marcs ou 96 skillings. — Ducat courant = 9 fr. 47 c. — Ducat fin = 11 fr. 86 c. — Christian d'or = 20 fr. 95 c. — Frédéric d'or = 20 fr. 32 c.

Mesures de longueur. Pied (fod) = 0^{m},3138. — Aune (alen) = 2 pieds. — Perche (rode) = 10 pieds. — Faron (toise) = 6 pieds. — Mille = 2400 perches ou 7532^{m},485.

Digitized by Google

Mesures de superficie. La tonne hartkorn étant basée sur un produit fictif qui forme l'unité cadastrale, elle varie de 2 à 30 anciennes tonnes (de 320 perches carrées). — La tonne de semence ou tonne géométrique (ou tonne rhénane) = 560 perches carrées ou $56^{ares},162$.

Mesures de solidité. Faon de bois = $2^{st},116$ (72 pieds cubes). — Faon forestier = $2^{st},612$.

Mesures de capacité. (Céréales.) Last (læst) = 22 tonnes (tonder) de 8 skæppers ou ottingers, divisés chacun en 4 fjerdingkars. — Tonder (144 potts) = $139^{lit},12$. — (Farine.) Tonder = $131^{lit},39$. — (Sel.) Tonder = 170 litres. — (Vin.) Pott (cruche) = $0^{lit},966$. — 40 pott (souvent 39) = 1 anker. — Kanne = 2 potts. — Fuder = 6 ohms ou 24 ankers. — Pæll ou pegel = ½ pott. — Pipe = 2 oxhovds ou 3 tierçons, ou 12 ankers. — (Bière.) Tonne = $131^{lit},39$.

Poids. Livre = 500 grammes (16 onces ou 32 lods de 4 quintins, de 40 orts, de 16 es, de 8 grans). — Quintal = 50 k. — Vog = 3 livres bismar ou 18 k. — Skippund = 20 liespund ou 160 k. — Læst = 52 quintaux. — (Cristaux précieux.) Livre = $470^{gr},5882$, divisée comme en Prusse.

ÉQUATEUR.

PAVILLON.

Le pavillon porte sept étoiles sur une bande bleue au milieu de deux blanches, parallèles à la hampe.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

Les pays qui composent actuellement la république de l'Équateur, formaient, sous la domination espagnole, la capitainerie générale de Quito. Lors de la guerre de l'in-

Digitized by Google

dépendance, ils firent partie de la république de Colombie, dont ils constituaient trois départements : Équateur, Guayaquil et l'Assuay (1811-1831). En 1831, la Colombie se divisa en trois républiques : le Venezuela, la Nouvelle-Grenade et l'Équateur. Cette dernière se donna, en 1835, une Constitution qui confiait le gouvernement à un président et à un congrès divisé en deux chambres, et qui, modifiée en 1838, ébranlée par des troubles civils et des insurrections militaires, a été refaite en 1850.

D'après cette réforme, tous les emplois, même ceux de juges, sont donnés à l'élection. Le pouvoir exécutif est exercé par un président élu pour quatre ans, le pouvoir législatif par une seule assemblée de 42 membres élus pour le même temps, mais rééligible. Les électeurs doivent justifier d'une fortune de 200 piastres (1,000 fr.); les éligibles d'une fortune de 3,000 piastres (15,000 fr.) ou de 2,500 francs de rente. La religion catholique est la religion de l'État. La population se compose de blancs et d'hommes de couleur, qui actuellement sont libres, la *loi de manu-mission* ayant décrété un affranchissement successif.

II. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Président : le Dr G. *Garcia Moreno* (1861).
Vice-président : le Dr M. *Cueva*.

MINISTÈRE.

Ministre de l'extérieur : M. R. *Carvajal*.
Ministre des finances : . . . . . .
Ministre de l'intér. et de la guerre : le colon. D. *Salvador*.

CULTE.

Archevêque : Mgr J. M. *Riofrio* (1861).

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

BELGIQUE. Guayaquil : M. O. H. *Overweg*, C.
BRÉSIL. M. F. A. *de Varnhagen*, MR.; en même temps pour le Pérou et le Chili, à Lima.
CHILI. Guayaquil : M. J. A. *Gutierrez*, C.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Guayaquil : M. J. A. *Gutierrez*, C. gén.
DANEMARK. Guayaquil : . . . . . ., C.

Digitized by Google

ESPAGNE. M. M. *del Prado y Marin*, ch. d'aff. et C. gén.; M. P. *Argaix y Vildosola*, secr. à Quito; M. V. *Herrezos*, C.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. M. F. *Hassaurek*, MR. à Quito; Guayaquil : M. L. V. *Prevost*, C.
FRANCE. M. H. *Flury*, ch. d'aff. et C. gén. à Quito; M. *de Moreuil*, chanc.
GRANDE-BRETAGNE. M. G. *Fagan*, ch. d'aff. et C. gén. à Guayaquil.
ITALIE. Guayaquil : M. A. *Roditi*, C.
MEXIQUE. M. J. J. *Luzanaga*, VC.
PAYS-BAS. M. F. D. G. *Rolandus*, C. gén. et agent politique à Caracas.
PRUSSE. Guayaquil : M. C. *Reiss*, C.
SUÈDE ET NORWÉGE. Guayaquil : M. E. W. *Garbe*, C.

IV. STATISTIQUE.

Superficie : 644,000 kil. carrés.
Population en 1859 : 1,040,000 habitants, dont environ 600,000 blancs descendant d'Européens.

FINANCES EN 1858.

Recettes	4,958,750 fr.
Dépenses	5,000,000

Dette publique en 1858.

Intérieure	3,752,955 fr.
Extérieure	67,511,150
Total	71,254,105 fr.

Il n'y a ni armée permanente, ni marine.

COMMERCE.

ANNÉES.	IMPORTATION.	EXPORTATION.	TOTAL.
1856	12,333,520	12,453,695	24.787,215
1857	17,025,000	18,529,000	35,554,000
1858	12,661,500	11,863,000	24,524,500
1859	7,173,000	11,560,000	18,733,000
1860	10,721,000	22,835,500	33,556,500
1861	25,078,000	13,805,000	38,883,000

Digitized by Google

Mouvement du port de Guayaquil en 1861.

	CHARGÉS.		SUR LEST.		TOTAL.	
	Navir.	Tonn.	Navir.	Tonn.	Navir.	Tonn.
Entrés.....	118	60,897	155	3,463	273	64,360
Sortis.....	114	55,341	151	2,275	265	57,616
Ensemble..	232	116,238	306	5,738	538	121,976

V. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Comme le reste de l'Amérique espagnole.

ESPAGNE.

PAVILLON.

Le pavillon royal porte les armes des Bourbons d'Espagne. Le pavillon de guerre est jaune entre deux étroites bandes rouges horizontales ; le pavillon de commerce est aux mêmes couleurs, en bandes rouges et alternées.

I. HISTORIQUE.

Les chefs goths retirés dans les Asturies, après l'invasion des Maures, se firent comtes, puis rois de Navarre, de Léon, de Castille et d'Aragon. Ces royaumes, tantôt réunis, tantôt séparés, toujours troublés par les dissensions de leurs princes et par les guerres contre les musulmans, s'étendirent par degrés des Asturies jusqu'au royaume de Grenade, occupé par les Maures. Ferdinand d'Aragon et Isabelle de Castille, dont le mariage avait réuni l'Espagne chrétienne, détruisirent, en 1492, le dernier royaume des Maures d'Espagne. Charles, leur petit-fils, fils de Jeanne la Folle et de Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, leur succéda, en 1516, sous le nom de Charles Ier d'Espagne.

Voici la liste des princes espagnols de la maison d'Autriche :

Charles Ier (depuis Charles-Quint, empereur d'Allemagne)..... de 1516 à 1556

Digitized by Google

Philippe II.....	de 1556 à 1598
Philippe III.....	de 1598 à 1621
Philippe IV.....	de 1621 à 1665
Charles II.....	de 1665 à 1700

Charles II, mort sans enfants, laissa par testament la couronne d'Espagne au duc d'Anjou, petit-fils de Louis XIV, qui prit le nom de Philippe V. La maison d'Autriche réclama le trône d'Espagne pour l'archiduc Charles : une guerre européenne s'ensuivit, à la suite de laquelle Philippe V fut reconnu comme roi d'Espagne.

Voici la liste des Bourbons d'Espagne :

Philippe V.....	de 1700 à 1723
Louis Ier.....	de 1723 à 1724
Philippe V (de nouveau).....	de 1724 à 1746
Ferdinand VI.....	de 1746 à 1759
Charles III.....	de 1759 à 1788
Charles IV.....	de 1788 à 1808
Ferdinand VII.....	de 1808 à 1833

Charles IV fut contraint, par des dissentiments intérieurs, d'abdiquer en faveur de son fils Ferdinand VII. Napoléon força Ferdinand VII de rendre le sceptre à son père, qui le céda à Napoléon. Celui-ci retint Charles à Marseille et Ferdinand à Valençay, et nomma roi d'Espagne son frère Joseph, alors roi de Naples. Mais les cortès soulevèrent la nation, et Napoléon fut obligé, en 1813, de souscrire au rétablissement de Ferdinand. Celui-ci mourut en 1833; il avait désigné, par son testament, sa fille Isabelle pour lui succéder, sous la régence de la reine-mère Christine; abolissant ainsi la disposition du pacte de famille de 1761, qui excluait les femmes de la couronne. Les partisans de la loi salique se soulevèrent en faveur de don Carlos, frère de Ferdinand VII; cette guerre civile dura jusqu'en 1845, et se termina par le triomphe d'Isabelle II. Depuis, don Carlos et son fils le comte de Montmolin étant morts, le seul prétendant est le prince don Juan, frère de ce dernier, qu'une loi a d'ailleurs déclaré déchu de ses droits éventuels sur le trône.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte catholique.)

Reine : Marie-**Isabelle-II**-Louise, née le 10 oct. 1830, succède, sous la régence de sa mère, à son père le roi

Digitized by Google

Ferdinand VII (né le 14 oct. 1784, † le 29 sept. 1833), en vertu de l'ordre de succession confirmé par décret du 29 mars 1830; proclamée reine le 2 octobre 1833, majeure le 8 novembre 1843; a épousé, le 10 octobre 1846 :

François-d'Assise-Marie-Ferdinand, portant le titre honorifique de roi, né le 13 mai 1822, fils aîné de l'infant François-de-Paule.

Enfants : 1. Marie-**Isabelle**-Françoise-d'Assise-Christine-de-Paule-Dominga, infante d'Espagne, née le 20 décembre 1851.

2. **Alphonse**-François-d'Assise-Ferdinand-Pie-Jean-Marie-de-la-Conception-Grégoire, etc., prince des Asturies, né le 28 nov. 1857.

3. Marie-**del-Pilar**-Berenguela-Isabelle-Françoise-d'Assise-Christine-Sébastienne-Gabrièle-Françoise-Caraccio-la-Saturnine, née le 4 juin 1861.

4. Marie **de la Paz**-Jeanne-Amélie-Adalberte-Françoise-de-Paule-Jeanne-Baptiste-Isabelle-Françoise-d'Assise, née le 23 juin 1862.

5. Marie-Eulalia-Francisca-Margarita-Roberta, née le 2 février 1864.

OBSERVATION. Les princes et princesses portent le titre d'infant et d'infante.

Mère de la reine. Reine douairière.

Marie-Christine-Ferdinande, née le 27 avril 1806, fille de feu le roi François Ier des Deux-Siciles; mariée le 11 déc. 1829 au roi Ferdinand VII d'Espagne, veuve le 29 sept. 1833; régente du royaume d'Espagne pendant la minorité de la reine Isabelle II, en vertu du testament de Ferdinand VII, du 12 juin 1830; se démet de la régence par manifeste du 12 oct. 1840; épouse en secondes noces don Fernando **Munoz** duc de Rianzarès (né le 28 déc. 1833); cette union fut ratifiée publiquement le 13 octobre 1844, par suite du décret roy. du 11 octobre.

Sœur de la reine.

Marie-**Louise**-Fernande, née le 30 janvier 1832; mariée le 10 oct. 1846 au prince **Antoine**-Marie-Philippe-Louis d'Orléans, duc de Montpensier (*V.* France).

Digitized by Google

Fils du mariage de Charles-Marie-Jos. de *Montemolin* (né le 29 mars 1788, † le 13 janv. 1861), frère de Ferdinand VII, avec l'infante Marie-Françoise-d'Assise (née le 22 avril 1800, † le 4 sept. 1834), fille de feu le roi Jean VI de Portugal :

1. **Jean**-Charles-Marie-Isidore, né le 15 mai 1822, a épousé, le 6 févr. 1847, **Marie**-Béatrice-Anne-Françoise, née le 13 févr. 1824, archiduchesse d'Autriche-Este, seconde fille de feu le duc François IV de Modène.
   Fils : (1) **Charles**-Marie, né le 30 mars 1848.
   (2) **Alphonse**-Marie, né le 12 sept. 1849.
2. **François-de-Paule**-Antoine-Marie, duc de Cadix, né le 10 mars 1794, a épousé le 11 juin 1819 **Louise**-Caroline-Marie-Isabelle, née le 24 oct. 1804, fille de feu le roi François Ier des Deux-Siciles; veuf le 29 janvier 1844.
   Enfants : 1) **Isabelle**-Ferdinande-Françoise-Joséphine, née le 18 mai 1821, mariée le 26 juin 1841 au comte Ignace Gurovsky.
   2) **François-d'Assise**-Marie-Ferdinand, né le 13 mai 1822, marié le 10 octobre 1846 à la reine Isabelle II d'Espagne; reçoit le même jour le titre honorifique de Roi.
   3) **Henri**-Marie-Ferdinand, duc de Séville, né le 17 avril 1823, a épousé à Rome, le 6 mai 1847,
   Hélène de Castelvi y Skelly Fernandez de Cordova.
   Enfants : (1) **Henri**-Pie-Marie-François-de-Paule-Louis-Antoine, né le 3 oct. 1848.
   (2) **François**-Marie-Trinité-Henri-Gabriel-Michel-Raphaël-Edme-Bonaventure, né le 29 mars 1853.
   (3) **Albert**-Henri-Marie-Vincent-Ferrier-François-de-Paule-Antoine, né le 22 févr. 1854.
   (4) **Marie**-del-Olvido-Isabelle-Françoise-Alphonsine-Hélène-Henriette-Louise, née le 28 sept. 1858.
   4) **Louise**-Thérèse-Françoise-Marie, née le 11 juin 1824, mariée le 10 févr. 1857 à don José-Osorio de Moscoso y Carbajal, comte de Trastamara, duc de Sessa, grand d'Espagne de 1re classe.
   5) **Joséphine**-Ferdinande-Louise de Guadaloupe, née le 25 mai 1827; mariée le 28 juin 1848 à don José Guell y Renté.

Digitized by Google

6) Marie-**Christine**-Isabelle, née le 5 juin 1833; mariée le 19 nov. 1860 à l'infant Sébastien.
7) **Amélie**-Philippine-Pilar, née le 12 oct. 1834; mariée le 25 août 1856 au prince royal Adalbert de Bavière.

Fils de l'infant Pierre (né le 18 juin 1786, † le 4 juillet 1812) et et de Marie-Thérèse-Françoise-d'Assise-Antonie, etc., née le 29 avril 1793.

Sébastien-Gabriel-Marie de Bourbon et Bragance, né le 4 nov. 1811, infant d'Espagne, grand-prieur de Saint-Jean; a épousé : 1° le 25 mai 1832, Marie-**Amélie**, née le 15 févr. 1818, fille de feu le roi François Ier des Deux-Siciles; veuf le 6 nov. 1857; 2° le 19 nov. 1860, Marie-**Christine**-Isabelle, fille de l'infant **François** de Paule.

Fils : 1) **François**-Marie-Isabel-Gabriel-Pierre-Sébastien-Alphonse de Bourbon et Bourbon, né le 20 août 1861.
2) **Pierre**-d'Alcantara-Marie-de-Guadaloupe-Thérèse-Isabel-François-d'Assise-Gabriel-Sébastien-Christine de Bourbon et Bourbon, né le 14 déc. 1862.

III. COUR.

Maison de la reine.

Intendant général de la maison de la reine et des domaines : M. F. *Goicoerrotea.*
Grand majordome : le duc *de Baylen.*
Grand chambellan : le comte *d'Altamira*, duc *de Montemar.*
Grand écuyer : le comte *de Lalaing y de Balazote.*
Camerera-mayor du palais : la duchesse douairière *d'Alba.*
Grand aumônier : Mgr *Iglesias y Barcones*, patriarche des Indes.
Majordome du prince des Asturies : le marq. *d'Alcanices.*
Aja de l'infante Marie-Isabelle et du prince des Asturies : la marquise *Novaliches.*
Commandant du corps royal des hallebardiers : le lieut. général duc *de Aumada.*
Command. en second : le maréch. de camp J. *Makenna.*

Digitized by Google

Chef de la maison militaire du roi : le lieut. gén. D. *de Biedma y Fonseca.*
2e aide de camp : le maréchal de camp J. *Fitor y Alvarez.*
Introducteur des ambassadeurs : le marquis *de Heredia y Carrion.*

DÉCORATIONS.

Ordre militaire de Calatrava, fondé par Sancho III, roi de Castille, en 1158.
Ordre militaire de Saint-Jacques de l'Épée, fondé par treize chevaliers réunis contre les Maures, en 1170; approuvé par Alexandre III, le 5 juillet 1175.
Ordre militaire d'Alcantara, fondé par l'abbé de Fitero et un moine de Citeaux, qui défendent le fort de Calatrava contre les Maures, en 1158; connu d'abord sous le nom de Saint-Jean du Poirier: appr. par Alexandre III, le 2 déc. 1177.
Ordre militaire de Notre-Dame de Montessat, par Jacques II, roi d'Aragon, en 1316.
Toison d'or, par Philippe III, duc de Bourgogne, le 10 janvier 1429.
Ordre de Charles III, par Charles III, le 19 septembre 1771.
Ordre de Marie-Louise, par Charles IV (reine Marie-Louise), le 19 mars 1792.
Ordre militaire de Saint-Ferdinand, fondé par les Cortès du royaume, le 31 août 1811.
Ordre militaire de Sainte-Hermengilde, par Ferdinand VII, le 28 novembre 1814.
Ordre américain et royal d'Isabelle la Catholique, par Ferdinand VII, le 24 mars 1815.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le comte A. *Crivelli*, E. e. et M. pl.; l'altgrave E. *de Salm*, att.
BAVIÈRE : le chamb. baron A. *de Wendland*, E. e. et M. pl. à Paris.
BELGIQUE : le comte A. *van der Straten-Ponthoz*, E. e. et M. pl.; M. E. *de Pitteurs Hiegaerts*, 1er secrét.; le comte H. *de Noidans-Calf*, 2e secrét.
BRÉSIL : M. A. J. D. *de Araujo Gondim*, ch. d'aff.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE : M. *Balcarce*, E. e. et M. pl. aussi à Paris, Londres et Turin; M. R. *Garcia*, secrét.; M. E. *Landevar*, att.

Digitized by Google

DANEMARK : le capit. C. F. *de Falbe*, M. R.
DEUX-SICILES : le comte *San Martino de Montalvo*, ch. d'aff.; M. F. *Prota*, secrét.
ÉTATS-ROMAINS : Mgr L. *Barili*, archevêque de Tiana *in part.*, nonce apostol.; M. L. *Pallotti*, auditeur.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. G. *Koerner*, E. e. et M. pl.; M. H. J. *Perry*, secrét.; M. *Payne*, att.
FRANCE : M. *Mercier*, ambass.; le comte T. *de Bondy*, 1er secrét.; le comte *de Croy-Chanel*, 2e secrét.; M. O. *Barrot*, le vicomte *de Mons*, att.; *Levicomte*, chanc.
GRANDE-BRETAGNE : Sir J. F. T. *Crampton*, E. e. et M. pl.; M. L. S. S. *West*, 1er secrét.; M. H. *Lockwood*, 2e secrét.; M. W. S. *Blunt*, 3e secrét.; M. F. C. *Lascelles*, att.
HAÏTI : M. E. *Roumain*, MR.; M. F. *Faubert*, secrét.
HANOVRE : le comte A. de *Grote*, E. e. et M. pl.
ITALIE : le baron A. *Cavalchini Garofoli*, M. R.; le comte A. *Zanninï*; le comte M. *Arese*, M. D. *Concini*, att.
MEXIQUE : M. F. *Facio*, E. e. et M. pl.
PAYS-BAS : le baron L. A. H. *d'Ittersum*, MR. aussi à Lisbonne.
PÉROU : le gén. *Vivanco*, M. pl.; M. J. A. *Lavalle*, secrét.
PORTUGAL : le cons. H. A. *Pinto do Soveral*, E. e. et M. pl.; M. J. A. G. *Maceira*, secrét.; M. E. *Teixeira de Sampaio*, att.
PRUSSE : le baron *de Werthern*, E. e. et M. pl.; le cons. de lég. et chamb. F. *de Gundlach*, secrét. de lég.; M. *Kleefeld*, secrét.
RUSSIE : le cons. d'État et gent. de *Koudriaffsky*, E. e. et M. pl.; le cons. de cour J. *de Kolochine*, 1er secrét.; le cons. de cour Z. *Danaouroff*, 2e secrét.
SAXE (royaume de) : . . . . . E. e. et M. pl.
SUÈDE ET NORVÉGE : le comte C. E. *Piper*, MR.
TURQUIE : *Mouhammed Djemil* pacha, ambass. à Paris; *Fahri* bey, secrét.; *Aristarchi* bey, att.

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE. Barcelone : M. V. *Gibert*, C. gén.; Cadix : M. J. D. *Shaw*, C. gén.; Corogne : M. J. A. *Zincke*, C.; Havane : M. C. F. J. F. *Scharfenberg*, C.; Porto-Rico : M. G. *Latimer*, C.; Santiago de Cuba : M. C. G. *Schumann*, C.

Digitized by Google

BAVIÈRE. Madrid : M. D. *Weisweller*, C. gén.; Havane (pour l'île de Cuba) : M. T. *Vicino*, C.

BELGIQUE. Alicante : M. J. *Carrey*, C.; Almeria : M. G. *Roman*, C.; Aviles : M. A. C. *Desoignie*, C.; Bilbao : M. A. *de Orbegoso*, C.; Cadix : M. M. *Bellamy*, C. gén.; Gijon : M. C. J. *du Colombier*, C.; Havane : M. E. *Meert*, C. gén.; Huelva : M. E. D. *Gomez*, C.; Malaga : M. H. *Petersen Zea Bernunez*, C.; Manille : M. R. *Jaroline*, C.; Matanzas : M. C. *Urback*, C.; Palma de Mallorca : M. J. G. *Constant*, C.; Porto-Rico : M. A. *de Castro*, C.; Santander : M. J. L. *Doriga y Vial*, C.; Santa-Cruz de Ténériffe : M. S. G. *Davidson*, C.; Séville : M. F. *Orejuela*, C.; Valence : M. H. *Trenor*, C.; Vigo : M. *Barcena y Franco*, C.; Sainte-Croix de Ténériffe : M. R. E. *Davidson*, C.

BOLIVIE. Séville : M. *Tovias y Valera*, C.

BRÊME. Barcelone : M. A. *Ortembach*, C.; Cadix : M. A. *de los Palacios*, C.; Cuba : M. P. R. *Fritze*, C.; Havane : M. D. F. *Richter*, C.; Madrid : M. I. *Bauer*, C.; Malaga : M. G. *Reins*, C.; Manille : M. P. *Jenny*, C.; Matanzas : M. T. T. *Luling*, C.; Orotava (îles Canaries) : M. C. G. *Ventoso*, C.; Porto-Plata : M. H. C. *Fincke*, C.; Porto-Rico : M. D. W. H. *Latimer*, C.; Santiago de Cuba : M. C. G. *Schumann*, C.; Trinitad de Cuba : M. C. *Fritze*, C.

BRÉSIL. Barcelone : M. P. *Peixoto de Britoé Mello*, C. gén.

BRUNSWICK. Havane : M. L. *Will*, C.

CHILI. Alicante : M. G. *Campos*, C.; Bilbao : M. S. *de Gana*, C.; Cadix : M. M. H. *Riesco*, C. gén.; Havane : M. R. *Carballo*, C.; Madrid : M. C. *Jimenez*, C.; Malaga : M. E. *Huelin*, C.; Manille : M. F. *Aguirre*, C.; Santander : M. J. M. *de Aguirre*, C.; Séville : M. J. M. *Alava*, C.; Valence : M. F. *de Llano*, C.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Barcelone : M. J. *Thompson*, C. gén.; Bilbao : M. S. M. *de Ingunza*, C.; Cadix : M. G. *Castrisiones*, C.; Carthagène : M. T. *Guerra*, C.; Carril y Villagarcia : M. J. B. *de Avalo*, C.; Corogne : M. B. *Herce*, C.; Ferrol : M. S. *Montenegro y Villamar*, C.; Gijon : M. E. *Menendez*, C.; Madrid : M. J. P. *Marina*, C.; Malaga : M. A. *de Aldama*, C.; Santa-Cruz de Té-

Digitized by Google

nériffe : M. V. *Ghirlanda*, C.; Saint-Sébastien : M. N. *Soraluce*, C.; Séville : M. J. *Neyer*, C.; Tarragone : M. J. *Gasset*, C.; Valence : M. J. *Rodriguez y Espina*, C.; Vigo : M. F. *Tapias*, C.

COSTA-RICA. Cadix : M. I. O. *Urruela*, C.; Madrid : M. L. M. *de Tapia*, C. gén.; Séville : M. J. O. *Urruela*, C.

DANEMARK. Alicante : M. A. *Harmsen*, C.; Barcelone : M. A. *Ortembach*, C.; Bilbao : M. T. *de Recacoechea*, C.; Cadix : M. J. M. *Boom*, C.; Corogne : M. E. *Santos*, C.; Havane : M. J. *Runge*, C.; Malaga : M. E. *Scholtz*, C.; Manille : M. Odgen E. *Edwards*, C.; Porto Plata : M. G. L. H. *Zeller*, C.; Saint-Domingue : M. A. *Coën*; M. J. *Cumella*, C. pour les îles à Santa-Cruz.

DEUX-SICILES. Barcelone : M. T. A. *Blado*, C. gén.; Cadix : M. P. *Sierra y Villar*, C. gén.; Malaga : M. F. R. *Tellez*, C.; Manille : M. T. *Balbas y Castro*, C.; Santander : M. M. *Llata y Rosillo*, C. gén.; Valence : M. A. *Scotto*, C.

EQUATEUR. Alicante : M. C. *de Blanes*, C.; Almeria : M. F. *Barron*, C.; Barcelone : M. M. *Clave*, C.; Cadix : M. A. *de la Viesca y de la Sierra*, C.; Madrid : M. F. *de las Rivas*, C. gén.; Malaga : M. G. J. *Huelin*, C.; Séville : M. J. M. *Ibarra*, C.; Valence : M. G. *Dotres*, C.

ETATS-ROMAINS. Alicante : M. J. *Savignony*, C.; Barcelone : M. J. A. *Stagno*, C. gén.; Cadix : M. G. *White*, C.; Malaga : M. T. *Heredia*, C.; Valence : M. F. *Ferrer y Valles*, C.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Alicante : M. W. *Leach Giro*, C.; Barcelone : M. J. A. *Little*, C.; Bilbao : M. D. *Evans*, C.; Cadix : M. E. S. *Eggleston*, C.; Denia : M. J. *Morand*, C.; Havane : M. R. N. *Shufeldt*, C. gén.; Mahon : M. H. B. *Robinson*, C.; Malaga : M. A. M.; Manille : M. A. H. P. *Edwards*, C.; Matanzas : M. L. *Chandler*, C.; Porto-Rico : M. J. J. *Hyde*, C.; Santiago de Cuba : M. E. W. *Wallace*, C.; Santa-Cruz de Ténériffe : M. W. H. *Dabney*, C.; Santander : M. R. C. *Hannah*, C.; Séville : M. J. *Cunningham*, C.; Trinité de Cuba : M. W. H. *Russell*, C.; Valence : M. G. *Kent*, C.; Vigo : M. M. *Barcena*, C.

FRANCE. Barcelone : le vicomte *de Vallat*, C. gén.; Bilbao : M. D. *D'Ariès*, C.; Cadix : M. G. P. *Benedetti*, C.; Carthagène : M. L. A. *Gorsse*, C.; Corogne : M. A. *de*

Digitized by Google

Cabarrus, C.; Havane : M. B. *des Essarts*, C.; Malaga : M. C. *Cavel*, C.; Manille : M. E. *Mechain*, C.; Palma : M. M. *Denoix*, C.; Porto-Rico : M. *Lafond de la Vernède*, C.; Saint-Sébastien : M. F. D. *Petit de Meurville*, C.; Santander : M. A. *Prus*, C.; Santiago de Cuba : M. V. *Guillouet*, C.; Séville : M. P. J. *Darasse*, C.; Valence : M. J. M. *Tiran*, C.

GRANDE-BRETAGNE. Alicante : le colonel B. *Barrie*, C.; Barcelone : M. J. *Baker*, C.; Bilbao : M. H. *Young*, C.; Cadix : M. A. G. *Dunlop*, C.; Carthagène : M. E. J. *Turner*, C.; Fernando-Po : . . . . . , C.; Havane : M. F. *Parish*, C. gén.; Malaga : M. W. *Penrose-Mark*, C.; Manille : M. J. W. P. *Farren*, C.; Palma : M. J. *Considine*, C.; Porto-Rico : M. H. A. *Cowyer*, C.; Saint-Domingue : M. T. *Hood*, C.; Séville : M. J. B. *Williams*, C.; Teneriffe : M. H. C. *Grattan*, C.; Vigo : M. W. C. *Brackenbury*, C.

GRÈCE. Barcelone : M. P. *Olivas*, C.; Cadix : M. D. *Macpherson*, C.; Iles Baléares : M. T. *Ladico*, C.; Malaga : M. T. *de Arzu*, C.; Valence : M. J. *Busutil*, C.

GUATEMALA. Barcelone : M. R. *Petit de Coreloba*, Agent C.; Cadix : M. B. *de Sobrino*, Agent consulaire.

HAÏTI. Barcelone : M. F. *Kenmarti y Brugues*, C.

HAMBOURG. Alicante : M. A. *Harmsen*, C.; Barcelone : M. A. *Ortembach*, C.; Cadix : M. H. *Ellermann*, C.; Havane : M. F. *Oppermann*, C.; Madrid : M. R. *Guardamino*, C. gén.; M. I. *Bauer*, C. gén.; Malaga : M. D. G. *Reins*, C.; Manille : M. J. H. N. *Hülsz*, C.; Matanzas : M. A. *Kobbe*, C.; Porto-Rico : M. W. H. *Latimer*, C.; Santa-Cruz de Ténériffe : M. P. *Schwartz*, C.; Santander : M. *de Carrias*, C.; Séville : M. A. *de Gessler*, C.; Trinidad de Cuba : M. G. *Schmidt*, C.; Vigo : M. M. *Barcena*, C.

HANOVRE. Cadix : M. A. *de los Palacios*, C.; Havane : M. G. *Meyer*, C.; Malaga : M. G. P. *Mark*, C.; Matanzas, M. G. *Meyer*, C.; Santander : M. G. A. *Lubbers*, C.; Séville : M. F. *Wieden*, C.; Santiago de Cuba : M. C. *Klee*, C.; Valence : M. J. *Manent y Vidal*, C.; Vigo : M. M. *Barcena*, C.

HESSE GRAND-DUCALE. Barcelone : M. F. S. *Fernandez*,

Digitized by Google

C. gén.; Cadix : M. G. *Castrisiones*, C.; Madrid : M. J. *Ceriola*, C.

ITALIE. Barcelone : le chev. J. *Malmusi*, C. gén.; Cadix : M. A. *Alcon*, VC., chargé du cons.; Havane : M. C. *Ruga*, C.; Malaga : M. F. *Bruna*, C.; Manilla : . . . ., C.; Saint-Domingue : M. J. B. *Cambiaso*, C.; Santander : M. P. *Hornedo y Velasco*, C.; Ténériffe : M. P. *Ravina*, C.

LUBECK. Alicante : M. J. *de Compte*, C.; Barcelone : M. A. *Ortembach*, C.; Madrid : M. I. *Bauer*, C.; Malaga : M. G. *Rein*, C.; Vigo : M. M. *Barcena*, C.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. Alicante : M. P. R. *Dahlander*, C.; Havane : M. E. *Lobeck*, C.; Malaga : M. E. *Petersen Zea Bermudez*, C.; Santander : M. G. A. *Lubbers*, C.; Vigo : M. M. *Barcena*, C.

NICARAGUA. Cadix : M. L. *Terry y Villa*, C.; Madrid : M. J. L. *Balez*, C. gén.

OLDENBOURG. Barcelone : M. F. S. *Fernandez*, C.; Cadix : M. P. *Rudolph*, C.; Havane : M. J. F. *Ibbeguen*, C.; Madrid : M. D. *Weisweiler*, C. gén.; Malaga : M. J. *Rein*, C.; Saint-Domingue : M. F. *Finke*, C.; Santiago de Cuba : M. *Michelsen*, C.; Santa-Cruz de Ténériffe : M. V. *Ghirlanda*, C.; Valence : M. C. J. *Campo*, C.; Vigo : M. M. *Barcena y Franco*, C.

PARME. Barcelone : M. A. *Prat y Rodriguez*, C.; Malaga : M. J. *Trigueros de Romero*, C.

PAYS-BAS. Alicante : M. A. *Salvetti*, C.; Barcelone : M. F. *Rivas y Sola*, C.; Bilbao : M. J. *Schmidt*, C.; Cadix : M. F. L. *Sicré*, C.; Corogne : M. E. *Santos*, C.; Havane : M. G. *Lobé*, C. gén.; Madrid : M. G. *Ettling*, C. gén.; Mahon : M. P. L. *Valls*, C.; Malaga : M. J. *Roose*, C.; Santa-Cruz de Ténériffe : M. C. *Foubert*, C.; Santander : M. G. A. *Lubbers*, C.; Séville : M. F. *Wieden*, C.; Vigo : M. M. *Barcena y Franco*, C.

PÉROU. Barcelone : M. A. S. *Almodovar*, C.; Cadix : M. J. *de San Roman*, C.; Havane : M. A. *Serpa*, C.; Madrid : M. M. *Moreira*, C. gén.; Séville : M. J. M. *Lopez*, C.

PORTUGAL. Barcelone : M. C. *Zugarte*, C.; Cadix : M. J. E. *Gomez*, C. gén.; Havane : M. F. *de Gaver*, C.; Madrid : le baron J. *de Ortega y Solorzano*, C. gén.; Manille : M. M.

Digitized by Google

Moreno, C.; Santa-Cruz de Ténériffe : M. J. *Ravina*, C.; Séville : M. J. *Pagliery*, C.; Vigo : M. J. D. *Prado*, C.

PRUSSE. Alicante : M. G. *White*, C.; Almeria : M. J. M. *Ortuño*, C.; Barcelone : M. A. *Peyra y Mach*, C.; Bilbao : M. J. E. *Roschelt*, C.; Cadix : M. G. *Uthoff*, C.; Corogne : M. J. *Pastor*, C.; Gijon : M. J. M. *Marina*, C.; Havane : M. L. *Will;* Madrid : M. *Hess*, C. gén.; Mahon : M. J. *Ulher*, C. C.; Manille : M. M. A. *Herrmann*, C.; Palma : M. J. *Almiral*, C.; Puerto de Santa-Maria : M. A. *Schleh*, C.; Santa-Cruz de Ténériffe : M. J. P. *Schwartz*, C.; Santander : M. G. A. *Lubbers*, C.; Santiago de Cuba : M. D. *Bauch*, C.; Séville : M. Á. *Merry*, C.; Tarragone : M. A. *de Müller*, C.; Valence : M. V. *Ferrer Bartual*, C.;

RUSSIE. Alicante : M. L. *Antonio y Sayas*, C.; Barcelone : M. R. *Valldejuli*, C.; Cadix : M. R. *de Fehleisen*, C. gén.; Corogne : M. L. *Martinez y Guertero*, C.; Havane : M. M. *Stern*, C.; Mahon : M. S. *Ladico*, C.; Malaga : M. G. *Rein*, C.; Porto-Rico : M. M. *Durân y Masso*, C.; Santa-Cruz de Ténériffe : M. B. *Forstall*, C.; Séville : M. A. *Merry*, C.

SALVADOR. Barcelone : M. T. *Resa y Colls*, C.; Cadix : M. M. O. *Urruela*, C.

SAXE (royaume de). Barcelone : M. G. *Wollmar*, C.; Madrid : M. G. *Steinfeldt*, C.; Santander : M. G. A. *Lubbers*, C.; Tarragone : M. C. *Uthoff*, C.

SUÈDE. Alicante : M. C. A. *Dahlander*, C. gén.; Barcelone : M. G. G. *Westzynthius*, C. gén.; Bilbao : M. E. *Lund*, C.; Cadix : M. C. *Younger*, C.; Havane : M. J. *Nenninger*, C.; Malaga : M. C. Y. *Krauel*, C.; Manille : M. C. *Griswold*, C.; Porto-Rico : M. C. A. *de Villers Hoard*, C.

SUISSE. Barcelone : M. H. *Braendlin*, C.; Madrid : M. P. *Chapuy*, C. gén.; Manille : M. P. *Jenny*, C.

TOSCANE. Barcelone : M. J. M. *Pera*, C. gén.; Cadix : M. F. *de Oneto*, C. gén.; Havane : M. P. *Pluma*, C. gén.

TURQUIE. Barcelone : M. J. *Serra*, C.; Cadix : M. C. *Younger*, C.; Valence : M. F. *Sagrista*, C.

URUGUAY. Barcelone : M. R. *Patxot*, C.; Bilbao : M. G. *Ibarra*, C.; Cadix : M. J. *San Roman*, C.; Corogne : M. T. *Maristany*, C.; Ferrol : M. S. *Monteneyro y Villa-*

Digitized by Google

mar, C.; Havane : M. A. *Serpa*, C.; Malaga : M. A. *de Aldana*, C. gén.; Matanzas : M. L. *Crespo*, C.; Palma : M. J. *Miro y Granada*, C.; Santa-Cruz de Ténériffe : M. D. M. *Ghirlanda*, C.; Santander : M. J. *Pujol*, C.; Santiago de Cuba : M. L. *Bou*, C.; Séville : M. A. *de Ayala*, C.; Tarragone : M. M. *Calbo*, C.; Valence : M. J. D. *de Bristo*, C.

VÉNÉZUELA. Barcelone : M. S. *Marti d'Alegrett*, C.; Bilbao : M. E. *de Uriguen*, C.; Cadix : M. L. *Terry y Murphy*, C.; Havane : M. J. M. *Francia*, C.; Las Palmas : M. A. *de Las Cazas Lorenzo*, C.; Madrid : M. P. *Méric*, C.; Mahon : M. G. *Fronty*, C.; Malaga : M. G. *Nicolich*, C.; Palma : M. *Santiago Sañez*, C.; Santa-Cruz de Ténériffe : M. P. *Monteverde*, C.; Santander : M. J. *Ruzi de la Parra*, C.; Santiago de Cuba : M. P. *Baralt*, C.; Séville : M. J. M. *de Francisco Martin*, C.; Tarragone : M. P. *Roig*, C.; Valence : M. J. G. *Amerigo*, C.

WURTEMBERG. Havane : M. G. *Reichmann*, C.

V. CONSTITUTION.

La monarchie espagnole est régie par la Constitution de 1845, amendée en 1857, mais rétablie en 1864 dans sa teneur primitive. Le pouvoir législatif s'exerce par les cortès, composées de deux assemblées, le sénat et la chambre des députés. Le sénat comprend les membres de droit (les grands d'Espagne possédant un certain revenu, les archevêques, évêques, capitaines généraux de terre et de mer, présidents des cours suprêmes) et les membres choisis par la couronne dans certaines catégories que la loi détermine. Cette catégorie de sénateurs est nommée à vie. Les *Grands* possèdent héréditairement la dignité sénatoriale. Les députés sont élus pour cinq ans, directement par les 349 colléges. Pour être électeur, il faut payer 100 francs d'impôt direct ou la moitié, si l'on figure sur la liste des capacités; pour être éligible, 250 fr. d'impôts directs ou justifier d'un revenu de 3,000 francs venant de biens propres. Les cortès se réunissent tous les ans. Elles ont le droit d'initiative. Le roi les convoque, les suspend ou les proroge; il a le droit de dissoudre la chambre des députés et de refuser sa sanction aux lois.

Digitized by Google

Il est chargé du pouvoir exécutif. La couronne est héréditaire par ordre de primogéniture; la loi salique n'existe pas en Espagne.

La Constitution consacre la liberté de la presse et le droit de pétition, l'égalité devant la loi, la sécurité personnelle, l'inviolabilité du domicile, les garanties de la justice, l'institution du jury; elle abolit la confiscation. La religion catholique est la religion de l'Etat; on ne tolère l'exercice d'aucune autre.

Le territoire est divisé en 49 provinces, subdivisées en 10,594 communes ou districts municipaux. Les ministères sont assistés par des conseils spéciaux, comme le roi par le conseil des ministres et le conseil d'État. Les provinces sont régies par des gouverneurs, assistés de conseils provinciaux (conseils de préfecture) composés de membres nommés par le roi, et qui réunissent les attributions des commissions consultatives et des tribunaux administratifs. Les députations provinciales (conseils généraux) élues, répartissent l'impôt et le contingent, votent le budget des provinces, etc. Les municipalités sont élues par les citoyens payant 50 francs de contribution directe, dans quelques communes par tous les citoyens. Le corps municipal se compose d'un alcade (maire), de ses lieutenants (adjoints), nommés par le roi dans le sein de la municipalité, et de plusieurs conseillers (regidores). Les municipalités règlent la répartition, le recouvrement de l'impôt, la police municipale, l'instruction primaire, la bienfaisance, l'amélioration des chemins, l'administration des biens communaux, etc.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

CONSEIL DES MINISTRES (17 sept. 1864).

Président sans portefeuille : le maréchal *Narvaez*.
Affaires étrangères : M. *Llorente*.
Grâces et justice : M. *Arrazola*.
Intérieur : M. *Gonzalez Bravo*.
Finances : M. *Barzanallana*.
Fomento (commerce, instruction et travaux publics) : M. *Alcala Galiáno*.
Guerre : le gén. *Cordova*.

Digitized by Google

Marine : l'amiral *Armero.*
Colonies : M. *Seijas.*
Secrétairerie de la présidence du conseil des ministres : M. A. S. *Saavedra*, chef.

Junta gen. de estadistica :

Président : le président du conseil;
Vice-président : M. A. *Olivan;*
Secr. gén. : M. Em. *de Santos.*

CONSEIL D'ÉTAT.

Président : le duc *de Rivas.*
Fiscal (procureur général) : M. A. *Corzo y Granado.*
Secrétaire général : M. J. *Sunyé.*

SOUS-SECRÉTAIRES D'ÉTAT ET DIRECTEURS.

I. Extérieur. Sous-secrétaire : M. T. *de Lignes y Bardaji.* Directeurs : MM. J. *Albistur* (politique) ; Th. *de Asensi* (commerce) ; V. *de Pedrorena* (chancellerie).
Direction générale des missions étrangères, commissariat de Jérusalem : M. A. *Arnau.*
II. Colonies. Sous-secrétaire : M. G. *Enriquez.* Directeurs : MM. M. *de Lara*, B. *Cortès*, M. *Aguirre* et S. *Albacete.* Président de la commission centrale de statistique : M. A. *Olivan.*
III. Grâces et justice et culte. Sous-secrétaire d'Etat : M. J. M. *Manresa y Navarro.* Chefs des sections : MM. L. *Latorre*, J. *de la Encina.*
Direction générale du registre de la propriété. Directeur : M. J. M. *Manresa y Navarro*, par int. Chefs des sect. : MM. F. G. *Lomes*, F. *Picon.*
IV. Finances. Sous-secrétaire d'Etat : M. M. *Secades.*
Chefs des sections. Trésor : M. J. *Breto*, directeur.
Comptabilité : M. E. *Martinez*, directeur.
Monopole (tabac, sel, etc.) : M. J. *Ossorno y Peralta.*
Douanes : M. L. *Ballesteros* (août 1859).
Octrois, monnaies et mines : M. J. *Gener.*
Loteries, etc. : M. J. *Cabello*, directeur.
Vente des biens nationaux : M. J. *Escario*, directeur.
Caisse générale des dépôts : M. P. *Echenique*, direct.
Directeur général de la dette publique : . . . . . .
Assesseur général : M. F. *de Cardenas.*
Archives gén. : M. J. F. *Mathé*, archiviste gén.

Digitized by Google

Cour royale des comptes. Présid. : M. D. L. *Ballesteros;* fiscal : M. A. *Gonzalez;* secrétaire gén. : M. J *Fullos.*
Direction générale de la Dette publique. Président de la Junte et dir. gén. M. S. G. *Bazanaliono.*
Junte du Passif. Président : M. J. *Farinas.*
Banque d'Espagne. Gouverneur : M. R. *Santillan.* Sous-gouverneur : M. P. *Salaverria.*

V. Intérieur. Sous-secrétaire d'Etat : M. L. *Cuenca.*
Direction générale. Administration : M. A. *Alfaro.*
— Postes : M. M. *de la Escosura.*
— Établiss. pénitent : M. A. *de Mena.*
— Bienf. et int. sanit. : M. T. R. *Rubi.*
— Télégraphes : M. J. M. *Mathé.*
— Payeur général : M. F. *Rios.*

VI. Fomento ou Encouragements (instruct. publ., agricult., commerce, industrie, etc.). Directeurs généraux. Agriculture, industrie et beaux-arts : M. J. *Valera.* Instruction publ. : M. P. *Sabau.* Travaux publ. : M. J. *Ybarrola.* Section des chemins de fer : M. J. *Rivadulla,* chef. Payeur gén. : M. A. F. *Guerra.*

VII. Guerre. Sous-secrétaire d'Etat : le général *Riquelme.*
Tribunal suprême de guerre et de marine. Président : le lieutenant-général M. *de Soria.* Vice-président : le lieut. gén. J. *Aldama e Irabien.*
Fiscal : le général de brigade M. *de Cevallos Escalera.*
Secrétaire : le brigadier J. G. *Landero.*

VIII. Marine. Comité consultatif de la marine. Président : le chef d'escadre : J. M. *Halcon.*
Direction. Génie : le brigadier H. *Nava,* directeur.
— Matériel : le brig. F. de P. *Pavia,* directeur
— Personnel : le brigadier G. *Chacon,* direct.
— Pers. des équipages : le brig. A. *Osorio,* dir.
— Artill. et inf. de marine : le brig. J. L. *Pinto y Maron,* dir.
— Comptabilité et administr. : M. J. *Martinez.*
— Secrétariat du ministère : le chef d'escadre G. *Chacon y Maldonado.*

CARDINAUX ET ARCHEVÊQUES.

Burgos (Vieille Castille) : le card. F. *de la Puente* (1857).
Santiago (Galice). : le card. M. *Garcia y Guesta* (1851).

Digitized by Google

Grenade : Mgr S. *de Reyes y Garcia* (1851).
Saragosse (Aragon) : Mgr E. G. *Gil* (1858).
Tolède : le cardinal C. *de Alameda y Breá* (1857).
Tarragone (Catalogne) : Mgr J. D. *Costa y Borrás* (1857).
Séville : le cardinal L. *de la Lastra* (1863).
Valence : Mgr M. *Barrio y Fernandez* (1861).
Valladolid : Mgr J. J. *Moreno* (1863).
Manille (Iles Philippines) : Mgr G. *Martinez*.
Cuba (Amérique) : Mgr P. *Calvo* (1861).
Saint-Domingue : Mgr B. *Monzon*.

COUR SUPRÊME DE JUSTICE.

Président : M. R. *Lopez Vazquez*.
Fiscal : M. A. *Corzo*.
Secrétaire : M. J. M. *Manresa y Navarro*.

ARMÉE.

État-major général.

Capitaines généraux de l'armée : le roi; l'infant don *François de Paule*; l'infant don *Sébastien*; le duc de la Victoire, *Espartero* (1838); le duc de Valence, R. M. *Narvaez* (1844); le marquis *del Duero* M. G. *de la Concha* (1849); le comte *de Lucena* duc *de Tetuan*, L. *O'Donnel* (1854); le duc *de la Torre*, F. *Serrano y Dominguez* (1856); le duc *de Montpensier* (1857).

Commandants en chef.

Infanterie. Direct. gén. : le lieut. général F. *Lersundi*.
Artillerie. Directeur et inspecteur : le lieut. gén. *Pavia y Lacy*, marquis *de Novaliches*.
Corps du génie. Ingénieur et inspecteur général : le lieut. gén. C. *Urbina y Daviz*.
Cavalerie. Directeur gén. : le lieut. gén. *Pezuela*.
Etat-major gén. Dir gén. : le lieut. gén. E. *Calonge*.
Gendarmerie (guardia civil). Inspecteur gén. : le lieut. gén. *Hoyos*, marquis *de Zornoza*.
Carabiniers. Inspecteur général : le lieutenant général R. *Barrenechea*.
Administration. Directeur général : le lieutenant-général J. M. *Lavina*.
Grand-aumônier, vicaire gén. de l'armée et de la flotte : Mgr *Iglesias*, patriarche des Indes (1852).

Digitized by Google

Capitaines généraux des provinces et des colonies.

Andalousie (Séville) : le lieut. gén. G. *Quesada.*
Aragon (Saragosse) : le lieut. gén. *de Manzano.*
Iles Baléares (Palma) : le mar. de camp P. *Mendinueta.*
Provinces basques (San-Sébastian) : le lieut. gén. *Orozco y Zuniga.*
Burgos : le maréchal de camp F. *Serrano Bedoya.*
Iles Canaries (Ténériffe) : le maréchal de camp don M. *Rebagliato y Pesceto.*
Nouvelle-Castille (Madrid) : le lieut. gén. E. *O'Donnell.*
Vieille-Castille (Valladolid) : le lieut. gén. F. A. *Gatiano.*
Camp de Gibraltar (Algésiras) : le maréchal de camp J. *Villalobos.*
Catalogne (Barcelone) : le lieut. gén. R. *Mayalde y Villaroya.*
Cuba (Havane) : le lieut. gén. *Dulce,* marquis *de Castellflorite*, sénateur.
Estrémadure (Badajoz) : le maréchal de camp M. *Arizcun.*
Galice (Corogne) : le lieut. gén. A. *Aleson.*
Grenade : le lieut. gén. A. M. *Blanco.*
Navarre (Pampelune) : le maréchal de camp A. *Blanco y Castagnola.*
Iles Philippines (Manille) : le lieut. gén. R. *Echague.*
Porto-Rico : le lieut. gén. F. *de Messina.*
Valence : le lieut. gén. *Lara.*
Saint-Domingue : le lieut. gén. P. *Rivero y Lemoine.*
Golfe de Guinée : le brigadier P. *Lopez.*
Gouverneur militaire de Madrid : le maréchal de camp comte *de la Canada.*
Gouverneur civil : le comte *de Ezpeleta.*

MARINE ROYALE.

Amirauté : MM. F. *Armero y Penaranda* (1856), C. *Vigodet* (1858), capitaines généraux de la flotte.

Lieutenants généraux.

MM. P. *de Micheo* (1854); A. *Santa-Cruz y Blasco* (1857); J. M. *Bustillo* (1860); J. *Martinez* (1860); Don H. *de Bourbon*, infant d'Espagne (1860); J. *Apodaca* (1861).

Chefs d'escadre.

M. M. *de Quesada;* J. M. *Halcon;* A. *Estrada;* R. *Legobien;* B. *Vallarino;* J. M. *de Quesada;* C. *Mallen*

Digitized by Google

S. D. *de Herrera;* J. G. *de Rubalcava;* J. *Ibarra y Autran;* L. H. *Pinzon* (1860); E. *Salcedo* (1860); J. *Montojo.*

État-major.

Département de Cadix : le lieut. gén. J. M. *de Bustillo.*
Département de Ferrol : le lieut. gén. A. *Santa-Cruz.*
Départ. de Carthagène : le chef d'escadre J. A. *de Estrada.*
Station de la Havane. Commandant gén. : J. G. *Rubalcaba,* chef d'escadre.
Command. de la marine à Porto-Rico : le brig. M. *Puente.*
Station des Philippines. Commandant gén. : le chef d'escadre E. *Salcedo.*
Escadre du Pacifique. Commandant : le chef d'escadre L. H. *Pinzon.*

VII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION EN 1860.

PROVINCES anciennes.	PROVINCES actuelles.	SUPERFICIE en kilomètres.	POPULATION.
Nouvelle-Castille.	1. Madrid.....	7,762	489,232
	2. Tolède.....	14,468	323,782
	3. Guadalajara..	12,611	204,626
Manche.	4. Cuenza.....	17,419	229,514
	5. Ciudad-Real.	20,305	277,991
Vieille-Castille.	6. Burgos.....	14,635	337,132
	7. Logrono.....	5,038	175,111
	8. Santander...	5,472	219,966
	9. Soria.....	9,936	149,589
	10. Ségovie.....	7,028	146,292
	11. Avila.....	7,722	168,773
	12. Palencia....	8,097	185,955
	13. Valladolid...	7,880	246,981
Léon.	14. Léon.	15,971	340,244
	15. Zamora.....	10,711	248,502
	16. Salamanque.	12,794	262,383
Asturies.	17. Oviedo.....	7,093	540,586
Galicie.	18. Corogne.....	7,973	557,311
	19. Lugo.....	9,808	432,516
	20. Orense.....	7,093	369,138
	21. Pontevédra..	4,504	446,259
Estremadure.	22. Badajos.....	22,500	403,735
	23. Cacéres.....	20,755	293,672

Digitized by Google

PROVINCES anciennes.	PROVINCES actuelles.	SUPERFICIE en kilomètres.	POPULATION.
Andalousie.	24. Séville.....	13,714	473,920
	25. Cadix.....	7,276	401,700
	26. Huelva.....	10,676	176,626
	27. Cordoue.....	13,442	358,657
	28. Jaën.....	13,426	362,466
	29. Grenade.....	12,786	444,523
	30. Alméria.....	8,553	315,450
	31. Malaga.....	7,313	446,659
Murcie.	32. Murcie.....	11,597	382,812
	33. Albacète.....	15,466	206,099
Valence.	34. Valence.....	11,272	617,977
	35. Alicante.....	5,433	390,565
	36. Castellon de la Plane....	6,336	267,134
Aragon.	37. Saragosse...	17,112	390,551
	38. Huesca.....	15,224	263,230
	39. Teruel.....	14,229	237,276
Catalogne.	40. Barcelone....	7,731	726,276
	41. Tarragone...	6,349	321,886
	42. Lérida.....	12,366	314,531
	43. Gérone.....	5,884	311,158
Provinces basques ou vascongades.	44. Navarre.....	10,478	299,654
	45. Bisc. (Bilb.).	2,198	168,705
	46. Guipuzcoa...	1,885	162,574
	47. Alava (Vit.).	3,122	97,934
	Total.....	494,955	15,151,677
Iles.	48. Baléares....	4,817	269,818
	49. Canaries.....	7,273	237,036
Total général.....		507,045	15,658,531

Capitale : Madrid. Population : 475,785 hab.

Autres villes. Barcelone, 252,015; Séville, 152,000; Valence, 145,512; Malaga, 113,050; Murcie, 109,446; Grenade, 100,678; Saragosse, 82,189; Cadix, 71,914 hab.

FINANCES.

Budget de l'année 1864-1865.

Recettes ordinaires. Réaux.

Contribution foncière.....	400,000,000
— industrielle (patente).....	84,600,000

Digitized by Google

Droits d'enregistrement et d'hypothèque	35,000,000
Autres contributions directes	8,220,000
Douanes	283,000,000
Droits de consommation (octrois)	180,000,000
Autres contributions indirectes	51,680,000
Timbre	116,000,000
Monopoles. Tabac	370,088,000
— Sel	120,937,000
— Poudre	21,470,000
— Loterie	216,000,000
— Monnayage	7,457,000
— Postes	2,978,000
— Télégraphes	5,810,000
— Divers	5,572,000
Propriétés de l'État. Domaines	97,597,000
Excédants des colonies	35,960,000
Créances du trésor	73,000,000
Total des recettes ordinaires	2,134,369,000
Recettes extraordinaires	429,381,270

dont 385,360,270 provenant de la vente des biens de mainmorte.

Dépenses ordinaires.	Réaux.
Maison royale	49,350,000
Sénat et congrès	3,079,925
Dette publique	404,754,860
Rachats de rentes et servitudes	14,852,127
Classes passives [1]	153,396,880
Présidence du conseil	624,000
Conseil d'État	3,334,500
Statistique	6,573,740
Ministères. Affaires étrangères	17,869,100
— Justice	35,367,770
— Cultes	177,152,581
— Guerre	412,682,178
— Marine	110,426,843
— Intérieur	106,617,194
— Fomento (agric. et industrie, 14 mill.; instr. publ., 25 mill.; travaux publ., 60 mill., etc., etc.)	108,778,440
— Finances	522,678,052
Total des dépenses ordinaires	2,129,169,570

1. Pensions aux fonctionnaires retraités ou mis en disponibilité, aux veuves, aux orphelins, aux religieux et religieuses des couvents supprimés en 1834, aux exilés étrangers, etc.

Digitized by Google

Dépenses extraordinaires.

Frais de ventes de biens nationaux	160,105,355
Réparation d'églises	18,730,000
Guerre. Fortifications et matériel de l'armée	42,500,000
Marine. Navires et arsenaux	101,912,181
Intérieur. Construction d'établissements de bienfaisance et de prisons	8,985,000
Travaux publics	171,000,523
Finances. Chemins de fer	67,188,420
Constructions, etc., etc	15,229,820
Total des dépenses extraordinaires	429,381,270

Dette publique au 1er déc. 1861.

	Capital nominal.	Intérêts.
	Réaux de vell.	Réaux de vell.
Rente consolidée 5 % due aux États Unis de l'Amérique du Nord	12,000,000	600,000
Dette extérieure, consolid. 3 %	1,051,360,000	31,540,800
— intérieure, consolid. 3 %	3,767,243,448	113,017,303
Rentes non transférables, inscrites en faveur des corporations civiles	627,638,125	18,829,145
Rentes non transférables, inscrites en faveur du clergé	219,233,922	6,577,018
Dette extérieure différée 3 %	2,346,944,000	46,938,880
— interieure différée 3 %	2,612,794,314	52,255,886
Reste de la dette extérieure consolidée 3 %	307,952	—
Reste de la dette intérieure consolidée 3 %	417,683	—
Dette amortissable de 1re classe	256,242,960	—
— intérieure amortissable, de 2e classe	233,850,000	—
— extérieure amortissable, de 2e classe	613,120,000	—
— consolidée 3 % différé, émise en vertu du traité conclu avec le roi de Danemark (péage du Sund)	13,000,000	—
— des travaux publics	532,190,000	31,666,140
— du trésor public	487,650,041	393,036
— convertible en dette consolidée 3 %	84,422,960	—

Digitized by Google

	Capital nominal.	Intérêts.
Dette convertible en rente 3 °/° différé	Réaux de vell. 330.401,175	Réaux de vell. —
— convertible en rente amortissable de 1re classe	451,780,254	—
— convertible en dette amortissable de 2e classe	634,127,466	—
Total de la dette publique	14,274,734.301	301,818,211

ARMÉE EN 1862.

Capitaines-généraux de l'armée	8
Lieutenants-généraux	50
Maréchaux de camp	110
Brigadiers	312

État-major de l'armée : 3 brigadiers, 9 colonels, 12 lieutenants-colonels, 25 commandants, 60 capitaines, 40 lieutenants.

	TROUPES DE LA PÉNINSULE.	Officiers et soldats.	Chevaux.
	Corps royal des hallebardiers	238	»
Infant.	40 rég. de ligne de 2 bataillons 1 rég. fixe de Ceuta de 3 bataillons 20 bataillons de chasseurs 80 bataillons de réserve (provinc.)	169,972	»
	École générale de cavalerie (376 h.).		
Cavalerie.	4 régiments de carabiniers, 4 de cuirassiers, 6 de lanciers, 4 de chasseurs, 2 de hussards, 2 escadrons de chasseurs, 4 rég. pour le service des remontes	68,214	15,900
Artill.	5 régiments d'artillerie à pied 4 brig. montées, 2 brig. de montagne, 2 brig. à cheval 5 brigades fixes à pied	12,626	3,000
Gén.	14 directions sous-inspections 2 régiments de 2 bataillons de génie	4,016	»
	Gendarmerie (*guarda civil*)	10,911	1,500
	Milice des Canaries		
	6 bataill. de *provinciales*, 3 sections id. et 17 compagnies d'artillerie	7,329	»
	Corps de carabiniers	11,784	1,200
	Corps de Catalogne	516	»
	Total de l'armée en 1862	234,261	21,600

Digitized by Google

MARINE ROYALE EN 1862.

Bâtiments à voiles.

	canons		canons
2 vaisseaux de ligne de..	84	1 brig goëlette de.....	6
3 frégates de 32 à.....	42	10 goëlettes de 1 à.....	7
4 corvettes de 16 à.....	30	6 felouques de 1 à.....	4
8 brigs de 12 à.....	18	10 transports de.....	5

Vapeurs à aubes.

				chevaux.
3 bâtim. à vapeur à aubes de.....	16	canons...		500
7 — — de.....	6	—	...	350
1 — — de.....	2	—	...	230
2 — — de 2 à....	6	—	...	200
14 — — de 1 à.....	5	—	...	100 à 180
6 transports de.....	2	—	...	480 à 500

Vapeurs à hélice.

1 vaisseau à hélice de.....	100 canons.....		1,000
18 frégates de 37 à	51 —		300 à 800
11 corvettes de 3 à.....	4 —		130 à 200
20 goëlettes de 2 à.....	4 —		80 à 200
12 transports de.....	2 —		90 à 300
30 canonnières de.....	1 —		20 à 30

En construction.

2 vaisseaux blindés portant ensemble	82	canons de	1,000 chev.
6 frégates blindées de.....	40	— de	1,000 —
4 frégates à vapeur de.....	51	— de	800 —
6 goëlettes.....		de	200 —
5 goëlettes.....		de	80 —
12 chaloupes canonnières de.....	2	— de	80 à 100 —

Navires gardes-côtes.

24 felouques de 87 (*escampavas*) chaloupes armées en proportion de leur grandeur.

24 bâtiments du même genre se trouvent aux Philippines.

Le personnel actif comprend 1,121 officiers de tous grades, 189 comptables, 128 mécaniciens, 13,615 matelots, 7,980 soldats de marine et 539 gardes des arsenaux.

État militaire des Indes.

Amérique.

Cuba. Vétérans : 8 régiments à 2 bataillons (chaque bataillon de 8 compagnies) et 3 bataillons légers de 8 compagnies. — Un régiment de 2 brigades d'artillerie à pied, de 5 batteries chacune ; 1 brigade de 5 batteries de montagne, et 1 compagnie d'ouvriers. — Cavalerie : 2 régiments de lanciers. — Un bataillon d'ingénieurs. — Une section de gardes civiles de 6 compagnies d'infanterie et de 2 escadrons de cavalerie. — Milice : 1 régiment d'infanterie de 2 bataillons à la Havane ; 1 bataillon à Cuba ; 1 bataillon à Puerto-Principe ; 1 bataillon à Cuatrovillas ;

Digitized by Google

1 régiment de cavalerie à Mantanzas; 8 escadrons ruraux de Fernando VII ; 4 compagnies de cavalerie à Cuba; 1 compagnie à Puerto-Principe ; 8 compagnies à Cuatro villas ; 2 sections de milice de couleur : 1 de 10 compagnies, dans le département occidental, et l'autre, de 6 compagnies, dans le département oriental.

Porto-Rico. Vétérans : 3 bataillons d'infanterie et 2 bataillons de chasseurs, 1 brigade d'artillerie à pied à 4 comp., 1 section de cavalerie, 4 compagnies d'ingénieurs. — Milice : 7 bataillons d'infanterie dans les 7 départements ; 1 régiment de cavalerie de 9 compagnies. — Volontaires : 1 régiment de 2 bataillons.

Saint-Domingue.

Infanterie : 2 bataillons de 6 compagnies. — Artillerie : 1 bataillon à pied et 2 compagnies d'ingénieurs. — Cavalerie : 1 escadron. — Réserve : 4 bataillons de milices.

Iles Philippines.

Vétérans : 10 régiments d'infanterie à 1 bataillon, 1 régiment de cavalerie à 2 escadrons (lanciers). — Artillerie : 4 brigades.— Milice de Manille : 4 compagnies.

COMMERCE DE L'ESPAGNE EN 1861.

Importation..... 1,483,313,498
Exportation..... 1,298,203,445

Effectif de la marine marchande en 1861.

Navires de long cours.	Nombre.	Tonn.	Équip.
A voiles.....	1,446	245,312	15,617
A vapeur (force de chevaux : 5,185).	36	12,035	712
Navires de cabotage.			
A voiles.....	3,293	101,724	19,083
A vapeur (force de chevaux : 4,498).	65	8,719	793
Total.....	4,840	367,790	36,205

Mouvement de la navigation au long cours en 1861.

Entrées.....	10,127 bâtiments jaugeant	1,351,988	tonn.
Sorties.....	9,097 — —	1,244,520	—
Total....	19,224 bâtiments jaugeant	2,596,508	tonn.

Cabotage.

Entrées.....	48,932 bâtiments jaugeant	1,895,721	tonn.
Sorties.....	48,812 — —	1,879,827	—
Total....	97,744 bâtiments jaugeant	3,775,548	tonn.

POSTES EN 1861.

Nombre des lettres : 54,584,074, dont 49,085,346 affranchies. De plus, 1,888,908 venant des colonies et 2,974,881 de l'étranger.

Digitized by Google

TÉLÉGRAPHIE.

Longueur des lignes dans la péninsule.....	6,933 kil.
Dans les Baléares (avec les 620 kilomètres de câbles).	861 —
En Afrique.....	18 —
Total.....	7,812 kil.

CHEMINS DE FER DEPUIS 1847 A 1861.

ANNÉES.	LONGUEUR CONCÉDÉE		LONGUEUR EXPLOITÉE	
	dans chacune des années.	Total jusqu'à la fin de 1861.	dans chacune des années.	Total jusqu'à la fin de 1861.
	Kilomètres.	Kilomètres.	Kilomètres.	Kilomètres.
1847....	67.542	67.542	»	»
1848....	»	67.542	28.200	28.200
1849....	»	67.542	»	28.200
1850....	116.936	184.478	»	28.200
1851....	152.323	336.801	48.340	76.540
1852....	577.836	914.637	25.452	101.992
1853....	130.090	1,044.727	115.979	217.971
1854....	»	1,044.727	114.959	332.930
1855....	357.874	1,402.601	142.495	475.425
1856....	1,298.093	2,700.694	47.313	522.738
1857....	462.491	3,163.185	148.736	671.474
1858....	76.317	3,239.502	180.622	852.096
1859....	906.449	41,145.951	297.687	1,149.783
1860....	314.197	4,460.148	767.482	1,917.265
1861....	904.471	5,364.619	453.135	2,370.400
1862....	»	»	360.806	2,731.206
1863....	»	»	337.956	3,569.162

CHEMINS DE FER EN 1862.

CHEMINS EXPLOITÉS PAR LES COMPAGNIES.	Longueur en kilomètres.	Recette totale en francs.	Recette kilométrique en francs.
Madrid-Saragosse-Alicante.....	816	20,260,967	26,907
Nord-Madrid-Irun et embranchement.	524	8,301,647	18,047
Saragosse-Barcelone.....	366	6,231,750	17,120
Pampelune-Saragosse.....	166	2,256,848	12,608
Séville-Xérès-Cadix.....	166	4,210,512	25,364

Digitized by Google

CHEMINS EXPLOITÉS PAR LES COMPAGNIES.	Longueur en kilomètres.	Recette totale en francs.	Recette kilométrique en francs.
Gras de Valence-Almansa.....	203	2,958,854	18,152
Cordoue-Séville.....	130	1,977,274	15,209
Isabelle II-Alar-del-Rey-Santander...	105	3,195,289	30,431
Barcelone-Girone.....	174	2,900,257	17,263
Langres-Gijon.....	39	830,859	21,304
Barcelone-Martorell.....	29	531,033	18,311
Tarragone-Reuss.....	16	808,636	16,043
Totaux.....	2,369	45,877,583	21,983

BANQUE.

Banque d'Espagne, fondée le 4 mai 1849, par ordonnance royale. Capital social : 120,000,000 réaux (31,578,947 fr. 36 c.), divisé en 60,000 actions de 2,000 réaux (526 fr. 31 c.), au porteur. Succursales à Valence et à Alicante.

Intérêts : 6 pour 100. Dividende en 1858 . 12 pour 100; 1859, 12 pour 100; 1860, 19,85 pour 100; 1861, 25 pour 100; 1862, 26 pour 100.

VIII. POIDS ET MESURES.

Monnaies. Duro (piastre forte) de 20 réaux de vellon = 5 fr. 40 c. — Réal (27 c.) = 10 decimas ou 34 maravedis. — Doublon = 10 escudos ou 100 réaux. — Peteta = 4 réaux de vellon. — Le réal de plata = 2 réaux de vellon (le réal = réal de vellon).

OBSERV. Depuis 1849, le système métrique français existe légalement en Espagne; mais on se sert encore des mesures suivantes :

Mesures de longueur. Vare de Castille (ou de Burgos) = 0m,835. — Vare = 3 pieds, ou 4 palmes, ou 36 pouces, ou 48 doigts, ou 432 lignes, ou 5184 points. — Brasse, toise ou estado = 6 pieds ou 1m,67. — Pas = 5 pieds. — Estadal = 4 vares. — Corde = 8 1/4 vares. — Legua des routes = la legua maritime = 5,555 mètres ou 8,000 vares. — Cana de Barcelone = 1m,55. — Vare d'Alicante = 0m,905. — Vare d'Aragon = 0m,771 — Vare de Valence = 0m,907.

Digitized by Google

Mesures agraires. Yugado = 50 fanégadas de 12 celemines, de 4 cuartillas, soit de 576 estadales carrés; donc la fanéga = $64^{ares},255$ (à Tolède, Grenade, de 500 estadales carrés). — Aranzada (vignes) = 400 estadales carrés ou $44^{ares},62$.

Mesures de capacité. (Céréales.) Cahiz = 12 fanègues (de 12 celemines) de Castille. — Fanègue = $54^{lit},80$. — (Vin.) Moyo = 16 cantaras ou arrobes (mayors de 32 cuartillos). — Arrobe = $16^{lit},137$. — Bota = 30 cantaras. — Pipe = 27 cantaras. — (Huile.) Arrobe (menor) = $12^{lit},56$. — ***Barcelone.*** Salma (tonelada) = 4 cuarteras. — Carga de céréales = $2^1/_2$ cuarteras. — Cuarteras = 71 litres. — Carga de vin = 2 barillons ou 4 malals, soit $120^{lit},56$. — Tonne = 2 pipes ou 8 cargas.

Poids. Quintal = 4 arrobes de 25 livres. — Livre (4 cuartillas ou 16 onces de 8 ochavos) = $460^{gr},135$; donc l'arrobe = $11^{kil},503$. — Tonne = 20 quintaux. — Grand quintal = 150 livres. — Livre = 2 marcs. — Quintal de Barcelone = 4 arrobes de 26 livres de 401 grammes. — Livre de Valence = 356 grammes.

IX. COLONIES.

COLONIES.	Milles carrés géographiq.	POPULATION.
Amérique.		
Capitainerie générale de Cuba.....	2,309.00	[1] 1,449,462
Capitainerie générale de Porto-Rico.	188.75	380,000
Les Vierges espagnoles.....	6.75	2,600
Saint-Domingue	810	200,000
Asie et Océanie.		
Capitainerie génér. des Philippines..	2,507.00	2,679,500
Possessions d'Afrique.		
Présides.....	1.50	11,481
Iles de Guinée.....	23.00	5,590
Tetouan et sa province.....	43.00	17,600
	5,889.00	4,746,233

1. Dont 564,998 habitants blancs, 216,176 mulâtres, 625,687 esclaves.

Digitized by Google

ÉTATS DE L'ÉGLISE.

PAVILLON.

Le pavillon de l'Église est blanc et porte les figures de saint Pierre et de saint Paul aux pieds de Jésus-Christ; le pavillon de guerre ne porte que les figures de ces deux apôtres avec deux clefs d'or. En cas de vacance du saint-siége, le pavillon ne porte que deux clefs d'or sur fond blanc; le pavillon de commerce est jaune et blanc, avec les deux clefs sur le fond blanc.

I. HISTORIQUE.

Voici la liste officielle des papes :

Numéros d'ordre.	Dates.	
1.	— 42.	S. Pierre, venu à Rome, selon la tradition de l'Eglise, en l'an 42 de la naissance de Jésus-Christ, et mort en 66.
2.	— 66.	S. Lin, Toscan.
3.	— 78.	S. Clet ou Anaclet, Athénien.
4.	— 91.	S. Clément I, Romain.
5.	— 100.	S. Évariste, Syrien.
6.	— 109.	S. Alexandre I, Romain.
7.	— 119.	S. Sixte I, Romain (de la *gens Helvidia*).
8.	— 127.	S. Télesphore, Grec d'origine.
9	— 139.	S. Hygin, Athénien.
10.	— 142.	S. Pie I, Vénitien.
11.	— 157.	S. Anicet, Syrien.
12.	— 168.	S. Soter, Napolitain.
13.	— 177.	S. Éleuthère, Grec.
14.	— 193.	S. Victor I, Africain.
15.	— 202.	S. Zéphirin, Romain.
16.	— 218.	S. Calixte I, Romain (de la *gens Domitia*).
17.	— 223.	S. Urbain I, Romain.
18.	— 230.	S. Pontien, Romain (de la *gens Calpurnia*).
19.	— 235.	S. Antère, Grec.
20.	— 236.	S. Fabien, Romain (de la *gens Fabia*).
21.	— 251.	S. Corneille, Romain (Novatien, antipape).
22.	— 252.	S. Lucius I, Romain.
23.	— 253.	S. Étienne I, Romain (de la *gens Julia*).

Digitized by Google

Numéros d'ordre.	Dates.	
24.	— 257.	S. Sixte II, Athénien.
25.	— 259.	S. Denis, Grec.
26.	— 269.	S. Félix I, Romain.
27.	— 275.	S. Eutychien, Toscan.
28.	— 283.	S. Caïus, Dalmate.
29.	— 296.	S. Marcellin, Romain.
30.	— 308.	S. Marcel I, Romain.
31.	— 310.	S. Eusèbe, Calabrais.
32.	— 311.	S. Melchiade ou Miltiade, Africain.
33.	— 314.	S. Silvestre I, Romain.
34.	— 336.	S. Marc, Romain.
35.	— 337.	S. Jules I, Romain.
36.	— 352.	S. Libère, Romain (de la famille Savelli, dit-on).
37.	— 355.	S. Félix II.
38.	— 366.	S. Damase I, Portugais (Ursin, antipape).
39.	— 384.	S. Sirice, Romain.
40.	— 398.	S. Anastase I, Romain.
41.	— 402.	S. Innocent I, né à Albano.
42.	— 417.	S. Zozime, Grec.
43.	— 418.	S. Boniface I, Romain.
44.	— 422.	S. Célestin I. de la Campanie.
45.	— 432.	S. Sixte III, Romain.
46.	— 440.	S. Léon le Grand, Romain ou Toscan.
47.	— 461.	S. Hilaire, Sarde.
48.	— 468.	S. Simplice, de Tivoli.
49.	— 485.	S. Félix III, bisaïeul de Grégoire le Grand, Romain.
50.	— 492.	S. Gélase I, Africain.
51.	— 496.	S. Anastase II, Romain.
52.	— 498.	S. Symmaque, Sarde.
53.	— 514.	S. Hormisdas, de la Campanie.
54.	— 523.	S. Jean I, Toscan.
55.	— 526.	S. Félix IV, du Bénévent.
56.	— 530.	Boniface II, Romain de naissance, Goth d'origine.
57.	— 533.	Jean II, Romain.
58.	— 535.	S. Agapet I, Romain.
59.	— 536.	S. Silvère, fils du pape Hormisdas, Campanien.
60.	— 537.	Vigile, Romain.
61.	— 555.	Pélage I, Romain.
62.	— 560.	Jean III, Romain.
63.	— 574.	Benoît II, Romain.
64.	— 578.	Pélage II, Romain.
65.	— 590.	S. Grégoire I ou le Grand, Romain.
66.	— 604.	Sabinien, de Volterre.
67.	— 606.	Boniface III, Romain.
68.	— 607.	Boniface IV, né à Valéria.

Digitized by Google

Numéros d'ordre.	Dates.
69.	— 615. S. Dieudonné, Romain.
70.	— 619. Boniface V, Napolitain.
71.	— 625. Honorius I, Campanien.
72.	— 640. Séverin, Romain.
73.	— 640. Jean IV, Dalmete.
74.	— 642. Théodore I, Grec.
75.	— 649. S. Martin I, Toscan.
76.	— 654. Eugène I, Romain.
77.	— 657. S. Vitalien, Campanien.
78.	— 672. Adéodat, Romain.
79.	— 675. Donus I, Romain.
80.	— 678. S. Agathon, de Reggio.
81.	— 682. S. Léon II, de Reggio.
82.	— 684. S. Benoit II, Romain.
83.	— 685. Jean V, d'Antioche.
84.	— 687. Conon, originaire de Thrace.
85.	— 687. S. Serge I, d'Antioche.
86.	— 701. Jean VI, Grec.
87.	— 705. Jean VII, Grec.
88.	— 708. Sisinnius, Syrien.
89.	— 708. Constantin, Syrien.
90.	— 715. S. Grégoire II (de la famille Savelli), Romain.
91.	— 731. S. Grégoire III, Syrien.
92.	— 741. S. Zacharie, de la Grande-Grèce.
93.	— 752. Étienne II, Romain.
94.	— 752. Etienne III ou II, Romain.
95.	— 757. S. Paul I, Romain (Constantin, antipape).
96.	— 768. Étienne IV, de Reggio.
97.	— 772. Adrien I (Colonna), Romain.
98.	— 795. S. Léon III, Romain.
99.	— 816. Étienne V, Romain.
100.	— 817. S. Pascal (Bonèse), Romain.
101.	— 824. Eugène II, Romain.
102.	— 827. Valentin (Léonzio), Romain.
103.	— 827. Grégoire IV, Romain.
104.	— 844. Serge II, Romain.
105.	— 847. S. Léon IV, Romain.
106.	— 856. Benoit III, Romain.
107.	— 858. S. Nicolas I, Romain.
108.	— 867. Adrien II, Romain.
109.	— 872. Jean VIII, Romain.
110.	— 882. S. Martin II ou S. Marin I, Toscan.
111.	— 884. Adrien III, Romain.
112.	— 885. Étienne VI, Romain.
113.	— 891. Formose, d'Ostie.

Digitized by Google

Numéros d'ordre.	Dates.
114.	— 896. Boniface VI, Toscan.
115.	— 896. Étienne VII, Romain.
116.	— 897. Romain, de Gallése ou de Montefiascone.
117.	— 897. Théodore II, Romain.
118.	— 898. Jean IX, de Tivoli.
119.	— 900. Benoît IV, Romain.
120.	— 903. Léon V, d'Ardée.
121.	— 903. Christophe, Romain.
122.	— 904. Serge III, Romain.
123.	— 911. Anastase III, Romain.
124.	— 913. Landon, Sabin.
125.	— 913. Jean X, de Ravenne.
126.	— 928. Léon VI, Romain.
127.	— 929. Étienne VIII, Romain.
128.	— 931. Jean XI (des comtes de Tusculum), Romain.
129.	— 936. Léon VII, Romain.
130.	— 939. Étienne IX, Allemand.
131.	— 943. Marin II ou Martin III, Romain.
132.	— 946. Agapet II, Romain.
133.	— 956. Jean XII (des comtes de Tusculum), Romain (Léon VIII, pape *intrus*).
134.	— 964. Benoît V, Romain.
135.	— 965. Jean XIII, Romain.
136.	— 972. Benoît VI, Romain.
137.	— 974. Donus II, Romain.
138.	— 975. Benoît VII (des comtes de Tusculum), Romain.
139.	— 983. Jean XIV, de Pavie (Boniface VII, antipape).
140.	— 995. Jean XV, Romain.
141.	— 996. Grégoire V, Allemand.
142.	— 999. Silvestre II (Gerbert), Auvergnat.
143.	— 1003. Jean XVI, Romain (dit aussi Jean XVII, en comptant Jean Philagate, antipape).
144.	— 1003. Jean XVII ou XVIII, de Faenza.
145.	— 1009. Serge IV, Romain.
146.	— 1012. Benoît XII (des comtes de Tusculum), Romain.
147.	— 1024. Jean XVIII ou XIX, son frère, Romain.
148.	— 1033. Benoît IX, neveu des précédents, Romain.
149.	— 1044. Grégoire VI, Romain.
150.	— 1046. Clément II, Saxon.
151.	— 1048. Damase II, Bavarois.
152.	— 1049. S. Léon IX, Alsacien.
153.	— 1055. Victor II, Souabe.
154.	— 1056. Étienne X, Lorrain.
155.	— 1058. Benoît X (des comtes de Tusculum), Romain.
156.	— 1058. Nicolas II, Bourguignon.

Digitized by Google

Numéros d'ordre.	Dates.	
157.	— 1061.	Alexandre II, Milanais.
158.	— 1073.	S. Grégoire VII (le moine Hildebrand), Toscan (Clément III, antipape).
159.	— 1086.	Victor III, du Bénévent.
160.	— 1088.	Urbain II, de Reims.
161.	— 1099.	Pascal II, de Viterbe (antipapes Albert, Théodoric, Maginulfe).
162.	— 1118.	Gélase II, de Gaëte (Grégoire VIII, antipape).
163.	— 1119.	Calixte II, Bourguignon.
164.	— 1124.	Honorius II, Bolonais.
165.	— 1130.	Innocent II (Papareschi), Romain (antipapes Anaclet et Victor).
166.	— 1143.	Célestin II, Toscan.
167.	— 1144.	Lucius II, Bolonais.
168.	— 1145.	Eugène III (Paganelli), Pisan.
169.	— 1153.	Anastase IV, Romain.
170.	— 1154.	Adrien IV, Anglais.
171.	— 1159.	Alexandre III (Bandinelli), Siennois (antipapes Victor, Pascal III, Calixte III et Landon).
172.	— 1181.	Lucius III (Allucingoli), Lucquois.
173.	— 1185.	Urbain III (Crivelli), Milanais.
174.	— 1187.	Grégoire VIII, Bénéventin.
175.	— 1187.	Clément III (Scolari), Romain.
176.	— 1191.	Célestin III (Buboni), Romain.
177.	— 1198.	Innocent III, d'Anagni.
178.	— 1216.	Honorius III (Savelli), Romain.
179.	— 1227.	Grégoire IX, d'Anagni.
180.	— 1241.	Célestin IV, Milanais.
181.	— 1243.	Innocent IV (Fieschi), Génois.
182.	— 1254.	Alexandre IV, d'Anagni.
183.	— 1261.	Urbain IV (Pantaléon), de Troyes.
184.	— 1265.	Clément IV (Gros), Français.
185.	— 1271.	Grégoire X (Visconti), de Plaisance.
186.	— 1276.	Innocent V, Savoyard.
187.	— 1276.	Adrien V (Fieschi), Génois.
188.	— 1276.	Jean XIX, XX et XXI, de Lisbonne.
189.	— 1277.	Nicolas III (Orsini), Romain.
190.	— 1281.	Martin IV, Champenois.
191.	— 1285.	Honorius IV (Savelli), Romain.
192.	— 1292.	Nicolas IV, d'Ascoli.
193.	— 1294.	S. Célestin V, d'Isernia.
194.	— 1294.	Boniface VIII (Caetani), d'Agnani.
195.	— 1303.	S. Benoît XI (Boccasini), du Trévisan.
196.	— 1305.	Clément V (Bertrand de Goth), du Bordelais.
197.	— 1316.	Jean XXII (d'Euse), de Cahors (Nicolas V, antipape).

Digitized by Google

Numéros d'ordre.	Dates.
198. —	1334. Benoît XII (Fournier), du comté de Foix.
199. —	1342. Clément VI (Roger), Limousin.
200. —	1352. Innocent VI (Aubert), Limousin.
201. —	1362. Urbain V (Grimoard), de Mende.
202. —	1370. Grégoire XI, Limousin.
203. —	1378. Urbain VI (Prignano), Napolitain (Clément VII, antipape).
204. —	1389. Boniface IX (Tomacelli), Napolitain (1394 Benoît XIII, Aragonais, antipape).
205. —	1404. Innocent VII Migliorati), de Salmone.
206. —	1406. Grégoire XII (Corario), Vénitien.
207. —	1409. Alexandre V, Candiote.
208. —	1410. Jean XXIII (Cossa), Napolitain.
209. —	1417. Martin V (Colonna), Romain (Clément VIII, Aragonais, antipape).
210. —	1431. Eugène IV, Vénitien (Félix V, antipape).
211. —	1447. Nicolas V (Parentucelli), de Sarzane.
212. —	1455. Calixte III (Borgia), Espagnol.
213. —	1458. Pie II (Piccolomini), Siennois.
214. —	1464. Paul II (Barbo), Vénitien.
215. —	1471. Sixte IV (della Rovere), de Savone.
216. —	1484. Innocent VIII (Cibo), Génois.
217. —	1492. Alexandre VI (Borgia), Espagnol.
218. —	1503. Pie III (Piccolomini), Siennois.
219. —	1503. Jules II (della Rovere), de Savone.
220. —	1513. Léon X (Médicis), Florentin.
221. —	1522. Adrien VI (Florent), d'Utrecht.
222. —	1523. Clément VII (Médicis), Florentin.
223. —	1534. Paul III (Farnèse), Romain.
224. —	1550. Jules III (Ciochi), Romain.
225. —	1555. Marcel II (Cervini), Toscan.
226. —	1555. Paul IV (Carafa), Napolitain.
227. —	1559. Pie IV (Médicis), Milanais.
228. —	1566. S. Pie V (Ghislieri), de Tortone.
229. —	1572. Grégoire XIII (Boncompagni), Bolonais.
230. —	1585. Sixte Quint (Peretti), d'Ancône.
231. —	1590. Urbain VII (Castagna), Romain.
232. —	1590. Grégoire XIV (Sfrondati), Milanais.
233. —	1591. Innocent IX (Facchinetti), Bolonais.
234. —	1592. Clément VIII (Aldobrandini), Florentin.
235. —	1605. Léon XI (Médicis), Florentin.
236. —	1605. Paul V (Borghèse), Romain.
237. —	1621. Grégoire XV (Ludovisi), Bolonais.
238. —	1623. Urbain VIII (Barberini), Florentin.
239. —	1644. Innocent X (Pamphili), Romain.

Digitized by Google

Numéros d'ordre.	Dates.
240. —	1655. Alexandre VII (Chigi), Siennois.
241. —	1667. Clément IX (Rospigliosi), de Pistoie.
242. —	1670. Clément X (Altieri), Romain.
243. —	1676. Innocent XI (Odelcaschi), de Côme.
244. —	1689. Alexandre VIII (Ottoboni), Vénitien.
245. —	1691. Innocent XII (Pignatelli), Napolitain.
246. —	1700. Clément XI (Albani), d'Urbin.
247. —	1721. Innocent XIII (Conti), Romain.
248. —	1724. Benoit XIII (Orsini), Romain.
249. —	1730. Clément XII (Corsini), Florentin.
250. —	1740. Benoit XIV (Lambertini), Bolonais.
251. —	1758. Clément XIII (Rezzonico), Vénitien.
252. —	1769. Clément XIV (Ganganelli), de Rimini.
253. —	1775. Pie VI (Braschi), de Césène.
254. —	1800. Pie VII (Chiaramonti), de Césène.
255. —	1823. Léon XII (della Genga), de Spolète.
256. —	1829. Pie VIII (Castiglione), de Cingoli.
257. —	1831. Grégoire XVI (Cappellari), de Bellune.
258. —	1846. Pie IX (Mastaï-Ferretti), de Sinigaglia.

II. PAPE ET CARDINAUX ACTUELS.

Pie IX, Jean-Marie, comte de Mastaï-Ferretti, né à Sinigaglia le 13 mai 1792 ; élu pape après Grégoire XVI († 1er juin 1846) le 16 juin, et couronné le 21 juin 1846.

OBSERVATION. Le nombre normal des cardinaux est de 70, dont 6 cardinaux-évêques, 50 cardinaux-prêtres et 14 cardinaux-diacres.

I. CARDINAUX DE L'ORDRE DES ÉVÊQUES.

1. Marius *Mattei*, né à Pergola (Etats de l'Eglise) le 9 sept. 1792; 1er doyen du sacré collége, nommé en 1832.
2. Constantin *Patrizi*, né à Sienne le 4 sept. 1798 ; vicaire général de Sa Sainteté; 2e doyen du sacré collége ; réservé *in petto* le 23 juin 1834 ; nommé en 1836.
3. Louis *Amat di S. Philippo e Sorso*, né à Cagliari le 21 juin 1796; nommé en 1837.
4. Antoine-Marie *Cagiano de Azevedo*, né au diocèse d'Aquino le 14 déc. 1797; grand-pénitentiaire; nommé en 1844.
5. Jérôme *d'Andrea*, né à Naples le 12 avril 1812; nommé en 1852.

Digitized by Google

6. Louis *Altieri*, né à Rome le 17 juillet 1805; réservé *in petto* en 1840; nommé en 1845.

II. CARDINAUX DE L'ORDRE DES PRÊTRES.

1. Antoine *Tosti*, né à Rome le 4 oct. 1776; réservé *in petto* le 12 févr. 1838; nommé en 1839.
2. Philippe *de Angelis*, né à Ascoli le 16 avril 1792; réservé *in petto* en 1838; nommé en 1839.
3. Engelbert *Sterkx*, né à Ophem (diocèse de Malines) le 2 nov. 1792; nommé en 1838.
4. Louis *Vannicelli-Casoni*, né à Amelia le 16 avril 1801; réservé *in petto* en 1839; nommé en 1842.
5. Louis-Jacques-Maurice *de Bonald*, né à Milhaud dans le diocèse de Rodez (Aveyron) le 30 nov. 1787; nommé en 1841.
6. *Frédéric*-Jean-Joseph-Célestin prince *de Schwarzenberg*, né à Vienne le 6 avril 1809; nommé en 1842.
7. Côme *de' Corsi*, né à Florence le 10 juin 1798; nommé en 1842.
8. Fabius-Marie *Asquini*, né à Fagagna (prov. d'Udine) le 14 août 1802; réservé *in petto* en 1844; nommé en 1845.
9. Nicolas *Clarelli-Paracciani*, né à Riéti (Etats de l'Eglise) le 12 avr. 1799; nommé en 1844.
10. Dominique *Carafa di Traetto*, né à Naples le 12 juill. 1805; nommé en 1844.
11. Sixte *Riario-Sforza*, né à Naples le 5 déc. 1810; nommé en 1846.
12. Gaëtan *Baluffi*, né à Ancône le 29 mars 1788; nommé en 1846.
13. Jacques-Marie-Adrien-Césaire *Mathieu*, né à Paris le 20 janv. 1796; nommé en 1850.
14. Thomas *Gousset*, né à Montigny-les-Charlieux le 1er mai 1792; nommé en 1850.
15. Nicolas *Wiseman*, né à Séville le 2 août 1802; nommé en 1850.
16. François-Auguste-Ferdinand *Donnet*, né à Bourg-Argental (Loire) le 16 nov. 1795; nommé en 1852.
17. Charles-Louis *Morichini*, né à Rome le 21 nov. 1805; nommé en 1852.
18. Jean *Szcitovski*, né à Bela (Hongrie) le 1er nov. 1785; réservé *in petto* en 1853; nommé en 1854.

Digitized by Google

19. Camille *di Pietro*, né à Rome le 19 janv. 1806; réservé *in petto* en 1853; nommé en 1856.
20. Joachim *Pecci*, né à Carpineto (Etats de l'Eglise) le 2 mars 1810; nommé en 1853.
21. Joseph-Othmar*de Rauscher*, né à Vienne le 6 octobre 1797; nommé en 1855.
22. Charles-Auguste comte *de Reisach*, né à Roth (Bavière) le 6 juill. 1800; nommé en 1855.
23. Clément *Villecourt*, né à Lyon le 9 oct. 1787; nommé en 1855.
24. George *Haulik*, né à Turnau en Styrie le 28 avril 1787; nommé en 1856.
25. Alexandre *Barnabo*, né à Foligno le 2 mars 1801; nommé en 1856.
26. Cyrille *de Alemada y Brea*, né à Torraien da Valasso le 14 juill. 1781; nommé en 1858.
27. Antoine-Marie-Benoît *Antonucci*, né à Subiaco le 17 sept. 1798; nommé en 1858.
28. Henri *Orfei*, né à Orviéto le 23 oct. 1800; nommé en 1858.
29. Joseph *Milési-Pironi-Ferretti*, né à Ancône le 9 mars 1817; nommé en 1858.
30. Pierre *de Silvestri*, né à Rovigo le 13 févr. 1803; nommé en 1858.
31. Emmanuel-Benedix *Rodriguez*, né à Villa Nuova di Gaja (Portugal) le 25 déc. 1800; nommé en 1858.
32. Alexis *Billiet*, né à Chapelle (Savoie) le 28 févr. 1783; nommé en 1861.
33. Charles *Sacconi*, né à Montalto le 8 mai 1808; nommé en 1861.
34. Michel-Garcia *Cuesta*, né à Macotera (Espagne) le 6 oct. 1803; nommé en 1861.
35. Ferdinand *de la Puente*, né à Cadix le 28 août 1808; nommé en 1861.
36. Ange *Quaglia*, né à Corneto le 28 août 1802; nommé en 1861.
37. Antoine-Marie *Panebianco*, né à Terranova (Sicile) le 14 août 1808; nommé en 1861.
38. Joseph-Louis *Trevisanato*, né à Venise le 15 février 1801; nommé en 1863.

Digitized by Google

39. Antoine *de Luca*, né à Bronte (Catane) le 28 octobre 1805; nommé en 1863.
40. Joseph-André *Bizzarri*, né à Paliano, diocèse de Palestrina, le 11 mai 1802; nommé en 1863.
41. Louis *de la Lastra y Cuesta*, né à Cubas (Espagne) le 1er déc. 1803; nommé en 1863.
42. Jean-Baptiste *Pitra*, né à Changforgueil (Autun) le 31 août 1812; nommé en 1863.
43. Philippe-Marie *Guidi*, né à Bologne le 18 juillet 1815; nommé en 1863.
44. Henri-Marie-Gaston Boisnormand *de Bonnechose*, né à Paris le 30 mai 1800, nommé en 1864.
45 à 50. N..... N.....

III. CARDINAUX DE L'ORDRE DES DIACRES.

1. Louis *Ciacchi*, né à Pesaro le 16 août 1788; premier diacre; nommé en 1838.
2. Joseph *Ugolini*, né à Macerata (Ancône) le 6 janvier 1783; premier doyen; nommé en 1838.
3. Joseph *Bofondi*, né à Forli (Bologne) le 24 oct. 1795; réservé *in petto* en 1846; nommé en 1847.
4. Jacques *Antonelli*, né à Sonnino (Terracina) le 2 avril; nommé en 1847.
5. Robert *Roberti*, né à Saint-Giusto (Marches) le 23 déc. 1788; nommé en 1850.
6. Prosper *Caterini*, né à Onano (d'Acquapendente) le 15 oct. 1795; nommé en 1853.
7. Gaspard *Grassellini*, né à Palerme le 19 janv. 1796; nommé en 1856.
8. Téodolfo *Mertel*, né à Allumiera (Civita-Vecchia) le 9 févr. 1806; nommé en 1858.
9. François *Pentini*, né à Rome le 11 déc. 1797; nommé en 1863.
10 à 14. N..... N.....

III. COUR.

Maison du Saint-Père.

Secrétaire des brefs : le cardinal N. *Clarelli-Paracciani.*
Prodataire : le cardinal Mario *Mattei.*
Secrétaire des suppliques : le cardinal Roberto *Roberti.*
Secrétaire d'Etat et préfet des palais apostoliques : le cardinal Giacomo *Antonelli.*

Digitized by Google

Grand maître de la cour (maggiordomo) : Mgr Edoardo Borromeo *Arese.*
Grand maître des cérémonies (maestro di camera) : Mgr Bartolomeo *Pacca.*
Auditeur de Sa Sainteté : Mgr Giovanni *Janni.*
Maître du sacré palais (maestro del sacro palazzo, censeur supérieur) : Hieronimo *Gigli*, de l'ordre des frères prêcheurs.

Camériers secrets.

Mgr Gustave P. *de Hohenlohe-Schillingsfurst*, archevêque d'Edesse *in part.*, grand aumônier.
Mgr Luca *Pacifici*, secrétaire des brefs *ad principes.*
Mgr Giuseppe *Berardi*, substitut du secrétaire d'État.
Mgr François *Vici*, sous-dataire.
Mgr *Mercurelli*, secrétaire de la correspondance latine.
Mgr le comte François *de Merode*, grand échanson (coppiere).
Mgr George *Talbot de Malahide.*
Mgr Giuseppe *Stella*, grand maître de la garde-robe.
Mgr François *Ricci.*
Prince J. *Ruspoli de Cerveteri*, maître du Saint-Hospice.
Le marquis *Serlupi-Crescenzi*, grand écuyer.
Le prince Camille *Massimo*, grand maître des postes.
Le lieutenant général Charles *Barberini*, duc *de Castel-Vecchio*, capitaine, commandant en chef de la garde noble.
Le lieutenant général Emile *Altieri*, prince de *Viano*, capitaine de la garde noble.

DÉCORATIONS.

Ordre du Christ, fondé par Jean XXII, en 1319.
Ordre de l'Éperon d'or, (aujourd'hui *Saint-Sylvestre*), fondé par Pie IV, à ce que l'on croit, en 1559, pour la défense du pouvoir temporel des papes.
Ordre de Saint-Grégoire, par Grégoire XVI, le 1er septembre 1831.
Ordre de Pie IX, par Pie IX, le 17 juin 1847.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le cons. int. baron A. *de Bach*, ambassadeur; le chamb. baron M. *d'Ottenfels-Gschwind*, cons. d'am-

Digitized by Google

bass. et agent pour les affaires ecclésiastiques: M. J. *Palomba-Caracciolo*, cons. de lég.; le chamb. comte A. *de Wolkenstein-Trostbourg*, secr.; le baron R. *Hübner*, attaché.

BAVIÈRE : le chamb. et cons. de lég. baron F. *de Verger*, E. e. et M. pl. (accr. aussi près François II, roi des Deux-Siciles); le gentilhomme de la chambre baron E. F. *de Riederer*, secr. de lég.

BELGIQUE : M. H. *Carolus*, E. e. et M. pl.; M. *de Bounder de Melsbroeck*, 1er secr.; M. L. *van den Bossche*, att.

BOLIVIE : le marquis don F. *Lorenzana*, M. pl.

BRÉSIL : le command. J. B. *de Figueiredo*, ch. d'aff.

COSTA-RICA : le marquis don F. *Lorenzana*, MR.

DEUX-SICILES : le prince J. *Gravina e Requescenz d'Altamonte*, ch. d'aff.; le chevalier M. *Banchelli*, chanc.

EQUATEUR : M. I. *Ordoñes*, M. pl.; M. R. B. *Jison*, secr.

ESPAGNE : M. J. F. *Pacheco*, E. e. et M. pl. chargé aussi de représenter le duc de Parme; M. J. *de Silva*, marquis *d'Arcicollar*, 1er secr.; M. J. *Lapazaran y Olazabal*, 2e secr.; M. *Carpegna Luque y Pat*, att.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. *Rufus King*, MR.

FRANCE : le comte *de Sartiges*, ambass.; M. le baron *Baude*, 1er secr.; le baron *d'Ideville*, 2e secr.; le baron *de Cholet*, 3e secr.; le baron *d'Haubersart*, *Aguado* comte *de Las-Marismas*. le comte *de Larderel*, attachés; M. *Loiseau d'Entraigues*, chanc. et C. hon.

GRANDE-BRETAGNE. M. Odo W. L. *Russell*, secr. en service spécial.

GUATEMALA : le marquis don F. *Lorenzana*, M. pl.

MEXIQUE. M. *Aguilar*, ambass.; le marquis *Corio*, 1er secr.; M. *Diaz*, secr.

MODÈNE : le chev. P. *Cimbardi*, ch. d'aff.

NICARAGUA : le marquis don F. *Lorenzana*, M. pl.

PAYS-BAS : le baron J. L. G. J. F. *de Paul du Chastel*, MR.

PORTUGAL : le duc *de Saldanha*, ambass. (accr. 19 janv. 1863); M. P. *da Costa de Souza Macedo*, 1er secr.; M. L. M. *de Vasconcello*, 2e secr.; MM. L. A. *de Parez-trello*, L. P. *Souza*, attachés.

PRUSSE : M. *Schloezer*, ch. d'aff.; le comte *de Doenhoff*, secr.

Digitized by Google

RUSSIE : . . . . . , E. e. et M. pl.; le cons. de coll. et gentilh. de la cour F. baron *de Meyendorff*, 1er secr.; le cons. hon. et gentilh. de la chambre L. *Ouroussoff*, 2e secr.; le cons. d'Etat act. prince G. *Wolkonsky*, le gent. de la cour et assesseur de collége V. *Miatleff*, le secr. de collége A. *Wassiltchikoff*, le gentilh. de la cour et secr. de coll. P. *Kapnist*, attachés; le cons. de cour et gentilh. de la chambre A. *Moukhanoff*, att. surnum.

SAN SALVADOR : le marquis don F. *Lorenzana*, M. pl.

TOSCANE : le marquis S. *Bergagli*, M. e. et M. pl.; MM. L. *Cecchini*, J. *Bersani*, attachés.

WURTEMBERG : le commandeur chevalier C. *de Kolb*, ch. d'aff. et C. gén.

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE. Civita-Vecchia : M. J. A. *Palomba*, C.

BAVIÈRE. Civita-Vecchia : M. F. *Flaminj*, C.

BELGIQUE. Civita-Vecchia : M. E. *Guglielmi*, C.; Rome : M. F. M. *Terwangne*, C.

BOLIVIE. Civita-Vecchia : M. R. *Payer*, C.; Rome : le command. T. *Filipani*, C.

BRÉSIL. Rome : J. S. *Rodriguez*, C.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Rome : M. O. *Calvari*, C.

COSTA-RICA. Civita-Vecchia : M. J. B. *Fraticelli*, C.

DANEMARK. Civita-Vecchia : M. M. A. F. *Feoli*, C.; Rome : M. J. *Bravo*, C.

DEUX-SICILES. Civita-Vecchia : M. D. F. *Galera*, C. gén.

ÉQUATEUR. Civita-Vecchia : M. J. B. *Fraticelli*, C.; Rome : M. L. *Scalzi*, C.

ESPAGNE. Civita-Vecchia : M. R. *de Valladares y Saavedra*, C.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Rome : M. W. J. *Stillman*, C.

FRANCE. Civita-Vecchia : M. *Vermot*, C.

GRANDE-BRETAGNE. Rome : M. J. *Severn*, C.

GRÈCE. Rome : M. A. *Gauthier*, C. gén.

GUATEMALA. Civita-Vecchia : M. A. *Arata*, C.

HANOVRE. Rome : M. R. *Crous*, C.

MEXIQUE. Civita-Vecchia : M. C. *Guglielmotte*, C.; Rome : le chev. G. *de Paris*, C. gén.

MONACO. Rome : M. J. B. *Augero*, C.

Digitized by Google

NOUVELLE-GRENADE. Rome : M. V. *Trocchi*, C.
PARME. Rome : M. G. *Sassi*, C.
PAYS-BAS. Civita-Vecchia : M. L. *Arata*, C.
PORTUGAL. Civita-Vecchia : M. J. A. *Bustelli*, C.; Rome : M. G. *Husson da Camara*, C. gén.
PRUSSE : Civita-Vecchia : M. P. *de Filippi*, C.; Rome : M. A. *Marstaller*, C.
RUSSIE. Civita-Vecchia : M. L. *Arata*, C.
SUÈDE ET NORVÉGE. Rome : le chev. J. *Bravo*, C.
SUISSE. Rome : M. M. *Hotz*, C. gén.
TOSCANE. Civita-Vecchia : J. A. *Palomba*, C. gén.

V. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

CONSEIL DES MINISTRES.

Secrétaire d'Etat : le cardinal G. *Antonelli*, président.
Ministre des finances et trésorier général de la chambre apostolique : Mgr G. *Ferrari* (1er déc. 1854).
Ministre de l'intérieur : Mgr A. *Pila* (mars 1858).
Pro-ministre de la guerre ou des armes : Mgr F. S. *de Merode*, par *int.* (mai 1860).
Ministre du commerce, des beaux-arts et des travaux publics : le baron P. D. *Constantini-Baldini* (juin 1860).
Directeur général de la police : Mgr A. *Matteucci*, vice-camerlingue de l'église romaine.
Avocat général du fisc : Mgr A. *Giansanti*.
Secrétaire : le commandeur F. *Sabatucci*.

CONSEIL D'ÉTAT.

Président : le cardinal T. *Mertel* (1863).
Vice-président : Mgr D. *Consolini*.
Conseillers ordinaires : Mgr S. *Nobili-Vitelleschi*, archev. de Séleucie *in part.*; l'avocat O. *Scaramucci*; le marquis J. *Fonti*; le chev. J. B. *de Dominicis-Tosti*, avocat du saint consistoire; l'avocat T. *Carocci*; le comm. J. *Ferraguti*; le chev. L. *Lattanzi*, avocat; le comm. T. *Tamburini*, avocat; l'avocat I. *Baccelli*; le comm. F. *Sabbatucci*, secrétaire. — Membre extraordinaire : Mgr *Wecchiotti*.

CONSULTE D'ÉTAT POUR LES FINANCES.

Président : le cardinal *Altieri*.
Vice-président : Mgr P. *Badia*.

Digitized by Google

Conseillers de la chambre apostolique : Mgr A. M. *Ricci*, Mgr L. *Giordani*, l'avocat G. *Stolz*, le chev. S. *Cappello*, le chev. *Bonafede*, ainsi que 22 conseillers pour les provinces.

TRIBUNAUX SUPRÊMES.

Pénitencerie apostolique. (Charge du grand confesseur)

Grand pénitencier : le cardinal A M. *Cagiano de Azevedo.*

Mgr L. *Serafinien* en remplit les fonctions (reggente).

Chancellerie apostolique. (Cancelleria apostolica.)

Le cardinal L. *Amat*, vice-chancelier.

Mgr F. *de Falloux du Coudray*, en remplit les fonctions.

Daterie apostolique.

Le cardinal M. *Mattei*, pro-dataire.

Mgr F. *Vici*, sous-dataire.

SACRA ROTA ROMANA.

(Cour de justice, composée de 12 prélats.)

Mgr G. A. *del Magno*, doyen.

CHAMBRE APOSTOLIQUE.

Le cardinal *Altieri*, camerlingue.

Mgr A. *Matteucci*, vice-camerlingue.

Mgr F. M. *Giannuzzi*, auditeur général.

Mgr G. *Ferrari*, trésorier général.

Mgr . . . . . ., doyen dei Chierici di camera.

Mgr A. *Rossi-Vaccari*, auditeur del Camerlengato.

Mgr C. *Anibaldi*, avocat des pauvres.

Mgr A. *Giansanti*, avocat général du fisc.

Mgr P. *Benvenuti*, procureur général du fisc.

Mgr G. *Vasalli*, commiss. gén. de la chambre apostol.

LÉGATIONS ET DÉLÉGATIONS.

Légation de Rome et de la province. Président de Rome et de la Comarca : Mgr G. A. *Mella.*

Délégations. Viterbe : Mgr *Pericoli*; Civita-Vecchia : Mgr L. *Randi*; Orvieto : Mgr J. B. *Cerruti.*

Légation de la Campanie et Maritime. Légat. : le cardinal M. *Mattei*, doyen du sacré collége.

Délégations. Velletri : Mgr A. *Ricci*; Frosinone : Mgr F. *Scapitta*; Bénévent : vacat.

L'Annuario Pontifico pour 1863 mentionne en outre comme vacantes les anciennes légations de la Romagne, des Marches et de l'Ombrie, avec leurs délégations respectives.

Digitized by Google

ARMÉE.

Commandant en chef des troupes pontificales : le général C. L. L. *Juchault de Lamoricière* (7 avril 1860; absent).
Inspecteur de l'infanterie : le général de brigade *Kanzler*.
Chef de l'état-major gén. : le major marquis G. *Lepri*.
Intendant militaire : M. P. *Agostini*.
Command. de la gendarmerie : le colonel P. *Bossi*.
Command. de l'artillerie (génie) : le colon. B. *Blumentshil*.
Grand-chapelain des troupes : Mgr *Tizzani*.

VI. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

Avant l'annexion de la Romagne, des Marches et de l'Ombrie à l'ancien royaume de Sardaigne (1860) les Etats Romains se composaient des 20 provinces suivantes : Rome et la Comarque, Ancône, Ascoli, Bénévent, Bologne, Camerino, Civita-Vecchia, Fermo, Ferrara, Forli, Frosinone, Macerata, Orvieto, Perugia, Urbino et Pesaro, Ravenne, Rieti, Spolète, Velletri, Viterbe, ayant ensemble une superficie de 752 m. c. géogr. et selon le recensement de 1853, une population de 3,124,668 hab., dont 263 non-catholiques et 9,237 israélites. Actuellement le territoire des Etats de l'Eglise ne comprend plus que les provinces de Rome et la Comarque, Viterbe, Civita-Vecchia, Velletri et Frosinone (sans Ponte-Corvo), ayant ensemble une superficie de 214 m. c. et env. 700,000 hab.

Population de la ville de Rome en 1862 : 197,078.

Autres villes : Viterbe 14,000, Velletri 13,000, Alatri 11,370, Civita-Vecchia 10,000 habitants.

FINANCES.

Avant la séparation des provinces annexées au royaume d'Italie, les revenus étaient de 14,500,000 scudi, et la dépense de 15 millions.

Le *Denier de Saint-Pierre* avait produit (d'après l'*Osservatore Romano*), jusqu'au commencement de 1863, 27 millions de francs.

Budget de 1864.

	Recettes.	Dépenses.
Impôt foncier et propriétés de la chambre apostolique.....	1,050,736 79 9	271,048 25 9
Cens et cadastre.....	» »	57,172 »
Douanes.....	2,609,910 »	435,395 »

Digitized by Google

Timbre et enregistrement.....	316,263	60		49,901	50		
Postes.....	176,975	»		142,372	40		
Loterie.....	745,617	86	5	499,330	36		
Monnaie et contrôle de garantie.	66,110	»		57,754	»		
Dette publique.....	202,156	35	8	5,363,260	60	8	
Fonds spéciaux et dépenses générales du ministère.....	»	»		1,303,386	75		
Totaux.....	5,167,769	62		8,179,620	87	7	
Ministère de l'intérieur.....	45,264	»		873,975	27		
Ministère du commerce et des travaux publics.....	51,762	»		313,114	88	8	
Ministère des armes.....	55,115	»		1,361,432	»		
Totaux.....	5,319,910	62		10,728,143	03	5	

Dette publique au 1er janvier 1858.

Emprunts étrangers à 5 pour 100.....	34,012,240 scudi.
Dette permanente intérieure à 5 pour 100...	28,375,000 —

Dette flottante au 1er janvier 1858.

Capital des cautionnements à 4 pour 100.....	1,316,054 —
Crédits déposés et reconnus à 3 pour 100....	2,000,000 —
Billets de change et de crédit à 5 pour 100...	437,980 —
Dû à la banque de Rome à 2 1/2 pour 100....	330,000 —
Ensemble.....	66,471,274 scudi.

On ne connaît pas le chiffre actuel de la dette, mais on croit pouvoir l'évaluer à 80 millions de scudi au moins.

ARMÉE.

Ministère de la guerre, état-major, intendance, auditoriat, direction de santé, etc.....	83 hommes.
Infanterie. 1 régiment de ligne (2 bataillons)....	1,700 —
1 bataillon de chasseurs (*caeciatori*).....	800 —
1 bataillon de troupes de garnison.....	500 —
1 compagnie d'infirmiers.....	80 —
1 compagnie d'ouvriers.....	150 —
1 légion de gendarmerie (12 com.).....	2,500 —
1 bataillon de zouaves (8 comp.; Franco-Belges).	650 —
1 bataillon de carabiniers (8 comp.; Suisses)..	650 —
1 régiment d'artillerie et de génie.....	850 —
Gendarmerie à cheval (2 escadrons).....	250 —
2 escadrons de dragons (indigènes et étrangers).	300 —
Total.....	8,513 hommes.

Mouvement commercial.

En 1858 (dernier renseignement publié), les importations avaient une valeur de 13,500,000 scudi, et les exportations, de 11,500,000.

Digitized by Google

Effectif de la marine marchande au 31 décembre 1859.

Dans les ports de la Méditerranée, 298 navires jaugeant 4,658 tonneaux et montés par 877 hommes. (Dans les ports de l'Adriatique, il y avait 1,671 bâtiments jaugeant 32,467 tonneaux et montés par 9,789 hommes.)

Banque.

Banque de l'État pontifical, fondée le 30 avril 1851 par décret pontifical, établie en remplacement de la banque de Rome (en 1834). — Fonds social : 2 millions de scudi rom. (5 fr. 38 c.) divisé en 10,000 actions de 200 scudi, divisibles elles-mêmes en demi-actions de 100 scudi. Intérêt : 5 pour 100. Dividende en 1858, 10.45 %; en 1859, 11.60; en 1860, 12.07 1/2; en 1861, 12.50; en 1862, 0.

VII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le scudo (5 fr. 38 c.) se divise en 10 paolis ou 100 bajouhis (baioques) de 5 quattrinis. — Teston = 30 bajouhis. — Papetto ou lire = 20 bajouhis. — Pistole = 17 fr. 28 c. — Sequin = 11 fr. 80 c.

Mesures de longueur. Pied = $0^{m},2976$. — Pas = 5 pieds. — Canna mercantile (aune), divisée en 8 palmes, ou 24 parties = $1^{m},9926$. — Canna architettonica = $2^{m}.2319$, subdivisée en $7^{1}/_{2}$ pieds ou en 10 palmes de 12 onces de 5 minutes, enfin en 1200 décimes. — Canna d'ara (9 palmes) = $1^{m},125$. Les palmes diffèrent donc entre elles. — La braccio de mercanto = $0^{m}670$. — Braccio per le tele (toile) = $0^{m},635$. — Braccio d'ara = $0^{m},75$. — Pas des architectes = 3 palmes des architectes. — Catena (chaîne) = 10 stajoli ou $5^{3}/_{4}$ cana archit. — Miglio = 5,000 pas ou 1,488 mètres.

Mesures de superficie. Rubbio = $184^{ares},46$, se divise en 4 quartes de 4 scorzis, de 2 quartuccis, de 7 catenes carrées, soit 3,703 cannas archit. carrées. — Le rubbio se divise aussi en 7 pezzis.

Mesures de capacité. (Matières sèches.) Rubbio (de 4 quartes, ou 12 stajas, ou 16 starellis) = $294^{lit},46$; rubbio = aussi 22 scorzi. — Staja = 4 decines. — (Vin.) Le baril de $58^{lit},34$ se divise en 32 boccalis de 4 fogliettes. — (Huile.) Le baril de $57^{lit},48$ est divisé en 28 boccalis de 4 fogliettes. — La soma = $164^{lit},23$. — Le soma = 2 pellis ou mastellis de 10 cugnatellis, soit 80 boccalis.

Poids. La livre de $339^{gr},16$ = 12 onces de 24 denaris, de

Digitized by Google

24 granis, soit 6,912 granis. — Decina = 10 livres. — Centinajo ou cantaro piccolo = 100 livres. — Migliajo ou cantaro grosse (gros quintal) = 1,000 livres. — Rubbio de blé = 640 livres.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE.

PAVILLON.

Le pavillon est rayé de bandes horizontales blanches et rouges; les étoiles d'argent, autant qu'il y a d'États, brillent dans le carré bleu au coin supérieur, près de la hampe.

Dans le pavillon des États confédérés, les étoiles sont disposées en cercle et les bandes sont verticales.

I. HISTORIQUE.

La partie du continent de l'Amérique du Nord qu'occupent aujourd'hui les Etats-Unis fut colonisée du quinzième au dix-septième siècle, sur divers points, par les Italiens, les Espagnols, les Français, les Hollandais, les Anglais, les Allemands et les Scandinaves. Ces colons se firent la guerre entre eux, comme ils la firent aux Indiens aborigènes, qu'ils refoulèrent en partie dans les déserts de l'Ouest. Ces diverses nations européennes formèrent la population des Etats du Sud; le Nord, ou Nouvelle-Angleterre, fut colonisé surtout par des puritains de Grande-Bretagne, qui s'y réfugièrent sous les règnes de Jacques Ier et de Charles Ier. De grandes villes se fondèrent; les Etats se donnèrent des institutions représentatives; dans la Nouvelle-Angleterre même, le gouvernement était souvent exercé directement par le peuple. L'esclavage s'établit dans les Etats du Sud en 1620; la culture du coton y commença l'année suivante. L'histoire des colonies est remplie, depuis leur fondation jusqu'à la guerre de l'indépendance, par les émigrations successives, par les guerres de la France et de l'Angleterre, qui s'étendirent d'Europe en Amérique (jusqu'en 1763), et par les ravages des Indiens.

Digitized by Google

Lorsque la révolution éclata, les colonies étaient au nombre de treize : New-Hampshire, Massachusets, Rhode-Island, Connecticut, New-York, New-Jersey, Pensylvanie, Delawarre, Maryland, Virginie, Caroline du Nord, Caroline du Sud, Géorgie. Le roi d'Angleterre et le parlement s'attribuaient le droit de taxer les colonies; les Américains réclamaient le droit de voter eux-mêmes ces impôts. Leurs adresses ayant été repoussées par la métropole, les colonies envoyèrent leurs délégués à Philadelphie, où ils s'assemblèrent en congrès, et signèrent, le 4 juillet 1776, au nom des treize Etats proclamés souverains, la déclaration d'indépendance.

Une guerre contre l'Angleterre s'ensuivit; elle se termina en 1783 par la victoire des colonies, dont l'indépendance fut reconnue par les traités de Londres et de Versailles. Les Américains avaient eu la France pour alliée.

En 1787, on rédigea la Constitution, et, deux ans plus tard Washington échangeait le commandement général des armées contre les pouvoirs plus étendus de président de la république, créés par cette Constitution. Voici la liste des présidents des Etats-Unis depuis l'origine de cette magistrature :

Washington	1789 à 1792	A. Jackson.....	1829 à 1832
—	1792 à 1796	—	1833 à 1836
John Adams.....	1797 à 1800	Van Buren.....	1837 à 1840
Jefferson.....	1801 à 1804	Tyler.....	1841 à 1844
—	1805 à 1808	Polk.....	1845 à 1848
Madison.....	1809 à 1812	Fillmore.....	1849 à 1852
—	1813 à 1816	Pierce.....	1853 à 1856
Monroë.....	1817 à 1820	Buchanan.....	1857 à 1860
—	1821 à 1824	Lincoln.....	1861 à 1864
J. Quincy Adams.	1825 à 1828		

La Constitution ayant accordé aux États à esclaves le droit d'envoyer au Congrès un plus grand nombre ne députés, eu égard à leur population (*Voy.* plus bas, élections au congrès), et, d'un autre côté, les richesses produites dans les Etats du Nord par le travail libre devenant de plus en plus considérables, il en résulta une grande hostilité entre ces deux fractions de l'Union américaine; les Etats libres essayaient de resserrer les limites de l'esclavage et provoquaient la création de nouveaux Etats dans

Digitized by Google

l'Ouest, pour enlever aux Etats esclavagistes leur prépondérance dans le congrès, ceux-ci profitaient de cette prépondérance actuelle pour en prévenir la fin, en poussant l'Union à des guerres de conquête qui faisaient entrer dans le pays de nouveaux esclaves, et en réclamant l'extradition de tous les esclaves fugitifs. Le succès de cette dernière politique se traduisit par le compromis de Missouri (1820), qui rejeta la clause restrictive de l'esclavage proposée depuis Jefferson pour les territoires, fixa au 36°30′ de latitude la limite de la propriété esclavagiste dans le Missouri, et autorisait l'extradition des esclaves fugitifs. Ce compromis ne termina pas la lutte, les Etats du Sud s'opposant à ce que l'esclavage fut législativement prohibé dans de nouveaux territoires ou Etats, et les Etats du Nord voulant donner aux esclaves fugitifs les garanties du jury et de l'assistance légale, accordée aux individus prévenus de crimes. En 1860 l'élection de M. Lincoln à la présidence fut regardée par les esclavagistes comme la ruine de leur parti. La Caroline du Sud se sépara de l'Union par une déclaration ou ordonnance du 20 décembre 1860; cet exemple fut imité par le Mississipi le 9 janvier 1861, par la Floride le 10 du même mois, par l'Alabama le 11, par la Géorgie le 19, par la Louisiane le 26, et par le Texas le 1er février. Le 4 du même mois, ces Etats se réunirent sous le titre d'Etats confédérés d'Amérique. Les séparatistes saisirent les forts fédéraux, et ainsi commença la guerre actuelle. L'esclavage a été aboli dans les Etats de l'Union par la proclamation présidentielle du 1er janvier 1863[1].

II. CONSTITUTION.

I. *Constitution fédérale.* — La Constitution, votée par une convention en 1787, acceptée par le peuple des Etats en 1788, a été mise à exécution le 4 mars 1789. Elle a attribué à la confédération des pouvoirs souverains, mais elle a limité cette souveraineté. Le pouvoir législatif appartient au congrès, qui est divisé en deux assemblées, le sénat et la chambre des représentants. Le sénat repré-

1. Voir les documents relatifs au conflit américain, dans les *Archives diplomatiques*. Paris, Amyot.

Digitized by Google

sente les *Etats*, la chambre des représentants représente la *nation*. La législature de chaque Etat élit deux sénateurs pour six ans; le sénat se renouvelle par tiers tous les deux ans. Les représentants sont élus pour deux ans par le peuple de chaque Etat; leur nombre est fixé tous les dix ans par le congrès, proportionnellement à la population; ils sont environ 240. La population esclave entre pour les trois cinquièmes dans cette proportion, mais elle ne vote pas. Les sénateurs doivent avoir au moins trente ans, être citoyens depuis neuf ans; les représentants avoir au moins vingt-cinq ans, être citoyens depuis sept ans. Il y a incompatibilité entre la représentation et les fonctions publiques fédérales, mais pas toujours entre la représentation et les fonctions publiques des divers Etats. Le congrès ne peut être dissous.

Le pouvoir exécutif est confié au président des Etats-Unis; ce magistrat est élu pour quatre ans par les électeurs de chaque Etat; il doit justifier de trente-cinq ans d'âge et de quatorze ans de résidence. Il gouverne par des secrétaires d'Etat non responsables, qu'il nomme et révoque; il n'est lui-même responsable qu'en cas de trahison, concussion ou crime, comme tous les fonctionnaires. Le vice-président, élu aux mêmes conditions, préside le sénat et remplace le magistrat suprême en cas de mort, destitution ou démission. Le président signe les actes de Congrès, il peut auparavant réclamer de nouvelles délibérations des chambres. Si les deux chambres séparément maintiennent la loi, il est tenu de la signer dans les dix jours, passé ce délai, elle devient exécutoire sans son assentiment.

Le pouvoir judiciaire est non-seulement séparé, mais indépendant. Chaque Etat a ses tribunaux; mais la république entière a un *pouvoir judiciaire fédéral*, dont la mission est : 1° de maintenir la Constitution contre les infractions des citoyens et contre les lois qu'il juge contraires à la loi fondamentale; 2° de faire observer les lois du congrès; 3° de juger toutes les affaires qui ne peuvent être de la compétence des Etats particuliers, telles que les questions résultant des traités, les procès des citoyens d'un Etat contre les citoyens d'un autre Etat. Ce pouvoir

Digitized by Google

judiciaire se compose d'une cour suprême, de cours de circuit, et de cours de district.

Les attributions du congrès comprennent la guerre, la paix, les traités, les affaires étrangères, les finances, le commerce, la législation générale, le jugement des crimes de trahison; le président a le droit de grâce. Le congrès administre les *territoires*, portions du sol américain qui n'appartiennent pas à un Etat, jusqu'à ce qu'ils aient atteint le chiffre fixé pour devenir *Etat* (95,000 hab. ?); ils peuvent alors faire eux-mêmes leur Constitution : elle doit être dans la forme républicaine et obtenir l'assentiment du congrès.

Les *amendements* qui terminent la Constitution constituent une *déclaration des droits* et garantissent aux citoyens la liberté de la personne et du domicile, de la presse, de la parole, de la religion, le droit de réunion et de pétition, l'institution d'un jury d'accusation et d'un jury de jugement.

II. *Constitution des Etats.* — Le gouvernement fédéral n'ayant de pouvoirs que ceux qui lui sont conférés explicitement par la Constitution, les gouvernements locaux sont investis de toute la puissance politique en ce qui les concerne. Les Etats particuliers ne peuvent faire aucun traité avec les puissances étrangères; mais ils ont la plénitude des pouvoirs législatifs, exécutif et judiciaires, pour tout ce que le congrès n'a pas réglé, et sauf ce que la Constitution a retranché du domaine de la souveraineté. Chaque Etat a une législature divisée en deux chambres, sénat et chambre des représentants, élues par le suffrage direct ou à deux degrés et sous des conditions de fortune qui varient selon les Etats. Partout des conditions de résidence sont imposées.

Chaque Etat est administré par un gouverneur élu, et a ses cours de justice composées de membres élus.

III. *Organisation locale et municipale.* — De même que chaque Etat règle son budget, ainsi le fait chaque comté, chaque commune et chaque cité. Les Etats subventionnent les juges, les établissements de bienfaisance et d'instruction secondaire dans toutes les localités. Les *comtés*, administrés par des commissaires élus, se char-

Digitized by Google

gent des frais de justice et de l'entretien des routes. Les communes (*townships*), qui sont des districts ruraux composés de plusieurs villages, s'administrent par des *select men*, et, quand elles atteignent 12,000 âmes, ont droit, comme les *cités*, à une cour d'*aldermen* et un conseil municipal élu. Souvent l'administration de la cité n'est pas représentative, mais directe, et s'exerce par tous les citoyens.

III. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION[1].

Président : M. A. *Lincoln* (Illinois).
Vice-président : M. A. *Hamlin* (Maine).

La période actuelle de la présidence, la 19e depuis l'adoption de la constitution du 1er mars 1789, a commencé le 4 mars 1861 et se terminera le 4 mars 1865.

CABINET (4 mars 1861).

Secrét. d'État : M. W. H. *Seward* (New-York).
Secrét. du trésor : M. W. *Pitt-Fessenden* (Maine).
Secrét. de la guerre : M. E. M. *Stanton* (Pensylvanie ; 12 janv. 1862).
Secrét. de la marine : M. G. *Welles* (Connecticut).
Secrét. de l'intérieur : M. J. P. *Usher* (Indiana; 1862).
Direct. général des postes : M. *Dennison* (1864).
Procureur général (attorney general) : M. E. *Bates* (Missouri).

Départements ministériels.

1. Département de l'État. [Affaires extérieures, expédition

1. Gouvernement des États confédérés. Président : M. J. Davis, né en 1808 dans l'État du Kentucky, a d'abord servi dans l'armée et représenté ensuite le Mississipi au sénat des États-Unis. Président de la confédération (du 4 févr. 1861). — Vice-président : M. A. H. Stephens (Georgie); tous deux élus pour 6 ans le 9 fév., et installés le 19 fév. 1861. — Cabinet (1863). Secrétaire d'État : M. J. B. Benjamin (Louisiane); secrétaire de la guerre : M. J. A. Seddon (Virginie); secrétaire du trésor : M. G. Trenholm (Caroline du Sud); secrétaire de la marine : M. É. R. Mallory (Floride). Direct. gén. des postes : M. J. H. Reagan (Texas); procureur gén. : M. T. H. Watts (Alabama). — Le Sénat se compose de 26 membres, dont 2 pour chacun des 13 États confédérés, et la Chambre des représentants de 106 membres. Capitale : Richmond, en Virginie.

Digitized by Google

et enregistrement des pleins pouvoirs officiels, des brevets, des nominations au Sénat, des exequaturs, des passe-ports, etc. Un membre de ce départ. (Clerk of appointments and commissions) a la garde du sceau de l'État.]

Adjoint au secrétaire d'Etat : M. F. W. *Seward.*

Chef des bureaux (chief-clerk) : M. W. *Hunter.*

2. Département de la guerre.

1er adjoint au secrétaire de la guerre : M. P. H. *Watson.*

2e — : M. C. A. *Dana.*

Sollicitor : M. W. *Whiting.*

Chef des bureaux : M J. *Potts.*

Adjudance générale. (Elle a la direction du personnel de l'armée, des listes de cadres, etc., l'auditoriat-général lui est adjoint). Adjudant général : M. L. *Thomas*, général de brigade. — Chef de la justice militaire (Judge-advocate general) : M. J. *Holt*, colonel.

Bureau du général en chef. Commandant en chef de l'armée : M. H. W. *Halleck*, major général.

Bureau du quartier-mestre général. Quartier-mestre général : M. M. C. *Meigs*, général de brigade.

Commissariat général des subsistances. Commissaire général : M. J. P. *Taylor*, colonel.

Département des affaires médicales de l'armée. Chirurgien général : M. W. A. *Hammond*, avec le rang de général de brigade.

Bureau du payeur-général. Payeur-général : M. T. P. *Andrews.*

Bureau du génie. Commandant en chef du génie : M. J. E. *Totten.*

Bureau de l'artillerie et des arsenaux. Chef : M. G. *Ramsay*, général de brigade.

3. Département de la marine. Adjoint au secrétaire de la marine : M. G. V. *Fox.*

Chef de bureau : M. W. *Faxon.*

4. Département du trésor. Chef.

Adjoint au secrétaire du trésor : M. G. *Harrington.*

Chef des bureaux : M. J. F. *Hartley*, provis.

Premier contrôleur (comptabilité des services civil et

Digitized by Google

diplomatique et des terres publiques) : M. R. W. *Taylor.*

Deuxième contrôleur (comptabilité de l'armée, de la flotte et des départements des affaires des Indiens) : M. J. M. *Cutts.*

Commissaire des douanes : M. N. *Sargent.*

Commissaire des contributions : M. G. S. *Boutwell.*

Trésorier : M. F. E. *Spinner.*

Auditeurs (vérificateurs des comptes) : MM. L. *Smith*, E. B. *French*, R. J. *Atkinson*, S. J. W. *Tabor*, C. M. *Walker.*

5. Département des postes. 1er adjoint (création et suppression des bureaux de postes. Personnel) : M. A. W. *Randall.*

2e adjoint (exploitation) : M. G. W. *Mac Lellan.*

3e adjoint (affaires financières qui ne sont pas du ressort du département du trésor) : M. A. N. *Zevely.*

Chef des bureaux : M. W. A. *Bryan.*

6. Département de l'intérieur. Adjoint au secr. de l'intérieur : M. W. T. *Otto.*

Chef des bureaux : M. H. *Kilbourn.*

Bureau des affaires des Indiens. Commissaire : M.W. P. *Dole.*

Bureau des pensions. Commissaire : M. J. H. *Barret.*

Bureau des terres publiques (arpentage, administration, vente de ces terres, etc.). Commissaire : M. J. M. *Edmunds.*

Bureau des patentes (brevets d'invention). Commissaire : M. D. P. *Halloway.*

Bureau d'agriculture (créé en 1862). Commissaire : M. I. *Newton.*

Bureau du recensement. Directeur : M. J. C. G. *Kennedy.*

Suppression de la traite des noirs. Directeur : M. G. C. *Whiting.*

Constructions publiques. Commissaire : M. B. B. *French.*

Imprimerie de l'État : Directeur : M. J. D. *Defrees.*

7. Département de la justice. Procureur général adjoint : M. T. J. *Coffey.*

COURS DE JUSTICE DE L'UNION.

Les juges qui y siégent sont nommés à vie par le prési-

Digitized by Google

dent, et le congrès seul peut les accuser ou les relever de leurs fonctions. Les tribunaux fédéraux ont une compétence spéciale; ils concourent cependant aussi avec les tribunaux des États dans l'administration de la justice.

1. *Cour suprême.*

Elle se compose d'un grand-juge ou juge-chef, de 8 juges adjoints (associate-justices), du procureur général, etc., et tient annuellement à Washington une session, qui commence le 1er lundi du mois de décembre.

Grand-juge : M. R. B. *Taney.* (Résid. : Baltimore.)

Juges adjoints : M. J. M. *Wayne* (Savannah, Géorgie); M. J. *Catron* (Nashville, Tennessee); M. S. *Nelson* (Cooperstown, New-York); M. R. G. *Grier* (Philadelphie); M. N. *Clifford* (Portland, Maine); M. N. H. *Swayne* (Columbus, Ohio); M. S. H. *Miller* (Koekuk, Jowa); M. D. *Davis* (Bloomington, Illinois).

2. *Cours de circuit ou circonscription.*

Les États-Unis sont divisés en 10 circonscriptions judiciaires dans chacune desquelles il est tenu 2 fois par année une cour de justice, par un juge de la cour suprême et par le juge de district de l'État.

1re circonscription judiciaire : Maine, Massachussets, New-Hampshire, Rhode-Island. (Juge : M. *Clifford.*)

2e : Connecticut, New-York, Vermont. (Juge : M. *Nelson.*)

3e : New-Jersey, Pensylvanie. (Juge : M. *Grier.*)

4e : Delaware, Maryland, Virginie, Caroline du Nord. (Juge président : le juge suprême M. R. B. *Taney.*)

5e : Caroline du Sud, Géorgie, Alabama, Mississipi, Floride. (Juge : M. *Wayne.*)

6e : Louisiane, Texas, Arkansas, Kentucky, Tennessee. (Juge : M. *Catron.*)

7e : Ohio, Indiana. (Juge : M. *Swayne.*)

8e : Michigan, Wisconsin, Illinois. (Juge : M. *Davis.*)

9e : Missouri, Jowa, Kansas, Minnesota. (Juge : M. *Miller.*)

10e : Californie, Orégon. Juge : M. *Field.* (San Francisco.)

3. *Cours de district* (district-courts).

Chaque État en a 1, de même le district de Colom-

Digitized by Google

bie; les plus grands en ont 2, et deux États (Alabama et Tennessee) en ont 3, de sorte que le nombre de ces cours est de 51. Elles sont tenues par le juge de district seul, assisté d'un procureur et d'un maréchal des États-Unis.

4. *Cour des griefs* (court of claims).

Elle juge les prétentions et les plaintes élevées contre le gouvernement et se compose de 3 juges, 2 avocats (sollicitors) et d'un député avocat (substitut), qui ont tous leur résidence à Washington.

Juges : MM. E. J. *Loring*, J. *Hugues*, J. *Cusey*.

Les territoires ont chacun un tribunal, composé d'un juge supérieur, 2 juges adjoints, 1 procureur et 1 maréchal des États-Unis.

ARMÉE.

L'armée régulière se compose actuellement de 19 régiments d'infanterie, 6 régiments de cavalerie, 5 régiments d'artillerie, du corps du génie et du corps des ingénieurs-topographes. L'effectif de ces troupes était estimé officiellement, au mois de mars 1862, à 39,373 hommes; d'après d'autres sources, il aurait été, au mois d'août 1862, de 2388 officiers et 40,626 sous-officiers et soldats, ensemble 43,014 hommes. — Le chiffre actuel de l'armée entière (troupes régulières et volontaires) n'est pas connu.

MARINE.

Contre-amiraux : MM. D. G. *Farragut*; L. M. *Goldsborough*; S. F. *Dupont*; A. H. *Foot*.

Officiers supérieurs faisant fonctions de contre-amiraux (*acting rear admirals*) : MM. C. *Wilkes*; T. *Bailey*; C. H. *Bell*; S. P. *Lee*; D. *Porter*.

Corps de la marine. Commandant : M. J. *Harris*, colonel.

ARCHEVÊQUES CATHOLIQUES.

Baltimore : le primat Mgr F. P. *Kenrick* (1851).
Cincinnati : Mgr J. B. *Purcell* (1850).
San Francisco (Californie) : Mgr J. *Alemany* (1853).
Saint-Louis (Missouri) : Mgr P. R. *Kenrick* (1843).
Nouvelle-Orléans : Mgr J. M. *Odin* (1661).
New-York : Mgr J. *Hughes* (1850).
Orégon (ville) : Mgr F. N. *Blancket* (1846).

Digitized by Google

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le chamb. comte N. *de Giorgi*, MR.

BELGIQUE : M. E. *Blondeel*, E. e. et M. pl.; M. A. *Berghmans*, secr.

BRÉSIL : le cons. int. M. M. *de Lisboa*, E. e. et M. pl.; M. I. *de Avellar Barboza da Silva*, secr.; M. L. A. *de Padua Fleury*, att. de 1re cl.

CHILI : M. F. S. *Asta Buruaga*, ch. d'aff.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE : le Dr D. F. *Sarmiento*, En. et M. pl.; M. J. *Lavalle*, secr.; M. A. *Halbach*, att.

COSTA-RICA : M. L. *Molina*, E. e. et M. pl. (aussi accréd. près le Nicaragua et le Honduras) : M. M. *Arriaza*, att.

DANEMARK : le lieut.-colonel W. R. *de Raasloff*, ch. d'aff.

ESPAGNE : M. G. *Garcia y Tassara*, E. e. et M. pl.; M. *Mariano de Potestad*, 1er secr.; M. *Luis de Potestad*, 2e secr.; le vicomte N. G. *de Loygorri de la Vega*, M. M. *de Bretodano*, M. A. *de Erraga*, att.

FRANCE : le marquis de *Chateaurenard*, E. e. et M. pl.; M. *de Geofroy*, 1er secr.; le comte Réné *de Faverney*, 2e secr.; M. *de Morogues*, 3e secr.; M. H. *de la Martre*, M. *de Colbert Chabannais*, M. A. *de Pont*, att.; M. P. *Dejardin*, chanc.

GRANDE-BRETAGNE : lord *Lyons*, E. e. et M. pl.; M. *Antrobus*, M. J. *Hume Burnley*, secr.; MM. F. *Ottiwell Adams*, E. B. *Malet*, 2e secr.; MM. J. G. *Kennedy*, A. H. *Seymour*, W. B. *Smijth*, G. *Sheffield*, 3e secr.; M. Ch. *Heneage*, att.

GUATEMALA : M. A. J. *Yrisarri*, M. pl., représente aussi San Salvador; M. M. *Vela y Yrisarri*, secr.

HAÏTI : M. Ch. *Haentjens*, MR.; M. D. *Bruno*, secr.

HONDURAS : M. L. *Molina*, M. e. et M. pl., aussi à Costa-Rica et Nicaragua.

ITALIE (Roy. d') : le command. J. *Bertinatti*, E. e. et M. pl.; M. H. *Cova*, secr.; M. R. *Cantagalli*, att.

MEXIQUE : M. M. *Romero*, E. e. et M. pl.

NICARAGUA : M. L. *Molina*, E. e. et M. pl. aussi pour Costa-Rica et Honduras.

NOUVELLE-GRENADE : M. M. M. *Taro*, E. e. et M. pl.

Digitized by Google

PAYS-BAS : le cons. de lég. M. T. M. *Roest van Limburg*, E. e. et M. pl.

PÉROU : . . . . . , MR., M. C. P. *Soldad*, secr. de lég.

PORTUGAL : le cons. J. C. *de la Figanière e Mordo*, E. e. et M. pl.

PRUSSE : le baron F. *de Gerolt*, E. e. et M. pl.; le baron G. *de Grabow*, secr.; M. A. *Gau*, chanc. de lég.

RUSSIE : le cons. privé act. E. *de Stoeckl*, E. e. et M. pl.; l'assess. de collége W. *Bodisco*, 1er secr. de lég.; le cons. hon. et gentilh. de la chambre A. *Davydoff*, 2e secr. de lég.

SAN SALVADOR : M. A. J. *Yrisarri*, M. pl. représente en même temps le Guatemala.

SUÈDE ET NORVÉGE : le baron de *Wetterstedt*, MR. et C. gén.

VILLES HANSÉATIQUES : le Dr R. *Schleiden*, MR.; le Dr J. *Rosing*, secr. de lég.; M. B. *Baetjer*, chanc. de lég.

II. CORPS CONSULAIRE.

ANHALT. New-York : M. F. *Kühne*, C.; San Francisco : M. D. *Behr*, C.

AUTRICHE. New-York : M. C. F. *Loosey*, C. gén.; Nouvelle-Orléans : M. J. H. *Eimer*, C.; San Francisco : M. C. *Fischer*, C.

BADE. Baltimore : M. W. *Dresel*, C.; Cincinnati : M. C. F. *Adae*, C.; Louisville : M. J. *Smidt*, C.; Milvaukie : M. L. *de Baumbach*, C.; New-York : M. J. G. *Schmidt*, C. gén.; Nouv.-Orléans : M. J. H. *Eimer*, C.; Philadelphie : M. C. F. *Hagedorn*, C.; Saint-Louis : M. E. C. *Angelrodt*.

BAVIÈRE. Baltimore : M. W. *Dresel*, C.; Cincinnati : M. C. F. *Adae*, C.; Louisville : M. J. *Smidt*, C.; Milvaukie : le baron L. *de Baumbach*, C.; New-York : M. G. H. *Siemon*, C.; Nouv.-Orléans, M. J. H. *Eimer*, C., Philadelphie : M. E. F. *Hagedorn*, C. gén.; Saint-Louis : M. E. C. *Angelrodt*, C.

BELGIQUE. Atlanta (Géorgie) : M. L. *de Give*, C.; Baltimore : M. G. O. *Gorter*, C.; Boston : M. J. G. *Bates*, C; Charleston : M. C. E. *Stewart*, C.; Chicago : M. J. F. *Henrotin*, C.; Cincinnati : M. J. F. *Méline*, C.; Galveston : M. C. H. *Klaener*, C.; Green-Bay (Wisc.) : M. J. B. A. *Massé*,

Digitized by Google

C.; Mobile : M. H. V. H. *Voorhees*, C.; New-York : M. H. W. *Mali*, C. gén.; Norfolk : M. D. *Robertson*, C.; Nouvelle-Orléans : M. J. *Deynoodt*, C.; Philadelphie : M. G. E. *Saurmann*, C.; Richmond : M. O. *Nolting*, C.; Saint-Louis : M. C. *Hunt*, C.; San Francisco : M. J. *May*, C.; Savannah : M. W. C. *O'Driscoll*, C.

BRÊME. Baltimore : M. A. *Schumacher*, C. gén.; Boston : M. J. *Schuhmacher*, C.; Charleston : M. J. L. H. *Thiermann*, C.; Galveston : M. J. *Kauffmann*, C.; Indianola (Texas) : M. A. H. *Runge*, C.; New York : M. G. *Schwab*, C.; Nouvelle-Orléans : M. F. *Rodewald*, C.; M. V. *Kruttschnitt*, VC.; Philadelphie : M. T. *Plate*, C.; Richmond : M. E. W. *de Voss*, C.; San Francisco : M. C. A. C. *Duisenburg*, C.; Savannah : M. H. *Muller*, C.

BRÉSIL. Boston : M. A. *Foster*, C. hon.; New-York : M. L. H. F. *de Aguair*, C. gén.

BRUNSWICK. Chicago (Illinois) : M. F. A. *Hoffman*, C.; Cincinnati : M. H. C. *Schmidt*, C.; Cleveland : M. A. *Rettberg*, C.; Louisville : M. H. *Beckurts*, C.; Milvaukie : M. J. *Mahler*, C.; New-York : M. G. J. *Bechtel jun.*, C. gén.; Nouv.-Orléans : M. F. W. *Freudenthal*, C. pour les Etats méridion. de l'Union; Philadelphie : M. C. F. *Hagedorn*, C.; Saint-Louis : M. E. C. *Angelrodt*, C. pour Missouri et Jowa; Saint-Paul (Minnesota) : M. J. *Wenz*, C.

CHILI. Baltimore : M. R. B. *Fitzgerald*, C.: Boston : M. H. V. *Ward*, C.: New-York : M. D. *Rogers*, C.; Philadelphie : M. F. V. *Cleeman*, C.; San Francisco : M. C. B. *Polhemus*, C.; Washington : M. J. H. *Causten*.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Baltimore : M. C. M. *Stewart*, C.; Boston : M. D. *Stackpole*, C.; New York : M. E. T. *Davison*, C.; Philadelphie : M. *Frazier*, C.; Portland : M. A. *Spring*, C.

COSTA-RICA. Boston : M. P. *Grant*, C.; Key-West : M. E. J. *Gomez*, C.; New-York : M. R. *Phelps*, C. gén.; Nouvelle-Orléans : M. J. *Mitchel*, C.; Philadelphie : M. S. M. *Waln*, C.; San Francisco : M. S. H. *Greene*, C.

DANEMARK. Boston : M. G. M. *Thacher*; New-York : M. H. *Döllner*, C.; Nouv.-Orléans : M. H. *Frellsen*, C.; San Francisco : M. G. *O'Hara Taaffe*, C.

Digitized by Google

EQUATEUR. Baltimore : M. J. J. *Fisher*, C.; Boston : M. S. *Bryant*, C: New-York : M. G. *Dominguez*, C.; Nouv.-Orléans : M. J. *Gardette*, C.; Philadelphie : M. E. F. *Sweetser*, C.; San Francisco : M. D. *Wolff*, C.; Washington : M. J. H. *Causten*. C.

ESPAGNE. Boston : M. A. G. *Vega;* Charleston : M. V. A. *de Larraflaga*, C.; Key-West : M. V. *Cubells*, C.; Mobile : M. J. G. *Miranda*, C.; New-York : M. J. *P'y Villanueva*, C.; Nouv.-Orléans : M. A. M. *Segovia*, C.; Philadelphie : M. D. P. *Chacon*, C. gén.; M. C. R. *Rameau de la Chica*, C.; Portland : M. É. *Ains*, C.; San Francisco : M. J. M. *Satrustegui*, C.

ETATS-ROMAINS. New-York : M. L. B. *Binsse*, C. gén.; Nouvelle-Orléans : M. C. J. *Daron*, C.

FRANCE. Boston : M. J. E. *Souchard*, C.; Charleston : le baron Durant *Saint-André*, C.; Richmond : M. A. *Paul*, C.; New-York : M. *Gauldrée-Boilleau*, C. gén.; Nouv.-Orléans : le comte *Mezan* (absent); M. *Fauconnet*, chanc. faisant fonction de C.; Philadelphie : M. A. *Delaforest*, C.; San Francisco : M. C. *de Cazotte*.

FRANCFORT. Chicago : M. F. A. *Hoffmann*, C.; Cincinnati (pour Ohio et Indiana) : M. C. F. *Adae*, C.; Milwaukie : M. A. C. *Wilmanns*, C.; New-York : M. F. *Wysmann*, C.; Philadelphie : M. J. H. *Harjes*, C.; Saint-Louis : M. F. A. *Reuss*, C.

GRANDE-BRETAGNE. Baltimore : M. F. *Bernal*, C.; Boston : M. F. *Lousada*, C.; Buffalo : . . . . . , C.; Charleston : . . . . . , C.; Chicago : M. J. E. *Wilkins*, C.; Galveston : M. A. T. *Lynn*, C.; Mobile : . . . . . ; New-York : M. E. Mortimer *Archibald*, C.; Nouvelle-Orléans : M. D. *Donohoe*, C.; Philadelphie : M. C. E. Keith *Kortright*, C.; Portland : M. H. J. *Murray*, C.; Richmond : . . . . . , C.; San Francisco : M. W. Lane *Booker*, C.; Savannah : M. E. *Mollyneux*, C.

GRÈCE. Boston : M. C. W. *Dabney*, C.; New-York : M. D. N. *Botassis*, C.; Nouvelle-Orléans : M. N. *Benachi*, C.

GUATEMALA. Boston : M. P. *Grant*, C.; New-York : M. B. *Blanco*, C. gén.; Nouv.-Orléans : M. J. G. *Gomez*, C.; Philadelphie : M. S. M. *Waln*, C.; San Francisco : M. G. *Rabe*, C.

Digitized by Google

HAÏTI. Boston : M. B. C. *Clark*, ag. comm.; New-York : M. G. F. *Usher*, ag. comm.

HAMBOURG. Baltimore : M. A. *Schumacher*, C. gén.; Boston : M. J. H. *Gossler*, C.; Charleston : M. C. *Witte*, C.; Cincinnati : M. J. F. *Meline*, C. (pour Ohio, Indiana, Illinois, Wisconsin); Galveston : M. J. W. *Jockusch*, C.; Indianola (Texas) : M. H. *Runge*, C.; Mobile : M. H. A. *Schroeder;* New-York : M. H. R. *Kunhardt*, C.; Nouv.-Orléans : M. C. *Kock*, C.; Philadelphie : M. C. *Lorenz*, C.; Richmond : M. H. *Ludlam;* Savannah : M. J. N. *Hudtwalcher*, C.; San Francisco : M. G. *Ziel*, C.

HANOVRE. Baltimore : M. E. *Uhrlaub*, C.; Boston : M. G. A. *Hirsch*, C.; Charleston : M. C. G. *Baurmeister*, C.; Cincinnati : M. C. F. *Adae*, C.; Cleveland (Ohio) : M. A. *Rettberg*, C.; Galveston : M. J. *Frédérich*, C.; Louisville : M. T. *Schwartz*, C.; Milvaukie : M. C. H. H. *Papendick*, C. (pour Illinois, Indiana, Michigan, Minnesota, Jowa, Wisconsin); New-York : M. A. *Gosling*, C. gén.; Nouvelle-Orléans : M. A. *Reichard*, C.; Philadelphie : M. C. C. *Schottler*, C.; Pittsbourg : M..... C.; Saint-Louis : M. A. *Meier*, C.; San Francisco : M. O. H. *Frank*, C.; Savannah : M. H. *Muller*, C.

HESSE ÉLECTORALE. Baltimore : M. W. *Dresel*, C.; Cincinnati : M. C. F. *Adae*, C.; Galveston : M. T. *Wagner*, C.; Nouv.-Orléans : M. R. *Thiele*, C.; New-York : M. F. *Kühne*, C.; Philadelphie : M. C. F. *Hagedorn*, C.; Saint-Louis : M. E. C. *Angelrodt*, C.

HESSE (grand-duché de). Baltimore : M. W. *Dresel*, C.; Cincinnati : M. C. F. *Adae*, C.; Galveston : M. J. W. *Joockusch*, V. C.; Louisville : M. J. *Smidt*, C.; Milvaukie : M. L. *de Baumbach*, C. (pour Wiskonsin et Minnesota); Nouv.-Orléans : M. A. *Reicharn*, C.; Philadelphie et les Etats de l'Est : M. C. F. *Hagedorn*, C. gén.; New-York : M. F. W. *Keutgen*, C.; San Francisco : M. G. *Ziel*, C.; Saint-Louis et les Etats de l'Ouest : M. E. C. *Angelrodt*, C. gén.; M. R. *Barth*, C.

HONDURAS. Californie : M. W. V. *Wells*, C. gén.

ITALIE (Roy. d'). New-York : M. J. *Anfora*, C. gén.; Nouv.-Orléans : M. F. *de Luca*, C. gén.; San Francisco : M. J. B. *Cerruti*, C.

Digitized by Google

LIBERIA. New-York : M. J. B. *Penney*, C.

LIPPE-DETMOLD. New-York : M. F. *Kühne*, C.

LUBECK. Baltimore : M. H. *de Kapff*, C.; Boston : M. H. C. *Lauterbach*, C.; Charleston : M. J. L. H. *Thiermann*, C.; Cincinnati : M. G. H. *Garlichs*, C.; Galveston : M. D. H. *Klaener*, C.; New-York : M. G. E. *Kunhardt*, C.; Nouvelle-Orléans : M. F. *Kirchhoff*, C.; Philadelphie : M. J. H. *Harjes*, C.; San Francisco : M. C. F. *Mebius*, C.

MECKLEMBOURG-SCHWERIN. Boston : M. G. *Papendick*, C.; Cincinnati : M. C. F. *Adae*, C.; Galveston : M. H. *Schultz;* Milwaukie : M. L. *de Baumbach*, C.; New-York : M. F. *Kühne*, C.; Nouvelle-Orléans : M. G. *Prehn*, C.; Philadelphie : M. F. H. *Harjis*, C.; San Francisco : M. J. *de Fremery*, C.; Saint-Louis : M. E. C. *Angelrodt*, C.

MECKLEMBOURG-STRÉLITZ. Cincinnati : M. C. F. *Adae;* New-York : M. F. *Kühne*, C.

MEXIQUE. Brownsville (Texas) : M. C. M. *Trevino*, C.; New-York : M. J. N. *Navarro*, C. gén.; Nouv.-Orléans : M. E. *Ribarid*, C. gén.; San Antonio de Bexar : M. M. *Zaragoza*, C.; San Francisco : M. E. *Rodriguez*, C.

NASSAU. Boston : M. O. *Cuntz;* Cincinnati : M. C. F. *Adae*, C.; Galveston : M F. H. *Steil*, C.; Milwaukie : M. L. *de Baumbach*, C.; New Braunfels (Texas) : M. F. *Moreau*, C.; New-York : M. G. A. *Kobbe*, C. gén.; M. F. *Kühne* : C.; Nouv.-Orléans : M. F. W. *Freudethal*, C.; Saint-Louis : M. E. C. *Angelrodt*, C.; San Francisco : M. A. *Witzleber*.

NICARAGUA. Baltimore : M. C. O. *O'Donnell*, C.; New-York : M. R. *Phelps*, C. gén.; Nouvelle-Orléans : M. E. G. *Gomez*, C.

NOUVELLE-GRENADE. Baltimore : M. R. A. *Fisher*, C.; New-York : M. J. M. *Gaitan*, C. gén.; Nouv.-Orléans : M. J. E. *Beylle*, C.; Philadelphie : M. J. M. R. *de Porras*, C.; San-Francisco : M. O. H. *Burrows*, C.

OLDENBOURG. Baltimore : M. C. *Bulling*, C.; Boston : M. H. O. S. *Cuntz*, C.; Charleston : M. C. E. *Lowndes*, C.; Cincinnati : M C. F. *Adae*, C.; Galveston : M. J. *Frédérich*, C.; Louisville : M. T. *Schwartz*, C.; Milwau-

Digitized by Google

kie : M. L. *de Baumbach*, C. (aussi pour Michigan, Minnesota); Nouvelle-Orléans : M. R. *Thiele*, C.; New-York : M. J. W. *Schmidt*, C. gén.; Philadelphie : M. C. F. *Hagedorn*, C. (aussi pour New-Jersey, Delaware); San-Francisco : M. H. *Haussmann*, C.; Saint-Louis (Missouri) : M. E. C. *Angelrodt*, C. (aussi pour Illinois, Jowa); Savannah : M. H. *Muller*, C.

PARAGUAY. New-York: M. R. *Mullowny*, C.

PAYS-BAS. Baltimore : M. C. *Vocke*, C.; Boston : M. C. *Bors*, C.; Charleston : M. D. *Lesesne*, C.; Cincinnati : M. G. H. *Garlichs*, C.; Galveston : M. E. *Kauffmann*, C.; Mobile : M. J. J. *van Wanroy*, C.; New-York : M. R. C. *Burlage*, C. gén.; M. J. E. *Zimmerman*, V. C. gén.; Norfolk : M. M. *Mijers*, C.; Nouv.-Orléans : M. A. *Conturié*, C.; Philadelphie : M. G. C. *Ziegler*, C.; Portage City (Wisconsin) : M. J. P. *Voswinkel-Dorselen*, C.; San Francisco : M. J. *de Fremery*, C.; Saint-Louis : M. B. B. *Haagsma*, C.

PÉROU. Baltimore : M. C. F. *Fitzgerald*, C.; New-York : M. J. C. *Tracy*, C.; Philadelphie, M. S. J. *Christian*; San Francisco : M. N. *Fejerina*, C.; Washington : M. *Dy de Osma*.

PORTUGAL. New-York : M. A. *da Cuncha Sotto Major*, C. gén.; San Francisco : M. J. *Searle*, C.

PRUSSE. Baltimore : M. L. *Brauns*, C.; Boston : M. J. H. *Gossler*, C.; Charleston : M. W. H. *Trappmann*, C.; Cincinnati : M. C. F. *Adae*, C.; Galveston : M. J. W. *Jockusch*, C.; Louisville : M. J. *de Borries*. C.; Milwaukie : M. A. *Rosenthal*, C.; Nouv.-Orléans : M. A. *Reichard*, C.; New-York: M. J. G. *Schmidt*, C. gén.; M. E. *von der Heydt*, C.; Philadelphie : M. C. *Schoettler*, C.; San Francisco : M. H. *Hanssmann*, C.; Saint-Louis : M. E. C. *Angelrodt*, C.; Savannah : M. J. N. *Hutwalcker*, C.

REUSS. New-York : M. H. *Schondorff*, C.

RUSSIE. New-York : le cons. d'État baron *d'Osten-Sacken*, C. gén.; Nouv.-Orléans : M. O. *Pressprich*, C.

SAN SALVADOR. New-York : M. J. E. *Schepeler*, C. gén.; San Francisco : M. R. W. *Heath*, C.

SANDWICH (îles). Boston : M. H. A. *Pierce*, C.; New-York :

Digitized by Google

M. F. *Odell*, C. gén.; Orégon (ville) : M. G. T. *Allan*, C.; San Francisco : M. C. E. *Hitchcock*, C.

SAXE ROYALE. Baltimore : M. P. L. *Brauns*, C. gén.; Cincinnati : M. C. F. *Adae*, C.; Galveston : M. J. *Kauffmann*, C.; Louisville : M. T. *Schwartz*, C.; New-York : M. J. G. *Schmidt*, C. gén.; Nouv.-Orléans : M. C. H. *Pandorf*, C.; Philadelphie : M. J. T. *Plate*, C.; San Francisco M. H. *Michels*, C.; Saint-Louis : M. E. C. *Angelrodt*, C. gén.; M. R. *Barth*, C. fais. fonct. du C. gén.; Manitowoc (Wisconsin) : M. F. *Borcherdt*, C.

SAXE-ALTENBOURG. Cincinnati : M. C. F. *Adae*, C.; New-York : M. C. E. L. *Hinrichs*, C. gén.; Saint-Louis : M. E. C. *Angelrodt*.

SAXE-COBOURG-GOTHA. Austin : M. E. *Raven*, C.; Chicago : M. F. A. *Hoffmann*, C.; Cincinnati : M. C. *Schmidt*, C.; New-York : M. C. F. L. *Hinrichs*, C. pour les États-Unis; M. F. *Kühne*, C. pour la ville de New-York; Philadelphie : M. C. Fr. *Hagedorn*, C.; Saint-Louis : M. E. C. *Angelrodt*, C.

SAXE-MEININGEN. Cincinnati : M. C. F. *Adae*, C.; New-York : M. F. *Kühne*, C.

SAXE-WEIMAR. Chicago : M. F. A. *Hoffmann*, C.; Cincinnati : M. G. H. *Garlichs*, C.; Milwaukie : M. L. W. C. *de Baumbach*, C.; Mobile : M. J. *Sampson*, C.; New-York : M. F. *Kühne*, C.; Philadelphie : M. C. F. *Hagedorn*, C.; Saint-Louis : M. E. C. *d'Angelrodt*, C.

SCHAUMBOURG-LIPPE. Chicago : M. T. *Snydacker*, C.; Philadelphie : M. C. *Messing*, C.

SCHWARZBOURG-SONDERSHAUSEN et SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT. New-York : M. F. *Kühne*, C.

SUÈDE ET NORVÉGE. New-York : M. C. E. *Habicht*, C.; San Francisco : M. G. C. *Johnson*, C.

SUISSE. Charleston : M. H. *Meyer*, C. (pour Caroline du Nord et du Sud, Géorgie, Floride); Cincinnati : M. *Benziger*. C. (Ohio, Indiana, Kentucky); Détroit : M. C. *Dominé*, C. (aussi pour Michigan, Wisconsin, Iowa, Minesota); Galveston : M. J. C. *Kuhn*, C. (Texas); New-York : M. L. P. *de Luze*, C. (New-York, Maine, New-Hampshire, Vermont, Massachusetts, Rhode Isl., Connecticut); Nouv.-Orléans : M. A. *Piaget*, C. (Louisiane,

Digitized by Google

Alabama, Mississipi, Arkansas, Tennessee); Philadelphie : M. R. *Koradi*, C. (pour Pensylvanie et New-Jersey); San Francisco : M. H. *Hentsch*, C.; Saint-Louis : M. J. *Laué*, C. (aussi pour Illinois et Missouri); Washington : . . . . . , C. gén. (pour le district de Colombie et les Etats de Virginie, Maryland, Delaware).

TURQUIE. Baltimore : M. G. U. *Porter*, C.; Boston : M. J. *Jasigi*, C.; New-York : M. J. H. *Smith*, C.

URUGUAY. Baltimore : M. P. *Murguiondo*, C.; New-York : M. G. F. *Darby*, C. gén.; San Francisco : M. T. P. *Hamilton*, C.

VENEZUELA. Baltimore : M. J. F. *Strohm*, C.; Boston : M. S. G. *Whitney*, C.; New-York : M. F. L. *Barreda*, C. gén.; M. J. F. *Sanchez*, C.; Nouv.-Orléans : M. G. B. *Dieter*, C.; Philadelphie : M. W. G. *Boulton*, C.

WURTEMBERG. Baltimore : M. W. *Dresel*, C.; Cincinnati : M. C. F. *Adae*, C.; Louisville : M. J. *Smidt*, C.; Milwaukie : M. L. *de Baumbach*, C.; New-York : M. L. *Bierwirth*, C. gén.; Nouv.-Orléans (Mississipi, Alabama et Floride) : M. C. *Honold*, C.; Philadelphie : M. *Kiderlen*, C.; Saint-Louis (Missouri et Illinois) : M. E. C. *Angelrodt*, C.; San Francisco : M. F *Frank*.

V. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

États et territoires.	Milles carrés anglais.	Population en 1860.	Députés au congrès.	Date de l'admission.
	États libres.			
Maine	31,766	628,279	5	1820
New-Hampshire	9,280	326,073	3	1788
Vermont	9,056	315,098	3	1791
Massachusetts	7,800	1,231,066	10	1788
Rhode-Island	1,046	174,620	2	1790
Connecticut	4,730	460,147	4	1788
New-York	50,519	3,880,735	31	1788
New-Jersey	8,320	672,035	5	1787
Pensylvanie	46,000	2,906,115	24	1787
Ohio	39,964	2,339,502	19	1802
Michigan	56,243	749,113	6	1837
Indiana	33,809	1,350,428	11	1816
Illinois	55,405	1,711,951	14	1818

Digitized by Google

États et territoires.	Milles carrés anglais.	Population en 1861.	Députés au congrès.	Date de l'admission.
Wisconsin	53,924	674,948	6	1848
Jowa	50,914	775,881	6	1846
Minnesota	81,259	173,855	2	1854
Kansas	78,418	107,206	1	1861
Californie	155.500	379,994	3	1850
Orégon	80,000	52,465	1	1859
Etats à esclaves.				
Delaware	2,120	112,216	1	1787
Maryland	11,124	687,049	5	1788
Virginie orientale	41,352	1,261,397	11	1788
Virginie occidentale [1].	20,000	334,921		1862
Caroline du Nord	45,000	992,622	7	1789
Kentucky	37,680	1,155,684	9	1792
Tennessee	45,600	1,109,801	8	1796
Missouri	67,380	1,182,012	9	1821
Arkansas	52,198	435,450	3	1836
Caroline du sud	30,213	703,708	4	1788
Géorgie	58,000	1,057,286	7	1788
Floride	59,268	140,425	1	1845
Alabama	50,722	964,201	6	1819
Mississipi	47,156	791,305	5	1817
Louisiane	41,255	708,002	5	1812
Texas	237,504	604,215	4	1845
Territoires.				
Nouveau-Mexique	220,000	93,516	»	1856
Utah	131,320	40,273	»	1850
Nebraska	122,007	28,841	»	1854
Washington	176,141	11,594	»	1790
Colorado	105,818	34,277	»	1861
Nevada	45,812	6,857	»	1861
Dakota	318,128	4,837	»	1861
	1,119,226	220,195	»	»
District de Colombie.	60	75,080	»	»
Total, États-Unis	2,819,811	31,445,080	241	»
États de l'Union et États confédérés (situation actuelle)				
24 États de l'Union	992,317	22,450,473	»	»
7 territoires	1,119,226	226,195	»	»
	2,111,543	22,676,668	»	»
11 États confédérés	708,268	8,768,412	»	»

1. La Virginie occidentale ou Kanawha a été admise le 31 décembre 1862 comme État séparé dans l'Union.

Digitized by Google

Hommes libres, blancs et de couleur, et esclaves (situation de 1860).

ÉTATS ET TERRITOIRES.	HOMMES LIBRES		ESCLAVES	
	blancs.	de couleur.	en 1860.	accroissement dep. 1850.
États à esclaves et territoires restés dans l'Union.				
Delaware	90,589	19,829	1,798	— 21.48 %
Maryland	515.918	83,942	87,189	— 3.52
Kentucky	919,517	10,684	225,483	+ 6.87
Missouri	1,063,509	3,572	114,931	+ 31.51
Territ. du N.-Mexique.	93,431	85	»	»
Territoire d'Utah	40,214	30	29	+ 11.53
Territ. de Nebraska	28,759	67	15	»
District de Colombie	60,764	11,131	3,185	— 13.72
Il faut ajouter :				
dans le New-Jersey	»	»	18	»
dans le Kansas	»	»	2	»
Ensemble	2,812,701	129,340	432,650	+ 9.53 %
Total des hommes libres :	2,942,041			
États à esclaves confédérés.				
Virginie	1,047,411	58,042	490,865	+ 3.88 %
Caroline du Nord	631,100	30,463	331,059	+ 14.74
Caroline du Sud	291,388	9,914	402,406	+ 4.56
Géorgie	591,588	3,500	462,198	+ 21.10
Floride	77,748	932	61,745	+ 57.09
Alabama	526,431	2,690	435,080	+ 26.92
Mississipi	353,901	773	436,631	+ 40.39
Louisiane	357,629	18,647	331,726	+ 36.03
Texas	491,294	355	182,566	+ 210.66
Arkansas	324,191	144	111,125	+ 135.89
Tennessee	826,782	7,300	275,719	+ 15.17
Ensemble	5,449,463	132,760	3,527,120	+ 25.33 %
Total des hommes libres :	5,582,223			

Par suite de la division de la Virginie en deux États, savoir : la *Virginie occidentale* (avec 321,650 habitants libres et 13,271 esclaves) et la *Virginie orientale* (avec 783,803 habitants libres et 477,594 esclaves), dont le premier fait partie de l'Union et le dernier des États confédérés, le premier des deux totaux ci-dessus devrait s'élever à 3,263,691 hommes libres et 445,921

Digitized by Google

esclaves, et le second à 5,260,573 hommes libres et 3,517,849 esclaves.

États et territoires libres.

ÉTATS ET TERRITOIRES.	HOMMES blancs.	HOMMES de coul.	ÉTATS ET TERRITOIRES.	HOMMES blancs.	HOMMES de coul.
Maine.....	626,9 2	1,327	Illinois	1,704,323	7,628
N.-Hampshire.	325,579	494	Wisconsin ..	774,710	1,171
Vermont.....	314,389	709	Minnesota ..	173,596	259
Massachusetts.	1,221,464	9.602	Jowa	673,844	1,104
Rhode-Island..	170,658	3,952	Kansas	106,579	625
Connecticut...	451,520	8,627	Californie ...	375,908	4,086
New-York.....	3,831,730	49,005	Oregon	52,337	128
New-Jersey ...	646,699	25,318	Territoires:		
Pensylvanie ...	2,849,266	56,849	Washington.	11,564	30
Ohio.....	2,302,838	86,664	Nevada	6,812	45
Michigan	742,314	6,799	Colorado....	34,231	46
Indiana.....	1,339,000	11,428	Dakota	4,837	»

Résumé.

	Hommes blancs.	HOMMES DE COULEUR libres.	HOMMES DE COULEUR esclaves.	Total.
États libres.....	18,741,150	225,896	20	18.967,066
États à esclaves..	8.262,164	262,100	3,953,750	12,478,014
Ensemble...	27.003.314	487.996	3,953,770	31.445,080
États de l'Union..	21,553,851	355,236	432,650	22,341,737
États confédérés..	5,449,463	132,760	3,521,120	9,103.343
Total général.	27,003,314	487,996	3,953,770	31.445,080

Indiens.

En 1860, le nombre des Indiens qui ont conservé leur division en tribus, et qui ne sont pas compris dans le recensement que nous venons de donner plus haut, s'élevait à 294,431 individus, répartis comme suit dans 20 États et territoires.

Arkansas, ouest.....	65,680	Orégon.	7,000
Californie.....	13,540	Tennessee.....	181
Géorgie.....	377	Wisconsin.....	2,833
Indiana.....	384	Territ. du Colorado ...	6,000
Kansas	8,189	— du Dakota.....	39,664
Michigan.....	7,777	— de Nebraska...	5,072
Minnesota.....	17,900	— de Nevada.....	7,550
Mississipi.....	900	— de N.-Mexique.	55,100
New-York.....	3,785	— de l'Utah.....	20,000
Caroline du Nord.....	1,499	Washington.....	31,000

Digitized by Google

Capitale : Washington (district de Colombie) population, 61,122 hab.

Villes comptant plus de 25,000 hab. (d'après le recensement de 1860).

Villes. (États)	Habit	Villes. (Etats.)	Habit.
New-York (N.-York)..	805,651	Détroit (Michigan)....	45,619
Philadelphie (Pensylv.)	562,529	Milwaukee (Wiscons.).	45,246
Brooklyn (N.-Y.).....	266,661	Cleveland (Ohio).....	43,417
Baltimore (Maryland)..	212,418	Charleston (C. du S.)..	40,578
Boston (Massach.).....	177,812	New-Haven (Connect.).	39,267
N.-Orléans (Louis.)....	168,675	Troy (N.-York).....	39,232
Cincinnati (Ohio).....	161.044	Richmond (Virginie)..	37,910
Saint-Louis (Missouri)	160,773	Lowel (Massachusetts)	36,827
Chicago (Illinois).....	109,260	Montgomery (Alab.)..	35,902
Buffalo N.-York).....	81,129	Mobile (Alabama	29,258
Newark (N.-York)....	71,914	Jersey-City (N.-J.)....	29,226
Louisville (Kentucky)..	68,033	Hartfort (Connecticut)	29,154
Albany (N.-York).....	62,367	Alleghany City (Pens.)	28,702
Washington (Del).....	61,122	Syracuse (N.-York)....	28,119
San-Francisco (Cal.)...	56,802	Portland (Maine).....	26,341
Providence (Rh.-Isl.)..	50,666	Cambridge (Massach.).	26,060
Pittsburg (Pensylv.)..	49 217	Roxbury (Massach.)...	25,137
Rochester (N.-York)..	48,204	Charlestown (Mass.)..	25,063

Population depuis 1790.

Années.	Habitants.	Augmentat absolue	Augm proport.
1790.....	3,929,827	«	»
1800.....	5,305,925	1,376,098	35.02
1810.....	7,239,814	1,933,889	36.45
1820.....	9,638,131	2,398,317	33.13
1830.....	12.866,020	3,227.889	33.49
1840.....	17,069,453	4,203,433	32.67
1850.....	23,191.876	6,122,423	35.87
1860.....	31,429,891	8,238,015	35.52

FINANCES.

Exercice commençant le 1er juillet 1861 et finissant 30 juin 1862.

Recettes.

Produit des douanes.....	49,056,397	dollars.
Produit de la vente de terres publiques...	152,204	—
Recettes diverses.....	931,787	—
Impôts directs.....	1,795,332	—
Total des recettes ordinaires.....	51,935,720	—
Emprunts réalisés.....	529,692,246	—
Total de toutes les recettes.....	581,628,181	—
Balance du trésor de l'État au 1er juill. 1861.	2.257,065	—
Ensemble.....	583,885,247	dollars.

Digitized by Google

Dépenses.

Service civil	21,408,491	dollars.
Pensions et Indiens	3,102,985	—
Intérêts	13,190,324	—
Département de la guerre	394,368,407	—
Département de la marine	42,674,569	—
Total des dépenses courantes	474,744,778	—
A ajouter :		
Dépenses pour compte de la dette publique et des emprunts (amortissement, remboursement d'emprunts temporaires, etc.)	96,096,822	—
Total de toutes les dépenses	570,841,700	—
Balance du trésor de l'État au 1er juill. 1862.	13,043,546	dollars.

Compte de l'exercice de 1862—1863.

Recettes.

Douanes	69,059,642	dollars.
Vente de terres publiques	167,617	—
Impôts directs	1,485,104	—
Revenu intérieur (impôts indirects)	37,640,788	—
Divers	3,046,615	—
Emprunts	776,682,362	—
	888,182,128	—
A défalquer :		
Montant des remboursements	181,086,635	—
	706,995,493	—
A ajouter :		
Reliquat de 1862	13,043,547	—
Total	720,039,040	dollars.

Dépenses.

Gouvernement et administration	6,350,619	dollars.
Affaires étrangères	1,231,413	—
Divers	15,671,820	—
Intérieur	4,216,521	—
Guerre	599,298,601	—
Marine	63,211,105	—
Intérêt de la dette	24,729,847	—
Total	714,709,915	dollars.

Ayant défalqué des recettes les 181 millions ci-dessus, nous ne les avons pas compris ici parmi les dépenses.

Digitized by Google

Évaluations pour l'exercice 1863—1864.

Recettes.

Balance (reliquat) en caisse	5,329,044 dollars.
Douanes	72,562,018 —
Impôts intérieurs (indirects)	77,599,714 —
Vente de terres	436,182 —
Divers	5,641,542 —
Emprunts	594,000,000 —
	755,568,500 dollars.

Dépenses.

Service civil	34,267,812 dollars
Intérieur (Indiens et pensions)	7,840,315 —
Département de la guerre	885,479,511 —
Département de la marine	112,979,187 —
Intérêts de la dette publique	59,165,136 —
Total	1,099,731,961 —
A défalquer les crédits qui ne seront probablement pas dépensés	350,000,000 —
Reste	749,731,961 dollars.

Dette au 31 septembre 1863. (Extrait du rapport officiel.)

DÉSIGNATION des effets.	TERMES.	SOMME votée.	CHIFFRE de l'émission.	MONTANT en circulation.
		doll.	doll. c.	doll. c.
Emprunt de 1842.	20 ans.	17,000,000	8,343,886 45	242,620 75
— 1846.	10 —	10,000,000	4,923,199 »	»
— 1847.	20 —	23,000,000	28,207,150 »	9,415,250 »
— 1848.	20 —	16,000,000	16,000,000 »	8,908,341 80
Indemn. du Texas.	15 —	10,000,000	5,000,000 »	3,461,000 »
Anc. dette fondée.	à vue.	»	» »	114,115 48
Billets du Trésor	à vue.	»	» »	104,511 64
—	1 an.	20,000,000	20,000,000 »	12,800 »
Emprunt de 1848.	15 —	20,000,000	20,000,000 »	20,000,000 »
— 1860.	10 —	21,000,000	7,022,000 »	7,022,000 »
Billets du Trésor.	1 —	10,000,000	10,000,000 »	600 »
Empr. de fév. 1861.	20 —	25,000,000	18,415,000 »	18,415,000 »
Billets du Trésor.	2 ans 60j.	»	35,364,450 »	512,900 »
Guerre d'Orégon..	20 ans.	2,800,000	1,090,850 »	1,016,000 »
Les *six* de 20 ans.	20 —		50,000,000 »	50,000,000 »
Les billets 7.30 %.	3 —		53,003,300 »	52,725,350 »
—	3 —	250,000,000	86,995,700 »	86,953,650 »
Billets à vue....	à vue.		60,000,000 »	2,022,173 »
Six de 20 ans.....	20 ans.		» »	320,000 »

Digitized by Google

DÉSIGNATION des effets.	TERMES.	SOMME votée.	CHIFFRE de l'émission.	MONTANT en circulation.
		doll.	doll. c.	doll. c.
B. des É.-U., n. ém.	—	150,000,000	15,000,000 »	147,767,114 »
Les 5 ou 20 (5-20).	5 ou 20 a.	500,000,000	» »	278,511,500 »
Emprunt tempor.	30 jours.	100,000,000	» »	104,934,102 70
Certificat de dette.	1 an.	non spécif.	» »	156,918,437 49
Bons des Ét.-Unis.	—	150,000,000	150,000,000 »	150,000,000 »
Postal currency..	—	non spécif.	20,192,456 »	17,766,056 »
B. des É.-U., n. em.	—	150,000,000	107,969,937 »	104,949,937 »
—	—	50,000,000	» »	»
		Total.....		1,222,113,559 86

Dette au 14 juin 1864. (Publ. offi.)

	Capital.	Intérêts.
Dette dont les intérêts sont payés en espèces.....	837,941,092	50,823,672
Dette dont les intérêts sont payés en papier ayant cours forcé	379,700,802	20,876,058
Dette dont les intérêts ont cessé de courir.....	370,170	»
Dette qui ne porte pas intérêts.....	501,383,104	»
	1,719,395,168	71,699,730

FINANCES DES ÉTATS CONFÉDÉRÉS.

Voici, d'après un rapport du secrétaire du Trésor, du 10 janvier 1863, quelle a été la situation financière au 31 déc. 1862 :

Recettes.

Douanes.....	668,566	dollars.
Impôt de la guerre.....	16,644,513	—
Emprunts de diverses natures (bonds, bons du Trésor).....	431,811,443	—
Recettes diverses (y compris les patentes, les remboursements d'excédants des départements).....	8,711,182	—
Avance de la Banque de la Louisiane.....	2,539,799	—
Total des recettes.....	460,395,698	dollars.

Les dépenses se sont élevées à 443,411,307 dollars, y compris un déficit du Trésor au commencement de l'organisation permanente (18 février 1862) et une somme de 41,727,322 dollars,

Digitized by Google

constituant le capital des intérêts pour la dette publique. Les dépenses du département de la guerre avaient atteint 341,011,754 dollars, celles du département de la marine 20,559,283 dollars, les autres dépenses 13,673,376 dollars.

Au 1er janvier 1863, la dette totale était de 556,105,052 dollars; les arriérés dans les revenus de l'État s'élevaient à 81,879,913 dollars. D'après les évaluations du secrétaire du Trésor, une somme de 357,929,229 dollars était nécessaire pour faire face aux besoins de l'État jusqu'à la fin de l'exercice, au 1er juillet 1863.

MARINE DE GUERRE.

(D'après le *National Almanach*, 1864).

Vapeurs.

Classe des vaisseaux.	Nombre.	Canons.	Tonnes.
Vapeurs à hélice	198	1,578	187,882
Navires cuirassés, pour le service des côtes	46	150	62,518
Navires cuirassés, pour le service de l'intérieur	29	152	29,784
Vapeurs à aube	203	1,240	120,517
Total, vapeurs	476	3,120	397,711

Bâtiments à voile.

Classe des navires	Nombre.	Canons.	Tonnes.
Vaisseaux de ligne	6	207	14,811
Frégates	6	312	12,170
Corvettes	18	240	16,313
Bricks, Navires d'approvisionnem., etc., Schooners, Barques, Yachts	85	271	36,962
Total, bâtiments à voiles	113	1,030	70,256
Ensemble, bât. à vap. et à voiles.	589	4,443	467,967

Le 4 mars 1861, la flotte entière ne se composait que de 74 navires.

Personnel.

Grades.	En act.	En disp.	En retr.
Contre-amiraux	6	—	8
Officiers faisant fonctions de contre-amiraux	5	—	—
Commodores	18	—	33
Capitaines	37	10	15

Digitized by Google

Grades.	En act.	En disp.	En retr.
Commandants	90	15	7
Lieutenants-commandants	144	—	—
Lieutenants	55	—	8

En outre, 115 médecins, 102 payeurs, 23 aumôniers, 13 professeurs, 550 sous-officiers, 404 machinistes; 1859 officiers et machinistes servent encore comme volontaires. — L'effectif des marins s'élève en tout à plus de 40,000 officiers, matelots, etc.

L'infanterie de la marine consiste en une brigade d'environ 2,800 hommes avec 96 officiers (septembre 1862).

CULTES.

NOMS.		NOMBRE DES églises.	NOMBRE DES Ministres.	Adhérents.
Catholiques		2,517	2,317	3,177,140
Luthériens		2,017	1,134	332,780
Allemands.	Réformés	1,020	360	79,000
	Évangéliques	»	1,150	33,000
Hollandais protestants réformés		409	410	50,304
Baptistes.	Réguliers	12,578	8,970	1,036,756
	Antimissionnaires	11,800	850	60,000
	Du 7e jour	56	75	6,786
	Des 6 commandements.	18	16	3,000
	Du Libre-Arbitre	1,298	1,246	61,441
	Frères de la Rivière	80	65	7,000
	Winebrennariens	275	140	14,000
	Dunkers	160	250	8,700
	Mennonites	800	250	36,280
Méthodistes.	Épiscopaliens	9,922	6,934	988,523
	Protestants	1,400	2,200	99,000
	Wesleyens	523	565	21,000
	Africains	»	193	26,746
Église méthodiste épiscop. du Sud.		»	2,591	499,694
Presbytériens.	Vieille-École	2,767	8,684	300 814
	Nouvelle-École	»	»	»
	Cumberland	1,188	»	84,249
	Unis	634	408	55,547
	Réformés associés	»	94	2,009
Épiscopaliens		2,045	2,079	160,000
Congrégationalistes.	Orthodoxes	2,676	2,581	257,634
	Unitaires	251	297	30,000
Universalistes		1,202	693	600,000

Digitized by Google

NOMS.	NOMBRE DES		Adhérents.
	églises.	Ministres.	
Disciples (campbellistes)	2,000	2,000	350,000
Chrétiens (unitaires)	2,200	1,500	180,000
Second Avent	»	»	20,000
Quakers (amis). Orthodoxes	»	»	54,000
Quakers (amis). Hicksites	»	»	40,000
Quakers (amis). Shakers	»	»	4,700
Frères unis en Jésus-Christ	913	1,278	82,013
Frères unis (Moraves)	32	46	8,275
Swedenborgiens	57	49	1,850
Israëlites	70	»	200,000
Mormons	»	»	61,000

INSTRUCTION.

ÉTABLISSEMENTS.	NOMBRE.	NOMBRE d'élèves.	DÉPENSE annuelle par élève.	DÉPENSE totale.
			Doll.	Dollars.
Écoles particulières, écoles secondaires, académies.	17,000	510,000	15	7,650,000
Pensions	1,500	57,500	150	8,625,000
Colléges	130	15,213	161	2,449,290
Séminaires	38	1,879	130	244,273
Écoles de droit	23	1,409	200	281,800
— de médecine	45	5,430	200	1,086,000
Institutions pour les aveugles, les sourds-muets, les aliénés et les idiots.	50	7,517	150	1,127,550
Écoles spéciales des sciences indépendantes des colléges	20	1,258	200	241,600
Totaux	18,476	600,206		21,705,513
Dépense des écoles publiques				21,185,624
Total de la dépense annuelle pour l'éducation				42,891,140

Digitized by Google

INSTRUCTION PRIMAIRE.

NOMS DES ÉTATS.	NOMBRE total des élèves.	NOMBRE total des individus âgés de 5 à 20 ans.	DÉPENSES courantes annuelles des écoles.
			Dollars.
Maine	151,637	208,854	536,667
New-Hampshire	85,245	112,968	263,625
Vermont	90,100	96,568	265,623
Massachusets	203,031	283,000	1,418,364
Rhode Island	25,893	35,902	151,843
Connecticut	71,269	111,717	322,253
New-York	832,735	1,058,324	3,275,217
Pennsylvanie	593,837	523,754	1,609,818
New-Yersey	125,035	196,944	409,228
Delaware	10,230	31,544	80,510
Ohio	603,347	792,019	2,299,918
Indiana	195,976	439,257	932,934
Illinois	323,393	369,064	302,998
Michigan	142,334	204,268	221,672
Jowa	79,679	195,285	198,143
Wisconsin	153,613	241,647	230,000
Missouri	97,907	302,323	436,975
Kentucky	139,805	287,212	289,513
Virginie	41,608	414,318	156,000
Maryland	33,111	186,896	70,000
Louisiane	36,000	96,280	200,000
Tennessee	126,317	288,538	201,976
Caroline du Nord	150,000	245,000	272,320
Géorgie	77,015	183,903	36,000
Alabama	89,160	75,000	100,000
Caroline du Sud	19,132	22,512	46,060
Mississipi	18,745	104,313	125,000
Arkansas	»	26,170	156,712
Floride	»	275,316	23,000
Texas	»	171,073	490,690
Californie	9,717	114,282	196,300

TÉLÉGRAPHES.

En 1862, il y avait aux États-Unis environ 50 compagnies, et de 80 à 90,000 kilom. de télégraphes, sans compter les lignes construites pour l'usage particulier des armées.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER AU 1er JANVIER 1862.

NOMS DES ÉTATS.	Construits et en construction.	En exploitation.	PRIX de la voie et du matériel.
	Milles.	Milles.	Dollars.
Maine	640	450	16,901,057
New-Hampshire	684	658	22,676,234
Vermont	576	555	22,586,705
Massachusets	1,880	1,258	58,091,457
Rhode-Island	137	104	4,475,488
Connecticut	752	617	22,519,446
New-York	3,302	2,768	131,142,742
New-Yersey	809	632	30,130,585
Pennsylvanie	3,599	2,918	147,748,900
Delaware	157	137	4,847,357
Maryland	529	446	22,414,958
Virginie	2,317	1,729	66,759,158
Caroline du Nord	1,287	943	17,687,295
Caroline du Sud	1,016	967	21,990,909
Géorgie	1,603	1,419	28,543,595
Floride	587	402	8,628,000
Alabama	1,435	743	19,851,067
Mississipi	1,072	867	23,098,060
Louisiane	838	339	12,329,069
Texas	2,687	403	14,431,345
Arkansas	704	39	2,800,000
Tennessee	1,403	1,253	32,289,852
Kentucky	860	531	18,875,164
Ohio	5,094	4,232	118,360,158
Michigan	1,404	799	32,296,379
Indiana	2,437	2,169	72,391,865
Illinois	3,850	3,041	113,591,014
Wisconsin	2,223	922	33,630,693
Minnesota	1,168	7	2,000,000
Jowa	2,087	892	21,382,557
Missouri	1,627	898	43,999.315
Kansas	1,000	10	250,000
Californie	348	70	3,600 000
Orégon	4	4	80,000
Totaux	50,116	33,222	1,192,400,424

POSTES.

Le nombre des bureaux de postes était, au mois de juin

Digitized by Google

1863, de 29,047, y compris les bureaux fermés dans les États confédérés. L'excédant sur l'année précédente était de 172.

Au 30 juin 1861, il y avait 6340 routes de poste en opération dans les Etats libres et territoires; la longueur en était de 225,900 kilom.; la circulation annuelle s'élevait à 87,618,825 kil. Dans les Etats confédérés, le service des 154,488 kilom. de routes de postes fut interrompu au 31 mai 1801 ; la circulation annuelle s'élevait à 38,813,442 kilomètres .

La longueur des routes dans la première catégorie d'Etats, la seule desservie par le gouvernement fédéral depuis la séparation, s'est augmentée pendant l'année, de 256 kilom., et la circulation annuelle de 1,213,875 kilom., ce qui donne un total de 226,156 kil. de longueur et de 88,832,700 kil. de circulation.

COMMERCE.

Valeur des marchandises importées et exportées depuis le 1er juillet 1860 jusqu'au 30 juin 1861.

Importation..... 249,344,913
Exportation..... 335,651,153

Récolte et consommation du coton aux États-Unis depuis 1829-30.

ANNÉES.	TOTAL de la récolte.	CONSOMMATION intérieure.	ANNÉES.	TOTAL de la récolte.	CONSOMMATION intérieure.
		Balles.			Balles.
1829-30..	976,845	126,512	1845-46..	2,100,527	422,597
1830-31..	1,038,848	182,142	1846-47..	1,778,651	427,967
1831-32..	988,477	173,800	1847-48..	2,347,634	616,044
1832-33..	1,070,438	194,412	1848-49..	2,728,296	642,485
1833-34..	1,205,394	196,413	1849-50..	2,096,706	613,498
1834-35..	1,254,328	216,888	1850-51..	2,355,257	485,614
1835-36..	1,360,725	236,733	1851-52..	3,015,029	699,603
1836-37..	1,422,930	222,540	1852-53..	3,262,882	803,725
1837-38..	1,801,497	246,063	1853-54..	2,930,027	737,236
1838-39..	1,360,532	271,018	1854-55..	2,847,339	706,412
1839-40..	2,177,835	295,193	1855-56..	3,527,845	770,739
1840-41..	1,634,945	207,288	1856-57..	2,939,519	819,936
1841-42..	1,683,945	267,850	1857-58..	3,113,962	593,862
1842-43..	2,378,875	325,129	1858-59..	3,851,481	927,651
1843-44..	2,030,409	346,744	1859-60..	4,669,770	972,043
1844-45..	2,394,503	389,006	1860-61..	3,656,086	843,740

Digitized by Google

Tonnage des États-Unis.

Années.	Tonneaux.	Années.	Tonneaux.
1798.....	898,328	1858.....	5,049.808
1808.....	1,242,596	1859.....	5,145,038
1818.....	1,225,185	1860.....	5,353,868
1828.....	1,741,392	1861.....	5,539,813
1838.....	1,985,649	1862.....	5,112,165
1848.....	3,154,042	1863.....	5,126,081

Situation des banques des États-Unis de 1851 *à* 1862.

ANNÉES.	NOMBRE des banques.	CAPITAL.	VALEURS en circulation.	DÉPOTS.	DU à d'autres banques.	AUTRES dettes.
1851	879	227,807,553	155,065,251	128,957,712	46,416,928	38,879,692
1854	1,298	301,376,071	204,689,207	188,188,744	50,322,162	50,293,914
1855	1,307	332,177,288	186,952,223	190,400,342	45,156,697	62,042,168
1856	1,398	343,874,272	195,747,950	212,705,662	52,719,956	75,039,585
1857	1,416	370,834,686	214,778,822	230,352,352	57,674,333	79,539,753
1858	1,422	394,622,799	155,208,344	185.932,049	51,169,875	61,662,686
1859	1,476	401,976,242	193,306,828	259,568,278	68,215,651	60,368,713
1860	1,562	421,880,095	207,102,477	253,802,129	55,932,918	61,141.688
1861	1,601	429,592,713	202,005,767	257,299,562	61,275,256	65,756.717
1862	1,496	419,761,812	183,938,945	297,127,226	62,080,853	51,708,341

VI. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Eagles (aigles) en or = 5 dollars. — Dollar = 100 cents. — Dime = 10 cents ou 100 milles. — Le dollar vaut 5 fr. 30 c. (Le franc, aux douanes américaines, $18^{3}/_{5}$ cents.)

Depuis la guerre de sécession, il existe du papier-monnaie (Greenbacks et autres) dont le cours est inférieur à leur valeur nominale.

Les poids et mesures sont les mêmes qu'en Angleterre (*V.* Grande-Bretagne). Seulement la perche ayant $4^{m},5719$, l'acre de 160 perches carrées est plus petit que dans les Iles Britanniques.

Digitized by Google

FRANCFORT.

DRAPEAU.

Le drapeau de la ville libre de Francfort-sur-le-Mein est rouge et blanc.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

Francfort fut d'abord une propriété domaniale des Carlovingiens. Le commerce en fit une ville florissante; elle fut choisie pour le lieu d'élection et de couronnement des empereurs d'Allemagne. Sous le grand interrègne, elle devint ville impériale libre. Lors de la dissolution de l'empire, elle passa sous la souveraineté de l'électeur archichancelier, primat de la confédération du Rhin (1806). En 1810, on créa un grand-duché de Francfort; mais, en 1813, elle recouvra son indépendance. Elle fut reconnue en 1815 par les puissances signataires du traité de Vienne, comme ville libre et membre souverain de la confédération germanique. L'article 9 de l'acte fédéral désigna Francfort comme le siége de la diète. Une convention entre les Etats confédérés et le sénat de la ville régla les priviléges des envoyés de ces Etats, membres de la diète. En 1833, à la suite d'une émeute qui éclata dans la ville, l'assemblée fédérale y appela une garnison austro-prussienne, qui fut retirée quelques années après, sur la demande de l'autorité municipale. Mais depuis 1848, l'Autriche, la Prusse et la Bavière entretiennent dans Francfort une garnison mixte de 4,000 hommes.

La Constitution, adoptée par le sénat et la bourgeoisie en 1816, a été modifiée par plusieurs lois. Elle abolit les priviléges de naissance et ceux qui étaient attachés à la confession évangélique.

La souveraineté se partage entre le sénat, la com-

Digitized by Google

mission de la bourgeoisie et le corps législatif. Le peuple en masse n'est consulté que pour les changements à apporter à la Constitution.

Le sénat est composé, depuis 1856, de 20 membres élus, à vie, par un comité de 12 électeurs, dont 6 sont sénateurs et 6 membres du corps législatif. Ces électeurs choisissent, pour chaque vacance, trois candidats, entre lesquels la décision se fait par la voie du sort, à moins d'unanimité dans le choix des électeurs. Les candidats doivent être âgés de 30 ans et n'être pas parents, à un degré rapproché, d'un des sénateurs. Le sénat choisit dans son sein, au sort, les deux bourgmestres qui le président, et dont le mandat est d'un an. Le sénat exerce le pouvoir exécutif au moyen de comités renouvelés de trois en trois ans. Il a l'initiative des lois, il accorde des grâces et confère le droit de bourgeoisie.

Le comité permanent de la bourgeoisie exerce le contrôle des finances. Il se compose de 60 membres élus à vie.

Le corps législatif fait les lois, répartit les impôts, ratifie les traités, fixe le budget annuel, et veille à l'observation de la Constitution. Il est composé, depuis 1856, de 88 membres, dont 57 de la bourgeoisie, 20 du comité de la bourgeoisie, et 11 des villages.

II. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

BOURGMESTRES POUR 1864.

Premier bourgmestre : le sénateur E. *von Oven*, docteur en droit.

Second bourgmestre : le sénateur C. *Fellner*.

ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE.

Président : le Dr G. J. *Jung*.

Vice-présidents : 1er, le Dr *Passavant;* 2e, M. A. *Scharff*.

REPRÉSENTATION PERMANENTE DE LA VILLE.

Doyen et directeur : M. C. A. *Meyer*.

AUTORITÉS JUDICIAIRES.

Tribunal suprême d'appel à Lubeck. (*V.* Lubeck.)

Tribunal d'appel à Francfort. Président : le Dr M. *Koerner*.

Le tribunal de la ville est divisé en 3 sections : 1° chambre judiciaire de la ville; 2° chambre judiciaire de la campagne; 3° chambre des enquêtes.

Digitized by Google

Procureur général : M. J. *Hecker*.
Commandant du contingent fédéral : le lieuten.-colonel F. L. P. *Hemmerich*.

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER

AUTRICHE : le cons. act. de lég. chev. A. *de Braun*, chargé d'affaires; le baron W. *de Rothschild*, C. gén.
BAVIÈRE : le baron C. *de Rothschild*, C. gén.
BELGIQUE : le baron N. A. *Beaulieu*, E. e. et M. pl.; le chev. A *Moyard*, cons.; le bar. A. de la *Rousselière-Clouard*, att.; M. A. *Reinach*, C.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE : M N. *Strauss Hess*, C.
DANEMARK : M. H. J. G. *Mumm*, C.
ESPAGNE : M. *Alhama*, E. e. et M. pl.; M. *Welsweiler*, C.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. W. W. *Murphy*, C. gén.
FRANCE : le comte *de Reculot*, E. e. et M. pl.; le baron *Reinach*, le bar. de *Bourqueney*, 1ers secrét.; M. de *Bersolle*, 2e secrét.; le vic. *Daru*, att.; le baron *Chazal*, chanc. consul hon.
GRANDE-BRETAGNE : sir A. *Malet*, *Bart*, E. e. et M. pl.; M. E. *Corbett*, 1er secrét.; lord S. H. *Kerr*, 2e secrét.; M. P. *Mitford*, 3e secrét.; M. R. *Koch*, C.
GRÈCE : M. F. E. *d'Erlanger*, C. gén.
HESSE (GRAND-DUCALE) : le cons. de lég. et chamb. baron L. *de Leonhardi*, chargé d'affaires.
ITALIE (Royaume d') : le comte C. *de Barral de Monteauvrard*, MR.; M. S. H. *Centurioni*, 1er secrét.; le chev. A. *Scotti*, le chev. L. G. *Franchetti*, att.
PAYS BAS : le baron F. H. W. *de Scherff*, cons. d'Etat, E. e. et M. pl.; M. B. O. T. H. *Westenberg*, secrét.; le baron M. A. A. E. *von Pestel*, att.; M. L. *de Guaita*, C.
PORTUGAL : le baron R. *d'Erlanger*, C. gén.
PRUSSE : le cons. int. de lég. Othon *de Wentzel;* le baron Maurice *de Bethmann*, C. gén.
REUSS (LIGNE CADETTE) : le cons. act. de légat. baron *de Bursian*, MR.
RUSSIE : le cons. privé baron *Ungern-Sternberg*, E. e. et M. pl.; le cons. d'État *Mengden*, 1er secrét.; le secrét. de coll. E. *Kotzbue*, 2e secrét.

Digitized by Google

SAXE ROYALE : M. J. *Gerson*, C.
SUÈDE et NORVÉGE : le baron R. *d'Erlanger*, C. gén.
WURTEMBERG : M. L. J. *Goldschmidt*, C.

IV. STATISTIQUE.

TERRITOIRES ET POPULATION A LA FIN DE 1861.

District de la ville.....	1.83 milles carr. géogr.		75,930
— de la campagne..			11,588
	soit 100 kilom. carrés et		87,518 h.

La garnison fédérale se composait de : 1,116 Autrichiens, 1,884 Prussiens, 666 Bavarois, comptant ainsi ensemble 3,666 hommes,

Troupes de la ville de Francfort : 1,018 hommes.

Finances.

Projet de budget pour 1864.

	Fl.	Kr.
Recettes. 1. Service du trésor public :		
Propriétés foncières urbaines.....	168,500	»
Gouvernement, police, frais de justice, amendes, timbre, etc.....	371,800	»
Accise et droits de consommation.....	465,750	»
Commerce, foires et télégraphes.....	571,300	»
Éclairage de la ville et péage.....	52,000	»
Impôts de la campagne.....	12,934	44
Divers.....	8,000	»
Chemin de fer de jonction et du port.....	14,000	»
Établissements hydrauliques.....	7,500	»
Total.....	1,671,784	44
2. Service de la caisse d'amortissement :		
Recettes des chemins de fer.....	400,000	»
Impôts sur les revenus et les locations, loterie.	520,000	»
Intérêts des capitaux actifs et ventes de terres..	25,000	»
Total.....	945,000	»
3. Service de la caisse du mont-de-piété.....	9,900	»
Somme totale des recettes.....	2,626,684	44
Dépenses. 1. Service du trésor public :		
Hauts fonctionnaires de l'État.....	151,299	7
Justice.....	141,509	45
Administration.....	505,688	30
Militaire et police.....	519,783	3
Cultes et instruction.....	119,147	37
Hospices et secours aux pauvres.....	58,273	20
Divers.....	10,000	»
Pensions, rente perpétuelle.....	143,561	13
Total (*à reporter*).....	1,649.262	35

Digitized by Google

Report.....	1,649,262 35
2. Service de la caisse d'amortissement de la dette	554,000 »
3. Service du mont-de-piété.....	9,841 24
Somme totale des dépenses.....	2,213,103 59
Excédant des recettes.....	413,580 45
Dette publique en 1863.....	8,308,300 fl.
Dette des chemins de fer.....	7,242,700

COMMERCE DE 1861

(le poids des marchandises étant indiqué en quintaux de la douane).

	Entrée.	Sortie.	Transit.
Par terre (par roulage)	149,103 1/4	134,988 1/4	87,335
Par eau.....	876,651	115,134 3/4	289,146 1/4
Par chemins de fer...	3,297,659 3/4	3,109,235 1/4	2,629,168 1/2
.	4,323,414	3,359,358 1/4	3,005,649 3/4
Total.....		10,688,422	

Contingent fédéral : 1 batterie d'infanterie en 6 compagnies, 783 hommes ; 224 hommes de réserve et 112 remplaçants ; en tout, 1,119 hommes ; y compris 100 tirailleurs.

BANQUE.

Banque de Francfort.

Fondée par décret du 20 avril 1854. Capital social : 20,000,000 de florins, divisé en 40,000 actions nominatives de 500 florins, dont 20 000 sont émises.

Interêt : 3 p. 100. — Dividende : en 1858, 5 p. 100 ; 1859, 3,08 p. 100 ; 1860, 4 p. 100 ; 1861, 5,30 p. 100 ; 1862, 5 1/2 p. 100.

DIRECTION GÉNÉRALE DES POSTES FÉODALES DU PRINCE DE THURN ET TAXIS.

(Siége : à Francfort-sur-Mein.)

Directeur général des postes : le baron E. A. F. *de Schele*, ancien ministre d'État au service de Hanovre.

Conseillers de la direction générale.

Le Dr A. *Cnyrim*, M. G. *Schramm*, le Dr en droit L. *Bang*, M. G. G. *Meyer*, M. F. C. C. H. G. *Schmidt*, M. C. F. *Koelle*.

Assesseur de la direction générale : M. E. *Hodiesne*.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER EN 1861.

CHEMINS EXPLOITÉ PAR LES COMPAGNIES.	Longueur en kilomètres.	Recette totale en francs.	Recette kilométrique en francs.	Capital employé.
Francfort-Hanau	41	757,314	18,494	8,341,564[1]
Francfort-Hombourg...	18	»	»	5,920,714
Francfort-Offenbach ...	7	»	»	»

1. Non compris la section de Kahl à Aschaffenbourg (16 kil.).

V. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Voy. Bavière.

Mesures de longueur. Pied = $0^{m},285$. — Aune = $0^{m},547$ (aune de Brabant = $0^{m},699$. — Stab = $1^{m},182$). — Klafter = 6 pieds. — Perche des champs (Feldruthe) = $3^{m},56$. — Perche forestière = $4^{m},51$.

Mesures agraires. Morgen des champs (160 perches carrées) = $20^{ares},25$. — Morgen des forêts = $32^{ares},55$. — Hufe = 30 morgens.

Mesures de solidité. Stecken (de bois) = $0^{st},873$. — Gilbert = 2 stères (pour les boulangers 3 stères). — Klafter = $2^{st},90$. — Stoss = 4 klafters.

Mesures de capacité. (Céréales.) Malter (4 simmers) = = $114^{lit},74$. — (Vin.) Ohm (80 maass) = $143^{lit},43$. — Fuder = 6 ohms. — Stuck = 2 zulast ou 8 ohms. — Oxhoft ou pièce = 1 ½ ohms. — Au détail (jungmaass) la maass de vin, de vinaigre, etc., de 4 chopes = $1^{lit},61$. — *Idem* d'huile = $0^{lit},516$.

Poids. Livre légère ou usuelle = $467^{gr},91$. — Livre forte (fictive) = $505^{gr},34$. — Quintal = 108 livres légères ou 100 livres fortes. Du reste, la livre du ½ kil. est maintenant le poids légal et bientôt usuel.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE ET IRLANDE

(ROYAUME-UNI DE).

PAVILLON.

Le pavillon royal est la reproduction en grand des armes des trois royaumes, dont il porte l'écusson au milieu : le lion de gueules sur champ d'or, d'Ecosse ; la harpe d'or sur champ d'azur, d'Irlande ; les trois licornes d'or sur champ de gueules, d'Angleterre. Il en résulte que ce drapeau est bleu et jaune aux deux carrés alternés, rouge aux deux autres Le pavillon de l'escadre bleue est bleu, avec un carré bleu, traverse de croix rouges et blanches, au coin supérieur près de la hampe. Ce carré se reproduit sur le pavillon de l'escadre rouge, qui est rouge et qui sert pour le commerce ; sur celui de l'escadre blanche, dont le fond est blanc, traversé d'une croix rouge ; et sur celui des Indes orientales, dont le fond est rayé de bandes blanches et rouges. Le pavillon de l'amirauté est complétement rouge, avec une ancre d'or.

I. HISTORIQUE.

Egbert le Grand réunit en un seul royaume l'heptarchie anglo-saxonne (827). Alfred le Grand donna des lois à l'Angleterre (872). Les Danois, qui depuis longtemps envahissaient périodiquement le pays, réussirent à fonder une dynastie (1014-1042). Le dernier roi saxon, Edouard le Confesseur, rappelé en 1042 dans sa patrie, donna par testament l'Angleterre à Guillaume, duc de Normandie, qui en fit la conquête en 1056. Il fonda la dynastie dite normande, dont les princes furent :

Digitized by Google

Guillaume II, le Roux..... de 1087 à 1100.
Henri Ier..... de 1100 à 1135.
Étienne de Blois..... de 1135 à 1154.

Mathilde, fille de Henri Ier, assura la couronne à son fils Henri II d'Anjou, dit Plantagenet.

Maison des Plantagenets.

Henri II..... de 1154 à 1189.
Richard Cœur de Lion..... de 1189 à 1199.
Jean sans Terre..... de 1199 à 1216.
Henri III..... de 1216 à 1272.
Édouard Ier..... de 1272 à 1307.
Édouard II..... de 1307 à 1327.
Édouard III..... de 1327 à 1377.
Richard II..... de 1377 à 1399.

Richard II fut détrôné par son cousin Henri de Lancastre.

Maison de Lancastre (rose rouge).

Henri IV..... de 1399 à 1413.
Henri V..... de 1413 à 1422.
Henri VI..... de 1422 à 1461.

Édouard d'York, cousin des Lancastres, les détrôna.

Maison d'York (rose blanche).

Édouard V..... de 1461 à 1483.
Richard III..... de 1483 à 1485.

En 1485, Henri de Richemont, après la bataille de Bosworth, où Richard III fut tué, monta sur le trône sous le nom de Henri VII; il réconcilia, par son mariage avec Elisabeth, princesse d'York, les deux familles ennemies; elles ne formèrent plus qu'une seule et même maison royale qui porta le nom de *maison de Tudor.*

Maison de Tudor.

Henri VII..... de 1485 à 1509.
Henri VIII..... de 1509 à 1547.
Édouard VI..... de 1547 à 1553.
(Jeanne Gray).
Marie..... de 1553 à 1558.
Élisabeth..... de 1558 à 1603.

Maison des Stuarts.

Cette dynastie, qui régna d'abord en Ecosse, commence à Robert II Stuart, qui monta sur le trône d'Ecosse en 1371. A ce roi succéda son fils Robert III, et cinq rois du nom de Jacques, jusqu'à l'infortunée Marie, fille de Jac-

Digitized by Google

ques V, qui fut reine de France, résigna sa couronne d'Ecosse en faveur de son fils, et fut décapitée par ordre d'Elisabeth, reine d'Angleterre, en 1587.

Jacques VI, fils de Marie et de Henri Darnley Stuart, est le dernier des Stuarts d'Ecosse et le premier des Stuarts d'Angleterre.

La maison de Stuart était alliée à la maison royale d'Angleterre : Jacques IV, roi d'Ecosse, avait épousé Marguerite, fille de Henri VIII, dont il eut deux enfants, Jacques V, qui lui succéda sur le trône d'Ecosse en 1542, et Marguerite, épouse de Mathias Stuart, comte de Lessex. Marie, fille de Jacques V, reine en 1532, épousa en secondes noces Henri Darnley Stuart, fils aîné de sa tante Marguerite. De ce mariage est issu Jacques VI comme roi d'Ecosse et Ier comme roi d'Angleterre. Cette filiation établissait donc certains droits en faveur de la dynastie écossaise; poussée sans doute par sa conscience, la reine Elisabeth institua Jacques VI son héritier.

Le fils de Jacques Ier, Charles Ier, succéda à son père en 1625, et fut décapité le 30 janvier 1649. L'Angleterre se constitua en république.

En 1653, le gouvernement passa à Olivier Cromwell, avec le titre de protecteur; mais après la mort du protecteur on rappela le fils aîné de Charles Ier, qui fut Charles II, mort en 1685. Son frère, Jacques II, lui succéda jusqu'en 1689, où il fut détrôné. Guillaume III, son gendre, de la maison d'Orange, fut déclaré roi.

Anne, sa belle-sœur, lui succéda de 1702 à 1714. Cette princesse, fille de Jacques II et épouse du prince royal de Danemark, mort en 1708, survécut à ses treize enfants.

Les Stuarts ne renoncèrent pas à la couronne. Le fils de Jacques II, Jacques-Edouard, chevalier de Saint-Georges, né en 1688, fit en 1715 une descente en Ecosse qui ne réussit pas; il mourut en 1766. Son fils, Charles-Edouard, comte d'Albany, né en 1720, excita l'insurrection de 1745, également infructueuse; il mourut à Rome en 1788. Son frère, Henri-Benoît, duc d'York, né en 1725, mourut cardinal en 1807.

Maison de Hanovre.

Le duc de Glocester étant mort en 1700, du vivant de

Digitized by Google

son père, le roi Guillaume III d'Angleterre fit délibérer en 1701 le parlement sur la succession au trône d'Angleterre; Henriette-Marie, fille cadette du roi Charles Ier, en était exclue, comme catholique. Sophie, princesse palatine, électrice de Hanovre, fille de Frédéric, électeur palatin, et d'Elisabeth, fille de Jacques Ier d'Angleterre, fut élue héritière de la couronne. Mais elle mourut en 1714, deux mois avant la reine Anne, et son fils *George-Louis*, électeur de Hanovre, succéda à celle-ci sous le nom de George Ier (1714-1727).

George II.....	de 1727 à 1760
George III.....	de 1760 à 1820
George IV	de 1820 à 1830
Guillaume IV (son frère).....,	de 1830 à 1837

Au roi Guillaume IV succéda, le 20 juin 1837, sa nièce, *Victoria Ire*, née le 24 mai 1819, fille du prince Edouard, duc de Kent.

II. FAMILLE RÉGNANTE.

(Culte : Église anglicane.)

Reine : **Victoria** Ire Alexandrine, née le 24 mai 1819, fille du prince Edouard duc de Kent (né le 2 nov. 1767, † le 23 janv. 1820, 4e fils de feu le roi George III) de son mariage avec Marie-Louise-**Victoire** (née le 17 août 1786, † le 16 mars 1861, fille de feu le duc François de Saxe-Saalfeld-Cobourg; veuve du prince Emich de Leiningen); succède à son oncle le roi Guillaume IV le 20 juin 1837; couronnée le 28 juin 1838; mariée le 10 février 1840 au duc François-**Albert**-Auguste-Charles-Emmanuel de Saxe-Cobourg-Gotha (né le 26 août 1819, naturalisé en Grande-Bretagne par l'acte du 24 janvier 1840; reçoit le titre de *prince consort* le 25 juin 1857, mort le 14 déc. 1861).

Enfants (ducs et duchesses de Saxe du chef de leur père) :

1. **Victoire**-Adélaïde-Marie-Louise, princesse royale, née le 21 nov. 1840; mariée le 25 janv. 1858 au prince royal Frédéric-Guillaume de Prusse (*voy.* Prusse).
2. **Albert-Edouard**, né le 9 nov. 1841, *prince de Galles*, duc de Cornwall et Rothesay, comte de Chester, comte de Carrick et de Dublin, baron de Renfrew, lord des îles, grand steward d'Ecosse; marié le 10 mars 1863 à

Digitized by Google

Alexandra-Caroline-Marie-Charlotte-Louise-Julie, fille du roi Chrétien IX de Danemark (*voy.* Danemark).

Enfant : 1. **Albert**-Victor-Christian-Édouard, né le 9 janvier 1864.

3. **Alice**-Mathilde-Mary, née le 25 avril 1843; mariée le 1er juillet 1862 au prince Frédéric-Guillaume-**Louis** de Hesse-Darmstadt (*voy.* Hesse-Darmstadt).
4. **Alfred**-Ernest-Albert, né le 6 août 1844.
5. **Hélène**-Auguste-Victoria, née le 25 mai 1846.
6. **Louise**-Caroline-Alberte, née le 18 mars 1848.
7. **Arthur**-Guillaume-Patrick-Albert, né le 1er mai 1850.
8. **Léopold**-George-Duncan-Albert, né le 7 avril 1853.
9. **Béatrice**-Mary-Victoria-Féodore, née le 14 avril 1857.

Oncles et leurs descendants.

1. **Ernest-Auguste**, duc de Cumberland (né le 5 juin 1771, † le 18 nov. 1851), succède le 20 juin 1837 à son frère feu le roi Guillaume IV dans le gouvernement du royaume de Hanovre; marié le 29 mai 1815 à **Frédérique**-Louise-Caroline-Sophie-Alexandrine (née le 2 mars 1778, fille de feu le grand-duc Charles de Mecklembourg-Strélitz, veuve en prem. noces du prince Louis de Prusse, en secondes du prince Frédéric-Guillaume de Solms-Braunfels, † le 29 juin 1841). Son fils :

George-Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste, duc de Cumberland, roi de Hanovre.

2. **Adolphe**-Frédéric (né le 24 févr. 1774, duc de Cambridge, feld-maréchal, † le 8 juillet 1850). Sa veuve :

Auguste-Wilhelmine-Louise, née le 25 juillet 1797, fille de feu le landgrave Frédéric de Hesse-Cassel; mariée le 7 mai 1818.

Ses enfants : 1) **George**-Frédéric-Guillaume-Charles, né le 26 mars 1817, duc de Cambridge, comte de Tipperary, baron de Culloden.

2) **Auguste**-Caroline, née le 19 juillet 1822, mariée au grand-duc régnant de Mecklembourg-Strélitz, le 28 juin 1843.

3) **Marie**-Adélaïde-Wilhelm.-Elisab., née le 27 nov. 1833.

III. COUR.

Maison de la reine.

Lord grand-chamb. : le vicomte *Sydney*.

Digitized by Google

Vice-grand-chamb. : le vicomte *Castlerosse.*
Maître des cérémonies : le lieut.-général sir E. *Cust.*
Gr.-maîtr. (Mistress of the robes) : la duch. *de Wellington.*
Dames du palais (Ladies of the Bedchamber) : la duchesse *d'Athole,* la marquise *d'Ely,* la comtesse *de Gainsborough,* lady E. J. *Waterpark,* la comtesse *de Caledon,* la vicomtesse *Jocelyn,* lady *Churchill,* la comtesse douairière *de Mount-Edgecumbe.* En service extraordinaire : la duchesse douairière *de Norfolk,* lady *Portman.*
Chambellans : le comte *de Caithness,* le vicomte *Torrington,* lord *Camoys,* lord *Rivers,* lord *de Tabley,* lord *Cremorne,* lord *Methuen,* lord *Talbot de Malahide.* En service extraordinaire : lord *Byron.*
Grand-maître (Lord steward) : le comte *de Saint-Germans.*
Trésorier : le vicomte *Bury.*
Capitaine des gardes nobles de la reine (Captain of yeomen of Queen's guard) : le comte *de Ducie.*
Capitaine de la garde d'honneur des gentilshommes armés (Captain of the hon. corps of gentlemen at arms) : lord *Foley.*
Grand-écuyer (Master of the Horse) : le marquis *d'Ailesbury.*
Écuyer en chef (Chief equerry and clerk marshal) : lord A. *Paget.*
Grand-veneur (Master of the buck hounds) : le comte *de Bessborough.*
Lord grand-aum. : l'évêque d'Oxford (Dr S. *Wilberforce*).
Doyen de la chapelle royale : l'évêque de Londres (M. A. C. *Tait,* 1857).
Trésorier privé : le colonel hon. sir Ch. B. *Phipps.*

Maison du prince et de la princesse de Galles.

Grand-chamb. (groom of the Stole) : le comte *Spencer.*
Chamb. : le comte *de Mount-Edgecumbe,* lord A. *Harvey.*
Trésorier : le lieut.-général *Knollys.*
(2 gentilshommes de la chambre, 3 écuyers.)
Chambellan de la princesse : lord *Harris.*
Dames du palais : la marquise *de Carmarthen,* la comtesse *de Morton,* la comtesse *de Macclesfield,* la comtesse *de Grey.*
Secrétaire privé du prince : M. H. W. *Fisher.*

Digitized by Google

Fonctionnaires pour le duché de Cornouailles.

Conseiller du prince de Galles : Lord-Warden des mines d'étain et grand-maître de la cour dans le duché de Cornouailles-Devon : le duc *de Newcastle.*
Chancelier et garde du grand sceau :
Garde du sceau privé : Sir W. *Dunbar*, bt.
Procureur général : Sir. W. J. *Alexander*, bt.
Receveur général : le colonel sir C. B. *Phipps.*

Maison du duc de Cambridge.

Écuyers : le colonel sir W. *Davison*, le colonel hon. J. *Macdonald*, M. E. S. J. *Mildmay*, le major général lord *Paulet*, le colonel C. *Tyrwhitt*, le lieut.-colonel G. *Clifton.*

Maison de la duchesse de Cambridge.

Dame de la cour, en fonctions : lady *Somerset.*

DÉCORATIONS.

Ordre de la Jarretière, établi par Édouard III, le 19 janvier 1350.
Ordre du Bain, les uns disent par Richard II, d'autres par Henri IV, en 1399. Modifié en 1725, 1815 et 1847.
Ordre du Chardon ou *de Saint-André*, attribué encore à Henri IV, en 1399. Restauré par Georges Ier, le 18 mai 1725.
Ordre de Saint-Patrice (Irlande), fondé par Georges III, le 5 février 1783.
Ordre de Saint-Michel et Saint-Georges (pour les îles Ioniennes), par Georges III, le 27 avril 1807, publié le 12 août 1818.
Ordre de Victoria Ire (militaire, pour les Indiens indigènes), le 1er mai 1837.
Ordre de l'Étoile de l'Inde, créé par la reine Victoria, le 25 juin 1861.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le cons. int. et chamb. comte R. *Apponyi*, ambass.; le chamb. comte F. *de Wimpffen*, cons.; le chamb. comte G. *Kalnoky*, secrét.; le prince P. *Esterhazy*, le prince A. R. *d'Ysembourg et Budingen*, le comte A. *Apponyi*, att.
BAVIÈRE : le chamb. baron A. *de Cetto*, E. e. et M. pl.;

Digitized by Google

le gentilhomme de la chambre comte L. *de Paumgarten-Frauenstein*, secrét.

BELGIQUE : le ministre d'État S. *van de Weyer*, E. e. et M. pl.; M. M. *Delfosse*, cons.; M. A. *Vandevelde*, secrét.; le baron E. *Whettnall*, att.

BRÊME : M. P. *Rücker*, MR.; M. P. *Sigg*, chanc.

CHILI : Don M. *Carvallo*, E. e. et M. pl.; don A. *Lastarria*, att.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE : M. M. *Balcarce*, E. e. et M. pl. (aussi accr. près la France, l'Espagne, le royaume d'Italie, à Paris); M. R. *Garcia*, secrét.; M. E. *Landevar*, col., att.; le coll. *Carrel*, att. mil.

COSTA-RICA : le commandeur J. *de Marcoleta*, M. pl. à Paris.

DANEMARK : le chamb. *Tolben van Bille*, E. e. et M. pl.; le baron *Holger de Rosenkrantz*, secrét.; M. C. C. A. *Gosch*, att.

ÉQUATEUR : M. A. *Flores*, ch. d'aff. à Paris; M. R. *Barba*, secrét. de légat.; MM. M. *de Luzarraga*, P. *Ycaza*, att.

ESPAGNE : don J. T. *Comyn*, E. e. et M. pl.; le chev. A. *Conte*, 1er secr.; M. R. *Merry y del Val*, 2e secrét.; don V. *Arizcun*, le duc *de Grenada de Ega*, don R. *de Guardamino*, don M. *Alvarez*, M. R. *Guardamino*, att.; M. G. R. *Street*, chancelier.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. C. F. *Adams*, E. e. et M. pl.; M. B. *Moran*, secrét.; M. H. *Brooks Adams*, jurisc. secrét. privé.

FRANCE : le prince *de La Tour d'Auvergne Larauguais*, ambassadeur; le baron *Baude*, 1er secrét.; le vicomte *de Contades*, 2e secrét.; le vicomte *de Beaumont*, 3e secrét.; le vicomte *de Courval*, le comte *de Montmarin*, le comte *de Couronnel*, att.; M. H. *Roux*, chanc.

GRÈCE : M. C *Tricoupi*, ch. d'aff.

GUATÉMALA : don J. *de Francisco Martin*, E. e. et M. pl. à Paris; M. R. *Palacios*, secrét.; M. J. L. *de Francisco Martin*, att.

HAITI : M. Adam, MR; M. A. *Tate*, secrét.; M. E. *Merlet*, att.

HAMBOURG : M. A. *Rücker*, MR.; M. P. *Sigg*, chanc.

Digitized by Google

HANOVRE : le . . . . . E. e. et M. pl.; le baron O. *de Blome*, chargé d'affaires *ad inter.*; M. A. *Schmettau*, secrétaire.

HONDURAS : M. C. *Gutierrez*, sén., M. pl.; M. *Ferrari*, att.

ITALIE (Royaume d') : le marquis V. E. *Taparelli d'Azeglio*, E. e. et M. pl.; le comte C. A. *Maffei di Boglio*, 1er secr.; M. F. *Curtopassi*, 2e secrét.; le marquis C. *San-Germano*, le marquis J. *Balbi-Senarega*, att.

LUBECK : M. A. *Rücker*, MR.; M. P. *Sigg*, chanc.

MEXIQUE : M. P. *Arrangoïz*, E. e. et M. pl.; M. A. *Hinci*, 1er secr.

NICARAGUA : le commandeur J. *de Marcoleta*, E. e. et M. pl. à Paris.

NOUVELLE-GRENADE : M. J. de *Francisco Martin*, E. e. et M. pl. à Paris; M. E. C. *Ordonez*, secrét.; MM. M. *de Francisco Martin*, M. R. *Santa-Maria*, F. *Malo*, att.

PARAGUAY : M. C. *Bareiro*, ch. d'aff.; M. G. *Benitez*, secrét.

PAYS-BAS : le min. d'Etat et chamb. baron A. *de Bentinok tot Nijenhuis*, E. e. et M. pl.; M. E. A. *Mazel*, cons.; le baron D. *de Mackay*, att.

PÉROU : M. F. L. *Barreda*, E. e. et M. pl.; M. J. B. *Valordia*, secrét.; MM. M: G. *Esterios*, J. B. *Cardenas*, S. S. *Almonte*, att.

PERSE : . . . . E. e. et M. pl.; le colonel M. *Ali*-Khan, ch. d'aff.; Mirza *Ali-Akbar*, interpr.; Mirza *Khanler*, att.

PORTUGAL : le comte *de Lavradio*, E. e. et M. pl.; le chev. J. G. *de Oliveira da Silva*, cons. le chev. G. *Ferreira dos Santos*, secr.; le chev. G. *Manders*, att.

PRUSSE : le min. d'État comte A. *de Bernstorff*, ambass.; M. F. *de Katte*, secr.; le chamb. baron *de Langen-Parow*, att.; M. *Alberts*, chef de la chancel.; M. *Willisch*, secrét. int.

RUSSIE : le cons. int. act. baron *de Brunnow*, ambass.; le cons. de cour et gentilh. de la chambre P. *Sabouroff*, cons.; l'assess. de coll. et gentilh. de la chambre prince M. *Gortchakoff*, 1er secrét.; le cons. de cour, gentilh. de la chambre, baron V. *Fredericko*, 2e secrét.; le cons. de coll. et gentilh. de la chambre *Boris de Vitinghof*, att.; le colonel *Novitzki*, att. militaire.

Digitized by Google

SAN-SALVADOR : M. C. *Gutierrez*, ch. d'aff.; M. J. F. *Quiroz*, att.; Bélize : M. A. *Mathé*, C.

SAXE ROYALE : le chamb. comte C. *Vitzthum d'Eckstaedt*, E. e. et M. pl. aussi à Lisbonne.

SUÈDE ET NORVÉGE : le comte C. *de Wachtmeister*, E. e. et M. pl.; le baron L. G. *Beck-Früs*, chamb., secrét.

TURQUIE : *Musurus*-bey, ambass.; *Khalil*-effendi, 1er secr.; E. *Musurus*-bey, 2e secr.; P. *Musurus*-bey, att.; M. J. H. *Trewby*, chanc.; M. C. *Bizalion*, archiv.

II. CORPS CONSULAIRE.

(Voir à Chine les consuls étrangers à Hong-Kong.)

AUTRICHE. Belize : M. A. S. *Kindred*, C.; Calcutta : M. A. C. *Gompertz*, C.; Cape Town : M. S. *Mosenthal*, C.; Gibraltar : M. R. *Cowell*, C.; Liverpool : M. A. H. *Lemonius*, C.; Londres : le baron Anthony N. *de Rothschild*, C. gén.; le chev. I. *de Schaeffer*, dir. du consulat; Halifax : M. W. *Cunard*, C.; Port-Louis (Maurice) : M. A. *Connal*, C.; Sainte-Hélène : M. N. *Solomon*, C.; Singapore : M. A. *Conighi*, C.; Waterford : M. R. P. *Williams*, C.; Sierra-Léone : le chev. *de Sanquirico*, C.

BADE. Liverpool : M. C. *Stoess*, C.; Londres : M. J. *Simson*, C.

BAVIÈRE. Gibraltar : M. G. *Wortmann*, C.; Liverpool : M. C. *Stoess*, C.; Londres : M. A. *Brandt*, C. gén.; Malte : M. L. *von der Pfordten*, C.

BELGIQUE. Aberdeen : M. J. W. *Barclay*, C.; Adélaïde : M. B. *Henriques*, C.; Akyal : M. J. *Bullock*, C.; Australie : M. S. *Morhange*, C. gén.; Belfast : M. G. *Heyn*, C.; Birmingham : M. G. A. *Everitt*, C.; Bombay : M. A. *Havenith*, C.; Bradford : M. J. *Darlington*, C.; Brisbane : M. G. *Harris*, C.; Bristol : M. R. *Bruce*, C.; Cap : M. A. *Henry*, C. gén.; Cardiff : M. E. C. *Downing*, C.; Colombo : M. T. *Dickson*, C.; Cork : M. H. *Barry*, C.; Cowes : M. T. *Harling*, C.; Crookhaven : M. J. *Notter*, C.; Dublin : M. S. W. *Talbot*, C.; Falmouth : M. A. *Fox*, C.; Folkestone : M. F. M. *Faulkner*, C.; Gibraltar : M. R. *Cowell*, C.; Glasgow : M. A. P. *Reid*, C.; Graham's-Town : M. J. D. *Thompson*, C.; Grange-

Digitized by Google

mouth : M. J. T. *Salvesen*, C.; Guernesey : M. F. *de Putron*, C.; Harwich : M. O. J. *Williams*, C.; Hull : M. J. W. *Foster*, C.; Kingston (Jamaïque) : M. S. *Pieteraz*, C.; Leith : M. J. M. *Mitchell*, C.; Limerick : M. M. R. *Ryan*, C.; Liverpool : M. E. *Meugens*, C.; Londres : M. O. *Delepierre*, C.; Malte : M. J. C. *Dalgety*, C.; Manchester : M. G. *Kessler*, C.; Maurice : M. L. *Bols*, C. gén.; Melbourne : M. G. *Beckx*, C.; Milford-Haven : M. T. *Roberts*, C.; Moulmein : M. W. *Brooke*, C.; Nouvelle-Zélande, M. Ch. *de Witte*, C.; Penzance : M. W. D. *Mathews*, C.; Plymouth : M. S. *Treeby*, C.; Pointe-de-Galle : M. J. M. *Vanderspar*, C.; Port-Adélaïde : M. C. *Heyvaert*, C.; Portsmouth : M. A. L. *van den Bergh*, C.; Rangoon : M. T. *Chrestien*, C.; Sainte-Hélène : M. S. *Solomon*, C.; Sierra-Leone : M. C. M. *Hartung*, C.; Sidney : M. J. *Montefiore*, C.; Skibbereen : M. J. *Notter*, C.; Southampton : M. W. J. *Le Feuvre*, C.; Sunderland : M. J. R. T. *Barker*, C.; Waterford : M. H. L. *Williams*, C.; West-Hartlepool : M. G. *Pyman*, C.; Yarmouth : M. E. *Preston*, C.

Bolivie. Cork et Queenstown : M. N. *Cummins*, C.; Londres : M. B. W. *Scholey*, C. gén.; Plymouth : M. T. W. *Fox*, C.

Brême. Adélaïde : M. G. L. T. *von den Heyde*, C.; Akyab : M. C. *Mohr*, C.; Algoa-Bey : M. W. *Kuhr*, C.; Bassein : M. E. *Pandorf*, C.; Bombay : M. A. C. *Gumpert*, C.; Calcutta : M. J. P. *Schneider*, C.; Cap (le) : M. C. S. *Poppe*, C.; Geelong : M. W *Pitcher*, C.; Gibraltar : M. G. *Wortmann*, C.; Graham's town : M. C. *Maynard*, C.; Halifax : M. W. *Hare*, C.; Kingston (Jamaïque) : M. F. A. *Ebbecke*, C.; Kurrachee : M. A. *Stewart*, C.; Londres : M. G. J. *Göschen*, C. gén.; Madras : M. D. *Duord Dymes*, C.; Malte : M. S. *Pisasi*, C.; Maurice : M. R. *Stein*, C.; Melbourne : M. A. *Schlostein*, C.; Nouvelle-Providence (îles Bahama) : M. R. A. *Thomson*, C.; Nava-Scoha : M. W. *Hare*, C.; Penang : M. F. H. N. *Kustermann*, C.; Port-Élisabeth : M. H. *de Rönn*, C.; Québec : M. G. A. *Beling*, C.; Rangoon : M. J. F. W. *Niebuhr*, C.;

Digitized by Google

Sidney : M. *Burchard Frèrichs*, C.; Sierra-Leone : M. C. *Hartung*, C.; Singapore : M. A. O. *Meyer*, C.

BRÉSIL[1]. Liverpool : le vice-amiral J. P. *Grenfell*, C. gén.

BRUNSWICK. Londres : M. B. R. *Hebeler*, C. gén.

CHILI Birmingham : M. L. *Levison*, C.; Bristol et Cardiff : M. W. W. *Alexander*, C.; Glasgow : M. G. *Cruikshank*; Liverpool : M. W. *Jackson*, C.; Londres : M. R. *de Sylva Ferro*, C.; Melbourne : M. E. *Lynch*, C.; Newport : M. W. W. *Alexander;* Plymouth : M. T. *Were Fox* jun., C.; Sidney : M. E. *Lynch*, C.; Southampton : M. J. H. *Wolff*, C.; Swansea : M. H. J. *Bath*, C.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Australie : M. J. W. *Mackenna*, C. gén.; Cardiff : M. J. *Frank*, C.; Cork : M. G. *O'Neil*, C.; Dublin : M. T. *O'Brien*, C.; Falmouth : M. E. C. *Carne*, C.; Gibraltar : M. L. T. *Imossi*, C.; Glasgow : M. G. *Gilmour*, C.; Hull : M. J. *Smith* jun., C.; Liverpool : M. S. R. *Phibbs*, C.; Londres : M. M. B. *Sampson*, C. gén.; M. J. *Fairs*, C.; Newcastle : M. M. J. *Pelegrin*, C.; Plymouth : M. W. *Oliver*, C.; Queestown : M. W. D. *Seymour*, C.

COSTA-RICA. Londres : M. J. W. *Ewen*, C. gén.; M. J. L. *Hart*, C.; Southampton : M. A. *Schoales*, C.

DANEMARK. Adélaïde : M. G. P. *Fox*, C.; Akyab : M. J. O. *Hay*, C.; Bassein : M. H. *Reid*, C.; Belfast : M. E. F. *Munster*, C.; Bermuda : M. J. W. *Mussen*, C.; Calcutta : M. D. C. *Mackey*, C.; Cap (le) : M. L. *Goldman*, C.; Édimbourg : M. W. *Berry*, C. gén.; Falmouth : M. A. L. *Fox*, C.; Falkland : M. J. M. *Dean*, C.; Gibraltar : M. N. C. *Mathiasen*, C.; Guernesey : M. J. L. *Mansell*, C.; Hull : M. C. F. *Good*, C. gén.; Jamaïque : M. B. A. *Franklin*, C.; Jersey : M. H. C. *Godfroy*, C.; Kirkaldy : M. R. *Hutchison*, C.; Kirkwall : M. J. R. *Raikie*, C.; Larne : M. J. *Rosse*, C.; Leith : M. W. *Berry*, C. gén.; Liverpool : M. G. A. *Mullens*, C.; Londres : M. A. P. *Westenholz*, C. gén.; Madras : M. J. W. *Agnew*, C.; Malte : M. E. W. *Ferro*, C.;

1. Les relations diplomatiques ont été suspendues le 28 mai 1863. (Voir *Archives diplomatiques.*)

Digitized by Google

Maurice : M. T. H. *Mullens*, C.; New-Holland : M. J. *Binns Were*, C.; Nouvelle-Zélande : M. L. *Bucholz*, C.; Sainte-Hélène : M. H. H. *Gidion*, C.; Singapour : M. R. *Padday*, C.; Trinidad : M. P. F. L. *Beichmann*, C.

ÉQUATEUR. Limerick : M. M. R. *Ryan*, C.; Liverpool : M. M. *Mocatta*, C.; Londres : M. F. *Garcia* C.; Southampton : M. G. *Dunlop*, C.

ESPAGNE. Bermude : M. J. *Atwood*, C.; Bombay : M. M. *Tallada y Bagès*, C.; Cap (le) : M. J. D. *Thompson*, C.; Cardiff : M. F. *de Uncilla*, C.; Gibraltar : M. J. A. *Arguch*, C.; Glasgow : Don J. S. *Bazan*, C.; Liverpool : M. C. *Barcaiztegui*, C.; Londres : M. J. *y Llorens*, C. gén.; Kingston : M. E. *Badia y Ortiz de Zuniga*, C.; Malte : M. G. *y Huet*, C.; Nassau : M. J. *Maura*, C.; Newcastle : M. J. *de Avandano ;* Québec : M. H. *Chapman*, C.; Sainte-Hélène : M. G. *Mosse*, C.; Sierra Léone : M. P. *de Emparanza*, C.; Singapore : M. F. *Faque*, C.; Terre-Neuve : M. H. *de Uriarte*, C.; Sidney : M. E. *San Just*, C.; Trinité : M. F. J. *Scott*, C.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Antigua : M. R. S. *Higginbotham*, C.; Auckland : M. J. B. *Williams*, C.; Barbade : M. W. T. *Trowbridge*, C.; Bay of Islands : M. G. H. *Leavenworth*, C.; Belfast : M. J. *Young*, C.; Bélize : M. G. *Raymond*, C.; Bermude : M. C. M. *Allen*, C.; Bombay : M. G. W. *Healey*, C.; Bradford : M. G. J. *Abbot*, C.; Bristol : M. Z. *Eastman*, C.; Calcutta : M. N. P. *Jacobs*, C. gén.; Cap (le) : M. W. *Graham*, C.; Cardiff : M. C. D. *Cleveland*, C.; Ceylan : M. J. *Black*, C.; Cork : M. E. G. *Eastman*, C.; Deal : M. H. *Hodge*, C.; Demerara : M. C. G. *Hannah*, C.; Dublin : M. H. B. *Hammond*, C.; Dundee : M. J. *Smith*, C.; Falmouth : M. A. *Fox*, C.; Galway : M. W. B. *West*, C.; Gaspé Basin : M. T. *Fitnam*, C.; Gibraltar : M. H. J. *Sprague*, C.; Glasgow : M. W. L. *Underwood*, C.; Halifax N. S. : M. M. *Jackson*, C.; Hobart-Town : M. E. *Hathaway*, C.; Kingstown : M. F. H. *Ruggles*, C.; Leeds : M. J. W. *Marshall*, C.; Leith : M. N. *Mac-Lachlan*, C.; Liverpool : M. T. H. *Dudley*, C.; Llanelly : M. R. *Dunkin*, C.; Londonderry : M. A. *Henderson*, C.; Londres : M. F. H. *Morse*, C.; Malte : M. A. *Maoun*, C.; Manchester : M. H. W. *Lord*,

Digitized by Google

C.; Maurice : M. T. *Shankland*, C.; Melbourne : M. J. F. *Maguire*, C.; Montreal : M. J. F. *Potter*, C. gén.; Nassau : M. S. C. *Hawley*, C.; Newcastle : M. J. H. *Mac-Chesney*, C.; Pictou : M. B. H. *Norton*, C.; Plymouth : M. T. *Were Fox*, C.; Port-Louis : M. W. R. G. *Mellon*, C.; Prince-Edouard's Islands : M. J. H. *Sherman*, C.; Québec : M. O. D. *Thurston*, C.; Ramsgate : M. H. *Hodge*, C.; Saint-Christophe : M. W. T. *Thurston*, C.; Sainte-Hélène : M. G. *Gérard*, C.; Saint-John : M. J. O. *Howard*, C.; Sheffield : M. C. G. I. *Abbot*, C.; Sidney : M. E. *Leavenworth*, C.; Singapore : M. I. *Stone*, C.; Southampton : M. J. *Britton*, C.; Tenby : M. R. *Dunkin*, C.; Terre-Neuve : M. *Convers O'Leach*, C.; Trinité : M. G. *Hogg*, C.; Turk's Island : M. J. E. *Newport*, C.; Vancouver : M. A. *Francis*, C.

FRANCE. Belfast : M. *de Villoutrey*, VC.; Birmingham : M. F. E. *Verdier-Latour*, C.; Blyth : M. A. *Vauvert de Méan*, VC.; Calcutta : M. J. B. *Lombard*, C.; Cap : M. A. *Haussmann*, C.; Cardiff : M. A. *Thénon*, VC.; Cork et Queenstown : M. C. *Marcel*, C.; Douvres : M. S. M. *Latham*, VC.; Dublin : M. G. *Livio*, C.; Dundee : M. P. M. *Cochrane*, VC.; Édimbourg : M. E. *de Laya*, C.; Folkestone : M. *Malpertuy*, VC.; Gibraltar : M. A. E. *Bresson*, C.; Glasgow : M. L. E. *Bouillart*, C.; Gloucester : M. E. *Thomas*, VC.; Harwick : M. O. J. *Williams*, VC.; Hull : M. T. E. *Hewitt*, VC.; Jamaïque : M. A. V. *Wright*, C.; Leeds : M. H. E. A. E. *Boisselier*, C.; Lerwick : M. G. H. B. *Hay*, VC.; Liverpool : M. A. H. *Lenglet*, C.; Londres : M. J. J. *Fleury*, C. gén.; Madras : M. M. *Lecot*, C.; Malte : M. C. B. *de Jussien de Senevier*, C. gén.; Manchester : le Dr K. *Rassaerts*, VC.; Maurice : M. C. P. *Laplace*, C.; Melbourne : le comte *de Castelnau*, C. gén.; Newcastle : M. J. *de Pianelli*, C.; Plymouth : M. W. *Lascombe*, VC.; Portsmouth : M. L. A. *van den Bergh*, VC.; Québec : M. A. F. *Gautier*, C. gén.; Sainte-Hélène : M. G. *Gérard*, C.; Sheffield : M. H. *Bourdillon*, VC.; Sidney : M. L. F. *Senlis*, C.; Sierra Léone : M. *Braouzec*, C. hon.; Singapore : M. J. M. A. C. *Troplong*, C.; Sunderland : M. *Niboyer*, VC.; Weymouth : M. A. *Desfougeries*, VC.

Digitized by Google

FRANCFORT. Liverpool : M. C. *Stoess*, C.; Londres : M. B. R. *Hebeler*, C. gén.

GRÈCE. Dublin : M. C. *Halliday*, C.; Gibraltar : M. A. B. *Manuel*, C.; Liverpool : M. D. *Giannacopoulo*, C.; Londres : M. A. C. *Ionides*, C. gén.; Malte : M. E. *Petrococchino*, C.; Manchester : M. S. N. *Frangoputs*, C.

GUATÉMALA. Belize : M. A. *Mathé*, C.; Glasgow : M. W. *Malcolm*, C.; Jamaïque : M. R. *Bogle*, C.; Liverpool : M. J. *Carmichael*, C.; Londres : M. J. *Samuel*, C. gén.; Southampton : M. W. E. *Nichols*, C.

HAÏTI. Belfast : M. J. *Magill*, C.; Fleetwood : M. A. *Duranty*, C.; Glasgow : M. C. *Roberts*, C.; Jamaïque : M. S. *Lavagne*, C.; Liverpool : M. J. *Maunder*, C.; Londres : M. J. C. *Stiffel*, C.; Queenstown : M. P. S. *Minich*, C.; Saint-Thomas : M. S. D. *Delatte*, C.

HAMBOURG. Adélaïde : M. B. *Amsberg*, C.; Barbades : M. G. *Kilkelly*, C.; Bassein : M. A. *Mohr*, C.; Bombay : M. A. C. *Gumpert*, C.; Calcutta : M. J. P. *Schneider*, C.; Cap (le) : M. E. *Suffert*, C.; Colombo : M. J. H. *Sonnenkalb*, C.; Dublin : M. T. H. *Wisdom*, C.; Guernesey : le vic. W. *Lequesne*, C.; Halifax : M. W. *Pryor*, C.; Hobart town : M. W. *Boys*, C.; Jamaïque : M. F. A. *Ebbecke*, C.; Jersey : le vic. W. *Lequesne*, C.; Kurrachee : M. A. *Steward*, C.; Liverpool : M. *Holmann Stolterfoht*, C.; Londres : M. G. J. *Göschen*, C. gén.; Madras : M. D. D. *Dymes*, C.; Malte : M. C. H. A. *Maempel*, C.; Maurice : M. R. *Steen*, C.; Melbourne : M. A. *Schlösstein*, C.; Newcastle : M. C. *Krämer Waller*, C.; Nouv.-Providence : M. R. A. *Thomson*, C.; Penang : M. H. J. D. *Padday*, C.; Point-de-Galle : M. J. H. *Sonnenkalb*, C.; Port-Elisabeth : M. H. *von Rönn*, C.; Port-Natal : M. J. F. *Kahts*, C.; Québec : M. T. *Ryan*, C.; Rangoon : M. J. F. *Capelle*, C.; Sainte-Hélène : M. N. *Solomons*, C.; Saint-John : M. R. *Prowse*, C.; Sidney : M. S. *Franck*, C.; Sierra Leone : M. H. *Schöning*, C.; Singapore : M. A. O. *Meyer*, C.; Trinité : M. C. F. *Feez*, C.; Wellington : M. F. A. *Krull*, C.

HANOVRE. Aberdeen : M. J. F. *White*, C.; Akyal : M. C. A. *de Champeaurouge*, C.; Belfast : M. J. C. *Pinkerton*, C.; Birmingham : M. G. A. *Everitt*, C.; Brisbane, M. D.

Digitized by Google

Wienboldt, Calcutta : M. E. *Oesterley*, C.; Cap (le) : G. *Schunhoff*, C.; Cardiff : M. L. C. *Ohlsen*, C.; Cork : M. N. G. *Seymour*, C.; Cowes : M. W. *Stuart Day*, C.; Dartmouth : M. R. R. *Longworthy Hingston*, C.; Dublin : M. H. C. *Hoyte*, C.; Dundee : M. J. *Edwards*, C.; Falmouth : M. A. *Fox*, C.; Gibraltar : M. L. T. *Power*, C.; Glasgow : M. J. D. *Sheppard*, C.; Grangemouth : M. T. *Salvesen*, C.; Guernesey : M. J. *Dubois Dobrée*, C.; Harwich : M. O. J. *Williams*, C.; Hobart-Town : M. E. *Marwedel*, C.; Hull : M. J. H. *Ellermann*, C.; Jersey : M. F. *de Saint-Croix*, C.; Kurrachee : M. J. *Logan Dunolly*, C.; Leith, M. A *Paterson*, C.; Liverpool : M. H. *Plaw*, C.; Londres : M. A. *Wehner*. C.; Lynn : M. W. *Garland*, C.; Malte : M. A. *Pisani*, C.; Margate : M. V. F. *Weber*, C.; Melbourne : M. A. *Kaufmann*, C.; Montréal : M. H. *Chapman*, C.; Mountsbey : M. W. D. *Mathews*, C.; Newcastle : M. E. *Dodd*, C.; Penang : M. F. *Kustermann*, C.; Penzance : M. W. D. *Matthews*, C.; Peterhead : M. A. *Robertson*, C.; Perth : M. R. *Love*, C.; Plymouth : M. H. *Fox*, C.; Port-Natal : M. B. *Schwickard*, C.; Portsmouth : M. L. A. *van den Bergh*, C.; Queenstown : M. N. G. *Seymour*, C.; Ramsgate : M. V. F. *Weber*, C.; Saint-Ives : M. W. D. *Mathews*, C.; Scilly (îles) : M. J. *Banfield*, C.; Sierra-Leone : M. E. C. *Hartung*, C.; Singapore : M. R. *Zapp*, C.; Stockton (Middlesbro' et Hartlepool) : M. P. *Romyn*, C.; Sunderland : M. R. *Greenwell*, C.; Swansea : M. G. A. *Bevan*, C.; Weymouth : M. G. C. *Welsford*, C.; Yarmouth : M. E. H. L. *Preston*, C.

HESSE (grand-ducale). Gibraltar : M. G. *Wortmann*, C.; Liverpool : M. C. *Stoess*, C.; Londres : M. A. *Worms*, C. gén.

HONDURAS. Londres : M. G. B. *Kerferd*, C. gén.

ITALIE (roy. d'). Bombay : M. J. *Sigg*, C.; Calcutta : M. D. *Schilizzi*, C.; Cap (le) : M. W. *Thompson Duncan*, C.; Cardiff : M. C. *Cattaneo*, C.; Dublin : M. A. C. *Marani*, C.; Gaspé-Basin (Canada) : M. H. *Le Boutillier*, C.; Gibraltar : M. F. *Stella*, C.; Glasgow : M. R. *Henderson*, C.; Liverpool : M. E. *de la Rue*, C.; Londres, M. J. B. *Heath*, C. gén.; Madras : M. E. *Lecôt*, C.; Maurice : M. H. *Irving-Bell*, C.; Malte : M. R. *Sly-*

Digitized by Google

the, C.; Melbourne : M. J. *Biagi*, C.; Montreal : M. H. *Chapman*, C.; Newcastle : le comte P. *de Mancini*, C.; Penang : M. J. E. *Leveson*, C.; Point-de-Galles : M. J. L. *Vanderspar*, C.; Sainte-Hélène : M. G. *Moss*, C.; Sierra-Leone : . . . . . , C.; Sidney : M. G. *Deane*, C.; Singapore : M. J. *d'Almeida*, C.

LIBÉRIA (république). Belfast : M. A. M. *Munster*, C.; Birmingham : M. G. R. *Collis*, C.; Bristol : M. W. K. *Wait*, C.; Cork : M. G. N. *Harvey*, C.; Dublin : M. T. *Snow*, C.; Édinbourg : M. J. A. *Callander*, C.; Falmouth : M. A. L. *Fox*, C.; Glasgow : M. T. *Somervaill*, C.; Hull : M. J. *Atkinson*, C.; Leith : M. J. A. *Callander*, C.; Limerick : M. M. R. *Ryan*, C.; Liverpool : M. C. *Cottesworth*, C.; Londres : M. G. *Ralston*, C. gén.; Londonderry : M. J. *Gilmour*, C.; Manchester : M. T. *Clegg*, C.; Newport : M. T. *Beynon*, C.; Penzance : M. W. D. *Mathews*, C.; Plymouth : M. T. *Were Fox*, C.; Torquay : M W. H. *Brown*, C.; Waterford : M. T. S. *Harvey*, C.

LUBECK. Canada : M. E. *Ryan*, C.; Cap (le) : M. C. S. *Poppe*, C.; Gibraltar : M. J. A. *Crooks*, C.; Glasgow : M. M. *Robinow*, C.; Kingston : M. P. A. *Ebbeke*, C.; Lerwick : M. J. R. *Spence*, C.; Limerick : M. R. *Ryan*, C.; Liverpool : M. H. *Stolterfoht*, C.; Londres : M. G. J. *Göschen*, C. gén.; Malte : M. A. *Pisani*, C.; Nova Scotia : M. W. *Hare*, C.; Port-Natal : M. B. *Schwikard*, C.; Québec : M. T. *Ryan*, C.

MADAGASCAR. Maurice : M. H. *Lemière*, C.

MAROC. Gibraltar : *Hadji-Saïd-Guesno*, C.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. Cardiff : M. J. *Owen*, C.; Gibraltar : M. N. C. *Mathiasen*, C.; Harwich : M. O. J. *Williams*, C.; Londres : M. S. C. *Kreeft*, C. gén.; Malte : M. W. J. *Stevens*, C.; Melbourne : M. E. *Fratzscher*, C.; Port-Adélaïde : M. B. *Amsberg*, C.; Québec : M. G. *Beling*, C.; Sainte-Hélène : M. N. *Solomon*, C.; Singapore : M. A. O. *Meyer*, C.

MECKLEMBOURG-STRÉLITZ. Cap (le) : M. J. *King*, C.; Londres : M. S. C. *Kreeft*, C. gén.

MEXIQUE. Bélize : M. J. M. *Martinez y Rosada*, C.; Londres : M. J. L. *Hart*, VC.

Digitized by Google

NASSAU. Londres : M. B. R. *Hebeler*, C. gén.
NICARAGUA. Liverpool : M. G. M. *Bowen*, C.; Londres : M. C. *White*, C. gén.
NOUVELLE-GRENADE. Liverpool : M. T. B. *Job*, C.; Londres : M. E. *Redman*, C.
OLDENBOURG. Akyab : M. J. O. *Hay*, C.; Brisbane : M. A. *Ranniger*, C.; Bombay : M. A. C. *Gumpert*, C.; Calcutta : M. E. *Oesterley*, C.; Cap (le) : M. C. S. *Poppe*, C.; Cardiff : M. R. J. *Todd*, C.; Gibraltar : M. G. *Wortmann*, C.; Leith : M. *Leybourne Watson*, C.; Londres : M. E. P. *de Colquhoun*, C. gén.; Malte : M: H. *Ferro*, C.; Manchester : M. P. *Goldschmidt*, C.; Melbourne : M. J. B. *Were*, C.; New-Castle : M. E. *Dodd*, C. gén.; Penang : M. F. *Kustermann*, C.; Portsmouth : M. A. L. *van den Bergh*, C.; Québec : M. G. *Belling*, C.; Queenstown : M. W. D. *Seymour*, C.; Rangoon : M. P. F. W. *Niebuhr*, C.; Saint-Ives : M. W. *Matthews*, C.; Sainte-Hélène : M. N. *Solomon*, C.; Singapore : M. H. *Danelsberg*, C.; Sidney : M. C. J. *Muller*, C.
PARAGUAY. Londres : M. B. B. *Greene*, C. gén.
PAYS-BAS. Adélaïde : M. F. S. *Dutton*, C.; Akyab : M. J. O. *Hay*, C.; Albany : M. J. E. *Baesjon*, C.; Bombay : M. R. *Ahlers*, C.; Brisbane : M. J. C. *Henssler*, C.; Calcutta : M. E. *Catsem*, C.; Canada : M. B. R. *Dixon*, C. gén.; Cap (le) : M. O. J. *Trüter*, sen. C.; Colombo : M. D. *Wilson*, C.; Dartmouth : M. W. *Luscombe*, C.; Dublin : M. B. *Molière Tabuteau*, C.; Fovey : M. W. *Luscombe*, C.; Hull : M. C. L. *Ringrose*, C.; Jamaïque : M. S. G. *Pietersz*, C., Kurrachee : A. E. *Deuss*, C.; Leith : M. A. *Paterson*, C.; Liverpool : M. J. W. S. *May*, C.; Looe : M. W. *Luscombe*, C.; Londres : M. J. W. *May*, sen., C. gén.; Malte : M. O. F. *Gollcher*, C.; Maurice : M. F. *Schlusser*, C.; Melbourne : M. J. W. *Ploss van Amstel*, C. gén.; New-Castle : M. W. J. M. *Lange*, C.; Penang : M. H. J. D. *Padday*, C.; Plymouth : M. W. *Luscombe*, C.; Point-de-Galles : M. H. R. *Vanderspear*, C.; Port-Élisabeth : M. H. *van Rönn*, C.; Port-Natal : M. A. W. *Evans*, C.; Portsmouth : M. L. A. *van den Bergh*, C.; Sainte-Hélène : M. N. *Solomon*, C.; Salcombe : M. W. *Luscombe*, C.; Sierra-Leone :

Digitized by Google

M. T. A. *Rosenbush*, C.; Sidney : M. G. *Koehler*, C.; Singapore : M. W. H. *Read*, C.

PÉROU. Londres : M. L. *Mesones*, C. gén.; M. H. *Kendall*, C.; Plymouth : M. T. W. *Fox*, C.; Polynésie : don M. J. *Palacios*, C. gén.

PERSE. Liverpool : M. D. *Watson*, C.

PORTUGAL. Alderney : M. A. *Mansell*, C.; Australie : M. J. B. *Were*, C.; Belfast : M. F. *Hunter* jun., ; Bideford : M. T. B. *Chanter*, C.; Birmingham : M. G. R. *Collis*, C.; Bridgewater : M. C. J. P. *Browne*, C.; Bristol : M. T. *Ribeiro dos Santos*, C.; Canada : M. W. H. *Tilstone*, C.; Cap (le) M. A. *Duprat*, C. gén.; Cape-Town : M. J. D. *Thompson*, C.; Cardiff : M. R. J. *Todd*, C.; Cork : M. G. *Manders*, C.; Deal : M. G. *Hammond*, C.; Demerara : M. J. T. F. *Nobrega*, C.; Gibraltar : M. J. *Benso*, C. gén.; Guyane : M. A. A. *Vicera*, C.; Leith : M. W. *Muir*, C.; Limerick : M. R. *Ryan*, C.; Liverpool : M. A. *d'Almeida Campos*, C.; Londres : M. F. I. *Vanzeller*, C. gén; Malte : M. J. *Tessi*, C.gén. Maurice : M. A. E. *Serendat*, C.; Nouveau-Brunswick : M. E. *Alison*, C.; Nova-Scotia : M. F. *Charman*, C.; Port Philip : M. R. *Cooper*, C.; Sainte-Hélène : M. H. H. *Gideon*, C.; Sidney : M. M. J. *Soares*, C.; Sierra-Leone : M. A. *Guillemar d'Aragon*, C.; Terre-Neuve : M. C. F. *Bennett*, C. gén.; Trinité : M. L. *Livingstone*, C.

PRUSSE : Adelaïde : M. F. *Dutton*, C.; Akyab : M. F. W. *Gerber*, C.; Bélize : M. B. *Cramer*, C.; Bombay : M. A. C. *Gumpert*, C.; Calcutta : M. E. D. *Kilburn*, C.; Cap : M. J. *King*, C.; Ceylan : M. A. *Wise*, C.; Édimbourg : M. J. G. *Thomson*, C.; Gibraltar : M. G. *Wortmann*, C.; Halifax : M. C. A. *Creighton*, C.; Kurrachee : M. T. *Lidbetter*, C.; Leith : M. J. G. *Thomson*, C.; Liverpool : M. O. *Burchardt*, C.; Londres : M. B. R. *Hebeler*, C. gén.; Maurice : M. R. *Stein*, C.; Melbourne : M. A. *Boyd*, C.; Miramichi : M. W. T. *Fraser*, C.; Montréal : M. H. *Chapman*, C.; Nouv.-Brunswick : M. A. C. O. *Trentowsky*, C.; Nouv.-Zélande : M. F. Dillon *Bell*, C.; Nova-Scotia : M. T. R. *Grassie*, C.; Pénang : M. J. *Knus*, C.; Point-de-Galles : M. H. *Sonnenkalb*, C.; Québec : M. G. *Pem-*

Digitized by Google

berton, C.; Rangoon : M. J. F. W. *Niebuhr*, C.; Sainte-Hélène : M. N. *Solomon*, C.; Saint-Vincent : M. R. *Cumming*, C.; Singapore : M. A. *Schreiber*, C.; Sidney : M. S. *Frank*, C.; Terre-Neuve : M. B. *Scott*, C.

REUSS-GREIZ : M. S. *Cahlmann*, C.

RUSSIE : Cap (le) : M. W. J. *Thompson*, C.; Gibraltar : M. L. T. *Power*, C.; Liverpool : M. N. *Mahs*, C.; Londres : le cons. d'État et chamb. M. A. *de Berg*, C. gén.; Malte : M. F. *Tagliaferro*, C.; Maurice : M. G. H. *Fairfield*, C.; Melbourne : M. J. *Damyon*, C.

SANDWICH (îles). Falmouth : M. S. *Broad*, C.; Liverpool : M. R. C. *Janion*, C.; Londres : M. M. *Hopkins*, C. gén.; Manchester : M. R. C. *Janion*, C.; Ramsgate : M. A. L. *Hodges*, C.; Nouv.-Galles du sud : M. T. W. *Campbell*, C. gén.; Nouv.-Zélande : M. J. Watson *Bain*, C. gén.; Tasmanie : M. T. W. *Campbell*, C. gén.; Victoria (îles Vancouver) : M. H. *Rhodes*, C.

SAN-SALVADOR. Bélize : M. A. *Mathé*, C.; Glasgow : M. A. S. *Shaw*, C.; Londres : M. G. B. *Kerford*, C. gén.; M. J. L. *Hart*, C.

SAXE ROYALE. Liverpool : M. C. *Stoess*, C.; Londres : M. E. P. *Colquhoun*, C. gén.; Sidney : M. C. J. *Muller*, C.

SAXE-WEIMAR. Londres : M. S. *Cahlmann*, C.

SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT ET SONDERSHAUSEN. Londres : M. S. *Cahlmann*, C.

SUÈDE ET NORVÉGE : Akyab : M. J. O. *Hay*, C.; Bahama : M. S. Otis *Johnson*, C.; Bélize : M. A. J. *Levy*, C.; Bombay : M. J. *Ackenbach*, C.; Calcutta : M. J. *Campbell Makey*, C.; Ceylan : M. *Binny-Scott*, C.; Kingston : M. R. J. C. *Hitchins*, C.; Londres : M. C. *Tottie*, C.; Madras : M. J. *vans Agnew*, C.; Malte : M. *Ole Munch Roeder*, C.; Melbourne : M. J. B. *Were*, C.; Port-Adélaïde : M. H. *Alwin*, C.; Port-Louis : M. R. *Stein*, C.; Québec : M. A. *Falkenberg*, C.; Rangoon : M. J. F. *Capelle*, C.; Sainte-Hélène : M. W. *Carrol*, C.; Singapore : M. W. *Mac Leod Read*, C.; Sidney : M. G. *Were*, C.

SUISSE. Liverpool : M. C. I. *Forget*, C.; Londres : M. J. *Rapp*, C. gén.; Melbourne : M. S. *Rentsch*, C.; Port-Louis : M. G. C. *Bourguignon*, C.; Sidney : M. L. *Chapalay*, C.

Digitized by Google

TURQUIE : Belfast : M. G. *Heyn*, C.; Birmingham : M. G. R. *Collis*, C.; Cap (le) : M. de *Roubaix*, C. gén.; Cork : M. N. *Cummins*, C.; Falmouth : M. T. W. *Fox*, C.; Folkestone : M. F. M. *Faulkner*, C.; Gibraltar : M. R. *Cowell*, C.; Londres : M. M. *Gadban*, C. gén.; Malte : M. A. *Naoum*, C. gén.; Manchester : *Abdullah*-effendi, C. gén.; Maurice : M. H. *Rostand*, C.; Singapore : *Saïd Abdullah ben Omer el Djanid*, C.; Southampton : le capit. J. *Ford*, C.

URUGUAY. Aberdeen : M. J. F. *White*, VC.; Birmingham : M. G. R. *Collis*, VC.; Belfast : M. H, *Andrews* jun., VC.; Cork : M. R. *Foley*, C.; Glasgow : M. G. *Gilmour*, C.; Hartlepool : M. J. J. *Ellis*, C.; Liverpool : M. J. A. *Hall*, C.; Londres : M. E. B. *Neill*, C. gén.

VÉNÉZUELA. Antigoa : M. R. L. *Humphrys*, C.; Barbade : M. H. *Mac Chlery*, C.; Demerara : M. A. *Sheffield*, C.; Falmouth : M. A. *Fox*, C.; Grenade : M. S. *Cockburn*, C.; Jamaïque : M. F. *Garcia del Rio*, C.; Liverpool : M. A. W. *Powles*, C.; Londres : M. F. H. *Hemming*, C. gén.; Manchester : M. C. F. F. *Halle*, C.; Sainte-Lucie : M. F. *Loustan*, C.; Southampton : M. A. *Schoales*, C.; Trinité : M. J. G. *Sotillo*, C.

WURTEMBERG. Australie : M. F. C. *Dutton*, C.; Liverpool : M. J. A. *Bencke*, C.; Londres : le cap. C. *Claussen*, C.

V. CONSTITUTION.

La Constitution politique du Royaume-Uni n'a pas été codifiée. Elle se compose de plusieurs actes principaux, et notamment sur la grande Charte, la Charte des Forêts de 1215, la clause additionnelle de 1299, la Déclaration des Droits (*Bill of rights*) de 1688, les lois électorales de 1831 et 1832.

Le premier de ces actes a aboli les taxes forcées et les amendes arbitraires, stipulé qu'aucun homme libre ne serait ni emprisonné, ni privé de ses biens, à moins qu'il n'eût été condamné par un jury composé de ses pairs. Cette charte défendit qu'aucune aide fût levée sans l'assentiment du grand conseil, qui dut être composé des archevêques, évêques, abbés, comtes et grands barons,

Digitized by Google

convoqués par lettres (*writs*) du roi, et des autres vassaux directs de la couronne, appelés en masse par les shériffs des comtés. Ce parlement n'était établi que pour voter les impôts. La Charte des Forêts restituait au domaine public les forêts dont les rois s'étaient emparés.

En 1264, Simon de Montfort, qui gouvernait sous le nom du roi, appela au parlement, pour voter de nouveaux impôts, non-seulement les membres ci-dessus désignés, mais des chevaliers élus, au nombre de quatre, par la cour de chaque comté (*knights of the shire*), et deux députés de certaines villes et bourgs (*commons*). C'est l'origine de la chambre des communes. La clause additionnelle de 1299, ajoutée par Edouard Ier aux deux chartes, reconnut les députés des communes comme membres du parlement. Vers 1401, les communes obtinrent que la nature des dépenses serait déterminée dans le vote de chaque crédit accordé.

Le *Bill of rights* ou Déclaration des Droits, présenté par les deux chambres, fut signé, le 19 octobre 1689, par le prince et la princesse d'Orange, roi et reine de la Grande-Bretagne. Ce bill proclame : 1° l'illégalité de tout acte royal ayant pour but de suspendre l'exécution des lois sans l'aveu du parlement; 2° l'illégalité des jugements par commissions; 3° l'illégalité de tout impôt levé sans l'assentimeni des chambres; 4° le droit d'adresser des pétitions au roi sans être poursuivi pour leur teneur; 5° l'illégalité de tout rassemblement de force armée sans l'assentiment du parlement; 6° le droit pour les protestants de porter des armes pour leur défense; 7° la liberté des élections; 8° la liberté de la parole et des débats parlementaires; 9° l'abolition de tout châtiment cruel; 10° la nécessité de garanties pour le jugement des crimes de haute trahison; 11° la nullité de toute confiscation avant conviction du crime; 12° la nécessité de convoquer fréquemment les chambres.

L'acte ou édit d'union législative de 1801 a constitué l'union politique de la Grande-Bretagne et de l'Irlande. Les lois électorales de 1831 et 1832 (7 juin) ont élargi les bases du suffrage; elles ont supprimé dans 56 petites villes (sur 60) le droit de représentation, l'ont réduit de

Digitized by Google

moitié dans 30 bourgs (sur 47). L'élection n'est pas en effet basée en Angleterre sur la population ni sur des conditions uniformes dans tout le royaume, mais sur les droits de représentation accordés à certaines villes par les anciennes chartes. L'effet de la loi de 1832 a été d'appeler au droit électoral des villes qui en avaient été privées jusqu'alors. Dans les bourgs (*borough*), est électeur tout individu âgé de 21 ans et jouissant de ses droits civils, qui possède un revenu de 10 livres st. Dans les comtés, aux mêmes conditions, sont électeurs : 1° tous les francs tenanciers et possesseurs de biens; 2° les fermiers possédant un bail de 21 à 60 ans et payant une rente de 50 livres st.

De ces divers actes est résulté, par le progrès des temps, le partage du pouvoir législatif entre le roi, la chambre des lords et la chambre des communes, dont la réunion forme le parlement. Les lords se représentent eux-mêmes; les députés des communes représentent les villes, les bourgs et les comtés.

La chambre des lords est composée : 1° des pairs héréditaires, dont la pairie est créée par le roi; 2° des pairs élus d'Ecosse et d'Irlande; 3° des 26 prélats, dont la pairie est viagère; ces prélats font partie de la chambre en qualité de barons et du droit de leurs évêchés, mais ils sont actuellement les seuls représentants politiques du clergé, dont les assemblées, analogues à celles qui se tenaient en France sous l'ancien régime, ne sont plus convoquées que pour la forme, à l'ouverture du parlement. La couronne a encore le droit de nommer des pairs temporels à vie : elle ne l'a fait que pour les fils aînés des pairs, afin qu'ils siégeassent du vivant de leurs pères; après la mort de ceux-ci, ils redevenaient pairs héréditaires. La chambre des lords compte 455 membres, savoir (session de 1863) :

Pairs du sang royal	3
Archevêques	2
Ducs	20
Marquis	19
Comtes	110
Vicomtes	22

Digitized by Google

24 évêques, dont l'un pair temporel	23
Barons	209
Pairs élus d'Écosse	16
28 pairs élus d'Irlande, dont l'un pair du Royaume-Uni	27
Pairs ecclésiastiques d'Irlande	4
Total	455

La chambre des communes se compose de 658 membres (session de 1863), savoir :

	DÉPUTÉS		
	des comtés.	des villes et bourgs.	Total.
Angleterre	162	338	500
Écosse	30	23	53
Irlande	64	41	105
	256	402	658

Le roi a le pouvoir de faire la guerre ou la paix et de signer des traités, sans l'assentiment du parlement, qui ne peut que refuser pour la guerre les troupes ou l'argent. Le roi est obligé de convoquer tous les ans le parlement. Beaucoup de branches du revenu de l'Etat ne sont accordées que pour un an; l'armée ne peut être retenue sous les drapeaux tant que le parlement n'a pas renouvelé la loi qui l'y maintient (*mutiny bill*), et qui n'est valable que pour un an. L'initiative des lois appartient à la couronne et aux chambres; la sanction à la couronne.

Le roi peut dissoudre le parlement, l'ajourner, le proroger.

Le roi exerce, par des ministres responsables, le pouvoir exécutif; il confère toutes les fonctions, surveille l'administration de la justice, dirige l'emploi des fonds votés par le parlement.

L'usage s'est établi que la chambre des communes vote la première toute mesure qui a pour objet des subsides; la chambre des lords ne propose aucun amendement dans les lois financières.

Les lois d'Angleterre reconnaissent : le droit de pétition, le droit de tenir des réunions publiques (*meetings*), le droit d'imprimer et de publier ses opinions, le droit

Digitized by Google

d'être jugé par ses pairs assemblés en jury. La liberté personnelle est assurée par la faculté à toute personne arrêtée illégalement de poursuivre devant les tribunaux le juge qui lui a refusé un *writ d'habeas corpus*.

Le pouvoir politique seul, en Angleterre, est fondé sur la représentation; l'administration locale ne l'est pas. Le pays est divisé en *comtés*, qu'administrent un lord-lieutenant (gouverneur militaire), un shérif (gouverneur civil), des juges de paix et des *coroners*. Le lord-lieutenant et le shérif sont nommés par la couronne, les juges de paix par le lord-chancelier; le coroner est élu par les francs tenanciers. Les juges de paix de chaque comté s'assemblent au moins tous les trois mois pour juger au civil et au criminel, pour décider les questions relatives aux impôts locaux, l'administration des prisons, l'entretien des routes, des ponts, la répartition des revenus du comté. Le *coroner* représente le ministère public; c'est le magistrat instructeur en matière de crimes.

Chaque comté est divisé en *hundreds*. A la tête de chaque hundreds est un *haut constable* nommé par les juges de paix réunis en session.

Les noms de *bourgs* ou de *cités* ne s'appliquent pas aux habitations agglomérées, mais aux corporations municipales, indépendantes du comté, qui possèdent le droit de s'administrer elles-mêmes, d'après une charte ou un acte du parlement. Une *corporation municipale* se compose du maire, des aldermen, des conseillers et des bourgeois. Le maire et les aldermen, nommés par le conseil, exécutent ses décisions; le conseil est élu par les bourgeois. Les attributions comprennent la police et l'administration des revenus de la commune.

Les *paroisses* sont administrées par la *vestry*, assemblée des contribuables payant la taxe des pauvres; elle nomme les marguilliers, les inspecteurs des routes, les constables et les commissaires des cimetières, les administrateurs et tuteurs des pauvres.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTRES.

Cabinet. (18 juin 1859.)

Premier lord de la trésorerie : le vicomte *Palmerston*.

Digitized by Google

Chancelier de l'échiquier (ministre des finances) : le très-hon. W. E. *Gladstone*.
Lord grand chancelier, garde du grand-sceau : lord *Westbury* (1861).
Lord président du conseil : le comte *Granville*.
Lord garde du sceau privé : le duc *d'Argyll*.
Secr. d'Etat de l'intérieur : le très-hon. sir G. *Grey*, bt.
— des affaires étrangères : le comte *Russell*.
— des colonies : le très-hon. Edw. *Cardwell*.
— de la guerre : le comte *de Grey et Ripon* (1863).
— pour les Indes : le très-hon. sir C. *Wood*, bt.
Premier lord de l'amirauté : le duc *de Somerset*.
Président du Bureau (ministère) de commerce (Board of trade) : le très-hon. T. M. *Gibson*.
Grand-maître ou directeur général des postes : lord *Stanley d'Alderley* (août 1860).
Chancelier du duché de Lancastre : le comte *de Clarendon*.
Président du Bureau de la loi des pauvres (Poor-Law-Board) : le très-hon. C. P. *Villiers*.

Ministres ne faisant pas partie du cabinet.

Grand maître de la cour : le comte *de Saint-Germans*.
Grand chambellan : le vicomte *Sydney*.
Grand maréchal de la cour : le duc *de Norfolk*.
Grand écuyer : le marquis *d'Ailesbury*.
Commandant en chef de l'armée : le duc *de Cambridge* (juillet 1856).
Payeur général et vice-président du bureau de commerce : le très-hon. W. *Hutt*.
Commissaire des parcs, palais, etc. (grand maître des eaux et forêts) : le très-hon. W. F. *Cowper*.
Secrétaire en chef pour l'Irlande : le très-hon. sir Robert *Peel*.
Procureur général (attorney gen.) : sir Roundell *Palmer*.
Avocat-général (solicitor gén.) : sir R. P. *Collier*.

CONSEIL PRIVÉ.

Lord président : le comte *Granville*.
Vice-président : le très-hon. R. *Lowe*.
Secrétaire (clerk in ordinary) : M. A. *Helps*.

Digitized by Google

ADMINISTRATION CENTRALE.

Sceau privé. Lord garde du sceau privé : le duc *d'Argyll.*

Secrétaire en chef (chief clerk) : M. W. *Goodwin.*

Trésorerie. Lords-commissaires : le vicomte *Palmerston;* le très-hon. W. E. *Gladstone;* M. E. H. K. *Hugesson;* sir W. *Dunbar,* bt; le lieut.-colonel L. *White.* — Secrétaires : l'hon. H. B. W. *Brand;* le très-hon. F. *Peel.*

Echiquier. Chancelier : le très-hon. W. E. *Gladstone.*

Contrôleur général : lord *Monteagle.* Adjoint : M. G. S. *Frederick.* Secrétaire en chef (chief clerk) : M. H. W. *Chisholm.*

Sous-secrétaires d'Etat. Intérieur : M. H. *Waddington;* M. H. A. *Bruce;* secrétaire en chef, M. H. J. *Knyvett.*

— Affaires étrangères : M. E. *Hammond;* M. A. H. *Layard;* secrétaire adjoint, M. J. M. *Murray;* commis principal, M. G. *Lenox-Conyngham.*

— Colonies : sir F. *Rogers,* bt; M. C. S. *Fortescue;* sous-secrétaire adjoint, M. J. F. *Elliot;* commis principal, M. G. *Gairdner.*

— Guerre : le marquis *d'Hartington;* le major général sir E. *Lugard;* adjoint, le cap. *Galton.*

— Indes : M. T. G. *Baring;* M. H. *Merivale;* adjoint, M. J. C. *Melvill.*

Conseil des Indes. Président : le très-hon. sir C. *Wood,* bt. Vice-président : M. J. P. *Willoughby.*

Bureau de commerce (board of trade). Président : le très-hon. T. M. *Gibson.* Vice-président : le très-hon. W. *Hutt.* Secrétaires : M. J. *Booth;* sir J. E. *Tennent.*

Bureau du commissariat des travaux royaux et monuments publics. Commissaires : le très-hon. W. F. *Cowper,* 1er commissaire; les secrétaires d'Etat; le président et le vice-président du bureau de commerce. Secrétaire : M. A. *Austin.*

Poste. Directeur général : lord *Stanley d'Alderley.* — Secrétaire : . — Chef principal : M. R. *Parkhurst.* — 1er secr. pour le service extérieur et colonial : M. W. *Page.*

Bureau de la loi des pauvres. Commissaires : le très-hon. C. P. *Villiers,* président; le lord président du conseil privé, le lord garde du sceau privé, le secr. d'Etat pour

Digitized by Google

l'intérieur, le chancelier de l'échiquier. — Secrétaires : M. H. *Fleming;* M. C. *Gilpin.*

Bureau général d'enregistrement des naissances et décès. Administrateur général : M. G. *Graham.* — Secrétaire principal : M. E. *Edwards.* Insp. gén : le Lr W. *Farr.*

DOUANES.

Président : le très-hon. sir T. F. *Fremantle*, bt. Vice-président : M. F. *Goulburn.* — Secrétaire : M. F. G. *Gardner.*

BUREAU DES REVENUS ET DES FORÊTS.

Commissaires : le très-hon. C. A. *Gore;* l'hon. J. K. *Howard.* — Receveur et payeur gén. : M. W. C. *Higgins*,

CONTRIBUTIONS INDIRECTES (BOARD OF INLAND-REVENUE).

Président : M. W. H. *Stephenson.* — Vice-président : M. C. J. *Herries.* — Secrétaires : M. T. *Sargent*, M. W. *Colbett.*

COURS DE JUSTICE.

C'est la chambre des lords qui constitue la cour suprême de justice dans les matières politiques, civiles et pénales.

Voici le tableau des autres cours.

Haute cour de la chancellerie (high court of chancery). Premier juge (lord chancellor) : lord *Westbury.*

Maître des rôles (master or keeper of the vools) : le très-hon. sir J. *Romilly.*

Lords juges d'appel (lords justices of appeal) : le très-hon. sir J. L. *Knight-Bruce*, knt; le très-hon. sir G. J. *Turner*, knt.;

Vice-chanceliers : sir R. *Torin Kindersley*, knt; sir J. *Stuart*, knt; sir W. P. *Wood*, knt.

Cour des faillites (bankruptcy-court) : le lord chancelier, les lords juges d'appel.

Cour du banc de la reine (court of queen's bench). Lord président et premier juge d'Angleterre (lord chief-justice) : le très-hon. sir A. *Cockburn*, bt. (4 juges).

Cour de l'échiquier Chancelier : le très-hon. W. E. *Gladstone.* Lord président ou 1er baron (lord chief baron) : le très-hon. sir F. *Pollock*, knt. (4 juges barons).

Digitized by Google

Cour des causes civiles (court of common pleas). Lord président et 1er juge (lord chief-justice) : le très-hon. sir W. *Erle*, knt. (4 juges).

Les juges des cours de justice supérieures dont le tableau précède président deux fois par an les cours de circonscription (courts of circuit). L'Angleterre et le pays de Galles sont à cet effet divisés en 7 circonscriptions judiciaires.

Cour des affaires de succession, des affaires matrimoniales et de divorce (court of probate, of marriage and divorce) : sir J. P. *Wilde*, knt, judge ordinary. — Secrétaire : M. E. A. *Wilde*.

Premiers conseillers de la couronne (first law officers) : Procureur gén. (attorney gen.) : sir *Roundell Palmer*.

Avocat gén. (solicitor gen.) : sir R. P. *Collier*.

Conseil supérieur ecclésiastique (court of arches). Premier fonctionnaire : le très-hon. S. *Lushington*.

Tribunal du consistoire (consistory-court). Juge : M. T. *Twiss*, vicaire général.

CULTES.

Archevêques anglicans.

Cantorbéry : le très-hon. C. T. *Longley*, D. D., primat de toute l'Angleterre et métropolitain (1862).

York : le très-hon. W. *Thomson*, D. D., primat d'Angleterre (1862).

Armagh : le très-hon. M. G. *Beresford*, D. D., primat de toute l'Irlande (août 1862).

Dublin : le très-hon. R. C. *Trench*, primat d'Irlande (1854).

Archevêques catholiques [1].

Westminster : le cardinal N. *Wiseman* (1850).

Armagh en Irlande : Mgr J. *Dixon* (1853).

Cashel, idem : Mgr P. *Leahy* (1857).

Dublin : Mgr P. *Cullen*, primat d'Irlande (1852).

Tuam en Irlande : Mgr J. *Mac-Hale* (1834).

Malte et Rhodes : Mgr G. *Pace-Forno* (1857).

Halifax (Nouvelle-Écosse) : Mgr L. *Conolly* (1859).

1. Titres non reconnus par la loi.

Digitized by Google

Québec (Canada) : Mgr P. F. *Turgeon* (1850).
Port d'Espagne (Trinidad) : Mgr F. *English* (1860).
Sidney (Australie) : Mgr J. *Polding*, archevêque et vicaire apostolique de la Nouvelle-Hollande (1842).

Écosse.

POLITIQUE.

Lord-garde des sceaux (Keeper of the great seal) : le comte *de Selkirk* (10 avril 1858).
Garde du sceau privé (Lord privy seal) : le comte *de Dalhousie.*
Lord-gardien des registres (Lord-clerk-Register) : sir W. G. *Craig*, bt.
Lord-avocat (Lord-advocate) : M. J. *Moncreiff.*
Lord-greffier (Lord-justice-clerk) : le très-hon. J. *Inglis.*
Lord haut commissaire pour l'église d'Écosse : lord *Belhaven et Stenton.*

COUR DE JUSTICE.

Lord président (Lord-justice-general) : le très-hon. D. *Mac-Neill.*
Lord avocat : M. J. *Moncreiff.*
Avocat général (Solicitor general) : M. G. *Young.*
Gouverneur du château d'Édimbourg et commandant en chef des troupes : le major-général D. A. *Cameron.*

Irlande.

Vice-roi et gouverneur général (Lord lieutenant-general) : lord *Wodehouse.*
Secrétaire en chef : le très-hon. sir R. *Peel*, bt, en même temps garde du sceau privé en Irlande (1861).
Lord chancelier : le très-hon. *Mazière Brady.*
Commandant en chef de l'armée : le très-hon. sir G. *Brown*, général.
Procureur général (Attorney general) : le très-hon. T. *O'Hagan.*
Avocat général (Solicitor general) : M. J. A. *Lawson.*
Grande-aumônerie. Lord aumônier : le primat d'Irlande.
Sous-secrétaire d'État : le major général sir T. A. *Larcom.*

Digitized by Google

Cour d'appel. Lord juge (Lord justice of the Court of Appeal) : le très-hon. F. *Blackburne.*
Garde des archives (C. of Chancery) : le très-hon. T. B. C. *Smith.*
Tribunal des faillites : l'hon. W. *Berwick*, l'hon. D. *Lynch*, juges.
Tribunal de la reine (Court of Queen's-Bench). Lord président et 1er juge : le très-hon. T. *Lefroy.*
Tribunal des causes ordinaires (Court of common Pleas). Lord président et 1er juge : le très-hon. J. H. *Monahan.*
Cour de l'échiquier (Court of Exchequer). Lord président ou 1er baron : le très-hon. D. R. *Pigot.*
Cour de l'amirauté : *voy.* plus haut.

PARLEMENT.

(Ouvert pour la 1re fois le 6 juin 1859. — 7e session 1865.)

Chambre des pairs. Président (Speaker) : le lord grand-chancelier.
Président des comités : lord *Redesdale.*
Secrétaire du parlement : Sir J. G. S. *Lefevre.*
Chambre des communes. Président (Speaker) : le très-hon. J. E. *Denison.*
Premier secrétaire : Sir D. *Le Marchant*, bt.

MARINE.

Amiraux de la flotte.

Sir W. H. *Gage*, knt, sir F. W. *Austen*, sir W. *Parker*, bt.

Amiraux.

1) Du pavillon rouge : sir L. *Curtius*, bt; M. J. *Ayscough*; sir T. J. *Cochrane*; contre-amiraux : sir G. F. *Seymour*; le comte G. *Cadogan*; sir W. *Bowles*; sir P. *Hornby.*
2) Du pavillon blanc : M. E. *Harwey*; sir A. W. J. *Clifford*; sir G. R. *Sartorius*; lord *Fitzhardinge*; sir F. *Moresby*; sir. A. *Fanshawe*; sir H. *Stewart.*
3) Du pavillon bleu : sir J. *Stirling*; sir W. P. *Walles*; sir W. H. *Bruce*; sir J. H. *Plumridge*; l'hon. H. J. *Rous*; sir W. J. H. *Johnstone*; sir W. *Fanshawe Martin.*

Digitized by Google

Vice-amiral du Royaume-Uni et lieutenant de l'amirauté: sir T. J. *Cochrane*, amiral.

Contre-amiral du Royaume-Uni et lieutenant de l'amirauté : sir G. F. *Seymour*, amiral.

Administration centrale de la marine. (Civil-Dept. of the Navy.)

Amirauté.

Lords commissaires (Lords-commissioners) : le duc *de Somerset;* le vice-amiral hon. sir F. W. *Grey;* le contre-amiral C. *Eden;* le contre-amiral C. *Frédérick;* l'hon. J. R. *Drummond*, capitaine ; M. J. *Stansfeld.*

Secrétaires : le très-hon. lord C. *Paget*, contre-amiral; M. W. G. *Romaine.*

Chef des bureaux : M. C. H. *Pennell.*

Chef de la division hydrographique : le capitaine G. H. *Richards.*

Inspecteur général de la marine (Controller of the Navy): le contre-amiral R. S. *Robinson.*

Premier ingénieur constructeur de la marine : M. E. J. *Reed.*

Services maritimes divers.

Directeur général de la comptabilité (Accountant general) : sir J. *Beeby.*

Sous-directeur : M. J. *Whiffin.*

Directeur général des approvisionnements (Store-keepergen.) : l'hon. R. *Dundas.*

Contrôleur du service des vivres : M. C. *Richards.*

Directeur général des hôpitaux de la marine : sir J. *Liddell*, D. M.

Directeur du service des transports : le capitaine W. R. *Mends.*

Directeur du génie et des constructions maritimes : le colonel G. T. *Greene.*

Contrôleur général de la surveillance des côtes : le commodore A. P. *Ryder.*

Observatoire de Greenwich. Astronome royal : M. G. B. *Airy.*

Hautes cours de l'amirauté. 1) Pour l'Angleterre. Juge : le très-hon. S. *Lushington.* Chef des bureaux (Chief-clerk) : M. R. G. M. *Browne.* — Fonctionnaires de la couronne.

Digitized by Google

Avocat général de la reine : sir R. J. *Phillimore*; avocat de l'amirauté : M. T. *Twiss*.

2) Pour l'Irlande. Juge : l'hon. T. F. *Kelly*. — Fonctionnaires de la couronne. Avocat de la reine : sir T. *Staples*, bt. — (1 proviseur.)

Auditeur de la flotte (Judge-advocate) : M. T. *Phinn*. — Suppléant : M W. *Eastlake*.

Hospice de la marine à Greenwich. Gouverneur : l'amiral sir J. A. *Gordon*; lieut.-gouverneur : le contre-amiral sir S. *Lushington*.

Commandants des stations navales.

Nore (Tamise) : le vice-amiral sir G. R. *Lambert*.

Portsmouth : le vice-amiral sir M. *Seymour*. Amiral surintendant : le contre-amiral hon. G. *Elliot*.

Devonport : le vice-amiral sir H. *Stewart*. Amiral surintendant : le contre-amiral sir T. M. C. *Symonds*.

Cork : le contre-amiral sir L. T. *Jones*.

Woolwich : le commodore sir F. W. E. *Nicolson*, bt.

Escadre de la Manche : le contre-amiral S. C. *Dacres*.

Méditerranée : le vice-amiral R. *Smart*. Amiral surintendant (Malte) : le contre-amiral H. J. *Austin*.

Amérique du Nord et Indes occidentales : le contre-amiral sir A. *Milne*.

Mers du Sud : le contre-amiral J. *Kingcome*.

Côte sud-est de l'Amérique : le contre-amiral R. *Warren*.

Indes-Orientales (Chine) : le contre-amiral A. L. *Kuper*.

Australie : le commodore sir W. *Wiseman*, bt.

Cap de Bonne-Espérance et côte occidentale d'Afrique : le contre-amiral sir B. W. *Walker*, bt.

ARMÉE.

Feld-maréchaux.

Le roi des Belges, *Léopold Ier* (1816); le vicomte *Combermere* (1855); le très-hon. sir E. *Blakeney*; le vicomte *Gough*; le duc *de Cambridge* (1862).

Commandement en chef (Horse Guards).

Commandant en chef : le duc *de Cambridge*, feld-maréchal (1856).

Secrét. militaire : le major-gén. M. W. F. *Forster*.

Digitized by Google

Adjudant-général de l'armée : le major-gén. sir J. Y. *Scarlett.*
Maréchal-général des logis : le major-gén. sir R. *Airey.*

Administration centrale de l'armée (civil Departements of the Army).

Secrétaire et sous-secrét. d'Etat : *voy.* plus haut.
Adjoint du sous-secrét. d'Etat : le capit. *Galton.*
Adjoint militaire : le major-gén. J. *Crofton.*
Chef des bureaux (Chief-clerk) : M. H. R. *Drewry.*
Directeur général des fortifications : le général sir J. *Burgoyne*, baronnet.
Directeur de l'artillerie : le major gén. A. *Tulloh.*
Directeur gén. du service de santé : le Dr J. B. *Gibson.*
Inspect. général des milices : le colonel J. K. *Pipon.*
Inspect. gén. des volontaires : le colonel W. M. S. *Mac-Murdo.*
Aumônier gén. de l'armée : Rev. G. R. *Gleig.*
Direct. des mag. et équip. milit. : le capit. J. C. *Caffin.*
Directeur de l'habillement : M. G. D. *Ramsay.*
Directeur des contrats : M. T. *Howell.*
Commissaire général en chef : M. J. W. *Smith.*
Contrôleur général : M. W. *Brown*
Gouverneur de l'Académie militaire de Woolwich : le duc *de Cambridge.* — Lieut.-gouverneur : le major-gén. H. *Sandham.* — Inspect. : le colonel F. A. *Yorke.*

GOUVERNEURS ET COMMANDANTS EN CHEF DES ILES ET DES COLONIES BRITANNIQUES.

Iles Britanniques.

Man. Lieut.-gouv. : M. H. B. *Lock.*
Jersey. Lieut.-gouv. : le major gén. *Burke Cuppage.*
Guernsey. Lieut.-gouv. : le major gén. M. J. *Slade.*

Dans les colonies.

1) Europe. Gibraltar. Gouverneur et command. en chef : le lieut.-général sir W. J. *Codrington.*
Malte. Gouverneur et command. en chef : le lieut. gén. sir J. G. *le Marchant*, knt.
Héligoland. Lieut.-gouv. : le major H. F. B. *Maxse.*
2) Amérique. Canada. Gouverneur général de toutes les provinces du continent du nord de l'Amérique : le vi-

Digitized by Google

comte *Monck*. — Commandant des troupes : le lieut.-gén. sir W. F. *Williams de Kars*, bt.
Nouv.-Brunswick. Lieut.-gouv. : l'hon. H. *Gordon* (sept. 1861).
Nouvelle-Ecosse. Lieut.-gouv. : le marquis *de Normanby*.
Iles du prince Edouard. Lieut.-gouv. : M. G. *Dundas*.
Newfoundland (Terre-Neuve). Gouverneur et commandant en chef : sir A. *Bannerman*, knt.
Iles de Vancouver. Gouverneur et command. en chef : M. A. E. *Kennedy*.

3) Indes occidentales.
Jamaïque. Gouverneur en chef :
Iles de Bahama. Gouverneur et commandant en chef : M. J. C. *Bayley*.
Iles de Turk et Caïcos. Présid. du conseil du gouv. : M. A. W. *Moir*.
Barbade. Gouverneur et command. en chef : M. J. *Walker*.
Grenade. Lieut.-gouvern. : le major R. B. *Mundy*.
Saint-Vincent. Lieut.-gouverneur : M. A. *Musgrave*.
Tobago. Lieut.-gouvern. M. J. V. *Drysdale*.
Sainte-Lucie. Lieut.-gouvern. : M. J. M. *Grant*, fait fonctions.
Antigoa. Gouverneur et commandant en chef : le colonel S. J. *Hill*.
Saint-Christophe. Lieut.-gouv. : sir B. C. *Pine*.
Dominique. Lieut.-gouv. : M. T. *Price*.
Montserrat. Président du conseil : M. W. C. F. *Robinson*.
Nevis :
Les îles Vierges : M. J. R. *Longden*.
Trinité. Gouverneur et commandant en chef : M. R. W. *Keate*.
Honduras. Lieut.-gouv. :
Guyane angl. Gouverneur : M. F. *Hincks* (déc. 1861).
Iles Falkland (Malouines). Gouverneur et commandant en chef : le capit. J. G. *Mackensie*.

4) Afrique. Cap de Bonne-Espérance. Gouverneur et commandant en chef : P. E. *Woodehouse*.

Digitized by Google

Natal. Lieut.-gouv. : M. J. *Scott.*
Cafrérie anglaise. Lieutenant-gouverneur : M. J. *Maclean.*
Ste-Hélène. Gouverneur : le vice-amiral sir C. *Elliot.*
Maurice. Gouv. et command. en chef : sir H. *Barkly.*
Sierra-Léone. Gouverneur : le major S. W. *Blackhall.*
Gambie. Gouvern. et command. en chef : le colonel G. *Abbas-Kooli-d'Arcy.*
Lagos. Gouvern. et comm. en chef : M. H. S. *Freeman.*
Iles Falkland. Gouv. et command. en chef : le cap. J. G. *Mackenzie.*
5) Asie. Ceylan. Gouv. et command. en chef : sir C. J. *Mac-Carthy*, knt.
Labuan et dépendances. Gouvern. et commandant en chef : M. J. T. F. *Callaghan.*
Hong-Kong (Chine). Gouverneur et commandant en chef : sir H. G. R. *Robinson*, knt.
6) Australie. Nouv.-Galles du Sud. Capit. gén. et gouv. en chef : le colon. hon. sir J. *Young*, bt.
Queensland (Moreton-bay). Capitaine gén. et gouv. en chef : sir G. F. *Bowen.*
Tasmanie (Terre de Van Diemen). Capitaine général et gouv. en chef : le colonel T. G. *Browne.*
Victoria. Capitaine général et gouv. en chef : sir C. H. *Darling.*
Australie occidentale. Gouv. et commandant en chef : M J. S. *Hampton.*
Australie mérid. Capitaine général et gouv. en chef : sir D. *Daly.*
Nouvelle-Zélande. Gouv. en chef : sir G. *Grey.*

INDES ORIENTALES BRITANNIQUES.

Vice-roi (gouverneur général) : le très-hon. sir J. L. M. *Lawrence.*

Conseil suprême.

Président : le gouverneur général.
Membres : le commandant en chef de l'armée des Indes, sir H. H. *Rose*, général; le major général sir R. *Napier*; M. H. B. *Harrington*; M. H. J. S. *Maine*; sir C. E. *Trevelyan.*

Digitized by Google

Membres extraordinaires : les gouverneurs des autres présidences, quand les assemblées siégent dans le territoire qu'ils sont chargés de gouverner.

Secrétaires du gouvernement (ministres). Intérieur : M. E. C. *Bayley.* Finances : M. E. H. *Lushington.* Extérieur : le colonel H. M. *Durand.* Guerre : le lieut.-colonel H. W. *Norman.* Travaux publics : le lieut.-colonel R. *Strachey.*

Assemblée législative de l'Inde.

Président : M. C. *Beadon.*

Présidences.

1. Bengale (Calcutta). Lieut.-gouv. : M. C. *Beadon.*
   Secrétaire du gouvernement : l'hon. *Ashley Eden.*
   Grand-juge de la cour suprême : sir B. *Peacock.* bt.
   Evêque (Calcutta) : le très-rév. G. E. L. *Cotton*, D. D.
   Pundjab. Lieut.-gouverneur : sir R. *Montgomery.*
   Provinces du nord-ouest et Oude (Allahabad). Lieut.-gouverneur : hon. J. *Drummond.*
   Birmanie britann. Lieut.-gouvern. : le col. *Phayre.*
2. Madras. Gouverneur : le colonel sir W. T. *Denison*, président du conseil. — Membres : le lieut. général sir J. H. *Grant*, commandant en chef des troupes; M. T. *Pycroft*; M. E. *Maltby.*
   Secrétaires du gouvernement : politique, finances, etc. : M. A. J. *Arbuthnot*; recettes : M. J. D. *Sim*; affaires militaires : le col. H. *Marshall.*
   Grand-juge : sir C. H. *Scotland.*
   Evêque : Madras : le très-rév. F. *Gell*, D. D.
3. Bombay. Gouverneur : sir H. B. E. *Frere*, président du conseil. — Membres : le commandant en chef des troupes, lieut.-général sir W. R. *Mansfield*; M. W. E. *Frere*; M. D. *Inverarity.*
   Secrétaires du gouvernement. Cultes, travaux publics, etc. : M. H. L. *Anderson*; extérieur et justice : M. H. L. *Anderson*; recettes et finances : M. A. D. *Robertson*; affaires militaires et maritim. : le lieut.-colonel W. F. *Marriott.*
   Grand-juge : sir M. R. *Saussé*, knt.
   Evêque (Bombay) : le très-rév. J. *Harding*, D. D.

Digitized by Google

VII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

D'après le recensement du 8 avril 1861.

	SUPERFICIE		Population
	en milles anglais [1].	en kilom. carrés.	en 1861 [2].
Angleterre.....	49,758	80,062	18,949,930
Principauté de Galles....	8,167	13,141	1,111,795
Iles adjacentes.....	394	634	143,779
Écosse.....	31,324	50,400	3,061,251
Irlande.....	32,518	52,321	5,764,543
Total du Royaume-Uni.	122,161	196,559	29,031,298

Population absolue de la Grande-Bretagne et de l'Irlande.

Comtés.	Popul. en 1861.	Comtés.	Popul. en 1861.
1. *Angleterre.*		Leicester.....	237,402
Bedford.....	135,265	Lincoln.....	411,997
Berks.....	176,103	Middlesex.....	2,205,711
Buckingham.....	166,597	Monmouth.....	174,670
Cambridge.....	175,950	Norfolk.....	435,422
Chester.....	505,153	Northampton.....	227,727
Cornwall.....	369,323	Northumberland...	343,024
Cumberland.....	205,293	Nottingham.....	293,788
Derby.....	339,377	Oxford.....	172,266
Devon.....	584,531	Rutland.....	21,851
Dorset.....	188,651	Salop.....	240,876
Durham.....	509,018	Somerset.....	444,725
Essex.....	404,644	Southampton.....	481,495
Gloucester.....	485,502	Stafford.....	746,584
Hereford.....	123,659	Suffolk.....	336,271
Hertford.....	173,294	Surrey,.....	830,685
Huntingdon.....	64.297	Sussex	363,648
Kent	733,675	Warwich.....	561,728
Lancaster.....	2,428,744	Westmoreland.....	60,809

1. Mille légal de 1,609 mètres.
2. Non compris les absents, militaires, marins, etc.

Digitized by Google

Comtés.	Popul. en 1861.
Wilts	249,445
Worcester	307,601
York (East Riding)	240,359
— (West Riding)	40,377
— (Ville)	244,804
— (North Riding)	1,507,511
Total de l'Angleterre	18,949,930

2. *Principauté de Galles.*

Anglesey	54,546
Brecon	61,627
Cardigan	72,255
Carmarthen	111,757
Carnarvon	95,668
Denbigh	100,862
Flint	69,870
Glamorgan	317,751
Merioneth	38,888
Montgomery	67,075
Pembroke	96,093
Radnor	25,403
Total de la principauté	1,111,795
Angleterre et Galles	20,061,725

3. *Iles adjacentes.*

Ile de Man	52,339
Ile de Jersey	56,078
Ile de Guernsey avec Herm et Jethou	29,846
Ile d'Alderney	4,933
Ile de Sark	583
Total des îles	143,779
Angleterre, Galles et Iles	20,205,504

4. *Écosse.*

5 comtés du	Nord.		130,518
2	—	N.-O.	167,102
5	—	N.-E.	366,607
5	—	C.-E.	523,419
4	—	C.-O.	242,418
3	—	S.-O.	1,008,080
6	—	S.-E.	409,024
4	—	Sud.	214,083
34	—	de l'Éc.	3,061,251

5. *Irlande.*

Prov. de Leinster	1,439,596
— de Munster	1,503,200
— d'Ulster	1,910,408
— de Connaught	911,339
Total de l'Irlande	5,764,543
Grande-Bretagne et Irlande	29,031,298
Soldats et matelots à l'étranger	275,900
Total général	29,307,199

Capitale : Londres. En 1851, 2,362,236 habitants ; en 1861, 2,803,034.

Population des principales villes.

Angleterre.

	hab.
Liverpool	443,874
Manchester	338,346
Birmingham	295,955
Leeds	207,153
Bristol	154,093
Sheffield	185,157
Newcastle on Tyne	109,291
Bradford	106,218
Salford	102,414
Hull	98,994
Portsmouth	94,546
Preston	82,961
Sunderland	80,324

Digitized by Google

	hab.
Brighton	77,693
Nottingham	74,531
Norwich	74,414
Oldham	72,334
Bolton	70,396
Leicester	68,052
Blackburn	63,125
Plymouth	62,823
Wolverhampton	60,858
Stockport	54,681
Devonport	50,504

	hab
Irlande.	
Dublin	249,733
Belfast	119,242
Cork	78,892
Limerich	44,626
Écosse.	
Glasgow	394,857
Edinburgh	168,098
Dundee	90,425
Aberdeen	73,794

Nombre des pauvres au 1er janvier des années suivantes.

Années.	Angleterre.	Écosse.	Irlande.
1857	843,806	79,973	56,094
1858	908,186	79,217	50,582
1859	860,470	79,199	44,866
1860	851,020	78,501	34,929
1861	890,423	77,306	50,683
1862	946,166	78,433	59,541
1863	1,142,624	78,724	65,847

Émigration.

Années.	Angleterre.	Écosse.	Irlande.	Nombre total des émigrants.
1851	79,127	24,927	176,280	335,966
1852	86,852	27,360	193,489	368,764
1853	62,915	22,605	192,609	329,937
1854	90,966	25,872	150,209	323,429
1855	57,132	14,037	78,854	176,807
1856	64,537	12,033	71,724	176,554
1857	78,560	16,253	86,238	212,875
1858	39,971	11,815	43,281	113,972
1859	33,930	10,182	52,984	120,432
1860	26,421	8,733	60,835	128,469
1861	»	»	»	91,770
1862	»	»	»	121,214

Digitized by Google

Anglais à l'étranger.

Europe. — France, 25,844; Allemagne, 7,365; Italie (y compris Rome), 5,467; Belgique, 4,092; Espagne, 3,879; Russie, 3,749; Turquie, 2,360; Portugal, 2,072.

Asie. — Perse, 30; Chine, 1,072; Japon, 81; Siam, 24; Inde, 125,000, dont 85,000 soldats.

Afrique. — Égypte, 931.

Amérique. — Chili, 4,152; Brésil, 2,838; États-Unis, 2,200,000, dont 477,455 natifs de l'Angleterre, 108,518 d'Écosse, 1,611,304 d'Irlande et 249,970 Canadiens.

FINANCES.

Compte de l'exercice finissant le 31 *mars* 1864.

Recettes.	Livres sterl.	Dépenses.	Livres sterl.
Balance en caisse..	7,263,839	Intérêts de la dette publique.....	26,211,791
Douanes.....	23,232,000	Charges des fonds consolidés.....	1,972,182
Accises.....	18,207,000	Armées, milices...	14,638,051
Timbre.....	9,317,000	Flotte.....	10,821,596
Taxes (impôt fonc.)	3,218,000	Serv. des paquebots.	922,082
Impôt sur le revenu.	9,084,000	Service civil.....	7,702,627
Postes.....	3,810,000	Frais de perception.	4,527,433
Domaines.....	305,000	Parts de prises....	85,925
Diverses.....	3, 035,963	Rachat du péage de l'Escaut.....	174,599
Total des recettes..	70,208,963	Dépenses pour fortifications.....	800,000
Remboursements..	1,416,851	Total des dépenses.	67,856,286
Création de dette viagère.....	820,000	Dépenses sous forme d'avance.....	1,114,140
Émission de bons du trésor.....	4,248,759	Rembours. et amort. de dettes.....	7,635,439
Ensemble.	83,958,412	Balance en caisse..	7,352,547
		Total égal.....	83,958,412

DETTE PUBLIQUE.

La dette nationale de la Grande-Bretagne, dont les intérêts s'élèvent presque au tiers des revenus, date de la révolution de 1688 et s'est accrue dans les proportions suivantes :

Digitized by Google

DÉSIGNATION.	CAPITAL consolidé et non consolidé.	INTÉRÊTS et frais d'administration.
	Livr. sterl.	Livr. sterl.
Dette à l'époque de la révolution (1689)..	664,263	39,855
Excédant contracté sous Guillaume III, depuis le payement de la dette.....	15,730,439	1,271,087
Dette à l'avénement de la reine Anne (1702).....	16,394,702	1,310,942
Dette contractée sous le règne de la reine Anne.....	37,750,661	2 040,416
Dette à l'avénement de Georges Ier (1714).	54,145,363	3,351,358
Dette payée sous Georges Ier.....	2,053,125	1,133,807
Dette à l'avénement de Georges II (1727).	52,092,238	2,217,551
Dette contractée depuis cet avénement jusqu'au traité de Paris (1763), trois ans après l'avénement de Georges III.	86,773,192	2,634,500
Dette en 1763.....	138,865,430	4,852,051
Payé pendant la paix, de 1763 à 1775...	10,281,795	380,480
Dette au commencement de la guerre d'Amérique (1775).....	128,583,635	4,471,571
Dette contractée pendant la guerre d'Amérique.....	121,267,993	4,980,201
Dette à la fin de la guerre d'Amérique..	249,851,628	9,451,772
Payé durant la paix, de 1784 à 1793....	10,501,380	243,277
Dette au commencement de la guerre avec la France (1793).....	239,350,148	9,208,495
Dette contractée pendant cette guerre..	601,500,343	22,829,696
Total consolidé et non consolidé au 1er juillet 1817, époque de la consolidation des Trésors d'Angleterre et d'Irlande.....	840,850,491	32,038,191
Dette amortie du 1er février 1817 au 5 janvier 1836.....	53,211,675	2,894,674
Dette et frais y relatifs au 5 janv. 1836..	787,638,816	29.143,517

Depuis cette époque, la dette a diminué d'une manière sensible, en partie par l'extinction d'une série de dettes à terme.

	DETTE consolidée.	DETTE non consolidée.	INTÉRÊTS de la dette consolidée et non.
	Livr. sterl.	Livr. sterl.	Livr. sterl.
1849 (5 avril).....	774,022,638	17,794,700	28,563,518
1855 (31 mars).....	752,064,119	23,151,400	27,864,533
1856.....	775,730,994	28,182,700	28,112,825

Digitized by Google

	DETTE consolidée.	DETTE non consolidée.	INTÉRÊTS de la dette consolidée et non.
	Livr. sterl.	Livr. sterl.	Livr. sterl.
1857.....	780,119,722	27,989,000	28,681,177
1858.....	779,225,495	25,911,500	28,627,103
1859.....	786,801,154	18,277,400	28,527,483
1860.....	785,962,000	16,228,300	28,638,726
1861.....	785,119,609	16,689,000	26,231,019
1862.....	784,252,338	16,517,900	26,142,606
1863.....	783,306,739	16,495,400	26,231,657

ARMÉE.

ARMES.	Officiers.	Sous-officiers.	Soldats.	Total.	Chevaux.
État-major général.....	104	»	»	104	»
Régiments.					
Artillerie à cheval.....	77	126	1,730	1,933	1,348
Gardes du corps à cheval	99	189	1,029	1,317	825
Cavalerie de la ligne....	578	1,000	9,248	10,826	6,801
Artillerie à pied.....	806	1,712	16,039	18,557	2,502
École de cavalerie.....	4	13	205	222	130
Ingénieurs.....	401	371	4,134	4,906	211
Train.....	106	200	1,534	1,840	996
Garde à pied.....	259	446	5,600	6,305	»
Infanterie de ligne.....	3,856	7,144	70,300	81,300	»
Corps des infirmiers.....	1	208	731	940	»
Corps du commissariat..	1	108	450	559	»
Rég. des Indes occident..	208	271	3,200	3,679	»
Corps de troupes colonial	243	400	4,742	5,385	800
Total.....	6,639	12,188	118,942	137,769	13,613
Dépôts de régim. indiens					
Artillerie à cheval.....	8	35	404	447	160
Cavalerie.....	44	143	627	814	400
Artil erie à pied.....	23	71	1,341	1,435	338
Infanterie.....	383	770	5,500	6,653	»
Total.....	458	1,019	7,872	9,349	898
Établissem. de l'armée..					
Dépôts de cavalerie.....	18	24	»	42	»
Dépôts d'infanterie.....	180	173	»	353	»
Dépôts de recrutement..	35	54	»	89	»
École d'artillerie.....	1	34	45	80	»

Digitized by Google

ARMES.	Officiers.	Sous-officiers.	Soldats.	Total.	Chevaux.
École de génie.....	»	15	»	15	»
École de tir.....	27	53	38	118	»
Total.....	261	353	83	697	»
Établissements d'éducation militaire.					
Acad. milit. (Woolwich)	12	21	12	45	»
École mil. de Sandhurst.	14	35	»	49	»
Écoles des régiments....	»	229	»	229	»
Total.....	26	285	12	323	»
Total général.....	7,488	1,845	126,909	148,242	14,511
Troupes angl. aux Indes					
Artillerie à cheval.....	212	244	2,680	3,136	»
Cavalerie de la ligne....	352	573	5,082	6,007	»
Artillerie à pied.....	710	874	9,210	10,794	»
Infanterie de la ligne...	2,200	3,789	46,750	52,739	»
Total.....	3,474	5,480	63,722	72,676	»
Effectif de toute l'armée.	10,992	19,325	190,631	220,948	»

Dont 43 à 50,000 cantonnés en Grande-Bretagne et en Irlande.

Milices.

Cadres, 5,017 hommes; 1er ban, 29,731; 2e, 128,968; yeomanry (cavalerie), 14,037; soit ensemble environ 163,000 h. — En Irlande le corps de la police organisé militairement compte 12,400 hommes et 358 chevaux. — L'armée indigène, dans les 3 présidences, était évaluée, au mois de janvier 1862, à 111,112 hommes de tous grades, formant 156 régiments.

MARINE.

Corps d'officiers de la marine royale en 1863.

	En activité.	A la 1/2 solde	Total.
Amiraux.....	24	66	90
Vice-amiraux.....	27	57	84
Contre-amiraux.....	21	107	158
Capitaines de vaisseau.....	350	402	752
Commandants.....	450	723	1,173
Lieutenants.....	798	353	1,151
Total.....	1,670	1,708	3,408

Digitized by Google

Officiers et matelots de la flotte	39,000
Mousses à bord	6,500
— sur les vaisseaux-écoles	2,500
Gardes-côtes (officiers, matelots et mousses)	10,000
Troupes de la marine (y compris 107 officiers d'état-major et 420 officiers subalternes)	18,000
Ensemble	76,000

Navires d'après la Navy-List.

NAVIRES ARMÉS de	VAPEURS à flot. Nombre.	VAPEURS à flot. Chevaux	VAPEURS en construct. Nombre.	VAPEURS en construct. Chevaux	NAVIRES à voiles — A flot. — Nombre.	TOTAL des navires.
121 canons....	2	1,600	»	»	»	2
104-107 —	3	2,500	»	»	1	4
97 —	1	500	»	»	»	1
80-86 —	12	7,900	3	2,400	»	15
70-79 —	27	13,950	»	»	2	29
60-68 —	18	6,600	»	»	»	18
50-51 —	1	200	»	»	»	1
40-47 —	4	4,500	»	»	1	5
30-39 —	33	18,700	14	12,000	»	47
20-28 —	27	11,010	5	2,400	8	40
10-19 —	53	12,562	»	»	9	62
Au-dessous de 10 c.	139	32,894	15	3,190	8	162
Sans canons.....	35	4,113	2	410	7	44
9,756 canons..	355	117,029	39	20,400	36	430

Les vapeurs portaient 9,091 canons, les navires à voiles 665. Il y avait en outre 167 chaloupes canonnières à vapeur et 119 navires pour le service du port, de sorte que le nombre total des bâtiments de tous genres de la marine royale est de 716.

Voici un autre classement de la marine royale, d'après un rapport de l'amirauté du 12 février 1863.

CLASSE des vaisseaux.	VAPEURS à flot.	VAPEURS en construct.	VAPEURS Total	Bâtimens à voiles	Total. Bâtim. à vapeur et à voiles.
Navires cuirassés :					
En fer, de 2e cl. à hélice.	2	4	6	»	6
— de 3e cl. —	3	1	4	»	4

Digitized by Google

CLASSE des vaisseaux.	VAPEURS à flot.	VAPEURS en construct.	VAPEURS Total	Bâtimens à voiles	Total. Bâtim. à vapeur et à voiles.
En bois, de 3e cl. —	3	3	6	»	6
Navires à tourelle :					
En fer, de 3e cl. —	»	1	1	»	1
En bois, de 3e cl. —	»	1	1	»	1
Corvette cuirassée de 6e cl., en bois. —	»	1	1	»	1
Chaloupes cuirassées, en bois..... —	»	2	2	»	2
Batteries flottantes :					
En fer..... —	3	»	3	»	3
En bois..... —	4	»	4	»	4
Bâtiments non cuirassés :					
Vaisseaux de ligne. —	56	3	59	9	68
Frégates..... —	38	6	44	13	73
Id. ..... à aubes.	16	»	16		
Vaisseaux pontons. à hélice.	9	»	9	»	9
Corvettes..... —	26	4	30	»	30
Chaloupes..... —	37	5	42	7	77
Id. ..... à aubes.	28	»	28		
Navires de moins grandes dimens.. —	15	»	15	»	15
Avisos..... —	2	2	4	»	4
Chaloupes canonn. (gun-vessels)..... à hélice.	49	5	54	»	54
Chaloupes canonn. (gun-boats)..... —	160	6	166	»	66
Tenders..... —	4	»	4	1	146
Id. ..... à aubes.	41	»	41		
Chaloup. bombard. à hélice.	4	»	4	»	4
Navires de transp. et d'approvisionn. —	15	»	15	»	17
Id. ..... à aubes.	2	»	2		
Yachts..... à hélice.	1	»	1	»	5
Id. ..... à aubes.	4	»	4		
Chaloupes bomb. et prames.	»	»	»	73	73
Ensemble vapeurs à hélice..	414	42	456	»	»
— — à aubes..	108	2	110	»	»
Total, bât. à vap. et à voiles.	522	44	566	103	669

Digitized by Google

Navires employés au service actif au 1er janvier 1863.

CLASSE de vaisseaux.	A voiles.	A vapeur.	Total.
Vaisseaux de ligne	»	13	13
Navires cuirassés	»	4	4
Frégates et corvettes	»	46	46
Sloops, chaloupes canonnières, etc.	»	92	92
Total des navires en mer	»	155	155
Bâtiments pour la surveillance des ports, etc	37	4	41
Bâtiments de transport, d'approvisionnement, etc	»	16	16
Tenders	7	33	40
Total de la flotte en activité	44	208	252
Gardes-côtes	»	11	11
Tenders et croiseurs	46	18	64
Total de la flotte et de la garde des côtes	90	237	327

CULTES ET INSTRUCTION PUBLIQUE.

L'*Eglise établie* d'Angleterre est l'Eglise protestante épiscopale, qui professe la doctrine des 39 articles, formulés en 1562 et révisés en 1571. La reine est le chef suprême de cette Eglise. Elle nomme les archevêques et les évêques. L'Angleterre est divisée en 200 prélatures (siéges extra-paroissiaux) et environ 12,000 paroisses. Chaque paroisse a une église présidée par le recteur, qui est nommé à vie. La paroisse constitue une personne civile. L'Angleterre et le pays de Galles comptaient, en 1861, 4,564 églises dissidentes (romaines, indépendantes, anabaptistes, méthodistes, calvinistes, unitaires ou presbytériennes).

L'*Eglise établie* d'Ecosse est l'Eglise protestante *presbytérienne*, dont tous les ministres sont égaux. Chaque paroisse a un tribunal ecclésiastique, dit *session paroissiale*, composé du ministre, qui est toujours résident, et d'un certain nombre de membres, dont deux doivent être élus comme anciens. L'appel des décisions de ce tribunal est porté à l'assemblée du presbytère. L'assemblée générale de l'église d'Ecosse, composée d'ecclésiastiques et de

Digitized by Google

laïques élus par les paroisses, bourgs et universités, comprend 386 membres et se réunit tous les ans au mois de mai, pour une session de dix jours: un représentant de la couronne, qui a le titre de lord haut commissaire, assiste à ses séances, mais sans intervenir dans les délibérations. — Les dissidents sont : 1° l'Eglise presbytérienne libre et l'Eglise presbytérienne unie : 2° les autres communions protestantes, y compris les anglicans; 3° l'Eglise catholique.

L'*Eglise établie* d'Irlande est l'Eglise anglicane, dont les membres forment le sixième de la population ; la plus grande partie des dissidents est catholique. Les évêques catholiques sont investis par le pape sur la présentation de leurs collègues.

L'instruction est donnée par les paroisses, les bourgs et cités, les universités et les établissements particuliers. En 1852, le nombre des écoles établies par l'Eglise anglicane était de 101: les wesleyens et les catholiques en ont construit 28, avec l'aide du comité du conseil d'éducation, et réparé 20. Voici le mouvement des écoles primaires aux deux années 1854 et 1862.

	ANNÉES.	NOMBRE des écoles inspectées.	NOMBRE des enfants pouvant y être reçus.	MOYENNE des enfants qui ont suivi les cours
Angleterre et pays de Galles.	1854	3,147	511.274	393,555
	1862	6,113	1,292,560	813,850
Écosse (écoles catholiques non comprises).	1854	678	76,799	57,890
	1862	1,456	183,680	150,999

Les fonds votés par le parlement pour l'instruction primaire étaient, en 1854, de 326,436 liv. st.; en 1862, de 774,743 liv. st.

L'instruction primaire est dirigée par le *bureau d'éducation*, constitué en 1839, avec une dotation de 3,000 liv. st. Ce bureau accorde des subventions à l'aide de cette dotation et des fonds votés par les chambres, aux écoles créées par les sociétés d'instruction ou par les Eglises, qui se soumettent à l'inspection de l'Etat.

Digitized by Google

L'instruction secondaire est distribuée par les *écoles de grammaire*, privées ou publiques. Ces écoles ne sont pas administrées par l'Etat, mais par leurs propriétaires ou par les représentants des anciens fondateurs.

L'instruction supérieure est donnée par les universités. Les plus célèbres sont celles d'Oxford et de Cambridge, en Angleterre; celles d'Edimbourg, de Glasgow et d'Aberdeen, en Ecosse: l'université de Dublin, l'université de la reine, les colléges de Belfast, Cork, Galway, Rathfarnham et Maynooth, en Irlande.

COMMERCE.

ANNÉES.	IMPORTATION.	EXPORTATION.
	Livres sterl.	Livres sterl.
1854.....	152,389,053	115,821,092
1855.....	143,542,850	116,691,300
1856.....	172,544,154	139,220.353
1857.....	187,844,441	146.174.301
1858.....	164,583,832	139,782.779
1859.....	179,182,355	155,692.975
1860.....	210,530,873	164,521,351
1861.....	217,485,014	159,632,498
1862.....	226.592,720	167,189,398

Navigation (tonneaux anglais).

ANNÉES.	LONG COURS.		CABOTAGE.
	Entrée.	Sortie.	
1848.....	6,525,945	6,780,681	12,523,872
1849.....	6,919,900	7,084,488	11,967,473
1850.....	7,100,476	7,404,588	12,564,631
1851.....	7,872,094	8,108,104	12,394,902
1852.....	7,887.447	8,242,702	12,475,401
1853.....	8,943,106	9,447.104	12,820,745
1854.....	9,161,366	9,507,721	12,808,590
1855.....	8,951,239	9,538,231	12,190,002
1856.....	10 553,134	11,035,915	15,217,244
1857.....	11,475,199	11,703,593	15,826,202
1858.....	10,961,700	11,348,281	15,710,856
1859.....	11,221,922	11,682,337	16,532,117
1860.....	12,172,785	12,516,507	17,003,411
1861.....	13,179,589	13,416,052	17,355,235
1862.....	13,091,090	13,444,349	17,470,360
1863.....	13,256,063	14,482,670	»

Digitized by Google

La marine marchande comptait au 31 décembre 1863

Dans le Royaume-Uni. 28,637 jaugeant 5,328,073 tonneaux.

Dans les colonies, à l'exception des Indes orientales.....	9,645	—	1,099,200	—
Total.....	38,282	—	6,427,273	—

Navires construits en 1863, tant en Angleterre que dans les colonies, 2,747 navires jaugeant 962,362 tonneaux.

BANQUE.

Banque d'Angleterre, fondée par une charte royale du 27 juillet 1694. Capital : 14,553,000 liv. st. (363,825,000 fr.), divisé en actions nominatives de 100 liv. st. (2,500 fr.).

Elle a des succursales à Liverpool, Manchester, Birmingham, Bristol, Leeds, Newcastle, Hull, Plymouth, Portsmouth, Leicester.

Elle est chargée de la dette publique, de la trésorerie de l'État et de la fabrication des monnaies. En vertu de l'acte de 1844, la banque d'Angleterre est divisée en deux départements : département de l'émission et département de banque.

Dividende en 1859, 8 1/2 °/₀; 1860, 8 1/2 °/₀; 1861, 8 1/2 °/₀; 1862, 8 1/2 °/₀; 1863, 8 1/2 °/₀.

Situation de la banque d'Angleterre en 1863.

Département de l'émission.	11 février.	6 mai.	22 juillet.	23 sept.
Passif. Billets émis.....	27,820,225	28,940,765	28,418,020	29,299,475
Actif. Dettes du gouvernem.	11,015,100	11,015,100	11,015,100	11,015,100
Autres garanties.....	3,634,900	3,634,900	3,634,900	3,634,900
Monnaies d'or et d'argent...	13,170,225	14,290,765	13,768,020	14,649,475
Totaux.....	27,820,225	28,940,765	28,418,020	29,299,475
Départem. des opérations.				
Passif. Capital des actionn...	14,553,000	14,553,000	14,553,000	14,553,000
Réserves.....	3,365,439	3,119,537	3,303,461	3,726,845
Dépôts publics.....	6,952,808	7,241,739	5,386,948	8,291,491
Autres dépôts.....	13,596,356	13,122,087	14,675,625	12,859,580
Effets à payer à 7 j. et autres	613,404	603,014	627,307	761,706
Totaux.....	39,081,007	38,639,377	38,546,341	40,192,622
Actif. Garanties venant du gouvernement.....	11,043,079	12,151,395	11,006,888	11,141,284
Autres garanties.....	19,148,327	17,470,207	19,871,886	19,722,525
Billets de banque en portef..	7,989,175	8,166,780	6,814,715	8,545,450
Monnaies d'or et d'argent...	900,426	850,995	852,852	783,363
Totaux.....	39,081,007	38,639,377	38,546,341	40,192,622

Digitized by Google

Circulation des notes des banques du Royaume-Uni en 1863.

	7 février.	2 mai.	25 juillet.	19 sept.
Banque d'Angleterre.....	20,157,633	20,769,160	21,415,839	20,970,780
Banques privées.....	3,202,284	3,312,873	3.078,167	3,024,000
— par actions (joint stock).	2,854,289	3,043,008	2,812,970	2,817,377
— d'Écosse.....	3,992,097	3.950,780	4,165,679	4,104,276
— d'Irlande.....	5,488,647	5,480,464	4 986,487	5.039,650
Totaux.....	35,694,950	36,556,285	36,459,142	35,956,083

CHEMINS DE FER (1863-1864).

	Long. exploitée. Milles anglais.		Long. exploitée Milles anglais.	
Belfast and Northern Counties.....	136		Great Northern et Western (Ireland).	71 3/4
Belfast and County Down.....	49		Great Southern et Western (Ireland).	373 1/2
Blyth and Tyne.....	28		Great Western.....	1,056 1/2
Bristol and Exeter..	121 1/2		Inverness and Aberdeen Junction.....	86 1/2
Caledonian.....	252		Inverness et Perth Junction.....	119 1/4
Cockermouth and Workington.....	8 1/2		Irish North-Western	145
Cork and Bandon....	20		Lancashire and Yorkshire.....	402
Cork, Blackrock, and Passage.....	6 1/4		Limerick and Ennis.	24 3/4
Cork, Youghal, and Queenstown.....	32 1/2		Limerick and Foynes	26 1/2
Cornwall.....	65 1/2		Llanelly.....	46 3/4
Deeside.....	17		London and North-Western.....	1,229 3/4
Dublin and Belfast Junction.....	63		London and Blackwall.....	5 3/4
Dublin and Drogheda	75		London and South-Western.....	450 1/2
Dublin and Meath...	35		London, Brighton, and South-Coast..	261 3/4
Dublin, Wicklow, and Wexford.....	91 1/4		London, Chatham, and Dover.....	72 1/4
Edinburgh and Glasgow.....	173		Ditto, Metropolitan Extension.....	10 1/2
Furness and Ulverstone and Lanc....	50		Manchester, Sheffield et Lincolnshire....	239 1/4
Glasgow and South-Western.....	198		Manchester, S. Junction et Altrincham.	9 1/4
Great Eastern.....	663			
Greath Northern....	353			
Great North of Scotl.	58			

Digitized by Google

	Long. exploitée. Milles anglais.
Maryport and Carlisle	28
Metropolitan	3 3/4
Midland	641
Midland Great Western of Ireland	262
Monkland	71 1/2
Monmouthshire Railway et Canal	44
North British, Edinburgh, Perth, and Dundee	420
North Eastern et Stock. et Darling	1,095
North London	9
North Staffordshire	254
Oswestry and Newtown et Llanidloes	50
Rhymney	19 1/2
St. Helen's	52
Scottish Central et Dundee et Perth	96
Scoot. N.-E. et Dundee et Arbroath	138
Somerset and Dorset	66
South-Devon	75 1/2
South-Eastern	306
Taff Vale	57
Ulster, Dungannon, and Omagh	051 1/2
Vale of Clwyd	10
Vale of Neath	43 3/4
Waterford and Kilkenny	31
Waterford and Limerick	77
West Cornwall	27 1/2
West Hartlepool Harbour and Rail	52
Whitehaven, Cleator et Egremont	10
Whitehaven Junction	13
Whitehaven and Furness Junction	35

Le nombre des voyageurs transportés en 1863 a été de 204,635,085; les recettes ont été de 31,065,000 liv. st. et les frais de 15,027,000 liv. st.

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Guinée = 21 shillings (26 fr. 47 c.). — Souverain (livre sterl.) = 20 sh. ou 25 fr. 20 c. — Couronne de 5 sh. = 5 fr. 80 c. — Shilling — 12 pences ou deniers de 4 farthings.

Mesures de longueur. Yard (de 3 pieds angl.) = 0m,91 4 1/3. — Le pied = 12 pouces. — Le pouce est divisé en 3 grains d'orge ou 10 lignes, ou, par les artisans, en 8 parties. — Palme = 3 pouces. — Hand (main) = 4 pouces. — Span = 9 pouces. — Cubit = 18 pouces. — Fathom (toise) = 2 yards. — Pas = 5 pieds. — Perche (pole, rod, lug) = 5 1/2 yards ou 5m,029. — Woodland-pole = 6 yards, et la forest-pole 7 yards. — Furlong = 40 perches. — Mille légal = 8 furlongs ou 1760 yards, soit 1609m,315. — Mille usuel = 5000 pieds ou 1524 mètres.

Mesures agraires, Rood (40 rods carrés) = 10ares,116. —

Digitized by Google

Aquare = 100 pieds carrés. — Acre (4 roods) = 40^{ares},46. — Yard of land = 30 acres. — Hide = 100 acres.

Mesures de solidité. Lood ou tonne de bois d'œuvre taillé = 50 pieds carrés: non taillé, 40 pieds carrés. — Tonneau (espace) = 42 pieds carrés. — Corde (bois à brûler) = 3st,56. — Une autre = 3st,62.

Mesures de capacité. Les mesures anglaises ont pour unité commune le gallon de 4^{lit},5434. — Le gallon se divise en 2 pottles, ou en 4 quarts, ou en 8 pintes, ou en 32 gills. — Les multiples du gallon sont: (Céréales.) 2 gallons = 1 peck. — 4 pecks = 1 bushel. — 4 bushels = 1 coom (comb). — 2 cooms = 1 quarter. — 4 quarters = 1 chaldron. — 1 1/4 chaldron = 1 1/4 wey ou load. — 2 loads = 1 last. — Donc, le quarter = 290^{lit},78, et le bushel = 36^{lit},34. — (Vin.) 18 gallons = 1 rundlet. — 2 1/3 rundlets = 1 tierce. — 1 1/2 tierce = 1 hogshead. — 1 1/3 hogshead = 1 puncheon. — 1 1/2 puncheon = 1 pipe ou butt. — 2 pipes = 1 tun. — Le tun = 252 gallons ou 1145 litres. — Le hogshead = 42 gallons ou 286 litres. — L'anker d'eau-de-vie = 45^{lit},43. — (Ale et bière.) Le firkin d'ale est de 8, celui de bière de 9 gallons. — 2 firkins = 1 kilderkin. — 2 kilderkins = 1 barrel. — 1 1/2 barrel = 1 hogshead. — 1 1/3 hogshead = 1 puncheon. 2 puncheons = 1 butt. — 2 butts = 1 tun. — Donc le kilderkin de bière = le rundlet de vin.

Poids. Livre troy (métaux préc., pierreries, médecine) = 373^{gr},24. — Subdiv.: 12 onces (oz), de 20 pennyweights (dwt), de 24 grains, de 20 mites, de 24 doits, de 20 periots, de 24 blanks. — Autres divisions. (Or.) 24 carats de 4 grains ou 16 quarts — (Argent.) 12 oz de 20 dwt. — (Pierreries.) L'once = 151 1/2 carats de 4 grains. — (Perles.) L'once = 30 grains. — (Médicaments.) L'once = 8 drams, de 3 scruples, de 20 grains. — Livre avoir du poids (livre commerciale) = 453^{gr},59, divisée en 16 onces de 16 drams. — Tonne = 20 quintaux (cwt), ou 80 quarters, ou 160 stones, ou 2,240 livres. — Stone de viande ou de poisson = 8 livres; de fromage = 16 livres; de chanvre = 32 livres; de laine = 14 livres; de verre = 5 livres. (120 livres de verre = 1 seam.)

Digitized by Google

IX. COLONIES.

COLONIES et POSSESSIONS[1].	Milles carrés géogr.	Habitants.	Recette.	Dépense.
Europe.			Livr. sterl.	Livr. sterl.
Héligoland (1814).....	1	2,172	3,100	»
Gibraltar (1704).....	1	15,462	33,500	29,000
Malte et Gozzo (1800)....	115	141,220	145,900	148,300
Possessions en Europe...	117	158,854	182,500	177,300
Asie.				
Indes orientales (1625 à 1849).....	933,722	135,634,244	42,903,200	44,622,200
Ceylan (1796).....	24,700	1,919,487	767,100	705,400
Hong-Kong (1843).....	32	119,321	94,100	72,300
Labuan (1846).....	45	2,442	1,100	8,400
Colonies en Asie.....	958,499	137,675,494	43,765,500	45,408,300
Afrique.				
Côte occid. Gambie (1631).	20	6,939	10,400	15,200
Sierra-Leone[2] (1787).....	468	41,624	32,400	31,100
Côte-d'Or (1661).....	6,000	151,346	6,700	9,500
Lagos.....	»	»	»	»
Colonie du Cap (1806)....	104,931	231,323	525,200	729,600
Natal (1838).....	14,337	157,583	86,800	80,300
Sainte-Hélène (1651).....	47	6,444	21,400	22,200
Maurice (1810).....	708	310,050	540,800	500,800
Seychelles et autres dépendances de Maurice..		9,055		
Total pour l'Afrique.....	126,511	914,364	1,223,700	1,388,700

1. Les dates entre parenthèses indiquent l'époque de l'acquisition de la colonie.

2. Y compris 15,782 esclaves affranchis.

3. (*Voy.* p. 406). La population des deux Canada s'élève ainsi à 2,506,755 h., dont 588,978 proviennent de l'immigration ; les habitants nés dans le pays étaient au nombre de 1,917,777, savoir : 1,037,070 d'origine britannique, 880,607 d'origine française et 12,717 Indiens. Les catholiques étaient au nombre de 1,200,915 (942, 744 dans le Bas-Canada, 258,141 dans le Haut-Canada). — Villes : Montréal, 90,323 hab.; Québec, 51,100 hab ; Toronto, 44,821 h.; Hamilton, 19,096 h.; Kingston, 13,743 h.; Ottawa, 14,696 h.; Londres, 11,555 h.

Digitized by Google

COLONIES et POSSESSIONS.	Milles carrés géogr.	Habitants.	Recette.	Dépenses.
Amérique.				
Labrador	170,000	5,000	»	»
Bas-Canada [3] (1759)	210,020	1,110,664	1,498,500	»
Haut-Canada (1763)		1,396,091		
Nouv.-Brunswick (1497)	27,105	252,047	178,600	174,400
Nouvelle-Écosse	18,671	332,264	176,500	113,100
Iles du Prince Édouard	2,173	80,859	28,700	41,100
Terre-Neuve	40,200	122,638	128,400	120,700
Colombie Britannique	200,000	»	53,300	47,100
Ile Vancouvers	14,000	»	»	»
Total des possessions dans l'Amérique du Nord	682,169	3,299,563	2,064,000	496,400
Indes Occidentales.				
Iles Bermudes (1609)	24	11,450	15,600	17,400
Iles Bahama (1629)	2,921	35,287	35,800	36,800
Iles Turks (1629)	»	4,372	11,000	9,600
Jamaïque (1655)	6,400	441,255	262,300	255,200
Iles des Vierges	57	6,051	2,900	2,200
Saint-Christophe	106	20,741	20.600	21,700
Nevis (1628)	50	9,822	5,600	5,100
Antigoa (1632)	108	36,412	40,800	41,600
Monserrat (1632)	47	7,645	3,500	3,200
Domingue (1763)	291	25.065	15,200	13,700
Ste-Lucie (1623-1650)	250	27,141	16,800	12,100
Saint-Vincent (1763)	131	31,755	20.200	21,600
Barbade (1605)	97	152,727	94,700	110,800
Grenade (1763)	166	31,900	17,300	19,700
Tabago (1763)	133	15,410	7,700	9,000
Trinidad (1797)	1,754	84,438	184,800	187,200
Total des Indes occid.	12,535	941,471	754,800	766,900
Honduras britann. (1770)	13,500	25,635	35,700	30,200
Guyane britann. (1803)	76,000	155,026	179,800	314,800
Iles Falkland (1837)	7,600	566	1,400	5,400
Total pour l'Amérique	791,804	4,422,261	3,035,700	1,613,700

Recettes et dépenses ordinaires : les recettes ordinaires et extraordinaires se sont élevées en 1860 ensemble à 7,932,588, et les dépenses ordinaires et extraordinaires à 7,499,114 livr. st.

Digitized by Google

COLONIES et POSSESSIONS.	Milles carrés géogr.	Habitants.	Recette.	Dépense.
Australie.				
Nouv. Galles du S. (1787).	323,437	365,635	1,308,900	2,047,900
Queensland (1859).....	678,000	56,000	178,500	180,100
Victoria (1836).....	86,831	548,944	3,039,000	2,587,600
Australie mérid. (1836)...	383,328	126,830	438,800	492,600
Australie occid. (1829)...	978,000	15,691	60,700	61,700
Tasmanie (1803).....	26,215	90,211	268,400	403,100
Nouvelle-Zélande (1839)[1].	106,259	155,070	464,700	»
Colonies en Australie....	2 582,070	1,358,381	5.759,000	5,773.000
Possessions en Europe...	117	158,854	182,500	177,300
— hors d'Europe[2].....	4,458,884	144,370,500	53,783,900	54,185,700
Total général.....	4,459,001	144,529,354	54,966,400	54,363,000

FINANCES DES COLONIES.

	Compte 1860—61.	1861—62.	Budget 1862—63.	
Recettes....	42,903,234	42,911,090	42,970,000	liv. sterl.
Dépenses...	46,924,619	43,033,279	43,255,000	—
Déficit.....	4,021,385	122,189	285,000	—

Dette des Indes au 30 avril 1861.

Dette inscrite.....	64,560,688	liv. sterl.
Bons du Trésor.....	1,396,595	—
Emprunts temporaires.....	81,313	—
Dépôts (y compris les fonds de Carnatic et de Tanjore).....	5,862,485	—
Dette des Indes.....	71,901,081	—
Dette en Angleterre.....	29,976,000	—
Total général de la dette.....	101,877,081	—

De plus : un passif de 12 millions de livres sterling formant le capital de l'ancienne compagnie et les garanties assurées aux chemins de fer. Ces dernières s'élevaient au 30 avril 1861 à 1,425,080 livres sterling.

1. Y compris 56,000 indigènes.

2. Nouvelles acquisitions. 1° En Afrique : l'île Lagos par un traité conclu le 7 août 1861, avec le roi Docemo de Lagos; en outre, l'île de guano Ishaboe sur la côte du pays de Namaqua, incorporée à la colonie du Cap dans l'été de 1861. — 2° En Océanie, les îles Fanning.

Digitized by Google

COMMERCE MARITIME DES INDES BRITANNIQUES

IMPORTATION (liv. sterl.).	1859.	1860.	1861.
Bengale	16,156,427	20,717,598	15,550,277
Madras	2,638,400	3,000,846	3,205,097
Bombay	15,750,823	16,903,659	15,415,419
Total	34,545,650	40,622,103	34,170,703
EXPORTATION.			
Bengale	14,515,938	12,903,770	13,656,506
Madras	2,224,664	2,492,156	2,868,767
Bombay	13,791,696	13,493,284	17,564,881
Total	30,532,298	28,889,210	34,090,154

CHEMINS DE FER AUX INDES EN 1861.

Central-Indien, Surah-Amenhadaba	260	kilom.
Calcutta-Southaster	50	—
East-Indian et embranchements	1,970	—
Eastern-Bengal	180	—
Great-Indian-Penimanlar	1,980	—
Great Southern-India	480	—
Madras	1,190	—
Northern-Bengal	300	—
Penjab	370	—
Scind	190	—
Ceylan	140	—
Divers	656	—
Total	7,766	—

dont 2,620 kilom. exploités et 5,146 kilom en construction.

MONNAIES, POIDS ET MESURES AUX INDES.

Monnaies. Roupie d'or (mohur) = 15 roupies d'argent, valant 2 fr. 40 c. chaque (roupie = 16 annas de 12 pièces). — Crou = 10 lacs. — Lac = 100,000 roupies d'arg.

Mesures de longueur. Le yard anglais (gaz, gæss). — Le covid (cubit) = $^1/_2$ yard.

Mesures agraires. Biggoh = 13^{ares},37.—Kahni = 53^{ares},41.

Mesures de capacité. Les céréales et liquides se vendent au poids ou à la mesure anglaise. A Madras, l'olluck = 1^{lit},53. — Le gars = 80 parahs ou 400 marcals. — Le marcal = 64 ollucks.

Poids. Calcutta. Le seer (sirl) du bazar = 931^{gr},37. — Le seer des factories = 846^{gr},70.—Le maund = 40 seers.—Madras. Le maund (de 40 seers) = 11^{k},34. — Le candy = 20 maunds (28 maunds de Madras = 25 de Bombay).

Digitized by Google

GRÈCE.

PAVILLON.

Le pavillon royal est bleu, à croix blanche ; celui de guerre et de commerce, à bandes bleues et blanches horizontales, portant le pavillon royal en carré.

I. HISTORIQUE.

La Grèce fut d'abord composée d'un grand nombre de petites monarchies, puis de républiques, politiquement indépendantes, mais réunies par le même droit public. Ces États firent ensuite partie de l'empire romain. L'empire romain d'Orient fut réduit peu à peu aux limites de la Grèce, puis aux murs de Constantinople. Les Turcs prirent cette ville en 1453, mais ils ne s'assimilèrent pas les populations. Une insurrection éclata au dix-huitième siècle, à la faveur d'une guerre des Turcs avec la Russie. Les Monténégrins se soulevèrent en 1766, les Mainotes de Morée en 1769. En 1792, les Souliotes d'Albanie firent reconnaître leur indépendance; en 1804, Ali, pacha d'Épire, les extermina. Le soulèvement devint général en 1821 et fut l'origine d'une guerre de neuf ans, dite guerre de l'indépendance. Le grand fait d'armes de Missoloughi (1826), la bataille de Navarin (1827), gagnée par la France, l'Angleterre et la Russie contre la flotte turco-égyptienne, préparèrent l'indépendance de la Grèce, qui fut proclamée le 3 février 1830 par l'assemblée nationale de Nauplie. Le président, Capo d'Istria, gouverna quelque temps; il fut assassiné en 1832. La couronne fut offerte à Léopold de Saxe-Cobourg (actuellement roi des Belges), qui refusa, puis à Othon, second fils du roi de Bavière, qui accepta. (Traité entre les trois puissances protectrices à Londres, 7 mai 1832; ratification du choix par le roi de Bavière, 27 mai 1832; vote de l'assemblée nationale hellénique, 8 août; acceptation par le prince Othon, 5 octobre 1832; arrivée à Athènes, 25 janvier, 6 février 1833.)

Digitized by Google

Ce jeune prince atteignit sa majorité en 1835; comme on se plaignait de voir les Bavarois occuper les emplois publics et tous les généraux de la guerre de l'indépendance éloignés des affaires, il fut obligé de congédier ses compatriotes et de promulguer, en 1843, une constitution qui établissait un suffrage à peu près universel. L'impunité du brigandage et de la piraterie en Grèce, ainsi que l'alliance du gouvernement grec avec la Russie, pendant la guerre d'Orient (1854), appelèrent au Pirée les armes des puissances occidentales : un détachement anglo-français occupa la ville. Les pirates furent réprimés. L'influence considérable du ministère dans les élections non moins que les répugnances du roi à revendiquer une extension du territoire, furent les causes de la révolution qui décida, au mois d'octobre 1862, le départ d'Othon Ier pour la Bavière. La couronne fut ensuite offerte au prince Alfred, second fils de la reine Victoria, qui refusa; elle fut enfin conférée au prince Guillaume, second fils du roi de Danemark, qui accepta et monta sur le trône sous le nom de George Ier; mais à la condition que les îles Ioniennes, sous le protectorat de la Grande-Bretagne en vertu du traité conclu à Paris le 5 nov. 1815, fussent annexées à la Grèce. Cette condition a été acceptée et l'annexion a été proclamée en 1864.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte grec orthodoxe.)

George Ier (Chrétien-Guillaume-Ferdinand-Adolphe), roi des Hellènes, de la maison de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg, né le 24 déc. 1845 (*voy.* Danemark), accepte le 6 juin 1863 à Copenhague la couronne de Grèce offerte par l'assemblée nationale grecque, en vertu du protocole signé le 5 juin 1863 à Londres par les trois puissances protectrices, la France, l'Angleterre et la Russie; il est déclaré majeur le 27 juin par l'assemblée nationale hellénique et quitte Copenhague le 17 septembre 1863 pour occuper le trône de Grèce.

FAMILLE ROYALE PRÉCÉDENTE. (Culte catholique.)

Othon Ier, roi de Grèce, prince de Bavière, né le 1er juin 1815, élu en vertu de l'autorité transmise par la nation grecque à la France, la Grande-Bretagne et la Russie,

Digitized by Google

monte sur le trône de Grèce le 25 janvier (6 fév.) 1833, sous une régence; prend les rênes du gouvernement le 1er juin 1835; quitte la Grèce le 24 oct. 1832. [Résidence : Bamberg]; marié le 22 nov. 1836 à Marie-Frédérique-**Amélie**, née le 21 déc. 1818, fille de feu le grand-duc Paul-Frédéric-**Auguste** d'Oldenbourg.

(Frères, etc., du roi, *voy.* Bavière.)

III. COUR.

Grand-maréchal de la cour : M. *Scarlatos*.

Aides de camp du roi : MM. *Metaxas*, *Botzaris*, *Papandiamantopoulo*, *Funck*, *Guldencrône Leth* et *Stamatelos*.

Conseiller intime : le comte *de Sponneck*.

DÉCORATION.

Ordre du Sauveur, fondé par Othon Ier, le 1er juin 1834.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le baron H. *de Testa*, E. e. et M. pl.; le chamb. baron G. *de Herbert-Rathkeal*, secrét.

BAVIÈRE : le comte F. *de Hompesch*, MR. absent; le gentilh. de la chambre R. *de Gasser*, secrét. de légat.

BELGIQUE : le comte G. *Errembault de Dudzeele*, MR. aussi à Constantinople; M. G. *Forgeur*, 1er secrét.; M. H. *Orban*, 2e secrét.

DANEMARK : le cons. int. *Kjack*, M. pl.

FRANCE : M. *de Gobineau*, M. pl.; le vicomte *Amelot*, secr.; M. *de Girard de Châteauvieux*, att.; M. *Meyssonnier*, chancelier.

GRANDE BRETAGNE : l'hon. E. *Moris Erskine*, E. e. et M. pl.; M. E. R. *Lytton*, 1er secrét.; M. E. R. T. *Farquhar*, 2e secrét.; M. M. E. F. B. *Jenner*, 3e secrét.

ITALIE (royaume d') : le comte D. *Pes di San Vittorio della Minerva*, E. e. et M. pl.; le comte L. *Joannini Ceva di San Michele*, 1er secrét. de légat.

MEXIQUE : M. P. *Martinez del Rio*, E. e. et M. pl.

PRUSSE : M. *Schmidthal*, E. e. et M. pl.; le comte H. *de Keyserlingk-Rautenbourg*, secrét.

Digitized by Google

RUSSIE : le cons. d'État act. et chamb. comte A. *Bloudoff*, E. e. et M. pl.; le prince *Gagarine*, cons. de cour, 1er secrét.; le cons. de cour P. *Kartchewski*, 2e secrét.
SUÈDE ET NORVÉGE : le chamb. C. *de Heidenstam*, ch. d'aff. et C. gén.
TURQUIE : *Photiades*-Bey, E. e. et M. pl.; M. *Axilos*, 1er secrét.; M. P. *Photiades*, 2e secrét.

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE. Patras : M. J. *Dworzak*, C.; Syra : Dr G. *de Hahn*, C.
BAVIÈRE. Patras : M.G. *Clauss*, C.
BELGIQUE. Athènes : M. G. *Max*, C.; Patras : M. G. *Clauss*, C.; Syra : M. A. *Vacondio*, C.
BRÊME. Syra : M. C. *Kloebe*, C.; Corfou : M. F. *Gysi*, C.
DANEMARK. Athènes : M. F. T. *Feraldi*, chargé du consulat général; Corfou : M. F. *Gyse*, C.; Patras : M. L. *Crove*, C.; Syra : M. A. *Salacha*, C.
ESPAGNE. Athènes : M. *Bermudez de Castro*, C. gén.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Athènes : M. H. *Canfield*, C.; Pirée : M. O. *Howes* C.
FRANCE. Athènes : M. *Meyssonnier*, C.; Corfou : M. E. *Grasset*, C. Syra : M. A. *Guys*, C.
GRANDE-BRETAGNE. Cephalonie : M. C. *Sebright*, C.; Corfou : M. S. S. *Saunders*, C. gén.; Patras : M. H. S. *Ongley*, C.; Pirée : M. W. B. *Neale*, C.; Syra : M. S. V. *Lloyd*, C.; Zante : l'hon. B. *Wodehouse*, C.
HAMBOURG. Syra : ....., C.; Corfou : M. F. *Fels*, C.
HANOVRE. Patras; M. A. *Lyons*, C. pour la Morée; Syra : M. C. J. A. *Klœbe*, V. C.; Corfou : M. J. A. *Hollmünzer*, C.
ITALIE (royaume d'). Athènes : M. J. *Malavasi*, C.; Corfou : M. J. B. *Viviani*, C.
MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. Syra : M. C. *Kloebe*, C.; Corfou : M. *Kollmunzer*, C.
PAYS-BAS. Athènes : M. P. G. *de Lennep*, C. gén.; Pirée : M. F. T. *Feraldi*, C.
PORTUGAL. Patras : M. S. *Economo*, C.; Syra : M. J. *Loque*, C.; Corfou : M. C. *Moretti*, C.

Digitized by Google

PRUSSE. Corfou : M. M. *Fels*, C.; Nauplie : M. B. *Paulides*, C.; Patras : M. T. *Hamburger*, C.; Syra : M. C. J. A. *Kloebe*, C.

RUSSIE. Athènes : le cons. d'État. J. *Paparigopoulo*, C. gén. pour le nord de la Grèce et le Négrepont; Corfou : le cons. d'État actuel R. *Bacheracht*, C. gén.; Syra : le cons. d'État A. *Eberhardt*, C. gén.

SAXE (royaume de). Corfou : M. F. *Gysi*.

SUÈDE ET NORVÉGE. Athènes : M. K. *Beskickning*, C.

TURQUIE. Athènes : M. J. *Adamandidis*, C.; Chalcis : M. *Tiesse*, C.; Lamie : M. *Prussos*, C.; Patras : M. *Byrandius*, C.; Syra : M. L. *Robert*, C. gén.; Vonitza : M. C. *Joanidès*, C.; Corfou : M. N. *Corométos*, C.

V. CONSTITUTION.

La charte de 1844 garantit aux citoyens l'égalité devant la loi, la liberté individuelle, la liberté de la presse, l'abolition de la confiscation, la gratuité de l'instruction, et la liberté religieuse.

Le pouvoir législatif s'exerce par le roi, le sénat et la chambre des députés. Ceux-ci sont élus pour trois ans, parmi les citoyens âgés de plus de 30 ans, possédant une propriété quelconque et exerçant une profession indépendante. Les sénateurs doivent avoir au moins 40 ans; ils sont nommés à vie par le roi.

Le roi exerce le pouvoir exécutif avec le concours de ministres responsables.

(Une nouvelle constitution est délibérée actuellement par les chambres hellènes).

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE (6 août 1864).

Président du conseil et ministre de la marine : M. C. *Canaris*.

Ministre de l'extérieur : M. *Delyanis*.

Ministre des finances : M. *Sotiropoulos*.

Ministre de la justice et des cultes : M. P. *Londos*.

Ministre de l'intérieur : M. *Coumoundouros*.

Ministre de la guerre : M. *Carnalis*.

Secrétaires généraux des ministères : Extérieur : M. J.

Digitized by Google

Delyannis. Finances : M. . . . . Culte, etc. . M. S. A. *Mamoukas.* Justice : M. . . . . Intérieur : M. . . . . Guerre : M. . . . . Marine : . . . . .

ASSEMBLÉE NATIONALE
(ouverte le 22 décembre 1862)

Président : M. *Messinéris.*

COURS DE JUSTICE.

Cour suprême : Aréopage. Président : M. *Moraitinis* Vice-président : M. V. P. *Oeconomides.* Procureur général : . . . . .

Cours d'appel 1) Cour royale d'Athènes. Président : M. *Spiliadis.* Procureur général : M. *Cassimatis.*
2) Cour royale de Nauplie. Président : M. *Balbis.* Procureur général : M. *Papaspirides.*
3) Cour royale de Patras. Président : M. *Emmanuel.* Procureur général : M. *Constantopoulos.*
4) Cour royale de Corfou. M. . . .

COUR DES COMPTES

Président : M. N. *Silivergos.* Vice-président : M. *Tissaménos.*
Procureur général : M. *Charalambis.*

CULTE.

Archevêques orthodoxes grecs.

a) Terre ferme et Eubée (4 archevêques et 4 évêques).

Métropolitain d'Athènes, Mégare et Egine : Mgr *Theophilos*, président à vie du saint-synode.
Archevêque de Chalcis et de toute l'Eubée : Mgr C. *Campanis.*
Archevêque de Phthiodite : Mgr C. *Castorchis.*
Archevêque d'Acarnanie et Etolie : Mgr *Procope.*

b) Péloponèse (6 archevêques et 6 évêques).

Archevêque d'Argolide : Mgr *Gérasimos.*
— de Corinthe : Mgr *Amphilochius.*
— de Patras et Elide : . . . . .
— de Mantinée et Cynourée : Mgr *Théophanes.*
— de Messénie : Mgr *Procopius.*
— de Monembasie et Sparte · Mgr *Dionysios.*

Digitized by Google

c) Iles de la mer Égée (1 archevêque et 3 évêques).
Archevêque de Syra et Ténos : Mgr *Daniel*.

Archevêques et évêques catholiques romains.

Naxos : Mgr L. *Bergeretti*, archevêque (1863).
Andros : Mgr F. *Zaloni*, évêque de Tyne et Mycone, administrateur.
Santorin : Mgr P. *Fidele*, évêque (1863).
Syra : Mgr J. M. *Alberti*, évêque, délégué apost. (1815).
Corfou : Mgr S. *Maddelena*, archevêque (sept. 1860).
Zante et Céphalonie : Mgr L. *Lastaria*, évêque (1831).
Nomarque d'Athènes : Mgr *Mauromatis*.

ARMÉE.

Général : M. *Church*. Lieut. généraux : MM. *Colocotronis*, *Plapoutas*, *Vlacopoulos*.
Commandant en chef : . . . . .

VII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION EN 1861.

PRÉFECTURES.	Milles carrés géogr.	Population.	CHEFS-LIEUX.
Attique et Béotie.....	116,40	116,024	Athènes.
Eubée.....	79,95	72,368	Chalcis.
Phthiodite et Phocide....	111,67	102,291	Lamie.
Acarnanie et Étolie.....	138,24	109,392	Missolonghi.
Argolide et Corinthe.....	91,25	138,249	Nauplie.
Archaïe et Élide.....	94,31	113,719	Patras.
Arcadie.....	79,62	96,546	Tripolitza.
Messénie.....	62,52	117,181	Calamoe.
Laconie.....	76,78	112,910	Sparte.
Cyclades.....	49,86	118,130	Syra.
Total.....	900.60	1,096,810	
Soit, kilomètres.....	49,353		
A ajouter : îles Ioniennes.	2,836	246,483	
Totaux.....	52,189	1,343,293	

Capitale : Athènes, 41,298 hab., avec le Pirée, 47,723. Autres villes : Hermopolis (île de Syra), 35,000 ; Corfou, 25,000 ; Patras, 29,000; Argos, 11,000.

Finances.

Revenus : 24 à 25 millions de drachmes.

Digitized by Google

Dette.

Elle s'établissait en 1860 comme suit :

Emprunt de 1832, garanti par les trois puissances protectrices : (emprunt Rothsch.).....	44,444,107 dr.
Avances des trois puissances protectrices....,	66,142,698
	110,586,805 dr.

Les dettes de 1824 et de 1825 ont été reconnues en 1864 ; elles s'élèvent à 1,200,000 l. s.

Diverses autres dettes (évaluation) : 30,000,000 drachmes (dont la moitié provenant du déficit de 1863).

ARMÉE.

5 à 6,000 hommes.

MARINE EN 1859.

NAVIRES.	Canons.	Force en chevaux.
2 corvettes, 1 de 26 et 1 de 22 canons..	48	»
2 bricks de 16 canons et 1 de 2 canons.	34	»
2 goëlettes de 8 canons et 4 de 4 canons.	32	»
1 cutter de 8 canons.....	8	»
12 petits navires.....	16	»
Bateaux à vapeur :		
1 bateau à roues de 6 canons.....	6	120
2 avisos à hélice de 3 can. et 70 chev...	6	140
4 — — de 35 à 50 chevaux...	4	155
31 navires.	154	415

En outre une frégate construite en 1861.

Effectif du personnel de la marine en 1861 : 1,225 h.

COMMERCE EN 1860.

Le commerce général de la Grèce a représenté, en 1860, importation et exportation réunies, une valeur de 88,118,156 drachmes ou 79,306,340 fr. L'importation s'est élevée à 57,650,727 drachmes, et l'exportation à 30,467,429 drachmes.

Le commerce spécial atteint, à l'importation, une valeur de 53,979,899 drachmes, et à l'exportation 26,931,413 drachmes, ce qui constitue un total de 80,911,312 drachmes.

Digitized by Google

Il faut ajouter le commerce des îles Ioniennes :

	1860.	1861.
Importation.....	30,124,000	30,616,000 fr.
Exportation.....	33,952,000	22,531,000
Total.....	54,076.000	53,447,000 fr.

Mouvement de la navigation en 1860.

Arrivages.....	77,958	navires jaugeant	2,298,158 tonn.
Départ.....	78,107	— —	2,321,048 —
Ensemble.	156,065	navires jaugeant	4,619,242 tonn.

Iles Ioniennes. — 996 navires jaugeant 124,896 tonneaux sont entrés dans les ports ioniens en 1861, et 1,006 navires jaugeant 126,373 tonneaux en sont sortis. La comparaison avec 1860 donne pour cet exercice une différence en plus de 5 navires et de 1,343 tonneaux en moins, à l'entrée, et, à la sortie, de 32 navires et 4,792 tonneaux en plus.

Effectif de la marine marchande au 31 *décembre* 1860.

4070 bâtiments jaugeant 263,075 tonneaux; 2,857 de ceux-ci jaugeaient plus de 60 tonneaux. Le nombre des matelots s'élevait à 23,842 hommes.

BANQUE.

Banque nationale grecque.

Fondée le 1er janvier 1842. — Capital social : 5,000,000 drachmes (89 cent. 516), divisé en 50,000 actions de 1,000 dr., divisibles elles-mêmes en demi-actions et quarts d'actions de 250 dr. — Succursales à Patras et à Syra.

Intérêt : 7 p. 100. — Dividende : en 1858, 8,71 p. 100; 1859, 0 p. 100; 1860, 0 p. 100; 1861, 0 p. 100; 1862, 12 p. 100; 1863 (1er semestre), 5,60 p. 100.

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Drachme (de 100 lepta) : 89 ½ centimes.

Mesures. Les poids et mesures français sont les plus employés. Piki = mètre. — Stremma = décare (10 ares). — Kilo (Quilo) = hectolitre. — Mine = 1 ½ kilogramme. — Talent = mine. — On se sert encore quelquefois des poids et mesures turcs (*voy.* Turquie) et de ceux de l'ancienne république de Venise.

Digitized by Google

GUATEMALA.

PAVILLON.

Le pavillon est divisé en trois bandes horizontales : celle du milieu est blanche et porte les armes de la république. Les deux autres, divisées horizontalement, portent chacune deux couleurs : la supérieure, le rouge et le bleu ; l'inférieure, le jaune et le bleu.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

Pendant la domination espagnole, le royaume de Guatemala comprenait les cinq provinces de Guatemala, Honduras, San-Salvador, Nicaragua et Costa-Rica. Ces provinces se déclarèrent indépendantes en 1821, et se réunirent au Mexique ; elles s'en séparèrent deux ans après pour se constituer en république fédérative. Mais, dès 1832, la confédération n'existait plus que de nom ; après des guerres entre les provinces, qui étaient devenues des Etats, et entre le parti fédéraliste et le parti séparatiste dans le Guatemala, la confédération fut dissoute (1842). Le Guatemala eut sa constitution en octobre 1851. Cette constitution décide que, pour être citoyen, il faut avoir une propriété, une industrie, une profession quelconque permettant de vivre avec indépendance. Elle délègue les pouvoirs publics au président de la république, au conseil d'Etat et à la chambre des représentants. Le président est élu pour quatre ans par une assemblée composée de la chambre, du conseil, de la cour de justice et de l'archevêque métropolitain. Il est indéfiniment rééligible. Il propose et sanctionne les lois, fait les traités, rend des décrets qui ont force de loi en cas d'urgence, exerce le droit de grâce avec le conseil d'Etat, et peut aussi, en cas d'urgence, contracter un emprunt extraordinaire en l'absence de la chambre, sauf à la convoquer immédiatement pour ratifier cet emprunt. Il nomme les ministres et les ambassadeurs avec le consentement du conseil d'Etat.

Digitized by Google

Le conseil d'Etat, élu pour quatre ans, se compose du secrétaire d'Etat, de huit conseillers nommés par la chambre, et des membres nommés par le président parmi les anciens présidents de la république ou de la chambre, les anciens ministres et les anciens présidents et régents des cours de justice. Il peut y appeler aussi l'archevêque, les évêques, le président du chapitre, le recteur de l'université, le président de la Société économique.

La chambre des représentants, élue aussi pour quatre ans, se compose de 55 députés. Elle vote les lois et le budget, et peut mettre en accusation le président, les ministres, les conseillers d'Etat et les ambassadeurs.

Le président actuel a été réélu à vie.

Les cinq Etats de l'Amérique centrale ont manifesté, en 1861, l'intention de donner suite à la proposition de l'un d'eux, l'Etat de Costa-Rica, d'établir dans la ville de Léon (Nicaragua) un conseil commun pour les affaires étrangères, la direction de l'armée et la perception des douanes. Ce serait une fédération de politique extérieure semblable à celle de 1823. L'uniformité des poids et mesures serait en outre déclarée dans les cinq républiques.

II. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Président : le capitaine général Raphaël *Carrera* (19 octobre 1851).

MINISTRES.

Intérieur, justice et culte : M. M. *Echeverria.*
Affaires étrangères : le marquis P. *de Aycinena.*
Finances et guerre : M. M. *Cerezo.*

Archevêque métropolitain : Mgr F. G. *Pelaez* (1846).
Evêque auxiliaire : Mgr J. M. *Barrutia*, évêque de Camarcus *in part.*
Président de la chambre des représentants : M. J. A. *Azmitia.*
Régent de la cour suprême de justice : le *même.*
Major général de l'armée : M. M. *Bolanos.*

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

Belgique. Guatemala : M. A. J. *T'Kjut*, C. gén.; M. J. B. *Fleussu*, C.

Digitized by Google

ETATS ROMAINS. Guatemala : M. J. *de Coloma*, C. gén.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. E. O. *Crosby*, MR.
FRANCE : M. J. *de Cabarrus*, ch. d'aff. et C. gén.; M. F. L. *Hardy*, chanc.
GRANDE-BRETAGNE : M. G. B. B. *Mathew*, min. pl.
HANOVRE. Guatemala : M. G. S. *Klée*, C.
PAYS-BAS. Guatemala : M. F. *T'Kint*, C. gén.
PRUSSE. Guatemala : M. G. S. *Klée*, C.
VILLES HANSÉATIQUES. Guatemala : M. H. *Gaedechens*, C. gén.

IV. STATISTIQUE.

Superficie : 1,918 milles carrés géographiques. Population : 850,000 hab.

Siége du gouvernement : Guatemala. Population, près de 60,000 hab. 17 départements.

FINANCES.

En francs.	1859.	1860.
Recettes.....	6,417,070	6,417,970
Dépenses.....	6,361,400	6,361,400
Excédant.....	55,670	56,570

Dette intérieure : 3,500,000 fr.; dette extérieure : 2,500,000 fr.

Armée permanente : 3,200 hommes; milices, 12,978.

COMMERCE.

En francs.	1859.	1860.
Importation.....	7,600,000	7,173,335
Exportation.....	8,834,500	9,581,625

Navigation en 1860.

Navires entrés dans les ports

d'Izabal et Saint-Thomas.	91,	jaugeant	6,515 tonneaux.
de Saint-José.....	48	—	31,320 —

V. POIDS ET MESURES.

Les mêmes que dans les autres Etats de l'Amérique espagnole.

Digitized by Google

HAÏTI.

PAVILLON.

Le pavillon est tricolore ; le bleu et le rouge, disposés horizontalement, enferment un carré blanc, sur lequel figure un palmier vert.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

L'île d'Haïti fut découverte par Christophe Colomb, le 6 décembre 1492, deux mois après avoir abordé à San Salvador. Il la nomma Hispaniola. Les Espagnols la possédèrent et en exploitèrent les mines jusqu'en 1664, époque où les Français s'en emparèrent; la possession leur en fut confirmée par le traité de Ryswick (1697). L'île fut alors appelée Saint-Domingue, du nom de la capitale, fondée en 1495 par un frère de Colomb. Les Indiens, exterminés par le travail des mines, y avaient été remplacés par des nègres. Ceux-ci se révoltèrent pour la première fois en 1722. Ce soulèvement fut réprimé. Le 28 mars 1790, l'Assemblée nationale donna les droits de citoyens dans les colonies aux hommes de couleur affranchis. Les colons de St-Domingue s'étant opposés à l'exécution du décret, les affranchis et les esclaves se révoltèrent; les agents de la France en 1793, et la Convention en 1794, ayant aboli l'esclavage dans les colonies, les colons appelèrent à leur secours les Anglais et les Espagnols, qui s'emparèrent d'une partie de l'île. Toussaint Louverture, chef des noirs révoltés, chassa les étrangers et s'empara même du territoire que les Espagnols avaient conservé après Ryswick, et qu'ils venaient de céder à la France par le traité de Bâle (2 avril 1795). Une constitution (du 9 mai 1801), faite sous son inspiration par une commission de trois mulâtres et sept blancs, et ratifiée par les délégués des départements, lui donna le titre de gouverneur général à vie; mais le gouvernement consu-

Digitized by Google

laire refusa de ratifier cet acte, et la résistance des noirs amena une guerre avec la France. Toussaint Louverture, fait prisonnier, mourut en France le 27 avril 1803. La population nègre toute entière se souleva, et les Français furent forcés d'évacuer Saint-Domingue à la fin de la même année. Les nègres rendirent à l'île son nom indien d'Haïti. Deux chefs nègres, Christophe et Dessalines, se firent proclamer rois; Pétion fonda au sud un Etat républicain; Boyer, son successeur (1822), réunit ces deux Etats, et en outre la partie orientale de l'île, d'où les Français venaient seulement d'être expulsés. En 1835, la France reconnut l'indépendance d'Haïti, mais en stipulant pour les anciens colons une indemnité fixée à 150 millions, puis réduite à 60 par le traité de commerce et d'amitié du 12 février 1838, et payable par annuités jusqu'en 1867.

En 1843, la partie orientale de l'île se sépara de nouveau et forma la république dominicaine, qui fut reconnue, en 1848, par la France et par l'Angleterre. Cet Etat est rentré en 1862 sous la domination espagnole.

En 1839, Soulouque, président d'Haïti, se fit proclamer empereur, et sacrer le 18 avril 1852 sous le nom de Faustin 1er. Il a été renversé et expulsé le 15 janvier 1859, et le général Geffrard a rétabli la république, dont il a été nommé président.

La république d'Haïti a eu huit Constitutions, depuis celle du 28 mai 1790 jusqu'à la Constitution actuelle, votée en 1806, développée en 1816, révisée en 1846, abolie en 1852, et rétablie en 1859.

Tous les Haïtiens sont égaux devant la loi et jouissent des droits politiques. De 21 à 25 ans, ils votent dans les assemblées primaires qui nomment les électeurs; à partir de 25 ans, dans les assemblées secondaires qui nomment les députés. Tout Africain ou Indien peut devenir citoyen Haïtien, mais les blancs ne le peuvent pas.

Le chef du pouvoir exécutif est un président élu à vie par le sénat. Il doit avoir 35 ans, être Haïtien et propriétaire. Il a le droit de grâce et d'amnistie, et un *veto* sur les lois, lorsque son opposition motivée n'a pas été admise par les chambres.

Digitized by Google

La chambre des représentants se compose de 56 députés et d'autant de suppléants, tous âgés de 25 ans au moins, Haïtiens et propriétaires. Ils sont élus pour 5 ans.

Le sénat se compose de 36 membres, élus pour 9 ans par la chambre des représentants sur une liste formée par le président d'Haïti, de 3 candidats pour un sénateur. Ils siégent toute l'année, et quand ils s'ajournent, doivent nommer un comité.

Les fonctionnaires publics ne peuvent faire partie des assemblées. Les tribunaux sont à la fois civils et criminels. Les juges sont nommés par le président. Les Codes d'Haïti sont les Codes français.

Les conseils communaux sont nommés par le président, ainsi que le *magistrat* qui les préside. Leurs attributions sont presque réduites à l'état civil.

II. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

POUVOIR EXÉCUTIF.

Président de la république : le général N. F. *Geffrard*, (élection, le 22 décembre 1858; prestation du serment, le 23 janv. 1859).

Cabinet privé du président. Chef : M. J. J. *Saint-Amand*. M. *Boyer Bazelais*, lieut.-colonel, sous-chef. — Aides de camp : le colonel É. *Roumain*; le colonel J. *Saint-Macary*.

MINISTÈRES.

Secrétairie d'Etat de l'intérieur, de l'agriculture et de la police générale : le général *Carrié*, ministre.

1re division. Intérieur et agriculture. Chef : le colonel baron *Saladin*.

2e division. Police générale. Chef : le même.

Secrétairie d'Etat de la guerre et de la marine : le général *Philippeau*, ministre.

Division de la guerre. Chef : le général S. *Liautaud*.

— de la marine. Chef : M. *Granville*.

Secrétairie d'Etat de l'instruction publique : le général J. B. *Damier*, ministre.

Chef de division : M. P. *Ethéart*.

Secrétairie d'Etat des finances, du commerce et des relations extér. : M. Aug. *Elie*, ministre.

Digitized by Google

Division des finances. Chef : M. V. *Richiez.*
— du commerce. Chef : M. A. *Tate.*
— des relations extér. M. Aug. *Nau.*
Secrétairie d'Etat de la justice et des cultes : le colonel V. *Lizaire*, ministre.
Chef de division : le colonel *Bourjolly.*

POUVOIR LÉGISLATIF.

Président du sénat : le général *Laforest.*
Président de la chambre : M. *Valcin.*

POUVOIR JUDICIAIRE.

Cour suprême de justice : le tribunal de cassation (Port-au-Prince). Président (doyen) : M. *Laporte.*
Tribunaux civils, criminels et correctionnels (7) siégeant à : Port-au-Prince, Aux-Cayes, Cap-Haïti, Gonaïves, Jacmel, Jérémie, Port-de-Paix.
Tribunaux de commerce : six siégeant dans les premières de ces localités.
Il y a aussi un tribunal de paix et de simple police dans chaque commune.

CULTE.

Archevêque : Mgr *Testard de Cosques.*

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE. Port-au-Prince : M. A. B. *White*, C.
BELGIQUE. Cap-Haïtien : M. L. *Pagenstecher*, C.; Aux-Cayes : M. B. *Embrechts*, C.; Port-au-Prince : M. A. *Strack*, C.
BRÊME. Cap-Haïtien : M. J. C. *Lange*, C.; Port-au-Prince : M. *Hencken*, C.
BRÉSIL. Port-au-Prince : M. *Maxwell Servage*, C.
DANEMARK. Port-au-Prince : M. C. *Schultz*, C.
ESPAGNE. Port-au-Prince : M. *Alvarez*, ch. d'aff. et C. gén.; M. *Grenados*, VC.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. B. *Whidden*, agent diplomatique et C. gén.
FRANCE : le marquis *de Forbin-Janson*, ch. d'aff. et C. gén.; M. V. *Huttinot*, chancelier.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE : M. S. *Saint-John*, chargé d'affaire et C. gén.; M. H. *Byron*, VC.
HAMBOURG. Aux-Cayes : M. E. *Hartmann*, C.; Cap-Haïti : M. J. C. *Lange*, C.; Port-au-Prince : M. C. *Schultz*, C.
HANOVRE. Cap-Haïti : M. G. *Boden*, C.; Jacmel : M. J. F. F. *Gerdes*, C.; Port-au-Prince : M. C. *Purgold*, C.
ITALIE (royaume d'). Port-au-Prince : M. F. *Edlmann*, C.
MECKLEMBOURG-SCHVÉRIN. Port-au-Prince : M. C. *Purgold*, C.
OLDENBOURG. Aux-Cayes : M. J. A. *Gerdes*, C.; Cap-Haïti : M. C. *Lange*, C.; Port-au-Prince : M. H. *Becker*, C.
PAYS-BAS. Port-au-Prince : M. C. *Schultz*, C. gén.
PORTUGAL. Port-au-Prince : M. L. *Horelle* fils, C. gén.
PRUSSE. Port-au-Prince : M. L. *Hartmann*, C.
SUÈDE ET NORVÉGE. Port-au-Prince : M. J. N. *Twedy*, C.

IV. STATISTIQUE.

Superficie : 480 milles carrés géogr. — Population : environ 572,000 habitants.

Capitale : Port-au-Prince, avec 21,000 hab. environ.

FINANCES.

En 1862, les recettes se sont élevées à 1,457,682 piastres, les dépenses à 1,326,160, l'excédant a été de 131,522 piastres.

Dette publique en 1862.

La dette *extérieure* consiste dans l'indemnité à payer aux colons français. *Voy.* l'*Historique*. — État de la dette extérieure : Indemnité : 23.100,000 fr.; emprunt (1825) : 12,710,945 fr.; ensemble : 35,810,945 fr.

Dette *intérieure* : emprunt de 1846 au 5 p. 100 : 35,434 gourdes; papier-monnaie : 13,732,322 gourdes; ensemble : 13,767,756 gourdes.

Armée : 50,000 hommes environ, avec la garde nationale.
Marine : 4 bâtiments à voiles et 3 vapeurs.

COMMERCE.

	Importation.	Exportation.
1860.....	32,316,900 fr.	31,945,430 fr.
1861.....	33,072,313	30,579,500
1862.....	38,689,956	43,396,153
1863.....	42,000,000	43,000,000

Digitized by Google

Mouvement de la navigation.

	1861.		1862.		1863.	
	Nav.	Tonn.	Nav.	Tonn.	Nav.	Tonn.
Entrées.....	676	124,280	850	154,735	592	105,934
Sorties.....	675	121,924	848	155,498	599	107,760
Total.....	1,351	246,204	1,698	310,233	1,191	213,794

V. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies[1], *poids et mesures.* Les mêmes qu'en France avant le système métrique. Pied — $3^{m},032$. — Toise = 6 pieds. — Aune = $0^{m},1884$. — Boisseau = 13 litres. — Muid ou poinçon de 2 feuillets ou 288 pintes = $168^{lit},22$. — Livre = $489^{gr},50$.

HAMBOURG.

PAVILLON.

Pavillon de guerre, rouge; pavillon de commerce, bleu; tous deux aux armes murales de la ville libre et hanséatique.

I. HISTORIQUE.

La ville de Hambourg fut fondée par Charlemagne et devint le siége d'un évêché. Elle fut plusieurs fois ravagée et brûlée par les Barbares. Au quinzième siècle, la paix s'établit par la conversion du Holstein. Hambourg conclut au siècle suivant la ligue hanséatique avec Lu-

1. On ne fabrique pas de monnaie à Haïti. La monnaie qui y a cours est une monnaie de papier dont la valeur est de deux gourdes. La gourde oscille dans le courant de l'année entre 35 et 45 centimes de France.

Digitized by Google

beck, et quand cette ligue eut réuni la plupart des villes maritimes de l'Europe, elle devint, après Lubeck, le chef-lieu de la Confédération. Hambourg acquit très-anciennement les priviléges de ville impériale libre; après la dissolution de l'empire germanique (1806), elle forma un État séparé. De 1811 à 1814, elle fit partie de l'empire français comme chef-lieu du département des Bouches-de-l'Elbe. En 1814, Hambourg redevint ville libre, et fut admise l'année suivante dans la Confédération germanique.

II. CONSTITUTION.

Le pouvoir législatif se partage entre le Sénat et la bourgeoisie. Le Sénat est composé de 18 membres élus de la manière suivante : un comité de 4 sénateurs et de 4 membres de la bourgeoisie dresse une liste de 4 candidats; le Sénat désigne deux d'entre eux à la bourgeoisie qui en élit un. Ce mécanisme se reproduit pour les 18 élections. L'assemblée de la bourgeoisie se compose de 192 membres, dont 60 sont délégués par les autorités judiciaires et administratives, 48 élus par les propriétaires fonciers et 84 par le suffrage universel et direct de tous les citoyens. Le Sénat exerce, en outre, le pouvoir exécutif et représente la ville dans les affaires étrangères.

III. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

SÉNAT.

Présidence : M. *Haller*, 1er bourgmestre pour 1864; M. F. *Sieveking*, docteur en droit, 2e bourgmestre pour 1864;
Syndics : M. C. H. *Merck*, docteur en droit, élu le 28 juill. 1847; M. H. L. *Behn*, docteur en droit, élu le 14 janv. 1861.

BOURGEOISIE (Assemblée représentative).

Président : M. H. *Baumeister*, docteur en droit. — Vice-présidents : M. J. A. T. *Hoffmann*; M. G. F. *Kunhardt*, docteur en droit.

CULTES ET ENSEIGNEMENT.

Affaires ecclésiastiques. Les affaires concernant l'église évangélique luthérienne sont traitées par le Sénat et le collége des soixante.

Digitized by Google

Affaires concernant les églises chrétiennes non-uthériennes. Délégués du Sénat : le Dr H. *Gossler;* M. A. *Tesdorpf;* délégué du collége des soixante : M. J. G. F. *Goring*, doyen des anciens; M. J. G. *Wolff.*
Enseignement. Président du conseil supérieur intérimaire des écoles : M. F. *Sieveking*, sénateur.

JUSTICE.

Cour suprême d'appel, *voy.* Lubeck.
Président du tribunal suprême : le bourgmestre H. *Kellinghusen*, docteur en droit (octob. 1860).
Président du tribunal inférieur : M. E. *Gossler.*
Président du tribunal de commerce : M. S. *Albrecht.*

FINANCES.

Président du comité de l'administration des finances et de la dette publique : le bourgmestre N. F. *Haller.*
Président du comité de l'administration des taxes : M. G. *Godeffroy*, sénateur.
Président de l'administration du comité du timbre : M. A. G. *Lutteroth-Legat*, sénateur.
Président de l'administration de la douane et de l'accise : M. A. *de Chapeaurouge*, sénateur.

TRAVAUX PUBLICS.

Président du comité des travaux publics : le sénateur M. T. *Hayn.*

POLICE.

Chefs de l'administration de la police : les sénateurs C. F. *Petersen* et H. A. *Weber.*

ADMINISTRATION SANITAIRE.

Président du conseil de santé : le sénateur C. F. *Petersen.*

ADMINISTRATION DU COMMERCE, DE LA NAVIGATION ET DE L'INDUSTRIE.

Président de l'administration du commerce : M. le sénateur A. W. *Lutteroth-Legat.*
Président de l'administration de la navigation et du port: le sénateur A. *Hübener.*
Président de l'administration des postes, de chemins de fer et de télégraphes : M. C. H. *Merck*, syndic.
Président du comité de la banque : M. le sénateur A. *Lutteroth-Legat.*

Digitized by Google

ADMINISTRATION MILITAIRE.

Département militaire. Président : le sénateur F. *Sieveking*, docteur en droit.

Commandant de la ville *par intérim* et commandant du contingent fédéral : le lieut.-colonel G. *Bess*.

Milice bourgeoise. Chef : le colonel A. *Nicol*.

AFFAIRES EXTÉRIEURES.

M. C. H. *Merck*, syndic.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

ANHALT : M. G. D. *Modersohn*, C.

AUTRICHE : le baron C. *de Lederer*, MR.; M. C. F. H. *Westenholz;* M. J. *Enders*, chanc.—Hambourg : . . . . , C. gén. ; Cuxhaven : M. C. *Kroeger*, AgtC.

BADE : M. G. C. *Gorrissen*, C.

BAVIÈRE : M. E. *Kulenkamp*, C. gén.

BELGIQUE : le chev. H. *Bosch-Spencer*, MR. (aussi près le Danemark, la Suède et la Norvége, les Mecklembourg, Oldenbourg, les villes hanséatiques, Copenhague). — Cuxhaven : M. J. *Eggers*, VC.; Hambourg : M. O. *de Craecker*, C. gén.; M. E. A. *Newmann*, VC.

BOLIVIE : M. G. *Wolde*, C. gén.

BRÉSIL : le chamb. M. A. *de Araujo*, E. e. et M. pl. (aussi près les cours de Prusse, de Suède et près les villes hanséatiques de Mecklembourg, d'Oldenbourg et de Hanovre; à Berlin); M. J. J. *Gomez*, att. — Hambourg: M. F. M. B. *d'Aragão*, C. gén.; M. J. D. *Hinsch*, C.; M. L. *Courvoisier*, C. titulaire; Cuxhaven : M. J. C. N. *Kroeger*, VC.

BRUNSWICK : M. G. F. *Vorwerk*, C.

CHILI : M. V. P. *Rosales*, C. gén.; M. D. *Schutte*, C.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE : M. F. D. *Schlüter*, C.

COSTA-RICA : M. F. E. *Gorrissen*, CG.

DANEMARK : M. H. *Pontoppidan*, CG. [Cuxhaven : M. G. *von der Meden*, VC.]

ÉQUATEUR : M. D. F. *Weber* jun., C. gén.; M. C. F. *Overweg*, C.

ESPAGNE : M. E. *Olloqui*, C. gén.; M. B. *Callejon*, VC.

Digitized by Google

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. W. W. *Murphy*, C. gén. pour les villes libres hanséatiques, à Francfort : M. J. H. *Anderson*, C. ; M. J. R. *Mac Donald*, VC. — Cuxhaven : M. G. *von der Meden*, Agent consulaire.

FRANCE : M. E. *Cintrat*, E. e. et M. pl. pour les villes hanséatiques ; M. C. *Groux*, chanc. de légat. et C. titulaire.

GRANDE-BRETAGNE : M. J. *Ward*, ch. d'aff. et C. gén. (aussi C. gén. pour Brême, Lubeck, Hanovre, Oldenbourg, Mecklembourg, Holstein et Lauenbourg. — Hambourg : M. W. *Waddilove*, C. ; Cuxhaven : M. J. *Dultz*, VC.

GRÈCE : M. C. A. *Heeren*, C.

GUATEMALA : M. C. H. L. *Weber*, C. gén. pour les villes hanséatiques.

HAÏTI : M. E. *Nolting*, C. gén. ; M. H. *Munchmeyer*, C.

HANOVRE : le conseiller d'État D. *Zimmermann*, MR. et C. gén. — Hambourg : M. F. C. *Hanbury*, C. ; M. C. *Jaeger*, chanc. et AgentC. ; Cuxhaven : M. R. B. *Toennies*, VC.

HAWAII : M. J. H. *Gossler*, C. gén.

HESSE ÉLECTORALE : M. A. *Jacoby*, C.

HESSE GRAND-DUCALE : M. G. F. *Gorrissen*, C. gén.

ITALIE : le comte G. *Galateri de Genola et de Surville*, ch. d'aff. et C. gén. ; M. R. *Schröder*, C. ; M. H. *Stella*, VC. ; M. J. F. C. H. *Glocke*, VC. à Cuxhaven.

LIBÉRIA : M. C. M. *Goedelt*, C.

LIPPE-DETMOLD : M. J. C. *Schemmann*, C.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN : M. H. *Stoerzel*, C. gén.

MECKLEMBOURG-STRÉLITZ : M. B. *Feldmann*, C.

MEXIQUE : M. F. *Hube*, C. gén.

NASSAU : M. A. J. *Schoen*, C.

NICARAGUA : . . . . . , C. gén.

NOUVELLE-GRENADE : M. S. *Hauer*, C. ; M. L. *Steenfadt*, VC.

OLDENBOURG : M. H. T. *Schmidt*, C. gén.

PAYS-BAS : le chamb. baron *Stratenus*, E. e. et M. pl. à Hanovre. — Hambourg : M. G. H. *Wachter*, C. gén. ; Cuxhaven : M. R. *Toennies*, C.

PÉROU : M. F. *Laeisz*, C.

PERSE : M. L. *Koenigswarter*, C.

PORTUGAL : . . . . . , C. gén. ; M. G. *Amsinck*, VC. — Cuxhaven : M. J. C. N. *Kroeger*, VC.

Digitized by Google

PRUSSE : le baron E. C. H. *de Richthofen*, E. e. et M. pl. (aussi pour Mecklembourg, Brème et Lubeck); M. *Heckert*, secrét. expédit.; M. . . . ., C. gén. aussi pour la rive gauche de l'Elbe, de Harbourg jusqu'aux bouches de l'Elbe). — Cuxhaven : M. J. C. *Kroeger*, VC.
REUSS, ligne aînée : M. F. F. *Meyer*, C.
REUSS, ligne cadette : M. P. E. *Ferber*, C.
RUSSIE : le baron *de Vegesack*, ch. d'aff.; le cons. de collége baron C. *Freytagh de Loringhoven*, secrét. et C. gén. — Cuxhaven : M. J. *Eggers*, VC.
SAXE (royaume de) : M. C. E. *Frege*, C.
SAXE-WEIMAR-EISENACH : M. H. E. *Meister*, C.
SAXE (les duchés de) : M. L. *Kerst*, C.
SCHAUMBOURG-LIPPE : M F. G. A. *Grove*, C.
SCHWARTZBOURG-RUDOLSTADT : } M. H. C. *Diechmann*, C.
SCHWARTZBOURG-SONDERSHAUSEN : }
SUÈDE et NORVÉGE : M. C. A. *Sterky*, MR. et C. gén.; M. A. R. *Callerholm*, VC. — Cuxhaven : M. G. *von der Meden*, VC.
SUISSE : M. J. P. *Ruch*, C.; M. E. *Ruch*, VC.
TURQUIE : N. . . . . .
URUGUAY : M. C. *Gayen*, C. gén.
VÉNÉZUELA : M. L. *Gloeckler*, C.
WURTEMBERG : M. H. F. *Schmidt*, C.

V. STATISTIQUE.

Superficie : 6.39 m. c. géogr. (avec la moitié de Bergedorf).

Ville de Hambourg (recensement de 1860)..	134,022 hab.
Faubourgs.....	41,661 —
Total de la ville.....	175,683 hab.
Campagne.....	53,258 —
Total général.....	229,941 hab.

BUDGET DE L'EXERCICE 1864.

Recettes.

Propriétés de l'État, etc.....	1,719,185 marcs crt.
Taxes et impôts.....	6,753,800 —
Émoluments et amendes.....	717,100 —
Recettes extraordinaires.....	56,000 —
— transitoires.....	2,102,660 —
Total.....	11,349,745

Digitized by Google

Dans les recettes transitoires sont compris 1,850,000 provenant des impôts qui servent d'hypothèques pour le payement de l'emprunt de 1842, emprunt de 34 millions marcs de banque amené par l'incendie de cette année.

Selon une communication du Sénat à l'Assemblée représentative du 30 mars 1864, la somme totale générale des recettes de 1863 était de 11,130,000 marcs; celle des dépenses de 10,160,000 marcs; donc, excédant de recettes : 9700,000 marcs.

Dépenses.

Traitements et indemnités allouées aux membres du Sénat et du conseil de bourgeoisie	469,005	marcs crt.
Affaires étrangères	105,750	—
Finances	2,310,189	—
Justice	332,859	—
Enseignement	129,384	—
État militaire	954,308	—
Travaux publics	1,250,146	—
Commerce et navigation	977,838	—
Police	801,186	—
Établiss. de bienfaisance	720,750	—
Faubourgs et campagne	158,603	—
Dépenses extraordinaires	648,833	—
— transitoires	2,102,660	—
Total des dépenses	10,961,506	

Dette publique au 1er janvier 1863.

	Mcs. de B.
Dette ancienne	23,648,518
Emprunt de la caisse d'assurances contre l'incendie	27,069,000
Emprunt à primes (75,750 obligat. de 100 mcs. de B.)	7,410,000
Total	58,127,518

ARMÉE.

Contingent fédéral, 2,163 hommes, savoir : 2 bataillons d'infanterie à 843 h. = 1,686 h.; 1 détachement de chasseurs, 120 h.; 1 détachement de pionniers, 21 h.; 1 détachement de cavalerie (2 escadrons), 336 h.

INSTRUCTION.

Parmi les institutions, on cite : le Johanneum, le Gymnase académique (lycée), l'École de navigation, avec un observatoire, l'École d'anatomie, l'École supérieure de commerce, 5 écoles paroissiales, 60 écoles de bienfaisance.

Digitized by Google

COMMERCE.

1. *Aperçu de l'importation par mer en* 1863.

	Marcs de banque.	p. 100.
Importation des ports transatlantiques.	66,033.930	8,94
— d'Europe et du Levant....	275,682,840	37,32
— par Altona.....	56,521,600	7.65
Valeur de l'importation par mer...	398,238,370	53,91

2. *Aperçu de l'importation par fleuve et par terre.*

IMPORTATION.	Marcs de banque.	p. 100.
Par le chemin de fer de Berlin-Hambourg..	130.331,220	17,65
Par le roulage et la poste.....	114,220,350	15,46
De Harbourg.....	37,872,790	5,13
De l'Elbe supérieure.....	26,142,540	3,54
De Lubeck,.....	11.563,900	1,56
De l'Elbe inférieure.....	6,250,240	0,85
Par le chemin de fer d'Altona-Kiel.....	13,525,640	1,83
Par Lunebourg	520,460	0,07
Valeur de l'import. par terre et par l'Elbe.	340.427,140	46,09
Valeur totale de l'importation par terre et par mer en 1863.....	738,665,510	»
Valeur totale de l'importation par terre et par mer en 1862.....	640,841,960	»
Augmentation de 1863 sur 1862.....	97,823,550	»

Depuis la suppression des droits de sortie, ainsi que de l'obligation des déclarations de sortie en 1857, les moyens de connaître l'exportation du port de Hambourg manquent.

Navigation maritime. — Mouvement du port de Hambourg pendant l'année 1863.

1er janvier 1863 le port renfermait :

239 navires, jaugeant 19,452 lasts (de 6,000 lb.)

Dans le courant de l'année :

Entrées.. 5,543 navires, jaugeant 481,216 lasts.

Sorties . 5,548 — 480,696 —

Au 31 décembre il restait dans le port :

234 navires, jaugeant 19,972 lasts.

Digitized by Google

		Dont vapeurs :	
Entrées..	1,433	jaugeant	238,544 lasts.
Sorties .	1,428	—	237,833 —

Parmi les navires entrés, on comptait 1,229 vapeurs.

Navigation fluviale sur l'Elbe supérieure. — Mouvement des ports de Hambourg et d'Altona en 1863.

Arrivages de l'Elbe supérieure.

Navires chargés	3,926
— sur lest	1,047
Radeaux	189
Chargement (quintaux de 50 kil.)	5,363,982

Départ pour l'Elbe supérieure.

Navires chargés	4,133
— sur lest	781
Chargement (quintaux)	6,622,790

Effectif de la marine marchande à la fin de l'année 1863.

(1 last de commerce = 3,000 kilogrammes.)

Bâtiments à voiles...	514,	d'une capacité de	74,043 lasts de comm.
Vapeurs	22	—	5,879 —
Ensemble	536,	d'une capacité de	79,922 lasts de comm.

BANQUE.

Banque de Hambourg, fondée en 1619, — C'est la seule banque de virement qui existe encore. Elle ne fait pas d'opérations donnant des bénéfices, mais elle a pour but de faciliter la circulation des espèces par le transport d'un compte à un autre. La Banque fait des avances sur dépôt de lingots d'argent, moyennant 1 schilling banco par marc d'argent fin pour chaque période de trois mois Sur dépôt de cuivre, elle avance 37 1/2 marcs de banque par 100 livres.

VI. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le marc de banque (monnaie de compte) = 1 fr. 87 c., divisé en 16 schillings de 16 pfennigs. — Le marc courant = 1 fr. 53 c. — (Le thaler = 2 marcs de banque [marco-banco] ou 2 1/2 marcs courants.) — Ducat de Hambourg = 11 fr. 76 c.

Mesures de longueur. Pied (3 palmes, 12 pouces ou 96 parties) = 0m,2865. — Aune de Hambourg (soie, lin, cotonnade) = 2 pieds. — Aune de Brabant (draps et quelques autres étoffes) = 0m,691. — Klafter, faden = 6 pieds. — Marschruthe = 14 pieds. — Geestruthe = 16 pieds. — Perche du Rhin = 12 pieds.

Digitized by Google

Mesures agraires. Morgen = 600 marschruthes carrés ou $96^{ares},577$.

Mesures de capacité. (Céréales.) Last = 60 fass. — Winspel = 20 fass (mais pour l'orge et l'avoine 30 fass). — Scheffel = 2 fass (orge et avoine 3 fass). — Fass = $54^{lit},96$ (comme le scheffel de Prusse). — (Sel.) Tonne = $164^{lit},79$. — (Houille.) Tonne = $223^{lit},87$. — (Liquides.) Stübchen (de 2 cannes, ou 4 quartiers, ou 8 œssel) = $3^{lit},623$. — Ohm = 4 ankers, ou 5 eimers, ou 20 viertels, ou 40 stübchens. — Oxhoft (vin français) = 1 ½ ohm. — Tonneau = 4 oxhofts.

Poids. Livre commerciale = $484^{gr},61$. — Quintal = 112 livres. — Schiffspfund = 20 lispfund ou 280 livres (pour le roulage = 20 lispfund de 16 livres. — La livre de banque usitée pour les métaux précieux et dans le petit commerce = 2 mars ou $476^{gr},72$. — La livre médicinale (divisée comme en Prusse) = $357^{gr},63$.

HANOVRE.

DRAPEAU.

Le drapeau est jaune et blanc. Le pavillon est rouge avec un carré blanc croisé de rouge près de la hampe.

I. HISTORIQUE.

Les deux fils d'Ernest de Celle, fondateur de la nouvelle dynastie de Brunswick-Lunebourg (*voy.* Brunswick), Henri et Guillaume, se partagèrent en 1569 la succession de leur père (mort en 1546), Guillaume eut Lunebourg, et c'est de lui que descend la maison royale. L'un de ses descendants, Ernest-Auguste, qui résidait à Hanovre, fut revêtu en 1692 de la dignité d'électeur. Il avait épousé la petite-fille de Jacques Ier, roi d'Angleterre, et acquis ainsi des droits au trône de la Grande-Bretagne.

Digitized by Google

Son fils, Georges-Louis, réunit à ses possessions le reste du duché de Brunswick. Héritier le plus proche de la reine Anne, il lui succéda sur le trône d'Angleterre (en 1714) sous le nom de George Ier.

Les souverains de Hanovre furent en même temps rois d'Angleterre jusqu'en 1837, époque de la mort de Guillaume IV. Il laissa le trône britannique à sa nièce Victoria, fille du duc de Kent. Le Hanovre, qui suit la loi salique, fut dévolu au frère de Guillaume IV, Ernest-Auguste.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte évangélique.)

Roi : **George** V Frédéric-Alexandre-Charles-Ernest-Auguste, de la maison royale anglaise, duc de Cumberland, duc de Brunswick-Lunebourg, né le 27 mai 1819; succ. à son père, le roi Ernest-Auguste (né le 5 juin 1771), le 18 nov. 1851; a épousé le 18 fév. 1843 Alexandrine-**Marie**-Wilhelmine-Catherine-Charlotte-Thérèse-Henriette-Louise-Pauline-Elisabeth-Frédérique-Georgine, née le 14 avril 1818, fille du duc *Joseph* de Saxe-Altenbourg.

Enfants : 1. **Ernest-Auguste**-Guillaume-Adolphe-George-Frédéric, prince royal, né le 21 sept. 1845.

2. **Frédérique**-Sophie-Marie-Henriette-Amélie-Thérèse, née le 9 janvier 1848.

3. **Marie**-Ernestine-Joséphine-Adolphine-Henriette-Thérèse-Elisabeth-Alexandrine, née le 3 déc. 1849.

Oncles et tantes, *voy.* Grande-Bretagne.

III. COUR.

Grandes charges de la cour.

Grand maréchal de la cour : le cons. int. et chamb. E. *de Malortie.*

Grand chamb. : le baron E. L. G. A. *de Knigge.*

Grand écuyer : le comte G. *de Platen-Hailermund.*

Grand veneur : M. O. H. *de Reden.*

Grand échanson et intendant général du théâtre et de l'orchestre de la cour : le comte J. *de Platen-Hallermund.*

Maison de la reine.

Grand maître de la maison : . . . . .

Digitized by Google

Dames du palais.

Mme *de Bussche; van der Decken* (grande maîtresse); la comtesse *de Grote;* la comtesse *de Schwicheldt.*

Dames d'honneur du palais : la baronne *de Knigge* et Mme *de Bussche-Streithorst;* la comtesse douairière *de Bremer.*

Secrétaire privé du roi : le cons. int. de cabinet, Dr C. A. *Lex.*

DÉCORATIONS.

Ordre des Guelfes, fondé par Georges, prince régent d'Angleterre, le 12 août 1815. Restauré par Ernest Ier Auguste, le 20 mai 1841.

Ordre de Saint-Georges, fondé par Ernest Ier, le 23 avril 1839.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le comte F. H. *d'Ingelheim*, chamb. et cons. int., E. e. et M. pl.; M. N. *Zulauf*, secr.

BADE : le chamb. et cons. d'Etat baron A. *Marschall de Bieberstein*, E. e. et M. pl. à Berlin.

BAVIÈRE : le cons. de lég. comte F. *de Quadt-Wykradt-Isny*, MR.

BELGIQUE : le ministre d'Etat baron J. B. *Nothomb*, E. e. et M. pl. à Berlin.

BRÉSIL : le chev. *de Araujo*, E. e. et M. pl.

ESPAGNE : M. J. A. *de Rascon*, E. et M. pl. à Francfort.

FRANCE : le comte *de Reisct*, E. e. et M. pl.; M. A. *de Dulçat*, secrét.; M. E. *Fourcade*, chanc. et C. hon.

GRANDE-BRETAGNE : sir H. F. *Howard*, E. e. et M. pl.; M. W. *Doria*, secr.; M. E. *Cope*, att.

HESSE ÉLECTORALE : le cons. int. act. et chamb. G. *de Schachten*, E. e. et M. pl. à Berlin.

HESSE GRAND-DUCALE : le comte C. H. *de Schlitz* dit *de Goertz*, E. e. et M. pl.

PAYS-BAS : le chamb. et cons. de lég. baron A. J. L. *Stratenus*, E. e. et M. pl. aussi près les villes hanséatiques.

PRUSSE : le colonel G. prince *d'Isembourg* et *Budingen*,

Digitized by Google

E. e. et M. pl.; le comte E. *de Solm-Sonnewalde*, secr. de lég.

RUSSIE : le cons. int. J. *de Persiani*, E. e. et M. pl. le cons. de coll. A. *Minciaki*, secr.

SAXE (royaume de) : le cons. int. act. et chamb. comte *de Hohenthal*, à Berlin. M. W. H. *de Lindenau*, secr.

SUÈDE ET NORVÉGE : M. C. A. *Sterky*, MR. et CG. à Hambourg.

WURTEMBERG : le cons. d'Etat et chamb. comte F. F. *de Linden*, E. e. et M. pl. à Berlin.

II. CORPS CONSULAIRE.

BAVIÈRE. Emden : M. C. *Vocke*, C.; Münden : M. J B. *Holtzmüller*, E.

BELGIQUE. Emden : M. B. *Brons*, C.; Geestemunde : M. E. *Ulrichs*, C.; Hanovre : M. E. *Richter*, C.; Leer : M. A. *Horch*, C.

BRÉSIL : MM. B. *d'Aragão*, C. gén. à Hambourg.

CHILI : M. V. P. *Rosales*, C. gén. à Hambourg; Goettingen : le Dr *Wappäus*, C.

DANEMARK. Emden : M. ..... C.; Harbourg : M. G. *Elkan*, C.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Hanovre : M. I. *Lockwood*, C.

FRANCE. M. *Fourcade*, C. hon.

GRANDE-BRETAGNE : M. J. *Ward*, C. gén. à Hambourg.

LUBECK. Hanovre : M. B. *Haussmann*, C. gén.

PAYS-BAS. Emden : M. J. T. *Rodwijk*, C.

PORTUGAL. Hambourg : M. L. F. *Matthies*, C. gén.

PRUSSE. Emden : M. J. T. *Rodwijk*, C.; Harbourg : M. E. *Eddelbuettell*, C.; Leer : M. A. *Schoelvinck*, C.

SAXE (royaume de). Harbourg : M. F. *Hessenmüller*, C.

SUISSE : M. G. *Hirzel-Lampe*, commissaire en matière de douane et de commerce près le Zollverein, à Leipzig.

V. CONSTITUTION.

L'organisation politique est basée sur les lois fondamentales de 1840, complétées ou modifiées par quelques actes postérieurs. Le roi exerce le pouvoir exécutif par des ministres et un conseil d'Etat; il partage le pouvoir législatif avec les *Etats*, qui se divisent en deux chambres. La *première chambre* se compose des princes du

Digitized by Google

sang, des seigneurs médiatisés, de plusieurs possesseurs de charges héréditaires de la cour, de fonctionnaires supérieurs, d'évêques catholiques ou protestants, de 35 représentants de l'ordre équestre, de quelques propriétaires de majorats, etc. La *seconde chambre* se compose de 90 membres, dont 38 députés des villes et 41 des campagnes, 3 représentants du clergé et 1 de l'université, et les 7 autres de diverses institutions, dont 3 nommés par le roi. Les députés doivent être âgés de vingt-cinq ans, appartenir à l'un des cultes chrétiens, et remplir certaines conditions de cens. Ils sont élus par les conseils municipaux et par des électeurs secondaires nommés par la bourgeoisie dans les communes urbaines; par le suffrage universel à deux degrés dans les campagnes. Les communes urbaines s'administrent elles-mêmes par le conseil municipal et par le comité dit *magistrat* (bourgmestre et sénateurs); les communes rurales sont administrées par un maire, sous l'approbation du pouvoir exécutif.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE (10 déc. 1862).

Ministre de la guerre : le général d'infanterie baron E. *de Brandis*.
Ministre des affaires étrangères : le comte d'empire A. C. F. *de Platen-Hallermund*.
Ministre de la maison du roi : M. C. O. U. E. *de Malortie*.
Ministre de l'intérieur : M. G. C. C. *de Hammerstein*.
Ministre des cultes : M. C. G. F. *Lichtenberg*.
Ministre de la justice : le Dr L. *Windthorst*.
Ministre des finances : M. C. A. C. F. *Erxleben*.

Secrétaires généraux des ministères.

Maison du roi et des affaires étrangères : . . . . .
Finances : le cons. int. des finances M. *de Klenck*.
Guerre : le colonel F. *Schomer*.
Cultes : M. L. A. *Bruel*.
Intérieur : le cons. int. de gouvern. M. A. P. G. *Heinrichs*.
Justice : le cons. supérieur de justice Dr G. G. *Leonhardt*.
Pour l'administration des domaines royaux :
a) Dans le ministère de la maison du roi : le directeur des finances M. C. L. *de Bar*.

Digitized by Google

b) Dans le ministère des finances : le cons. int. des finances M. C. E. O. *de Seebach.*

Secrétaire général de l'administration de l'université : le cons. de gouvern. *de Warnstedt.*

CONSEIL D'ÉTAT.

Président : le ministre d'Etat en retraite *von der Wisch.*

Secrétaire général : M. C. F. *Huschke* (mai 1860).

COURS DE JUSTICE.

Président du tribunal supr. d'appel de Celle : M. O. A. *de During* (1859). — Vice-présidents : MM. R. C. C. A. *de Rossing ;* G. F. F. G. *de Pape* et L. *de Schlepegrell* (1859).

Procureur du roi : M. H. L. *Martin.*

12 tribunaux supérieurs siégeant à * Hanovre, Hamein, Nienbourg ; * Goettingue ; * Celle, Lunebourg ; * Stade, Verden ; * Osnabrück, Meppen ; * Hildesheim ; * Aurich.

OBSERV. C'est aux endroits marqués d'un astérisque que se réunissent les jurys ; les ressorts de ces assises embrassent ceux des tribunaux supérieurs qui suivent immédiatement et sans astérisques.

ADMINISTRATIONS DIVERSES.

Directeur général des postes : M. A. *de Brandis.*

Directeur général des chemins de fer et des télégraphes : le Dr F. G. *Hartmann.*

Directeur général des impôts : le cons. int. *d'Alten*, président du conseil du trésor.

Directeur général des douanes : M. F. G. C. *Albrecht*, en même temps président de la direction gén. des péages.

Direction générale des travaux hydrauliques. Le cons. int. C. *de Bar*, drossart (landdrost) de Hanovre est chargé de la présidence :

Commission générale des ordres : le grand maréchal de la cour et cons. int. *de Malortie.*

Archives générales : le Dr A. H. *Schaumann*, archiviste.

Bureau de statistique (ministère de l'intérieur). — Directeur : le colonel C. T. *Seweloh.*

Drossarts (landdroste. Chefs des administrations provinciales).

Hanovre : le cons. int. C. *de Bar.*

Hildesheim : le Dr C. G. L. *Wermuth.*

Lunebourg : M. *d'Issendorf.*

Digitized by Google

Stade : le chef minist. en retraite *Braun.*
Osnabruck : le cons. int. E. C. *de Lutken.*
Aurich : le ministre d'Etat (en retraite) *Bacmeister.*

CULTE LUTHÉRIEN.
Consistoire.

Hanovre : le cons. int. *Bergmann*, directeur.
Stade : le cons. int. de gouv. *de Stoltzenberg*, directeur.
Otterndorf : le bailli *Heins*, directeur par int.
Osnabruck : le cons. de gouv. *Winecken*, direct. par int.
Aurich : le ministre d'Etat en retraite *Bacmeister*, dir.

CULTE CATHOLIQUE.

Evêché de Hildesheim : Mgr E. J. *Wedekin*, évêque, prélat supérieur et assistant du trône de S. S. le Pape.
Evêché d'Osnabruck : Mgr P. *Melchers*, évêque (1857).

ARMÉE.

La durée du service est de 7 ans, dont 1 dans la réserve.

Commandant en chef : *le Roi.*
Feld-maréchal : le duc régnant de Brunswick *Guillaume.*
Généraux : le duc *de Cambridge*; le prince B. de *Solms-Braunfels*; le grand-duc *d'Oldenbourg*; le duc J. *de Saxe-Altenbourg;* le baron E. *de Brandis*, ministre de la guerre; le grand-duc *de Mecklembourg-Schwérin.*
Aides de camp gén. Aide de camp gén. : le lieut. gén. E. H. G. *de Tschirschnitz.* — 10 aides de camp.
Etat-major. Chef : le major général L. *de Sichart.*
Directeur du matériel de l'armée : le lieut. général *de Pfannkuche.*
Directeur du service sanitaire de l'armée : le médecin Dr *Strohmeyer*, général d'état-major.
Directeur de la commission des remontes de l'armée : le lieut. général *de Hassel.*
Ecuyer de l'armée : le lieut. général *Meyer.*
Division de cavalerie. Commandeur : le lieut. général baron *de Hammerstein.*
1re div. d'infanterie. Divisionnaire : le lieut. général baron *de Grote.*
2e div. d'infanterie. Divisionnaire : le lieut. gén. *Wehner.*
Brigade d'artill. Command. : le lieut. gén. C. F. *Müller.*

Digitized by Google

Corps du génie. Command. : le lieut. gén. *Dammert.*
Académie milit. Directeur : le major gén. L. *de Sichart.*

VII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION EN 1861.

ARRONDISSEMENTS (Landdrosteien).	Milles carrés géogr.	Habitants.
Hanovre	107	368,973
Hildesheim	82	366,766
Lunebourg	211	367,669
Stade	119	296,626
Osnabruck	113	262,316
Aurich	54	192,329
Bailliage de Clausthal	11	33,391
Total	698	1,888,070

Soit 4,048 kilom. carrés.

Population selon les cultes.

Luthériens	1,555,448	Autres sectes chrét.	1,943
Réformés	97,018	Israélites	12,085
Catholiques	221,576		

Capitale : Hanovre. Population avec Glocksee et Linden, 71,170 hab.

Autres villes : Hildesheim, 17,134 hab.; Osnabruck, 16,180; Lunebourg, 14,441; Celle (et faubourg), 14,139; Goettingue, 12,452; Harbourg, 12,243; Emden, 12,139.

FINANCES.

Budgets. Recettes :	1864-1865 Thalers.	1865-1866. Thalers.
Domaines et forêts	1,988,459	1,919,159
Impôts et douanes	7,645,000	7,662.000
Forêts et des mines du Harz sup.	2,614,500	2,625.000
Mines du Harz inférieur	291,831	292,475
Mines de houille	292,000	298,900
Salines	55,005	55,005
Carrières à chaux de Lunebourg	45,760	45,760
Péages	137,400	137,400
Postes	1,085,000	1,093,000
Chemins de fer et des télégraphes.	5,400,000	5,400,000
Péages, de l'admin. des chaussées	192,000	192,000
Excédant de la loterie	138,136	138,316

Digitized by Google

	1864-1865 Thalers.	1865-1866 Thalers.
Droits casuels	61,000	61,000
Intérêts des capitaux actifs	669.741	668,919
Autres recettes directes	27,942	27,920
Versements d'autres caisses	67,346	67,346
Total des recettes	20,711,300	20,744.200
Dépenses :		
Conseil des ministres	239,180	239,18
États (Diète)	64,938	64.930
Ministère des affaires étrangères	162,700	162,700
— de la guerre	2,715,200	2,714,200
— de la justice	1,060,430	1,060,430
— des affaires ecclés. et de l'instruction publique.	290,084	290,844
— de l'intérieur	5,536,099	5,544,099
— du commerce	91,344	91.344
— des finances	6,164,787	6,171,245
Dettes	3,044,528	3,044,528
Pensions	547,394	547,394
Dépenses transitoires	211,036	211,915
— extraordinaires	846,881	598,274
Total des dépenses	20.974.600	20.740,700

Budget voté.

Recettes	20,753,995	20,786,895
Dépenses	22.006.940	20,745,190

Dette au 1er janvier 1864.

	Thalers.
Ancienne caisse générale des impôts	15,792,897
— — — royale	1,753,142
Dettes pour chemins de fer	30,472,235
Total	48,018,274
Intérêts de la dette pour 1864-1865	2,353,011
— — 1865-1866	2,353,011

ARMÉE.

	Hommes.
Généraux et état-major de l'armée	32
Cavalerie (2 régiments de cuirassiers, 2 de hussards, 2 de dragons, chaque régiment de 4 escadrons ensemble une division de 3 brigades)	3,078
A reporter	3,110

Digitized by Google

Report.....	3,110
Infanterie (8 régim. de la ligne de 2 bat. 4 bat. de chasseurs à 4 comp., ensemble 2 divisions de 2 brig. de 2 régim. de ligne et 1 bat. de chasseurs).....	20,464
Génie (2 comp. de pionniers et de pontonniers).....	257
Artillerie (2 comp. d'artillerie à cheval, 3 bat. d'artillerie à pied à 3 comp. de campagne et 1 de parc = 12 comp.; 1 comp. d'ouvriers.....	2,666
Ensemble.....	26,497
Gendarmerie.....	441
Total.....	26,938

INSTRUCTION.

Université à Gœttingue, 16 gymnases (lycées), 13 écoles municipales supérieures, 1 école polytechnique, 27 écoles industrielles, 3,600 écoles primaires, 8 écoles normales primaires.

EFFECTIF DE LA MARINE MARCHANDE EN 1862.

(En lasts de commerce de 2,000 kilog.)

Long cours.....	609 Navires	Tonnage.	52,625
Cabotage.....	2,721		30,300
Vapeurs.....	11		518

CHEMINS DE FER EN 1863.

(Chemins de l'État.)

Longueur.....	844 kil.
Recette totale.....	5,587,236 th.
Capital employé.....	41,136,848

BANQUE.

Banque de Hanovre, fondée par décret royal du 22 juillet 1856. Capital social, 6,000,000 de thalers, divisé en 24,000 actions nominatives de 250 thalers.

Intérêt, 4 °/₀; dividende en 1858, 5 19/21 °/₀; 1859, 5 15/21 °/₀; 1860, 5 1/4 °/₀; 1861, 4 1/2 °/₀; 1862, 5 °/₀.

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le thaler de 3 fr. 75 c., divisé en 24 bons gros de 12 pfennings.

Mesures de longueur. Pied = 0^{m},292. — Aune = 2 pieds. — Perche = 16 pieds. — Klafter = 6 pieds. — Mille = 1527 1/2 perches.

Mesures de superficie. Morgen = 140 perches carrées = 26^{ares},21.

Digitized by Google

Mesures cubiques. Klafter de bois (144 pieds cubes) = 3^{st},588. — Malter de Kalenberg = 1^{st},99.

Mesures de capacité. (Céréales.) Last = 16 malters de 6 himtens (soit 96 himtens). — Himten (de 4 metzens ou spints) = 31^{lit},15. — Vierup = 49^{lit},84. — Krug = 1^{lit},38. (Liquides.) Fuder = 4 oxhofts, ou 6 ohms, ou 24 ankers, ou 240 stübchens. — Stübchen (cannes ou 16 nœsels) = 3^{lit},89.

Poids. Livre = 467^{gr},71. — Quintal = 100 livres. — Tonneau maritime (last) = 40 quintaux. — A l'avenir, la livre = 500 grammes. (*Voy.* Prusse.)

HESSE ÉLECTORALE.

DRAPEAU.

Le drapeau de l'électorat de Hesse est blanc et rouge.

I. HISTORIQUE.

Le fondateur de la maison qui règne dans les trois Hesses et qui compte en outre plusieurs branches collatérales est Henri I^{er}, dit *l'Enfant*, en 1263. Les deux lignes principales, celles de Cassel (électorat) et de Darmstadt (grand-duché), se sont séparées en 1567, lors de la mort de Philippe le Généreux.

Voici le tableau des landgraves, plus tard électeurs, depuis la mort de Philippe le Généreux.

Guillaume IV, le Sage.....	de 1567 à 1592
Maurice († 1632), règne.....	de 1592 à 1628
Guillaume I^{er}, son fils	de 1628 à 1637
Guillaume VI.....	de 1637 à 1663
Guillaume VII.....	de 1663 à 1670
Charles, son frère.....	de 1670 à 1730
Frédéric I^{er} (roi de Suède en 1720)..	de 1730 à 1751
Guillaume VIII, son frère	de 1751 à 1760

Digitized by Google

Frédéric II, son fils.....	de 1760 à 1785
Guillaume IX, landgrave.....	de 1785 à 1803
Le même, comme électeur.....	
Guillaume Ier.....	de 1803 à 1821
Guillaume II (nomme son fils corégent en 1831).....	de 1821 à 1847

L'électeur actuel de Hesse-Cassel est Frédéric-Guillaume Ier; l'héritier présomptif est l'un de ses cousins, le landgrave Frédéric-Guillaume, né en 1820. (*Voy.* p. 447 (3). La ligne de Cassel a quelques branches latérales qui succéderaient avant la ligne de Darmstadt, et celle de Hombourg est plus éloignée encore.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte réformé.)

I. Ligne souveraine.

ÉLECTEUR : **Frédéric-Guillaume Ier**, né le 20 août 1802, corégent le 30 sept. 1831; succède le 20 nov. 1847 à son père, l'électeur **Guillaume II** (né le 28 juill. 1777). Il a épousé, le 1er févr. 1797 : 1° Frédérique-Chrétienne-**Auguste**, née le 1er mai 1780, † le 19 févr. 1841, fille de feu le roi Guillaume Ier de Prusse; 2° morganatiquement, **Gertrude**, princesse de Hanau et comtesse de Schaumbourg, née le 18 mai 1806.

Enfants du second lit portant le titre de princes et princesses de Hanau, comtes et comtesses de Schaumbourg.

1. **Auguste**-Marie-Gertrude, née le 21 sept. 1829, mariée le 17 juill. 1849 au comte Ferdinand-**Maximilien** d'Isembourg et Budingen-Waechtersbach.
2. **Alexandrine**-Frédérique-Wilhelmine, née le 22 déc. 1830, mariée le 12 juin 1851 au prince Félix de Hohenlohe-Oehringen.
3. **Frédéric-Guillaume**, né le 18 nov. 1832.
4. **Maurice**-Philippe-Henri, né le 4 mai 1834.
5. **Guillaume**, né le 19 déc. 1836.
6. **Marie**-Auguste, née le 22 août 1839, mariée le 27 déc. 1857, au prince Guillaume de Hesse-Philippsthal-Barchfeld.
7. **Charles**, né le 29 nov. 1840.

Digitized by Google

8. Frédéric-Guillaume-**Henri**-Louis-Hermann, né le 8 déc. 1842.
9. Frédéric-Guillaume-**Philippe**, né le 29 déc. 1844.

Sœur de l'électeur.

Marie-Frédérique-Wilhelmine-Chrétienne, née le 6 sept. 1804, mariée au duc de Saxe-Meiningen-Hildbourghausen, le 23 mars 1825.

Descendance des frères du grand-père, l'électeur Guillaume Ier (né le 3 juin 1743, † le 27 fév. 1821).

Fille du landgrave **Charles** (né le 19 déc. 1794, † le 17 août 1836) et de **Louise**, fille du roi Frédéric V de Danemark (née le 30 janv. 1750, † le 13 janv. 1831) : **Louise**-Caroline, née le 28 sept. 1789, veuve le 17 févr. 1831 du duc Frédéric-**Guillaume**-Paul-Léopold de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg.

Enfants du Landgrave **Frédéric** (né le 11 sept. 1747, † le 20 mai 1837, et de **Caroline**-Polyxène, princesse de Nassau-Usingen (née le 4 avril 1762, † 17 août 1823) : 1. Landgrave **Guillaume**, né le 24 déc. 1787, a épousé, le 10 nov. 1810, Louise-**Charlotte**, née le 30 oct. 1789, fille de feu le prince Frédéric de Danemark, veuf le 23 mars 1864.

Enfants : (1) **Marie**-Louise-Charlotte, née le 9 mai 1814, mariée le 11 sept. 1832 au prince **Frédéric**-Auguste d'Anhalt-Dessau.

(2) **Louise**-Wilhelmine-Frédérique-Caroline-Auguste Julie, née le 7 sept. 1817, mariée le 26 mai 1842 au roi **Chrétien IX**, de Danemark (*voy.* Danemark.)

(3) **Frédéric**-Guillaume-George-Adolphe, né le 26 nov. 1820, a épousé 1° le 28 janv. 1844 la grande-duchesse **Alexandra**-Nicolajevna, née le 12 (24) juin 1825, troisième fille de l'empereur Nicolas de Russie, veuf le 10 août 1844; 2° le 26 mai 1853, Marie-**Anne**-Frédérique, née le 17 mai 1836, fille du prince Frédéric-**Charles**-Alexandre de Prusse.

Enfants du 2e mariage : (1) **Frédéric-Guillaume**-Nicolas-Charles, né le 15 oct 1854.

(2) **Élisabeth**-Charlotte-Alexandre-Marie-Louise, née le 13 juin 1861.

Digitized by Google

(3) **Alexandre**-Frédéric-Guillaume-Albert-George, né le 25 janv. 1863.

(4) **Auguste**-Frédérique-Marie-Caroline-Julie, née le 30 oct. 1823 (mariée le 1er juin 1854 au baron **Charles**-Frédéric de Blixen-Fineke, baron de Naesbyholm, seigneur héréditaire de Dallund).

2. **Frédéric-Guillaume**, né le 24 avril 1790.
3. **George**-Charles, né le 14 janv. 1793.
4. **Louise**-Caroline-Marie-Frédérique, née le 9 avril 1794 (mariée le 4 avril 1833 au comte George von der Decken, seigneur d'Oerichsheil, veuve le 19 août 1859).
5. **Marie**-Wilhelmine-Frédérique, née le 21 janv. 1796, mariée le 12 août 1817 au grand-duc **George**-Frédéric-Charles de Mecklembourg-Strélitz, veuve le 6 sept. 1860.
6. **Auguste**-Wilhelmine-Louise, née le 25 juill. 1797, veuve le 8 juill. 1850 du duc de Cambridge (*voy.* Grande-Bretagne).

II. Lignes cadettes.

1. HESSE-PHILIPPSTHAL. (Culte réformé.)

Charles, né le 22 mai 1803, succède à son père le landgrave **Ernest**-Constantin (né le 8 août 1771, a épousé : 1° Chrétienne-**Louise** [fille de feu le prince Frédéric-Charles de Schwarzbourg-Rudolstadt, décédée le 25 déc. 1808]; 2° le 9 oct. 1845, **Marie**-Alex-Aug.-Louise-Eugénie-Math., née le 25 mars 1818, fille du duc Eugène de Wurtemberg.

Fils : 1. **Ernest**-Eugène-Charles-Auguste-Bernard-Paul, né le 20 déc. 1846.

2. **Charles**-Alexandre, né le 3 févr. 1853.

Belle-mère.

Caroline-Wilhelmine-Ulrique-Éléonore, née le 10 févr. 1793, fille du prince Charles de Hesse-Philippsthal, mariée au landgrave **Ernest**-Constantin, le 17 févr. 1812; veuve le 25 déc. 1849.

Oncles.

1. **Charles** (né le 6 nov. 1757, † le 2 janv. 1793), a épousé le 24 juin 1791 la princesse **Victoire** d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg († le 17 oct. 1817).

Digitized by Google

Sa fille : **Caroline**, etc., née le 10 févr. 1793, veuve du landgrave **Ernest**-Const. (*voy.* ci-dessus).

2. **Louis** (né le 8 oct. 1766, mort à Naples le 15 févr. 1816), a épousé, le 22 janv. 1791, la comtesse **Marie**-Françoise de Bergh de Trips († en 1805).

Sa fille : **Marie**-Caroline, née le 14 janv. 1793 (mariée le 19 déc. 1810 au comte Ferdinand de la Ville sur Illon, divorcée en 1814).

Ligne collatérale de Barchfeld. (Culte réformé.)

Alexis-Guill.-Ernest, né le 13 sept. 1829, succède à son père le landgrave **Charles**-Aug.-Phil.-Louis (né le 27 juin 1784), le 17 juill. 1854; a épousé, le 27 juin 1854, Marie-**Louise**-Anne, née le 1er mars 1829, fille du prince **Charles**-Alexandre de Prusse; divorcé le 6 mars 1861.

Frère et sœur du mariage du père avec Auguste, de Hohenlohe-Ingelfingen († le 8 juin 1821) :

1. **Berthe**-Wilh.-Car.-Louise-Marie, née le 26 oct. 1818, mariée le 27 juin 1839 au prince Louis-Guillaume de Bentheim-Bentheim et Bentheim-Steinfurt.

Du mariage du père avec Sophie de Bentheim (*voy.* plus loin).

2. **Guillaume**-Frédéric-Ernest, né le 3 oct. 1831, a épousé le 27 déc. 1857, **Marie**-Auguste, princesse de Hanau, née le 22 août 1839, fille de l'électeur de Hesse.

Fils : 1) **Frédéric-Guillaume,** né le 2 nov. 1858.
2) **Charles**-Guillaume, né le 18 mai 1861.
3) **Augusta**-Élisabeth, née le 28 juin 1864.

Mère.

Sophie-Caroline-Pauline, née le 16 janv. 1794, fille de feu le prince Louis de Bentheim-Bentheim et Bentheim-Steinfurt, mariée le 10 sept. 1823 au landgrave **Charles**-Auguste-Philippe-Louis; veuve le 17 juill. 1854.

2. HESSE-ROTENBOURG. (Culte catholique.)

Victor-Amédée (né le 2 sept. 1779, † le 12 nov. 1834), fils du landgrave **Charles**-Emmanuel († le 23 mars 1812) et de **Léopoldine**-Adelgonde († le 16 oct. 1823, fille de feu le prince Joseph-François de Lichtenstein), dernier landgrave de cette ligne.

Sa sœur : Léop.-Claudine-Marie-**Clotilde,** née le 12 sept.

Digitized by Google

1787, mariée le 9 sept. 1811 au prince **Charles**-Aug. de Hohenlohe-Bartenstein, veuve le 12 août 1844.

III. COUR.

Grand maréchal de la cour : J. *de Heeringen*, chamb.
Grand chambellan : . . . . . .
Grand veneur : le chamb. E. *de Baumbach.*
Grand écuyer : le lieut.-colonel et aide de camp H. *d'Eschwege.*
Sénéchal : le chamb. baron *de Doernberg.*

DÉCORATIONS.

Ordre du Mérite militaire, créé par le landgrave Frédéric II, le 25 févr. 1769.
Ordre domestique (Hausorden) *du Lion d'or*, fondé par le même, le 6 juillet 1770.
Ordre du Casque de fer, établi par l'électeur Guillaume Ier, le 18 mars 1814.
Ordre de l'électeur Guillaume, établi par l'électeur Frédéric Guillaume II, le 20 août 1851.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : M. L. *Paur*, E. e. et M. pl.; le baron *de Seiller*, secrét.
BAVIÈRE : le chamb. et cons. de légat. baron W. *de Thüngen*, MR.
BELGIQUE : le baron N. A. *Beaulieu*, E. e. et M. pl., à Francfort.
BRÉSIL : . . . .
ESPAGNE : le chevalier V. *Gutierrez de Teran*, E. e. et M. pl.; M. J. A. *Rascon*, secrét. de lég.
FRANCE : le comte *de Bondy*, M. pl.; le vicomte *de Fontenay*, secrét.; M. L. *Gasquet*, chanc.
GRANDE-BRETAGNE : Sir A. *Malet*, bt., M. pl. à Francfort.
HANOVRE : le cons. de légat. T. E. A. *de Heimbruch*, E. e. et M. pl. à Francfort.
PAYS-BAS : le cons. d'État jonkheer F. H. G. *de Scherff*, M. pl. à Francfort.
PRUSSE : le major gén *de Roeder*, E. e. et M. pl.

Digitized by Google

RUSSIE : le cons. d'État act. et chamb. C. *de Labensky*, E. e. et M. pl. à Darmstadt.
SAXE (royaume de) : M. G. A. *de Bose*, E. e. et M. pl. à Francfort.
SUISSE : . . . . .
WURTEMBERG : le cons. int. L. *de Reinhard*, E. e. et. M. pl. à Francfort.

II. CORPS CONSULAIRE.

BRÉSIL : le chev. C. S. V. *de Lima et L. Peixoto de Lacorda Werneck*, C. gén.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE : M. F. *Moeller*, C.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. G. W. *Murphy*, C., réside à Francfort).
HESSE GRAND-DUCALE. Cassel : M. O. *Pfeifer*, C.
URUGUAY : M. F. *Moeller*, C.

V. CONSTITUTION.

La constitution de 1831 a proclamé l'indivisibilité du pays, et décidé que l'électeur doit prêter serment à la constitution. Tout citoyen doit, de son côté, prêter le serment civique à l'électeur, à la constitution et aux lois; tous les habitants sont égaux devant la loi, sans distinction de culte ou de naissance; le droit de pétition, la liberté de la parole, de la presse et de la librairie, le secret des lettres, le droit d'émigration sont garantis; les décisions négatives de l'administration doivent être motivées. Les fonctionnaires sont responsables de leurs actes, mais leur situation est assurée par la constitution.

L'électeur exerce par des ministres responsables le pouvoir exécutif et le pouvoir législatif avec le concours d'une seule assemblée, composée des représentants des *états :* noblesse, villes (16 députés) et campagnes (16 députés), et un représentant de l'université de Marburg. La réforme de 1848 a remplacé dans la chambre les députés de la noblesse par ceux de la grande propriété. L'élection qui était, d'après la constitution de 1831, à deux degrés pour les villes et à trois degrés pour les campagnes, est directe depuis 1849; l'éligibilité n'est soumise à aucun cens; les seules conditions sont : trente ans d'âge et une réputation intacte.

Digitized by Google

Les députés sont élus pour trois ans ; les séances de la chambre sont publiques. Dans l'intervalle des sessions, elle nomme un comité permanent.

Les états votent les lois et le budget. Ils ont le droit d'initiative et d'interpellation, le droit de recevoir des pétitions et de les recommander, le droit de mettre en jugement les ministres devant la cour de cassation.

Il n'y a pas de juridictions exceptionnelles. Les juges peuvent donner la liberté sous caution. Le droit de grâce de l'électeur est limité pour les fonctionnaires condamnés pour abus de pouvoir. Le jury est institué. Un *tribunal des compromis*, composé de six juristes, prononce sur les contestations entre le gouvernement et les états.

Les communes s'administrent elles-mêmes par des conseils municipaux et des magistrats (comités directeurs). Dans les villes, les conseils sont élus pour dix ans, et les bourgmestres à vie. Sont électeurs tous les propriétaires, les chefs d'industrie, les rentiers ayant un revenu de 200 thalers et au-dessus.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE.

Ministre de la maison de l'électeur et des affaires étrangères : M. C. *Abée*.

Ministère des finances. Chef : le Dr C. *de Dehn-Rotfelser*.

Ministère de la justice. Chef : le conseiller d'État C. *Pfeifer*.

Ministère de la guerre. Chef : le major général F. R. C. *von Ende*.

Ministère de l'intérieur. Chef : M. *Rohde*.

Cons. rapporteur au cabinet de l'électeur et au ministère d'État : M. P. *Koch*, conseiller ministériel.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Comité permanent de la diète. Président : M. *Nebelthau*, président de la chambre; suppléant : M. *Henckel*.

AUTORITÉS JUDICIAIRES SUPÉRIEURES.

Président du tribunal suprême d'appel : M. C. *Schellenberg*. Procureur général : M. E. *Schuler*.

Digitized by Google

Directeur du tribunal supérieur de Cassel : M. C. *Endemann.*
Directeur du tribunal supérieur de Marbourg : M. *Wagner.*
Président du tribunal supérieur de Fulde : M. . . . . .
Président du tribunal supérieur de Hanau : M. *de Gehren.*

ARCHIVES DE L'ÉTAT ET DE LA MAISON DE L'ÉLECTEUR.

Directeur : le Dr G. F. L. *Strippelmann.*

GOUVERNEMENTS DES PROVINCES.

Hesse-inférieure (Cassel) : M. *de Benning.*
Hesse-supérieure (Marbourg) : M. A. E. *Wegner*, direct.
Fulde : M. H. *Wachs*, directeur.
Hanau : M. C. G. F. *Harbordt*, direct.
Smalkalde (commissariat du cercle) : M. C. L. *Sunkel*, commiss. et cons. de gouvern.
Rinteln (commissariat du cercle) : le cons. int. de gouvern. J. G. A. *de Specht*, commiss. de gouvern.
Commission de statistique. Membre du gouvern. : M. C. C. *Rothe*, cons. de gouvern.

ADMINISTRATIONS SUPÉRIEURES DES FINANCES.

Trésor de l'État. Directeur :
Caisse générale de l'État. Directeur : M. Th. *Bode.*
Chambre des finances. Directeur : M. J. G. H. *Bechtel.*
Impôts. Directeur :
Douanes. Directeur : M. G. *de Schwertzell.*
Forêts. Directeur : M. G. *de Lorentz.*
Mines et salines. Directeur : M. J. R. S. *Fulda.*
Chemins de fer de l'État. Directeur : M. S. *de Schmerfeld.*
Postes : Le même.

CULTE ÉVANGÉLIQUE.

Consistoire de Cassel. Directeur : M. *de Benning*, dir. de gouv.
Consistoire de Marbourg. Directeur : vacat.
Consistoire de Hanau. Directeur : M. *Harbordt.*
Superintendant général (Cassel) : M. J. *Martin.*

CULTE CATHOLIQUE.

Évêché de Fulde : Mgr C. F. *Koett*, évêque.

ARMÉE.

(Durée du service, 5 ans, dont 1 dans la réserve. Le remplacement est admis).

Chef : S. A. R. l'Électeur.

Digitized by Google

Aide de camp général de l'électeur :
Aides de camp : le lieut.-colonel H. *d'Echswege*; le major L. *d'Eschwege*; le capit. de cavalerie baron F. *de Verscheur*; et le capit. de cavalerie F. *de Baumbach.*
Commandant de la division d'infanterie : le lieutenant général B. *de Lossberg.*
Commandant de la 1re brigade d'infanterie : le major général L. F. G. B. *de Baumbach.*
Commandant de la 2e brigade d'infanterie : le major général C. W. J. *de Lossberg.*
Commandant de la brigade de cavalerie : le major général A. F. *de Bardeleben.*
Commandant de la brigade d'artillerie : le colonel *de Cochenhausen* en fait fonctions.
Chef de l'état-major général : le major général F. A. E. *de Meyenfeld.*
Intendant de l'armée : . . . . .
Auditeur général : M. *Walther.*
Médecin major général : le Dr P. *Luckhardt.*

VII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

CERCLES	Millles carrés géograph.	Population en 1861.
Hesse-Inférieure et Schaumbourg..	80,5	358,806
Hesse-Supérieure.....	36,4	119,493
Fulde et Smalkalde.....	33,2	136,572
Hanau.....	23,6	123,583
Total.....	173,7	738,454

Soit 9,518 kilomètres carrés.

Capitale : Cassel, 38,930 habitants.
Autres villes : Hanau, 16,582 hab.; Fulde, 9,339 hab.; Marbourg, 7,689 hab.

FINANCES.

Projet de budget pour la 11e période financière de 1864-1866.

Recettes annuelles (thalers.)

Impôts directs.....	894,300	Ponts et chaussées.	44,240
Impôts indirets....	1,183,350	Domaines.....	344,570

Digitized by Google

Eaux minérales....	49,110	— pour les 3 années	15,352,020
Forêts, chasses et pêches.....	962,530	Excédant de la période financière précédente.....	91,830
Mines et salines...	352,490	Excédant probable de la période de 1858 à 1860.....	508,450
Postes.....	43,500	Capital d'exploitat.	900,000
Chemins de fer....	518,000	Total pour les 3 années.....	16,852,300
Produit des capitaux de l'État.....	542,020		
Divers.....	183 230		
Recettes annuelles.	5,117,340		

Dépenses annuelles (thalers).

Liste civile.....	304,760	Dép. pour les 3 années.....	14,950,350
Apanages.....	56,900	Capital d'exploitation.....	900,000
Ministère d'État...	69,070	Total.....	15,850,350
Justice.....	365,950	A défalquer :	
Intérieur.....	1,168,510	Dépenses à ajourner.	220,760
Finances.....	1,637,300	Dép. totales pour les 3 années.....	15,629,590
Guerre.....	1,004.540	Excédant.....	1,122,710
Extérieur.....	49,990		
Pensions.....	326,430		
Dépenses annuelles.	4,983,400		

Dette publique.

DÉSIGNATION.	Capital primitif. Thalers.	Capital 1er avril 1862.	Date de l'entier amortiss.
Emprunts portant intérêts :			
31 oct. 1833, 3 1/2 °/o.....	1,265,850	795,950	»
14 déc. 1849, 4 1/4 °/o.....	1,000,000	700,000	1869
13 sept. 1852, 4 1/2 °/o.....	1,500,000	700,000	1866
Emprunt à primes :			
3 avril 1844, 3 1/2 °/o.....	6,725,000	»	1896
Papier-monnaie.			
26 août 1848.....	1,000,000	1,250,900	1871
24 mars 1849.....	1,500,000		

Digitized by Google

ARMÉE.

Premier ban, 1re et 2e divisions du deuxième ban.

TROUPES DE DIFFÉRENTES ARMES.	PREMIER BAN. Active.	Réserve.	Total.	Second ban.
Infanterie, 4 rég. (10 bat.) 2 bataillons de chasseurs.	5,770	3,687	9,457	12,481
Cavalerie (10 escadrons)..	988	520	1,508	1,413
Artillerie { 1 rég. (4 batt.)	566	335	901	712
Artillerie { comp. de pionn.	85	47	132	92
Combattants	7,409	4,589	11,998	14,698
Train et non-combattants.	487	370	858	511
Total.....	7,896	4,959	12,856	15,209

CULTE.

460 paroisses évangéliques, 65 paroisses catholiques.

INSTRUCTION.

Une université à Marbourg, 8 lycées, 9 colléges, l'école vétérinaire, 181 écoles primaires supérieures, 1,200 écoles primaires, 2 écoles primaires normales protestantes, 1 école primaire catholique, 1 école normale israélite, 1 collége israélite, 2 écoles forestières, 1 école de sages-femmes.

CHEMINS DE FER EN 1862.

Chemin exploité par l'État :	Longueur en kilomètres.	Recette totale en francs.	Recette kilométrique en francs.	Capital employé.
Main-Weser.....	199	6,221,356	31,107	52,244,985
Par une compagnie : Frédéric-Guillaume du Nord[1].....	152	3,588,687	24,085	42,723,600[2]

1. Y compris les sections de Cassel-Guntershausen (15 kil.), et de Warbourg-Haneder (6 kil.).
2. Non compris le chemin prussien de Westphalie.

Digitized by Google

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le thaler de 3 fr. 75 c. (30 groschen).

Mesures de longueur. Pied = $0^{m},2877$. — Perche = $3^{m},9887$. — Aune = $0^{m},570$. — Aune de Brabant = $0^{m},694$).

Mesures agraires. Acker (160 perches carrées) = $23^{ares},86$.

Mesures de solidité. Klafter du nord (150 pieds cubes) = $3^{st},572$. — De Hanau (144 pieds cubes) = $3^{st},43$.

Mesures de capacité. (Céréales.) Malter = 4 viertels ou 8 scheffels, ou 32 himtens, ou 128 metzens. — Scheffel = $80^{lit},369$. — (Vin.) Fuder = 6 ohms, ou 120 viertels, ou 80 maass de 4 choppes. — Maass = $1^{lit},95$. — Ohm = $155^{lit},96$. — (Bière.) Ohm = 80 maass de $2^{lit},18$, soit $174^{lit},75$.

Poids anciens. Livre forte (commerce en gros) = $484^{gr},241$. — Livre légère = $467^{gr},81$. — Quintal = 108 livres fortes ou légères.

Poids nouveau, le ½ kilogramme. — Les autres poids comme la Prusse, mais la livre médicinale = $357^{gr},66$.

HESSE-DARMSTADT.

DRAPEAU.

Le drapeau du grand-duché de Hesse est blanc et rouge.

I. HISTORIQUE.

La ligne de Darmstadt s'est séparée de celle de Cassel en 1567, lors de la mort de Philippe le Généreux. (*Voy.* Hesse-Cassel.)

Voici la suite des princes qui ont régné dans la Hesse-Darmstadt depuis la mort de ce prince :

Georges I.....	de 1567 à 1596
Louis V.....	de 1596 à 1626

Digitized by Google

Georges II	de 1626 à 1661
Louis VI	de 1661 à 1678
Louis VII (3 mois)	1678
Ernest-Louis	de 1678 à 1739
Louis VIII	de 1739 à 1768
Louis IX	de 1768 à 1790
Louis X (comme landgrave)	de 1790 à 1806
Louis I (le même, comme grand-duc)	de 1806 à 1830
Louis II	de 1830 à 1848

Actuellement le grand-duc Louis III.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte luthérien.)

GRAND-DUC : **Louis III,** né le 9 juin 1806, corégent le 5 mars 1848, succède le 16 juin 1848 à son père, le grand-duc Louis II (né le 26 déc. 1777, a épousé le 19 juin 1804 **Wilhelmine**-Louise de Bade (née le 10 sept. 1788, † le 27 janv. 1836); a épousé le 26 déc. 1833

Mathilde-Caroline-Frédérique-Wilhelmine-Charlotte (née le 30 août 1813, † le 25 mai 1862, catholique), fille du roi Louis de Bavière.

Frères et sœur.

1. **Charles**-Guillaume-Louis, né le 23 avril 1809, a épousé le 22 oct. 1836 Marie-**Élisabeth**-Car.-Victoria, née le 18 juin 1815, fille de feu le prince Guillaume de Prusse, oncle du roi.

Enfants : 1) Frédéric-Guillaume-**Louis**-Charles, né le 12 sept. 1837, porte le titre « d'Altesse Royale » en vertu d'un décret de la reine de Grande-Bretagne, du 5 juill. 1862, a épousé le 1er juill. 1862 **Alice**-Maude-(Mathilde)-Marie, née le 25 avril 1843, fille de la reine Victoria de Grande-Bretagne et d'Irlande.

2) **Henri**-Louis-Guillaume-Adalbert-Waldemar-Alexandre, né le 28 nov. 1838.

Fille : **Victoria**-Élisabeth-Mathilde-Alberte-Marie, née à Windsor le 5 avril 1863.

3) **Anne**-Marie-Wilhelmine-Élisabeth-Mathilde, née le 25 mai 1843, mariée le 12 mai 1864 à **Frédéric-François,** grand-duc de Mecklembourg-Schwérin.

4) **Guillaume**-Louis-Frédéric-George-Émile-Philippe-Gustave-Ferdinand, né le 16 nov. 1845.

2. **Alexandre**-Louis-Chrétien-George-Frédéric-Émile, né

Digitized by Google

le 15 juill. 1823, a épousé le 28 oct. 1851 **Julie**, née le 12 nov. 1825, fille du comte Maurice de Haucke, créée après son mariage princesse de Battenberg.

Enfants (princes et princesse de Battenberg) : 1) **Marie**-Caroline, née le 15 juill. 1852.
2) **Louis**-Alexandre, né le 24 mai 1854.
3) **Alexandre**-Joseph, né le 5 avril 1857.
4) **Henri**-Maurice, né à Milan le 5 oct. 1858.
5) **François-Joseph**, né le 24 sept. 1861.

3. Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-**Marie** (actuellement **Marie**-Alexandrovna), née le 8 août 1824, mariée le 28 avril 1841 à l'empereur Alexandre II de Russie (grec orthodoxe).

Oncle.

Frédéric-Auguste-Charles-Antoine-Émile-Maximilien-Chrétien-Louis, né le 14 mai 1788.

III. COUR.

Grand maître de la cour : le baron H. *de Trotha*, lieut.-général et aide de camp général.
Grand maréchal de la cour : le comte F. *d'Isembourg-Philippseich*, major général à la suite.
Grand chamb. : le baron H. *de Nordeck zur Rabenau.*
Grand maître des cérémonies : M. L. *de Werner.*
Grand écuyer : le baron F. *von der Capellen.*
Vice-grand veneur : le baron B. *de Bibra.*
Grand maître de la cour du prince *Charles :* le chamb. baron C. *de Ricou*, conseiller ministériel.

DÉCORATIONS.

Ordre de Louis, fondé par le grand-duc Louis Ier, le 25 août 1807.
Ordre de Philippe le Magnanime, créé par le grand-duc Louis II, le 1er mars 1840.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le chamb. comte F. *de Lutzow*, E. e. et M. pl.; le Dr G. *Berna*, C. gén.
BADE : le chamb. et cons. de légat. baron J. *de Turckheim*, E. e. et M. pl.

Digitized by Google

Bavière : le baron L. *von der Pfordten*, E. e. et M. pl. Le baron C. *de Rothschild*, C. gén.; Francfort.
Belgique : le baron *Beaulieu*, E. e. et M. pl. Offenbach : M. A. *Reinach*, C.
Espagne : M. J. A. *de Rascon*, E. e. et M. pl. à Francfort. Worms : M. L. *Heyl*, C.
États-Unis d'Amérique : M. G. W. *Murphy*, C. à Francfort.
France : le comte *d'Astorg*, M. pl.; le comte *de la Rochefoucauld*, secr.; M. *Cornat de Cussy*, chanc.
Grande-Bretagne : Sir A. *Malet*, M. pl. à Francfort. — M. R. *Koch*, C. à Francfort.
Hanovre : le cons. de légat. *de Heimbruck*, E. e. et M. pl. Francfort.
Pays-Bas : le cons. d'État *de Scherff*, M. pl. à Francfort.
Portugal : le baron R. *d'Erlanger*, C. gén.; à Francfort.
Prusse : . . . . ., E. e. et M. pl.; le cons. de chanc. J. *Knatz*, secrét.
Russie : le cons. int. et chamb. C. *de Labensky*, M. pl.; l'assess. de collége G. N. *de Sidorovicth*, secrét.
Saxe (royaume de) : M. G. A. *de Bose*, E. e. et M. pl. à Francfort.
Wurtemberg : le cons. int. L. *de Reinhardt*, E. e. et M. pl. à Francfort.

V. CONSTITUTION.

La constitution est du 7 décembre 1820. Le grand-duc fait les lois avec le concours des *États* divisés en deux chambres. La première comprend les princes du sang, les seigneurs médiatisés (autrefois vassaux directs de l'empire), l'évêque de Mayence, un ecclésiastique protestant nommé à vie par le grand-duc et portant le titre de *prélat*, le chancelier de l'université de Giessen et 10 membres nommés par le grand-duc. La deuxième chambre se compose de 6 représentants de la noblesse, de 10 députés des huit plus grandes villes et de trente-quatre députés des autres communes. Les élections ont lieu à deux degrés. Les membres de la première chambre doivent être âgés de 25 ans; ceux de la seconde de 30 ans et censitaires.

Le jury est établi dans tout l'électorat depuis 1848; il n'existait auparavant que dans la partie située sur la rive gauche du Rhin. La liberté de conscience est garantie.

Digitized by Google

Les communes sont administrées par des conseils municipaux élus pour neuf ans par tous les citoyens de la commune, et présidées par des maires (dans les campagnes) et des bourgmestres (dans les villes) choisis par le gouvernement dans le sein du conseil. Le conseil est renouvelé par tiers tous les trois ans.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE (1er juill. 1850).

Président : le chamb. et cons. int. act. baron R. *de Dalwigk*, minist. de la maison du grand-duc et des affaires étrangères, ainsi que de l'intérieur.

Ministre de la justice : le cons. int. act. Dr F. *de Lindelof*.

Ministre des finances : le cons. int. act. et chamb. baron F. *Schenck de Schweinsberg*.

Ministre de la guerre : le lieut.-général F. *de Wachter*.

CONSEIL D'ÉTAT.

Président : le Dr F. *de Lindelof* (juin 1860) (*voy.* plus haut).

Rapporteur au conseil d'État : le cons. minist. R. C. T. *Eigenbrodt* (juin 1860).

AUTORITÉS CENTRALES.

Consistoire supérieur. Président : le cons. int. C. E. *Rinck* baron *de Starck*.

Direction supérieure de l'administration publique. Directeur : M. F. *Kritzler*.

Chambre des comptes. Direct. : M. J. C. *Wernher*.

Chambre supérieure des impôts. Directeur : le cons. int. A. F. W. *Goerz*.

Direction des douanes. Directeur : le même.

Direction supplém. de l'administration des forêts et des domaines. Président : le cons. int. A. *Schenk*.

Administration des travaux publics. Directeur : M. P. *Arnold*.

CULTE CATHOLIQUE.

Évêque de Mayence : Mgr le baron G. *de Kettler* (1850).

CULTE PROTESTANT.

Prélat : Mgr le Dr C. *Zimmermann* (Darmstadt).

COURS DE JUSTICE.

Cour supérieure d'appel et de cassation. 1er président : le

Digitized by Google

cons. privé act. Dr A. F. *Hahn*; 2e président : le Dr G. A. *de Hesse*, cons. privé. — Procureur général : M. L. A. *Emmerling*.

Cour de justice et des fiefs. (Subordonnés au ministre de l'intérieur). Directeur : le cons. int. G. *Maurer*.

Archives du cabinet, de l'état et de la maison grand-ducale. Directeur : M. L. *Baur*.

Cour de justice de la prov. de Starkembourg (Darmstadt). Président : M. G. *Krug*. Directeur : M. C. F. F. *Decker*.

Cour de justice de la prov. de la Hesse supérieure (Giessen). Président : M. A. G. M. *Buff*. Directeur : M. F. *Weber*.

Cour supér. de la prov. de la Hesse rhénane (Mayence). Président : le Dr F. T. *Knyn*.

Tribunal du commerce à Mayence. Président : M. C. *Roeder*.

DIRECTIONS PROVINCIALES.

Prov. de Starkembourg (Darmstadt). Directeur provincial : le cons. de gouv. G. *Willich*, nommé *de Pollnitz*.

Prov. de la Hesse supérieure (Giessen). Directeur provincial : le cons. int. F. A. *Kuchler*.

Prov. de la Hesse rhénane (Mayence). Directeur provincial : le cons. int. C. *Schmitt*.

ARMÉE.

(La durée du service est de 6 ans, dont 2 dans la réserve. Le remplacement est admis.)

Inspecteur général : . . . . .

Commandant : le lieut.-général *de Weiterhausen*.

Commandant de la compagnie des sous-officiers de la garde : le colonel *Frey*, 1er aide de camp.

Quartier-mestre général : le colonel *Becker*.

Commandant de la brigade de cavalerie : le major général *de Klingelhoeffer*.

Commandant du corps d'artillerie : le major général baron *Pergler de Perglas*.

Commandant de la 1re brigade d'infanterie : le major général *Weitzel*.

Commandant de la 2e brigade d'infanterie : le major général *Keim*.

Digitized by Google

VII. STATISTIQUE,
TERRITOIRE ET POPULATION.

PROVINCES.	Milles carrés géog. aph.	Population en 1861.
Hesse-Supérieure	72,87	299,672
Starkenbourg	54.47	322,744
Hesse rhénane	24.96	234,471
Total	152,30	856,907

Dont : protestants, 599,563 ; catholiques, 224,038 ; partisans d'autres sectes chrétiennes 4,307 ; israélites, 28,999.

Capitale : Darmstadt, 28,529 habitants.

Autres villes : Mayence (sans la garnison austro-prussienne), 41,279 hab.; Offenbach, 16,685; Worms, 11,399; Giessen, 9,331 hab.

FINANCES.

Recettes.	1863-1865. Florins.
I. Domaines	2,281,143
II. Droits réguliers	61.500
III. Impôts directs	2,832,733
IV. — indirects, inclus : des droits de douane	3,861,090
V. Divers	256,497
Total	9,292,963
Dépenses.	
I. Charges et déchets	780,373
II. Intérêts de la dette publique, inclus : des frais d'administration	923,459
III. Pensions	389,210
IV. Liste civile et apanages	770,000
V. Etats du pays. (Diète.)	20,000
VI. Guerre	1,667,180
VII Ministres d'Etat, conseil d'Etat et cabinet	33,415
VIII. Affaires étrangères	130,734
IX. Intérieur	1,372,785
X. Justice	557,506
XI. Finances	2,377,858
XII. Divers, inclus : frais d'entretien de bâtiments publics	9,312
Total	9,031,835

Dette publique, avec la dette des chemins de fer, 15,245,000 florins.

Digitized by Google

ARMÉE.

États-majors supérieurs et branches spéciales.....	31 h.
Compagnie des sous-officiers de la garde.....	48
Compagnie des pionniers et pontonniers.....	113
Cavalerie et gendarmerie (1 brig. et 2 rég. ou 8 escadr., 1 division de gendarmerie, 2 escadrons de dépôt, 1,616 chevaux).....	1,420
Artillerie (2 états-majors, 1 batt. à cheval, 1 de pièces de 12, 2 de canons rayés de 6 ; 1 parc de siége, 2 colonnes de munitions et 1 de munitions de dépôt, 1 batt. de dépôt ; 1,076 chevaux).....	1,239
Infanterie (2 brigades de 2 rég., ou 6 bataill., ou 24 comp. de ligne, et 1 de tirailleurs ; 8 comp. de dépôt).....	8,851
Total (3,474 chevaux, 392 fourgons).....	11,702 h.

CULTE.

428 paroisses protestantes, 154 paroisses catholiques, 7 circonscriptions rabbiniques.

INSTRUCTION.

Une université à Giessen, 6 gymnases, 1,800 écoles primaires, 2 écoles normales primaires, plusieurs écoles spéciales.

CHEMINS DE FER EN 1862.

	Longueur en kilomètres.	Recete totale en francs.	Recette kilométrique.	Capital employé.
Mein-Neckar.....	88	3,948,392	44.868	26,159,606
Mein-Weser.....	202	6,021,428	29,809	32,009,423
Offenbach-Francfort.....	8	454,374	86,796	

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le florin de 60 kreutzers (*voy.* Bavière).

Mesures de longueur. Pied = 0m,25. — Aune = 0m,60. — Klafter = 10 pieds. — Mille = 3000 klafters.

Mesures agraires. Morgen = 4 viertels ou 400 perches carrées, soit 25 ares.

Digitized by Google

Mesures de solidité. Stecken de bois = 100 pieds cubes = 1st,56.

Mesures de capacité. Mæsschen ou chope = ½ litre. — Malter = 4 simmers, ou 26 kumpfs, ou 64 gescheids, ou 256 mæsschens, donc le malter = 128 litres. — Ohm = 80 maass de 4 choppes. — Maass = 3 litres.

Poids. Livre = ½ kilogramme. — Quintal = 100 livres.

HESSE-HOMBOURG.

DRAPEAU.

Le drapeau du landgraviat de Hesse-Hombourg est blanc et rouge.

I. HISTORIQUE.

La maison régnante est une branche cadette de la ligne de Hesse-Darmstadt, qui s'en sépara en 1695 sous le fils de Georges Ier. Le landgrave actuel est le dernier rejeton mâle de cette ligne, dont le territoire passera au Darmstadt.

II. FAMILLE RÉGNANTE (culte réformé).

LANDGRAVE : **Ferdinand**-Henri-Frédéric, né le 26 avril 1783, fils de **Frédéric-Louis**-Guillaume-Chrétien († le 20 janv. 1820) et de Caroline de Hesse-Darmstadt; († le 18 sept. 1821), succède à son frère **Gustave**-Adolphe-Frédéric (né le 17 févr. 1731, le 8 septembre 1848.

Frère et sœur.

1. **Auguste**-Frédérique, née le 28 nov. 1776, de Mecklembourg-Schwérin.
2. Landgrave : **Gustave**-Adolphe-Frédéric (né le 17 févr. 1781, † le 8 sept. 1848).

Sa fille : 1) **Caroline**-Amélie-Élisabeth, née le 19 mars 1819, mariée le 1er oct. 1839 au prince Henri XX de Reuss-Greiz; veuve le 8 nov. 1859.

Digitized by Google

III. COUR.

Grand maréchal de la cour : le baron *de Krane*.
Maréchal de la cour : *de Titzenhofer*.
Écuyer de la cour : le baron *de Buseck*.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le cons. de légat. chev. A. *de Braun*, ch. d'aff. à Francfort..
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. W. W. *Murphy*, C. à Francfort.

V. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

AUTORITÉ SUPÉRIEURE.

Conseil privé, collége consultatif pour la direction supérieure des affaires de l'intérieur et des affaires étrangères. Chef : le cons. int. act. G. *Fenner*.

AUTORITÉS CENTRALES.

1. Le gouvernement (comité gouvernemental) se divise en 3 départements :
   a) Justice (tribunal de 2e instance). Chef : le cons. int. de gouvern. *Will*.
   b) Administration proprement dite (police, culte et instruction). Chef : le directeur de gouvern. et conseiller intime *Wernigk*.
   c) Finances et domaines. Chef : le directeur de gouv. et cons. int. *Wernigk*.

Commission pour l'amortissement de la dette publique et la révision des comptes. Chef : le directeur du gouvernement et cons. int. *Wernigk*.
Commandement militaire. Chef : le lieutenant-colonel *de Silber*.

VI. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

CERCLES.	Milles carrés géograph.	Population en 1861.
Hombourg	1,52	13,111
Meisenheim	3,48	13,706
Total	5,00	26,817

Digitized by Google

Capitale : Hombourg, 6,987 habitants.

FINANCES.

Budget de 1863 *et* 1864.

Recettes 1863.....	539,507 fl.	1864.....	415,253 fl.
Dépenses —	519,687	—	396,823
Excédant.....	19,820 fl.	Excédant..	18,430 fl.

Actif au 1er février 1863.....	201,038 fl.
Dette publique au 1er février 1863.....	789,703
Actif au 1er février 1864.....	221,747
Dette publique au 1er février 1864.....	742,711

ARMÉE.

Durée du service : 6 ans, dont 2 dans la réserve ; le remplacement est admis. — Contingent fédéral, et les remplaçants : 366 hommes.

INSTRUCTION.

2 colléges, 1 école forestière.

Posesssions médiates.

En Prusse, province de Saxe : la seigneurie d'Oebisfelde (12 villages avec 6,052 hab.), dans le cercle de Gardelegen ; et celle de Hoetensleben (6 villages avec 5,565 habitants) dans le cercle de Neuhaldensleben.

HONDURAS.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

Ce pays faisait partie, sous la domination espagnole, de la vice-royauté de Guatémala. Affranchi, en 1821, avec les quatre autres provinces de cette circonscription, il entra, avec elles, dans la confédération du Mexique, puis dans celle de l'Amérique centrale. Il s'en sépara, de fait en 1833, de droit en 1842.

Le gouvernement y est exercé par un président, un conseil des ministres de 3 membres et un conseil d'État de 7 membres ; le pouvoir législatif par un sénat de 7 membres et un corps législatif de 11 membres.

Le Honduras a cherché plusieurs fois à constituer une fédération avec le Salvador et le Nicaragua. Après plusieurs guerres civiles et plusieurs guerres avec les États de l'Amérique centrale, le Honduras est près de conclure avec ceux-ci une fédération pour le commerce et les affaires étrangères.

Digitized by Google

II. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Président : le général J. M. *Médina.*
Vice-président : N....

MINISTÈRE.

Ministre de l'intérieur : M. P. *Alvarado.*
Ministre des finances et de la guerre : M. *Colindres.*
Evêque de Comayagua : M. J. F. *de Jesus Zepeda.*

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

BELGIQUE. Comayagua : M. J. S. *Bueso*, C.; Omoa : M. J. F. *Debrot.*, AgtC.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Comayagua : M. J. R. *Patridge*; Omoa et Truxillo : M. C. R. *Follin*, V.C.
FRANCE : M. J. *de Cabarrus*, ch. d'aff. et C. gén.; Guatémala : M. F. L. *Hardy*, ch.
GRANDE-BRETAGNE : M. G. B. B *Mathew*, M. pl. à Guatémala.
PAYS-BAS : M. F't *Kint.* C. gén. à Guatémala.

IV. STATISTIQUE.

Superficie : 2,215 m. c. géogr.
Population : environ 350,000 hab.
Capitale : Comayagua, avec environ 18,000 hab., 7 départements.

Finances en 1859.

Recettes : 1,250,000 francs. Dépenses : 1,250,000.

Commerce en 1859.

Importations : 3,700,000 francs. Exportations : 4,125,000.
Se fait presque exclusivement avec la grande-Bretagne.

V. POIDS ET MESURES.

Comme le reste de l'Amérique espagnole.

Digitized by Google

ITALIE.

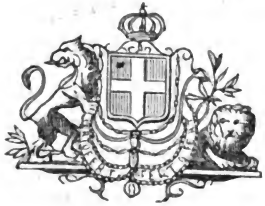

PAVILLON.

Le pavillon du royaume d'Italie est tricolore, vert, blanc et rouge verticalement.

I. HISTORIQUE.

Avant 1859, les provinces qui, maintenant, forment le royaume d'Italie, se groupaient en sept Etats. Dans une guerre contre l'Autriche, les troupes françaises et sardes firent la conquête de la Lombardie. Le 11 juillet 1859, par le traité préliminaire de Villafranca (sur le Mincio), l'empereur d'Autriche céda cette province à l'empereur des Français, qui la transmit au roi de Sardaigne.

Les préliminaires de Villafranca furent ratifiés à Zurich par le traité qui porte le nom de cette ville, et la date du 10 novembre 1859.

Pendant que la lutte se poursuivait en Lombardie, la Toscane, les Etats de Parme et de Modène, et les Romagnes, se soulevèrent.

Le grand-duché de Toscane et le duché de Modène étaient gouvernés par des souverains de la maison de Habsbourg-Lorraine; à Parme régnait une branche de la maison des Bourbons d'Espagne; les Romagnes faisaient partie des Etats du Saint-Siége. — Au mois de septembre 1859, quatre assemblées, nommées par le suffrage universel, se réunirent à Florence, à Parme, à Modène et à Bologne; elles votèrent : 1° la déchéance de leurs anciens gouvernements; 2° l'annexion au royaume de Sardaigne, sous la monarchie constitutionnelle de Victor-Emmanuel II, de la maison de Savoie.

Ces délibérations unanimes des quatre assemblées furent soumises au suffrage direct du peuple au mois de mars 1860. Elles furent ratifiées par 792,577 votes favorables sur 807,502 votes exprimés.

Ce vote d'annexion fut accepté par le roi de Sardaigne,

Digitized by Google

auquel son ancien parlement avait accordé pleins pouvoirs le 23 avril 1859. L'annexion de Parme, de Modène et des Romagnes, qui formaient un seul gouvernement provisoire de l'*Émilie*, fut décrétée le 18 mars 1860, et l'annexion de la Toscane le 22 du même mois.

On procédait en même temps à l'élection des députés, qui devaient représenter les provinces annexées dans le parlement du royaume de Sardaigne. Les élections eurent lieu le 29 février 1860; les chambres s'ouvrirent à Turin le 2 avril, et elles ratifièrent de nouveau le vote d'annexion dans la séance du 13 du même mois.

L'ancien royaume de Sardaigne comptait avant la guerre 5 millions d'habitants; le traité du 24 mars approuvé par la loi du 11 juin 1860, et suivi du vote d'annexion, en détacha la Savoie et l'arrondissement de Nice. — Il comptait en juin 1860, sans ces territoires et avec les provinces annexées, 11 millions d'habitants.

Cet Etat s'augmenta bientôt d'un autre royaume; le 5 mai 1860, le général Garibaldi s'embarque à Gênes avec 1,000 volontaires, et débarque à Massala en Sicile, le 11 mai. En débarquant il déclare prendre le gouvernement de l'île au nom de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie.

Après une série de combats et de marches, Garibaldi entre à Palerme, dont la garnison est forcée de capituler le 5 juin. Il ne restait de troupes royales qu'une garnison dans la citadelle de Messine, lorsque Garibaldi descend le 21 août en Calabre : le 7 septembre 1860, il s'emparait de la ville de Naples sans coup férir.

Tandis que ces faits s'accomplissaient dans le midi, deux corps de l'armée du roi de Sardaigne s'avancèrent par le territoire romain, où était rassemblé un corps d'armée sous les ordres du général Lamoricière. Après la bataille de Castelfidardo (18 septembre 1860), l'armée pontificale fut dispersée et Ancône fut forcée de se rendre le 29 septembre.

L'armée, ayant le roi Victor-Emmanuel lui-même à la tête, s'avança dès lors vers les frontières de l'ancien royaume de Naples. Le 17 octobre il y eut un combat à Isernia, le 26 à Teano. Plusieurs combats sanglants avaient eu lieu entre Garibaldi et les troupes napolitaines

Digitized by Google

aux environs de Capoue. Le 2 novembre cette ville se rendit, et le roi Victor-Emmanuel fit son entrée à Naples le 7 du même mois.

Le roi François II s'était renfermé dans la place de Gaëte, qui fut assiégé par les Piémontais.Gaëte se rendit le 13 janvier, la citadelle de Messine le même jour et la citadelle de Civitella del Trento le 20 mars 1861.

Tandis que ces faits militaires s'accomplissaient, les peuples des Marches, de l'Ombrie, de Naples et de Sicile étaient convoqués le 21 octobre 1860 pour se prononcer sur la forme du gouvernement. Le plébiscite des Marches se prononça par 133,077 votes favorables pour l'annexion à la monarchie constitutionnelle de Victor-Emmanuel, roi de Sardaigne; le plébiscite de l'Ombrie donna 97,040 votes pour l'annexion. Dans le plébiscite de Naples et de Sicile, on adopta la formule d'Italie, une et indivisible sous le roi Victor-Emmanuel et ses descendants légitimes; cette formule obtint 1,302,062 votes favorables dans les provinces napolitaines, et 194,457 dans la Sicile, soit en tout 1,726,636 votes favorables; il n'y eut que 12,153 votes contraires.

Le roi, auquel le parlement avait donné pleins pouvoirs à ce sujet dans les séances du 31 octobre et du 3 décembre 1860, accepta ces plébiscites et sanctionna la réunion de ces provinces dans un seul Etat par décrets royaux du 17 décembre.

Le 27 janvier 1861, on procéda à de nouvelles élections générales; le parlement se réunit à Turin le 17 février, et, un mois après, le 17 mars 1861, eut lieu le vote des deux chambres, qui proclamèrent le royaume d'Italie, dont la population s'éleva alors à 21,776,953 habitants.

La Grande-Bretagne fut la première à reconnaître le titre de roi d'Italie (30 mars 1861). Vinrent après les principautés danubiennes (31 mars), la Suisse (2 avril), la république de San Marino (4 avril), la Grèce (5 avril), les Etats-Unis de l'Amérique du Nord (11 avril), le Maroc (15 avril), la république de Vénézuela (2 mai), la république d'Uraguay (22 mai), la république d'Haïti (24 mai), la république de Liberia (5 juin), la république de Costa-Rica (6 juin).

Digitized by Google

Le 6 juin mourut le comte Camille de Cavour. Il eut pour successeur le baron Bettina Ricasoli, qui avait été dictateur dans la Toscane, avant l'annexion de cette province au royaume de Sardaigne.

Après la mort du comte de Cavour le royaume d'Italie fut reconnu par la France (15 juin 1861), la république du Mexique (17 juin), le Portugal (27 juin), la Suède et la Norvége (4 juillet), la républ. du Paraguay (5 juillet), la Turquie (6 juillet), les Pays-Bas (31 juillet), le Danemark (2 septembre), la république de la Nouvelle-Grenade (5 septembre), la république Argentine (25 septembre), le Brésil (5 novembre), la Belgique (6 novembre), le Pérou (7 avril 1862, la Prusse (21 juillet), la Russie (27 juillet), la Perse en sept. 1862 et Bade en avril 1863.

Le baron Ricasoli donna sa démission le 2 mars 1862; il eut pour successeur M. Urbain Rattazzi, chef d'un nouveau ministère, qui dura jusqu'au 8 décembre. Un nouveau ministère se forma alors sous la présidence de M. Louis-Charles Farini, qui avait été dictateur dans les provinces de Parme, de Modène et des Romagnes; le 24 mars 1863, M. Farini se retira et la présidence du conseil des ministres échut à M. Marc Minghetti. Enfin, le 29 septembre, le ministère dont nous donnons plus loin la liste arriva au pouvoir.

Nous avons conduit ainsi les faits jusqu'au moment où nous écrivons. Nous allons maintenant, pour compléter cet historique, donner la généalogie de la famille régnante et des maisons souveraines qui ont régné en Italie.

MAISON DE SAVOIE.

La maison de Savoie tire son origine de celle de Saxe par Berthold, prince bourguignon, comte de Maurienne, qui en fut la souche au commencement du onzième siècle. Son fils Humbert Ier, aux Blanches Mains, reçut de l'empereur l'investiture du Chablais et du Valais.

Voici le tableau des princes de la maison de Savoie :

Comtes de Maurienne.

Berthold.....	de 998 à 1027
Humbert aux Blanches mains.....	de 1027 à 1048
Amédée Ier ou Amé Ier la Queue.....	de 1048 à 1072
Humbert II le Renforcé.....	de 1072 à 1108

Digitized by Google

Comtes de Savoie.

Amédée II, fait comte de Savoie en 1109 par l'empereur Henri V, meurt en..	1148.
Humbert III le Saint.....	de 1148 à 1188
Thomas.....	de 1188 à 1233
Boniface dit Roland.....	de 1233 à 1263
Pierre dit le Petit Charlemagne.....	de 1263 à 1268
Philippe Ier.....	de 1268 à 1285
Amédée V le Grand.....	de 1285 à 1323
Edouard.....	de 1323 à 1329
Aymon.....	de 1329 à 1343
Amédée VI le comte Vert.....	de 1343 à 1383
Amédée VII le Rouge.....	de 1383 à 1391

Ducs de Savoie.

Amédée VIII le Pacifique.....	de 1416 à 1451
Louis.....	de 1451 à 1465
Amédée IX le Bienheureux.....	de 1465 à 1472
Philibert Ier le Chasseur.....	de 1472 à 1482
Charles Ier le Guerrier.....	de 1482 à 1489
Charles II.....	de 1489 à 1496
Philippe II sans Terre.....	de 1496 à 1497
Philibert II le Beau.....	de 1497 à 1504
Charles III le Bon.....	de 1504 à 1533
Emmanuel-Philibert, Tête de fer.....	de 1533 à 1580
Charles-Emmanuel Ier le Grand.....	de 1580 à 1630
Victor-Amédée Ier.....	de 1630 à 1637
François-Hyacinthe.....	de 1637 à 1638
Charles-Emmanuel II.....	de 1638 à 1675
Victor-Amédée II, duc.....	de 1675 à 1718

Rois de Sardaigne.

Victor-Amédée II, roi.....	de 1718 à 1730
Charles-Emmanuel III.....	de 1730 à 1773
Victor-Amédée III.....	de 1773 à 1796
Charles-Emmanuel IV.....	de 1796 à 1802
Victor-Emmanuel.....	de 1802 à 1820
Charles-Félix.....	de 1820 à 1831

Branche de Savoie-Carignan.

Charles-Albert-Amédée.....	de 1834 à 1849
Victor-Emmanuel II, roi d'Italie en...	1849.

Charles-Albert abdiqua, après la bataille de Novare, en faveur de son fils, Victor-Emmanuel II, actuellement roi d'Italie.

Digitized by Google

DEUX-SICILES.

La dynastie normande de Robert Guiscard et de Roger, la maison impériale allemande de Souabe (Hohenstaufen), la maison française d'Anjou, la maison franco-italienne de Durazzo ont possédé successivement, pendant le moyen âge, les deux premières Naples et la Sicile, les deux autres Naples seulement. La maison d'Aragon s'établit en Sicile par suite des Vêpres siciliennes, et à Naples par suite du testament de Jeanne Durazzo. Les rois de France y prétendirent; mais Louis XII en fut chassé par Gonzalve de Cordoue. Charles-Quint régna sur les Deux-Siciles comme successeur de Ferdinand le Catholique; il les laissa à ses successeurs en Espagne. Le trône d'Espagne étant échu en 1700 à la maison de Bourbon, Philippe V ne put se soutenir dans la possession de ses provinces d'Italie. A la paix d'Utrecht l'Autriche eut Naples, et Victor-Amédée, duc de Savoie, obtint la Sicile. En 1717 la Sicile fut conquise par Philippe; mais il fut obligé, en 1720, de la céder à l'Autriche; celle-ci donna la Sardaigne au duc de Savoie pour l'indemniser. Le roi d'Espagne, Philippe V, obtint le droit de succession aux duchés de Parme et de Plaisance pour don Carlos, son fils aîné du second lit. Ce prince ayant en 1733 conquis Naples et la Sicile, il obtint ce royaume en toute propriété par la paix conclue à Vienne, mais l'Autriche eut Parme et Plaisance.

Lorsque Charles monta sur le trône d'Espagne en 1759, il céda le royaume des Deux-Siciles à son troisième fils Ferdinand Ier, et il régla la succession de manière à ce que ce royaume ne pût plus être réuni à celui d'Espagne.

Les Français établirent en 1798 la république parthénopéenne. En 1805 Napoléon Ier plaça sur le trône de Naples son frère aîné Joseph et plus tard Joachim Murat. Le congrès de Vienne, en 1815, reconnut de nouveau Ferdinand IV, qui, ayant réuni les deux couronnes de Naples et de Sicile, prit le nom de Ferdinand Ier. Charles-Ferdinand II a succédé, en 1830, à son père le roi Janvier-Joseph-François Ier, et François II, Marie-Léopold, né le 16 janvier 1836, a succédé à son père Ferdinand II.

Digitized by Google

PARME.

Les Farnèse ont régné de 1545 jusqu'en 1731. C'est par les femmes que le pays passa à la maison de Bourbon.

La dernière maison ducale de Parme est issue, en 1748, de Philippe, fils de Philippe V, roi d'Espagne. Ferdinand-Charles III de Bourbon, infant d'Espagne, avant-dernier duc de Parme, épousa en 1845 la duchesse Louise-Marie-Thérèse de Bourbon, née en 1818, fille du duc de Berry, et son fils Robert, Charles-Louis-Marie de Bourbon, né le 9 juillet 1848, lui succéda le 27 mars 1854, sous la tutelle et régence de sa mère. Le duché de Parme a également été réuni au royaume d'Italie.

TOSCANE.

Au moyen âge, Florence fut une république puissante dominée tour à tour par des factions différentes. Peu à peu les Médicis s'emparèrent du pouvoir. Ils furent confirmés dans la souveraineté héréditaire du pays par Charles-Quint, qui érigea en 1531 le duché de Florence ou Toscane en faveur d'Alexandre Médicis.

Voici la liste de ses successeurs :

Alexandre Ier, duc	de 1531 à 1537
Cosme Ier, duc	de 1537 à 1569
Comme grand-duc	de 1569 à 1574
François-Marie Ier	de 1574 à 1587
Fernand Ier	de 1587 à 1608
Cosme II	de 1608 à 1621
Fernand II	de 1621 à 1670
Cosme III	de 1670 à 1723
Jean-Gaston	de 1723 à 1737

L'extinction de la maison de Médicis fit retomber le grand-duché à la couronne impériale d'Allemagne, et il parvint ainsi à la maison de Lorraine-Autriche, qui l'a possédé jusqu'en 1859.

Maison de Lorraine-Autriche.

François II (empereur en 1745)	de 1737 à 1765
Léopold (empereur en 1790)	de 1765 à 1790
Fernand III	de 1790 à 1801

Rois d'Étrurie.

Louis Ier de Parme	de 1801 à 1803
Louis II	de 1803 à 1807

Digitized by Google

Réunion à la France.
Élisa, grande-duchesse de Toscane.... de 1807 à 1814
Rétablissement de la maison d'Autriche.
Fernand III (pour la seconde fois).... de 1814 à 1824
Léopold II..... 1824.

MODÈNE.

Ce pays, érigé en duché en 1453, en faveur de la maison d'Este, fut compris en 1797 (dernier duc Hercule III), dans la république Cisalpine, et forma plus tard une partie du royaume d'Italie. Restitué à la famille d'Este en 1815 (François IV, petit-fils d'Hercule III), avec réversibilité à l'Autriche, il s'est accru du duché de Massa en 1829, et de la Lunégiane toscane en 1847. Une révolte y éclata, en 1848, contre le duc François V, et en 1859 le duché fut annexé au royaume d'Italie.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte catholique.)

Roi : **Victor-Emmanuel**-II-Marie-Albert-Eugène-Ferdinand-Thomas, né le 14 mars 1820 du mariage de **Charles-Albert**-Amédée (né le 2 oct. 1798, † le 28 juill. 1849), avec Marie-**Thérèse**-Françoise-Joséphine-Jeanne-Bénédicte d'Autriche (née le 21 mars 1801, † le 12 janv. 1855, fille de feu le grand-duc Ferdinand III de Toscane), succède à son père en vertu de l'abdication de celui-ci le 23 mars 1849 (confirmée le 3 avril suivant), prend par la loi du 17 mars 1861, le titre de *Roi d'Italie*. Il a épousé le 12 avril 1842 Marie-**Adélaïde**-Françoise-Renière-Elisabeth-Clotilde (née le 3 juin 1822), fille de feu l'archiduc Regnier d'Autriche; veuf le 20 janv. 1855.

Enfants : 1. **Clotilde**-Marie-Thérèse-Louise, née le 2 mars 1843, mariée le 30 janvier 1859 au prince **Napoléon**-Joseph-Paul (*voy.* France).

2. **Humbert**-Rénier-Charles-Emmanuel-Jean-Marie-Ferdinand-Eugène, prince royal, né le 4 mars 1844.

3. **Amédée**-Ferdinand-Marie, duc d'Aoste, né le 30 mai 1845.

4. **Othon**-Eugène-Marie, duc de Montferrat, né le 11 juil. 1846.

5. **Marie**-Pie, née le 16 octob. 1847, reine de Portugal (*voy.* ce pays).

Digitized by Google

Frère du roi.

Ferdinand-Marie-Albert-Amédée-Philibert-Vincent, duc de Gênes (né le15 nov. 1822, † le 10 févr. 1855).

Sa veuve : Marie-**Elisabeth**-Maximilienne-Louise-Amélie-Françoise-Sophie-Léopoldine-Anne-Baptiste-Xavière-Népomucène, née le 4 févr. 1830, fille du roi Jean de Saxe; mariée le 22 avril 1850.

Ses enfants : 1. **Marguerite**-Marie-Thérèse-Jeanne de Savoie, née le 20 nov. 1851.

2. **Thomas**-Albert-Victor de Savoie, né le 6 févr. 1854.

Frère de l'arrière-grand-père.

Le comte **Eugène**-Marie-Louis de Villafranca (né le 21 oct. 1753, † le 30 juin 1785), marié en 1779 à **Louise**-Anne de Mahon.

Son fils : Le chevalier Joseph de Savoie (né le 30 oct. 1783, † le 15 oct. 1825), marié en 1810 à la fille du duc de la Vanguyon.

Ses enfants : (Le décret royal du 28 avril 1834 leur accorde le titre de prince et princesse de Savoie-Carignan et les déclare capables de succéder au trône) :

1) **Marie**-Victoire-Louise-Philiberte, née le 29 sept. 1814, mariée le 16 juin 1837 au prince Léopold des Deux-Siciles, comte de Syracuse; veuve le 4 déc. 1860.

1) **Eugène**-Emmanuel-Joseph-Marie-Paul-François-Antoine, né le 14 avril 1816.

Filles de Victor-Emmanuel Ier (né le 24 juill. 1759, † le 10 janv. 1824), et de Marie-Thérèse de Modène-Brisgau.

1. Marie-**Thérèse**-Ferdinande-Félicité-Gaëtane-Pie, mariée le 15 août 1820 au duc Charles II de Parme;
2. Marie-**Anne**-Caroline-Pie, mariée le 27 fév. 1831 à l'empereur Ferdinand Ier d'Autriche;

} nées le 19 sept. 1803.

III. ANCIENNES MAISONS SOUVERAINES DE L'ITALIE.

1. DEUX-SICILES. (Culte cathol. — Résid. : Rome.)

Roi : **François-II**-d'Assise-Marie-Léopold des Deux-Siciles et de Jérusalem, né le 16 janv. 1836, fils du roi **Ferdinand-II**-Charles (né le 12 janv. 1810) de son

Digitized by Google

premier mariage avec Marie-**Christine**-Caroline-Joséphine-Gaëtane-Elisa (née le 14 nov. 1812, † le 31 janv. 1836, fille de feu le roi **Victor**-Emmanuel 1er de Sardaigne) ; succède à son père le 22 mai 1859; a épousé, le 3 février 1859 :

Marie-Sophie-Amélie, née le 4 oct. 1841, fille de **Maximilien**-Joseph, duc en Bavière.

Frères et sœurs (du second mariage du père).

1. **Louis**-Marie, comte de Trani, né le 1er août 1838, a épousé, le 5 juin 1861 :

Mathilde-Ludovique, née le 30 sept. 1843, fille de **Maximilien**-Joseph, duc en Bavière.

2. **Alphonse**-Marie-Joseph-Albert, comte de Caserta, né le 28 mars 1841.
3. Marie-**Annonciade**-Isabelle-Philomène-Sabazie, née le 24 mars 1843; mariée le 21 oct. 1862 à l'archiduc **Charles**-Louis-Joseph-Marie d'Autriche.
4. Marie-**Immaculée**-Clémentine, née le 14 avr. 1844, mariée le 19 sept. 1861 à l'archiduc **Charles**-Salvator de Toscane.
5. **Gaëtan**-Marie-Frédéric, comte de Girgenti, né le 12 janv. 1846.
6. **Marie**-des-Grâces-Pie, née le 2 août 1849.
7. **Pascal**-Marie-del-Carmen-Jean-Vincent-Ferreri, comte de Bari, né le le 15 sept. 1852.
8. Marie-Immaculée-**Louise**, née le 21 janv. 1855.
9. **Janvier**-Marie-Immaculé-Louis, comte de Caltagirone, né le 28 févr. 1857.

Belle-mère. Reine douairière.

Marie-**Thérèse**-Isabelle, née le 31 juillet 1816, fille de feu l'archiduc Charles d'Autriche, deuxième épouse de feu le roi Ferdinand II; mariée le 9 janvier 1837; veuve le 22 mai 1859.

Oncles et tantes.

Du mariage du roi François Ier († 8 nov. 1830) avec:

1° Marie-Clémentine († le 15 nov. 1801), fille de l'empereur Léopold II;

1. **Caroline**-Ferdinande-Louise, née le 5 nov. 1798, duchesse de Berry.

Digitized by Google

2° Marie-Isabelle, fille du roi Charles IV d'Espagne († le 13 sept 1848) :

2. Marie-**Christine**-Ferdinande, née le 27 avril 1806, reine-douairière d'Espagne.
3. **Léopold**-Benjamin-Joseph, comte de Syracuse (né le 22 mai 1813, † le 4 déc. 1860).

Sa veuve : **Marie**-Victoire-Louise-Philiberte de Savoie-Carignan, née le 29 sept. 1814; mariée le 16 juin 1837.

4. Marie-**Antoinette**-Anne, née le 19 déc. 1814, mariée le 7 juin 1833 au grand-duc Léopold II de Toscane.
5. **Thérèse**-Marie-Christine, née le 14 mars 1822, marié le 4 sept. 1843 à l'empereur Pedro II du Brésil.
6. **Louis**-Charles-Marie-Joseph, comte d'Aquilla, né le 19 juillet 1824, a épousé, le 28 avril 1844 :

Marie-**Januaria**, etc., née le 11 mars 1822, fille de Pedro 1er, l'empereur du Brésil.

Fils : 1) **Louis**-Marie-Ferdinand-Pierre-d'Alcantara, né le 18 juillet 1845.

2) **Philippe**-Louis-Marie, né le 12 août 1847.

7. **François-de-Paule**-Louis-Emmanuel, comte de Trapani, né le 13 août 1827; a épousé, le 10 avril 1850 :

Marie-**Isabelle**-Annonciade-Jeanne-Joseph-Umiltalonie-Philomène-Virginie-Gabrielle, née le 21 mai 1834, fille du grand-duc Léopold II de Toscane.

Enfants : 1) Marie-**Antoinette**-Joséphine-Léopoldine, née le 16 mars 1851.

2) **Léopold**-Marie né le 24 sept. 1853.

3) Marie-**Caroline**-Joséphine-Ferdinandine, née le 20 mars 1856.

4) **Ferdinand**-Marie-Joseph, né le 15 mai 1857.

5) **Marie-Annonciade**-Th.-Januar., née le 21 sept. 1858.

Frère et sœur du grand-père.

1. Marie-**Amélie**, née le 26 avril 1782, mariée au duc d'Orléans Louis-Philippe, plus tard roi des Français, le 25 nov. 1809; veuve le 26 août 1850; *voy.* France.
2). **Léopold**-Jean-Joseph, prince de Salerne (né le 2 juil. 1790, † le 10 mars 1851).

Sa veuve : **Marie**-Clémentine-Françoise-Joséphine, née le 1er mars 1798, fille de l'empereur François Ier d'Autriche; mariée le 28 juil. 1816.

Digitized by Google

Sa fille : Marie-**Caroline**-Auguste, née le 26 avril 1822, mariée le 25 nov. 1844 au prince Henri d'Orléans, duc d'Aumale (*voy.* France).

2. TOSCANE. (Culte cath. — Résid. : Dresde et Lindau.

Grand-duc : **Ferdinand-IV**-Salvator-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-François-Louis-Gonzague-Raphaël-Rénier-Janvier, archiduc d'Autriche, prince de Hongrie et de Bohême, né le 10 juin 1835 ; succède par suite de l'acte d'abdication du 21 juillet 1859 à son père Léopold II; a épousé, le 24 nov. 1856, **Anne**-Marie-Max.-Stéph.-Car.-Jeanne-Louise-Xavière-Népomucène-Aloyse-Bénédicte (née le 4 janv. 1836), fille du roi Jean de Saxe; veuf le 10 févr. 1859.

Fille : Marie-**Antoinette**-Léopoldine-Annonciade-Anne-Amélie-Joséphine-Jeanne-Immaculée-Thècle, née le 10 janvier 1858.

OBSERVATION. Les princes de la maison de Toscane portent le titre d'archiduc d'Autriche.

Frère et sœurs du premier mariage de son père.

1. **Auguste**-Ferdinande-Louise-Marie-Jeanne-Joséphine, née le 1er avril 1825, mariée le 15 avril 1844 au prince Luitpold de Bavière.

Du second mariage de son père.

2. **Marie-Isabelle**-Annonciade-Jeanne-Josèphe-Umilta-Apollonie-Philomène-Virginie-Gabrielle, née le 21 mai 1834, mariée le 10 avril 1850 au prince **François-de-Paule**, etc. des Deux-Siciles, comte de Trapani.
3. **Charles**-Salvator-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-Jacques-Philippe-Janvier-Louis-Gonzague-Rénier, né le 30 avril 1839; a épousé, le 19 sept. 1861 :

Marie-**Immaculée**-Clémentine, née le 14 avril 1844, fille du feu roi **Ferdinand-II**-Charles, des Deux-Siciles.

Enfants : 1) Marie-**Thérèse**-Antonie-Immaculée-Joséphine-Ferdinandine-Léopoldine-Françoise-Caroline-Isabelle-Jeruaria-Louise-Christine-Anne, née à Brandeis en Bohême le 18 sept. 1862.

2) . . . . . né le 19 oct. 1863.

4. **Marie-Louise**-Annonciade-Anne-Jeanne-Joséphine-Antoinette-Philomène-Apollonie-Tommasa, née le 31 oct. 1845.

Digitized by Google

5. **Louis**-Salvator-Marie-Joseph-Jean-Baptiste-Dominique-Rénier - Ferdinand - Charles-Zénobius - Antoine, né le 4 août 1847.
6. **Jean** - Népomucène - Marie - Annonciade-Joseph - Jean-Baptiste-Ferdinand-Balthasar - Louis-Gonzague - Pierre-Alexandre-Zénobius-Antoine, né le 25 nov. 1852.

Père et mère.

Léopold-II-Jean-Joseph-François-Ferdinand-Charles, de Toscane, né le 3 oct. 1797 : succède à son père Ferdinand III (né le 6 mai 1769), le 8 juin 1824 : renonce au trône, par l'acte du 21 juillet 1859, en faveur de son fils aîné Ferdinand IV; a épousé : 1° le 16 nov. 1817 **Marie**-Anne-Caroline (née le 15 nov. 1799), fille de feu le prince **Maximilien** Marie-Joseph de Saxe; veuf le 24 mars 1832; 2° le 7 juin 1833 :

Marie-**Antoinette**-Anne, née le 19 déc. 1814, fille de feu le roi François Ier des Deux-Siciles.

Veuve de Ferdinand III (né en 1759, † en 1824).

Marie-Ferdinandine-Amélie, etc, née le 27 avril 1796, fille de feu le prince **Maximilien**-Marie-Joseph de Saxe (*voy.* Ibid).

(Oncles, tantes, etc. *voy.* Autriche.)

3. Parme. (Culte catholique. — Résid. : le château de Wartegg (canton de Saint-Gall, Suisse).

Duc : **Robert-Ier**-Charles-Louis-Marie de Bourbon, infant d'Espagne, né le 9 juill. 1848, succède à son père, **Charles III** (né le 14 janv. 1823), le 27 mars 1854, sous la tutelle de sa mère. **Louise**-Marie-Thérèse de Bourbon, née le 21 sept. 1819, fille du duc de Berry, mariée le 10 nov. 1845, veuve le 27 mars 1854, décédée le 1er février 1864.

Frère et sœurs de Robert Ier.

1. **Marguerite**-Marie-Thérèse-Henriette, née le 1er janv. 1847.
2. **Alice**-Marie-Caroline-Ferdinande-Rachel-Jeanne-Philomène, née le 27 déc. 1849.
3. **Henri** - Charles - Louis-George - Abraham-Paul - Marie, comte de Bardi, né le 12 févr. 1851.

Veuve du grand-père Charles II.

Marie-**Thérèse**-Ferdinande-Félicie-Gaëtane-Pie, née le

Digitized by Google

19 sept. 1803, fille de feu le roi Victor-Emmanuel Ier de Sardaigne.

4. MODÈNE. (Culte cathol.) — Résid. : Vienne.

Duc : **François-V**-Ferdinand-Géminien, archiduc d'Autriche-Este, prince royal de Hongrie et de Bohême, duc de Modène, de Reggio, Mirandole, Massa, Carrare, Guastalla, etc., né le 1er juin 1819; fils de François IV (né le 6 oct. 1779) et de Marie-**Béatrice**-Victoire-Joséphine (née le 6 déc. 1795, † le 15 septembre 1840, fille de feu le roi Victor-Emmanuel Ier de Sardaigne), succède à son père le 21 janvier 1846; a épousé, le 30 mars 1842 :

Adelgonde-Auguste-Charlotte-Caroline-Élisabeth-Amélie-Sophie-Marie-Louise, née le 19 mars 1823, fille du roi Louis de Bavière.

Frère et Sœurs.

1. Marie-**Thérèse**-Béatrice-Gaëtane, archiduchesse d'Autriche, née le 14 juillet 1817, mariée à **Henri**-Charles-Ferdinand-Marie-Dieudonné d'Artois, de la maison de Bourbon, actuellement comte de Chambord (*voy.* France).
2. **Ferdinand**-Charles-Victor, archiduc d'Autriche (né le 20 juill. 1821, † le 15 déc. 1849).

Sa veuve : **Elisabeth**-Françoise-Marie, née le 17 janvier 1831, fille de l'archiduc **Joseph**-Antoine-Jean, palatin de Hongrie : mariée en secondes noces, le 18 avril 1854, à Charles-Ferdinand, fils de feu l'archiduc Charles.

Sa fille : **Marie-Thérèse**-Henriette-Dorothée, née le 2 juillet 1849

3. **Marie**-Béatrice-Anne-Françoise, archiduchesse d'Autriche, née le 13 février 1824, mariée le 6 février 1847 à don Jean-Charles-Marie de Bourbon, infant d'Espagne.

IV. COUR.

Grandes charges de la cour.

Ministre de la maison du roi : le comte J. *Nigra*, sén.

Préfet du palais, grand maître des cérémonies, introducteur des ambassadeurs : le marquis F. *Arborio Gattinara di Breme*, sénateur.

Digitized by Google

Préfet honoraire du palais : le major général en retraite A. *Canera di Salasco.*

Grand-veneur : le comte *Luserna d'Angrogna*, lieut. gén.

Grand-aumônier : . . . . .

Maison militaire du Roi.

Aide de camp gén. (Primo aiutante di campo) : le comte H. *della Rocca-Morozzo*, général de l'armée.

Aides de camp (aiutanti di campo) : le comte A. *Luserna d'Angrogna*, lieut. général; le baron P. *Solaroli*, lieut. général; le comte A. *Negri de Saint-Front*, lieut. gén.; le comte P. *Pilo Boyl di Puttifigari*, lieut. gén.; le comte C. *Bracorens de Savoiroux*, lieut. gén.; le chev. H. *Cosenz*, lieut. gén.; le chev. D. *Angioletti*, major gén.; le chev. A. *Angelini*, major gén ; le comte B. *Pes de Villamarina del Campo*. lieut. gén.; le chev. F. *Morozzo della Rocca*, lieut. gén.

Maison militaire du prince de Piémont.

Premier aide de camp · le chev. *Genova Thaon de Revel*, major général.

Aides de camp : le chev. J. *Gerbaix de Sonnaz*, colonel d'état-major; le chev. A. *Boni*, lieut.-colonel.

DÉCORATIONS.

Ordre de l'Annonciade, fondé par le duc Amédée VI, en 1360 ou 1363.

Ordre de Saint-Maurice et Saint-Lazare, établi par le duc Amédée VIII en 1434, et le roi Victor-Emmanuel, le 27 décembre 1816.

Ordre militaire de Savoie, fondé par Victor-Emmanuel, le 14 août 1815.

Ordre civil de Savoie, fondé par Charles-Albert, le 29 oct. 1831.

PARME — *Ordre de Saint-Louis*, fondé par Charles II, autrefois duc de Lucques, le 22 décembre 1836.

MODÈNE. — *Ordre de l'Aigle d'Este*, fondé par le duc François V, le 27 décembre 1855.

Nous croyons devoir donner les décorations des Deux-Siciles et de la Toscane, portées encore par un grand nombre de personnes.

DEUX-SICILES. — *Ordre de Saint-Janvier*, fondé par Charles III, d'Espagne, le 3 janvier 1738.

Ordre de Saint-Ferdinand et du Mérite, fondé par Ferdinand IV, 1er avril 1800.

Digitized by Google

BAVIÈRE :
Le baro
BELGIQUE
M. A. R
ESPAGNE :
fort. W
ÉTATS-UNI
FRANCE : l
chefouca
GRANDE-BR
M. R. K
HANOVRE :
pl. Fran
PAYS-BAS :
PORTUGAL
PRUSSE : .
Knatz,
RUSSIE : l
l'assess.
SAXE (roy
Francfo
WURTEMBI
pl. à Fr

La const
fait les lo
chambres.
seigneurs
poire), l'év
nommé à
at, le ch
pres nom
ompose d
es huit
es autre
grés. Les
gés de 2
Le jur
n'existai
gauche

H. G. *Elliot*, E. e. et M. pl.;
secr.; l'hon. W. N. *Jocelyn*,
; M. E. D. V. *Fane*, 3e secr.
lergis, E. e. et M. pl. (1861),
g. et ch. d'aff.
n, E. e. et M. pl.
ral *Mosquera*, M. pl.
Heldewier, MR.
d'aff.; M. B. *Medina*, att.
de Castro, E. e. et M. pl.;
, 1er secr.; le chev. M. A.
Souza-Holstein, *de Proença*,
s, *de Bredevade da Cunha*,

chamb. comte C. G. *d'Use-*
ons. de lég. C. *de Bunsen*,
er.; le comte de *Doenhoff*, att.
de Kisseleff, E. e. et M. pl.;
sacken, 1er secr.; l'assess. de
r.; M. W. *de Hasfort*, att.
n de Seebach, E. e. et M. pl.
ttichau, sec.
n C. F. L. *de Hochschild*,

pl.
e. et M. pl.; le prince *Ca-*
hev. J. *Bosio*, chanc.
le la Plaza, ch. d'aff.

CONSULAIRE.

C.
uis P. *Bourbon del Monte*,
Rogier-Manconi, C.; Gênes :
ivourne : M. E. *Binard*, C.;
C.; Messine : M. L. *Verbeke*,
ghi, C.; Naples : M. P. *Leri-*
Caminneci, C.
ecchino, C. gén.
rsiani, C. gén.; Naples : M. A.

Digitized by Google

Ordre Constantinien, fondé, dit-on, par Constantin, en 317. Relevé ou créé sous le nom de :
Ordre militaire de Constantin, fondé par Isaac-Ange Comnène, en 1190.
Ordre royal et militaire de Saint-Georges de la Réunion, fondé par Joseph Bonaparte, le 24 février 1808 ; relevé par Ferdinand Ier, le 1er janvier 1819.
Ordre de François Ier, fondé par François Ier, le 28 sept. 1829.
Ordre des Deux-Siciles (conservé mais changé), fondé par Joseph Bonaparte, le 24 février 1808.
TOSCANE. — *Ordre de Saint-Étienne* (supprimé en nov. 1859).
Ordre du Mérite de Saint-Joseph (supprimé le 19 mars 1860, établi par décret du gouvernement provisoire).
Ordre de la Croix blanche, fondé par Ferdinand III, grand-duc de Wurtzbourg, en 1814.
Ordre de Saint-Georges (mérite militaire), fondé par Charles-Louis, duc de Lucques, le 1er juin 1833.
Ordre de Saint-Louis (mérite civil), fondé par le même, le 22 décembre 1836.

V. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : . . . . . (Les sujets autrichiens sont sous la protection de la légation prussienne.)
BADE : le baron *Schweitzer*.
BAVIÈRE : . . . . .
BELGIQUE : M. H. *Solvyns*, E. e. et M. pl.; M. *Bartholeyns de Fosselaert*, 1er secr.; le comte *de Noidant-Calf*, 2e secr.
BRÉSIL : le Dr T. F. *de Brito*, MR.; M. L A. *de Sâ Barbosa da Silva*, att.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE : M. M. *de Balcarce*, E. e. et M. pl. à Paris; M. R. *Garcia*, secr.; M. E. *Landevar*, att.
DANEMARK : le baron *Rosenkrantz*, MR.
ESPAGNE : . . . . ., E. e. et M. pl. : M. A. *de Duro*, secr. de lég. et ch. d'aff.; M. P. *Marty y Pujalto*, att.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. G. *Perkins Marsh*, E. e. et M. pl.; M. G. *Clay*, secr.; M. J. *Artoni*, att.
FRANCE : le baron de Malaret E. e. et M. pl.; M. G. *Rothan*, 1er secr.; M. G. *Le Sourde*, 2e secr.; M. *de Breuvery*, 3e secr.; le vicomte *de Pontoi Pontcarré*, le marquis *de Bassano*, att.; le baron *Ducasse*, chanc.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE : l'hon. H. G. *Elliot*, E. e. et M. pl.; l'hon. L. S. S. *West*, 1er secr.; l'hon. W. N. *Jocelyn*, M. T. C. *Cobbold*, 2es secr.; M. E. D. V. *Fane*, 3e secr.
GRÈCE : le major gén. D. *Kalergis*, E. e. et M. pl. (1861), M. P. *Roque*, secr. de lég. et ch. d'aff.
MEXIQUE : M. G. *Barandiaran*, E. e. et M. pl.
NOUVELLE-GRENADE : le général *Mosquera*, M. pl.
PAYS-BAS : M. J. M. S. G. A. *Heldewier*, MR.
PÉROU : M. L. *Mesones*, ch. d'aff.; M. B. *Medina*, att.
PORTUGAL : M. J. F. *Borges de Castro*, E. e. et M. pl.; M. J. *Coelho de Almeida*, 1er secr.; le chev. M. A. *Guerra*, 2e secr.; MM. *de Souza-Holstein*, *de Proença*, *Vieira*, *de Queiroz Guedes*, *de Bredevade da Cunha*, att.
PRUSSE : le cons. int. act. et chamb. comte C. G. *d'Usedom*, E. e. et M. pl.; le cons. de lég. C. *de Bunsen*, secr.; M. *de Kousserow*, secr.; le comte de *Doenhoff*, att.
RUSSIE : le cons. privé N. *de Kisseleff*, E. e. et M. pl.; le cons. de cour N. *d'Ostensacken*, 1er secr.; l'assess. de coll. N. *de Fonton*, 2e secr.; M. W. *de Hasfort*, att.
SAXE (Royaume de) : le baron *de Seebach*, E. e. et M. pl. à Paris; M. F. A. C. *de Luttichau*, sec.
SUÈDE ET NORVÉGE : le baron C. F. L. *de Hochschild*, MR. et C. gén.
SUISSE : M. J. B. *Pioda*, M. pl.
TURQUIE : *Rustem*-Bey, E. e. et M. pl.; le prince *Caradja*-Bey, 1er secr.; le chev. J. *Bosio*, chanc.
VÉNÉZUELA : le gén. R. L. *de la Plaza*, ch. d'aff.

II. CORPS CONSULAIRE.

BADE. Naples : M. L. *Mohl*, C.
BELGIQUE. Ancône : le marquis P. *Bourbon del Monte*, C. gén.; Cagliari : M. C *Rogier-Manconi*, C.; Gênes : M. A. *Rossi*, C. gén.; Livourne : M. E. *Binard*, C.; Loretto : M. R. *de Buzi*, C.; Messine : M. L. *Verbeke*, C.; Milan : M. J. *Belinzaghi*, C.; Naples : M. P. *Leriche*, C.; Palerme : M. I. *Caminneci*, C.
BOLIVIE. Gênes : M. W. *Secchino*, C. gén.
BRÉSIL. Gênes : le Dr C. *Persiani*, C. gén.; Naples : M. A. *Naclerio*, C. gén.

Digitized by Google

CHILI. Gênes : M. S. *Carignani*, C.; Livourne : M. P. *Rodocanachi*, C.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Finale-Marina : M. J. *Gallussi*, C.; Gênes : M. V. *Gianello*, C. gén.; Messine : M. D. *di Luca*, C.; Naples : M. G. R. *de Gaspare*, C.; Palerme : M. S. *Pace*, C.; Turin : M. P. *Guillot*, C.

COSTA-RICA. Ancône : le comte T. *Ricotti*, C. gén.; Gênes : M. D. C. *Balestrino*, C.; Naples : M. L. *Rossi*, C. gén.

DANEMARK. Ancône : M. J. *Bravo*, C. (Rome); Gênes : M. J. *Morellet*, C.; Livourne : M. C. A. *Dalgas*, C.; Messine : M. D. L. S. *Claussen*, C. gén.; Naples : M. D. *Danchertsen*, C. gén.; Palerme : M. A. *Piccaluga*, C.

EQUATEUR : Ancône : M. E. *Giovanetti*, C.; Cagliari : M. G. D. *Valle*, C.; Gênes : M. D. *Balduino*, C.; Livourne : M. P. *Rodocanachi*, C.; Naples : M. L. *Rossi*, C.

ESPAGNE. Cagliari : M. J. *Leone*, C.; Gênes : M. C. *Suarez Bravo*, C. gén; Milan : M. L. *Brocca*, C.

ETATS-ROMAINS. Cagliari : M. G. *Vodret*, C. gén.; Gênes : M. F. M. *Scorza*, C. gén.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Ancône : M. L. *Ujhazi*, C.; Florence : le colonel T. B. *Laurence*, C. gén.; Gênes : M. D. H. *Wheeler*, C.; Livourne : M. A. J. *Stephens*, C.; Naples : M. J. T. *Howard*, C.; Otrante : M. J. S. *Redfield*, C.; Palerme : M. L. *Monti*, C.; Ravenne : M. W. L. *Raymond*, C.; Spezzia : M. W. T. *Rice*, C.; Tarente : M. A. J. *de Zeyk*, C.

FRANCE. Ancône : le comte P. *de Castellane*, C.; Cagliari : le vicomte de *Saint-Sauveur*, C.; Florence : M. *Poujade*, C. gén.; Gênes : M. M. *Limpérani*, C. gén.; Livourne : le comte *de Lémont*, C.; Messine : M. H. *Boulard*, C.; Milan : M. *Dieudé Defly*, C. gén.; Naples : M. *Soulange-Bodin*, C. gén.; Palerme : M. *Bruant*, C. gén.; Port-Maurice : M. F. *Bouvet*, C.

GRANDE-BRETAGNE. Cagliari : M. W. S. *Craig*, C.; Carrare : M. W. *Walton*, C.; Gênes : M. M. *Yeats Brown*, C.; Livourne : M. A. *Macbean*, C.; Naples : M. E. W. *Bonham*, C. gén.; Palerme : M. J. *Goodwin*, C.

GRÈCE. Ancône : M. R. *Baluffi*, C.; Gênes : M. M. *Petrococchino*, C.; Livourne : M. A. *Hadji-Anargyros*, C.;

Digitized by Google

Messine : M. *Pandelii Pandasi*. C.; Naples : M. A. *Manos*, C.; Turin : M. G. A. *Mano*, C. gén.

HAÏTI Gênes : M. C. *de Balestrino*, C.

HANOVRE. Gênes : M. H. *Leupold*, C.; Livourne : M. R. *Schwartze*, C., Messine : M. F. *Wolf*, C.; Naples : M. J. U, *Brandeis*, C.; Palerme : M. C. *Delkeskamp*, C.

HESSE-ÉLECTOTALE. Livourne : M. H. *Strichling*, C.

HONDURAS. Gênes : M. G. B. *Quartara*, C.; Livourne : le comte J. *de Bustelli-Foscolo*, C. gén.

MEXIQUE. Gênes : M. J. B. *Musso*, C. gén.; Naples : M. V. *Falcon*, C.

NICARAGUA. Gênes : M. A. *Solari*, C.

NOUV.-GRENADE. Gênes : M. J. D. *Degola*, C.; Naples : M. V. *Falcon*, C.

OLDENBOURG. Gênes : M. J. G. *Bacigalupo*, C.

PARAGUAY. Gênes : M. A. *Favale*, VC.

PAYS-BAS. Ancône : M. J. *Casaretto*, C.; Calgiari : M. F. *Rossi*, C.; Gênes : M. J. D. *Fischer*, C. gén.; Livourne : M. L. *Heukensfeldt-S'aghek*, C. gén.; Messine : M. J. J. *Verbeke*, C.; Naples : M. A. *Meuricoffre*, C. gén.; Palerme : M. C. *Donner*, C.

PÉROU. Alghero (Sardaigne) : M. J. A. *Larco*, C.; Gênes : M. J. *Baratta*, C.

PERSE. Livourne ; le comte J. *de Bustelli-Foscolo*, C.

PORTUGAL. Florence : le comte A. *Biordi*, C.; Gênes : M. J. *Sivori*, C. gén.; Livourne : M. N. *Manteri*, C. gén.; Milan : M. F. P. *de Souza-Holstein*, C.; Naples : M. P. *Bolognese*, C. gén.; Palerme : M. J. P. *Heraens*, C.

PRUSSE. Ancône : M. G. *Stienen*, C.; Cagliari : M. N. *Fiorentino*, C.; Gênes : M. C. E. *Schmidt*, C ; Livourne : M. C. *Appelius*, C. gén.; Messine : M. J. *Jaeger*, C.; Naples : M. F. *Stolte*, C.; Palerme : M. *Kressner*, C.; Savone : M. P. *Ghiglini*, C.

RUSSIE. Ancône : le cons. de coll. *Froehn*, C.; Gênes : le cons. d'Etat act. P. *Perovski*, C. gén.; Livourne : le cons. d'État B *de Poggenpohl*, C. gén.; Messine : le cons. de coll. *de Julinetz*, C.; Naples : le cons. d'Etat et gentilh. de la chambre A. *Skariatine*, C. gén.; Palerme : le cons. d'Etat act. N. *Moukhine*, C. gén.

Digitized by Google

SAN SALVADOR. Livourne : le comte J. *de Bustelli Foscolo*, C. gén.

SAXE (Royaume de). Gênes : M. E. F. *Luling*, C.; Livourne : M. W. *de Hachner*, C.; Messine : M. G. *Falkenburg*, C.; Naples : M. C. *Just*, C. gén.

SUÈDE ET NORVÉGE. Gênes : M. F. W. *Mowinckel*, C.; Livourne : M. H. *Stub*, C.; Palerme : M. S. *de San Malato*, C. gén.

SUISSE. Gênes : M. J. *Schlatter*, C.; Livourne : M. P. N. *Fehr-Schmoele*, C. gén. (pour l'ancien gr.-duché de Toscane); Milan : M. J. G. *Schennis*, C ; Naples : M. O. *Meuricoffre*, C. gén. (pour tout l'ex-royaume des Deux-Siciles); Messine : M. V. *Gonzenbach*, C.; Palerme : M. C. *Hirzel*, C.

TURQUIE. Ancône : M. P. *Schelini*, C.; Cagliari : le baron S. *di Teulada*, C.; Gênes : . . . . . , C. gén.; Livourne : M. *Smith*, C. gén.; Messine : M. A. *Rizotti*, C.; Naples : M. E. *Blacque*, C. : Palerme : M. *Vullich*-effendi, C.; Sinigaglia : M. G. *Monti*, C.

URUGUAY. Gênes : M. J. *Bottini*, CG.; Livourne : M. F. *Pacho*, C.; Naples : M. G. *Ragozini*, C.; Palerme : M. J. *Llambi*, C.; Savone : M. J. *Zunini*, C.

VÉNÉZUELA. Gênes : M. D. *Degola*, C.; Florence : M. J. *Servadio*, C.; Livourne : M. A. *Contessini*, C.; Naples : M. F. *Fleischer*, C.

VILLES HANSÉATIQUES. Bari : M. J. *Zublin*, C. à Hambourg); Gênes : M. H. *Leupold*, C. gén. hanséatique; Livourne : M. C. *de Grabau*, C. gén. (Hambourg et Lubeck); Messine : M, F. *Mauromati*, C. (Brême et Lubeck); M. T. *Rabe*, C. (Hambourg); Naples : . . . . . , C. gén. (Hambourg); M. J. *Aselmeyer*, C. (Brême); M. L. *Leupold*, C. (Lubeck), Palerme : M. S. *Gottheil*, C. (Hambourg); M. J. *Varvaro*, C. (Lubeck).

VI. CONSTITUTION.

La Constitution du royaume d'Italie est le statut accordé par le roi Charles-Albert, le 4 mars 1848, au royaume de Sardaigne, et accepté cette même année en Lombardie par l'acte de fusion, puis, en 1860 et 1861 par des plébiscites de Toscane, de Parme, de Modène, des Romagnes et des Deux-Siciles (*voy.* plus haut, p. 471).

Digitized by Google

Le gouvernement est monarchique; la succession est réglée par la loi salique. La loi se fait avec le concours des représentants de la nation. Le roi est chargé du pouvoir exécutif, commande les armées, déclare la guerre, fait les traités de paix ou d'alliance; il les soumet au parlement quand ils apportent une charge aux finances ou des changements dans le territoire. Il nomme à tous les emplois. Il sanctionne les lois; il a le droit de grâce. Il convoque les chambres tous les ans et peut dissoudre celle des députés, à la charge d'en convoquer une autre dans le délai de trois mois. L'initiative des lois appartient au roi et aux chambres. Les ministres, qui sont responsables.

Le parlement se compose du sénat et de la chambre des députés. Le sénat est formé des princes de la famille royale, et de membres en nombre illimité nommés par le roi parmi les dignitaires civils, militaires et ecclésiastiques, les hommes illustres et les possesseurs de grandes fortunes. Actuellement, le sénat se compose de 283 membres. Il se constitue en haute cour de justice pour juger les crimes de haute trahison et les ministres mis en accusation par la chambre des députés.

La chambre des députés est élue pour cinq ans par les citoyens âgés de 25 ans, sachant lire et écrire, et payant soit 40 fr. d'impôts directs, soit un loyer pour établissement d'art ou d'industrie. Les éligibles doivent avoir 30 ans et sont dispensés des conditions de cens. La chambre compte 1 député sur 50,000 habitants, en tout 442, élus par autant de colléges électoraux. Les membres des académies, des chambres de commerce, les professeurs, médecins, avocats, agents de change sont dispensés des conditions d'impôt. Parmi les fonctionnaires, les ministres, les membres des cours suprêmes, les officiers supérieurs, les membres du clergé non astreints à la résidence, peuvent seuls être élus députés. La chambre des députés nomme son président et ses vice-présidents.

Le statut garantit aux Italiens l'égalité devant la loi, l'inviolabilité de la personne et du domicile, la liberté de la presse et le droit de réunion.

Digitized by Google

VII. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE (septembre 1864).

Président du conseil des ministres et *par int.* de la marine : le général *de la Marmora.*
Ministre de l'intérieur : M. *Lanza.*
— des aff. étrang. : M. *de Luca.*
— du culte et de la justice : le commandeur J. *Vacca.*
— de la guerre : le lieut. gén. *Petitti.*
— des finances : M. *Sella.*
— de l'instruction publique : M. *Natoli.*
— des travaux publics : M. *Jacini.*
— de la marine : par intérim : M. *Natoli.*
— de l'indust., du comm. et de l'agric. : M. *Torelli.*
Président du conseil d'Etat : M. L. *des Ambrois de Nevache.*
Président du sénat : le baron *Manno.*

Secretaires généraux des départements ministériels.

Départem. de l'extérieur : le command. M. *Cerruti*, E. e. et M. pl.
— de l'intérieur : M. *Aveta.*
— de la guerre : le lieut. gén. S. *Reccagni.*
— de la marine : le contre-amiral C. *Longo.*
— du culte et de la justice : le command. L. *Eula.*
— des finances : M. *Saracca.*
— de l'instruction publique : M. C. *Donati.*
— des travaux publics : M. J. *Bella.*
— de l'agriculture et du commerce : M. *de Blasiis.*

Directeurs généraux des ministères.

Min. de l'extérieur : M. A. *Blanc*, chef du cabinet.
— de l'intérieur : M. A. *Castelli*, direct. gén. des archives centrales; le command. J. *Boschi*, direct. gén. des prisons.
Min. de la guerre : le major général L. *Incisa-Beccaria di San Stefano*, direct. supér.; le major gén. C. *Gibbone* (pour l'infanterie et la cavalerie), le major gén. *Ricotti Magnani* (pour les armes spéciales), le lieut. gén. F. *Torre* (pour la conscription et le recrutement), le major gén. P. J. *Magliano* (pour la compt. gén.), dir. gén.

Digitized by Google

Min. du culte et de la justice : le commandant A. ***Mauri*** directeur.

Min. des finances : M. V. ***Sacchi*** (domaines et taxes) M. J. ***Capellari della Colomba*** (douanes et régies) M. T. ***Alfurno*** (trésor) ; M. F. ***Mancardi*** (dette publ.) M. A. ***Rabbini,*** (cadastre) ; M. F. ***Gobbi*** (contentieux)

Min. des travaux publics : le chev. B. ***Bona*** (voies ferrées); le secrétaire gén., M. ***Bella*** (pour les chaussées et les constructions maritimes) ; le chev. ***Barbavara d Gravellona*** (pour les affaires postales).

Min. du commerce, de l'industrie et de l'agriculture, di recteur de la statistique générale : le Dr P. ***Maestri.***

ARCHEVÊCHÉS.

Acerenza et Matere : Mgr G. ***Rossini.*** — Amalfi : . . . . — Bari : Mgr F. ***Pedicini.*** — Bénévent : le cardina D. ***Carafa.*** — Bologne : . . . . . — Brindisi : Mgr R ***Ferrigno.*** — Cagliari : Mgr E. ***Marongiu-Nurra.*** — Ca merino : Mgr F. ***Salvini.*** — Capoue : . . . . . — Catane . . . . . — Chieti : Mgr L. M. ***de Marinis.*** — Conza Mgr G. ***de Luca.*** — Cosenza : Mgr. L. ***Pontillo.*** — Fermo : le cardinal P. ***d'Angelis.*** — Ferrare : le cardinal ***Vannicelli-Casoni.*** — Florence : Mgr J. ***Limberti,*** — Gaëte : Mgr P. ***Cammarota.*** — Gênes : Mgr A. ***Charvaz.*** — Lanciano : Mgr J. ***de Vencentiis.*** — Lucques Mgr J. ***Arrigoni.*** — Manfredonia : Mgr V. ***Tagliatela.*** — Messine : . . . . . — Milan : . . . . . — Modène Mgr F. E. ***Cugini.*** — Monréale : Mgr B. ***d'Acquisto.*** — Naples : le cardinal S. ***Riario-Sforza.*** — Oristan Mgr J. ***Saba.*** — Otrante : Mgr V. A. ***Grande.*** — Palerme : Mgr J. B. ***Naselli.*** — Pise : le cardinal C. ***de Corsi.*** — Ravenne : . . . . . — Reggio : Mgr M. ***Ricciardi.*** — Rossano : Mgr P. ***Cilento.*** — Salerne e Acerro : Mgr A. ***Salomone.*** — Sassari : Mgr A. D. ***Varesino.*** — Sainte-Séverine : Mgr A. R. ***Montalcini.*** — Sienne : Mgr F. ***Baldanzi.*** — Sorrente : Mgr F. X. ***Apuzzo.*** — Spolète : Mgr J. B. ***Arnaldi.*** — Syracuse : Mgr A. ***Robino.*** — Tarente : Mgr J. ***Rotundo.*** — Trani et Nazareth : Mgr J. ***Bianchi-Doltula.*** — Turin : . . . . . — Urbino : Mgr A. ***Angeloni.*** — Verceil : Mgr A. ***d'Angennes.***

Digitized by Google

COURS ET TRIBUNAUX.

Cours de cassation. 1) Milan. 1er président : le baron J. *Manno*, sénateur. — Présidents : le comte L. *Massa-Saluzzo*, sénateur; M. H. *Poggi*, sénateur.
Procureur gén. du roi : le chev. D. *Deferrari*, sénat.
Avocat général : M. V. *Bussolino*.
2) Florence. Président : M. P. *Calvi*.
Vice-président : M. G. J. *Rodriguez*.
Procureur général du roi : le sénateur C. *Marzucchi*.
Avocats gén. : MM. F. *Fortini*, F. *Trecci*.
3) Naples. Président : le sénateur V. *Niutta*.
Vice-présidents : . . . . . ; M. N. *Spaccapietra* et R. *Conforti*.
Procureur général : le Dr J. *Vacca*.
Avocats généraux : MM. N. *Gilli*, B. *Caracciolo*.
4) Palerme. Président : M. A. M. *Lanzilli*.
Procureur général : M. P. *Castiglia*.
5) Tribunal de 3e instance à Milan. Président : le chevalier J. B. *Nappi*.
Cours des comptes. Turin. Président : M. F. *Colla*.
Cours d'appel : Turin, Gênes, Casale, Milan, Brescia, Bologne, Parme, Ancône, Florence, Lucques, Naples, Trani, Catanzaro, Aquila, Palerme, Messine, Catane; pour l'île de Sardaigne : Cagliari, Sassari.

PRÉFETS DES PROVINCES.

Abruzze Citér. : M. A. *Conte*. — Abruzze Ultér. I : le chev. B. *Maramotti*. — Abruzze Ultér. II : M. J. *Alasia*. — Alexandrie : M. C. *Mayr*. — Ancône : M. C. *Torre*. — Arezzo : M. R. *de Novellis*. — Ascoli : M H. *Scelsi*. — Basilicata : M. E. *Veglia de Castelletto*. — Bénévent : M. F. *Homodei* (régent). — Bergame : M. J. *Filingeri-Colonna*, duc de *Cesaro*. — Bologne : le marquis M. *Cordero de Montezemolo*. — Brescia : M. L. M. *Zini*. — Cagliari : M. D. *Elena*. — Calabre Citérieure : M. H. *Guicciardi*. — Calabre Ultérieure I : M. D. *Sigismondi*. — Calabre Ultérieure II : . . . . — Capitanisetta : M. J. *Gerbino*. — Caitanata : M. *Gadda*. — Catane : M. A. *Bossini*. — Côme : M. L. *Valero*. — Crémone : M. H. *Tholosano de Valgri-*

Digitized by Google

sanche. — Cuneo : M. J. *Elia.* — Ferrare : M. A *Strada.* — Florence : le comte G. *Cantelli*, sénateur — Forli : M. J. *Campi.* — Gênes : le marquis F. *Gual terio.* — Girgenti : M. C. *Bosi.* — Grosseto : M. J. *Gal larini.* — Livourne : le comte M. *Amari.* — Lucques . . . . . — Macerata : M. J. *Tirelli.* — Massa et Carrare le comte R. *Lanza.* — Messine : M. V. *Zoppi.* — Milan : le marquis S. *Pes di Villamarina*, sénateur. — Modène : E. *Viani d'Ovrano.* — Molise : M. A. *d Caro.* — Naples : M. *Vigliani.* — Noto : M. *Peverelli* — Novare : M. *Panizzardi.* — Ombrie : le marquis L *Tanari*, sénateur. — Palerme : le comte A. *Nomis d Cossilla.* — Parme : M. C. *Verga.* — Pavie : M. D. *Mi cono.* — Pesaro et Urbino : M. J. A. *de Rolland.* — Pise : M. L. *Torelli*, sén. — Plaisance : M. J. *Notta.* — Port-Maurice : M. E. *Cler.* — Principato Citérieure le comte C. *Bardesono de Rigras.* — Principato Ul térieure : M. *de Luca.* — Ravenne : M. G. *Cornero* Reggio (Emilie) : M. T. *Annibaldi-Biscossi.* — Sassari M. J. *Belli.* — Sienne : M. A. *Ranuzzi.* — Sondrio M. F. *Papa.* — Terre de Bari : M. E. *Fasciotti.* — Terre du Labour : M. J. *Deferrari.* — Terre d'Otrante M. F. I. *Murgia.* — Trapani : M. T. *Sorisio.* — Turin le comte J. *Pasolini*, sénateur.

ARMÉE.

Le royaume est partagé en sept départements militaires chaque département est réparti entre des divisions et sub divisions territoriales. Dans chaque chef-lieu d'arrondis sement il y a un commandement de place et un commis sariat pour le recrutement.

Tout citoyen est soumis au recrutement à l'âge de ving ans accomplis, et même avant cet âge en cas de guerre Les inscrits désignés par le sort pour former le contingen annuel, en constituent la première catégorie ; ils sont ap pelés sous les drapeaux et sont assignés, selon leurs apti tudes, à l'un des corps de l'armée. Les autres inscrits, qui n'ont été ni réformés, ni dispensés, ni exemptés, forment la deuxième catégorie ; ils restent dans leurs foyers, mais sont à la disposition du gouvernement pen-

Digitized by Google

dant cinq ans. Tous les ans ils sont appelés aux exercices militaires pendant quarante jours. La durée du service pour les hommes de la première catégorie est de onze ans, dont cinq en service actif et six à la réserve. Pour les hommes de la deuxième catégorie, même lorsqu'ils sont appelés sous les drapeaux, le service est borné à cinq ans. La durée du service est de huit ans pour les carabiniers (gendarmes), les musiciens, et tous ceux qui sont entrés comme volontaires.

Généraux de l'armée : MM. H. *Gerbaix de Sonnaz*, A. *Ferrero della Marmora*, M. *Fanti*, H. *Morozzo della Rocca*, H. *Cialdini*, J. *Durando*.

Commandements généraux du pays.

1er départem. militaire : Turin. (Divisions milit. : Turin, Alexandrie, Gênes ; subdiv. : Novare.) Command. gén. : le général *della Rocca-Morozzo*.

2e départ. militaire : Milan. (Divisions milit. : Milan, Brescia, Crémone ; subdivis. : Pavie.) Command. gén. : le général J. *Durando*.

3e départ. militaire : Parme. (Divisions milit. : Parme, Plaisance, Modène.) Commandant gén. : le lieut. gén. D. *Cucchiari*.

4e départ. militaire : Bologne. (Divisions milit. : Bologne, Forli, Ancône : subdivis. : Rimini.) Commandant gén. : le général H. *Cialdini*.

5e départ. militaire : Florence. (Divisions milit. : Florence, Livourne; subdivis. : Sienne, Pérouse.) Commandant gén. : le général M. *Fanti*.

6e départ. militaire : Naples. (Divisions milit. : Naples, Chieti, Bari, Catanzaro ; subdivis. : Salerne.) Command. gén. : le général A. *Ferrero de la Marmora*.

7e départ. militaire : Palerme. (Divisions milit. : Palerme, Messine, Syracuse, Caltanisetta.) Command. gén. : le lieut. gén. J. *Carderina*.

Garde du corps. Command. : le colonel M. *Falletti di Villafalletto*.

Garde du palais. Command. : le colonel C. *Solaro di Villanova*.

Comités : des carabiniers royaux. Président : le lieuten. gén. F. *Lovera di Maria*.

Digitized by Google

Comités : de l'artillerie. Président : le lieut. gén. J. *Dabormida.*
— du génie. Président : le lieut. gén. comte *Menabrea.*
— de l'état-major. Chef : le major général J. *Ricci.*
— de l'infanterie. Président : le lieut. gén. comte C. *Biscaretti di Ruffia*, sénateur.
— de la cavalerie. Président : le lieut. général C. *Bertone de Sambuy.*

MARINE.

Amiraux : le prince *Eugène de Savoie-Carignan*; le comte C. *Persano.*
Vice-amiraux : le comte F. *Serra*; le baron E. *Tholosano*; le comte G. B. *Albini.*
1er départ. maritime. Commandant gén. : M. G. *Boyl di Putifigari*, contre-amiral,
2e départ. maritime. Command. gén. : le baron E. *Tholosano*, vice-amiral.
3e départ. maritime. Command. gén. : le marquis A. *Ceva*, contre-amiral.
Conseil de l'amirauté. Président : le ministre de la marine; vice-président : le comte F. *Serra*. vice-amiral.
Conseil supér. de l'amirauté à Gênes. Président : le commandant gén. du 1er départ. maritime.
Inspecteur gén. de la marine et du génie : le chev. F. *Mattei.*

VIII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION DES PROVINCES
d'après le recensement du 1er janvier 1862.

NOMS DES PROVINCES.	KILOM. carrés.	HABITANTS. Total.	HABITANTS. Par kil. c.
1. Alexandrie	5,055	645,607	128
2. Ancône	1,916	254,849	133
3. Aquila, autrefois Abruzze ultérieure II	6,500	309,451	48
4. Arezzo	3,306	219,559	66
5. Ascoli Piceno	2,096	196,030	64

Digitized by Google

NOMS DES PROVINCES.	KILOM. carrés.	HABITANTS. Total.	HABITANTS. Par kil. c.
6. Avellino, autrefois Principato ultérieure	3,649	355,621	97
7. Bari, autrefois Terra di Bari	5,938	554,402	93
8. Bénévent	1,752	220,506	126
9. Bergame	2,660	347,235	131
10. Bologne	3,604	407,452	113
11. Brescia	5,180	486,383	94
12. Cagliari	13,530	372,097	27
13. Caltanisetta	3,768	223,178	59
14. Campobasso, autrefois Molise	4,604	346,007	75
15. Caserta, autrefois Terra di Lavoro	5,975	653,464	109
16. Catane	5,102	450,460	88
17. Catanzaro, autrefois Calabre ultérieure II	5,975	384,159	64
18. Chieti, autrefois Abruzze citérieure	2,861	327,316	114
19. Côme	2,717	457,434	168
20. Cosenza, autrefois Calabre citérieure	7,358	431,691	59
21. Crémone	2,148	339,641	158
22. Cuneo	7,136	597,279	84
23. Ferrare	2,616	199,158	76
24. Florence	5,861	696,214	119
25. Foggia, autrefois Capitanata	7,652	312,885	41
26. Forli	1,855	224,463	121
27. Gênes	4,114	650,143	158
28. Girgenti	3,861	263,880	68
29. Grosseto	4,435	100,626	23
30. Lecce, autref. Terre d'Otrante	8,530	447,982	53
31. Livourne	326	116,811	359
32. Lucques	1,494	256,161	171
33. Macerata	2,737	229,626	84
34. Massa et Carrara	1,760	140,733	80
35. Messine	4,579	395,139	86
36. Milan	2,993	948,320	317
37. Modène	2,502	260,591	104
38. Naples	1,111	867,983	782
39. Noto	3,697	259,613	70
40. Novare	6,543	579,385	89
41. Palerme	5,087	585,163	115

Digitized by Google

NOMS DES PROVINCES.	KILOM. carrés.	HABITANTS. Total.	Par kil. c.
42. Parme	3,240	256,029	79
43. Pavie	3,330	419,785	126
44. Perugia, autrefois Ombrie	9,633	513,019	53
45. Pesaro	2,965	202,568	69
46. Pise	3,056	243,028	80
47. Plaisance	2,500	218,569	87
48. Port Maurice (formé en 1860).	1,210	121,330	100
49. Potenza, autrefois Basilicate	10,676	492,959	46
50. Ravenne	1,922	209,518	109
51. Reggio di Calabria, autrefois Calabre ultérieure I	3,924	324,546	83
52. Reggio dell' Émilia	2,288	230,054	101
53. Salerne, autrefois Principato citeriore	5,481	528,256	96
54. Sassari	10,720	215,967	20
55. Sienne	3,793	193,935	51
56. Sondrio	3,260	106,040	33
57. Teramo, autrefois Abruzze ultérieure I	3,325	230,061	69
58. Trapani	3,146	214,981	68
59. Turin	10,270	941,992	92
Total	259,322	21,776,953	84

Capitale (1864) : Turin. Population : 204,715 hab.

Par suite du traité du 15 septembre 1864 c'est Florence (114,3363 hab.) qui sera la capitale du royaume.

Autres villes :

Naples	447,065	Modène	55,512
Milan	196,109	Pise	51,057
Corpi Santi	46,348	Reggio (Emilia)	50,371
Palerme	194,463	Parme	47,428
Gênes	127,986	Ancône	46,090
Bologne	109,395	Perugia	44,130
Messine	103,324	Brescia	40,499
Livourne	96,471	Plaisance	39,387
Catane	68,810	Bergame	38,765
Ferrare	67,988	Forli	38,646
Lucques	65,435	Capannori	38,349
Ravenne	57,303	Arezzo	36,806
Alexandrie	56,545	Faenza	36,357

Digitized by Google

Prato (Toscana).....	35,634	Modica.....	30,547
Acireale.....	35,447	Pavie.....	30,480
Barille de Puglie.....	34,063	Salerne.....	29,031
Foggia.....	34,052	Caserta.....	27,728
Cesena.....	33,871	Novare.....	27,528
Rimini.....	33,272	Tarente.....	27,484
Marsala.....	31,350	Imola.....	27,012
Crémone.....	31,001	Barletta.....	26,952
Cagliari.....	30,905	Termini Imerese.....	26,193
Andria.....	30,892	Casale Monferrato....	26,032
Asti.....	30,717	Sassari.....	25,086
Trapani.....	30,592	Cortona.....	25,032
Reggio (Calabre).....	30,577	Verceil.....	25,012

FINANCES DE 1864 ET 1865.

Recettes ordinaires.

	1864.	1865.
1. Impôt foncier.....	112,009,509 68	124,630,000 »
2. — mobilier.....	13,929,667 04	57,200,000 »
3. Enregistr. et timbre.....	66,125,750 »	76,500,000 »
4. Douanes.....	63,000,000 »	60,700,000 »
5. Octrois.....	22,825,196 67	32,000,000 »
6. Tabacs.....	70,360,000 »	74,000,000 »
7. Sels.....	39,000,000 »	40,000,000 »
8. Poudres.....	1,800,000 »	2,200,000 »
9. Loterie.....	37,042,282 »	40,000,000 »
10. Chemins de fer.....	31,160,000 »	» »
11. Produit des domaines.....	18,606,151 97	12,217,123 »
12. Postes.....	12,800,000 »	13,500,000 »
13. Télégraphes.....	6,000,000 »	6,600,000 »
14. Divers.....	7,534,500 »	27,547,300 »
15. Centimes addit. pour le recouvrement des impôts..	4,948,546 77	» »
16. Recettes éventuelles.....	1,476,184 »	1,506,609 »
17. Remboursements.....	13,485,240 96	15,564,075 »
Total.....	522,103,029 09	564,065,107 »

Recettes extraordinaires.

1. Vente de biens domaniaux.	123,524,871 35	48,475,129 »
2. Concours des corporations aux travaux extraordinaires.....	1,081,551 17	1,967,482 »
3. Remboursement.....	680,000 »	995,000 »
4. Autres.....	25,000,000 »	10,000,000 »
Total.....	150,286,422 52	61,437,611 »

Digitized by Google

Dépenses ordinaires.

Ministère des finances :	1864.	1865.
Dette publique	216,589,039 98	215,924,151 »
Dotations et dettes viagères	62,465,281 34	62,040,890 »
Administration centrale et trésor	6,423,744 04	6,335,172 »
Contributions directes	7,050,062 71	12,144,613 »
Domaine, enregistrement, etc.	13,084,060 10	11,218,998 »
Loterie	21,302,800 10	21,505,800 »
Douanes	17,940,840 »	18,328,590 »
Sels	9,501,386 22	10,007,376 »
Tabacs	26,223,884 13	28,998,698 »
Poudres à feu	99,623 77	124,077 »
Octroi et diverses	9,609,248 33	4,442,100 »
Total	390,440,882 02	391,060,456 »
Ministère de grâce et justice et des cultes	29,475,504 64	29,355,599 »
Ministère des affaires étrangères	3,393,014 44	3,660,114 »
— de l'instruction publique	14,730,167 35	13,666,459 »
— de l'intérieur	48,629,528 33	38,884,891 »
— des travaux publics	65,046,052 78	38,959,880 »
— de la guerre	191,626,575 »	185,054,575 »
— de la marine	40,726,727 03	42,175,292 »
— de l'agricult., de l'industrie et du commerce	3,412,087 60	4,531,501 »
Total	787,480,539 19	747,348,767 »

Dépenses extraordinaires.

Ministères.

Finances	12,122,954 06	17,182,873 »
Grâce, justice et cultes	1,114,000 »	830,000 »
Affaires étrangères	173,220 «	175,972 »
Instruction publique	806,187 27	647,316 »
Affaires intérieures	15,385,825 79	7,525,308 »
Travaux publics	44,972,486 41	26,009,400 »
Guerre	41,700,725 50	35,393,230 »
Marine	21,704,082 18	16,728,775 »
Agriculture, industrie et commerce	2,148,253 83	1,977,393 »
Total	140,127,335 04	106,470,257 »

Digitized by Google

Dette publique au 1er juillet 1864.

RENTES.	RENTES inscrites.	AMORTISATION, primes, frais divers.	VALEUR nominale du capital.
	francs.	francs.	francs.
Consolidées 5 °/o	180,905,967	»	3,618,119,342
— 3 °/o	6,155,760	»	205,142,003
Total.....	187,061,727	»	3,823,261,345
Diverses.....	29,036,764	10,833,196	331,150,020
Total général.	216,098,491	10,833,196	4,154,411,365

Cours du 5 °/o au 2 janv. 1863 70,51, au 31 déc. 1863 71,50, en moyenne 71,97. Plus haut cours (1er oct.) 73,80, plus bas (28 févr.) 69,20.

Dettes publiques des anciens États et territoires qui forment le royaume d'Italie.

ÉTATS.	Antérieures à 1859.	De 1859 à 1860.	Ensemble.
	francs.	francs.	francs.
États sardes.....	63,583,507	252,750	63,836,257
Naples.....	26,003,633	»	26,003,633
Lombardie.....	7,531,186	»	7,531,186
Sicile.....	4,250,000	3,400,000	7,650.000
Toscane.....	3,852,646	2,013,138	5,865,784
Modène.....	544,534	267,100	811,634
Parme.....	260,454	250,000	610,454
Bologne.....	»	121.500	121,500
Total de la dette..	106,125,960	6,304,488	112,430,448

ARMÉE.

Tableau contenu dans le rapport sur la force de l'armée italienne présenté le 30 septembre 1863 :

Infanterie de ligne (80 régiments et dépôts en Sardaigne).....	215,263	hommes.
Bersaillers (6 régiments en 36 bataillons).	25,423	—
Cavalerie (17 régiments).....	23,216	—
Artillerie (10 régiments).....	29,318	—
Génie (2 régiments).....	6,717	—
Trains d'armée (3 régiments).....	7,761	—

Digitized by Google

Carabiniers (14 légions).....	18,679 hommes.
Corps d'administration.....	6,152 —
Corps francs et mousquetaires.....	2,836 —
Corps sédentaires, instituts, etc.....	13,185 —
Hommes de la seconde catégorie de la classe de 1842, non encore destinés aux corps.....	31,172 —
Total.....	379;722 hommes.
Savoir : Classes dites provinciales.....	162,538 hommes.
Classes dites d'ordonnances.....	100,979 —
Deuxième catégorie, y compris les hommes nés en 1842.....	90,618 —
Officiers, corps sédentaires.....	25,587 —
Total général.....	379,722 hommes.

Le 30 septembre 1863, 273,044 hommes étaient sous les drapeaux, et 106,678 se trouvaient en congé illimité.

Marine royale en juillet 1864.

Vapeurs à hélices.

			Canons
1 vaiss. de ligne de 2e cl., d'une force de	450 chev., arm. de		64
8 frégates de 1re classe,	—	450 à 600 —	400
1 — de 2e —	—	500 —	36
3 — de 3e —	—	300 à 500 —	64
1 frég. cuirass. de 1re cl.,	—	800 —	36
2 — de 2e	—	700 —	52
1 — de 3e	—	400 —	40
14 chaloupes canonnières,	—	20 à 600 —	44
11 transports,	—	100 à 400 —	20
43 vapeurs à hélices armés de.....			756

Vapeurs à aubes.

3 corvettes de 1re classe, d'une force de	300 à 400 chev., arm. de		32
12 — de 2e —	—	200 à 380 —	60
10 avisos,	—	100 à 350 —	28
12 transports,	—	60 à 350 —	14
37 vapeurs à aubes armés de.....			134
80 vapeurs d'une force de.....	20,960 chev., arm., de		898

Bâtiments à voiles.

2 frégates de 1re classe, armées de.....	72	canons.
1 — de 2e — —	20	—
2 corvettes de 1re classe, —	24	—
4 — de 2e — —	40	—

Digitized by Google

3 bricks de.....	30 canons.
5 gabarres de.....	12 —
Ensemble 17 navires armés de.....	198 canons.

Total : 97 vapeurs et bâtiments à voiles armés de. 1,088 canons.

On vient d'acheter 5 navires cuirassés (3,700 chevaux et 150 canons) et un navire non cuirassé (450 chevaux et 52 canons).

Plusieurs bâtiments sont en construction.

Personnel de la flotte. — Corps des officiers : 2 amiraux, 3 vice-amiraux, 10 contre-amiraux, 22 capitaines de vaisseau, 36 capitaines de frégates de 1re classe, 60 lieutenants de 1re classe, 90 lieutenants de 2e classe, 150 sous-lieutenants; ensemble 580 officiers. Matelots et machinistes, etc., 11,193 hommes; ouvriers, 660.

Troupes de la marine : 2 régiments d'infanterie de marine, composés de 192 officiers et de 5,688 soldats.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les universités sont au nombre de 19 dans le royaume d'Italie, dont 6 de premier ordre avec un cours complet d'études supérieures; ce sont celles de Bologne, Naples, Pavie, Palerme, Pise et Turin. Les treize autres sont de deuxième ordre, et ne comprennent pas toutes les facultés; trois d'entre elles, savoir : celles de Fenare, de Camérino et de Macérate, sont des universités libres.

Voici le nombre des étudiants de chaque université dans l'année scolastique 1860-61.

	Étud.		Étud.
Université de Bologne...	454	Report.....	4,978
— de Cagliari...	139	Université de Palerme..	603
— de Camérino.	71	— de Parme....	354
— de Catane....	471	— de Pavie.....	1,475
— de Ferrare...	124	— de Pérouse...	86
— de Gênes.....	290	— de Pise.....	653
— de Macérate..	102	— de Sassari...	78
— de Messine...	96	— de Sienne....	193
— de Modène...	439	— de Turin.....	1,291
— de Naples....	2,800	— d'Urbin.....	67
A reporter.....	4,978	Total.....	9,586

Il y a 64 lycées, et les gymnases sont au nombre de 221 : c'est-à-dire en nombre supérieur aux arrondissements du royaume, qui sont 193. Il y a en outre des colléges nationaux, des maisons d'éducation pour les jeunes gens de l'un et de l'autre sexe; des écoles normales, etc.

Digitized by Google

Au commencement de 1862, il y avait dans le royaume 7,180 communes sur 7,720 qui avaient des écoles élémentaires, au moins pour les jeunes garçons; 4,646 communes en avaient pour les jeunes garçons et les jeunes filles, 19,106 personnes étaient adonnées à l'enseignement élémentaire; savoir : 12,475 maîtres, 6,631 maîtresses.

AGRICULTURE.

Le royaume d'Italie renferme 22 millions d'hectares de terrains productifs, et 4 millions d'hectares occupés par les montagnes, fleuves, chemins, villes, etc.

Ces 22 millions d'hectares forment 4,789,758 propriétés et se subdivisent ainsi : terre arable et vignes 10 millions d'hectares; prés, la plupart irrigués, 800,000 hectares; rizières 150,000 hectares; olivettes 550,000 hectares; châtaigneraies 500,000 hectares; forêts 3,500,000 hectares; pâturages 3,500,000 hectares; terrains marécageux et incultes, 3 millions d'hectares.

Le revenu net qui revient au propriétaire est évalué en moyenne à 60 fr. par hectare; ce qui ferait 1,320 millions pour la rente du sol. Ce revenu, capitalisé à 4 pour 100, donnerait une valeur de 33 milliards en capital.

La production du blé est évaluée en moyenne annuelle à 35 millions d'hectolitres et celle du riz à environ 1,600,000 hectolitres, celle du maïs à 18 millions d'hectolitres.

COMMERCE.

Importation, 476,791,930 francs; exportation, 319,107,448.

Mouvement de la navigation en 1860.

PAVILLONS.		DÉPARTS.		ARRIVAGES.	
		Nav.	Tonn.	Nav.	Tonn.
Bâtiments à voiles.	italiens..	70,951	3,189,940	70,951	3,299,957
	étrangers	8,635	1,037,602	8,099	1,011,356
Vapeurs.....	italiens..	3,328	544,573	3,314	467,160
	étrangers	2,753	975,473	2,693	977,366
Total.....		85,907	5,857,605	85,057	5,654,822

Digitized by Google

Marine marchande. — Effectif au 31 décembre 1861 : 1,172 navires d'une capacité de 300 tonn. et au-dessus, jaugeant ensemble 357,118 tonn.; 14,226 navires d'une capacité de moins de 300 tonn., jaugeant ensemble 312,398 tonn.; 50 vapeurs jaugeant ensemble 16,887 tonneaux. Total : 16,448 navires à voiles et à vapeur, jaugeant ensemble 686,403 tonn.

CHEMINS DE FER EXPLOITÉS PAR L'ÉTAT (1862).

Lignes.	Longueur en kilom.	Dépenses en francs.	Recettes en francs.
Turin-Gênes	168	5,730,360	11,072,050
Alexandrie-Arona	102	999,271	2,497,940
Gênes-Voltri	15	198,274	310,022
Mortara-Vigevano	13	89,363	65,641
Cavaller-Maggiore-Bra	13	66,585	97,703
Alexandrie-Pavie	45	237,236	720,424
Valenza-Vercelli	42	292,000	»
Turin-Cuneo-Saluzzo	103	723,346	1,898,672
Turin-Pignerolle	38	229,518	536,510
Alexandrie-Plaisance-Novi	116	1,027,679	2,357,717
Alexandrie-Acqui	34	196,900	276,486

CHEMINS EXPLOITÉS PAR LES COMPAGNIES (1862-63).

Lignes.	Recettes en 1862.	Recettes en 1863.
Lombard et Italie centrale	13,029,378	14,319,457
Livourne	4,573,639	5,645,315
Centrale Toscane	1,274,819	1,486,472
Boulogne-Ancône	2,743,022	3,334,078
Castelbolognèse-Ravenne	»	97,501
Naples-Ceprano	1,138,580	1,664,209
Cancello-Sanseverino	252,865	246,547
Naples-Salerne-Éboli	1,150,464	1,069,063
Ancône-Pescara-Orlona	»	642,452
Palerme-Bogheria	»	26,605
Suse-Turin	5,575,383	5,535,939

LONGUEUR EXPLOITÉE A LA FIN DE 1863.

Piémont et Ligurie	932 kilom.
Lombardie	437 —

Digitized by Google

Émilie-Ombrie-Marches	705	—
Toscane	475	—
Naples	334	—
Sicile	13	—
Sardaigne	»	—
Total	2,759	—
En construction	2,257	—
A l'étude	2,307	—

Longueur totale des routes : 16,857 kilomètres.

POSTES.

On a transporté, en 1862, 71,502,779 lettres, dont 32,118,045 (44.91 pour 100) étaient affranchies.

TÉLÉGRAPHE (1863).

Longueur des lignes : 13,032; des fils, 25,561 ; sous-marins, 24. Nombre des stations : 459.

BANQUE.

Banque nationale italienne, fondée en août 1863, par la fusion de la Banque nationale de Turin avec la Banque de Toscane Capital social : 100,000,000 francs, divisé en 100,000 actions de 1,000 fr., dont 700 de versés. Siége social à Turin, Florence, Naples, Milan et Gênes.

IX. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Les monnaies de tout le royaume et les poids et mesures de la partie continentale du royaume sont les mêmes que ceux de la France.

Voici les poids et mesures en usage dans l'île de Sardaigne :

Mesures de longueur. Palme = $0^{m},2625$. — Trabucco = 12 palmes. — Canna = 8 palmes. (A Sassari, la canna = 10 palmes.)

Mesures de superficie. Restiera ou rasiera = $139^{ares},535$ (202,500 palmes carrées). — Migliaro de vignes = 24,964 palmes carrées. — Migliaro d'oliviers = 1,602,756 palmes carrées.

Mesures de capacité. (Céréales.) Starello ou moggio (de 8 imbutis ou 16 migamutis) = $49^{lit},17$. (A Sassari = $24^{lit},587$.) — Rosiero ou restiero = 3 $^1/_2$ starellis. (A Sassari = 7 starellis.) — (Vin.) Quartiere (5 pintes ou 10 mezzettes) = $5^{lit},026$. — Batto = 100 quartieres (dans la pratique = 5 hectolitres). — (Huile.) Baril de $33^{lit},6$ = 2 giarris, ou 8 quartanes, ou 96 quartuccis,

Digitized by Google

ou 192 mesures. (Mais la mesure de l'Algbero = $9^{lit},6$.)

Poids. Livre = $405^{gr},77$. — Cantarello = 4 rubbis ou 104 livres. — Cantaro = 100 livres. — Calpo = 10 cantarellos.

Voici les anciens poids et mesures des Deux-Siciles.

Monnaies. Ducat (de 10 carlins ou 100 grains) = 4 fr. 24 c. (En Sicile, le ducat = 30 tari de 20 grains). — Scudo = 1 1/4 ducat.

Mesures de longueur. Naples. Palme (10 décimes ou 12 onces de 5 minuti) = $0^{m},26455$. — Canne = 10 palmes ($2^{m},645$). — Pas = 7 palmes. — Catena (chaîne) = 7 pas. — Miglio = 1000 pas. — Sicile. Palme = $0^{m},258$. — Canne = 8 palmes. — Passetto = 2 palmes. — Catena = 32 palmes. — Corda = 4 catena.

Mesures de superficie. Naples. Canna carré = $6^{m},9986$ carrés. — Moggio = 100 cannas carrés ou $6^{ares},9986$ (jares). — Sicile. Salma = 4 bisacces ou 16 tumolis, ou 64 mondellis, ou 256 carozzis, ou 1024 quartis, ou 4596 quartiglis (canna carré), soit $174^{ares},63$. (Tumolo = $10^{ares},91$.)

Mesures de solidité. Naples. Cana de legna (bois) = $2^{st},37$.

Mesures de capacité. Naples. (Matières sèches.) Tomolo (24 mesures) = $55^{lit},55$. — Carro = 36 tomolis. — (Boissons.) Baril = $43^{lit},62$. — Baril = 60 caraffes ($0^{lit},727$). — Botte = 12 barils. — Carro = 2 bottis. — (Huile.) Staja (de 16 quartis de 6 misurellis) = $10^{lit},10$. — Salma = 16 stajos. — Sicile. (Céréales.) Tumulo (même subdivision qu'à Naples) = $17^{lit},19$. — (Boissons) Botte = 4 salmis ou 32 barils, ou 64 quartaris. — Quartaro = $17^{lit},19$. — Tonno = 3 bottis. — Quartaro = 40 caroffis. — (Huile.) Cafisso = $11^{lit},82$ (elle est en général pesée).

Poids. Naples. Livre = $320^{gr},76$ (subdivisée pour les métaux précieux en 12 onces, de 10 drammes, de 3 trappesis ou scrupules, de 2 oboles, de 11 grains, soit 7200 granis ou acinis. — L'once d'or = aussi 24 carats. — La livre d'argent = 12 danaris. — Carat des pierres précieuses = $0^{gr},2056$. — Rotollo = 891 gr. — Cantaro grosso = 100 rotolis. — Cantaro piccolo (petit) = 100 h e.. — Tonne = 1140 rotolis, ou 25 tomolis de blé ou 5 1/2 salmis d'huile. — Sicile. Rotolo (de 30 onces) = $793^{gr},42$. — Quintal (cantaro) = 100 rotolis. — Libra = 12 onces ou $317^{gr},37$. — Last = 25 quintaux, 4 pipes de liquides, etc.

Anciens poids et mesures de la Toscane.

Monnaies. Lire (100 centesimis ou 12 soldis de 12 denaris) = 0 fr. 83 c. 8. — Dena = 10 lires. — Francesconi = 6 2/3 livres.

Digitized by Google

— Franceschini = 3 1/3 lires. — Fiorini = 1 2/3 lires. — Paoli = 2 lires. — (Or.) Séquin = 13 1/3 lires, — Rusponi = 24 fiorinis ou 40 lires.

Mesures de longueur. Braccio = 0m,5836, se divise en 20 soldis de 12 denaris (ou en 12 crazics de 5 quattrinis ou 20 denaris). — Passetto = 2 braccios. — Canna (perche des géomètres) = 5 braccios; canna (perche ordinaire) = 4 braccios. — Mille = 1653m,65.

Mesures agraires. Quadrato (de 100 tavolos ou 10,000 braccios carrés) = 34ares,06.

Mesures de capacité. (Céréales.) Le stajo de 24lit,36 contient 2 mines ou 4 quartis, ou 64 mezettes, ou 128 quartuccis. — (Vin.) Baril = 45lit,58, se divise en 20 fiaschis, ou 40 boccalis, ou 80 mezettes, ou 160 quartuccis. — (Huile.) Le baril n'a que 8 fiaschis ou 33lit,4289.

Poids. Livre (12 onces de 24 denaris de 24 granis) = 339gr,54. Quintal = 100 livres. — Migliajo = 1000 livres. — Carat de diamant = 0gr,1964.

JAPON.

PAVILLONS.

Le pavillon de guerre est rouge portant deux criss croisés; le pavillon de commerce a deux bandes bleu clair séparées par une bande blanche.

I. ORGANISATION POLITIQUE ET SOCIALE.

Le Japon possède deux souverains. Ce n'est point comme à Siam, où les deux rois occupent simultanément le trône avec des attributions identiques et à peu près égales. Les deux souverains du Japon représentent deux personnages tout à fait différents; leur origine, leurs rôles, leurs attributions, leurs résidences, tout en un mot entre eux est distinct, et l'on pourrait ajouter que leurs intérêts sont opposés. Le *mikado* est le chef du pouvoir spirituel, et réside à Miaco; le *siogoun* ou *tykoun* [1] est le chef du

1. Le titre primitif était *siogoun* et s'appliquait exclusivement au commandement militaire. Le titre de *tykoun* (taïcoun) n'a

Digitized by Google

pouvoir temporel qui a son siége à Yédo. L'origine de l'autorité du mikado remonte aux premiers temps de l'Empire, et les annales japonaises la mentionnent à une période bien antérieure à l'ère chrétienne. Ce fut seulement vers la fin du douzième siècle (après J.-C.) que la haute fonction de taïkoun ou siogoun devint héréditaire dans la famille ou dynastie d'Yoritomo, pour passer plus tard, au commencement du dix-septième siècle, dans la famille de Yeyasou, dont les descendants l'exercent encore. D'abord généraux en chef de l'armée, sous les ordres du mikado qui était en possession de toutes les prérogatives de la souveraineté, les siogouns, après avoir réprimé les révoltes des grands vassaux, se firent payer leurs services en dépouillant peu à peu le mikado de son autorité politique et prirent le rôle de maire du palais, rôle qu'ils ont conservé et affermi par la tradition. Mais, en même temps, ils durent respecter dans une certaine mesure l'indépendance locale des plus puissants vassaux et reconnaître le droit de ces derniers à figurer dans les conseils de l'Empire, de telle sorte que depuis plusieurs siècles le Japon possède à la fois un souverain spirituel héréditaire, entouré d'un prestige religieux, mais dépourvu d'autorité réelle, et un souverain politique, également héréditaire, investi de toutes les attributions actives, et gouvernant l'Etat plutôt de fait que de droit, car son pouvoir est limité par un conseil de princes qui, indépendamment de l'influence qu'ils conservent sur la direction des affaires générales, exercent dans leurs fiefs particuliers une véritable souveraineté. De ce mécanisme assez compliqué, il résulte que le taïkoun, chef du pouvoir exécutif, est l'empereur réel du Japon, quand il est de force à tenir en respect les princes, membres du grand conseil; il n'est plus que l'instrument des princes, s'il rencontre dans le

guère été employé que vers la fin du seizième siècle; il s'applique aux attributions politiques et judiciaires; et c'est en qualité de taïkoun, que le souverain temporel du Japon a conclu les récents traités avec les États-Unis et les puissances européennes. Ainsi les deux titres de siogoun et de taïkoun représentent le même souverain, selon que celui-ci exerce les attributions militaires ou les attributions politiques de la royauté.

Digitized by Google

conseil des influences personnelles qui le dominent. Dès lors, pour bien comprendre la situation actuelle (1863) et pour en déduire les différentes hypothèses que peut présenter l'avenir des relations européennes avec le Japon, il faut se rappeler, qu'après une longue période de souveraineté incontestée, due à la force acquise, à la tranquillité intérieure du pays et à l'absence d'embarras extérieurs, le taïkoun est exposé à voir s'amoindrir et même s'évanouir, par suite d'une coalition des grands vassaux ressuscitant à leur profit le fantôme du souverain spirituel, l'autorité que l'Europe lui a reconnue en traitant exclusivement avec lui[1].

MICADO (empereur spirituel). Son nom n'est connu que des membres de sa famille.

TAICOUN (prince temporel) : **Mina Motto** Ier. Résidence : *Yédo*.

*Noms et titres des principaux daïmios, princes féodaux de l'Empire avec leurs revenus (d'après l'*Almanach officiel japonais).

	Francs,
Prince de Kanga, Maida Kaga no Kami.....	19,343,200
— de Satsouma, Matsdaïra Satsouma no Kami.....	12,172.800
— de Owari, Tokungawa Owari dono....	10,072,000
— de Moutsen or xendaï, Mastdaïra Moutsen no Kami, or Xendaï.....	10,016,000
— de Ksiou, Tokungawa Kidono, or Ksiou	8,800,000
— de Etzu, Hosakawa Etzu no Kami.....	8,640,000
— de Mino, Matsdaïra Mino no Kami.....	8,320,000
— de Aki, Matsdaïra Aki no Kami.....	6,976,000
— de Daïsen, Matsdaïra Daïsen no Taiou.	5,904,000
— de Fizen, Matsdaïra Fizen no Kami....	5,71[illegible],000
— de Mito, Tokungawa Mito Dono.....	5,600,000
— Ikamono, Ikamono Kami.....	5,600,000
— de Igo, Matsdaïra Igo no Kami.....	5,280,000
— de Itsumi, Todo Itsumi no Kami.....	5,183,000
— de Etsisen, Matsdaïra Etsisen no Kami.	5,120,000
— de Koura, Matsdaïra Koura no Kami...	4,960,000
— de Awa, Matsdaïra Koura no Kami...	4,000,000
— de Tosa, Matsdaïra Tosa no Kami.....	3,872,000

1. Nous empruntons ce passage au *Dictionnaire général de la politique*, de M. Maurice Block, article de M. Lovallée.

Digitized by Google

		Francs.
Prince	Okoubo Raga, Okoubo Raga no Kami.	3,408,000
—	de Ghemba, Arima Ghemba no Kami..	3,360,000
—	de Okio, Satakė Okio no Taiou.....	3,280,000
—	de Nambou, Nambou Sinano no Kami.	3,200.000
—	de Matsdaïra Dewa no Kami.....	2,880,000
—	de Matsdaïra Kai no Kami.....	2,400,000
—	de Matsdaïra Okino Kami	2,400.000
	Okasawa Sakio no taïou.....	2,400,000
	Okoudaïra Daïsen no Taïou.....	2,400,000
	Sakai Sayemon no dzio.....	2,400,000
	Wiezougui Danio no Daihitzou.....	2,400,000
	Sakakibari Sikibou no Taïou.....	2,400,000
—	de Ooto, Sakai Ooto no Kami.....	2,400,000
	Tachibana Sakou Siogen.....	1,920,000
—	de Awa, Kourousima Awa no Kami...	1,640,000
—	Simosa, Matsdaïra Simosa no Kami....	1,600,000
	Toda Ouemenou no Ziô.....	1,600,000
—	de Sinano, Sanada Sinano no Kami....	1,600,000
—	de Igo, Abe Igo no Kami.....	1,600,000
—	de Etjou, Tsougaro Etjou no Kami.....	1,600,000
—	de Wakasa, Sakai Wakasa no Kami ..	1,600,000
	Maaïda Keenoské.....	1,600,000
—	de Inaba, Matsdaïra Inaba no Kami....	1,600,000
—	de Mikawa, Matsdaïra Mikawa no Kami.	1,600,000
—	de Isen, Abé Isen no Kami.....	1,600,000
—	de Totomi, Daté Totomi no Kami.....	1,600,000
—	de Tsousima, Tsousima no Kami.....	1,600,000
—	de Ouemene, Tsouzya Ouémeni no Kami, or Sono.....	1,530,000
	Matsdaïra Okionoské.....	1,312,000
	Makino Ghiobouno Sono.....	1,280,000
	Matsdaïra Hiobonou taiou.....	1,280,000
—	de Owi, Doi Owi no Kami.....	1,280,000
	Onoyama Daïsen Noské.....	1,248.000
—	de Yamasiro, Toda Yamasiro no Kami.	1,248,000
	Nakagawa Siouri no Taiou.....	1,126,000
—	de Itsou, Matsdaïra Itsou no Kami.....	1,120,000
—	de Bouzen, Makino Bouzen no Kami,..	1,120,000
	Matsdaïra Yas no djo.....	1,120,000
—	de Noto, Naïto Noto no Kami.....	1,120,000
—	de Hoki, Matsdaïra Hoki no Kami.....	1,120,000
	Koussé Yamato no Kami.....	1,088,800
—	de Iki, Matsdaïra Iki no Kami.....	976,000
—	de Itsoumi, Matsdaïra Itsoumi no Kami	960,000
—	de Tonomo, Ishikawa Tonomo no Kami	960,000

Digitized by Google

		Francs.
Prince	de Kawatchi, Inoié Kawatsi no Kami...	960,000
—	de Ghiobou, HoudaGhiobou no taïou...	960,000
—	de Tamba, Matsdaïra Tamba no Kami..	960,000
—	de Tajima, Akimoto Tajimo no Kami...	660,000
	Soma Daïsen Noské.....	960,000
—	de Soûo, Matsdaïra Soûo no Kami.....	960,000
—	de Kasousa, Tosaoua Kasousa Noské...	960,000
—	de Ki, Naïto Ki no Kami.....	960,000
—	de Simosa, Owayama Simosa no Kami.	960,000
	Matsdaïra Oukou Schiogen.....	960,000
—	de Satou, Oga Souaro Satou no Kami..	960,000
—	de Naïzen, Okabé Naïzen no Kami.....	944,000
—	de Bitzu, Yenaba Bitzu no Kami.....	896,000
—	de Souri, Hoa Szuri no Taiou.....	816,000
—	de Dewa, Mitsouo Dewa no Kami.....	800,000
—	de Iga, Matsdaïra Iga no Kami.....	800,000
—	de Totomi, Makino Totomi no Kami...	800,000
—	de Sou, Hakoura Sou no Kami.....	800,000
—	de Awa, Akita Awa no Kami.....	800,000
—	de Daïken, Midzouo Daïken Motzo, or Sakonsiogen.....	800,000
—	de Chinga, Arima Chinga no Kami.....	800,000
—	de Fizen, Misogoudtzi Fizen no Kami...	800,000
—	de Ki, Matsdaïra Ki no Kami.....	800,000
—	de Awatsi, Wakisaka Awatsi no Kami..	800,000
—	de Soo, Hakoura Soo no Kami.....	800,000
—	de Nogato. Kisgotou Nagata no Kami...	800,000
—	de Kaï, Kourouda Kaï no Kami.....	800,000
	Honda nakats kasa no taïou.....	800,000
—	de Bitzu, Ota Bitzu no Kami.....	800,000
—	de Totomi, Nagaï Totomi no Kami.....	736,000
	Matsdaïra Totomi no Kami.....	640,000
—	de Bouzen, Honda Bouzen no Kami....	640,000
—	de Uoto, Doi Uoto no Kami.....	640,000
—	de Oki, Nishono Oki no Kami.....	560,000
—	de Kawatchi, Makino Kawatchi no Kami	560,000
—	de Souragano, Matsdaïra Souragano Kami.....	560,000
—	de Higo, Nagaï Higo no Kami.....	512,000
—	de Omi, Koutchidi Omi no Kami.....	512,000
—	de Setsou Inagaki Setsou no Kami....	480,000
	Matsdaïra Setsou no Kami	480,000
—	de Noto, Matsdaïra Noto no Kami.....	480,000
—	de Sona, Sona Juaba no Kami.....	480,000
—	de Tosi, Tosi Tambano Kami.....	480,000

Digitized by Google

		Francs.
—	de Okoubo, Okoubo Sado no Kami	480,000
—	de Itakoura, Itakoura Uaïgeu no Sono.	480,000
—	de Nakaskasa, Matsdaïra Nakaskasa no Sono.....	480,000
—	de Hori, Hori Tambano Kami.....	480,000
—	de Saki, Matsdaïra Sakio no Taiou.....	480,000
—	de Akidzouki, Akidzouki Sado no Kami.	445,250
	Omoura Tanga no Kami	400,000
	Kinosita Yamato no Kami.....	400,000
	Matsdaïra Sayemon no djó	400,000
—	de Oumoura, Oumoura Dewa no Kami.	400,000
—	de Nickawa, Mioura Bingo no Kami...	368,000
—	de Naïto, Naïto Sourouga no Kami.....	368,000
—	de Ooka. Ooka Sizen no Kami	344,000
—	de Mionaké, Mionaké Tosan no Kami..	320,000
—	de Moari, Moari Awa no Kami.....	320,000
—	de Mori, Mori Etsou no Kami.....	320,000
—	de Zengokou, Zengokou Sanoki no Kami	320,000
—	de Ghoinga, Matsdaïra Ghoinga no Kami	320,000
—	de Rokougio, Rokougio Shiogo no Kami	320,000
—	de Sakaï, Sakaï Sima no Kami.....	320,000
—	de Honda, Honda Bongo no Kami.....	320,000
—	de Omi, Ichikaoua Omi no Kami	320,000
—	de Tamba, Naïto Tamba no Kami.....	320,000
—	de Kawatsi Madsyama Kawatsi no Kami	320,000
—	de Shinga, Midzouno Shinga no Kami..	288,000
—	de Hiogo, Hori Hiogo no Kami...	272,000
—	de Samouki, Matsdaïra Samouki no Kami...	192,000
—	de Shieda, Otawara Shieda no Kami...	176,000
—	de Bittjou, Hota Bittjou no Kami	176,000
—	de Etjou, Matsdaïra Etjou no Kami...	176,000
—	de Sakio, Noiona Sakio no Taiou.....	160,000
	Hitotsou Yanaghé Niobonoské.....	160,000
	Godjima Saijemnio no djo.....	192,000
—	de Kawatchi, Matsdaïra Kawatchi no Kami.....	352,000
	Shto Sayemmo no Dsio.....	352,000
—	de Simano, Sagara Simano Kami.....	352,000
—	de Oki, Kame Oki no Kami	480,000
	Total.....	258,974,250

Chacun de ces grands magnats territoriaux est seigneur absolu sur son propre territoire et a droit de vie et de mort sur tons ses sujets; quelques districts seulement sont

Digitized by Google

sous le contrôle immédiat du gouvernement central. Le gouvernement est réellement dans les mains des Daïmios, qui forment une espèce d'aristocratie fédérale dans le genre de celle qui existait en Europe au commencement du moyen âge.

II. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

ETATS-UNIS : M. R. H. *Pruyn*, MR. à Yedo. — Hakodade : M. E. E. *Rice*, Agt de comm.; Kanagawa : M. G. S. *Fisher*, C.; Nagasaki : M. J. G. *Walsh*, VC.

FRANCE : M. L. *Roches*, M. pl. et C. gén. à Yedo; M. *de Lapeyrouse*, chancelier; M. *Van der Voo*, interprète. — Hakodade : . . . . ., AgtC.; Kanagawa : . . . . ., Agt. VC.; Nagasaki : M. *Dury*, AgtC.

GRANDE-BRETAGNE : sir R. *Alcock*, E. e. et M. pl. et C. gén., absent; le lieut.-colonel E. Saint-John *Neal*, secr. de lég.; M. R. *Eusden*, interprète et secrét. japonais; M. A. *de Siebold*, interprète surnum. — Hakodade : le capit. F. H. *Vyse*, C.; Kanagawa : M. C. A. *Winchester*, C.; Nagasaki : le doct. F. G. *Myburgh*.

PAYS-BAS. Kanagawa : M. D. *de Graeff van Polsbroek*, C. gén. et agent politique; M. P. P. *Metman*, chanc.; Nagasaki : M. A. J. *Bauduin*, C.

PORTUGAL. Kanagawa : M. E. *Clarke*, C.; Nagasaki : M. I. da Silva *Loureiro*, C.

PRUSSE. Jokuhama : M. *de Brandt*, C.; Nagasaki : M. L. *Kniffler*, VC.

RUSSIE. Hakodade : le cons. d'État J. *Goszkiewicz*, C.

SUISSE. Kanagawa : M. D. *de Groeff van Polsbrock*, C. gén.; Hakodade : veuve *Henri*, VC.; Johukama : le docteur *Lindau*, C.; Nagasaki : M. A. J. *Bauduin*, C.

III. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

D'après les dernières cartes des astronomes de la cour de Yedo.

	Lieues carrées.
Japon (Nipon, Kiousiou, Sikok, Tsousima, Iki)...	5,305.5668
Yedso.....	1,295.1635
Kikasi-Yedso (Sikotan, Kounasiri, Yetorop, Ouroup)	88.2093
Kita-Yedso (Krafto).....	699.6140

Digitized by Google

Mouninsima (Kitasima, Minamisima).....	5.7698
Lioukiou (Siousan, Sanbok, Saunan).....	125.6092
Total.....	7,520.9326

3850 îles et rochers.

Capitales : Miaco ou Meaco, sur la côte sud de Niphon, résidence du Micado (population : 600,000), et Yedo, à 350 kil. de la précédente, résidence du Taicoun (population : 700,000 h.).

La population de ces îles est estimée à 35 ou 40 millions d'hab.

FINANCES.

Les revenus du Micado proviennent de la ville de Miaco, et des environs, ainsi que des présents du Taicoun. Celui-ci tire des biens de la couronne 60 à 70 millions de francs; les princes-vassaux daïmios doivent en outre lui fournir des subsides. Les recettes de ces derniers ont été indiquées plus haut, p. 509, d'après l'Almanach officiel japonais. Le produit des impôts généraux s'élève à environ 900 millions de francs.

ARMÉE.

L'effectif de l'armée a été évalué à 368,000 h. d'infanterie et 38,000 h. de cavalerie, chaque prince vassal devant entretenir 20 fantassins et 2 cavaliers autant de fois qu'il a 37,500 francs de revenus. Le Taicoun entretient en outre une armée de 100,000 fantassins et de 20,000 cavaliers. Ces chiffres paraissent bien exagérés et celui de 80,000 h. semble devoir se rapprocher davantage de la vérité.

COMMERCE.

Trois ports sont ouverts au commerce étranger : Nagasaki, Kanagawa et Hakodaki.

Mouvement du port de Nagasaki en 1861.

Importation... 3,487,725 fr. Exportation... 5,215,200 fr.

Mouvement du port de Kanagawa.

Années.	Importations.	Années.	Exportations.
1860.....	4,925,575 fr.	1860.....	20,595,300 fr.
1861.....	7,699,525	1861.....	13,973,700
1862.....	15,423,580	1862.....	37,828,660

Digitized by Google

En 1860, il est entré dans le port de Kanagawa 103 bâtiments de 40,905 tonneaux, et en 1861 74 de 31,037 tonneaux.

Le port de Hakodadi a été abandonné par le commerce étranger par suite de l'impossibilité d'établir des rapports commerciaux avec les habitants.

Traités de commerce conclus avec le Japon. 1) Traité du 31 mars 1854 conclu par les Etats-Unis de l'Amérique du Nord ; 2) du 14 oct. 1854 par la Grande-Bretagne; 3) du 26 janv. 1855 par la Russie; 4) du 9 nov. 1855 par les Pays-Bas; 5) du 9 oct. 1858 par la France; 6) du 3 août 1860 par le Portugal; 7) du 25 janvier 1861 par la Prusse.

IV. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. (Or.) Le coban (58 à 65 monme ou mas) = environ 23 fr. — (Argent.) Ita-canne (en holl. schuit) se divise légalement en 43 monmes. — L'ita-canne = environ 26 à 27 fr. (au poids). — En cuivre et en fer; mon, sen, trian, pitjes; 100 en font un mon en argent.

Mesures de longueur. Canc-sasi = $0^{m},303$. — Ken, ikken = $1^{m},91$. — Tsjoo (ting) = 60 kens. — Ri (li) = $0^{m},557$. — Tsun sasi ou kupira sasi (aune) = $0^{m},379$. — Zjoo (dchang) = 2 kens.

Mesure de capacité. Kok (10 tos ou 100 sjoo) = $173^{lit},86$.

Poids, Monme = $1^{gr},75$. — Kin = 160 momnes. — Il existe encore beaucoup d'incertitude sur les poids du Japon.

LIBÉRIA.

I. HISTORIQUE.

La république de ce nom est située au sud de Sierra-Leone, sur la partie de la côte occidentale d'Afrique appelée *Côte des graines* (autrefois de *Malaguette*) ; son territoire consiste dans une suite d'établissements, les uns commerciaux, les autres agricoles, distribués sur une longueur de 960 kilomètres de rivage maritime et une profondeur non limitée à l'intérieur. Sa capitale est Monrovia, dans la baie du cap de Mesurade et le long de la rivière de ce nom. Ce ne fut à l'origine, en 1821 et 1822,

Digitized by Google

qu'une colonie de noirs affranchis qu'expédia en Afrique la société américaine de colonisation, pour procurer à ces victimes du préjugé de couleur un meilleur sort qu'en Amérique, et en même temps pour débarrasser le sol américain d'un élément de population jugé inférieur à la race blanche par les membres de la société elle-même.

II. GOUVERNEMENT.

Président : M. D. B. *Warner* (janvier 1864).
Secrétaire d'État : le révérend E. W. *Blyden.*

III. CORPS CONSULAIRE ÉTRANGER.

BELGIQUE. Monrovia : M. F. *Jenkins Roberts*, C.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Monrovia : M. A. *Hansom*, commissaire.

IV. CONSTITUTION.

La Constitution établit un président, un vice-président, une chambre de représentants (au nombre de 13), élus pour deux ans; un sénat (de 8 membres) élus pour quatre ans. Les présidents sont rééligibles; le premier, Roberts, après avoir administré au nom de la société de colonisation pendant six ans, fut élu lors de la proclamation de la république et trois fois réélu : son successeur, Stephen Allen Bensen, a été réélu quatre fois. Cette dignité, comme toutes les autres fonctions, ne peut être conférée qu'à un noir. Divers ministres sont ses agents exécutifs.

STATISTIQUE.

Population : 18,000 âmes.
Capitale : Monrovia 1,500 hab.

COMMERCE.

Le commerce fournit un ample aliment à l'activité des Libériens; il s'opère à Monrovia et aux factoreries de la côte, suivant des tarifs modérés d'importation et d'exportation. Les exportations atteignent une valeur moyenne de 1 million de francs, représentée principalement par l'huile de palme, le bois de campêche et l'ivoire ; mais la variété des produits locaux promet pour l'avenir un trafic plus étendu. Sur un sol très-fertile, on récolte le riz, le café, le sucre, le poivre, l'indigo, l'arachide, l'arrow-

Digitized by Google

root, le maïs, les fruits. La culture du coton y est encouragée par l'association cotonnière de Manchester; le fer y est commun, l'or n'y est pas rare; on espère y trouver bientôt du charbon.

LIECHTENSTEIN.

DRAPEAU.

Le drapeau de la principauté est rouge et bleu.

I. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte catholique.)

PRINCE : **Jean** II Marie-François-Placide, né le 5 oct. 1840, duc de Troppan, comte de Rietberg, etc., succ. le 12 nov. 1858 à son père, **Aloys**-Joseph (né le 26 mai 1796), Réside à Vienne.

Frères et sœurs.

1. **Marie**-Françoise-de-Paula-Thérèse-Joséphine, née le 20 sept. 1834; mariée le 29 oct. 1860 au comte Ferdinand de Trauttmansdorff.
2. **Caroline**-Joséphine, née le 27 févr. 1836, mariée le 3 juin 1855 au prince Alexandre de Schoenbourg-Hartenstein.
3. **Sophie**-Marie-Gabrielle-Pie, née le 11 juillet 1838; mariée le 4 mai 1863 au prince Charles de Loewenstein-Wertheim-Rosenberg.
4. **Aloyse**, née le 13 août 1838, mariée le 26 mai 1864 au conte de Fünfkirchen.
5. **Ida**-Huberte-Marie, née le 17 sept. 1839, mariée le 4 juin 1857 au prince Adolphe-Joseph de Schwarzenberg.
6. Marie-**Henriette**, née le 6 juin 1843.
7. **Anne**, née le 27 févr. 1846, mariée le 26 mai 1864 au prince de Lobkowitz.
8. **Thérèse**-Marie-Joséphine-Marthe, née le 28 juill. 1850.
9. **Françoise-de-Paule**-Marie-Charles-Auguste, née le 28 août 1853.

Digitized by Google

Mère.

François-de-Paule, comtesse Kinsky, née le 8 août 1813; mariée le 8 août 1831, veuve le 12 nov. 1858.

Oncles et tantes.

1. Marie-**Sophie**-Josèphe, née le 5 septembre 1798, mariée le 4 août 1817 au comte Vincent d'Esterbazy de Galantha; veuve le 19 oct. 1835.
2. **Marie**-Joséphine, née le 11 janvier 1800.
3. **François**-de-Paule-Joachim-Joseph, né le 25 févr. 1802, cons. d'empire à vie, a épousé le 3 juin 1841 :
   Julie Protocka, née le 5 déc. 1818.
   Fils : 1) **Alfred,** né le 11 juin 1842.
   2) **Aloys,** né le 18 nov. 1836.
   3) **Henri**-Charles-Auguste, né le 16 nov. 1853.
4. **Charles**-Jean-Népomucène-Antoine, né le 14 juin 1803, veuf le 20 avril 1841 de Rosalie de Grunne, comtesse douairière de Schoenfeld, née le 3 mars 1805.
   Fils : 1) **Rodolphe,** né le 28 déc. 1833, a épousé le 28 mai 1859 :
   Claire, née le 19 sept. 1836, fille de feu le comte Charles-Pierre de Sermage.
   2) **Philippe**-Charles, né le 17 juillet 1837.
5. **Henriette,** née le 1er avril 1806, mariée le 1er oct. 1825 au comte Joseph Huniady.
6. **Frédéric,** né le 21 sept. 1807, gouverneur civil et militaire du Banat et de la Voïvodie serbe, a épousé le 15 sept. 1848 :
   Sophie Loewe, née le 24 mars 1815.
7. **Édouard**-François-Louis, né le 22 févr. 1809, a épousé le 15 oct. 1839 :
   Honorine Cholonievska, comtesse douairière de Kownacka, née le 1er août 1813.
   Fils : Marie-Jean-**Aloys,** né le 25 juin 1840.
8. **Auguste**-Ignace, né le 22 avril 1810.
9. **Ida**-Léopoldine-Sophie-Marie-Joséphine-Françoise, née le 12 sept. 1811; mariée le 30 juillet 1832 au prince Charles de Paar.

Arrière-grand-oncle et ses descendants.

Charles-Borromée-Joseph (né le 29 sept. 1730, † le 12 fév. 1789). Ses fils :

Digitized by Google

1. Charles-Borromée-Jean-Népomucène (né le 1er mars 1785; † le 24 déc. 1795). Son fils :
   Charles-François-Antoine, né le 23 oct. 1790, a épousé le 21 août 1819 Françoise, née le 2 déc. 1799, fille du comte Rodolphe de Wrbua-Freudenthal, veuf le 6 juillet 1863.
   Enfants : (1) Marie-**Anne**, née le 25 août 1820, mariée le 17 juillet 1841 au prince Ferdinand de Trauttmansdorff-Weinsberg, veuve le 31 mars 1859.
   (2) **Charles**-Rodolphe, né le 19 avril 1827.
   (3) **Élisabeth**, née le 13 nov. 1832, mariée le 12 juin 1858 à l'altgrave Hugues de Salm-Reifferscheidt.
   (4) **Françoise**, née le 30 oct. 1833.
   (5) **Marie**, née le 19 sept. 1835, mariée le 5 avril 1856 au prince Ferdinand de Kinsky de Wchinitz et Tettau.
   (6) **Rodolphe**, né le 18 avril 1838.
2. Maurice-Joseph (né le 21 juillet 1775, † le 24 mars 1819).
   Ses filles : 1) **Marie**, née le 31 déc. 1808, mariée le 9 sept. 1826 au prince Ferdinand de Lobkowitz.
   2) **Éléonore**, née le 25 déc. 1812, mariée le 23 mai 1830 au prince **Jean**-Adolphe de Schwarzenberg.
   3) **Léopoldine**, née le 4 nov. 1815, mariée le 6 mai 1837 au prince Louis de Lobkowitz.

II. CONSTITUTION.

La Constitution est du 26 sept. 1862. La diète participe à la législation, vote les impôts, autorise le recrutement, et possède le droit de mettre les fonctionnaires en accusation pour violation de la constitution. Le prince et la diète ont chacun le droit d'initiative. Le prince ne réclame pour sa personne aucune partie des recettes du pays. La diète se compose de 15 membres; dont 3 nommés pour 6 ans par le prince, et 12 élus à deux degrés pour la même période. Tout habitant âgé de 24 ans révolus, jouissant de ses droits civils, exerçant une profession pour son propre compte et demeurant dans le pays, est électeur et éligible. Les membres des colléges électoraux peuvent voter au scrutin public ou au scrutin secret. L'unanimité

Digitized by Google

des voix est nécessaire pour la validité de l'élection des députés. Le souverain seul a le droit de convoquer la diète, de la clore, de la proroger pour 3 mois ou de la dissoudre, à charge d'en convoquer une nouvelle dans l'espace de 4 mois. En principe, la convocation doit avoir lieu entre le 15 et le 31 mai de chaque année. La diète élit un président confirmé par le souverain. La diète se renouvelle par moitié tous les 3 ans dans les intervalles des sessions, elle est représentée par un comité, qui se compose d'un président et de deux membres élus par la diète. La première diète a été ouverte à Vaduz, le 30 juin 1863.

III. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Chef de l'administration : M. C. *Haus de Hausen.*
Président du tribunal d'appel uni à la chancellerie (2e instance) :
Le tribunal supér. d'Insbruck est l'autorité judiciaire suprême (dernière ou 3e instance) du pays.

IV. STATISTIQUE.

Superficie : 3,90 milles carrés géogr.
Population : 8,115 hab.
Capitale, Vaduz : 1,200 hab.

FINANCES.

Recettes, 1863 : 59,249 flor. Dépenses : 61,920 flor. de conv. (Recettes des possessions médiates du prince, tant en Autriche qu'en Prusse et en Saxe : 1,400,000 fl.). Par suite de l'union douanière du Liechtenstein avec l'Autriche, cette dernière lui paye annuellement une somme d'environ 17,000 flor.
Il n'y a pas de dette publique.
Contingent fédéral : 100 hommes.

Digitized by Google

LIPPE.

DRAPEAU.

Le drapeau de la principauté est blanc et vert.

I. HISTORIQUE.

Le premier seigneur de Lippe, que l'on trouve cité dans les chroniques, est Bernard de Lippe, 1129. Bernard VII, mort en 1563, prit le titre de comte. Son fils, Simon VI, est le fondateur de la dynastie actuelle de Lippe-Detmold. Les trois fils fondèrent les lignes de Lippe-Brake et Buckebourg ou Schaumbourg. La ligne de Brake s'étant éteinte en 1705, ses possessions furent partagées entre les deux autres. Simon-Henri-Adolphe, de la ligne principale de Lippe, fut créé prince de l'empire par l'empereur Charles VI, 1720.

Voici la liste des successeurs de Simon-Henri-Adolphe :

Simon-Auguste..... de 1734 à 1782
Frédéric-Guillaume-Léopold... ..... de 1782 à 1802
Paul-Alexandre-Léopold devint prince souverain depuis 1807..... de 1802 à 1851
Paul-Frédéric-Émile-Léopold, son fils, règne depuis 1851.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte réformé.)

PRINCE : Paul-Frédéric-Émile-**Léopold**, né le 1er sept. 1821, succède à son père, Paul-Alexandre-**Léopold** (né le 6 nov. 1796), le 1er janv. 1851; a épousé le 17 avril 1852 :

Elisabeth, née le 1er oct. 1833, fille du prince Albert de Schwarzbourg-Rudolstadt.

Frères et sœurs.

1. Christine-**Louise**-Auguste-Charlotte, née le 9 nov. 1822, abbesse de Cappel et Lemgo.

Digitized by Google

2. Gonthier-Frédéric-**Woldemar**, né le 18 avril 1824, a épousé le 9 nov. 1858 :
Sophie, née le 7 août 1824, fille du margrave Guillaume de Bade.
3. Marie-Caroline-**Frédérique**, née le 1er déc. 1825.
4. Émile-**Hermann**, né le 4 juill. 1829.
5. Charles-**Alexandre**, né le 16 janv. 1831.
6. Caroline-**Pauline**, née le 2 oct. 1834.

Mère.

Emilie-Frédérique-Caroline, née le 23 avril 1800, fille du prince **Gonthier**-Frédéric-Charles de Schwarzbourg-Sonderhausen, mariée le 23 avril 1820 au prince Paul-Alexandre-**Léopold** de Lippe, veuve le 1er janv. 1851.

LIGNE HÉRÉDITAIRE DE LIPPE.

Les comtes de Lippe prennent le titre de « comtes et seigneurs nobles de Lippe. »

I. Ligne aînée ou ligne de Lippe-Biesterfeld.

Jules-Pierre-Hermann-Auguste de Lippe-Biesterfeld, né le 12 avril 1812, succède à son père, Guillaume-Ernest (né le 15 avril 1777), le 8 janv. 1840. Résidence : château *de Bentschen*, dans la prov. prussienne de Posen; a épousé le 30 avril 1839 :
Adélaïde-Clotilde-Auguste, née le 18 juin 1818, fille du comte Frédéric de Castell de la ligne aînée.
Enfants : 1. **Emilie**-Amélie-Modeste-Ernestine-Bernardine, née le 1er févr. 1841, mariée le 18 juin 1864 au prince héréditaire de Salm Horismar.
2. **Ernest**-Casimir-Frédéric-Charles-Everard, né le 9 juin 1842.
3. **Adalbert**-Regnard-Léopold-Charles-Henri-Clodevic, né le 15 oct. 1843.
4. Agnès-Ida-**Mathilde**-Féodorovna-Constance-Dorothée, née le 7 déc. 1844.
5. **Léopold**-Charles-Henri-George-Frédéric-Gustave, né le 12 mai 1846.
6. Simon-**Casimir**-Othon-Ferdinand-Philippe-Adolphe-Constantin, né le 5 oct. 1847.
7. **Frédéric**-Charles-Oscar-Henri, né le 10 mai 1852.
8. **Rodolphe**-Wolfang-Louis-Ernest-Léopold, né le 27 avril 1856.

Digitized by Google

9. **Frédéric-Guillaume**-François-Jules-Louis-Calixte, né le 16 juill. 1858.
10. Frédéric-**Charles**-Léopold-Henri-Victor, né le 19 juin 1861.

Frères et sœurs.

1. **Agnès**-Julienne-Henriette-Ernestine, née le 30 avril 1810, veuve le 21 mars 1848 du prince Charles-Frédéric-Guillaume de Biron-Wartenberg, remariée le 9 juill. 1849 au comte Léopold de Zieten.
2. **Mathilde**-Marie-Jeanne-Modeste, née le 28 nov. 1813. Résid. à Dresde.
3. **Hermann**-Fréd.-Guill.-Evérard, né le 8 juin 1818.
4. **Léopold**-Charles-Henri, né le 19 janv. 1821.

Oncle.

Jean-Charles (né le 1er sept. 1778, † le 29 déc. 1844); le 9 juin 1806 a épousé la baronne Bernardine de Sobbe (née le 25 juill. 1784, † le 6 fév. 1843).

Enfants : 1. **Pauline**-Louise-Modeste, née le 22 mai 1809.

2. **Constantin**-Chrétien-Guillaume (né le 14 mars 1811, † le 8 oct. 1861).

Sa veuve : **Wilhelmine,** fille de feu le baron de Vincke, mariée le 2 déc. 1837.

3. **Amélie**-Henriette-Julie, née le 4 avril 1814, mariée le 13 mars 1841 au prince Charles-Chrétien de Waldeck-Pyrmont, veuve le 19 juill. 1846.
4. **Charles**-Frédéric, né le 28 sept. 1818.

II. Ligne cadette ou de Lippe-Weissenfeld.

Gustave de Lippe-Biesterfeld-Weissenfeld, né le 21 août 1805, fils du comte Ferdinand (né le 20 nov. 1772, † le 21 juin 1846), a épousé le 21 août 1843 :

Ida, née le 16 janv. 1819 (*voy.* plus bas sous « oncles »).

Fils : 1. **Ferdinand,** né le 6 oct. 1844.

2. **George,** né le 27 mai 1850.
3. **Ernest,** né le 11 déc. 1856.

Frère et sœurs.

1. **Agnès,** née le 1er oct. 1806, mariée le 6 janv. 1846 au comte Hermann-Tobie de Haslingen.
2. **Françoise,** née le 1er juin 1808, mariée le 1er juin 1831 au baron Alexandre-Hermann de Patow.
3. **Hugues,** né le 13 déc. 1809, marié le 27 oct. 1851 à

Digitized by Google

Wilhelmine, née le 5 juill. 1843, fille aînée du baron Ernest Schenk de Geyern de Sybourg en Franconie.
Enfants : 1) **Eric**, né le 9 déc. 1853.
2) **Clémentine**-Amélie, née le 29 mars 1861.

4. **Berthe**, née le 21 juin 1827.
5. **Gabrielle**, née le 24 mars 1827, mariée le 3 juin 1852 à Octave de Boehn.

Mère.

Éléonore-**Gustave**, baronne de Thermo, née le 19 oct. 1789, mariée au comte Ferdinand le 23 nov. 1804; veuve le 21 juin 1846.

Oncles.

1. **Chrétien** (né le 21 févr. 1777, † le 21 oct. 1859).
Sa veuve du 2e mariage : **Wilhelmine** d'Egidy de la maison de Krainitz, née le 9 avril 1811, mariée le 23 mai 1836.
Ses enfants : du mariage avec Frédérique de Hohenthal (née le 25 juill. 1790, † le 27 nov. 1827) :
1) **Marie**, née le 10 juin 1810, mariée le 26 août 1828 au comte Albert de Loeben.
2) **Oscar**, né le 26 août 1813.
3) **Clémentine**, née le 10 févr. 1815, mariée le 30 sept. 1836 à Woldemar de Zezschwits; veuve le 28 avril 1859.
4) **Frédéric**, né le 12 janv. 1817.
5) **Ida**, née le 16 janv. 1819, mariée au comte Gustave de Lippe.
6) **François**, né le 17 sept. 1820, a épousé le 11 mai 1859 :
Marie-Sophie-Frédérique de Beschwitz, née le 20 août 1836.
Enfants : (1) **Clément**, né le 15 juill. 1860.
(2) **Marguerite**, née le 18 juin 1861.
7) **Théodore**, né le 3 févr. 1822.
8) **Lydie**, née le 24 févr. 1824, mariée le 5 avril 1847 au baron Albert d'Oppen-Huldenberg.
Du 2e lit : 9) **Wilhelmine**, née le 7 mars 1837.

2. **Louis** (né le 14 juill. 1781, † le 8 juill. 1860), a épousé la comtesse Auguste de Hohenthal (née le 16 août 1795, † le 31 oct. 1856).

Digitized by Google

Leurs enfants : 1) **Adolphe**, né le 11 mai 1812.
2) **Pauline**, née le 26 août 1813, mariée le 12 avril 1837 à Ernest de Klengel.
3) **Léopold**, né le 19 mars 1815.
4) **Othon**, né le 3 mai 1818.
5) **Ernest**, né le 21 févr. 1825.
6) **Sophie**, née le 21 sept. 1827, mariée le 10 nov. 1852 au comte Déodat d'Oriolla.

Enfants du grand-oncle.

Charles-Chrétien (né le 15 août 1740, † le 5 avril 1808.)
Fils de son mariage avec Henriette-**Louise** de Callenberg de Muscau (née le 11 févr. 1745, mariée le 24 juin 1774, † le 17 févr. 1799) :

1. **Bernard**-Henri-Ferdinand (né le 22 févr. 1779, † le 7 août 1857).
   Sa veuve : **Emilie**-Auguste-Marianne, comtesse de Klengel, née le 12 nov. 1785; mariée le 21 mai 1820.
   Ses enfants : 1) **Isolde**-Bernardine-Emilie-Clémentine, née le 16 juin 1821, mariée le 8 sept. 1847 à G. H. W. d'Arnim de Planitz, Voigtsgrun et Irfersgrun; veuve le 9 oct. 1855.
   2) Alexandrine-Auguste-Henriette-**Célestine**, née le 20 oct. 1823.
   3) Charles-Ernest-**Arminius**-Emile-Ferdinand, né le 15 oct. 1825, a épousé le 4 nov. 1851 :
   Caroline-Amélie-**Elise** d'Emminghaus, née le 29 sept. 1826.
   Enfants : (1) **Frida**, née le 15 nov. 1852.
   (2) Armin-Hugues-Bernard-Frithiof-Hermann-**Curt**, né le 15 mars 1855.
   (3) **Anne**-Claire-Elise, née le 15 juin 1861.
2. Charles-Frédéric-**Hermann** (né le 20 mars 1783, † le 21 févr. 1841); a épousé le 5 janv. 1808 Lina de Lang sur Mutenau (née le 10 janv. 1782, † le 7 janv. 1815).
   Ses fils (catholiques) : 1) Charles-**Octavio**, né le 6 nov. 1808, a épousé le 24 oct. 1833 la comtesse **Marie**-Thusnelde de Mengersen (née le 4 août 1809); veuf le 26 févr. 1863.
   Enfants : (1) George-**Guillaume**-Hermann-Frédéric, né le 3 sept. 1836.

Digitized by Google

(2) **Hélène**-Ida-Marie-Joséphine-Ferdinande-Victoire, née le 4 sept. 1839.
(3) **Egmont**-Axel-Bernard-Philippe-Hermann-Victor, né le 10 mai 1841.
(4) **Arnold**-Arnim-Charles-Marie-Guillaume, né le 21 août 1842.
(5) **Gabrielle**-Pauline-Louise-Thora-Ottilie, née le 8 mai 1844.
(6) **Alfred**-Constantin-Théodore-Octavien, né le 16 août 1848.
(7) Marie-**Hermann**-Antoine-François-Frédéric-Louis, né le 28 mars 1851.

2) **Curt**-Reinicke, né le 29 janv. 1812, a épousé le 25 août 1847 :
Georgine, fille du baronnet (anglais) Charles Acton et de la comtesse Zoë d'Albon.

Enfants : (1) **Constantin**-Jean-Bernard-Curt, né le 25 sept. 1848.
(2) **Octavie**-Laurette-Caroline-Hermine, née le 22 févr. 1851.
(3) **Conrad**-Hermann-Eberhard, né le 22 oct. 1854.

Filles du mariage du comte Charles-Chrétien avec Isabelle-Louise-**Constance** de Solms Baruth (née le 15 mai 1774, mariée le 29 juin 1800, † le 16 sept. 1856) :

3. Henriette-Louise-**Hermine**, née le 30 sept. 1801.
4. Caroline-Isabelle-**Irmengarde**, née le 23 avril 1803.

(*Voy.* aussi Schaumbourg-Lippe.)

III. COUR.

Maréchal de la cour : vac.
Ecuyer : M. *d'Unger* (29 janv. 1852).
Sénéchal : M. *de Berenhorst* (30 mars 1857).
Chambellan : M. de *Rhoden*.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le cons. act. de lég. chev. A. *de Braun*, ch. d'aff. (Francfort).
PRUSSE : le prince Henri VII de Reuss, E. e. et m. p. (Cassel).

V. CONSTITUTION.

Elle date de 1836. La diète se compose de 21 députés

Digitized by Google

dont 7 élus par la noblesse et 14 par les villes et les campagnes. La diète vote les impôts et donne son avis sur les projets de loi qui lui sont soumis.

AUTORITÉS SUPÉRIEURES.

Attribution : affaires étrangères et de la maison du prince, diète, contrôle supérieur de la justice, de la police, du culte, de l'instruction, etc. Les affaires militaires sont confiées à un comité militaire institué par ordonnance du 18 déc. 1853. Chef : le ministre d'État et de cabinet *d'Oheimb*.

AUTORITÉS SUPÉRIEURES DU PAYS.

Président du gouvernement : M. *de la Croix*.
Directeur de la chambre des finances : M. W. *Caspari*.
— de la chancellerie de justice : M. *Piderit*.
— de la chambre de justice criminelle : le Dr *Rosen*.
— du tribunal aulique : le même.
— de l'administration des forêts : M. J. *Feye*.
— du consistoire : M. *de la Croix*.
Cour suprême : La cour suprême d'appel de Celle (Hanovre).
Commandant du contingent fédéral : le major *Rohdewald*.

VI. STATISTIQUE.

Superficie : 20,600 milles c. géograph.
Population : 108,513 hab.
Capitale : Detmold, 5598 hab.

FINANCES.

Budget de 1862 et 1863. Revenus : 207,225 thalers.
La dette publique en 1861 s'élevait à 339,005 thalers.
L'armée se recrute par la conscription, avec faculté de remplacement. Durée du service, 4 ans. Elle se compose de 1 bataillon d'infanterie de 840 hommes, non compris 120 remplaçants et 140 hommes de réserve.

INSTRUCTION.

2 lycées, 5 colléges, 124 écoles primaires et une école primaire normale.

LIPPE-SCHAUMBOURG.

(*Voy.* Schaumbourg-Lippe.)

Digitized by Google

LUBECK.

PAVILLON.

Le pavillon se compose de deux bandes horizontales. La bande supérieure est blanche, la bande inférieure rouge.

I. HISTORIQUE.

Lubeck a été pendant quatre siècles la capitale de la ligue hanséatique, conclue dans cette ville, en 1241, entre Lubeck et Hambourg, et qui comprit dans la suite jusqu'à 85 villes de l'Europe. La dissolution de la ligue fut prononcée en 1630, dans une assemblée tenue à Lubeck; mais cette ville resta néanmoins unie encore longtemps avec Hambourg et Brême. Cette union était déjà dissoute lorsque Hambourg fit partie de l'empire français. Lubeck demeura indépendante et fut admise, en 1815, dans la Confédération germanique.

II. CONSTITUTION.

La Constitution du 23 décembre 1851 a confié le gouvernement à un sénat de 14 membres élus parmi les citoyens et qui doit compter au moins 6 légistes et 5 négociants. Le sénat participe aussi au pouvoir législatif avec la *bourgeoisie*, qui se compose de 120 membres élus par les citoyens, tous électeurs et éligibles. L'assentiment de la bourgeoisie est nécessaire pour modifier la Constitution, faire les lois, voter les impôts, permettre l'exercice de nouveaux cultes, faire la guerre ou la paix. Elle se réunit six fois par an; un comité de 30 membres élu dans son sein pour deux ans, s'assemble tous les 15 jours, pour préparer la discussion, et décider les affaires d'administration. En cas de désaccord entre le sénat et la bourgeoisie sur l'interprétation d'une loi, ces deux assemblées se soumettent au tribunal supérieur d'appel, com-

Digitized by Google

mun aux 4 villes libres d'Allemagne, et en cas d'urgence à un comité de sénateurs et de députés.

III. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

CONSEIL (1863 et 1864.)

Bourgmestre : M. Charles-Louis *Roeck*, président du sénat en 1863 et 1864.

Bourgmestre : M. J. J. F. *Torkuhl*, président du tribunal supérieur, président de la municipalité.

Syndic : M. P. L. *Elder*, président de l'administration rurale, de la douane, de l'accise et du contrôle.

Les sénateurs : MM. Louis *Muller* ; Henri *Brehmer*, directeur des archives, président de la députation des travaux publics, de la commission des écoles secondaires et primaires; G. C. *Tegtmeyer*; H. C. *Dittmer*; H. G. *Hach*, président du département des finances et de la députation scolaire; J. D. *Eschenburg*, président du département de l'assurance contre l'incendie; T. *Curtius*, président du département militaire et du département des postes et des chemins de fer; H. G. *Haltemann*, président de la commission de l'emprunt à primes de 1863; A. F. *Siemssen*, président du département des maisons de charité; J. C. *Bœse*, directeur de la police, etc.; H. T. *Behn*, président de la commission centrale des pauvres et des maisons pénitentiaires.

CONSEIL DE LA BOURGEOISIE.

Président (élu pour deux ans; de juill. 1863 à juill. 1865) : M. H. H. *Meeths*.

1er suppléant : le docteur *Holtermann* ; 2e suppléant : le docteur C. *Muller*.

COUR SUPRÊME D'APPEL POUR LES QUATRE VILLES LIBRES DE L'ALLEMAGNE.

Le président est nommé par les sénats des quatre villes libres, et les membres, au nombre de six, sont choisis, un par chaque ville; Francfort et Brême nomment alternativement le cinquième. Hambourg et Lubeck nomment chacun 2 fois le sixième. — Depuis le 22 juil. 1863, la ville libre de Brême a la direction de cette cour suprême.

Président : M. J. F. *Kierulff*, docteur en droit.

Digitized by Google

Conseillers : MM. C. G. *Pauli*, de Lubeck; E. A. T. *Laspeyres*, de Francfort : G. W. F. A. *Wunderlich*, de Lubeck; F. H. *Brandis*, de Brême; J. F. *Voigt*, de Hambourg; E. W. L. *Zimmermann*, de Brême.

CHAMBRE DU COMMERCE.

Président : H. H. *Meeths*.

Command. du conting. fédéral : le lieut.-col. C. G. *Behrens*.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ÉTRANGER (*voy.* Hambourg).

CORPS CONSULAIRE.

BAVIÈRE : M. C. H. *Muller*, C.
BELGIQUE : M. D. G. H. *Boelsche*, C.
BRÉSIL : M. G. *Rubeck*, VC.
BRUNSWICK : M. D. G. H. *Boelsche*, C.
DANEMARK : M. C. *Petit*, C.
ESPAGNE : M. L. G. *Minlos*, VC,
FRANCE : M. P. *Hauser*, AgtVC.
GRANDE-BRETAGNE : M. W. L. H. *Behncke*, VC.
HANOVRE : M. D. T. *Lange*, C.
HESSE GRAND-DUCALE : M. C. *Platzmann*, C.
ITALIE : M. T. *Witte*, C.
MECKLEMBOURG-STRÉLITZ : M. P. H. *Rodde*, C.
OLDENBOURG : M. L. G. *Minlos*, C.
PAYS-BAS : M. T. J. H. *Mann*, C.
PRUSSE : M. J. F. *von Brocken*, C.
RUSSIE : le cons. de cour *Boulgakoff*, C.
SAXE ROYALE : M. J. *Pfeiffer*, C.
SAXE-WEIMAR : M. A. G. C. *Grammann*, C.
SUÈDE ET NORVÉGE : M. C. F. *Leche*, C.
URUGUAY : M. H. J. G. *Lilienthal*, VC.
WURTEMBERG : M. G. F. *Harms*, C.

V. STATISTIQUE.

SUPERFICIE DE LA VILLE ET DU TERRITOIRE

Territoire : 6 milles carrés, ou 328 kil. carrés.

Population (1862).

Dans la ville	27,249
— les faubourgs	4,649
Total, ville et faubourgs	31,898

Digitized by Google

Dans les districts de la campagne	12,459
Bergedorf, part de Lubeck, en 1857	6,257
Total des habitants	50,614

FINANCES.

Budget de 1863.

Recettes.

Domaines (les forêts principalement)	305,217	marcs.
Droits et concessions	26,371	—
Divers (dividendes des actions du chemin de fer de Lubeck-Buchen, recettes des autorités administratives et judiciaires)	253,836	—
Impôts indirects	527,493	—
Impôts directs	221,533	—
Total	1,344,450	—

Dépenses.

Sénat et bourgeoisie	100,000	marcs.
Affaires étrangères	32,300	—
Tribunaux et police	135,397	—
Administration	65,167	—
Travaux publics et pilotage	207,760	—
Culte et instruction	47,405	—
Bienfaisance	8,670	—
Militaire	154,369	—
Pensions, etc	24,048	—
Intérêts et amortisation de la dette publique.	525,098	—
Total	1,300,214	—

DETTE PUBLIQUE : 20,756,000 marcs.

ARMÉE.

(Durée du service, 6 ans, 2 ans de présence sous les drapeaux.)

Contingent 612 h. d'infanterie (non compris la réserve de 67 h.). L'artillerie que Lubeck doit fournir a été prise à sa charge par le grand-duché d'Oldenbourg (convention du 26 févr. 1861).

COMMERCE EN 1862.

Importation 60,973,803 marcs courants; dont par chemin de fer : 36,925,248; par mer : 19,998,948; par poste et par roulage : 4,099,510; par le fleuve : 814,356 marcs courants.

Navigation en 1862. Arrivages : 1,251 navires de long cours (dont 357 vapeurs) d'une capacité de 88,437 lasts (de 4,120 livres); départs : 1,270 navires d'une capacité de 90,627 lasts.

Digitized by Google

Cabotage : 253 bâtiments (entrés et sortis) jaugeant 882 lasts.

Effectif de la marine marchande au commencement de 1862 : 55 navires (dont 14 vapeurs) jaugeant 6,355 lasts (au commencement de 1861 : 56 navires jaugeant 6,373 lasts). — En construction : 6 navires.

BANQUE.

Banque de Lubeck, fondée..... Capital social : 500,000 marcs courants (1 fr. 48 c.) divisé en 1,000 actions nominatives de 500 marcs courants transmissibles par voie d'endossement.

VI. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le thaler, de 3 fr. 75 c., est divisé en schillings. On compte aussi en marcs de 16 schillings comme à Hambourg.

Mesures de longueur. Pied = $0^{m},2,876$. — Aune = 2 pieds.

Mesures de capacité. Last = 8 drœmts, ou 24 tonnes, ou 96 scheffels de 4 fass. — Scheffel. = $34^{lit},69$; pour l'avoine — $39^{lit},51$. — (Vin.) Fuder = 6 ohms, ou 4 oxhofts, ou 24 ankers, ou 120 viertels, ou 240 stübchens de 4 quartiers. — Stübchen = $3^{lit},637$, et ohm = $145^{lit},5$. — Fass d'eau-de-vie = 1 oxhoft. — Fass (tonneau) de bière = $149^{lit},02$ divisé en 80 cannettes — Kross = $0^{lit},94$.

Poids. Livre = $486^{gr},47$. — Quintal (112 livres) = $54^{k},485$. — Lispfund = 14 livres (*Voy.* aussi Hambourg.)

MAROC.

Le pavillon marocain est rouge.

I. ORGANISATION POLITIQUE.

Le pouvoir suprême est depuis trois siècles aux mains d'une famille, dite des *chérifs*, parce qu'elle se prétend issue de Mahomet. Le sultan se prévaut de cette généalogie pour s'ériger en khalif de l'Islam en Occident, comme le sultan de Constantinople en Orient; il réunit ainsi le pouvoir temporel et le pouvoir spirituel. Mouley-Abd-er-Rahman, mort en 1859, après un règne de qua-

Digitized by Google

rante années, a laissé pour héritier du caftan impérial son fils aîné, Sidi-Mohammed, qui, dès le début de son règne, « s'est trouvé aux prises avec ses frères, avec des tribus rebelles, avec les puissances étrangères, triple difficulté, toujours renaissante, contre laquelle ont à se débattre tous les maîtres du Maroc, et qui est le nœud de toute leur politique. » (*Dict. gén. de la politique* de M. M. Block.)

EMPEREUR (sultan) : **Sidy-Muley-Mohammed,** depuis 1859. Il porte le titre d'**Emir al moslemin** (émir des musulmans) et de **Khalifa el Haligai** (vicaire de Dieu).

II. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

BELGIQUE. Tanger : M. E. *Daluin*, C. gén.
ESPAGNE . M. F. *Merry y Colom*, MR.; M. J. *Diosdado*, secr.; MM. P. *Ortiz de Zugasti*, N. L. *Chacon*, interpr.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Tanger : M. J. H. *Mac-Math*, C.; M. J. S. *Levi*, C.
FRANCE. Tanger : le baron *Aymé d'Aquin*, M. pl.; M. de *Tallenay*, secr.; M. *Guillaume*, att.; M. *Summaripa*, 1er drogman; M. *Destrées*, drogman chanc. — Mogador, M. G. *Huet*, C.
GRANDE-BRETAGNE. Tanger : sir John *Drummond Hay*, MR. et C. gén.; M. H. P. *White*, C.
ITALIE. Tanger : M. J. *de Martino*, C. gén.; M. J. *Toledano*, drogman; M. R. *Benatar*, drog. hon.
PAYS-BAS. Tanger : sir J. *Drummond Hay*, C. gén.
PORTUGAL. M. J. *Colaço*, C. gén.
SUÈDE ET NORVÉGE. M. S. *Ehrenhoff*, C. gén.

Superficie, 752,130 kil. carrés. Population, 8 à 9 millions d'hab. Capitales : Fez, 88,000 hab.; Maroc, 70,000.

FINANCES.

Budget des recettes.

	Piastres de 5 fr. 25.
El Ashara, contrib. sur la terre et les troupeaux....	730,000
La Djazia et impôts sur les juifs.....	30,000
El Ankes. — Impôts indirects.....	950,000
El Keb-ed-Dérab, bénéfices de l'empereur sur la fabrication de la monnaie.....	50,000

Digitized by Google

El Aniad, droits de douanes (14 ports).....	400,000
El Tahhuit, vente de tabac.....	25,000
El Kera. — Location à bail du patrimoine impérial..	40,000
El Deiat, droit du fisc.....	150,000
El Adaia, ou cadeaux des consuls et négociants chrétiens et de ceux qui demandent audience.....	225,000
Total.....	990,000

Budget des dépenses.

Entretien de la maison impériale, harem et écuries..	110,000
— des palais et jardins publics.....	75,000
Cadeaux à la Mecque, aux chérifs de Taffilette, aux mosquées et sanctuaires.....	65,000
Traitements des gouverneurs de Tanger, Suira, Tétouan, Larrache, Marmora, etc.....	50,000
Armée de terre.....	650,000
Marine militaire.....	30,000
Traitements des consuls en Europe.....	15,000
Courriers, frais et autres.....	5,000
Total.....	990,000

Nous donnons ces chiffres purement à titre de renseignement; il n'y a aucun moyen de les contrôler.

COMMERCE EXTÉRIEUR EN 1861.

Le commerce extérieur du Maroc en 1861 représente environ 50 millions de francs :

	IMPORTATION.	EXPORTATION.	TOTAL.
	francs.	francs.	francs.
Tanger.....	9,664,000	4,875,000	14,539,000
Mogador.....	5,053,000	5,620,500	10,673,500
Mazagran.....	4,238,000	3,620,500	7,858,500
Casablanca.....	3,650,000	3,131,000	6,781,000
Rabat.....	2,650,000	1,615,000	4,265,000

III. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. La piastre espagnole, divisée en 100 cents. — La piastre vaut légalement 2 méticales ou mitscals, ou 20 ouques (onces), ou 90 blanquillos.

Mesures de longueur. Dhràa ou codo (aune) de 8 tomnies = 0^{m},571.

Mesures de capacité. (Céréales.) Le muld ou almuda =

Digitized by Google

environ 14 litres. — (Huile.) Coula = 15^{lit},15. — Les autres liquides sont pesés.

Poids. L'artal ou rotal = 508 grammes. — Le quintal ordinaire = 100; il y a un petit quintal (araba) de 75, et un grand de 125 artals.

MECKLEMBOURG-SCHWERIN.

PAVILLON.

Le pavillon du Mecklembourg est tricolore, bleu, blanc et rouge, par bandes horizontales.

I. HISTORIQUE.

L'origine de la dynastie qui règne dans les deux grands-duchés de ce nom est antérieure à l'introduction du christianisme dans le pays. Le culte chrétien fut imposé aux habitants de ces contrées par Henri le Lion, duc de Saxe, qui, après avoir converti Prisbislaw qu'il avait vaincu, maria en 1167 sa fille Mathilde à Burewin, fils de ce prince. La maison de Mecklembourg se divisa plusieurs fois, mais les lignes collatérales se sont successivement éteintes. La ligne de Mecklembourg-Schwérin est considérée comme la principale; la ligne de Mecklembourg-Strélitz ne s'en est séparée qu'à partir de 1692.

Voici la liste des ducs et grands-ducs de Mecklembourg depuis 1692 :

Gustave-Adolphe.....	de 1692 à 1695
Frédéric-Guillaume.....	de 1695 à 1713
Charles-Léopold (déposé).....	de 1713 à 1728
Chrétien-Louis (frère du précédent)..	de 1728 à 1756
Frédéric.....	de 1756 à 1785
Frédéric-François.....	de 1785 à 1815
Le même, sous le titre de grand-duc.	de 1815 à 1837
Paul-Frédéric.....	de 1837 à 1842

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte luthérien.)

GRAND-DUC : **Frédéric-François**, né le 28 févr. 1823,

Digitized by Google

succède à son père, Paul-Frédéric (né le 15 sept. 1800), le 7 mars 1842; a épousé le 3 nov. 1849 :

1° **Auguste**-Mathilde-Wilhelmine (née le 26 mai 1822), de Reuss-Schleiz-Koestritz, veuf le 3 mars 1852;

2° **Anne**-Marie-Wilhelmine-Mathilde de Hesse-Darmstadt le 12 mai 1864.

Enfants (du 1er lit) : 1. **Frédéric-François**-Paul-Nicolas-Ernest-Henri, grand-duc héréd., né le 19 mars 1851. Les princes portent le titre de ducs.

2. **Paul-Frédéric**-Guillaume-Henri, né le 19 sept. 1852.

3. **Marie**-Alex.-Élisabeth-Éléonore, née le 14 mai 1854.

4. **Jean-Albert**-Ernest-Constantin-Frédéric-Henri, né le 8 déc. 1867.

Frère du grand-duc.

Frédéric-**Guillaume**-Nicolas, né le 5 mars 1827.

Mère du grand-duc.

Frédérique-Wilhelmine-**Alexandrine**-Marie-Hélène, née le 23 févr. 1803, fille de Frédéric-Guillaume III de Prusse; mariée le 25 mai 1822, veuve le 7 mars 1842.

Grand-mère, 3e épouse du feu prince Frédéric-Louis.

Auguste-Frédérique, née le 28 nov. 1776, fille de feu le landgrave Frédéric-Louis de Hesse-Hombourg, mariée le 3 avril 1818, veuve le 29 nov. 1819.

III. COUR.

Intendance générale de la maison du grand-duc : le cons. privé *de Brock*.

Grand chambellan : le cons. privé H. L. B. *de Plessen*.

Chef de la cour et grand maréchal : le chamb. G. *de Bulow*.

Grand écuyer : le chamb. baron O. *de Brandenstein*, vice-grand écuyer.

Grand veneur : le comte *de Bernstorff*.

Intendant du théâtre de la cour : M. G. *Gans de Putlitz*.

Chef du cabinet grand-ducal : le cons. de cabinet *Flugge*.

Maréchal de la cour de la grande-duchesse douairière : le chamb. O. *Henning*, baron *de Stenylin*.

Chef de la cour de la grande-duchesse héréditaire douairière *Auguste* : le chamb. baron O. *de Brandenstein*.

Digitized by Google

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le comte A. *Karolyi de Nagy-Karoly*, E. e. et M. pl., à Berlin.

BELGIQUE : le chev. H. *de Bosh-Spencer*, MR. à Copenhague; Rostock : M. J. H. *Weber*, C.; Wismar : M. D. W. *Hermès*, C.

BRÉSIL : le chev. M. A. *de Araujo*, E. e. et M. pl. à Berlin; M. F. M. *Barreto de Aragâo*, C. gén. à Hambourg.

DANEMARK. Rostock : M. W. J. B. *Mann*, C.; Wismar : M. H. *Marty* jeune, VC.

ESPAGNE. Rostock : M. W. J. B. *Patow*, VC.

FRANCE : M. E. *de Cintrat*, E. e. et M. pl. à Hambourg; Rostock : le vicomte *de Potier*, C. hon.; Wismar : M. F. *Crull*, AC.

GRANDE-BRETAGNE : lord *Napier*, M. pl. à Berlin; M. J. *Ward*, C. gén. à Hambourg; Rostock : M. C. *Schultze*, VC.

HANOVRE. Rostock : M. A. *Kossel*, C.; Wismar : M. G. H. P. *Anders*, C.

PAYS-BAS. Rostock : M. H. *Flindt*, VC.; Wismar : M. G. *Crull*, CG.

PORTUGAL. M. G. *Stannius*, C. gén. à Hambourg.

PRUSSE : le baron E. *de Richthofen*, E. e. et M. pl. à Hambourg. Rostock : M. A. *Kossel*, C.; Wismar : M. B. C. *Frentz*, C.

RUSSIE : le cons. privé et chamb. *d'Oubril*, E. e. et M. pl. à Berlin. Dantzig : le cons. d'État act. *d'Adelung*, C. gén.; Memel : le cons. de coll. *Trentovius*, C.; Rostock; le cons. de collége *Reinecke*, C.; Stettin : le cons. de cour : *Volborth*, C.; Wismar : le cons. de coll. *Reinecke*, C.

SUÈDE ET NORVÉGE : M. C. A. *Jaerta*, E. e. et M. pl. à Berlin; Rostock : M. L. *Cassel*, C.

V. CONSTITUTION.

Les deux grands-duchés de Mecklembourg-Schwérin et de Mecklembourg-Strélitz ont une constitution et une diète communes. Cette constitution se compose d'actes de 1523, 1572, 1621 et 1755; la constitution de 1849 a été

Digitized by Google

abrogée en 1850. La diète siége tous les ans, alternativement, dans les villes de Sternberg et de Malchin, situées toutes deux dans le Mecklembourg-Schwérin; les états de la diète se composent de deux ordres, les chevaliers et les villes. Les chevaliers, possesseurs d'un bien équestre, nobles ou non, sont au nombre d'environ 750; ils se représentent eux-mêmes; les quarante-cinq villes ayant droit de représentation députent à la diète des membres de leurs *magistrats* (comités municipaux) ou leurs bourgmestres. Les villes ont droit de demander que chaque ordre délibère séparément. L'assemblée ne vote guère que les lois concernant les finances ou les priviléges des ordres; le reste est réglé par le gouvernement. Chaque membre de la diète a d'ailleurs le droit d'initiative. L'organisation communale n'existe que dans les villes.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE.

Formé des comités des divers ministères et du directeur du département militaire, pour les affaires militaires.

M. G. J. B. G. *de Oertzen de Leppin*, ministre, président du ministère d'État et président du ministère de l'intérieur, des affaires étrangères et de la maison du grand-duc.

M. A. G. *de Schroeter*, ministre, président du ministère de la justice, du culte, de l'instruction publique et de la santé publique.

M. T. D. *de Levetzow*, ministre, président du ministère des finances.

SERVICES DÉPENDANTS DES MINISTÈRES DE L'INTÉRIEUR.

Archives de l'État. Cons. archiviste : le Dr G. C. F. *Lisch*.

Bureau de statistique. Directeur : le cons. int. de chancellerie P. F. R. *Faull*.

Direction des télégraphes de l'État. Directeur : le Dr E. *Meyer*, cons. int. minist.

DU MINISTÈRE DES FINANCES.

Administration des domaines et forêts de l'État. Chambre des domaines. Directeur : M. C. F. V. *de Muller*.

Intendance des travaux publics. Intendant : le cons. sup. J. G. *Bartning*.

Digitized by Google

Administration des forêts. *Voy.* chambre des domaines.
Administration des postes. Directeur général des postes : M. F. *de Pritzbuer.*
Administration des impôts et des domaines. Impôts. 1° Contribution ordinaire, département des impôts et des douanes. Directeur : M. G. L. *Schultze.*
Conseillers : M. L. *Beetz* et M. F. *Boccius.*
Directeur de l'impôt territorial : . . . . .

DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE.

Administration de la justice. 1) Tribunal d'appel de Rostock (en commun avec Mecklembourg-Strélitz). Président : M. A. *de Bassewitz.*
Vice-président : M. C. H. C. *Trotsche.*
2) Chancelleries de justice :
a) De Schwérin. Directeur : M. C. C. *de Bulow.*
b) De Gustrow. Directeur : M. R. C. *de Monroy.*
c) De Rostock. Directeur : O. F. M. *de Liebeherr.*
3) Cour criminelle de Butzow. Directeur : M. T. F. G. *de Bulow.*
Sous les ordres immédiats du grand-duc.
1° Le département militaire. Chef : le major général *de Zulow*, aide de camp général et chef de la gendarmerie.

ARMÉE.

Commandant en chef : S. A. R. le *Grand-duc.*
Aide de camp général : le major général *de Zulow*, chef de la gendarmerie; aides de camp : le major *de Hertzberg*, le lieutenant *de Lützow.*
Contingent fédéral. Etat-major de division. Commandant de division : le major général *de Bilguer.*
Médecin général : le cons. int. aulique D^r *Frese.*
2° Le conseil général ecclésiastique. Directeur : M. F. *Kaysel.*

VII. STATISTIQUE.

Superficie, 244.12 milles carrés ou 13,378 k. c.
Population à la fin de 1862, 551,761 hab.
La population de 1862 se répartit comme suit :

Digitized by Google

Dans les domaines	207,105
Dans les terres seigneuriales	137,382
Dans les terres des trois couvents de Dobbertin, Malchow et Ribnitz	9,082
Dans les 40 villes	184,083
Dans les terres domaniales appartenant aux villes	14,109

Cultes : luthériens, 554.231; catholiques, environ 900; réformés, 198; israélites, 3120.

Capitale : Schwérin, 23,919 hab.

Autres villes : Rostock, 26,396; Wismar, 13,128; Gustrow : 10,300 hab.

FINANCES.

Il n'y a pas de budget général pour le grand-duché de Mecklembourg. Les États concourent seulement à l'administration de la caisse générale ou caisse commune du pays.

Caisse générale du pays.

En 1861, les recettes se sont élevées à 391,295 thalers, les dépenses à une somme égale.

(On évalue à 4 millions de thalers les revenus du grand-duc.)

Dette publique.

Dettes de la caisse de réduction de 1861-62	5,478,940
Dettes communes du pays	2,578,330
Ensemble	8,057,270

ARMÉE.

5,385 hommes, avec 1,056 chevaux et 14 canons.

CULTE.

293 paroisses protestantes et 2 paroisses catholiques.

INSTRUCTION.

Une université à Rostock, 5 lycées, 46 écoles primaires supérieures, 1334 écoles primaires, 1 école primaire normale, 3 écoles de navigation, 1 école militaire, 2 écoles de commerce, 3 salles d'asile.

COMMERCE ET NAVIGATION.

Commerce.

La valeur de l'importation des deux Mecklembourgs atteint 8 millions de thalers.

Navigation.

Warnemünde (Rostock)...	entrée	620,	sortie	703	navires.
Wismar.....	—	283,	—	273	—
Total en 1862.....	entrée	903,	sortie	976	navires.

Digitized by Google

Effectif de la marine marchande en janv. 1863.

Rostock....	367	bât. d'une capacité de	43,339	lasts de	6,000 livr.
Wismar. ..	46	—	5.644	—	6,000 —
Total....	413	bât. d'une capacité de	48,983	lasts.	

Vapeurs à Rostock, 5; à Wismar, 1.

CHEMINS DE FER EN 1862.

Longueur	145 kil.
Recette totale	1,704,351 fr.
— kilométrique	11,751
Capital employé	23,617,500

BANQUE.

Banque de Rostock, fondée par décrets grands-ducaux des 27 février 1850 et 11 juin 1860. Capital social, 1.000,000 de thalers, divisé en 5,000 actions nominatives de 200 thalers. Succursales à Berlin, Hambourg, Leipzig.

Intérêt, 4 %; dividende en 1858, 6 1/2 %; en 1859-60, 5 1/4 %; 1860-61, 6 5/6 %; 1861-62, 6 2/3 %; 1862-63, 7 1/2 %.

MECKLEMBOURG-STRÉLITZ.

(*Voy.* p. 534 les armes et le pavillon.)

I. HISTORIQUE.

Voici la liste des ducs et des grands-ducs de Mecklembourg-Strélitz depuis 1692 :

Adolphe-Frédéric II.	de 1692 à 1708
Adolphe-Frédéric III.	de 1708 à 1752
Adolphe-Frédéric IV.	de 1752 à 1794
Charles-Louis-Frédéric.	de 1794 à 1815
Le même comme grand-duc.	de 1815 à 1816
Georges.	de 1816 à 1860

Frédéric-Guillaume règne actuellement.

II. FAMILLE RÉGNANTE.

GRAND-DUC : **Frédéric-Guillaume**-Charles-George-Ernest-Adolphe-Gustave, né le 17 oct. 1819, succède à son père, **George**-Frédéric-Charles-Joseph (né le 12 août 1779); le 6 sept. 1860 a épousé le 28 juin 1843 :

Auguste-Caroline-Charlotte-Elisabeth-Marie-Sophie-Louise, princesse de Grande-Bretagne et d'Irlande, née le 19 juill. 1822, fille aînée de feu le duc Adolphe de Cambridge.

Digitized by Google

Fils : George-**Adolphe-Frédéric**-Auguste-Victor-Ernest-Adalbert-Gustave-Guillaume-Wellington, grand-duc héréditaire, né le 22 juill. 1848.

Frère et sœur.

1. **Caroline**-Charlotte-Marianne, née le 10 janv. 1821, mariée le 10 juin 1841 au roi Frédéric VII de Danemark, divorcée le 30 sept. 1846.
2. **George**-Auguste-Ernest-Adolphe-Charles-Louis, né le 11 janv. 1824, a épousé le 16 févr. 1851 :
   Catherine-Michaïlovna, née le 28 août 1827, fille de feu le grand-duc Michel de Russie.
   Enfants : 1) **Hélène**-Marie-Alexandra-Elisabeth-Auguste-Catherine, née le 16 janv. 1857.
   2) **George-Alexandre**-Michel-Frédéric-Guillaume-François-Charles, né le 6 juin 1859.
   3) **Charles-Michel**-Guillaume-Alexandre-Auguste, né le 17 juin 1863.

Mère.

Marie-Wilhelmine-Frédérique, née le 21 janv. 1796, fille de feu le prince Frédéric de Hesse-Cassel, mariée le 12 août 1817, veuve le 6 sept. 1860.

III. COUR.

Grand maître de la cour : . . . . . .
Grand veneur : M. F. *de Voss*, directeur de la chambre des domaines.
Sénéchal : M. J. *d'Oertzen*.
Maréchal de la cour : M. A. H. *de Boddien*.
Grand écuyer : M. A. *de Bernstorff*.
Grand maître de la cour de la grande-duchesse : M. R. *de la Lühe*.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le comte A. *Karolyi de Nagy-Karoly*, E. e. et M. pl. à Berlin.
BELGIQUE : le chev. H. *de Bosch-Spencer*, MR. à Copenhague.
BRÉSIL : le chev. M. A. *de Araujo*, E. e. et M. pl. — M. F. M. *Barreto de Aragão*, C. gén. à Hambourg.

Digitized by Google

FRANCE : M. E. *de Cintrat*, E. e. et M. pl. à Hambourg.
GRANDE-BRETAGNE : lord *Napier*, M. pl. à Berlin; M. J. *Ward*, C. gén. à Hambourg.
PAYS-BAS : M. G. *Crull*, C. gén. à Wismar.
PRUSSE : le baron E. *de Richthofen*, E. e. et M. pl. à Hambourg.
RUSSIE : le cons. d'État act. et chamb. *d'Oubril*, E. e. et M. pl. à Berlin.
SUÈDE et NORVÉGE : M. C. A. *Jaerta*, E. e. et M. pl. à Berlin.

V. CONSTITUTION.

(*Voy.* Mecklembourg-Schwérin.)

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

Ministre d'État : M. B. E. *de Bulow* (1er nov. 1862).

GOUVERNEMENT.

Le ministre d'État B. E. *de Bulow*.
Le cons. int. *de Kardorff*.
Le cons. int. de gouvern. A. *Piper*.

TRIBUNAL D'APPEL DE ROSTOCK.

Président : M. A. F. J. H. *de Bassewitz*.
Vice-président : M. C. H. C. *Trotsche*.

CHANCELLERIE DE JUSTICE DE NEU-STRÉLITZ.

Directeur du tribunal : M. A. *de Malchitzki*.

CONSISTOIRE.

Conseiller de consistoire : le surintend. Dr H. *Ohl*.

CHAMBRE DES DOMAINES ET DES FORÊTS.

Directeur : M. *de Voss*, grand-veneur.

MILITAIRE.

Chef : S. A. R. le *grand-duc*.
Commandant du contingent fédéral : M. *de Ruville*, lieut.-colonel (au service prussien) à la suite du 1er régiment des gardes à pied.

Digitized by Google

VII. STATISTIQUE.

SUPERFICIE ET POPULATION.

(Recensement de la fin de l'année 1860.)

DISTRICTS.	Milles carrés géogr.	Population en 1860.
Duché de Strélitz.....	42,72	82,175
Principauté de Ratzebourg.	6,77	16.885
	49,49	99,060

Capitale Neu-Strélitz. Population en 1860, 7,431 habitants.

CULTE.

152 paroisses protestantes.

INSTRUCTION.

3 lycées, 3 colléges, 17 écoles primaires supérieures, 221 écoles primaires, 1 école primaire normale, 3 écoles pour des apprentis, 8 salles d'asile.

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le thaler de 3 fr. 75 c.

Mesures de longueur. Pied = $0^{m},291$. — Aune de Rostock = $0^{m},575$. — On emploie aussi celle de Hambourg.

Mesures agraires. Hufe est une mesure variable selon la qualité du sol. — Perche carrée = 12 × 12 ou 144 pieds.

Mesures de solidité. Faden normal = $3^{st},459$.

Mesures de capacité. Scheffel = $38^{lit},89$. — Last = 96 scheffels. — Tonne = 4 scheffels. — Sack = 6 ou 4 scheffels. = Pour les liquides *voy.* Hambourg.

Poids. Comme à Lubeck et à Hambourg.

Digitized by Google

MEXIQUE.

PAVILLON.

Le pavillon mexicain est vert, blanc et rouge par bandes perpendiculaires, le vert étant près de la hampe.

I. HISTORIQUE.

Le Mexique fut gouverné jusqu'au seizième siècle par des rois indigènes. Fernand Cortès le découvrit et en fit la conquête (1519-1521). Ce pays forma, sous la domination espagnole, une vice-royauté. En 1810, les descendants des colons espagnols et une grande partie des Indiens et des Métis se révoltèrent. L'Espagne reconnut l'indépendance du Mexique le 23 août 1821, par le traité d'Aquala. Une junte provisoire proclama l'empire du Mexique et offrit la couronne à la maison royale d'Espagne; mais les cortès espagnoles s'opposèrent à l'acceptation. Le président de la junte, Iturbide, fut proclamé empereur par un congrès (février 1822). Il abdiqua le 26 mars 1823 et fut fusillé l'année suivante, après avoir essayé de ressaisir le pouvoir. La constitution du 4 octobre 1823 établit une république fédérative, composée d'un district fédéral, de vingt États et de plusieurs territoires. L'Espagne la reconnut le 28 décembre 1836. Plusieurs constitutions, les unes fédérales, les autres unitaires, furent successivement promulguées. La dernière datait du 5 mai 1857. Le 16 avril 1862, le gouvernement français déclara la guerre au Mexique, en vue d'obtenir réparation de dommages causés à nos nationaux. Des troupes envoyées par l'Espagne et l'Angleterre, pour le même motif, furent retirées à la suite de la convention de la Soledad (janvier 1862). Les Français continuèrent seuls l'expédition, et entrèrent à Mexico le 10 juin 1863. Une assemblée des notables fut convoquée et déclara, le 10 juillet, à la majorité de 231 voix contre 19, que le

Digitized by Google

Mexique se constituait en monarchie tempérée héréditaire, gouvernée par un empereur catholique. L'assemblée offrit la couronne à l'archiduc Maximilien, qui l'a acceptée.

II. GOUVERNEMENT MEXICAIN DEPUIS LA DÉCLARATION DE L'INDÉPENDANCE (1821).

EMPIRE.

Iturbide, empereur	1822-1823

RÉPUBLIQUE FÉDÉRATIVE.

Présidents :

Vittoria	1824
Pedrazza	1828
Bustamente	1829
Santa-Anna	1832
Bustamente	1836
Paredès	1841
Santa-Anna (Dictateur)	1843
Herrera	1844
Paredès	1846
Santa-Anna	1847
Pedro Anna	1847
Herrera	1848
Arista	1851
Santa-Anna	1853
Martin Carrera (président provisoire)	1854
Comonfort	1856
Zuloaga	1858
Miramon	1859
Juarez	1861

III. FAMILLE RÉGNANTE.

EMPEREUR : **Maximilien**-Ferdinand, frère de l'empereur d'Autriche (*Voy.* Autriche), né le 6 juillet 1832; proclamé empereur du Mexique le 10 avril 1864; a épousé, le 25 juillet 1857 :

Marie-**Charlotte**-Amélie-Auguste-Victoire-Clémentine-Léopoldine, née le 7 juin 1840, fille de Léopold Ier, roi des Belges (*Voy.* Belgique).

IV. COUR.

Grand maréchal : le général *Almonte*.

Grand maître : le comte *Ferry Zichy*.

Chambellans : le comte *de Bombelles*, le comte *del Valle*, le marquis *de Corio*, le comte *Neri del Barrio;* le baron *de Pont*, le comte *Lutzow*.

Digitized by Google

Maître des cérémonies : M. *Negrete*.
Commandant en chef : le maréchal *Bazaine*, command. du corps français d'occupation.
Aide de camp général : le général *Woll*.
Officiers d'ordonnance : les commandants *Ontibaros* et *O'Machea*.
Grand aumônier : Mgr F. *Ramirez*, évêque de Tamaulipas.
Secrétaire particulier : M. *Scherzlechner*.

DÉCORATION.

Ordre de Notre-Dame de la Guadeloupe, fondé par Iturbide. Rétabli le 13 août 1859 par le président Antonio Lopez de Santa-Anna. Rétabli de nouveau par la Commission nationale, en 1863, après l'entrée des Français à Mexico.

V. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le comte *Guido de Thun*, E. e. et M. pl.; le baron *de Lagos*, 1er secr.
CHILI : M. R. *Sotomayor Valdez*, ch. d'aff.
EQUATEUR : M. F. *de Paula Pastor*, ch. d'aff.
ESPAGNE : le marquis *de Riveira*, ambassadeur; M. N. *Ballesteros y Ordejon*, att.
ÉTATS-ROMAINS : Mgr P. F. *Meglia*, nonce apostol., archev. de Damas *in part.*
FRANCE : le marquis *de Montholon*, E. e. et M. pl.: le comte *de la Londe*, 2e secr.; le comte H. *de Chateaubriand*, 3e secr.; M. *de Morineau*, att.
GRANDE-BRETAGNE : sir C. L. *Wyke*, E. e. et M. pl. (absent); M. J. *Walsham*, secr. chargé de la lég.

II. CORPS CONSULAIRE.

BELGIQUE. Campêche : M. T. *Casasus*, C.; Laguna de Terminos : M. P. *Requena*, C.; Mazatlan : M. C. *Fuhrken*, C.; Mexico : M. *Diederich Graue*, C.; Tampico : M. G. *Schulz*, C.; Vera-Cruz : M. P. E. *Watermeyer*, C.
BRÊME. Campêche : M. J. *Cladera*, C.; Coluna : M. B. *Oetling*, C.; Manzanillo : M. B. *Oetling*, C.; Mazatlan : M. C. *Puhrken*, C.; Vera-Cruz : M. A. *Mertens*, C.
CHILI. Mazatlan : M. J. C. *Gabica*, C.; Mexico : M. *Fernandez*, C.; San Blas : M. G. *Forbes*, C.

Digitized by Google

DANEMARK. Mexico : M. C. G. *Kauffmann*, C.; Vera-Cruz : Mr P. E. *Watermeier*, C.

ESPAGNE. Mexico : M. N. *Ballesteros*, C. gén.; Vera-Cruz : M. B. *Cortez*, C.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Acapulco : M. L. S. *Ely*, C.; Aguas-Callentes : M. M. *Metcalf*, C.; Chihuahua : M. R. W. *Creel*, C.; Guaymas : M. E. *Conner*, C.; Laguna : M. J. M. *Rours*, C ; la Paz : M. F. B. *Elmer*, C.; Manzanilla : M. W. H. *Blake*, C.; Matamoras : M. L. *Pierce* jun, C.; Mazatlan : M. R. S. *Robertson*, C.; Merida et Sisal : M. R. *y Patrullo*, C.; Mexico : M. M. *Otterbourg*, C.; Minatitlan : M. R. C. M. *Hoyt*, C.; Monterey : M. M. M. *Kinney*, C.; Saltillo : M. J. *Smith*, C.; Tabasco : M. J. H. *Mansfield*, C.; Tampico : M. H. *Arzumendi*, C.; Tehuantepec : M. *Bushrod Lot*, C.; Vera-Cruz : M. A. *Faraudo y Stagno*, C.; Zacatenas : M. J. C. *Davis*, C.

FRANCE. Tampico : M. L. *Favre Clavairoz*, C.; Vera-Cruz : M. *Doazan*, C.

FRANCFORT. Mexico : M. A. C. *Doorman*, C.

GRANDE-BRETAGNE. Mexico : M. P. *Glennie*, C.; San Blas et Tepic : M. J. F. *Allsopp*, C.; Tampico : M. F. *Jonson*, C.

GUATEMALA. Vera-Cruz : M. D. A. *Miron*, C.

HAMBOURG. Colina et Manzanillo : M. R. *Meyer*, C.; Mexico : M. A. C. *Doormann*, C.; San Blas : M. H. *Freymann*, C.; Tampico : M. H. M. *Ruge*, C.; Vera-Cruz : M. T. *Hors*, C.

HANOYRE. Mexico : M. P. *Rubke*, C.; Tampico : M. P. *Gresser*, C.; Vera-Cruz : M. G. *Ritter*, C.

ITALIE. Vera-Cruz : M. P. *Formento*, C.

LUBECK. Mexico : M. A. C. *Doormann*, C.; Mazatlan : M. J. *Comer*, C.; Vera-Cruz : M. C. *Mertens*, C.

MECKLEMBOURG. Mexico : M. C. G. *Paschen*, C.

NOUVELLE-GRENADE. Mexico : M. D. *Ansoategui*, C.

OLDENBOURG. Tampico : M. E. A. *Claussen*, C.; Vera-Cruz : M. G. A. *Mertens*, C.

PAYS-BAS. Mexico : M. R. H. L. *Heidsieck*, C.; Tampico : M. J. H. *Dickinson*, C.; Vera-Cruz : M. A. G. *de Lascurain*, C.

PÉROU. Acapulco : M. J. *Carillo*, C.; Vera-Cruz : M. A. *Marquez*, C.

Digitized by Google

PORTUGAL. Mexico : M. R. H. L. *Heidsieck*, C. gén.
PRUSSE. Guadalaxera : M. T. *Kunhardt*, C.; Guanajato : M. F. *Poehls*, C.; Mexico : M. E. *Benecke*, C.; Tampico : M. E. A. *Claussen*, C.; Vera-Cruz : M. H. *d'Oleire*, C.
SUISSE. Mexico : M. A. *Sutter*, C. gén.
VENEZUELA : M. A. *Sutter*, C. gén.

VI. CONSTITUTION.

La Constitution du 4 octobre 1824, qui régissait la république fédérative du Mexique, n'existe plus.

La Constitution du nouvel empire s'élabore et sera prochainement soumise au vote des chambres.

Le conseil, dès à présent, s'occupe de la réorganisation de l'empire. D'après les dernières nouvelles, l'ancienne division territoriale serait remplacée par une division par départements, subdivisée en préfectures, sous-préfectures, cantons et communes.

VII. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTRES.

Ministère de la maison de l'empereur : le gén. *Almonte.*
Ministère des affaires étrangères : Don F. *Ramirez.*
Ministère d'Etat : Don *Vélasquez de Léon.*
Ministère de l'intérieur : N.
Ministère de la justice : N.
Ministère des cultes et de l'instruction publique : N.
Ministère des finances : N.
Ministère du commerce et des travaux publics : N.
Ministère de la guerre : N.

SÉCRÉTAIRES GÉNÉRAUX DES MINISTÈRES
(sous-secrétaires d'Etat).

Maison de l'empereur : N.
Affaires étrangères : Don *Arroyo.*
Etat : Don J. D. *Ulebarri.*
Intérieur : Don J. M. *Gonzalès de la Vega.*
Justice : N.
Cultes et instruction publique : N.
Finances : N.
Commerce et travaux publics : N.
Guerre : le gén. *Espinosa.*

Digitized by Google

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

Mexico.	Archevêques :	Mgr P. A. *de la Bastida.*
Guadalaxera.	—	Mgr P. *Espinosa.*
Michoacan.	—	Mgr J. *Munguia.*
Chiapas.	Evêques :	Mgr C. M. *Colina.*
Durango.	—	Mgr J. A. *Zubiria.*
Jucatan.	—	Mgr J. M. *Guerra.*
Monterrey.	—	Mgr F. *da Paula Verrea.*
Oazaca.	—	Mgr J. M. *Carrubias.*
San Luis Potosi.	—	Mgr P. *Barajas.*
Sonova.	—	Mgr P. *Loza.*
Tamaulipas.	—	Mgr P. *Ramirez.*

MEXICO.

Préfet politique et municipal : Don M. *Azcarate.*

VIII. STATISTIQUE.

SUPERFICIE ET POPULATION.

	Kil. carrés.	Population en 1837.	Population en 1857.
Chiapas	48,540	92,000	167,472
Chihuahua	222,829	190,000	164,073
Cohahuila	500,591	90,000	62,109
Durango	141,089	150,000	144,331
Guanaxuato	20,710	500,000	729,103
Mexico	91,773	1,500,000	1,029,629
Michoacan	58,159	460,000	554,585
Nuevo-Léon	54,365	100,000	213,369
Oaxaca	84,524	660,000	525,938
Puebla	47,737	900,000	558,609
Queretaro	19,416	100,000	165,155
San-Luis-Potosi	49,187	300,000	397,189
Sonora-et-Sinaloa	659,367	300,000	329,374
Tabasco	37,993	75,000	70,628
Tamaulipas	90,866	150,000	109,673
Vera-Cruz	71,606	150,000	349,125
Xalisco	181,216	870,000	90,158
Yucatan	205,809	570,000	668,623
Zacatecas	51,646	200,000	296,789
Ville de Mexico	»	200,000	269,534
	2,637,423	7,557,000	7,995,426

Digitized by Google

La population se subdivise ainsi :

1° Blancs descendant des Espagnols (créoles).....	300,000
2° — — — et des Indiens..	800,000
3° Indiens.....	5,000,000
4° Métis.....	1,500,000
5° Européens.....	40,000

D'après l'*Almanach de Gotha*, la population se divise ainsi qu'il suit entre les 11 diocèses (l'archevêché de Mexico et 10 évêchés), qui ont subsisté jusqu'en 1863, avec l'indication de la superficie des terres qui sont en état de culture :

Diocèses.	Population en 1862.	Terres en culture.
Mexico.....	1,566.000 hab.	182,600 fanegas.
Michoacan.....	1,381,753	168,800
Guadalajara.....	1,275,300	146,600
Puebla.....	1,108,900	124,500
Yucatan.....	712,000	65,800
Oajaca.....	628,600	88,300
Potosi.....	417,200	43,200
Durando.....	348,600	59,400
Nuevo-Léon.....	334.200	67,800
Sonora.....	318,000	23,300
Chiapas.....	185,000	36,700
Total.....	8,295,553 hab.	1,007,000 fanegas.

BUDGET.

Revenu approximatif (1864).

Douanes.....	86,400,000 fr.
Impôt foncier. Villes et campagnes.....	64,800,000
— sur la production.....	16,200,000
Tabacs.....	16,200,000
Patentes.....	10,800,000
Droit sur le sel, la poudre, les voitures, etc.	10,800,000
— d'enregistrement, timbre, successions	10,800,000
Total.....	216,000,000 fr.

Dépenses.

Évaluation.....	108,000,000

Digitized by Google

Revnus anciens.

Années.	Francs.	Années.	Francs.
1700	15,000,000	1827	52,471,495
1763	28,529,380	1828	61,161,925
1802	101,000,000	1829	72,465.545
1825	53,453,040	1830	94,649,495
1826	66,448,410	1831	82,065,306

En 1856.	Recettes	42,500,000
—	Dépenses	65,631,195
	Déficit	23,131,195

Les budgets des divers ministres des finances pendant quinze ans, 1824 à 1841 (les budgets 1834-35 et 1836-37 n'ont pas été publiés), donnent un total de dépenses de 1,373,686,585, soit 91,579,105 fr. par an, la moyenne des recettes étant de 88,661,460 fr.

Dettes au commencement de 1863.

Dette et arrérage des intérêts	300,000,000
Convention anglaise	25,000,000
— espagnole et arrérages	35,000,000
Réclamations de la France	60,000,000
— de l'Angleterre	70,000,000
— des États-Unis et autres	30,000,000
— de l'Espagne	55,000,000
Lacuna, Licea, etc	5,000,000
	500,000,000

COMMERCE ET NAVIGATION.

Port de la Vera-Cruz.

	Importation. Valeur en milliers de piastres.					Exportation.
	Vivres	Produits de fabricat.	Métaux	Divers.	Total.	Total.
1856	1667.9	9206.2	156,8	6689,6	17720.5	8943,0
1857	1157,5	5080,3	140	4846.6	11224,4	11384.8
1858	1482,9	4676,3	120,8	3758.5	10038,5	2915,6
1859	2090,3	7101.6	341,6	4494,4	14027,9	5856,3
1860	1854.8	7467,6	234,0	3642,0	13198,4	6883.6
En moy.	1650,6	6706,4	198,6	4686,2	13241,8	7196,7

Digitized by Google

Exportation des métaux précieux.

(Valeur en piast.)	1856.	1857.	1858.	1859.	1860.
Or monnayé...	512722	263137	117151	189475	290936
Or en lingots ..	—	—	—	13220	19337
Argent monn...	7,653341	9,949877	1,822894	4,507881	4,918075
Arg. en lingots ou travaillé..	10958	13418	16203	3808	611783

Mouvement du port de la Vera-Cruz en 1859.

Entrée : 183 vaisseaux, jaugeant..... 28,871 tonneaux.
Sortie : 179 — — 27,865 —

Port de Tampico (1861).

Importation ..... 8,611,175 fr.
Exportation..... 33,086,925

IX. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies (Mexique et la plupart des anciennes colonies espagnoles). Les pesos, duros ou piastres d'Espagne, divisés en 8 réaux.

Poids et mesures. Voy. Espagne.

MONACO.

PAVILLON.

Le pavillon de Monaco est blanc aux armes de la principauté, mais sans les figures (les supports).

Les seigneurs de Monaco, de la famille des Grimaldi de Gênes, prirent au seizième siècle le titre de prince. Placée sous la protection de l'Espagne depuis 1605 et sous celle de la France depuis 1691, la maison de Grimaldi s'éteignit dans les mâles avec Antoine en 1731. Louise-Hypolite de Grimaldi, héritière d'Antoine, duchesse de Valentinois, épousa François de Matignon, comte de Thorigny. La maison de Matignon, qui lui succéda, prit alors le nom de Grimaldi. Honoré V (mort en 1841) eut pour successeur son frère Florestan Ier, qui est mort en 1856.

Par un traité conclu le 2 février 1861, le prince de Monaco a cédé à la France les communes de Roquebrune et de Menton, contre une indemnité de 4 millions de francs.

Digitized by Google

FAMILLE REGNANTE. (Culte catholique.)

PRINCE : **Charles-III**-Honoré, né le 8 déc. 1818; succède à son père, Florestan Ier (né le 10 oct. 1785), le 20 juin 1856; a épousé le 28 sept. 1846 **Antoinette**-Ghislaine de Mérode, née le 28 sept. 1828; veuf le 10 févr. 1864.

Fils : **Albert**-Honoré-Charles, né le 13 nov. 1848, duc de Valentinois, grand d'Espagne de première classe.

Sœur.

Florestine-Gabrielle-Antoinette, née le 22 oct. 1833; mariée le 16 février 1863 au comte Frédéric **Guillaume**-Alexis-Ferdinand de Wurtemberg.

Mère.

Marie-Louise-**Caroline**-Gabrielle, née le 18 juillet 1793; mariée le 27 novembre 1816; veuve le 20 juin 1856.

Grand-oncle du côté paternel.

Joseph-Grimaldi († 28 juin 1816), marié à Françoise-Thérèse de Choiseul-Stainville († en 1793).

Sa fille : **Honorine**-Camille-Athénaïs, née le 22 avril 1784; veuve le 4 juin 1832 du marquis René-Louis-Victor de la Tour du Pin.

Conseil d'État.

Président : le baron *Imberty*, gouverneur général.

Vice-président : le chevalier *de Castellet*, avocat général.

Membres : le chevalier *Voliver*, secr. d'Etat; *Collomp*, président du tribunal supérieur; *de Payan*.

Maison du prince.

Premier aide de camp : le colonel vicomte *de Grandsaigne*.

Aides de camp : le commandant Lucien *Bellando*; le lieutenant *Strafforelly*.

Secrétaire des commandements : M. *Eynaud*.

Commandant du palais de Monaco : le chevalier *Melon*.

Trésorier général : Jean *Bellando*.

Gouverneur du prince héréditaire : l'abbé *Theuvet*.

Dame du palais : Mme *Gastaldi*.

Consuls.

ESPAGNE : F. *Gastaldi*. — FRANCE : M. *Thiercelin*, AgtVC.

Digitized by Google

La principauté est restreinte au territoire de la ville de Monaco. Population : 1687 habitants.

DÉCORATION.

Ordre de Saint-Charles, par le duc Charles III, le 15 mars 1858.

NASSAU.

DRAPEAU.

Le drapeau du duché de Nassau est bleu foncé et orange.

I. HISTORIQUE.

Othon de Lauenbourg, comte de Nassau, est le fondateur de cette maison, il mourut à Nuremberg en 872. Au treizième siècle, sa postérité se partagea en deux branches principales subdivisées en plusieurs rameaux.

La ligne walramienne, fondée par Walram (mort en 1020) descendant d'Othon au huitième degré, est l'aînée. A la mort de Henri le Riche (1254) elle se divisa en deux lignes, dont la dernière (l'Ottonienne), héritant la principauté d'Orange, a porté le nom d'Orange et régne sur la Hollande. La première (Walramienne) après avoir donné un empereur à l'Allemagne (Adolphe de Nassau de 1243-48) se subdivisa en branches nombreuses qui se réunirent à Louis II en 1405. La maison se divisa de nouveau en deux branches dont la seconde s'éteignit en 1721 et les deux rameaux de la première branche en 1797 et 1817. La troisième branche (Nassau Weilbourg) règne seule depuis 1816 après avoir réuni toutes les possessions de la ligne walramienne. Le comté de Nassau devint principauté en 1360, titre confirmé en 1488 par l'empereur Léopold Ier. Le pays fut érigé en duché en 1806, lors de l'organisation de la Confédération du Rhin.

Digitized by Google

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte évangélique.)

Duc : **Adolphe**-Guillaume-Charles-Auguste-Frédéric, né le 24 juill. 1817, fils du premier mariage du duc **Guillaume**-George-Auguste-Henri-Belge (né le 14 juin 1792); succède à son père le 20 août 1839; a épousé 1° le 31 janvier 1844 **Elisabeth**-Michaïlovna (née le 14 [26] mai 1826, fille de feu le grand-duc Michel de Russie, † le 28 janv. 1845); 2° le 23 avril 1851

Adélaïde-Marie, né le 25 déc. 1833, fille du prince Frédéric d'Anhalt-Dessau.

Fils du deuxième mariage : 1) **Guillaume**-Alexandre, prince héréditaire, né le 22 avril 1852.

2) **François-Joseph**-Guillaume, né le 30 janvier 1859.

Frère et sœurs.

Du mariage du père avec Louise-Charlotte-Frédérique-Amélie-Alexandrine, fille de feu le duc Frédéric de Saxe-Altenbourg (née le 28 janvier 1794, mariée le 24 juin 1813, † le 6 avril 1825):

1. **Thérèse**-Wilhelmine-Frédérique-Isabelle-Charlotte, née le 17 avril 1815, mariée le 23 avril 1837 au prince Constantin-Frédéric-**Pierre** d'Oldenbourg.
2. **Marie**-Wilhelmine-Frédérique-Elisabeth, née le 29 janv. 1825, mariée le 20 juin 1842 au prince Guillaume-**Hermann**-Charles de Wied.

Du mariage du père avec Pauline-Frédérique-Marie, fille de feu le prince Paul de Wurtemberg (née le 25 févr. 1810, mariée le 23 avril 1829, † le 7 juillet 1856):

3. **Hélène**-Wilhelmine-Henriette-Pauline-Marianne, née le 12 août 1831; mariée le 26 sept. 1853 au prince régnant **George**-Victor de Waldeck et Pyrmont.
4. **Nicolas**-Guillaume, né le 20 sept. 1832.
5. **Sophie**-Wilhelmine-Marianne-Henriette, née le 9 juil. 1836, mariée le 6 juin 1857 au prince Oscar de Suède, duc d'Ostrogothie.

III. COUR.

Grand chambellan : le cons. int. act. baron Frédéric *de Bock-Hermsdorf*, chef de l'intendance de la cour du duc.

Grand maréchal : N.

Grand écuyer : N.

Digitized by Google

Grand veneur : N.
Maréchal de la maison : le baron Joseph *de Sybery*.
Maréchal de la cour : le baron Léon *de Miltitz*.
Ecuyer de la cour : le chambellan baron *Breidbach-Burresheim* dit *de Riedt*.

DÉCORATIONS.

Ordre du Lion-d'Or, par le duc Adolphe, le 16 mars 1858 (en commun avec les Pays-Bas).
Ordre civil et militaire d'Adolphe de Nassau, par le même, le 8 mai 1858.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ETRANGER.

AUTRICHE : le chambellan comte F. *de Lutzow*, E. e. et M. pl. à Darmstadt.
BAVIÈRE : le cons. d'Etat baron L. *von der Pfordten*, E. e. et M. pl. à Francfort. — Le baron C. *de Rothschild*, C. gén. à Francfort.
BELGIQUE : le baron N. A. *Beaulieu*, E. e. et M. pl. à Francfort.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. W. *Murphy*, C., à Francfort.
ESPAGNE : M. J. A. *de Rascon*, E. e. et M. pl. à Francfort.
FRANCE : le comte *d'Astorg*, M. pl. à Darmstadt.
GRANDE-BRETAGNE : Sir A. *Malet*, M. pl. à Francfort. — M. R. *Koch*, C. à Francfort.
HESSE GRAND-DUCALE : le baron L. *de Leonhardi*, chamb. et cons. int. act., E. e. et M. pl. à Francfort.
PAYS-BAS : le cons. d'État jonkheer F. H. G. *de Scherff*, M. pl. à Francfort.
PORTUGAL : le baron R. *d'Erlanger*, C. gén. à Francfort.
PRUSSE : le chamb. et cons. de lég. baron J. *de Canitz et Dallwitz*, E. e. et M. pl. à Darmstadt.
RUSSIE : le cons. privé C. *de Labensky*, E. e. et M. pl. à Wiesbade.
SUÈDE ET NORVÉGE : le chamb. baron A. *de Mansbach*, MR. à Francfort.

V. CONSTITUTION.

D'après la loi organique du 28 novembre 1851, le duc de Nassau exerce le pouvoir législatif avec le concours des deux chambres de la diète, qui se réunissent en une seule assemblée pour voter le budget, pour accorder de

Digitized by Google

nouveaux impôts et pour recevoir les comptes de finances. La première chambre se compose des princes du sang, de 7 pairs héréditaires (princes médiatisés), de l'évêque catholique, de l'évêque protestant, de 6 membres élus par les propriétaires les plus imposés et de 3 membres élus par les industriels payant la patente la plus élevée. La deuxième chambre se compose de 24 députés élus, pour six ans, à deux degrés par les citoyens âgés de 25 ans et parmi les électeurs âgés de 30 ans.

Le duc exerce le pouvoir exécutif par un ministre, plusieurs comités dirigeants et par le conseil d'Etat. Les districts sont administrés par des baillis et par des conseils généraux, les communes par des bourgmestres élus à vie et par des conseils municipaux.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTRE D'ÉTAT.

Ministre d'Etat : ....., ministre dirigeant chargé des affaires étrangères.

Directeur : M. C. *Faber*, président.

Cour suprême d'appel et de cassation (Wiesbade). Directeur : le docteur baron L. *Loew de Steinfurth*.

Cour d'appel de Wiesbade. Directeur : M. A. *Hergenhahn*.

Cour d'appel de Dillenbourg. Directeur : M. G. *Winter*.

Gouvernement. Président : le baron H. *de Wintzingerode*.

Chambre des finances. Directeur : le docteur P. *Bertram*.

Chambre des comptes. Directeur : le baron M. *de Gagern*.

Evêque catholique de Limbourg : Mgr P. J. *Blum*.

Evêque évang. de Wiesbade : Mgr L. G. *Wilhelmi*.

Commandant général des troupes : S. A. *le Duc*.

Chef de la chancellerie militaire : le colonel et aide de camp J. *de Ziemiecki*.

Chef du départ. de la guerre : le major gén. C. *Hergenhahn*.

VII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

Superficie : 85,5 milles carrés ou 4,685 kil. carrés; population, 1861, 456,567.

Protestants.....	237,953	Catholiques allem.....	307
Catholiques.....	211,083	Israélites.....	7,112
Mennonites.....	112	Total.....	456,567

Digitized by Google

Capitale, Wiesbade, avec 20,797 hab.
Le duché de Nassau se divise en 28 bailliages.

FINANCES DE 1863.

Dépenses	6,110,432	fl.
Recettes, domaines et impôts indirects	4,138,127	
Impôt foncier et des bâtiments	202,379 fl. 55	kr.
Impôt des patentes	95,768 17	
Total	298,148 12	

Capital de la dette publique à la fin de 1862 : 6,475,200 fl.; emprunt pour la construction des chemins de fer de l'État : 29 millions de florins.

ARMÉE.

Contingent fédéral : 5,498 h., savoir : infanterie, 4,941 h. (2 régim. de 2 bataill. de 4 comp. de ligne et 1 comp. de tirailleurs) et un bat. de chasseurs ; artillerie, 480 h. et 16 bouches à feu ; pionniers, 64 h. et 13 gendarmes. — Le contingent complémentaire s'élève à 1,223 h., savoir : 1,098 h. d'infanterie, 110 d'artillerie et 15 pionniers.

CULTE.

190 paroisses protest.; 114 paroisses catholiques, 83 synagogues.

INSTRUCTION.

3 gymnases, 2 séminaires ecclésiastiques, un institut agronomique, la célèbre école des sourds-muets de Camburg, 707 écoles primaires, deux écoles normales primaires.

CHEMINS DE FER EN 1862.

Longueur en kilomètres, 214; recette totale, 5,623,866 fr.; recette kilométrique, 34,084 fr. Le Nassau possède trois lignes ferrées, dont l'une est exploitée par l'État.

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le florin de 60 kreutzers (2 fr. 14 c.).
Mesures de longueur. Pied des géomètres = 1/2 mètre. — Un autre = 1/3 de mètre. — Perche = 5 mètres.
Mesures agraires. Morgen de 100 perches carrées = 25 ares.
Mesures de solidité. Corde de bois = 144 perches cubes de 2/3 de mètre, soit 3st,888.
Mesures de capacité. Voy. Francfort.
Poids. Voy. Prusse.

Digitized by Google

NICARAGUA.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

La République de Nicaragua a fait partie de 1821 à 1842 de la confédération de l'Amérique centrale. Cette confédération a été plusieurs fois au moment de se renouer, surtout lors de l'invasion du flibustier Walker (1854); une nouvelle combinaison est actuellement proposée dans ce but.

La Constitution actuelle est du 19 août 1858. Le pouvoir législatif s'exerce par un sénat et par une chambre des députés; le pouvoir exécutif par le président de la république élu pour 4 ans.

II. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Président : le général T. *Martinez* (élu 1er mars 1859, réélu en 1863).
Ministre des affaires extérieures : M. P. *Zeledou.*
Ministre des finances : M. E. del *Castillo.*
Ministre de l'intérieur et de l'instruct. : M. G. *Perez.*
Ministre de la guerre : . . . . .
Ministre des cultes :.....
Evêque de Nicaragua : Mgr B. *Pinol* (1854).

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

BELGIQUE : Chinandéga et Realejo : M. F. *Morazan*, C.
ESPAGNE : M. M. *Lujan*, CG.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : San Juan del Norte et Punta Arenas : M. B. squire *Cotrell*, Agt com.; San Juan del Sur : M. B. L. *Hill*, C.
FRANCE : M. J. *de Cabarrus*, ch. d'aff. et C. gén. à Guatémala; M. P. L. *Hardy*, chanc. de légat.
GRANDE-BRETAGNE : M. G. B. *Mathew*, M. plén. à Guatémala; Greytown : M. J. *Green*, C.
MEXIQUE : M. *Condé*, ch. d'aff.
PAYS-BAS : M. F't *Kint*, C gén. à Guatémala.
PÉROU : M. *Montealegre*, C. à Chinandéga.

IV. STATISTIQUE.

Superficie : 2,736 milles carrés géographiques. 5 Départements : Rivas, Granada, Léon, Ségovie, Matagalpa. — Siége du gouver-

Digitized by Google

nement : Managua avec environ 10,000 hab.; ancien chef-lieu : Léon avec environ 35,000 hab.

Population en 1859 : 300,000 hab., dont 40,000 blancs, 10,000 nègres, le reste se compose d'Indiens et de métis.

FINANCES.

	1857.	1861.
Recettes.....	610,000 fr.	1,925,220 fr.
Dépenses.....	610,000 fr.	1,894,775 fr.
Excédant.....	»	30,445 fr.

Dette de l'État : 4 millions de francs.

COMMERCE (1857).

Importation : les documents manquent.
Exportation : 500,000 fr.

OLDENBOURG.

PAVILLON.

Le pavillon d'Oldenbourg est bleu avec une croix rouge perpendiculaire à la hampe.

I. HISTORIQUE.

La maison régnante d'Oldenbourg ou de Holstein descend de Witikind le Saxon qui tint tête si longtemps à Charlemagne. Christian, comte d'Oldenbourg, est le premier prince dont l'histoire fasse mention avec certitude; il périt en 1168, en défendant ses Etats les armes à la main contre les invasions de Henri le Lion, duc de Saxe.

Thierry l'Heureux (1440) était son descendant au septième degré. Il agrandit ses Etats. Par son mariage avec une princesse de la maison de Holstein, il acquit le Schleswig et le Holstein.

Voici le tableau des comtes et ducs d'Oldenbourg :

Guérard le Téméraire, fils du précéd.	de 1440 à 1486.
Jean XIV, son fils.....	de 1486 à 15...
Jean XV.....	
Antoine Ier.....	de 15.. à 1573.

Digitized by Google

Jean XVI..... de 1573 à 1603.
Antoine Gunther..... de 1603 à 1667.
(Gouverné par les rois de Danemark jusqu'en 1773).
Frédéric-Auguste de la ligne cadette de Holstein-Gottorp, premier duc.. ..... de 1774 à 1785.
Pierre-Frédéric-Guillaume..... de 1785 à 1823.
Pierre-Fréd -Louis, cousin du précéd. de 1823 à 1829.
Paul-Frédéric-Auguste. fils du précédent, premier grand-duc..... de 1829 à 1853.
Nicolas-Frédéric-Pierre..... de 1853

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte luthérien.)

Ligne collatérale de Holstein.

Grand-duc : Nicolas-Frédéric-**Pierre**, duc de Schleswig-Holstein, Stormarn, de Ditmarsch et d'Oldenbourg, prince de Lubeck et de Birkenfeld, seigneur de Jever et de Kniphausen, etc., etc., né le 8 juillet 1827, fils du grand-duc Paul-Frédéric-**Auguste** (né le 13 juillet 1783, † le 27 févr. 1837) et d'Ida (née le 10 mars 1804, † le 31 mars 1828), fille de feu le prince **Victor** II Charles-Frédéric d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg; succ. à son père le 27 févr. 1853; a épousé le 10 févr. 1852 Elisabeth-Pauline-Alexandrine, née le 26 mars 1826, fille du duc Joseph de Saxe-Altenbourg.

Fils : 1. Frédéric-**Auguste**, grand-duc héréd., né le 16 nov. 1852.

2. **George**-Louis, né le 27 juin 1855.

Frère et sœurs.

1) Sœurs (du mariage du père avec la princesse héréd. Adélaïde (née le 23 févr. 1800, † le 13 sept. 1820), fille du prince **Victor** II Charles-Frédéric d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg) :
   1. Marie-Frédérique-**Amélie**, née le 21 déc. 1818, mariée le 22 nov. 1836 au roi Othon I[er] de Grèce.
   2. Elisabeth-Marie-**Frédérique**, née le 8 juin 1820, mariée le 15 août 1854 au baron Maximilien de Washington, au château de *Poels*, en Styrie.
2) Frère (du mariage du père avec la grande-duchesse Cécile (née le 22 juin 1807, † le 27 janv. 1844), fille de feu le roi **Gustave** IV Adolphe de Suède) :
   3. Antoine-Gonthier-Frédéric-**Elimar**, né le 23 janvier 1844.

Digitized by Google

Oncle du grand-duc.

Pierre-Frédéric-**George** (né le 9 mai 1784, † le 27 déc. 1812), a épousé le 3 août 1809 Catherine-Pauloiona (née le $^{10}/_{21}$ mai 1788, † le 9 janv. 1819), fille de feu l'empereur Paul de Russie, depuis reine de Wurtemberg. Son fils : Constantin-Frédéric-**Pierre**, né le 26 août 1812, reçoit par ukase de l'empereur Nicolas de Russie le titre d'Altesse imp., a épousé le 23 avril 1837 :

Thérèse-Wilhelmine-Frédérique-Isabelle-Charlotte, née le 17 avril 1815, fille du duc Guillaume de Nassau.

Enfants : 1. **Alexandra**-Petrowna (ci-devant **Alexandra**-Frédérique-Wilhelmine), née le 2 juin 1838, mariée le 6 févr. 1856 au grand-duc **Nicolas**-Nicolajevitch de Russie.

2. **Nicolas**-Frédéric-Auguste, né le 9 mai 1840; a épousé en 1863 la comtesse Marie d'Osternbourg.
3. **Alexandre**-Frédéric-Constantin, né le 2 juin 1844.
4. **Catherine**-Frédérique-Pauline, née le 21 sept. 1846.
5. **George**-Frédéric-Alexandre, né le 17 avril 1848.
6. **Constantin**-Frédéric-Pierre, né le 9 mai 1850.
7. **Thérèse**-Frédéric-Olga, née le 30 mars 1852.

III. CONSTITUTION.

Elle date de 1849: mais une révision a été opérée par voie légale le 22 novembre 1852. Le grand-duc exerce le pouvoir exécutif et participe au pouvoir législatif avec la diète, qui vote le budget, les lois, et qui possède le droit d'interprétation. Elle a, comme le gouvernement, l'initiative des lois. Le ministère est responsable devant la chambre. Tout citoyen, âgé de 25 ans, et de réputation intacte, est éligible. L'élection a lieu à deux degrés. Tout citoyen, âgé de 25 ans et payant un impôt quelconque, est électeur primaire; 300 électeurs primaires nomment l'électeur secondaire.

Les députés sont nommés pour 3 ans. Dans les intervalles des sessions, un comité permanent de 6 membres veille à l'exécution des lois. Les séances de la diète sont publiques.

La liberté individuelle est garantie. Tout citoyen arrêté doit connaître dans les 24 heures les motifs de son arres-

Digitized by Google

tation et être interrogé dans les 36 heures. S'il a été injustement détenu, un recours lui est ouvert contre le coupable et au besoin contre l'Etat, qui lui doit des dommages-intérêts. La liberté de conscience est reconnue. Le jury et la publicité des jugements sont établis ; les cours d'assises jugent les délits politiques et de presse.

Le duché est divisé en 3 provinces, dirigées chacun par un comité dit gouvernement. Les communes nomment les conseils municipaux, qui choisissent les bourgmestres pour 12 ans ; dans les grandes villes, les *directeurs* doivent être juristes et sont nommés à vie. Les communes administrent leurs propriétés et sont chargées de la police locale.

IV. COUR.

Grand-chambellan : le comte F. F. *de Munnich.*
Grand-écuyer : le chamb. A. E. *de Witzleben.*
Grand-veneur : le comte F. *de Rantzau-Breitenburg*, chef du départ. de la maison du grand-duc à Eutin, chambellan.
Grand-maître de la cour : le baron G. E. *de Freitag*, chamb.
Vice-grand-écuyer : le chamb. baron F. *d'Elmendorff.*
Maréchal de la cour : le chamb. A. G. *de Grun.*
Sénéchal : le chamb. F. C. *d'Alten.*
Ecuyer de la cour : le comte C. A. C. *de Wedel*, chamb.
Chancellerie aulique privée. Chef : le baron *de Beaulieu-Marconnay*, chambellan.

DÉCORATION.

Ordre de la Maison et du mérite de Pierre-Frédéric-Louis, fondé par Paul-Frédéric-Auguste, le 27 novembre 1838.

V. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le chamb. comte F. D. *d'Ingelheim*, E. e. et M. pl. à Hanovre. — M. C. F. L. *Westenholz*, C. gén. à Hambourg.
BAVIÈRE : M. T. *Lürmann*, C. gén. à Brême.
BELGIQUE : M. H. *Bosch-Spencer*, MR. à Copenhague. — Varel : M. J. C. H. *Bley*, C.
BRÉSIL : le chev. Dr en droit M. A. *d'Araujo*, E. e. et M.

Digitized by Google

pl. à Berlin. — Le chev. F. M. *de Aragdo*, C. gén. à Hambourg.

ETATS-UNIS : M. M. C. *Gritzner*, VC. à Heidelberg.

FRANCE : M. E. *Cintrat*, E. e. et M. pl. à Hambourg. — Brake et Elsfleth : M. G. *Livio*, à Brême.

GRANDE-BRETAGNE : M. H. F. *Howard*, M. pl. à Hanovre. — M. J. *Ward*, C. gén. à Hambourg (en même temps C. pour les villes hanséatiques, le Hanovre et le Holstein); Brake : M. F. C. *Koeppen*, VC.

PAYS-BAS : M. G. G. *Roessingh*, C. à Brême; Varel : M. J. C. H. *Bley*, C.

PORTUGAL : M. L. F. *Mathies*, C. gén. à Hambourg; Brake : M. J. L. *Becker*, VC.

PRUSSE : le prince G. *d'Isembourg-Budingen*, E. e. et M. pl. — M. L. *Delius*, C. à Brême; Brake : M. J. *Müller*, VC.

RUSSIE : le cons. pr. J. *Persiani*, E. e. et M. pl. à Hanovre. — M. J. *Achelis*, C. à Brême.

ILES SANDWICH : M. J. F. *Müller*, C. à Brême.

SUÈDE ET NORVÉGE : M. H. H. *Meier*, C. à Brême; Brake : M. D. *Claussen*, VC.

SUISSE : M. G. *Hirzel-Lampe*, commissaire pour affaires de douanes et de commerce près tous les Etats du Zollverein (Leipzig).

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE D'ÉTAT.

Ministre de la maison du grand-duc et des affaires étrangères, de la justice, de l'instr. publ. et des aff. eccl. : le chamb. P. F. L. *de Roessing*, président.

Ministre de l'intérieur : le chamb. baron C. H. E. *de Berg*.

Ministre des finances : le cons. int. C. C. P. G. *Zedelius*.

Ministre des affaires militaires : le major-général, chamb. et aide-de-camp général, chef de l'état-major du grand-duc, le comte F. G. *de Wedel*.

Rapporteur intime : le cons. int. min. C. F. N. *Buchholtz*.

BUREAUX DES MINISTÈRES.

Chancellerie ministérielle. Chef : l'assesseur ministériel H. C. T. *Lier*.

Digitized by Google

Archives centrales et grand-ducales. Chef : le Dr G. *Leverkus*, cons. int. des archives.
Bureau du département militaire. Chef et rapporteur : l'intendant supér. F. H. G. *Meinardus*.
Bureau de la statistique. Chef : le cons. min. L. M. C. *Becker*.

AUTORITÉS SUPÉRIEURES.

1) Pour l'ensemble des grands-duchés d'Oldenbourg.

Cour de justice de l'Etat. Président : le président de la cour d'appel supr. Dr D. G. A. *Roemer*.
Cour d'appel supr. Président : le Dr D. G. A. *Roemer*.
Auditoriat supr. : le président du tribunal supérieur d'Oldenbourg C. D. *de Buttel*.
Tribunal des conflits : le Dr D. G. A. *Roemer*.

2) Pour le duché d'Oldenbourg.

Gouvernement d'Oldenbourg. Présid. : M. A. I. F. *Erdmann*.
Direction des postes et télégraphes. Directeur gén. : M. H. F. G. *Boedecker*.
Chambre des finances. Président de la chambre : M. G. F. A. *Jansen*.
Conseil supér. des douanes et des impôts indirects (commun au Hanovre et à l'Oldenbourg). Membre pour l'Oldenbourg : M. B. H. B. *Meyer*, cons. sup. des douanes.
Cour d'appel. Président : M. le Dr J. H. J. *Schloifer*. Vice-président : M. G. G. C. *Tenge*.
Tribunaux supérieurs : *a*) Oldenbourg. Président : M. C. D. *de Buttel*. — *b*) Varel. Directeur : M. J. D. *de Finck*. — *c*) Vechta. Directeur : M. E. F. *Ruhstrat*.
Procureur général : M. M. H. *Rüder*.
Conseil sup. des écoles protestantes. Directeur : le président du tribunal d'appel *Schloifer*.
Conseil sup. des écoles catholiques. Président : le chanoine capitulant et vicaire de l'évêque E. *Reismann*.
Conseil suprême ecclésiastique du culte protestant. Directeur : le cons. d'Etat Dr J. F. *Runde*.
Conseil suprême ecclésiastique du culte catholique : le chanoine capitulant et vicaire de l'évêque E. *Reismann*.

Digitized by Google

3) Pour la principauté de Lubeck.

Gouvernement à Eutin. Directeur : M. A. G. F. *Barnstedt.*
Directeur du tribunal supér. : M. G. E. *de Finckh II.*

4) Pour la principauté de Birkenfeld.

Gouvernement à Birkenfeld. Directeur : M. A. C. *de Finckh.*
Directeur du tribunal supér. : M. A. *Kitz.*

ARMÉE.

Commandant en chef : S. A. R. le *Grand-duc.*
Chef d'état-major : le chamb. comte F. G. *de Wedel,* major gén. et aide de camp général.
Aides-de-camp généraux du grand-duc : le major général *Mosle* ; le major-gén. et chamb. comte F. G. *de Wedel.*
Aide de camp : le capitaine *Zedelius.*
Commandant de l'armée : le major général *de Fransecky,* chef du contingent fédéral du grand-duché et de la brigade combinée du grand-duché et des villes hanséatiques.

TERRITOIRE ET POPULATION EN DÉCEMBRE 1861.

	Milles carrés.	Population.
Duché d'Oldenbourg.....	98,44	239,158
Principauté de Lubeck.....	6,68	21,693
— de Birkenfeld.....	9,13	34.391
	114,25	295,242

dont 220,759 protestants, 72,056 catholiques; autres chrétiens, 912; israélites, 1,487; religion non constatée : 28.

FINANCES.

Projet de budget de 1864 (en thalers).

	Gr.-duché d'Oldenb.	Duché d'Oldenbourg.	Principauté de Lubeck.	Princip. de Birkenfeld.
Recettes....	617,000	1,578,800	173,640	190,600
Dépenses...	617,000	1,567,000	173,640	190,600

Digitized by Google

Dette publique à la fin de 1863.

La dette du grand-duché s'élevait à 56,260 thalers, celle du duché d'Oldenbourg à 3,824,980 thalers, celle de la principauté de Lubeck à 290,285 thalers, et celle de la principauté de Birkenfeld à 10,625 thalers; ensemble 4,182,150 thalers.

ARMÉE.

	5 combatt.,		40 non-combatt.	
État-major.....				
Infanterie (3 bat. de camp., bat. complémentaire).....	3,056	—	148	—
Cavalerie (3 escad., 1 détac. complémentaire).....	506	—	52	—
Artillerie et pionniers, inc. détachem. complém.....	481	—	171	—
Branches d'administration..	»	—	141	—
Total...	4,048	Total...	552	

Navigation maritime en 1863.

	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Navires.	Lasts.	Navires.	Lasts.
Navires au long cours...	950	71,883	923	76,854
Navires de cabotage.....	8,877	161,080	9,200	168,143
Total.....	9,827	232,963	10,123	244,997

Effectif de la marine marchande.

1er janvier 1864 : 650 nav. de 33,339 lasts, montés par 2,680 h.

CULTE.

108 paroisses protestantes, 40 paroisses catholiques.

INSTRUCTION.

4 lycées, 10 colléges, une école militaire, une école de navigation, une école normale protestante, une école normale catholique, 417 écoles primaires protestantes, 135 écoles primaires catholiques, 7 écoles primaires israélites.

Digitized by Google

PARAGUAY.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

Comme toutes les autres colonies espagnoles de l'Amérique centrale et méridionale, le Paraguay, à l'époque où retentit le cri d'indépendance sur le continent américain, réussit presque sans lutte à secouer, en 1810, le joug de la métropole. Mais cette province avait déjà son histoire à part, dont il convient de dire quelques mots. Le Paraguay, comme la plus grande partie de l'Amérique du Sud, fut conquis, dès le milieu du seizième siècle, à la couronne d'Espagne, et la compagnie de Jésus qui, depuis 1588, avait jeté par ses missions des germes d'adoucissement des mœurs et de vie en commun dans ces contrées, obtint, en 1611, le privilége du gouvernement du Paraguay, sous la haute suzeraineté de l'Espagne.

Ce gouvernement des jésuites installa au Paraguay la théocratie pure et se maintint avec fermeté, modération et succès pendant plus d'un siècle et demi, jusqu'en 1767, époque de l'expulsion de la société, sous le ministère du comte d'Aranda. « Il est impossible de nier que les jésuites n'aient accompli, pendant leur domination prolongée, une merveilleuse transformation. S'ils se préoccupaient plus des âmes que des intelligences, si leur religion même était comme une sorte de paganisme, tendant à récréer les indigènes, tant la forme extérieure absorbait tout, ils avaient cependant plié ces grands et indolents enfants à la loi du travail, et c'est un fait avéré que l'agriculture du Paraguay s'était arrêtée après

Digitized by Google

l'expulsion de la compagnie, et que jusqu'à ces derniers temps, elle n'avait pas repris ses développements, à ce point que de nombreuses localités, autrefois bien cultivées, étaient aujourd'hui abandonnées. Ce qui, surtout, mérite d'être noté, c'est que leur domination avait laissé dans les âmes sa forte empreinte, et que le respect de l'autorité était resté la loi vivante du pays, quand la déclaration de son indépendance le livra aux expériences de la république.

« Aussi, les essais ne furent pas longs : quand partout, dans l'Amérique espagnole, le peuple cherchait sa voie au milieu de déchirements sans fin, le peuple du Paraguay trouva la sienne sans hésitation et sans tâtonnements; ou plutôt en élève immuablement discipliné des Pères, le peuple du Paraguay se laissa conduire sans opposer l'ombre de résistance à l'homme énergique qui prit en mains ses destinées. Avec l'aide des patriotes de Buénos-Ayres, le Paraguay avait renversé, dès le mois de mai 1811, la domination de l'Espagne : une junte avait été constituée, et les insurgés victorieux y avaient placé au premier rang le docteur Francia, qui n'avait joué aucun rôle dans les événements, mais qu'ils regardaient comme le seul Paraguayen capable de diriger les affaires publiques. » (*Dict. gén. de la Politique* de M. Block.)

Le docteur Francia gouverna le pays en dictateur perpétuel et tyrannique. Sa mort, arrivée en 1840, laissa sans direction l'œuvre d'immobilité qu'il avait créée. « Mais, après lui, à défaut d'hommes de gouvernement, il restait le peuple qu'il avait façonné à l'obéissance, et qui, fidèle à ses habitudes de calme, traversa, sans trouble aucun, l'époque de transition à un gouvernement nouveau. » On convoqua une Assemblée constituante, élue par le suffrage universel, et composée de 500 membres. Cette assemblée désigna, pour gouverner la république, deux consuls, don Carlos-Antonio Lopez et don Mariano-Roque Alonzo. Les pouvoirs donnés aux consuls devaient expirer au bout de trois ans, et la supériorité d'un côté, la déférence de l'autre, furent si bien établies, que l'échéance des trois années fut at-

Digitized by Google

teinte sans la moindre collision. Mais, en 1844, l'Assemblée étant de nouveau réunie, il arriva, comme au temps de l'administration de Francia, qu'un des consuls absorba l'autre. Antonio Lopez fut nommé président pour dix années.

« Depuis cette époque, le pouvoir n'a pas changé de mains. Quand arriva l'échéance constitutionnelle, le président Lopez fut reélu. En 1862, à sa mort, le Congrès appela définitivement don Francisco-Solano Lopez, son fils, à la présidence décennale. »

II. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Président de la république : don François-Solano **Lopez**, élu pour 10 ans en septembre 1862.

MINISTÈRE.

Présidence du conseil et intérieur : M. F. *Sanchez*.
Guerre et marine : le colonel V. *Lopez*.
Affaires étrangères : M. J. *Berges*.
Finances : M. M. *Gonsalez*.

CULTE.

Evêque de l'Assomption : Mgr J. *Urbieta*.
Commandant de la garde du corps du gouvernement : le lieutenant colonel Philippe *Toledo*.
Commandant de l'armée active : le brigadier W. *Robles*.
Chef d'état-major général : le colonel A. *Hermosa*.
Commandant de la marine de guerre : le capitaine de frégate, P. Z. *Meza*.

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

BRÉSIL. M. C. *Seuvan Vianna*, MR.; Assomption : M. A. J. *dos Santos Barbosa*, C. gén.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Assomption : M. P. M. *Fernandez*, C.
ETATS-UNIS : M. C. A. *Washburn*, commissaire. — Assomption : M. C. E. *Clark* jun^r^, C.
FRANCE. M. C. *Lefebvre de Bécour*, M. pl. à Buénos-Ayres; — Assomption : M. L. *Cochelet*, C.
GRANDE-BRETAGNE : M. E. *Thornton*, M. pl.

Digitized by Google

PORTUGAL : le conseiller L. *de Sousa-Leite e Azevedo*, chargé d'affaires et C. gén. à Montévidéo. — Assomption : M. F. C. *Madruga*, C.
SUÈDE. M. G. E. *Billbergh*, C. à Buénos-Ayres.
URUGUAY : le Dr V. *Sagastrone*, MR. (mars 1863). — Assomption : M. A. *Nin y Reyes*, CG.

IV. STATISTIQUE.

Superficie : 16,576 milles carrés géographiques.
La population, en 1861, s'élevait à 1,337,439 hab.
Capitale : Assomption, 48,000 hab.
25 départements.

FINANCES.

Recettes en 1860 : 12,441,323 fr. L'un des principaux revenus du Trésor provient de la vente de la *yerba maté* (thé du Paraguay) et de celle d'autres produits des domaines nationaux.
Dépenses : 12,000,000.
Dette publique : néant. — Les bons du Trésor en portant pas d'intérêts et dont l'émission s'élève à 900,000 pesos (4,500,000 fr.) sont couverts par une encaisse métallique suffisante.
Armée : 15,000 h.; réserve : 46,000 h.
Effectif de la marine : 15 vapeurs.

AGRICULTURE (1863.)

Voici quelques extraits du premier tableau agricole du Paraguay publié par le ministère :
Cultivé en tabac, coton, manioc, canne à sucre, fèves alberjas, haricots, blés, riz, avoine, oignons, etc., 26,341,067 linos de 83 1/3 varas (le vara = 0m,835).
En arbres fruitiers : orangers, citronniers, pêchers, poiriers, pommiers, jacobas, pinas, etc., 4,166,979 Total 38,508,046.
Nous mentionnons spécialement les détails qui suivent :

Total du tabac semé.....	1,413,977	linos.
— du coton —	1,510,309	—
— du maïs —	11,969,191	—
— du manioc —	5,366,122	—
— canne à sucre.....	1,254,373	—

Digitized by Google

On obtient en une saison trois récoltes de tabac. On calcule que 80 pieds de tabac produisent de 25 à 35 livres, suivant les années, et que la dépense est de 4 fr. à 4 fr. 50 c., ce qui produit au planteur un bénéfice de 4 fr. 30 à 7 fr. 55 c. pour chaque lino de 80 plantes, si l'on donne au tabac le prix moyen de 8 fr. 65 c. les 25 livres, ce qui équivaudrait, pour un hectare planté en tabac, à un bénéfice net minimum de 700 à 1,250 fr.

La canne produit pendant 10 à 11 ans. On calcule qu'un hectare donne, terme moyen, de 400 à 600 azumbres de mélasse, de 32 livres, dont le prix varie de 3 fr. 25 c. à 10 fr. 75 c.

Le maïs produit dans la proportion de 150 à 180 pour un. Il vaut de 1 fr. 60 c. à 2 fr. l'almud égrené.

Le riz produit 200 à 250 pour un. Les orangers acquièrent de fortes dimensions; ils donnent du fruit à quatre ou cinq ans, et chacun d'eux rapporte par an de 6 à 8 fr. On estime qu'on exporte par an plus de 10 millions d'oranges, dont le prix varie de 25 à 50 fr. le mille.

Les salaires payés aux paysans varient de 17 à 24 fr. par mois et on leur donne la nourriture.

Les terres de propriétés publiques se vendent aux prix suivants : une lieue carrée pour l'élève des bestiaux (1,743 hectares) vaut 1,800 piastres ou 7,775 fr. La lieue du Paraguay est de 60 cuerdas de 83 1/3 varas, ou 5,000 varas. La vara vaut $0^m,8305$. Les terrains pour la culture valent, la lieue carrée, 25,920 fr., c'est-à-dire l'hectare à raison de moins de 15 fr.

COMMERCE ET NAVIGATION.

D'après le *Moniteur universel* du 15 janv. 1863, l'importation a été en 1859 de 8,833,000 fr. et l'exportation de 7,703,000 fr., chiffres supérieurs au résultat des années antérieures.

Le nombre des bâtiments entrés ou sortis, pendant la même année, est évalué à 412 d'une capacité de 16,650 tonneaux.

V. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Voy. Espagne et Mexique.

Digitized by Google

PAYS-BAS.

PAVILLON.

Le pavillon est rouge, blanc et bleu, disposé par bandes horizontales.

I. HISTORIQUE.

La maison régnante des Pays-Bas descend d'un oncle de l'empereur Rodolphe de Nassau (voy. *Nassau*). Sa lignée s'est divisée en plusieurs branches; l'aînée a formé la maison d'*Orange*, et a gouverné sous le titre de Stathouder la république des Provinces-Unies. Elle s'est éteinte avec Guillaume III, roi d'Angleterre, en 1702.

La branche cadette prit le nom de *Nassau-Orange*, à l'extinction de la branche aînée; c'est aujourd'hui la maison régnante des Pays-Bas.

Le stathoudérat fut rendu héréditaire dans cette maison tant en faveur de la ligne masculine que de la ligne féminine, en 1747.

Princes d'Orange de la maison de Nassau.

Guillaume de Nassau IX, stathouder des Provinces-Unies (Pays-Bas)	de 1579 à 1584
Philibert-Guillaume de Nassau	de 1584 à 1617
Maurice de Nassau, son frère	de 1618 à 1625
Henri-Frédéric de Nassau, son frère	de 1625 à 1645
Guillaume de Nassau X, son fils	de 1647 à 1650
Guillaume-Henri de Nassau	de 1650 à 1702

En 1713, la principauté d'Orange fut cédée à la France.

Nouvelle-Orange.

Guillaume IV, prince d'Orange, fut nommé à la mort de Guillaume III, roi d'Angleterre, stathouder héréditaire des 7 Provinces-Unies, mort en	1751
Guillaume V, son fils, passa en Angleterre, le 18 janvier	1795
Le 5 juin 1806, la Hollande fut érigée en royaume sous Louis Bonaparte. La Hollande fut incorporée à la France en	1810

Digitized by Google

Guillaume-Frédéric d'Orange fut proclamé roi des Pays-Bas, le 16 mars..... 1815
sous le nom de
Guillaume Ier; abdiqua en..... 1840
en faveur de son fils
Guillaume II, mort subitement en..... 1849
Guillaume III prête serment à la constitution, le 11 mai..... 1849

II. FAMILLE RÉGNANTE (Culte réformé).

Roi : **Guillaume** III Alexandre-Paul-Frédéric-Louis, grand-duc de Luxembourg, duc de Limbourg, né le 19 février 1817, succède à son père Guillaume II (né le 6 décembre 1792), le 17 mars 1849; a épousé, le 18 juin 1839 : **Sophie**-Frédérique-Mathilde, née le 17 juin 1818, fille du roi Guillaume Ier de Wurtemberg.

Fils : 1. **Guillaume**-Nicolas-Alexandre-Frédéric-Charles-Henri, prince d'Orange, né à la Haye le 4 sept. 1840.

2. Guillaume-**Alexandre**-Charles-Henri-Frédéric, né à la Haye le 25 août 1851.

Frère et sœur.

1. Guillaume-Frédéric-**Henri**, né à Soestdyk le 13 juin 1820 : a épousé, le 19 mai 1853 :
Amélie-Maria-da-Gloria-Auguste, née le 20 mai 1830, fille de feu le prince Bernard de Saxe-Weimar-Eisenach.

2. Wilhelmine-Marie-**Sophie**-Louise, née à la Haye le 8 avril 1824, mariée le 8 oct. 1842 au grand-duc Charles-Alexandre de Saxe-Weimar-Eisenach.

Mère.

Anna-Paulovna, née le 7 (18) janv. 1795, fille de feu l'empereur Paul de Russie, mariée le 21 févr. 1816 au roi Guillaume II des Pays-Bas; veuve le 17 mars 1849.

Oncle et tante.

1. Guillaume-**Frédéric**-Charles, né à Berlin le 28 févr. 1797 : a épousé le 21 mai 1825
Louise-Auguste-Wilhelmine-Amélie, née le 1er février 1808, fille de feu le roi Frédéric-Guillaume III de Prusse.

Filles : 1) Wilhelmine-Frédérique-Alexandrine-Anne-**Louise**, née à la Haye le 5 août 1828, mariée au

Digitized by Google

roi Charles XV de Suède et de Norvége le 19 juin 1850.

2) Wilhelmine-Frédérique-Anne-Elisabeth-**Marie**, née à Wassenaer le 5 juill. 1841.

2. Wilhelmine-Frédérique-Louise-Charlotte-**Marianne**, née le 9 mai 1810, mariée le 14 sept. 1830 au prince Frédéric-Henri-**Albert** de Prusse; divorcée le 28 mars 1849.

III. COUR.

Grands officiers ou grandes charges de la cour.

Grand maréchal de la cour : le baron W. A. *Schimmelpenninck van der Oye*, ministre d'Etat.

Grand maître : le baron W. R. *van Tuyll van Serooskerken.*

Aide de camp général : le lieut. général baron H. F. C. *Forstner van Dambenoy.*

Grand écuyer : le baron J. D. C. *van Heeckeren van Wassenaer en Twickel.*

Grand chambellan : le baron H. W. *van Aylva van Pallandt van Waardenbourg et Neerynen.*

Surintendant des palais royaux : . . . . .

Grand maître de la reine : le comte L. N. *van Randwyck.*

Chef de la maison militaire du roi : le lieut. général (en retraite) et aide de camp comte J. F. *du Monceau.*

Grand veneur : le baron H. R. W. *van Goltstein van Oldenaller.*

Grand échanson : le comte L. G. A. *van Limbourg-Stirum.*

Grands maîtres : le comte L. E. *van Bylandt*, grand officier; M. J. H. *Steengracht van Oosterland;* le baron L. N. *van der Goes van Dirxland.*

Grand maître des cérémonies : le gentilh. J. F. R. *Boreel.*

Aide de camp général : le lieut. général chev. F. V. A. *de Stuers.*

Sous-chef de la maison militaire du roi : .....

Maréchal de la cour : le gentilh. H. M. C. *Clifford.*

Secrétaire privé du roi : M. A. E. *Mansfeld.*

Intendant du domaine Le Loc : le gentilh. L. *van Brenkhorst.*

Chambellan, maître des cérémonies : le baron F. W. *Juan Aylve van Pallandt.*

Digitized by Google

Aides de camp du roi.

M. E. G. L. W. *van Heemskeck*, colonel.
M. A. E. *Mansfeldt*, major d'inf., secrétaire du roi.
Le gentilh. F. *van Casembroot*, capitaine de frégate.
Le gentilh. C. H. F. *du Monceau*, capitaine d'infanterie.
Le baron W. C. *Snouckaert van Schaubourg*, capitaine de cavalerie et écuyer.
Le baron H. J. *Taets van Amerongen*, capitaine de l'infanterie.
M. G. E. *Tolsma*, major de l'infanterie dans l'armée des Indes orient. *par int.*
M. J. J. F. A. *van Panhuys*, major de l'état-major.
M. J. J. H. *van Capellen*, capitaine de frégate.
Le baron W. H. *van Heerdt*, lieut. de frégate.
M. J. A. *van den Bosch*, colonel.

Maison de la reine.

Grand maître : le comte L. N. *van Randwyck.*
Grande maîtresse : Mme la douairière *van der Oudermeulen*, née *van Wickewoort Cremmelin.*
Dames du palais : Mme *Deutz van Assendelft;* la baronne douairière *van der Capellen van Berkenwoude ;* la bar. douairière *van Zuylen van Nijevelt;* la bar. douairière *van Doorn van Westcapelle;* la bar. *van Pallandt van Keppel;* la bar. *Groeninx van Zoelen;* la bar. A. M. *van Verschuer;* la bar. douairière A. M. *van Brienen van de Groote-Lindt;* la comtesse douairière *Bentinck;* la bar. *Boreel van Hogelanden;* la bar. *van Hall;* Mme S. *Boreel.*
Secrétaire de la reine : le cons. d'Etat W. *de Weckherlin.*

Maison de la reine-mère.

Grand maître : le baron W. R. *van Tuyll van Seroskerken.*
Grande maîtresse : .....
Dames du palais : la comtesse douairière *van Limbourg-Styrum;* la comtesse *van Randwyck;* Mme A. C. C. *van de Poll;* la bar. A. *Constant-Rebecque de Villars.*
Secrétaire de la reine-mère : M. L. *de Fehleisen*, cons. d'Etat de Russie.

Maison du prince d'Orange.

Secrétaire : le gentilh. M. J. M. L. *van Bronkhorst.*

Digitized by Google

Aides de camp : le capit. d'infanterie gentilh. J. C. W. *de Kock;* le lieut. de marine bar. A. F. R. C. *van Haersolte van den Doorn.*

Maison du prince et de la princesse Henri.

Maréchal : le comte E. H. R. *van Bylandt.*

Grande maîtresse : . . . . .

Maison du prince et de la princesse Frédéric.

Maréchal : le comte P. A. *van Limbourg-Styrum.*

Grande maîtresse : la comtesse *van Rechteren van Ahnem,* née comtesse *van Limbourg-Styrum.*

DÉCORATIONS.

Ordre militaire de Guillaume, fondé par Guillaume Ier, le 30 avril 1815.

Ordre du Lion néerlandais, fondé par le même, le 29 sept. 1815.

Ordre de la Couronne de chêne, fondé par Guillaume II, le 29 décembre 1841 (pour le Luxembourg).

Ordre du Lion d'or de la maison de Nassau, fondé par Guillaume III, le 29 janvier 1858. (Ordre domestique de la maison de Nassau.)

Chancellerie des deux ordres.

Chancelier : le vice-amiral E. Lucas.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le lieutenant-feld-maréchal baron F. *de Langenau*, E. e. et M. pl.; le chev. *de Jaeger*, cons.

BADE : le cons. int. R. *de Mohl*, E. e. et M. pl. près la diète à Francfort ; M. G. *Bohlen-Halbach*, cons.

BAVIÈRE : le chamb. comte M. *de Marogna*, MR. aussi à Bruxelles.

BELGIQUE : le baron A. *du Jardin*, E. e. et M. pl.; le baron A. *d'Anéthan*, 1er secr.; M. A. *Parent*, 2e secr.; le vicomte *Dubus de Gisignies*, attaché.

DANEMARK : le grand-veneur baron T. F. *de Bille-Brahe*, MR.; aussi à Bruxelles.

ESPAGNE : M. *Alvareda*, MR.; M. C. A. *España*, secr.

ETATS-ROMAINS : Mgr *L'Oreglia di Santo-Stefano*, internonce apostol.; M. V. *Vannutelli*, secr.

Digitized by Google

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. J. S. *Pike*, MR.
FRANCE : M. C. *Baudin*, E. e. et M. pl.; le baron P. *de la Villestreux*, 2e secr.; le baron *de Wimpffen*, 3e secr.; M. G. *Berthelier*, attaché; M. R. *Desvernois*, chanc.
GRANDE-BRETAGNE : sir J. R. *Milbanke*, bt, E. e. et M. pl.; M. W. R. *Ward*, secr.; l'hon. H. *Wodehouse*, 2e secr.; MM. C. W. *Lawrence* et W. G. *Sandford*, 3es secr.
HANOVRE : le cons. de lég. baron B. *de Hodenberg*, MR.
HESSE (GRAND-DUCHÉ DE) : le baron *Wambold*, E. e. et M. pl.
HONDURAS : M. D. *de Marcoleta*, ch. d'aff. à Paris.
ITALIE (Royaume d') : M. D. *Carutti di Cantogno*, MR.; le chevalier E. *Martuscelli*, secr.
MEXIQUE : don F. *Arrangoiz*, E. e. et M. pl. à Bruxelles.
NASSAU : le comte *de Moos*, E. e. et M. pl.
PORTUGAL : le vicomte *de Seisal*, E. e. et M. pl.; aussi accréd. à Bruxelles; MM. A. *Guerra* et H. *Texeira de Sampaya*, att.
PRUSSE : le comte de *Perponcher-Sedlnitzky*, E. e. et M. pl.; le baron *de Alten*, att.
RUSSIE : . . . . . , M. e. et M. pl.; le cons. d'Etat comte L. *Sievers*, cons.; le secr. de coll., prince L. *Ourousow*, 2e secr.; le prince *Toubetzkoi*, att.
SAXE ROYALE : le baron *de Fabrice*, MR. à Bruxelles.
SUÉDE ET NORVÉGE : le baron *de Palmsjierna*, MR.
TURQUIE : *Musurus*-Bey, ambass. à Londres.

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE. Amsterdam : M. A. *Mendel*, C. gén.; Batavia : M. J. J. *Blanckenhagen*, C.; Rotterdam : M. W. F. G. C. A. *Rehme*, C.
BADE. Amsterdam : M. W. *vom Rath*, C.; Batavia : M. A. *Volz*, C.; Rotterdam : M. J. H. *Schmasen*, C.; Samarang : M. C. W. *Hymans*, C.; Sourabaya (Java) : M. G. *Schimmelpenninck* jun., C.; Tiel : le gent. P. A. *de Reuchlin*, C.
BAVIÈRE. Amsterdam : M. C. A. *Schaezler*, C.; Rotterdam : M. C. *Koehler*, C.
BELGIQUE. Amsterdam : M. J. *Sieburgh*, C.; Batavia : M. H. *Rochussen*, C.; Bois-le-Duc : M. F. L. H. *van*

Digitized by Google

Rijckevorsel, C.; Dordrecht : M. J. *van Oldenburg*, C.; Flessingue : M. A. *Benier*, C.; Groningue : M. H. *Beckkuys-Damsté*, C.; Harlingen : M. J. *Rodenhuis*, C.; Maestricht : M. W. *Clermont*, C.; Padang : M. W. Y. *Jacobson*, C.; Rotterdam : M. A. A. E. M. *Serruys*, C.; Samarang : M. G. L. *Dorrepaal*, C.; Sourabaya (Java) : M. P. J. A. *Kervel*, C.

BRÊME. Amsterdam : M. B. J. *Hasenclever*, C.; Batavia : M. F. W. *Heineken*, C.; Rotterdam : M. C. E. *Moll*, C.; Samarang : M. E. C. *Wermuth*, C.

BRÉSIL. Amsterdam : . . . . . ; Rotterdam : M. A. A. M. *de Andrade Carvalho*, C. gén. pour le royaume.

BRUNSWICK. Amsterdam : M. J. H. *Schroeder*, C.; La Haye : le cons. de cour gentilh. W. L. J. *von Daehne van Varick*, C.

CHILI. Rotterdam : M. E. *Serruys*, C.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Amsterdam : M. P. C. A. *Hauschild*, C.; Rotterdam : M. J. *Serruys*, C. gén.; M. G. R. *Castendyk*, C.

COSTA-RICA. Rotterdam : M. H. *van Ryckevorsel*, C. gén.

DANEMARK. Amsterdam : M. J. N. *Woldsen*, C. gén.; Batavia : M. G. *Kinder*, C.; Rotterdam : M. B. *Thaden*, C.

ESPAGNE. Amsterdam : M. W. A. *van Osterzee*, C.; Rotterdam : M. A. C. *Ellinkhuysen*, C.

ÉTATS-ROMAINS. Amsterdam : M. W. J. *Hazeman*, C. gén.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Amsterdam : M. J. E. *Marx*, C.; Batavia : L. W. *Tappon* jun.; Curaçao : M. R. E. *Morse*, C.; Padang : M. *S.-Higginson* jun., C.; Paramaribo : M. H. *Sawyer*, C.; Rotterdam : M. G. E. *Wiss*, C.; Saint-Martin : M. C. *Rey*, C.

FRANCE. Amsterdam : M. A. J. B. *Villamus*, C. gén.; Batavia : M. A. *de Codrika*, C. gén.; Padang : le comte A. *de Pina de Saint-Didier*, C.; Rotterdam : M. L. E. A. *Ambroy*, C.

FRANCFORT. Amsterdam : M. C. H. *Schoeffer*, C.; Rotterdam : M. F. G. *Eckstein*, C.

GRANDE-BRETAGNE. Amsterdam : M. J. G. C. L. *Newnham*, C.; Batavia : M. J. *Mac-Lachlan*, C.; Curaçao : M. D. A. *Jesurum*, C.; Rotterdam : sir R. F. *Euring*, bt, C.; Surinam : M. D. C. *Munro*, C.

Digitized by Google

GRÈCE. Amsterdam : M. G. *Psicha*, C. gén.; M. E. *Palaeologue*, C.: Rotterdam : M. J. H. *Cornelder*, C.

HAMBOURG. Amsterdam : M. S. G. *Broekman*, C. gén.; Batavia : M. G. F. *Matthieu*, C. gén.; Curaçao : M. E. *Edwards*, C.; Sourabaya : M. R. *Sehlmacher*, C.

HANOVRE. Amsterdam : M. C. *Buch*, C.; Batavia : M. W. *Ebbs*, C.; Harlingen : M. Y. *Rodenhuys*, C.; Helder : M. J. *van Herwerden*, C.; Rotterdam : M. P. J. M. *Fauchey*, C.

HESSE (Grand-duché de). Amsterdam : M. S. B. *Sichel*, C.; Padang : M. V. J. *Jacobson*, C.; Rotterdam : M. J. J. *Kraemer*, C.; Samarang : M. J. M. *Jacobson*, C.; Soerabaiga, M. J. D. *Ruyo*, C.

ITALIE (Royaume d'). Amsterdam : M. J. T. *Liotard*, C.; Batavia : M. A. R. *Cramerus*, C.; Curaçao : M. A. C. *Henriquez*, C.; Padang : M. S. *van Vollenhoven*, C.; Samarang : M. E. *Jacobson*, C.; Sourabaya : M. J. D. *Rüys*, C.; Paramaribo : M. J. *Gamperts*, C.; Rotterdam : M. J. *Hudig*, C.

LIPPE-DETMOLD. Amsterdam : M. J. G. *Schutte*, C. gén.

LUBECK. Amsterdam : M. S. G. *Brozekman*, C. gén.

LUXEMBOURG. Amsterdam : M. *Léo Lippmann*, C. gén.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. Amsterdam et la Haye : M. A. M. *Balwé*, C.; Batavia : M. G. H. *Vaupel*, C.; Surinam : M. W. E. *Ruhmann*, C.

NASSAU. Rotterdam : M. P. W. *Roggenbach*, C. gén.

NOUVELLE-GRENADE. Amsterdam : M. A. *Goldberg*, C. gén.; Rotterdam : M. H. *Muller* jun., C.

OLDENBOURG. Amsterdam : M. J. C. *Cramerus*, C.; Batavia : M. G. *Kinder*, C.; Dordrecht : . . . . . C.; Harlingue : M. T. J. *Teves*, C.; Rotterdam : M. G. W. *Koning*, C.

ORANJE (Etat libre de l'Afrique mérid.). Arnheim : M. C. D. *Hiddingh*, C. gén.

PÉROU. Rotterdam : M. *Moreyra*, C.

PORTUGAL. Amsterdam : M. E. *Swarth*, C. gén.; Koepang : M. T. *Cochrane Drysdale*, C.; Rotterdam : M. A. F. *Ellerman*, C.

PRUSSE. Amsterdam : M. D. C. *Splitgerber*, C., Batavia : M. W. F. *Mathieu*, C.; Rotterdam : M. J. W. *Bunge*,

Digitized by Google

C.; Samarang : M. J. M. *Jacobson*, C.; Sourabaya : M. R. *Sehlmacher*, C.

RUSSIE. Amsterdam : le cons. d'Etat act. et chamb. A. *Stoffregen*, C. gén.; Rotterdam : M. E. *Driebeck*, C.

SAN SALVADOR : M. C. *Waller de Warren*, C. gén. à Bruxelles.

SAXE ROYALE. Amsterdam : M. J. *Bunge*, C.; Batavia : M. G. *Kinder*, C.; Rotterdam : M. L. *Struth*, C.

SAXE (Grand-duché de). Amsterdam : M. B. *Coster*, C. gén.

SAXE-COBOURG-GOTHA. Amsterdam : M. A. C. *Wertheim*, C.

SUÈDE ET NORVÉGE. Amsterdam : M. *Thorwald Egidius*, C. gén.; Batavia : M. W. *Suermondt*, C.

SUISSE. Amsterdam : M. J. T. *Liotard*, C.; Batavia : M. C. *Sonderegger*, C.; Rotterdam : M. F. *Koch*, C.

TURQUIE. Amsterdam : M. J. J. *Posno*, C. gén.: Rotterdam : M. J. *Knight*, C.

URUGUAY. Rotterdam : M. H. *van Houten*, C. gén.

VÉNÉZUELA. Amsterdam : M. W. *Brummer*, C.; Rotterdam : M. H. *van Kyckevorsel*, C.

WURTEMBERG. Amsterdam : M. C. *Tellinger*, C.; Rotterdam : M. C. P. *Sander*, C.; Samarang : M. J. M. *Jacobson*, C.

V. CONSTITUTION.

La Constitution du 25 octobre 1848 garantit aux citoyens et aux étrangers qui se trouvent sur le territoire du royaume, la protection de la personne et des biens, la liberté de la presse, la liberté et l'égalité des cultes, l'inviolabilité du secret des lettres, le droit de pétition et de réunion; cette dernière liberté a été restreinte par la loi du 22 avril 1855.

Le pouvoir législatif s'exerce par le roi et les Etats généraux, divisés en deux chambres; les membres de la première, au nombre de 39, sont élus pour 9 ans par les conseils provinciaux, parmi les citoyens les plus imposés; ceux de la seconde, au nombre de 72 (1 sur 45,000 habitants), sont élus pour quatre ans par les citoyens majeurs de 23 ans et payant de 20 à 60 florins d'impôt direct, parmi les majeurs de 38 ans. La première chambre se renouvelle par tiers tous les trois ans, la seconde par moi-

Digitized by Google

tié tous les deux ans. La seconde chambre a le droit d'enquête et d'amendement, et partage avec la première le droit d'initiative. Le roi peut les dissoudre. Le roi propose les lois, les sanctionne, les exécute, et gouverne par des ministres responsables et par un conseil d'Etat dont il nomme les membres.

Les onze provinces sont administrées par des commissaires du roi et par des Etats provinciaux élus, qui nomment des comités pour l'intervalle de leurs sessions. Les communes sont administrées par des bourgmestres nommés par le roi, et par des conseillers municipaux élus; les électeurs doivent payer la moitié de l'impôt exigé pour nommer les membres de la seconde chambre. La loi du 29 juillet 1851 a aboli la distinction des villes et des villages.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE.

Intérieur : M. J. B. *Thorbecke* (31 janv. 1862).
Finances : M. G. H. *Betz* (31 janv. 1862).
Justice : M. N. *Olivier*, chargé en même temps de la direction des affaires du culte réformé (31 janv. 1862).
Extérieur : M. E. J. J. B. *Cremers*, chargé en même temps de la direction des affaires du culte catholique.
Marine : le chev. J. W. J. C. *Huyssen van Kattendyke* (12 mars 1861).
Guerre : le major général J. W. *Blanken* (31 janv. 1862).
Colonies : M. J. D. *Fransen van de Putte* (2 févr. 1863).

CONSEIL DU CABINET.

S. M. *le Roi*, président.
Membres : le prince *Frédéric* des Pays-Bas, oncle du roi et le prince *Henri* des Pays-Bas, frère du roi; les ministres.

Secrétaires généraux des ministères.

Intérieur : M. J. *Schroeder*. — Finances : M. D. *van Hoytema*. — Justice : M. A. J. *Clant*. — Colonies : M. J. P. *Feith*. — Affaires étrangères : M. A. *Uyttenhooven*. — Marine : M. J. A. *Klerck*. — Guerre : M. O. W. *Stavenisse de Brauw*.

Digitized by Google

Ministres d'État.

LL. EE. : le comte G. *Schimmelpenninck* (1836). — J. J. *Rochussen*; le baron W. L. A. *Schimmelpenninck van der Oye* (1843); — le baron F. A. *van Hall*; le lieutenant général J. A. H. *de la Sarraz*; le baron A. *Bentinck* (1847); — A. J. *Duymaera vn Twist*; le lieut. gén. baron F. C. *Forstner de Dambenoy*, aide de camp gén. du roi (1857); — le chev. A. G. A. *van Rappard*; le gentilh. W. G. *van de Poll* (1858); — le baron J. K. *van Goltstein*; le gentilh. J. W. *Boreel van Hogelanden* (1860); — le baron S. *van Heemstra* (1862); — M. J. L. W. *de Keck* (1863).

CONSEIL D'ÉTAT.

S. M. *le Roi*, président. — Le prince *d'Orange*; le prince *Frédéric* des Pays-Bas.

Vice-président : le baron *Mackay*.

Membres : MM. P. J. *Bachiene*, C. H. B. *Boot*, A. C. *van Braam Houckgeest*, E. J. H. *Borret*, le gentilh. E. A. O. *van Casembroot*, le gentilh. J. P. *Cornets de Groot de Kraayenbourg*, le baron W. R. *van Hoëvell*, le gentilh. W. A. C. *van Jonge*, K. A. *Meeussen*, J. A. *Mutsaers*, D. J. *Storn Buysing*, G. *de Vries*, le gentilh. P. J. *Elout von Soeterwon*.

Secrétaire : le baron E. T. J. *de Constant-Rebecque*.

Chambre des comptes.

Président : le gentilh. M. B. H. W. *Gevers van Kethel et Spaland*.

Secrétaire : M. J. G. *Spanjaard*.

Cabinet du roi.

Directeur : le gentilh. F. L. W. *de Kock*.

HAUTE COUR DE JUSTICE.

Président : M. F. *de Greve*, en même temps président de la chambre civile.

Vice-président : M. J. B. *van den Velden*, en même temps président de la chambre criminelle.

Procureur général : M. G. A. G. *van Maanen*.

Avocats généraux : MM. J. L. G. *Gregory*; F. F. *Karseboom*; J. W. *Roemer*.

Digitized by Google

Il y a en outre 11 cours provinciales, 34 tribunaux d'arrondissements, 150 justices cantonales (juge unique remplacé en cas de besoin par des suppléants).

COUR SUPÉRIEURE DE JUSTICE MILITAIRE (Utrecht).

Président : M. J. S. *Vernède*. — Avocat fiscal : M. W. J. *van Hoytema*.

COMMISSAIRES DU ROI DANS LES PROVINCES.

Brabant septentr. : le gentilh. P. J. *Bosch van Drakestein* (24 sept. 1856).
Gueldre : le comte L. G. A. *van Limbourg-Stirum*, cons. d'Etat (29 nov. 1852 : *V.* maison du roi).
Hollande mérid. : M. J. *Loudon* (1862).
Hollande septentr. : le gentilh. H. H. *Roëll* (1860).
Zélande : le baron R. W. *van Lynden* (1860).
Utrecht : M. E. C. U. *van Doorn* (1860).
Frise : le gentilh. J. E. *van Panhuys* (23 nov. 1848).
Overyssel : le comte E. J. A. *van Bylandt* (1864).
Groningue : M. J. A. *van Roijen* (1853).
Drenthe : le baron J. A. G. *de Vos van Steenwyk de Havixhorst* (1846).
Limbourg : M. P. J. A. M. *van der Does de Willebois* (1856).

CULTE PROTESTANT.

Synode de l'église réformée. Président : M. R. J. *Jungius*. Vice-président : M. J. J. A. *Slotemaker*.
Synode de l'église évangélique luthérienne. Président : M. A. J. *Schroeder*. — Vice-président : M. P. J. *Andreae*.

CULTE CATHOLIQUE ROMAIN.

Utrecht : Mgr J. *Zwyzen*, archevêque (1853). Coadjuteur : Mgr A. J. *Schaepman* (1860), évêque d'Hesebon *in partibus*.
Haarlem : Mgr G. P. *Wilmer*, évêque (1861).
Bois-le-Duc : Mgr J. *Zwyzen*, administr. apostol.
Bréda : Mgr J. *van Hooydonck*, évêque (1863) ; coadjuteur : Mgr J. *van Genk*, évêque d'Adras *in part.*
Ruremonde : Mgr J. A. *Paredis*, évêque (1853).

Digitized by Google

CULTE ISRAÉLITE.

Président du consistoire : M. S. de J. *Texeira de Mattos.*

ARMÉE.

Commandant en chef : S. M. *le Roi.*
Feld-maréchal : le prince *Frédéric* des Pays-Bas.
Général de l'infanterie : le prince *Guillaume* d'Orange.
Lieut. généraux : le baron C. *Nepveu;* M. H. F. C. *Duycker;* M. C. *Daneels van Wykhuyse.*
Chef de l'état-major général : le lieutenant général baron C. *Nepveu.*
Inspect. de l'infanterie : le lieut. gén. H. F. C. *Duycker.*
Inspect. de la cavalerie : le prince *Guillaume* d'Orange, général de l'infanterie.
Inspect. de l'artillerie : le lieut. général C. *Daneels van Wykhuyse.*
Inspect. du service de santé : le Dr L. P. J. *Snabilié.*

Commandements militaires.

1re division militaire (Brabant du nord; Bois-le-Duc). Command. : le major gén. G. *van d. Duyn v. Maasdam.*
2e division militaire (Gueldre, Overyssel; Arnheim). Command. : le major gén. baron M. *van Geen.*
3e division militaire (Hollande mérid. : *la Haye*). Command. : le major général J. G. *Wilbrenninck.*
4e division militaire (Hollande septentr., Utrecht; Haarlem). Command. : le major gén. J. H. *Engelbregt.*
5e division militaire (Zélande; Flessingue). Commandant : le major général J. F. *van Hoey Schilthouwer.*
6e division militaire (Frise Groningue, Drenthe; Groningue). Commandant : le major gén. C. H. *Happé.*
7e division militaire (Limbourg; Maestricht). Command. : le major général W. J. *Knoop.*

MARINE.

Commandant en chef : S. M. *le Roi.*
Amiral de la flotte : le prince *Frédéric* des Pays-Bas.
Lieutenants-amiraux : le prince *Henri* des Pays-Bas; le prince *Guillaume* d'Orange.
Vice-amiral : M. G. *Vogelpoot.*
Contre-amiraux : MM. J. *May;* R. *van Voss;* A. A. *de Vries;* J. J. *van der Mocrer;* G. *Fabius.*

Digitized by Google

COLONIES.

I. Indes orientales.

Java. Gouv. gén., commandant en chef des forces de terre et de mer : le baron L. A. J. W. *Sloet van d. Beele* (1861 ; réside à Batavia).
Command. de la marine : le contre-amiral J. *May*.
Command. de l'armée : le lieut. général C. P. *Schimpf*.
Sumatra (côte occident.). Gouverneur : M. J. F. R. S. *van den Bosche* (Padang).
Bornéo (côte occident.). Résident : M. J. *Zwager* (Pontianak). — Côte mérid. et orient. Résident *par int.* : le colonel E. C. F. *Happé* (Bandjermasin).
Célèbes. Gouv. *par int.* : le lieut.-colonel W. E. *Croesen* (Macassar).
Iles Moluques. Gouv. : M. H. M. A. F. *Wilten* (Amboine).
Timor. Résident *par int.* : M. J. *Esser* (Koepang).

II. Indes occidentales.

Surinam. Gouverneur : M. R. *van Lansberge* (1859).
Curaçao et îles adj. Gouverneur : M. J. D. *Crol* (1859).
Côte de Guinée. Gouv. : le lieut.-colonel H. A. *Elias*.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Lieutenant du roi-grand-duc : le prince *Henri* des Pays-Bas (5 février 1850).
Secrétaire du roi-grand-duc pour les affaires du grand-duché : M. G. *d'Olimart* (réside à la Haye).
Ministre d'Etat, présid. du gouvernement, chargé de la direction gén. des aff. étrang. : le baron V. *de Tornaco*.
Directeur gén. des finances : le sén. J. *Ulveling*.
Directeur gén. de l'intérieur et de la justice : M. . . . .
Secrétaire général du gouvernement : le cons. L. *Deny*.
Cons. de gouvernement : M. G. *Ulveling*, jun.

COUR DE CASSATION A LUXEMBOURG.

Président : M. F. X. *Wurth-Paquet*. — Vice-président : M. E. *Servais*. — Procureur gén. : M. V. *Jurion*. — Avocat gén. : M. H. B. *Neumann*.

CONSEIL D'ÉTAT.

Présid. : M. *de la Fontaine*, ancien gouv. du gr.-duché.
Commandeur du contingent fédéral de Luxembourg : le colonel E. G. L. W. *Heemskerk*.

Digitized by Google

VII. STATISTIQUE.

SUPERFICIE ET POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1862.

	Milles carrés géogr.	Habitants.
Brabant septentrional.....	93 38	414,665
Gueldre.....	92 76	411,947
Hollande méridionale.....	55 32	642,688
— septentrionale....	45 46	554,221
Zélande.....	30 20	172,249
Utrecht.....	25 01	165,681
Frise.....	59 61	279,154
Overyssel.....	61 54	241,835
Groningue.....	42 65	214,425
Drenthe.....	48 42	100,506
Duché de Limbourg.....	40 20	218,675
	594 55	3,416,146
Gr.-duché de Luxembourg.	46 60	202,313
Total.....	641 15	3,618,459

Savoir : réformés, 1,942,387; luthériens, 64,539; catholiques, 1,234.486; grecs, 32; israélites, 63,890; religion inconnue, 3794.

Capitale, La Haye. Population, 82,820 hab.

Autres villes: Amsterdam, 263,204; Rotterdam, 111,403; Utrecht, 55,541; Leyde, 37,339; Groningue, 36,192; Harlem, 29,426; Maestricht, 28,080; Arnheim, 25,490; Leenwarden, 24,942; Bois-le-Duc, 23,495; Dortrecht, 23,238; Nimègue, 21,765; Delft, 21,161.

FINANCES.

Budget de l'année 1864.

RECETTES.	florins.
Contribution foncière.....	10,435,450
Personnelle.....	7,332,000
Patentes.....	2,982,400
Accises.....	18,080,000
Contributions indirectes[1].....	12,489,000

1. Savoir: accise sur les objets suivants : sucre, 2 millions de fl.; vin, 1,250,000; eau-de-vie, 5,860,000; vinaigre, 2,580,000; savon, 1,260,000; bière, 510,000; viande, 1,380,000; houilles, 1,590,000; tourbe, 1,680,000.

Digitized by Google

Droits d'entrée et de sortie	3,939,936
Garanties des objets d'or et d'argent	256,500
Biens domaniaux	1,259,400
Postes	2,100,000
Télégraphes	305,700
Loterie de l'État	400,000
Chasse et pêche	100,000
Droits de pilotage	700,000
Droit sur les mines	598
Dette inaliénable à la charge de la Belgique	400,000
Payement du rachat du droit de barrière sur l'Escaut et intérêts	4,152,086
Remises coloniales	22,088,000
Boni des services antérieurs	5,000,090
Recettes diverses	1,701,879
Total des recettes	103,732,949

DÉPENSES.

Maison du roi	900.000
Cabinet du roi	30,700
États généraux	251,675
Conseil d'État	95,895
Chambre des comptes	108,175
Chancellerie des ordres	56,900
Pensions	44,684
Ministère de l'extérieur	599,245
Culte catholique	668,673
Ministère de la justice	2,933,744
Cultes protestants et israélites	1,752,887
Ministère de l'intérieur	24,278,387
— de la marine	8,739,953
Dette nationale[1]	39,976,977
Ministère des finances	6,749,200
— de la guerre	12,733,000
— des colonies	2,925,073
Dépenses imprévues	50,000
Total des dépenses	102,895,168

1. Dont 11,015,253 fl. pour amortissement. Le capital nominal de la dette nationale est de fl. 1,005,229,081, l'intérêt 28,961,724. On a amorti de 1850 à 1863 (inclus.) une dette nominale de 225,881,857 fl. avec une dépense réelle de fl. 169,518,779 et réduit ainsi les intérêts annuels de fl. 7,044,197.

Digitized by Google

Dette publique en 1864.

Désignation de la dette.	Capitaux.	Intérêts et amortissem.
Dette nationale à 2 1/2 °/o...	684,244,470	17,106,111
— à 3 °/o.....	104,200,911	3,126,027
Bons du syndicat d'amortissement à 3 1/2 °/o.....	15,940,000	552,650
Dette nationale à 4 °/o.....	200,843,700	8,033,748
Divers.....	»	143,185
Amortissement.....	»	11,015,253
Total.....	1,005,229,081	39,976,977

Plus haut et plus bas cours des papiers publics.

Dette nat.	1859	1863	1864
21/2 pour cent....	53 1/2—65	61 1/8—64 3/4	66 7/8-62 13/16
3 —	—	73 1/2—77 7/8	73 3/8—75 1/4
4 —	—	96 3/8-100 7/8	06 7/8—98 1/2
Soc. de commerce des Indes (Handel maatschappy), à 4 1/2 pour cent..	115 —144	136 3/4-149 3/4	141—147 1/8

ARMÉE.

On tire au sort à l'âge de 20 ans. Durée du service, 5 ans. Le remplacement est admis.

Désignation par armes.	Officiers.	Soldats.
État-major général et administr. milit..	217	»
Infanterie. — État-major.....	25	»
1 régim. de grenadiers et chasseurs.	105	3,875
8 régim. de ligne de 4 bataillons chaque.	728	38,632
1 bataillon d'instruction de 4 comp.....	28	549
Dépôt de discipline, 2 comp.....	11	44
Dépôt de recrutement pour les colonies..	14	91
Cavalerie. — État-major	6	»
5 rég. de dragons.....	178	4,519
Génie. — 1 bataillon.....	106	843
Artillerie. — État-major.....	70	158
1 régim. d'artillerie de camp. (11 batter. de 8 canons).....	83	2,744
3 régim. d'artillerie de forteresse.....	199	6,195

Digitized by Google

Troupes de différentes armes.	Officiers.	Soldats.
1 régim. d'artillerie à cheval (4 batteries de 8 pièces)	31	716
Pontonniers	7	205
Compagnie d'instruction	5	206
Gendarmerie. — 2 compagnies	10	362
	1,823	59,139

MARINE.

Vapeurs.				
5 frégates à hélice	de 51 et 45 canons	=	243	canons.
2 corvettes —	de 19 —	=	38	—
10 corvettes —	de 16 et 14 —	=	436	—
29 goëlettes —	de 7 ou 10 —			
12 vapeurs à aubes	de 1 à 8 —	=	69	—
Bâtiments à voiles.				
5 batteries flottantes	de 26 ou 32 —	=	146	—
2 vaisseaux de lig. 2e cl.	de 74 —	=	148	—
3 frégates 1re cl.	de 52 —	=	156	—
4 frégates 2e cl.	de 32 —	=	128	—
4 corvettes 1re cl.	de 22 —	=	88	—
2 corvettes 2e cl.	de 10 à 20 —	=	30	—
5 bricks	de 12 à 18 —	=	78	—
3 bricks goëlettes	de 6 à 10 —	=	22	—
3 schoners	de 1 à 3 —	=	7	—
1 corvette de transport			10	—
35 chaloupes canonn. (33 grandes, 2 petites.)		=	?	—
13 goëlettes canonn. (pour la défense des côtes)			65	—
1 chaloupe canonnière cuirassée			2	—
6 navires de port et d'école avec			114	—
145 navires.	Ensemble		1,780	canons.

Personnel : 1 amiral, 2 lieut. amiraux, 1 vice-amiral, 5 contre-amiraux (*schoutenbij-nacht*), 20 capitaines de vaisseau, 40 capitaines-lieutenants, 309 lieutenants de 1re et 2e classe, 73 aspirants (*adelborsten*) de 1re classe, 32 de 2e classe et 68 de 3e classe, 96 médecins, 70 officiers d'administration et 49 élèves d'administration des deux classes.

Équipages : 6,197 hommes et 800 indigènes au service des Indes orientales. — Le cadre de l'infanterie de marine est de 50 officiers, 2,104 sous-officiers et soldats ; l'effectif de 45 officiers (1 commandant, 2 majors, 13 capitaines, 25 lieutenants de 1re et 2e cl., 4 officiers d'administration), 4 aspirants et 1,962 sous-officiers et soldats.

Digitized by Google

COMMERCE EN 1861.

Importation	469,169,478 fl.
Exportation	401,263,959

Mouvement de la navigation en 1861.

	ENTRÉE.		SORTIE.	
	Nombre.	Tonnes.	Nombre.	Tonnes.
Chargés et sur lest..	9,069	1,746,351	9,131	1,771,389

Effectif de la marine marchande au 31 *décembre* 1861.

2,332 navires jaugeant 540,949 tonnes.

CULTES.

Les réformés comptent 1,312 paroisses et 1,569 pasteurs, les luthériens 60 paroisses et 61 pasteurs. On compte 233 paroisses de séparatistes, et diverses autres sectes forment 157 paroisses.

Les catholiques comptent 1 archevêque et 4 évêques, 923 paroisses, 32 rectorats, 894 cures, 1,800 prêtres. De plus, les jansénistes ont 1 archevêque et 25 paroisses.

INSTRUCTION.

Il y a (1860) 3,539 écoles primaires avec 7,107 instituteurs et 1,289 institutrices, 400,907 élèves (dont 223,811 garçons). De plus, 723 salles d'asile fréquentées par 23,989 garçons, 25,528 filles.

Les écoles latines (colléges) et les gymnases (lycées) sont (1861) au nombre de 62, avec 252 professeurs et 1,817 élèves.

Les 3 universités (Leyde, Utrecht, Groningue) comptent 1,375 étudiants.

CHEMINS DE FER EN 1862.

CHEMINS EXPLOITÉS par des compagnies.	Longueur.	Recette totale.	Recette kilom.	Capital employé.
	kil.	fr.	fr.	fr.
Guillaume-Luxembourg	124	1,586,570	15,404	»
Hollandais-Rhénan....	164	5,119,147	29,252	54,236,022[1]
Amsterdam-Rotterdam.	85	2,735,471	32,182	24,357,528

1. Y compris pour 11 kil. de la frontière prussienne à Emmerich, exploités pour le compte de la Prusse.

Digitized by Google

BANQUES.

1. Banque Néerlandaise fondée le 25 mars 1814 par décret royal; elle remplace l'ancienne banque d'Amsterdam, fondée en 1609. Capital social, 15,000,000 florins des Pays-Bas, divisé en 15,000 actions nominat. de 1,000 florins. Agence à Rotterdam.

Intérêt : 4 °/₀. Dividende en 1858, 13 50 °/₀; 1859, 8 50 °/₀; 1860, 8 50 °/₀; 1861, 8 80 °/₀; 1862, 11 30 °/₀.

2. Société de commerce néerlandaise, fondée en mars 1824 par décret royal. Capital social, 31,133,000 florins des Pays-Bas, divisé en 31,133 actions nominatives de 1,000 florins, subdivisées elles-mêmes en demi-actions et quarts d'actions de 250 florins. Comptoirs à Batavia, Sumatra, etc.

Intérêt : 4 1/2 °/₀. Dividende en 1858, 4 30 °/₀; 1859, 8 60 °/₀; 1860, 7 70 °/₀; 1861, 6 80 °/₀; 1862, 11 60 °/₀.

3. Banque de Rotterdam, fondée par souscription publique en juin 1860. Capital social, 15,000,000 florins, divisé en 6,000 actions de 250 florins.

4. Banque de commerce des Indes néerlandaises, fondée le 13 juin 1863, par la société générale de commerce et d'industrie des Pays-Bas. Capital social, 12,000,000 florins, divisé en 48,000 actions de 250 florins.

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le florin de 100 cents = 2 fr. 12 c. — Rijksdaler = 2 fl. ½ — Ducat = 11 fr. 78 c.

Les poids et mesures néerlandais sont les mêmes que les français, sous les noms suivants : mijl = kilomètre. — Elle = mètre. — Bunder = hectare. — Wisse = stère. — Mudde ou zak = hectogramme (30 muddes = 1 last). — Vat = hectolitre. — Kan = litre. — Pond = kilogramme.

COLONIES.

	Milles carrés géogr.	Habitants.
Indes orientales (1861).....	28,923 2	17,549,785
— occidentales (1861)...	2,829 6	85,898
Côtes de Guinée (1859). ...	500 0	110,118
Ensemble.....	32,253 1	17,745,801

Population des colonies des Indes orientales (déc. 1861) par subdivisions dites *Résidences.*

	Habit.		Habit.
Java et Madura.....	13,019,108	Benkulen	126,253
Sumatra (côte ouest)	1,079,743	Lampongs.....	90,487

Digitized by Google

	Habit.		Habit.
Palembang.....	502,210	Moluques :	
Rhiau.....	26.185	Menado.....	177,361
Banca.....	52,244	Ternate.....	93,370
Billiton.....	13,771	Amboine.....	167,760
Bornéo (côte occid.)	331,409	Banda.....	111,195
Bornéo (c. sud et est)	553,343	Timor.....	907,146
Célèbes.....	266,030	Bali et Lombok.....	32,170

A la fin de 1861, le nombre des Européens établis dans les colonies des Indes néerlandaises s'élevait à 30,789 ; 25,252 étaient nés daus les colonies, 4,215 dans les Pays-Bas, 1,322 dans d'autres pays européens. Les Européens appartenant à l'armée des Indes (13,555) et leurs descendants (734) ne sont pas compris dans ces chiffres. On comptait en outre 227,227 Chinois, 43,937 Hindous et 17,247,032 indigènes.

Population des colonies des Indes occidentales
en décembre 1861.

	Habit.		Habit.
Curaçao.....	19,322	Bonaire.....	3,110
Aruba.....	3,487	Saint-Eustache.....	1,920
Saint-Martin.....	3,216	Saba.....	1,826

Curaçao et dépendances, ensemble 32,881 hab.

FINANCES
des colonies néerlandaises en 1861.

RECETTES.

Indes orientales.	Florins.
Montant probable de la recette.....	53,572,327
Produit évalué de la vente de denrées coloniales....	49,176,708
Total.....	102,749,035

DÉPENSES.

Administration coloniale des Indes.....	76,020,039
Dépenses dans la mère-patrie.....	18,389,371
Excédant probable.....	8,339,625
Total.....	102.749,035

Indes occidentales.	RECETTES.	DÉPENSES.	DÉFICIT.
Surinam.....	1,014,450	1,460,450	446,000
Iles des Indes occidentales..	296,570	728,570	432,000
Côte de Guinée.....	4,900	118,400	113,500

Digitized by Google

ARMÉE.

Effectif de l'armée des Indes au 31 décembre 1861.

Officiers : état-major, 364 hommes; infanterie, 702; artillerie, 81; cavalerie, 32; sapeurs, 19; ensemble, 1,198 hommes.

Sous-officiers et équipages.

	Européens.	Africains.	Amboinais.	Indigènes.	Total.	Chevaux.
Infanterie...	9,817	546	1,137	12,675	24,175	»
Artillerie....	1,653	7	»	1,110	2,760	426
Cavalerie....	595	»	»	9	604	424
Sapeurs.....	273	»	»	656	929	»
Musiciens....	31	»	»	5	36	»
	12,369	553	1,137	14,445	28,504	850

PÉROU.

PAVILLON.

Le pavillon est rouge, blanc et rouge, verticalement, portant les armes de la république au milieu.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

Le Pérou, ce pays dont l'organisation politique et sociale, sous les Incas, ressembla à une utopie, fut conquis en 1531 par Pizarre, et resta possession espagnole jusqu'en 1821, ou plutôt 1810. Depuis lors, le Pérou est organisé en république. Voici l'analyse de la Constitution actuelle.

Le pouvoir exécutif est confié au président de la république, élu pour six ans par tous les citoyens; il l'exerce par un conseil des ministres. Le pouvoir législatif appartient au congrès, composé d'un sénat et d'une chambre des députés. Chacun des onze départements du Pérou

Digitized by Google

envoie deux représentants au sénat, qui doivent posséder un revenu d'au moins 1,000 dollars. Les députés sont au nombre de 75. Le congrès ne se réunit que tous les deux ans; il vote le budget et les lois, sur la proposition du président. Dans l'intervalle des sessions, fonctionne une commission mixte de sénateurs et de députés.

Chaque département est administré par un préfet, nommé par le président; chaque commune par une junte municipale élue.

II. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Président : le général J. A. *Pezet*, 3 avril 1863.
Vice-président : le général P. D. *Canseco*.

MINISTÈRE (11 août 1864).

Présidence du conseil et Intérieur : M. M. *Costas*.
Affaires étrangères : M. T. *Pacheco*.
Cultes, Justice, et Instruction publique : M. J. S. *Tejeda*.
Finances et Commerce : M. J. *de Zaracondegui*.
Guerre et Marine : le général *Frisancho*.

Le général *Castilla*, président du sénat.
Le général *Echenique*, présid. de la chambre des députés.

La *cour suprême* a son siége à Lima. Les tribunaux d'appel sont établis à Lima, Cusco, Arequipa, Truxillo, Ayacucho et Puno.

CULTE.

Archevêque de Lima : Mgr J. S. *de Goyeneche y Barreda* (1859).
Évêque d'Arequipa : Mgr B. *Herrera*.
Évêque de Truxillo : Mgr *Orueta*.

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

BOLIVIE. M. J. *de la C. Benavente*, E. e. et M. pl.
BRÉSIL. M. F. A. *de Varnhagen*, MR. aussi pour le Chili et l'Equateur; M. J. *Duarte da Ponte Riveira*, secr.; M. J. *Vieira de Carvalho*, att.
CHILI. M. J. V. *Lastarria*, ch. d'aff.

Digitized by Google

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. M. *Sarmiento*, E. e. et M. pl.
ÉQUATEUR. M. C. *Urrera*, ch. d'aff.
ÉTATS-UNIS. M. C. *Robinson*, E. e. et M. pl.
FRANCE. M. E. *de Lesseps*, ch. d'aff. et C. gén. ; M. E. *Vion*, chancelier.
GRANDE-BRETAGNE. L'hon. W. G. S. *Jerningham*, chargé d'aff. et C. gén.
ITALIE (ROYAUME D'). Le marquis *de Migliorati*, MR.; M. A. *Gonella*, sec.
NOUVELLE-GRENADE. M. J. *Arosemana*, E. e. et M. pl.
SANDWICH (ILES) : M. T. *Eldredge*, ch. d'aff. et C. gén.
VÉNÉZUELA. M. A. L. *Guzman*, E. e. et M. pl.

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE. Lima : M. G. *Brauns*, C. gén.
BELGIQUE. Callao : M. J. G. N. *Garcia*, C.; Lima : M. J. V. *Oyague*, C. gén.; M. A. *Greulich*, C.; Tacna : M. S. *Yriberry*, C.
BRÊME Lima : M. J. *Gildemeister*, C. gén. pour le Pérou.
BRÉSIL. Lima : M. A. *de Souza Ferreira*, C. gén.; Loreto : M. J. W. *de Mattos*, C.
CHILI. Arequipa : J S. *Portales*, C.; Arica : M. I. *Colmann*, C.; Callao : M. T. *Cantuarias*, C.; Cerro : M. M. J. *Rubio*, C.; Iquique : M. *de la Fuente*, C.; Junin : M. M. J. *Rubio*, C.; Lambayeque : M. E. *Solf*, C.; Lima : M. A. R. *Bello*, C.; Payta : M. J. P. *Escobar*, C.; Pisco : M. C. *Roman*, C.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Lima : M. G. *Escardo*, C. gén.; Puno : M. D. *Saravia*, C.
COSTA-RICA. Callao : M. J. G. *Freund*, VC.
DANEMARK. Arica : M. G. *Worm*, C.; Iquique : M. F. *Corssen*, VC.; Lima : M. H. *Witt*, C. gén.
EQUATEUR. Lima : M. J. J. *Ponce*, C. gén.; Payta : M. P. J. *Rojas y Maldonado*, VC.
ESPAGNE. Islay : M. A. *Albistur*, VC.; Lima : M. J. *Ugarte*, C.
ETATS-ROMAINS. Lima : M. B. *Rocca y Garzon*, C. gén.
ETATS-UNIS. Arica : M. J. T. *Lansing*, C.; Callao : M. J. E. *Lovejoy*, C.; Lambayeque : M. E. L. *Mix*, C.; Payta : M. C. F. *Winslow*, C.; Tumbez : M. D. *Card*, C.
FRANCE. Arica : M. *Charpentier*, AgtVC. Arequipa :

Digitized by Google

M. *Morinière*, AgtC.; Callao : M. *Truy*, AgtVC.; Iquique : M. F. *Fréraut*, AgtC.

FRANCFORT. Lima : M. A. *Greulich*, C.

GRANDE-BRETAGNE. Arica : M. G. H. *Nugent*, VC.; Callao : M. J. *Barton*, C.; Iquique : M. P. *Nugent*, VC.; Islay : M. C. *Wilthew*, C.; Payta : M. A. *Blacker*, VC.; Pisco : M. J. *Dartnell*, VC.

GUATÉMALA. Lima : M. E. *Althaus*, AgtC.

HAMBOURG. Arequipa (et Islay) : M. E. *Harmsen*, C.; Arica : M. C. *Inghirami*, VC.; Lima : M. F. G. *Brauns*, C. gén.; Tacna : M. C. R. E. *Sigel*, C.

HANOVRE. Callao et Lima : M. T. *Muller*, C.

ITALIE (ROYAUME D'). Cerro di Pasco : M. J. *Cecchi*, AgtC.; Lima : M. C. *Robecchi*, C.; Payta : M. D. *Davini*, AgtC.

LUBECK. Lima : M. F. *de Lindeman*, C.

MEXIQUE. Lima : M. J. M. *Ugarte*, VC.

PAYS-BAS. Lima : M. T. *Wheelock*, C.

PORTUGAL. Lima : M. A. E. *d'Ornellas*, C. gén.

PRUSSE. Arequipa : M. E. *Harmsen*, C.; Callao : M. L. F. *Kuhne*, AgtC.; Islay : M. C. *Lewis*, AgtC.; Lima (et Callao) : M. T. *Muller*, C.

RUSSIE. Callao : M. F. S. *Gordillo*, C.

SUÈDE ET NORVÉGE. Lima : M. J. F. *Lembcke*, C. gén.

VÉNÉZUELA. Lima : M. B. *Codecido*, C.; M. F. X. *Oyagua*, C. *par int.*

IV. STATISTIQUE.

Superficie 1,499,868 kil. carrés.
Population en 1859 : 3,500,000 hab.

FINANCES EN 1861.

	Dollars.
Recettes :	
Dont douanes	3,251,755
Vente du guano	16,921,751
Total	20,173,506
Dépenses :	
Intérieur	2,034,959
Extérieur, culte	429,460
Justice, instruction	1,092,665
Commerce, etc.	7,604,402
Guerre et marine	10,284,980
Total	21,446,466

Digitized by Google

Dette extérieure au 30 mai 1862.

Dette anglo-péruvienne	4,441,500
Créance de la Nouvelle-Grenade	1,518,000
Créance de l'Équateur	644,000
Emprunts divers	6,379,700
Dette différée	4,340,000
Total	17,323,200
Dette intérieure consolidée, 31 décembre 1862	6,135,561
Total	23,458,761

ARMÉE (1862).

Infanterie, 12 bataillons	8,400 h.
Cavalerie, 4 régiments	1,200
Artillerie, 1 regiment à pied, 1 régiment à cheval	1,000
Gendarmerie à pied, 4,380; à cheval, 1,028	16,008

MARINE EN 1862.

Vapeurs.

1 frégate de 300 chevaux	44	canons.
3 vapeurs de 500 chevaux	14	—
3 transports de 900 chevaux	4	—

Bâtiments à voiles.

1 brick	12	—
1 transport	2	—
1 —	4	—
6 pontons	4	—
Total	84	—

Personnel, équipages.

Contre-amiraux, 4; capitaines de vaisseaux de ligne, 17; capitaines de frégate, 13; capitaines de corvette, 10; lieutenants de 1re et 2e classe, 58; enseignes et cadets, 127.

Matelots, 1,070; infant. de marine, 469; artillerie nav., 335.

COMMERCE.

Importation environ 40 millions de doll., exportation 42 millions.

Effectif de la marine marchande en 1861.

110 bâtiments jaugeant 24,234 tonneaux.

MINES D'ARGENT.

350,000 marcs par an.

CHEMINS DE FER.

Du Callao à Lima; de Lima à Chorritos; de Jacna à Arica.

Lignes accordées de Pisco à Yca; de Lima à Jauja; de Islay à Arequipa; de Yquique à Noria.

V. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Les mêmes qu'en France.

Digitized by Google

PERSE.

PAVILLON.

Le pavillon de guerre est rayé de bandes jaunes et bleues à quatre croissants, un grand sabre au milieu; le pavillon de commerce est fond blanc bordé de vert. illustré du lion d'or et du soleil d'argent.

I. HISTORIQUE.

La dynastie des Kadjars, qui règne actuellement en Perse, a été fondée par Aga-Mohammed-Khan, qui fut assassiné en 1796. Successeurs :

Feth-Ali, shah..... 1796-1834.
Mohammed, shah..... 1834-1848.
Nasser-ed-Din, shah, fils du précédent, règne depuis 1848.

II. FAMILLE RÉGNANTE.

SHAH : **Nasser-ed-Din**, né en 1829.
Fils : 1. **Muzaffer-ed-Din**, prince héréditaire, né en 1850, gouverneur général de la province d'Aderbaï-djan.
2. **Djilal**-ed-Daulé, né en 1854, gouverneur général d'Ispahan.
3. **Jemin**-ed-Daulé, né en 1854, gouverneur général de Chiraz.

Frères et sœur nés de mères différentes.

1) **Abbas**-Mirza, né en 1834, vit en exil à Bagdad.
2) **Izzet**-ed-Daulé, née en 1837, mariée à l'intendant **Eïn**-ul-Mulk.
3) **Abdul-Samad**-Mirza, né en 1839.
4) **Mehmed-Taghi**-Mirza, né en 1842.

III. COUR.

Grand maître des cérémonies : M. *Zeir*-ed-Daulé.
Intendant : *Chir-Ali*-Khan.
Grand trésorier : M. Mohaier-ul-Malamek, *Doust-Ali*-Khan.
Grand écuyer : M. *Mohseïn*-Mirza.

Digitized by Google

Intendant de la garde-robe : *Hadji-Réhim*-Khan.
Maréchal du palais : Mirza-*Mehmet*-Khan.
Premier chambellan : *Hachim*-Khan.

DÉCORATIONS.

Ordre du Lion et du Soleil (5 classes). Date et fondateur incertains.

Ordre du Portrait impérial. Cet ordre ne se donne que de l'initiative souveraine, aucun ministre n'a le droit de le proposer.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

FRANCE : le comte *de* Massignac, M. pl.; le comte *de Rochechouart*, secrét.; M. A. *Querry*, chanc., drogman. Resht : M. *Nicolas*, AgtC.

GRANDE-BRETAGNE : M. C. *Alison*, E. e. et M. pl.; M. R. F. *Thomson*, secrét.; M. W. J. *Dickson*, secrét. orient.; le lieut. R. G. *Watson*, 2e secrét.; M. S. J. U. *Champain*, att. temporaire; M. J. R. L. *Dickson*, médecin; M. A. *Gleen*, interprète et VC. — Resht : . . . . . , C.; Tauris : M. K. E. *Abbott*, C. gén.

RUSSIE : le cons. d'État act. N. *de Guiers*, E. e. et M. pl.; le cons. de cour et gentilh. de la chamb. M. J. *Zinovief*, 1er secrét.; l'assess. de coll. *Paschino*, 2e secrét.; le cons. de cour M. B. *Sevriouguine*, 1er drogman; l'ass. de coll. *Brunn*, 2e drogman; le cons. hon. C. *Bietepage*; le secrét. de coll. V. *Makaroff*, le secrét. de coll. A. *Weinberg*, le secrét. de coll. B. *Amiroff*, M. E. *Kubel* jeunes de langue. — Astrabad : le cons. d'État *Gousseff*, C.; Tauris : le cons. de cour N. *Stoupine*, C. gén.

TURQUIE : *Haïdar*-effendi, E. e. et M. pl.; le cons. de légat. *Ismaïl*-aly, 1er secr.; *Nazim-bey*, 2e secr. — Kirmanschah : M. *Mehemet*-bey, C.

V. ORGANISATION POLITIQUE.

Il n'y a pas en Perse de pouvoir législatif; le roi est chargé d'exécuter la loi civile et religieuse, qui est le Coran (secte des schiites). Les juges et jurisconsultes élus par le peuple, qu'on appelle *moudjtcheds*, et qui composent le haut clergé, sont chargés de veiller à l'exécution de la loi. L'empire est divisé en onze provinces admi-

Digitized by Google

nistrées par des gouverneurs. Les grandes villes ont des commandants militaires; toutes les communes ont des maires; elles sont divisées en quartiers. Les habitants de chaque quartier choisissent leur lieutenant de police parmi les bourgeois les plus honorables.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRES.

Garde des sceaux : Emir-ed-douleh *Ferrouk*-Khan.
Ministre des affaires étrangères : Motammin-ul-mulk-mirza *Saïd*-Khan.
Ministre de l'intérieur, 1er secrétaire du char : Mirza *Mehemet-Hussein*, deber-ul-mulk.
Ministre de la guerre : Sepah-*Salar*; général en chef : Mirza-*Mohammed*-Khan.
Ministre des finances. Le président suprême de la chambre des domaines : Mustophi-el-memalik Mirza-*Jussuf*.
Ministres de l'instruction publique, du commerce, de l'agriculture, de l'industrie et des travaux publics : le prince *Ali-Goli*-Mirza.
Ministre de la justice : *Hadji-Ali*-Khan, eetemad-es-saltaneh.
Ministre des pensions et legs pieux : Mirza-*Mehmed*-Khan, deber.
Cour suprême de justice. Président : le ministre de la justice.
Intendance de l'armée : Mirza-*Aboul-Kassim*, mouïn-ul-mülk.

CULTE MAHOMÉTAN SCHIITE.

Il n'y a pas d'autorité religieuse centrale; chaque ville a son *muchtéhid*; à Téhéran, il s'appelle *Iman Djouma*.

CULTE CATHOLIQUE.

Administrateur apostolique de l'évêché d'Ispahan : Mgr H. *Amanton*, évêque d'Arcadiopolis, *in part.*
Évêque d'Ispahan (rite arménien) : Mgr J. *Zadighian*.

GOUVERNEURS DES PROVINCES :

Tauris : le prince héritier; sous-gouverneur : *Aziz*-Khan.
Recht : *Kassim*-Khan.

Digitized by Google

Ispahan : le 2e fils du shah ; sous-gouverneur : *Amir-Aslam*-Hhan.
Chiraz : le 3e fils du shah; sous-gouverneur : *Mehmed*-Kavam-Eddovlé.
Kirmanchah : M. *Imadud*-daulé-Imam-Kouli-Mirza, oncle du shah.
Meched : le sultan *Murad*-Mirza, oncle du shah.
Kirman : *Amid*-ud-daulé-Keyoumarge-Mirza, cousin du shah.
Hamadan : Mirza-*Abdullah*-Khan.

ARMÉE.

Grand maréchal : *Aziz*-Khan.
Principaux généraux : *Mehmed*-Khan, *Djaffer*-Kouli-Khan, *Hussein*-Khan, *Nizam*-dovlé, *Mustafa*-Kouli-Khan, *Ali*-Kouli-Khan, *Djenanguir*-Khan, directeur de l'arsenal militaire.

VII. STATISTIQUE.

Superficie : 1,427,400 kil. carrés. — Population : 8 à 9 millions d'habitants, dont 3 millions environ vivent en nomades. — Villes : Ispahan, 180,000 hab.; Tauris, 160,000; Téhéran, 120,000; Mechèdhe, 100,000; Recht, 20,000; Chiraz, 20,000.

Les recettes des biens ecclésiastiques s'établissent comme suit :

Montant de la vente des biens.....	18,000,000 fr.
Impôt des domaines des Rajahs.....	16,000,000
1/5 d'impôt sur tous les revenus.....	2,520,000
Ponts et chaussées.....	2,400,000
Impôts des mines, etc.....	960,000
Total.....	39,880,000

Ce revenu est employé à l'entretien des mosquées, au payement des juges, au soulagement des pauvres Moslims, à l'entretien des institutions d'utilité générale (bains, ponts, écoles), aux frais du pèlerinage aux lieux saints, aux rentes payées aux descendants du prophète et d'autres dépenses pour le bien de l'Islam.

Domaines de la couronne.....	15,000,000 fr.
Fiefs de la couronne.....	23,500,000
Impôt du revenu (Zekât).....	11,750,000

Digitized by Google

Concessions, taxe des métiers.....	13,200,000
Droits sur marchandises.....	7,800,000
Contributions des populations nomades.	7,200,000
Total.....	78,450,000

Dette publique : Néant.

ARMÉE.

L'effectif de l'armée persane était, au commencement du mois de juin 1862, de 95,000 hommes d'infanterie, 500 hommes de cavalerie régulière, 29,030 hommes de cavalerie irrégulière, 5,000 hommes d'artillerie et 380 Zambareks pour le service de l'artillerie à dos de chameau.

COMMERCE.

Importation, 78,560,000 fr.; exportation, 78,750,000 fr.

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Toman = 10 sahibkirans, ou 20 panabats ou 200 schahis = 11 fr. 60 c.

Mesures de longueur. Zarre (gueze) = 1^{m},016. — Forsang ou parasang = environ 5^{m},500.

On vend les liquides au poids.

Poids. Ils diffèrent souvent d'un endroit à l'autre, seulement le miskal est, dit-on, partout le même de 4^{gr},84. — Le man de tabris (tauris) = 640 miskals — Mau de schiros ou du schah = 1000 miskals.

Digitized by Google

PORTUGAL.

PAVILLON.

Le pavillon royal est rouge aux armes des rois; le pavillon de guerre et de commerce, bleu et blanc aux mêmes armes.

I. HISTORIQUE.

Le prince Henri de Bourgogne, arrière-petit-fils de Robert Ier, roi de France, envoyé par Philippe Ier au secours du roi de Castille, reçut de lui tous les États qu'il pourrait conquérir sur les Maures. Henri leur prit tout le pays depuis Porto jusqu'à la Guadiana et l'appela Portugal. Son fils Alphonse Henriquez est le fondateur de la maison de *Bourgogne* (1139-1383). Jean Ier fonda la maison d'*Avis* (1383-1580). A la mort du cardinal Henri, dernier roi de cette maison, Philippe II, roi d'Espagne, s'empara du Portugal, qui ne fut délivré qu'en 1640, par l'insurrection de Pinto-Riberio, Jean, duc de Bragance, descendant des anciens rois de la maison de Bourgogne, fut reconnu roi sous le nom de Jean IV.

Voici la série des princes de cette dynastie :

Jean IV	de 1640 à 1656.
Alphonse VI	de 1656 à 1683.
Pierre II	de 1683 à 1706.
Jean V	de 1706 à 1750.
Joseph	de 1750 à 1777.
Marie et Pierre III	de 1777 à 1786.
Marie seule	de 1786 à 1816.
Jean (régent)	de 1799 à 1816.

Le Portugal ayant été envahi, en 1807, par les Français, la famille royale se transporta au Brésil. Marie étant morte en 1816, Jean prit le titre de roi de Portugal et

Digitized by Google

empereur du Brésil; mais il ne revint en Europe qu'en 1821, laissant son fils aîné don Pedro vice-roi du Brésil. Le Brésil se déclara indépendant et offrit la couronne à don Pedro. Celui-ci renonça à la couronne de Portugal en 1826, mais il nomma sa fille dona Maria reine de ce pays, avec son frère don Miguel pour régent. Celui-ci se fit proclamer roi. Don Pedro Ier, qui avait abdiqué l'empire du Brésil en faveur de son fils don Pedro II, revint en Europe en 1833, détrôna son frère et rétablit sa fille. Elle épousa, le 26 janvier 1835, le duc Auguste de Leuchtenberg, mort le 28 mars de la même année, et le 1er janvier 1836, don Ferdinand, duc de Saxe-Cobourg, qui reçut le titre de roi de Portugal. Don Pedro V succéda à sa mère dona Maria, sous la tutelle de son père don Ferdinand; il prit les rênes du gouvernement en 1855. Enlevé par une maladie épidémique, en 1861, il a eu pour successeur son frère Louis.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte catholique.)

Roi : **Louis** Ier Philippe-Maria-Fernando-Pedro de Alcantara-Antonio-Miguel-Raphaël-Gabriel-Gonzaga-Xavier-Francisco de Assiz-João-Augusto-Jules-Volfando, roi de Portugal et des Algarves, né le 31 oct. 1838, succ. le 11 nov. 1861 à son frère **Pedro** V, etc. (né le 16 sept. 1837) : a épousé le 6 oct. 1862

Marie-**Pie**, née le 16 oct. 1847, fille de Victor-Emmanuel II, roi d'Italie.

Fils : **Charles**-Ferdinand, prince royal, né le 28 septembre 1863.

Frères et sœurs.

1. **Marie-Anne**-Fernande-Léopoldine-Micaele-Gabrielle-Charlotte-Antonie-Julie-Victoire-Praxèdes-Françoise-d'Assiz-Gonzaga-de-Bragance-Bourbon, née le 21 juillet 1843; mariée le 11 mai 1859 au prince de Saxe Frédéric-Auguste-**George**, fils du roi Jean.
2. **Antonie** Marie-Fernande-Micaele-Gabrielle-Raphaële-d'Assiz-Anne-Gonzaga-Silvine-Julie-Auguste-de-Bragance-Bourbon, née le 17 févr. 1845; mariée le 12 sept. 1861 au prince **Léopold**-Etienne-Charles-Antoine, etc., de Hohenzollern-Sigmaringen.

Digitized by Google

3. **Auguste**-Marie-Fernand-Charles-Michel-Gabriel-Raphaël-Agricola-François-d'Assiz-Gonzague-Pierre-d'Alcantara-Loyola de Bragance et Bourbon, né le 4 nov. 1847.

Père du roi.

Ferdinand-Auguste-François-Antoine, roi de Portugal, duc de Saxe, né le 29 oct. 1816, épouse le 9 avril 1836 la reine dona **Maria** II da-Gloria-Jeanne-Charlotte-Léopoldine-de-Cruz-Françoise-Xavière-de-Paule-Isidore-Micaele-Gabrielle-Raphaëla-Louise-Gonzaga de Portugal et des Algarves; veuf le 15 nov. 1853; reçoit le titre de roi le 16 septembre 1837.

Frère et sœurs du grand-père l'empereur Pedro Ier du Brésil, etc.; enfants du roi *Jean* VI Marie-Joseph-Louis de Portugal († le 10 mars 1826) et de la reine *Charlotte*-Joaquine († le 7 janv. 1830), fille du roi Charles IV d'Espagne :

1. Marie-**Thérèse**-Françoise-d'Assiz-Antonie-Charlotte-Joséphine-Xavière-de-Paule-Micaele-Raphaëla-Isabelle-Gonzaga, autrefois princesse de Beïra, née le 29 avril 1793; veuve : 1° le 4 juillet 1812 de l'infant don **Pedro**-Charles d'Espagne; 2° le 10 mars 1855 de l'infant don **Charles**-Marie-Isidor d'Espagne.
2. Isabelle-**Marie**-de-la-Conception-Jeanne-Charlotte-Gualberte-Anne-Françoise-d'Assiz-Xavière-de-Paule-d'Alcantara-Antoinette-Raphaëla-Micaele-Gabrielle-Joaquine-Gonzaga, née le 4 juillet 1801, régente de Portugal depuis le 10 mars 1826 jusqu'au 26 février 1828,
3. **Miguel**-Marie-de-Patrocinio-Jean-Charles-François-d'Assiz-Xavier-de-Paule-Pedro-d'Alcantara-Antoine-Raphaël-Gabriel-Joachim-Joseph-Gonzague-Evariste, né le 26 oct. 1802; par l'acte du roi Pedro IV du 3 juillet 1827 régent de Portugal; se déclare roi le 30 juin 1828; s'engage par la convention d'Evora-Monte du 26, ainsi que par sa déclaration du 29 mai 1834, à quitter le Portugal et à ne jamais intervenir dans les affaires politiques de ce pays et s'embarque à Sines le 1er juin 1843 (Réside au château de *Brombach*, dans le grand-duché de Bade). Il a épousé le 24 sept. 1851 Sophie-Amélie-**Adélaïde**-Louise-Jeanne-Léopoldine,

Digitized by Google

née le 3 avril 1831, fille de feu le prince Constantin-Joseph de Loewenstein-Wertheim-Rochefort.

Enfants : 1) **Maria-das-Neves**-Isabelle-Eulalie-Charlotte-Adélaïde-Micaele-Raphaële-Gabrielle-Gonzaga-de-Paule-et-d'Assiz-Sophie-Inez-Romana-de-Bragance, née à Heubach en Bavière, le 5 août 1852.

) **Miguel**-Marie-Charles-Egidius-Constantin-Gabriel-Raphaël-Gonzague-François-de-Paule-et-d'Assiz-Januarius, né à Heubach le 19 sept. 1853.

3) **Maria-Thérèse**-de-l'Immaculation-et-de-la-Conception-Ferdinande-Eulalie-Léopoldine-Adélaïde-Isabelle-Charlotte-Micaele-Raphaëla-Gabrielle-Françoise-d'Assiz-et-de-Paule-Gonzaga-Inez-Sophie-Bartholomée-des-Anges, née à Heubach le 24 août 1855.

4) **Marie-Josèphe**-Béatrix-Jeanne-Eulalie-Léopoldine-Adélaïde-Elisabeth-Charlotte-Micaele-Raphaëla-Gabrielle-Françoise-d'Assiz-et-de-Paule-Inez-Sophie-Joaquine-Thérèse-Bénédicte-Bernardine, née au château de Brombach le 19 mars 1857.

5) **Aldegonde**-de-Jésus-Marie-Françoise-d'Assiz-et-de-Paule-Adélaïde-Eulalie-Léopoldine-Charlotte-Micaele-Raphaële-Gabrielle-Gonzaga-Inez-Isabelle-Aveline-Anne-Stanislave-Sophie-Bernardine, née au château de Brombach le 10 nov. 1858]

6) **Marie-Anne**-de-Carmel-Henrique-Thérèse-Adélaïde-Jeanne-Charlotte-Agnès-Sophie-Eulalie-Léopoldine-Isabelle-Bernardine-Micaela-Gabrielle-Raphaële-Françoise-d'Assise-et-de-Paule-Ignatie-Gonzague, née au château de Brombach le 13 juillet 1860,

7) **Marie-Antonie**-Adélaïde-Camille-Charlotte-Eulalie-Léopoldine-Sophie-Agnès-Françoise-d'Assiz-et-de-Paule-Micaëla-Gabrielle-Raphaëla-Gonzague-Grégorine-Bernardine-Bénédictine-Andrée, née au château de Brombach le 28 nov. 1861.

III. COUR.

GRANDES CHARGES.

Grand maître de la cour : le maréchal duc *de Saldanha*.
Grand aumônier : le cardinal M. P. *Rodrigues*.
Grand écuyer : le duc *de Loulé* (1860).

Digitized by Google

Grand maître des cérém. : le marq. *da Bemposta* (1855).
Intendant (Védor) : le comte *da Ponte* (1858).
Premier aide de camp du roi : le lieut. gén. J. F. *da Silva Costa* (1861).
Grand enseigne : le marquis *da Ribeira Grande* (1834).
Intendant de subsistances (almotacè-mor) : le vicomte *d'Asseca* (1859).
Grand armurier : le comte *de Mesquitella* (1853).
Capitaine des gardes : le duc *de Palmella* (1850).
Grand échanson : . . . . .
Grand audienc. (meirinho mór) : le comte *de Sabugal* (1859).
Grand chambellan : le comte *da Carreira* (1856).
Gr. huissier (Porteiro mor) : le comte *de Rezende* (1824).
Conservateur du mobilier (reposteiro mor) : le marquis *de Castello Melhor* (1859).
Grand écuyer tranchant : le comte *da Cunha* (1812).
Chambellans du roi : le marquis *de Ficalho;* le comte *da Ponte;* le comte *de Linhares;* don M. J. *da Camara;* le marquis de *Souza-Holstein.*
Aides de camp du roi : les maréchaux de camp J. *de Pina Freire da Fonseca*, A. J. *de Mello*, J. G. *Ferreira Passos;* le brigadier breveté C. M. *de Caula;* le lieut.-colonel d'infanterie L. *de Mascarenhas; le* cons. A. S. *de Sousa*, capit. de vaisseau.

Maison de la reine.

Grand maître : le marquis *de Fronteira e d'Alorna.*
Grande maîtresse : la duchesse *de Terceira.*
Dames du palais : Mmes M. das Dores *de Sousa-Coutinho;* M. *de Vasconcellos e Sousa;* G. *de Sousa-Coutinho.*
Chambellans : le comte *de Valle de Reis;* le vicomte *de Lançada.*

Maison du roi Ferdinand.

Premier aide de camp : le maréchal duc *de Saldanha.*
Aides de camp et chambellans : les lieut. gén. comtes *de Campanhà, da Fez, de Sarmento* et *de Rilvas.*
Secrétaire : le cons. J. R. *Chaves.*

Maison de l'infante Isabelle-Marie.

Chambellans : le marquis *de Lavradio;* M. M. *Correa de Sà;* M. J. M. *Vilhena e Saldanha.*
Dame d'honneur : M. D. M. *de Almeida.*

Digitized by Google

DÉCORATIONS.

Ordre du Christ (ancien ordre des Templiers), fondé par don Denis, en 1317.
Ordre d'Aviz, par don Alphonse Ier (Henriquez), le 13 août 1162.
Saint-Jacques de l'Épée (ordre religieux séculier jusqu'en 1789), fondé par don Alphonse Ier, en 1177.
Ordre de la Tour et de l'Épée, par don Alphonse V, en 1459.
Ordre de Notre-Dame de la Conception de Villa-Viçosa, par Jean VI, le 6 février 1818.
Ordre de Sainte-Élisabeth (pour les dames), par Jean, prince régent, le 4 novembre 1801.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le baron E. *de Lebzeltern-Collenbach*, E. e. et M. pl.
BELGIQUE : le baron A. *Pycke de Pitghem*, MR.; M. A. *Paternostre*, secr.
BRÉSIL : le baron *d'Itamaraca*, E. e. et M. pl.; M. J. Pereira *da Costa Motta*, secr.; MM. J. *de Almeida Vasconcellos*, J. B. *Vianna Dias Berquô*, attachés.
DANEMARK : le capit. C. F. *de Falbe*, MR.
ESPAGNE : le marquis J. J. *de Sandoval de la Ribera*, E. e. et M. pl.; M. J. *Mendez de Vigo*, secr.; MM. J. *de Zea Bermudez y Colombi*, U. P. *Surga*, att.
ETATS-ROMAINS : l'archev. de Sida *in part.* I. *Ferrieri*, nonce apost.; Mgr *Angelini*, auditeur.
ETATS-UNIS : M. J. E. *Harvey*, MR.
FRANCE : M. *Bourée*, M. pl.; le marquis *de Sayve*, secr.
GRANDE-BRETAGNE : sir A. C. *Magenis*, E. e. et M. pl.; l'hon. W. G. C. *Eliot*, secr.; M. R. T. C. *Middleton*, 2e secr.; M. C. Calvert *Eden*, 3e secr.
ITALIE : le marquis A. *Taliacarne*, E. e. et M. pl.; le comte V. *Sallier de la Tour*, cons.
MEXIQUE. M. P. *Facio*, E. e. et M. pl.
PAYS-BAS : le baron L. A. H. *d'Ittersum*, MR. à Madrid.
PRUSSE : le comte *de Brandenbourg*, E. e. et M. pl.; M. *de Favrat de Bernay*, chanc. de lég.

Digitized by Google

RUSSIE : . . . . ., E. e. et M. pl.; le cons. de cour P. *Demidoff*, secr.

SAXE (royaume de) : le chamb. comte C. F. *de Vitzthum d'Eckstaedt*, E. e. et M. pl. à Londres.

SUÈDE ET NORVÉGE : M. J. F. *Crusenstolpe*, MR. et C. gén.; M. E. *de Kantzow*, att.

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE. Funchal : M. *Bianchi*, C.; Lisbonne : M. C. *Krus*, C. gén.

BADE. Lisbonne : le chev. H. G. *Scholtz*, C.

BAVIÈRE. Lisbonne : M. G. *Seidel*, C. gén.

BELGIQUE : Elvas : M. A. *de Breto de Sousa Barradas*, C.; Fayal (Açores) : M. D. A. *Guerra*, C.; Lisbonne : M. G. T. *O'Neill*, C.; Madère : M. S. *de Freitas-Branco*, C.; San Jago (Cap Vert) : M. H. J. *Oliveira*, C.; Villanova de Portimao : M. J. L. *Gomes*, C.; Villa Real de Santo Antonio : M. M. G. *Roldan*, C.

BRÉSIL. Lisbonne : M. V. *Ferreira da Silva*, C. gén.; Macao : le baron *do Cercal*, C.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Ile do Sal (île du Cap Vert) : M. J. A. *Martinez*, C.; Lisbonne : M. A. T. G. *Macieira*, C. gén.; Oporto : M. A. J. *de Oliveira*, C.

DANEMARK. Lisbonne : M. J. Torlades *O'Neill*, C.; Madère : M. J. W. *Selby*, C.; Oporto : M. F. *de Oliveira Chamiço*, C.

ESPAGNE. Faro : M. F. *Vebra*, C.; Lisbonne : M. P. *de Jove y Hevia*, C. gén.; Macao : M. G. *Ojea y Porras*, C. gén.; Madère : M. L. *Zea Bermudez*, C.; Oporto : M. C. *de Barcaiztegui*, C.

ETATS-ROMAINS. Lisbonne : M. F. *Ferrari*, C. gén.

ETATS-UNIS. Fayal (Açores) : M. C. W. *Dabney*, C.; Funchal (Madère) : M. G. *True*, C.; Lisbonne : M. C. A. *Munro*, C.; Macao : M. W. P. *Jones*, C.; Oporto : M. H. W. *Diman*, C.; Santiago (Cap Vert) : M. W. H. *Morse*, C.; San Thomé : M. F. de *Azis Belard*, C.

FRANCE. Lisbonne : M. E. *Breuil*, C.; Oporto : M. E. J. M. *de Gérando*.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE. Açores (îles) : M. S. *Vines*, C.; Cap-Vert : M. T. *Miller*, C.; Lisbonne : M. W. *Smith*, C.; Loanda : M. *Watson Wredenburg*, commissaire; Madère : M. D. H. *Erskine*, C.; Oporto : M. R. *Levinge-Swift*, C.; Quillimane (côte ouest de l'Afrique) : M. D. *Livingstone*, C.

GRÈCE. Lisbonne : M. G. T. *O'Neill*, C. gén.

HANOVRE. Lisbonne : le chev. H. G. *Scholtz*, C. gén.; Oporto : M. D. M. *Feuerheerd* jun., C.

HESSE-DARMSTADT. Oporto : M. J. B. *da Silva Guimarães*. C.

ITALIE (Roy. d'). Lisbonne : M. J. B. *Piombino*, C.; Madère : M. A. *Giorgi*, C.; Oporto : M. C. *Gubian de Verdun*, C.

MECKLEMBOURG-SCHWERIN. Figueira : M. F. R. *Braga*, C.; Lisbonne : M. G. *Schindler*, C.; Setubal : M. C. T. *O'Neill*, C.

NOUVELLE-GRENADE. Madère : M. C. J. *d'Oliveira*, C.

OLDENBOURG. Lisbonne : M. H. *Scholtz*, C.; Oporto : M. J. H. *Andresen*, C.; Setubal : M. C. T. *O'Neill*, C.

PAYS-BAS. Lisbonne : M. H. C. *Hulsenbos*, C. gén.

PÉROU. Lisbonne : M. J. *de Brito*, C.; Macao : M. G. M. *Robinet*, C.; Madère : M. C. J. *de Oliveira*, C.

PRUSSE. Lisbonne : le chev. J. G. *Poppe*, C.; Madère : M. G. B. *Welsh*, C.; Oporto : M. R. *van Zeller*, C.; Saint-Miguel : M. H. *Scholtz*, C.

RUSSIE. Lisbonne : le cons. de collége A. *Laxman*, C.

SAXE. Lisbonne : M. T. *van Zeller*, C. gén.

SAXE-COBOURG-GOTHA. Lisbonne : M. J. R. *Chaves*, C.; Oporto : M. P. *van Zeller*, C.

SIAM. Macao : M. B. *de Senna-Fernandes*, C.

SUÈDE ET NORVÈGE. Saint-Ybes (Setubal) : M. C. J. *Grill*, C.; Stockholm : M. J. F. *Crusenstolpe*, C. gén.

SUISSE. Lisbonne : M. G. *Schindler*, C. gén.

TURQUIE. Lisbonne : M. F. *van Zeller*, C. gén.; Oporto : le baron *de Massarellos*, C.

URUGUAY. Cap Vert : M. J. A. *Martins*, C.; Lisbonne : M. J. *de Brito*, C. gén.; Madère : M. R. C. *de Araujo*, C.; Oporto : M. J. M. *Rebello Valente*, C.

VILLES HANSÉATIQUES. Lisbonne : M. C. *Krus*, C. gén.

WURTEMBERG. Lisbonne : M. H. F. *Moser*, C.

Digitized by Google

V. CONSTITUTION.

Les sources du droit politique sont la Charte du 23 juillet 1826 et l'acte additionnel du 5 juillet 1852. La Charte distingue quatre pouvoirs, le législatif, le modérateur, l'exécutif, et le judiciaire. Le premier s'exerce par le roi et par les cortès, qui ont, comme le roi, le droit de proposer les lois. Le roi a le droit de *veto*. Les cortès se divisent en deux chambres. La chambre des pairs se compose des infants, des évêques et des citoyens nommés par le roi; leur dignité est héréditaire. Ils sont actuellement 119, mais leur nombre n'est pas limité. La chambre des députés se compose de 165 membres élus pour quatre ans. Leur session dure trois mois. D'après la Charte, ils étaient nommés à deux degrés par des électeurs censitaires. L'acte additionnel établit l'élection directe et abaissa le cens des éligibles. La loi électorale du 23 novembre 1859 a exigé que le cens, assis jusqu'alors sur les revenus de toutes sortes, fût restreint au revenu territorial; elle a abaissé en même temps le cens des électeurs au 10e et même au 100e en faveur des cultivateurs : il suffit de payer 6 francs d'impôt foncier pour être électeur.

Sous le nom de pouvoir modérateur, la Charte réunit dans les mains du roi la nomination des pairs, la convocation extraordinaire ou la prorogation des cortès, la dissolution de la chambre des députés, la nomination ou le renvoi des ministres, la suspension des magistrats dans des cas prévus par la Constitution, l'exercice du droit de grâce et de modération des peines, et du droit d'amnistie.

Le second pouvoir du roi est le pouvoir exécutif : il l'exerce par ses ministres et d'après les avis du conseil d'Etat, qui est plutôt un conseil privé, composé de 12 membres nommés à vie. Le roi ne peut faire aucune espèce de concordat, de convention ou de traité sans le consentement des cortès.

Le pouvoir judiciaire s'exerce par six juridictions de magistrats indépendants et par des jurys, qu'on peut réclamer même en matière civile.

La Charte garantit à tous les citoyens la liberté individuelle, l'inviolabilité du domicile et du secret des lettres,

Digitized by Google

le droit de pétition et la liberté de la presse. Mais l'exercice de ces libertés peut être suspendu par le gouvernement ou par les assemblées, en vertu de l'article final de la Charte. Tous les citoyens sont égaux devant la loi, sans préjudice des titres laissés à la noblesse et des majorats.

Le royaume est divisé en 21 districts, dont 17 pour le continent et 4 pour les îles. Les districts se divisent en 165 cercles ou arrondissements électoraux, 412 *conselhos* ou arrondissements communaux, et 3,938 paroisses. Chaque district est administré par un gouverneur, chaque commune par un *administrateur* ou maire nommé par le roi. Les cercles ne sont que des circonscriptions électorales. Les paroisses s'administrent elles-mêmes.

Au chef-lieu de chaque district siégent une *junte générale* (conseil général) et un *conseil de district* (conseil de préfecture); au chef-lieu de chaque commune une *chambre municipale*, qui présente le budget et dirige les opérations électorales, et un *conseil municipal*, qui administre et délibère avec la chambre sur les grandes affaires. Chaque paroisse élit une *junte locale*, composée des marguilliers et des notables, et présidée par le curé; elle administre la fabrique et la police du village. Un *regedor* exécute ses décisions. Le roi peut dissoudre les chambres des districts et des communes, le gouverneur celles des paroisses.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE (21 février 1862).

Président du conseil, ministre des affaires étrangères et de l'intérieur : le duc *de Loulé*.
Finances : le cons. J. T. *Lobo de Avila*.
Justice et culte : le cons. G. *Pereira da Silva*.
Guerre : le général *Ferreira de Passos*.
Marine et colonies : le cons. J. *da Silva Mendes Leal*.
Travaux publics et industrie : M. *d'Abreu e Souza*.

CONSEILLERS D'ÉTAT.

Le duc *de Saldanha*, le comte *de Thomar*, M. J. B. *da Silva-Cabral*, le comte J. *de Avila*, le comte *de*

Digitized by Google

Castro, le comte *de Lavradio*, le vicomte *de Algès*, M. J. *de Sousa Pinto de Magalhães*, le comte *da Carreira*, le duc *de Loulé*, M. J. A. *de Aguiar*, le vicomte *de Sà da Bandeira*.

Trois conseillers extraordinaires en service effectif.

Secrétaire général du conseil d'Etat : le cons. J. G. *Hollbeche* (1859).

Gouverneur civil de Lisbonne : le marquis *de Sabugoza* (1862).

Gouv. civil d'Oporto : M. M. *do Canto e Castro Pacheco Sampaio* (1852).

Ministère de l'intérieur.

Directeurs généraux. Administration politique : le cons. A. *de Roboredo* (1862).

Administration civile : le cons. O. J. *de Oliveira* (1862).

Instruction publique : le cons. J. E. *de Magalhães Coutinho* (1861).

Comptabilité : le direct. gén. hon., cons. A. J. *Torres Pereira* (1857).

Ministère des finances.

Secrétaire gén. : le cons. L. A. *Martins* (1858).

Chefs des divisions. 1) Expéditions : le commandeur M. P. *Galvão de Mello* (1859).

2) Personnel et archives : le command. C. J. *Pinheiro* (1852).

Trésorerie : le cons. J. J. *do Nascimento Lupi* (1857).

Contributions directes : le cons. M. I. *Moreira-Freiro* (1863).

Douanes et contributions indirectes : le cons. C. J. *de Oliveira da Silva Carneiro* (1851).

Comptabilité : le cons. M. L. F. *Rodrigues* (1862).

Domaines : M. J. L. *de Castro* (1863).

Ministère de la justice.

Secrétaire gén. : le cons. A. M. *Gentil* (1862).

Chefs des divis. Justice : le cons. L. *de Freitas-Branco*.

Affaires ecclés. : le cons. J. J. *de Oliveira Pinto* (1861).

Comptabilité : le cons. A. *da Silva* (1856).

Digitized by Google

Ministère de la guerre.

Cabinet du ministre. Chef : M. L. *Travassos-Valdez*, major d'état-major.
Secrétaire gén. : le cons. J. M. *de Barcellos* (1851).
Première div. : le brig. brev. D. A. J. *de Mello* (1859).
Comptabilité : le maréchal de camp J. *de Pina-Freire da Fonseca* (1859).

Ministère de la marine et des colonies.

Directeurs. 1re divis. (marine) : le cons. A. R. *Rodrigues Sette*, capitaine-lieut. de la marine (1862).
2e divis. (secrétaire général) : le cons. E. G. *de Oliveira Lima* (1862).
3e divis. (comptabilité) : le cons. J. D. *Torres* (1859).

Ministère des affaires étrangères.

Secrétaire gén. : le cons. E. A. *Monteverde* (1850).
Chefs des divis. : le cons. H. *da Silva Mengo* (1845).
Le cons. F. *de Paula Mello* (1842).
Le commandeur G. C. *de la Figanière* (1849).
Le commandeur J. *da Matta e Silva* (1849).
Comptabilité : . . . . .

Ministère des travaux publics, commerce et industrie.

Directeurs généraux. Travaux publics : le vicomte *da Luz*, ministre d'Etat (1852).
Commerce, agriculture et manufactures : M. J. *Larcher* (1852).
Comptabilité : le cons. G. C. X. *de Brito*, chef du bureau.

Postes.

Inspecteur : le cons. E. *Lessa* (1853).

Comité (junta) du crédit public.

Président : M. F. *da Gama* (1857).

COUR DES COMPTES.

Président : le baron *de Porto de Moz* (1858).
Procureur général : le cons. d'Etat extr. J. J. *da Costa Simas*.

ARCHEVÊCHÉS.

Lisbonne : le cardinal M. B. *Rodriguez*, patriarche (1858).

Digitized by Google

Braga : Mgr J. J. *de Moura*, archev. (1856).
Evora : M. J. A. *da Matta e Silva*, archev. (1860).
Le Portugal compte en outre 16 évêchés.

TRIBUNAL SUPRÊME DE JUSTICE.

Président : le cons. d'Etat extr. comte *de Laborim* (1856).
Procureur gén. de la couronne : le cons. J. *Pereira Guimarães* (1859).

Cours d'appel (Relações.)

Lisbonne : le cons. J. G. *da Silva Sanches*, min. d'Etat, président (1859).
Porto : le cons. A. J. *Pereira Leite*, prés. (1862).
Açores : le cons. L. *d'Almeida Menezes e Vasconcellos*, président.

ARMÉE.

Maréchal gén. : S. M. le roi *Ferdinand* (1er janv. 1836).
Maréchaux de l'armée : le duc *de Saldanha* (1833) ; le comte *da Ponte de Santa-Maria* (1862).
Lieutenants généraux : le vicomte *de Tavira*, le vicomte *de Saint-Antoine*, le comte *de Campanà*, le vicomte *de Sà da Bandeira*, le vicomte *de Leiria*, le comte *da Foz*, le comte *de Sarmento*, le comte *de Rilvas*, M. J. F. *da Silva Costa*, le comte *de Vinhaes*, le comte *de Torres Novas*.
Lieutenant général hors cadre : le vicomte *de Licea*.

Conseil suprême de justice militaire.

Président : le maréchal duc *de Saldanha* (1860).
Juge rapporteur : M. J. P. *de Soure*, ministre d'Etat hon. (1862).

Commandants généraux des armes spéciales.

Corps d'état major : le maréchal de camp vicomte *da Luz* (1851).
Génie : M. J. F. *da Silva Costa*, lieut.-général (1851).
Artillerie : M. J. M. *Baldy*, maréchal de camp (1860).

Commandants des divisions militaires.

1re. Lisbonne : le maréchal comte *da Ponte de Santa Maria*.
2e. Viseu : le vicomte *de Saint-Antoine*, lieut. général.

Digitized by Google

3e. Porto : le cons. F. X. *Ferreira*, maréchal de camp.
4e. Braga : le cons. J. M. *Taborda*, brigadier.
5e. Chaves : le comte *de Vinhaes*, lieut. général.
6e. Castello-Branco : le vicomte *de Saint-Thiago*, maréchal de camp.
7e. Estremoz : M. D. A. J. *de Mello*, maréchal de camp (1862).
8e. Tavira : le cons. J. *da Silva Maldonado d'Eça*, brigadier (1863).

Commandants des îles.

Madère : le brigadier J. J. *d'Amaral* (1861).
Tercère : le maréchal de camp vicomte *de Bastos*, commandant de la division des Açores (1860).
Saint-Michel : le colonel d'infanterie J. *Ribeiro de Mesquita.*
Fayal : le colonel d'artill. R. F. *Furtado de Mello* (1855).

MARINE.

Amiral breveté : le cons. J. *da Costa Carvalho* (1862).
Chef d'escadre (contre-amiral) : le cons. A. R. *Graça* (1862).
Chefs d'escadre brevetés : le cons. F. J. *de Santa-Rita* (1862); le vicomte *de Soares Franco*, major gén. de la marine (1862).

Conseil des colonies.

Président : le ministre de la marine et des colonies.
Secrétaire : . . . . .

Gouverneurs des provinces d'outre-mer.

Iles du Cap-Vert. Gouverneur gén. : le cons. C. J. *Franco*, lieut.-colonel d'infanterie (1860).
Guinée (Bissão). Gouverneur : . . . . .
Iles de Saint-Thomas et du Prince. Gouv. : le major d'infanterie J. E. *da Costa-Moura* (1862; absent; à sa place : le lieut. d'artillerie J. B. *Brunachy*).
Angola. Gouverneur gén. : le conseiller J. B. *de Andrade*, capit. de vaisseau (1862).
Benguelle : le major A. C. *Pedroso Gamitto* (1861).
Mossamedes : le colonel F. *da Costa Leal* (1862).

Digitized by Google

Ambriz : le capitaine d'infant. B. A. G. *Cabral de Sà* (1863).
Golungo-Alto : le major d'inf. F. C. *Freire* (1863).
Mozambique. Gouv. gén. : le cons. J. *Tavares de Almeida*, brigadier (1857).
Zambezia : le lieut.-colonel d'inf. C. J. *da Silva* (1857).
Tette : le major d'inf. A. *Tavares de Almeida* (1858).
Inhambane : le major de caval. G. F. *de Portugal e Vasconcellos* (1861).
Laurent-Marques : le lieut.-colonel d'infant. O. L. *de Andrade* (1860).
Sofala. Gouv. : . . . . ,
Iles du cap Delgado : le major d'inf. J. L. *Teixeira de Barros* (1860).
Indes. Gouv. général : le comte *de Torres Novas*, lieut. gén. (1855).
Daman : le major d'état-major R. C. *Clauchy* (1859).
Diu. Gouvern. : le major de cav. R. J. *de Sousa* (1857).
Timor et Solor. Gouv. : le major d'infant. J. M. *Pereira de Almeida* (1862).
Macào : le cons. J. R. *Coelho do Amaral*, colonel du génie (1863).

Archevêque et évêques des possessions d'outre-mer.

Goa : Mgr J. C. *de Amorim Pessoa* (28 mars 1861), archevêque.
Macào : Mgr J. L. A. *Feijo*, évêque (1863).
Madeira (Funchal) : Mgr P. X. *de Moura*, évêque (1859).
Iles du Cap-Vert : Mgr J. A. *da Silva Santa-Barbara*, évêque (1862).
Angola et Congo : Mgr J. L. *d'Oliveira*, évêque (1863).

VII. STATISTIQUE.

SUPERFICIE DE LA PARTIE CONTINENTALE.

1,659 milles carrés géographiques (ou 91,013 kil. carrés) et les îles 70 milles carrés géographiques (3,836 kil. carrés).

POPULATION EN 1863.

Vianna.....	198,937	Bragance.....	144,352
Braga.....	303,484	Villa-Real.....	195,834
Porto.....	385,438		
Province de Minho..	887,859	Province de Tras-os-Montes.....	340,186

Digitized by Google

Aveira	244,446	Province d'Algarve	157,666
Coïmbre	273,990		
Viseu	336,844	Continent, total	3,693,362
Guarda	202,193		
Castello-Branco	152,583	*Iles.*	
Province de Beira	1,210,056	Angra	69,324
Leiria	164,492	Horta	64,680
Santarem	176,669	Ponta-Delgada	106,544
Lisbonne	444,705		
Prov. d'Estramadure	785,866	Azores ensemble	240,548
		Funchal (Madère)	101,420
Portalègre	90,078		
Evora	91,680	Iles, total	341,968
Beja	129,971		
Prov. d'Alemtejo	311,729	Total général	4,035,330

Capitale : Lisbonne, 275,000 habitants.

FINANCES.

Budget de 1864-1865.

RECETTES.	Milreïs.
Impôts directs	4,938,176
Impôts indirects	9,633,173
Domaines nationaux et recettes diverses	2,029,773
Réduction dans les dépenses	216,671
Total	16,817,793
Accroissement probable	387,354
Total des recettes ordinaires	17,205,147
Recettes extraordinaires	2,331,600
Total général	19,536,747

DÉPENSES.	Milreïs.
Comité du crédit public	5,769,352
Ministère des finances	3,556,506
— de l'intérieur	1,522,024
— de la justice et des affaires ecclésiast.	509,840
— de la guerre	3,106,745
— de la marine	1,299,448
— des affaires étrangères	189,653
— des travaux publics	1,301,577
Dépenses extraordinaires	2,331,500
Total des dépenses	19,536,745

Digitized by Google

Budgets spéciaux.

	Recettes.	Dépenses.
Dotations du clergé (1856-1857).....	669,216,151	669,216,151
Bulle de la croisade (1862).....	26,150,830	29,150,830
Comité général des districts (1852)..	257,218,943	257,218,943
Chambres municipales (1852).....	1,017,927,785	1,006,195,374
Couvents de religieuses (1859).....	230,870,846	233,232,681
Établissement de bienfaisance (1861).	1,131,049,576	1,038,178,192

Dette au 30 juin 1862.

	Dette intér.	Dette extér.
	Milreïs.	Livr. sterl.
Nouveaux fonds de 3 pour 100 au 30 juin 1861.....	66,288,550	14,886,312
Émis en 1861 et 1862.....	15,962,050	2,491,500
Total.....	82,250,600	17,377,812
Amortis ou convertis de 1861-62....	562,850	1,542,830
Au 30 juin 1862.....	81,687,750	15,834,982
Dette extérieure.....	68,166,038	
Total de la dette intérieure et extérieure.....		149,853,788

Dette différée au 30 juin.		*Dette aux juros (intérêts).*	
Intérieure.....	3,056,787	Intérieure.....	533,616
Extérieure.....	2,311,269	Extérieure.....	1,167,447
Total, milreïs...	5,368,056	Total, milreïs...	1,701,063

Dette à diverses époques (Teixeira de Vvasconcellos).

	Milreïs.		Milreïs.
1826.....	35,523,000	1853.....	79,353,942
1838.....	82,040,514	1855.....	93,314,346
1848.....	74,193,186	1859.....	133,869,867

ARMÉE.

Les Portugais doivent le service militaire depuis l'âge de vingt ans jusqu'à l'âge de vingt-cinq. Le remplacement est admis.

DANS LE ROYAUME.	Officiers.	Soldats.	Total.
État-major général.....	43	»	43
Corps de l'état-major.....	34	»	34
Génie.....	71	325	396

Digitized by Google

DANS LE ROYAUME.	Officiers.	Soldats.	Total.
Artillerie. État-major.....	35	»	35
1 régim. de camp. de 6 batteries (24 canons), 2 rég. de position de 11 comp. et 1 escadron de train (12 canons); 212 chevaux.....	115	1,554	1,669
Cavalerie. 2 rég. de lanc. (6 comp.); 6 rég. de chasseurs (6 comp.).....	205	2,374	2,579
Infanterie. 18 rég. de 8 compagnies actives et 1 de dépôt.....	610	10,030	10,910
9 bataill. de chasseurs de 8 comp..	279	4,173	4,452
Service de santé.....	15	106	121
Total de l'armée active..... et 2,306 chevaux.	1,407	18,832	20,239
En outre : Gardes municipales.....	56	1,654	1,710
Vétérans en retraite.....	792	2,720	3,512
Officiers en diverses commissions....	183	»	183
— dans les colonies.....	80	»	80
— aux etabliss. d'instruction..	25	»	25
— en disponibilité et non act.	142	»	142
— dans les places.....	232	»	232
Total général.....	2,917	23,206	26,123
	avec 2,512 chevaux.		

DANS LES POSSESSIONS D'OUTRE-MER.	Première ligne.	Seconde ligne.
Iles du Cap-Vert.....	559	2,481
Iles de Saint-Thomas et du Prince....	212	2,692
Angola.....	2,706	7,971
Mozambique (6 bataillons de milice en 2 de ligne).....	1,212	»
Indes.....	4,290	129
Timor.....	346	»
Macao.....	456	561
Total.....	9,781	13,834

MARINE.

1 vaisseau.....	76 c.	6 schoners et cutters.	20 c.
1 frégate de.....	44	11 transports.....	10
3 corvettes.....	40	5 corvettes à vapeur..	67
1 brick.....	12	7 vapeurs,.....	26

Ensemble : 35 bâtiments armés de 296 canons.

Digitized by Google

Bâtiments.	Armés.	Désarmés.	En constr.	Total.	Hommes.
A voiles...	15	8	—	23	1,269
A vapeur..	11	1	2	14	1,618
En tout.	26	9	2	37	2,887

Personnel : un vice-amiral, un contre-amiral (chef d'escadre), 4 chefs de division, 10 capitaines de vaisseau, 20 capitaines de frégate, 30 capitaines-lieutenants, 50 lieutenants de 1re classe, 100 lieutenants de 2e classe. Total 216.

CULTE ET INSTRUCTION.

Le culte est dirigé par le patriarche de Lisbonne, qui est toujours un cardinal; il a 5 évêques suffragants sur le continent et 5 dans les îles. L'archevêque de Braga porte le titre de primat, a 6 suffragants, l'archevêque d'Avora 3. On compte 3,769 paroisses.

Il n'y a de chapelles protestantes qu'à Lisbonne et Porto.

En 1862 il y avait 1,734 écoles primaires avec 79,172 élèves. L'instruction primaire est obligatoire.

On compte 182 lycées et colléges avec 30,000 élèves; l'université du pays est à Coïmbre (800 à 900 étud.).

COMMERCE.

(Dernier document sur l'ensemble du pays publié en 1856.)

Importation, 20,451,809; exportation, 16,299,035; ensemble 36,750,845 milreis.

Pendant l'année finissant le 30 juin 1862 le mouvement commercial des deux principaux ports portugais a présenté les chiffres suivants :

(valeur en milreis.)

Lisbonne..	Import.	14,287,289	Export.	4,000,834
Porto.....	—	8,936,348	—	6,093,783

NAVIGATION EN 1856.

PAVILLON.	Entrés.	Tonneaux.	Sortis.	Tonneaux.
Bâtiments portugais.....	6,854	406,652	7,029	424,896
— étrangers.....	2,708	382,945	2,950	554,042
	9,562	789,597	9,979	978,938

Digitized by Google

BANQUE.

Banque nationale de Portugal, fondée le 26 décembre 1846, par décret royal. Capital social : 8,000 contos de reis = 8,000,000,000 reis divisé en 80,000 actions de 100,000 reis (560 fr.) au porteur. Succursale à Porto.

CHEMINS DE FER EN 1862.

Compagnie royale des chemins de fer portugais.

	kil.		kil.
Lisbonne-Santarem.....	75	Porte de Pedra-Rib de Caxarias.....	32
Santarem-Abrantès (par P. de Pedra).....	40	Rib de Caxarias-Pombal...	31
Abrantès-Ponte de Sor.....	54	Pombal-Coïmbre.....	47
Ponte de Sor-Assumar.....	54	Coïmbre-Vouga.....	63
Assumar - Frontière espagnole.....	52	Vouga-Porto.....	58
		Total.....	506

Le réseau des chemins de fer portugais est construit à forfait par M. de Salamanca, à raison de 132,350 fr. par kilom. en sus de la subvention de 123,653 fr. accordée par le gouvernement portugais; ensemble : 256,003 fr. par kilom., ou pour 500 kilom. 129,537,518 fr.

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Coroa (d'argent) de 1,000 reis = 5 fr. 60 c. — Coroa d'ouro (couronne d'or) = 10,000 reis. — Cruzade = 480 reis ou 2 fr. 94 c. — Teston = 100 reis. — Le papier prédomine : on compte en reis ou milreis (1,000 reis, millérées) et conto (1,000 milreis). — Le milreis = 2 1/12 cruzados anciens ou 2 1/2 nouveaux, ou 10 testoes, ou 25 réaux, ou 50 vintens. — La pièce de 5 fr. vaut 880 reis, ou plus, ou moins, selon le cours.

OBSERVATION. Le système métrique français existe légalement en Portugal : il paraît utile, néanmoins, d'indiquer ici les anciennes mesures.

Mesures de longueur. Palmo de craveiro = $0^{m},22$, divisé en 8 pouces de 12 lignes. — Pied (12 pouces) = $0^{m},33$. — Vare = $1^{m},10$. — Cubit = 3 palmes. — Brasse = 2 vares. — Pas géom. = 1 1/2 vare. — Estadio = $258^{m},21$. — Mille = 8 estadios. — Lieue = 3 milles.

Mesures agraires. Geira = $58^{ares},64$.

Mesures de capacité. (Céréales.) Moïs = 15 fangas ou 60 alqueires de $13^{lit},84$, donc le moïs = $830^{lit},45$ (100 alqueires de Lisbonne ne font que 79 1/4 de Porto). —

Digitized by Google

Almude ou almade (de 2 potes ou 12 canadas) = 16lit,74. — (Vin.) Tonneau = 2 pipes ou 52 almudes. — Baril = 18 almudas. — (Huile.) Almude = 30 almudas (100 almudas de Lisbonne — 66 de Porto).

Poids. Livre (arratel) = 459 grammes. — Quintal = 4 arrobes de 32 livres. — Marc = 1/2 livre. — Livre médicinale = 1 1/2.

COLONIES.

	Milles carrés géograph.	Habitants.
Afrique.		
Iles du Cap Vert (14, 7 habitées).....	77,620	85,400
En Sénégambie (Bissao, etc.).....	1,687,500	1,095
Iles de Saint-Thomas et du Prince....	21,360	12,250
Angola avec Ambriz, Benguela, Mossamedes.....	9 552,500	2,000,000
Mozambique et dépendances.....	13,500,000	300,000
Total.....	24,838,980	2,398,745
Asie.		
Aux Indes : Goa, Salcete, Bardes, etc.	68,600	363,788
Damao, Din.....	4,480	44,808
Archipel indien [1]	?	850,300
Chine, Macao.....	0,560	29,587
Possessions en Asie.....	—	1,288,483.
Total des colonies.....	—	3,687,228

BUDGETS DES POSSESSIONS D'OUTRE-MER (milreïs).

	Recettes.	Dépenses.
Iles du Cap-Vert.....	105,162	145,261
Iles de Saint-Thomas et du Prince.	24,726	54,542
Angola.....	258,104	409,760
Mozambique.....	100,429	17 4,808
Indes.....	375,106	361,449
Timor.....	10,987	33,441
Macao.....	157,599	149,540
Total.....	1,032,113	1,328,801

1. Le Portugal ne possède plus que la partie septentrionale de Timor et de l'île de Kambing.

Digitized by Google

PRUSSE.

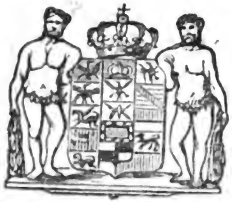

PAVILLON.

Le pavillon royal est blanc et porte l'aigle noire; le pavillon de guerre et de commerce est blanc, bordé de deux bandes noires. Dans le pavillon de Memel les deux bandes noires sont aussi larges que le blanc.

I. HISTORIQUE.

Les *Hohenzollern*-Brandebourg, maison régnante de Prusse, remontent à Thassillon, qui vivait vers l'an 800. Il tirait son origine de la famille souabe d'Altdorf, qui descendait des anciens ducs d'Alsace. En 1415, l'empereur Sigismond donna à Frédéric VI, burgrave de Nuremberg de la maison de Hohenzollern, l'électorat de Brandebourg, et il prit alors le nom de Frédéric Ier. Un de ses descendants épousa Anne, héritière de Prusse par son grand-père Albert, d'une autre branche de la maison de Hohenzollern, qui, étant grand maître de l'ordre Teutonique, sécularisa le duché de Prusse avec le consentement des états et le rendit héréditaire dans sa famille. Albert, et à son exemple, les chevaliers teutoniques, avaient embrassé le protestantisme. C'est donc sous Jean-Sigismond que le Brandebourg et la Prusse furent réunis dans la même famille, et c'est ce dernier territoire qui donna son nom au royaume.

Voici la suite de la dynastie de Brandebourg :

Frédéric Ier	de 1415 à 1440
Frédéric II	de 1440 à 1470
Albert (Achille)	de 1470 à 1486
Jean (Cicéron)	de 1486 à 1499
Joachim Ier (Nestor)	de 1499 à 1535
Joachim II (Hector)	de 1535 à 1571
Jean-Georges Ier	de 1571 à 1598
Joachim-Frédéric	de 1598 à 1608
Jean-Sigismond	de 1608 à 1619
Georges-Guillaume	de 1619 à 1640
Frédéric-Guillaume, le grand électeur	de 1640 à 1688

Digitized by Google

Frédéric III prit le 18 janvier 1701 à Kœnigsberg le titre de roi de Prusse, et fut nommé :	**de 1688 à 1701**
Frédéric Ier	de 1701 à 1713
Frédéric-Guillaume Ier	de 1713 à 1740
Frédéric II, le Grand	de 1740 à 1786
Frédéric-Guillaume II, son neveu	de 1786 à 1797
Frédéric-Guillaume III	de 1797 à 1840
Frédéric-Guillaume IV	de 1840 à 1861
Guillaume Ier succède à son frère	1861

II. FAMILLE RÉGNANTE (culte évangélique).

Roi : Frédéric-**Guillaume-Ier**-Louis, né le 22 mars 1797, fils de Frédéric-Guillaume III (né le 3 août 1770, † le 7 juin 1840) et de la reine **Louise**-Augusta-Wilhelmine-Amélie (née le 10 mars 1776, † le 19 juil. 1810), fille du grand-duc Charles-Louis-Frédéric de Mecklembourg-Strélitz, régent le 9 oct. 1858; il succède à son frère Frédéric-Guillaume IV (né le 15 oct. 1795), le 2 janv. 1861, et a été couronné le 18 oct. 1861. Il a épousé le 11 juin 1829

Marie-Louise-**Augusta**-Catherine, née le 30 sept. 1811, fille de feu le grand-duc Charles-Frédéric de Saxe-Weimar.

Enfants : 1. **Frédéric-Guillaume**-Nicolas-Charles, né le 18 oct. 1831, prince royal, a épousé le 25 janv. 1858. **Victoria**-Adélaïde-Marie-Louise, fille de la reine Victoria du royaume-uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, née le 21 nov. 1840.

Enfants : 1) **Frédéric-Guillaume**-Victor-Albert, né le 27 janv. 1859.

2) Victoire-Elisabeth-Augusta-**Charlotte**, née le 24 juill. 1860.

3) Albert-Guillaume-**Henri**, né le 14 août 1862.

4) François-Frédéric-**Sigismond**, né le 15 septembre 1864.

2. **Louise**-Marie-Elisabeth, née le 3 déc. 1838, mariée le 20 sept. 1856 au grand-duc **Frédéric**-Guillaume-Louis de Bade.

La reine douairière, veuve de Frédéric-Guillaume IV.

Elisabeth-Louise, née le 13 nov. 1801, fille de feu le

Digitized by Google

roi Maximilien Ier Joseph de Bavière, mariée à Berlin le 29 nov. 1823.

Frères et sœurs.

1. Frédéric-**Charles**-Alexandre, né le 29 juin 1801, a épousé le 26 mai 1827

Marie-Louise-Alexandrine, née le 3 févr. 1808, fille de feu le grand-duc Charles-Frédéric de Saxe-Weimar.

Enfants : 1) **Frédéric-Charles**-Nicolas, né le 20 mars 1828, a épousé le 29 nov. 1854

Marie-Anne, née le 14 sept. 1837, fille du duc Léopold-Frédéric d'Anhalt.

Filles : (1) **Marie**-Elisabeth-Louise-Frédérique, née le 14 sept. 1855.

(2) **Elisabeth**-Anne, née le 8 févr. 1857.

(3) **Louise-Marguerite**-Alexandra-Victoire-Agnès, née le 25 juill. 1860.

2) Marie-**Louise**-Anne, née le 1er mars 1829, mariée le 27 juin 1854 au landgrave **Alexis**-Ernest-Guillaume de Hesse-Philippsthal-Barchfeld, divorcée le 6 mars 1861.

3) Marie-**Anne**-Frédérique, née le 17 mai 1836, mariée le 26 mai 1853 au prince **Frédéric**-Guillaume-George-Adolphe de Hesse-Cassel (*voy.* Hesse-Cassel).

2. Frédérique-Wilhelmine-**Alexandrine**-Marie-Hélène, née le 23 févr. 1803, veuve du grand-duc Paul-Frédéric de Mecklembourg-Schwérin.

3. **Louise**-Auguste-Wilhelmine-Amélie, née le 1er févr. 1808, mariée le 21 mai 1825 au prince Guillaume-**Frédéric**-Charles des Pays-Bas.

4. Frédéric-Henri-**Albert**, né le 4 oct. 1809, a épousé le 14 sept. 1830 Wilhelmine-Frédérique-Louise-**Marianne**, née le 9 mai 1810, fille de feu le roi Guillaume Ier des Pays-Bas, divorcée le 28 mars 1849 (sanction royale du 5 juin 1853). Le prince s'est remarié morganatiquement le 13 juin 1853 avec la comtesse **Rosalie**-Wilhelmine-Jeanne de Hohenau, née le 29 août 1820.

Enfants du premier lit : 1) Frédéric-Guillaume-Nicolas-**Albert**, né le 8 mai 1837,

Digitized by Google

2) Frédérique-Wilhelmine-Louise-Elisabeth-**Alexandrine**, née le 1er févr. 1842.

Oncles et leurs descendants.

1. Frédéric-**Louis**-Charles (né le 5 nov. 1773, † le 28 déc. 1796), marié le 26 déc. 1793 à la princesse Frédérique-Caroline-Sophie-Alexandrine de Mecklembourg-Strélitz (née le 2 mars 1778, † le 29 juin 1841); mariée 2° au prince Frédéric-Guillaume de Solms-Braunfels († le 13 avril 1814); 3° au duc Ernest-Auguste de Cumberland, plus tard roi de Hanovre († le 18 nov. 1851).

La veuve de son fils **Frédéric**-Guillaume-Louis (né le 30 oct. 1794, † le 27 juill. 1863) : Wilhelmine-**Louise**, née le 30 oct. 1799, fille du duc **Alexis**-Frédéric-Chrétien d'Anhalt-Bernbourg († le 24 mars 1834); mariée le 21 nov. 1817.

Fils : (1) Frédéric-Guillaume-Louis-**Alexandre**, né le 21 juin 1820.

(2) Frédéric-Guillaume-**George**-Ernest, né le 12 fév. 1826.

2. Frédéric-**Guillaume**-Charles (né le 3 juill. 1783, † le 28 sept. 1851), a épousé le 12 janv. 1804 Amélie-**Marie-Anne** de Hesse-Hombourg (née le 14 oct. 1785, † le 14 avril 1846).

Ses enfants : 1) Henri-Guillaume-**Adalbert**, né le 29 oct. 1811, amiral (a épousé morganatiquement le 20 avril 1850 la baronne Thérèse de Barnim).

2) Marie-**Elisabeth**-Caroline-Victoire, née le 18 juin 1815, mariée le 22 oct. 1836 au prince **Charles**-Guillaume de Hesse-Darmstadt.

3) Frédérique-Françoise-Auguste-**Marie**-Hedwige, née le 15 oct. 1825, a épousé le 12 oct. 1842 le roi **Maximilien**-II-Joseph de Bavière.

Seconde épouse de feu le roi Frédéric-Guillaume III.

La princesse **Augusta** de Liegnitz, comtesse de Hohenzollern, née le 30 août 1800, fille du comte Ferdinand de Harrach; mariée morganatiquement le 9 nov. 1824, veuve le 7 juin 1840.

MAISON PRINCIÈRE DE HOHENZOLLERN
(Culte catholique).

I. Hohenzollern-Hechingen.

Frédéric-Guillaume-Hermann-Constantin, né le 16 févr.

Digitized by Google

1801, succède à son père **Frédéric**-Hermann-Othon (né le 22 juillet 1776), le 13 sept. 1838; abdique par suite de la convention du 7 déc. 1849 le gouvernement de la principauté en faveur du roi de Prusse, chef de toute la maison de Hohenzollern; reçoit, par une ordonnance royale du 27 mars 1850, le titre d'Altesse, avec les prérogatives d'un prince puîné de la maison royale; réside à Holstein (en Silésie). Il a épousé : le 22 mai 1826 la princesse Eugénie de Leuchtenberg (née le 23 déc. 1808), veuf le 1er sept. 1847; 2° morganatiquement le 13 nov. 1850 **Amélie**, née le 13 juill. 1832, fille du baron Schenk de Geyern de Sybourg, en Franconie, créée par son mariage comtesse de Rothenbourg, titre passant aux enfants; divorcée le 13 févr. 1863.

Enfants du 2e mariage portant le titre de comte : 1. Frédérique-Wilhelmine-**Elisabeth**-Amélie-Adélaïde, née le 13 févr. 1853.

2. **Frédéric**-Guillaume-Charles, né le 19 févr. 1856.

Tante.

Fille du mariage du grand-père, le prince **Hermann**-Frédéric-Othon (né le 10 juill. 1751, † le 2 nov. 1810) avec Marie-**Antoinette**-Monique de Waldbourg-Zeil-Wurzach († le 25 oct. 1814) :

Maximilienne-Antoinette, née le 30 nov. 1787, mariée 1° le 25 févr. 1811 au comte Evérard de Waldbourg-Zeil-Wurzach († le 18 janv. 1814); 2° le 17 mai 1817 au comte **Clément**-Joseph de Lodron-Laterano, veuve pour la seconde fois le 3 sept. 1861.

Enfants du grand-oncle Frédéric-François-Xavier (né le 31 mai 1857, † le 6 avril 1844).

1. **Frédéric**-François-Antoine (né le 3 nov. 1790, † le 13 déc. 1847).

   Sa veuve : **Caroline**-Annonciade-Joaquine-Amélie-Antoinette de Hohenzollern-Sigmaringen.

2. Frédérique-**Julie** (née le 27 mars 1792, † le 11 juillet 1864).

3. Frédérique-**Joséphine**, née le 7 juill. 1795; mariée le 2 janv. 1826 au comte Félix Vetter von der Lilie, baron de Burg-Feistritz, veuve le 16 mai 1853.

Digitized by Google

Frère du bisaïeul.

Frédéric-Antoine († le 26 févr. 1812).

Son fils : **Hermann** (né le 2 juill. 1777, † le 7 nov. 1827), a épousé la baronne Caroline de Weiher († le 15 fév. 1860).

Fille : **Marie**-Anne-Caroline-Wilhelmine-Antonie-Ernestine, née le 29 juin 1808.

II. Hohenzollern-Sigmaringen.

Charles-Antoine-Zéphyrin-Joachim-Frédéric-Mainrad, né le 7 sept. 1811, succède à son père Charles († le 11 mars 1853) en vertu de l'acte de cession du 27 août 1848, abdique en faveur du roi de Prusse, par act. du 7 déc. 1849, et reçoit le 20 mars 1850 le titre d'Altesse et les prérogatives d'un prince puîné de la maison royale, enfin par ordonnance royale du 18 oct. 1861 le titre d'Altesse Royale (pour sa personne seulement). Il a épousé le 21 oct. 1834

Joséphine-Frédérique-Louise, née le 21 oct. 1813, fille de feu le grand-duc Charles-Louis-Frédéric de Bade.

Enfants : 1. **Léopold**-Etienne-Charles-Antoine-Gustave-Edouard-Thassilo, né le 22 sept. 1835, a épousé le 12 sept. 1861 **Antonie**-Marie-Ferdinande-Micaële-Gabrielle-Raphaële-d'Assise-Anne-Gonzaga-Sylvine-Julie-Augusta, née le 17 févr. 1845, fille du roi Ferdinand de Portugal et de la reine **Maria-II**-da-Gloria.

Fils : **Guillaume**-Auguste-Charles-Joseph, etc., né le 7 mars 1864.

2. **Charles**-Eitel-Fréd.-Zéphyrin-Louis, né le 20 avril 1839.
3. **Antoine**-Egon-Charles-Frédéric, né le 7 oct. 1841.
4. **Frédéric**-Eugène-Jean, né le 25 juin 1843.
5. **Marie**-Louise-Alexandrine-Car., née le 17 nov. 1845.

Sœurs.

1. **Caroline**-Annonciade-Joaquine-Antoin.-Amélie, née le 6 juin 1810, mariée 1° le 7 janv. 1839 à **Frédéric**-François-Antoine de Hohenzollern-Hechingen; veuve le 13 déc. 1847; 2° le 2 févr. 1850 à Jean Staeger de Waldbourg.
2. **Frédérique**-Wilhelmine, née le 24 mars 1820, mariée le 5 déc. 1844 au marquis Joachim-Napoléon Pe-

Digitized by Google

poli (né le 6 nov. 1825), E. e. et M. pl. d'Italie à Saint-Pétersbourg, petit-fils de l'ancien roi de Naples, Joachim-Napoléon Murat, par sa fille aînée Létitia-Joséphine.

Veuve en secondes noces du prince Charles.

Catherine-Wilhelmine-Marie--Josèphe de Hohenlohe-Waldenbourg-Schillings-sfurst, née le 19 janv. 1817, veuve du comte François-Erwin d'Ingelheim le 6 juill. 1845, mariée au prince Charles le 14 mars 1848; veuve le 11 mars 1853.

III. COUR.

MINISTÈRE DE LA MAISON DU ROI.

Chef : le ministre d'État baron *de Schleinitz* (12 oct. 1861). Directeur : le cons. int. supérieur des finances *d'Obstfelder.* Conseillers : le cons. int. supér. de gouv. *de Krosigk* et *de Schweinitz.*

Chambre héraldique. Président : le cons. int. act. comte *Stillfried d'Alcantara et Rattonitz*, grand de Portugal.

Archives de la maison royale. Directeur : le même.

CABINET PRIVÉ CIVIL DU ROI.

Le cons. int. act. *Illaire;* le cons. int. supér. act. de gouvern. *Costenoble.*

CABINET PRIVÉ MILITAIRE DU ROI.

Le lieut. gén. et aide de camp du roi, baron *de Manteuffel.*

PREMIÈRES GRANDES CHARGES DE LA COUR.

Premier grand-chamb. : le cons. int. act. et chamb. comte *de Redern*, major général à la suite de l'armée, intendant général de la musique de la cour.

Premier grand-maréchal : . . . . .

Premier grand-écuyer tranchant : le prince et altgrave A. *de Salm-Reifferscheidt-Dyck.*

Premier grand-échanson : le prince C. *Biron de Courlande.*

GRANDES CHARGES DE LA COUR.

Grand-maître de la garde-robe : le cons. int. act. et chamb. comte *de Doenhoff.*

Grand-sénéchal de Marienbourg : le ministre d'État *d'Auerswald.*

Grand-maître de la cuisine : le cons. int. act. chamb.

Digitized by Google

comte *de Koenigsmarck*, maître héréditaire de la cour de la marche électorale de Brandebourg.

Grand-sénéchal et intendant des châteaux royaux : le cons. int. act. comte A. I. *de Keller*, major en retraite.

Premier grand-veneur : le cons. int. act. comte *von der Assebourg-Falkenstein*, chef de l'intendance des chasses royales.

Grand-maître des cérémonies : le cons. int. act. comte *Stillfried d'Alcantara et Rattonitz*, grand de Portugal, maître des cérémonies pour l'ordre de l'Aigle-Noir.

Grand-écuyer : . . . . .

Grand-maréchal de la cour et de la maison, et intendant des châteaux royaux : le comte *de Pückler*, cons. int. act. et major général en retraite.

Grand-maître de la cour de la reine douairière : le cons. int. act. et chamb. comte *de Doenhoff*.

Grand-maître de la cour de la reine : le comte *de Boos-Waldeck*.

Grand-veneur : le lieut.-colonel comte Everard *de Stolberg-Wernigerode*.

Vice-grand-maître des cérémonies : le chamb. comte *de Schaffgotsch*.

Vice-grand-sénéchal : le comte de *Koenigsmarck*, major en retraite.

Intendant général des théâtres royaux : le chamb. *de Hülsen*, major en retr.

Premier maître des cérémonies (chargé d'introduire les ambassadeurs) : M. *de Roeder*, major et chef d'arrondissement en retraite.

CHARGES DE LA COUR.

Sénéchal de Stolzenfels : le général d'infanterie *de Wussow*, aide de camp général du roi.

Sénéchal de Koenigs-Wusterhausen : le comte *de Haeseler*, chamb.

Sénéchal de Rheinsberg : le chamb. *de Witzleben*.

Sénéchal de Benrath : le chamb. *de Tronchin*, colonel en retraite.

Sénéchal de Koenigsberg : le chamb. comte *de Dohna-Schlobitten*, cons. de légat. en retraite.

Digitized by Google

Sénéchal de Stettin : M. A. *de Schlieffen*, maréchal de la cour et major en retraite.
Sénéchal de Mersebourg : le chamb. baron *de Friesen*, directeur d'arrondissement en retraite.
Sénéchal de Bruhl : le chamb. comte A. *de Spee*.
Sénéchal de Schwedt : le chamb. A. *de Buch*.
Sénéchal de Coblence : le chamb. comte *de Boos-Waldeck*.
Sénéchal de Quedlinbourg : M. C. *de Dachroeden*, ancien maréchal de la cour du grand-duc de Mecklembourg-Strélitz.
Sénéchal de Breslau : M. H. M. E. *de Gaffron-Kunern*, cons. int. de gouv.
Ecuyer de la cour : M. *de Rauch*, ancien grand écuyer du grand-duc de Mecklembourg-Strélitz.
Maîtres de cérémonies : les chamb. comte *de Pfeil de Pleischwitz;* baron *de Zedlitz-Neukirch*, comte C. *de Puckler*, comte *de Pourtalès*.
Veneur de la cour : le baron *de Scheele*.

CHANCELLERIE PRIVÉE DU ROI.

Président : le cons. int. des comptes *Geiling*, premier administrateur du trésor privé royal; le cons. aulique int. *Borck*, secrét. de la correspondance.

Maison de la reine.

Grande-maîtresse : la comtesse *de Schulenbourg-Bourg-Scheidungen*, née comtesse *de Wallwitz*.
Dames du palais : la comtesse A. *de Hacke*, la comtesse Louise *d'Oriolla*, la comtesse *Dohna-Schlodien*.
Grand-maître : le comte C. *de Boos-Waldeck*, chamb.
Secrétaire du cabinet : le Dr *Brandis*.

Maison de la reine douairière.

Grande-maîtresse : . . . . .
Grand-maître : le cons. int. act. chamb. comte E. *de Doenhoff*.
Grand-maréchal : le cons. int. act. comte A. *de Keller* (en remplit les fonctions).
Secrétaire du cabinet : le cons. aulique int. *Harder*.

Maison du prince royal.

Maréchal de la cour : le chamb. *de Heinz*, lieut.-col. en retraite.

Digitized by Google

Aides de camp : le colonel *d'Obernitz*, le major *de Schweinitz*, le capitaine *de Lucadou*.
Secrétaire de la maison : M. *Rath*, cons. aulique.

Maison de la princesse royale.

Grande-maîtresse : la comtesse douairière *de Pourtalès*, née *de Bethmann-Hollweg*.
Secrétaire privé : le chamb. baron *de Stockmar*.

Maison du prince et de la princesse Charles.

Maréchal de la cour : le chamb. et cons. int. act. marquis *de Lucchesini*.
Aides de camp : le lieut.-colonel baron *de Puttkammer*, le major *d'Erhardt*, le capitaine *de Helden-Sarnowski*.
Secrét. de la maison : M. *Bachmann*, cons. aulique.
Grande-maîtresse : N.

Maison du prince et de la princesse Frédéric-Charles.

Maréchal de la cour : le chamb. *de Meyerinck*.
Aides de camp : le major *de Witzendorff*, le lieut. baron *de Loë*.
Secrét. de la maison : M. *Spielhagen*, cons. de la cour princière.
Grande-maîtresse : la comtesse *d'Alvensleben-Weteritz*, née comtesse *von der Osten-Sacken*.

Maison du prince Albert (Albrecht).

Maréchal de la cour : le colonel *von der Schulenbourg*.
Aides de camp : le major *de Buddenbrock*.
Secrét. de la maison : M. *Stroehmer*, cons. aulique int.

Maison du prince Albert (fils).

Aide de camp : le major *de Massow*.

Maison de la princesse Alexandrine.

Gouvernante : Mlle *de Schuckmann*.

Maison de la princesse, veuve du prince Frédéric.

Grande-maîtresse : . . . . .
Secrét. : M. *Sommerfeld*, cons. aulique intime.

Maison du prince Alexandre.

Aide de camp : le major général *de Roeder*.

Maison du prince George.

Aide de camp : le major de cavalerie comte *de Perponcher-Sedlnitzki*.

Maison du prince Adalbert.

Aide de camp : le lieut. de vaisseau *de Saint-Paul*.

Digitized by Google

Secrét. de la maison : M. *Plettner*, cons. de la cour princière.

DÉCORATIONS.

Ordre de l'Aigle noir, fondé par le roi Frédéric Ier, le 18 janvier 1701. (Considéré comme supérieur au suivant.)

Ordre de l'Aigle rouge, fondé par Georges-Guillaume, prince héréditaire de Brandebourg-Anspach et Bayreuth, 1705 et 1712.

Ordre du Mérite militaire et Ordre du Mérite civil, fondés par le prince Charles-Émile en 1665; plus tard, en 1685, sous le nom de : *Ordre de la Générosité*, réorganisé en 1740 par Frédéric II et de nouveau par Frédéric-Guillaume III en 1810, comme ordre du Mérite militaire, auquel Frédéric-Guillaume IV ajouta, le 31 mai 1842, la classe civile pour les artistes et les savants.

Ordre de Saint-Jean, fondé par Frédéric-Guillaume III, le 23 mai 1812. Réorganisé le 15 octobre 1852.

Ordre de la Croix de fer, fondé par Frédéric-Guillaume III, le 10 mars 1813.

Ordre de Louise (pour dames), fondé par Frédéric-Guillaume III, le 3 août 1814.

Ordre de la maison de Hohenzollern, fondé par le prince Frédéric-Guillaume, le 5 décembre 1841. Accepté en 1851 par Frédéric-Guillaume IV. Élargi le 18 octobre 1861 par le roi Guillaume.

Ordre de la Couronne, fondé par le roi Guillaume Ier, le 18 octobre 1862.

Croix de Düppel (düppeler-sturm-kreuz), instituée par le *même* le 18 octobre 1864.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

ANHALT : le cons. int. actuel comte *de Beust*, E. e. et M. pl. aussi accr. par Saxe-Weimar, Reuss et Schwartzbourg.

AUTRICHE : le comte L. *Karolyi de Nagy-Karoly*, chamb. act., E. e. et M. pl.; le comte *de Chotek de Chotkowa*, chamb. cons., le comte L. *Hoyos*, chamb., secrét.; le comte M. *Esterhazy de Galantha et Forchtenstein*, att.; le colonel *de Pelikan*, att. milit.

BADE : le cons. d'Etat et chamb. baron *de Turckheim*, E. e. et M. pl.; M. *de Mollenbeck*, secrét.

BAVIÈRE : le comte L. *de Montgelas*, chamb., E. e. et M.

Digitized by Google

pl.; le gentilhomme de la chamb. baron A. *de Bibra*, secrétaire.

BELGIQUE : le baron J. B. *Nothomb*, ministre d'Etat, E. e. et M. pl.; M. E. *Mulle de Terschueren*, secrét.; M. A. *Garnier*, 1er secrét.; M. G. *Neyt*, le baron G. *Nothomb*, att.

BRÊME : le Dr *Geffcken*, MR.; M. *Karow*, secrét.

BRÉSIL : le chamb. chev. M. A. *de Araujo*, E. e. et M. pl.; M. J. C. *Villeneuve*, secr.; MM. F. *de Braga*, E. *Monis d'Aragão*, A. *de Araujo Abreu*, att.

BRUNSWICK : le cons. int. de lég. baron *de Loehneysen*, ch. d'aff.

DANEMARK : . . . . .; le baron *de Guldencrone*, secr. de légat.

ESPAGNE : le chev. M. *Rances y Villanueva*, E. e. et M. pl.; Don E. *Diaz del Moral*, secr.; M. X. *de Garcia Herreros y Bouligny*, M. att.; M. S. *de Pallacios y Villalba*, chanc.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. *Norman* B. *Judd*, E. e. et M. pl.; M. H. *Kreismann*, secrét.

FRANCE : M. *Benedetti*, ambassadeur; le comte A. *de Rayneval*, 1er secr.; M. C. *de Hell*, 2e secr.; M. *de Ring*, 3e secr.; M. R. *Ratbedat*, le comte *d'Aunay*, le comte *Larderel*, att.; M. L. *Tolhausen*, chanc. et cons. hon.; le comte *de Clermont-Tonnerre*, attaché militaire.

GRANDE-BRETAGNE : lord *Napier*, amb. extraord. et plén.; M. W. *Lowther*, 1er secr.; M. R. B. D. *Morier*, M. E. A. *Wyndham*, 2es secrét.; l'hon. F. *North*, secr.; M. T. G. *Egerton*, 3e secrét.; l'hon. M. *Grosvenor*, att.

GRÈCE : . . . . ., E. e. et M. pl. . . . . M. N. *Lidorikis*, secrétaire.

HAMBOURG : le Dr *Geffcken*, MR.; M. *Karow*, chanc.

HANOVRE : le lieut.-colonel baron A. G. *de Reitzenstein*, E. e. et M. pl.; M. C. *Elster*, chanc.

HESSE ÉLECTORALE : le cons. int. act. et chamb. baron G. *de Schachten*, E. e. et M. pl.; le baron *Othon von der Malsbourg*, secr.

HESSE-DARMSTADT : . . . . .

ITALIE (royaume d') : le comte E. *de Launay-Hallwyl*, E. e. et M. pl.; le comte E. *Quigini-Puliga*, 1er secrét.;

Digitized by Google

le baron C. R. *Abro*, le comte L. *Cacherano di Bricherasio*, M. J. *Nigri*, att.

LUBECK : le Dr *Geffcken*, MR.; M. *Karow*, chancelier.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN : le lieut.-gén., grand-maître de la cour et chamb. baron A. U. B. *de Sell*, E. e. et M. pl. (en même temps chargé d'affaires pour Mecklembourg-Strélitz).

MEXIQUE : M. F. *Murphy*, E. e. et M. pl. à Vienne; M. A. *Nuñez*, secr.

NASSAU : le cons. int. baron *de Loehneysen*, ch. d'aff.

OLDENBOURG : le Dr *Geffcken*, MR.

PARAGUAY : le colonel A. *du Gratry*, ch. d'aff.

PAYS-BAS : le chamb. J. P. A. comte *de Zuylen van Nyevelt*, E. e. et M. pl. aussi à Dresde et à Weimar; M. D. *Everwyn*, secrét.

PORTUGAL : le cons. L. V. *de Noronha*, E. e. et M. pl. aussi à Dresde et à Cobourg; M. G. S. *d'Arriaga e Cunha*, att.

REUSS : le cons. int. act. comte L. *de Beust*, E. e. et M. pl.

RUSSIE : le cons. d'État act. et chambellan P. *d'Oubril*, E. e. et M. pl. aussi près les deux Mecklembourg; le cons. d'État baron A. *de Mohrenheim*, cons.; le cons. d'État et chamb. *Peterson*, 1er secr.; le cons. hon. N. *Neïlissow*, 2e secr.; le chamb. et cons. d'État *Stchoulepnikow*, MM. *Mouravieff*, le comte E. *Komarowsky*, att.; le lieut.-gén. comte *d'Adlerberg*, att. milit.; le cons. d'Etat actuel de *Rennekamp*, pour les aff. comm.

SANDWICH (Iles de) : M. J. H. *Gossler*, ch. d'aff.

SAXE ROYALE : le chamb. et cons. act. int. C. A. comte *de Hohenthal*, E. e. et M. pl.; le baron W. H. *de Lindenau*, secrét.

SAXE-WEIMAR-EISENACH : le cons. int. act. comte L. *de Beust;* E. e. et M. pl. en même temps pour le duché d'Anhalt, les duchés de Saxe, ainsi que pour les principautés de Schwarzbourg et de Reuss.

SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT et SONDERSHAUSEN : *Voy.* SAXE-WEIMAR--EISENACH.

SUÈDE et NORVÉGE : M. C. A. *Jaerta*, E. e. et M. pl. en même temps pour le royaume de Saxe, les grands-duchés de Mecklembourg-Schwérin et Strélitz.

Digitized by Google

TURQUIE : J. *Aristarchi*-Bey, E. e. et M. pl.; E. *Karatheodory*-effendi, 1er secrét.; *Azis*-effendi, capitaine d'artill., 2e secr.

WURTEMBERG : le cons. d'Etat et chambellan F. de P. F., comte *de Linden*, E. e. et M. pl.; le chamb. comte *d'Uxkull-Gyllenband*, secr.

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE. Dantzig : M. C. *de Kuksz*, C.; Kœnigsberg : le cons. de commerce C. L. *Oehlmann*, C.; Stettin : M. C. F. *Lubcke*, C.

BADE. Stettin : M. T. *Schreyer*, C.

BAVIÈRE. Aix-la-Chapelle : M. C. E. *Dahmen*, C.; Cologne : le cons. de commerce J. C. D. *Bartels*, C. gén.

BELGIQUE. Aix-la-Chapelle : M. J. P. *Piedbœuf*, C.; Cologne : M. T. *Rautenstrauch*, C. gén.; Dantzig : M. A. F. *Mathy*, C.; Kœnigsberg : M. R. A. W. *Oppenheim*; C.; Memel : M. J. E. G. *Sternberg*, C.; Stettin : M. G. A. *Muller*, C.; Stralsund : M. J. H. *Bartels*, C.

BRÊME : Dantzig : M. M. F. *Hebeler*, C.; Kœnigsberg : M. H. C. *Papendieck*, C.; Memel : M. H. *Fowler*, C.; Stettin : M. L. H. J. *Theune*, C.

BRÉSIL. Stettin : M. M. *dd Porto-Alegre*, C. gén.

CHILI. Stettin : Don V. P. *Rosales*, C. gén., à Hambourg.

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Cologne : M. G. *Rick*, C.; Elberfeld : M. A. *Blank*, C. gén.; Stettin : M. P. *Gutticke*, C. gén.

DANEMARK. Dantzig : M. G. G. *Lindhberg*, C.; Kœnigsberg: M. J. T. *Lorck*, C. gén.; Memel : M. H. *Schroeder-Lund*, C.; Stettin : M. L. *Fretzdorff*, C.

ESPAGNE. Dantzig : M. A. *Reinick*, C.; Stettin : M. G. *Doebel*, C.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Aix-la-Chapelle : M. W. H. *Vesey*, C.; Stettin : M. C. J. *Sundell*, C.

FRANCE. Dantzig : M. *Dauzat-Dembarrère*, C. gén.; Stettin : M. L. *Cochet*, C.

GRANDE-BRETAGNE. Cologne : M. G. F. *Crossthwaite*, C.; Dantzig, M. H. R. *Plaw*, C. gén.; Kœnigsberg et Pillau : M. W. J. *Hertslet*, C.; Stettin : M. J. A. *Blackwell*, C.

Digitized by Google

GRÈCE. Cologne : M. F. *Hass*, C.

HAMBOURG. Dantzig : M. F. G. *Reinhold*, C.; Elbing : M. P. *Dieckmann*, C.; Kœnigsberg : M. H. C. *Papendieck*, C.; Memel : M. H. *Fowler*, C.; Stettin : M. L. H. J. *Theune*, C.

HANOVRE. Kœnigsberg : M. E. H. *Willert*, C.; Memel : M. H. W. *Plaw*, C.; Pillau : M. C. *Hagen*, C.; Stettin : M. J. H. *Quistorp*, C.; Stralsund : M. E. W. C. *Diekelmann*, C.

HESSE-DARMSTADT. Stettin : M. F. *Koch*, C.

ITALIE. Cologne : M. C. *Engents*, C.; Dantzig : M. A. J. *Wendt*, C.; Kœnigsberg : M. C. *Andersch*, C.; Stettin : M. G. L. *Karow*, C.

LUBECK. Kœnigsberg : M. H. C. *Papendieck*, C.; Memel : M. H. *Fowler*, C.; Pillau : M. A. *Marty*, C.; Stettin : M. L. H. J. *Theune*, C.; Stralsund : M. B. *Crome*, C.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. Dantzig : H. T. *Brinckmann*, C.; Kœnigsberg : le cons. de commerce C. L. *Oehlmann*, C.; Memel : M. A. *Strauss*, C.; Stettin : M. A. *Stroemer*, C.

OLDENBOURG. Dantzig : M. F. W. *de Frantzius*, C.; Kœnigsberg : M. R. *Kleyenstuber*, C.; Memel : M. R. C. *Reimers*, C.; Pillau : M. E. *Hay*, C.; Stettin : M. C. A. F. *Bachhusen*, C.

PAYS-BAS. Cologne : M. F. D. *Leiden*, C.; Dantzig : M. H. T. *Brinckmann*, C.; Kœnigsberg : M. C. *Seyler*, C.; Memel : M. J. *Hoeftman*, C.; Stettin : M. A. F. *Endell*, C.; Stralsund : M. H. *Langemak*, C.

PORTUGAL. Cologne : M. H. *Rœder*, C.; Stettin : M. T. G. *Gribel*, C. gén.

RUSSIE. Dantzig : le cons. d'État act. gén. d'*Adelung*, C. gén.; Kœnigsberg : le Dr Fr. *Wyszomierski*, faisant fonctions de C. gén.; Memel : le cons. de coll. *de Trentovius*, C.; Stettin : l'assess. de coll. A. *de Vollborth*, C.

SANDWICH (Iles de). Stettin : M. J. H. *Gossler*, C. gén.

SAXE ROYALE. Cologne : M. A. *Oppenheim*, C. gén. pour la province rhénane et la Westphalie; Stettin : M. T. *Schreyer*, C.

SUÈDE ET NORVÉGE. Dantzig : M. L. *de Segerstroem*, C.;

Digitized by Google

Kœnigsberg : M. L. B. *Lorck*, C. ; Stettin : le cons. de commerce J. W. *Schlutow*, C. gén.

TURQUIE. Dantzig : M. *Wihl*, C. gén.

URUGUAY. Elberfeld : M. A. *Blank*, C. ; Stettin : M. J. W. *Pitzschy*, C. gén.

WURTEMBERG. Cologne : le cons. aulique intim. C. *Wegmann*, C.

V. CONSTITUTION.

La Constitution, octroyée par le roi Frédéric Guillaume IV avec une loi électorale, le 5 décembre 1848, et reconnue, le 26 février 1849, par les chambres qu'elle instituait, a été revisée, par suite d'une loi électorale du 30 mai 1849, avec le concours d'un parlement réuni le 7 août suivant. La « Constitution revisée » porte la date du 31 janvier 1850.

Tous les Prussiens sont égaux devant la loi et admissibles aux emplois publics. La liberté de la personne, du domicile, de la presse, de la parole, des cultes, est garantie, ainsi que le droit de réunion et de pétition.

Le pouvoir législatif s'exerce par le roi et par le parlement. Le parlement a, comme le roi, l'initiative des lois; le roi en a la sanction. Le parlement doit être convoqué tous les ans.

Cette assemblée se divise en deux chambres : la chambre des seigneurs et la chambre des députés. La première se compose : 1° de membres héréditaires, savoir : les princes du sang, les chefs des deux maisons de Hohenzollern et de quatorze maisons médiatisées, de quarante-neuf nobles nommés par le roi; et 2° de membres à vie, savoir : les titulaires des quatre grandes charges de la province de Prusse; de membres nommés par le roi, sur la présentation des colléges nobles, des universités et de 34 villes auxquelles le droit de présentation a été conféré; enfin de membres nommés par le roi sans liste de présentation (45). La Chambre des députés se compose de 352 membres élus dans les 176 circonscriptions électorales (loi du 27 juin 1860). L'élection est à deux degrés. Tout Prussien, âgé de 24 ans, non indigent, jouissant de ses droits civils et politiques, et domicilié depuis 6 mois, est

Digitized by Google

électeur primaire. Les électeurs secondaires, qui nomment les députés, sont élus par les comices ou districts des électeurs primaires; le scrutin est public. Est éligible comme député tout Prussien âgé de 30 ans, jouissant de ses droits civils et politiques, et habitant la Prusse depuis au moins un an, s'il a été naturalisé. Le mandat de député dure 3 ans.

Chaque chambre nomme son bureau et fait son règlement intérieur. Chaque chambre peut mettre les ministres en accusation pour violation de la Constitution, concussion ou trahison; les ministres sont jugés par les deux chambres réunies.

Le roi a le droit de déclarer la guerre, de conclure la paix. Les traités de commerce et ceux qui imposent une charge à l'Etat doivent être soumis au parlement.

Le roi exerce le pouvoir exécutif par les ministres.

La Prusse est divisée en huit provinces; à la tête de chacune est un président supérieur, dont les attributions sont surtout politiques. La représentation provinciale est régie par l'ordonnance du 5 juin 1823. Cet acte a créé dans chaque province une diète composée : de seigneurs auxquels le roi a accordé une voix virile ou individuelle, des députés des propriétaires de biens équestres, des députés des villes et des députés des campagnes. Les diètes provinciales doivent être convoquées tous les deux ans. Elles votent les lois d'intérêt local; elles élisent leurs maréchaux ou présidents.

Chaque province est divisée en gouvernements, dont le nombre est de 26 pour toute la Prusse. Ces gouvernements sont administrés par un comité de fonctionnaires chargés chacun d'un service. Les gouvernements se divisent en cercles; il y en a 326 en Prusse. Le *landrath* (conseiller du pays), qui administre le cercle est nommé par le roi sur une liste présentée par les Etats du cercle, composés des propriétaires des biens nobles, des députés des villes et de ceux des campagnes.

Les communes urbaines administrent les affaires de la ville par un comité exécutif, dit *magistrat*, composé d'un bourgmestre et de quelques conseillers, et par un conseil urbain; ces deux assemblées sont élues pour 6 ans et re-

Digitized by Google

nouvelées par tiers tous les 2 ans. Les électeurs municipaux doivent posséder une maison sur le territoire de la commune, ou payer au moins 15 francs d'impôts. Les conseils urbains peuvent être dissous par le roi, mais d'autres conseils doivent être élus dans les 6 mois.

Les communes rurales consistent : 1° en villages; 2° en propriétés. Les villages sont administrés par le maire (*schulze*), les échevins (*schœppen*) et l'assemblée des propriétaires. Dans les propriétés qui forment à elles seules une commune, le propriétaire représente l'autorité locale. Si l'immeuble est un bien équestre, le propriétaire peut présenter le maire parmi ses tenanciers; dans le cas contraire, le maire est nommé par le *landrath* du cercle.

En Westphalie, on a réuni en bailliage (canton) plusieurs communes ayant un intérêt commun; ces communes conservent leur administration particulière, mais les intérêts généraux du bailliage sont administrés par des propriétaires censitaires et par le bailli.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

CONSEIL D'ÉTAT.

1° Les princes du sang;

2° Membres en vertu de leurs fonctions : le feldmaréchal-général, les ministres d'Etat, le 1er président du tribunal supér., le président de la cour des comptes; M. *Illaire*, cons. int. act. et cons. int. de cabinet; le lieut.-général et aide-de-camp gén. baron *de Manteuffel*, rapporteur dans le cabinet milit. du roi et chef de la division pour les affaires du personnel dans le ministère de la guerre; le cons. int. *Bode*, sec. d'Etat et président de la commiss. sup. d'examen pour la justice. De plus, les généraux commandants, ainsi que les premiers présidents des provinces, lorsqu'ils se trouvent à Berlin.

3° Les fonctionnaires (actuellement 35) que la confiance particulière du roi a appelés au conseil d'Etat.

Secrétaire d'Etat : le cons. int. act. *Bode*.

Tribunal des conflits de compétence. (10 membres.)

MINISTRES.

Présidence du conseil et Affaires Étrangères : M. O. *de Bismarck-Schoenhausen* (23 sept. 1862).

Digitized by Google

Finances : M. *de Bodelschwingh* (1er oct. 1862).
Guerre et marine : le lieut.-gén. *de Roon* (5 déc. 1859; 16 avril 1861).
Commerce, industrie, travaux publics : le comte H. *d'Itzenplitz* (9 oct. 1862).
Culte, instruction publique, affaires médicales : le Dr *de Muhler* (18 mars 1862).
Justice : le comte *de Lippe* (18 mars 1862).
Intérieur : le comte *d'Eulenbourg* (9 déc. 1862).
Agriculture : M. *de Selchow* (9 déc. 1862).
Conseillers rapport. au ministère d'Etat (conseil des ministres) : le cons. int. act. sup. de gouvernement *Costenoble* et le cons. int. sup. de gouv. *Hegel*.
Bureaux du ministre d'Etat. Secrétariat : le cons. int. des comptes *Flender*, chef du bureau. — Greffe privé : le cons. int. de chanc. *Wiese*, chef. — Chancellerie privée : le cons. de chanc. *Schulze*, inspecteur de la chancellerie privée.

Autorités subordonnées au conseil des ministres.

Cour disciplinaire. Présid. : le ministre d'Etat *Uhden*.
Commission sup. d'examen aux emplois administratifs (les ministres des finances et de l'intérieur en ont la direction spéciale). Président : . . . . .
Rédaction du recueil de lois : le cons. int. des comptes, M. *Flender*.
Imprimerie royale : M. de *Decker*, imprimeur de la cour.
Bureau littéraire du ministère d'Etat. Directeur : . . . .
Gazette officielle de Prusse (*Preuss. Staats-Anzeiger*). Rédacteur : *Schwieger*.

MINISTÈRES.

I. Ministère de la maison royale (*voy.* Cour).
II. Ministère des affaires étrangères.
Sous-secrétaire d'Etat : le cons. int. act. de lég. et chamb. *de Thile*.
Directeur de la 2e section : le cons. int. act. de lég. *Philipsborn*.
III. Ministère des finances.
1re section (impôts). Directeur général : M. *de Pommer-Esche Ier*, cons. int. sup. act. des finances.

Digitized by Google

2e section (caisse de l'Etat). Directeur : M. *Guenther*, cons. int. sup. act. des finances.

3e section (domaines et forêts). Directeurs . M. *de Bodelschwingh*, cons. act. sup. des finances; le cons. int. act. *de Reuss*, grand maître des forêts.

Direction centrale de l'impôt foncier. Direct. : M. *Bitter*, cons. int. sup. act. des finances.

IV. Ministère des affaires ecclésiastiques, de l'instruction publique et des affaires médicales.

Sous-secrétaire-d'Etat : le docteur *Lehnert*, cons. int. sup. act. de gouvernement; dirige en même temps les sections 3 et 4.

1re section : culte évangélique. Direct. : M. *Keller*, cons. int. sup. act. de gouvernement.

2e section : culte catholique. Directeur : le docteur *Aulike*, cons. int. sup. act. de gouvernement.

3e section : Instruction publique, } le sous-secrétaire
4e section : Affaires médicales, } d'Etat

V. Ministère du commerce, de l'industrie et des travaux publics.

1re section : Administr. générale des postes. Directeur général : M. *Philipsborn*.

2e section : chemins de fer. Directeur : le baron *von der Reck*, cons. sup. act. de gouvernement.

3e section : travaux publics, ponts et chaussées. Directeur : M. *Mac-Lean*, cons. int. sup. act. de gouvernement.

4e section : commerce et industrie. Directeur : M. *Delbrück*, cons. int. sup. act.

5e section : mines, usines et salines. Directeur : M. *Krug de Nidda*, cons. int. sup. act. des mines.

VI. Ministère de l'intérieur.

Sous-secrétaire d'Etat : *Sulzer*, cons. int. sup. act. de gouvernement.

VII. Ministère de la justice.

Sous-secrétaire d'Etat : M. F. L. T. *Müller*.

VIII. Ministère de la guerre.

Section centrale. Chef : le lieutenant colonel *de Thile*.

Département général de la guerre : le lieutenant général *de Gliszinski*. Sections : 1. Affaires de l'armée.

Digitized by Google

Chef : le colonel *de Hoffmann*. 2. Artillerie. Chef : le colonel *Hurrelbrink*. 3. Génie. Chef : le colonel *Klotz*.

Département de l'économie milit. : le lieut. général *Bronsart de Schellendorff*. Sections : 1. Dépenses et caisse. Chef : le cons. int. act. de guerre *Sixtus*. 2. Voyage, approvisionnements, entretien et relais. Chef : le cons. int. act. de guerre et commissaire des vivres *Messerschmidt*. 3. Equipement, train et équipages. Chef : le lieut.-colonel *de Schkopp*. 4. Lazarets et logements militaires. Chef : le cons. int. act. de guerre *Krienes*.

Sections particulières (sous la direction immédiate du ministre de la guerre) : 1. Personnel. Chef : le lieut. général et aide de camp général baron *de Manteuffel*. 2. Invalides. Chef : le major général *Koehlau*. 3. Remonte. Chef : le major général *Synold de Schüz*, inspecteur des remontes.

IX. Ministère de l'agriculture.

Président du Landesœconomie-Collegium : le cons. int. sup. de gouv. *Wehrmann*. Secrétaire général : le cons. int. de gouv. *de Salviati*.

Comité pour la révision des affaires rurales. Président : le Dr *Lette*.

X. Ministère de la marine.

Sous-secrétaire d'État : le major gén. *de Rieben*.

Division centrale. Chef : *Maercker*, capit. à la suite du bataillon d'infant. de marine.

Conseillers rapporteurs : 1. Armement : M. *Scheuerlein*, colonel à la suite du bat. d'inf. de marine. 2. Equipement et hydrographie : M. *Henk*, cap. de corvette (fait fonctions). 3. Finances : le cons. int. d'amirauté *Jacobs*. 4. Affaires judiciaires : le cons. int. d'amirauté *Heymann*, capitaine en retraite, 5. Chantiers et constructions maritimes : le cons. int. d'amirauté *Pfeffer*. 6. Construction des machines : le cons. act. d'amirauté *Coupette*. 7. Construction des navires : le cons. act. d'amirauté *Elbertzhagen*. 8. Affaires sanitaires : le Dr *Steinberg*, médecin général de la marine. 9. Carénages : le cons. act. d'amirauté

Digitized by Google

Richter. 10. Territoire de Jahde : le cons. act. d'amirauté *Dirksen*.

AUTORITÉS CENTRALES.

Sous la direction du président du ministère :

Commission gén. des ordres. Président : le Dr *de Brandt*, général d'infanterie en disponibilité.

Archives de l'Etat. Directeur : le Dr *de Lancizolle*, professeur de droit et cons. int. sup. des archives.

Ressortissant au ministère des finances :

Direction générale de la loterie. Directeur : le baron *de Lentz*, cons. int. des finances.

Monnaie. Premier directeur : M. *Kandelhardt*.

Direction générale de la caisse des veuves. Directeur : le baron *de Monteton*.

Institution de crédit nommée *Seehandlung*. Président : M. *Camphausen*, avec le rang d'un cons. de 1re classe.

Direction générale de la dette publique. Directeur : M. *de Wedell*, cons. int. sup. act. des finances.

Ressortissant au ministère de l'intérieur :

Bureau de statistique et institut météorolog. Directeur : le Dr E. *Engel*, cons. int. sup. de gouvern.

Direction de la police de Berlin. Président : M. O. F. C. *de Bernuth*.

BANQUE DE PRUSSE.

Chef : le comte *d'Itzenplitz*, ministre du commerce, de l'industrie et des travaux publics.

Président du directoire de la banque centrale à Berlin : le cons. int. act. *de Lamprecht*.

CULTES.

Culte évangélique.

Conseil supérieur (Oberkirchenrath.) Président : . . . . .

Consistoires des provinces.

Prusse. Président : le chef président Dr *Eichmann* en remplit provis. les fonctions. Superintendant général : le Dr *Moll* (1860).

Brandebourg. Président : le cons. int. act. *Mathis*. Superintendants gén. : le Dr *Hoffmann* pour la Marche électorale : le Dr *Buechsel*, pour la Nouvelle Marche et la Lusace inférieure.

Digitized by Google

Poméranie. Président : le direct. de consistoire *Heindorf*.
Superintendant général : le Dr A. S. *Jaspis*.
Silésie. Président : le directeur de consistoire *de Roeder*.
Superintendant général : . . . . .
Posnanie. Président : le président supérieur *Horn* est chargé de l'intérim. Superintendant général : le Dr *Cranz*.
Saxe. Président : le directeur du consistoire *Noeldechen*.
Superintendant général : le Dr *Lehnerdt*.
Westphalie. Président : . . . ; le superintendant général le Dr *Wiesmann* est chargé de la gestion des affaires.
Superintendant général : le Dr *Wiesmann* (août 1860).
Province rhénane. Président, provisoirement : le superintendant général : M. *Eberts*.

Culte catholique.

Breslau : Mgr H. *Foerster*, prince évêque (1853).
Cologne : Mgr. . . . .
Gnesen et Posen : Mgr L. *de Przylusky*, archev. (1845).
Culm et Pelpin : Mgr J. N. *von der Marwitz*, évêque (1857).
Ermeland (Frauenbourg) : Mgr J. A. *Geritz*, évêque.
Munster : Mgr J. G. *Müller*, évêque (1847).
Paderborn : Mgr C. *Martin*, évêque (1856).
Trèves : Mgr. . . . .
(Le clergé catholique des deux Hohenzollern ressortit à l'archevêque de Fribourg en Brisgau.)

COUR DES COMPTES.

Président en chef : le cons. int. act. Dr *Boetticher*. Vice-président et premier directeur : M. *Wallach*. 2e directeur : M. *Villaume*.

ADMINISTRATION DU TRÉSOR DE L'ÉTAT.

Chefs : le président du ministère et le ministre des finances.
Cons. rapporteur : le cons. int. sup. de gouv. *Hegel*.

ADMINISTRATION PROVINCIALE.

Présidents supérieurs des provinces.

Prusse (Koenigsberg) : le cons. int. act. Dr *Eichmann*.
Brandebourg (Potsdam) : le cons. int. act. *de Jagow*.
Poméranie (Stettin) : le cons. int. act. baron E. *Senfft de Pilsach*.

Digitized by Google

Silésie (Breslau) : le cons. int. act. baron *de Schleinitz*.
Posnanie (Posen) : M. *Horn*.
Saxe (Magdebourg) : le cons. int. act. *de Witzleben*.
Westphalie (Munster) : le ministre d'Etat Dr *de Düesberg*.
Province rhénane (Coblenz) : le cons. int. act. *de Pommer-Esche II*.

GOUVERNEMENTS (MM. les présidents).

Les gouvernements ou départements sont nommés d'après les chefs lieux de la circonscription. Sur le comité gouvernemental voy. le chap. Constitution.

Prusse. 1. Kœnigsberg : le président supér. de la province ; vice-président : M. *de Kamptz*. 2. Gumbinnen : M. *Maurach*. 3. Danzig : M. *de Prittwitz-Gaffron*. 4. Marienwerder : le chamb. comte *d'Eulenbourg*.

Brandebourg. 1. Potsdam : le président supér. de la province ; vice-président : le baron *de Wintzingerode*. 2. Francfort-sur-l'Oder : le baron *de Münchhausen*.

Poméranie. 1. Stettin : le président sup. de province ; vice-président : le baron *de Werthern*. 2. Coeslin : M. *Naumann*. 3. Stralsund : le comte *de Krassow*.

Silésie. 1. Breslau : le président supér. de la prov. ; vice-président : *de Goetz*. 2. Liegnitz : le comte *de Zedlitz* nommé *Truetzschler de Falkenstein*. 3. Oppeln : le Dr *de Viebahn*.

Posnanie. 1. Posen : le président supér. de la province ; vice-président : M. *Toop*. 2. Bromberg : le baron *de Schleinitz*.

Saxe. 1. Magdebourg : le président supér. de la province ; vice-président : M. *de Kotze*. 2. Mersebourg : M. *de Rothe*. 3. Erfort : M. *de Vignau*.

Westphalie. 1. Munster : le président supér. de la province vice-président : M. *de Mauderode*. 2. Minden : le Dr *de Bardeleben*. 3. Arnsberg : le cons. int act. *de Holzbrinck*.

Province rhénane. 1. Cologne : *de Moeller*. 2. Dusseldorf : M. *de Massenbach*. 3. Coblenz : le président supér. de la province ; vice-président : le comte *de Villers*. 4. Aix-la-Chapelle : M. *Kühlwetter*. 5. Trèves : M. *Sebaldt*.

Hohenzollern (les deux). Sigmaringen. Président : M. *de Blumenthal*.

Digitized by Google

ADMINISTRATIONS SUPÉRIEURES DES MINES.

1. Breslau. Directeur : le Dr *Huyssen*. 2. Halle. Directeur : le baron *de Hoevel*. 3. Dortmund. Directeur : le Dr *de Oeynhausen*. 4. Bonn. Directeur : le Dr *de Dechen*.

COURS ET TRIBUNAUX.

Tribunal suprême à Berlin. 1er président : M. *Uhden*, ministre d'Etat.

Vice-présidents : le cons. int. act. Dr *Goetze*; *Jaehnigen*, le Dr *de Schlieckmann*, conseillers int. sup. act. de justice; le Dr *de Hagen*. (48 conseillers supér.)

Procureur général : M. *Grimm*, cons. int. sup. act. de justice.

Procureurs supérieurs : MM. *d'Ingersleben*, *Oppenhoff*, *Hartmann*.

Tribunaux d'appel (MM. les premiers présidents).

Prusse. 1. Kœnigsberg : le Dr *de Zander*, chancelier du royaume. 2. Insterbourg : le Dr *de Rohr*. 3. Marienwerder : le Dr *Martens*.

Brandebourg. 1. Berlin (Chambre de justice [1]) : le cons. int. supér. act. de justice *de Strampff*. 2. Francfort-sur-l'Oder : le Dr *Scheller*, cons. int. sup. act. de justice.

Poméranie. 1. Stettin : M. *Korb*. 2. Coeslin : M. *de Kitzing*. 3. Greifswalde : le Dr *de Seeckt*.

Silésie. 1. Breslau : le Dr *de Moeller*. 2. Glogau : le cons. int. act. comte *de Rittberg*. 3. Ratibor : M. *Holzapfel*.

Posnanie. 1. Posen : le comte *de Schweinitz et Niebusch*. 2. Bromberg : M. *de Schroetter*.

Saxe. 1. Magdebourg : M. *de Gerlach*. 2. Halberstadt : M. *Maercker*. 3. Naumbourg : M. *Koch*.

Westphalie. 1. Munster : MM. *Rintelen*. 2. Paderborn : *Lange*. 3. Hamm : *Lent*. 4. Arnsberg : *Noetel*.

Province rhénane. Cour de justice et d'appel à Cologne.

1. A la chambre de justice est joint le conseil privé de justice qui constitue la juridiction personnelle des membres de la famille royale et des maisons princières de Hohenzollern-Hechingen et Hohenzollern-Sigmaringen. Un autre conseil fonctionne comme haute cour de justice pour connaître des crimes commis envers l'État.

Digitized by Google

1er président : M. *Broicher*. Procureur général : le cons. int. supér. de justice *Nicolovius*.

Sénat de justice à Ehrenbreitstein (cour d'appel pour la partie du gouvernement de Coblenz située sur la rive droite du Rhin). Directeur : M. *de Schwartzkoppen*.

Voici le tableau des tribunaux de première instance et des juridictions inférieures.

9 tribunaux civils (Landgericht) dans la province rhénane.

3 tribunaux de ville
2 tribunaux de ville et de district } formant aussi cours d'assises avec adjonction de jurys.

237 tribunaux de cercle ou de 1re instance, dont 76 sont en même temps cours de jurés.

46 députations de justice permanentes.

500 commissions de justice.

125 justices de paix dans la province Rhénane.

83 autorités judiciaires particulières, savoir 2 conseils d'amirauté et de commerce, 8 tribunaux de commerce dans la province du Rhin, 6 tribunaux d'université, 22 tribunaux de douanes pour les rives du Rhin, de l'Elbe et du Wéser, 33 tribunaux d'échevins dans la province rhénane (rive droite), 12 conseils de prud'-hommes dans le gouvernement de Cologne.

ARMÉE.

Commandant suprême de l'armée : S. M. *le Roi*.

Aides de camp généraux du roi : le général de cavalerie comte *de Nostitz*; le général d'infanterie *de Grabow*; le général de cavalerie comte *v. der Groeben*; le général d'infanterie *de Neumann*; le général d'infanterie *de Wussow*; le général de cavalerie *de Tümpling*; les généraux d'infanterie *de Brauchitsch* et *de Bonin II*, les lieut. gén. *de Kleist*, Woldemar, prince *de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg*, le baron *de Manteuffel*, *d'Alvensleben II*.

Général à la suite du roi : le major général *de Boyen*.

Aides de camp du roi. 1. De l'infanterie : les colonels *de Schimmelmann*, le baron *de Loën*, *de Tresckow*; les lieutenants colonels *de Strubberg*, *de Werder*, le baron *de Steinacker*, le comte *de Kanitz*. 2. De la cavalerie : les colonels : le comte *von der Goltz*, le comte *von*

Digitized by Google

der Groeben, le comte F. *de Brandenbourg* (commandant le régiment des gardes du corps), le comte G. *de Brandenbourg* (commandant le 2e régiment des lanciers de la garde) ; le lieut. col. *de Rauch* ; les majors prince *de Hohenlohe-Ingelfingen*, baron *de Loë*, comte *Finck de Finckestein*. 3. De l'artillerie : le lieutenant colonel Kraft prince *de Hohenlohe-Ingelfingen*.

Auditoriat général. Auditeur général : M. *Fleck*.

Inspecteur général des affaires d'éducation et d'instruction militaires : le général d'infanterie *de Peucker*.

Commission supérieure des études militaires. Président : le lieutenant général comte *de Monts*.

Commission supérieure des examens militaires. Direct. : le lieut. général *de Holleben*.

Président de la commission chargée de surveiller les études : le lieutenant général comte *de Monts*. Académie militaire à Berlin ; écoles militaires à Potsdam, Erfort, Neisse, Engers.

Ecole d'artillerie et du génie. Inspecteur : le lieut. gén. *de Wasserschleben*. Directeur : le lieutenant-général baron *de Troschke*.

Corps des cadets à Berlin. Commandant : le major général *d'Ollech* (1861).

Administration sanitaire de l'armée. Médecin major gén. : le Dr *Grimm*.

Etat major de l'armée. Chef : le lieut. gén. baron *Moltke*.

Feldmaréchal général : le baron *de Wrangel*, command. en chef dans les Marches.

Grand-maître de l'artillerie (*general feldzeugmeister*) : le prince *Charles de Prusse*.

Inspecteur général de l'artillerie : le général d'infanterie *de Hahn*.

Inspecteur général du corps d'ingénieurs et 1er inspecteur des fortifications : le général d'infanterie prince G. *de Radziwill*, chef du corps des pionniers.

Commandements des corps d'armée et des divisions.

Corps de la garde. Commandant général (Berlin) : le prince *Auguste* de Wurtemberg, général de cavalerie. 1re division d'infanterie de la garde (Potsdam) : le lieut. général *von der Muelbe*.

Digitized by Google

2e division d'infanterie de la garde (Berlin) : le lieut. général *de Plonski*.

Division de cavalerie de la garde (Potsdam) : le lieut. général baron *von der Goltz II*.

1er corps d'armée. Commandant général (Kœnisberg) : le général d'infant. et aide de camp général *de Bonin II*.

1re division (Kœnigsberg) : le lieut. gén. *de Griesheim*.

2e division (Danzig) : le lieutenant général baron *von der Goltz III*.

2e corps d'armée. Commandant général (Stettin) : le prtnce royal de Prusse, lieut. gén.

3e division (Stettin) : le lieutenant général *de Bialcke*.

4e division (Bromberg) : le lieut. général *Herwarth de Bittenfeld II*.

3e corps d'armée. Commandant général (Berlin) : le prince *Frédéric-Charles* de Prusse, général de cavalerie.

5e division (Francfort-sur-l'Oder) : le lieutenant général *de Tuempling*.

6e division (Brandebourg) : le lieutenant général *de Manstein*.

4e corps d'armée. Commandant général (Magdebourg) : le général d'infanterie *de Schack*, gouverneur militaire de la province de Saxe.

7e division (Magdebourg) : le lieutenant général *de Voigts-Rhetz*.

8e division (Erfort) : le lieutenant général *de Horn*.

5e corps d'armée. Commandant général (Posen) : le gén. d'inf. *de Steinmetz*.

9e division (Glogau) : le lieut. général *de Schmidt*.

10e division (Posen) : le lieut. gén. baron *de Canstein*.

6e corps d'armée. Commandant général (Breslau) : le général de cav. *de Mutius*.

11e division (Breslau) : le lieut. général de *Zastrow*.

12e division (Neisse) : le lieut. général *de Prodzyski*.

7e corps d'armée. Commandant général (Munster) : le général d'infanterie *Herwarth de Bittenfeld*.

13e division (Munster) : le lieutenant général *de Wintzingerode*.

14e division (Dusseldorf) : le lieutenant général comte *de Münster-Meinhövel*.

Digitized by Google

8e corps d'armée. Commandant général (Coblenz) : le général d'infanterie *de Bonin Ier*.

15e division (Cologne) : le lieut. général baron *Hiller de Gaertringen*.

16e division (Trèves) : le lieutenant général *d'Etzel*.

Inspection de la garnison des forteresses de la Confédération germanique (Mayence) : le lieuten. gén. *Herwarth de Bittenfeld Ier*.

MARINE.

Chantier royal de Danzig. Directeur supérieur des carénages : le capitaine de corvette *Schelle*, chargé des affaires; directeur des armements : le capitaine *Weickhamm*; directeur de l'artillerie : le major *Galster*; directeur de construction navale : l'ingénieur constructeur de la marine *Randow*; directeur de la construction des machines : M. *Jansen*; directeur de la construction des ports : M. *Goeker*.

Intendance de la marine (Berlin). Intendant de la marine : M. *Wandel*.

Dépôt de la marine à Stralsund. Directeur : le capitaine de corvette *Weickhamm*.

Institut des cadets de la marine (Berlin). Directeur : le colonel baron *Haller de Hallerstein*.

Commissariat de l'amirauté à Oldenbourg (2e instance pour les affaires administratives du Jade : les instances supérieures pour les affaires juridiques sont les tribunaux d'Oldenbourg). Président : le conseiller *Jachmann* (en commission).

Commandant supérieur de la marine.

Amiral et commandant en chef : le prince H. G. *Adalbert* de Prusse.

Chef de l'état major : le capitaine de corvette *Heldt*.

VII. STATISTIQUE.

SUPERFICIE ET POPULATION
d'après le recensement du 3 décembre 1861.

PROVINCES.	Milles carres.	Population.
Prusse	1,178 03	2,866,866
Posnanie	536 21	1,485,550
Poméranie	576 72	1,389,739

Digitized by Google

PROVINCES.	Milles carrés.	Population.
Silésie	741 74	3,390.695
Brandebourg	734 14	2,467,759
Saxe	460 63	1.976,417
Westphalie	367 96	1,61[illegible],065
Province rhénane	487 14	3,215,784
Hohenzollern	21 15	64,675
Territoire de Jade	» 25	950
Militaires hors de l'État	» »	14.720
Total	5,103 97	18,491 220

soit 279,699 kilom. carrés.

Répartition de la population d'après les cultes.

Protestants	11.298,294
Catholiques	6,906,988
Mennonites	13,716
Catholiques grecs	1,202
Communautés libres	16,233
Israélites	254,785

Habitants parlant :

le polonais, le mazoure, le cachoube.

1.	Dans la province de Posnanie	801,372
2.	— de Prusse	690 441
3.	— de Silésie	719,365
4.	— de Poméranie	3,677
5.	Ailleurs	33
	Total	2,214,888

le wende.

1.	Dans la province de Brandebourg	49,875
2.	— de Silésie	32,357
	Total	82.232

le bohème.

1.	Dans la province de Silésie	10.129
2.	— de Posnanie	149
3.	Ailleurs	46
	Total	10,324

le morave.

1.	Dans la province de Silésie	48,550
2.	Ailleurs	6
	Total	48,556

Digitized by Google

Total des habitants qui parlent les dialectes slaves.....	2,356,000
le lithuanien.	
Dans la province de Prusse.....	136,990
le kourais.	
Dans la province de Prusse.....	414
le wallon.	
1. Dans la province de Westphalie.....	59
2. — Rhénane	10,729
Total.....	10,788
Total général (pop. civile)....	2,504,192

Capitale : Berlin. Population : 524,945 habitants civils 22,626 militaires.

Villes principales (population civile) : Breslau, 138,651 ; Cologne, 113,083 ; Kœnigsberg, 87,092; Magdebourg et faubourgs, 78,665; Danzig, 72,280; Aix-la-Chapelle, 58,553; Stettin, 58 487; Elberfeld, 56,293; Crefeld, 50,562; Barmen, 49,772; Posen, 43,879; Halle, 41,507 ; Dusseldorf, 37,916; Potsdam, 34,869 ; Francfort-sur-l'Oder, 34,253 ; Erfort, 32 ,546; Gœrlitz, 26,534 ; Elbing, 25,091.

FINANCES.

Projet de budget pour 1864.

RECETTES.	Thalers.	Thalers.
Ministère des finances.....		88,151,608
Domaines et forêts[1].....	10,908,403	
Rachat de servitudes domaniales, vente de domaines et de forêts.....	1,000,403	
Impôts directs.....	27,761,355	
— indirects.....	35,875,314	
Sel (monopole du).....	9,114.771	
Loterie.....	1,334.500	
Établissement (Seehandlung).....	500,000	
Banque.....	811.000	
Monnaie.....	27,754	
Administration générale de la caisse..	718,611	

1. Défalcation faite de la rente de 2,573,099 thalers, versés en vertu du décret du 17 janvier 1820, au fonds du fidéi-commis de la couronne.

Digitized by Google

Ministère du commerce, de l'industrie et des travaux publics		40,084,757
Administration des postes, du recueil des lois et des journaux	12,133,500	
Administration des télégraphes	1,065,000	
Manufactur. de l'État (porcelaine, etc.)	237,400	
Recettes diverses	135,218	
Administration des salines, mines et usines	12,217,515	
Administration des chemins de fer	14,396,124	
Ministère de la justice		10,331,300
— de l'intérieur		693,639
— de l'agriculture		996,164
— du culte, de l'instruction publique et des affaires médicales		103,060
— de la guerre		565,416
— de la marine		22,280
— de l'extérieur		11,800
Total		141,060,024
Hohenzollern (479,000 fl.)	=	273,714
Ensemble pour 1864		141.333,738

DÉPENSES ORDINAIRES.

I. Frais d'administration, de perception et d'exploitation.

	Thalers.	Thalers.
Ministère des finances		12,827,730
Domaines et forêts	4,431,220	
Impôts directs	1,127.342	
— indirects	4,405,314	
Sel (monopole du)	2,711,800	
Loterie	24,300	
Établissement de commerce maritime[1]	»	
Monnaie (frais d'administration et d'exploitation)	127,754	
Ministère du commerce, de l'industrie et des travaux publics		31,157,971
Postes, etc.	10,495,900	
Télégraphes	822,300	
Manufact. de porcelaine, etc. (Berlin).	210,000	
Salines, mines et usines	9,505,082	
Salines 825,004		
Mines 5,742,938		

1. Les frais d'administration se montent à 58,571 thalers et sont payés sur le fonds de l'établissement.

Digitized by Google

Usines	2,497,768	
Administration	39,372	
Chemins de fer (non compris les frais des dettes)	10,124,689	
Total I		43,985,701
II. Dotation pour la rente du fonds du fidéicommis de la couronne		500,000
Dette publique, y compris la dette des chemins de fer		15,606,850
Dotation pour les deux chambres de la diète		239,610
Total II		16,346,460
III. Administration de l'État :		
Ministère d'État		357,600
— des affaires étrangères		953,755
— des finances		6,637,849
— du commerce, de l'industrie et des travaux publics		6,543,612
— de la justice		11,583 000
— de l'intérieur		5,576,101
— de l'agriculture		1,851,024
— de l'instruction publique, des cultes et des affaires médicales		4,137,525
— de la guerre		37,845,735
— de la marine		1,145,133
Total III		76,631,334
Total des totaux I, II et III		136,963,495
Hohenzollern (404,500 fl.). =		231,143
Total des dépenses ord. en 1864		137,194,638

DÉPENSES EXTRAORDINAIRES.

	Thalers.
Ministère des affaires extérieures	10,000
— des finances	848,800
— du commerce, de l'industrie et des travaux publics	2,017,000
— de la justice	300,000
— de l'intérieur	61,410
— de l'agriculture	102,487
— des cultes, de l'instruction publique et des affaires médicales	540,000
— e la guerre	1,526,819

Digitized by Google

Ministère de la marine	1,190,013
Total	6,596,529
Hohenzollern (74,500 fl.) =	42,571
Total des dépenses extraordin. pour 1864	6,639,100
Total général des dépenses pour 1864	143,833,738

Dette d'après le budget de 1864.

I. Dettes portant intérêts.

Dettes générales :	Thalers.
Dette consolidée du 2 mai 1842	77,763,600
Emprunt volontaire de 1848	4,168,170
— de 1850	14,833,900
— de 1852	13,482,600
— de 1853	4,359,400
— de 1854	13,335,400
— à primes (1855)	13,030,000
— des chemins de fer (1855)	7,056,300
— de 1856	15,647,300
— de 1857	7,522,000
— 5 % de 1859	29,696,250
2e emprunt de 1859	18,019,100
Emprunt de 1862	4,800,000
Dette de 1864 pour chemins de fer	9,700,000
Cautionnements	4,600,000
Caisse des veuves de militaires	890,400
Total des dettes générales portant intérêts	238,904,420
Dettes provinciales	3,431,074
Actions et obligations de chemins de fer	19,026,475
Total en 1864	261,361,969

II. Dettes ne portant pas d'intérêts.

Papier-monnaie	15,842,347
Dettes provinciales (droits non réclamés, etc.)	473,735
Total en 1864	16,316,082
Total général d'après le budget de 1864 (non compris le capital de 4,253,259 th. de rentes)	277,678,051
Dépenses de la dette en 1864	15,606,850

dont pour le service des intérêts, 10,490,617 ; pour l'amortissement, 4,617,087 ; pour d'autres dépenses (y compris les rentes) 499,146 th.

ARMÉE.

Tout Prussien doit le service militaire, sans faculté de remplacement.

Digitized by Google

L'armée se compose de la garde et de 8 corps d'armée. La garde se divise en 2 divisions d'infanterie de 2 brigades et 1 division de cavalerie de 2 brigades. Les 8 corps d'armée se divisent chacun en 2 divisions de 2 brigades d'infanterie et 1 brigade de cavalerie. Au 8e corps d'armée sont en outre compris 1 brigade d'inspection et 1 brigade de garnison des forteresses fédérales. A chaque corps d'armée sont adjoints, mais en dehors du cadre des divisions, 1 brigade d'artillerie, 1 bat. de chasseurs (dans la garde, en outre 1 bat. de carabiniers), 1 bat. de pionniers, 1 bat. de train, et à l'exception des 6e et 7e corps d'armée, 1 comp. d'invalides; en outre les maisons des invalides à Berlin et à Stolp.

État-major de l'armée permanente (juillet 1864).

1 feld-maréchal-général.	123 colonels d'infanterie.
1 feld-zeugmestre-général.	32 colonels de cavalerie.
39 généraux.	20 colonels d'artillerie.
56 lieutenants-généraux.	11 colon. du corps des ingén.
81 majors-généraux.	2 colonels du train.

A. *Armée de campagne.*

I. INFANTERIE.		Bataillons.	HOMMES. Paix.	Guerre.
	Garde.			
4 régim.	de la garde à pied.....	12	7,442	12,192
4 —	de grenadiers de la garde.	12	7,442	12,192
1 —	de fusiliers de la garde...	3	2,107	3 067
9 régim	Total.....	27	16.991	27.451
	Ligne.			
12 régim.	de grenad., nos 1 à 12..	36	19,368	36,348
8 —	de fusiliers, nos 33 à 40..	24	12,912	24,232
52 —	d'inf., nos 13 à 32, 41 à 72.	156	83,928	157,508
72 régim.	Total.....	216	116,208	218,088
	Chasseurs et carabiniers.			
1 bataill.	de chasseurs de la garde.	1	534	1,006
1 —	de carabiniers de la garde	1	534	1,006
8 —	de chasseurs.....	8	4,272	8,048
10 bataill.	Total.....	10	5,340	10,060
	Total de l'infanterie....	253	138,539	255,599

Digitized by Google

II. CAVALERIE.		Escadrons.	HOMMES. Paix.	Guerre.
	Garde.			
1 régim.	des gardes du corps.....	4	604	615
1 —	de cuirassiers de la garde.	4	595	606
2 —	de dragons.....	8	1,190	1,212
1 —	de hussards.....	4	595	606
3 —	de lanciers.....	12	1,785	1,818
8 régim.	Total.....	32	4,769	4,857
	Ligne.			
8 régim.	de cuirassiers à 600 h....	32	4,760	4,848
8 —	de dragons (4 régim. de 5 escadrons).....	36	5,352	5,444
12 —	de hussards (4 régim. de 5 escadrons).....	52	7,732	7,868
12 —	de lanciers.....	48	7,140	7,272
40 régim.	Total.....	168	24,984	25,432
	Landwehr.		(Cadre.)	
1 régim.	de grosse cavalerie.....	4	17	606
1 —	de dragons.....	5	17	606
5 —	de hussards.....	20	85	3,030
5 —	de lanciers.....	20	85	3,030
12 régim.	Total.....	48	204	7,272
60 régim.	Total de la cavalerie..	248	29,957	37,561

III. ARTILLERIE de campagne.	Pied de paix. Batteries.	Canons.	Hommes.	Pied de guerre Canons.	Hommes.
1 brigade d'artillerie de la garde....	12	48	1,829	96	3,102
1 — d'artillerie...	12	48	1,819	96	3,102
7 — — ...	84	336	12,733	672	21,714
9 brigades d'artillerie....	108	432	16,381	864	27,918

Digitized by Google

IV. PIONNIERS.	Compagnies.	HOMMES. Paix.	HOMMES. Guerre.
1 bataill. de pionniers de la garde.	4	499	606
8 — de pionniers.....	32	3,992	4,848
9 bataill. de pionniers.....	36	4,491	5,454
V. TRAIN.			
1 bataill. de train.....	2	185	
8 — —	16	1,480	30,200
En outre parmi les troupes.....	»	»	
9 bataill. de train.....	18	1,665	30,200

L'armée de campagne compte en tout :

Pied de paix..... 191,033 hommes, 432 canons attelés.
Pied de guerre..... 356,532 — 864 — —

B. *Troupes de dépôt.*

Les troupes de dépôt sont formées lors de la mobilisation de l'armée et se composent, pour chaque régiment d'infanterie, d'un bataillon, pour chaque bataillon de chasseurs et de pionniers, d'une compagnie, pour chaque régiment de cavalerie, d'un escadron, pour une brigade d'artillerie de 4 batteries, et pour chaque bataillon du train, d'une section. Les troupes de dépôt s'élèvent donc au chiffre ci-après :

81 bataillons d'infanterie de dépôt.....	81,561 h:
10 compagnies de chasseurs de dépôt.....	2,010
60 escadrons de cavalerie de dépôt.....	10,548
36 bataillons d'artillerie de dépôt (288 canons)....	4,968
9 compagnies de pionniers de réserve.....	1,818
9 sections de train de dépôt.....	4,518
Total.....	105,423 h.
En outre, les ouvriers des troupes de dépôt.....	18,500
Total des troupes de dépôt.....	123,923 h.

Digitized by Google

C. *Troupes de garnison.*

I. INFANTERIE.	Pied de paix (cadre)	Pied de guerre.
	Hommes.	Hommes.
12 régim. de landwehr de la garde....	180	12,072
104 bataill. de landwehr des provinces .	1,560	104,624
10 sections de chasseurs de dépôt.....	»	4,020
116 bataillons et 10 sections.....	1,740	120,716

II. CAVALERIE.

Garnisons de forteresses..... 37 escadrons, 5,700 hommes.

III. ARTILLERIE.	Pied de paix.		Pied de guerre.	
	Compag.	Hommes	Compag.	Hommes
Artillerie de forteresse...	56	5,600	112	21,616
Ouvriers.....	9	675	9	1,800
Ensemble.....	65	6,275	121	23,416

IV. PIONNIERS.	Pied de paix.	Pied de guerre.
	Hommes.	Hommes.
2 compagnies de pionniers de réserve.....	250	450
En outre pour la garnison des forteresses.....	»	3,684
Total..... ..	250	4,134

Récapitulation.

	Pied de paix.	Pied de guerre.
	Hommes.	Hommes.
A. Armée de campagne.....	191,033	356,532
B. Troupes de dépôt.....	»	123,923
C. Troupes de garnison.....	8,265	153,966
Ensemble (sous-offic et soldats).	199,298	634,421

Officiers : 8,000 (pied de paix) à 10,000. L'*Annuaire militaire de Prusse* énumère encore divers corps qui portent, pour le pied de guerre (le 2e ban de la landwehr compris pour 95,000 h.), le total de l'effectif de l'armée à 743,294 hommes.

Digitized by Google

MARINE EN 1864.

Vapeurs à hélice.	Canons.		Total des canons.
2 corvettes	28	=	56
8 chaloupes canonn., grande dimens..	3	=	24
15 — — petite dimension	2	=	30
1 yacht	»		»
Vapeurs à roues.			
1 corvette	17	=	17
2 vapeurs avisos	2 et 4	=	6
2 — remorqueurs	»		»
29 vapeurs armés de			133

Navires à voiles.	Canons.	Flottille à rames.	Canons.
3 frégates de 48, 38, 26	= 112	36 chaloupes canonnières.	72
3 bricks, dont 2 de 17 et 1 de 6	= 40	4 yoles	4
2 petits bâtiments	»	40	76
8 bâtiments à voiles avec.	152	Total. 72 bâtim. armés de	361 canons.

En construction, 2 corvettes à hélice de 28 canons, 2 autres de 17 canons, etc.

Personnel de la marine.

1 amiral, 1 contre-amiral, 3 capitaines de vaisseau, 8 capitaines de corvette, 34 lieut.-capitaines, 18 lieut., 15 sous-lieut., 40 cadets de marine, 64 officiers de 1re et de 2e cl, 1,036 sous-officiers, matelots, 436 hommes formant la division des chantiers et 300 mousses (section des mousses).

Troupes de marine.

1 lieutenant-colonel, chef de bataillon ; 4 comp. d'infanterie, avec 4 capitaines, 4 lieutenants de 1re et 13 de 2e cl.; 595 sous-officiers et soldats. — 2 comp. d'artillerie avec 2 capitaines, 2 lieutenants de 1re et 4 de 2e cl., 296 sous-officiers et soldats. — Garde de l'état-major de la marine : 24 maîtres de garde et sergents.

CULTE ET INSTRUCTION.

Le culte catholique compte en Prusse neuf évêchés et archevêchés, avec huit archevêques et évêques (l'archeque de Posen administre deux évêchés).

4,060 cures, 1,439 succursales, 2,424 chapelles, etc.; 3,874 curés, 2,600 vicaires et chapelains; 185 couvents et congrégations avec 1,005 religieux et 2,883 religieuses.

Le culte protestant comprend 5,387 églises principales,

Digitized by Google

2,977 succursales, 1,065 autres locaux consacrés au culte, 6,329 pasteurs et 130 auxiliaires.

Les autres cultes chrétiens comptent : catholiques grecs, 5 églises ou chapelles; les mennonites, 30; les communautés libres, 33.

Le culte israélite compte 1,008 synagogues.

Il existe en Prusse (1861) 58 écoles normales primaires (séminaires d'instituteurs) avec 3 405 élèves: 25,156 écoles primaires publiques avec 29,533 instituteurs, 2,640 maîtres auxiliaires, 2,652 institutrices, 1,403,170 garçons, 1,370,243 filles; 813 écoles primaires privées avec 890 instituteurs, 599 institutrices, 23,620 garçons, 24,722 filles; 291 écoles primaires supérieures publiques avec 1,044 instituteurs, 132 auxiliaires, 51,027 garçons; 269 écoles supérieures de filles, 813 professeurs et maîtres, 431 institutrices, 247 auxiliaires, 50,442 filles; 184 pensionnats de garçons avec 445 maîtres et 7,169 élèves; 345 pensionnats de demoiselles avec 2,017 institutrices et 23,846 élèves. Ajoutons 589 écoles de dimanche avec 31,058 élèves, et 443 salles d'asile avec 31,745 enfants.

L'enseignement secondaire est représenté d'une part par 33 colléges (*Progymnasium*) avec 3,247 élèves, et 144 lycées (*Gymnasium*) avec 43,305 élèves, consacrés aux études classiques; et de l'autre, des écoles des sciences exactes, en allemand *Realschulen*, et à un degré inférieur *Bürgerschulen*, dont 123 sont fréquentées de 24,908 élèves. Pour les professions industrielles et agricoles, il existe encore 98 écoles spéciales avec 5,639 élèves.

L'enseignement supérieur est donné par les universités de Berlin, Kœnigsberg, Greifswald, Breslau, Halle, Bonn; on doit ajouter Münster, bien que deux facultés n'y soient pas représentées. De plus, Paderborn et Braunsberg ont des facultés de théologie catholique (en dehors de celles qui se trouvent annexées à plusieurs universités). Berlin, Kœnigsberg, Düsseldorf ont des académies des beaux-arts, et on entretient plusieurs académies agricoles, des écoles militaires et navales et d'autres institutions.

TÉLÉGRAPHIE.

Les lignes télégraphiques ont (1862) une longueur de

Digitized by Google

3,756 milles et comprennent 191 stations; le nombre des dépêches était de 660,297, dont 35,419 circulant en franchise. Le nombre des dépêches privées ne peut que progresser avec l'extension des lignes.

ROUTES (1862).

Routes royales, 1,926 milles; routes départementales, 1,319 milles; routes communales, 267 milles. Routes privées, 279 milles de 7 kil. 4. Les chemins vicinaux ne sont pas compris dans ces chiffres.

POSTES.

L'administration des postes compte (1862) un personnel de plus de 21,000 agents de tous grades, 2,225 bureaux; elle a transporté en 1854 2,792,680 personnes et 3,244,763 en 1862. Dans cette dernière année, le nombre des lettres ordinaires a été de 99,254,000, celui des lettres recommandées ou chargées de 2,199,000, des lettres avec échantillons de 322,000; envois sous bande, 11,407,000. Mais ce ne sont là qu'une partie des transports effectués par les postes de Prusse, puisqu'elles se chargent aussi de paquets volumineux. L'ensemble du poids des lettres, paquets, colis a atteint 1,320,756 quintaux de 50 kilogr.

COMMERCE.

Voy. Zollverein.

BANQUES.

Banque de Prusse, fondée le 1er janvier 1847, a remplacé l'ancienne banque royale; elle est à la fois institution privée et banque d'État. Capital social, 15,000,000 thalers appartenant aux actionnaires, 1,897,800 thalers appartenant à l'État.

Succursales de première classe (comptoirs de banque) à Breslau, Danzig, Cologne, Kœnigsberg, Magdebourg, Munster, Posen et Stettin; de plus, 114 succursales de moindre classe.

Intérêt, 4 1/2 %. Dividende en 1858, 7.40 %; 1859, 6.75 %; 1860, 5.20 %; 1861, 4.70 %; 1862, 6.025 %; 1863, 7.925 %.

La direction de la banque privée de l'État, nommée *Seehandlung*, est chargée de toutes les opérations financières de l'État à l'interieur et à l'extérieur, du service des emprunts contractés à l'étranger, etc.

Les opérations de cet établissement ne sont pas livrées à la publicité.

Des banques existent à Kœnigsberg, Danzig, Posen, Stettin, Breslau, Berlin, Magdebourg et Cologne; elles sont fondées

Digitized by Google

sur un capital de 8,899,000 thalers, ensemble, et ont le droit d'émettre en billets 8 millions.

Des compagnies de crédits mobiliers existent à Cologne (*Schaaffhausen*), au capital social de 5,187,000 thalers; à Berlin, Caisse d'escompte (*Diconto-Gesellschaft*), capital 10 millions de thalers; *Handelsgesellschaft*, capital 2,700,000 th., a également son siége à Berlin; Breslau est le siége du *Schlesvische Bankverein*, capital 2,300,000 thalers, etc.

NAVIGATION DANS LES PORTS PRUSSIENS EN 1862.

ENTRÉS.	CHARGÉS.		SUR LEST.		TOTAL.	
	Navir.	Lasts.	Navir.	Lasts.	Navir.	Lasts.
Sous pavillon étranger	3,531	291,051	2,963	197,217	6,494	488,268
— prussien	3,466	374,503	2,003	142,137	5,469	516,640
Total..	6,997	665,554	4,966	339,354	11,963	1,004,908
SORTIS.						
Sous pavillon étranger	5,955	432,791	505	49,717	6,460	482,508
— prussien	4,608	372,171	1,070	86,990	5,678	459,161
Total..	10,563	804,962	1,575	136,707	12,138	941,669
Dont vapeurs entrés.....					1,344	175,820
— — sortis.....					1,351	172,191

MOUVEMENT DE LA MARINE MARCHANDE EN 1862.

DIRECTION.	CHARGÉS.		SUR LEST.	
	Navir.	Lasts.	Navir.	Lasts.
D'un port étranger à l'autre..	1,005	190,334	925	163,815
De la Prusse aux pays étrang.	1,518	242,277	68	9,347
Des pays étrang. à la Prusse.	1,187	177,879	264	52,417

Effectif de la marine marchande à la fin de 1862.

Navires.....	972 de	174,848 1/2 lasts,	10,251 h. d'équip.
Bâtim. côtiers...	448	9,111 1/2	1,749
Total.....	1,420	183,960	12,000

dont 88 vapeurs (24 engagés aux voyages de long cours, et 64 au cabotage).

Navigation sur les cours d'eau.

11,818 bateaux à voiles et 175 vapeurs (14,751 chevaux).

Digitized by Google

CHEMINS DE FER EN 1861.

CHEMINS EXPLOITÉS par L'ÉTAT.	Longueur en kilom.	Recette totale en francs.	Recette kilométrique en francs.	Capital employé en francs.
Chemin de l'Est. Francfort-s.-l'O.-Danzick-Eydkuhnen....	751	13,956,690	18,562	150,601,931
Chemin de l'Est. Bromberg-Thorn.....	49	35,816	3,488	
Basse-Silésie-Marche.....	387	16,278,679	42,044	100,208,400
Chemin de jonction à Berlin....	10	208,369	20,713	1,103,587
Chemin de Westphalie	208	3,716,516	17,833	49,734,721
Chemin de Sarrebruck. Ligne principale...	50	2,607,994	51,787	44,091,611
Chemin de Sarrebruck. Sarrebruck-Trèves.	93	1,244,539	13,790	
CHEMINS CONCÉDÉS, RÉGIS PAR L'ETAT.				
Chemin-Guillaume.....	176	1,936,987	11,009	30,100,815[1]
Haute-Silésie.....	246	10,807,714	43,934	60,648,649[1]
Breslau-Posen-Glogau.....	209	3,726,266	17,826	46,738,331
Embranchements industriels....	89	237,769	2,672	»
Stargard-Posen.....	170	2,719,830	16,017	24,252,112
Berg-Marche. Ligne principale Dusseldorf-Sœst.....	138	7,193,940	52,208	
Berg-Marche. Chemin de Ruhr Sieg-Hagen-Siegen.....	107	1,158,266	18,263	102,036,244
Berg-Marche. Chemin de Witten-Duisbourg.....	12	223,249	18,450	
Prince-Guillaume.....	33	855,488	25,979	8,425,924
Aix-la-Chapelle-Dusseldorf.	86	2,318,198	27,031	27,713,655
Ruhrort-Crefeld-Gladbach.....	42	1,382 145	32,939	12,842,782
Rhin-Nahe.....	121	1,895,569	15,630	59,066,104
Totaux.....	2,977	72,504,024	25,088	717,564,866

1. Y compris 12 kil. de Kattowitz-Idahutte-Emmanuelssegen, exploités par la compagnie du Chemin-Guillaume, et 2 kil. de Myslowitz, frontière d'Autriche.

2. Non compris 12 kil. de Kattowitz-Idah.-Emmanuelssegen et 2 kil. de Myslowitz, frontière d'Autriche.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER EN 1861 (suite).

CHEMINS EXPLOITÉS par les COMPAGNIES.	Longueur en kilom.	Recette totale en francs.	Recette kilométrique en francs.	Capital employé en francs.
mbranchem. de Basse-Silésie..	71	753,604	10,577	9,337,684
reslau-Schweidnitz-Freibourg.	172	3,919.871	22,829	31,564,039
eisse-Brieg....	46	461,520	9.957	5,011,174
ppeln-Tarnowitz.....	76	467,400	6,159	9,082,143
erlin-Stettin-Stargard.....	168	4,566,345	27.145	27,854,115
targard-Cœslin-Colberg.....	170	1,086,191	6,381	34,390,136
erlin-Hambourg.....	297	9,384,375	31,548	60,749.970
lagdebourg-Wittenberge.....	107	1,574,093	14 695	23,493,135
lagdebourg-Leipzig.....	145	6,306,330	43.396	33,250,095
erlin-Potsdam-Magdebourg....	117	6,191.388	42.253	49,868,194
lagdebourg-Halberstadt.....	58	3.123,611	53,772	11,147,389
erlin-Anhalt.....	356	8.702,467	24,482	58,125,000
hemin de Thuringe.	279	8,742,150	31,287	77,172,656
ologne-Minden. Ligne principale.....	350	22,366,627	63,857	118,293,454
ologne-Minden. Pont de Cologne.....	(7)	253,245	33,766	»
Cologne-Giessen. De Deutz à Siegen et à Burbach..	117	1,607,659	14,500	»
hemin rhénan...	295	10,140,424	34 371	111,201,210
ix-la-Chapelle-Maëstricht.....	93[1]	1.054,328	11,337	20,812,500[2]
Totaux.....	2,947	90,701,659	30,882	681 352,894

Chemins de fer en 1862.	Longueur en kil.	Recettes totales.	Recette kilom.
Chemins exploités par l'Etat....	3,051	88,306,702	29,279
— — par les comp.	3,007	98,599,627	32.606
Totaux.....	6.058	186,906,329	30,945

CHEMINS DE FER CONSTRUITS ET EXPLOITÉS
Depuis le 1er *avril* 1862 *jusqu'au* 1er *avril* 1864.

Chemin de l'État de l'Est : Thorn-Otloszin..... 1.93

1. Y compris la ligne belge de Landen-Hasselt (28 kil.).
2. Non compris la ligne belge de Landen-Hasselt (28 kil.).

Digitized by Google

Compagnie Magdebourg-Halberstadt : Halberstadt-Thale	3.90
Chemin de Witten-Duisbourg : Muelheim-Duisbourg	5.16
Compagnie du chemin de Stettin-Berlin : Ukermark-Vorpommersche-Bahn : Angermuende-Stralsund-Pasewalk, Stettin-Zussow	30.55
Compagnie du chemin rhénan : Crefeld-Cleve	8.59
Par le gouvernement du duc de Nassau : Embranchement du chemin de fer de Lahn	2.30
De plus, des compléments et des raccordements à huit lignes, ensemble	3.08
Total	56.06

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le thaler (jusqu'en 1857 de 14 au marc, actuellement de 30 à la livre de 500 grammes d'argent pur), divisé en 30 silbergroschens de 12 pfennings chaque. — Le thaler passe à 3 fr. 75 c.; mais il vaut environ 3 fr. 71. — Frédéric = 20 fr. 78 c.

Mesures de longueur. Pied (12 pouces ou 144 lignes) = $0^{m},314$. — Perche (Ruthe) = 12 pieds. — Aune = $0^{m},667$. — Faden = 6 pieds. — Lachter = $2^{m},092$ (le lachter se subdivise en 8 achtel, l'achtel en 10 pouces de 10 primes ou 100 secondes). — Mille = 2000 perches ou 7,532 mètres.

Mesures de superficie. Morgen = 180 perches carrées ou $25^{ares},53$.

Mesures de solidité. Klafter cube = 108 pieds cubes ou $3^{st},339$. — Schachtruthe = 144 pieds cubes (en usage dans les constructions).

Mesures de capacité. (Céréales). Scheffel (16 metzens) = $54^{lit},96$. — Wispel (winspel) = 2 malters ou 24 scheffels. — Last = 60 scheffels. (Sel, chaux, charbons). La tonne = 4 scheffels. — (Graines de lin). Tonne = $37^{2}/_{3}$ metzens ou $129^{lit},388$ — (Liquides.) Quart = $1^{lit},145$. — (Vin.) Fuder (foudre) = 4 oxhofts, ou 6 ohms, ou 12 eimers, ou 24 ankers, ou 720 quarts. — Eimer (60 quarts) = $68^{lit},701$. — (Bière) Gebräude = 9 kufen, ou 18 fass, ou 36 tonneaux (barils) de 100 quarts chacun.

Digitized by Google

Poids. Poids anciens. Livre = 467^{gr},71. — Quintal de 110 livres = 51^{k},448. — La livre est divisée en 32 loths de 4 quentchens. — La schiffslast = 4,000 livres ou 1771 kil. — Stein (de laine) = 22 livres.

Poids nouveaux. Livre = $^1/_2$ kilogramme, divisée en 30 loths. — Quintal = 100 livres ou 50 kilogrammes.

Poids pour les métaux précieux. Marc = $^1/_2$ livre ancienne ou 233^{gr},855, subdivisé pour l'or en 24 carats de 12 grains, et pour l'argent en 16 loths, soit dans l'un et l'autre cas, 288 grains. — La livre de 500 grammes commence à remplacer l'ancien poids usité dans les bijouteries. — Les pierres précieuses sont pesées au carat, dont 160 équivalent à 9 quentchens.

Poids médicinal. Livre médicinale (℔) = 24 loths ou $^3/_4$ de l'ancienne livre du commerce, c'est-à-dire, 350^{gr},7832; elle est subdivisée en 12 onces (3) de 8 drachmes (3), le drachme = 3 scrupels (-) de 20 grans (gr.), de sorte que la livre médicinale a 5,760 grans (et non grains).

REUSS.

DRAPEAU.

Le drapeau de Reuss est noir, rouge et jaune.

I. HISTORIQUE.

La maison princière souveraine des Reuss d'Allemagne descend d'Ekbert, comte d'Osterode au dixième siècle. La race est divisée en deux lignes, l'aînée et la cadette. La cadette se divisa en 1647, et resp. 1668 en trois branches, Reuss-Géra, Reuss-Schleiz et Reuss-Lobenstein-Ebersdorf; la branche de Géra s'est éteinte en 1802 et la branche de Lobenstein-Ebersdorf dans la souche mâle en 1853. La maison de Reuss fut élevée à la dignité princière en 1806, par l'empereur François II.

Digitized by Google

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte luthérien.)

OBSERV. En vertu d'une convention du 13 nov. 1668 tous les princes (régnant ou non) de cette famille portent le nom de Henri et ne se distinguent entre eux que par les numeros; la branche aînée commence à I et continue sans interruption jusqu'à cent (C); la branche cadette donne le numéro 1 au premier prince qui nait au commencement du siècle et continue ainsi jusqu'à la fin du siècle.

I. Ligne aînée. REUSS-GREIZ.

PRINCE : **Henri** XXII, né le 28 mars 1846, succède à son père Henri XX (né le 29 juin 1794) le 8 nov. 1859, sous la tutelle de sa mère (patente du 9 nov. 1859), majeur en 1864.

Mère.

Caroline-Amélie-Elisabeth, née le 19 mars 1819, fille du landgrave Gustave de Hesse-Hombourg, mariée le 1er oct 1839 au prince Henri XX; veuve le 8 nov. 1859.

Sœurs du prince.

1. Chrétienne-**Hermine**-Amélie-Louise-Henriette, née le 25 déc. 1840, mariée le 29 avril 1862 au prince Hugues de Schoenbourg-Waldenbourg.
2. **Marie**-Henriette-Auguste, née le 19 mars 1855.

Oncle.

Henri XIX (né le 1er mars 1790, † le 31 oct. 1836). Sa veuve :

Gasparine de Rohan-Rochefort et Montauban, née le 8 août 1800; mariée le 7 janv. 1822.

Fille : **Louise**-Caroline, née le 3 déc. 1822; mariée 1° le 8 mars 1842 au prince **Edouard**-Charles-Guillaume-Chrétien de Saxe-Altembourg; veuve le 16 mai 1852; 2° le 27 déc. 1854 au prince Henri IV de Reuss-Schleiz-Koestritz.

II. Ligne cadette.

Ligne de Reuss-Schleiz. Elle porte, depuis le décès du dernier prince de la ligne de Reuss-Lobenstein-Ebersdorf, la dénomination de *Ligne cadette de la maison de Reuss.* (Résidence : Schleiz et le château d'Osterstein près de Géra.)

PRINCE : **Henri** LXVII, né le 20 oct. 1789, succède à son

Digitized by Google

frère Henri LXII (né le 31 mai 1785) le 19 juin 1854; a épousé le 18 avril 1820 :

Sophie-**Adélaïde**-Henriette, née le 28 mai 1800, fille de feu Henri LI, prince de Reuss-Ebersdorf.

Enfants : 1. **Anne**-Caroline-Louise-Adélaïde, née le 16 déc. 1822, mariée le 7 mars 1843 au prince **Adolphe**-Louis-Albert-Frédéric de Bentheim-Tecklenbourg-Rhéda.

2. **Henri** XIV, prince héréditaire, né le 28 mai 1832, a épousé le 6 févr. 1858

Pauline-**Louise**-Agnès, duchesse de Wurtemberg, née le 13 oct. 1835, fille de feu le prince Eugène de Wurtemberg († le 16 sept. 1857).

Enfants : 1) **Henri** XXVII, né le 10 nov. 1858.

2) **Elisabeth**-Adélaïde-Hélène-Philippine, née le 27 oct. 1859.

Sœur.

Chrétienne-**Philippine**-Louise, née le 9 sept. 1781.

II. REUSS-SCHLEIZ-KOESTRITZ (branche apanagée).

I. Branche descendant du comte Henri VI de la maison de Koestritz-Koestritz († le 17 mai 1783).

PRINCE : **Henri** LXIX, né le 19 mai 1792, prince[1] de Koestritz, fils du comte Henri XLVIII (né le 25 janv. 1759, † le 13 juin 1825); succède le 15 sept. 1856, dans le parage de Koestritz, à son cousin le prince Henri XLIV (né le 31 mars 1787); a épousé le 5 nov. 1834

Mathilde-Henriette-Elisabeth, née le 12 mai 1804, fille du lieut. général John Locke.

Sœurs.

1. **Clémentine**-Françoise-Auguste, née le 5 juillet 1789; veuve le 20 juillet 1821 du comte Adolphe d'Einsiedel de la maison de Wolkenbourg.

2. Ernestine-**Adélaïde**-Mathilde, née le 25 août 1794,

1. Par suite d'une convention conclue avec les agnats de la maison de Reuss ligne cadette, il a été convenu qu'outre le prince souverain, il n'y aura à l'avenir que le chef de la branche de Koestritz qui aura le droit de porter le titre de « Fürst, » tous les autres agnats porteront celui de « Prinz. » Ces mots se traduisent l'un et l'autre par *prince* en français.

Digitized by Google

mariée le 23 juillet 1818 à Ernest-Philippe de Kiesenwetter; veuve le 12 déc. 1840.

II. Branche descendant du comte Henri IX († le 16 sept. 1790), frère du comte Henri VI.

Fils de son fils :

Henri XLIV (né le 20 avril 1753, mort le 3 juill. 1832),

A) du mariage avec Wilhelmine-Frédérique-Marie-Augnste-Eléonore, fille du baron Geuder dit de Rabensteiner († le 17 déc. 1790) :

1. Henri LX (né le 12 juill. 1784, † le 7 avril 1833), a épousé la princesse Dorothée de Schoenaich-Carolath († le 5 oct. 1848).

   Ses filles : 1) **Caroline**-Henriette, née le 4 déc. 1820, mariée le 6 mai 1844 au comte **Charles**-Alexandre-Louis-Erd-mann de Puckler-Groditz de Tannhausen.

   2) **Marie**-Wilhelmine-Jeanne, née le 24 juin 1822, mariée le 26 mai 1842 au comte Everard de Stolberg-Wernigerode.

2. Henri LXIII (né le 18 juin 1786, † le 27 sept. 1841), a épousé 1° la comtesse Eléonore de Stolberg-Wernigerode (mariée le 21 févr. 1819, † le 14 mars 1827). Sa veuve du 2e mariage :

   Caroline, comtesse de Stolberg-Wernigerode, née le 16 déc. 1806, mariée le 11 mai 1828.

   Enfants du 1er mariage :

   1) **Jeanne**-Eléonore-Frédérique-Everardine, née le 25 janv. 1820, mariée le 25 juillet 1843 au prince Ferdinand de Schoenaich-Carolath.

   2) **Henri** IV, né le 26 avril 1821 (*Ernstbrunn* près de Vienne), a épousé le 27 déc. 1854

      Louise-Caroline, née le 3 déc. 1822, fille de feu le prince régnant Henri XIX de Reuss-Greiz, veuve du prince Edouard de Saxe-Altenbourg (*V.* plus haut). Enfants : (1) **Henri** XXIV, né le 8 déc. 1855.

      (2) **Eléonore**-Caroline-Gasparine-Louise, née le 22 août 1860.

   3) **Henri** VII, né le 14 juillet 1825, E. e. et M. pl. de Prusse à Cassel.

   Enfants du 2e mariage :

   4) **Henri** XII, né le 8 mars 1829, a épousé le 6 juin 1858

Digitized by Google

Anne-Caroline de Hochberg, baronne de Furstenstein, née le 23 juill. 1839, fille de feu le prince Jean-Henri X de Pless.

Fils : **Henri** XXVIII, né le 3 juin 1859.

5) **Henri** XIII, né le 18 sept. 1830.

6) **Henri** XV, né le 5 juillet 1834, seigneur de Klipphausen (près de Wilsdruf), a épousé le 26 nov. 1863 la comtesse Lisitgarde de Stolberg-Wernigerode, née le 30 août 1838, fille du comte Guillaume de Stolberg-Wernigerode.

7) **Anne**-Elisabeth, née le 9 janv. 1837 ; mariée le 22 août 1863, au comte Othon de Stolberg-Wernigerode.

8) **Henri** XVII, né le 20 mai 1839.

B) du mariage avec Auguste-Amélie-Léopoldine, baronne de Riedesel d'Eisenbach († le 21 nov. 1805) :

3. **Henri** LXXIV, né le 1er nov. 1798, a épousé 1° le 14 mars 1825 **Clémentine**-Sophie-Amélie-Ernestine de Reichenbach-Goschutz (née le 20 févr. 1805) ; veuf le 10 juin 1849 ; 2° le 13 sept. 1855

Eléonore de Stolberg-Wernigerode, née le 20 févr. 1835.

Fils du 1er mariage : 1) **Henri** IX, né le 3 mars 1827, a épousé le 12 mai 1852

Anne-Marie-Wilhelmine-Hélène, née le 12 août 1829, fille du baron de Zedlitz-Leipe de Zulzendorf.

Enfants : (1) **Henri** XXIII, né le 17 nov. 1855.

(2) **Henri** XXVI, né le 15 déc. 1857.

(3) **Marie**-Clémentine-Jenny-Anna, née le 7 févr. 1860.

(4) **Henri** XXIX, né à Schmiedeberg en Silésie le 20 mai 1862.

Enfants du 2e mariage : 2) **Henri** XXV, né le 27 août 1856.

3) **Marie-Clémentine**, née le 18 mai 1858.

4) Emma-**Elisabeth**, née le 10 juillet 1860.

III. Branche descendant du comte Henri XXIII († le 3 sept. 1717), frère de Henri VI.

C. Henri LV (né le 1er déc. 1768, † à Londres le 9 avril 1846). Son fils .

Henri II (né le 31 mars 1803, † le 29 juin 1852), prend le titre de prince pour lui et ses descendants le 30 juin 1851 ; marié le 4 août 1846 à **Clotilde**-Charlotte-Sophie

Digitized by Google

(née le 6 févr. 1821, fille du comte Frédéric-Louis de Castell; † le 20 janv. 1860).
Ses fils : 1. **Henri** XVIII, né le 14 mai 1847.
2. **Henri** XIX, né le 29 août 1848.
3. **Henri** XX, né le 17 juin 1852.

Ligne de Reuss-Lobenstein-Ebersdorf.

Henri LXXII (né le 27 mars 1797, † le 17 févr. 1853), dernier prince de cette maison. Sa sœur :
Sophie-**Adélaïde**-Henriette, née le 28 mai 1800, mariée le 18 avril 1820 à Henri LXVII, prince régnant de la branche cadette de Reuss.

COUR.

I. Ligne aînée (*Greiz*). Grand écuyer : M. *de Schoenfels*. — Grand-maître des forêts : M *de Planitz*. — Intendant de la liste civile : M. D. *de Grün*.
II. Ligne cadette (*Schleiz*). Grand écuyer : le baron *de Schmertzing*, colonel et aide de camp du prince, chef de l'intendance du maréchalat et des écuries de la cour.

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le cons. de lég. chev. *de Gruner*, C. gén. pour la Saxe, et ch. d'aff. près les cours de Reuss, d'Anhalt et de Schwarzbourg à Leipzig.
PRUSSE : le cons. int. act. comte *de Schulenbourg*, E. e. et M. pl. à Dresde.
SAXE ROYALE : le cons. int. de lég. *de Carlowitz*, E. e. et M. pl. à Weimar.

IV. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

I. *Ligne aînée* (ou *Reuss-Greiz*).

Siege du gouvernement : Greiz.

Président de la chambre des finances, président du cabinet ministériel : M. H. A. *de Grün*.
Président du gouvernement et du consistoire : le Dr H. *Herrmann*.

II. *Ligne cadette* (ou *Reuss-Géra-Schleiz-Lobenstein-Ebersdorf*).

Administration supérieure du pays (siégeant à Géra).

Ministère. 1) Chef du ministère général, des affaires de

la maison du prince, des finances, du culte et de l'instruction : le Dr *de Harbou*, ministre d'Etat.

2) Chef du département de la justice : le cons. intime act. Dr *de Bretschneider*.

3) Chef du département de l'intérieur : le cons. d'Etat Dr *de Beulwitz*.

Chambre des domaines. Directeur : M. H. *Frommhold*.

Conseiller du cabinet : M. L. T. *Schlick*.

Cour suprême (Jéna), tribunal d'appel (Eisenach) : *Voy.* Saxe-Weimar.

Département militaire. Chef : M. H. R. *de Bretschneider*.

Commandant du bataillon d'infanterie des deux lignes princières : le colonel E. *de Brixen*.

V. STATISTIQUE.

SUPERFICIE ET POPULATION EN 1861.

	Milles carrés.	Population.
Ligne aînée (*Greiz*).....	6,8	42,130
Ligne cadettte (*Schleiz*).....	15	83,360
	21,8	125,490

Capitales des principautés : Greiz 10,036 hab.; Géra, 14,208 hab.

FINANCES.

Reuss (*Greiz*). Revenus annuels : environ 200,000 thalers.

Reuss (*Schleiz*). Recettes annuelles : 281,850; dépenses annuelles : 273,850.

La dette publique de Reuss-Schleiz s'élevait, à la fin de 1862, à 389,057 thalers (dont 191,757 thalers de capitaux exigibles); de plus. il faut ajouter 320,000 thalers. en papier-monnaie, ce qui porte le total de la dette à 709,057 thalers.

Militaire. Conting nt fédéral de Reuss-Greiz : 334 hom.; de Reuss-Schleiz : 783 hom ; ensemble : 1,117 hom.

INSTRUCTION.

Reuss-Greiz possède 1 lycée, 1 école industrielle, 1 école primaire normale.

Reuss-Schleiz possède 2 lycées, 2 colléges, 1 école de commerce, 1 école industrielle, 2 écoles primaires normales, 101 écoles primaires.

Banque de Géra, autorisée par ordonnance du prince, en date du 14 juillet 1854. Capital social : 2,500,000 thalers, divisés en 12,500 actions nominatives de 200 thalers. — Capital autorisé : 4,000,000 de thalers. Intérêts : 4 0/0. — Dividende en 1858, 5 1/4 0/0; 1859, 3 1/2 0/0; 1860, 4 0/0; 1861, 5 3/4 0/0; 1862, 7 1/8 0/0.

Digitized by Google

RUSSIE.

PAVILLON.

Le pavillon impérial est jaune, et porte l'aigle noire à deux têtes; le pavillon de guerre, blanc à croix diagonale bleue; le pavillon marchand, blanc, bleu et rouge horizontalement. Le pavillon de Finlande est bleu à deux caducées d'argent; le pavillon de Riga, bleu à croix jaune; le pavillon de Courlande, rouge et bleu horizontalement.

I. HISTORIQUE.

Les souverains de Russie commencent à Rurick, qui régna de 862 à 879; dix-huit princes forment la première série jusqu'aux *grands-princes de Wladimir* dont André Ier ouvre la série (1175). Il eut dix successeurs jusqu'à André II, dépossédé par le khan des Tartares en 1295.

Avec Ivan Danilowitch, dit Kalita, commence la lignée des *grands-ducs* ou plus exactement des *grands-princes de Moscou*, dont l'avant-dernier descendant, Jean le Terrible, prend le titre de czar. Cette dynastie finit en 1588 par la mort de Féodor Ier.

Marie Iwanowa, sœur de Féodor, était l'épouse du boyard Romanoff. La dynastie des Romanow commence avec son fils, Michel Fédorowitch qui, quinze ans après la mort de Féodor, fut élu czar par le clergé, les grands et les notables.

Voici la liste des souverains de la maison Romanow.

Michel Fédorowitch	de 1613 à 1645.
Alexis Michaléowitch	de 1645 à 1676.
Féodor II Alexiowitch	de 1676 à 1682.
Pierre Ier le Grand Ivan V Alexiowitch	de 1682 à 1696.
Pierre Ier le Grand, seul	de 1696 à 1725.
Catherine Ire Alexiewna	de 1725 à 1727.
Pierre II Alexiowitch	de 1727 à 1730.

Digitized by Google

Anne Iwanowa	de 1730 à 1740.
Iwan VI, fils d'Ulric de Brunswick-Bevern	de 1740 à 1741.
Elisabeth Pétrowna	de 1741 à 1762.

Pierre de Holstein-Gottorp, petit-fils de Pierre le Grand et neveu d'Elisabeth, succéda à cette dernière, sous le nom de Pierre III. C'est le premier prince de la dynastie actuelle de Russie.

Pierre III Alexiowitch	1762.
Catherine II Alexiewna	de 1762 à 1796.
Paul Pétrowitch	de 1796 à 1801.
Alexandre Ier	de 1801 à 1825.
Nicolas Ier	de 1825 à 1855.
Alexandre II succède à son père le 2 mars	1855.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte grec orthodoxe.)

EMPEREUR : **Alexandre** II Nicolajevitch, né le 29 (17) avril 1818, succède le 2 mars 1855 à son père, l'empereur Nicolas Ier Pavlovitch (né le (25 juin) 6 juillet 1796), a épousé le (1er) 13 juillet 1817 **Alexandra**-Féodorowna, avant sa conversion au culte grec Frédérique-Louise-**Charlotte**-Wilhelmine (née le (2) 13 juill. 1798, † le (20 oct.) 1er nov. 1860, fille de feu le roi Frédéric-Guillaume III de Prusse) ; couronné le (26 août) 7 sept. 1856 ; a épousé le (16) 28 avril 1841 :

Marie-Alexandrowna (autrefois Maximilienne-Wilhelmine-Auguste-Sophie-**Marie**), née le (27 juill.) 8 août 1824, fille du grand-duc Louis II de Hesse († le (4) 16 juin 1848), et de **Wilhelmine**-Louise († le (15) 27 janvier 1836).

OBSERV. Les princes de la maison imp. de Russie portent le titre de grand-duc (ou plus exactement de *grand-prince*). La première des deux dates est celle du calendrier russe ; la seconde celle des autres pays chrétiens.

Enfants : 1. **Nicolas**-Alexandrovitch, Césarewitch (prince impérial, né le (8) 20 sept. 1843.

2. **Alexandre**-Alexandrovitch, né le (26 février) 10 mars 1845.

3. **Vladimir**-Alexandrovitch, né le (10) 22 avril 1847.

Digitized by Google

4. **Alexis**-Alexandrovitch, né le (2) 14 janv. 1850.
5. **Marie**-Alexandrovna, née le (5) 17 oct. 1853.
6. **Serge**-Alexandrovitch, né le (29 avril) 11 mai 1857.
7. **Paul**-Alexandrovitch, né le (21 sept.) 3 oct. 1860.

Frères et sœurs.

1. **Marie**-Nicolajevna, née le 18 (6) août 1819; mariée le (2) 14 juill. 1839 à **Maximilien**-Joseph-Eugène-Auguste-Napoléon de Leuchtenberg, prince d'Eichstaedt; veuve le (20 oct.) 1er nov. 1852.
2. **Olga**-Nicolajevna, née le (30 août) 11 sept. 1822; mariée le (1er) 13 juillet 1846 à **Charles**-Frédéric-Alexandre, actuellement roi de Wurtemberg.
3. **Constantin**-Nicolajevitch, né le (9) 21 sept. 1827; a épousé le (30 août) 11 sept. 1848
   Alexandra-Josefovna (autrefois **Alexandra**-Frédérique-Henriette-Pauline-Marianne-Elisabeth), née le (26 juin) 8 juill. 1830, fille du duc Joseph de Saxe-Altenbourg.
   Enfants : 1) **Nicolas**-Constantinovitch, né le (2) 14 février 1850.
   2) **Olga**-Constantinovna, née le (22 août) 3 sept. 1851.
   3) **Vera**-Constantinovna, née le (4) 16 févr. 1854.
   4) **Constantin**-Constantinovitch, né le (10) 22 août 1858.
   5) **Dimitri**-Constantinovitch, né le (1er) 13 juin 1860.
   6) **Wiatcheslav**-Constantinovitch, né le 13 (1er) juillet 1862.
4. **Nicolas**-Nicolajevitch, né le (27 juill.) 8 août 1831; a épousé le (25 janv.) 6 févr. 1856
   Alexandra-Petrovna (ci-devant **Alexandra**-Frédérique-Wilhelmine, née le (21 mai) 2 juin 1838, fille du prince Pierre d'Oldenbourg.
   Fils : 1. **Nicolas**-Nicolajevitch, né le (6) 18 nov. 1856.
   2. **Pierre**-Nicolajewitch, né le (10) 22 janvier 1864.
5. **Michel**-Nicolajevitch, né le (13) 25 oct. 1832; marié le (16) 28 août 1857 à
   Olga-Féodorovna (ci-devant **Cécile**-Auguste, née le (8) 20 sept. 1839, fille du grand-duc Léopold de Bade.
   Enfants : 1) **Nicolas**-Michailovitch, né le (14) 26 avril 1859.
   2) **Anastasie**-Michailovna, née le (16) 28 juill. 1860.

Digitized by Google

3) **Michel**-Michailovitch, né le (4) 16 oct. 1861.
4) **George**-Michailovitch, né à Tiflis le (11) 23 août 1863.

Oncle et tante.

1. **Anne**-Paulovna, née le (7) 18 janv. 1795, veuve du roi Guillaume II des Pays-Bas le (6) 17 mars 1849.
2. **Michel**-Paulovitch, né le (28 janv.) 8 févr. 1798, † le (28 août) 9 sept. 1849. Sa veuve :
   Hélène-Paulovna (autrefois Frédérique-**Charlotte**-Marie), née le (28 déc. 1806) 9 janv. 1807, fille de feu le prince Paul de Wurtemberg; mariée le (8) 20 février 1824.
   Sa fille : **Catherine**-Michailovna, née le (16) 28 août 1827, mariée le (4) 16 févr. 1851 au duc George de Mecklembourg-Strélitz.

III. COUR.

MINISTÈRE DE LA COUR.

Ministre : le général d'infant. aide de camp gén. comte A. *Adlerberg*.

1. Chapitre des ordres de l'empire. Vice-prés. : le grand maître des cérémonies Z. *Khitrowo*. (*Voy.* plus loin les décorations.)
2. Département des apanages. Président : . . . . . Adjoint : le cons. d'Etat act. comte J. *Stenbock*, chargé de la présidence.
3. Cabinet de l'empereur. (Mines et fabriques, formant la propriété privée de Sa Majesté.) Président : . . . . .
4. Bureau du grand-maître des cérémonies. Président : le cons. privé Z. *Khitrowo*.
5. Chancellerie du ministère de la cour. Directeur : le cons. privé A. *Tarnovsky*.
6. Comptoir de la cour. (Administration des palais). Président : le cons. privé act. comte A. *Schouvaloff* (grand maréchal de la cour) ; vice-président : le cons. d'État act. comte A. *Moussine-Pouchkine* (fait fonctions).
7. Direction de l'Ermitage. (Galerie de peinture et collections d'art.) Président : . . . . . — Directeurs : les conseillers d'Etat actuels F. *Gilles*, T. *Bruni* ; le cons. aulique et chamb. *Guédéonoff*.

Digitized by Google

8. Direction des écuries. Président : le comte G. *Stroganoff*, écuyer de la courr. — Vice-président (fait fonctions) : le prince *Galitzine*, écuyer de la cour.
9. Direction des constructions de la cour : Président : le cons. privé D. *Procopovitsch-Antonsky*.
10. Direction des chasses. Directeur : le cons. privé actuel comte P. *Fersen*, grand-veneur.
11. Direction des théâtres impériaux. Directeur : le cons. privé actuel comte A. *de Borch*.
12. Académie impériale des beaux-arts. Président : la grande-duchesse Marie-*Nicolaïevna* : adjoint : le cons. privé comte T. *Tolstoy* ; vice-président : le major gén. aide de camp prince G. *Gagarine*.

Maison de l'Empereur.

a) Premières charges de la cour. (Les titulaires de ces charges ont le rang de conseiller privé actuel.)

Grand chambellan : le comte A. *de Ribeaupierre*.
Grands maîtres de la cour : M. A. *Guédéonoff*, le comte M. *Wielhorsky*, J. *Tolstoy*, le prince N. *Troubetskoy*, A. *Lvoff*, le prince J. *Lobanoff-Rostovsky*, le comte M. *Chrebtovitch*.
Grand maréchal de la cour : le comte A. *Schouvaloff*.
Grands échansons de la cour : le prince N. *Dolgoroukoff*, le comte A. *Tolstoy*.
Grands écuyers : le baron G. *de Meyendorff*, le prince B. *Tchetvertinsky*.
Grand veneur : le comte P. *Fersen*.

b) Secondes charges de la cour. (Rang de conseiller privé.)

Maîtres de la cour : M. A. *Sabouroff*, M. *A. Wenevitinoff*, le prince P. *Wjasemsky*, M. P. *Dournovo*, le comte D. *Scheremetieff*, M. D. *Chroustcheff*, le prince W. *Odojersky*, le prince A. *Lvoff*, le prince M. *Obolensky*, le comte N. *Zouboff*, le comte B. *Potocki*, le prince S. *Gortchakoff*, le comte D. *Toltstoy*, le comte J. *Stenbock*, le prince G. *Wolkonsky*, M. D. *Nabokoff*, le comte J. *Ribeaupierre*, — Font fonctions : M. A. *Stcherbinine*, le prince N. *Galitzyne*, C. *Tchetcherine*, *Guédénoff*, M. E. *Narichkine*, M. N. *Gauer*.

Digitized by Google

Maréchal de la cour : le cons. d'Etat act. comte A. *Moussine-Pouchkine*, fait fonctions.

Ecuyers de la cour : le comte A. *Bobrinsky*, le comte A. *Hendrikoff*, le prince M. *Galitzyne*, M. N. *Chroustcheff*, M. M. *Toumansky*, le comte G. *Stroganoff*. M. A. *Ouchakoff*. — Font fonctions d'écuyer : M. E. *Narichkine*, le prince P. *Galityne*, le comte W *Goutakoskvy*, M. M. *Kniajevtich*.

Veneurs de la cour : M. A. *de Gersdorff*.—Fait fonctions : le comte A. *Tolstoy*.

Grand écuyer tranchant : M. N. *Moukhanoff*.

Grand maître des cérémonies : M. Z. *Khitrovo*.

Second grand maître des cérémonies : le comte W. *Orloff-Davydoff*.

Maîtres des cérémonies : le prince N. *Troubetskoy*, le prince A. *Wassiltchikoff*, N. *Tchelitcheff*, M S. *Scheremetieff*, le baron M. *Bode*, le prince A. *Dolgoroukoff*, le comte W. *Armfeldt*, M. B. *Dachkoff*, J. *Warpakhovsky*, le prince A. *Lobanoff-Rostowsky*, le prince B. *Youssoupoff*, M. *Gerebtzoff*, le comte E. *Hendrikoff*. — Font fonctions : le prince *Dolgoroukoff*, M. N. *Davydoff*, le prince A. *Troubetzkoy*, le comte A. *Rostoptchine*, le comte A. *Bobrinsky*, le prince J. *Galitzyne*, M. N. *Rimsky-Korsakoff*, M. *Goloubtzoff*, le comte A. *Lamsdorf*, le prince *Oginski*.

Dames de la cour de l'Impératrice.

La princesse S. *Wolkonsky*, la princesse T. *Wassiltchikoff*, la princesse E. *Tchernitcheff*, la princesse E. *Woronzoff*, la comtesse R. *Rzevusky*, la princesse O. *Orloff*, la comtesse E. *Levacheff*, la comtesse C. *Kleinmichel*, la comtesse C. *de Ribeaupierre*, la princesse S. *Schakhorsky*, la princesse C. *Dadian*, la princesse A. *Gortchakoff*, la comtesse M. *Adlerberg*, la princesse C. *Dolgoroukoff*, la comtesse N. *Protasoff*, la comtesse J. *Stroganoff*.

Maison du grand-duc Constantin-Nicolajevitch.

Gérant du comptoir de la cour à Saint-Pétersbourg : le cons. de collége A. *Klemm*.

Digitized by Google

Maison du grand-duc Nicolas-Nicolajevitch Ier.

Maître de la cour : le baron B. *de Korff.*

Grande maîtresse de la cour : la comtesse C. *Koucheleff.*

Maison du grand-duc Michel-Nicolajevitch.

Ecuyer de la cour : le chamb. *de Grote* (chargé de l'administration de la cour).

Grande maîtresse de la cour : . . . . .

Maison de la grande-duchesse Hélène Paulovna.

Maître de la cour : le chamb. et cons. de cour A. *Abaza* (fait fonct.).

Ecuyer de la cour : le baron *de Rosen.*

Grande maîtresse de la cour : . . . . .

Maison de la grande-duchesse Marie-Nicolajevna.

Maître de la cour : le prince A. *Kourakine* (fait fonct.).

Grande maîtresse de la cour : Mme H. *Zacharzevsky.*

Maison de la grande-duchesse Catherine-Michailovna.

Maître de la cour : le prince A. *Mestchersky* (fait fonct.).

Grande maîtresse de la cour : la princesse J. *Kourakine.*

DÉCORATIONS.

Ordre de Saint-André, par Pierre Ier, le 11 décembre 1698.

Ordre de Sainte-Catherine, par le même, en 1714.

Ordre de Saint-Alexandre-Newski, par le même, en 1722.

Ordre de Saint-Vladimir, par le même, le 4 oct 1782. (*Voy.* plus haut le président du chapitre des ordres.)

Ordre de l'Aigle blanc, fondé par Ladislas IV, roi de Pologne, en 1325.

Ordre de Sainte-Anne, par le duc Charles-Frédéric de Schleswig-Holstein, le 14 février 1735.

Ordre de Stanislas, par le roi Stanislas II de Pologne, le 7 mai 1765.

Ordre de Saint-Georges, par Catherine II, le 7 déc. 1769.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le comte *de Revertera-Salandra*, E. e. et M. pl.; le baron E. *de Brenner-Felsach*, cons.; le baron C. *de Frankenstein*, secr.; le chamb. comte V. *Dubsky.*

BAVIÈRE : le baron M. *Pergler de Perglas*, E. e. et M. pl. aussi à Stockolm; le chamb. baron F. *de Truchsess-Wetzhausen*, secrét.

Digitized by Google

BELGIQUE : le vicomte L. *de Jonghe d'Ardoye*, E. e. et M. pl.; le baron J. *Greindl*, 1er secr.; G. *Neyt*, secr.
BRÉSIL : le vicomte de *Santo Amaro*, MR.
DANEMARK : le cons. int. de confér., chamb. baron O. *de Plessen*, E. e. et M. pl.; le gentilh. de la chambre C. R. E. *de Wind*, secr.
ESPAGNE : M. T. *Giron y Beaufort*, duc *d'Ossuna et de l'Infantado*, ambassadeur; le marquis *de Selva Alegre*, 1er secr.; le chev. J. I. *Llorente* 2e secr.; M. F. *de Bourmann y Carvajal*, attaché; le cap. *Marin Gonzalez*, att. militaire.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : le général *Clay*, E. e. et M. pl.; M. H. *Bergh*, secr.
FRANCE : le baron *de Talleyrand-Périgord*, ambass.; M. *Bartholdi*, 2e secr.; le comte *de Couronnel*, 3e secr. de lég.; le comte *du Luart*, attaché; le lieut.-colonel *Colson*, att. milit.
GRANDE-BRETAGNE : sir A. *Buchanan*, ambass.; M. J. S. *Lumley*, 1er secr.; MM. S. *Locock*, G. F. *Gould*, 2e secr.; M. A. G. *Duff*, 3e secr.; M. T. *Michell*, attachés.
HANOVRE : le maréchal héréd. comte G. H. *de Münster*, E. e. et M. pl.
ITALIE (royaume d') : . . . . E. e. et M. pl.; le chev. C. F. *Gianotti*, cons.; le comte J. *Tornielli-Brusati*, 2e secr.; le baron H. *Galvagna*, M. I. *Correlli-Ferrari*, M. G. *Tacconi*, att.; le marquis J. *Cavriani*, att. hon.
MEXIQUE : M. J. S. *Mora*, E. e. et M. pl.
PAYS-BAS : le chamb. baron J. C. *Gevers*, E. e. et M. pl.; M. F. J. W. T. baron *van Pallandt-Westervoist*, secr.
PERSE : *Mirza-Abdurrakhim*-khan, ch. d'aff.; *Mirza-Abdoul-Vehab*-khan, 1er secr.; *Mirza-Assedoullah*, 2e secr.; *Djawad*-aga, drogman.
PORTUGAL : le vicomte *de Moïra*, E. e. et M. pl.; le chev. *d'Almeida*, secr.
PRUSSE : le cons. int. act. et chamb. comte H. A. *de Redern*. E. e. et M pl.; le cons. de lég. *Magnus*, 1er secr.; le comte *Blucher de Wahlstalt*, 2e secr.
SAXE (roy. de) : le cons. de lég. comte B. *de Koenneritz*, E. e. et M. pl.
SUÈDE ET NORVÉGE : le chamb. baron F. H. A. F. *de*

Digitized by Google

Wedel-Jarlsberg, E. e. et M. pl.; le comte C. *Lovenhaupt*, secr.

TURQUIE. *Khalil*-bey, E. e. et M. pl.; *Conemenos*-bey, 1er secr.; *Tehbi*-effendi, 2e secrét.

WURTEMBERG : le chamb. et cons. de lég. baron C. *de Spitzemberg*, chargé d'affaires.

II. CORPS CONSULAIRE.

ANHALT. Odessa : M. C. *Memmert*, C.

AUTRICHE : Libau : M. E. *Bulmering*, C.; Moscou : M. L. *Borchard*, C.; Odessa : M. J. *Cischini*, C. gén.; Riga : M. C. *Stephani*, C.; Saint-Pétersbourg : M. G. *Wyneken*, C. gén.

BADE. Odessa : M. E. *Liba*, C. Riga : M. A. *Heimann*, C.; Saint-Pétersbourg : M. C. *de Fehleisen*, C.

BAVIÈRE. Moscou : M. P. *Dreyer*, C.; Odessa : M. J. *Etlinger*, C.; Riga : M. G. *Ruetz*, C.; Saint-Pétersbourg : M. F. G. *Walz*, C. gén.

BELGIQUE. Archangel : M. A. F. *Clarke*, C.; Berdiansk : M. L. *Kauffmann*, C.; Kertch : M. T. *Nozzolini*, C.; Libau : M. C. W. *Tode*, C.; Marioupol : M. F. *Cowacewitch*, C.; Moscou : M. C. *Depret*, C.; Narva : M. E. *Peltzer*, C.; Odessa : M. V. *Hennau*, C.; Pernau : M. N. M. *Bremer*, C.; Riga : M. D. H. *Rucker*, C.; Saint-Pétersbourg : M. G. E. *Muller*, C.; Taganrog : M. J. *Pedemonte*, C.; Windau : M. C. W. *Geinz*, C.

BRÊME. Archangel : M. G. *Grelle*, C.; Moscou : M. J. *Molch*; Narva : M. E. *Kolbe*, C.; Odessa : M. G. *Kellner*, C.; Revel : M. C. F. *Galhmbaeck*, C.; Riga : M. J. G. *Schöpeller*, C.; Saint-Pétersbourg : M. T. *Gromme*, C.

BRÉSIL. Odessa : M. H. *Raffalowitch*, C.; Saint-Pétersbourg : M. A. E. *Schwabe*, C. gén.

BRUNSWICK. Moscou : M. H. J. *Hein*, C.; Saint-Pétersbourg : M. G. *Hoth*, C.

DANEMARK. Archangel : M. E. *des Fontaines*, C.; Libau : M. A. *Alröe*, C.; Moscou : M. A. F. *Marc*, C.; Odessa : M. J. G. *Gary*, C.; Riga : M. N. *Kriegsmann*, C.; Saint-Pétersbourg : M. H. J. *Pallisen*, C.

ESPAGNE. Moscou : M. L. *Bauer*, C.; Odessa ; M. C. *Espana*, C. gén.; Saint-Pétersbourg : M. H. *Kap-Heer*, C.

Digitized by Google

ÉTATS-ROMAINS. Marioupol : M. E. *Mambelli*, C.; Odessa : M. *Suppitchitch*, C. gén.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Archangel : M. E. *Brandt*, C.; Moscou : M. J. B. *Hatterscheidt*, C.; Odessa : M. J. C. *Smith*, C.; Revel : M. H. B. *Stacy*, C.; Riga : M. A. *Schwartz*, C.; Saint-Pétersbourg : M. W. E. *Phelps*, C.

FRANCE. Moscou : le comte E. *du Tour*, C.; Odessa : le chev. *de St-Robert*, C.; Riga : M. A. *Alloux*, C.; Saint-Pétersbourg : M. F. *de Burggraff*, C. gén.; Tiflis : le baron *Finot*, C.

FRANCFORT. Moscou : M. C. *Wogau*, C.; Odessa : M. L. *Stiffel*, C.; Revel : M. T. *Martinsen*, C.; Riga : M. G. J. *Hartmann*, C.; Saint-Pétersbourg : M. J. F. *Ebeling*, C.

GRANDE-BRETAGNE. Archangel : M. C. *Renny*, C.; Berdiansk : M. J. *Zohrab*, C.; Kertch : le cap. R. C. *Clipperton*, C.; Odessa : M. E. C. G. *Murray*, C. gén.; Riga : M. J. *Grignon*, C.; Saint-Pétersbourg : M. C. *Eastland de Michele*, C.; Soukhoum-Kalé : M. C. H. *Dickson*, C.; Taganrog : M. J. P. *Carruthers*, C.

GRÈCE. Moscou : M. M. *Karali*, C.; Odessa : M. P. *Zizinia*, C. gén.; Saint-Pétersbourg : M. J. *Kondoianaki*, C. gén.; Taganrog : M. J. *Vadine*, C.

HAMBOURG. Archangel : M. C. *Brant*, C.; Moscou : M. G. *Schilling*, C.; Narva . M. E. *Kolbe*, C.; Odessa : M. G. *Kellner*, C.; Revel : M. C. F. *Gahinbaeck*, C.; Riga : M. C. *Rücker*, C.; Rostoff : M. J. E. *Scaramanga*, C.; Saint-Pétersbourg : M. *Winberg*, C. gén.

HANOVRE. Archangel : M. C. *Meyer*, C.; Cronstadt : M. W. *Lüders*, C.; Moscou : M. C. *Thal*, C.; Narva : M. R. *Grünberg*, C.; Odessa : M. E. *Mahs*, C.; Pernau : M. F. A. *Conze*, C.; Revel : M. E. *Baetge*, C.; Riga : M. C. *Rücker*, C.; Saint-Pétersbourg : M. E. M. *Meyer*, C.

HESSE-ÉLECTORALE. Odessa : M. D. *Raffalowich*, C.; St-Pétersbourg : M. H. *Giermann*, C.

HESSE GRAND-DUCALE. Moscou, M. R. *Foerster*, C.; Odessa : M. G. *Kellner*, C.; Saint-Pétersbourg : le baron G. *de Hauff*, C. gén.; le baron J. *de Hauff*, C.

ITALIE (royaume d'). Moscou : M. C. *Depret*, C.; Odessa :

Digitized by Google

M. J. *Martone*, C. gén.; Riga : M. G. F. *Tanck*, C.; Saint-Pétersbourg : M. C. T. *Schultze*, C.; Taganrog : M. J. *Rossi*, C.

LUBECK. Archangel : M. F. *Grell*, C.; Libau : M. R. *Wirkau*, C.; Moscou ; M. P. C. *Grevsmülh*, C.; Narva : M. E. *Kolbe*, C.; Odessa : M. G. *Kellner*, C.; Revel : M. C. F. *Gahlnbaech*, C.; Riga : M. C. *Rücker*, C.; Saint-Pétersbourg : M. P. H. *Witte*, C. gén.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. Moscou : M. G. *Krumbügel*, C.; Odessa : M. D. *Raphalovitch*, C.; Revel : M. C. A. *Toenniges*, C.; Riga : M. R. *Strauss*, C.; Saint-Pétersbourg : M. R. *Prehn*, C. gén.

MECKLEMBOURG-STRÉLITZ. Moscou : M. M. *Müller*, C..; St-Pétersbourg : M R. *Prehn*, C.

NASSAU. Moscou : M. E. *Holtzhauer*, C.; Saint-Pétersbourg : M. A. *Berg*, C. gén.

OLDENBOURG. Archangel : M. A. *des Fontaines*, C.; Libau : M. H. *Huecke*, C.; Moscou : M. F. *Forsch*, C.; Odessa : M. C. *Memmert*, C.; Revel : M. C. *Elfenbein*, C.; Riga : M. G. A. *Schepeler*, C.; Rostoff : M. J. E. *Scaramanga*, C.; Saint-Pétersbourg : M. E. W. *Blessig*, C.; Taganrog, M. A. *Haemmerlé*, C.

PAYS-BAS. Archangel : M. E. *Lindes*, C.; Libau : M. J. G. *Stelling*, C.; Moscou : M. O. *de Mertzenfeld*, C.; Narva : M. A. *Bolton*, C.; Pernau : M. A. O. *Rode*, C.; Revel : M. G. *Mayer*, C.; Riga : M. J. F. *de Schroeder*, C.; Saint-Pétersbourg : M. F. *Voelkel*, C.; Windau : M. A. *Molenaar*, C.

PERSE. Astrakhan : *Mirza-Mohammed-Houssein*-khan, chargé du consulat général; Odessa : M. E. *Ralli*, C.; Tiflis : *Mirza-Youssouf*-khan, C. gén.

PORTUGAL. Odessa : M. J. *Porro*, C. gén.; Revel : M. C. F. *Gahlnbaeck*, C.; Riga : M. C. *Schmidt*, C.; St-Pétersbourg : M. F. *Riegler*, C. gén.

PRUSSE. Archangel ; M. C. *Brandt*, C.; Berdiansk : M. J. *Haemmerlé*, C.; Libau : M. H. *Mellin*, C.; Moscou : le cons. W. *Rosenstrauch*, C.; Narva : M. R. *Grunberg*, C.; Odessa : M. E. *Mass*, C. gén.; Pernau : M. N. M. *Bremer*, C.; Revel : M. A. *Koch*, C.; Riga : M. C. H. *de Woehrmann*, C. gén.; Saint-Pétersbourg :

Digitized by Google

M. J. B. *Lempe*, C. gén.; Taganrog : M. *Hemmerlé*, C.; Windau : M. C. E. *Mahler*, C.

SAXE (roy. de). Moscou : M. F. *Braddenbourg*, C.; Odessa : M. F. L. *Hansen*, C.; Riga : M. E. *Stephani*, C.; Saint-Pétersbourg : M. A. D. *Gütchoff*, C.

SAXE (grand-duché de). Saint-Pétersbourg : le baron T. L. *de Hauff*, C. gén.

SUÈDE ET NORVÉGE. Archangel : M. B. S. *Fleischer*, C.; Libau : M. L. *Schley*, C.; Odessa : M. I. *Ephrussi*, C.; Revel : M. C. *Gahlnbäck*, C.; Riga : M. G. *de Sengbusch*, C.; Saint-Pétersbourg : M. L. *Sterki*, C. gén.

SUISSE. Moscou : M. J. *Heer*, C.; Odessa : M. O. *Trtihen*, C.; Saint-Pétersbourg : M. F. S. *Bonenblust*, C. gén.

TURQUIE. Eupatoria : M. L. *Sinoni*, C.; Odessa : M. R. *Hava*, C. gén.; Taganrog : M. A. E. *Oglou*, C.; Théodosie : M. P. *Planque*, C., Tiflis : *Artin*-effendi, C. gén.

WURTEMBERG. Moscou : M. J. J. *Kraft*, C.; Odessa : M. A. *Bellino*, C.; Riga : M. B. E. *Schnackenbourg*, C.; Saint-Pétersbourg : M. B. *Muller*, C. gén.

V. ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

L'empereur et autocrate (samoderjetz) est le chef et le législateur de la Russie Ses attributions politiques comprennent toute la législation, toute l'administration et toute la direction intérieure et extérieure des affaires.

Il consulte, pour les affaires législatives, le conseil de l'empire, composé des ministres et de membres à vie, choisis par l'Empereur. Ce conseil se divise en quatre sections ou départements : législation, guerre, affaires civiles et religieuses, administration et finances. Les affaires extérieures sont réservées au cabinet de l'empereur.

Le sénat (fondé par Pierre I^er^), recruté par l'empereur parmi les hauts fonctionnaires, est le gardien des lois; il veille à leur exécution; il surveille la gestion des fonctionnaires; il promulgue les édits et les lois rendus par l'empereur; il juge toutes les causes en dernier ressort, à l'exception d'un petit nombre de cas réservés à l'empereur. Le sénat se divise en dix sections, dont cinq résí-

Digitized by Google

dent à Saint-Pétersbourg, trois à Moscou et deux à Varsovie. Les jugements ne sont pas publics. Le saint synode (créé en 1721) est composé des évêques des principales provinces; il nomme les dignitaires de l'Église, et règle la discipline du clergé orthodoxe, sous la confirmation de l'empereur.

La Russie est divisée en gouvernements et en provinces.

Chaque gouvernement se divise en districts.

Les représentants du pouvoir central, nommés par lui, sont les gouverneurs civils et militaires, les employés supérieurs des administrations centrales et les états-majors de la guerre et de la marine. Un grand nombre de fonctionnaires, élus par les administrés et désignés à la confirmation de l'empereur, représentent les populations. Ils sont nommés par les assemblées de la noblesse, dans les provinces et dans les districts; par les corporations des marchands et des bourgeois, et par les paysans réunis en commune.

Les gouvernements sont administrés par des gouverneurs civils, assistés d'un conseil ayant voix consultative, composé d'un vice-gouverneur, de trois conseillers et de deux assesseurs. Les provinces frontières sont régies par ces gouverneurs et par des gouverneurs généraux militaires. Chacun d'eux est assisté d'un conseil d'administration et d'une chancellerie diplomatique. Ce régime est suivi en Pologne, en Finlande, en Sibérie et au Caucase.

Dans les gouvernements et les districts, les assemblées de la noblesse nomment leurs maréchaux, les officiers de police et les juges, sauf l'approbation de l'empereur. Les élections de ces magistrats ont lieu tous les trois ans.

Les bourgeois des villes, divisés en plusieurs catégories, composent le conseil municipal et élisent leur maire, leurs anciens et des assesseurs dans les divers tribunaux.

Les paysans se réunissent en assemblée communale, qui administre les biens et fait la police de la commune; leurs décisions sont exécutées par le starchina (maire). Des assemblées de canton relient les villes et les communes aux districts; des *arbitres de paix*, choisis par

Digitized by Google

les paysans, concilient leurs différends et ont, en outre, une haute surveillance sur la commune, ou sur le canton, quand ils se réunissent en assemblée.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

CHANCELLERIE PRIVÉE DE L'EMPEREUR.

1re section. Chef : le cons. privé act., secr. d'État M. A. *Tanéïef.*
2e section. (Rédaction des lois, ukases, etc.) Chef : le cons. privé act., secr. d'Etat comte V. *Panine.*
3e section. (Haute police.) Chef : le gén. de cavalerie, aide-de-camp gén. prince B. *Dolgoroukoff.*
4e section. (Etablissements de bienfaisance et d'instruction placés sous la direction de l'impératrice.). Chef : le prince *Pierre d'Oldenbourg.* — Adjoint : le lieut. gén. baron *Fredericks.*
Commission des requêtes. Président : le cons. privé act. secr. d'Etat prince A. *Galitzine.* — Adjoint et directeur de la chancellerie : le cons. d'Etat act. P. *Gajewsky.*

CONSEIL DE L'EMPIRE.

Président : le cons. privé act., prince P. *Gagarine.*

Membres.

Les grands ducs *Constantin*, *Nicolas*, *Michel.*
Les ministres.
Le feld-maréchal prince A. *Baratinsky*, aide de camp général.
Le cons. privé act. comte A. *de Ribeaupierre*, grand-chamb.
L'amiral, aide de camp gén. prince A. *Menschikoff.*
Le gén. de caval., aide de camp gén. comte P. *Kisselef.*
Le cons. privé act. comte A. *Gourieff.*
Le gén. d'inf., aide de camp gén. comte P. *Kleinmichel.*
Le gén. de caval., aide de camp gén. comte D. *Osten-Sacken.*
Le gén. d'inf., aide de camp gén. comte T. *de Berg.*
Le gén. d'inf., aide de camp gén. comte A. *de Lüders.*
Le gén. d'inf. prince P. *Gortchakoff.*
Le cons. privé act. comte A. *Schouvaloff.*
Le gén. d'artill. baron N. *de Korff.*

Digitized by Google

Le gén. d'artill., aide de camp gén. comte S. *Soumarokoff.*
Le gén. d'inf., aide de camp gén. J. *Panutine.*
Le gén. de cavalerie, aide de camp général comte S. *Stroganoff.*
Le gén. d'artill., aide de camp gén. N. *Soukhosaneth.*
Le cons. privé act., secr. d'Etat A. *Tanéïeff.*
Le gén. d'infant., aide de camp gén. N. *Mouravieff.*
Le gén. de caval., aide de camp gén. prince B. *Dolgoroukoff.*
Le gén. d'inf. M. *Mouravieff.*
Le gén. de caval., aide de camp gén. N. *Plaoutine.*
Le cons. privé act. F. *Prianichnikoff.*
Le secr. d'Etat, cons. privé actuel prince A. *Galitzyne.*
Le cons. privé act., secr. d'Etat comte A. *Armfeldt.*
Le gén. de caval., aide de camp gén. R. *Grünwald.*
Le cons. privé act., secr. d'Etat P. *Brok.*
Le gén. d'inf., aide de camp gén. N. *Annenkoff.*
Le gén. d'inf., aide de camp gén. comte N. *Mouravieff-Amoursky.*
L'amiral, aide de camp gén. comte E. *Poutiatine.*
Le gén. d'inf. aide de camp gén. P. *de Kotzebue.*
Le gén. d'artill. aide camp gén. A *de Besak, I.*
Le gén. d'inf. aide de camp gén. prince A. *Italüski,* comte *Souvoroff-Rimnikski.*
Le gén. aide de camp gén. comte W. *de Lieven.*
Le gén. d'inf. aide de camp. gén. W. *Nasimof.*
Le cons. privé act. J. *Tymovski.*
Le lieut. gén. comte A. *Tolstoy.*
Le cons. privé A. *Lenski.*
Le cons. privé, secr. d'Etat W. *Platonof.*

Membres siégeant dans les départements.

Département des lois. Président : Le cons. privé act., secr. d'Etat baron M. *de Korff.* — Membres : l'amiral, aide de camp gén. F. *de Lütke;* le cons. privé act., secr. d'Etat comte W. *Panine;* le cons. privé act. A. *Bouteneff;* le cons. privé act., secr. d'Etat N. *Backtine.*
Département de la guerre. Président : . . . .; — Membres : le gén. d'artill., aide de camp gén. comte A. *Strogonof.*

Digitized by Google

Département des affaires civiles et des cultes. Président : le gén. d'inf. prince G. *d'Oldenburg.* — Membres : les cons. privés act. A. *Kotchoubey* et A. *Noroff;* l'amiral baron F. *de Wrangel;* le gén. d'inf., aide de camp gén. P. *Ignatieff;* le gén. d'inf. baron P. *Rokassoffsky;* le cons. privé P. *Moukhanoff.*

Département d'économie. Président : le gén. d'inf. aide de camp gén. C. *Tcheffkine.* — Membres : le gén d'inf. G. *du Hasford;* l'amiral N. *Metline;* les cons. privés act. E. *Kovalevski* et A. *Kniajevitch.*

CHANCELLERIE DU CONSEIL DE L'EMPIRE.

Directeur (ou secr. de l'empire) : le cons. privé, secr. d'Etat W. *Boutkoff.* — Dans les sections (correspondant aux différents départements) les secrétaires d'Etat : les cons. privés A. *Zablotsky-Dessiatowsky* et E. *Joukowsky;* les conseillers d'Etat act. S. *Zaroudny* et P. *Zouboff.* (Les 2 derniers remplissent les fonctions de secrétaires d'Etat.)

SÉNAT.

Le sénat promulgue et enregistre les lois, ukases, etc.; défère les titres de noblesse, juge en dernière instance les crimes d'État, les affaires civiles et criminelles, révise les jugements rendus par les tribunaux de province, etc.

Procureur gén. du sénat : le ministre de la justice.

Sénateurs sans attributions spéciales dans les départements.

Le prince P. *d'Oldenbourg;* les cons. privés act. : comte *Gourieff,* prince *Gagarine, Kotchoubey, Tanéieff* (secr. d'Etat), *Noroff, Brock* (secr. d'Etat), *Kovalevsky, Kniajevitch, Tolstoy, Lvoff;* les généraux d'infanterie : comte *Kleinmichel, Schipoff,* prince *Gagarine,* prince *Eristorff,* comte *Stroganoff Ier* (aide de camp gén.), *Mouravieff II, Tchevkine, Dokhtouroff, Duhamel;* le lieutenant général *Krusenstern II;* les conseil. privés *Zamiatnine, Zeimern* et *Khroutcheff,* N. *Milutine,* D. *Nabskoff,* W. *Arzimovitch,* le baron *Nicolaï,* le comte *Keller.*

Sénateurs chargés d'assister à l'assemblée générale du Sénat.

Au premier plenum à Saint-Pétersbourg : le gén. d'inf.

Digitized by Google

Mirkovitch et le cons. privé *Moukhanoff* (grand écuyer tranchant de la cour). — Au second plenum à Saint-Pétersbourg : le lieut.-gén. *de Gerstfeld ;* les cons. privés *Platonoff*, *Troïnitzky*, de *Gerngros*, G. *Nébolsine.* — Au plenum à Moscou : le cons. privé act. prince *Lobanoff-Rotovsky.*

Sénateurs répartis entre les sections ou départements.

1er départ. (Saint-Pétersbourg. — Législation, administration, révision des comptes.) Président : . . . . . — Sénateurs : le cons. privé act. M. *Jemtchoujnikoff :* le lieut. gén. baron *de Kothen ;* les cons. privés : MM. A. *Gendre*, A. *Weimarn*, N. *Ljoubimoff*, M. *Jopilski ;* tous les ministres et chefs d'administrations centrales. Procureur : le cons. d'Etat act. M. *Gedda*

2e départ.* (Saint-Pétersbourg. — Affaires civiles) Président : le cons. privé act. T. *Loubianovsky.* — Sénateurs : les cons. privés A. *Levshine*, J. *Lamansky*, C. *Repinsky*, J. *Bakhtine*, J. *Posniak*, A. *Matunine.* Procureur : le cons. d'Etat act. M. *Polénoff.*

3e départ. (Saint-Pétersbourg. — Affaires civiles.) Divisé en deux sections. Présidents : les cons. privés act. A. *Mordvinoff*, G. *Mitoussoff.* — Sénateurs : le cons. privé act. G. *Kataxasi ;* le lieut.-gén. E. *Kovalevsky ;* les cons. privés B. *d'Ansace*, C. *Fischer*, A. *Khalansky*, A. *Krusenstern*, prince P. *Viazemski*, J. *Kapherr*, N. *Roemer*, baron A. *Graevenitz*, E. *Hahn*, M. *Bouliguine.*
Procureurs : les cons. d'Etat act. *Semenoff*, *d'Essen.*

4e départ. (Saint-Pétersbourg. — Affaires civiles.) Président : le cons. privé act. A. *Bachoutzky.* — Sénateurs : les cons. privés J. *Apréleff*, A. *Voïzekhovitch*, J. *Hagemeister*, M. *Ljouloschinski*, H. *Ghisetti.*
Procureur : le cons. d'Etat act. *Holthoïer.*

5e départ. (Saint-Pétersbourg. — Affaires criminelles.) Divisé en deux sections. Présidents : les cons. privés act. M. *Karnioline-Pinski*, A. *Kotchoubey II.* — Sénateurs : le gén. d'inf. N. *Obroutcheff ;* les lieut.-gén. C. *de Wentzel*, N. *Loukach ;* le vice-amiral T. *Matiouchkhine ;* les cons. privés N. *Smirnoff*, B. *Behr*, A.

Digitized by Google

Venevitinoff, W. *Tchernoglasoff*, B. *Zehe*, comte D. *Tolstoy*, A. *Kapherr*.
Procureurs : les cons. d'Etat act. C. *Lébedeff*, *Kovalesky*.

Département des affaires concernant la propriété foncière. (Saint-Pétersbourg. — Contestations territoriales.) Président : le cons. privé act. A. *Bezobrasoff*. — Sénateurs : le cons. privé act. N. *Toukmatcheff*, le général N. *Roerberg*, les cons. privés *Podtchaski*, *Jacovleff*.
Procureur : le cons. d'Etat act. *Slavinsky*.

Département héraldique. (Saint-Pétersbourg.) Président : le cons. privé prince S. *Daryloff*, les lieut.-gén. H. *Akhverdoff*, E. *Zouroff*, A. *Volotzkoy*, *Philipson*, comte *Tolstoy*, le cons. privé *de Schaufuss*.
Procureur : le cons. d'Etat act. L. *Mouravieff*.

6e départ. (Moscou. — Affaires criminelles.) Divisé en deux sections. Présidents : le cons. privé act. J. *Timiriaseff*, le lieut.-gén. P. *Tchertkoff*. — Sénateurs : les cons. privés act. A. *Kasnatchéieff*, les lieut.-gén. M. *Gerebzoff*, P. *de Merder*, le prince M. *Ouroussoff*, *Mouravieff IV*, le prince A. *Lieven*, A. *Lissetzki*, P. *Paton*.
Procureurs : le cons. d'Etat act. *Shakhoff*; 2e procureur : P. *Rogovitch*.

7e départ. (Moscou. — Affaires civiles.) Président : le gén. d'inf. A. *Tolmatcheff*. — Sénateurs : les lieut.-gén. V. *Pestel*, le prince P. *Troubetzkoy*, B. *Ssamarine*, N. *Kolubakine*, les cons. privés : le prince D. *Dolgoroukoff*, M. *Schtcherbinine*.
Procureur : le cons. d'Etat act. D. *Mertvago*.

8e départ. (Moscou. — Affaires civiles.) Président : le gén. d'inf. D. *Akhlestitcheff*. — Sénateurs : le lieut.-gén. baron Ch. *de Hoven*, les cons. privés : le prince G. *Dolgoroukoff*, N. *Rehbinder*.
Procureur : le cons. d'Etat act. C. *Pobédonostseff*.
(Le siége des départements 9 et 10 est à Varsovie, voy. plus loin, Pologne.)

Saint-Synode.

Président : M. *Isidore*, métropolitain de Novgorod, Saint-Pétersbourg, Esthonie et Finlande.

Digitized by Google

Membres : MM. *Arsène*, métropolitain de Kieff et Galicie; *Philarète*, métropolitain de Moscou et de Kolomna; *Joseph*, métropolitain de Lithuanie et de Vilna; *Eusèbe*, exarque de la Géorgie, archevêque de Karthli et de Kakhétie; *Eugène*, archevêque; le protopresbytre B. *Bajanoff*, aumônier de Leurs Majestés; le protopresbytre B. *Koutnevich*, grand aumônier de l'armée; *Philothée*, archevêque de Tver et de Kachine; *Platon*, archevêque de Riga et de Mitau; *Eusèbe*, archevêque de Mohileff et de Mstislavl.

Procureur général : le lieut.-gén. *Akhmatoff I^er^*.

1. Chancellerie du Saint-Synode. Directeur : le cons. d'Etat act. *Salomon.*
2. Direction des établissements d'instruction du clergé orthodoxe (académies et séminaires). Directeur : le cons. d'Etat act. prince S *Ouroussoff.*
3. Administration et comptabilité. Directeur : le cons. d'Etat *Lavroff, par int.*

Eparchies (diocèses).

Eparchies du 1^er^ rang. Kieff, Novgorod, Moscou, St-Pétersbourg : *Voy.* ci-dessus les noms des métropolitains.

Eparchies du 2^e^ rang. Kasan : MM. *Athanase*, archevêque de Kasan et de Svijachsk; Astrakhan : *Athanase*, archevêque d'Astrakhan et de Yénotayevsk; Tobolsk : *Warlaam*, archevêque de Tobolsk et de Sibérie; Jaroslaw : *Nilus*, archevêque de Jaroslaw et de Rostoff; Pskoff : *Théognoste*, archevêque de Pskoff et de Porkoff; Rjasan : *Smaragde*, archevêque de Rjasan et de Saraysk; Tver : *Philothée*, archevêque de Tveret de Kachine; Khersson : M. *Démetrius*, archevêque de Khersson et d'Odessa; Tauride : *Alexis*, évêque de la Tauride et de Simpheropol; Lithuanie : *Joseph*, métropolitain de la Lithuanie et de Wilna; Varsovie : *Joannikius*, archevêque de Varsovie et de Novogéorgiewsk; Mohileff : *Eusèbe*, archevêque de Mohileff et de Mstislaff; Tchernigoff : *Philarète*, archevêque de Tchernigoff et de Njéshine; Minsk : *Michel*, archevêque de Minsk et de Bobrouisk; Podolie : *Irinarque*, archevêque de Podolie et de Braçlaw;

Digitized by Google

Kichineff : *Antoine*, archevêque de Kicheneff et de Khotine; Olonetz : *Arcadius*, archevêque d'Olonetz et de Petrosawodsk; Pays du Don : *Jean*, archevêque du Don et de Novotcherkassk; Irkoutsk : *Parthène*, archevêque d'Irkoutsk et de Nertchinsk; Riga : *Platon*, archevêque de Riga et de Mitau.

En outre 31 éparchies de 3e rang, parmi lesquelles on compte les archevêques suivants : Wohlynie : *Antoine*, archevêque de Wohlynie et de Zytomir; Polotzk et Vitebsk : M. *Basile*; Voronesh et Sadonsk : M. *Joseph*; Perm et Verkhotoursk : M. *Néophyte*; Kharkoff et Akhtyrka : M. *Macaire*; Kamtchatka, Kouriles et Aléoutes : M. *Innocent*; Karthly et Kakhetie : M. *Eusèbe*, exarque de Géorgie.

MINISTÈRES ET ADMINISTRATIONS CENTRALES.

Comité des ministres.

Président : le cons. privé act. secr. d'Etat prince Paul *Gagarine*.

Membres : le grand-duc *Constantin*, le prince *Pierre d'Oldenbourg*, le gén. d'inf. aide de camp gén. comte V. *Adlerberg*, le cons. privé act. secrét. d'Etat baron *de Korff*, le gén. de cavalerie aide de camp gén. prince P. *Dolgoroukoff*, le gén. d'inf. aide de camp gén. C. *Tcherkine*, le vice-chancelier de l'empire cons. privé act. prince A. *Gortchakoff*, le lieut.-gén. aide de camp gén. D. *Milloutine*, le cons. privé secrét. d'Etat P. *Valoujeff*, le contre-amiral aide de camp gén. N. *Krabbe*, le cons. privé secr. d'Etat A. *Golovnine*, le cons. privé secrét. d'Etat M. *de Reutern*, le lieut.-gén. et aide de camp gén. A. *Zelenoï*, le cons. privé *Zamiatnine*, le cons. privé J. *Tolstoy*, le lieut.-général P. *Mélnikoff*, le cons. privé V. *Jatarinoff*, le cons. privé A. *Lensky* (ministre-secrétaire d'Etat pour la Pologne).

Chancellerie du comité des ministres.

Directeur : le cons. d'Etat act. T. *Korniloff*. — Adjoint : le cons. d'Etat act. N. *Hauer*.

Ministère de la guerre.

Ministre : le lieut.-gén. aide de camp gén. D. *Milioutine*.

Digitized by Google

Chancellerie. Directeur : le major gén. aide de camp gén. C. *de Kaufmann*; sous-directeur : le colonel D. *Mordvinoff*.

Auditoriat général. Président : le général d'infanterie V. *Obroutcheff*.

Départ. de l'état-major. Directeur : le lieut.-gén. A. *Vériguine*, quartier-mestre gén.; sous-directeur : le major gén. *Metcherinoff*. Directeur du dépôt topographique : le lieut.-gén. J. *de Blaramberg*.

Départ. du personnel. Directeur : le lieut.-gén. comte T. *Heyden;* sous-directeur : le major gén. aide de camp gén. comte E. *Sievers*.

Direction gén de l'artillerie. Le feld-zeugmestre le grand-duc *Michel-Nicolajevitch;* adjoint : le lieut.-gén. aide de camp gén. A. *Barantzoff*.

Direction gén. du génie. Inspect. gén. : le grand-duc *Nicolas-Nicolajevitch;* adjoint : le lieut.-gén. aide de camp gén. *de Todtleben*.

Départ. du commissariat (intendance). Directeur : le cons. privé J. *Jacobson;* sous-directeurs : le cons. d'Etat act. A. *Kotomine;* le cons. de coll. A. *Schoenig*.

Départ. de l'approvisionnement. Directeur : le lieut.-gén. A. *Danzas*, maître général de l'approv. de l'armée; vice-directeur : le maj. gén. P. *Claudi*.

Départ. des affaires médicales. Directeur : le cons. d'Etat act. *Tsitzourine*, doct. en médecine; vice-directeur : le cons. d'Etat actuel docteur en médecine *Constantinovitch*.

Départ. de la justice militaire. Directeur : le cons. d'Etat act. V. *Philosophoff*, auditeur gén.; vice-directeur : le cons. de collége *Thomsen*.

Administration des troupes irrégulières. Directeurs : le lieut.-gén. N. *Karlhoff;* vice-directeur : le major gén. A. *Tchebotareff*.

Direction générale des écoles militaires. Chef : le major gén. et aide de camp. gén. N. *Issakoff Ier*. — Adjoint : le major gén. *Korsakoff*.

Ministère de la cour (voy. *cour*).

Ministère des affaires étrangères.

Ministre : le cons. privé act. vice-chancelier de l'empire prince A. *Gortchakoff* (17/29 avril 1856).

Digitized by Google

Adjoint : le cons. privé M. *Moukhanoff* (grand écuyer tranchant).

Chancellerie. Directeur : le cons. privé V. de *Westmann*.

Départ. des relations d'Orient. Directeur : le conseil d'Etat act. P. *Stremoukoff*.

Départ. des relations intérieures. Directeur : le cons. d'Etat. D. *Longuinoff;* vice-directeur : le cons. d'Etat A. *Maléine*.

Départ. des affaires d'économie. Directeur : le cons. privé A. *Svistounoff*.

Archives. Directeur : le cons. privé *Zlobine*, sénateur.

Ministère de la marine.

Amiral gén. de la flotte : le grand-duc *Constantin*.

Ministre : le contre-amiral aide de camp gén. N. *Krabbe*.

Chancellerie. Directeur : le major gén. S. *de Greigh*.

Vice-directeur : le cons. de collége C. *Mann*.

Départ. du personnel. Directeur : le contre-amiral prince M. *Galytzine*. Sous-directeur : le capit. de 1er rang P. *Vojévodsky*.

Départ. hydrographique. Directeur : le contre-amiral S. *Zélenoï*. Sous-directeur : le capit. de 1er rang A. *Gorkovenko*.

Départ. du commissariat. Directeur : le cons. d'Etat act. *de Schultz*. Sous-directeur : le cons. d'Etat act. *de Tiesenhausen*.

Départ. des constructions navales. Directeur : le contre-amiral A. *Vojévodsky II*. Vice-directeur : le cons. d'Etat *Pestchouroff*.

Auditoriat. Auditeur général de la flotte : le cons. d'Etat act. secrét. d'Etat P. *Gléboff*.

Direction des affaires médicales : le cons. d'Etat act. C. *Rosenberger*.

Direction de l'artillerie : le major gén. B. *Mestcherjakoff*.

Ministère de l'intérieur.

Ministre : le cons. privé P. *Walouyew*, secrét. d'Etat.

Adjoint : le cons. privé A. *de Troïnitzky*, sénateur et président du conseil statistique.

Digitized by Google

Chancellerie privée du ministre. Directeur : le cons. d'Etat act. M. *Chidloffsky*.

Départ. des affaires générales. Directeur : le cons. d'État act. F. *Winberg*.

Vice-directeur : le cons. d'Etat B. *Lasaréffsky*.

Départ. de la police. Directeur : le cons. d'Etat act. *Pokhvisneff*. Vice-directeur : le cons. de collége A. *Piatnitzky*.

Départ. de l'administration des villes. Directeur : le cons. d'Etat act. A. *Schuhmacher*. Vice-directeur : le cons. d'Etat act. N. *Vtoroff*.

Départ. des affaires médicales. Directeur : le cons. d'Etat E. *Pélikan*, docteur en médec. Vice-directeur : le cons. d'Etat *Rosoff*, doct. en médec. Président du conseil médical : le cons. privé *Markus*, doct. en médec.

Départ. des cultes étrangers. Directeur : le cons. privé comte *Sievers*. Sons-directeur : le cons. d'Etat act. P. *Schultz*.

Section des affaires d'émancipation. Directeur : le cons. d'Etat act. N. *Zamiatine*. Sous-directeur : le cons. d'Etat act. N. *de Kolochine*.

Comité central de statistique. Directeur : le cons. d'État P. *Semenoff*.

Ministère de l'instruction publique.

Ministre : le cons. privé, secrét. d'Etat A. *de Golovnine*. Adjoint : vacat.

Comité scientifique. Président : le cons. d'Etat act. A. *Voronoff*,

Départ. de l'instruction. Directeur : le cons. privé secrét. d'Etat act. *Peters*. Vice-directeur : le cons. d'Etat act. C. *de Péters*.

Académie des sciences. Président : l'amiral *Lütke*. Vice-président : le cons. privé J. *Bouniakoffsky*.

Bibliothèque publique impériale. Directeur : le cons. privé J. *Delianoff*.

La Russie est divisée en 11 arrondissements (Saint-Pétersbourg, Moscou, Dorpat, Kieff, Kasan, Kharkoff, Vilna, Odessa, Varsovie, Caucase, Sibérie), et à la tête de chacun d'eux il y a un curateur de l'instruction publique. (*Voy.* p. 715.)

Digitized by Google

Ministère des finances.

Ministre : le cons. privé *Reutern*, secrét. d'Etat.
Adjoint : le cons. privé G. *Nebolsine*, sénateur.
Chancellerie. Directeur : le cons. privé T. *van der Vliet.*
Direction des affaires de crédit : le cons. d'Etat actuel *Schamchine*. Sous-directeur : le cons. d'Etat *Semenoff.*
Départ. des mines et salines. Directeur : le major gén. A. *de Rachette*. Sous-directeur : le cons. d'Etat. act. F. *Rasselli.*
Départ. des douanes. Directeur : le cons. privé secrét. d'Etat prince D. *Obolensky*. Sous-directeurs : le cons. d'Etat act. J. *Kolessoff* et le cons. de coll. J. *Toerner.*
Départ. des contributions indirectes. Directeur : le cons. privé secrét. d'Etat C. *de Grote*. Sous-directeurs : M. M. *Pokrovsky* et le cons. de cour N. *Makaroff.*
Départ. des contributions directes. Directeur : le cons. de collége *Narchimsky*. Sous-directeur : le cons. d'Etat M. *Pogocheff.*
Départ. de l'industrie et du commerce. Directeur : le cons. privé A. *Boutovsky*. Sous-directeur : le cons. d'Etat act. A. *Krüger.*
Départ. de la comptabilité. Directeur : le cons. d'Etat act. J. *Kouprianoff.* Sous-directeurs : le cons. d'Etat act. A. *Joukovsky* et le cons. d'Etat A. *Goloubeff.*
Caisse générale. Directeur : le cons. d'Etat act. M. *Lichevitch.*
Commission de l'amortissement de la dette. Directeur : le cons. privé C. *Grosskopf.*
Fabrication du papier-monnaie, timbres, etc. Directeur : le cons. d'Etat act. T. *Winberg.*

Banque de l'Etat.

Directeur : le cons. d'Etat act. baron A. *de Stieglitz.*
Adjoint : le cons. d'Etat act. E. *Lamansky.*

Ministère de la justice.

Ministre : le cons. privé D. *Zamiatnine*, sénateur, chargé de la direction du ministère.
Adjoint : le cons. d'Etat act. R. *Stoianovsky.*
Chancellerie. Directeur : le cons. de collége *Behr.*
Départ. de la justice. Directeur : le cons. d'État act. baron

Digitized by Google

G. *de Wrangel, par int.* Sous-directeur : le cons. d'Etat act. *Chvostoff.*

Ministère des domaines

Ministre : le lieut.-gén. et aide de camp. gén. A. *Zelenoï.* Adjoint : le cons. privé A. *de Gerngross*, sénateur.

Chancellerie. Directeur : le cons. d'Etat M. *de Medem.*

Départ. (domaines). Directeur : N.... Sous-directeurs : le cons. d'Etat *Opotchinine* et le cons. de cour *Vladimiroff.*

Départ. (domaines de l'ouest). Directeur : le cons. d'Etat D. *Protopopoff.* Sous-directeurs : les cons. d'Etat *Magsig* et *Voïkounsky.*

Départ. de l'agriculture. Directeur : le cons. d'Etat D. *Nëieloff.* Sous-directeur : le cons. aulique W. *Wéchnjakoff.*

Départ. des forêts. Directeur : le lieut -général A. *Nevérovsky.* Sous-directeurs : le colonel prince J. *Mestchersky* et le col. P. *Kasitzine.*

Commission des colonies étrangères dans la Russie méridionale. Président : le cons. d'Etat A. *Hamm.*

Administration centrale des voies et communications.

Chef : le lieut. gén. du corps des ingénieurs *Melnikoff.* Adjoint : le lieut.-gén. E. *de Gertsfeld.*

Chancellerie. Directeur : le cons. d'Etat act. *Tornova-Boritchevsky.*

Etat-major du corps des ingénieurs des voies et communications. Chef : le maj. gén. D. *Dehmor.*

Départ. des constructions et affaires techniques. Directeur : le major gén. N. *de Bogdanovitch.* Sous-directeur : le major gén. *Martchenko.*

Départ. des affaires de dépense et d'économie. Directeur : le cons. privé J. *Beskorawaïny.* Sous-directeur : le cons. d'Etat N. *Persidsky.*

Départ. des chemins de fer. Directeur : le lieut.-gén. P. *Yasikoff.* Sous-directeur : le major gén. N. *Lipine.*

Départ. de vérification des plans et projets. Directeur : le major gén. J. *Palibine.* Sous-directeur : le colonel E. *Prescott.*

Départ. de la comptabilité. Directeur : le lieut.-gén. A.

Digitized by Google

Polénoff. Sous-directeur : le cons. d'Etat actuel A. ***Mikhaïloff.***

Administration des télégraphes. Directeur : le major gén. ***Gerhard.*** Vice-directeur : le major gén. C. ***de Lüders.***

Administration centrale des postes.

Chef : le cons. privé act. I. ***Tolstoy.***

Départ. des postes. Directeur : le cons. privé N. ***Laube.*** Sous-directeur : le cons. d'Etat act D. ***Markéloff.***

Contrôle général.

Contrôleur général de l'empire : le cons. privé, secrét. d'Etat V. ***Tatarinoff.***

Adjoint : vacat.

Chancellerie. Directeur : le cons. d'Etat act. G. ***Sakharoff.***

Contrôle de l'administration civile. Contrôleur général : le cons. d'Etat act. E. ***Strélnikoff.***

Adjoint : N. . . . . .

Contrôle de l'administration militaire. Contrôleur gén. : le cons. d'Etat act. N. ***Raskasoff.***

Adjoint : le cons. d'Etat A. ***Schestakoff.***

Contrôle de l'administration de la marine. Contrôleur général : le capit. de vaisseau A. ***Gendre.***

ADMINISTRATION PROVINCIALE.

(Dans les attributions du ministère de l'intérieur.)

Gouverneurs généraux (militaires).

Lieutenance du Caucase. Lieutenant : le grand-duc ***Michel-Nicolajevitch***, feldzeugmestre général.

Adjoints : le gén. d'inf. et aide de camp gén. prince ***Orbéliani II*** (président du conseil, gouverneur général de Tiflis) ; le lieut.-gén. prince ***Eristoff II.***

Imérétie, Mingrélie, Abasie, etc. (Koutaïs) : le lieut.-gén. prince ***Sviatopolk-Mirsky.***

Sibérie orientale : le major gén. aide de camp gén. M. ***de Korsakoff VI.***

Sibérie occidentale : le gén. d'infant. A. ***Duhamel.***

Saint-Pétersbourg : le gén. d'infant. aide de camp gén. comte ***Souvoroff-Rymniksky***, prince ***Italiisky.***

Moscou : le gén. d'infant. M. ***Ofrosimoff.***

Kieff, Volhynie et Podolie : Aidede camp gén. ***Annenkow.***

Vilna, Grodno, Kovno et Minsk : le gén. d'infant. M. *Mouravieff.*

Digitized by Google

Nouvelle-Russie et Bessarabie : le gén. d'infant. et aide de camp gén. *de Kotzebüe.*
Provinces de la Baltique : le général d'infant. aide de camp gén. baron G. *de Lieven.*
Orenbourg et Ssamara : le gén. d'artillerie aide de camp gén. A. *de Bézac Ier.*

Gouverneurs civils et militaires des provinces.

Arkhangel : le cons. d'Etat act. *Harting, par int.*
Astrakhan : le cons. d'Etat act. A. *Deshays.*
Bakou : le maj. gén. M. *Kolubakine.*
Bessarabie : le maj. gén. P. *Antonovitch.*
Pays des Cosaques du Don : le gén. de caval. aide de camp. gén. P. *de Grabbe.*
Courlande : le cons. d'Etat J. *de Brevern.*
Ekatherinoslaw : N.
Erivan : le maj. gén. *Scktcheroff-Nefedovitch.*
Esthonie : le lieut.-gén. B. *d'Ulrich Ier.*
Grodno : le major gén. *Skvortzoff.*
Jaroslaw : le contre-amiral J. *Ounkovsky.*
Kalouga : le cons. d'Etat act. W. *Spassky* (fait fonction).
Kasan : le major gén. M. *Narychkine.*
Kharkoff : le cons. d'Etat act. comte A. *Sievers.*
Khersson : le cons. privé P. *Klouchine.*
Kieff : le major gén. N. *Kasnakoff.*
Kostroma : le lieut.-gén. N. *Roudzevitch.*
Koursk : le cons. d'Etat act. *Isvolsky.*
Koutaïss : le cons. d'Etat act. *Izoumsky.*
Kovno : le major gén. N. *Mouravieff.*
Livonie : le cons. d'Etat act. et chamb. *d'Oettingen.*
Minsk : le major gén. P. *Chelgounoff.*
Mohileff : le cons. d'Etat act. A. *Béklemicheff.*
Moscou : le major gén. aide de camp gén. prince A. *Obolensky.*
Nijni-Novgorod : le lieut.-gén. *Odinzoff.*
Novgorod : le cons. d'Etat act. E. *de Lerche.*
Olonetz : le cons. d'Etat act. J. *d'Arssnieff.*
Orël : le major gén. aide de camp gén. comte N. *Leracheff.*
Orenbourg : le cons. d'Etat act. G. *Aksakoff.*
Pensa : le cons. d'Etat act. *Alexandrovsky.*

Digitized by Google

Perm : le major gén. A. *de Lachkareff.*
Saint-Pétersbourg : le cons. privé W. *Skariatine.*
Podolie : le major gén. N. *Soukhotine.*
Poltava : le cons. d'Etat act. et chamb. A. *Volkoff.*
Pskoff : le cons. d'Etat comte *von der Pahlen.*
Rjasan : le cons. d'Etat act. P. *Stremoukhoff.*
Smolensk : le cons. d'Etat act. N. *Borozdna.*
Ssamara : le cons. d'Etat act. N. *Mansouroff.*
Ssaratoff : le cons. d'Etat et gentilh. de la chamb. prince V. *Stcherbatoff.*
Ssimbirsk : le cons. d'Etat act. M. *Anissimoff.*
Stavropol (Caucasie) : le cons. d'Etat act. *Pastchenko.*
Tamboff : le cons. d'Etat act. Ch. *d'Anzace II.*
Tauride : le lieut.-gén. G. *Joukovsky I*er.
Tchernigoff : le cons. d'Etat act. prince S. *Galitzine.*
Tiflis : le cons. d'Etat act. *Orlovsky.*
Toula : le lieut.-gén. P. *Daragane I*er.
Tver : le major gén. prince P. *Bagration.*
Viatka : le lieut.-gén. W. *Stroukoff.*
Vilna : le cons. d'Etat act. et chamb. *Panjoutine.*
Vitebsk : le major gén. *Verevkine II.*
Vladimir : le lieut.-gén. aide de camp gén. A. *Samsonoff I*er.
Volhynie : le major gén. M. *Tchertkoff.*
Vologda : le major gén. S. *Khominsky.*
Voronèsh : le cons. d'Etat prince W. *Troubetzkoy.*

Sibérie.

Jénisseïsk : le major gén. P. *Zamiatnine.*
Irkoutsk : le major gén. *Chelachnikoff.*
Tobolsk : le cons. d'Etat act. A. *Despott-Zenovitch.*
Tomsk : le cons. d'Etat act. H. *Lerche.*
Province de l'Amour : le major gén. W. *Busse.*
Province de Transbaïkalie : le major gén. N. *Dietmar.*
Province de Jakoustk : N....
Province de Ssemipolatinsk : le lieut. gén. T. *Panoff.*
Province des Kirghises de Sibérie : le major gén. G. *de Friedrichs.*
Province des Khirgises d'Orenbourg : N....

Gouverneurs militaires des villes.

Kertch-Jenikalé : le contre-amiral A. *Spizyne.*
Odessa : le cons. d'État act. baron J. *Velhio.*

Digitized by Google

Taganrog : le contre-amiral *Lavroff.*
Astrakhan : le contre-amiral E. *Vojévodsky.*
Cronstadt : le vice-amiral aide de camp gén. T. *Novossilsky.*
Nicolaïeff : le vice-amiral aide de camp gén. B. *de Glazénapp.*
Sébastopol : le contre-amiral P. *Kisslinsky.*

ARMÉE.

État-major général de l'Empereur.

Ministre de la guerre : *voy.* plus haut.
Feldzeugmestre gén. : le grand-duc *Michel*, général d'artillerie; adjoint : l'aide de camp gén. *Barantzoff I^er^*, gère les affaires en l'absence du grand-duc.
Inspecteur gén. du génie : le grand-duc *Nicolas I^er^* (frère de l'empereur), ingénieur gén.; adjoint : le lieut. gén. *de Tottleben.*
Inspecteur gén. des chasseurs : le duc *George* de Mecklembourg-Strélitz, général d'artill., aide de camp gén.
Quartier-mestre gén. : le lieut. gén. A. *Veriguine.*
Général du jour : le lieut. gén. aide de camp gén. comte T. *Heyden.*
Chef du quartier-gén. de l'empereur : le lieut. gén. aide de camp gén. comte A. *Adlerberg II*, écuyer : le colonel *Loeffler*
Vaguemestre général : le lieut. gén. A. *Ssolomka.*
Aumônier de l'armée : le protopresbytre N. *Bajanoff.*
Inspecteur gén. des affaires médicales : . . . . .
Inspecteur gén. de la cavalerie : N....

Garde impériale.

Commandant : le grand-duc *Nicolas*-Nicolajevitch I^er^.
Etat-major. Chef : le lieut. gén. aide de camp gén. comte A. *Brewern de Lagardie*; quartier-mestre : le major gén. C. *de Roop*; officier du jour : le colonel *Skvortzoff*; chef de l'artillerie : le lieut. gén. *Willamoff*; chef du génie : le major gén. *de Seime I^er^.*
Infanterie. 1^re^ divis. d'infant. Commandant : le major gén. *de Drenteln.*
2^e^ divis. d'infant. Commandant : le lieut. gén. aide de camp gén. baron *de Bistrom.*
3^e^ divis. d'infant. Commandant : le lieut. gén. baron *Meller-Zakomelsky.*

Digitized by Google

Cavalerie. 1re divis. Commandant : l'aide de camp gén. prince *Galitzine*.

— 2e divis. Commandant : le lieut. gén. *de Dubelt*.

Corps de grenadiers.

Commandant : le général d'inf. aide de camp gén. A. *Guldenstubbe*.

Etat-major. Chef : le major gén. *Kosnakoff*; quartier-mestre gén. : le major gén. *Savine Ier*; officier du jour : le colonel *Goremykine*.

1re divis. Command. : le lieut. gén. aide de camp gén. *Koucheteff II*.

2e divis. Command. : le lieut. gén. *de Bellegarde II*.

3e divis. Command. : le lieut. gén. *Ganetzki II*.

7e div. de caval. Command. : le lieut. gén. *Kourdioumoff*.

Divis. d'artill. Command. : le major. gén. *de Dieterichs*.

Ligne.

Les troupes de ligne étant en voie de transformation, il est impossible d'en donner le personnel en ce moment. Nous nous bornons à donner l'organisation des corps dont la composition n'a pas été sensiblement modifiée.

Armée du Caucase.

Commandant : le grand-duc *Michel*-Nicolajevitch, feld-zeugmestre gén. et gouvern. du Caucase.

Etat-major. Chef : le lieut. gén. A. *Kartzoff*; quartier-mestre gén. : le major gén. *Batezatoul*; général du jour : le major gén. V. *Limanovsky*; chef de l'artillerie : le lieut. gén. C. *Meyer*; chef du génie : le lieut. gén. E. *Kessler*; chef des Cosaques : le major gén. A. *Khréstchatitzky*; intendant général : le lieut.-général *Kolossovsky Ier*; auditeur gén. : le cons. d'Etat A. *Nevsky*.

19e division d'infant. Divis. du Kouban (aile droite) : le lieut. gén. aide de camp gén. comte *Jevdokimoff*.

20e division. Divis. du Terek (centre) : le lieut. gén. *Loris-Melikhoff*.

21e division. Divis. du Daghestan (aile gauche) : le lieut. gén. aide de camp gén. prince L. *Melikhoff*.

Division de la Transcaucasie (division des grenadiers du Caucase) : l'aide de camp gén. lieut. gén. baron L. *Nicolaï*.

Division de Koutaïs (bataillons de ligne 30 à 37): le lieut. gén. prince D. *Sviatopolk-Mirsky*.

Digitized by Google

Corps de la garde intérieure.

Commandant : le général de caval. et aide de camp gén. B. *von der Launitz.*

Chef d'état-major : le lieut. gén. A. *de Weimarn* ; quartier-mestre gén. : le colonel A. *Bélentchenko* : officier du jour : le colonel A. *Karine.*

Arrondissements.

1er Biga. Commandant : le major gén. *Firks.*
2e Jaroslaw. Commandant : le maj. gén. J. *Poltinine.*
3e Vologda. Commandant : le colonel O. *Klemm.*
4e Kasan. Commandant : le colonel *Yepifanoff.*
5e Ssaratoff. Commandant : le major gén. *Nagel.*
6e Smolensk. Commandant : le major gén. P. *Néjeloff.*
7e Tchernigoff. Command. : le maj. gén. J. *Staritzky.*
8e Khersson. Command. : le maj. gén. F. *Sleskine.*
9e Grodno. Command. : le maj. gén. *Kalaguéorgi.*
10e Varsovie. Command. le lieut. gén. N. *Illinsky.*
11e Tobolsk et Tomsk. Commandant : le major gén. *Maslovsky II.*
12e Orenbourg et Ssamara. Command. : le major gén. *Kopieff III.*
13e. Commandant : le major gén. *Huvenius.*

Corps de Finlande.

Commandant : le général d'infant. aide de camp gén. baron P. *Rokassovsky*, gouvern. gén.

Etat major. Chef : le colonel C. *Ockerblom* ; chef de l'artillerie : le lieut. gén. *Bezak II.*

22e divis. d'infant. : lieut. gén. *Schernwall.*

Corps de Sibérie.

Commandant : le général d'infant. gouverneur gén. A. *Duhamel* ; chef de l'état-maj. : le maj. gén. A. *Kroierus.*

Troupes de la Sibérie orientale.

Command. : le lieut. gén. M. *Korsakoff.*

Gendarmerie.

Commandant : le gén. de caval. aide de camp général prince *Dolgoroukoff Ier.*

Troupes irrégulières. (*Cosaques*)

Ataman (hetman) de tous les Cosaques : le grand-duc *Nicolas*-Alexandrovitch.

Digitized by Google

Atamans des Cosaques.

Don : le gén. de caval. aide de camp gén. *de Grabbe.*
Kouban : le major gén. comte *Soumarakoff-Elston.*
Terek : le major gén. C. *Popandopoulo.*
Astrakan : le colonel *Tolstoy.*
Orenbourg : le colonel *Zvorikyne, par int.*
Oural : le major gén. *Dandeville*, en fait fonct.
Sibérie : le major gén. C. *Krinsky.*
Azoff : le major gén. C. *Rechétiloff.*
Nouvelle-Russie : le major gén. *de Hanghardt.*
Amour : le gouverneur général.

MARINE.

Chef : l'amiral général.
Commandants d'escadre. Mer Baltique : le contre-amiral officier gén. en premier E. *de Behrens*: les contre-amiraux N. *Akouloff*, J. *Jobisine*, J. *Endogouroff*, J. *Kern*, E. *Lessoffoki.*
Mer Noire : le contre-amiral M. *Duhamel.*
Mer Caspienne : le contre-amiral V. *Mikrioukoff.*

STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION (sans la Finlande et la Pologne).

(Le mille carré géogr. = 54.8 kilom. carrés).

GOUVERNEMENTS et TERRITOIRES.	Superficie en milles carr. géog.	Population.
En Europe.		
Arkhangel	13,925	274,951
Astrakhan	3,995	477,492
Bessarabie	634	919,107
Pays des Cosaques du Don	2,806	896,870
Courlande	495	567,078
Ekatherinoslaw	1,225	1,042,681
Esthonie	359	303,478
Grodno	691	881,881
Jaroslaw	621	976,866
Kalouga	561	1,007,471
Kasan	1,116	1,543,344
Kharkhoff	999	1,582,571

Digitized by Google

GOUVERNEMENTS et TERRITOIRES.	Superficie en milles carr. géog.	Population.
Khersson	13,06	1,027,459
Kieff	924	1,944,334
Kostroma	1,451	1,076,988
Koursk	820	1,811,972
Kowno	739	988,287
Livonie	883	883,681
Minsk	1,621	986,471
Mohileff	868	884,640
Moscou	602	1,599,808
Nijni-Novgorod	923	1,259,606
Novgorod	2,139	975,201
Olonez	2,717	287,354
Orel	859	1,532,034
Orenbourg	6,917	2,036,581
Pensa	689	1,188,535
Perm	6,050	2,046,572
Podolie	771	1,748,466
Poltava	903	1,819,110
Pskoff	816	706,462
Rjasan	763	1,427,299
St-Pétersbourg et Cronstadt	814	1,083,091
Smoslensk	1,018	1,102,076
Ssamara	2,885	1,530,039
Ssaratoff	1,486	1,636,135
Ssimbirsk	883	1,140,973
Tamboff	1,202	1,910,454
Tauride	1,161	687,343
Tchernigoff	952	1,471,866
Toula	557	1,172,249
Tver	1,163	1,491,427
Vilna	768	876,116
Vitebsk	821	781,741
Vjatka	2,605	2,123,904
Vladimir	861	1,207,908
Volhynie	1,295	1,528,328
Vologda	7,201	951,593
Voronesk	1,211	1,930.859
Total [1]	90,135	59,330,752

Soit 4,939,288 kilomètres carrés.

1. Y compris le lac de Ladoga, la mer d'Azoff et toutes les eaux intérieures (1,780 m. c.), ainsi que les îles de Novaja-Zernlia.

Digitized by Google

GOUVERNEMENTS et TERRITOIRES.	Superficie en milles carrés géograph.	Population.
En Asie.		
Caucase.		
Derbent	491	513,925
Koutaïs	645	596 823
Stavropol	1,890	562,317
Tiflis	969	647,125
Schemakha	1,031	633,886
Erivan	573	257.106
Pays des Cosaques de la mer Noire	575	202,493
Pays des Montagnes	1,859	894,845
Total	8,034	4,308,520
Sibérie.		
Tobolsk	27,000	1,021,266
Tomsk	15,734	694,651
Jenisséisk	45,708	303,256
Irkoutsk	13,357	319,936
Territoires.		
Transbaïkalien	10,057	352,534
de Jakoutsk	71,571	222,533
de l'Amour	5,129	40,000
du Littoral (Kamtschatka)	33,790	21,860
de Ssemipalatinsk	8,498	217,451
des Kirghises de Sibérie (grande horde)	14,544	277,451
des Kirghises d'Orenbourg (petite horde)	17,355	800,000
Total	262,746	4,230,938
Total de la Russie d'Asie	270,629	8,539,458

Total général de la superficie et de la population de l'empire.

DÉSIGNATION.	Milles carrés géogr.	Population.
Russie d'Europe	90,135	59,330,752
Caucase	8,034	4.308,520
Sibérie	262,746	4,230,938
Royaume de Pologne	2,258	4,764,446
Grand-duché de Finlande	6,870	1,636,549
Total	370,042	74,271,205

Digitized by Google

Population de la Russie d'Europe selon les cultes.

Grecs orthodoxes..	49,809,891	Protestants.....	1,952,117
Schismatiques.....	759,880	Israélites.....	1,425,784
Cathol. arméniens.	33,304	Mahométans	2,321,679
Catholiq. romains..	2,800,228	Païens.....	197,373

La population gréco-russe totale (Europe et Asie) s'est élevée aux chiffres suivants, à diverses époques (d'après M. Schnitzler).

1796, 29,000,000; 1811, 33,000,000; 1816, 37,000,000; 1835, 45,000,000; 1851, 55,000,000.

Capitale : Saint-Pétersbourg, 539.475 hab.

Villes principales en 1862-1863.

Moscou.....	351,628	Astrakhan.....	45,159
Odessa.....	118,970	Nicolajeff.....	43,791
Kichéneff.....	91,532	Nijni-Novgorod.....	41,543
Riga.....	77,468	Voronége.....	41,500
Kieff.....	70,590	Khersson.....	38,832
Vilna.....	69,464	Jitomir.....	38,293
Kasan.....	63,084	Tiflis (1858).....	37,930
Saratoff.....	62,923	Tamboff.....	36,029
Toula.....	58,268	Kolouga.....	34,669
Berditcheff.....	53,522	Orel.....	34,656
Kharkoff.....	52,056	Samara.....	34,131
Cronstadt.....	48,413	Jaroslaw.....	27,741

FINANCES.

Budget de l'exercice 1864.

RECETTES BRUTES.

		Roubles argent.
Impôts directs.	Capitation.....	35,767,433
—	Patente de commerce.....	9,632,000
Impôts indirects.	Boissons.....	127,805,158
—	Sels.....	9,838,975
—	Tabacs.....	4,012,204
—	Sucre de betteraves.....	579,000
—	Douanes.....	35,671,800
—	Timbre.....	5,497,300
—	Enregistrement	2,533,800
—	Divers.....	5,287,877
Droits régaliens.	Mines.....	2,501,075

Digitized by Google

Droits régaliens.	Monnayage	2,506,506
—	Postes	7,703,967
—	Télégraphe	1,964,887
Biens de l'État.	Domaines, Mines (y compris le chemin de fer Nicolas, pour 9,580,392)	53,231,470
Recettes diverses		38,254,718
Revenu de la Transcaucasie		3.453,642
	Total des recettes brutes	346,241,813
	Frais de perception	37,996,608
	Recettes nettes	308,246,205
Recettes d'ordre		8,366,857
Ressources extraordinaires.	Bons du Trésor	18,000,000
Sur le produit de l'emprunt anglo-hollandais		28,486,128
	Total des ressources extraordinaires	46,486,128

DÉPENSES.

Dépenses ordinaires.	Roubles argent.
Service de la dette publique	59,637,803
Institutions supérieures	1,203,455
Saint synode et clergé orthodoxe	5,341,942
Ministère de la maison de l'empereur	7,755,444
— des affaires étrangères	2,094,063
— de la guerre	119,950 702
— de la marine	21,684,339
— des finances	58,446,868
— des domaines de l'empire	9,119,201
Comité ordonnateur des colonies du midi	179.344
Ministère de l'intérieur	12,125,563
— de l'instruction publique	6,244,022
Direction générale des travaux publics	25,162,775
— — des postes	11,374,338
Ministère de la justice	6,489,666
Contrôle général de l'empire	326,256
Direction générale des haras	594,800
Administration des provinces transcaucasiennes	3,616,378
Total des dépenses ordinaires	351,346,966
Non-valeurs	4,000,000
	355,346,966
Dépenses d'ordre	8,366,856
Dépenses militaires extraordinaires.	
Ministère de la guerre	32,484,697
— de la marine	37,380,975
Total.	401,094,798

Digitized by Google

DETTE EN 1863.

	Roubles argent.
Dettes à terme (11 emprunts)	52,600,000
Dettes perpétuelles (6 emprunts) étrangères	166,777,400
Emprunts (54) aux institutions de crédit	148,258,878
Liquidation de 32 petites dettes remboursables	3,241,652
Emprunts de trésorerie (5)	5,072,492
Billets métalliques (4 0/0) de la Banque	47,640,000
Bons du Trésor 4.32 0/0	138,000,000
Dette perpétuelle 6 0/0 amortissable	49,957,114
Dette 4 0/0 provenant de la conversion des dépôts	147.500.976
Total	759,045,512
Papier-monnaie. Billets de crédit	685,100,587
Bons du Trésor	189,000,000

De ce passif doit être défalquée une somme de 20,580,109 roubles de prêts de rachat faits aux anciens serfs et remboursable, et une somme diversement évaluée d'autres prêts fait par le gouvernement.

COMMERCE EN 1861.

Valeur en milliers de roubles argent.

PROVENANCE ET DESTINATION.	Exportation	Importation.
Ports de la mer Baltique	72,965,240	76,996,879
— de la mer Blanche	7,026,058	538,959
— méridionaux	54,350,778	14,223,968
Frontière occidentale de l'empire	25,627,961	33,473 362
Finlande	7,150,934	2,762,120
Provinces transcaucasiennes	2,971,601	5,873,966
Astrakhan	430,410	932,539
Frontières d'Orenbourg et de Sibérie.	5.515.337	9,387,869
Total	176,038.319	144,189,662

Or et argent (en lingots et monnayé). Il a été exporté en 1862 : 39,297,968 roubles argent ; importé, 5,016,393 roubles argent.

NAVIGATION EN 1862.

Ports.	Entrés	Sortis.
de la mer Baltique.	4,504 nav.,	4,470 nav.
de la mer Blanche..	807 —	830 —
du Sud	4,780 —	4,800 —
Total	10,091 nav.	10,100 nav.
jaugeant	954,664 tonneaux ;	930,542 tonneaux.
dont chargés	5,614 nav.	8,699 nav.

Digitized by Google

La marine marchande comptait, en 1859, 1,416 navires d'une capacité collective de 172,605 tonneaux, et montés par 10 à 11,000 matelots.

BANQUE.

Banque de l'État, fondée le 31 mai-12 juin 1860 par oukase. Capital : 15.000,000 roubles et une réserve de 3,000,000 roubles, le tout fourni par l'État. Intérêts : 5 0/0.

Banque de Pologne, fondée en 1828, par l'État, pour amortir la dette polonaise et pour favoriser le commerce et l'industrie. Capital : 8,000,000 roubles en argent.

CHEMINS DE FER EN 1862.

NOMS DES LIGNES	Longueur en kilomètres.	Recette totale en francs.	Recette kilométrique en francs.
EXPLOITÉES PAR L'ÉTAT.			
Nicolas (St-Pétersbourg à Moscou)	621	34,415,704	53,440
EXPLOITÉES PAR LES COMPAGNIES			
Grande société des chemins de fer russes	1,723	21,865,824	19.734
Riga à Dunabourg	218	2,155,372	9,887
Moscou à Rianzan	125	1,190,780	10,205
Moscou à Jaroslaw	71	454,684	6,404
St-Pétersbourg à Tsarskoé-Selo	26	1,461,900	56,226
St-Pétersbourg à Péterhof	42	950,480	22,630
Helsingfors à Tavastehus	107	222,952	2,654
Varsovie à Vienne	345	7,367,616	21,355
Varsovie à Bromberg	140	391,792	7,534
Don au Volga	78	»	»

CULTE ET INSTRUCTION.

La religion de l'empire est le rit grec, appelé la foi catholique orthodoxe. L'église russe s'est séparée du siége de Rome en 1054 et du patriarcat de Bysance en 1589. Elle a un synode indépendant, mais est en rapport avec une église sœur composée des 4 patriarches de Constantinople, de Jérusalem, d'Antioche et d'Alexandrie. Le sacré synode, le gouvernement de l'Eglise ont été insti-

Digitized by Google

tués du commun accord de l'Eglise russe et des 4 patriarches.

L'Eglise du rit grec orthodoxe possède environ500 cathédrales et 29,000 églises auxquelles sont attachés près de 70,000 popes, prêtres et chapelains. On compte aussi 480 couvents d'hommes et 70 de femmes. L'Eglise gréco-russe est divisée en 55 éparchies ou diocèses ; l'Eglise catholique romaine en six évêchés. L'archevêque-primat de Varsovie est le chef du clergé polonais.

Sous le rapport de l'instruction publique, l'empire est divisé en 11 districts, qui devront avoir chacun une université. Il n'en existe encore qu'à Saint-Pétersbourg (fondée en 1819), Moscou (1755), Kharkoff (1803), Kasan (1804), Dorpat (1834), Kieff (1834), Helsingfors, Varsovie (1862), Odessa (1864). Indépendamment de ces grands établissements qui comptent environ 3,000 élèves, il existe beaucoup d'écoles spéciales : une école de médecine, une école de droit, une école des ponts et chaussées, une école de commerce et un institut oriental établi dans la capitale; des académies théologiques à Kieff, Moscou, Saint-Pétersbourg et Kasan; un grand nombre d'écoles militaires et d'écoles pour la noblesse sans préjudice des écoles diocésaines, des écoles de districts et de paroisses. On estime à 4,000 le nombre de ces établissements et à 500,000 environ le nombre des élèves qui y reçoivent une instruction plus ou moins complète. L'instruction primaire est encore bien peu répandue et l'on évalue à 1 sur 300 la moyenne proportionnelle des Russes sachant lire et écrire. D'après le rapport officiel de 1860 on comptait en Russie 8,937 écoles primaires avec 950,002 élèves.

ARMÉE.

Le recrutement n'a pas lieu annuellement. L'Etat, selon ses besoins et les circonstances, ordonne une levée qui se calcule, pour chaque voloste, d'après le nombre des paysans inscrits au dernier recensement. Autrefois, c'était le seigneur qui fixait par chaque village le nombre de recrues soit arbitrairement, soit après avoir consulté le staroste. Il y avait du reste un ordre coutumier

Digitized by Google

qu'il était obligé de suivre. Aujourd'hui, la voloste forme l'unité de recrutement et l'assemblée communale désigne les recrues. Le mode de recrutement a été ramené à deux formes générales, le tour de rôle et le tirage au sort. Le tour de rôle n'est que l'ordre coutumier réformé et établi sur une base uniforme. L'Etat cherche à faire prévaloir le tirage au sort, mais il laisse aux populations le droit de manifester leur préférence et sanctionne leur choix. Dans les volostes où le tour de rôle est en vigueur, les paysans exemptés peuvent être imposés d'une somme d'argent au profit de la communauté. Les paysans sont dispensés de satisfaire personnellement au recrutement, en présentant un remplaçant ou en versant une somme de 250 à 300 roubles (1,000 à 1,500 fr.), c'est ce que le règlement appelle acheter au Trésor des *quittances de recrutement*. La durée du service militaire a été réduite, par l'empereur Alexandre II, à quinze ans; dans un avenir prochain, il sera réduit, dit-on, à sept ou huit ans.

Les soldats russes en général sont mariés; le gouvernement ne met aucune restriction à leur mariage, qu'au contraire il cherche à encourager par toutes les facilités possibles. Il leur fournit le logement et se charge de la nourriture, de l'habillement et de l'éducation de leurs enfants. Toutefois, les enfants mâles ne peuvent choisir d'autre profession que l'état militaire, pour lequel ils sont élevés dès leur plus jeune âge. Après être restés quelque temps avec leurs parents, dans leurs garnisons, ils sont envoyés dans les dépôts militaires.

Il existe à Saint-Pétersbourg des écoles pour les pages, officiers d'artillerie et sous-officiers de la garde, mais l'établissement principal pour l'éducation des officiers est celui du corps des cadets à Saint-Pétersbourg, fondé en 1731. Il renferme environ 700 élèves, fils de nobles ou de pères ayant atteint le grade de capitaine dans le service civil et militaire. Il y a aussi des écoles de cadets à Moscou, Polotsk et autres villes.

La Russie possède encore des colonies militaires assez importantes, bien que le système de colonisation militaire par grandes masses que le comte Araktchejeff a essayé d'introduire sous l'empereur Alexandre Ier ait dû

Digitized by Google

être abandonné dès 1825. Les colonies militaires qui se sont conservées dans le midi fournissent une excellente cavalerie.

D'après l'*Invalide russe*, l'effectif de l'armée s'élève aux chiffres suivants :

1. Armée active.	1863.	1864.
Infanterie	364,422	694,511
Cavalerie régulière	38,306	49.183
Artillerie	41,731	48,773
Sapeurs	13,413	16,203
Totaux	457,875	808,670
2. Armée active locale.		
Bataillons de ligne	80,455	74,561
Troupes de garnison en régiments	80,455	23,470
— en bataillons	19,830	29,892
Totaux	100,285	127,925
3. Troupes non incorporées.		
Réserves de toutes armes, etc	254,036	199,380
Totaux généraux	812,196	1,135,975
4. Troupes irrégulières	177,460 hommes.	

Parmi les troupes irrégulières, les plus importantes sont les Cosaques. En cas de besoin tout Cosaque, depuis l'âge de 15 jusqu'à 60 ans, est astreint au service militaire. En temps ordinaire, les Cosaques forment 54 régiments de cavalerie.

Ils ne payent aucun impôt au gouvernement, auquel ils ne doivent que le service militaire. Tout homme est tenu de s'équiper, de s'habiller et de s'armer à ses propres frais. Le nombre des Cosaques en état de porter les armes peut être estimé à 307,000 hommes.

MARINE IMPÉRIALE EN 1864.

Vapeurs.

9 vaisseaux, 20 frégates, 22 corvettes, 12 clippers, 1 batterie flottante cuirassée, 1 chaloupe cuirassée, 79 chaloupes canonnières, 25 schooners, 9 bâtiments de transports, 70 petits vapeurs à aubes, d'une force de 37,007 chev. et portant 2,387 canons.

Digitized by Google

Navires à voiles.

9 vaisseaux, 5 frégates, 3 corvettes, 3 bricks, 13 schooners, 2 canonnières, 2 tenders, 13 vaisseaux de transport, 12 yachts, le tout avec 1304 canons.

De plus, trois docks flottants et environ 300 navires pour le service des ports, etc.

Personnel de la flotte.

Amiraux et généraux	95
Officiers d'état-major et subalternes	2,345
Fonctionnaires civils	966
Soldats et matelots	55,216
Gardes-marine et conducteurs	169

Royaume de Pologne.

La Pologne a cessé d'être un État indépendant en 1795, après le 3e partage.

En 1807, par le traité de Tilsitt du 7 juillet, le grand-duché de Varsovie fut donné au roi de Saxe, mais au congrès de Vienne, un royaume de Pologne fut fondé et cédé à la Russie.

Le 27 novembre 1815, l'empereur Alexandre Ier accorda une charte constitutionnelle au nouveau royaume de Pologne. Mais à la suite de l'insurrection de 1830-31, cette charte fut remplacée par le statut organique de 1862[1].

Le statut organique fut modifié le 14 mars 1861 par l'empereur Alexandre II, qui décréta la formation d'un conseil d'État, chargé d'assister le gouverneur général dans l'administration du pays et de préparer les budgets annuels du royaume.

Ces réformes ont été suspendues depuis les événements de 1862, qui ont amené l'état de siége dans le royaume.

Namiestnik (lieutenant) du royaume : le gén. d'infant. et aide de camp gén. comte F. *de Berg*, commandant général de toutes les troupes cantonnées dans le royaume.

1. Voir Angeberg, *Recueil des Traités de Pologne depuis* 1762 *jusqu'à* 1862, 1 vol. in-8 de 1,500 pages. Paris, Amyot.

Digitized by Google

CORPS CONSULAIRE A VARSOVIE.

AUTRICHE : le comte E. *de Ludoff*, C. gén.
BELGIQUE : M. M. *Epstein*, C.
FRANCE : M. E. A. *de Valbezen*, C. gén.
GRANDE-BRETAGNE : le colonel E. *Stanton*, C. gén.
PRUSSE : le cons. de lég. comte J. *de Rechenberg*, C. gén.; M. G. *Martini*, C. à Kowno.
SAXE (royaume de) : M. S. *Lesser*, C. gén.
SAXE-WEIMAR : M. S. *Lesser*, C.
Ministre secrétaire d'Etat (à Saint-Pétersbourg) : le cons. privé sénateur et chambellan V. *Platanoff*.

CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Président : le lieutenant du royaume.

Membres.

Le cons. privé, sénateur W. *Arzimovicz*.
Le contrôleur général, président de la cour des comptes, cons. privé et sénateur *Fundukley*.
Le directeur des postes du royaume, cons. privé A. *de Masson*.
Le direct. général, présidant la commission de l'instruction publique et des cultes, *de Witte*.
Le direct. des voies et communications dans le royaume, N....
Le direct. général, présidant la commission des finances et du trésor, A. *Kocheleff*.
Le direct. général, présidant la commission de la justice, N....
Le direct. général, présidant la commission de l'intérieur, prince W. *Tcherkassky*.
Le secrétaire d'Etat du conseil d'administration, cons. d'Etat act. et secr. d'Etat J. *Enoch*.

CONSEIL D'ÉTAT.

Président : le lieutenant du royaume.
Vice-président : le cons. privé W. *Arzisnovitz*.

Digitized by Google

Membres.

Conseillers d'Etat : les cons. privés *Zaborovski*, sénateur; *Lasczynski*, les cons. d'Etat act. *Heilmann*, *Dutkievicz*. — Membres permanents : les cons. privés *Fanshaw*, *Lubovidzki*, *Hube*, *Drzeviecki*, *Bialloskourski;* le cons. d'Etat act. *Dekousinski; Lonski*, *Krzivicki*, *Borzenski*, *Dzevanovski*.

Il y a, en outre, des membres temporaires nommés par l'empereur, et pris dans les rangs du clergé supérieur et des conseillers de gouvernement.

Secrétaire général du cons. d'Etat : le cons. d'Etat actuel et secrét. d'Etat J. *Enoch*.

Gouverneurs civils.

Varsovie : le cons. privé *Laszczynski*.
Radom : le maj. gén. *Fanskaw*.
Lublin : le cons. d'Etat act. *Buzchovski*.
Augustowo : N....
Plock : le cons. de cour A. *Sinitzine*.
Président de la ville de Varsovie : le maj. gén. C. *Vitkovski*.
Grand-maître de la police : le major gén. J. *Trepov*.
Président de la direction générale de la Société du crédit foncier : le cons. d'État *Irzerzevinski*.
Banque de Pologne. Président : le cons. privé B. *Nepokoïcicki*.
Vice-président : le cons. d'Etat act. *Szemioth*.

ARCHEVÊQUES ET ÉVÊQUES.

1. *Église catholique romaine.*

Varsovie : Mgr S. F. *Felinski*, archevêque.
Kielce : Mgr M. *Maïerczak*, administrateur.
Kalisz : Mgr M. *Marsezevski*, évêque.
Plotzk : Mgr *Myslinski*, administrateur.
Lublin : Mgr V. *Pienkovski*, évêque.
Sandomir : Mgr J. *Juszinski*, évêque.
Augustowo : Mgr J. *Choinski*, administrateur.
Podlachie (Janow) : Mgr B. *Szymanski*, évêque.

Digitized by Google

2. Église grecque orthodoxe.

Varsovie : Mgr *Jonnaki*, archevêque (août 1860).

3. Église grecque unie.

Chelm : le chanoine E. *Szokalski*, administrateur.

Cultes évangéliques.

Président du consistoire de la confession d'Augsbourg : le lieut.-gén. A. *de Minckvitz* (août 1863).
Président du consistoire de la confession réformée : le lieut.-gén. et sénateur *White*.

STATISTIQUE.

Superficie : 2,257 milles carrés ou 125,683 kil. c. ; population (1860) : 4,850,466 hab.

Capitale : Varsovie (1861), 162,777 hab.

D'après les cultes, la population se répartissait ainsi, en 1859, grecs-orthodoxes, 4,856 ; catholiques, 3,657,140 ; grecs-unis, 215,967 ; luthériens, 274,707 ; réformés, 4,189 ; mennonites, 1,581 ; frères moraves, 1,451 ; israélites, 599,875, etc.

FINANCES.

Budget de l'exercice 1861-1862.

RECETTES.		Roubles.
Impôt foncier		2,598,000
— des maisons		1,740,000
— des domestiques		50,000
— indirects		6,900,000
Savoir : Sel (monopole)	2,251,000	
Tabac	675,000	
Sucre	120,000	
Loterie	122,000	
Timbre	454,000	
Licence	180,000	
Alcools	800,000	
Taxe d'abattage (Juifs)	400,000	
Octroi	1,760,000	
Poste	138,000	
Subvention du trésor impérial		3,557,000

Digitized by Google

Domaines	1,465,000
Forêts	495,000
Divers	3,590,447
Total	20,305,447

DÉPENSES.	Roubles.
Intérêt de la dette	3,434,000
Versement au trésor impérial	3,150,000
Armée	1,911,243
Instruction publique	933,552
Justice et police	1,394,842
Mines	1,331,092
Postes	482,562
Conseil d'État	364,606
Perception des impôts	1,040,223
Administration intérieure	484,853
— financière	326,350
Régie des domaines	163,892
Pensions	671,844
Régie des sels	1,953,490
Culte et bienfaisance	546,476
Services spéciaux	530,000
Divers	2,676,322
Total	20,395,447

Agriculture.

Terre labourable	6,000,000	hectares.
Forêts	5,000,000	—
Prairies	1,200,000	—
Routes, etc	400,000	—

Commerce extérieur en 1859 (roubles-argent).

	Importation.	Exportation.	Total.
Avec la Prusse	13,567,265	11,125,652	24,692,917
Avec l'Autriche	3,564,916	3,315,979	6,880,895
Total			31,573,812

Commerce intérieur.

La valeur des marchandises exposées en vente sur les marchés et sur les foires a été de 6,083,182 roubl.-arg. La vente d'une partie de celles-ci a produit 3,880,804 roubl.-argent.

Digitized by Google

Grand-duché de Finlande.

La Finlande a été cédée à la Russie par le traité de Frederickshamm en septembre 1809. Sa constitution, qui date de 1772, a été confirmée à la Diète de Borgo par le manifeste de l'empereur Alexandre Ier du 27 mars 1809 et par les décrets de l'empereur Nicolas du 24 décembre 1825 et de l'empereur Alexandre II du 3 mars 1855. D'après la constitution, la représentation du pays est confiée à un parlement national composé de 4 états : nobles, clergé, bourgeois et paysans.

Le 25 octobre 1811, l'empereur Alexandre Ier institua un comité des affaires de Finlande, composé de 3 membres. Par un autre ukase du 25 octobre 1812, fut nommé un gouverneur général investi du pouvoir exécutif comme représentant du souverain. En 1816 un sénat fut établi. Composé d'abord de 14 membres, il fut élevé ensuite à 16 et enfin à 18. Il est nommé par le souverain pour 3 ans et choisi moitié dans la noblesse du pays et moitié parmi la bourgeoisie et les paysans.

Le Sénat communique avec l'empereur par l'entremise d'un secrétaire d'État pour le grand-duché de Finlande, qui réside à Saint-Pétersbourg. A l'exception du gouverneur général et du secrétaire d'État, les fonctionnaires du gouvernement doivent, d'après la constitution, être Finlandais.

Le grand-duché jouit d'une administration nationale et de ses propres lois.

Gouverneur-général : le général d'infant., membre du conseil de l'empire à Saint-Pétersbourg, baron P. *Rokassovski.*

Ministre secrétaire d'Etat (Pétersbourg) : le cons. privé act., membre du conseil de l'empire à Saint-Pétersbourg, comte A. *Armfelt;* adjoint : le cons. privé et secr. d'Etat baron *Stjernwall-Walléen.*

SÉNAT (*Helsingfors*).

Président : le gouverneur-général.

Vice-présidents des départements.

De l'économie (agriculture, industrie, commerce) : le lieut.-gén. baron J. M. *Nordenstam.*

De la justice : le cons. privé baron L. *Sackléen.*

Digitized by Google

Sénateurs et chefs de services.

Chancellerie : M. M. *Nordenheim.*
Finances : M. J. G. *Snellmann.*
Comptabilité : M. R. *Trapp.*
Affaires militaires : M. C. *Furuhjelm.*
Culte : le Dr V. *Furuhjelm.*
Agriculture et travaux publics : M. S. *Gripenberg.*
Procureur-général : M. E. *de Knorring.*

COURS SUPÉRIEURES DE JUSTICE.

Abo (prononcez Obo). Président : M. C. R. *Procopé.*
Wasa. Président : M. S. *Ekbom.*
Wiborg. Président : M. E. *Gadd.*
Cour suprême militaire. Président : le major gén. comte M. *Armfelt.*
Chancellerie du gouvernement général. Directeur : le cons. d'Etat act. *Molander.*
Administration de la banque. Dir. : M. C. *Björkman.*
Affaires médicales. Directeur gén. : le Dr F. de *Willebrandt*, par int.
Postes. Directeur : le major gén. A. *Gripenberg.*
Douanes. Directeur gén. : le gentilhomme de la chambre cons. d'Etat J. A. *de Born.*
Géodésie et administration des forêts. Directeur gén. : le cons. d'Etat C. G. *Gyldén.*
Edifices publics. Intendant : M. E. B. *Lohrmann.*
Pilotage côtier. Dir. sup. : le contre-amiral *Nordmann.*
Administr. des mines. Intend. en chef : le Dr G. *Laurell.*
Contrôle. Contrôleur général : M. A. J. *Chydenius.*
Commissariat de guerre. Intendant : le colonel C. A. *Krook.*
Administration des voies de communication. Dir. sup. : le colonel J. *Mickvitz.*

Gouverneurs des provinces.

Nyland (Helsingfors) : le major gén. à la suite de l'empereur Alphonse baron *Walléen.*
Abo : le major gén. baron J. *Cedercreutz.*
Tavastehus : le baron S. *Werner de Troil.*

Digitized by Google

Wiborg : le lieut.-gén. B. *Indrenius.*
Saint-Michel : le major gén. T. *Thilen.*
Kuopio : le sénateur S. H *Autell.*
Wasa : le lieut.-colonel baron C. G. *Wrede.*
Uleaborg : le major gén. G. *Alfthan.*
Université d'Helsingfors. Chancelier : le grand-duc héréd. *Nicolas*-Alexandrovitch. — Chancelier suppléant : le ministre secrét. d'Etat et cons. privé act. comte *Armfelt.* — Vice-chancelier : le général d'inf. baron J. R. *Munck.*

Culte luthérien.

Archevêque d'Abo : le Dr en théologie F. *Bergenheim.*
Evêque de Borga : le Dr C. G. *Ottelin.*

ARMÉE.

Evêque de Knopio : le Dr R. V. *Frosterus.*
Commandant en chef : le gouverneur général.
Inspecteur des troupes : le major général à la suite de l'empereur, baron E. *de Willebrand.*
Chef de l'artillerie : le lieut.-gén. *Bézac II.*
22e division d'infanterie. Commandant : le lieut.-gén. *Schernwall.*
Corps des cadets (Frederikshamn). Directeur : le major gén. A. *de Forselles.*

CORPS CONSULAIRE.

BRÊME. Wiborg : M. F. *Wahl*, C.
BRÉSIL. Helsingfors : M. *Frenckel*, C.
DANEMARK. Abo : M. C. L. *Malm*, C.; Wiborg : M. C. *Sesemann*, C.
ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Helsingfors : M. R. *Frenckel*, C.
FRANCE. Uleaborg : M. H. E. *Hoekert*, AgtC.
GRANDE-BRETAGNE. Helsingfors : M. H. W. *Crowe*, C.; Wiborg : M. H. *Lorenz*, C.
HAMBOURG. Helsingfors : M. J. C. H. *Schramm*, C.; Wiborg : M. P. *Wall*, C.
HANOVRE. Helsingfors : M. J. M. *Tollander*, C.; Wiborg : M. J. *Dippel*, C.

Digitized by Google

LUBECK. Abo : M. C. F. *Voss*, C. ; Bjoerneborg : M. A. *Bjoerneberg*, C.; Borgo : M. C. E. *Oberg*, C.; Uleaborg : M. J. G. *Bergboom*, C. ; Wasa : M. C. G. *Wolff*, C. ; Wiborg : M. C. H. *Rothe*, C.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. Wiborg : M. C. *Rosenius*, C.

OLDENBOURG. Abo : M. O. *Sjöstrom*, C.

PAYS-BAS. Frederikshamn : M. C. *Bruun*, C.

PORTUGAL. Helsingfors : M. J. *Sergeeff*, C.

PRUSSE. Abo : M. J. *Julin*, C. ; Ekenaes : M. F. *Huldmann*, C. ; Helsingfors : M. L. *Borgstroem*, C. ; Uleaborg : M. J. F. *Frantzén*, C. ; Wiborg : M. J. *Hackmann*, C.

SUÈDE et NORVÉGE. Abo : M. *Vorselles*, C. gén.

STATISTIQUE.

Superficie : 6,870 m. c. ou 376,476 kil. carrés ; population (1860) : 1,745,897 hab., savoir : Nyland, 161,837; Abo (Obo), 308,296; Tavastehus, 163,257; Wiborg, 267,699; Saint-Michel, 157,176; Knopio, 213,056; Wasa, 294,695; Uleaborg (Uleoborg), 179,880.

Capitale : Helsingfors, 21,698 hab. — Abo, 16,870.

FINANCES.

Budget de 1863 (en marcs ou francs).

RECETTES.		DÉPENSES.	
Impôt foncier.....	2,504,000	Non-valeurs.....	97,100
— des manufactures.....	103,600	Gouvernement.....	1,273,083
Capitation.....	1.238,500	Adm. de la justice..	447,789
Impôts indirects (douanes, timbre, eau-de-vie).....	7,437,578	— militaire.....	228,571
Revenus accidentels	920,823	— civile.....	3,191,137
Total.....	12,204,501	Culte, instr. publiq.	1,469,154
		Dépenses extraord.	2,126,086
		Fondations charitables, hygiène....	1,148,990
		Agricult., commerce	1,261,510
		Dotations, pensions.	659,655
		Total.....	11,902,715

Digitized by Google

Budget militaire de 1863.

DÉPENSES.

A défalquer des recettes.....	10,548
État militaire, dotations, pensions, etc.....	2,386,937
Total des dépenses.....	2,397,485
Total des recettes.....	2,520,960
Excédant des recettes.....	123,465

Les pasteurs, les soldats de la milice et quelques fonctionnaires civils recoivent leurs appointements, soit des communes, soit des terres domaniales (bostâllen) affectées à cet usage. Ces dépenses ne font point partie du budget général.

Dette publique (1863).	Rbls. arg.
Dette intérieure, contractée pour la construction de canaux et de chemins de fer.....	613,000
Dette extérieure, contractée pour l'exécution de travaux publics.....	2,141,000
Total.....	3,023,000
Créance de la maison de Rothschild.....	4,108,000

L'armée et la flotte se composent :	
D'engagés volontaires (vaerfvade), qui servent pendant 6 ou 10 ans.....	1,525 h.
De la milice (indelta, troupes cantonnées), 9 bataillons de tirailleurs.....	2,720
Total.....	4,245 h.

La marine compte 744 pilotes, dans 91 stations et 8 phares.

COMMERCE ET NAVIGATION EN 1862.

	Importation.		Exportation.	
Russie.....	7,700,028	Rbls. arg.	4,070,510	Rbls. arg.
Suède et Norvége..	1,050,844	—	996,449	—
Autres pays.....	6,110,336	—	4,894,224	—
Total.....	14,861,208		9,961,183	arg.

Marine marchande en 1862.

418 bâtiments à voiles et 30 vapeurs, jaugeant ensemble 56,601 lasts de commerce et montés par 5,371 h.; et 1,144 bâtim. jaugeant plus de 5 lasts, d'une capacité de 41,743 lasts.

Digitized by Google

MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. (Or.) Demi-impériale (5 roubles 15 cop.) = 20 fr. 66 c. — Ducat (3 roubles) = 12 fr. 40 c. — (Argent.) Rouble de 100 copeks = 4 fr. 04 c. (4 fr.) — Rouble = 2 poltinnick, ou 4 tchetvertak (polpoltinnick), ou 5 abassis (Georgie). — Florin polonais = 30 cop. ou 30 gros polonais. — Grivenik = 10 cop. — Piatak = 5 cop. — Copek = 4 centimes.

Mesures de longueur. Sagène = 3 archinnes, ou 7 pieds, ou 48 werchoks, ou 84 pouces de 12 lignes. — Sagène = $2^{m},134$. — Pied = $0^{m},3048$. — Werst = 500 sagènes.

Mesures agraires. Déciatine (2,400 sag. c.) = $1^{h},0925$ (109 ares).

Mesures de capacité. (Céréales.) Tchetwert = $209^{lit},90$, se divise en 2 osmines, ou 8 tchelveriks, ou 32 tchetverkas, ou 64 garnetz, ou 1.920 tchasts. — Le coulle (sac) = 8 à 10 tchetwerts. — (Liquides.) Vedro = $12^{lit},29$. — Le botchka = $491^{lit},96$, contient 3 1/3 pipes, ou 2 2/9 oxhofts, ou 3 1/2 ohms, ou 13 1/3 ankers, ou 40 vedros, ou 320 stoffs, ou 400 crouckhas, ou 4,000 tcharkas.

Poids. Livre = $409^{gr},5$. — Poud (40 livres) = $16^{k},380$. — Berkowetz = 10 pouds, ou 400 livres. — Livre = 32 loths de 3 zolotniks, de 96 dolis, soit 9,216 dolis. — Livre médicinale = 8,064 dolis, se divise en 12 onces, ou 96 dr., ou 288 scr., ou 5,760 grains. — Le titre des matières d'or et d'argent est exprimé en 96^{e} de zolotnik (dolis).

Digitized by Google

ILES SANDWICH

(HAVAÏ).

PAVILLON.

Le pavillon des îles Sandwich est tricolore; les 7 bandes horizontales sont disposées ainsi de haut en bas: rouge, blanc, bleu, rouge, blanc, bleu, rouge. Le tout avec un carré bleu traversé de croix rouges et blanches au coin supérieur près de la hampe.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

Les îles Sandwich, découvertes en 1770, connues également sous le nom d'archipel Hawaiien, sont situées dans l'océan Pacifique, à égale distance des côtes d'Amérique et du Japon, entre les 19e et 22 1/4 degrés de latitude nord, et les 155e et 100e degrés de longitude.

Le régime gouvernemental et social a été longtemps une espèce de communisme féodal. La réunion des îles sous la domination unique de Kaméhaméha Ier ne changea d'abord rien à cet état de choses. Le souverain était seul propriétaire des terres. Ce fut seulement en 1848 que le droit de posséder des propriétés territoriales fut reconnu aux simples particuliers.

En 1838, tout le pouvoir avait été concentré dans la royauté. A cette époque, Kamehameha III, cédant aux avis des missionnaires américains, se fit roi constitutionnel. La Constitution de 1840, qui créait une chambre des nobles composée de 15 personnes, dont 5 femmes, avec le roi pour président, ne marcha pas trop bien. Il fallut la reviser en 1845 et confier le pouvoir exécutif à un conseil des ministres, présidé par le ministre de l'intérieur.

Cette nouvelle Constitution, qui reconnaissait un ordre de noblesse, a été aussi réformée. Les deux parties de la représentation nationale ont été remplacées par un conseil privé, composé du roi, de la reine, des ministres, des gouverneurs des quatre plus grandes îles, du chan-

Digitized by Google

celier, des juges de la cour suprême, et de huit autres membres.

II. FAMILLE RÉGNANTE.

Roi : Lot **Kaméhaméha V**, né le 10 déc. 1830, succède en 1864 à son frère Kaméhaméha IV.
Emma, née miss Rooker, née le 2 janv. 1836; veuve de Kaméhaméha IV, mariée en 1856, veuve en 1864.
Victoria-Kamamau-**Kaahamanu**, sœur du roi, née le 1er nov. 1838, premier ministre (Kuhina nui).

III. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Conseil d'Etat privé : le roi et sa sœur, les ministres, les gouverneurs d'Ooahu, Kauai et Maui; la gouvernante de Havaï, le chancelier du royaume, les juges assistants de la cour suprême, et 8 autres membres.

Cabinet.

Ministre des affaires étrangères : M. R. C. *Wyllie.*
— de l'intérieur : N....
— des finances : M. C. G. *Hopkins.*

Gouverneurs des îles.

M. M. *Kekuanaoa* à Honolulu (Ooahu).
M. P. *Nahaolelua* à Lahaina (Maui).
M. P. *Keelikolani* (gouvernante) à Hilo (Havaï).
M. J. *Kanoa* à Nawiliwili (Kauai).
Maréchal des îles Hawaï : M. W. C. *Parke.*
Percepteur général des impôts à Honolulu : M. W. *Goodale.*
Cour suprême. Juge suprême : l'hon. E. H. *Allen* (en outre 4 cours de district).
Culte. Vicaire apostolique : Mgr L. *Maigret*, évêque d'Arata *in part.* (1846).
Evêque de l'Eglise anglicane : Mgr *Staley* (1862).

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

Brême : M. J. D. *Wicke*, C.
Chili : M. A. P. *Everett*, C.

Digitized by Google

DANEMARK : M. T. C. *Heuck*, fait fonction de consul.
ESPAGNE : M. F. R. *Vida*, AgtC.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Honolulu : M. A. *Caldwell*, C.; Lahaina : M. E. *Perkins*, C.
FRANCE. Honolulu : M. *Desnoyers*, C. et commissaire.
GRANDE-BRETAGNE. Woahoo : M. W. W. F. *Synge*, C. gén. et commissaire.
ITALIE : M. C. F. *Guillen*, C.
HAMBOURG : M. T. C. *Heuck*, C.
HANOVRE : M. H. *de Holt*, C.
OLDENBOURG : M. F. *Stapenhorst*, C.
PÉROU : M. C. C. *Harris*, C.
PRUSSE : M. J. H. *Gossler*, ch. d'aff. et C. gén.
RUSSIE : M. J. C. *Pfluger*, VC.
SUÈDE ET NORVÉGE : M. J. C. *Pfluger*, C.

V. STATISTIQUE.

Superficie des îles. Havaï, 187.06; Maui, 28.49; Kauai, 21.69; Ooahu, 24.69; Molakai, 7.99; Ranai, 4.71; Nihau, 3.29; Kadulaw, 2.82. Total : 283.74 m. c. géogr. ou 15,549 kil. carrés. (Les petites îles inhabitées, au nombre de 14, sont comprises dans ces chiffres.)

Population en 1861, 69,800 hab., dont 67,084 indigènes (35,379 hommes, 31,705 femmes), et 2,716 étrangers.

Depuis 1778, date de la découverte de ces îles par Cook, leur population a sans cesse été en diminuant. Le chiffre en était alors d'au moins 200,000 hab. En 1823, M. Ellis en trouvait moins de 150,000, dont 85,000 dans la grande île de Hawaï. Les constatations des recensements postérieurs ont été encore moins considérables : en 1832, 130,313; en 1836, 108,579; en 1849, 84,163; en 1853, 71,019; en 1860, 67,979 hab.

Finances. Période financière du 1er avril 1858 au 31 mars 1860. Recettes : 656,216 dollars (dont 213.209 proviennent des douanes, 108,842 des impôts de l'intérieur, 100,831 de la vente de domaines de l'Etat). Dépenses : 643,088 dollars (dont pour la liste civile 52,326 dollars; pour la presse gouvernementale, 20,000 doll.; pour l'instruction, 23,743 doll.; les tribunaux, 90,928 doll.; les travaux publics, 131,821 doll.; l'armée, 45,495 doll.

Digitized by Google

Dette publique au 1er *avril* 1860 : 108,777 doll., portant en majeure partie intérêt à 12 p. 100 ; de plus 20,000 dollars pour la construction des canaux.

COMMERCE.

ANNÉES.	Importation.	EXPORTATION.		TOTAL.
		Produits étrangers.	Produits indigènes.	
1856.....	1,152,000	204,000	379,000	583,000
1857.....	1,130,000	222,000	422,000	644,000
1858.....	1,090,000	257,000	530,000	787,000
1859.....	1,555,000	303,000	628,000	931,000

Instruction. On compte plus de 9,000 élèves dans les écoles.

SAN MARINO.

Capitani reggenti : Du 1er oct. 1864 à fin mars 1865 : le chev. *Palamede Malpeli* et M. *Pasquale Marucci.*
Secrétaire d'Etat pour l'intérieur : M. I. *Bonelli.*
Secrétaire pour les affaires étrangères et pour les finances : M. D. *Fattori.*
Trésorier gén. : M. P. *Borghesi.*
Commissaires de la loi : le chev. F. *Venturini,* avocat.
Juge d'appel : M. J. *Giuliani,* avocat.
Command. supér. des milices : le comte *Gaetano Belluzzi.*
Commandant de la Guarda del consiglio Principe : le gén. *Filippo Belluzzi.*

Digitized by Google

ADMINISTRATION.

Le pouvoir souverain, qui s'exerçait anciennement par le peuple réuni en (arringo), a été par la suite remis au grand conseil souverain formé de 60 membres : 20 nobles, 20 bourgeois, 20 propriétaires. Le peuple a le droit de pétition à l'assemblée générale qui se tient deux fois par an, à l'ouverture de chaque régence.

Dans le conseil des 60, on choisit le conseil des 12, sorte de chambre haute qui se compose de 8 membres (ville) et de 4 membres (campagne).

Les deux capitaines régents sont choisis par le conseil souverain, ont le pouvoir exécutif et restent chacun six mois en fonctions.

La justice est administrée par un juge de première instance et un juge d'appel, qui sont choisis pour trois ans, et peuvent être nommés de nouveau.

DÉCORATION.

Ordre équestre de San Marino, par le grand conseil souverain de la République, le 13 août 1859.
Médaille du mérite civil et militaire.

STATISTIQUE.

Superficie : 1.25 mille carré géograph. ou 68 kil. carr.
Population : 9,000 hab.
Recettes : 4,800 fr. ; dépenses : 3,700 fr.
Dette publique : 4,000 fr.

FORCE ARMÉE.

Elle se compose, outre l'état-major de la milice (15 officiers) : 1° de la garde du conseil souverain, 24 h. et 3 officiers; 2° de la garde de la forteresse (artillerie) 1 comp. 4 officiers, 97 hommes; 3° de la légion des fusiliers, 8 comp. avec 32 officiers, 961 h. (non compris l'état-major de 9 officiers); 4° d'un peloton de 15 gendarmes; 5° de 25 musiciens de la garde du conseil.

Total, 1,450 hommes.

La République bat monnaie.

Digitized by Google

SAN SALVADOR.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

La République de San Salvador, après avoir été réunie, depuis la guerre de l'indépendance (1821), aux quatre autres Etats de l'Amérique centrale, fit partie comme eux, pendant deux ans, de la confédération du Mexique. Après la dissolution de l'Union centre américaine, le San Salvador conclut une alliance séparée avec le Honduras et le Nicaragua; mais aucun des trois Etats ne voulut ratifier la Constitution votée le 13 octobre 1852 par leurs délégués. La guerre éclata en 1854 entre le Honduras et le Guatémala. Le San Salvador offrit sa médiation et mit fin à une guerre qui aurait pu menacer son indépendance. Les cinq États se réunirent en 1859 pour résister à l'invasion des flibustiers. Il est actuellement question de constituer une nouvelle confédération.

La Constitution de San Salvador confie le pouvoir exécutif à un président élu pour 10 ans (révision de 1860), et le pouvoir législatif à un sénat et à une chambre des représentants; ces deux assemblées sont élues pour 6 ans. Le président dispose actuellement d'un pouvoir dictatorial en matière de finances.

II. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Président : le Dr F. *Dueñas* de 1863 à 1869.
Vice-président : . . . . .

MINISTRES.

De l'intérieur : M. J. J. *Bouilla.*
De l'extérieur : M. M. *Arbizu.*
Des finances et de la guerre : M. J. *Delgado.*
Evêque : Mgr *Pineda y Zaldana.*

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. J. R. *Patridge*, min. rés. La Union : M. N. *Wilson*, C.

FRANCE : M. J. *de Cabarrus*, ch. d'aff. et C. gén. à Guatémala; M. F. L. *Hardy*. chanc. de lég.; Sonsonate : M. *Maire*, AgtC.; La Union : M. B. *Courtade*, AgtC.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE : M. G. B. *Mathew*, M. pl. à Guatémala : Sonsonate : M. E. *Hall*, C.
ITALIE. San Miguel : M. J. *Ansaldo*, C.
PAYS-BAS. Guatémala : M. C. *Waller de Warren*, C. gén.
PÉROU. San Miguel : M. F. *Souza*, C.

MINISTÈRE.

Affaires étrangères : M. M. *Irungaray.*
Guerre et marine : le gén. *Cabânas.*
Etat et intérieur : le Dr *Aguilar.*
Finances : M. T. *Ayon.*

Président du sénat : le général Saint-Jago *Gonzales.*
Président du tribunal : M. A. *Quiros.*

Chefs des sections des ministères.

Intérieur et extérieur : M. B. *Viteri.*
Guerre et finances : M. M. *Suares.*
Evêque : Mgr T. M. *Pineda y Zaldana* (1853).

STATISTIQUE.

Population : 600,000 hab.
Superficie : 345 milles carrés géographiques ou 18,906 kil. c.
Capitale : San Salvador, 40,000 hab.

FINANCES.

Recettes en 1861.....	559,623
Dépenses en 1861.....	604,847

Dette publique (1862).

Bons du Trésor (libranzas) en circulation, 175,245 dollars.

ARMÉE.

Troupes permanentes, 1,000 h.; milices, 5,000 h.

COMMERCE.

En 1861, l'importation s'est élevée à 1,319,727, l'exportation à 2,340,778 dollars.

NAVIGATION.

En 1861, 20 vapeurs jaugeant 19,168 tonneaux et 21 navires à voiles jaugeant ensemble 5,386 tonneaux sont entrés dans les ports de la République.

Digitized by Google

SAXE ROYALE.

DRAPEAU.

Le drapeau de la Saxe royale est blanc et vert.

I. HISTORIQUE.

Conrad le Grand, comte de Wettin, reçut la Misnie de de l'empereur Lothaire, en 1130.

La maison d'Ascanie, qui régnait en Saxe, s'étant éteinte en 1422, l'empereur Sigismond donna aux comtes de Misnie l'électorat et le duché de Saxe. Frédéric le Belliqueux, margrave de Misnie, en reçut l'investiture, le 4 avril 1425, à Bude. Ses quatre fils régnèrent en commun. L'un d'eux, Frédéric II le Bon, eut le cercle électoral de la Misnie-Saxe; le duc Guillaume, son frère, eut la Thuringe, l'Osterland et les possessions de Franconie. Ce partage amena des guerres, pendant lesquelles les fils de l'électeur, Ernest et Albert, furent enlevés par Kunz de Kaufungen, en 1455. Il ne leur fit pas subir de mauvais traitements, et, à la mort de leur père, Frédéric II, en 1464, ils purent lui succéder et régnèrent en commun jusqu'en 1485, époque à laquelle eut lieu, à Leipzig, le partage entre les deux frères.

Le duc Ernest eut le cercle électoral, avec le titre d'électeur, une partie de la Thuringe, le Voigtland et le district de Cobourg; le duc Albert obtint la plus grande partie de la Misnie et l'autre partie de la Thuringe.

Ernest mourut en 1486; Frédéric III, son fils, lui succéda, il fut surnommé *le Sage*; son frère, Jean le Constant, régna avec lui; ils favorisèrent la réformation.

Jean-Frédéric le Magnanime, petit-neveu d'Ernest le Pieux, accepta la réforme de Luther, et marqua comme chef de la ligue de 1529, qui fut signée à Smalkalde en-

Digitized by Google

tre les princes protestants. Mais il fut vaincu et fait prisonnier en 1547, par Charles-Quint qui lui ôta la dignité électorale et une grande partie de ses Etats et en investit Maurice, chef de la ligne Albertine, aujourd'hui régnante dans la Saxe royale.

La branche *Ernestine* se divisa en deux rameaux; Guillaume, fils de Jean IV, petit-fils de Frédéric le Magnanime, fonda la maison de Saxe-Weimar. Ernest, son frère, celle de Saxe-Gotha, qui se subdivisa en quatre rameaux, devenus, après plusieurs modifications, Saxe-Altenbourg, Saxe-Meiningen, Saxe-Cobourg-Gotha.

Voici la liste des électeurs de la branche Albertine depuis Maurice :

Auguste	de 1553 à 1586
Christian Ier	de 1586 à 1591
Christian II	de 1591 à 1611
Jean-Georges Ier	de 1611 à 1656
Jean-Georges II	de 1656 à 1680
Jean-Georges III	de 1680 à 1691
Jean-Georges IV	de 1691 à 1694
Frédéric-Auguste Ier, le Fort (roi de Pologne)	de 1695 à 1733
Frédéric-Auguste II (roi de Pologne)	de 1733 à 1763
Frédéric-Christian, du 6 octobre au 17 décembre	1763
Frédéric-Auguste III	de 1763 à 1827

L'électeur Frédéric-Auguste III fut créé en 1807 roi de Saxe et duc de Varsovie par Napoléon Ier. Il mourut le 5 mai 1827: son frère lui succéda sous le nom d'Antoine Ier. Celui-ci étant mort sans enfants en 1836, son neveu Frédéric-Auguste II lui succéda. Il est mort en 1854, également sans laisser d'enfants.

Aujourd'hui le trône de Saxe est occupé par Jean, le frère du précédent.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte catholique.)

Roi : **Jean**-Népomucène-Marie-Joseph-Antoine-Xavier-Vincent-Louis-de-Gonzague-François-de-Paule-Stanislas-Bernard-Paul-Félix-Damans, né le 12 déc. 1801, fils du duc **Maximilien**-Marie-Joseph (né le 13 avril 1759, † le 3 janv. 1838), succède à son frère Frédéric-Auguste II le 9 août 1854; a épousé le 21 nov. 1822

Digitized by Google

Amélie-Auguste, née le 13 nov. 1801, fille de feu le roi **Maximilien**-Joseph de Bavière.

OBSERV. Les princes et princesses de la maison royale et leurs descendants, même en entrant par le mariage dans une autre maison régnante, conservent le titre de duc ou duchesse de Saxe.

Enfants : 1. Frédéric-Auguste-**Albert**-Antoine-Ferdinand-Joseph-Charles-Marie-Baptiste-Népomucène-Guillaume-Xavier-George-Fidelis, prince royal, né le 23 avril 1828, a épousé le 18 juin 1853

Caroline-Frédérique-Françoise-Stéphanie-Amélie-Cécile, née le 5 août 1833, fille du prince Gustave de Wasa.

2. Marie-**Elisabeth**-Maximilienne-Louise-Amélie-Françoise-Sophie-Léopoldine-Anne-Baptiste-Xavière-Népomucène, née le 4 févr. 1830, mariée le 21 avril 1850, au prince **Ferdinand**-Marie-Albert-Amédée-Philibert-Vincent de Sardaigne, duc de Gênes, veuve le 10 févr. 1855.

3. Frédéric-Auguste-**George**-Louis-Guillaume-Maximilien-Charles-Marie-Népomucène-Baptiste-Xavier-Cyriaque, né le 8 août 1832, a épousé le 11 mai 1859

Marie-Anne, etc., de Portugal, infante, née le 21 juill. 1843, fille du roi Ferdinand et de feue la reine Marie-II-da-Gloria de Portugal.

Fille : **Mathilde**-Marie-Auguste-Victoria-Léopoldine-Caroline-Louise-Françoise-Joséphine, née le 19 mars 1863.

4. **Sophie**-Marie-Frédérique-Auguste-Léopold.-Alexandr.-Ernestine-Albert.-Elisabeth, née le 15 mars 1845.

Frère et sœurs du roi du mariage de son père le duc Maximilien-Marie-Joseph avec Caroline-Marie-Thérèse (née le 22 nov. 1770, † le 1er mars 1804), fille de feu le duc Ferdinand de Parme.

1. Marie-**Amélie**-Frédérique-Auguste-Caroline-Ferdinande-Louise-Josèphe-Aloyse-Anne-Népomucène-Pilippine-Vincence-Françoise-de-Paule-Xavière-Laurence, née le 10 août 1794.

2. **Marie**-Ferdinandine-Amélie-Thérèse-Xavière-Josèphe-Jeanne-Népomucène-Louise-de-Gonzague-Baptiste-Vincence-Ignace-Dominique-Françoise-de-Paule-et-de-Chantal, née le 27 avril 1796, mariée le 6 mai 1821 au grand-duc de Toscane, veuve le 18 juin 1824.

Digitized by Google

3. **Frédéric-Auguste II** (né le 18 mai 1797, † le 9 août 1854).

Sa veuve la reine douairière : **Marie**-Anne-Léopoldine-Wilhelmine, née le 27 janv. 1805, fille du roi **Maximilien**-Joseph de Bavière, mariée le 24 avril 1833, veuve le 9 août 1854.

III. COUR.

Ministère de la maison du roi.

Ministre de la maison du roi et chancelier des ordres : M. H. A. *de Zeschau.*

Grandes charges de la cour.

Grand-maréchal : M. G. R. *de Gersdorff.*

Grand-chamb. : le même *par int.*

Grand-écuyer : le lieut.-gén. et aide de camp gén. C. A. M. *d'Engel.*

Grand-veneur : N....

Grand-échanson : le comte C. H. E. *d'Einsiedel.*

Chamb. : le baron F. C. V. *O'Byrn,* cons. int. act. grand-maître de la cour de la reine.

Maréchal de la cour : le baron H. *de Friesen,* chamb.

Intendant gén. de la musique de la chapelle royale et du théâtre de la cour : M. O. *de Koenneritz.*

Chancellerie du cabinet. Secrét. du cabinet : M. G. E. *Baer,* cons. aulique intime.

Maison de la reine.

Grande-maîtresse de la cour : la baronne L. *de Friesen.*

Grand-maître de la cour : le cons. intime act. et chamb. baron F. C. V. *O'Byrn.*

Maisons des autres membres de la famille royale.

Grand-maître de la cour de la reine douairière : le chamb. R. *de Langenn.*

Chef de l'intendance de la cour du prince royal : le maréchal de la cour R. E. *de Zezschwitz,* chamb., major (en retraite), en même temps chamb. de la princesse royale.

Dames de la cour de la princesse royale : la comtesse A. *de Schall-Riaucour,* Mme M. *de Minckwitz.*

Chef de l'intendance de la cour du prince George : le ma-

Digitized by Google

réchal de la cour C. F. A. *Tschirschky-Bôgendorff*, chambellan.

Grande-maîtresse de la cour de la princesse George : la comtesse *de Holtzendorff*.

Dame de la cour : Mme L. *de Zedlitz*.

Maison de la princesse Amélie : M. J. A. T. F. A. *de Brochowsky*.

Dame de la cour : Mme M. *de Cerrini di Monte Varchi*.

DÉCORATIONS.

Ordre militaire de Saint-Henri, par Auguste II, le 7 octobre 1736.

Ordre de la Couronne de rue, par Frédéric-Auguste Ier, le 20 juin 1807.

Ordre du Mérite, par le même, le 7 juin 1815.

Ordre d'Albert, par Frédéric-Auguste II, le 31 déc. 1850.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le cons. int. act. baron J. *de Werner*, E. e. et M. pl. ; le chev. C. *de Pfusterschmidt-Hardtenstein*, cons.

BADE : . . . . ., E. e. et M. pl. ; le gentilh. de la chamb. *Firmin de Mollenbeck*, secrét.

BAVIÈRE : le chamb. baron M. *de Gise*, MR.

BELGIQUE : le min. d'État baron J. B. *Nothomb*, E. e. et M. pl. à Berlin; MM. E. *Mulle Ier*, A. *Garnier*, secr. ; le baron G. *Nothomb*, att.

BRÉSIL : le chev. M. A. *d'Araujo*, E. e. et M. pl. à Berlin.

ESPAGNE : le chev. M. *Rances y Villanueva*, E. e. et M. pl. ; M. E. *Diaz*, secrét.; M. X. *de Garcia-Herreros y Bouligny*, att.

FRANCE : le baron A. *Forth-Rouen*, E. e. et M. pl. ; le comte *de Breteuil*, 1er secrét.; le marquis *Frotier de la Coste*, att. ; M. A. *Teutsch*, chancelier.

GRANDE-BRETAGNE : l'hon. C. A. *Murray*, E. e. et M. pl. ; le cons. de légat. C. T. *Barnard*, secrét. (ch. d'aff. à Cobourg) ; lord A. H. C. *Hervey*, 3e secr.

HANOVRE : le lieut.-colonel baron A. G. *de Reitzenstein*,

Digitized by Google

E. e. et M. pl. à Berlin; le baron *de Blome*, ch. d'aff., secr. à Berlin et à Dresde.

HESSE ÉLECTORALE : le cons. int. act. et chamb. G. *de Schachten*, E. e. et M. pl. à Berlin.

HESSE (grand-duché) : le comte H. G. H. F. *de Schlitz*, dit *de Goertz*, E. e. et M. pl. aussi à Hanovre et Berlin.

ITALIE : le comte E. *de Launay*, E. e. et M. pl. à Berlin.

MEXIQUE : M. F. *Murphy*, E. e. et M. pl. à Vienne.

PAYS-BAS : le chamb. comte J. P. J. A. *van Zuylen van Nyevelt*, E. et M. pl. à Berlin; M. D. *Everwyn*, secrét.

PORTUGAL : le cons. L. V. *de Noronha*, E. e. et M. pl. à Berlin; M. G. S. *d'Arriaga e Cunha*, att.

PRUSSE : le baron de *Schulenbourg*, E. e. et M. pl.; le cons. de lég. *Uebel*, secrét.; le secrét. de légat. baron *de Buddenbrock*, att.

RUSSIE : le cons. int. act. N. *Kokoschkine*, E. e. et M. pl.; . . . . . secrét.: le cons. de cour comte *Cassini*; l'assess. de coll. B. *Danzas*, att.

SAXE (grand-duché et duchés) : le chamb. et grand-maître de la cour de Saxe-Cobourg et Gotha E. E. *Loewenfels*, MR.

SCHWARZBOURG RUDOLSTADT ET SONDERHAUSEN, comme Saxe (grand-duché et duchés).

SUÈDE ET NORVÉGE : M. C. A. *Jaerta*, E. e. et M. pl. à Berlin; le baron H. *d'Essen*, secrét.

WURTEMBERG : le cons. d'Etat et chamb. comte F. F. *de Linden*, E. e. et M. pl. à Berlin; le chamb. comte A. *d'Uxkull-Gyllenband*, secrét.

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE. Leipzig : le cons. de légat. chev. J. *de Grüner*, C. gén. pour le royaume de Saxe et chargé d'aff. auprès de Anhalt, Schwartzbourg et Reuss.

BADE. Leipzig : M. T. *Knauth*, C.

BAVIÈRE. Dresde : M. G. L. *Hesse*, C.

BELGIQUE. Leipzig : le baron L. *Dardenne*, C. gén. avec juridiction sur toute la Saxe.

BRÊME. Leipzig : M. B. *Schwabe*, C.

BRÉSIL. Dresde : M. M. *d'Araujo Porto Alegre*, C. gén.; M. E. M. *Lösch*, C.

CHILI. Dresde : le Dr C. *André*, C.

Digitized by Google

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Dresde : le cons. int. F. A. *de Mensch*, C. gén. ; Leipzig : M. W. *Kustner*, C. gén.
CONFÉDÉRATION GRENADINE. Leipzig : M. T. *Knauth*, C.
DANEMARK. Dresde : le cons. M. A. *Meyer*, C., Leipzig : M. C. B. *Lorck*, C. gén.
ESPAGNE. Leipzig : M. A. *Goehring*, C.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Dresde : M. W. S. *Campbell*, C.; Leipzig : M. A. M. *Mothershead*, C.
FRANCE. Leipzig : M. A. *Dervieu*, C.
FRANCFORT. Leipzig : M. P. B. *Limburger*, C.
GRANDE-BRETAGNE. Leipzig : M. J. A. *Crowe*, C. gén.
HANOVRE. Leipzig : M. G. M. *Claus*, C. gén.
HESSE (grand-duché). Leipzig : M. G. *Sulzer*, C. gén.
ITALIE. Leipzig : M. E. *Beckmann*, C.
NASSAU. Leipzig : M. G. *Dodel*, C.
PAYS-BAS. Dresde : M. G. *Thin van Keulen*, C. ; Leipzig : le Dr R. W. C. J. *Bake*, C.
PORTUGAL. Leipzig : M. A. *Goehring*, C. gén.
REUSS-GREITZ : le baron *de Löwenfels*, MR.
RUSSIE. Leipzig : le cons. d'Etat E. *Tom-Have*, C. gén.
SUÈDE ET NORVÈGE. Dresde : le cons. int. des finances C. *Kaskel*, C. gén.; Leipzig : le Dr en droit F. G. *Schultz*, C.
SUISSE. Leipzig : le Dr G. *Hirzel-Lampe*, C. gén.
URUGUAY. Dresde : le cons. privé de commerce F. A. *de Mensch*, C. gén.
WURTEMBERG. Dresde : M. H. *Kaemmerer*, C. ; Leipzig : M. W. *Baensch*, C.

V. CONSTITUTION.

Le roi exerce le pouvoir exécutif par des ministres responsables, et le pouvoir législatif avec le concours de la diète, composée des représentants des divers ordres, et formant deux chambres. La première comprend les princes majeurs, 5 seigneurs médiatisés, 2 députés de fondations protestantes et 1 député de fondation catholique, 1 député de l'Université de Leipzig, 2 ecclésiastiques protestants, 12 propriétaires de biens équestres élus à vie par leur ordre, 10 autres nommés à vie par le roi et 8 bourgmestres des principales villes. La seconde chambre

Digitized by Google

comprend 20 députés des propriétaires de biens équestres, 25 députés des villes, 25 des paysans, 10 des manufacturiers et commerçants. Ces députés sont élus pour neuf ans. La diète se réunit tous les trois ans; le roi a seul l'initiative des lois; il a le droit de sanction. Les ministres ne peuvent être mis en accusation que par les deux chambres à la fois et devant une haute cour de justice.

La constitution est du 4 sept. 1831. Elle a été modifiée et complétée par les lois des 31 mars 1849, 5 mai 1851, 27 nov. 1860 et 19 oct. 1861. Cette dernière est la loi électorale.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

I. CONSEIL DES MINISTRES (MINISTÈRE GÉNÉRAL).

Le baron *de Beust* (président); les ministres d'Etat : *de Rabenhorst*, le Dr *de Behr*, le Dr *de Falkenstein*, le baron R. *de Friesen*.

II. DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS.

1. Justice : le Dr J. H. A. *de Behr* (1858), ministre.
2. Finances : le baron *de Friesen* (nov. 1858), ministre.
   Directeur de la 1re section : le cons. int. baron *de Weissenbach*.
   Direct. de la 2e section : le cons. int. Dr E. *de Broizem*.
   Direct. de la 3e section : le cons. int. B. *de Schimpff*.
3. Intérieur : le baron F. F. *de Beust*, ministre.
   Directeur de la section générale et chef de la 1re section spéciale : le cons. int. C. L. *Kohlschutter*.
   2e section spéciale. Chef : le cons. int. E. *Koerner*.
   3e section spéciale. Chef : le cons. int. Dr C. A. *Weinlig*.
   Bureau de statistique. Directeur : le même.
   4e section spéciale. Chef : le cons. int. de gouvern. G. *de Zahn*.
4. Guerre. M. B. *de Rabenhorst*, lieut.-gén., ministre (8 mars 1849).
   Conseillers ministériels et chefs des sections : le major gén. A. H. E. *de Zeschau*, intendant gén. de l'armée; le cons. int. de guerre C. G. R. *Teucher*, le colonel J. F. *Weise*, le colonel d'artillerie B. J. O. *Koehler*, le cons. int. de guerre G. A. *Mann*, le lieut.-colonel R. *de Loeben*.

Digitized by Google

5. Culte et instruction publique : le Dr J. P. *de Falkenstein*, ministre.
6. Affaires étrangères : le baron F. F. *de Beust*, ministre (24 févr. 1849).

Cour des comptes. Dir. : le cons. intime baron *de Weissenbach*.

Archives générales de l'Etat. Dir. : le conseiller de ministère : Dr *de Weber*.

COURS DE JUSTICE.

Tribunal suprême d'appel. Président : le cons. int. act. Dr F. A. *de Langenn*. — Vice-présidents : le Dr C. P. H. *Thierbach*, M. G. E. *d'Ammon*. Avocat gén. ; le Dr L. F. O. *Schwarze*.

Cours d'appel.

Budissin. Président : M. F. T. *de Criegern ;* vice-président : le Dr F. C. G. *Stieber*.

Dresde. Président : le Dr R. *Schneider ;* vice-président : M. A. *de Weber*.

Leipzig. Président : M. F. R. *de Criegern*, cons. int. de justice ; vice-président : M. H B. *Peischke*.

Zwickau. Président : le Dr C. G. J. *de Mangoldt ;* vice-président : M. E. *Flechsig*.

Dépendances du ministère des finances :

Administration de la douane et des impôts. Directeur : le cons. int. des finances M. F. M. *Lehmann*.

Tribunal suprême des mines de Freiberg. Directeur en chef des mines : le baron F. C. *de Beust*.

Direction générale des postes (Leipzig). Directeur supér. : A. *de Zahn*.

Administration des chemins de fer. Direction des chemins de fer de l'ouest, à Leipzig. Président : M. C. H. *de Craushaar*, cons. int. des finances.

Direction des chemins de fer de l'est, à Dresde. Président : M. O. J. *de Tschirschky-Boegendorff*, cons. int. des finances.

Administration centrale et direction des télégraphes de l'Etat. Directeur : M. H. A. *Ballenberger*.

Administration de la banque foncière. 1er commissaire : le cons. int. baron *de Weissenbach*.

Digitized by Google

Direction des cercles :

Budissin. Directeur : M. H. *de Nostitz-Wallwitz.*
Dresde. Directeur : M. E. *de Koenneritz.*
Leipzig. Directeur : M. L. *de Burgsdorff.*
Zwickau. Directeur : M. B. *Uhde.*

Dépendance du ministère de l'intérieur :

Commission générale du rachat des servitudes rurales et du partage des biens communaux. Directeur : M. G. F. A. *Spitzner.*
Commission d'assurance contre l'incendie. Présid. : le cons. int. de gouv. M. M. *Oberlaender.*
Direction de la police de Dresde. Directeur : M. A. *Schwauss.*

CULTES.

Consistoire général évangélique : le cons. int. Dr *Hubel*, chargé provis. de la présidence. Vice-président : le cons. int. ecclésiastique Dr T. A. *Liebner.*
Vicariat apostolique romain : Mgr L. A. *Forwerk*, évêque de Léontopolis *in part.*
Tribunal ecclés. (cathol.). Président : Mgr l'évêque *Forwerk.*
Consistoire catholique. Président : M. J. *Muller.*

ARMÉE.

Chef de l'armée : *le Roi.*
Aide de camp général : le lieutenant général C. A. M. *d'Engel ;* grand-écuyer, le major général *de Witzleben.*
Aides de camp : le major *de Thielau*, le major baron *de Friesen.*
Etat-major gén. Chef : le major gén. T. *de Stieglitz.* Sous-chef : le colonel G. F. A. *de Fabrice.*
Tribunal suprême de la guerre : l'auditeur général C. G. *Petsch.*
Gouverneur de Dresde : le lieut.-général H. G. F. *de Hake, par int.*
Commandant de la forteresse de Koenigstein : le lieut.-général E. H. *de Treitschke.*
Commandant de l'infanterie : le prince *Albert.*
1re division : le major général C. J. *d'Egidy-Geissmar.*

Digitized by Google

2e division : le lieut.-général H. G. F. *de Hake*, gouverneur de Dresde.

Commandant de la cavalerie : le lieut.-général C. C. G. *de Nostitz-Drzeviecki.*

Commandant de l'artillerie : le major général J. A. *Toermer.* — Division des pontonniers et sapeurs : commandant : le major M. J. *Koehler.*

Brigadiers de l'infanterie. Brigade (4e) de la garde : le colonel baron C. H. L. *de Hausen.* 1re brigade : le colonel E. B. *de Boxberg.* 2e brigade : le colonel H. H. B. *de Hake.* 3e brigade : le major général G. J. *de Carlovitz.* Brigade des chasseurs : le major gén. B. *de Schimpff.*

Brigadiers de la cavalerie. 1re brigade : le prince *George*, major général. 2e brigade : le major général *v. d. Planitz.*

Brigade du train du commissariat. Commandant : le major E. *Schmalz.*

Corps sanitaire. Directeur : le médecin d'état major gén. Dr A. F. *Gunther.*

STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION (1861).

CERCLES.	Milles carrés géographiques.	Population.
Dresde	78.78	583,213
Leipzig	63.14	506,294
Zwickau	84.23	827,245
Budissin	45.68	308,488
	271.83	2,225,240

Soit, 14,894 kil. c.

La population se subdivise ainsi, selon le culte :

Luthériens	2,175,392	Catholiques allem...	1,722
Réformés	4,515	Catholiques grecs...	460
Anglicans	233	Israélites	1,555
Catholiques romains.	41,363	Total	2,225,240

Capitale : Dresde, 128,152 hab.

Digitized by Google

Autres villes :

Leipzig, 78,495; Chemnitz, 45,432; Zwickau, 20,492; Freiberg, 17,488; Glauchau, 16,586; Plauen, 16,166; Meerane, 13,626; Zittau, 13,063 hab.

FINANCES.

Budget annuel de la période 1864-1866.

RECETTES.	Thalers.
Domaines et autres biens de l'État	1,471,740
Droits régaliens et produits d'établ. de l'État	3,006,540
Intérêts et capitaux, et produits accidentels	1,272,528
Impôts directs ordinaires	2,230.800
Impôts indirects ordinaires	3,110,000
Versement des sommes restant disponibles du capital flottant de l'État. lesquelles doivent au besoin être augmentées par des opérations de crédit	2,567,376
Total des recettes annuelles	13,658,984

DÉPENSES.	Ordinaire.	Transit.
Besoins généraux de l'État	4,188,078	169,648
Ministère général	29,490	2,400
Département de la justice	581,492	9,655
— de l'intérieur	958,512	92,514
— des finances	490,374	47,589
— militaire	2,294,875	10,567
— du culte et de l'instruction publique	397,670	100,845
— de l'extérieur	91,445	7,300
Contingent aux dépenses de la Confédération germanique	35,000	
Pensions	596,910	
Travaux publics	911,420	2,543,200
Fonds de réserve	100,000	
Total des dépenses annuelles	13,658,984	

DETTE A LA FIN DE 1863.

	Thalers.
Obligations à 3 p. 100, créées en 1830	6,137,350
Bons du Trésor à 4 p. 100, créés en 1847	8,479,500
Bons du Trésor à 4 p. 100, créés en 1852, 1855, 1858, 1859 et 1862	38,118,000
Bons du Trésor à 3 p. 100, créés en 1855	4,365,600
Actions du chemin de fer saxon-silésien	3,576,700
Total	60,677,150

Digitized by Google

A ajouter, dette ancienne.....	15,367
Bons de la caisse, ne portant pas d'intérêts.....	7,000,000
Total général.....	68,480,642

Cours des obligations de l'État au 17 septembre 1864 : 2 % 86,5
— — — 4 % 101,0

ARMÉE.

Le service militaire est obligatoire pour les jeunes gens âgés de 20 ans. La durée du service est de 8 ans, dont 6 dans l'armée active et 2 dans la réserve.

Généraux, officiers d'état-major et officiers supér....	45 h.
Officiers du commandement général de l'infanterie, de la cavalerie et de l'artillerie, ainsi que des états-majors de division et de brigade.....	15
Infanterie de ligne, en 4 brig. de 4 bat., à 4 comp...	15,748
Brigade de chasseurs à 4 bat., de 4 comp, chacun....	4,005
Division de cavalerie, formée de 2 brig. à 2 régim...	3,208
Artillerie avec une division de pionniers et de pontonniers.....	2,420
Total de l'armée active non compris la réserve...	25,396 h.
Non-combattants répartis dans les différents corps..	1,232

Une brigade du commissariat du train des équipages.

CULTE ET INSTRUCTION.

Le culte compte 1,243 églises, dont 1,211 luthériennes, distribuées entre 897 paroisses. L'instruction publique comprend 1,977 écoles primaires (l'instruction est obligatoire), 70 écoles de dimanche, 8 écoles normales primaires pour instituteurs et 1 pour institutrices, 11 gymnases (lycées), 1 université (Leipzig). 1 académie (école) des mines (Freiberg), 2 instituts agronomiques et forestiers, 1 école vétérinaire, 7 *Realschulen* (écoles des sciences exactes), 2 écoles polytechniques (des arts et manufactures), 2 conservatoires de musique, 2 académies des beaux-arts, 5 écoles de commerce, etc. Il est peu de pays aussi riches en commerce.

BANQUE.

Banque de Leipzig, fondée par décret royal du 12 mars 1839. Capital social, 3,250,000 thalers, divisé en 13,000 actions nominatives de 250 thalers. Intérêt : 3 %; Dividende en 1857-58, 10 %; en 1858-59, 6,60 %; en 1859-60, 6,20 %; en 1860-61, 5,40 %; en 1861-62, 5,93 %.

Digitized by Google

CHEMINS DE FER EN 1863.

CHEMINS DE FER EXPLOITÉS PAR L'ÉTAT.	Longueur en kilomètres.	Recette totale en francs.	Capital employé.
Leipzig-Zwickau-Hof	179	10,416,693	62,074,575
Zwickau - Schneeberg - Schwarzenberg	46	993,750	11,201,423
Riesa-Zwickau et Gossnitz, Wustenbrand-Wurschnitz	143	4,183,455	47,142,679
Dresde-Rodenbach	65	1,809,189	21,899,921
Dresde-Goerlitz	102	4,266,968	28,721,678
Locbau-Zittau	34	485,070	10,090,327
Zittau-Reichenberg	27	352,990	13,810,691
Thurand-Freiberg	26	408,000	13,000,000
Total	402	22,916,115	207,941,094
CHEMINS DE FER EXPLOITÉS PAR LES COMPAGNIES.			
Leipzig-Dresde	152	7,860,124	33,553,845
Dresde-Tharandt	35	852,063	»
Total	187	22,479,627	»

MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Voy. Prusse. (Thaler de 3 fr. 75 c.)

Mesures de longueur. Pied = $0^{m},283\,1/3$. Aune = $0^{m}566\,2/3$. — Le stab = 2 aunes. — Lachter (mines) = 2 mètres.

Mesures agraires. — Acker (100 perches carrées) = $55^{ars},342$.

Mesures de capacité. (Céréales.) Scheffel = $103^{lit},83$. — 24 scheffels = 2 malters ou 1 wispel. — (Vin.) Eimer = 72 canettes de Dresde. — Canette = $0^{lit},9355$. — (Bière) Tonne = 107 canettes.

Poids. Livre = 1/2 kilogramme. — Poids médicinal, *voy* .Prusse.

Digitized by Google

SAXE-ALTENBOURG.

DRAPEAU.

Le drapeau du duché est blanc et vert.

I. HISTORIQUE.

La ligne de Saxe-Altenbourg a été fondée par Ernest (né en 1655), sixième fils de Ernest le Pieux (*voy.* Saxe). Voici la liste des ducs de cette maison :

Ernest	de 1675 à 1715
Ernest-Frédéric Ier	de 1715 à 1724
Ernest-Frédéric II	de 1724 à 1745
Ernest-Frédéric-Charles	de 1745 à 1780
Frédéric	de 1780 à 1834
Joseph (abdique)	de 1834 à 1848
George, frère du précédent	de 1848 à 1853
Ernest	depuis 1853

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte évangélique.)

Duc : **Ernest**-Frédéric-Paul-George-Nicolas, né le 16 sept 1826, fils du duc **George**-Charles-Frédéric (né le 24 juillet 1796, † le 3 août 1853) et de **Marie**-Louise-Frédérique-Alexandrine-Elisabeth-Charlotte-Catherine (née le 31 mars 1803, † le 26 oct. 1862, fille de feu le grand-duc hérédit. Frédéric-**Louis** de Mecklembourg-Schwérin) ; succ. à son père le 3 août 1853; a épousé le 28 avril 1853

Frédérique-Amélie-**Agnès**, fille du duc **Léopold**-Frédéric d'Anhalt, née le 24 juin 1825.

Fille : **Marie**-Frédérique-Léopoldine-Georgine-Auguste-Alexandrine-Elisabeth-Thérèse-Joséphine-Hélène-Sophie, née le 2 août 1854.

Observation. Les princes et princesses portent le titre de duc et duchesse de Saxe.

Digitized by Google

Frère du duc.

Maurice-François-Frédéric-Constantin-Alexandre-Henri-Auguste-Charles-Albert, né le 24 oct. 1829; a épousé le 15 oct. 1862

Auguste-Louise-Adélaïde-Caroline-Ida, duchesse de Saxe, née le 6 août 1843, fille du duc **Bernard**-Eric-Freund de Saxe-Meiningen.

Oncles du duc.

1. **Joseph**-Frédéric-Ernest-George-Charles, né le 27 août 1789; succ. à son père, le duc Frédéric (né le 29 avril 1763), le 29 sept. 1834; abdique en faveur de son frère, le duc George, par acte du 30 nov. 1848, a épousé le 24 avril 1817 Louise-**Amélie**-Wilhelmine-Philippine (née le 28 juin 1790), fille du duc **Louis**-Frédéric-Alexandre de Wurtemberg; veuf le 18 nov. 1848.
   Filles : 1) Alexandrine-**Marie**-Wilhelmine-Catherine-Charlotte-Thérèse-Henriette-Louise-Pauline-Elisabeth-Frédérique-Georgine, née le 14 avril 1818; mariée le 18 fév. 1843 au prince royal, actuellement roi régnant, George V de Hanovre.
   2) Henriette-Frédérique-**Thérèse**-Elisabeth, née le 9 oct. 1823.
   3) **Elisabeth**-Pauline-Alexandrine, née le 26 mars 1826, mariée le 10 fév. 1852 au grand-duc Nicolas-Frédéric-**Pierre** d'Oldenbourg.
   4) **Alexandra**-Frédérique-Henriette-Pauline-Marianne-Elisabeth, actuellement **Alexandra**-Josefovna, née le 8 juill. 1830, mariée le 11 sept. 1848 au grand-duc Constantin-Nicolajevitch de Russie.
2. **Frédéric**-Guillaume-Charles-Joseph-Louis-George, né le 4 oct. 1801.
3. **Edouard**-Charles-Guillaume-Chrétien (né le 3 juill. 1804, † le 16 mai 1852); a épousé 1° 25 juill. 1825 :
   Amélie-Antoinette-Caroline-Adrienne, fille du prince **Charles**-Antoine-Frédéric de Hohenzollern-Sigmaringen (née le 30 avril 1815, † le 14 janv. 1841). Sa veuve des secondes noces :
   Louise-Caroline, née le 3 déc. 1822, fille du prince Henri XIX de Reuss-Greiz; mariée le 8 mars 1842,

Digitized by Google

veuve le 16 mai 1852; remariée le 27 décemb. 1854 au prince Henri IV de Reuss-Schleiz-Koestritz.

Filles du 1er lit : 1) **Thérèse**-Amélie-Caroline-Joséphine-Antoinette, née le 21 déc. 1836.

2) **Antoinette**-Charlotte-Marie-Joséphine-Caroline-Frida, née le 19 avril 1838; mariée le 22 avril 1854 au prince héréditaire Léopold-**Frédéric**-François-Nicolas d'Anhalt.

Enfants du 2e lit : 3) **Albert**-Henri-Joseph-Charles-Victor-George-Frédéric, né le 14 avril 1843.

4) **Marie**-Gasparine-Amélie-Antoinette-Caroline-Charlotte-Elisabeth-Louise, née le 28 juin 1845.

III. COUR.

Grandes charges de la cour.

Grand-maréchal de la cour : M. C. F. *de Munchhausen*, colonel et aide de camp général en retraite.

Grand-maître de la cour : M. O. *de Minckwitz*.

Grand-écuyer : M. T. *de Seebach*.

DÉCORATIONS.

Voy. Saxe-Cobourg-Gotha, page 758.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le cons. int. act. baron J. *de Werner*, E. e. et M. pl. à Dresde.

BAVIÈRE : le chamb. baron M. *de Gise*, à Dresde.

BELGIQUE : le ministre d'Etat baron J. B. *Nothomb*, E. e. et M. pl. à Berlin.

FRANCE : le baron *de Belcastel*, E. e. et M. pl. à Weimar.

GRANDE-BRETAGNE : l'hon. C. A. *Murray*, M. pl. à Dresde.

PRUSSE : le cons. int. act. comte O. C. J. *de Rantzau*, E. e. et M. pl. à Dresde.

RUSSIE : le cons. int. *de Kokoschkine*, E. e. et M. pl. à Dresde.

SAXE (royaume de) : le chamb. et cons. int. de lég. *de Carlowitz*, E. e. et M. pl. à Weimar.

V. CONSTITUTION.

La Constitution du 29 avril 1831 a été modifiée par la loi du 1er mai 1857. Le duc exerce le pouvoir exécutif

Digitized by Google

par ses ministres responsables et partage le pouvoir législatif avec la Diète. La Diète forme une chambre unique et se compose de 25 députés, dont 8 représentent les propriétaires des biens équestres, 8 les villes, 8 les paysans et 1 les manufactures et le commerce. Ce dernier est élu directement, ainsi que les représentants de la noblesse; les autres sont nommés par le suffrage à deux degrés. Est électeur tout citoyen majeur de 21 ans, appartenant à l'un des cultes chrétiens, jouissant de ses droits civils et non inscrit sur les registres du bureau de bienfaisance; est éligible tout citoyen majeur de 30 ans, possédant un revenu de 1,000 thalers, s'il est chevalier, ou payant 28 thalers d'impôts dans les autres cas. Les députés sont élus pour six ans et renouvelables par moitié tous les 3 ans. La Diète s'assemble tous les trois ans. Le duc peut la proroger et la dissoudre. La Diète vote le budget et les lois relatives à la liberté individuelle et à la propriété; elle donne un avis sur les autres propositions.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE du 2 février 1853.

1er départ. (affaires de la maison et de la cour ducale, affaires extérieures, affaires militaires, affaires ecclésiastiques et de l'instruction) : M. A. *de Larisch*, Dr en droit, cons. int. act. et ministre, chargé de la présidence du ministère d'Etat.

2e départ. (justice, intérieur) : M. C. *Pierer*, cons. int. act. et ministre.

3e départ. (finances, affaires de rachat) : le cons. int. d'Etat C. V. *Sonnenkalb*.

COURS DE JUSTICE.

Tribunal suprême d'appel de Jéna, *voy.* Saxe-Weimar-Eisenach.

Cour d'appel. Président : M. *Schenk*, Dr en droit; vice-président : M. R. *Wagner*.

Procureur d'Etat : M. *Bergner*.

Administration et police.

Gouvernement. Directeur : M. *Schoenherr*.

Digitized by Google

Commission générale pour les rachats de servitude, etc.
Directeur : le Dr *Back*, cons. privé de gouvern.
Culte. Présid. du consistoire : le baron F. *de Liliencron;*
Finances. Collége des finances. Président : . . . . . .
vice-président : le baron H. *de Ziegesar.*
Armée. Commandant militaire : M. *de Treskow*, colonel au service de Prusse.

CULTE ET INSTRUCTION.

124 paroisses protestantes.

1 lycée, une école d'arts et métiers, une école primaire normale, 122 écoles primaires, une pépinière centrale, une école de maréchalerie (université à Iéna).

STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION EN DÉCEMBRE 1861.

Cercles.	Milles carrés géographiques.	Population.
Altembourg.....	11,5	89,672
Saal-Eisenberg..	12.5	47,490
Total...	24 ou 1,315 kil.car.	137,162

La population est presque entièrement protestante.

Capitale : Altenbourg, 17,168 hab.

FINANCES.

Budget de l'exercice 1863-1864.

RECETTES.	Thalers.
Revenus des domaines et propriétés de l'État.....	312,097
Impôts directs (186,200 thal.), indirects (237,400).	423,600
Recettes diverses.....	93,829
Total.....	829,526

DÉPENSES.

En y comprenant une rente domaniale pour la maison ducale de 158,000 thalers..... 829,526

A la fin de 1861, les capitaux actifs s'élevaient à 1,206,725 thalers et les capitaux passifs à 980,703 thalers, y compris 432,400 thalers de papier-monnaie en circulation. Excédant de l'actif de 226,022 thalers.

Armée. D'après la convention avec la Prusse du 1er oct. 1862 : contingent milit. fédéral : 1,473 hommes, avec

Digitized by Google

la réserve. L'organisation militaire prussienne a été établie dans le duché.

SAXE-COBOURG-GOTHA.

DRAPEAU.

Le drapeau du duché se compose d'une bande horizontale blanche et d'une bande verte.

I. HISTORIQUE.

La ligne aînée de Saxe-Cobourg remonte à Albert, fils d'Ernest le Pieux (*voy.* Saxe royale) ; elle s'éteignit en 1699 avec ce prince. La ligne actuelle vient de Jean-Ernest, septième fils d'Ernest le Pieux, duc de Saxe; elle porta d'abord le nom de *Saxe-Saalfeld*. Jean-Ernest mourut en 1729 ; ses deux fils Ernest et François, laissant le duché indivis, lui succédèrent. Ernest mourut en 1745, et François régna seul jusqu'en 1764. Ernest-Frédéric lui succéda et mourut en 1800. Frédéric-Antoine régna de 1800 à 1806. Ernest Ier, fils de Frédéric-Antoine, prit du service en Russie pendant l'invasion de ses Etats ; il revint à Cobourg après la paix de Tilsitt, et reçut en 1816 un accroissement de territoire. En 1821, il octroya à son peuple une Constitution représentative, et mourut le 29 janvier 1844.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte luthérien.)

Duc : **Ernest II** Auguste-Charles-Jean-Léopold-Alexandre-Edouard, né le 21 juin 1818, fils d'**Ernest Ier** Antoine-Charles-Louis (né le 2 janvier 1784, duc de Saxe-Saalfed-Cobourg le 9 déc. 1806, par la convention du 12 nov. 1826 duc de Saxe-Cobourg-Gotha) et de Dorothée-**Louise**-Pauline-Charlotte-Frédérique-Auguste († le 30 août 1831, fille du duc Auguste de Saxe-Gotha-Altenbourg) ; succède à son père le 29 janv. 1844 ; a épousé le 3 mai 1842

Digitized by Google

Alexandrine-Louise-Amélie-Frédérique-Elisabeth-Sophie, née le 6 déc. 1820, fille du grand-duc Léopold de Bade.

OBSERV. Les princes et princesses portent le titre de duc et duchesse de Saxe, on l'ajoute à leurs autres titres.

Enfants de son frère Albert.

Voy. Grande-Bretagne.

Oncles du duc.

(Fils du grand-père le duc *François* de Saxe-Saalfed-Cobourg († le 9 déc. 1806), de son mariage avec *Auguste*-Caroline-Sophie († le 16 nov. 1831), fille du comte Henri XXIV de Reuss-Ebersdorf.)

1. **Ferdinand**-George-Auguste (né le 28 mars 1785, † le 27 août 1851); a épousé le 2 janv. 1816 Marie-**Antonie**-Gabrielle (née le 2 juillet 1797, † le 25 sept. 1862), fille de feu le prince Joseph de Kohary (cathol.).
   Ses fils (cath.) : 1) **Ferdinand**-Auguste-François-Antoine, né le 29 oct. 1816; a épousé le 9 avril 1836 **Marie II** da Gloria (née le 4 avril 1819), reine de Portugal et des Algarves; porte le titre de roi; veuf le 15 nov. 1853.
   2) **Auguste**-Louis-Victor, né le 13 juin 1818, a épousé le 20 avril 1843
   Marie-**Clémentine**-Caroline-Léopoldine-Clotilde (de Bourbon-Orléans), née le 3 juin 1817, fille de Louis-Philippe, roi des Français.
   Enfants : (1) Ferdinand-**Philippe**-Marie-Auguste-Raphaël, né le 28 mars 1844.
   (2) Louis-**Auguste**-Marie-Eudes, né le 9 août 1845.
   (3) Marie-Adélaïde-**Clotilde**-Amélie, née le 8 juill. 1846; mariée à l'archiduc d'Autriche Joseph le 18 mai 1864.
   (4) Marie-Louise-Françoise-**Amélie**, née le 23 oct. 1848.
   (5) **Ferdinand**-Maximilien-Charles-Léopold-Marie, né le 26 fév. 1861.
   3) **Léopold**-François-Jules, né le 31 janv. 1824; a épousé morganatiquement, le 23 avril 1861, **Constance**-Adélaïde-Thérèse, fille du baron de Ruttenstein.
2. **Léopold**-George-Chrétien-Frédéric, roi des Belges, né le 16 déc. 1790. (*Voy.* Belgique.)

Digitized by Google

III. COUR.

Grand-écuyer : le major gén. et aide de camp gén. Busso *d'Alvensleben.*
Grand-maître : M. E. *de Loewenfels.*
Grand-maréchal : le baron E. *de Gruben.*
Grand-mar. de la maison du duc : le baron *de Wangenheim.*
Maréchal de la cour : M. H. *de Griesheim.*
Intendant de la chap. et du théâtre : le baron *de Meyern-Hohenberg.*
Sénéchal : le comte L. *Razoumowsky.*
Veneur de la cour : M. A. *de Schack.*
Vice-grand-écuyer : le baron R. *d'Uckermann.*

DÉCORATIONS.

Ordre de la maison Ernestine, fondé par Frédéric Ier de Saxe-Gotha, en 1690, sous le nom d'*Ordre de la Probité allemande*, renouvelé par les ducs Frédéric d'Altenbourg, Ernest de Cobourg-Gotha, Bernard-Eric-Freund de Meiningen, le 25 décembre 1833.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le cons. int. act. baron J. *de Werner*, E. e. et M. pl. à Dresde.
BAVIÈRE : le chamb. baron M. *de Gise*, MR. à Dresde.
BELGIQUE : le ministre d'Etat baron J. B. *Nothomb*, E. e. et M. pl. à Berlin.
FRANCE : le baron *de Belcastel*, E. e. et M. pl. à Weimar.
GRANDE-BRETAGNE : l'hon. C. A. *Murray*, E. e. et M. pl. à Dresde; le cons. de lég. C. T. *Barnard*, ch. d'affaires.
PRUSSE : le cons. int. act. comte O. C. J. *de Rantzau*, E. e. et M. pl. à Dresde.
SAXE (ROYAUME DE) : le chamb. et cons. de lég. E. M. *de Carlowitz*, E. e. et M. pl. à Weimar.

V. CONSTITUTION.

Les deux duchés de Cobourg et de Gotha ont eu des législatures et des administrations séparées jusqu'à la loi fondamentale du 3 mai 1852, qui a établi la réunion pour les affaires étrangères, la justice, l'armée, les postes

Digitized by Google

et les douanes. Ces affaires se traitent dans la diète commune; les autres, comme les finances, dans les diètes particulières. La diète de Cobourg se compose de 11 députés; celle de Gotha, de 19. La diète commune en a 21, dont 7 de la diète de Cobourg, 14 de celle de Gotha. Ces députés sont élus pour 4 ans; les électeurs doivent être âgés de 25 ans, d'une réputation intacte, et payer un impôt direct. Les électeurs âgés de 30 ans sont éligibles. Le duc peut proroger et dissoudre la diète commune et les diètes particulières, à charge de convoquer au bout de 6 mois des députés pour celles-ci, et 3 mois après cette nouvelle réunion les nouvelles diètes particulières pour former une diète commune. Dans l'intervalle des sessions, chaque diète est représentée par un comité chargé de veiller à l'exécution des lois et de conserver la Constitution. Les autorités locales sont : 4 comités d'arrondissements, 7 magistrats ou comités urbains, et 3 comités de districts. Le jury est établi en matière criminelle.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE.

Ministre : le baron C. R. *de Seebach*, cons. int. act. et président de la section de Gotha.

Section du ministère pour Cobourg. Président : le cons. d'Etat int. *Francke*.

Département de la maison et de la cour du duc : le cons. d'Etat int. et chamb. baron *de Pawel-Rammingen*.

Font partie en outre du conseil du ministère : les conseillers ministériels L. *Braun*, R. *Brückner*, le Dr E. A. *Jacobi*, E. *Lotz*, le cons. int. de gouv. C. F. *Samwer*.

Bureau de statistique. Chef : M. J. A. *Hess*, cons. de gouvernement.

Cours de justice.

Cour suprême d'appel à Jéna : *voy.* Saxe-Weimar-Eisenach.

Cour d'appel de Gotha. Président : M. C. C. *Kopp*. Vice-président : M. F. J. *Braun*. Procureur général : le bar. O. F. A. E. *de Holtzendorf*.

Digitized by Google

ARMÉE.

Commandant du contingent fédéral : M. R. *de Fabeck*, lieut.-colonel à la suite de l'armée prussienne.

Aide de camp du duc : M. *de Reuter*, lieut.-colonel à la suite de l'armée prussienne.

STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION

DUCHÉ DE	Milles carrés géographiques.	Population.
Cobourg	10	47,014
Gotha	25,84	112,417
Total	35,84	159,431

soit 5,964 kilom. carrés.

Capitales : Gotha, 16,690 hab.; Cobourg, 10,290 hab.

FINANCES.

Voici les budgets des deux duchés pour la période financière 1861-1865 (à Cobourg, en florins de 2 fr. 10 c.; à Gotha, en thalers de 3 fr. 75 c.) :

Caisse domaniale.

RECETTES.

	Cobourg.	Gotha.
Domaines et forêts	146,836 fl.	508,400 th.
Intérêts de créances	32,062	44,525
Autres recettes	15,510	6,575
Totaux	194,408	559,500

DÉPENSES.

Liste civile (*Jahresrente*) du duc	»	100,000
Intérêts et amortissement des dettes	29,795	52,548
Culte et instruction (subventions)	18,774	79,539
Régie des domaines	64,102	209,098
Divers	16,137	44,484
Totaux	128,808	485,669
Excédant des recettes	65,600	73,831

Dans le duché de Cobourg, le duc n'a pas de liste civile proprement dite (somme fixe), mais il a droit à la moitié

Digitized by Google

de l'excédant du produit des domaines, soit 32,800 flor. pour la période 1861-1865. Dans le duché de Gotha, outre les 100,000 thalers, le duc a droit à la moitié de l'excédant.

Caisse de l'État.

RECETTES.

	Cobourg.	Gotha.
Impôt foncier	54,745 fl.	81,344 th.
— sur le revenu	60,000	85,000
— indirects	215,673	196,943
Intérêts de créances	23,538	49,116
Excédant des domaines	49,937	85,460
Divers	66,107	109,637
Totaux	471,000	606,500

DÉPENSES.

Intérêts et amortissement des dettes	106,750	92,022
Administration générale	101,070	113,424
Intérieur et police	56,922	113,881
Justice, culte, instruction	71,810	108,520
Finances	83,395	75,938
Armée	46,953	61,431
Divers	»	41,284
Totaux	466,900	606,500

Les dettes s'élèvent, abstraction faite des créances, pour Cobourg, à 2,100,000 de fl., dont 350,000 fl. de papier-monnaie; pour Gotha, à 1,798,090 th., dont 400,000 th. de papier-monnaie.

Cours de la rente : 3 1/2 p. 100 98.

Militaire. Tout citoyen doit le service militaire. Le remplacement n'est pas admis. Durée du service : 6 ans et demi, dont 2 ans de présence sous les drapeaux. Convention avec la Prusse : incorporation du corps des officiers dans l'armée prussienne, 1er juillet 1861; cession du commandement suprême, 1er juillet 1862.

Contingent principal	1,302 h.	1,674 h.
Réserve	372	
Remplaçants		372
Total		2,046

formant 1 régiment de 2 bataillons et 1 compagnie de réserve (372 hommes).

Digitized by Google

COMMERCE.

Fait partie du Zollverein, compris dans la Thuringe.

BANQUE.

Société de crédit de Cobourg-Gotha, fondée le 19 mai 1856, par ordonnance ducale. — Siége : Cobourg. — Capital social : 700,000 de thalers, divisé en 7,000 actions au porteur de 100 thalers. – Commandites à Vienne, Pesth, Berlin, Breslau, Leipzig, New-York.

Intérêts : 3 0/0. — Dividende en 1858, 6 0/0 ; 1859, 2 0/0 ; 1860, néant ; 1861, 3 0/0 ; 1862, 8 0/0 ; 1863, 7 0/0.

Banque privée (siége Gotha), capital en actions autorisé à 4 millions, dont on n'a émis que 1,400,000 thalers. Dividende en 1863, 6 1/2. Gotha possède, en outre, une institution de crédit foncier dont les opérations sont garanties par l'État, et qui a déjà (1863) prêté 2,088,873 thalers sur hypothèque.

Gotha possède encore deux établissements d'assurances célèbres basés sur le principe de mutualité, la « banque d'assurances contre l'incendie » et la « banque d'assurances sur la vie. » La première avait assuré, à la fin de 1863, des propriétés pour une valeur de 445 millions de thalers, avec un capital réservé de 1,889,795 thalers ; à la deuxième, le montant des assurances en cas de mort est de 43,179,900 thalers et le capital en réserve de 12,034,146 thalers.

CULTE ET INSTRUCTION.

On compte 158 paroisses protestantes, et un petit nombre de catholiques et d'israélites.

Pour l'instruction, on contribue à l'entretien de l'université d'Iéna. L'enseignement secondaire est donné dans 4 lycées, 1 collége, 8 écoles industrielles, 2 écoles primaires normales ; l'instruction primaire (qui est obligatoire) dans 327 écoles primaires.

Digitized by Google

SAXE-MEININGEN-HILDBOURGHAUSEN.

DRAPEAU.

Le drapeau du duché est blanc et vert.

I. HISTORIQUE.

La ligne de Saxe-Meiningen remonte à Bernard, 3e fils d'Ernest le Pieux (*voy.* Saxe roy.), qui mourut en 1706. Voici la liste de ses successeurs :

Ernest-Louis Ier	de 1706 à 1724.
Ernest-Louis II	de 1724 à 1729.
Charles-Frédéric	de 1729 à 1743.
Frédéric-Guillaume	de 1743 à 1746.
Antoine-Ulrich	de 1746 à 1763.
Charles	de 1763 à 1782.
George	de 1782 à 1803.
Bernard-Erich-Freund	depuis 1803.

II. FAMILLE RÉGNANTE.

(Culte luthérien.)

Duc : **Bernard**-Erich-Freund, né le 17 déc. 1800, succ. à son père le duc George (né le 4 février 1761) le 24 déc. 1803, sous la tutelle de sa mère Louise, née princesse de Hohenlohe-Langenbourg († le 29 avril 1837) jusqu'au 17 décembre 1821 ; acquiert (convention du 12 novembre 1826, les principautés de Hildbourghausen et Saafeld, etc. ; a épousé, le 23 mars 1825

Marie-Frédérique-Wilhelmine-Chrétienne, née le 6 sept. 1804, fille de Guillaume II de Hesse-Cassel et de Frédérique-Christine-**Auguste** († le 19 févr. 1841), fille de Frédéric-Guillaume II de Prusse.

OBSERV. Les princes et princesses portent le titre de duc et duchesse de Saxe.

Digitized by Google

Enfants : 1. **George**, prince héréd. né le 2 avril 1826, a épousé : 1° le 18 mai 1850 Frédérique-Louise-Wilhelmine-Marianne-**Charlotte** (née le 21 juin 1831), fille du prince Albert de Prusse ; veuf le 30 mars 1855 ; 2° le 23 oct. 1858

Féodore-Victoire-Adélaïde-Pauline-Amélie-Marie, née le 7 juillet 1839, fille du prince Ernest de Hohenlohe-Langenbourg.

Enfants du 1er lit : 1) **Bernard**-Frédéric-Guillaume-Albert-George, né le 1er avril 1851.

2) **Marie**-Elisabeth de Saxe, née le 23 sept. 1853.

Du 2e lit : 3) **Ernest**-Bernard-Victor-George, né le 27 sept. 1859.

4) **Frédéric**-Jean-Bern.-Herm.-Henri, né le 12 oct. 1861.

2. **Auguste**-Louise-Adélaïde-Caroline-Ida, née le 6 août 1843, mariée au duc Maurice de Saxe-Altenbourg.

III. COUR.

Sénéchal : M. B. J. F. *de Mauderode*, major général (en retraite) et chambellan.

Grand-maître de la cour : le baron P. *d'Uechtritz*, chamb.

Grand-veneur : le chamb. baron C. *d'Imhoff*.

Maréchal de la cour : le baron H. *de Spesshardt*, chamb.

Ecuyer de la cour : le lieut.-colonel baron L. L. *d'Egloffstein*, chamb. et aide de camp.

DÉCORATION.

Voy. Saxe-Cobourg-Gotha.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le cons. privé act. baron J. *de Werner*, E. e. et M. pl. à Dresde.

BAVIÈRE : le chamb. baron *de Gise*, MR. à Dresde.

BELGIQUE : le ministre d'Etat, baron J. B. *de Nothomb*, E. e. et M. pl. à Berlin.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : Sonneberg : M. L. *Lindner*, C.

FRANCE : le baron *de Belcastel*, E. e. et M. pl. à Weimar.

GRANDE-BRETAGNE : l'hon. C. A. *Murray*, M. pl. à Dresde.

PRUSSE : le cons. privé act. comte O. C. J. *de Rantzau*, E. e. et M. pl. à Dresde.

SAXE (ROYAUME DE) : le chamb. et cons. de lég. E. M. *de Carlowitz*, E. e. et M. pl. à Weimar.

Digitized by Google

V. CONSTITUTION.

D'après la Constitution de 1829 et la loi électorale de 1853, la diète, qui partage le pouvoir législatif avec le duc, se compose de 24 membres assemblés en une seule chambre; 2 sont nommés par le duc, 6 par les propriétaires payant 10 florins d'impôt foncier, 8 par les villes, et 8 par les campagnes. Les représentants des propriétaires sont élus directement, les autres à deux degrés; tous pour 6 ans. On élit en même temps autant de suppléants. Pour être éligible il faut être âgé de 30 ans et appartenir à l'un des cultes chrétiens. Les députés des propriétaires doivent en outre payer 10 flor. d'impôt foncier, comme leurs électeurs; les autres 10 flor. d'impôt direct. La diète doit être convoquée tous les 3 ans. Elle vote les lois intéressant la liberté, la propriété ou les finances. Le jury est institué en matière criminelle.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRES.

Ministre d'Etat (maison du duc et affaires étrangères) : le baron A. F. *de Grosigk*, cons. int. act.

Finances : le cons. d'Etat L. *Blomeyer*.

Justice, culte et instruction : le conseiller chamb. F. *d'Uttinhoven*.

Intérieur : le cons. d'Etat A. O. *Giseke*.

COURS ET TRIBUNAUX.

Cour suprême d'appel à Jéna : *voy.* Saxe-Weimar-Eisenach.

Tribunal d'appel de Hildbourghausen. Présid. : M. *Trinks*, cons. à la cour d'appel *par int.* Avocat gén. : M. O. *Jacobs*.

Institution du crédit foncier. Directeur : M. E. *Hoesfeld*, cons. d'Etat.

Militaire. Commandant : le colonel et aide de camp G. T. L. *de Buch*.

STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION AU 3 DÉCEMBRE 1861.

Superficie, 45 milles carrés, (2,466 kilomètres carrés). Population, 172,341, savoir : protestants, 169,870; catholiques, 842; mennonites, 82; israélites, 1,547.

Digitized by Google

Capitale : Meiningen, 6,921 hab.

Autres villes : Hildbourghausen, 19,764 hab. ; Eisfeld, 14,025 hab. ; Sonneberg. 32,249 h.; Graefenthal, 12881 habitants.

FINANCES.

Budget de la période financière 1862-1865.

RECETTES.		DÉPENSES.	
Domaines.....	804,575 fl.	Domaines.....	738,450 fl.
Impôts et autres recettes.....	1,086,592	— de l'Etat....	1,086,592
	1,891,167		1,845,042
		Excédant.....	46,125

Dette au 31 *mars* 1862.

Dette ancienne portant intérêt.....	2,338,988 fl.
Dette nouvelle contractée pour la construction du chemin de fer de la Werra.....	847,686
Dette contractée pour la garantie des intérêts promise au chemin de fer de la Werra.....	173,250
Dette ne portant pas intérêts (bons du Trésor émis : 1,049,996 fl.; fonds de garantie : 693,957 fl.) Différence.....	356,039
Total de la dette publique.....	3,715,963

BANQUE.

Banque de crédit de l'Allemagne centrale, à Meiningen, fondée le 29 février 1856, par ordonnance ducale. — Capital social : 8.000,000 de thalers, divisé en 80,000 actions de 100 thalers, nominatives. — Succursale à Francfort. — Commandites à Vienne, Berlin, Breslau.

Intérêts : 4 0/0 — Dividende en 1858, 6 0/0; 1859, 4 0/0; 1860, 5 0/0; 1861, 6 0/0; 1862, 7 0/0.

ARMÉE.

Conscription avec faculté de remplacement; six ans de service, dont deux dans la réserve. Le contingent fédéral se compose de 1,726 h., et forme un régiment d'infanterie de 2 bataillons.

CULTE ET INSTRUCTION.

155 paroisses protestantes, 1 paroisse catholique.

286 écoles primaires chrét. et 8 écoles primaires israélites, 2 lycées, 2 colléges (université à Séna).

COMMERCE.

Voy. Zollverein.

Digitized by Google

SAXE-WEIMAR-EISENACH.

DRAPEAU.

Le drapeau du grand-duché est blanc et vert.

I. HISTORIQUE.

La ligne de Saxe-Weimar-Eisenach a été fondée en 1641 par Guillaume, frère aîné d'Ernest le Pieux (*voy.* Saxe royale). Cette ligne se divisa en 1672 en trois branches : 1, Weimar; 2, Eisenach; 3 Jéna. La ligne de Jéna s'éteignit en 1690 et celle de Eisenach en 1741, et le duc Ernest-Auguste de Weimar réunit les trois duchés sous le nom de Weimar-Eisenach. Il mourut en 1748.

Voici la liste de ses successeurs :

Ernest-Auguste-Constantin.....	de 1748 à 1758
Charles-Auguste, premier grand-duc en 1815.....	de 1758 à 1828
Charles-Frédéric.....	de 1828 à 1853
Charles-Alexandre.....	depuis 1853

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte luthérien.)

GRAND-DUC : **Charles**-Alexandre-Auguste-Jean, né le 24 juin 1818, succ. le 8 juillet 1853 à son père Charles-Frédéric (né le 2 fév. 1783, a épousé **Marie**-Paulowna, fille de Paul Ier empereur de Russie); a épousé le 8 oct. 1842

Wilhelmine-Marie-**Sophie**-Louise, née le 8 avril 1824, fille de feu le roi Guillaume II des Pays-Bas († le 17 mars 1849) et d'**Anne**-Paulowna, fille de feu l'empereur Paul Ier de Russie.

OBSERVATION. Les membres de cette famille portent le titre de duc et duchesse de Saxe.

Enfants : 1. **Charles-Auguste**-Guillaume-Nicolas-Alexandre-Michel-Bernard-Henri-Frédéric-Etienne, né le 31 juillet 1844.

Digitized by Google

2. **Marie**-Alexandrine-Anne-Sophie-Auguste-Hélène, née le 20 janv. 1849.
3. **Elisabeth**-Sybille-Marie-Dorothée-Louise-Anne-Amélie, née le 28 février 1854.

Sœurs du duc.

1. **Marie**-Louise-Alexandrine, née le 3 févr. 1808, mariée le 26 mai 1827 au prince Frédéric-**Charles**-Alexandre de Prusse.
2. Marie-Louise-**Auguste**-Catherine, née le 30 septembre 1811 ; mariée le 11 juin 1829 au roi Guillaume Ier de Prusse.

Oncle et cousins.

Charles-Bernard (né le 30 mai 1792, † le 31 juillet 1862); marié le 30 mai 1816 à Ida, fille de feu le duc George de Saxe-Meiningen (née le 25 juin 1794, † le 4 avril 1852).

Ses enfants : 1, Guillaume-Auguste-**Edouard**, né le 11 oct. 1823 ; a épousé morganatiquement le 27 nov. 1851.

Auguste-Catherine Gordon Lennox, comtesse de Dornbourg, née le 14 janv. 1827, fille de feu le duc Charles Gordon Lennox de Richmond.

2. **Hermann**-Bernard-George, né le 4 août 1825, a épousé le 17 juin 1851
   Auguste-Wilhelmine-Henriette, née le 4 oct. 1826, fille de Guillaume Ier de Wurtemberg.
   Enfants : 1) **Pauline**-Ida-Marie-Olga-Henriette-Catherine, née le 25 juillet 1852.
   2) **Guillaume**-Charles-Bernard-Hermann, né le 31 décembre 1853.
   3) **Bernard**-Guillaume-George-Hermann, né le 10 octobre 1855.
   4) **Alexandre**-Guillaume-Bernard-Charles-Hermann, né le 22 juin 1857.
   5) **Ernest**-Charles-Guillaume, né le 9 août 1859.
3. Frédéric-**Gustave**-Charles, né le 28 juin 1857.
4. **Anne**-Amélie-Marie (née le 9 sept. 1828, † le 14 juill. 1864).
5. **Amélie**-Marie-da-Gloria-Auguste, née le 20 mai 1830

Digitized by Google

mariée le 19 mai 1853 au prince Guillaume-Frédéric-**Henri** des Pays-Bas.

III. COUR.

Grand chambellan : le cons. int. act. comte et seigneur J. C. O. *de Werthern-Beichlingen.*
Grand veneur de la cour : M. L. E. *de Hoffgarten.*
Grand maréchal de la cour : le cons. int. act. major-gén. et aide de camp gén. comte et seigneur F. H. *de Beust.*
Grand-maître de la cour de la grande-duchesse : le baron C. O. *de Beaulieu-Marconnay.*
Grande-maîtresse de la cour de la grande-duchesse.
Veneur : M. R. A. F. *de Haeseler.*
Grand-écuyer : le baron A. *d'Egloffstein.*
Sénéchal (Eisenach) : M. A. *de Tchirchky et Boegendorff.*
Sénéchal (Weimar) : le comte S. A. M. *de Kenckel, baron de Donnersmork.*
Intendant général du théâtre et de la chapelle de la cour : le Dr F. *Dingelstedt.*
Maréchal de la maison grand-ducale : M. F. S. *de Zedlitz.*

DÉCORATION.

Ordre du Faucon blanc, fondé par le duc Ernest-Auguste, le 2 août 1732, restauré par le grand-duc Charles-Auguste (1816).

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le cons. int. act. baron J. *de Werner*, E. e. et M. pl. à Dresde.
BAVIÈRE : le chamb. baron M. *de Gise*, MR. à Dresde.
BELGIQUE : le ministre d'Etat baron J. B. *Nothomb*, E. e. et M. pl. à Berlin.
FRANCE : le baron *de Belcastel*, M. pl.; M. *Duriez de Verninac*, secr.; M. *Henriot*, chancelier.
GRANDE-BRETAGNE : l'hon. C. A. *Murray*, M. pl. Dresde.
PAYS-BAS : le chamb. J. P. J. A. *van Zuylen van Nievelt*, E. e. et M. pl. à Weimar : M. J. *Marshall*, jun., C.
PRUSSE : . . . . . , E. e. et M. pl.

Digitized by Google

RUSSIE : le cons. d'Etat act. baron *de Maltitz*, ch. d'aff.
SAXE (royaume de) : le chamb. et cons. int. de lég. E. M. *de Carlowitz*, E. e. et M. pl.

V. CONSTITUTION.

L'acte fondamental revisé du 25 octobre 1850 et la loi électorale du 6 avril 1852 composent la Constitution. La diète fait les lois et vote l'impôt sur la proposition du grand-duc. Elle se compose de 31 députés réunis en une seule chambre et comprenant un représentant des princes médiatisés, 4 des grands propriétaires (d'un revenu supérieur à 1,000 thalers), 5 des citoyens ayant un pareil revenu provenant d'autres sources, et 21 députés élus par l'assemblée des citoyens. L'élection est à deux degrés. Les électeurs primaires doivent avoir 21 ans, les électeurs secondaires 25 ans, tous jouir du droit de bourgeoisie. Les députés sont nommés pour 3 ans. Les sessions ordinaires ont lieu tous les 3 ans. Dans l'intervalle, le bureau nommé par la diète (un président et 2 vice-présidents), la représentent pour maintenir la Constitution et surveiller l'exécution des lois. Des assemblées répartissent l'impôt dans les districts. Le jury prononce en matière criminelle.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE.

M. C. B. *de Watzdorff*, ministre d'Etat, cons. int. act. chef des départements des affaires étrangères, de la maison du grand-duc et de l'intérieur, président du conseil des ministres.
Le cons. int. G. *Thon*, chef du départ. des finances.
Le cons. int. P. de *Wintzingerode*, chef du département de la justice et du culte.
Le Dr T. *Stichling*, cons. int., membre du ministère en vertu d'un mandat spécial (ministre sans portefeuille).

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Président : M. C. *de Schwendler*.
1er vice-président : M. H. F. *Fries*.
2e vice-président : M. H. *Muller*.

Digitized by Google

Départements ministériels.

Départ. de la maison du grand-duc et des affaires étrang. (Correspondance de l'Etat, rapports avec la diète, presse, archives de l'Etat, université de Jéna, ordres, rédaction de la feuille officielle. Instituts des arts et sciences.) Dir. : le cons. d'Etat int. Dr *Stichling.*

Départ. de l'intérieur et des affaires milit. Directeur : le cons. d'Etat J. H. *de Helldorf.*

Départ. des finances. Directeur : le cons. d'Etat G. C. C. *Bergfeld.*

Départ. de la justice et du culte et instruction : . . . . .

Conseil ecclésiastique. Président : le cons. int. *de Wintzingerode*; 1er membre . le cons. int. ecclésiast. Dr J. C. E. *Schwarz.*

COURS ET TRIBUNAUX.

Tribunal suprême d'appel de Jéna (en commun avec les trois duchés de Saxe, le duché d'Anhalt, les principautés de Reuss et de Schwarzbourg). Président : M. F. *Ortloff.* — Vice-président : M. C. G. E. *Heimbach.*

Tribunal d'appel d'Eisenach (en commun avec les deux principautés de Schwarzbourg et celle de Reuss ligne cadette). Président : le chamb. baron G. J. G. C. *d'Egloffstein*; vice-président : M. C. H. H. *Franke*, avocat général : le baron R. G. *de Gross.*

Tribunaux des districts.

Weimar. Directeur : M. G. G. *Burkhardt*; sous-direct. : M. C. *de Goeckel.*

Eisenach. Directeur : M. E. H. *Wernick.*

Weida. Directeur : M. F. C. *Steinmetz.*

Sondershausen. Directeur : M. G. F. J. *Hulsemann.*

Arnstadt. Directeur : M. C. *Huselmann.*

Les deux derniers sont dirigés en commun avec les principautés de Schwarzbourg.

Maître des postes héréditaire : le prince *de la Tour* (Thurn) *et Taxis.*

Inspect. gén. des postes. Prés. : le cons. d'Etat *Bergfeld.*

Commission supérieure pour les affaires du culte et de l'instruction catholique (Weimar). Président : le cons. int. de gouv. *Schmith.*

Evêque : Mgr C. F. *Koett*, évêque de Fulde. (Hesse élect.)

Digitized by Google

Commission gén. pour le rachat des redevances seigneuriales. Président : M. J. B. H. *Rathgen.*
Curat. de l'univ. de Jéna : le cons. int. d'Etat Dr *Seebeck.*
Commission sanitaire. Directeur : . . . . .
Inspecteur général de l'union douanière et commerciale de la Thuringe : le cons. int. sup. des finances *Wendt* (Erfurt).
Directeur en chef des trav. publics : M. F. *Streichhan.*
Archives princ. de l'Etat et arch. communes de la maison Ernestine. Archiviste : le Dr C. A. H. *Burkhardt.*
Rédaction du journal du gouvernement et de l'annuaire de l'Etat : le Dr E. *Muller*, cons. de chancell.
Commission de l'estimation des forêts. Directeur : le Dr C. F. A. *Grebe*, cons. sup. des forêts.
Géodésie. Direct. le Dr H. C. G. *Herbst*, cons.

Administration des districts.

Weimar. Directeur : M. T. F. *Sachse.*
Weimar. Directeur : M. J. F. *Haberfeld.*
Eisenach. Directeur : le chamb. C. *de Schwendler.*
Dermbach. Directeur : M. C. F. C. *Leiritz.*
Neustadt. Directeur : M. H. *Müller.*
Command. milit. : le colon. C. A. F. *de Sydow.*
Aides de camp généraux du grand-duc : M. *de Beulwitz* et le comte *de Beust.*
Commandant de la Wartbourg : le lieuten.-colonel L. B. *d'Arnswald.*

STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION EN DÉCEMBRE 1861.

CERCLES.	Milles carrés géographiques.	Population.
Weimar.....	32,6	140,772
Eisenach.....	22,0	82,444
Neustadt.....	11,4	50,036
	66,0	273,252

Soit 3,617 kilomètres carrés.
La population se divise en : protestants 262,272; catholiques, 9,824; grecs, 57; mennonites, 5; autres chrétiens, 6; israélites, 1,088.

Digitized by Google

Capitale : Weimar, 13,887 h. — Autres villes : Eisenach, 11,517 h.; Apolda, 7,732 h.; Jéna, 6,984 h.

FINANCES.

Exercice 1863-65.

Recettes.

	Thalers.
Domaines et biens de l'État	615,673
Droits régaliens	170,255
Impôt foncier	168,250
— indirect	445,115
— direct sur le revenu	250,700
— sur les chiens	6,400
Divers	2,275
Total	1,658,668

Dépenses.

Liste civile	280,000
Diète	7,000
Affaires fédérales	15,810
Intérêts et amortissement de la dette	239,927
Régie des domaines de l'État	89,835
Frais d'exploitation des mines, etc	2,950
Frais d'administration	611,930
Armée	180,250
Sûreté publique	38,921
Ponts et chaussées	20,000
Établissements d'utilité publique	36,943
Culte et instruction publique	121,557
Divers	435
Fonds de réserve	12,000
Total	1,654,558
Excédant annuel	4,110

Dette publique en 1862 : 4 1/2 millions de thalers.

ARMÉE.

Le remplacement est admis. Durée du service : 6 ans, dont 2 dans la réserve. Contingent, 3,685 h., formant trois bataillons d'infanterie.

CHEMINS DE FER EN 1863.

Chemin de la Werra : longueur, 170 kilom.; recette totale, 2,187,853; recette kilométrique, 12,870 fr.; capital employé, 33.762,214.

Chemin de la Thuringe avec ses deux embranchements (Corbotha-Leipzig et Weissenfels-Gera) : longueur 281 kilom., dont 71 dans le duché de Saxe-Weimar; recette totale, 9,999,027 fr.;

Digitized by Google

recette kilométrique, 35,584 fr.; capital employé, 78,375,000 fr.
Ligne d'Eisenach-Lichtenfels..... 149 kilom.
Et embranchement Cobourg-Sonnenberg..... 21 —
Total..... 170 —

BANQUE.

Banque de Weimar, fondée le 17 septembre 1853, par ordonnance grand-ducale. — Capital social : 5,000,000 de thalers, divisé en 50,000 actions nominatives de 100 thalers.
Intérêts : 4 0/0. — Dividende en 1858, 5 0/0; 1859, 3 1/2 0/0; 1860, 4 0/0; 1861, 4 0/0; 1862, 5 0/0.

CULTE ET INSTRUCTION.

307 paroisses et 529 églises protestantes; 11 paroisses catholiques, 7 communautés israélites.

439 écoles primaires protest.; 17 écoles prim. cathol.; 4 écoles prim. israélites; 2 écoles prim. normales; 3 lycées; 3 écoles industrielles libres; une école forestière et une université à Jéna.

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies (Thaler de 3 fr. 75 c.). *Voy.* Prusse.
Mesures de longueur. Pied (12 pieds) = $0^{m},282$. — Aune = 2 pieds. — Klafter = 16 pieds. — Perche = $4^{m},5116$ (divisée, soit en 10, soit en 16 pieds).
Mesures agraires. Acker (140 perches carrées) = $28^{ares},50$ (à Kranichfeld = $32^{ares},69$, divisé en 160 perches carrées).
Mesures de capacité. (Céréales.) Scheffel de Weimar = $75^{lit},29$. — Scheffel de Iena = $160^{lit},12$. — Malter d'Eisenach = $304^{lit},39$, etc. — (Liquides.) Eimer = 80 maas ou canettes ($71^{lit},71$). — (Huile.) Eimer = 72 litres.
Poids. Livre (à l'avenir ½ kilogramme) = $467^{gr},62$. — Quintal = 110 livres ou 5 steins.

Digitized by Google

SCHAUMBOURG-LIPPE.

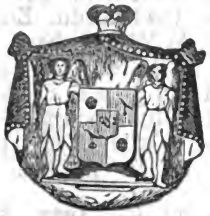

DRAPEAU.

Le drapeau de la principauté est blanc et vert.

I. HISTORIQUE.

Adolphe de Sandersleben forma en 1033 le comté de Schaumbourg. Adolphe III, un de ses descendants, a acquis le comté de Holstein en 1106; la famille de ce prince forma, en 1247, deux branches, Kiel et Rendsbourg; cette dernière se subdivisa en trois rameaux, en 1281, dont le troisième fut celui de Schaumbourg. La maison de Schaumbourg s'éteignit en 1640, avec le comte Othon IV, dont la mère, Élisabeth, légua le domaine de Schaumbourg à un frère de la branche collatérale, Philippe de Lippe. Celui-ci commença la maison de Schaumbourg-Lippe, bientôt divisée en deux branches; l'aînée finit en 1777; la deuxième, dite de Lippe-Alverdissen, règne aujourd'hui. En 1807, l'entrée du comté dans la Confédération du Rhin valut à son possesseur le titre de prince.

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte réformé.)

Prince : **Adolphe**-George, né le 1er août 1817, succ. à son père, **George**-Guillaume (né le 20 déc. 1784, † le 21 nov. 1860); a épousé le 25 oct. 1844

Hermine, née le 29 sept. 1827, fille de feu le prince **George**-Frédéric-Henri de Waldeck et Pyrmont.

Enfants : 1. **Hermine**, née le 5 oct. 1845.

2. Etienne-Albert-**George**, prince héréd., né le 10 oct. 1846.
3. Pierre-**Hermann**, né le 19 mai 1848.
4. **Ida**-Mathilde-Adélaïde, née le 28 juillet 1852.
5. **Othon-Henri**, né le 13 sept. 1854.
6. Adolphe-Guillaume-Victor, né le 20 juillet 1859.

Digitized by Google

Frères et sœurs.

1. **Mathilde**-Augusta-Wilhelmine-Caroline, née le 11 sept. 1818, mariée le 15 juillet 1843 au duc **Eugène**-Guillaume-Alexandre-Erdmann de Wurtemberg.
2. **Adélaïde**-Christine-Julienne-Charlotte, née le 9 mars 1821, mariée le 16 oct. 1841 au prince Frédéric de Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glucksbourg.
3. **Ida**-Marie-Augusta-Frédérique, née le 26 mai 1824.
4. **Guillaume**-Charles-Auguste, né le 12 déc. 1834; a épousé le 30 mai 1862
   Bathilde-Amalgonde, née le 29 déc. 1837, fille du prince **Frédéric**-Auguste d'Anhalt.
5. **Élisabeth**-Wilhelmine-Augusta-Marie, née le 5 mars 1841.

Mère.

Ida-Caroline-Louise, née le 26 sept. 1796, fille du prince George de Waldeck-Pyrmont († le 9 sept. 1813); mariée au prince **George**-Guillaume le 23 juin 1816; veuve le 21 nov. 1860.

III. COUR.

Maréchal de la cour : le baron H. *d'Ulmenstein.*
Ecuyer de la cour : M. *d'Apell.*

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le cons. de lég. act. chev. *de Braun*, chargé d'affaires, à Francfort.
PRUSSE : le prince *Henri VII de Reuss*, E. e. et M. pl. à Cassel.

V. CONSTITUTION.

La Constitution date de 1816; elle reconnaît une diète composée des représentants des biens équestres, des villes et des campagnes. En principe, la diète doit se réunir tous les ans.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Gouvernement. Président : le baron *de Lauer-Munchhofen*, président de la chambre des fiefs et du sénat de justice.
Chambre des domaines : le conseiller C. H. *Spring.*

Digitized by Google

Chancellerie de justice. Directeur *par intérim :* le cons. de justice C. *de Campe.*
Consistoire : le cons. de justice O. *Langerfeldt.*
Tribunal suprême. *Voy.* Brunswick.

ARMÉE.

Chef : le *Prince.*
Commandant supérieur : le colonel *Funck.*
Commandant du bataillon de chasseurs : le lieut.-colonel *Richer de Marthille.*

VII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

Superficie : 9 m. c., soit 495 kil. carrés, avec 30,774 habitants (protestants) en 1861.
Capitale : Buckebourg, 4,219 hab.

FINANCES.

Recettes : environ 228,000 thalers.
Dette : néant.
Contingent fédéral : 516 hommes; durée du service : 5 ans et demi dont 1 an dans la réserve.

CULTE ET INSTRUCTION.

19 paroisses protestantes, 1 paroisse catholique.
1 lycée, 4 écoles primaires supérieures, 2 écoles supérieures de filles, 38 écoles primaires, une école primaire normale.

SCHWARZBOURG-RUDOLSTADT.

DRAPEAU.

Le drapeau de la principauté est blanc et bleu.

I. HISTORIQUE.

La fondation de la maison de Schwarzbourg remonte au douzième siècle. Le comté de Schwarzbourg, partagé par

Digitized by Google

les fils de Sizzo, échut, à la mort de l'aîné, Henri, en 1184, au comte Gonthier. Ce prince eut deux fils : Gonthier, qui fonda la ligne de Kevernburg (éteinte en 1385), et Henri, qui continua la ligne de Schwarzbourg. Un comte Gonthier de Schwarzbourg fut élu roi d'Allemagne en 1349 par ceux qui repoussaient Charles IV. Son frère Henri continua la dynastie. Le comte Gonthier XX, mort en 1552, est l'auteur des maisons actuellement régnantes. En 1697, le chef de la ligne de Sondershausen fut élevé au rang de prince de l'empire; celui de Rudolstadt, en 1710.

II FAMILLE RÉGNANTE. (Culte luthérien.)

PRINCE : Frédéric-**Gonthier**, né le 6 nov. 1793, succède à son père Louis-Frédéric (né le 9 août 1767), le 28 avril 1807, sous la tutelle de sa mère, **Caroline**-Louise (née le 26 août 1771, fille du landgrave **Frédéric-Louis**-Guillaume-Chrétien de Hesse-Hombourg, † le 20 juin 1854); majeur le 6 nov. 1814 : sénior de la maison princière de Schwarzbourg le 3 sept. 1835; a épousé : 1° le 15 avril 1816, Amélie-**Auguste** (née le 18 août 1793), fille de feu le prince Frédéric d'Anhalt-Dessau; veuf le 12 juin 1854; 2° le 7 août 1855, Hélène d'Anhalt-Dessau (née le 1er mars 1835, † le 6 juin 1860), fille adoptive du prince **Guillaume**-Waldemar d'Anhalt; 3° le 24 sept. 1861, en mariage morganatique.

Marie-Hélène-Lydie-Anne, baronne de Brockenbourg, née le 22 octobre 1840.

Enfants du 2e mariage : 1. **Hélène**, princesse de Leutenberg, née le 2 juin 1860.

2. **Gonthier**-Sizzo, prince de Leutenberg, né le 3 juin 1860.

Frère.

Albert, né le 30 avril 1798, a épousé le 26 juill. 1827

Auguste-Louise-Thérèse-Mathilde, née le 26 juill. 1804, fille du prince **Frédéric**-Guillaume de Solms-Braunfels († le 13 avril 1814).

Enfants : 1. **Elisabeth**, née le 1er oct. 1833, mariée le 17 avril 1852, au prince régnant Léopold de Lippe-Detmold.

Digitized by Google

2. **George**-Albert, né le 23 nov. 1838.

Descendants de l'oncle.

Charles-Gonthier (né le 23 août 1771, † le 4 fév. 1825), marié à Louise-Ulrique, fille de Frédéric-Louis-Guillaume-Chrétien de Hesse-Hombourg (née le 26 oct. 1772, † le 18 sept. 1854).

Son fils : François-Frédéric-**Adolphe**, né le 27 sept. 1801, a épousé le 27 sept. 1847

Mathilde, née le 18 nov. 1826, fille du prince Othon-Victor de Schoenbourg-Waldenbourg († le 16 février 1859).

Enfants : 1) **Marie**-Caroline-Auguste, née le 29 janv. 1850.

2) Victor-**Gonthier**, né le 21 août 1852.

3) **Thècle**, née le 12 août 1859.

4) **Louise**, née le 5 janv. 1862.

III. COUR.

Grand écuyer aide de camp : M. *de Hopffgarten*, chargé aussi des fonctions de maréchal.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

Autriche : le cons. de lég. chevalier J. *de Gruner*, à Leipzig.

Saxe : le cons. int. de lég. et chamb. *de Carlowitz*, E. e. et M. pl. à Weimar.

V. CONSTITUTION.

La Constitution actuelle date de 1854. Les lois et le budget doivent être faits avec le concours d'une chambre devant laquelle les ministres sont responsables. La chambre (diète) se compose de 16 membres, dont 3 représentent les grands propriétaires, 5 les villes, 8 les campagnes ; ils sont élus pour six ans.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE.

Chef du ministère : Dr J. H. *de Bertrab*, cons. int. act. et ministre d'Etat.

Digitized by Google

M. A. W. *Scheidt.*
Le baron J. A. *Ketelhodt.*
M. G. *de Bamberg.*

Autorités administratives supérieures.

Gouvernement. Président : Dr J. H. *de Bertrab*, cons. int. act. et ministre.
Comité des finances. Président : le baron J. A. *de Ketelhodt.*
Consistoire. Président : M. G. *de Bamberg.*
Cour supérieure d'appel à Jéna, et tribunal d'appel à Eisenach. *Voy.* Saxe-Weimar.
Commandant du contingent : le major *Kirchner.*

IV. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

SEIGNEURIES.	Milles carrés géogr.	Population en 1861.
Haute seigneurie (Rudolstadt)..	13 45	56,028
Basse seigneurie (Frankenhaus.)	4 02	15,885
Total.....	17 47	71,913

Soit 975 kilom. carrés. La population est protestante. Capitale : Rudolstadt. Population : 6,033 hab.

BUDGET DE LA PÉRIODE FINANCIÈRE DE 1864 A 1866.

Recettes : 2,582,322 flor. — Dépenses : 2,582,322.

Contingent, y compris la réserve et les remplaçants à 989 hommes.

INSTRUCTION.

1 lycée, 1 école reale, 1 école supér. de filles, 2 écoles primaires normales et des écoles élémentaires dans toutes les communes. Instruction primaire obligatoire.

SCHWARZBOURG-SONDERSHAUSEN.

I. HISTORIQUE.

Voy. l'article précédent.

II. FAMILLE RÉGNANTE.

PRINCE : **Gonthier**-Frédéric-Charles, né le 24 sept. 1801, fils du prince Gonthier (né le 5 déc. 1760, † le 22 avril

Digitized by Google

1837); succède à son père, qui abdique le 3 septem- 1835; a épousé : 1° le 12 mars 1827, Caroline-Irène-**Marie**, fille du prince **Charles**-Gonthier de Schwarzbourg-Rudolstadt (née le 6 avril 1809, † le 29 mars 1833); 2° le 29 mai 1835, Frédérique-Alexandrine-Marie-**Mathilde**-Catherine-Charlotte-Eugénie-Louise, née le 3 juillet 1814, fille du prince Frédéric-**Auguste**-Charles de Hohenlohe-Oehringen (divorcée le 5 mai 1852).

Enfants du 1er lit : 1. **Elisabeth**-Caroline-Louise, née le 22 mars 1829.

2. **Charles**-Gonthier, prince hérédit. né le 7 août 1830.

3. Gonthier-**Léopold**, né le 2 juillet 1832.

Enfants du 2e lit : 4. **Marie**-Pauline-Caroline-Louise-Wilhelmine-Auguste, née le 14 juin 1837.

5. Gonthier-Frédéric-Charles-Auguste-**Hugues**, né le 13 avril 1839.

Sœur.

Emilie-Frédérique-Caroline, née le 23 avril 1800; veuve le 1er janvier 1851, du prince Paul-Alexandre-**Léopold** de Lippe.

Oncle.

Jean-Charles-Gonthier (né le 24 juin 1772, décédé le 16 nov. 1842); sa veuve :

Guntherine-Frédérique-Charlotte-Albertine, née le 24 juillet 1791, fille du prince Frédéric-Chrétien-Charles-Albert de Schwarzbourg-Sondershausen, mariée le 5 juillet 1811.

Sa fille : **Charlotte**-Frédérique-Amélie-Albertine, née le 7 sept. 1816; mariée le 26 févr. 1856 au baron Jean-Henri de Jud, officier d'artillerie au service de la Suisse (Berne).

Grand-oncle.

Auguste (né le 8 déc. 1738, † le 10 févr. 1806).

Son fils : Frédéric-Chrétien-Charles-Albert (né le 14 mai 1763, † le 26 août 1791); a épousé Catherine-Charlotte-Frédérique-Albertine de Schwarzbourg-Sondershausen († le 31 janv. 1801).

Sa fille : **Guntherine**, née le 24 juill. 1791, veuve du prince Jean-**Charles**-Gonthier de cette maison.

Digitized by Google

III. COUR.

Grand maréchal de la cour : le chamb. T. *de Wurmb.*
Maréchalat de la cour. Président : le cons. de gouv. et chamb. R. *de Wolffersdorff*, par int.
Ecuyer de la cour : le gentilhomme de la chambre V. *de Ruexleben.*
Administration des chasses de la cour : le chamb. et maître des forêts A. *de Wolffersdoff*, chargé des fonct.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE.

Voy. Schwarzbourg-Rudolstadt.

V. CONSTITUTION.

La Constitution est de 1857; la chambre est ainsi composée : 5 membres, nommés à vie par le prince, 5 élus par les plus fort imposés, et 5 par la généralité des citoyens.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

MINISTÈRE.

Le cons. privé act. et ministre G. A. *Keyser*, chef du ministère et directeur des affaires étrangères et de l'intérieur.
Le cons. int. d'état G. *Bley*, présid. des départ. de la justice, du culte et de l'instruction publique.
Le cons. int. d'état R. *de Wolffersdorff*, présid. du départ. des finances.
Consistoire. Président : le cons. int. d'état G. *Bley*.

Chefs des districts.

Sondershausen : M. B. *Maempel.*
Ebeleben : M. E. *Huschke.*
Arnstadt : M. G. F. *Rapp.*
Gehren : M. E. *Kirchner.*

VII AUTORITÉS SUPÉRIEURES JUDICIAIRES.

Cour supér. d'appel à Jéna, tribunal d'appel à Eisenach. *Voy.* Saxe-Weimar.
Tribunaux de cercle. 1. de Sondershausen : directeur, M. F. J. *Hulsemann.* — 2. d'Arnstadt : directeur, M. F. W. C. *Hulsemann.*

Digitized by Google

Administration des forêts. 1. Basse seigneurie : le maître des forêts et chamb. A. *de Wolffersdorf.* — 2. Haute seigneurie : le maître des forêts E. *Curt de Wurmb.*
Administration de la banque du pays : le cons. de gouv. C. *Hermstedt.*
Caisse générale de l'Etat : le recev. général A. *Linke.*
Commandant du contingent : le lieutenant-colonel *de Blumroeder.*

VII. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

Superficie : 15.44 milles carrés géogr. ou 846 kil. carrés. Population : 64,895 hab. en 1861.
Capitale : Sondershausen. Population : 5,818 hab.

BUDGET DE 1864 à 1867.

Recettes annuelles, 628,548 th.; dépenses, 611,354 th.
Liste civile (rente des domaines) : 150,000 th.

Dette.

Au 31 décembre 1862, y compris les baux et les cautionnements, 672,287 thalers. — De la chambre des finances au 31 décembre 1862, 851,976 thalers.

ARMÉE.

Contingent, 826 hommes; 4 ans de service actif et 2 ans dans la réserve.

INSTRUCTION.

2 gymnases, 2 *realschulen*, 1 école de filles supérieure, 1 école normale primaire, des écoles primaires supérieures et 118 écoles élémentaires.

SCHLESWIG-HOLSTEIN.

I. HISTORIQUE.

D'après le traité de Vienne, la monarchie danoise comprenait le Jutland et les îles, les duchés de Schleswig et de Holstein et la Poméranie suédoise (*V.* Danemark). En 1815, le Danemark céda ce dernier pays à la Prusse, qui lui livra en échange le duché de Lauenbourg. Les duchés de Schleswig et de Holstein occupaient dans la monarchie danoise une position spéciale, objet d'interminables litiges. De longs débats eurent lieu entre le Da-

Digitized by Google

nemark et la Confédération germanique. Une insurrection éclata dans les duchés en 1848, mais elle fut comprimée. En 1863, après une longue délibération dans le sein de la diète de Francfort, l'*exécution fédérale* fut décidée, et une armée fédérale se mit en marche vers le Holstein.

Sur ces entrefaites, le roi Frédéric VII mourut (*Voy.* Danemark). Selon le droit public établi dans les duchés, les femmes sont exclues de la succession, et le Schleswig-Holstein aurait dû passer, en vertu du droit de primogéniture, à la ligne d'Augustenbourg, car voici en effet ce que nous trouvons sur la table généalogique :

Christian Ier, roi de Danemark et, depuis 1460, duc de Schleswig-Holstein.....	1441-1481
Jean.....	1481-1513
Christian II.....	1513-1523
Frédéric Ier.....	1523-1534

Ce dernier eut quatre fils; le troisième, Adolphe, devint fondateur de la maison de Gottorp, qui comprend la famille régnante de Russie et la ligne qui gouverne le grand-duché d'Oldenbourg. Le trône danois passa naturellement au fils aîné de Frédéric Ier :

Christian III.....	1534-1559

Celui-ci eut trois fils; l'aîné, Frédéric II (*voy.* Danemark), continua la ligne royale; le second mourût sans héritier; le cadet, Jean le Jeune, fonda la ligne de Sonderbourg. Le fils aîné de Jean, Alexandre, eut deux fils; l'aîné, Ernest-Gunther, forma la ligne d'Augustembourg; le cadet, Auguste-Philippe, celle de Beck-Glücksbourg.

Voici le tableau abrégé des descendants d'Ernest-Gunther (mort en 1689) :

Frédéric-Guillaume.....	mort en 1714
Christian-Auguste.....	— 1754
Frédéric-Christian	— 1794
Frédéric-Christian.....	— 1814
Christian-C.-F.-Auguste (renonce).....	
Frédéric VIII), fait valoir ses droits.....	

La loi salique avait été supprimée en Danemark en 1665, de là vient que le droit de succession de la ligne d'Augustenbourg au trône danois était primé par celui d'une prin-

Digitized by Google

cesse de Hesse (*Voy.* Danemark). Or, dans le but de maintenir l'intégrité de la monarchie danoise, et par suite de combinaisons que l'espace ne permet pas de développer, un traité fut conclu à Londres entre les cinq grandes puissances, la Suède et le Danemark, pour assurer la succession, tant dans le royaume que dans les duchés, au roi actuel de Danemark, Christian IX. C'est par les femmes, et en vertu de diverses renonciations (*Voy.* Danemark) et avec l'adhésion des populations danoises, que ce prince a pu s'approcher du trône danois, tandis que les populations du Schleswig-Holstein demandèrent le maintien du droit successoral en vigueur.

La question de la succession est venue compliquer les opérations de l'exécution fédérale; la guerre fut déclarée, et lors de la paix le Danemark dut céder les duchés. La question de la succession est actuellement soumise à la diète fédérale, bien que dans un premier rapport M. von der Pfordten ait déjà conclu en faveur du duc d'Augustenbourg.

II. FAMILLE DUCALE.

Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Augustenbourg.

(Culte luthérien.)

Duc : **Christian**-Charles-Frédéric-Auguste, né le 19 juill. let 1798, fils du duc Frédéric-Christian (né le 28 sept. 1765, † 14 juin 1814), et de Louise-Auguste († le 13 janv, 1843), fille de feu le roi Christian VII de Danemark; a épousé le 18 sept. 1820

Louise-Sophie, comtesse de Daneskiold-Samsöe, née le 22 sept. 1796.

Enfants : 1. Frédérique-Marie-**Louise**-Auguste-Caroline-Henriette, née le 28 août 1824.

2. Caroline-**Amélie**, née le 15 janv. 1826.

3. **Frédéric**-Chrétien-Auguste, prince hérédit., né le 6 juillet 1829 (habite Kiel). Il a épousé le 11 sept. 1856 **Adélaïde**-Victoire-Amélie-Louise-Marie-Constance, née le 20 juillet 1835, fille de feu le prince Ernest de Hohenlohe-Langenbourg.

Enfants : 1) **Auguste-Victoire**-Frédérique-Louise-Féodora-Jenny, née le 22 oct. 1858.

Digitized by Google

2) Victoire-Frédérique-Auguste-Marie-**Caroline-Mathilde**, née le 25 janv. 1860.
3) **Ernest-Gonthier**, née le 11 août 1863.

4. Frédéric-**Christian**-Charles-Auguste, né le 22 janvier 1831.
5. Caroline-Chrétienne-Auguste-Emilie-**Henriette**-Elisabeth, née le 2 août 1833.

Frère et sœur.

1. **Caroline**-Amélie, née le 28 juin 1796, veuve du roi Christian VIII de Danemark le 20 janv. 1848.
2. **Frédériç**-Emile-Auguste, née le 23 août 1800, a épousé le 17 sept. 1829 Henriette, comtesse de Daneskiold-Samsoë (née le 29 mai 1806); veuf le 10 sept. 1858.
   Enfants : 1) **Frédéric**-Chrétien-Charles-Auguste, né le 16 nov. 1830.
   2) **Louise**-Caroline-Henriette-Auguste, née le 29 juill. 1836.

Oncle.

Frédéric-Charles-**Émile** (né le 8 mars 1767, † le 14 juin 1841). Ses enfants :

1. **Charlotte**-Louise-Dorothée-Joséphine, née le 24 janv. 1803.
2. **Pauline**-Victoire-Anne-Wilhelmine, née le 9 février 1804.
3. Henri-Charles-**Waldemar**, né le 13 oct. 1810.
4. **Amélie**-Éléonore-Sophie-Caroline, née le 9 janv. 1813.

Holstein-Gottorp.

BRANCHE SUÉDOISE.

Ligne descendante du fils aîné le roi Adolphe-Frédéric de Suède (élu héritier de la couronne de Suède le 3 juillet 1743, roi le 5 avril 1751, † le 12 févr. 1771); Gustave III († le 29 mars 1792): Gustave IV Adolphe (né le 1er nov. 1778, † le 7 févr. 1837), marié le 31 oct. 1797 à **Frédérique**-Dorothée-Wilhelmine, de Bade (née le 12 mars 1781, † le 25 sept. 1826), divorcé le 17 févr. 1812. Ses enfants :

Gustave, prince de Wasa (5 mai 1829), né le 9 nov. 1799 lieut.-feld-maréchal au service d'Autriche; a épousé le 9 nov. 1830 **Louise**-Amélie-Stéphanie (née le 5

Digitized by Google

juin 1811, † le 19 juill. 1854), fille de feu le grand-duc **Charles**-Louis-Frédéric de Bade et de la grande-duchesse **Stéphanie**-Adrienne († le 29 janv. 1860, fille adoptive de l'empereur Napoléon Ier).

Fille : **Caroline**-Frédérique-Françoise-Stéphanie-Amélie-Cécile, née le 5 août 1833 ((cathol.); mariée le 18 juin 1853 au prince Frédéric-Auguste-**Albert**, prince royal de Saxe. (*Voy.* maison royale de Saxe.)

2. **Sophie**-Wilhelmine, née le 21 mai 1801, veuve le 24 avril 1852 du grand-duc Charles-**Léopold**-Frédéric de Bade.

III. CORPS CONSULAIRE.

Bavière. Altona : M. A. *von Hildebrandt*, C. à Hambourg.

Belgique. Rendsbourg : M. J. C. *Zersen*, C.

Confédération argentine. Altona : M. T. *Gayen*, C.

États-Unis d'Amérique. Altona : M. W. *Marsch*, C.

France. Altona : M. *Hesse*, AC.; Kiel : M. *de Valois*, VC.

Grande-Bretagne. Holstein : M. J. *Ward*, C. gén. à Hambourg : Flensbourg : M. E. *Bird*, C.

Hanovre. Kiel : M. C. *Scheibel*, C.; Thisted : M. F. G. *Bendixsen*, C.; Toenningen : M. C. M. *Lexow*, C. gén.; Colding, Frédérica, Ribe et Veile : M. A. F. P. *Crome*, C.

Italie. Altona : M. J. *Heinemann*, Ag.C.

Mecklembourg-Schwérin. Kiel : M. J. A. *Lutken*, C.; Thisted : M. F. C. *Bendixsen*, C.

Mexique. Altona : M. A. *Mathiesson*, C.

Oldenbourg. Thisted : M. F. C. *Bendixsen*, C.; Toenningen : M. C. M. *Lexow*, C.

Pays-Bas : Altona : M. G. W. *Wachter*, C. à Hambourg; Flensbourg : M. C. *Tramsen*, C.; Itzeboe : M. H. G. *Westphal*, C.; Kiel : M. A. *Schmidt*, C.; Rendsbourg : M. J. C. *Zerssen*, C.

Portugal. Altona : M. R. B. *Galvao*, C.

Prusse. Altona : M. C. A. *Staegemann*, C. gén.; Flensbourg : M. C. P. A. *Koch*, C.; Fredericshaven : le cons. P. J. *Kall*, C.; Friedrichstadt : M. C. M. *Lexow*, C.

Digitized by Google

RUSSIE. Flensbourg : M. F. E. *Christiansen*, C.; Kiel : M. L. C. F. *Schœder*, C.

SUÈDE ET NORVÉGE. Flensbourg : M. E. *Munck de Rosenschoeld*, C.; Ports du Holtein : M. G. A. *Sterky*, MR. et C. gén. à Hambourg; Kiel : M. *Malmros*, C.

URUGUAY. Altona : M. R. P. *Calvo*, C. gén.

IV. STATISTIQUE.

	Superficie en milles carrés.	Population en 1860.
Schleswig	167	409,907
Holstein	155	544,419
Lauenbourg	19	50,147

Population du Schleswig d'après les langues :

Allemands purs, parlant le haut ou le bas allemand.	118,977
Danois purs, parlant inclusivement le danois	177,332
Allemands et Danois mêlés, parlant le danois et le bas allemand	80,728
Frisons purs, parlant le frison (ancien idiome nowane ou scandinave)	23,724
Danois et Frisons mêlés	5,875
Allemands et Danois enclavés parmi les Frisons	3,271

Villes principales : Kiel. Population : 17,541 hab.; Altona, 45,524 hab.: Rendsbourg, 10,702; Flensburg, 19,682; Schleswig, 12,197.

FINANCES.

Voy. Danemark.

COMMERCE EN 1862.

Schleswig.	Importation	286	9,804,794
	Exportation	87	4,571,681
Holstein...	Importation	494	17,193,564
	Exportation	398	16,153,904
Enclaves..	Importation	6	420,323
	Exportation	6	212,147

Production de l'eau-de-vie.

Schleswig	4,671,846
Holstein	3,662,954

NAVIGATION.

Effectif à la fin de 1862.

Schleswig	1,553	navires, jaugeant	30,546 lasts.
Holstein	1,411	— —	25,008 —

Digitized by Google

CHEMINS DE FER EN 1862.

CHEMINS EXPLOITÉS par les COMPAGNIES.	Longueur en kilom.	Recette totale en francs.	Recette kilométrique en francs.	Capital employé en francs.
Altona-Kiel.....	106	2,117,587	19,977	13,923,300
Rendsbourg-Neumunst.	34	311,362	8,896	2,469,101
Elmshorn - Gluckstadt - Itzehoe.....	34	217,218	6,579	3,482,756

Et autres lignes.

SIAM.

PAVILLON.

Le pavillon porte un éléphant blanc sur fond rouge.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

« Les premières relations de l'Europe avec le royaume de Siam remontent au dix-septième siècle. Les Anglais et les Portugais ouvrirent la voie. Un Grec, nommé Phalk Constance, qui était arrivé, on ne sait comment, aux fonctions de premier ministre, engagea le roi de Siam à envoyer une ambassade à Louis XIV, qui, flatté de cet hommage, envoya à son tour à Siam l'ambassade dont l'abbé de Choisy a écrit la relation. Mais ce commencement d'influence française fut de courte durée. Pendant le dix-huitième siècle les rapports de l'Europe avec Siam se bornèrent à l'établissement de quelques factoreries; ils redevinrent plus actifs vers 1820. A cette époque, les Anglais d'abord, puis les Américains et les Français reparurent dans le golfe de Siam; ils s'y disputèrent la prépondérance politique et commerciale en même temps que la propagande religieuse. Le port de Bangkok, capitale du royaume, fut visité par les pavillons européens; les consuls, les missionnaires, les négociants y formèrent peu à peu une colonie assez nombreuse. Dès 1833, les États-Unis réussirent à conclure un traité d'amitié et de commerce avec Siam. Mais ce ne fut qu'à

Digitized by Google

l'avénement du roi actuel, Chao-Fa-Mong-Kut (1851), que la politique défiante du gouvernement siamois à l'égard des étrangers fit place à une politique libérale. L'Angleterre en 1855 et la France en 1856 ouvrirent des négociations qui aboutirent à la signature de traités de commerce, supprimant les monopoles, abaissant les droits de douane et garantissant la liberté des transactions. Les traités ont été fidèlement exécutés.

« La forme du gouvernement siamois est despotique; elle présente cette particularité qu'il y a à la fois deux souverains. Au Japon, il existe également deux rois, le *mikado* et le *syogoum* (*taïcoun*), mais leurs attributions sont distinctes; à Siam, les deux rois sont investis des mêmes attributions et possèdent les mêmes pouvoirs. La couronne est héréditaire, sans que toutefois l'aîné de la famille soit appelé de droit à la succession. Le roi a la faculté de désigner l'héritier du trône, et celui-ci choisit le second roi, qui est ordinairement un frère ou un proche parent. Après les rois viennent dans l'ordre hiérarchique les princes qui exercent les grandes charges de cour et les hautes fonctions politiques, puis les mandarins pour les commandements militaires et pour le gouvernement des provinces, des districts et des villes. La plupart des charges et des fonctions sont héréditaires. Quant au peuple, il se divise, d'après Mgr Pallegoix, en cinq catégories : les soldats, les gens de corvée, les tributaires, les clients des princes et des mandarins, et enfin les esclaves qui forment le tiers de la population.... »

(*Voy.* pour plus de détails, le *Dictionnaire général de la politique*, de M. Maurice Block, article de M. Lavollée, dont la présente notice est extraite. — Paris, Lorenz.)

II. FAMILLE RÉGNANTE.

PREMIER ROI : **Chao-Fa-Mong-Kut.**
DEUXIÈME ROI : . . . . .

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

DANEMARK. Bangkok : M. D. K. *Mason*, C.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Bangkok : M. A. J. *Westerwelt*, C.

Digitized by Google

FRANCE. Bangkok : M. *Aubaret*, chargé du consulat; M. *Marinetti*, chanc.

GRANDE-BRETAGNE. Bangkok : Sir R. H. *Schomburgk*; M. T. G. *Knon*, interpr.; M. H. *Alabaster*, 1er commis; M. W. H. *Newman*, 2e commis; M. H. G. *Kennedy*, élève interprète.

IV. TERRITOIRE ET POPULATION.

STATISTIQUE.

Superficie : 12,000 milles carrés géographiques ou 6,576,000 kil. carrés. Population : d'après sir John Bowring, 5 millions; d'après Mgr. Pallegoix, 6 millions d'habitants seulement.

Capitale : Bangkok. Population : 50 à 60,000 hab., d'après Crawford; on l'évalue aujourd'hui à 400,000 hab.

V. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Tical = 2 song-challungs, ou 4 challungs, ou 8 faangs (hun, fain). — Fuang = 1,200 cauris. — Tical en or = 16 ticaux en argent. — Tical en argent = 4 fr. 65 c. — Le piastre espagnol y passe pour 6 fr. 25 c.

Mesures chinoises. Livre siamoise = 2 cattys chinois. — Coyan = 23 à 25 picales chinoises.

Digitized by Google

SUÈDE ET NORVÉGE.

ARMES DE SUÈDE.

DE NORVÉGE.

PAVILLON.

Le pavillon de guerre est bleu, séparé en deux flammes, traversé d'une croix jaune, avec un carré rouge à croix bleue et jaune, au coin supérieur près de la hampe. Le pavillon de commerce est carré, aux mêmes couleurs pour le fond, mais le carré est rouge à croix blanche diagonale. Le pavillon de Norvége est du même dessin, mais le fond est rouge pour les navires de guerre, et la croix bleue ; bleu, pour les navires du commerce, et la croix blanche.

I. HISTORIQUE.

Les Etats scandinaves furent, dans l'origine, gouvernés par des rois électifs. Sverker rendit la royauté héréditaire dans sa famille. Son petit-fils réunit les les Goths et les Suédois. Une seconde dynastie, celle des Folkungars, est illustrée par Waldemar, le grand législateur, qui n'eut pourtant pas le titre de roi. Magnus II réunit la Suède et la Norvége; les Etats, à sa mort, donnèrent la Suède à Éric, et la Norvége à Hŏkan, ses deux fils. Eric mourut; on appela pour régner Albert de Mecklembourg: mais les Suédois, mécontents des Allemands, offrirent le trône à Marguerite, fille de Waldemar, roi de Danemark, et femme de Hôkan, roi de Norvége. Elle réunit les trois Etats scandinaves par l'union de Calmar, en 1397. En 1448, le Danemark et la Suède se séparèrent. La Suède élut roi Charles Knutsson. Elle nomma ensuite des administrateurs, dont

Digitized by Google

le dernier périt dans une bataille, qui laissa la Suède au pouvoir du roi de Danemark, en 1523.

Gustave Wasa délivra sa patrie de la tyrannie de Christian II et de l'archevêque d'Upsal. Il fonda la maison de Wasa, dont les princes furent :

Gustave Wasa	de 1523 à 1560
Éric XIV	de 1560 à 1568
Jean II	de 1568 à 1592
Sigismond, roi de Pologne	de 1592 à 1604
Charles IX	de 1604 à 1612
Gustave-Adolphe	de 1611 à 1623
Christine	de 1623 à 1648

Christine abdiqua en faveur de son cousin Charles X, de la maison des Deux-Ponts.

Charles X	de 1654 à 1660
Charles XI	de 1660 à 1697
Charles XII	de 1697 à 1718
Frédéric et Ulrique-Éléonore	de 1718 à 1751

Frédéric de Holstein-Eutin fonda la maison de Holstein.

Adolphe-Frédéric II	de 1751 à 1771
Gustave III	de 1771 à 1792
Gustave-Adolphe II	de 1792 à 1809
Charles XIII	de 1809 à 1818

Gustave-Adolphe II fut forcé d'abdiquer en 1809; on donna la couronne à son oncle, le duc de Sudermanie, qui prit le nom de Charles XIII. N'ayant pas d'héritier direct, il adopta d'abord le prince Christian-Auguste de Schleswig-Holstein; mais celui-ci mourut en 1810; la diète d'Orebro choisit, pour le remplacer, Bernadotte, maréchal de France, prince de Ponte-Corvo. Il prit le nom de Charles-Jean, et son fils reçut celui de duc de Sudermanie.

Charles XIV Jean, né le 26 janv. 1764, succéda, le 3 févr. 1818, à son père adoptif, Charles XIII, et fut couronné en Suède, le 11 mai; en Norvége, le 7 sept. 1818. Il s'était marié le 16 août 1798 à Eugénie-Bernardine-Désirée-Clary, née le 8 nov. 1781. Leur fils Oscar, né en 1799, leur succéda et laissa le trône, après un règne de 15 ans à son fils Oscar I[er]; c'est le fils d'Oscar qui règne actuellement.

Digitized by Google

La Norvége fut réunie à la Suède dans les limites de l'union personnelle, par décision du storthing du 20 oct. 1814.

II. FAMILLE RÉGNANTE DANS LES DEUX ROYAUMES.
(Culte luthérien.)

Roi : **Charles-XV**-Louis-Eugène de Suède et Norvége, des Goths et des Wendes, né le 3 mai 1826, succède à son père, Joseph-François-**Oscar I**er (né le 4 juill. 1799), le 8 juill. 1859, couronné à Stockholm le 3 mai, à Trondhjem le 5 août 1860; a épousé le 19 juin 1850

Wilhelmine-Frédérique-Alexandrine-Anne-**Louise**-d'Orange, née le 5 août 1828, fille du prince Guillaume-**Frédéric** des Pays-Bas.

Fille : **Louise**-Joséphine-Eugénie, née le 31 oct. 1851.

Frères et sœur.

1. **Oscar**-Frédéric, duc d'Ostrogothie, né le 21 janv. 1829, héritier présomptif de la couronne, a épousé le 6 juin 1857
   Sophie-Wilhelmine-Marianne-Henriette, née le 9 juill. 1836, fille de feu le duc Guillaume de Nassau.
   Fils : 1) Oscar-**Gustave**-Adolphe, duc de Vermland, né le 16 juin 1858.
   2) Oscar-**Charles**-Auguste, duc de Gotland, né le 15 nov. 1859.
   3) **Oscar**-Charles-Guillaume, duc de Vestrogothie, né le 27 févr. 1861.
2. Charlotte-**Eugénie**-Auguste-Amélie-Albertine, née le 24 avril 1830.
3. Nicolas-**Auguste**, duc de Dalécarlie, né le 24 août 1831.

Reine mère.

Joséphine-Maximilienne-Eugénie, née le 14 mars 1807, fille du duc Eugène de Leuchtenberg, († le 24 septembre 1824) et d'**Auguste**-Amélie († le 13 mai 1851), fille du roi **Maximilien**-Joseph de Bavière, mariée le 19 juin 1823 au roi Oscar Ier, veuve le 8 juill. 1859.

Digitized by Google

III. COUR.

1° Suède.

Grandes charges de la cour.

Chef de la cour : le maréchal du royaume lieut.-gén. comte A. F. N *Gyldenstolpe.*
Grand chambellan : . . . . .
Grand écuyer de la cour : le comte G. A. F. G. d'*Essen*, major-gen.
Grand veneur de la cour : . . . . .
Premier maréchal de la cour : M. C. G. *de Sandels.*
Premier écuyer de la cour : le même.
Grand maître des cérémonies : le comte *de Saltza.*

Premiers aides de camp du roi.

Le duc *d'Ostrogothie*, le duc *de Dalécarlie*; les majors généraux baron F. J. *Wrede*, chef de la maison militaire du roi; le baron C. H. *de Leuhusen*; M. D. G. *de Bildt*; M. U. F. *de Sandels*, chamb.
17 aides de camp, 9 officiers d'ordonnance.
Secrétaire privé du roi : . . . . .

Maison de la reine.

Grande maîtresse : la baronne W. *Bonde.*
Premier chambellan : le comte A. C. L. *Lewenhaupt*, porte-bannière des ordres royaux.

Maison de la reine mère.

Grande maîtresse : la comtesse C. *Lætitia Skjöldebrand*, née *Ennes.*
Maréchal de la cour : le baron C. V. G. *Leijönhufvud*, capit. d'état-major.

Maison du duc d'Ostrogothie.

Maréchal de la cour : M. C. E. G. *de Flach.*
Ecuyer de la cour : M. C. J. F. *Dorchimont.*
Chef de la maison militaire de Son Altesse Royale : le colonel d'état-major comte C. S. A. *Lagerberg*, aide de camp du roi.

2° Norvége.

Grandes charges de la cour.

Grand chambellan et chef de la cour : M. S. H. E. *de Lövenskjold.*

Digitized by Google

Premier veneur de la cour : le baron H. *de Wedel-Jarlsberg.*
Maréchal de la cour : M. J. G. B. *Gram*, colonel d'infanterie.
Ecuyer de la cour : M. F. P. L. *Naeser.*
Intendant en chef des châteaux royaux : M. C. *Holst.*
Grand maître des cérémonies : M. J. F. *Monrad*, chef du secrétariat de la cour,

Premiers aides de camp du roi.

Le duc *d'Ostrogothie*, le duc de *Dalécarlie*, le major général H. K. *Fleischer*, chef du corps des aides de camp et des officiers d'ordonnance du roi.
Grande maîtresse de la reine : la baronne J. *de Wedel-Jarlsberg*, née *de Wedel-Jarlsberg.*
Grande maîtresse de la reine mère : Mme F. *de Lorenskjold*, née baronne *de Seckendorff.*

DÉCORATIONS.

Suède.

Ordre du Séraphin, fondé par Magnus Ier (Ladislas), en 1260 ou 1285.
Ordre, de l'Épée par Gustave Wasa Ier, en 1122.
Ordre de l'Étoile polaire, par Frédéric Ier, le 28 avril 1748.
Ordre de Wasa, par Gustave III, le 29 mai 1772. Pour encourager le commerce et les sciences qui se rapportent à l'agriculture.
Ordre de Charles XIII, par Charles XIII, le 27 mai 1811.

Norvége.

Ordre de Saint-Olaf, créé par le roi Oscar, le 21 août 1847.

VI. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le chamb. comte L. *Karnicki*, E. e. et M. pl.; le baron C. *Turkheim*, cons.
BAVIÈRE : le baron M. J. *Pergler de Perglas*, E. e. et M. pl. à Saint-Pétersbourg.
BELGIQUE : M. H. *Bosch-Spencer*, MR. à Copenhague; M. J. *Jooris*, 1er secrét.
DANEMARK : le cons. int. de conférence et chamb. comte W. H. B. *de Scheel-Plessen*, E. e. et M. pl.; M. F. *von der Maase*, secrét.

Digitized by Google

ESPAGNE : M. J. *Courtoys y Anduaga*, MR. et C. gén.; M. C. *Moreno y Villalba*. secrét. ; M. T. *Moreno Palin*, attaché.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. J. H. *Campbell*, MR.

FRANCE : M. *Fournier*, E. e. et M. pl.; M. *Dutreilh*, secrét. ; M. *Hepp*, chanc. et C. hon.

GRANDE-BRETAGNE : l'hon. G. S. S. *Jerningham*, E. e. et M. pl.; M. F. *Hamilton*, secrét.; M. H. *Fraser*, 2e secrét.; M. A. C. *Gosling*, att.

ITALIE (royaume d') : le comte P. *Corti*, M. pl.; M. R. *de Martino*, secrét.

MEXIQUE M. F. S. *Mora*, E. e. et M. pl.

NASSAU : le cons. int. act. A. *de Roentgen*, E. e. et M. pl.

PAYS-BAS : M. W. F. *Rochussen*, MR. à Copenhague.

PORTUGAL : le command. A. *da Cunha de Sotto Mayor*, MR. à Copenhague.

PRUSSE : le cons. de légat. et chamb. baron *de Rosenberg*, E. e. et M. pl.; M. *de Pfuel*, secrét.

RUSSIE : le cons. int. et chamb. *Daschkoff*, E. e. et M. pl.; le cons. d'Etat C. *Minciaki*, 1er secrét.; le gentilh. de la chamb. *Ozeroff*, 2e secrét.

II. CORPS CONSULAIRE EN SUÈDE.

AUTRICHE. Gothenbourg : M. C. *Meyer*, C.; Stockholm : M. C. *Benedicks*, C. gén.

BAVIÈRE. Stockholm : M. C. *Heinemann*, C. gén.

BELGIQUE. Gothenbourg : M. A. *Wendler*, C.; Stockholm : M. F. *Cederlund*, C. gén.; Ystadt : M. A. L. *Hemberg*, C.

BRÈME. Gothenbourg : M. J. C. *Wiencken*, C.; Stockholm : M. G. *Michaelsson*, C.

BRÉSIL. Gothenbourg : M. J. F. L. *Brusewitz*, C. ; Stockholm : M. E. A. *de Souza Lecomte*, C. gén.

CHILI. Gothenbourg : M. F. *Evers*, C,

CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Gothenbourg : M. A. *Dobré*, C. : Stockholm : M. G. *Smitt*, C.

DANEMARK. Gothenbourg : M. M. S. *Warbourg*, C.; Malmoe : M. C. H. *Owenius*, C.; Stockholm : M. H. *Davidson*, C. ; Wisby : M. R. *Cramer*, C.

ESPAGNE. Stockholm : M. J. *Courtoys y Anduaga*, C. gén.

Digitized by Google

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Gothenbourg : M. W. W. *Thomas*, C.; Stockholm : M. B. F. *Tefft*, C.

GRANDE-BRETAGNE. Gothenbourg : M. C. F. *Engstroem*, C.; Stockholm : M. T. *Carew Hunt*, C.

GRÈCE. Stockholm : le comte A. E. *de Bosen*, C. gén.

HAMBOURG. Gothenbourg : M. W. *Roehss*, C.; Malmoe : M. G. A. *Hedman*, C.; Stockholm : M. C. A. *Peyron*, C. gén.

HANOVRE. Gothenbourg : M. A. *Evers*, C.; Wisby : M. L. P. *Ekman*, C.; Ystadt : M. R. *Lundgren*, C.

ITALIE (royaume d'). Gothenbourg : M. G. *Krafft*, C.; Stockholm : M. F. *Cetti*, C. gén.

LUBECK. Gothenbourg : M. C. R. *Lindhult*, C.; Norrkoeping : M. W. J. *Philipson*, C.; Stockholm : M. G. *Michaelsson*, C. gén.

MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN. Gothenbourg : M. A. *Wendler*, C.; Stockholm : M. C. F. A. *Cantzler*, C.; Wisby : M. C. L. *Ekman*, C.

MECKLEMBOURG-STRÉLITZ. Stockholm : M. J. *Elliot*, C.

NASSAU : le cons. int. act. A. *de Roentgen*, E. e. et M. pl.

OLDENBOURG. Gothenbourg : M. H. E. *Krause*, C.; Stockholm : M. C. E. J. *Wallis*, C.

PAYS-BAS. Gothenbourg : M. C. G. *Prytz*, C. gén.; Stockholm : M. A. *Kreszman*, C.

PORTUGAL. Stockholm : M. G. *Graff*, C. gén.

PRUSSE. Calmar : M. C. *Hasselquist*, C.; Carlscrona : M. C. W. *Palander*, C.; Gothenbourg : M. E. *Boye*, C.; Hernoesand : M. J. C. *Kempe*, C.; Landscrona : M. L. A. *Friis*, C.; Malmoe : M. T. *Flensbourg*, C.; Norkoeping : M. A. O. *Eschelsson*, C.; Nykoeping : M. L. W. *Olde*, C.; Stockholm : M. C. *Heinemann*, C.; Wisby : M. J. N. *Kinberg*, C.; Ystadt : M. A. L. *Hemberg*, C.

RUSSIE. Gothenbourg : le cons. de collége B. *Maléine*, C.; Stockholm : le cons. d'Etat A. *Mollérius*, C. gén.

SAXE (royaume de). Gothenbourg : M. A. *Meyer*, C.; Stockholm : M. C. A *Starck*, C.

III. CORPS CONSULAIRE EN NORVÉGE.

AUTRICHE. Bergen : M. W. *Khron*, C.; Tromsoe : M. A. *Aagaard*, C.

Digitized by Google

BAVIÈRE. Christiania : M. C. *Tönsberg*, C.
BELGIQUE. Bergen : M. E. L. *Konow*, C.; Christiania : M. L. J. *Meyer*, C.; Christiansand : M. C. *Matthiesen*, C.; Trondhjem : M. F. *Lorck*, C.
BRÊME. Christiania : M. B. *Wegner*, C. gén.; Christiansand : M. O. C. *Reinhardt*, C.; Tromsoe : M. J. F. D. *Mack*, C.
DANEMARK. Bergen : M. F. L. *Konow*, C.; Christiania : M. S. C. *Andersen*, C.; Christiansand : M. C. *Matthiesen*, C.; Trondhjem : M. E. C. *Dahl*, C.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Bergen : M. O. E. *Dreutzer*, C.; Porsgrund : M. C. J. *Kraby*, C.
FRANCE. Christiania : le baron *Michaud*, C.
GRANDE-BRETAGNE. Christiania : M. M. J. R. *Crowe*, C. gén.
HAMBOURG. Christiania : M B. *Wegner*, C. gén.
HANOVRE. Bergen : M. J. *Gran*, C.; Christiania : M. G. *Andorsen*, C.; Christiansand : M. G. *Andorsen*, C.; Soon : M. L. *Hvidfeldt*, C.; Tromsoe : M. A. Z. *Aagaard*, C.
ITALIE (royaume d'). Christiania : M. A. *Winge*, C.
LUBECK. Bergen : M. F. K. *Gran*, C.; Christiania : M. B. *Wegner*, C.; Tromsoe : M. A. G. L. C. *von Krogh*, C.
MECKLEMBOURG-SCHWÉRIN ET STRÉLITZ. Arendal : M. P. *Lund*, C.; Bergen : M. G. E. *Busch*, C.; Christiania : M. C. *Tönsberg*, C. gén.: Christiansand : M. O. C. *Reinhardt*, C.; Drammen : M. F. T. *Scheel*, C.; Hammerfest : M. B. M. *Aagaard*, C.; Tromsoe : M. H. *Pettersen*, C.; Trondhjem : M. P. E. *Thode*, C.
OLDENBOURG. Bergen : M. J. A. *Michaelsen*, C.; Christiania : M. A. *Ingemann*, G.; Christiansand : M. J. *Matthiesen*, C.; Tromsoe : M. A. Z. *Aagaard*, C.; Trondhjem : M. C. *Knudtzon*, C.
PAYS-BAS. Bergen : M. G. *Kramer*, C. gén.; Christiania : M. C. N. *Stibolt*, C.
PRUSSE. Arendal : M. J. *Herlofsen*, C.; Bergen : M. A. *Kohmann*, C.; Christiania : M. C. *Christensen*, C. gén.; Christiansand : M. O.C. *Reinhardt*, C.; Tromsoe : M. R. T. *Schanke*, C.; Trondhjem : M. A. *Hvidtfeldt*, C.
RUSSIE. Christiania : M. A. *Mekheline*, C. gén.

Digitized by Google

SAXE (royaume de). Bergen : M. P. *Jebsen*, C.; Christiania : M. J. *Fuhr*, C.
SUISSE : M. T. J. *Heftye*, C.

V. CONSTITUTIONS.

1° SUÈDE. L'organisation politique de la Suède résulte des actes suivants : 1° la Constitution du 6 juin 1809; 2° le règlement de la diète du 10 février 1810; 3° la loi de succession du 26 septembre 1810; 4° le règlement sur la liberté de la presse du 16 juillet 1812; 5° l'acte du royaume du 16 août 1815, qui règle les rapports de la Suède et de la Norvége.

Le roi exerce le pouvoir exécutif avec le concours d'un conseil d'Etat de dix membres (l'ancien sénat exécutif), composé de 2 ministres d'Etat et de 8 conseillers dont 5 sont chargés de départements ministériels. Le roi est inviolable; les membres du conseil d'Etat sont responsables. Le roi doit consulter le conseil pour faire la guerre ou la paix : les conseillers donnent, par écrit, un avis motivé. Le roi peut, en cas de guerre, prélever sur les fonds de réserve déposés à cet effet à la banque des états les sommes nécessaires aux premiers besoins, mais il doit convoquer la diète immédiatement.

La diète partage avec le roi le pouvoir législatif, et vote tous les impôts. Elle se compose des états généraux, représentant les quatre ordres de la nation : la noblesse, le clergé, les bourgeois et les paysans. La chambre de la noblesse se compose des chefs des familles inscrites sur le registre de la noblesse suédoise. Le président de la chambre, ou maréchal de la diète, est nommé par le roi La chambre du clergé se compose 1° de membres de droit: l'archevêque d'Upsal, président; les évêques des onze diocèses et doyen des pasteurs de Stockholm; 2° de membres élus : les 44 députés des pasteurs du royaume; les 13 députés des autres ecclésiastiques; les 4 députés des universités d'Upsal et de Lund; et les 2 représentants de l'Académie des sciences de Stockholm; en tout 76 membres. Les deux autres chambres sont élues en entier. La chambre des bourgeois représente les villes. Tous les habitants des villes, sauf les domestiques à gage, sont d'a-

Digitized by Google

près la loi, électeurs et éligibles; mais, en fait, les listes électorales, dressées par les corps municipaux, ne comprennent le plus souvent que les propriétaires, les rentiers, les marchands et les artisans travaillant à leur compte. Il y a environ 30,000 électeurs bourgeois, pour les 88 villes représentées. Depuis 1856, les maîtres de forges de toute la Suède élisent séparément 6 députés, comme membres de l'ordre de la bourgeoisie. L'élection est directe ou à deux degrés, selon les villes. Dans le premier cas, le nombre des suffrages est proportionnel à l'impôt acquitté par chaque électeur; dans le second, chaque électeur a une voix. L'ordre des paysans se compose des propriétaires ruraux qui n'appartiennent pas à un autre ordre et qui ne sont pas ou n'ont pas été fonctionnaires. Tous les paysans (au nombre de 200,000 environ) sont électeurs et éligibles. L'élection est à deux degrés. Il y a 328 circonscriptions électorales de 2e degré pour les paysans de toute la Suède; mais, comme ces circonscriptions peuvent se réunir pour élire un seul député, il n'y a souvent que 110 représentants de cet ordre.

La diète se réunit en session ordinaire tous les trois ans et pour trois mois. Chaque ordre délibère et vote séparément. Les propositions ne deviennent lois qu'à la majorité de trois ordres. Aucun changement ne peut être apporté à la Constitution qu'avec le consentement des quatre ordres. L'initiative des propositions est partagée entre le roi et les quatre chambres. Le roi a le droit de sanction.

Le contrôle du Corps législatif sur les deux autres pouvoirs s'exerce par trois autorités nommées par la diète pour l'intervalle des sessions. 1° Le procureur général de justice surveille le gouvernement et le pouvoir judiciaire en général. Il peut se faire représenter tous les actes, assister à toutes les séances et audiences. Il peut, dans certaines circonstances, mettre en accusation jusqu'au tribunal suprême lui-même devant un tribunal convoqué à cet effet et appelé cour du royaume. Il est responsable, comme tous les fonctionnaires. Il publie chaque année un rapport sur l'administration de la justice. 2° Le comité des réviseurs des Etats, composé de 24

Digitized by Google

membres de la diète (6 de chaque ordre) contrôle le trésor public, et remplit le rôle de conseil de surveillance envers la banque nationale et le bureau de la dette publique, qui sont eux-mêmes administrés par 12 délégués de la diète. 3° Le comité de la liberté de la presse, composé du procureur général de justice et de 6 délégués des Etats, garantit les écrivains contre les poursuites arbitraires. Les délits de presse sont jugés par un jury. Les imprimeurs peuvent, avant d'imprimer, consulter le comité sur les ouvrages manuscrits, et si le comité a donné un avis favorable, les poursuites du ministère public ne peuvent plus s'exercer contre l'auteur ni l'imprimeur, mais contre le comité. Le jury est établi pour toutes les causes criminelles. (*Voy.* pour plus de détails le *Dictionn. gén. de la politique* de M. Block.

2° NORVÉGE. La Norvége a le même roi que la Suède; mais sa Constitution est différente; elle date de 1814, époque de la réunion des deux royaumes.

Le pouvoir législatif s'exerce par le roi et par le *Storthing* ou parlement. Le storthing est élu à deux degrés par les citoyens âgés de 25 ans; justifiant de 5 ans de résidence, qui ont prêté serment à la Constitution, et qui remplissent l'une des conditions suivantes : 1° être ou avoir été fonctionnaire; 2° être propriétaire ou fermier; 3° être bourgeois d'une ville de commerce; 4° avoir été inscrit cinq ans sur le registre des imposables des *Marches finnoises*. Les députés, dont le nombre est fixé à 111 par une loi de 1859, se réunissent tous les trois ans et ne peuvent rester assemblés plus de trois mois sans l'autorisation du roi. Le roi peut les convoquer extraordinairement, mais il ne peut les dissoudre. Ils partagent avec lui l'initiative des lois. Le storthing élit le quart de ses membres pour former le *Lagthing* (chambre haute); les autres se constituent en *Odelsthing*, et chaque chambre se réunit séparément.

En cas de conflit entre les deux chambres pour l'acceptation d'un projet de loi, elles se réunissent en une seule assemblée, et la majorité prononce. Les résolutions votées par deux législatures malgré le refus de sanction du roi, ont force de loi. Le ministre et les conseillers

Digitized by Google

d'Etat, chargés des départements sont responsables devant la haute cour de justice, élue parmi les membres du lagthing, des actes du roi qu'ils ont formellement proposés. Le roi exerce le pouvoir exécutif; Le roi ne peut faire de guerre d'agression sans le consentement des chambres.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

1° POUR LES DEUX ROYAUMES.

Outre la dynastie, les deux royaumes n'ont de commun que les représentants à l'extérieur.

2. Royaume de Suède.

CONSEIL D'ÉTAT.

Ministre de la justice : le baron L. G. *de Geer* (7 avril 1858).

Ministre des affaires étrangères : le comte C R. *de Manderstræm* (16 mars 1858).

Conseillers d'Etat.

Le baron J. A. *Gripenstedt*, chef du département des finances (1848).

Le contre-amiral comte B. *de Platen*, chef du département de la marine (1862).

M. H. G. *de Lagerstråle*, chef du département de l'intérieur (1860).

M. C. J. *Malmsten* (1859).

M. *Carlson*, chef du département des affaires ecclés. et de l'instruction publique (1863).

M. H. G. *Bredberg* (1860).

Le major gén. C. M. *de Thulstrup* (1861).

Le major gén. A. F. Z. *Reuterskjœld*, chef du département de la guerre (1862).

Procureur général (justitie-ombudsman) nommé par la diète : M. N. A. *Frœman* (1861).

DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS.

Justice.

Secrétariat : M. A. *Dreyer*, chef d'expédition (août 1861). — Chefs des divisions. 1) Législation : le secrét. de révision A. W. *Netzel*. — 2) Statistique administrative :

Digitized by Google

le gentilh. de la chambre H. A. *de Carlheim-Gyllenskjœld*, secr. d'expédition (1842).

Chancelier de justice : M. N. S. *de Koch* (18 avril 1848).

Affaires étrangères.

Secrétariat du département : M. *de Sandstrœmer*, secrét. en chef du cabinet (1864).

Chefs des divisions. Commerce et consulats : M. T. *Willerding*, secr. d'expédition (1858).

Politique : le chamb. C. J. A. *de Sandstrœmer*, secrét. d'expédition (1859).

Archives : le héraut d'armes E. *van Brienen*, secrét. d'expédition.

Guerre.

Bureau du départ. 1) Affaires de chancellerie : M. C. G. *Arman* chef (26 sept. 1855).

2) Affaires de commandement : le colonel d'état-major comte C. S. A. *Lagerberg* (2 mai 1862).

Collége de la guerre. Président : le lieut.-gén. C. F. *Meijer*, par int. (1862).

Institut militaire de Marienberg (pour les officiers) ; sous la direction du grand-maître de l'artillerie.

Académie de guerre (pour les officiers-élèves). Chancelier : le lieut.-général D. L. *de Silfverstolpe* (1862). — Gouverneur : le colonel d'artillerie C. G. *de Lagercrantz*, aide-de-camp du roi (1861).

Marine.

Secrétariat. Affaires de chancellerie : M. M. G. *de Schantz*, chef (21 sept. 1855).

Affaires de commandemant : le lieut.-capit. baron C. J. A. *Skogman*, chef (mai 1861).

Administration des affaires de la marine.

Chef : le contre-amiral C. S. *Annerstedt* (29 sept. 1857).

Intérieur.

Secrétariat : C. R. *Ekstrœm*, chef d'expédition (1862).

Contrôle de la fabrication des eaux-de-vie : le secrét. d'expéd. B. O. *Nycander*, chef de div. (1856).

Bureau de la statistique générale. Chef : le cons. de collége Dr F. T. *Berg* (1858).

Collége du commerce. Présid. : M. F. *d'Akermann* (1856).

Digitized by Google

Comptoir général de la géodésie. Directeur : M. L. B. *Falkman* (1849).
Administration des travaux publics. Directeur : le colonel O. *Modig* (1858).
Administration de la construction des chemins de fer. Chef : M. C. G. *Beijer*, lieut.-colonel (1863).
Administration du mouvement des chemins de fer. Chef : M. C. O. *Troilius*, directeur gén. (1863).
Académie de l'agriculture. Directeur : le cons. d'Etat en retraite comte C. G. D. *Morner* (1858).
Gouverneur général de Stockholm : le major général D. G. *de Bildt* (mai 1862). — Sous-gouv. : M. G. S. *Almquist* (1863).

Finances.

Bureau du département : M. O. H. *Forsell*, chef d'expédition.
Collége de la chambre des finances. Président : M. S. A. *Munthe*, cons. d'Etat en retraite.
Comptoir d'Etat. Présid. : le Dr O. A. *Tauvon* (27 avril 1858).
Cour des comptes. Président : le chambellan comte C. G. D. *Mœrner*, cons. d'Etat en retraite.
Edifices publics. Intendant en chef : M. G. *Soderberg* (1858).
Directeur général des postes : le baron O. G. *Staël de Holstein*, cons. d'Etat en retraite.
Admin. des télégraphes. Dir. gén. : M. P. *Brændstrom*.
Directeur général des douanes : M. J. F. *de Fahraeus*, cons. d'Etat en retraite.
Admin. des forêts : M. A. E. *de Ros*, dir. général.

Colonie.

Ile de Saint-Barthélemy (Indes occident.). Gouverneur : M. F. C. *Ulrich* (14 déc. 1860).

Cultes et instruction publique.

Bureau du département : M. F. *Holmqvist*, chef d'expédition.
Section pour l'instruction publique. Chef : le secr. d'expédition A. L. *Nordwall*, par int.
Archives du royaume : le professeur Dr J. J. *Nordstrœm*, archiviste du royaume.

Digitized by Google

Bibliothèque royale : M. J. E. *Rydqvist*, bibliothécaire royal.
Antiquaire du royaume et garde des médailles : M. B. E. *Hildebrand*.
Collége des affaires médicales. Président : le Dr M. *de Hus*, directeur gén. des hôpitaux, etc.
Universités d'Upsala et de Lund. Chancelier : le comte G. A. *Sparre*.

ARCHEVÊQUE ET ÉVÊQUES (luthériens).

Archevêque d'Upsala : le Dr H. *Reuterdahl* (1856).
Linköping : le Dr E. G. *Bring* (juin 1861).
Skara : le Dr J. A. *Butsch* (1837).
Strengnaes : le Dr T. *Annerstedt*, évêque des ordres (1852).
Vesteras : le Dr C. E. *Fahlcrantz* (1849).
Vexiö : le Dr H. G. *Hultmann* (1860).
Lund : le Dr J. H. *Thomander* (1856).
Gothembourg : le Dr G. D. *Bjœrck* (1856).
Calmar : le Dr P. *Genberg*, cons. d'Etat en retr. (1852).
Carlstadt :
Hernœsand : le Dr I. *Bergman* (1848).
Visby : le Dr L. A. *Anjou*, cons. d'Etat en retr. (1859).
Président ordin. du consistoire de Stockholm : le pastor primarius Dr C. M. *Fallenius* (1858).

Culte catholique.

Vicaire apostolique : Mgr H. L. *Studach* (1833).

TRIBUNAL SUPRÊME DU ROYAUME.

Il interprète les lois et rend la justice au nom du roi, qui peut assister aux séances et y donner deux votes. Le tribunal est composé de 16 conseillers de justice. Dans les causes de justice militaire, 2 officiers supérieurs sont adjoints.

Le cons. de justice A. *Alexanderson*, doyen d'âge.

Cours de justice royales.

Tribunaux de 2e instance.

Stockholm. Président : le comte G. A. *Sparre*.(1856).
Jœnkoping. Présid. : M. S. A. *Darin* (1858).
Christianstad. Présid. : M. T. *Munck af Rosenschœld* (1858).

Digitized by Google

Cour royale de justice militaire (2e instance) Président : le lieut.-général comte A. F. N. *Gyldenstolpe.*
Cour suprême des assurances marit. (1re instance. Président : le contre-amiral C. S. *Annerstedt.*
Administration des prisons. Direct. gén. : M. W. *de Strale.*

GOUVERNEURS DES PROVINCES.

Upsala : le comte A. L. *Hamilton* (1862).
Stockholm : le 1er maréchal de la cour comte G. F. *Liljencrantz*, lieut. colonel en retraite (1849).
Mariestad : M. J. *de Waern*, cons. d'Etat (en retr. ; 1857).
Vexiœ : M. C. J. *Dhyvelius* (1863).
Jœnkœping : M. A. *Faxe*, cons. d'Etat (en retr. 1856).
Vesteras : le comte F. J. *Cronstedt* (1863).
Linkœping : le baron G. C. *d'Ugglas*, cons. d'Etat (en retraite ; 1858).
Nykœping : le comte G. *Lagerbjelke* (1858).
Venersborg : le comte E. J. *Sparre* (1858).
Calmar : le baron K. E. *Skjœldebrand*, chamb. (1853).
Falun : M. J. G. *de Mare.*
Oerebro : le baron J. C. *Akerhjelm*, chamb. (1856).
Carlstad : M. J. F. *d'Oldevig* (1842).
Gefle : M. G. F. *Asker* (1861).
Hernœsand : M. E. A. *de Weidenhielm* (1863).
Umea : M. G. L. *Munthe* (1856).
Visby : le major gén. H. G. G. *Gyllenram*, en même temps command. des forces milit. de Gotland (1862).
Malmœ : M. S. G. *de Troil*, lieut.-col. en retr. (1853).
Christianstad : le chamb. baron A. L. *Rappe* (1860).
Carlscrona : M. E. G. *de Nordennfelt* (1856).
Halmstad : le baron C. J. O. *Alstromer* (1860).
Gothenbourg : M. O. I. *de Fahraeus*, cons. d'Etat en retraite (1847).
Oestersund : M. N. A. G. *Bennich* (1860).
Lulea (Pitea) : M. S. P. *Bergman* (1861).

ARMÉE.

Lieutenants-généraux : le duc *d'Ostrogothie* (1858) ; M. C. *d'Akrell* (1854), le baron J. G. *Sprengtporten*, M. C. F. *Meijer*, le comte A. F. N. *Gyldenstolpe* (nommés en

Digitized by Google

1858); MM. O. A. *de Malmbourg* et D. L. *de Silfverstolpe* (nommés en 1861).

Grand-maître de l'artillerie : le major général baron F. J. *Wrede*, chamb. (1857).

Inspecteur général des fortifications en chef du corps de génie : le major général J. *de Kléen* (1858).

Inspecteur de toute la cavalerie : le major général baron C. H. *Leuhusen* (1862), 1er aide de camp du roi. — Le major général comte G. A. F. *d'Essen* remplit les fonctions dans le 1er district.

Commandant en chef de la garnison de Stockholm : le major général S. G. *de Nauckoff* (1857).

Commandants généraux.

Chef de la brigade de la garde : le duc *d'Ostrogothie*, lieut.-gén.

1er district : le major général comte G. A. F. G. *d'Essen*

2e — : le lieut.-général comte G. F. N. *Gyldenstolpe*.

3e — : le major gén. P. C. *Lovén* (1862).

4e — : le major général J. M. *de Bjornstierna*

5e — : le major gén. S. G. *de Nauckoff*.

Ile de Gothie : le major général H. G. G. *Gyllenram*, commandant des forces militaires.

MARINE.

Amirauté :

Vice-amiraux : le duc *d'Ostrogothie*, inspecteur des troupes de la marine, etc.; le baron C. R. *Nordenskjold*.

Contre-amiraux : MM. C. S. *Annerstedt* et C. M. *Ehnemark*; MM. J. *de Lilliehœk*, E. A. *de Printzenskœld* et le comte B. *de Platen*, conseiller d'Etat et chef du département de la marine (1862).

Commandants des stations navales.

Carlscrona : le contre-amiral C. M. *Ehnemark*, amiral : commandant en chef.

Stockholm : le contre-amiral J. *de Lilliehœk*.

Gotheborg : le capit. F. A. *Lagerstrale*.

3° Royaume de Norvége.

CONSEIL D'ÉTAT.

Il est composé du gouverneur général du royaume,

du ministre d'Etat et des conseillers d'Etat, et forme le ministère du royaume de Norvége. Une partie de ce ministère, savoir le ministre d'Etat et deux conseillers d'Etat délégués, qui changent tous les ans, résident auprès du roi à Stockholm ; les autres composent la régence à Christiania.

Conseillers d'État à Christiania.

M. F. *Stang*, chef du départ. de la révision (1861).
M. H. *Ridderwold*, chef du départ. des cultes et de l'instruction publique (1848).
M. C. Z. *Bretteville*, chef du départ. de l'intérieur (1850).
M. E. R. *Mœinichen*, chef du départ. de la marine et des postes (1861).
M. A. C. *Manthey*, chef du départ. de la justice et de la police.
Le major général H. E. S. *Wergeland*, chef du départ. de la guerre (1860).
M. H. L. *Helliesen*, chef du départ. des finances et de la douane.

(Les précédents forment le ministère).

Secrétaire d'Etat : M. *Aal*.

Conseil d'Etat à Stockholm.

Ministre d'Etat : M. G. C. *Sibbern*, chancelier de l'ordre norvégien de Saint-Olaf (1858).
Conseillers d'Etat : MM. H. G. C. *Meldahl* (1861), W. W. *Haffner* (1861).
Chef d'expédition (Stockholm) : le grand maître des cérémonies J. F. *Monrad*, secrét. d'expédition (1841).

DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS.

Cultes et instruction publique.

Secrétariat : M. H. *Lehmann*, secrét. d'expéd. Archiviste du royaume . . . . . .

Justice et police.

Secrétariat : M. A. *Kjerulf*, secrét. d'expédition.
Avocat de la couronne : M. C. C. H. B. *Dunker*.

Intérieur.

Secrétariat : M. N. C. *Bonnevie*, secrét. d'expéd.
Section pour les affaires médicales : M. C. M. *Kjerulff*, chef d'expédition.

Digitized by Google

Bureau de statistique : M. N. H. *Aall.*
Géodésie militaire et économique. 1er direct. : le Dr C. *Hanstéen*, profess. de mathém.. 2e direct. : le major gén. C. A. B. *Lundh*, chef du corps d'état-major.
Inspection des ports : M. C. *Robl*, intendant des ports.
Directeur des canaux : le lieut. de génie J. T. *Tharns*, remplit les fonctions.

Finances et douanes.

Secrétariat : M. V. H. H. *Aschehoug*, secrét. d'expédition.

Guerre.

Secrétariat : M. S. C. O. *Bull*, secrét. d'expédition.
Intendant de l'armée : M. L. W. *Fischer.*
Affaires de recrutement et de remonte : M. A. S. O. *Bull*, commissaire gén. de la guerre.
Auditeur général : M. C. L. *Diriks.*
Chirurgien général : M. J. F. *Heiberg.*

Marine et postes.

Secrétariat : M. C. L. M. *Oppen.*

Révision.

Secrétariat du département : . . . . .

ARMÉE.

Commandant de l'armée : le cons. d'Etat et major gén. H. N. S. *Wergeland*, chef du dép. de la guerre.
Bureau des commandements (Christiania). Chef : le colonel J. D. S. *Beichmann.*
Généraux. Lieut. généraux : le duc *d'Ostrogothie* (1858) ; M. C. *de Mansbach*, chamb.
Chef du corps d'Etat-major : le major gén. C. A. *Lundh.*

Chefs des brigades.

Génie : chef, le major gén: N. C. *Irgens.*
Artillerie : le major gén. H. K. *Fleischer*, grand maître de l'artillerie.
Cavalerie : le major gén. C. *Glad* (1851).
Infanterie. 1re brigade d'Agershuus : le major gén. C. F. *Michelet.*
2e brigade d'Agershuus : le major gén. F. M. *Sœrenssen*, chamb.
Brigade de Trondhjem : le colonel J. *Krefting.*
— de Bergen : le colonel F. L. *Klouman.*

Digitized by Google

Brigade de Christiansand : le colonel J. G. B. *Gram* (1861), maréchal de la cour.

MARINE ET POSTES.

Secrétariat : M. C. L. M. *Oppen*, secrétaire d'expédition.
Chef du commandement : le contre-amiral T. *Konow*.
Bureau des commandements (Christiania) : le commodore H. A. *Falsen*, prem. officier.

Amirauté.

Vice-amiral : le prince *Oscar* duc d'*Ostrogothie*.
Contre-amiral : M. T. *Konow*.
Auditeur général : M. C. L. *Diriks*.
Médecin général : M. J. C. *Clasen*.

ÉVÊQUES.

Christiania : Mgr J. L. *Arup* (1847). — Christiansand : Mgr J. *von der Lippe* (1841). — Bergen : . . . . . — Tronjem : Mgr. A. *Grimelund* (1861). — Tromsoe : Mgr C. P. P. *Essendrop* (1861).

COURS ET TRIBUNAUX.

Grand justicier (cour suprême) : M. P. C. *Lasson*.
Justiciers des cours de justice supérieures (2e instance) : Christiania : M. C. *Arntzen* ; M. F. M. *Junghans*. — Christiansand : M. G. C. *Stabel*. — Bergen : M. J. A. *Falch*. — Trondhjem : M. O. C. *Roll*.

VII. STATISTIQUE.

1. Suède.

TERRITOIRE ET POPULATION AU 31 DÉCEMBRE 1860.

DIVISION ADMINISTRATIVE Départements (Læn).	Milles carrés géogr.	Population.
Læn de Malmoehus.....	85 25	284,430
— de Christianstad.....	117 24	209,581
— de Blekinge.....	54 04	117,875
— de Kronoborg.....	170 97	152,225
— de Jœnkoeping.....	202 36	171,011
— de Calmar.....	206 80	221,029
— d'Oestergotland.....	195 10	240,917
— d'Halland.....	89 06	116,578
— de Skaraborg.....	155 35	222,240

Digitized by Google

DIVISION ADMINISTRATIVE Départements (Læn).	Milles carrés géogr.	Population.
Læn d'Elfsborg	231 68	269,322
— de Gœtheborg et Bohus	91 09	214,342
— de Gottland	57 06	50,137
Lac de Wener	94 78	»
— de Wetter	33 68	»
Stockholm (la ville)	0 39	112,391
Læn de Stockholm	134 24	121,737
— d'Upsala	93 07	92,536
— de Sœdermanland	120 98	126,705
— de Westmanland	118 13	103,300
— d'Oerebro	160 65	151,651
— de Wermland	306 88	247,171
— de Kopparberg	570 83	166,899
Lac de Maelar	22 23	»
— de Hjelmar	8 82	»
Læn de Gefleborg	356 84	136,061
— de Westernorrland	426 81	116,669
— de Jemtland	906 59	61,218
— de Westerbotten	1,074 28	81,478
— de Norrbotten	1,940 58	69,225
Total de la Suède..	8,025 81	3,859,728

soit 439,814 kilom. carrés.

D'après le recensement de 1855, on comptait en Suède 11,742 nobles (avec leurs familles), 15,362 membres du clergé, 79,441 notables (familles et domestiques), 81,408 habitants des villes, 2,378,267 paysans, 1,866 israélites, 1,071,246 autres habitants.

Capitale : Stockholm, 112,991 hab.

Autres villes (en 1861) : Gothembourg, 38,504 hab.; Norrkœping, 20,828 h.; Malmœ, 20,149 h., Carlscrona, 15,523 h.; Gefle, 11,219 h.; Upsala, 8795 h.; Lund, 8,680 h.; Calmar, 8,317 h.; Jœnkœping, 7,729 hab.; Oerebro, 7,742 h.

FINANCES.

(Période triennale 1864, 1865, 1866).

Recettes annuelles.

Recettes dites ordinaires (produit des domaines et pêches)	Rdr. Rmt. 8,447,358

Digitized by Google

Recettes dites extraordinaires.		Douanes.....	14,000,000
—	—	Postes.....	1,500,000
—	—	Timbre.....	1,300,000
—	—	Accise et eau-de-vie.	8,400,000
		Total.....	33,647,358

Dépenses annuelles ordinaires.

Liste civile.....	1,230,000	Intérieur.....	3,857,265
Justice et prisons..	2,180,570	Finances.....	5,450,075
Affaires étrangères	479,200	Instruction.....	3,624,516
Armée.....	2,585,742	Pensions.....	1,194,682
Marine.....	3,634,950	Total.....	31,237,000

Dépenses extraordinaires.

Construction d'une prison.....	300,000	Intérieur.....	2,139,600
Armée.....	3,114,988	Finances.....	76,000
Marine.....	2,748,000	Instruction.....	913,605
		Total.....	9,293,193

Cette dépense extraord. doit être couverte : 1° par le reliquat de l'exercice périmé ; 2° par l'excédant du budget ordinaire ; 3° par un impôt sur le revenu rapportant 2,600,000 rixdalers.

Une grande partie de l'armée et de nombreux fonctionnaires civils reçoivent leurs traitements des produits de certaines terres domaniales qui ne figurent pas au budget.

DETTE PUBLIQUE.

De 1819 à 1840, la dette avait été amortie. En 1852, on dut emprunter en Angleterre 450,000 l. st. : en 1853, 185,000 l. st. ou 3 millions de marcs furent empruntés à Hambourg. Puis la création de lignes ferrées motiva de nouveaux emprunts, et en 1862 la dette s'éleva aux chiffres ci-après.

	Rdr. Rmt.
Dette intérieure de 1858.....	277,600
Emprunt de chemin de fer de 1858.....	20,737,333
— de 1860.....	25,862,133
Dette intérieure de 1861.....	2,970,000
Total.....	49,847,066
Actif du fonds d'amortissement.....	1,781,332
Comptoir de la dette publique.....	7,729,530

Digitized by Google

ARMÉE SUÉDOISE.

L'armée suédoise se compose de trois parties : l'*indelta*, la *värfrade* et le *beväring*. L'*indelta* et le *värfrade* forment l'armée permanente, le *beväring* la réserve.

L'*indelta* se recrute au moyen d'un prélèvement d'hommes proportionnel au nombre ou à l'importance des propriétés rurales; le *värfrade*, au moyen d'enrôlements volontaires; le *beväring* par la conscription (le service est obligatoire dans le *ban* de 20 à 25 ans).

Indelta. 24 régiments d'infanterie, 6 de cavalerie : 33,405 hommes, non compris les officiers.

Värfrade. 3 régim. d'infant. 2 de caval. et 3 d'artill. : 7,692 hommes.

Beväring : 84,255 hommes.

Milice nationale de l'île de Gotland : 8,574 hommes.

L'armée suédoise, officiers et troupes de toutes armes compris, forme un effectif d'environ 150,000 hommes.

MARINE.

Vaisseaux de ligne.....	2	à vapeur,	6	à voiles.
Frégates à hélice...	1	—	6	—
Corvettes.....	3	—	5	—
Bricks (4), schooners (18).	»	—	22	—
Chaloupes canonnières....	12	—	76	—

De plus 6 petits vapeurs, 112 yoles canonnières à rames, 12 petits transports. — Total : 24 vapeurs, 237 bâtiments à voiles, armés ensemble de 1,215 canons.

Troupes de marine Fixes : 7,356 h.; Réserve 25,914 h.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Universités : Upsala et Lund.

23 gymnases avec près de 5,000 élèves, 40 colléges (grands et petits) avec environ 3,000 élèves, 31 écoles pédagogiques (écoles primaires supérieures, 1,200 élèves, 4,241 écoles primaires dans les campagnes, y compris 7,819 instituteurs ambulants). Sur 508,084 enfants 4,372 ne reçoivent aucune instruction (1859).

13 écoles normales pour instituteurs.

En outre un grand nombre d'écoles spéciales.

AGRICULTURE.

On évalue la superficie de la terre arable à 364 milles

Digitized by Google

carrés (de 54.8 k. c.), et la superficie des prés à 524 m. c. On compte 369,783 chevaux, 1,492,017 bêtes à cornes, 1,314,627 bêtes à laine, 462,533 porcs, 166,269 chèvres, 86,915 rennes.

INDUSTRIE.

Production du fer : 1738-47, en moyenne 1,533,100 quintaux ; 1801-10, 1,625,150 ; 1831-40, 2,520,500 ; 1860, 4,373,370 quint.

COMMERCE.

	Importation.	Exportation.		Importation.	Exportation.
1852....	43,573,000	41,487,000	1857....	85,290,000	78,434,000
1853....	51,580,000	51,705,000	1858....	56,920,000	58,884,000
1854....	78,655,000	79,215,000	1859....	74,241,000	78,667,000
1855....	84,841,000	95,847,000	1860....	82,469,000	86,496,000
1856....	105,844,000	92,433,000	1861....	106,570,000	81,084,000

BANQUE.

Banque des États du royaume de Suède, fondée en 1657. Elle a reçu le 21 août 1851 de nouveaux statuts. Capital social, 13,000,000 thalers de banque (27,690,000 fr.). Siége social à Stockholm. Comptoirs à Gothembourg, Malmœ. Wisby.

CHEMINS DE FER EN 1862.

Compagnie de chemins de fer Royale-Suédois.

	Longueur en kil.
Ouest. Stockholm-Gothembourg et embranchem..	507
Sud. Falkœping-Malmœ.....	377
Total.....	884

Chemins concédés.

Arboga-Orebro.....	72
Gefle-Dala.....	92
Christiania-Ejdsvold.....	68
Hamar-Elveroum.....	34
Stromen-Kongsvinger.....	79
Trondhjem-Storem.....	45
Total.....	390

Digitized by Google

NAVIGATION EN 1863.

Navires chargés.

PAVILLONS.	ENTRÉES.		SORTIES.		TOTAL.	
	Navir.	Lasts.	Navir.	Lasts.	Navir.	Lasts.
Suédois.....	2,855	119,927	3,626	166,267	5,481	286,194
Norvégien..	782	49,.01	1,490	188,475	2,272	237,776
Étranger....	2,176	110,132	2,040	170.448	4,224	280,580
Total....	5,813	279,360	7,.164	525,190	11,977	804,.550

Non compris à l'entrée : 437 navires (312 suédois, 125 danois). et à la sortie : 318 navires (199 suédois, 119 danois), dont la capacité en lasts n'était pas connue.

Effectif de la marine marchande.

(Le lasts de commerce équivalant à 2 tonn. angl.)

En 1861..... 3,313 navires, d'une capacité de 153,426 lasts,
1860..... 3,200 — — 154,342 —
1859..... 3,364 — — 157,456 —
1830..... 1,841 — — 72,074 —

Vapeurs en 1861 : 219 navires d'une force de 8,970 chevaux.

3. Norvége.

TERRITOIRE ET POPULATION EN 1855.

BAILLIAGES.	Milles carrés géogr.	Habitants.
Christiania (ville).....	»	31.715
Agershuus.....	94 7	96,055
Smaalenen.....	78 57	84,416
Hedemarken.....	486 9	101,394
Christian.....	491 32	115,149
Buskerud.....	271 55	90,343
Jarlsberg et Laurvig.....	41 88	73,223
Bratsberg.....	254 39	76,546
Nedenaes et Robygdelaget..	217 52	59,112
Lister et Mandal.....	97 17	67,370
Stavanger.....	166 04	91,539
Bergen (ville).....	»	24.512
Bergenhuus du Sud.....	273 18	104,763
Bengenhuus du Nord.....	317 24	81,496
Romsdal.....	283 61	90,283
Trondhjem du Sud.....	338 34	96,318
Trondhjem du Nord.....	414 4	73,571
Nordland.....	687 6	77,587
Finmarken.....	1,284 8	54,655
Total.....	5,799 21	1,490,047

Digitized by Google

La population des campagnes était en 1855 de 1,292,232, et celle des villes de 197,815 hab.

Capitale : Christiania. Population (avec les faubourgs) : 55,125 hab.

Autres villes : Bergen, 25,797; Trondhjem, 16,012; Stavanger, 11,717: Drammen, 9,916· Christiansand, 9,521; Frédérickshall, 7.408 hab.

FINANCES.

Budget annuel pour la période financière de 1863-1866 (commençant au 1er avril).

RECETTES.	Thal. spec.	DÉPENSES.	Thal. spec.
Douanes.....	2,850,000	Liste civile.....	99,000
Droit sur l'eau-de-vie et sur la drèche...	760,000	Storthing.....	84,000
Timbre.....	74,000	Conseil d'État, bureau ministériel...	183,000
Impôts.....	35,200	Affaires étrangères..	113,000
Postes et télégraphes	382,000	Ministère de la guerre	1,005,000
Mines d'argent.....	99,000	— de la marine *a.* Postes..	520,000
Revenus des biens-fonds appartenant à l'État	55,000	— de la marine *b.* Marine..	522,000
Intérêts et dividendes des *actifs* de l'État.	360,000	— de la justice....	367,000
Divers.....	26,000	— du culte.....	155,000
En caisse au trésor..	129,000	— de l'intérieur...	395,000
		— des finances....	802,000
		Dette publique.....	461,000
		Dépenses imprévues.	64,000
Total.....	4,770,000	Total.....	4,770,000

Dette publique (fin 1863).

	Thal. spec.		Thal. spec.
Ancienne dette intér. (consolidée).....	1,677,000	Emprunt de chemin de fer 1858 (3 6/10 millions à 4 1/2 %.	3,243,000
Emprunt de chemin de fer de 1848.....	955,000	Emprunt de chemin de fer de 1363....	1,488,000
Emprunt de 1851...	855,000		
		Total.....	8,218,000

Les *actifs* de l'État étaient à la fin de 1863 8,500.000 thal. spec., non compris la valeur des chemins de fer et des biens-fonds publics. En outre l'État possède un *fonds pour l'instruction publique* de 4,329,000 thal. spec.

ARMÉE DE TERRE.

Infanterie.....	20,500	ligne (les officiers compris).	24,000
Cavalerie.....	1,270		
Artillerie.....	2,230		
Landwehr.....			18,900
		Total.....	42,900

Digitized by Google

MARINE.

4 frégates, dont 2 à hélice. | 4 bombardes à hélice.
5 corvettes, dont 3 à hélice. | 103 chaloupes canonnières.
4 schooners, dont 1 à hélice. | 5 remorqueurs à hélice.

Total..... 125 navires armés de 406 canons, dont 15 vapeurs.

Personnel : 1 vice-amiral, 1 contre-amiral 4 command., 14 capit., 16 capit.-lieut., 24 lieut. de vaisseau, 25 sous-lieut.; cadre des équipages permanents, 411 h.; conscription marit., 13,160 h.

INSTRUCTION.

Université à Christiania.

14 lycées ou colléges, environ 1,200 élèves, 39 écoles primaires supér., environ 1,900 élèves.

Ecoles primaires fixes : 419 à la campagne, 98 dans les villes; *demi-fixes*, 36; puis un grand nombre d'instituteurs ambulants visitant les fermes isolées; 200,000 enfants profitent de cet enseignement; 10,000 (1853) ne recevaient aucune instruction.

COMMERCE.

	Importation.		Exportation.	
1859.....	15,485,385	thal. spec.	9,648,997	thal. spec.
1860.....	15,597,750	—	10,742,217	—
1861.....	17,530,250	—	10,277,345	—
1862.....	16,220,109	—	11,448,315	—
1863.....	17,834,756	—	11,386,414	—

MOUVEMENT DE LA NAVIGATION EN 1863.

ENTRÉES.	NAVIRES Norvégiens.		NAVIRES étrangers.		TOTAL.	
	Nomb.	Lasts.	Nomb.	Lasts.	Nomb.	Lasts
Chargés.....	3,012	123,856	2,378	59,002	5.390	182,858
Sur lest.....	3,960	294,016	2,744	101.565	6,704	395,581
Ensemble.	6,972	417,872	5,122	160,567	12.094	578,439
SORTIES.						
Chargés.....	6,280	333,477	4,728	146,546	11,008	480,023
Sur lest.....	572	75,115	403	13,630	975	88,745
Ensemble.	6,852	408,592	5,131	160,176	11,983	568,768

Digitized by Google

EFFECTIF DE LA MARINE MARCHANDE.
(Le last de commerce équivalant à 2 tonn. angl.)

Au 31 déc. 1861.. 5,493 nav. jgt de 276,077 l. avec 33,953 h. d'éq.
— 1862.. 5,541 — 283,396 — 34,817 —

BANQUE.

I. Banque de Norvége, fondée en 1816 par le gouvernem. Capital social, 3,800,000 thal. spec. (21,318,000 fr.), divisé en actions de différentes catégories. Succursales à Christiania, Bergen, Drammen, Christiansand et Skien. Dividende en 1851, 8 1/5 °/₀; de 1852 à 1862, 8 2/3 à 12 1/2 °/₀; 1863, 10 1/3 °/₀.

II. Banque royale hypothécaire de Norvége (banque foncière fondée en 1851).

VIII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

1° SUÈDE.

Monnaies. Le Riksdaler Riksmynt (abréviation habituelle, Rdr. Rmt.) divisé en 100 œres ou 32 schillings forme le quart du riksdaler spécies et vaut 1 fr. 42 c. — Le riksdaler spécies (5 fr. 66 c.) = 48 schillings spécies

Mesures de longueur. Toise (famn.) = 1^{m},7814 ou 6 pieds (de 0^{m},3969). — Aune = 2 pieds. — Mille = 6,000 toises (le pied est divisé en 12 et en 10 pouces).

Mesures agraires. Tunland ou tonne de terre = 49^{ares},36 et contient 2 spannland, ou 32 kapplands, ou 56 kannlands, soit 56,000 pieds carrés.

Mesures de capacité. Canette (kanna) = 20^{lit},6171, divisée en 2 stops, ou 8 quarts, ou 32 jungfrurs. — (Céréales.) La tonne (146^{lit},56) = 2 spanns, ou 8 fjerdingurs, ou 56 canettes. — Pour l'huile, la viande, les poissons salés, etc., on emploie une tonne de 48 canettes (125^{lit},62). — (Liquides.) Toder = 2 pipors, ou 4 oxhufundens, ou 6 ams (fat), ou 24 ankares, ou 360 canettes; 2 ams de 60 c. = donc 157^{lit},03.

Poids. I. Victualie-vigt : Skalpund ou mark (livres ordinaires) = 425^{gr},08. — Skeppund = 20 lispunds ou 400 skalpunds. — Mark = 32 loth, ou 128 quentchens, ou 8,848 ass. II. Stapelstadt-vigt (poids d'export.) pour les métaux en gros : Skepplast = 18 skeppunds = 360 lispunds de 20 livres: ici le skeppund = 136^{k},026 (skeppunds de Gefle ou Uppstadt-vigt = 143^{k},168). — Dans les usines, le skd. de fer = 150^{k},309, de mine-

Digitized by Google

rai de fer = 195k,402, de cuivre = 150k,912. — III. La livre médicinale = 356gr,28 (divisions, *Voy.* Prusse).

2° NORVÉGE.

Monnaies. Écu *spécies* = 5 fr. 61 c. — Il se divise en 5 orts ou marks de 24 schillings.

Pour les poids et mesures, *Voy.* Danemark.

COLONIES.

Ile de Saint-Barthélemy (Indes occident.), 0,75 m. c. géogr. avec 8 à 9,000 hab., dont les deux tiers sont nègres.

Cette colonie a été cédée par la France en 1784. L'esclavage est aboli depuis 1848.

SUISSE.

DRAPEAU.

Le drapeau est sur fond rouge, avec une croix blanche au milieu formant 5 carrés.

I. HISTORIQUE.

Voici les principales dates de l'histoire de Suisse. L'Helvétie des Romains, peuplée d'abord par des Celtes, passa après la destruction de l'empire d'Occident entre les mains des peuplades germaines et fit partie de la Bourgogne sous la suzeraineté de l'empereur germanique. Lorsque les Habsbourg acquirent le trône, ils tentèrent de subjuguer les cantons; mais ceux-ci (conjuration du Rutli, 7 nov. 1307, entre Schwyz, Uri et Unterwalden) se soulevèrent en 1308, gagnèrent en 1313 la bataille de Morgarten. En 1353 Lucerne, Zurich, Glaris, Zoug, Berne entrèrent dans la confédération. Batailles de Sempach 1386, de Naefel 1389. Fribourg et Soleure furent reçus

Digitized by Google

en 1481. La Suisse (le nom vient de Schwyz et date de 1440 à 1450) se détacha de l'empire germanique en 1499. Bâle et Schaffhouse entrent dans la confédération en 1501, Appenzell en 1513. Jusqu'en 1798 il n'y eut que 13 cantons et des alliés et même des villes dépendantes. Les alliés étaient Grisons, Vaud, Genève, Neufchâtel, Mulhouse et l'évêché de Bâle. Conquise en 1798 par les Français, la Suisse dut accepter la Constitution du 5 mars de cette année, et perdre une partie de son territoire. Nouvelle Constitution en 1803, Napoléon *médiateur*, jusqu'en 1813. Constitution de 1815. A partir de 1830 un grand nombre de Constitutions cantonales subissent des modifications dans un sens démocratique. Le sarnerbund, premier *sonderbund* (confédération séparée) 1832. Publicité des séances de la diète, 1834. Deuxième sonderbund 1846-1847. Nouvelle Constitution unitaire, 1848 (12 sept.).

II. CONSTITUTION.

I. CONFÉDÉRATION. — Le pouvoir législatif s'exerce par l'assemblée fédérale, qui se compose du *conseil national* et du *conseil des Etats*. Le conseil national est formé des députés du peuple suisse, élus à raison de 1 membre pour 20,000 hab. de la population totale [1]. Le suffrage est direct et universel. Tout Suisse âgé de 20 ans et jouissant des droits civils est électeur. Tout électeur est éligible, moins les ecclésiastiques. Le conseil national est élu pour 3 ans; il élit son président et son vice-président. Les sessions ordinaires ont lieu tous les ans; il peut y avoir dans l'intervalle des sessions extraordinaires.

Le conseil des Etats se compose de 44 membres (2 par canton), élus pour 5 ans par l'assemblée du peuple de chaque canton.

Ces deux conseils votent les lois, le budget fédéral, les mesures propres à assurer la sûreté extérieure, font

1. En tout 128 membres, savoir : Zurich 13, Berne 28, Lucerne 7, Uri 1, Schwyz 2, Unterwald (haut) 1, Unterwald (bas) 1, Glaris 2, Zug 1, Fribourg 5, Soleure 3, Bâle-ville 2, Bâle-campagne 3, Schaffouse 2, Appenzell-Rhodes extér. 2, Appenzell-Rhodes intér. 1, Saint-Gall 9, Grisons 5, Argovie 10, Thurgovie 5, Tessin 6, Vaud 11, Valais 5, Neufchâtel 4 et Genève 4.

Digitized by Google

la guerre et la paix, surveillent l'administration et la justice fédérales, jugent les conflits, les différends entre les Etats qui touchent au droit public, approuvent les Constitutions des cantons, nomment les membres du conseil fédéral exécutif.

Les deux conseils législatifs délibèrent séparément; leurs séances sont publiques. Lorsqu'il s'agit d'élire le conseil fédéral, d'exercer le droit de grâce ou de prononcer un conflit de compétence, ils se réunissent et délibèrent en commun, sous la présidence du président du conseil fédéral. L'initiative appartient à chacun des deux conseils : leurs pouvoirs et leurs droits sont identiques.

Le pouvoir exécutif s'exerce par le *conseil fédéral*, composé de 7 membres, chargés chacun d'un département ministériel. Ils sont nommés pour 3 ans, parmi les citoyens éligibles au conseil national. Le président du conseil fédéral, qui est en même temps président de la confédération, est élu pour une année; il en est de même du vice-président, et ils ne peuvent être réélus l'année suivante. Les membres du conseil fédéral ont voix consultative dans les deux autres assemblées; ils peuvent y faire des propositions. Le conseil fédéral surveille l'administration, lève les troupes en cas d'urgence, propose le budget, administre les finances et rend les comptes.

Le pouvoir judiciaire s'exerce par les cours et tribunaux de chaque Etat.

Les causes politiques, les conflits entre les Etats ou entre les pouvoirs, sont jugés par le *tribunal fédéral*, assemblée de 11 membres élus pour 3 ans par l'*assemblée fédérale*.

La Constitution peut être révisée lorsque la majorité absolue des assemblées le demande. On consulte alors les citoyens, qui votent par oui ou non, et, dans le cas de l'affirmative, les deux conseils sont renouvelés et discutent la révision.

Tous les citoyens d'un canton sont citoyens de la confédération et peuvent exercer leurs droits dans chaque canton. Tous les Suisses sont égaux devant la loi. La liberté de la presse est garantie. La justice criminelle se

Digitized by Google

rend par le jury dans presque tous les cantons. Les fonctionnaires de tout ordre sont responsables de leur gestion. Il ne peut être établi d'armée permanente au service de la confédération; les Suisses ne peuvent plus louer leurs services militaires aux puissances étrangères.

II. CONSTITUTIONS DES CANTONS. — Les cantons choisissent eux-mêmes leur Constitution. L'autorité fédérale les approuve et les rend exécutoires, si elles ne contiennent rien de contraire au droit public de la confédération, si elles sont dans la forme républicaine, si elles ont été acceptées par le peuple du canton avec faculté de révision. Les cantons ont le droit de conclure entre eux des conventions de législation, d'administration et de justice; mais ils ne peuvent faire entre eux de traités politiques. Ils ne peuvent non plus traiter avec les puissances étrangères, si ce n'est pour des conventions de voisinage et de police. Un canton ne peut entretenir plus de 300 soldats. Ils doivent soumettre leurs différends à l'assemblée fédérale ou au tribunal fédéral, selon le cas.

Dans les cantons d'Uri, d'Underwald, de Glaris et d'Appenzell, l'autorité publique s'exerce directement. L'assemblée du peuple entier sanctionne les lois du canton, sans les amender, élit les députés des conseils fédéraux, les magistrats du canton, particulièrement le landamman, le trésorier et le chef de la milice; à Glaris même, cette assemblée peut modifier les projets de loi. Le *conseil* légifère et administre, sauf la sanction de l'assemblée du peuple; il est élu par les assemblées de communes et de districts. Selon l'importance des objets qu'il doit traiter, spécialement pour l'étude des lois de finances, il se double ou se triple par l'adjonction d'autres députés, et prend alors le titre de *double* ou de *triple conseil*. La *commission d'Etat*, nommée par l'assemblée du peuple, remplace le *conseil* pour des affaires de moindre importance. Le *landamman* préside les cinq assemblées; il surveille l'exécution de leurs décisions.

Dans les autres cantons, le gouvernement est représentatif; la souveraineté est déléguée au *grand conseil* élu par le peuple. Encore, dans les cantons de Schwyz, des Grisons et de Bâle la sanction du peuple est-elle né-

Digitized by Google

cessaire pour les lois; mais le *conseil* délibère et vote sur plus d'objets que dans les cantons de souveraineté directe. Dans les cantons de Lucerne, Schaffhouse, Soleure, Saint-Gall, Argovie et Thurgovie, le peuple ne sanctionne pas les lois, mais il peut opposer son *veto* pendant un certain temps après le vote du *grand conseil*. Dans tous les autres cantons, le *grand conseil* exerce la plénitude du pouvoir législatif. Il exerce en outre une grande partie de l'administration des finances, et la surveillance du pouvoir exécutif. Le grand conseil est élu pour un an dans un très-grand nombre de cantons; dans les autres pour 3 ans; les conditions d'âge et du domicile pour l'électorat et l'éligibilité, varient selon les cantons.

Le grand conseil nomme les juges et le pouvoir exécutif, qui prend le nom de *conseil d'Etat*, *conseil exécutif* ou *petit conseil*, selon les cantons. A Genève, le petit conseil est nommé par le peuple. Il propose les lois, le budget, surveille l'administration et l'exécution des ordres du grand conseil. Le pouvoir exécutif est ordinairement nommé pour 4 ans; mais son président (*landamman*) n'est nommé que pour 1 an.

III. ADMINISTATION COMMUNALE. — Les cantons sont divisés en districts, administrés par un préfet ou lieutenant, nommé tantôt par le pouvoir exécutif, tantôt par le grand conseil, tantôt par le peuple. Dans la Suisse allemande, le préfet est assisté de conseils de districts élus. Les communes s'administrent par des conseils municipaux ou communaux élus présidé par un *chef*, *syndic*, *maire*, *amman* ou *président*. Dans les cantons d'Appenzell et des Grisons les communes sont souveraines en ce qui ne concerne pas la constitution cantonale ou fédérale. Dans les autres cantons, surtout à Genève, Neufchâtel, Fribourg, elles s'administrent sous le contrôle de l'assemblée législative ou même du pouvoir exécutif. Les communes exercent la police locale, la surveillance de tous les établissements qui n'appartiennent ni au canton ni à la confédération. Plusieurs prêtent leurs agents à l'État pour la perception des impôts.

(D'après le *Dictionnaire général de la Politique* de M. Maurice Block, t. II, art. SUISSE.)

Digitized by Google

III. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

1) ASSEMBLÉE FÉDÉRALE.

a. *Conseil national.*

Président : M. G. *Jæger*, d'Argovie (1863).
Vice-président : M. A. *Planta*, des Grisons (1863).

b. *Conseil des États.*

Président : M. J. *Roguin*, de Vaud (1863).
Vice-président : M. J. *Rüttimann*, de Zurich (1863).

2) CONSEIL FÉDÉRAL, élu 7 déc. 1860).

Président pour 1865 : M. *Dubs*, de Zurich.
Vice-président pour 1865 : M. C. *Schenk*, de Berne.
Membres : M. C. *Fornerod*, M. M. *Knusel*, M. F. *Frey-Herosée*, le Dr G. *Naeff*, J. J. *Challet-Venel.*

3) CHANCELLERIE FÉDÉRALE.

Chancelier de la confédération (réélu en déc. 1863 pour 3 ans) : le Dr J. U. *Schiess*, de Hérisau.

Départements au Conseil fédéral (pour 1865).

Politique : M. J. *Dubs*, président.
Intérieur et constructions : M. C. *Schenk.*
Justice et police : M. M. *Knusel.*
Militaire : M. C. *Fornerod.*
Finances : M. J. J. *Challet-Venel.*
Commerce et douanes : M. F. *Frey-Herosée.*
Postes : le Dr G. *Naeff.*
Bureau de statistique (départ. de l'intérieur). Secrétaire : M. J. *Stoessel*, de Zurich.

4) TRIBUNAL FÉDÉRAL (1865).

(11 membres, nommés par la Diète pour trois années; durée des fonctions jusqu'en décembre 1866).

Présid : M. G. *Viguier*, de Soleure, élu en déc. 1863.
Vice-présid. : M. N. *Hermann*, d'Ober-Olesvalden, élu en déc. 1863.
Membres : M. J. *Weber* (Lucerne), le Dr J. J. *Blumer* (Glaris), M. P. *Camperio* (Genève), M. G. *Jaeger* (Argovie), M. E. *Haeberlin* (Thurgovie), le Dr H. *Ducrey* (Valais), M. A. O. *Apli* (Saint-Gall), le Dr E. *Bloesch* (Berne) M. V. *Ruffy* (Vaud).

ARMÉE.

Général : M. G. H. *Dufour*, de Genève.

Digitized by Google

Doyen des colonels : M. P. E. C. *Bontems*, de Vaud.
Inspecteur du génie : le colonel J. L. *Aubert*, de Genève.
Inspect. de l'artillerie : le colonel J. *Herzog*, d'Argovie.
Président de la commission d'artillerie : le même.
Colonel de la cavalerie : le colonel J. *Ott*, de Zurich.
Colonel des carabiniers : le colonel J. *Isler*, de Thurgovie.

En outre 13 inspecteurs d'infanterie pour autant de cercles d'inspection.

Auditeur supérieur : M. E. E. *Bloesch*, de Berne.
Commissaire sup. de la guerre : le colonel G. *Liebi*, de Berne.
Médecin en chef : le Dr S. *Lehmann*, de Berne.

ÉVÊQUES CATHOLIQUES.

Bâle : M. E. *Lachat* (1863).
Coire : M. N. F. *Florentini* (sept. 1859).
Saint-Gall : le Dr C. *Greith* (1862).
Lausanne : M. E. *Marilley* (1846).
Sion (Valais) : M. P. J. *de Preux* (1844).

ÉCOLE POLYTECHNIQUE FÉDÉRALE.

Conseil de l'école (élu pour 5 ans le 1er août 1859).

Président : M. C. *Kappeler*, de Thurgovie.
Vice-président : le Dr A. *Escher*, de Zurich.
Membres : MM. B. *Studer*, de Berne; A. *Keller*, d'Argovie; *Pictet de la Rive*, de Genève.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le chamb. et cons. int. baron F. *de Menss-hengen*, E. e. et M. pl.; le baron O. *Mayer-Gravenegg*, cons.
BADE : le chamb. et cons. de lég. F. *de Dusch*, MR. à Stuttgart.
BAVIÈRE : le cons. int. de lég. chev. *de Doenniges*, ch. d'affaires; le cons. de lég. A. *Stobaeus*, cons.
BELGIQUE : le vicomte R. H. *de Grimberghe*, ch. d'aff.; M. F. *Horrickx*, secr.
BRÉSIL : le chev. C. S. *Vianna de Lima*, ch. d'aff.
ESPAGNE : le chev. J. H. *Garcia de Quevedo*, ch. d'eff.; le chev. *de Llorente*, secr.

Digitized by Google

ETATS-ROMAINS : le chamb. J. *Bovieri*, pronotaire apost. ch. d'aff.; le chanc. J. *Sidler*.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. G. G. *Fogg*, MR.
FRANCE : le marquis *Turgot*, ambass.; le comte *de Frezals*, 1er secr.; le vicomte *Siméon*, 2e secr.; M. *de Bresson*, 3e secr.; M. G. *de Roquette*, M. G. *Rampin*, att.; M. E. *Guiot*, chancel. et C. hon.
GRANDE-BRETAGNE : le contre-amiral E. A. J. *Harris*, E. e. et M. pl.; M. H. *Rumbold*, 1er secr.; M. H. N. *Dering*, 3e secr.
ITALIE : le command. A. *Jocteau*, E, e. et M. pl.; le baron S. *de Fava*, 1er secr.; le chev. A. *Tosi*, 2e secr.; le comte E. *Aisnard di San Marzano*, le comte M. *Arese*, att.
MEXIQUE : M. G. *Barandiaran*, E. e. et M. pl.
PRUSSE : le cons. int. de lég. baron *de Kamptz*, E. e. et M. pl.; le cons. de chanc. M. *Berlancourt*.
RUSSIE : le cons. d'Etat act. et chamb. A. *d'Ozeroff*, E. e. et M. pl.; le cons. de coll. chev. A. *de Struve*, cons.; le maître des cérémonies, M. *Gerebtzow*; le cons. de collége *de Bondarewsky*; le colon. de *Charrière*, le secr. de coll. de *Kapnist*, att.

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE : M. A. *Schaeck*, C.
BAVIÈRE. Winterthur : le baron J. H. *de Sulzer-Wart*, C. gén.
BELGIQUE. Bâle : M. L. *Renox de Fromenteau*, C.; Genève : M. R. *Lévieux*, C.; Zurich : M. *de Meiss-Muralt*, C.
BRÊME. Winterthur : M. S. *Volkart*, C.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE. Bâle : M. J. *Stoessel*, C.
DANEMARK. Berne : M. L. F. *Schmid*, C.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Bâle : M. A. L. *Wolff*, C.; Genève : M. C. H. *Hupton*, C.; Zurich : M. J. R. *Fairlamb*, C.
FRANCE. Genève : M. M. E. S. *Chevalier*, C.
GRANDE-BRETAGNE. Genève : M. A. *Mackenzie*, C.
ITALIE. Genève : M. J. *Capello*, C.;
NASSAU. Genève : le Dr P. E. *Lullin*, C. gén.
PAYS-BAS : Berne : le commandeur H. *Faesy*, C. gén.;

Digitized by Google

Genève : M. C. E. *Lullin*, C.; Zurich : M. J. C. *d'Orelli*, C.

PORTUGAL. Genève : M. J. J. *de Proença Vieira*, C. gén.; M. A. *Gaussen-Huber*, C.

SAXE ROYALE. Berne : M. F. L. *Schmid*, C.

WURTEMBERG. Genève : M. H. *Brodhag*, C.

V. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

Superficie d'après le bureau topographique fédéral, 41,418 kilomètres carrés.

Population d'après le recensement du 10 décembre 1860, 2,510,494 âmes.

Ces chiffres se répartissent comme suit d'après les cantons, leur étendue territoriale et le culte des habitants :

CANTONS.	Kilom. carrés.	Population totale.	Catholiques.	Protestants.
Zurich	1,723	266,265	11,256	253,793
Berne	6,889	467,141	58,319	405,727
Lucerne	1,501	130,504	127,867	2,619
Uri	1,076	14,741	14,705	36
Schwyz	908	45,039	44,509	524
Unterwalden-le-Haut.	475	13,376	13,283	93
Unterwalden-le-Bas.	290	11,526	11,475	51
Glaris	691	33,363	5,827	27,506
Zug	239	19,608	18,990	609
Fribourg	1,669	105,523	89,970	15,522
Soleure	785	69,263	59,624	9,545
Bâle-Ville	37	40,683	9,746	30,513
Bâle-Campagne.	421	51,582	9,751	41,605
Schaffhouse	300	35,500	2,478	32,950
Appenzell-Rh.-Ext.	261	48,431	2,183	46,218
Appenzell-Rh.-Int.	159	12,000	11,884	115
Saint-Gall	2,019	180,411	110,731	69,492
Grisons	7,185	90,713	39,945	50,760
Argovie	1,405	194,208	88,424	104,167
Thurgovie	988	90,080	22,019	67,735
Tessin	2,836	116,343	116,233	93
Vaud	3,223	213,157	12,790	199,452
Valais	5,247	90,792	90,088	693
Neufchâtel	808	87,369	9,234	77,095
Genève	283	82,876	42,099	40,069
Total	41,418	2,510,494	1,023,430	1,476,982

Digitized by Google

En ajoutant aux catholiques et aux protestants 5,866 adhérents de diverses sectes chrétiennes et 4,216 israélites, on retrouve le chiffre de la population totale.

Sous le rapport de la *langue* on compte en Suisse, sur 100 ménages, 70 parlant allemand, 23 parlant français, 5 italien et 2 roman. Dans cinq cantons, Berne, Fribourg, Grisons, Tessin et Valais, plusieurs langues existent simultanément. Dans les cantons de Vaud, Neufchâtel et Genève, on ne parle que le français; dans les 14 autres, la langue allemande est seule en usage.

Capitale : Berne, 29,016 h.; autres villes : Genève, 41,415 h.; Bâle, 37,918 h.; Lausanne, 20,515 h.; Zurich, 19 758 h.; Saint-Gall, 14,532 h.; Lucerne, 11,522 h.; Fribourg, 10,454 h.; Neufchâtel, 10,382 h.

FINANCES.

(Budget de la Confédération pour 1864.)

Recettes.		Francs.
I. Produits des immeubles (55,365 fr.) et des capitaux (105,500 fr.), total		158,865
II. Intérêts des capitaux de roulement et des avances		106,250
III. Monopoles et administrations :		
Péages (douanes)	7,500,000	
Postes	7,841,000	
Télégraphes	635,000	
Poudres et capsules	1,201,910	
Monnaies	27,939	17,516,349
Ateliers des télégraphes	110,000	
École polytechnique	57,500	
L'administr. des chev. de la régie.	143,000	
IV. Recettes et bonifications diverses : Chancellerie, 5,500; administration militaire, 15.000; justice, 4,000; total		24,500
V. Recettes imprévues		335
Total des recettes		17,806,300

Dépenses.		Francs.
I. Intérêts		91,900
II. Frais généraux d'administration :		
Conseil national	90,000	
Conseil des États	7,200	
Conseil fédéral	61,000	
Chancellerie fédérale	136,900	338,100
Tribunal fédéral	10,000	
Pensions	33,000	

Digitized by Google

III. Départements :		
Politique..	125,000	
Intérieur	792,000	
Armée	17,900	1,019,100
Finances	44,600	
Commerce et douanes	24,500	
Justice et police	14,200	
IV. Administrations spéciales :		
Armée	4,302,655	
Douanes	3,508,500	
Postes	7,841,000	
Télégraphes	600,000	
Poudres	1,099,000	18,001,884
Capsules	64,090	
Monnaies	27,939	
École polytechnique	317,500	
Ateliers des télégraphes	98,000	
Administr. des chev. de la régie	143,000	
V. Dépenses imprévues		5,516
Total des dépenses (1864)		19,556,300
Total des recettes (1864)		17,806,300
Excédant (1864)		1,750,000
Actif à la fin de 1864		13,359,106

Tableau des recettes et dépenses cantonales.

DAPRÈS LE COMPTE DE L'ÉTAT.		RECETTES.	DÉPENSES.
Berne	1861.	5,111,485.39	4,964,555.12
Zurich	1861.	3,174,331.82	3,012,618.25
Vaud	1861.	2,979,165.93	2,903,549.95
Tessin	1861.	2.904,848.75	2,781,523.93
Argovie	1861.	2,041,279.30	2,091,193.05
Genève	1861.	2,041,641.68	3,711,167.99
Fribourg	1861.	1,829.018.81	1,870,325.54
Soleure	1861.	1,686,603.62	1,798,307.28
Saint-Gall	1861.	1,527,057.93	1,632,112.91
Bâle-Ville	1861.	1,239,465.46	1,732,642.87
Neuchâtel	1862.	1,068.377.37	1,074,180.03
Thurgovie	1861.	1,052,408.73	814,866.76
Lucerne	1861.	959,768.76	1,043,887.06
Bâle-Campagne	1861.	830,920.26	739,398.60
Grisons	1861.	731,886.91	965,984.57
Valais	1861.	716,251.33	833,150.58
Schaffhouse	1860-61.	6796,62.60	645,954.54

Digitized by Google

D'APRÈS LE COMPTE DE L'ÉTAT.		RECETTES.	DÉPENSES.
Glaris	1862.	442,728.78	400,000.96
Unterwald-le-Haut	1859-60.	239,601.35	166,300.75
Appenzell, Rh.-Ext	1862.	216,870.47	177,253.35
Schwyz	1861.	207,204.83	270,048.42
Uri	1862-63.	181,771.42	192,226.57
Appenzell, Rh.-Intér	1860-61.	136,818.57	135,229.78
Zoug	1861.	113,510.10	155,582.33
Unterwald-le-Bas	1861.	89,262.79	76,504.80

(*Dictionnaire général de la Politique* de M. Block.)

ARMÉE.

Etat major fédéral à la fin de 1862.

57 colonels et 73 lieutenants-colonels, 89 majors, 159 capitaines, 102 lieutenants et 114 premiers et seconds sous-lieutenants.

Armée fédérale.

L'armée fédérale se compose : 1° de l'élite (Bundesauszug), formée des hommes de 20 à 34 ans, à raison de 3 pour 100 de la population; 2° de la réserve, c'est-à-dire des hommes ayant fait leur temps dans l'élite, de 34 à 40 ans, à raison de 1 1/2 pour 100 de la population; et 3° de la landwehr, qui comprend tous les autres hommes en état de porter les armes, jusqu'à l'âge de 44 ans.

D'après le rapport du département militaire pour 1862, l'armée fédérale comprend :

		Contingent obligatoire.
Élite	82,280 h.	69,569 h. élite.
Réserve	42,781	34,785 — réserve.
Landwehr	62,260	— Landwehr.
Total	187,321	

Infanterie. Élite : 73 bataillons, 11 demi-bataillons et 9 comp. non enrégimentées (le bataillon de 6 compagn., la comp. de 125 h.). Réserve : 31 bataillons, 11 demi-bataillons, 15 comp. non enrégimentées.

En outre :

Tirailleurs. Élite : 45 comp. Réserve : 26 comp. de 100 hommes.

Cavalerie. Élite : 22 comp. de dragons, de 77 h.,

Digitized by Google

7 comp. et 1 demi-compagnie de guides de 32 h. Réserve : 13 comp. de dragons de 77 h., 8 demi-comp. de guides.

Artillerie. Élite : 40 comp., dont 6 comp. de parc, 2 batteries de montagne et 4 batteries à fusées. Réserve : 35 comp., dont 6 comp. de parc, 2 batt. de montagne.

Génie. Élite : 6 comp. de sapeurs, 3 comp. de pontonniers, comptant 100 h. chaque. Réserve : 6 comp. de sapeurs, 3 comp. de pontonniers à 100 h.

Ce sont les troupes dites *élites* qui constituent la ligne.

CHEMINS DE FER EN 1861.

CHEMINS DE FER EXPLOITÉS PAR LES COMPAGNIES.	Longueur en kilomètres.	Recette totale en francs.	Recette kilométrique en francs.	Capital employé en francs.
Union suisse.				
Ligne de Saint-Gall	76	1,379,376	18,150	
Ligne du Rhin	93	1,096,881	11,794	
Ligne de la Glatt et de la Linth	106	1,083,199	10,219	
Ensemble de l'Union suisse	275	3,559,456	12,943	73,400,000
Nord-Est	178	5,307,133	29,815	50,037,080
Central	263	6,916,712	26,400	78,345,022
Ouest	149	2,295,214	20,533	
Compagnie de Lausanne à Fribourg.				
Genève-Coppet	13	405,248	31,173	
Balliswyl-Thörishaus	17	100,033	5,884	
Franco-Suisse	70	805,839	23,024	
Jura-Industriel	38	[2]	»	
Ligne d'Italie	63	473,443	7,515	

1. Non compris la section de Bienne-Neuveville (15 kil.) appartenant à l'État de Berne, mais donné à bail à la compagnie du Central.

2. Les produits de cette ligne ne sont pas connus. (La compagnie est en faillite; le chemin est exploité par un comité de liquidation.

Digitized by Google

D'après un document plus récent, la longueur des lignes a été, ainsi qu'il suit, par canton, à la fin de 1863 :

	Mètres.		Mètres.
Vaud	172,308	Lucerne	45,333
Saint-Gall	171,651	Soleure	42,962
Berne	126,420	Schaffhouse	32,322
Zurich	119,946	Bâle-Campagne	28,594
Neufchâtel	107,874	Genève	27,044
Argovie	72,221	Grisons	19,554
Valais	63,305	Glaris	19,427
Fribourg	63,083	Bâle	16,394
Thurgovie	59,936		1,189,374

En construction..... 279,831
Concédé..... 159,761

VI. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. Le franc, divisé en 10 batz ou 100 rappes (centimes).

Mesures de longueur. Pied (10 pouces, etc.) = 0m,30. — Elle = 2 pieds. — Aune ou stab = 2 elles. — Klafter = 6 pieds. — Perche = 3 mètres. — Lieu (16,000 pieds = 4,800 mètres.

Mesures agraires. Juchart (400 perches carrées) = 36 ares.

Mesures de capacité. (Céréales.) Malter = 150 litres, se divise en 10 quarterons (viertels) ou 100 emines (immi). — Le sac ou mütt = 4 quarterons; le quarteron est aussi divisé en 4 vierlings ou 16 mæssleins. — (Liquides.) Maass ou pot (4 choppes) = 1 ½ litres. — Saume = 100 maass.

Poids. Livre = ½ kilogramme, divisée, soit en 500 gr., soit en 32 loths. — Livre médicinale. *Voy.* Bavière.

Digitized by Google

TURQUIE.

PAVILLON.

Le pavillon du sultan est à bandes horizontales, vertes et rouges. Les autres pavillons sont rouges avec un croissant et une étoile en blanc[1]. Celui d'*Égypte*, rouge aussi, a trois croissants et trois étoiles. Celui de *Tripoli* est vert, avec trois croissants. Celui de *Tunis* est rouge, avec l'étoile Saturne au milieu, pour la guerre; rayé de bandes verte, rouge et blanche, pour le commerce.

I. HISTORIQUE.

Voici le tableau des souverains de la Turquie depuis 1520 :

Suléïman I.....	1520, 30 septembre (926, 17 chéwal).
Sélim II.....	1566, 6 septembre (974, 21 sâfer).
Mourad III.....	1574, 22 décembre (982, 7 ramazan).
Mohammed III..	1595, 22 janv (1003, 17 djémaziul-éwel).
Ahmet III.....	1603, 23 décembre (1012, 17 rédjeb).
Moustapha I....	1617, 22 novembre (1026, 22 zilcadé).
Osman II.....	1618, 26 février (1027, 29 sâfer).
Moustapha I....	1623, 20 mai (1032, 19 redjeb).
Mourad IV.....	1624, 30 août (1033, 16 zilcadé).
Ibrahim.....	1640, 9 février (1049, 16 chéwal).
Mohammed IV..	1648, 8 août (1058, 18 rédjeb).
Suléïman II	1687, 8 novembre (1099, 2 moharrem).
Ahmet II.....	1691, 23 juin (1102, 26 ramazan).
Moustapha II...	1695, 6 février (1106, 21 djémaziul-akhir).
Ahmet III.....	1703, 21 décembre (1115, 12 châban).
Mahmoud I.....	1730, 2 octobre (1143, 19 rébiul-éwel).
Osman III.....	1754, 23 décembre (1160, 27 sâfer).
Moustapha III...	1756, 22 décembre (1170, 29 rébiul-éwel).
Abdul Hamid...	1774, 21 janvier (1187, 7 zilcadé).
Sélim III.....	1789, 7 avril (1203, 11 rédjeb).

1. Un ordre du sultan (1864) a changé les couleurs du pavillon commercial de l'empire ottoman. C'était jusqu'ici un champ rouge portant un croissant blanc. Ce sera désormais un champ vert chargé d'un disque rouge dans lequel se dessinera le croissant blanc.

Digitized by Google

Moustapha IV...	1807, 31 mai (1222, 22 rébiul-éwel).
Mahmoud II....	1808, 28 juillet (1223, 3 djémaziul-akhir).
Abdul-Medjid....	1839, 1er juillet (1255, 18 rébiul-akhir).
Abdul-Aziz.....	1861, 25 juin (1277, 16 gilhidjé).

II. FAMILLE RÉGNANTE.

(Culte mahométan.)

SULTAN : **Abdul-Aziz**-Khan, né le 9 févr. 1830 (15 chabân 1245), 32e souverain de la famille d'Osman et 29e depuis la prise de Constantinople: succède à son frère le sultan Abdul-Medjid-Khan, le 25 juin 1861.

Enfants : 1. **Youssouff-Izzeddin**, né le 9 oct. 1857.
2. **Salihe**, née le 10 août 1862.
3. **Mohamed-Djémil-Eddin**, né le 20 nov. 1862.

OBSERVATION. Les princesses portent le titre de sultane, les princes reçoivent celui d'effendi.

Frère et sœur.

1. Sultan **Abdul-Medjid**-Khan, né le 23 avril 1823, succède à son père Mahmoud-II-Khan, le 2 juillet 1839, † le 25 juin 1861.
   Ses enfants : 1) Sultan Méhemmed-**Mourad** effendi, né le 21 sept. 1840.
   2) **Fatimé**, née le 1er nov. 1840, mariée : 1° le 11 août 1854, à Ali-Ghalib pacha, 3e fils de Réchid pacha († le 30 oct. 1858) ; 2° le 24 mars 1859, à Méhemmed-**Noury** pacha, mouchir.
   3) **Réfigé**, née le 6 févr. 1842, mariée le 21 juill. 1857 à Ethem pacha, fils de Mohammed-Ali pacha.
   4) **Abdul-Hamid** effendi, né le 22 sept. 1842.
   5) **Djémilé**, née le 18 août 1843, mariée le 3 juin 1858 à **Mahmoud-Gelal-Eddin** pacha, fils d'Ahmed-Feti pacha.
   6) **Mohamed-Réchid** effendi, né le 3 nov. 1844.
   7) **Ahwed-Kémal-Eddin** effendi, né le 3 déc. 1847.
   8) **Behigé**, née le 16 juillet 1848, mariée en oct. 1859 à Husni pacha, fils de Mustapha pacha.
   9) **Méhemed-Bouhran-Eddin** effendi, né le 23 mai 1849.
   10) **Nour-Eddin** effendi, né le 14 avril 1851.
   11) **Senihé**, née le 21 nov. 1851.

Digitized by Google

12) **Féhimé**, née le 26 janv. 1855.
13) **Chéhimé**, née le 1er mars 1855.
14) **Soliman** effendi, né le 12 janv. 1861.

2. **Adilé**, née le 23 mai 1826, mariée le 12 juin 1845 à **Mohamed**-Ali pacha.

Mère.

La **Valide**, sultane.

Première sultane.

Fatma, mère de *Yousouf Izzeddin*.

III. COUR.

Maison du sultan.

Grand-maître du palais. *Hachy* bey.
Fonct. du palais. *Nevres* pacha.
Chambellans. *Ali* bey, *Halid* bey, *Jussuf* bey, *Nidjib* bey, *Ziver* bey, *Mehemed* bey, *Riza* bey.
Secrétaires. *Emin* bey, *Halim* effendi, *Chewket* bey, *Moukhtar* effendi.
Messagers. *Mahmoud* effendi et *Ahmed* bey.
Imans. *Cheirullah* effendi et *Riza* effendi.
Pages. *Remiz* agha, *Abdul-Kerim* agha, *Selim*, *Ainber*.
Trésorier. *Mahmoud-Salih* effendi.
1er médecin. *Marko* pacha.
Grand écuyer. *Soliman* agha.
Chef des gardes. *Hassan* agha.
Grand-maître des cérémonies. *Ahmed* bey.
Introducteur des ambassadeurs. *Kamil* bey.

Maison militaire.

Aide de camp général (jawer ekrim). *Fuad* pacha.
Aide de camp. *Saïd* pacha.

Maison de la sultane mère.

Chef des eunuques. *Feltha* agha.
1er eunuque. *Djamer* agha.
Kiaja. *Husseim* bey.

Maison de la sultane Fatma.

1er eunuque. *Kahboub* agha.
Kiaja. *Raïf* effendi.

Digitized by Google

DÉCORATIONS.

Ordre impérial de Medjidié, fondé par le sultan Abdul-Medjid, en août 1852.

Ordre de la Gloire (Nischan-Iftikar), fondé par Mahmoud II, le 19 août 1831.

Ordre d'Osmanié, fondé en 1861 par Abdul-Aziz.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

I. CORPS DIPLOMATIQUE.

AUTRICHE : le cons. int. act. LFM. baron A. *de Prokesch-Osten*, internonce et M. pl.; comte E. *de Ludolf*, cons. M. A. *Vetsera*, secr. ; M. E. *Mayer*, 1er drogman ; M. A. *de Lebidart*, 2e drogman ; M. M. *Hoffer*, 3e drogman, M. A. *Strautz*, le baron C. *Trauttenberg*, M. A. *de Webenau*, M. G. *Kosjek*, drogman, adj. — M. P. *de Kletzl*, dir. postal autr.

BELGIQUE : M. R. *Helman de Grimberghe*, MR.; M. G. *Forgeur*, 1er secr.; M. H. *Orban*, 2e secr. le chev. E. *Keun*, chanc.; M. C. *Callinus*, 1er drogman; M. E. *Keun*, 2e drogman.

DANEMARK : le chamb. baron E. A. *de Hubsh Te Grossthal*, E. e. M. pl.; le baron F. *de Hubsch*, secr.

ESPAGNE : M. E. *Jabat*. E. e. et M. pl.; le chev. H. *Valles*, att.; le chev. B. *de Souza*, 1er drogman.; le chev. F. A. *Radovani*, VC. et chanc.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M. E. J. *Morris* MR.; M. J. B. *Brown*, secr. et drogman.

FRANCE : le marquis L. *de Moustier*, ambassad.; M. *de Bonnières de Wierre*, 1er secr.; M. *Ducros-Aubert*, 2e secr.; M. *de Bouville*, 3e secr.: MM. *Seydoux*, et *Belle*, att.; M. A. *Outrey*, 1er drogman; M. *Belin*, secr. interpr.; MM. P. *Delaporte* et *Perruchot de Longeville*, 2es drogmans; MM. *Battus* et J. *Robert*. 3es drogmans; M. F. *Fleurat*, chanc. et C. hon.; M. *Barré de Lancy*, secr. archiv.

GRANDE-BRETAGNE : le très-hon. sir H. L. *Bulwer*, ambass.; l'hon. W. *Stuart*, secr.; M. T. F. *Hughes*, secr. orient.; MM. L. *Moore*, H. P. *Fenton*, H. G. *Macdonell*, H. J. *Johnston*, H. *Dupré-Labouchère*, 2es secr.; E. H. C. *Herbert*, 3e secr.; comte A. B. S.

Digitized by Google

Pisani, archiv.; E. *Pisani*, H. *Simmons*, P. *Sarell*, A. *Sandison*, drogmans.

GRÈCE : M. P. *Delyani*, E. e. et M. pl.; M. J. *Kalergi*, secr., M. A. *Atimbella*, att.; M. M *Rhasis*, J. *Apollonios*, M. A. *Antipas*, drogmans; M. A. *Palaelogos*, chanc.; M. *Nicolaides*, vice-chancelier.

HANOVRE. Représenté par l'Autriche.

ITALIE : J. *Greppi*, ch. d'aff.; le comte H. *della Croce de Dojola*, 1er secr.; M. S. *Patella*, 2e sec.; le comte O. *Prampero*, attac.; M. A. *Vernoni*, 1er drogman; M. E. *Graziani* et M. A. *Barone*, 2es drogmans.

MEXIQUE : M. P. *Martinez del Rio*, E. e. et M. pl.

PAYS-BAS : le comte C. M. G. E. *de Bylandt*, E. e. et M. pl.; le chev. R. J. *Keun*, 1er drogman et direct. des aff. consul.; M. W. A. *Travers*, 2e drogman et chanc.; le lieut. R. C. *Keun*, 3e drogman et VC.

PERSE : *Mirza-Mohamed Hussein* khan, E. e. et M. pl.; le sartipe *Neriman* khan, cons.; Mirza *Souleïman* khan, 1er secr.; Mirza *Hassan*, 2e secr.

PRUSSE : le cons. privé act. et chamb., comte M. J. A. *de Brassier de Saint-Simon*, E. e. et M. pl.; le cons. de lég., baron *de Steffens*, secr.; le comte G. *Blucher de Wahlstatt*, secr.; l'assesseur *Contius*, chanc.; le chev. Ivo *Bosgiovich*, 1er drogman; le baron T. *Testa*, 2e drogman; l'assesseur *Fleck*, vice-chanc.; M. *Franke*, secr. rédacteur.

RUSSIE : l'aide de camp gén. *Ignatieff*, E. e. et M. pl.; le cons. d'Etat act. et chambel. E. *Novikoff*, cons.; le cons. d'Etat G. *Staal*, 1er secr.; l'assess. de col. *Koumani*; l'ass. de coll., V. *Jadovsky*, 2e secr.; le cons. hon. N. *Glady*, secr. adj.; le secr. de coll., S. *Millfeld*; le colonel V. *Franchini*, attaché pour les aff. milit.; le colonel D. *Bogouslavsky*, 1er drogman; le cons. de coll. N. *Timoféeff* et le cons. de cour *Henrichsen*, 2es drogmans; les cons. de cour, A. *Timoni* et A. *Chémiotte*, 3es drogmans; jeunes de langues : M. N. *Illals*, le gent. C. *Arygropoulo*.

SUÈDE ET NORVÉGE : le chamb. O. M. *Bjoernstierna*, MR.; le chamb. O. *Stenersen*, secr.; M. G. *Timoni*, drogman; M. *Blom*, chapelain.

Digitized by Google

II. CORPS CONSULAIRE.

AUTRICHE. Beyrouth : chev. P. *de Weckbecker*, C. gén.; Candie : M. V. *Stiglich*, C.; Constantinople : M. Fr. *Soretich*, C.; Durazzo : M. V. *Baljarini*, C.; Jérusalem : M. L. *Walcher de Moltheim*.; Roustschouk : M. *de Martyrt*, C.; Salonique : M. A. *Lenk de Wolfsberg*, C. gén.; Scutari : M. J. *Dubravcich*, C.; Smyrne : le baron C. de *Baum*, C. gén.; Trébizonde : M. C. *Dragorich*, C.; Tripoli : M. L. *Rossi*, C. hon. à Bengazi; Tunis : M. G. *Merlato*, C. gén.

BELGIQUE. Alep : M. I. *de Picciotto*, C.; Andrinople : M. M. *Badetti*, C.; Beyrouth : M. J. *Duchêne*, C.; Chio : M. E. P. *Schilizzi*, C.; Constantinople : le chev. E. *Keun*, C. gén.; Larnaca (Chypre) : M. A. *Palma*, C.; Salonique : M. L. *Carboneri*, C.; Smyrne : M. J. B. *d'Egremont*, C. gén. dans la Turquie d'Asie; Trébizonde : M. H. *Arnaud*, C.; Tripoli (Barbarie) : M. L. *Rossi*, C.; Tunis : M. C. *Cubisol*, C.; Varna : M. E. *Tedeschi*, C.

DANEMARK. Alep : M. M. *de Picciotto*, C.; Constantinople : le baron F. A. *Hübsch de Grossthal*, C. gén.; Smyrne : M. J. *de Jongh*, C.; Tunis : M. Ch. *Cubisol*, chargé du consulat général.

ESPAGNE. Beyrouth : M. A. *Bernal de O'Reilly*, C. gén.; Constantinople : M. F. *Radovani*, C.; Salonique : M. E. *Aslan*, C.; Smyrne : M. J. M. *Lobo*, C. gén.; Tripoli : M. R. *de Satores*, C. gén.; Tunis : M. J. *Alvarez y Perez*, VC.

ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Beyrouth : M. J. A. *Johnson*, C.; Candie : M. G. W. *Palmer*, C.; Chio : M. E. J. *Smithers*, C.; Chypre : M. J. J. *Barclay*, C.; Constantinople : M. C. W. *Goddard*, C. gén.; Jérusalem : M. A. *Rhodes*, C.; Smyrne : M. J. *Bing*, C.; Tripoli : M. W. *Porter*, C.; Tunis : M. A. *Perry*, C.

FRANCE. Alep, M. *Bertrand*, C.; Andrinople : M. *Place*, C.; Bagdad : M. *Delaporte*, C., chargé du C. gén.; Beyrouth : M. M. *Outrey*, C. gén.; Bosna-Seraï : M. *Rousseau*, C.; la Canée : M. *Derché*, C.; Constantinople : M. F. *Fleurat*, C.; Damas : M. *Hecquard*, C.; Djeddah : M. *Pellissier de Reynaud*, C.; Jérusalem :

Digitized by Google

M. E. *de Barrère*, C. gén.: Larnaca : le comte *de Maricourt*, C.; Mossoul : M. *Lanusse*, C.; Salonique : le marquis *de Poncharra*, C.; Scutari (Albanie) : M. E. *Wiet*, C.; Smyrne : le comte *Bentivoglio*, C. gén.; Trébizonde : M. J. *Schefer*, C.; Tripoli : M. *Botta*, C. gén.; Tunis : M. *Duchesne de Bellecourt*, C. gén. et ch. d'aff.

GRANDE-BRETAGNE. Alep: M. J. H. *Skene*, C.; Bagdad : le col. A. B. *Kemball*, C. gén.; Beyrouth; M. G. J. *Eldridge*, C. gén.; Bosna Seraï : M. W. R. *Holmes*, C.; Brousse : M. D. *Sandison*, C.; Constantinople : M. A C. *Cumberbatch*, C. gén.; Crète : M. F. R. *Drummond Hay*, C.; Cypre : M. D. E. *Colnaghi*, C. Damas : M. E. T. *Rogers*, C.; Dardanelles : M. R. *Callander*, C.; Diarbekir : M. J. G. *Taylor*, C.; Erzeroum : M. J. *Finn*, C.; Jaffa : M. A. J. *Kayat*, C.; Janina : le major R. *Stuart*, C.; Jérusalem : M. N. T. *Moore*, C.; Monastir : M. C. J. *Calvert*, C.; Salonique : M. R. *Wilkinson*, C.; Samos : M. G. L. *Marc*, C.; Scutari : M. R. *Reade*, C.; Smyrne : M. R. W. *Cumberbatch*, C.; Trébizonde : M. F. I. *Stevens*, C; Tripoli : le colonel G. F. *Herman*, C. gén.; Tunis : M. R. *Wood*, agent et C. gén.; Varna : M. A. B. *Saint-Clair* C.

GRÈCE. Andrinople : M. *Doskos*, C.; Beyrouth : M. *Canaris*, C.; Candie : M. *Aivazides*, C.; Chios: M. *Triantasili*, C.; Crète : M. *Canaris*, C.; Jérusalem : M. *Lekatis*, C.; Salonique : M. *Naum*, C.; Samos : M. *Economon*, C.; Smyrne : M. D. *Papiolaki*, C. gén.; M. *Zygomala*, C.

ITALIE. Beyrouth : M. A. *de Martino*, C. gén.; Constantinople : M. L. *Pinna*, C. gén.; M. M. *Melgara*, C. faisant fonction de juge; Salonique: M. S. *Fernandez*, C.; Scutari : le chev. E. *Durio*, C.; Serajèvo : M. C. *Durando*, C., fait fonct.; Smyrne : M. B. *Berio*, C.; Trébizonde : M. H. *Bosio*, C; Tripoli : M. J. *Cestari*, C.; Tunis : M. C. F. *Gambarotta*, C. gén.

PAYS-BAS. Beyrouth : M. W. E. *Fercken*, C.; Candie : M. H. *Guarracino*, C.; Chypre : M. A. *Palma*, C.; Rhodes : M. H. *Ducci*, C.; Salonique : le chev. L. *Carboneri*, C.; Smyrne : le chev. J. R. *de Lennep*, C.; Tunis : M. H. *Nyssen*, C.

Digitized by Google

PERSE. Bagdad : Mirza *Buriak* khan, C. gén. Damas : Hadji *Mir-Beha* oud-dinn, C.; Djeddah : Hadji *Ahmed* aga, C.; Erzeroum : Mirza *Hussein*. C.; Smyrne : *Essedoullah* bey, C.; Trébizonde : Mirza *Hadi*, C.

PORTUGAL : Beyrouth : M. M. *Laredo*, C.; Dardanelles : M. F. *Caravel*, C.; Smyrne : M. J. *d'Oresharmet*, C.

PRUSSE. Alep : M. M. *de Picciotto*, C.; Beyrouth : M. *Weber*, C.; Jérusalem : le Dr G. *Rosen*, C.; Salonique : M. R. *Wilkinson*, C. par int.; Smyrne : le cons. de légat. baron *de Bulow*, C. par int.; Trébizonde : le Dr O. *Blau*. C.

RUSSIE. Andrinople : le cons. hon. M. *Zolotareff*, faisant fonction de C.; Beyrouth : le cons. d'Etat *Beger*, C. gén.; Candie : le cons. d'Etat *Dendrino*, C. gén.; Constantinople : . . . . ; Damas : le cons. de cour N. *Mokejeff*, C.; Erzeroum : le cons. d'Etat *Jaba*, C.; Janina : l'ass. de coll. *Jonine*, C.; Jérusalem : le cons. de cour A. *Kartsoff*, C.; Monastir : l'assess. de coll. *Hitrowo*, C.; Mostar : l'assess. de coll. *Bezobrazoff*, C., Scutari : le cons. de cour A. *Soutchenkoff*, C.; Serajèvo : le cons. d'Etat *Stchoulepnikoff*, C.; Smyrne : le cons. de coll. C. *Mostras*, C.; Tarnow : l'assess. de coll. B. *Kojevnikoff*, C.; Trébizonde : le cons. de coll. *de Moschnine*, C.; Widdin : le cons. de cour M. *Baïkoff*, C.

SAXE ROYALE : M. G. D. *Schneider*, agent de commerce.

SUÈDE ET NORVÉGE. Constantinople : M. K. M. *Beskickning*, C. Smyrne : M. C. D. *van Lennep*, C.; Tripoli (Barbarie) : le consulat britann. est ch. des fonct.; Tunis : M. G. A. *Tulin*, C.

VILLES LIBRES HANSÉATIQUES : l'ambassade prussienne est chargée de représenter les villes hanséatiques. — Beyrouth : M. A. G. *Sayur*, C. gén.; Smyrne : M. F. *Lafontaine*, C.

V. ORGANISATION POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE.

Le padischah des Ottomans exerce d'une manière absolue le pouvoir exécutif; mais il n'est pas investi du pouvoir législatif, la loi étant immuable et se composant du Coran et de la tradition (Sunna). Cependant, l'orga-

Digitized by Google

nisation politique dépend du souverain, et c'est à ce titre que Mahmoud a rendu, le 3 novembre 1839, le hatti-chérif de Gulhané, dans lequel il a posé les bases de la réforme. Cette réforme, établie par divers actes successifs de la volonté impériale, embrasse tout le système politique, administratif et judiciaire, et porte le nom de tanzimat (*tanzimati kaïriè*, l'heureuse organisation). Le tanzimat comprend :

Les *conseils de l'empire* (gouvernement) ;

L'administration et les finances;

Les *offices judiciaires* (justice et instruction publique);

Les *emplois de l'épée* (armée et marine).

Le padischah (*sultan* est un titre honorifique qui ne désigne pas la puissance du souverain) est le chef de la politique et de la religion. La succession au trône a lieu par ordre de primogéniture masculine, parmi tous les princes du sang; de sorte que le fils ne succède à son père que si parmi les frères ou à leur défaut, les neveux de celui-ci, il n'en est pas de plus âgé que lui.

Les deux premiers fonctionnaires de l'empire sont le *sadr'azam* ou *grand-vizir* et le *mufti* ou *sheikh ul islam*.

Le grand-vizir a la haute direction de la politique, de l'administration, de la guerre et des finances. Il garde les sceaux de l'empire. Il a sous ses ordres les autres ministres. Il propose au sultan les projets qui concernent tous les services, et surveille l'exécution de toutes les décisions impériales. Ses ordonnances portent le nom de *firmans*: celles de l'empereur le nom de *hatt*, *hatti-chériff*, ou *hatti-humayoum*. Il réside à la Sublime-Porte ou Porte-du-Pacha (*Pacha-Capouci*).

Le sheikh ul islam est le grand interprète de la loi. Il doit s'assurer si aucune décision impériale n'est contraire au Coran et à la Sunna, et refuser son *fetva* (formule d'homologation) à celles qui lui semblent illégales. Il est le chef du corps des *ulémas*, qui comprend les jurisconsultes, les juges et les prêtres, et il dirige l'instruction publique.

Le grand-vizir et le sheikh ul islam font partie du *divan* ou conseil privé, avec les ministres.

Plusieurs conseils permanents préparent les projets

Digitized by Google

d'ordonnances qui ressortissent aux divers ministères. Ce sont : le conseil de l'instruction publique, le conseil supérieur de la guerre, le conseil de l'intendance de l'artillerie, le conseil de l'amirauté, la cour des comptes, le conseil des travaux d'utilité publique, le conseil des mines, le conseil de la police, le conseil des fabriques militaires.

La chancellerie d'Etat, composée de tous les employés des ministères, donne son avis sur les questions d'administration.

Le conseil d'Etat et de justice, ou grand conseil, siége au-dessus des conseils particuliers, immédiatement après le divan. Il est divisé en trois sections : législation, administration, justice.

L'empire est divisé administrativement en gouvernements généraux (*eyalets*), subdivisés en départements (*livaks* ou *sanjaks*), subdivisés eux-mêmes en districts (*cazas*), qui se composent de villages (*mahiyds*). Chaque *eyalet* est administré par un *vali*, assisté d'un conseil permanent, qui se compose : d'un président et de deux secrétaires nommés par la Porte, du receveur général des finances, du métropolitain de la communauté chrétienne ou du grand rabbin, des délégués des municipalités turques ou chrétiennes. Chaque *livah* est administré par un *caïmacan*, assisté d'un conseil; chaque *caza* par un *mudir*, assisté de même par un conseil de notables, nommés par le *vali*. Les communes sont administrées par des chefs qu'élisent les notables (*mouktars*, *kodja bachis*).

Ce système administratif est appliqué : 1° aux possessions immédiates du sultan, c'est-à-dire la Turquie d'Europe (*Roumili*), l'Asie Mineure (*Anadoli*), la Syrie, la Mésopotamie et le territoire de Tripoli en Afrique; 2° à des possessions médiates ou tributaires telles que l'Egypte et le territoire de Tunis, qui sont néanmoins gouvernées par des princes héréditaires, l'Egypte par un pacha, la Tunisie par un bey; il ne s'applique pas à d'autres possessions, aussi médiates et tributaires, mais autonomes pour la législation, l'administration et la justice, et régies par des princes indigènes, héréditaires

Digitized by Google

comme dans la Serbie et le Monténégro, viagers comme dans les principautés danubiennes, ou par des magistrats, comme l'île de Samos.

L'indépendance de la Serbie, sauf le tribut dû à la Porte, a été reconnue par le hatti-chérif du 3 août 1830. La constitution (*oustav*) a été promulguée par un hatti-chérif de décembre 1838. Le traité de Paris (1856) a confirmé les droits qui résultent de ces deux actes.

La Serbie est une monarchie constitutionnelle. Le *kniaz* (prince) exerce le pouvoir exécutif par des ministres responsables, et le pouvoir législatif avec le concours du sénat (sovict) et de l'assemblée nationale (scouptchina). Le sénat, composé de 17 membres nommés à vie par le prince, fait les lois et vote le budget. La *Scouptchina ordinaire* se réunit tous les trois mois, pour recevoir les redditions de comptes et délibérer sur les mesures proposées par le gouvernement. Elle est composée de députés élus par le suffrage direct à raison de 1 député pour 2,000 contribuables. La *Scouptchina extraordinaire*, quatre fois plus nombreuse, ne se réunit que dans certains cas, pour pourvoir à la vacance du trône, nommer le conseil de régence, approuver le choix que le prince fait d'un héritier, etc.

La Serbie est divisée en départements, arrondissements et communes; les maires (kmètes) sont élus; ils remplissent aussi les fonctions de juges de paix.

Les Principautés-Unies (ou *Roumanie*) sont la Valachie et la Moldavie. Ces deux Etats, gouvernés jusqu'au dix-huitième siècle par des chefs indigènes, puis par des lieutenants de la Porte, furent placés en 1829 (traité d'Andrinople) sous le protectorat de la Russie, qui leur donna une constitution dite *Règlement organique* (1834). Le traité de Paris (1856) mit fin au protectorat russe et provoqua la réunion de deux assemblées à Jassy (Moldavie) et à Bucharest (Valachie). Les deux assemblées, en 1857, émirent la *Déclaration des quatre points*, par laquelle elles demandaient : la reconnaissance de l'autonomie roumaine; l'union des deux Etats; la nomination d'un prince étranger héréditaire et un gouvernement représentatif exercé par une seule assemblée pour les

Digitized by Google

deux Etats. Une commission internationale réunie à Paris, rédigea, le 19 août 1858, une convention en cinquante articles qui décidait l'institution : 1° d'un hospodar et d'une assemblée élective dans chaque Etat, et d'une commission mixte pour les deux; 2° d'une haute Cour de justice et de cassation commune aux deux principautés; 3° d'une organisation militaire identique.

La double élection du colonel Couza comme hospodar des deux principautés (17 janvier et 5 février 1859), fut reconnue le 6 septembre par un protocole des puissances signataires du traité de Paris. Mais le prince (Alexandre-Jean I^er^) gouverna avec le concours des deux assemblées et de deux ministères. En décembre 1861, un *firman* rendu sur l'avis favorable des puissances européennes, modifia l'acte organique et autorisa l'union administrative et législative des deux principautés pendant la durée du règne de l'hospodar actuel. Les traités internationaux conclus entre la Porte et les autres puissances sont applicables à la Roumanie, mais la politique intérieure des provinces est indépendante de la Porte.

L'hospodar est nommé à vie. Il exerce le pouvoir exécutif par des ministres responsables et le pouvoir législatif avec le concours d'un Sénat et d'une assemblée élective. Il a seul l'initiative des lois.

D'après la consitution octroyée à la suite du coup d'Etat, le Sénat se compose des métropolitains du pays, des évêques diocésains, du premier président de la Cour de cassation, du plus ancien général de l'armée en activité et, en outre, de 64 membres, dont 32 nommés directement par le prince parmi les personnes ayant occupé de hautes fonctions dans l'Etat ou pouvant justifier d'un revenu annuel de 800 ducats (9,400 fr.), et 32 choisis par lui parmi les membres des conseils généraux des districts sur une liste de 3 candidats. Ces 64 membres se renouvellent de 3 ans en 3 ans par moitié. — Les membres du Sénat reçoivent une indemnité de 3 ducats par jour (35 fr.) pendant toute la durée de la session. — Le métropolitain, primat de Roumanie, est de droit président du Sénat. Un des vice-présidents est nommé par le prince. Le second vice-président est élu par le Sénat.

Digitized by Google

Le nombre des députés à l'assemblée élective est de 160. Les élections ont lieu à deux degrés. Est électeur primaire, quiconque paye à l'Etat un impôt équivalent à 16 fr. dans les communes rurales, et à 27-37 fr. dans les communes urbaines. Est électeur secondaire quiconque peut justifier d'un revenu de 100 ducats (1,175 fr.). Pour être éligible, il faut : 1° être né ou avoir été naturalisé roumain ; 2° être âgé de 30 ans accomplis ; 3° être électeur et justifier d'un revenu de 200 ducats (2,350 fr.). — Le président de l'assemblée élective est nommé chaque année par le prince. Le règlement intérieur de la Chambre, de même que celui du Sénat, est préparé par les soins du gouvernement.

Le ministère du contrôle a été aboli pour faire place à une Cour des comptes, composée de 1 président et de 8 membres inamovibles (décret du 14 juillet 1864). Les ministères de la justice et des travaux publics ont été supprimés et réunis, le premier à l'instruction publique et aux cultes, le second à l'intérieur : ce qui réduit de 7 à 5 le nombre des départements ministériels (décret du 19 juillet 1864). Un autre décret du même mois a institué un conseil d'Etat chargé de préparer les projets de loi et d'élaborer les règlements administratifs relatifs à la mise en vigueur des lois. Le conseil d'Etat est placé sous la direction et la présidence du prince régnant. Il est composé de 1 vice-président et de 9 conseillers.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

Ministres secrétaires d'Etat et membres du conseil privé.

Sadri-azam, grand-visir, président du conseil privé et seraskier (commandant en chef de l'armée) : *Mehémed-Fuad* pacha (nov. 1861).

Cheikh-ul-islam ou mufti : *Khussal-Eddin* effendi (1863).

Ministres d'Etat ayant le titre de « mouchir. »

Kharidchijié-naziri, ministre des affaires étrangères : *Mehémed-Emin-Ali* pacha (22 nov. 1861).

Malie-naziri, ministre des finances : *Kiani* pacha (1863).

Capoudan-pacha, ministre de la marine : *Mehémed* pacha (1863).

Digitized by Google

Tidjaret-naziri, ministre du commerce et de l'agriculture : *Saffet*, pacha (1863).
Zabtijiè-Muchiri, ministre de la police : *Mehmed* pacha (nov. 1861).
Ministre de la justice : *Zia* bey.
Ahkiami-adliiè-réissi, président du conseil d'Etat et de justice : *Jussuff-Kiamil* pacha (août 1861).
Ministre du trésor privé : *Hassi* bey (août 1863).
Ministre de l'instruction publique, des travaux publics et directeur de la banque : *Ethem* pacha (1863).
Evkaf-naziri, intendant des Evkafs (biens consacrés aux mosquées ou à des fondations pieuses) : *Férid* effendi.
Mustechar, conseiller du grand-vizir, chargé des fonctions du ministre de l'intérieur : *Mumtaz* effendi.
Ministres sans portefeuille : *Mustapha-Gresly* pacha, *Mohamed-Ali* pacha, *Mustapha-Fazli* pacha.
Premier interprète[1] du divan (Terdschoumani-divani-houmaioun) : *Arifi* bey.
Premier traducteur du divan : *Muniff* effendi.

CONSEIL D'ÉTAT.

Membres : *Kiamil* pacha; *Omer* pacha, général en chef; *Khalel* pacha, grand-maître de l'artillerie; *Hacky* bey, grand-maître du palais.

GRAND CONSEIL.

Présidents : S. A. *Kiamil* pacha et *Cheriff-Abdallah* pacha, prince émir de la Mecque.
Membres : LL. EEx. *Huri* pacha, *Ethem* pacha, *Mahmoud* pacha, *Zahmi* pacha, *Noammer* pacha, *Mehmed-Djemil* pacha, *Pahir* effendi, *Djewdet* effendi, *Parif* effendi, *Riza* effendi, *Medjid* effendi, *Zoubhy* bey, *Wefik* effendi, *Kamal* effendi, *Cherif-Ali* pacha, *Isfan* bey, *Louffed* bey, *Iram* bey, *Mahmoud* bey.

1. Les employés de la magistrature et des chancelleries portent le titre d'*effendi*; les fils de pachas et les officiers supérieurs celui de *bey*; les officiers militaires de la 5e classe et au-dessous, les employés de l'administration et de la cour au-dessous de la 2e classe celui d'*aga*.

Digitized by Google

GOUVERNEURS GÉNÉRAUX.

OBSERV. Le premier nom est celui de l'éyalet (gouvernement) en Turquie avec les équivalents européens entre parenthèses. Le siége du gouvernement est en petites capitales, et le nom du gouverneur général en italique.

I. Turquie d'Europe:

Edirné (Thrace, Tchirmen) : *Solyman* pacha, ANDRINOPLE.
Silistré (Bulgarie) : *Aarif* pacha, SILISTRIE.
Bogdan (Moldavie) : le prince A. *Jean Ier* (*Couza*), JASSY.
Evlack (Valachie) : le prince A. *Jean Ier* (*Couza*), BUCHAREST.
Widin (Bulgarie) : *Rachid* pacha, WIDIN.
Nich (Nissa, Bulgarie) : *Midhad* pacha, NISSA.
Uskup (Albanie orientale) : *Narif* pacha, USKUP.
Syrp (Servie) : le prince *Obrenovitch*, voïvode (rang de vizir), BELGRADE.
La forteresse de Belgrade : *Ejub* pacha, gouverneur militaire.
Bosna (Bosnie et Croatie) : *Osman* pacha, SERAJEVO.
Roumili (Albanie et Macédoine) : *Hadj-Ali* pacha, MONASTIR.
Siodra (Scutari) : *Ismaïl* pacha, SCUTARI.
Yania (Epire) : *Ahmed* pacha, vizir, JANINA.
Tirhala : *Ismaïl-Rahmi*, pacha, TIRHALA.
Selanik (Macédoine et Thessalie) : *Akif* pacha, vizir, SALONIQUE.
Djizaïr (Archipel) : *Osman-Djémal* bey, RHODES.
Girid (Crète) : *Ismaïl* pacha, vizir, CANDIE.

II. Turquie d'Asie.

Kastamouni (Paphlagonie) : *Riza* pacha, KASTAMOUNI.
Khoudavendigiar (Bithynie) : *Péfit* pacha, BROUSSE.
Aydin (Lydie) : *Cabouli* pacha, vizir, SMYRNE.
Karaman (Phrygie et Pamphilie) : *Veli-Udin* pacha, KONIA.
Adana (Cilicie) : *Ali-Riza* pacha, ADANA.
Angora : *Ahmed-Tefit* pacha, vizir, ANGORA.

Digitized by Google

Sivas (Cappadoce) : ***Mohamed*** pacha, SIVAS.
Tarabezoun (Pont et Colchide) : ***Emin-Mouchlis***, pacha, TRÉBIZONDE.
Erzeroum (Arménie) : ***Ismaïl*** pacha, vizir, ERZEROUM.
Van (Assyrie) : ***Ahmed*** pacha, VAN.
Kourdistan : ***Mustapha*** pacha, DIARBEKIR.
Kharbout (Sophène et Comagène) : ***Issed*** pacha, KHARBRUT.
Haleb (Syrie et Orsoène) : ***Sureïa*** pacha, vizir, ALEP.
Saïda (Phénicie et Palestine) : ***Khourched***, vizir, BEIROUTH.
Dschebeli Libnan (Libanon) : ***Daoud*** pacha (pour 5 ans, 9 juin 1864), DEIR EL KAMR.
Scham (Syrie) : ***Mehmed-Reschid*** pacha, DAMAS.
Schehzzor : ***Takieddin*** pacha, SCHEHZZOR.
Bagdad (Babylonie) : ***Namick*** pacha, BAGDAD.
Mecque : ***Schériff-Abdullah*** pacha, MECQUE.
Habech (Arabie et Ethiopie) : ***Izzet*** pacha, DJIDDA.
Haremi-Nebivi : ***Vechi*** pacha, MÉDINE.
Yemen : ***Ali-Javer*** pacha, MOKKA.

III. Turquie d'Afrique.

Missr (Egypte) : ***Ismaïl*** pacha, grand-vizir (vice-roi), LE CAIRE.
Traboulous Gharb (Tripoli d'Afrique) : ***Mahmoud-Nedim*** pacha, TRIPOLI.
Tounis (Tunis) : ***Mohamed-Sadik*** pacha (mouchir), TUNIS.

JUSTICE.

Cour suprême des provinces d'Europe. Président : ***Moustapha-Izzet*** effendi.
Cour suprême des provinces d'Asie. Président : ***Emaded-din*** effendi.
Cour suprême de Constantinople. Président : ***Ilias***, effendi.

ARMÉE.

Maréchaux (mouchirs).

Commandants des corps d'armée (ordous) :
1er corps. Garde impériale : ***Mehemed-Fuad*** pacha.

Digitized by Google

2e corps d'armée : *Abdi* pacha.
3e — : *Omer* pacha.
4e — : *Mustapha* pacha.
5e — : *Hadchi-Rachid* pacha.
6e — : *Namyk* pacha.

MARINE.

Capoudan pacha (grand-amiral) : *Mehemed* pacha.
L'état-major général comprend : 5 amiraux (fériki-bahriè), 3 vice-amiraux (bahriè-livaci), 8 contre-amiraux (bahriè-mir-alaï).

CHEFS DES CULTES NON MAHOMÉTANS (Rueçai-milel).

Patriarche des Grecs non unis : . . . . .
Patriarche des Arméniens non unis : . . . . .
Primat des Arméniens unis.
Patriarche civil des Grecs unis : Mgr *Clement*.
Chef civil de la communauté latine : M. G. *Varthalites*.
Chef civil de la communauté protestante : M. N. *Stepan*.
Grand-rabbin (Chacham-baschi) des Israélites : . . . . .

PATRIARCHES ET ARCHEVÊQUES CATHOLIQUES..

Alep en Asie : Mgr J. *Valerga*, vicaire apostol. (1858). — Mgr . . . . ., archevêque des Syriens.
Amadie (Mésopotamie) : Mgr A. T. *Doscioù*, archevêque des Chaldéens (1852).
Antioche : Mgr J. M. *Ferlisi*, patriarche du rit latin (1860). — Mgr C. *Bahus*, patriarche des Melchites (1856). — Mgr P. P. *Massad*, patriarche des Maronites. — Mgr I. A. *Samhiri*, patriarche des Syriens.
Antivari (Albanie) : M. C. *Pooten*, archevêque (1855).
Babylonie (Bagdad) : Mgr L. *Trioche*, archevêque (1837). — (Mossoul) : Mgr J. *Audo*, patriarche de Babylone, fait fonctions d'archevêque des Chaldéens.
Cilicie (Bezoumna, Libanon) : Mgr M. *Derasduazadourian*, patriarche des Arméniens, sous le nom de *Grégoire-Pierre VIII* (1844).
Constantinople : Mgr P. *Brunoni*, archevêque de Taron, pro-vicaire apostolique pour les Latins (1858). — Mgr A. *Hassoum*, archevêque, primat des Arméniens unis (1846). — Mgr *Jossif*, patriarche des Bulgares unis, vicaire apostolique (1861).

Digitized by Google

Damas : Mgr E. *Gazzeno*, archevêque des Maronites. — Mgr J. *Haliani*, archevêque des Syriens (1837). — Mgr C. *Bahus*, patriarche (*voy.* Antioche).
Diarbekir ou Séleucie (Mésopotamie) : Mgr P. G. *de Natale*, archevêque des Chaldéens. — Mgr P. J. *Bahtiarian*, archevêque des Arméniens. — Mgr J. P. *Saffilico* (1862).
Durazzo (Macédoine) : Mgr R. *d'Ambrosio*, archevêque (1847).
Jérusalem : Mgr J. *Valerga*, patriarche (1857).
Mésopotamie : Mgr B. *Planchet*, archevêque de Trajanopolis *in partibus*, délégat apostolique.
Philippopolis : Mgr P. *Arabadjiski*, archevêque catholique des Bulgares (1862).
Rhodes : Mgr *Dorotheos*, archevêque (1862).
Smyrne : Mgr M. V. *Spaccapietra*, archevêque, vicaire apostolique (1862).
Tyr : Mgr A. *Sabugh*, archevêque des Melchites (1855).

IV. STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

PROVINCES.	Milles carrés géogr.	Population.
Tchirmin (Edirne) l'ancienne Thrace.	450	1,800,000
Silistrie, (Bulgarie)	570	
Widdid, (id.)	200	3,000,000
Nisch tou Nissa (id.)	489	
Sophia, (id.)	573	
Selanik (Macédoine et Thessalie)	575	
Yania (Janina, Ancienne-Épire, ou Albanie méridionale),	770	2,700,000
Skodra (Scutari)		
Prisrénd (Albanie du nord)	891	1,200,000
Roumélie (Monastir, Albanie du cent.)		
Bosnie (Croatie et Herzégovine turq.)	1,268	1,100,000
Djizaïr (Archipel)	561	700,000
Gired (Crète ou Candie, etc.)	153	
Total	6,500	10,500,000

Digitized by Google

PROVINCES.		Milles carrés géogr.	Population.
États tributaires.	Principautés-Unies...	2,888	4,000,000
	Serbie.....	1,000	1,100,000
	Monténégro.....	90	130,000
Possessions d'Europe.....		9,878	15,730,000
Asie Mineure ou Anatolie avec l'île de Chypre (149 m. c.).....		9,800	10,700,000
Arménie et Kourdistan.....		5,690	1,700,000
Syrie.....		6,870	2,750,000
Arabie.....		9,110	900,000
Possessions d'Asie.....		31,470	16,050,000
Égypte : 8,370 m. c.; Nubie ou Dongola : 11,990 m. c.; Sennaar avec Meroë : 6,800 m. c.....		27,160	3,350,000
Tripoli : 5,950; avec Barka 3,470 et Fez 4,650 m. c.....		14,070	1,500,000
Tunis.....		3,710	800,000
Possessions d'Afrique.....		44,940	5,650,000
Totaux généraux		86,288	37,430,000

Le mille carré géographique est de 5.48 kilom. carrés environ.

Rapport numérique entre les différents cultes (1860).

Musulmans.....	21,000,000
Grecs et Arméniens.....	13,000,000
Catholiques.....	900,000
Israélites.....	150,000
Autres.....	300,000

Capitale : Constantinople. Population : 715,000 hab.

Autres villes (évaluations) : Andrinople, 140,000 hab.; Salonique, 70,000; Serajèvo, 70,000; Gallipoli, 50,000; Philippopolis, 40,000; Sophie, 30,000; Smyrne, 160,000; Damas, 180,000; le Caire, 250,000; Jérusalem, 00,000; Erzeroun, 100,000; Alep, 100,000; Bagdad, 105,000; Brousse, 100,000.

FINANCES.

Projet du budget de l'exercice 1863-1864 (*en bourses*).

RECETTES.

Impôt direct.....	610,207
Taxe d'exemption militaire.....	121,172

Digitized by Google

Impôt indirect		825,142
— sur les moutons		176,567
— — porcs		6,918
— — poissons		11,438
— — tabacs		120,000
Douanes		500,000
Timbre		30,000
Eaux-de-vie		25,000
Tapou, taxe de mutation		36,666
Postes		20,152
Sel (monopole)		125,000
Mines		18,580
Revenu des arsenaux		12,069
Divers		298,055
Tributs. Égypte	60,000	73,574
Valachie	5,000	
Moldavie	3,000	
Serbie	4,600	
Samos	800	
Mont-Athos	174	
Total		3,010,540

DÉPENSES.

Dette extérieure	351,570
Dette intérieure consolidée	285,000
— flottante, etc	169,556
Taxes perçues par anticipation	62,431
Intérêts des dépôts de mineurs	5,817
Pèlerinages de la Mecque	74,117
Liste civile	240,982
Pensions et indemnités	13,731
Ministère de la guerre	865,813
— de la marine	210,357
— de la justice	20,795
— des fondations pieuses	40,241
— de l'intérieur	357,239
— des affaires étrangères	26,228
— du commerce	3,990
— de l'instruction publique	9,430
— de la police	32,950
— des finances	130,434
Dépenses diverses	70,423
Total	2,969,004

Digitized by Google

Dette publique.

La dette publique s'établit ainsi d'après *le Morning-Post* du 13 septembre 1861 :

DETTE INTÉRIEURE.	Piastres.
Dette consolidée à 6 p. 100 (Essams-Djeddidés), remboursable en 24 ans	250,000,000
Bons du Trésor à 6 p. 100 (Hasné-Tahvili)	280,000,000
Obligations du Trésor à 6 p. 100 (Sherghis)	430,000,000
Rentes (Essams Mamtuzés)	75,000,000
Crédits de Galata (emprunts locaux)	634,000,000
Dette intérieure portant intérêt	1,669,000,000
A quoi il faut encore ajouter :	
Papier-monnaie en circulation (Caïmés)	70,341,000
Dette flottante	550.000,000
Total de la dette intérieure	2,289,341,000
ou 18,312,000 liv. st.	

DETTE EXTÉRIEURE.	liv. sterl.
Emprunt de l'année 1854, à 6 p. 100	3,000,000
— — 1855, à 4 p. 100	5,000,000
— — 1858, à 6 p. 100	5,000,000
— français (Mirès) de 1860, à 6 p. 100	2,037,220
Total	15,037,220
Remboursements	500,000
Total	15,537,220
Empr. contracté à Londres, mars 1862, à 6 p. 100.	8.000,000
Total de la dette extérieure en 1862	23.537,220

Total des dettes extérieure et intérieure, 40,849,220, ou 5,106,152,500 piastres.

A ajouter pour 1863 :

Emprunt forcé, 1 1/2 million; emprunt pour opérer la rentrée des Caïmés, 9 millions; augmentation des consolidés, 10 millions; dette contractée pour fonder la banque, 4 millions; emprunt Oppenheim, autres emprunts, environ 3 millions; emprunt réalisé à Paris, 6 millions, ensemble 33 à 34 millions de livres sterling, pour lesquels l'Etat doit payer 6 pour 100 d'intérêts, 2 pour 100 pour l'amortisssement et 1 pour 100 pour les frais d'administration.

Digitized by Google

ARMÉE.

Le recrutement s'opère par enrôlement ou par tirage au sort. Durée du service : 5 ans dans l'armée active, 7 ans dans la réserve.

Nizam (troupes régulières).	Régiments.	Pied de guerre.	Pied de paix.
Infanterie	36	117,360	100,800
Cavalerie	24	22,416	17,280
Artillerie de campagne	6	7,800	7,800
— de siége	4	5,200	5,200
Génie	2	1,600	1,600
Corps détachés :			
Candie	4	8,000	8,000
Tripoli	2	4,000	4,000
Tunis	2	4,000	4,000
		170,376	148,680
Réserve (redif)			148,680
Auxiliaires			100,000
Irréguliers			87,000

Les troupes auxiliaires, ou contingents des provinces, qui ne sont pas encore sujettes au nizam, et des Etats mi-souverains comptent ensemble 100,000 hommes environ. (Haute-Albanie, 10,000; Bosnie, 30,000; Servie, 20,000; Principautés danubiennes, 7,000; Egypte, 20,000; Tunis et Tripoli, 10,000 hommes.)

Les troupes irrégulières se composent de Bachi-bozouks, de gendarmes à pied et à cheval, de Tatares de la Dobroutcha, etc., etc.

D'après un rapport ministériel turc, l'armée ottomane était constituée comme suit pendant la guerre de Crimée : Nizam, 105,325; Redif, 103,827; milices, 7,741. Total : 216,893 hommes.

MARINE.

En 1861, l'effectif de la flotte était évalué à 48 vaisseaux (dont 18 vapeurs, 2 vaisseaux de ligne, 5 frégates, 6 corvettes, 5 bricks), portant ensemble 1,218 canons, et montés par 3,400 soldats et matelots.

Digitized by Google

COMMERCE.

L'importation est évaluée à 1,182, l'exportation à 1,064 piastres.

BANQUE.

Banque impériale ottomane, fondée le 4 février 1863 par convention passée à Constantinople et approuvée par un décret du sultan. Capital social 67,500,000 fr., divisé en 135,000 actions de 500 fr., libérées de 250 fr. Succursales à Smyrne, Trébizonde, Beyrouth, Salonique. Elle est chargée de toutes les opérations de trésorerie du gouvernement.

CHEMINS DE FER CONCÉDÉS EN 1862.

Société du chemin de fer de Routschoukayarna.

Kostendjé-Tchernavoda	63
Varna-Routschouk	230
Constantinople-Nisch	510
Andrinople-Salonique	400
Smyrne-Aïdin	110
Total	1,313

ÉGYPTE.

Le pacha, « vice-roi, » en turc *Vali*, est qualifié d'Altesse. Cette dignité est héréditaire dans la famille de Mehemet-Ali. Le pacha exerce un pouvoir absolu.

PACHA D'EGYPTE : **Ismaïl** pacha, fils d'Ibrahim pacha († au Caire, du 9 au 10 nov. 1848), succède le 18 janv. 1863 à son frère **Saïd** pacha comme 5e vice-roi d'Egypte.

Second du pacha (Kiajah-pacha) : **Mahmoud** pacha.

CONSEIL D'ÉTAT (nov. 1856).

(Il se compose des princes du sang, de 4 généraux et de 4 grands dignitaires).

Président : *Mahmoud* pacha (août 1858).

MINISTÈRE.

Président du conseil et ministre de l'intérieur : *Zoulficar* pacha (1861).

Ministre des affaires étrangères et de l'instruction publique : *Cheriff* pacha.

Ministre des finances : *Achmet Rouschdi* bey (févr. 1861).

Digitized by Google

Ministère de la guerre : *Hadil* pacha.
Département de la marine. Chef : *Hafiz* pacha.
Secrétaire du vice-roi : *Koenig* bey.
Grand chambellan : *Raki* bey.
Patriarche catholique d'Alexandrie : . . . . .
Vicaire apostolique pour les Latins en Egypte : Mgr P. *Vuicich*, évêque d'Antiphellum *in part.* (sept. 1860).
Vicaire apostolique pour les Cophtes : Mgr A. *Kuzam*, évêque de Maronia *in part* (1855).
Patriarche grec : M. *Kallinikos* (1858).

CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE. Alexandrie : M. G. *Schreiner*, C. gén.; Chartum : M. L. *Hansal*, C. par intér.
BELGIQUE. Alexandrie : le comte E. *Zizinia*, C. gén.; le vicomte A. *Zizinia*, C.
DANEMARK. Alexandrie : M. A. F. *de Dumreicher*, C. gén.
ESPAGNE. Alexandrie : M. S. *de Barberia*, C. gén.; Caire : M. B. *Lescura*, C.
ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Alexandrie : M. C. *Hale*, C. gén.
FRANCE. Alexandrie : M. E. *Tastu*, agent politique et C. gén.; Caire : M. *de Saint-Foix*, C.
GRANDE-BRETAGNE. Alexandrie : M. R. G. *Colquhoun*, agent politique et C. gén.; ; M. G. E. *Stanley*, C.; Caire : M. T. F. *Reader*, C.
GRÈCE. Alexandrie : M. *Caralambo*, C. gén.
ITALIE (royaume d'). Alexandrie : M. J. D. *Bruno*, agent politique et C. gén.; Caire : M. L. *Macciò*, C.
PAYS-BAS. Alexandrie : M. S. W. *Ruyssenaers*, C. gén.
PERSE. Suez : M. *Hassan* aga, C.
PORTUGAL. M. A. *Popolani*, C. gén.
PRUSSE. Alexandrie : M. W. *de Herford*, chanc. faisant fonctions de C.; Damiette : M. M. *Surur*, C.
RUSSIE. Alexandrie : le cons. d'Etat *Lagovsky*, C. gén.
SUÈDE et NORVÉGE. Alexandrie : M. A. *Testa*, C. gén.
VILLES HANSÉATIQUES. Caire : le chev. A. *di Rosetti*, C. gén.

Digitized by Google

STATISTIQUE.

Superficie : 8,370 milles carrés géograph., dont un dixième environ est cultivé. D'autres évaluent la superficie à 5,486 milles carrés géograph., dont 260 sont en état de culture.

Population : 5,125,000 hab.

Capitale : le Caire, 254,000 hab.

Autres villes : Alexandrie, 150,000, Damiette, 25,000, Rosette, 15,500 hab.

FINANCES.

	Recettes (bourses).	Dépenses.
1847.....	790,000	786,000
1855.....	765,000	760,000

Le tribut payé à la Porte est de 69,000 bourses.

Dette flottante en 1857 : de 6 à 7 millions de talaris (de 30 à 35 millions de francs). Emprunts contractés récemment à Paris : août 1860, 20 millions de francs à 6 pour 100; avril 1862, 40 millions de francs pour amortir la dette flottante.

ARMÉE.

Infanterie, 4 régiments à 3,000 hommes.....	12,000
1 bataillon de chasseurs.....	1,000
Cavalerie.....	3,500
Artillerie.....	1,500
Génie (2 bataillons).....	3,000
Ensemble.....	21,000
De plus 1 régiment de nègres à Soudan.....	3,000

Force du contingent qui doit être fourni au sultan en temps de guerre.

MARINE.

7 vaisseaux, 6 frégates, 4 corvettes, 7 bricks, 2 vapeurs-poste, 23 transports.

Digitized by Google

PRINCIPAUTÉS-UNIES OU ROUMANIE (VALACHIE ET MOLDAVIE).

Gouvernement constitutionnel sur les bases du traité de Paris du 30 mars 1856 et de la convention de Paris du 19 août 1858, modifiées par le coup d'État du 2/14 mai 1864. Le statut additionnel à la convention présenté par le prince Alexandre-Jean aux suffrages du peuple roumain fut approuvé par 683,927 oui contre 1,307 non, et reçut le 28 juin 1864 la sanction presque complète de la Sublime-Porte et des puissances garantes.

Dans l'état actuel, les Principautés-Unies ont un Sénat, une Assemblée élective, un conseil d'État, une cour des comptes et des conseils généraux de districts.

HOSPODAR (PRINCE) : Alexandre-**Jean Ier**, élu par l'assemblée électorale de la Moldavie 5 (17) janv., par celle de la Valachie 24 janv. (5 févr.) 1859); né le 20 mars 1820, a épousé le 12 mai 1844
Hélène Rosetti, née le 17 juill. 1827.

MINISTÈRE (Bucharest).

Président du conseil des ministres, ministre de l'intérieur, des travaux publics, de l'agriculture et du commerce : M. *Cogalnitcheano.*
Ministre des affaires étrangères : M. *Rosetti Balanesco.*
— de la justice, de l'instruction publique et du culte : M. N. *Cretzoulesco.*
— de la guerre : le général *Savel Mano.*
— des finances : M. L. *Steege.*

SÉNAT.

Président : Mgr *Niphon*, métropolitain, archevêque primat de la Hongro-Valachie.

Digitized by Google

ASSEMBLÉE ÉLECTIVE.

Les élections auront lieu en novembre; la session s'ouvrira le 4 décembre.

CONSEIL D'ÉTAT.

Président : le prince régnant.
Vice-président : M. C. *Bosiano.*

COUR DES COMPTES.

Président : M. A. *Romalo.*
Président de la Cour suprême de justice et de cassation des Principautés-Unies : M. B. *Stourdza.*
Procureur général : M. C. N. *Ghika.*

CULTE GREC-ORTHODOXE.

Archevêque et métropolitain de la Valachie : Mgr *Niphon* (Bucharest).
Archevêque et métropolitain de la Moldavie : Mgr *Callinique* (Jassy).

CULTE CATHOLIQUE ROMAIN.

Administrateur catholique romain de la Valachie : Mgr *Plnym*, évêque de Nicopolis, *in part.* (1847).
Vicaire général apostolique romain de la Moldavie : le révérend P. *Zapolski.*

Maison civile et militaire du Prince.

M. A. *Baligot de Beyne*, secr., chef du cabinet.
Le col. *Boteano*, chef de la maison militaire.

CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE. Bucharest : le baron C. *d'Eder*, agent politique et C. gén.; Galatz : le chev. *de Kremer*, C.; Jassy : M. F *Haas*, C. gén.; Ibraïla : M. *de Knapitsch*, VC.

BELGIQUE. Bucharest : M. J. *Poumay*, C. gén.; Ibraïla : M. M. *Klein*, C.

DANEMARK. Galatz : M. J. *Hamperk*, C.

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE. Galatz : M. *Wippermann*, C.

FRANCE. Bucharest : M. H. *Tillos*, agent politique et C. gén.; Galatz : M. *Partiot*, C.; Ibraïla : M. *Maurin-Bié*, VC.; Jassy : M. *Tissot*, C.

Digitized by Google

GRANDE-BRETAGNE. Bucharest : M. J. *Green*, agent politique et C. gén.; Galatz et Ibraïla : M. G. *Bourchier Ward*, C.; Jassy : M. R. A. O. *Dalyell*, C.

GRÈCE. Bucharest : M. *Venizelos*,, gérant du consulat général; Galatz : M. *Evanghelidi*, gérant; Ibraïla : M. *Zamades*, C.; Jassy : M. *Sakellarides*, C.

ITALIE. Bucharest : le chev, A. *Strambio*, agent politique et C. gén.; Galatz : M. L. *Vignale*, C.; Ibraïla : M. *Colucci*, VC.

PAYS-BAS. Bucharest : le chev. J. A. *Keun*, C. gén. pour les Provinces-Unies.

PRUSSE. Bucharest : le cons. act. de légat. *Saint-Pierre*, agent princ. et C. gén..; Galatz et Ibraïla : M. *Blücher*, VC. hon.; Jassy : M. C. *Goering*, C.

RUSSIE. Bucharest : le cons. d'Etat baron H. *d'Offenberg*, C. gén.; Galatz : le cons. de coll. C. *Amburger*, C.; Jassy : le cons. de cour J. *Lex*, C.

SERBIE. Bucharest : le cons. C. *Magasinowitch*, ag. polit.

SUÈDE ET NORVÉGE. Bucharest : . . . . . , VC.; Galatz : M. L. *Mendl*, VC.; Ibraïla : M. *Armellini*, VC.

VILLES HANSÉATIQUES. Galatz : M. *Blücher*, C.

STATISTIQUE.

Superficie : 2,584 milles géogr.

Population : 4,500,921 hab., dont 125,000 cathol., 100,000 israélites, 18,903 protestants.

FINANCES.

Budget de 1864.

RECETTES.	Piastres.
Contributions directes	54,483.811
— indirectes	20,882,700
Domaine de l'État	51,581,507
Postes et télégraphes	4,000,000
Divers	6,549,852
	137,497,870

DÉPENSES.	Piastres.
Ministères. Intérieur, travaux publics, agriculture et commerce	41,229,276
— Affaires étrangères	1,643,474

Digitized by Google

Ministères.	Justice, instruction publique et cultes.....	38,846,180
—	Guerre.....	40,182,515
—	Finances	43,866,552
		165,767,997

Déficit : 28,270,127 piastres, couvert par un emprunt effectué récemment à Londres et à Paris.

DETTE.

La Moldavie avait en 1856 9 1/2 millions de piastres de dettes, la Valachie à la fin de 1857 au moins 14 millions, non compris 6 millions pour le rachat de la servitude en Moldavie. Au mois de mai de 1860, un emprunt de 60 millions de francs a été réalisé à Paris pour les deux principautés, et un autre emprunt de 2 millions de livres sterling a été contracté avec des capitalistes de France et d'Angleterre, au mois de mars 1863.

ARMÉE DES PRINCIPAUTÉS-UNIES.

7 régiments d'infanterie.....	
1 bataillon de chasseurs.....	
1 bataillon de génie.....	14,458
2 régiments de cavalerie.....	
2 régiments d'artillerie.....	
Gendarmerie.....	4,735
Granitchers (gardes-frontières).....	7,985
Dorobautz (gendarmerie rurale).....	4,735

Effectif: 31,913 hommes et 8,520 chevaux.

MARINE MILITAIRE.

1 aviso à vapeur, 5 chaloupes canonnières.
Ecole militaire : 150 élèves.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

1,616 écoles communales, 311 écoles primaires, 7 colléges, 3 écoles normales de filles, 3 séminaires ; 1 université à Bucharest avec 3 facultés : sciences, droit et lettres ; 1 université à Jassy avec 4 facultés : sciences, droit, lettres et théologie : école de médecine à Bucharest ; écoles de pharmacie, vétérinaire, ponts et chaussées, agriculture, beaux-arts, musique.

Digitized by Google

COMMERCE ET NAVIGATION.

Marine marchande.

Bâtiments à vapeur	14
— à voile	977

Exportation (1862)	307,500,000 p.
Importation	175,000,000

Mouvement de la navigation aux bouches du Danube.

(Navires sortis du Danube.)

1861	2,902 bâtiments,	408,966 tonneaux.
1862	2,842 —	410,372 —
1863	2,891 —	468,919 —

Sans compter les bâtiments de guerre ou les paquebots.

BANQUE.

Banque nationale de Moldavie, concédée en mai 1856 aux directeurs de la banque de Dessau. Capital social : 10,000,000 de thalers. (3 fr. 75 c.), divisé en 50,000 actions de 200 thalers. Elle escompte à 8 p 100. Siége à Jassy. Succursale à Bucharest.

PRINCIPAUTÉ DE SERBIE.

PRINCE RÉGNANT : **Michel III** Obrenovitch, né le 4 sept. 1823, succède à son père, Miloch Ier, Todorovitch Obrenovitch (né en 1780, † le 26 sept. 1860), il est confirmé dans sa dignité par un firman de la Sublime-Porte, du 7 oct. 1860. Il a épousé le 1er août 1853

Julie, née le 26 août 1831, fille du comte François Huniady de Kéthely, chamb. de l'empereur d'Autriche.

MINISTÈRE (décembre 1861).

Président du conseil des ministres et ministre de l'extérieur : M. J. *Garaschnine.*

Ministre de la justice : M. B. *Lechjanine.*

— de l'intérieur : M. N. *Christitch.*

— des finances et du culte : M. K. *Zukith.*

— de la guerre et des travaux publics : M. H. *Mondain.*

Président du Sénat : M. *Marinovitch.*

Cour suprême de justice. Section pour les affaires civiles. Président : M. G. *Petrovitch.*

Digitized by Google

— Section pour les affaires criminelles Président : M. S. *Chilitch.*
Chef de la division de la statistique administrative : M. V. *Yakchitch.*

CULTE GREC-ORTHODOXE.

Archevêque métropolitain de Serbie : M. *Michaël* (1859).
Evêques : Chabatz : Mgr *Gabriel;* Ouchitze : Mgr *Jean;* Negotina : Mgr *Gèrasime.*

CULTE CATHOLIQUE ROMAIN.

Evêque : Mgr J. G. *Strossmayer,* évêque de Diacovar (Esclavonie autrichienne) *in part.*, cons. int. autrichien, administrateur apostolique pour la Bosnie et la Serbie.

CORPS CONSULAIRE A BELGRADE.

AUTRICHE : le chev. R. O. de *Gödel-Lannoy*, C. gén.
FRANCE : le vicomte *de Botmiliau*, C. gén.
GRANDE-BRETAGNE : M J. A. *Longworth*, C. gén.
ITALIE (royaume d') : M. E. *Scovasso*, C. gén.
PRUSSE : le chev. *de Meroni*, C. gén.
RUSSIE : la cons. de cour N. *Schichkine*, C. gén.

STATISTIQUE.

Superficie : 998 milles carrés géograph. environ.
Population en 1863 : 1,108,668 hab. dans les 18 districts (non compris 12,000 bohémiens errants).
Ville de Belgrade : 14760 hab.

BUDGET DE L'EXERCICE 1864.

(En piastres d'impôt, chacun valant 22 centimes.

RECETTES.

1. Revenus des propriétés de l'État; dîmes, 40,000; fermage, etc., 350,000; intérêts de capitaux, 20,000; imprimerie de l'État, 170,000; haras, etc., 30,000; postes, 170,000; télégraphes, 150,000; total..... 1,200,000
2. Contributions. Capitation des 207,000 contribuables, 12,510,000; impôt des fonctionnaires,

Digitized by Google

29,000: taxes des bohémiens nomades, 70,000; taxes des domestiques, 100,000; total.....	12,709,000
3. Douanes.....	3,500,000
4. Taxes judiciaires et administratives.....	1,180,000
5. Revenus casuels et extraordinaires.....	3,654,344
Total.....	22,253,344

DÉPENSES.

Liste civile.....	1,200,000
Tribut à la Porte.....	1,176,005
Subventions au patriarche de Constantinople.....	2,357
Assemblée nationale.....	30,000
Sénat.....	488,368
Pensions et subsides.....	966,254
Dépenses imprévues.....	420,000
Secrétariat du prince.....	14,400
Contrôle.....	251,496
Dépenses des ministères: justice, 2,701,294; culte et instruction, 2,084,891; extérieur, 658,508; intérieur, 5,345,145; finances, 1,265,421; guerre, 7,073,370; travaux publics, 810,004; ensemble....	19,938,683
Total.....	24,487,513
Excédant.....	2,234,169
Valeur des immeubles du pays.....	234,189,000

ARMÉE.

La ligne se compose de 2 bât. d'infanterie, 2 comp. de chasseurs, 2 escadrons de cavalerie, 8 batt. d'artillerie (dont 4 batt. de montagne), 1 comp. de pontonniers, 1 légion de gendarmerie, 1 compagnie d'ouvriers; total : 3,448 hommes, dont 186 officiers. L'armée de la garde nationale compte 55,000 h.; elle est répartie entre 5 commandements, qui ont pour siéges : Schabatz, Karanovatz, Zaitsch, Pocharevatz et Kragonévatz.

COMMERCE EN 1862.

	Importation.	Exportation.	Transit.
	Piastres.	Piastres.	Piastres.
Autriche.....	41,884,130	67,480,401	3,844,924
Turquie.....	16,315,908	15,081.014	13,474,461
Valachie.....	5,281,858	1,659 082	916,305
Total.....	63,481,896	84,220,497	18,235.890

Digitized by Google

PRINCIPAUTÉ DE MONTÉNÉGRO.

Le Monténégro, ou Tschernagora, après des alternatives d'indépendance et de soumission, reconnaît la suzeraineté de la Porte, par le traité de paix de Cettinje, le 8 sept. 1862.

PRINCE RÉGNANT (vladika) : **Nicolas Ier** (Petrovitch Njegos), né en 1840, est proclamé prince de Monténégro à Cettinje, le 14 août 1860, après la mort du prince Danilo Ier, a épousé le 8 nov. 1860

Milène Petrovna Vucotitcovtca, fille de Pierre Vucotin, sénateur, voïvode et chef de la garde du corps du prince.

SÉNAT.

Président : M. M. *Petrovitc*, grand voïvode.
Vice-président : M. K. *Petrovitc*.

Secrétaire : M. E. *Petranovitc*.
Chef du corps des Perjaniques et de la garde du corps : le sénateur P. *Vucotitc*.
Secrétaire du prince : M. J. *Vaclik* (consul monténégrin à Scutari).
Aide de camp : M. *Vlacovitc*.
Evêque de Monténégro : Mgr N. *Milanovitc*.

Avant le prince Danilo, le vladika réunissait le pouvoir et l'autorité spirituelle. L'évêque actuel était oncle du prince Danilo.

CONSULS ÉTRANGERS.

FRANCE : le consul de France à Scutari (en Albanie), en fait fonctions.
RUSSIE : le cons. de cour *Petcovitc* (Raguse).

STATISTIQUE.

La superficie du pays est évaluée à 70—90 milles carr. ou environ 438 kilom. car., et la population à près de 130,000 hab (slaves de race serbe) et 20,000 dans les dix villages alliés (5 serbes professant la religion grecque, 5 albanais catholiques).

Tout homme est soldat en temps de guerre.

Cinq provinces : Gliesinska, Katourska, Krieska, Piessivaska, Tcherniska, gouvernées par 5 serdars.

Digitized by Google

FINANCES.

Recettes : environ 40,000 fl. autrichiens. Dépenses : même somme. Le prince reçoit, outre la liste civile, une subvention annuelle de la Russie de 8,000 ducats et une de la France de 50,000 francs.

MONNAIES, POIDS ET MESURES.

1. TURQUIE.

Monnaies. Piastres = 40 paras ou 120 aspres (aussi 100 aspres). — Piastre = 0 fr. 22 c. — Bourse (keser) = 500 piastres (en or 30,000 piastres). — (Or.) Jusslik = 100 piastres. — Ellilik = 50 piastres. (Argent.) Iirmilik = 20 piastres. — Oulck = 10 piastres. — Bechlik = 5 piastres. — Ikilik = 2 piastres. — Bir-Gruche = 1 piastre. — Jarimlik = $^1/_2$ piastre.

Mesures de longueur. Pik (draà), employé pour soieries et draps = $0^m,685$. — Endaseh (autres tissus) = $0^m,6525$. — Haleli ou arschin = $0^m,7086$. — Agatsch (lieue) = 5334 mètres.

Mesures de capacité. (Céréales.) Fortin = 4 kilos ou quilots. — Quilot = $35^{lit},266$. — Le quilot de Smyrne = $52^{lit},90$. — (Huile.) Alma ou almud = $5^{lit},20$. — Le vin est vendu au poids.

Poids. Quintal (cantar) = 44 okes (à Smyrne 45 okes) ou 100 rottels. — Oke (occa), divisé en 400 drachmes (derhem) = $1^k,278$. — Metikal = 1 $^1/_2$ drachme. — Tscheki ou chéqui = $319^{gr},62$ ($^1/_4$ d'oke), et se divise en 100 drachmes, ou 1,600 carats (killos), ou 6,400 grains. — Batmann = 6 okes.

2. ÉGYPTE.

Monnaies. Comme en Turquie.

Mesures de longueur. Pick (dvaa) Stambuli (export) = $0^m,677$. — Le pick beledi (tissus égyptiens) = $0^m,577$. Pick hendasch = $0^m,638$. — Pick mehandasch (constr.) = $0^m,767$. — Pick mekias (crue du Nil) = $0^m,5407$. — Kassabe = $3^m,85$; pour les impôts : $3^m,657$.

Mesures agraires. Feddan ordinaire = $59^{ares},29$. — Feddan des contributions = $44^{ares},59$.

Digitized by Google

Mesures de capacité. (Céréales.) Ardeb, au Caire = 179 litres; à Alexandrie, 271 litres; à Rosette, 244 litres. — Les liquides se vendent au poids.
Poids. Rotolo = 444^{gr},74. — Cantar = 100 rotolos.

3. Tunis.

Monnaies. Piastre = 16 carroubes de 3 1/4 aspres ou 7 1/2 barbys, ou 19 1/2 barbines. — Le piastre = environ 75 centimes.
Mesures de longueur. Draà hendozé pour lainages = 0^{m},6728. — Draà turk ou pik pour gallons, etc. = 0^{m},637. — Draà arabe pour toiles et coton = 0^{m},4883, divisés en 16^{e}.
Mesures de capacité. (Céréales). Cafiz de 16 houébas, ou 192 saàs = 4^{h},96. — Mettar, mitre de vin = environ 10 litres. — 1 millerolle = approxim. (6 1/2 mètres). Mitre d'huile à 2 kollés ou 16 saàs; ce dernier étant de 1^{lit},26, le premier = 20^{lit},16.
Poids. Rottel attari pour les drogues et les métaux = 506^{gr},88. — Rottel soucky pour viande, huile, savon, beurre, fruits, etc. = 568^{gr},44. — Rottel khaddary pour légumes = 639^{gr},43. — Le rottel (livre) = 16 uckias (onces).

4. Tripoli.

Monnaies. Comme en Turquie.
Mesures de longueur. Voy. Tunis.
Mesures de capacité. (Céréales) Houéba = 107^{lit},3 (à Bengansi, lesaà = 70^{lit},85). — (Vin.) Baril de 24 bozzes = 64^{lit},39. — (Huile.) Caraffa = 1^{lit},7885. — Arbaia = 6 caraffas. — 36 caraffas = baril.
Poids. Quintal = 40 okys (oques) ou 100 rottolis de 488^{gr},32, soit pour le quintal 48^{k},832, dont l'oke = 1^{k},2208.

Digitized by Google

URUGUAY.

PAVILLON.

Montévidéo. Le pavillon est à raies horizontales alternativement blanches et bleues. Sur un carré blanc, au coin supérieur près de la hampe, figure le soleil.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

Sous la domination espagnole, l'Uruguay faisait partie de la vice-royauté de la Plata. Lors de la guerre de l'indépendance, ce pays suivit le mouvement d'insurrection générale contre la mère-patrie; mais, profitant des dissidences qui s'élevèrent entre Artigos, chef des Orientaux et le gouvernement de Buenos-Ayres, les Portugais envahirent le pays, nommé alors la Bande-Orientale, et après une guerre acharnée contre Artigos, guerre pendant laquelle furent détruites complétement les anciennes missions des Jésuites sur le Parana et l'Uruguay, ils conquirent la Bande-Orientale et la conservèrent, sous le nom de province Cisplatine, annexée au Brésil jusqu'en 1828. Cependant l'Uruguay avait, dès 1825, proclamé son indépendance et, après une guerre de trois ans dans laquelle il fut soutenu par le gouvernement argentin, il força le Brésil à signer, en 1828, sous la garantie de l'Angleterre et de la France, un traité de paix par lequel l'État de l'Uruguay fut reconnu comme indépendant sous le nom de République orientale de l'Uruguay. Depuis lors, malgré tous les efforts du gouvernement argentin et ceux du dictateur don Juan Manuel de Rosas, pour le faire rentrer sous sa domination, l'état Oriental a conservé son autonomie; et la Constitution votée lors de la

Digitized by Google

déclaration d'indépendance a reçu plus ou moins complétement son exécution.

L'état de l'Uruguay forme une République constitutionnelle dont le gouvernement se compose :

1° D'un pouvoir exécutif exercé pae un président (élu pour quatre ans, et qui ne peut être réélu qu'après une période de quatre ans) assisté de quatre ministres : intérieur, *ministerio de gobierno*, qui réunit les affaires intérieures, l'instruction publique et la justice; extérieur : *ministerio de relaciones eseteriores;* les finances : *ministerio de hacienda;* guerre et marine. Le vice-président est toujours le président du Sénat.

2° Du pouvoir législatif, exercé par deux chambres : le sénat et la chambre des représentants, dont les sessions annuelles commencent le 15 février et durent jusqu'en juin. Dans l'intervalle des sessions, une commission permanente composée de deux sénateurs et de cinq représentants est chargée de surveiller la marche de l'administration.

II. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

POUVOIR EXÉCUTIF.

Président : M. A. *Cruz Aguirre*, présid. du sénat, exerçant par intérim la présidence.
Vice-président : . . . . .

MINISTRES.

Intérieur : M. O. *Lapido.*
Affaires étrangères et finances : M. A. *de las Carreras.*
Guerre et marine : le gén. A. *Gomez.*

POUVOIR JUDICIAIRE.

Cour de justice (cour d'appel).

1re section. Président : le Dr C. *Juanico.*
2e section. Président : le Dr J. M. *Montero.*

Fonctionnaires principaux des ministères.

Intérieur : M. C. *Carvallo.*
Extérieur : M. R. *Santiago.*
Finances : M. L. *Morales.*
Guerre et marine : le colonel P. *Perez.*

Digitized by Google

Hauts fonctionnaires du trésor.

Procureur gén. (fiscal) (affaires civiles et criminelles) : le Dr A. M. *Cerrantes*. — Procureur gén. (fiscal) (affaires gouvernementales et financières) : le Dr E. *Tomé* ; greffier; C. *Casaravilla*. — Directeurs généraux : M. C. *Salvanach* (comptabilité); M. A. *Rius* (douanes); M. P. *Echeverriarza* (postes); M. B. *Mas de Ayala* (timbre et patentes); M. J. M. *Reyes* (bibliothèque et archives).

Administration ecclésiastique.

La religion catholique est la religion de l'Etat; mais tous les cultes y sont tolérés. L'administration religieuse est entre les mains d'un vicaire apostolique relevant directement de la cour de Rome, mais au choix du pouvoir exécutif.

Instruction publique.

Écoles primaires dans tous les départements.
Université à Montévidéo. Directeur : le Dr *Ferreira*.

ARMÉE.

Commandant en chef : le brigadier général A. *Medina*.
Général de l'armée d'opération : le gén. *Sevrando Gomez*.

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE : M. C. G. *Diehl*, C. par *intér.*
BELGIQUE : le comte P. *de Borchgrave*, MR., à Rio de Janeiro). — M. R. A. *Ferber*, C.
BRÈME : M. J. E. *Claussen*, C.
BRÉSIL : M. J. A. *Loureiro*, MR.; M. H. *Cavalcanti de Albuquerque*, secr.: le chev. *de Barretto*, att. — M. M. C. *de Mendonça Franco*, C. gén.
CHILI : M. J. *Cibils*, C.
CONFÉDÉRATION ARGENTINE : M. D. *Mackinlay*, C. (Montévideo).
DANEMARK : M. R. A. *Ferber*, C.
EQUATEUR : M. *Liberona*, C.
ESPAGNE : M. C. *Creus y Camps*, MR. et C. gén.; M. *Hernandez y Garrita*, secr.
ETATS-ROMAINS : Mgr M. *Marini*, archevêque de Palmyre *in part.*, nonce apostolique, à Buenos-Ayres. — M. S. *Ximenez*, C. gén.

Digitized by Google

ETATS-UNIS D'AMÉRIQUE : M H. *Tuttle*, C.
FRANCE : M. D. P. *Martin-Maillefer*, C. gén. et ch. d'aff.
GRANDE-BRETAGNE : M. W. G. *Lettsom*, ch. d'aff. et C. gén.
HAMBOURG : M. O. W. *Wildner*, C.
HANOVRE : M. G. *Toel*, C.
ITALIE (ROYAUME D') : M. R. *Ulysse-Barbolani*, MR. près les Etats de la Plata; M. J. B. *Raffo*, C.
LUBECK : M. J. F. C. *Crome*, C.
OLDENBOURG : M. C. *Santa-Maria*, C. gén. à Buenos-Ayres; Montévidéo : M. J. G. *Wehner*, VC.
PARAGUAY : M. J. J. *Brizuela*, AgtC.
PAYS-BAS : M; E. *Barthold*, C.
PÉROU : M. A. *Mancilla*, MR.
PORTUGAL : le cons. *de Sousa Leite e Azevedo*, ch. d'aff. et C. gén.
PRUSSE : le cons. de lég. H. H. F. *de Gülich*, ch. d'aff- et CG.; M. J. *Zisemann*, C. gén.
SAXE ROYALE : M. J. G. *Wehner*, C.
SUÈDE ET NORVÉGE : M. G. E. *Billbergh*, C. à Buenos-Ayres.
SUISSE : M. R. *Kissling*, C.

IV. STATISTIQUE.

Superficie. D'apres la nouvelle de limitation de frontières avec l'empire du Brésil 63,322 milles de 60 au degré, soit : 7,084 lieues carrées de 20 au degré, soit 218,452 kilom. carrés. Elle est divisée administrativement en treize départements, savoir :

Sur la côte de l'Uruguay : départements du Salto, 902 lieues carrées; de Paisandu, 817 lieues carrées et de Soriano, 348 lieues carrées.

Sur le littoral du Rio de la Plata : départements de la Colonia, 213 lieues carrées; de San José, 432 lieues carrées; de Montévideo, 25 lieues carrées; de Canelones, 179 lieues carrées et de Moldonado, 573 lieues carrées.

Sur les frontières continentales : les départements du Cerro Largo, 837 lieues carrées et de Tacuarumbo, 1,161 lieues carrées.

De l'intérieur : les départements de la Florida. 455 lieues carrées; de Minos, 554 lieues carrées et d'Entre'y et Rio Negro, 538 lieues carrées.

Population. D'après les recensements de 1859 et 1860: environ 241,000 habit., tant nationaux qu'étrangers.

Digitized by Google

Capitale Montévideo, siége du gouvernement. En 1862, par suite de l'annexion des bourgades du Cordon et de la Aguada : 60,230 habitants, savoir : 32,150 nationaux, 24,310 étrangers et 3,770 gens de couleur.

FINANCES.

Le revenu total de la République est annuellement d'environ 10 ou 11 millions de piastres fortes, soit 50 ou 55 millions de fr.

Département de Montévideo en 1858. Contributions directes : de 80 à 82,000 piastres; impôt municipal : environ 6,000 piastres; droits de police : environ 2,000.

Ville de Montévideo en 1858. Droits de douane : 974,352 piastres; postes, 28,961 piastres; timbres et patentes, 300,000 piastres.

Dette publique en 1860 : environ 20 millions de piastres, dette de 50,000 liv. sterl. réglée avec la Grande-Bretagne non comprise. La dette consolidée seule montait en 1861, à 4,500,000 piastres portant intérêt à 6 pour 100.

A ces dettes, il faut ajouter l'indemnité franco-anglaise pour préjudices de guerre s'élevant à 4,000,000 piastres à 5 pour 100 par an et quelques autres qu'on s'occupe de régler définitivement et qu'on évalue à 2,000,000 piastres.

En 1863, le gouvernement a émis pour 2 millions et demi de piastres d'obligations à 6 pour 100 pour faire face aux frais de la guerre contre le général Florès.

ARMÉE.

2,800 hommes environ dont 1,300 dans la capitale, plus une garde nationale de 20,000 hommes.

AGRICULTURE ET COMMERCE.

La valeur de la propriété foncière qui a presque doublé dans les dix dernières années a été estimée à 140 millions de piastres, celle des bestiaux (bœufs, moutons, chevaux et mules) a plus de 50 millions de piastres.

Commerce. L'importation s'est élevée en 1862 à 12 millions, l'exportation à 10 millions de piastres.

Le nombre des navires d'outre-mer entrés dans les ports de la République a été en 1858 de 723 jaugeant ensemble 162,773 tonneaux, et celui des bâtiments de cabotage de 1,701 jaugeant 88,043 tonneaux. Les navires

Digitized by Google

d'outre-mer se sont ainsi répartis : 86 brésiliens, jaugeant 17,081 tonneaux; 110 français. 35,203 tonneaux; 123 espagnols, 33,788 tonneaux; 265 anglais, 84,718 tonneaux et 28 italiens, 4,429 tonneaux.

BANQUES.

Montévideo possède deux banques émettant des billets payables à vue et en espèces, mais n'ayant pas cours forcé : la banque Mana et Cie dont le capital effectif est de 2,000,000 de piastres forts, et qui est chargée de presque toutes les opérations financières du gouvernement; la banque commerciale, fondée par une association de négociants nationaux et étrangers et dont le capital effectif est de 1.600,000 p. f. Une troisième banque, dite banque de Londres, dont le capital annoncé est de 4,700,000 p. f., vient d'être autorisée et a commencé ses opérations depuis quelques années.

MONNAIES, POIDS ET MESURES.

La République de l'Uraguay n'a pas de monnaie particulière : les espèces d'or ou d'argent qui circulent sont celles d'Espagne (anciennes) et celles des autres républiques hispano-américaines et du Brésil.

La piastre monnaie nationale vaut 5 fr. environ : elle se divise en 10 réaux lesquels se subdivisent chacun en 100 reïs. Une petite monnaie de cuivre, la seule qui soit propre au pays, vaut 5 reïs.

La varo, mesure de longueur, est de 86 centimètres, le pied aujourd'hui généralement en usage est le pied anglais de 0,278; la cuadra, mesure de superficie, vaut 86 mètres La *suerte de chacra*, lot de terrain pour l'agriculture, vaut 16 cuadras carrés de 100 vares de côté et la *suerta* d'*estancia*, lot de terrain pour l'élève du bétail est de trois quarts de lieue de front sur une et demie de profondeur, soit 3,010 hectares. (*Voy.* Espagne pour le reste.)

Digitized by Google

VÉNÉZUELA.

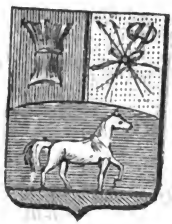

PAVILLON.

Le pavillon est jaune, bleu et rouge horizontalement. Le jaune porte, au coin supérieur près de la hampe, les armes de la république.

I. HISTORIQUE ET CONSTITUTION.

Le Vénézuela faisait partie, sous la domination espagnole, de la capitainerie générale de Caracas, il prit part à la guerre de l'indépendance dès le commencement de l'insurrection (1811). Il fit partie de la république de Colombie, avec la Nouvelle-Grenade et l'Equateur (1819); et après la dissolution (1831) forma une république indépendante, reconnue par l'Espagne en 1845.

La Constitution, renouvelée en 1864, est imitée de celle des Etats-Unis, elle confie le pouvoir exécutif à un président élu pour quatre ans, et le pouvoir législatif à un congrès, composé d'un sénat (assemblée fédérale), et d'une chambre des représentants (assemblée nationale). Le sénat se compose de 40 membres, dont 2 par État; la chambre des représentants, de 154 députés. L'esclavage est aboli au Vénézuela depuis 1834. Le catholicisme est la religion de l'Etat, mais les autres religions sont tolérées. La liberté de la presse a été proclamée.

II. GOUVERNEMENT.

Président : le gén. J. E. *Falcon* (le 17 juin 1863).
Vice-président : 1° le gén. A. G. *Blanco*; 2° le gén. *José Gonzalez* (17 juin 1863).

MINISTÈRE.

Intérieur et justice : M. *Salom*.
Affaires étrangères : le gén. J. G. *Ochoa*.
Guerre et marine : le général *Luis Caspers*.

Digitized by Google

Travaux publics, commerce et instruction (fomento) : le gén. J. M. *Aristeguinta*.
Finances : M. Oct. *Urelaneta*.
Crédit public : M. V. *Ariza*.

Archevêque de Caracas : Mgr S. *Guevara y Lira* (1852).

III. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE. Puerto Cabello : M. E. *Braasch*, C.
BELGIQUE. Bolivar (Angostora) : M. L. F. *Blohm*, C.; Caracas : M. C. *Hahn*, C. gén. (absent) ; La Guayra : M. J. L. *Wilhelms*, C.; Puerto Cabello : M. O. L. *Lange*, C.
BRÊME. Bolivar (Angostura) : M. A. C. *Krohn*, C.; La Guayra : M. M. Walter *Rothe*, C.; Puerto Cabello : M. A. *Dittmer*, VC.
BRÉSIL M. *Harmodio de Toledo Marcondes de Montezuma*, ch. d'aff.; M. A. G. *de Figueiredo*, secr.; Caracas : M. J. *Rohl*, C. hon.
CHILI. Caracas : Dr J. M. *Rojas*, C. (absent).
DANEMARK. Caracas : le cons. de lég. G. *Styrup*, C. gén.; Maracaïbo : M. C. L. *de Holten*, C.
ESPAGNE : M. J. A. L. *de Cevallos*, ch. d'aff. et C. gén.; M. J. P. *Ruano*, secrét. — Puerto Cabello : M. *Echeveria*, VC.; Guayra : M. *de Pedrorena*, C.; Pampatar : M. J. J. *Aguirre*, VC.; Cumana : M. F. *Mora*, VC.; Barcelona : M. V. *Velutini*, VC.; Maracaïbo : M. R. R. *Ball*, VC.; Bolivar : M. *Calderon*, VC.; Coro : M. *Garcia*, VC.
ETATS-UNIS : M. E. D. *Culver*, MR. (mai 1862); Bolivar (Angostura) : . . . . . C.; La Guayra . . . . . Maracaïbo : M. R. A. *Eades*, C.; Puerto Cabello : M. *José Castel*, C.
FRANCE : M. *Mellinet*, C. gén. et chargé d'aff.; M. G. *Petit de Meurville*, chanc.
GRANDE-BRETAGNE : . . . . . La Guayra : M. Z. J. *Wallis*, C. faisant fonction; Maracaïbo : M. S. T. *Harrisson*, C.; Maturin : M. *José Jelleret*, C.; Puerto Cabello : M. L. *Scidel* (absent); M. G. A. *Andral*, faisant fonct.
HAMBOURG. Bolivar (Angostura) : M. H. *Krohn*, C.; Cara-

Digitized by Google

cas : M. J. *Rohl*, C. gén.; La Guayra : M. T. *Rohl*, C.; Maracaïbo : M. T. *Schoen*, C.; Puerto Cabello : M. C. G. *Benh*, C.

HANOVRE. M. H. *Müller*, C.; Caracas et La Guayra..... Bolivar : M. *Winter*, C.

ITALIE (royaume d'). Caracas : M. J. *Servadio*, C.; Maracaïbo, M. F. *Fossi* C.

LUBECK. Bolivar : M. H. *Krohn*, C.; La Guayra : M. G. M. *Blohm*, C.; Puerto Cabello : M. L. *Brandt*, C.

MEXIQUE : M. F. *Fulquez*, E. e. et M. pl. (1852).

NOUVELLE-GRENADE. Caracas : M. J. S. *Soublette*, C.; Maracaïbo : M. J. N. *Santana*, C.; Bolivar : M. E. *Guerra*, VC.; San-Fernando de Apure : M. J. M. *Grau*, VC.; San-Antonio del Tachira : M. F. *Dordelly*, C.

OLDENBOURG. Bolivar : M. T. *Feldhausen*.

PAYS-BAS. M. T. D. G. *Rolandus*, C. gén.

PÉROU : M : M. F. *Casanova*, C. à Maracaïbo.

PORTUGAL. Bolivar (Angostura) : M. L. F. *de Montauban*, C.

PORTUGAL. Bolivar (Angostura) : M. C. *Vanselow*, C.; Caracas : . . . . . , C.; La Guayra : M. R. R. *Runge*, C.; Maracaïbo : M. E. *Minlos*, C.; Porto Cabello : M. A. *Félix*, C.

PRUSSE. Bolivar (Augustora) : M. C. *Vanselow*, C.; Caracas : . . . . . C.; La Guayra : M. R. R. *Romge*, C.; Maracaïbo : M. E. *Minlos*, C.; Porto Cabello : M. A. *Félix*, C.

RÉPUBLIQUE ARGENTINE. Caracas : M. E. *Ponte*, C.

SUÈDE ET NORVÉGE. La Guayra : M. H. *Valentiner*, C.; Puerto Cabello : M. A. G. *Levaenhgen*, VC.

IV. STATISTIQUE.

Superficie : 20,097 milles carrés géogr.

Population en 1858 : environ 1,565,000 hab. (21 provinces).

FINANCES.

Recettes en 1856.....	20,525,275 fr.
Dépenses.....	20,525,275

Digitized by Google

DETTE PUBLIQUE (1859).

Dette intérieure.....	9,517,035 fr.
— extérieure.....	104,611.065
Total.....	114,128,100 fr.

Armée : 10,000 hommes.

Marine. 2 frégates à vapeur et 4 goëlettes.

COMMERCE.

Importation en 1856,.....	27,985,644 fr.
Exportation	32,180,520
Total.....	61,166,164 fr.

Navigation en 1855. 1,158 bâtiments, jaugeant 172,055 tonneaux.

V. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

(*Voy.* Espagne et Mexique).

WALDECK.

I. HISTORIQUE.

La famille de Waldeck fait remonter son origine à Witikind ; elle eut d'abord le titre de comte, et devint princière en 1682.

Voici la suite des princes de Waldeck :

Georges-Frédéric.....	de 1664 à 1692.
Christian-Louis.....	de 1692 à 1706.
Frédéric-Antoine-Ulrich.....	de 1706 à 1728.
Christian-Philippe.....	de 1728 à 1728.
Charles-Auguste-Frédéric.....	de 1728 à 1763.
Frédéric.....	de 1763 à 1812.
Georges, son frère.....	de 1812 à 1813.
Georges-Henri.....	de 1813 à 1845.
Georges-Victor, actuellement régnant.	

Digitized by Google

II. FAMILLE RÉGNANTE. (Culte évangélique.)

PRINCE : **George**-Victor, né le 14 janv. 1831 ; succède à son père **George**-Frédéric-Henri (né le 20 sept. 1789), le 15 mai 1845, sous la tutelle de sa mère Emma (née le 20 mai 1802, † le 1er août 1858), fille du prince **Victor II** d'Anhalt-Bernbourg-Schaumbourg, († le 22 juillet 1812) ; majeur le 14 janvier 1852, prolonge la régence de sa mère jusqu'au 17 août 1852 ; a épousé le 26 sept. 1853

Hélène-Wilhelmine-Henriette-Pauline-Marianne, née le 12 août 1831, fille de feu le duc Guillaume de Nassau. Filles : 1. **Sophie**-Nicoline, née le 27 juillet 1854.

2. **Pauline**-Emma-Auguste-Hermine, née le 19 oct. 1855.
3. Georgine-Henriette-**Marie**, née le 23 mai 1857.
4. Adélaïde-**Emma**-Wilhelmine-Thérèse, née le 2 août 1858.
5. **Hélène**-Frédérique-Auguste, née le 17 févr. 1861.

Frères et sœurs.

1. **Auguste**-Amélie-Ida, née le 21 juillet 1824, mariée le 15 juin 1848 au comte Alfred de Stolberg-Stolberg.
2. **Hermine**, née le 29 sept. 1827, mariée le 25 oct. 1844 au prince **Adolphe**-George de Schaumbourg-Lippe.
3. **Wolrad**-Mélandre, né le 24 janvier 1833. (Habite *Neustadt am Hohenstein* près de Nordhausen.)

Frères et sœur du père.

1. **Ida**-Caroline-Louise, née le 26 sept. 1796, mariée le 23 juin 1816 au prince **George**-Guillaume de Schaumbourg-Lippe ; veuve le 21 nov. 1860. (Buckebourg.)
2. La veuve du prince **Charles**-Chrétien (né le 12 avril 1803, † le 19 juillet 1846) :

Amélie-Henriette-Julie, née le 4 avril 1814, fille du comte Charles de Lippe-Biesterfeld ; mariée le 13 mars 1841. (*Mengeringhausen.*)

Ses fils : 1) **Albrecht**-George-Bernard-Charles, né le 11 déc. 1841.

2) **Eric**-George-Hermann-Constantin, né le 20 déc. 1842.
3) **Henri**-Charles-Auguste-Hermann, né le 20 mai 1844.

3. **Hermann**-Othon-Chrétien, né le 12 oct. 1809, a épousé le 2 septembre 1833

Digitized by Google

Agnès, née le 2 octobre 1814, fille de François, comte Teleki Szék. (Château de *Landau* près d'Arolsen.)

BRANCHE CADETTE (comtes de Waldeck-Pyrmont).
(Culte évangélique. — Titre de comte illustrissime. — Résid. : Bergheim près de Wildungen).

Adalbert-Guillaume-Charles, né le 19 févr. 1833, comte de Waldeck et Pyrmont, ainsi que Limpour-Gaildorf, succède le 21 janvier 1849 à son père Charles (né le 17 nov. 1778), dans la secondo-géniture de la maison princière de Waldeck; a épousé le 3 août 1858

Agnès-Caroline-Thérèse, née le 18 avril 1834, fille du prince Alexandre de Sayn-Wittgenstein-Hohenstein.

Enfants : 1. **Hélène**-Agnès-Alexandrine-Amélie-Caroline, née le 12 mai 1859.

2. **Adalbert** - Alexandre - Wolrad - Maurice - François-Louis, né le 6 janvier 1863.

3. **Hermann**-François-Charles-Louis, né le 16 mai 1864.

Sœur et frère.

1. **Mechtilde**-Emma-Charlotte-Chrétienne-Louise, née le 23 juin 1826, mariée le 30 janvier 1846 au comte **Charles**-Antoine-Ferdinand de Aldenbourg-Bentinck, lieutenant général au service de la Grande-Bretagne. (Château de *Middachten*, Gueldre, Pays-Bas.)

2. **Richard**-Casimir-Alexandre-Charles-Louis-Henri-Jules, né le 26 décembre 1835.

Mère.

Caroline, baronne Schilling de Canstadt, née le 2 fév. 1798; élevée à la dignité de comtesse le 16 avril; mariée le 25 avril 1819, veuve le 21 janvier 1849. (*Bergheim*).

III. COUR.

Maréchal de la cour : le baron L. *de Padtberg*.

ADMINISTRATION DES REVENUS DU PRINCE.

Le cons. int. baron C.-W. *de Stockhausen*.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le cons. de lég. act. chev. A. *de Braun*, ch. d'aff. à Francfort-sur-le-Mein.

PRUSSE : le prince *Henri VII de Reuss*, ambass. extr. et M. pl. à Cassel.

Digitized by Google

Les envoyés et consuls prussiens à l'étranger sont chargés de représenter les intérêts des habitants de Waldeck.

V. CONSTITUTION.

(Nouvelle constitution donnée avec concours des États, le 17 août 1852).

MINISTÈRE.

I. Plenum. Président : le conseiller int. et président de gouvernement M. *Winterberg*.
II. Affaires de la maison du prince, rapports avec la diète germanique et affaires étrangères. Président : M. *Winterberg*.
III. Intérieur : le cons. de gouv. *Klapp*.
IV. Justice : le cons. int. et président de gouvernement *Winterberg*.
V. Domaines et forêts. Président : le cons. de gouvern. R. *Varnhagen*.
VI. Finances. Président : le même.
VII. Affaires militaires : le cons. de gouvern. *Klapp*.

CONSISTOIRE (Arolsen).

Président : le directeur du consistoire M. *Bauer*.

TRIBUNAL SUPRÊME.

Président : M. H. *Varnhagen*.
Procureur d'État : M. W. *Gleisner* à Mengeringhausen.
Substitut du procureur d'État pour la principauté de Pyrmont : vacat.

ARMÉE.

Commandant du bataillon : M. *du Trossel*, lieutenant-colonel à la suite du 5e régiment d'infanterie de la Prusse orientale, n° 41.

STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

PRINCIPAUTÉS DE	Milles carrés.	Habitants.
Waldeck	19,170	51,589
Pyrmont	1,190	7,015
Total	20,360	58,604

Digitized by Google

Le territoire est divisé en 4 cercles : Twiste, Eisenberg, Eder et Pyrmont.

Capitale d'Arolsen, 1965 habitants.

FINANCES.

Budget de 1863 *à* 1865.

	PRINCIPAUTÉS DE	
	Waldeck.	Pyrmont.
	Thalers.	Thalers.
Recette pour 1863.....	463,963	82.087
— 1864.....	450,749	75,215
— 1865.....	442,401	69,400
Dépense pour 1863.....	464,808	84,807
— 1864.....	453,697	75,870
— 1865.....	444,388	69,747

Contingent fédéral : 866 hommes.

INSTRUCTION.

Waldeck possède 4 lycées, 1 collége et 127 écoles primaires.

WURTEMBERG.

I. HISTORIQUE.

Le Wurtemberg faisait partie de la Souabe sous l'empereur Henri IV, qui l'érigea en comté pour son fils Conrad. Ce comté passa ensuite dans la maison d'Ulrich, mort en 1265.

L'empereur Maximilien Ier conféra le titre de duc à

Digitized by Google

Eberhard le Barbu, comte de Wurtemberg et de Montbéliard.

Le Wurtemberg fut conquis, en 1519, par la ligue de Souabe, qui en fit présent à Charles-Quint; il fut rendu à Ulrich; par une transaction passée en 1534.

Ulrich, successeur d'Eberhard le Barbu, reçut le duché comme arrière-fief de l'empire, relevant de la maison d'Autriche; mais, en 1599, l'empereur Rodolphe II renonça à la suzeraineté du duché de Wurtemberg et ne se réserva que la succession éventuelle, à l'extinction de la maison ducale.

Voici le tableau des successeurs d'Ulrich :

Ulrich	de 1534 à 1550.
Christophe, son fils	de 1550 à 1566.
Louis le Pieux	de 1566 à 1593.
Frédéric Ier	de 1593 à 1608.
Jean-Frédéric	de 1608 à 1628.
Eberhard	de 1628 à 1674.
Guillaume-Louis	de 1674 à 1677.
Eberhard-Louis	de 1677 à 1733.
Charles-Alexandre	de 1733 à 1737.
Charles-Eugene	de 1737 à 1793.
Louis-Eugène	de 1793 à 1795.
Frédéric-Eugène	de 1795 à 1797.
Frédéric II	de 1797 à 1806.
Prend le titre de roi le 1er janv.	de 1806 à 1816.
Guillaume Ier	de 1816 à 1864.
Charles, à partir de 1864.	

ss. **FAMILLE RÉGNANTE.** (Culte luthérien)

Roi : **Charles Ier** Frédéric-Alexandre, né le 6 mars 1825; succède à son père **Guillaume Ier** Frédéric-Charles (né le 27 sept. 1781, † le 25 juin 1864); a épousé le 13 juillet 1864 :

Olga Nicolajevna, grande-duchesse de Russie, née e 11 sept. (30 août) 1822, fille de l'empereur Nicolas Ier

Reine-mère : **Pauline**-Thérèse-Louise, née le 4 sept. 1800, fille du duc **Louis**-Frédéric-Alexandre de Wurtemberg (2e épouse du roi Guillaume), mariée en 1820.

Sœurs du roi du 1er *lit* (du mariage du roi Guillaume avec *Catherine* Paulowna, (née le 10-21 mai 1788 † 9 juin 1819, fille de l'emp. Paul de Russie) : 1) **Ma-**

Digitized by Google

rie-Frédérique-Charlotte, née le 38 oct. 1816, mariée le 19 mars 1840 au comte Alfred de Neipperg.

2. **Sophie**-Frédérique-Mathilde, née le 17 juin 1818, reine des Pays-Bas, mariée le 18 juin 1839.

Du 2e lit : 3. **Catherine**-Frédérique-Charlotte, née le 24 août 1821, mariée le 20 nov. 1845 au prince Frédéric de Wurtemberg.

4. **Auguste**-Wilhelmine-Henriette, née le 4 oct. 1826, mariée le 17 juin 1851 au prince **Hermann**-Bernard-George de Saxe-Weimar.

Cousin du roi : **Paul**-Charles-Frédéric-Auguste (né le 19 anv. 1785, † le 16 avril 1852); a épousé le 28 sep-1805 Catherine-**Charlotte** (née le 17 juin 1787, † le 12 déc. 1847), fille du duc Frédéric de Saxe-Altenbourg.

Enfants : 1. Frédérique-**Charlotte**-Marie, actuellement **Hélène**-Paulovna, née le 9 janv. 1807, mariée le 20 fév. 1824 au grand-duc Michel de Russie; veuve le 16 août 1849.

2. **Frédéric**-Charles-Auguste, héritier présomptif, né le 21 fév. 1808; a épousé le 20 nov. 1845 :

Catherine-Frédérique-Charlotte, née le 24 août 1821, sœur du roi.

Fils : **Guillaume**-Charles-Paul-Henri-Frédéric, né le 25 fév. 1848.

3. Frédéric-**Auguste**-Evérard, né le 24 janv. 1813.

Descendants des grands-oncles du roi.

1. Enfants du duc **Louis**-Frédéric-Alexandre (né le 30 août 1756, † le 20 sept. 1817) :

1) La reine-mère.

2) **Elisabeth**-Alexandrine-Constance, née le 27 fév. 1802, mariée le 16 oct. 1830 au margrave Guillaume de Bade; veuve le 11 oct. 1859.

3) **Alexandre**-Paul-Louis-Constantin, né le 9 sept. 1804; a épousé le 2 mai 1835 en mariage morganatique Claudine, créée comtesse de Hohenstein, née comtesse Rhéday de Kis Rhéde; veuf le 1er oct. 1841 (réside à Vienne). Les enfants portent le titre de comte de Hohenstein.

Enfants : 1) **Claudine**-Henriette-Marie-Agnès, née le 11 fév. 1836.

Digitized by Google

2) **François**-Paul-Charles-Louis-Alexandre, né le 27 août 1837, prince de Fech.
3) **Amélie**-Joséphine-Henriette-Suzanne, née le 12 nov. 1838.

Fils du duc Eugène-Frédéric-Henri (né le 21 nov. 1758, † le 20 juin 1822) :

1) Frédéric-**Eugène**-Charles-Paul-Louis (né le 8 janv. 1788, † le 16 sept. 1857; veuf le 13 avril 1815 de Caroline-Frédérique-**Mathilde**, née le 10 avril 1801, fille du prince George de Waldeck-Pyrmont). Sa veuve des secondes noces :
Princesse **Hélène** de Hohenlohe-Langenbourg, née le 22 nov. 1807; mariée le 11 sept. 1827 (réside à Carlsruhe, en Silésie).
Enfants du 1er lit : (1) **Marie**-Alexandrine-Auguste-Louise-Eugénie-Mathilde, née le 25 mars 1818, mariée le 9 oct. 1845 au landgrave de Hesse-Philipsthal.
(2) **Eugène**-Guillaume-Alexandre-Erdmann, né le 25 déc. 1820 (réside à Carlsruhe, en Silésie); a épousé le 15 juillet 1843
Mathilde-Auguste-Wilhelmine-Caroline, née le 11 sept. 1818, fille du prince George de Schaumbourg-Lippe.
Enfants : (1) **Wilhelmine**-Eugénie-Auguste-Ida, née le 11 juill. 1844.
(2) Guillaume-**Eugène**-Auguste-George, né le 20 août 1846.
(3) **Pauline**-Mathilde-Ida, née le 11 avril 1854.
Du 2e lit : (3) **Guillaume**-Nicolas, né le 20 juill. 1828.
(4) **Alexandrine**-Mathilde, née le 16 déc. 1829.
(5) **Nicolas**, né le 1er mars 1833.
(6) Pauline-**Louise**-Agnès, née le 13 oct. 1835, mariée le 6 fév. 1858 au prince héréditaire Henri XIV de Reuss-Schleiz.
2) Frédéric-**Paul**-Guillaume (né le 25 juin 1797) † le 25 nov. 1860). Sa veuve :
Marie-**Sophie**-Dorothée-Caroline de Thurn et Taxis, né le 4 mars 1800; mariée le 17 avril 1827.

Digitized by Google

Son fils : Guillaume-Ferdinand-**Maximilien**-Charles, né le 3 sept. 1828.

3. **Guillaume**-Frédéric-Philippe (né le 27 déc. 1761, † le 10 août 1868). Ses enfants :

1) Chrétien-Frédéric-Alexandre (né le 5 nov. 1801, † le 7 juill. 1844). Sa veuve :

Joséphine-Antoinette-**Hélène** de Festetics-Tolna, née le 1er juin 1812; mariée le 3 juill. 1832; remariée le 28 déc. 1845 au baron du Bourget.

Ses enfants (portant le titre de comte) : (1) Guillaume-Paul-Alexandre-Ferdinand-Frédéric-Henri-Joseph-Ladislas-**Everard**, né le 25 mai 1833.

(2) **Wilhelmine**-Pauline-Joséphine-Henriette-Marie-Hélène-Sophie-Alexandrine, née le 24 juill. 1834.

(3) **Pauline**-Wilhelmine-Françoise-Xavérine-Joséphine-Marie, née le 8 août 1836, mariée le 25 avril 1857 à Maximilien-Henri-Adam de Wuthenau, de la maison de Glesien (né le 21 juin 1834) (réside à Pirna).

(4) Guillaume-Paul-Frédéric-Henri-Ladislas-Joseph-Léopold-Marie-**Charles-Alexandre**, né le 29 mars 1839.

2) Fréderic-**Guillaume**-Alexandre-Ferdinand, né le 6 juill. 1810, comte de Wurtemberg; a épousé 1° le 8 fév. 1841 **Théodolinde**-Louise-Eugénie-Auguste-Napoléone (née le 13 avril 1814), fille de feu le duc Eugène de Leuchtenberg, veuf le 1er avril 1857; 2° 16 fév. (mariage civil, 15 fév.) 1863

Florestine-Gabrielle-Antoinette, née le 22 oct. 1833, fille de feu le prince Florestan Ier de Monaco.

Filles du 1er mariage : (1) **Auguste-Eugénie**-Wilhelmine-Marie-Pauline-Frédérique, née le 27 déc. 1842.

(2) **Marie-Joséphine**-Frédérique-Eugénie-Wilhelmine-Théodolinde (née le 10 oct. 1844, † le 13 janv. 1864).

(3) **Eugénie-Amélie**-Auguste-Wilhelmine-Théodolinde, née le 13 sept. 1848.

(4) **Mathilde**-Auguste-Pauline-Wilhelmine-Théodolinde, née le 14 janvier 1854.

Digitized by Google

3) Frédérique-**Marie**-Alexandrine-Charlotte-Catherine, née le 29 mai 1815; mariée le 17 sept. 1842 au comte de Taubenheim.

4. Fils du duc **Alexandre**-Frédéric-Charles (né le 24 avril 1771, † le 4 juill. 1833), marié à **Antoinette**-Ernestine-Amélie de Saxe-Saalfeld-Cobourg (née le 28 août 1779, † le 14 mars 1824) :

1) Frédéric-Guillaume-**Alexandre**, né le 20 déc. 1804, a épousé le 17 oct. 1837 **Marie**-Christine-Caroline-Adélaïde-Françoise-Léopoldine, princesse d'Orléans (née le 12 avril 1813), fille de feu Louis-Philippe, roi des Français; veuf le 2 janv. 1839.

Fils : **Philippe**-Alexandre-Marie-Ernest, né le 30 juill. 1838, marié à Sophie-Charlotte-**Auguste** de Bavière en janv. 1864.

2) **Ernest**-Alexandre-Constantin-Frédéric, né le 11 août 1807 (marié morganatiquement).

III. COUR.

Grands dignitaires héréditaires de la couronne.

Maréchal hérédit. du royaume : le prince F. C. *de Hohenlohe-Waldenbourg-Schillingsfurst.*

Grand-maître hérédit. du royaume : le prince F. *de Waldbourg-Wolfegg-Waldsée.*

Grand-Chambellan hérédit. du royaume : . . . . .

Banneret hérédit. du royaume : le comte J. F. *Traugott de Zeppelin.*

Conseil suprême de la cour.

Président : le baron E. *de Maucler* (*voy.* plus loin).

Grand-maître de la cour : le comte *d'Uxkull-Gyllenband.*

Grand-chambellan : le baron *de Maucler.*

Grand-écuyer : le comte *de Taubenheim.*

Ecuyers : le baron *de Hugel*, 1er écuyer; le colonel *de Hamel;* le baron *de Sternenfels.*

Président de la chambre des domaines : M. *d'Ergenzinger.*

Trésorier : M. *Wintterlin*, cons. des domaines royaux.

Juge : le Dr *Riecke*, cons. de justice et des domaines royaux.

Digitized by Google

Intendant du théâtre : le baron *de Gall*, chambellan.
Maréchal de la cour du prince Frédéric : le chamb. baron *de Hayn*, chef de la maison du prince royal.
Premier chambellan de la reine : le comte *de Taube*.
Ecuyer de la reine . le colonel comte *de Bendingen*.
Grande-maîtresse : la comtesse *de Benkendorff*.
Dames du palais : la comtesse *de Taube*, la baronne *de Massenbach*.

DÉCORATIONS.

Ordre du Mérite militaire, fondé par le duc Charles-Eugène, le 11 février 1759.
Ordre de la Couronne de Wurtemberg, fondé par le roi Guillaume Ier, le 23 septembre 1818.
Ordre de Frédéric, par le même, le 1er janvier 1830.

IV. CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER.

AUTRICHE : le cons. int. act. baron M. *de Handel*, E. e. et M. pl.; le baron J. *Munch-Bellinghausen*, secr.
BADE : le cons. de lég. et chamb. *de Dusch*, MR.
BAVIÈRE : le ministre d'Etat et chamb. comte A. *de Reigersberg*, E. e. et M. pl.
BELGIQUE : le baron A. *de Beaulieu*, E. e. et M. pl. à Francfort; le chev. A. *Moyard*, 1er secr.; le baron A. *de la Rousselière-Clouard*, att. — Stuttgard : M. F. *Federer*, C.
BRÉSIL : le chevalier Vianna *di Lima*, ch. d'aff. — Berne : M. L. P. *de Lacerda-Werneck*, C. gén.
ESPAGNE : M. D. H. *Garcia de Quevedo*, ch. d'aff., à Francfort-sur-le-Mein; le chev. Zarco *del Valle*, secr.
ETATS-UNIS. Stuttgard : M. W. F. *Nast*, C.
FRANCE : le comte *de Damrémont*, E. e. et M. pl.; M. *Hennessy*, att.; M. *Kuhlmann*, chanc.
GRANDE-BRETAGNE : l'hon. G. J. R. *Gordon*, E. e. et M. pl. M. E. M. *Baillie*, secr.; M. J. C. T. *Russell*, 2e secr.; M. E. C. H. *Phipps*, 3e secrét.
HANOVRE : le major gén. baron *de Knesebeck*, E. e. et M. pl., aussi à Munich.
HESSE (GRAND-DUCHÉ DE) : le cons. int. de lég. *de Breidenbach*, E. e. et M. pl.

Digitized by Google

PAYS-BAS. Stuttgard : M. E. *Georgii*, C. gén.
PRUSSE : le baron J. *de Kanitz et Dallwitz*, E. e. et M. pl.; le cons. de légat. *de Zschock*, secr.
RUSSIE : le cons. privé *de Titoff*, E. e. et M. pl.; l'assess. de coll. comte *Toll*, 1er secr.; le cons. hon. *Schévitch*, 2e secr.
SAXE (ROYAUME DE) : le chamb. et cons. de lég. A. *de Bose*, MR.

V. CONSTITUTION.

Le roi gouverne avec le concours des états et d'un ministère responsable.

Les *états* se divisent en deux chambres. La première (chambre des seigneurs) se compose des princes du sang, des princes médiatisés, des représentants des territoires ou propriétés dont le possesseur jouissait du droit de vote sous le régime de l'empire germanique, enfin des personnes auxquelles le roi confère la pairie viagère ou héréditaire. Le roi ne confère la pairie héréditaire qu'à des chefs de maison nobiliaire, possédant un majorat d'un produit net (défalcation faite des dettes) d'au moins 6 000 fl. (2 fr. 10 c.); les membres à vie sont choisis parmi les citoyens les plus éminents sans condition de naissance ou de fortune. Le nombre des pairs nommés par le roi ne peut dépasser le tiers de l'ensemble des membres.

La deuxième chambre (chambre des députés) comprend 13 représentants de l'ordre équestre élus par cet ordre parmi ses membres, les 6 superintendants généraux protestants, l'évêque et 2 prêtres catholiques, le chancelier de l'université de Tubingue, 1 député de chacune des sept principales villes du royaume et 64 députés des bailliages ou circonscriptions. Les députés qui tiennent leur mandat de l'élection sont nommés pour six ans; ils doivent être âgés de trente ans, mais il n'y a pas de condition de cens. Il n'en est pas complétement de même des électeurs. Sont électeurs primaires tous les citoyens (*Bürger*) majeurs, payant une contribution directe; chaque commune choisit parmi ses habitants, inscrits sur les listes électorales, des électeurs secon-

Digitized by Google

daires dans la proportion de 1 électeur secondaire sur 7 habitants, mais de façon à ce que les deux tiers des électeurs secondaires soient pris parmi les contribuables les plus imposés et un tiers parmi les autres. Le député doit réunir les deux tiers des voix émises. Il est rééligible indéfiniment.

La diète (*Landtag*) se réunit tous les trois ans. Elle coopère à la rédaction des lois, aucune contribution ne peut être établie, aucun emprunt contracté, aucune partie du teritoire aliénée sans son assentiment. Les députés n'ont pas le droit d'initiative, mais ils peuvent exprimer des vœux, faire des remontrances et mettre les ministres en accusation. le président de la première Chambre est nommé par le roi, sans restriction; le président de la deuxième Chambre est également nommé par le roi, mais sur une liste de 3 membres présentée par la Chambre. Les ministres peuvent prendre part aux délibérations. Les séances sont publiques.

Tous les Wurtembergeois sont égaux devant la loi; personne ne peut être exclu d'un emploi pour cause de religion. La liberté de la presse existe — avec les restrictions nécessaires pour prévenir les abus.

VI. GOUVERNEMENT ET ADMINISTRATION.

CABINET PRIVÉ DU ROI.

Chef : M. *de Gros*, conseiller d'Etat.

Conseil privé.

Président : le ministre d'Etat baron *de Neurath.*

DÉPARTEMENTS MINISTÉRIELS.

Justice : le baron *de Neurath*, *par intérim* (oct. 1864).
Affaires étrangères et affaires de la maison du roi : le min. baron *de Varnbühler* (24 sept. 1864).
Intérieur : le min. *de Gessler* (sept. 1864).
Cultes et instruction publique : le min. *de Golther* (5 avril 1861).
Guerre : le ministre M. *de Miller*, lieut gén. (1er juillet 1850).
Finances : M. *de Renner*, cons. d'Etat (oct. 1864).
En outre les conseillers int. *de Mohl*, *de Haenlein*; les

Digitized by Google

cons. d'Etat act. M. *de Pfaff*, le chamb. comte H. *de Leutrum d'Ertingen.*

DIÈTE.

Chambre des seigneurs. Président : le comte A. *de Rechberg et Rothenloewen.*

Chambre des députés. Président : le conseiller sup. de tribunal *Veber.*

Fonctionnaires supérieurs des départements ministériels.

Justice. Conseillers rapporteurs : le cons. supér. de tribunal *de Faber:* le cons. supér. de tribunal *de Binder*; directeur de la chancellerie : le cons. supér. de justice *Koestlin.*

Affaires étrangères. Conseillers rapporteurs : le cons. d'Etat et chamb. comte *de Taube*, directeur des archives; le cons. int. de lég. et chamb. comte J. M. *de Zeppelin;* le ministre assess., cons. de lég., chamb. baron *de Soden*, en même temps directeur de chancellerie.

Intérieur. Conseillers rapporteurs (cons. sup. de gouv.) : MM. *de Fleischhauer*, *de Bitzer*, *Muller*, *Jarger.* — Conseillers de gouvernement et ministres assesseurs : MM. *Koelle*, *Schuetz.* — Direct. de la chancellerie : le cons. de gouv. *Schwandner.*

Sections des ponts et chaussées. Directeur : M. *de Mathes.*

Affaires médicales. Directeur : M. *de Fleischhauer.*

Conseil central du commerce et de l'industrie : le Dr *de Steinbeis* (1er nov. 1860).

Conseil central de l'agriculture. Directeur : M. *d'Oppel*, cons. supér. de gouvernement.

Bureau central pour les affaires de culture. Directeur : M. *de Fleischhauer.*

Commission des haras. Chef : le major gén. baron J. *de Reischach*, prem. aide de camp du roi.

Culte et instruction publique. Conseiller rapporteur : . . . . .

Assesseurs ministériels : les cons. de gouvern. *Roemer* et *Silcher.*

Consistoire évangélique. Président : le cons. d'Etat *de Koestlin.*

Digitized by Google

Consistoire catholique. Directeur : M. *de Schmidt*, direct. du gouvernement.

Conseil de l'instruction publique. Direct. : M. *de Schmidlin*, en même temps direct. des collections scientifiques de l'Etat.

Commission pour les écoles professionnelles. Directeur : le Dr *de Steinbris*.

Guerre. Conseillers rapporteurs : le colonel *de Keinitz*; le colonel *de Kallée*, aide de camp du ministre de la guerre et directeur de la chancellerie; le cons. sup. de guerre *de Vischer*; le lieut.-colonel *d'Edelmann*; les cons. de guerre *Thomass*, et *de Graner*, justicier. — Rapporteurs pour les affaires spéciales : le Dr *de Klein*; le cons. sup. médic. et prof. Dr *Hering*; le cons. des travaux publics *Heimerdinger*.

Cour martiale. Directeur : M. *Schweizerbarth*.

Conseillers : M. *Schall*, cons. supér. de la guerre; les cons. de la guerre Dr *Kapff* et *Widenmann*.

Finances. Conseillers rapporteurs (cons. supér. des finances) : le Dr *d'Elben*; directeur : M. *Sohrer Necker*.

Conseillers des finances : M. *Ebert*, en même temps direct. de la chancellerie; MM. *Rueff*, *Riecke*.

Chambre supér. des finances sous la direction supér. du chef du départem. des finances.

Directions : 1. des domaines. Directeur : M. *de Lienhard*.
— 2. des forêts. Directeur : M. . . . . .
— 3. des mines. Directeur : M. *de Honold*.
— 4. centrale des voies et communications. Président : le ministre des finances. — Chefs des sections : a) commission pour la construction des chemins de fer : M. *de Klein*, directeur; b) direction des chemins de fer : M. *de Dillenius*, directeur; c) direction des postes : M. *de Schwarz*, directeur; d) direction des télégraphes : M. *de Klein*, directeur.

Cour des comptes. Directeur : M. *de Gaerttner*, chef de l'administration des caisses de l'Etat. Vice-directeur : M. *de Bilfinger*.

Administration des impôts. Directeur : M. *d'Autenrieth*.

Bureau topographique et statistique. Président : M. *de Rumelin*, cons. d'Etat en retraite.

Digitized by Google

COURS DE JUSTICE.

Tribunal suprême. Président : le Dr *de Bezzenberger*. en même temps directeur du comité pour les établissements pénitentiaires. Directeur : M. *de Pfizer*.
Procureur général : M. *de Binder*, cons. supér. de justice et conseiller rapporteur dans le ministère.
Cours de justice. Cercle de Neckar (Esslingen). Direct. : M. G. *de Pfaff*.
Cercle de la Forêt-Noire (Tubingen). Directeur : le cons. d'Etat, chamb. baron *de Breit*.
Cercle du Jaxt (Ellwangen). Directeur : M. *de Gaupp*.
Cercle du Danube (Ulm). Directeur : M. *de Zeyer*.

ADMINISTRATION DES CERCLES.

Directeurs. Neckar (Louisbourg) : le chamb. baron *de Linden*.
Forêt-Noire (Keutlingen) : M. *d'Autenrieth*.
Jaxt (Ellwangen) : M. *de Leypold*.
Danube (Ulm) : le chamb. baron *Schott de Schottenstein*.

ÉVÊQUE CATHOLIQUE.

Rottenbourg : Mgr J. *de Lipp* (1847).

ARMÉE.

Premier aide de camp du roi : le major général *de Reischach*. — Aides de camp de service : le colonel comte *de Gronsfeld*, le colonel *de Beulwitz*, le lieut.-colonel baron *de Spitzemberg*, le major P. *de Maucler*.
Quartier-mestre général : le lieut. général *de Wiederhold*.
Brigade d'artillerie. Commandant : le lieut. gén. *de Baur*.
Cavalerie. Commandant de la division : le major général prince *Hermann* de Saxe-Weimar; 2e commandant : le major gén. *d'Entress*.
Infanterie. Commandant de la division : le lieut. général J. *de Hardegg*, en même temps gouv. de Stuttgard.
1re brigade (Stuttgard) : le major général *de Brandenstein*.
2e brigade (Ulm) : le major général O. *de Hardegg*, vice-gouverneur et command. des troupes.
3e brigade (Louisbourg) : le major gén. *de Rupplin*.

Digitized by Google

STATISTIQUE.

TERRITOIRE ET POPULATION.

CERCLES.	Milles carrés géographiq.	Habitants.
Necker	60,430	497,375
Forêt-Noire	86,600	431,676
Danube	113,720	376,753
Jaxt	93,430	414,904
Total	354,280	1,720,708

Capitale : Stuttgard, 56,503 hab.

Autres villes : Ulm, 22,736; Esslingen, 15,059; Heilbronn, 14,333; Reutlingen, 13,449.

FINANCES.

Budget de la période financière de 1861 *à* 1864.

RECETTES.

Domaines	20,414,404 fl.	24 kr.
Impôts directs	10,995,000	—
Impôts indirects	13,515,105	—
Reliquats	2,258,133	56
Total	47,182,643 fl.	20 kr.

DÉPENSES.

1861 – 1862	15,223,721 fl.	24 kr
1862—1863	15,719,233	27
1863—1864	16,239,688	29
Total	47,182,643 fl.	20 kr.

Voici la division de ce chiffre par services :

	Florins.		Florins.
Liste civile	882,400	Dép. de l'intérieur..	1,740,374
Apanages	244,792	— du culte et de l'instr. publ.	1,950,192
Dette publique	4,118,254	— de la guerre...	3,515,744
Rentes	61,264	— des finances...	812,540
Indemnités	48,283	Indemnités allouées aux membres des chambres.	173,563
Pensions de retraite.	673,433	Fonds de réserve...	70,000
Traitem. de dispon..	15,000		
Gratifications	95,000		
Conseil privé	42,483		
Dép. de la justice...	1,068,685	Total	15,727,547
Dép. de l'extérieur.	215,540		

Digitized by Google

DETTE.

Au 30 juin 1859 : 54,792,892 fl. | Au 30 juin 1861 : 71,104,642 fl.
Au 30 juin 1860 : 63,426,292 | Au 30 juin 1862 : 70,343,442

Au 30 juin 1863 : 76,575,892.

Rentes, 20 sept. : à 4 1/2, 104 3/4 ; à 4, 102 1/2 ; à 3 1/2, 96 3/4.

ARMÉE.

Conscription avec faculté de remplacement ; 6 ans de service.

	Pied de guerre.	Pied de paix.
Infanterie.		
1 division (3 brig., 8 régim., 16 bat. de ligne et 2 bat. de chass., 72 comp.; en temps de guerre, 1 comp. d'Etat et 9 comp. de dépôt	17,542	6,648
1 compagnie de discipline	97	97
1 Compagnie de santé	217	—
Cavalerie,		
1 escadr. de gardes du corps (147 ch.).	152	151
1 escadr. de chasseurs (50 chevaux)..	53	42
1 div. (4 régim., 16 escadr. en guerre : 3 escadr. de remplaçants (2,628 ch.).	2,729	1,817
Artillerie.		
Corps d'état-major (2 chevaux)	7	7
2 batteries à cheval (502 chevaux)	468	305
2 — légères, 5 à pied (302 chev)	390	260
2 — de ligne à pied, 2 1/2 pied de guerre (410 chevaux).	611	233
1 comp. de réserve de munit. (5 chev.)	340	—
1 comp. d'artillerie de siége		
1 comp. de remplaçants (99 chev.)	188	—
3 batteries de forteresse (Ulm), 50 ch..	624	334
Train des équipages	1,044	40
Direction des arsenaux et une comp. de garnison	208	183
État-Major du maréchal général des logis.		
Officiers d'état-major	29	20
Section du génie	16	14

Digitized by Google

	Pied de guerre.	Pied de paix.
Corps de pionniers (2 comp.).....	324	196
Minist. de la guerre, command, insp. générale, aides de camp du roi, etc..	24	24
Total.....	25,065	10,371
Non combattants.....	1,775	210
Somme totale.....	26,840	10,581
Le corps des gendarmes subordonné au ministère de l'intérieur.....	—	536
La garde forestière subordonnée au ministère des finances..	—	222
La garde douanière (id.).....	—	200

CULTE ET INSTRUCTION.

896 paroisses protestantes, 655 paroisses catholiques, 48 communautés de culte israélite.

Université à Tubingue, école polytechnique à Stuttgard, académie d'économie rurale à Hohenheim.

7 gymnases, 3 lycées, 154 petits colléges (80 consacrés aux humanités et 74 aux sciences exactes)(real schulen), 4 séminaires protest., 2 séminaires catholiques, 3 écoles primaires norm. (2 protest., 1 cathol.), 2,125 écoles primaires avec 273,080 écoliers et 3,900 maîtres (schwert).

BANQUE.

Il y a à Stuttgard une *Banque de la cour* et une *Banque de Wurtemberg.*

CHEMINS DE FER EN 1861.

Chemins de fer de l'État.

Longueur, 609 kilomètres; recette totale nette. environ 8 1/3 millions de fr.; capital employé, 136 millions de fr.

VII. MONNAIES, POIDS ET MESURES.

Monnaies. (Florin de 60 kreutzers). *Voy.* Bavière.

Mesures de longueur. Pied (10 pouces) = 0^{m},2865. — Perche = 10 pieds. — Aune = 0^{m},6152. — Mille (26,000 pieds) = 7,489 mètres.

Mesures agraires. Morgen (4 viertels ou 384 perches car-

Digitized by Google

rées) = 31^{ares},5174. — Jouchart, mannsmahd ou tagewerk = 1 1/2 morgen.

Mesures cubiques. Klafter ou mess de bois (144 pieds cubes = 3st,386.

Mesures de capacité. (Céréales.) Scheffel de 177^{lit},23 = 8 simris (22^{lit},15), ou 32 vierlings, ou 256 eckleins. — (Liquides.) Le fuder = 6 eimers, ou 96 imis, ou 960 maass. — Maass helleich = 1^{lit},8370, donc l'eimer = 293^{lit},92. 160 mesures trübeich = 167 helleichs. — 10 helleichs = 11 schenkmaass. — Ces dernières n'ont qu'un intérêt local.

ZOLLVEREIN.

ASSOCIATION DOUANIÈRE ALLEMANDE.

Membres du Zollverein.

(Le traité en vigueur expire en 1865, mais un nouveau traité vient d'être signé pour une période de douze années, sur la base du traité de commerce avec la France. — Nous mettons entre parenthèses la date des premiers actes d'adhésion).

	Habitants au 3 déc. 1861.
1. Prusse (avec le grand-duché de Hesse, 14 février 1828), avec les pays de Hohenzollern (1833)[1]....	18,376,969
États et territoires faisant partie du rayon des douanes de Prusse :	
Schwarzb.-Sondershausen, la basse-seigneurie (25 octobre 1819).....	37,109
Schwarzb.-Rudolstadt, la basse-seigneurie (1822)..	15,885
Saxe-Weimar : bailliage d'Allstedt et d'Oldisleben (1823).....	9,405
Anhalt-Bernbourg (1826).....	57,811
Lippe, les villages : Lipperode, Cappel et Graevenhagen (1826).....	933
Mecklembourg-Schwérin, les villages : Rossow, Netzeband, Schoenberg (1826).....	884
Anhalt-Dessau-Coethen (1828).....	124,016
Cebourg-Gotha : bailliage de Volkenrode (1829)[1]....	2,904
Hesse-Hombourg : bailliage de Meisenheim (1829).	13,706
Oldenbourg : principauté de Birkenfeld (1830).....	34,391

1. Certaines enclaves (112,415 hab.) comptent avec d'autres États de l'association, d'autres (1,836 hab.) sont exclus de l'union par leur situation.

Digitized by Google

Waldeck (sans Pyrmont, 16 avril 1831).....	51,589
Brunswick : territoires de Blankenbourg, Calvoerde, Walkenried (1858).....	26,867
Lippe-Detmold (18 octobre 1841).....	107,575
Pyrmont (11 décembre 1841).....	7,015
Total de ces territoires.....	490,092
Prusse, ensemble.....	18,867,061
Luxembourg (8 février 1842).....	197,731
2. Bavière (22 mars 1833, sans Kaulsdorf, v. 9).	4,689,331
Avec le bailliage d'Ostheim, à l'exception du village de Melpers, dans le grand-duché de Saxe-Weimar.....	3,645
Le bailliage de Koenigsberg, dans le duché de Cobourg.....	2,448
Bavière, ensemble.....	4,695,424
3. Saxe royale (30 mars 1833).....	2,225,240
4. Hanovre (7 septembre 1851 ; sont exclus de l'Union douanière allemande : le port de Geestemunde et des parties de la principauté de Lunebourg, et les bailliages de Harbourg et de Lesum)	1,876,846
Avec Schaumbourg-Lippe (25 septembre 1851)....	30,774
Des parties du territoire de Brême (1er janv. 1857).	319
Possessions du Hanovre et du Brunswick, dans le Harz (1851).....	692
Hanovre, ensemble....	1,908,631
5. Wurtemberg (22 mars 1833), y compris les troupes autrichiennes à Ulm.....	1,720,708
6. Bade (12 mai 1835); non compris : l'île de Reichenau, deux faubourgs de Constance, le territoire de Biesingen, enclavé dans le canton de Schaffhouse ; des parties du district de Waldshut, y compris 3,249 h. de troupes autrichiennes cantonnées à Rastadt.....	1,365,732
7. Hesse électorale (25 août 1831 ; cercle de Schaumbourg en 1841 ; sans Schmalkalden, v. 9).....	710,680
8. Grand-duché de Hesse (14 février 1828), y compris 4,312 h. de troupes autrichiennes à Mayence.....	861,120
Avec le bailliage de Hombourg dans le landgraviat de Hesse (1835).....	13,111
Grand-duché de Hesse, ensemble.	874,231

Digitized by Google

9. Thuringe (10 mai 1833), savoir :	
Les cercles prussiens, Erfurt, Schleusingen, Ziegenrück, les villages de Mollschütz et Kischlitz..	108,453
Schmalkalden (Hesse-Électorale).....	27,774
Saxe-Weimar (v. plus haut 1 et 2).....	260,202
Saxe-Meiningen, avec Abt-Loebnitz (Prusse).....	172,341
Saxe-Altenbourg.....	137,162
Saxe-Cobourg-Gotha, v. pl. haut 1 et 2.....	154,079
Schwarzb.-Sondershausen, la haute-seigneurie....	27,786
Schwarzbourg-Rudolstadt, idem.....	56,028
Reuss, ligne aînée.....	42,130
Reuss, ligne cadette.....	83,360
Kaulsdorf (Bavière).....	506
Thuringe, ensemble....	1,069,821
10. Brunswick (19 octobre 1841, le district du Harz et du Weser, 13 janv. 1844).....	254,841
Avec Wolfsbourg, Luchtringen, etc. (terr. prussien)	2,783
Brunswick, ensemble..	257,624
11. Oldenbourg (7 sept. 1851); non compris la principauté de Lubeck (21,693 hab.), le port de Brake (2,339 hab.).....	236,819
Avec le territoire de Jade (Prusse).....	950
Parties du territoire de Brême.....	793
Oldenbourg, ensemble.	238,562
12. Nassau (10 décembre 1835).....	454,326
13. Ville libre de Francfort (25 janvier 1836).....	84,506
Total général.	34,670,277

AUTORITÉS SUPÉRIEURES.

Autorité administrative commune : le bureau central de l'Association douanière allemande à Berlin.

Directions.

1. Prusse et annexes. — Direction gén. des taxes (Berlin). Chef : le cons. sup. des finances *de Pommer-Esche.*
2. Bavière et annexes. — Administration générale de la douane (Munich). Chef : M. G. M. *de Plank*, cons. ministériel.
3. Royaume de Saxe. — Direction de la douane et des contributions (Dresde). — Chef : M. *Forwerk.*
4. Hanovre et annexes. — Collége supér. de la douane (en commun avec Oldenbourg, à Hanovre). Chef :

Digitized by Google

M. F. G. C. *Albrecht*, directeur gén. de la douane. Membre représentant le grand-duché d'Oldenbourg : le cons. supér. de la douane, M. B. H. C. *Meyer*.

5. Wurtemberg. — Collége des contributions (Stuttgard). Chef : M. *d'Autenrieth*, directeur.
6. Bade. — Direction de la douane (Carlsruhe). Chef : M. *Kirchgessner*.
7. Hesse électorale. — Direction supérieure de la douane (Cassel). Chef : M. G. *de Schwertzell*, directeur supér. de la douane.
8. Hesse grand-ducale avec Hombourg. Direction supér. de la douane (Darmstadt). Chef : M. *Ewald*, cons. int. de gouv.
9. Thuringe. — Inspection générale (Erfurt). Chef : M. *Wendt*, cons. supérieur des finances au service de Prusse.
10. Brunswick et annexes. — Direction de la douane et des contributions (Brunswick). Chef : M. G. E. F. *de Thielau*, directeur des finances.
11. Oldenbourg et annexes. — *Voy.* 4.
12. Nassau. — Direction de la douane (Wiesbade). Chef : le cons. int. supér. *Freytag*.
13. Ville libre de Francfort. — Direction de la douane (autorité centrale ; Francfort). — Chef : M. G. A. *Rommel*, cons. int. supér. au service de la Hesse électorale, directeur.

Recettes du Zollverein et leur répartition[1].

ÉTATS.	Étendue des frontières.	Frais de perception.	Recettes nettes.	Part de chaque Etat.
Prusse.....	581	1,145,517	13,822,175	11,722,330
Luxembourg.....	127	107,167	13,235	123,315
Bavière.....	53 1/4	363,512	1,104,007	2,928,296
Saxe (royaume)...	60	150,275	2,411,495	1,380,628
Hanovre.....	140	525,410	1,792,302	2,325,881

1. La répartition se fait en principe par tête, mais des dispositions particulières ont accordé des avantages à certains États.

Digitized by Google

ÉTATS.	Etendue des frontières.	Frais de perception.	Recettes nettes.	Part de chaque Etat.
Wurtemberg.....	3 1/2	20,972	519,713	1,073,117
Bade.....	67 2/5	347,405	770,934	851,737
Hesse électorale...	»	11,883	342,743	443,215
Hesse grand-ducale	»	9,355	579,743	545,214
Thuringe.....	»	»	291.018	663,760
Brunswick.....	»	19,724	253,308	160,126
Oldenbourg.....	33 7/8	114,019	151,300	290,714
Nassau.....	»	2,241	90,141	283,340
Francfort..... ..	»	237.275	649.559	»
Ensemble...	1066 1/40	3,054,755	22,791,673	22,791,673

NAVIGATION SUR LE RHIN.

Poids des marchandises qui ont passé aux bureaux suivants (en quintaux de 50 kilogr.) :

	En 1862.	Augmentation sur 1861.
Neuburg.....	244,503	60,849
Manheim.....	4,412,267	278,238
Mayence.....	17,745,286	1,056,571
Coblentz.....	25,535,192	2,895,009
Emmerich.....	24,975,202	2,200,732
Lobith.....	25,276,500	2,024,231

PRODUCTION MINÉRALE DANS LE ZOLLVEREIN.

Nous ne citons que les minéraux les plus importants, d'après les tableaux de 1862.

En quintaux de 50 kilogr.

Houille.....	301,525,560	Mines de zinc.....	6,671,964
Anthracite.....	101,687,984	Mines d'étain.....	4,319
Mines de fer.....	44,320,414	Mines de cobalt...	29.067
Mines d'argent....	649,356	Mines d'arsenic...	33,623
Mines de plomb...	2,986,109	Mines d'antimoine.	3,767
Mines de cuivre...	2,477,030	Mines de mangan.	365,878

FIN DE L'ALMANACH DE PARIS.

Digitized by Google

Toutes les communications relatives à l'ALMANACH DE PARIS devront être adressées à M. AMYOT, éditeur, 8, rue de la Paix, à Paris.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

PAR ORDRE DES PUISSANCES.

	Pages.
Andorre	81
Anhalt	82
Autriche	88
Argentine (Confédér.)	220
Bade	127
Bavière	138
Belgique	155
Birmanie	174
Bolivie	175
Brême	178
Brésil	183
Brunswick	196
Buenos-Ayres	220
Chili	203
Chine	209
Cochinchine	214
Colombie	216
Confédération Argentine	220
Confédérat. Germanique	226
Confédération Grenadine	216
Costa-Rica	236
Danemark	239
Égypte	856
Équateur	264
Espagne	267
États de l'Église	295
États-Unis d'Amérique	313
Finlande	725
France	1
Francfort	346
Grande-Bretagne	352
Grèce	409
Guatemala	418
Haïti	421
Hambourg	426
Hanovre	435
Hesse électorale	445
Hesse grand-ducale	457
Hesse Hombourg	465
Honduras	467
Holstein	783
Iles Ioniennes (voir Grèce)	409
Irlande	352
Italie	469
Japon	507
Liberia	515
Liechtenstein	517
Lippe	521
Lubeck	528
Luxembourg	587
Marino (San)	733
Maroc	532
Mecklembourg-Schwérin	535
Mecklembourg-Strélitz	541
Mexique	545
Moldavie	859
Monaco	553
Montenegro	866
Nassau	555
Nicaragua	560

Digitized by Google

	Pages.
Norvége	792
Nouvelle-Grenade	216
Oldenbourg	561
Paraguay	569
Pays-Bas	574
Pérou	595
Perse	600
Pologne	721
Porte-Ottomane	834
Portugal	605
Principautés-Unies	859
Prusse	626
Reuss-Gretz	671
Reuss-Schleiz	673
Roumanie	859
Russie	678
Sandwich	730
San Marino	733
San Salvador	735
Saxe-Altenbourg	751
Saxe-Cobourg-Gotha	755
Saxe-Meiningen	763
Saxe-Royale	737
Saxe-Weimar	767
Schaumbourg-Lippe	775
Schleswig-Holstein	783
Schwartzb.-Rudolstadt	777
Schwartzb.-Sondershausen	780
Serbie	863
Siam	789
Suède et Norvége	792
Suisse	820
Tour (Thurn) et Taxis	350
Turquie	834
Union douanière allem	897
Uruguay	869
Valachie	859
Vénézuela	875
Waldeck	878
Wurtemberg	882
Zollverein	897

Digitized by Google

TABLE DES GÉNÉALOGIES

DES MAISONS SOUVERAINES ET PRINCIÈRES.

	Pages.
Altenbourg-Saxe	751
Anhalt	82
Anhalt-Bernbourg	84
Augustenbourg	785
Autriche	90
Avis (Portugal)	605
Bade	127
Barchfeld	449
Bavière	138
Belgique	156
Bernbourg-Anhalt	84
Biesterfeld-Lippe	522
Birkenfeld-Deux-Ponts	141
Bonaparte	8
Bourbons	5-7
Brandebourg	626
Brésil	184
Brunswick	198
Capétiens	3
Cardinaux	301
Carlovingiens	2
Cassel-Hesse	445
Cobourg-Gotha	755
— Saalfeld	757
Danemark	243
Darmstadt-Hesse	458
Detmold-Lippe	521
Deux-Ponts-Birkenfeld	141
Deux-Siciles	474-477
Ebersdorf-Reuss-Lobenstein	676
Eisenach-Weimar-Saxe	767
Espagne	268
Étrurie	475
France	10
Glucksbourg	242
Gotha-Saxe-Cobourg	755
Gotha-Saxe-Saalfeld	757
Gottorp	679-786
Grande-Bretagne	355
Grèce	410
Habsbourg	89
Hanovre	354-436
Hechingen-Hohenzollern	629
Hesse-Cassel	445
— Darmstadt	458
— Électorale	445
— Hombourg	465
— Philippthal	448
— Rothenbourg	449
Hildbourghausen-Saxe-Meiningen	763
Hohenzollern-Brandeb	626
— Hechingen	629
— Sigmaring	631
Holstein-Danemark	244
— Eutin	793
— Gottorp	679-786
— Oldenbourg	562
— Sonderbourg-Augustenbourg	785
Italie	476
Kadjars	600
Koestritz-Reuss-Schleiz	673
Lancastre	353
Liechtenstein	517
Lippe-Biesterfeld	522
— Detmold	521
— Schaumbourg	775
— Weissenfeld	523

Digitized by Google

	Pages.
Lobenstein-Reuss-Ebersdorf	676
Lorraine-Autriche	90
Maurienne	472
Mecklembourg-Schwérin	535
— Strélitz	541
Meiningen-Saxe-Hildbourghausen	763
Mérovingiens	1
Mexique	545
Monaco	554
Montémolin	270
Napoléon	8
Nassau	556
— Orange	574
Nouvelle-Orange	574
Oldenbourg	561
Orange-Nassau	574
Orléans	7
Osman	834
Papes	295
Parme	475-481
Pays-Bas	575
Perse	600
Philippsthal-Hesse	448
Plantagenets	353
Pontife souverain	301
Portugal	606
Prusse	627
Reuss-Greiz	672
Reuss-Lobenstein-Ebersdorf	676
Reuss-Schleiz-Koestritz	673
Romanoff	678
Rothenbourg-Hesse	449
Rudolstadt-Schwartzb	777
Russie	679
Saalfeld-Cobourg-Gotha	757
Savoie	472
Savoie-Carignan	473
Sardaigne	473
Saxe-Altenbourg	751
— Cobourg-Gotha	755
— Meiningen-Hildbourghausen	763
— Royale	738
— Saalfeld-Cobourg	757
— Weimar-Eisenach	767
Schaumbourg-Lippe	775
Schleiz-Reuss-Koestritz	673
Schleswig-Holstein-Sonderbourg-Glücksbourg	243
Schlesvig-Holstein-Sonderbourg-Augustenb	785
Schwartzbourg-Rudolstadt	777
Schwartzbourg-Sondershausen	780
Schwerin-Mecklembourg	535
Siciles (Deux)	474-477
Sondershausen-Schwartzbourg	780
Strelitz-Mecklembourg	541
Stuarts	353
Suède	794
Toscane	475-480
Tudor	353
Turquie	835
Valois	5
Waldeck	878
Wasa	793
Weimar-Saxe-Eisenach	767
Weissenfeld-Lippe	523
Wurtemberg	882
York	353
Zachringen-Bade	127

Digitized by Google

CONTENU DES MATIÈRES.

PRÉFACE.

Calendrier pour 1865.

I. **HISTORIQUE.** Liste des anciens souverains avec la date de leur avénement et de leur mort.

II. **FAMILLE RÉGNANTE.** Le souverain et sa famille.

III. **COUR.** Maison du souverain et de sa famille. — Décorations.

IV. **CORPS DIPLOMATIQUE ET CONSULAIRE ÉTRANGER** résidant dans le pays.

V. **CONSTITUTION.**

VI. **ADMINISTRATION.** Ministères, grands pouvoirs de l'État, personnel du gouvernement, de l'administration supérieure, du clergé, de l'armée, de la marine.

VII. **STATISTIQUE.** Territoire, population, finances, budget ordinaire et extraordinaire, recettes, dépenses, dette publique, armée, marine, cultes, instruction publique, agriculture, commerce, banques, institutions de crédit, chemins de fer, navigation, routes, postes.

VIII. **MONNAIES, POIDS ET MESURES.**

Digitized by Google

PARIS. — IMPRIMERIE GÉNÉRALE DE CH. LAHURE,
9, rue de Fleurus.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Inv.N=

Digitized by Google

Digitized by Google

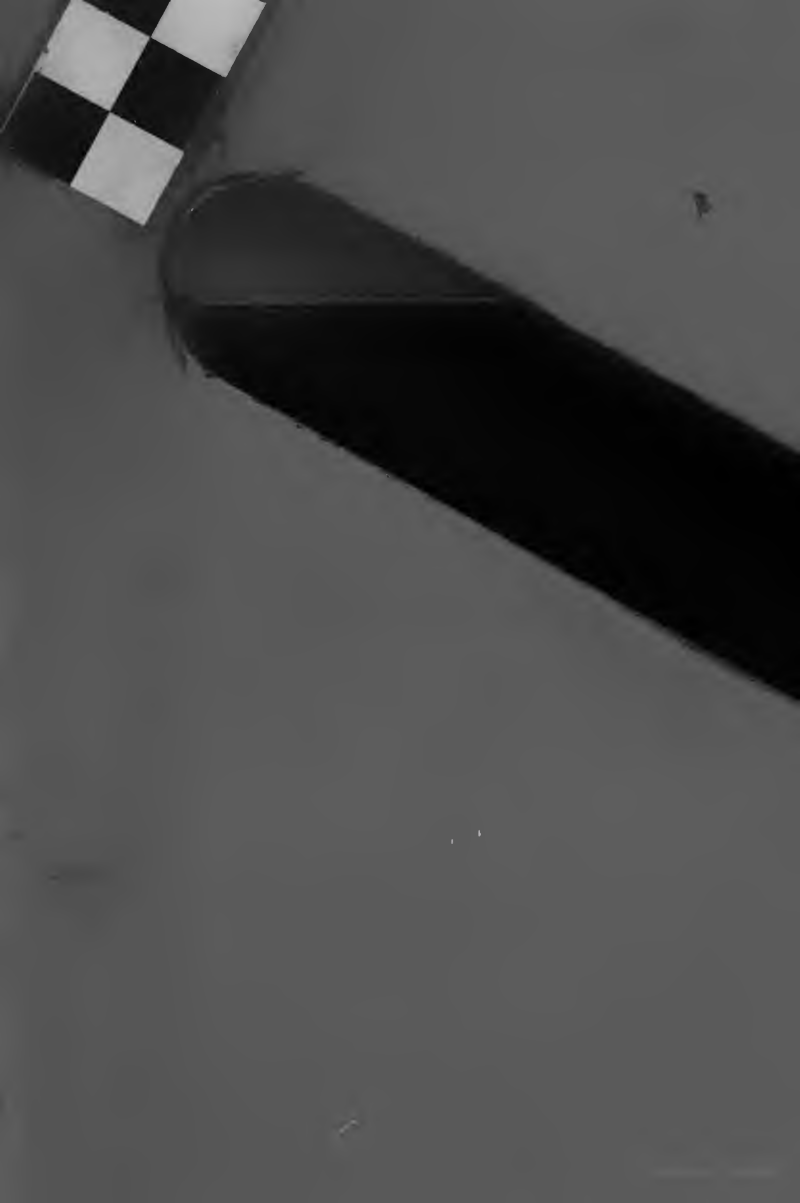

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google